

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE

**ENTRE** La Ville de Saint-Dié-des-Vosges représentée par M. David VALENCE, Maire, d'une part,

**ET** La Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges représentée par M. Patrick LALEVEE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1er - Objet**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges met Mme Emmanuelle COLSON, Directrice Générale Adjointe des Services, à disposition de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges en application des dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, pour 1/3 de son temps de travail.

### **ARTICLE 2 - Nature des fonctions exercées par l'agent mis à disposition**

Mme Emmanuelle COLSON est mise à disposition pour assurer les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services.

Elle est placée sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du Président de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges et du Directeur Général des Services, et peut recevoir à ce titre la délégation de signature du Président.

### **ARTICLE 3 - Durée de la mise à disposition**

La mise à disposition prend effet le 15 septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable.

### **ARTICLE 4 - Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition**

Durant le temps de mise à disposition, Mme Emmanuelle COLSON est affectée à la Communauté de Communes sise 1 rue Carbonnar – 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges gère la situation administrative de Mme Emmanuelle COLSON.

Les congés annuels, exceptionnels et les congés pour raison de santé sont accordés par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

### **ARTICLE 5 - Rémunération du fonctionnaire mis à disposition**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges verse à Mme Emmanuelle COLSON la rémunération correspondant à son emploi (émoluments de base, supplément familial plus, le cas échéant, indemnités et primes liées à l'emploi).

La Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges ne verse aucun complément de rémunération à l'exception, le cas échéant, des remboursements des frais professionnels.

### **ARTICLE 6 - Remboursement de la rémunération**

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est remboursé par la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges au prorata du temps de mise à disposition, soit 1/3.

Le remboursement fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

**ARTICLE 7 - Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges,
- de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,
- de Mme Emmanuelle COLSON.

**ARTICLE 8 - Juridiction compétente en cas de litige**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nancy.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le ...

**Pour la Ville  
de Saint-Dié-des-Vosges,  
Le Maire,**

**Pour la Communauté de Communes  
de Saint-Dié-des-Vosges,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

David VALENCE

Patrick LALEVEE



**Département des Vosges**

# **VILLE DE SAINT-DIE-DES- VOSGES**

**AVENANT N°7**

**AU CONTRAT**

**POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE  
DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'EAU POTABLE**



Entre les soussignées :

La Commune de Saint-Dié-des-Vosges, représentée par Monsieur David VALENCE, son Maire, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal, par une délibération en date du ....., désignée dans ce qui suit par « la Collectivité »,

Et,

La Société LYONNAISE DES EAUX France, Société Anonyme au capital de 422 224 040 Euros, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le n° 410 034 607, ayant son siège social à la Tour CB21, 16, Place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par Monsieur Daniel KARCHER, Directeur de l'Entreprise Régionale Grand-Est, dûment habilité, désignée dans ce qui suit par "le Fermier",

Il a été exposé ce qui suit :

## **Préambule**

Par contrat d'affermage en date du 05 juillet 1989 et ses avenants successifs (avenant n°1 du 7 janvier 1993, avenant n°2 du 1<sup>er</sup> septembre 1998, avenant n°3 du 4 octobre 2000, avenant n°4 du 4 avril 2005, avenant n°5 du 4 mai 2011 et avenant n°6 du 28 décembre 2012), la Collectivité a confié l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable au Fermier.

A six ans de l'échéance du contrat, la collectivité a souhaité au travers du présent avenant adapter le Contrat actuel.

En fonction des dépenses de renouvellement réellement réalisées, il est nécessaire de réviser et d'adapter le contenu du plan technique de renouvellement et de mettre en place un fonds de renouvellement.

L'avenant 6 prévoyait que le Fermier réalise le relevé en classe A des réseaux d'eau potable. La Collectivité a souhaité supprimer la réalisation de ce relevé dans la mesure où la réglementation n'impose pas de relevés sur les réseaux existants.

Depuis la mise en place du tarif éco-solidaire et après trois ans de fonctionnement avec ces nouveaux tarifs, la Collectivité a souhaité adapter et réviser cette tarification.

L'ensemble de ces aménagements s'accompagne d'une modification des tarifs.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

- la révision du plan technique de renouvellement et la mise en place d'un fonds de renouvellement,
- la suppression des obligations de référencement des ouvrages en classe A,
- la révision du prix de l'eau.

## **Article 2 : Renouvellement**

L'article 4 de l'avenant n°6 modifiant l'article 25 – Renouvellement est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

«A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Fermier met en place un fonds de renouvellement destiné à prendre en charge les travaux de renouvellement pour les matériels électromécaniques et les appareils hydrauliques. Ce fonds retracera les engagements provisionnés et les dépenses réalisées par le Fermier.

Au crédit de ce fonds de renouvellement est portée une dotation annuelle d'un montant de 55 721 € HT en valeur actualisée (soit 39 924€ en valeur de base). Cette dotation est indexée chaque année par application du coefficient K des prix défini à l'article 33 du contrat.

A la date de signature du présent avenant, la valeur de base du K est de 1,74540

Au débit de ce fonds de renouvellement, sont portées au fil de l'eau les dépenses effectuées au titre du renouvellement.

La dotation initiale a été estimée sur la base d'un plan prévisionnel estimatif de renouvellement ci-après annexé et calculé au plus juste. Ce plan comporte pour chaque bien les indications suivantes :

- description,
- valeur de remplacement (incluant la fourniture et la pose),
- date de mise en service,
- durée de vie,
- date prévisionnelle de renouvellement.

Tous les ans, la Collectivité et le Fermier feront un point sur les dépenses de renouvellement réalisées sur le fonds qui ne pourra être négatif.

A l'échéance du contrat, la Collectivité et le Fermier conviendront de la réattribution du solde si le solde restait positif.

A l'inverse si des besoins de renouvellement apparaissaient sur les dernières années du contrat qui dépasseraient les capacités de financement par le solde du fonds, la collectivité prendrait en charge le financement résiduel nécessaire à leur réalisation.

En cas de besoin de renouvellement urgent non finançable par le solde du fonds et afin de garantir la continuité de service, le fermier est autorisé de facto à réaliser les dépenses de renouvellement nécessaires qu'il refacturera ensuite à la collectivité. Le fermier sera tenu de prévenir par courrier la collectivité de cette nécessité de travaux et devra ensuite apporter les justificatifs nécessaires au montant refacturé.

### **Article 3 : Prix et tarif de base**

L'article 32 – Prix et tarif de base est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

#### **« 1- Composantes de la rémunération du service**

Le Fermier est autorisé à appliquer aux abonnés du service un tarif qui comprend :

- la rémunération du Fermier : tarif appliqué par le Fermier à chaque période de facturation et qui tient compte d'une indexation du tarif de base ;
- la part de la Collectivité (ou surtaxe) : part du prix de l'eau facturé aux abonnés du service, reversée par le Fermier à la Collectivité et destinée à couvrir les charges supportées par cette dernière.

A la rémunération du service s'ajoutent les taxes et redevances perçues pour le compte des organismes compétents et la TVA selon la réglementation en vigueur.

## 2- Rémunération du Fermier

La rémunération du Fermier facturée aux abonnés du service, y compris à la Collectivité, est déterminée par application du tarif de base suivant, établi à la date du 1er octobre 1989 :

2-1 Une part fixe semestrielle, en Euros H.T, fonction du diamètre du compteur :

<b>Diamètre du compteur</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 1993 – 1994 - 1995</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 1996</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 1997 – 1<sup>er</sup> sem 2005</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 2<sup>ème</sup> sem. 2005 - 2<sup>ème</sup> sem 2010</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 1<sup>er</sup> sem. 2011 – 2<sup>ème</sup> sem 2012</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 1<sup>er</sup> sem. 2013 – 1<sup>er</sup> sem. 2016</b>	<b>Part fixe (€H.T./se mestre) 2<sup>ème</sup> sem. 2016 et années suivantes</b>
DN 15-20 mm	6,10	7,62	9,15	9,55	12,32	12,60	12,60
DN 30 mm	8,46	9,99	11,51	11,51	14,28	14,28	14,28
DN 40 mm	21,34	22,87	24,39	24,39	27,16	27,16	27,16
DN 50-60 mm	37,35	38,87	40,40	40,40	43,17	43,17	43,17
DN 80 mm	53,36	54,88	56,41	56,41	59,18	59,18	59,18
DN 100 mm et au-delà	105,19	106,71	108,24	108,24	111,01	111,01	111,01

Pour les compteurs combinés, la prime fixe semestrielle sera égale à la somme des primes fixes correspondant au diamètre des compteurs constituant le compteur combiné.

## 2-2 Une part proportionnelle aux volumes consommés en euros HT

L'eau est facturée suivant la consommation réelle au tarif de base suivant :

- 1<sup>er</sup> semestre 1993 ..... 0,6632 € H.T. / m<sup>3</sup>
- 2<sup>ème</sup> sem. 1993 à 1996 ..... 0,7241 € H.T. / m<sup>3</sup>
- 1997 au 1<sup>er</sup> sem. 2005 ..... 0,7394 € H.T. / m<sup>3</sup>
- 2<sup>ème</sup> sem. 2005 au 2<sup>ème</sup> sem. 2010.. ..... 0,7545 € H.T. / m<sup>3</sup>
- 1<sup>er</sup> sem 2011 au 2<sup>ème</sup> sem. 2012 ..... 0,7994 € H.T. / m<sup>3</sup>
- 1<sup>er</sup> sem 2013 au 1<sup>er</sup> sem. 2016 :

<b>Tranche de consommation</b>	<b>Prix en € H.T. / m<sup>3</sup></b>
0 à 30 m <sup>3</sup>	0,7898
de 31 m <sup>3</sup> à 120 m <sup>3</sup>	0,6898
de 121 m <sup>3</sup> à 200 m <sup>3</sup>	0,8398
supérieure à 200 m <sup>3</sup>	0,8818

- 2<sup>ème</sup> sem. 2016 et années suivantes:

<b>Tranche de consommation</b>	<b>Prix en € H.T. / m<sup>3</sup></b>
0 à 15 m <sup>3</sup>	0,5683
> à 15 m <sup>3</sup> jusqu'à 60 m <sup>3</sup>	0,6360
> à 60 m <sup>3</sup> jusqu'à 100 m <sup>3</sup>	0,8336
supérieure à 100 m <sup>3</sup>	0,8995

Ce tarif s'applique au volume d'eau consommé et mesuré par m<sup>3</sup>, enregistré semestriellement au compteur. »

### **Article 4 : Révision du prix de l'eau et de son indexation**

L'article 33 du contrat d'affermage, complété par l'article 6 de l'avenant 6, et également complété par les dispositions suivantes :

L'indexation sera gelée pendant un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'article 40 du contrat d'affermage, complété par l'article 8.2 de l'avenant 4 et également modifié des dispositions suivantes :

2) en cas de variation de plus de 15% du volume global vendu, calculé sur la moyenne des trois dernières années depuis la dernière révision et remplacé par « en cas de variation de plus de 10% du volume globale vendu par rapport à l'année précédente »

## **Article 5 : Ouvrages de production et d'adduction**

L'article 61 – Ouvrages de production et d'adduction est modifié par les dispositions suivantes :

### **« 1- Impact de la Réforme Construire sans Détruire**

- ***Guichet unique***

Conformément aux dispositions des articles R. 554-7 et suivants du code de l'environnement, le Fermier procède au référencement initial et au zonage du réseau sur le guichet unique prévu à l'article L. 554-2 du code de l'environnement. Il réalise les mises à jour nécessaires dans les délais et formats prescrits par la réglementation.

Lorsqu'annuellement le Fermier procède à la déclaration prévue à l'article R. 554-10 du code de l'environnement, il intègre dans les données celles relatives au réseau exploité dans le cadre du présent contrat.

Le Fermier s'acquitte chaque année de la redevance prévue à l'article L. 554-5 du code de l'environnement au titre des ouvrages exploités au 31 décembre de l'année précédente dans le cadre du présent contrat.

- ***Obligations de réponses aux responsables de projet et aux exécutants de travaux***

Conformément aux dispositions des articles R554-22 et R554-26 du code de l'environnement, le Fermier est tenu de répondre, dans les formes et dans les délais prescrits, aux déclarations de projet des responsables de projets, aux déclarations d'intention de commencer les travaux des exécutants de travaux, et aux sollicitations pour travaux urgents qui lui sont adressées.

Afin d'apporter des informations favorisant l'élaboration des projets sans aléas, le Fermier inclut les branchements dans la cartographie et répond aux demandes de projet de travaux (DT) en fournissant des plans des ouvrages qui sont a minima d'une classe de précision B.

- ***Obligations en tant que responsable de projet et exécutant de travaux***

Pour répondre aux dispositions prévues dans l'Article L554-1 du code de l'environnement, et pour tout chantier le nécessitant, le Fermier :

- ☞ consulte le guichet unique, procède aux déclarations de projet de travaux, d'intention de démarrer les travaux nécessaires,
- ☞ diligente les investigations complémentaires nécessaires,
- ☞ intègre à ses marchés de travaux les conditions techniques et financières particulières permettant à l'exécutant des travaux :

- d'appliquer les précautions nécessaires à l'intervention à proximité des ouvrages ou tronçons d'ouvrages lorsque la position des réseaux n'est pas connue avec une précision suffisante,
  - de ne pas subir de préjudice en cas d'arrêt de travaux dû à la découverte, d'écarts notables de position entre les données communiquées avant le chantier et la situation constatée au cours du chantier, ou d'endommagement accidentel d'ouvrages dans les conditions prévues à l'article R 554-28 du code de l'environnement,
  - de ne pas subir de préjudice en cas de report des travaux justifié en cas de retard dans l'engagement des travaux dû à l'absence de réponse d'un exploitant à une relance fondée, dans les conditions prévues à l'article R 554-26 du code de l'environnement.
- ☞ respecte et veille au respect par ses exécutants des prescriptions techniques fixées par le guide technique et la norme NF-S70-003.

à compter du 1er janvier 2017 :

- ☞ aura réalisé et poursuit les plans de formation nécessaires pour les personnels affectés au contrat,
- ☞ vérifie que les personnels travaillant sous sa direction, pour son compte et celui de ses prestataires disposent des qualifications, certifications et autorisations requises.

- ***Cas spécifique des travaux en urgence et des sinistres***

Le Fermier veille à l'application des dispositions de l'Article R 554-32 du code de l'environnement. »

### **Article 6 : Facturation - Recouvrement**

L'alinéa 2 de l'article 10-1 de l'avenant n°4 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

« La facturation se fera sur la base d'un relevé semestriel avec une facture par semestre pour les abonnés non mensualisés et une facture annuelle pour les abonnés mensualisés. »

### **Article 7 : Règlement du service**

Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 3-3 du règlement du service de l'eau est modifié par les dispositions suivantes :

« Le relevé est effectué au moins tous les 6 mois. »

### **Article 8 : Autres dispositions**

Toutes les dispositions du cahier des charges d'origine et de ses six premiers avenants qui ne sont ni modifiées ni abrogées par le présent avenant, demeurent applicables.

### **Article 9 : Prise d'effet**

Les dispositions du présent avenant entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016, sous réserve de sa transmission préalable en préfecture.

### **Pièces jointes :**

- Annexe 1 : Plan prévisionnel estimatif et indicatif de renouvellement.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges le        /        / 2016 en 6 exemplaires.

Pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges  
Le Maire

Pour Lyonnaise des Eaux  
Le Directeur de l'Entreprise  
Régionale Grand-Est

David VALENCE

Daniel KARCHER

# Commune de Saint-Dié-des-Vosges

Entreprise Régionale AFC-LORRAINE  
Gestion du Patrimoine



Département des Vosges

Service Public de l'eau potable

## PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS

VALEURS AU 01/01/2013

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
<b>STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS</b>														
CLOTURE	1	1994	30	2024	13,8							-	-	-
PORTAIL	1	1994	30	2024	1,2							-	-	-
DEBITMETRE EAU BRUTE + REGULATEUR	1	1994	20	2014	1,5							-	-	-
BOITE DE PARTIALISATION	2	1994	30	2024	4,5							-	-	-
CHLORO-DETENDEUR	2	2004	14	2018	0,8		1,6					1,6	-	1,6
PANNEAU DE CHLORATION + Debitmètre 100 g/h	1	2004	12	2016	0,9							-	-	-
COMPRESSEUR AIR DE SERVICE	1	2006	10	2016	1,7							-	-	-
MOTEUR SUPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	2,6							-	-	-
SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	8,4							-	-	-
SILO A NEUTRALITE	1	1994	50	2044	-							-	-	-
POMPE TRANSFERT NEUTRALITE	1	1994	30	2024	1,1							-	-	-
VANNES EAU DE LAVAGE	2	1994	40	2034	0,7							-	-	-
VANNE D'ISOLEMENT POMPE DE LAVAGE	1	1994	40	2034	1,0							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1994	40	2034	2,3							-	-	-
PLANCHERS FILTRE A SABLE et neutralite	2	1994	30	2024	9,7							-	-	-
VOLETS D'EQUILIBRAGE	2	1994	30	2024	0,7							-	-	-
SIPHON DE REGULATION DES FILTRES	2	1994	30	2024	4,5							-	-	-
POMPE EAU DE LAVAGE	1	1994	30	2024	5,8							-	-	-
POMPE EAU DE SERVICE	1	2003	15	2018	1,1							-	-	-
ANTI-BELIER	1	2013	10	2023	0,4							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
ECHELLE DE SECURITE	1	1994	30	2024	0,3							-	-	-
CLAPET ANTI-RETOUR	1	1994	40	2034	1,3							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1994	30	2024	17,3							-	-	-
VANNES PNEUMATIQUES	8	1994	30	2024	1,0							-	-	-
AUTOMATE	1	2009	15	2024	16,7							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2009	12	2021	2,5					2,5		2,5	-	2,5
RADIOTRANSMISSION (EMETTEUR) VERS GRATIN	1	2009	12	2021	2,2					2,2		2,2	-	2,2
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERALE	1	1994	40	2034	2,7							-	-	-
DESHUMIDIFICATEUR	1	1994	25	2019	3,8			3,8				3,8	-	3,8
GARDE-CORPS FILTRES	1	1994	30	2024	2,2							-	-	-
GARDE-CORPS CHAMBRE DE VANNES	1	1998	30	2028	0,7							-	-	-
GARDE-CORPS ESCALIER	1	1994	30	2024	1,1							-	-	-
<b>STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE</b>														
CLOTURE	1	1995	30	2025	2,1							-	-	-
PORTAIL	1	1995	30	2025	0,6							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1995	30	2025	-							-	-	-
VANNES EAU BRUTE	2	1994	40	2034	0,4							-	-	-
DEBITMETRE EAU BRUTE + REGULATEUR	1	2014	20	2034	1,5							-	-	-
BOITE DE PARTIALISATION	2	1994	30	2024	4,5							-	-	-
CUVE AVEC ACCESSOIRES	1	1994	50	2044	-							-	-	-
DEBITMETRE CO2	1	2003	15	2018	0,8		0,8					0,8	-	0,8
HYDRO-EJECTEUR	1	2014	20	2034	0,3							-	-	-
POMPE INJECTION	1	2011	15	2026	1,0							-	-	-
POMPE INJECTION Carbonate de Sodium	1	2014	20	2034	0,8							-	-	-
COFFRET DE REGULATION CO2	1	1994	30	2024	2,9							-	-	-
EVAPORATEUR CO2	1	1994	30	2024	2,6							-	-	-
CHLORO-DETENDEUR	2	2014	10	2024	0,8							-	-	-
HYDRO-EJECTEUR	1	2009	20	2029	0,3							-	-	-
DEBITMETRE + VACUOMETRE	1	2004	15	2019	0,4			0,4				0,4	-	0,4
PH-METRE	1	1997	20	2017	1,1	1,1						1,1	-	1,1
COMPRESSEUR AIR DE SERVICE	1	2009	10	2019	2,0			2,0				2,0	-	2,0
MOTEUR SUPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	2,6							-	-	-
SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	8,4							-	-	-
SILO A NEUTRALITE	1	1994	50	2044	-							-	-	-
POMPE TRANSFERT NEUTRALITE	1	1994	30	2024	1,1							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
TUYAUTERIE	1	1994	50	2044	0,6							-	-	-
SIPHON DE REGULATION DES FILTRES	2	1994	30	2024	4,5							-	-	-
PLANCHERS FILTRE A SABLE	2	1994	30	2024	9,7							-	-	-
VOLETS D'EQUILIBRAGE	2	1994	30	2024	0,7							-	-	-
POMPE EAU DE LAVAGE	1	1994	30	2024	5,5							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE AIR DE LAVAGE	2	1994	22	2016	0,6							-	-	-
VANNE FILTRE	1	1994	25	2019	-							-	-	-
VANNE ISOLEMENT POMPE DE LAVAGE	1	1994	40	2034	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE	2	1994	30	2024	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE DE FUITE	1	1994	30	2024	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU TRAITEE	2	1994	30	2024	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE GRAND DEBIT	1	1994	30	2024	1,1							-	-	-
POMPE EAU DE SERVICE	1	2003	15	2018	1,1		1,1					1,1	-	1,1
ANTI-BELIER	1	2003	20	2023	0,4							-	-	-
EHELLE CHAMBRE DE COMPTAGE RESERVOIR	1	1999	30	2029	0,5							-	-	-
CLAPET ANTI-RETOUR	1	1994	30	2024	0,3							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1994	50	2044	-							-	-	-
ARMOIRE DE COMMANDE	1	1994	30	2024	14,4							-	-	-
AUTOMATE	1	2013	11	2024	6,4							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2012	12	2024	2,9							-	-	-
AFFICHEUR FONTAL	1	2012	11	2023	1,0							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERALE	1	1994	40	2034	2,7							-	-	-
DESHUMIFICATEUR	1	1994	30	2024	9,1							-	-	-
PASSERELLE RESERVOIR	1	1998	30	2028	3,6							-	-	-
PLATEFORME CAILLEBOTIS RESERVOIR	2	1999	30	2029	0,7							-	-	-
GARDE-CORPS FILTRES	1	1994	30	2024	2,5							-	-	-
GARDE-CORPS CHAMBRE DE VANNES	1	1998	30	2028	0,8							-	-	-
GARDE-CORPS ESCALIER	1	1994	30	2024	0,5							-	-	-
COMPTEUR DE PRODUCTION RESERVOIR	1	2012	9	2021	2,4					2,4		2,4	-	2,4
VANNE RESERVOIR	1	1980	45	2025	0,7							-	-	-
VANNE RESERVOIR	1	1980	45	2025	1,0							-	-	-
VENTILATION DU RESERVOIR	2	1980	50	2030	1,1							-	-	-
TAMPON DE VISITE VENTILE RESERVOIR	2	2010	50	2060	1,1							-	-	-
CREPINE RESERVOIR	2	2010	20	2030	0,6							-	-	-

## STATION DE TRAITEMENT ROBACHE

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
POMPE DOSEUSE CHLORE N°1	1	2012	15	2027	0,8							-	-	-
CHLORO-DETENDEUR	2	2006	10	2016	0,8							-	-	-
HYDRO-EJECTEUR	1	2006	20	2026	0,3							-	-	-
DEBITMETRE 35 g/h + VACUOMETRE	1	2006	15	2021	0,4					0,4		0,4	-	0,4
COMPRESSEUR AIR DE SERVICE	1	2008	10	2018	2,0		2,0					2,0	-	2,0
MOTEUR SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	22	2016	1,4							-	-	-
SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	8,4							-	-	-
FILTRES NEUTRALISATION	2	1994	50	2044	32,2							-	-	-
POMPE EAU DE LAVAGE	1	1997	30	2027	6,2							-	-	-
POMPE EAU MOTRICE CL2	1	2015	10	2015	0,7							-	-	-
VANNES ELECTRO-PNEUMATIQUES DN 200	2	2009	15	2024	0,8							-	-	-
VANNES ELECTRO-PNEUMATIQUES DN 150	2	2009	15	2024	0,8							-	-	-
VANNES ELECTRO-PNEUMATIQUES DN 100	4	2009	15	2024	0,8							-	-	-
VANNES ELECTRO-PNEUMATIQUES DN 80	1	2009	15	2024	0,7							-	-	-
VANNES ELECTRO-PNEUMATIQUES DN 65	2	2009	15	2024	0,7							-	-	-
GARDE CORPS	1	1994	30	2024	1,1							-	-	-
COMPTEUR DE PRODUCTION ROBACHE VILLAGE	1	2012	9	2021	0,8					0,8		0,8	-	0,8
COMPTEUR DE PRODUCTION ST ROCH	1	2008	10	2018	0,9		0,9					0,9	-	0,9
ARMOIRE DE COMMANDE	1	2008	20	2028	14,4							-	-	-
AUTOMATE	1	2008	15	2023	16,7							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2008	15	2023	4,2							-	-	-
RADIOTRANSMISSION (EMETTEUR) RESERVOIR ST ROCH	1	2008	12	2020	2,2				2,2			2,2	-	2,2
DESHUMIDIFICATEUR	1	1994	30	2024	5,6							-	-	-
TUYAUTERIE	1	1994	40	2034	10,9							-	-	-
TUYAUTERIE BATIMENT 2	1	1994	40	2034	-							-	-	-
VANNE ASPIRATION POMPE DE LAVAGE	2	1994	30	2024	0,5							-	-	-
<b>STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS</b>														
CLOTURE	1	1994	30	2024	5,5							-	-	-
PORTAIL	1	1994	30	2024	1,3							-	-	-
COMPTEUR EAU BRUTE	1	2012	10	2022	0,4						0,4	0,4	-	0,4
BOITE DE PARTIALISATION	3	1994	30	2024	4,5							-	-	-
EVAPORATEUR CO2	1	1994	30	2024	2,6							-	-	-
POMPE INJECTION CO2	1	1994	22	2016	0,8							-	-	-
POMPE VIDE CAVE	1	2013	19	2032	0,8							-	-	-
COFFRET DE COMMANDE CO2	1	1994	30	2024	2,9							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
COFFRET DE REGULATION CO2	1	1994	30	2024	2,9							-	-	-
TOUR STRIPPING CO2	1	1994	40	2034	18,4							-	-	-
HYDRO-EJECTEUR (Débitmètre, Vacuomètre, Inver Btl Cl2)	1	2012	11	2023	1,4							-	-	-
CHLORO-DETENDEUR	2	2012	11	2023	0,8							-	-	-
POMPE STRIPPER 1	1	1994	22	2016	0,8							-	-	-
POMPE STRIPPER 2	1	1994	22	2016	0,8							-	-	-
COMPRESSEUR AIR DE SERVICE	1	2010	10	2020	1,7				1,7			1,7	-	1,7
MOTEUR SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	2,6							-	-	-
SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE	1	1994	30	2024	8,4							-	-	-
PLANCHER FILTRE A SABLES	1	1994	30	2024	18,5							-	-	-
VOLETS D'EQUILIBRAGE	3	1994	30	2024	0,7							-	-	-
TUYAUTERIE PVC	1	1994	40	2034	1,7							-	-	-
TUYAUTERIE INOX	1	1994	40	2034	1,2							-	-	-
EXTRACTEUR D'AIR	1	2003	25	2028	1,7							-	-	-
GARDE CORPS ESCALIER	1	1994	40	2034	0,9							-	-	-
GARDE CORPS FILTRES	1	1994	40	2034	1,9							-	-	-
CLAPET ANTIRETOUR	1	1994	40	2034	0,4							-	-	-
SIPHON DE REGULATION DES FILTRES	3	1994	30	2024	4,5							-	-	-
VANNES VIDANGE COULOIR D'EQUILIBRE	1	1994	24	2018	0,8		0,8					0,8	-	0,8
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE AIR DE LAVAGE	3	2014	20	2034	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU BRUTE STRIPEUR	1	1998	18	2016	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU BRUTE	1	1994	22	2016	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE PETIT DEBIT	1	1994	22	2016	0,7							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU TRAITEE	3	1994	22	2016	0,8							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU BRUTE	1	1994	22	2016	1,0							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE GRAND DEBIT	1	1994	22	2016	1,0							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE n°1	1	2002	22	2024	1,0							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE n°2	1	1994	22	2016	1,0							-	-	-
VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE n°3	1	1994	22	2016	1,0							-	-	-
ARMOIRE DE COMMANDE	1	1994	30	2024	14,4							-	-	-
AUTOMATE	1	2007	16	2023	16,7							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2007	12	2019	4,2			4,2				4,2	-	4,2
DESHUMIDIFICATEUR	1	2014	20	2034	9,1							-	-	-
ANALYSEUR DE CHLORE 1	1	2014	20	2034	1,9							-	-	-

### POSTE DE SURPRESSION DES 3 SCIERIES

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
POMPE DE SURPRESSION 1	1	2012	12	2024	1,3							-	-	-
POMPE DE SURPRESSION 2	1	1992	24	2016	1,3							-	-	-
POMPE DE SECOURS INCENDIE	1	1992	25	2017	1,5	1,5						1,5	-	1,5
COMPTEUR 1	1	2013	20	2033	0,8							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1993	25	2018	0,9		0,9					0,9	-	0,9
CAPTEUR DE PRESSION	1	1992	25	2017	0,7	0,7						0,7	-	0,7
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1992	26	2018	5,9		5,9					5,9	-	5,9
TELETRANSMISSION année de remplacement estimée	1	2007	12	2019	3,4			3,4				3,4	-	3,4
VARIATEUR DE VITESSE	1	2002	14	2016	2,4							-	-	-
<b>POSTE DE SURPRESSION D'HERBAVILLE</b>														-
CAILLEBOTIS	1	1992	40	2032	0,8							-	-	-
POMPE DE SURPRESSION 1	1	2011	10	2021	0,7					0,7		0,7	-	0,7
POMPE DE SURPRESSION 2	1	1992	24	2016	1,2							-	-	-
POMPE VIDE-CAVE	1	2011	10	2021	0,6					0,6		0,6	-	0,6
EHELLE	1	1992	35	2027	0,6							-	-	-
COMPTEUR	1	1992	31	2023	0,2							-	-	-
TAMPON DE VISITE	1	1992	50	2042	1,1							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2014	22	2036	5,9							-	-	-
TELETRANSMISSION année de remplacement estimée	1	2007	12	2019	3,4			3,4				3,4	-	3,4
VARIATEUR DE VITESSE	1	2014	22	2036	2,4							-	-	-
<b>POSTE DE SURPRESSION DE QUEUNER</b>														-
POMPE DE SURPRESSION 1	1	2015	15	2030	1,3							-	-	-
POMPE DE SURPRESSION 2	1	2009	11	2020	1,3				1,3			1,3	-	1,3
COMPTEUR 1	1	2000	20	2020	0,4				0,4			0,4	-	0,4
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2000	25	2025	3,2							-	-	-
CLAPET ANTI-RETOUR	1	2000	40	2040	0,2							-	-	-
CAPTEUR DE PRESSION	1	2000	20	2020	0,7				0,7			0,7	-	0,7
TAMPON DE VISITE	1	2000	50	2050	1,1							-	-	-
EHELLE	1	2000	30	2030	0,8							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2000	20	2023	14,5							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2015	15	2030	3,4							-	-	-
<b>POSTE DE SURPRESSION DU VILLE</b>														-
POMPE DE SURPRESSION 1	1	2009	11	2020	1,3				1,3			1,3	-	1,3

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (KE HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (KE HT)	Montant du renouvellement non programmé (KE HT)	Total
POMPE DE SURPRESSION 2	1	2013	12	2025	1,1							-	-	-
POMPE VIDE-CAVE	1	2015	15	2030	0,6							-	-	-
COMPTEUR 1	1	2015	15	2030	0,4							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2000	25	2025	3,2							-	-	-
CLAPET ANTI-RETOUR	1	2000	40	2040	0,2							-	-	-
CAPTEUR DE PRESSION	1	2000	20	2020	0,7				0,7			0,7	-	0,7
TAMPON DE VISITE	1	2000	50	2050	1,1							-	-	-
EHELLE	1	2000	30	2030	0,8							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2000	20	2023	9,9							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2015	15	2030	3,4							-	-	-
<b>STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE</b>														-
POMPE DE REFOULEMENT N°1	1	1997	20	2017	3,8	3,8						3,8	-	3,8
POMPE DE REFOULEMENT N°2	1	2000	18	2018	3,8		3,8					3,8	-	3,8
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2000	18	2018	14,5							-	-	-
TURBIDIMETRE	1	2007	20	2027	3,0							-	-	-
REENCLENCHER AUTOMATIQUE	1	2005	15	2023	0,8							-	-	-
<b>STATION DE POMPAGE DE GRATIN</b>														-
POMPE DE REFOULEMENT N°1	1	2009	15	2024	13,0							-	-	-
POMPE DE REFOULEMENT N°2	1	2010	15	2025	11,8							-	-	-
EHELLE ACCES CHAMBRE DE VANNES	1	1994	30	2024	0,7							-	-	-
RESERVOIR ANTI BELIER	1	1996	20	2016	2,0							-	-	-
VESSIE RESERVOIR ANTI BELIER	1	2009	10	2019	1,1			1,1				1,1	-	1,1
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2007	20	2027	14,5							-	-	-
AUTOMATE	1	2007	17	2024	10,7							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2009	12	2021	3,4					3,4		3,4	-	3,4
<b>STATION DE POMPAGE DE GERARDIN</b>														-
CLOTURE	1	1995	30	2025	28,3							-	-	-
PORTAIL DOUBLE	1	1995	30	2025	0,7							-	-	-
POMPE IMMERGEE	1	1995	23	2018	2,5		2,5					2,5	-	2,5
TUYAUTERIE	1	1995	40	2035	1,3							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2000	20	2023	14,5							-	-	-
<b>STATION DE POMPAGE SAULCY</b>														-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
CLOTURE	1	1997	40	2037	11,7							-	-	-
PORTAIL	1	1997	40	2037	2,1							-	-	-
POMPE DE FORAGE	1	2011	12	2023	0,9							-	-	-
COLONNE DE REFOULEMENT	1	1997	40	2037	2,6							-	-	-
CAILLEBOTIS	1	1997	40	2037	1,0							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2001	20	2023	14,5							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2007	12	2019	3,4			3,4				3,4	-	3,4
<b>STATION DE POMPAGE TROIS FAUTEUILS</b>														-
POMPE DE REFOULEMENT N°1	1	2010	15	2025	5,1							-	-	-
POMPE DE REFOULEMENT N°2	1	1998	20	2018	5,0		5,0					5,0	-	5,0
POMPE DE SURPRESSION 3	1	2014	16	2030	5,0							-	-	-
RESERVOIR ANTI BELIER	1	2008	20	2028	3,0							-	-	-
VESSIE RESERVOIR ANTI BELIER	1	2008	10	2018	1,2		1,2					1,2	-	1,2
TUYAUTERIE + VANNES	1	1982	45	2027	4,3							-	-	-
VANNE ELECTRIQUE REFOULEMENT RESERVOIR	1	1998	20	2018	0,8		0,8					0,8	-	0,8
GARDE-CORPS	1	1998	30	2028	1,0							-	-	-
PLANCHER INTERMEDIAIRE	1	1998	30	2028	2,9							-	-	-
TRAPPE DE VISITE	1	1975	50	2025	1,4							-	-	-
Démarréurs	3	1998	18	2016	0,7							-	-	-
Enveloppe coffret électrique	1	1998	18	2016	1,8							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2015	33	2048	14,5							-	-	-
<b>STATION DE POMPAGE DE ROBACHE</b>														-
CLOTURE	1	1982	50	2032	3,3							-	-	-
PORTAIL	1	1982	50	2032	0,7							-	-	-
COMPRESSEUR	1	1996	30	2026	1,0							-	-	-
POMPE DE REFOULEMENT N°1	1	1997	30	2027	2,5							-	-	-
RESERVOIR ANTI BELIER	1	1997	30	2027	0,7							-	-	-
VESSIE RESERVOIR ANTI BELIER	1	1997	30	2027	0,7							-	-	-
AMNAGEMENT DE BARRES ANTI-CHUTE	1	1998	30	2028	0,8							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1997	30	2027	14,5							-	-	-
<b>STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE</b>														-
POMPE DE REFOULEMENT N°1	1	2014	32	2046	4,7							-	-	-
RESERVOIR ANTI BELIER	1	1992	31	2023	2,0							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (k€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (k€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (k€ HT)	Total
VESSIE RESERVOIR ANTI BELIER	1	2007	10	2017	0,7							-	-	-
TUYAUTERIE + VANNES	1	1982	45	2027	0,8							-	-	-
TAMPON DE VISITE	1	1982	50	2032	1,1							-	-	-
VENTILATION	1	1982	50	2032	0,7							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1997	30	2027	14,5							-	-	-
ETANCHEITE TOITURE		1900	0	1900	-							-	-	-
<b>RESERVOIR DE CONCOURS</b>														
COMPTEUR REGARD COMPTAGE HOPITAL diamètre 80 mm	1	2010	10	2020	0,8				0,8			0,8	-	0,8
COMPTEUR TRANSFERT RESERVOIR DIJON diamètre 100 mm	1	2006	10	2016	0,9							-	-	-
COMPTEUR DE DISTRIBUTION Diamètre 150 mm	1	2013	10	2023	2,4							-	-	-
ANALYSEUR DE CHLORE	1	1997	20	2017	1,9	1,9						1,9	-	1,9
DESHUMIDIFICATEUR	1	2000	18	2018	4,0		4,0					4,0	-	4,0
EHELLE	1	2000	30	2030	0,7							-	-	-
EHELLE REGARD HOPITAL	1	2015	35	2050	0,5							-	-	-
GARDE-CORPS	1	1980	40	2020	0,9				0,9			0,9	-	0,9
TAMPON DE VISITE AVEC VENTILATION	1	1980	50	2030	1,1							-	-	-
TAMPON DE VISITE REAGARD DE COMPTAGE HOPITAL	1	1980	50	2030	1,1							-	-	-
CREPINES	1	1980	35	2015	1,0							-	-	-
TUYAUTERIE	1	1980	40	2020	3,7				3,7			3,7	-	3,7
VANNE	9	1980	37	2017	0,9	8,2						8,2	-	8,2
VENTOUSE	1	1980	40	2020	0,6				0,6			0,6	-	0,6
<b>RESERVOIR DE LA CULOTTE</b>														
CLOTURE + PORTAIL	1	1980	45	2025	4,8							-	-	-
POMPE DOSEUSE CHLORE	1	2011	20	2031	0,3							-	-	-
COMPTEUR DE PRODUCTION	1	2001	20	2021	1,2					1,2		1,2	-	1,2
TUYAUTERIE	1	1980	45	2025	1,6							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2001	20	2023	3,0							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2007	12	2019	3,4			3,4				3,4	-	3,4
<b>RESERVOIR DE DIJON</b>														
PANNEAU DE CHLORATION + Debitmètre 35 g/h	1	2006	20	2026	0,3							-	-	-
CUVE DE STOCKAGE DE SOUDE	1	1995	30	2025	4,6							-	-	-
POMPE DOSEUSE SOUDE	1	2014	20	2034	0,6							-	-	-
COMPTEUR TRAITEMENT Diamètre 200 mm	1	2002	21	2023	2,4							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
COMPTEUR DE DISTRIBUTION Diamètre 150 mm	1	2012	9	2021	1,2					1,2		1,2	-	1,2
ANALYSEUR DE CHLORE	1	2000	15	2015	1,9							-	-	-
pH mètre	1	2014	15	2029	0,8							-	-	-
GARDE-CORPS ACCES ARRIVEE EAU BRUTE	1	1995	30	2025	0,5							-	-	-
CAILLEBOTIS	1	1995	40	2035	7,8							-	-	-
EHELLE ARRIVEE EAU BRUTE	1	1995	30	2025	0,7							-	-	-
EHELLE RESERVOIR	1	1995	30	2025	0,6							-	-	-
SURPRESSEUR	1	2006	15	2021	0,7					0,7		0,7	-	0,7
ANTI-BELIER	1	2006	10	2016	1,5							-	-	-
POMPE D'EPUISEMENT S. S.	1	2010	15	2025	0,4							-	-	-
TUYAUTERIE	1	1995	40	2035	1,6							-	-	-
VANNE DN 200	1	1995	40	2035	0,5							-	-	-
VANNES DN 150	3	1995	40	2035	0,4							-	-	-
TAMPON DE VISITE AVEC VENTILATION	3	1995	50	2045	1,1							-	-	-
CHEMINEE DE VENTILATION	1	1995	50	2045	0,8							-	-	-
REGARD D'INCENDIE	1	1995	40	2035	0,9							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2009	20	2029	3,0							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2009	12	2021	3,4					3,4		3,4	-	3,4
RADIOTRANSMISSION STATION CONCOURS	1	2008	12	2020	2,2				2,2			2,2	-	2,2
COFFRET DE PROTECTION GENERALE	1	2015	20	2035	1,8							-	-	-
<b>RESERVOIR DE SAINT-ROCH BAS</b>														-
CLOTURE + PORTAIL	1	1990	35	2025	9,7							-	-	-
EHELLE ACCES CHAMBRE DE VANNES	1	1990	35	2025	0,8							-	-	-
EHELLE ACCES CUVE	1	1990	35	2025	0,5							-	-	-
COMPTEUR MARZELAY	1	2013	20	2033	0,9							-	-	-
COMPTEUR SAINT-ROCH	1	2010	20	2030	0,9							-	-	-
ANALYSEUR DE CHLORE	1	2010	15	2025	1,9							-	-	-
GARDE-CORPS	1	1990	35	2025	0,8							-	-	-
TAMPON DE VISITE AVEC VENTILATION	1	1990	50	2040	1,1							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2013	0	2013	-							-	-	-
CHEMINEE DE VENTILATION	2	1990	50	2040	0,9							-	-	-
TAMPON DE VISITE	1	1990	50	2040	1,1							-	-	-
VANNE DE REMPLISSAGE	2	1990	40	2030	0,7							-	-	-
TUYAUTERIE	1	1990	40	2030	1,6							-	-	-
VANNE D'ISOLEMENT	1	1990	40	2030	0,7							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
VANNE RESERVE D'INCENDIE	1	1990	40	2030	0,7							-	-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1990	27	2017	3,0	3,0						3,0	-	3,0
TELETRANSMISSION	1	2008	12	2020	3,4				3,4			3,4	-	3,4
SONDE DE NIVEAU	1	2000	20	2020	0,6				0,6			0,6	-	0,6
RADIOTRANSMISSION STATION ROBACHE	1	2008	12	2020	2,2				2,2			2,2	-	2,2
<b>RESERVOIR DE SAINT-ROCH HAUT</b>														-
CLOTURE + PORTAIL	1	1998	30	2028	6,2							-	-	-
COMPTEUR	1	1996	20	2016	0,8							-	-	-
GARDE-CORPS	1	1998	30	2028	0,5							-	-	-
CAILLEBOTIS	1	1998	40	2038	0,7							-	-	-
EHELLE	1	1998	30	2028	1,6							-	-	-
TAMPON DE VISITE AVEC VENTILATION	2	1998	50	2048	1,1							-	-	-
TUYAUTERIE	1	1998	40	2038	3,2							-	-	-
COFFRET DE PROTECTION GENERALE	1	1998	20	2018	0,7		0,7					0,7	-	0,7
<b>RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS</b>														-
COMPTEUR DE DISTRIBUTION	1	2013	9	2022	0,8							-	-	-
COMPTEUR DN 150 DE DISTRIBUTION COMPTAGE SAULCY	1	2011	10	2021	1,1					1,1		1,1	-	1,1
ANALYSEUR DE CHLORE 1	1	2007	16	2023	1,9							-	-	-
POMPE PRISE D'ECHANTILLON	1	1998	20	2018	0,6		0,6					0,6	-	0,6
GARDE-CORPS	1	1990	35	2025	0,6							-	-	-
EHELLE DE SECURITE	1	1990	35	2025	0,5							-	-	-
TUYAUTERIE	1	2015	45	2060	1,6							-	-	-
VANNES DN 300	8	1980	35	2015	1,0							-	-	-
VANNE DN 300 RESERVE INCENDIE	1	1989	40	2029	1,0							-	-	-
TAMPON DE VISITE RESERVOIR	2	1980	50	2030	1,1							-	-	-
CHEMINEE DE VENTILATION	3	1980	50	2030	0,9							-	-	-
TAMPON DE VISITE REGARD COMPTAGE SAULCY	1	1980	50	2030	1,1							-	-	-
TUYAUTERIE	1	1980	45	2025	4,3							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2008	12	2020	3,4				3,4			3,4	-	3,4
RADIOTRANSMISSION STATION 3 FAUTEUILS	1	2008	12	2020	2,2				2,2			2,2	-	2,2
COFFRET DE REGULATION	1	2015	20	2035	0,9							-	-	-
COFFRET DE PROTECTION GENERAL	1	2015	25	2040	0,7							-	-	-
<b>RESEAUX</b>														-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
ACCESSOIRES RESEAUX (VANNES, VENTOUSES, REDUCTEURS...)	8	1900	0	1900	1,8	15,6	15,9	16,2	16,5	16,9	17,2	98,3	-	98,3
BRANCHEMENTS	8	1900	0	1900	2,0	17,3	17,7	18,0	18,4	18,7	19,1	109,2	-	109,2
					980,3	53,0	66,3	59,2	63,1	56,1	36,7	334,3	-	334,3
						53,0	66,3	59,2	63,1	56,1	36,7	334,3	-	334,3



**Département des Vosges**

# **VILLE DE SAINT-DIE-DES- VOSGES**

**AVENANT N°8**

**AU CONTRAT**

**POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE**

**DU SERVICE**

**D'ASSAINISSEMENT**



Entre les soussignées :

La Commune de Saint-Dié-des-Vosges, représentée par Monsieur David VALENCE, son Maire, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal, par une délibération en date du ....., désignée dans ce qui suit par « la Collectivité »,

Et

La Société LYONNAISE DES EAUX France, Société Anonyme au capital de 422 224 040 Euros, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le n° 410 034 607, ayant son siège social à la Tour CB21, 16, Place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par Monsieur Daniel KARCHER, Directeur de l'Entreprise Régionale Grand-Est, dûment habilitée, désignée dans ce qui suit par "le Fermier",

Il a été exposé ce qui suit :

## **Préambule**

Par contrat d'affermage en date du 05 juillet 1989, modifié par les avenants successifs (avenant n°1 du 15 décembre 1990, avenant n°2 du 7 janvier 1993, avenant n°3 du 1<sup>er</sup> juillet 1998, avenant n°4 du 4 octobre 2000, avenant n°5 du 4 avril 2005, avenant n°6 du 4 mai 2011 et avenant n°7 du 28 décembre 2012), la Collectivité a confié l'exploitation du service public de l'assainissement au Fermier.

A six ans de l'échéance du contrat, la collectivité a souhaité au travers du présent avenant adapter le Contrat actuel.

En fonction des dépenses de renouvellement réellement réalisées, il est nécessaire de réviser et d'adapter le contenu du plan technique de renouvellement et de mettre en place un fonds de renouvellement.

L'avenant 7 prévoyait que le Fermier réalise le relevé en classe A des réseaux d'eau potable. La Collectivité a souhaité supprimer la réalisation de ce relevé dans la mesure où la réglementation n'impose pas de relevés sur les réseaux existants.

Depuis la mise en place du tarif éco-solidaire et après trois ans de fonctionnement avec ces nouveaux tarifs, la Collectivité a souhaité adapter et réviser cette tarification.

L'ensemble de ces aménagements s'accompagne d'une modification des tarifs.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

- la révision du plan technique de renouvellement et de mettre en place un fonds de renouvellement,
- la suppression des obligations de référencement des ouvrages en classe A,
- la révision du prix de l'eau.
- le versement d'un intéressement

## **Article 2 : Renouvellement**

L'article 4 de l'avenant n°7 modifiant l'article 24 – Renouvellement est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Fermier met en place un fonds de renouvellement destiné à prendre en charge les travaux de renouvellement pour les matériels électromécaniques. Ce fonds retracera les engagements provisionnés et les dépenses réalisées par le Fermier.

Au crédit de ce fonds de renouvellement est portée une dotation annuelle d'un montant de 21 064 € HT (Station et Réseau) en valeur actualisée (soit 12 251€ en valeur de base). Cette dotation est indexée chaque année par application du coefficient K des prix défini à l'article 32 du contrat.

A la date de signature du présent avenant, la valeur de base du K est de 1,71938

Au débit de ce fonds de renouvellement, sont portées au fil de l'eau les dépenses effectuées au titre du renouvellement.

La dotation initiale a été estimée sur la base d'un plan prévisionnel estimatif de renouvellement ci-après annexé et calculé au plus juste. Ce plan comporte pour chaque bien les indications suivantes :

- description,
- valeur de remplacement (incluant la fourniture et la pose),
- date de mise en service,
- durée de vie,
- date prévisionnelle de renouvellement.

Tous les ans, la Collectivité et le Fermier feront un point sur les dépenses de renouvellement réalisées sur le fonds qui ne pourra être négatif.

A l'échéance du contrat, la Collectivité et le Fermier conviendront de la réattribution du solde si le solde restait positif.

A l'inverse si des besoins de renouvellement apparaissent sur les dernières années du contrat qui dépasseraient les capacités de financement par le solde du fonds, la collectivité prendrait en charge le financement résiduel nécessaire à leur réalisation.

En cas de besoin de renouvellement urgent non finançable par le solde du fonds et afin de garantir la continuité de service, le fermier est autorisé de facto à réaliser les dépenses de renouvellement nécessaires qu'il refacturera ensuite à la collectivité. Le fermier sera tenu de prévenir par courrier la collectivité de cette nécessité de travaux et devra ensuite apporter les justificatifs nécessaires au montant refacturé.

### **Article 3 : Rémunération du Fermier :**

Les points 1 et 2 de l'article 32 – Prix et tarif de base sont supprimés et remplacés par les dispositions suivantes :

#### **« 1 - Composantes de la rémunération du service**

Le Fermier est autorisé à appliquer aux abonnés du service un tarif qui comprend :

- La rémunération du Fermier : tarif appliqué par le Fermier à chaque période de facturation et qui tient compte d'une indexation du tarif de base ;
- 
- La part de la Collectivité (ou surtaxe) : part du prix de l'assainissement facturé aux abonnés du service, reversée par le Fermier à la Collectivité et destinée à couvrir les charges supportées par cette dernière.

A la rémunération du service s'ajoutent les taxes et redevances perçues pour le compte des organismes compétents et la TVA selon la réglementation en vigueur.

#### **2 - Rémunération du Fermier**

La redevance d'assainissement perçue par le Fermier auprès des abonnés du service, y compris de la Collectivité, est déterminée par application du tarif de base suivant, établi à la date du 1er octobre 1989 :

2-1- Une part fixe semestrielle, en euros HT, en fonction du diamètre du compteur d'eau potable.

Diamètre du compteur d'eau potable	Part fixe semestrielle (€ HT/semestre) 1993-1996	Part fixe semestrielle (€ HT/semestre) 1997-1 <sup>er</sup> sem 2005	Part fixe semestrielle (€ HT/semestre) 2 <sup>ème</sup> sem 2005 - 2012	Part fixe semestrielle (€ HT/semestre ) 2013 – 1 <sup>er</sup> sem. 2016	Part fixe semestrielle (€ HT/semestre) 2 <sup>ème</sup> sem. 2016 et années suivantes
DN 15-20 mm	3,05	6,10	6,10	5,48	5,48
DN 30 mm	4,57	7,62	7,62	7,62	7,62
DN 40mm	7,62	10,67	10,67	10,67	10,67
DN 50-60 mm	13,72	16,77	16,77	16,77	16,77
DN 80 mm	25,92	28,97	28,97	28,97	28,97
DN 100 mm et au-delà	50,31	53,36	53,36	53,36	53,36

2-2- Une part proportionnelle aux volumes consommés en € HT / m<sup>3</sup>

La partie proportionnelle est facturée sur la base de la consommation d'eau potable enregistrée annuellement (puis à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 semestriellement) au compteur, au tarif suivant :

Année (Part variable)	Part proportionnelle assainissement : So (€ HT / m <sup>3</sup> )	Part proportionnelle épuration : Vo (€ HT / m <sup>3</sup> )
1993 (1 <sup>er</sup> sem.)	0,5336	-
1993 (2 <sup>ème</sup> sem.)	0,4116	0,3476
1994	0,4116	0,3476
1995	0,4116	0,3476
1996	0,5488	0,3476
1997 – 1 <sup>er</sup> sem. 2005	0,7165	0,3476
2 <sup>ème</sup> sem. 2005 – 2010	0,7165	0,3579
2011 – 2012	0,7359	0,3579
2013 à 2016 (1 <sup>er</sup> sem.) :		
- de 0 à 30 m <sup>3</sup>	0,6200	0,3052
- de 31 à 120 m <sup>3</sup>	0,4405	0,2169
- de 121 à 200 m <sup>3</sup>	0,6158	0,3033
- au-delà de 200 m <sup>3</sup>	0,6973	0,3435
2 <sup>ème</sup> sem. 2016 et les suivantes :	S0 et V0 sont fusionnés	
- de 0 à 15 m <sup>3</sup>		0,2617
- > à 15 m <sup>3</sup> jusqu'à 60 m <sup>3</sup>		0,5130
- > à 60 m <sup>3</sup> jusqu'à 100 m <sup>3</sup>		0,9189
- au-delà de 100 m <sup>3</sup>		1,0585

### **3 – Indexation du prix du fermier**

L'article 32 du contrat d'affermage, complété par l'article 6 de l'avenant 7 est également complété par les dispositions suivantes :

L'indexation sera gelée pendant un an à compter du 1er septembre 2016.

### **Article 4 : Révision du prix de l'eau et de son indexation :**

L'article 38 du contrat d'affermage, remplacé par l'article 6 de l'avenant 3 et également modifié des dispositions suivantes :

2) en cas de variation de plus de 15% du volume global vendu, calculé sur la moyenne des trois dernières années depuis la dernière révision et remplacé par « en cas de variation de plus de 10% du volume globale vendu par rapport à l'année précédente »

### **Article 5 – Exploitation du service de l'assainissement et traitement des boues d'épuration et déchets :**

L'article 4.2 de l'avenant 5 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

#### **4.2. Traitement des boues et déchets :**

Les sables produits par la station d'épuration seront évacués par le Fermier à ses frais jusqu'au Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe II de Villoncourt (Vosges). Les frais pris en charge par le Fermier concernent le transport des sous-produits (sables) y compris la location des bennes utilisées pour ce transport, ainsi que les frais de mise en décharge et les taxes qui s'y affèrent (taxe ADEME), dans le cadre de la réglementation en vigueur et dans les conditions demandées par l'exploitant du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe II à la date du présent avenant.

Dans le cas où le traitement final des sables serait modifié, du fait de la réglementation ou des exigences de l'exploitant du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe II, les parties conviennent de se rapprocher afin d'examiner les conditions techniques et financières de traitement de ces produits, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'avenant n°3.

Les résidus de curage du réseau d'assainissement seront déposés dans la benne qui reçoit les sables sur le site de la station d'épuration. Ils seront évacués dans les mêmes conditions que les sables de la station d'épuration.

Les déchets de dégrillage produits par la station d'épuration seront évacués conformément à la réglementation en vigueur. Les frais pris en charge par le Fermier concernent les dépenses liées au transport et au traitement de ces déchets.

Les graisses issues du dégraisseur seront évacuées par le Fermier à ses frais jusqu'à un centre de traitement agréé. Les frais pris en charge par le Fermier concernent le transport des graisses ainsi que leur traitement, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

#### Traitement des boues d'épuration :

Les boues produites par la station d'épuration seront évacuées par le Fermier à ses frais jusqu'au Centre de compostage. Les frais pris en charge par le Fermier concernent le transport des boues jusqu'au centre de valorisation, ainsi que l'ensemble des coûts de procédé et de valorisation décrits au présent paragraphe, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### **Article 6 : Tenue à jour du plan du réseau d'assainissement :**

L'article 80 – Tenue à jour du plan du réseau d'assainissement est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

#### « **1- Impact de la Réforme Construire sans Détruire**

- ***Guichet unique***

Conformément aux dispositions des articles R. 554-7 et suivants du code de l'environnement, le Fermier procède au référencement initial et au zonage du réseau sur le guichet unique prévu à l'article L. 554-2 du code de l'environnement. Il réalise les mises à jour nécessaires dans les délais et formats prescrits par la réglementation.

Lorsqu'annuellement le Fermier procède à la déclaration prévue à l'article R. 554-10 du code de l'environnement, il intègre dans les données celles relatives au réseau exploité dans le cadre du présent contrat.

Le Fermier s'acquitte chaque année de la redevance prévue à l'article L. 554-5 du code de l'environnement au titre des ouvrages exploités au 31 décembre de l'année précédente dans le cadre du présent contrat.

- ***Obligations de réponses aux responsables de projet et aux exécutants de travaux***

Conformément aux dispositions des articles R554-22 et R554-26 du code de l'environnement, le Fermier est tenu de répondre, dans les formes et dans les délais prescrits, aux déclarations de projet des responsables de projets, aux déclarations d'intention de commencer les travaux des exécutants de travaux, et aux sollicitations pour travaux urgents qui lui sont adressées.

Afin d'apporter des informations favorisant l'élaboration des projets sans aléas, le Fermier inclut les branchements dans la cartographie et répond aux demandes de projet de travaux (DT) en fournissant des plans des ouvrages qui sont a minima d'une classe de précision B.

- **Obligations en tant que responsable de projet et exécutant de travaux**

Pour répondre aux dispositions prévues dans l'Article L554-1 du code de l'environnement, et pour tout chantier le nécessitant, le Fermier :

- ☞ consulte le guichet unique, procède aux déclarations de projet de travaux, d'intention de démarrer les travaux nécessaires,
- ☞ diligente les investigations complémentaires nécessaires,
- ☞ intègre à ses marchés de travaux les conditions techniques et financières particulières permettant à l'exécutant des travaux :
  - d'appliquer les précautions nécessaires à l'intervention à proximité des ouvrages ou tronçons d'ouvrages lorsque la position des réseaux n'est pas connue avec une précision suffisante,
  - de ne pas subir de préjudice en cas d'arrêt de travaux dû à la découverte, d'écarts notables de position entre les données communiquées avant le chantier et la situation constatée au cours du chantier, ou d'endommagement accidentel d'ouvrages dans les conditions prévues à l'article R 554-28 du code de l'environnement,
  - de ne pas subir de préjudice en cas de report des travaux justifié en cas de retard dans l'engagement des travaux dû à l'absence de réponse d'un exploitant à une relance fondée, dans les conditions prévues à l'article R 554-26 du code de l'environnement.
- ☞ respecte et veille au respect par ses exécutants des prescriptions techniques fixées par le guide technique et la norme NF-S70-003.

à compter du 1er janvier 2017 :

- ☞ aura réalisé et poursuit les plans de formation nécessaires pour les personnels affectés au contrat,
- ☞ vérifie que les personnels travaillant sous sa direction, pour son compte et celui de ses prestataires disposent des qualifications, certifications et autorisations requises.

- **Cas spécifique des travaux en urgence et des sinistres**

Le Fermier veille à l'application des dispositions de l'Article R 554-32 du code de l'environnement. »

### **Article 7 : Autres dispositions**

Toutes les dispositions du cahier des charges d'origine et de ses sept premiers avenants qui ne sont ni modifiées ni abrogées par le présent avenant, demeurent applicables.

### **Article 8 : Prise d'effet**

Les dispositions du présent avenant entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016, sous réserve de sa transmission préalable en préfecture.

### **Article 9 : Reversement à la collectivité d'un intéressement**

Il est créé un nouvel article 85 « reversement à la collectivité d'un intéressement »

Le délégataire devra reverser à la collectivité au 1<sup>er</sup> mars de l'année n+1 une somme calculée sur la base des volumes d'eaux usées traitées provenant de la commune de Sainte Marguerite relatif à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année n. Cet intéressement s'appliquera pour la première fois sur les volumes d'eaux usées traités au titre de l'année 2016.

Le mécanisme de calcul est le suivant :

Pour les volumes d'eaux usées traitées compris en 0 et 250 000 m<sup>3</sup> :

- ✓ néant.

Pour les volumes d'eaux usées traitées compris en 250 000 et 300 000 m<sup>3</sup> :

- ✓ 30 % des recettes calculées sur la base du volume d'eaux usées traités facturés dans la tranche de consommation ci-dessus multiplié par le prix de vente à Sainte Marguerite applicable au 1<sup>er</sup> octobre de l'année n.

Pour les volumes d'eaux usées traitées au-delà de 300 000 de m<sup>3</sup> :

- ✓ 60 % des recettes calculées sur la base du volume d'eaux usées traités facturés dans la tranche de consommation ci-dessus multiplié par le prix de vente à Sainte Marguerite applicable au 1<sup>er</sup> octobre de l'année n.

**Pièces jointes**

- Annexe 1 : Plans prévisionnels estimatifs et indicatif de renouvellement (assainissement et station d'épuration).

Fait à Saint-Dié-des-Vosges le     /     / 2016 en 6 exemplaires.

Pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges  
Le Maire

Pour Lyonnaise des Eaux  
Le Directeur de l'Entreprise  
Régionale Grand-Est

David VALENCE

Daniel KARCHER

# Commune de Saint-Dié-des-Vosges

Entreprise Grand Est



Département des Vosges

Service Public de l'assainissement collectif

## PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS

VALEURS AU 01/01/2013

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
	0	1900	0	2013	-							#NOM?	-	#NOM?
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE LA PLACE DU MARC</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE PUIITS DE POMPAGE	1	2000	40	2040	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2007	10	2017	0,7	0,7						0,7	-	0,7
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2015	10	2025	0,7							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2000	40	2040	0,9							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2015	15	2030	4,6							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2015	14	2029	2,3							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTIO GENERAL	1	2000	30	2030	0,8							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>10,8</b>	<b>0,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE HELLIEULE 4</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE PUIITS DE POMPAGE	1	1996	40	2036	0,7							-	-	-
TAMPON DE VISITE DEPART EFFLUENT	1	1996	40	2036	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2015	10	2025	0,8							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2005	11	2016	1,2							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1996	40	2036	0,7							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2014	18	2032	4,6							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>8,9</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE HELLIEULE 3</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE	2	1996	40	2036	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2006	10	2016	1,2							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2006	10	2016	1,2							-	-	-
EHELLE BACHE DE POMPAGE	1	1996	30	2026	1,0							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	1996	30	2026	0,6							-	-	-
CLAPETS ANTIRETOUR	2	1996	30	2026	0,4							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1996	40	2036	1,0							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1996	20	2016	8,7							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>14,8</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE BEHOUILLE</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE	3	1990	40	2030	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2009	10	2019	1,8			1,8				1,8	-	1,8
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2009	10	2019	1,8			1,8				1,8	-	1,8
CLAPETS ANTIRETOUR	2	1980	50	2030	0,4							-	-	-
EHELLE BACHE DE POMPAGE	1	1990	50	2040	0,5							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	1989	50	2039	0,6							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1990	40	2030	0,8							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2012	15	2027	5,2							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2012	12	2024	2,3							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERALE	1	1990	35	2025	0,8							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>14,9</b>	-	-	3,6	-	-	-	3,6	-	3,6
<b>POSTE DE RELEVEMENT ALBERT CAMUS N°2</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE	1	2001	40	2041	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2014	10	2024	0,8							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2014	10	2024	0,8							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	2001	25	2026	0,6							-	-	-
<b>REGARD DE REPARTITION</b>														
CLAPETS ANTI-RETOUR	2	2001	35	2036	0,5							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2001	40	2041	0,8							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2015	20	2035	4,6							-	-	-
TELEGESTION	1	2015	15	2030	2,2							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>11,0</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>POSTE DE RELEVEMENT ALBERT CAMUS N°1</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE ACCES	1	2001	40	2041	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2015	10	2025	0,8							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2015	10	2025	0,8							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	2001	25	2026	0,6							-	-	-
CLAPETS ANTI-RETOUR	2	2001	35	2036	0,5							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2001	40	2041	1,3							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2001	15	2016	4,6							-	-	-
TELEGESTION	1	2001	25	2026	0,6							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERALE	1	2001	25	2026	0,6							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>10,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BASSIN D'ORAGE FOLMARD</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
POTENCE POMPE DE RELEVEMENT	1	1984	40	2024	0,8							-	-	-
TAMPON DE VISITE PUIITS DE POMPAGE	1	1996	40	2036	0,7							-	-	-
TAMPON DE VISITE ACCES	1	1996	40	2036	0,7							-	-	-
SYSTEM DE PURIFICATION	1	2003	35	2038	13,8							-	-	-
MOTEUR SYSTEM DE PURIFICATION	1	2014	18	2032	1,6							-	-	-
TAMPON DE VISITE SYSTEME DE PURIFICATION	1	1996	40	2036	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2014	12	2026	2,2							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2014	11	2025	2,2							-	-	-
POMPE VIDE-CAVE	1	2013	15	2028	0,6							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total	
GARDE CORPS	1	1998	30	2028	1,5							-	-	-	
ECELLE BACHE DE POMPAGE	1	1996	30	2026	0,8							-	-	-	
PANIER DE DEGRILLAGE	1	1996	30	2026	0,6							-	-	-	
CLAPET ANTI-RETOUR EAU POTABLE	1	1996	30	2026	0,3							-	-	-	
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE N°1	1	2002	15	2017	0,8	0,8						0,8	-	0,8	
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE N°2	1	1996	20	2016	0,8							-	-	-	
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE N°3	1	1996	20	2016	0,8							-	-	-	
CLAPETS ANTI-RETOUR	2	1996	40	2036	0,4							-	-	-	
DISCONNECTEUR	1	1996	20	2016	0,6							-	-	-	
LIMITEUR DE DEBIT	1	1986	40	2026	0,7							-	-	-	
<b>POSTE DE COMPRESSION</b>														-	-
AUGETS DE RINCAGE	1	1996	30	2026	10,5							-	-	-	
CAILLEBOTIS	1	1996	40	2036	1,3							-	-	-	
CAILLEBOTIS PURIFICATION	1	1996	40	2036	1,0							-	-	-	
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1996	50	2046	3,5							-	-	-	
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2015	25	2040	5,2							-	-	-	
TELETRANSMISSION	1	2013	19	2032	2,3							-	-	-	
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE PURIFICATION	1	1996	30	2026	4,6							-	-	-	
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERAL	1	1996	30	2026	0,9							-	-	-	
<b>Total PR</b>					<b>59,9</b>	<b>0,8</b>	-	-	-	-	-	<b>0,8</b>	-	<b>0,8</b>	
<b>POSTE DE RELEVEMENT DU MARECHAL LYAUTI</b>														-	-
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														-	-
TRAPPE DE VISITE PUIITS DE POMPAGE	1	2005	40	2045	0,7							-	-	-	
BACHE DE POMPAGE	1	2005	50	2055	-							-	-	-	
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2005	11	2016	0,8							-	-	-	
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2005	11	2016	0,8							-	-	-	
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2005	40	2045	0,6							-	-	-	
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2005	13	2018	4,6		4,6					4,6	-	4,6	
<b>Total PR</b>					<b>7,6</b>	-	4,6	-	-	-	-	<b>4,6</b>	-	<b>4,6</b>	
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE FOUCHARUPT</b>														-	-
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														-	-
TAMPON DE VISITE PUIITS DE POMPAGE	1	1990	40	2030	0,7							-	-	-	

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2013	10	2023	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2013	10	2023	0,7							-	-	-
ECHELLE BACHE DE POMPAGE	1	1990	35	2025	0,6							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	1990	35	2025	0,6							-	-	-
CLAPET ANTIRETOUR	2	1990	35	2025	0,4							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1990	40	2030	0,8							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1990	27	2017	4,6	4,6						4,6	-	4,6
TELETRANSMISSION	1	2014	16	2030	2,3							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERALE	1	1990	35	2025	0,6							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>12,0</b>	<b>4,6</b>	-	-	-	-	-	<b>4,6</b>	-	<b>4,6</b>
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE ROBACHE</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE PUIITS DE POMPAGE	1	1998	40	2038	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2010	10	2020	1,3				1,3			1,3	-	1,3
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2013	10	2023	1,3							-	-	-
ECHELLE BACHE DE POMPAGE	1	1998	30	2028	0,7							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	1998	25	2023	0,6							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1998	25	2023	0,8							-	-	-
CLAPET ANTIRETOUR	2	1998	25	2023	0,4							-	-	-
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2014	19	2033	4,6							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2014	18	2032	2,3							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERALE	1	1998	25	2023	0,6							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>13,3</b>	-	-	-	1,3	-	-	<b>1,3</b>	-	<b>1,3</b>
<b>POSTE DE RELEVEMENT DE MIRANDOLLE</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
TAMPON DE VISITE	3	1999	40	2039	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2015	16	2031	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2015	16	2031	0,7							-	-	-
CLAPET ANTIRETOUR	2	1999	25	2024	0,4							-	-	-
ECHELLE BACHE DE POMPAGE	1	1999	30	2029	0,6							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	1999	40	2039	0,8							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	1999	17	2016	6,4							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	1999	17	2016	2,3							-	-	-
DISJONCTEUR DE PROTECTION GENERAL	1	1999	25	2024	0,6							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>13,3</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>POSTE DE RELEVEMENT GEOPARC 1</b>														
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
COUVERTURE PUIITS DE POMPAGE	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-
GRILLE ANTICHUTE	1	2004	20	2024	-							-	-	-
BACHE DE POMPAGE	1	2004	50	2054	-							-	-	-
PALIER INTERMEDIAIRE PUIITS DE POMPAGE	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2013	13	2026	0,7							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2013	13	2026	0,7							-	-	-
EHELLE PUIITS DE POMPAGE	1	2004	30	2034	0,9							-	-	-
PANIER DE DEGRILLAGE	1	2004	20	2024	0,6							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2004	40	2044	1,7							-	-	-
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE	1	2004	13	2017	0,8	0,8						0,8	-	0,8
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2004	20	2024	4,6							-	-	-
TELETRANSMISSION	1	2004	12	2016	2,3							-	-	-
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	1	2014	10	2024	1,2							-	-	-
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	1	2014	10	2024	1,2							-	-	-
<b>Total PR</b>					<b>16,1</b>	0,8	-	-	-	-	-	0,8	-	0,8
<b>POSTE DE RELEVEMENT GEOPARC 2</b>														
CLOTURE	1	2004	30	2034	4,1							-	-	-
GRILLE DE SECURITE SUR CANAL DE REJET A CIEL OUVERT	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-
PORTAIL	1	2004	30	2034	0,8							-	-	-
CLAPPET ANTI-RETOUR CANAL DE REJET	1	2004	40	2044	4,8							-	-	-
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														
GRILLE ANTICHUTE ACCES PUIITS DE POMPAGE	1	2004	20	2024	0,7							-	-	-
TAMPON DE VISITE REGARD A CLAPETS	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-
GRILLE ANTICHUTE ACCES POMPE N°1	1	2004	20	2024	-							-	-	-
GRILLE ANTICHUTE ACCES POMPE N°2	1	2004	20	2024	0,6							-	-	-
BACHE DE POMPAGE	1	2004	50	2054	-							-	-	-
REGARD A CLAPETS	1	2004	50	2054	-							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total	
TRAPPE DE VISITE ACCES POMPE N°1	1	2004	35	2039	0,7							-	-	-	
TRAPPE DE VISITE ACCES POMPE N°2	1	2004	35	2039	0,1							-	-	-	
TRAPPE DE VISITE ACCES PUIITS DE POMPAGE	1	2004	35	2039	0,1							-	-	-	
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2004	15	2019	14,9			14,9				14,9	-	14,9	
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2004	16	2020	14,9				14,9			14,9	-	14,9	
ECHELLE REGARD A CLAPET	1	2004	30	2034	0,7							-	-	-	
PANIER DE DEGRILLAGE	1	2004	20	2024	0,6							-	-	-	
TUYAUTERIE	1	2004	40	2044	1,2							-	-	-	
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE	1	2004	14	2018	0,8		0,8					0,8	-	0,8	
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2004	20	2024	6,1							-	-	-	
TELETRANSMISSION	1	2004	12	2016	2,3							-	-	-	
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	1	2004	13	2017	2,5	2,5						2,5	-	2,5	
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	1	2004	14	2018	2,5		2,5					2,5	-	2,5	
<b>Total PR</b>					<b>59,8</b>	2,5	3,3	14,9	14,9	-	-	35,5	-	35,5	
<b>POSTE DE RELEVEMENT GEOPARC 3</b>														-	-
<b>BACHE DE POMPAGE</b>														-	-
COUVERTURE PUIITS DE POMPAGE	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-	
GRILLE ANTICHUTE	1	2004	20	2024	-							-	-	-	
COUVERTURE REGARD VANNES	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-	
BACHE DE POMPAGE	1	2004	50	2054	-							-	-	-	
REGARD DE VANNES	1	2004	50	2054	-							-	-	-	
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2004	13	2017	0,7	0,7						0,7	-	0,7	
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2004	14	2018	0,7		0,7					0,7	-	0,7	
PANIER DE DEGRILLAGE	1	2004	20	2024	0,6							-	-	-	
ECHELLE REGARD VANNES	1	2004	20	2024	0,3							-	-	-	
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2004	40	2044	1,7							-	-	-	
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE	1	2004	14	2018	0,8		0,8					0,8	-	0,8	
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>														-	-
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2004	20	2024	4,6							-	-	-	
TELETRANSMISSION	1	2004	13	2017	2,3	2,3						2,3	-	2,3	
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	1	2004	12	2016	0,7							-	-	-	
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	1	2004	12	2016	0,7							-	-	-	
<b>Total PR</b>					<b>14,6</b>	3,0	1,4	-	-	-	-	4,4	-	4,4	

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total	
<b>POSTE DE RELEVEMENT GEOPARC 4</b>													-	-	
<b>BACHE DE POMPAGE</b>													-	-	
COUVERTURE PUIITS DE POMPAGE	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-	
GRILLE ANTICHUTE	1	2004	20	2024	-							-	-	-	
COUVERTURE REGARD VANNES	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-	
BACHE DE POMPAGE	1	2004	50	2054	-							-	-	-	
REGARD D'ARRIVEE DES EFFLUENTS	1	2004	50	2054	-							-	-	-	
REGARD DE VANNES	1	2004	50	2054	-							-	-	-	
TAMPON DE VISITE ARRIVEE DES EFFLUENTS	1	2004	40	2044	0,7							-	-	-	
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2004	10	2014	0,9							-	-	-	
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2004	10	2014	0,9							-	-	-	
EHELLE REAGARD ARRIVEE DES EFFLUENTS	1	2004	30	2034	1,7							-	-	-	
PANIER DE DEGRILLAGE	1	2004	20	2024	0,6							-	-	-	
EHELLE REGARD VANNES	1	2004	20	2024	0,3							-	-	-	
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	1	2004	40	2044	1,7							-	-	-	
MESURE DE NIVEAU BACHE DE POMPAGE	1	2004	15	2019	0,8			0,8				0,8	-	0,8	
<b>ARMOIRE ELECTRIQUE BT</b>													-	-	
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	1	2004	20	2024	4,6							-	-	-	
TELETRANSMISSION	1	2004	13	2017	2,3	2,3						2,3	-	2,3	
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	1	2014	10	2024	0,7							-	-	-	
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	1	2014	10	2024	0,7							-	-	-	
<b>Total PR</b>					<b>17,5</b>	2,3	-	0,8	-	-	-	3,1	-	3,1	
<b>1</b>					<b>Total Général</b>	<b>285,0</b>	14,7	9,3	19,2	16,2	-	-	59,4	-	59,4





# Commune de Saint-Dié-des-Vosges

Entreprise Régionale Grand Est  
Gestion du Patrimoine



Département des Vosges  
Service Public de l'assainissement collectif

## PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS

VALEURS AU 01/01/2013

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
<b>STATION D'EPURATION</b>														
CLOTURE	1	1993	30	2023	25,6							-	-	-
PORTAIL	1	1993	30	2023	17,6							-	-	-
<b>PRETRAITEMENT</b>														
<b>MESURE EAU BRUTE</b>														
ENREGISTREUR DE DEBIT EAU BRUTE	1	1993	30	2023	1,7							-	-	-
MESURE DE TURBIDITE EAU BRUTE	1	2015	18	2033	2,3							-	-	-
<b>RELEVAGE EAUX BRUTES</b>														
POMPE DE RELEVEMENT 1	1	2014	13	2027	3,9							-	-	-
POMPE DE RELEVEMENT 2	1	2004	13	2017	3,9	3,9						3,9	-	3,9
POMPE DE RELEVEMENT 3	1	1993	22	2015	3,9							-	-	-
BARRES DE GUIDAGE	3	2003	20	2023	1,3							-	-	-
BARDAGE	1	2014	30	2044	3,8							-	-	-
<b>DEGRILLAGE</b>														
DEGRILLEUR VERTICAL	1	1993	30	2023	24,2							-	-	-
COMPACTEUR ENSACHEUR	1	1993	35	2028	8,2							-	-	-
MOTOREDUCTEUR COMPACTEUR ENSACHEUR	1	1993	24	2017	1,8							-	-	-
MESURE DE DEBIT EAU BRUTE	1	2014	21	2035	0,8							-	-	-
PRELEVEUR D'ECHANTILLONS EAU BRUTE	1	2014	21	2035	3,8							-	-	-
<b>MATIERES DE VIDANGE</b>														
FOSSE	1	1993	30	2023	2,9							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
CLAPET ANTI-RETOUR	1	1993	40	2033	0,3							-	-	-
FILTRE A CHARBON ACTIF	1	1993	35	2028	-							-	-	-
TURBINE D'AERATION FOSSE MATIERES DE VIDANGE	1	1993	24	2017	4,1	4,1						4,1	-	4,1
POMPE DE REFOULEMENT MATIERES DE VIDANGE	1	2013	10	2023	1,9							-	-	-
TUYAUTERIE	1	2010	40	2050	0,3							-	-	-
MESURE DE DEBIT MATIERES DE VIDANGE	1	1993	24	2017	1,3	1,3						1,3	-	1,3
<b>DESSABLEUR-DEGRAISSEUR</b>												-	-	-
POTENCE AMOVIBLE PRETRAITEMENT	1	1993	30	2023	0,9							-	-	-
PONT ROULANT RACLEUR RACLEUR DE GRAISSE	1	1993	40	2033	80,5							-	-	-
MOTOREDUCTEUR DU PONT RACLEUR DE GRAISSE	1	1993	25	2018	3,2		3,2					3,2	-	3,2
COMPRESSEUR AIR LIFT DESSABLEUR	1	2014	12	2026	4,2							-	-	-
AEROFLOT SUBMERSIBLE DEGRAISSEUR	1	2013	18	2031	4,0							-	-	-
CLASSIFICATEUR A SABLE	1	2011	25	2036	11,0							-	-	-
MOTOREDUCTEUR CLASSIFICATEUR A SABLE	1	1999	16	2015	1,6							-	-	-
REPARTITEUR DE DEBIT	1	1993	35	2028	11,2							-	-	-
VANNE MURALE	1	1993	25	2018	1,0		1,0					1,0	-	1,0
<b>BACHE DE RECUPERATION DES GRAISSES</b>												-	-	-
BENNE A GRAISSES	3	2002	30	2032	0,6							-	-	-
VANNE VIDANGE BACHE A GRAISSES	1	1993	25	2018	0,9		0,9					0,9	-	0,9
<b>FOSSE A SABLES</b>												-	-	-
POMPE FOSSE A SABLES	1	2009	8	2017	1,0	1,0						1,0	-	1,0
TUYAUTERIE FOSSE A SABLES	1	1993	40	2033	0,2							-	-	-
<b>POSTE TOUTES EAUX</b>												-	-	-
CAISSON POSTE TOUTES EAUX	1	2009	15	2024	1,0							-	-	-
POMPE POSTE TOUTES EAUX 1	1	2009	15	2024	1,0							-	-	-
POMPE POSTE TOUTES EAUX 2	1	2011	15	2026	1,0							-	-	-
BARRES DE GUIDAGE	1	2003	20	2023	1,0							-	-	-
VANNE	1	1993	40	2033	0,0							-	-	-
MESURE DE NIVEAU POSTE TOUTES EAUX	1	2011	15	2026	0,8							-	-	-
<b>BIOLOGIE</b>												-	-	-
<b>PRODUCTION D'AIR</b>												-	-	-
SURPRESSEUR 1 L1	1	2003	13	2016	9,5							-	-	-
SURPRESSEUR 1 L2	1	2003	13	2016	9,5							-	-	-
SURPRESSEUR 2 L1	1	2003	13	2016	9,5							-	-	-
SURPRESSEUR 2 L2	1	2003	13	2016	18,7							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
TUYAUTERIE	1	1993	40	2033	105,2							-	-	-
VANNES DE DETENTES	4	1993	40	2033	0,5							-	-	-
VANNE D'ALIMENTATION AIR PETIT BASSIN	2	1993	40	2033	0,5							-	-	-
NOURRICE SUPRESSEURS N°1 & N°2	1	2002	40	2042	0,1							-	-	-
NOURRICE SUPRESSEURS N°3 & N°4	1	2000	40	2040	0,6							-	-	-
VANNES D'ALIMENTATION EN AIR (N°3 ET N°4)	2	1993	30	2023	0,2							-	-	-
VANNES D'ALIMENTATION EN AIR (N°1 ET N°2)	2	1993	40	2033	0,8							-	-	-
<b>AERATION</b>												-	-	-
AGITATEUR ANAEROBIE 1	1	1993	30	2023	7,8							-	-	-
AGITATEUR ANAEROBIE 2	1	2014	30	2044	7,8							-	-	-
AGITATEUR AERATION 1 L1	1	1993	30	2023	7,8							-	-	-
AGITATEUR AERATION 2 L1	1	1993	30	2023	7,8							-	-	-
AGITATEUR AERATION 1 L2	1	1993	30	2023	7,8							-	-	-
AGITATEUR AERATION 2 L2	1	2014	21	2035	7,8							-	-	-
DIFFUSEURS D'AIR AERATION L1	1	2013	10	2023	34,5							-	-	-
DIFFUSEURS D'AIR AERATION L2	1	2013	10	2023	34,5							-	-	-
MESURE DE REDOX AERATION	2	2001	14	2015	0,8							-	-	-
MESURE DES MES AERATION	2	2014	21	2035	0,8							-	-	-
MESURE D'OXYGENE AERATION (transmetteur)	2	1993	25	2018	0,8		1,6					1,6	-	1,6
MESURE D'OXYGENE AERATION (sonde)	2	2014	10	2024	0,8							-	-	-
VANNE MURALE ISOLEMENT AERATION	1	1993	30	2023	1,3							-	-	-
<b>FOSSE DE DEGAZAGE</b>												-	-	-
POTENCE POMPES DE RECIRCULATION	1	1993	30	2023	0,8							-	-	-
<b>RECIRCULATION DES BOUES</b>												-	-	-
POMPE RECIRCULATION 1	1	2014	21	2035	5,2							-	-	-
POMPE RECIRCULATION 2	1	2013	12	2025	5,2							-	-	-
TUYAUTERIE + EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES POMPAGE	1	1900	0	2013	-							-	-	-
VANNE BY-PASS BOUES RECIRCULEES	1	1993	40	2033	0,9							-	-	-
VANNE MURALE VIDANGE PUIITS A BOUES	1	2011	25	2036	1,1							-	-	-
MESURE DE DEBIT RECIRCULATION	1	2010	15	2025	1,3							-	-	-
MESURE DES MES PUIITS A BOUES	1	1993	27	2020	0,8				0,8			0,8	-	0,8
<b>CLARIFICATION</b>												-	-	-
PONT SUCEUR CLARIFICATEUR	1	1993	40	2033	138,0							-	-	-
MOTOREDUCTEUR PONT CLARIFICATEUR	1	2014	15	2029	3,2							-	-	-
NETTOYEUR DE GOULOTTE CLARIFICATEUR	1	2002	15	2017	9,0	9,0						9,0	-	9,0
MESURE DU NIVEAU DU VOILE DE BOUE 1 (transmetteur)	1	1993	27	2020	0,7				0,7			0,7	-	0,7

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
MESURE DU NIVEAU DU VOILE DE BOUE 1 (sonde)	1	1993	26	2019	3,3			3,3				3,3	-	3,3
SUPPORT CLOISON SIPHOIDE	1	2009	20	2029	5,7							-	-	-
<b>EXTRACTION DES BOUES</b>												-	-	-
POMPE FLOTTATION BOUES EN EXCES N°1	1	2013	10	2023	1,3							-	-	-
POMPE FLOTTATION BOUES EN EXCES N°2	1	2011	10	2021	1,3							-	-	-
<b>TRAITEMENT TERTIAIRE</b>												-	-	-
POMPE DOSEUSE CHLORURE FERRIQUE DEPHOSPHATATION N°1	1	2010	12	2022	0,9							-	-	-
POMPE DOSEUSE CHLORURE FERRIQUE DEPHOSPHATATION N°2	1	2010	12	2022	0,9							-	-	-
<b>MESURE EAU TRAITEE</b>												-	-	-
CANAL VENTURI EAU TRAITEE	1	1993	35	2028	-							-	-	-
MESURE DE DEBIT EAU TRAITEE	1	1993	27	2020	0,8				0,8			0,8	-	0,8
PRELEVEUR D'ECHANTILLONS EAU TRAITEE	1	1993	30	2023	3,8							-	-	-
POMPE EAU INDUSTRIELLE	1	1993	23	2016	2,5							-	-	-
<b>DESHYDRATATION</b>												-	-	-
<b>EPAISSISSEUR</b>												-	-	-
POMPE DE TRANSFERT N°1	1	2014	16	2030	2,2							-	-	-
POMPE DE TRANSFERT N°2	1	2015	16	2031	2,2							-	-	-
<b>FLOTTATION</b>												-	-	-
TOITURE TERRASSE	1	2014	20	2035	5,0							-	-	-
MESURE NIVEAU BACHE BOUES FLOTTEES	1	2001	15	2016	0,8							-	-	-
PONT FLOTTATEUR	1	1993	40	2033	115,0							-	-	-
Cloison pont flottateur	1	1993	20	2013	14,0							-	-	-
MOTOREDUCTEUR PONT FLOTTATEUR	1	1996	21	2017	3,8	3,8						3,8	-	3,8
BARRES DE GUIDAGE + CHAINES	1	2003	20	2023	1,2							-	-	-
AGITATEUR BACHE A BOUES A FLOTTER	1	2000	18	2018	1,6		1,6					1,6	-	1,6
POMPE BACHE A BOUES FLOTTEES N°2	1	2005	11	2016	8,4							-	-	-
CLAPETS ANTI-RETOUR	2	1993	40	2033	0,5							-	-	-
RAMPE D'AERATION DU DEGAZAGE	1	1993	30	2023	0,7							-	-	-
COMPRESSEUR D'AIR DE SERVICE	1	2001	16	2017	3,8	3,8						3,8	-	3,8
RESERVOIR AIR DE SERVICE	1	1993	30	2023	1,3							-	-	-
PALAN ELECTRIQUE FLOTTATION	1	1993	30	2023	1,7							-	-	-
VANNE CHASSE RAPIDE FLOTTATION 1	1	2002	21	2023	1,8							-	-	-
VANNE CHASSE RAPIDE FLOTTATION 2	1	2013	13	2026	1,8							-	-	-
VANNES FLOTTATION	8	1993	30	2023	0,3							-	-	-
DEBITMETRE DES BOUES A FLOTTER	1	2009	15	2024	1,3							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
DEBITMETRE DES BOUES FLOTTEES	1	2013	12	2025	1,2							-	-	-
POMPE VIDE-CAVE	1	1996	22	2018	0,6		0,6					0,6	-	0,6
<b>STOCKAGE DES BOUES</b>														
POTENCE STOCKEUR	1	1993	30	2023	0,9							-	-	-
POTENCE SILO A BOUES	1	1993	30	2023	0,9							-	-	-
AGITATEUR STOCKEUR	1	2012	10	2022	0,1							-	-	-
SONDE + TRANSMETTEUR MES STOCKEUR BOUES	1	2012	12	2024	3,0							-	-	-
MESURE DE NIVEAU SILO A BOUES	1	2001	15	2016	0,8							-	-	-
<b>PREPARATION LAIT DE CHAUX</b>														
SILO A CHAUX ETEINTE	1	1993	30	2023	2,5							-	-	-
BAC D'EAU CLAIRE	1	1993	40	2033	4,0							-	-	-
BAC DE PREPARATION LAIT DE CHAUX	1	1993	40	2033	-							-	-	-
EXTRACTEUR AIR LOCAL CHAUX	1	2015	40	2055	1,4							-	-	-
AGITATEUR BAC A LAIT DE CHAUX	1	1993	22	2015	2,5							-	-	-
EQUIPEMENT D'INJECTION DE CHAUX RETARD	1	2013	20	2033	16,1							-	-	-
MESURE DE NIVEAU BAC A LAIT DE CHAUX	1	2001	15	2016	0,8							-	-	-
VANNES PREPRATATION LAIT DE CHAUX	5	1993	40	2033	0,5							-	-	-
<b>STOCKAGE COAGULANT</b>														
SILO A SELS DE FER	1	2013	10	2023	2,5							-	-	-
BAC DE RETENTION	1	1993	30	2023	4,0							-	-	-
<b>CONDITIONNEMENT DES BOUES</b>														
AGITATEUR BACHE DE CONTIONNEMENT DES BOUES	1	2000	25	2025	4,1							-	-	-
MESURE DE NIVEAU BACHE A BOUES	1	2000	15	2015	0,8							-	-	-
VANNE VIDANGE CONTIONNEMENT FECL3	2	1993	40	2033	0,2							-	-	-
AGITATEUR STOCKEUR	1	2000	15	2015	7,2							-	-	-
POMPE DOSEUSE CHLORURE FERRIQUE CONDITIONNEMENT	1	2010	12	2022	0,9							-	-	-
POMPE DOSEUSE CHLORURE FERRIQUE DEPOTAGE	1	2004	12	2016	1,2							-	-	-
CALORIFUGEAGE TUYAUTERIES	1	1993	30	2023	4,9							-	-	-
DISCONNECTEUR CONDITIONNEMENT	1	2003	15	2018	1,3		1,3					1,3	-	1,3
<b>DESHYDRATATION DES BOUES</b>														
PALAN ET MONORAIL DESHYDRATATION	1	1993	30	2023	5,5							-	-	-
COMPRESSEUR D'AIR	1	1993	22	2015	2,3							-	-	-
POMPE EAU DE LAVAGE	1	1993	30	2023	16,4							-	-	-
CELLULES DE SECURITE FILTRE-PRESSE	1	2003	13	2016	5,4							-	-	-
POMPE A LOBE BOUES STOCKEES N°1	1	1999	21	2020	2,8				2,8			2,8	-	2,8
POMPE A LOBE BOUES STOCKEES N°2	1	2001	22	2023	2,8							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
POMPE D'ALIMENTATION FILTRE-PRESSE N°1	1	2012	11	2023	4,1							-	-	-
POMPE D'ALIMENTATION FILTRE-PRESSE N°2	1	2012	11	2023	4,1							-	-	-
FILTRE-PRESSE	1	1993	40	2033	287,5							-	-	-
PLATEAUX DU FILTRE-PRESSE	1	1993	30	2023	51,9							-	-	-
MOTOREDUCTEUR DEBATISSEUR	1	1993	30	2023	1,7							-	-	-
MOTOREDUCTEUR DEVOUTEUR	1	1993	30	2023	1,5							-	-	-
GROUPE HYDRAULIQUE FILTRE-PRESSE	1	1993	30	2023	2,5							-	-	-
MOTEUR DOSEUR A SEC	1	1993	30	2023	1,8							-	-	-
MOTEUR LAVEUR FILTRE-PRESSE	1	1993	30	2023	1,4							-	-	-
VANNES DESYDRATATION	6	2015	40	2055	0,5							-	-	-
MOTOREDUCTEUR CONVOYEUR DES BOUES	1	2015	13	2028	3,6							-	-	-
TAPIS CONVOYEUR DES BOUES FILTRE PRESSE	1	1993	30	2023	8,0							-	-	-
MOTOREDUCTEUR SAUTERELLE FILTRE PRESSE 1	1	1993	30	2023	1,3							-	-	-
DOUCHE DE SECURITE DESYDRATATION	1	2011	30	2041	1,8							-	-	-
<b>POSTE DE TRANSFORMATION</b>												-	-	-
BATTERIE DE CONDENSATEURS	1	2009	15	2024	4,6							-	-	-
REGULATEUR DE PUISSANCE	1	1993	25	2018	11,0		11,0					11,0	-	11,0
TRANSFORMATEUR	1	1993	40	2033	34,5							-	-	-
INTERRUPTEURS DE PROTECTION TRANSFO	2	1993	40	2033	7,5							-	-	-
<b>ARMOIRE ELETRIQUE BT</b>												-	-	-
ARMOIRE DE COMMANDE FILIERE EAU	1	1993	30	2023	42,6							-	-	-
ARMOIRE DE COMMANDE FILIERE BOUES	1	1993	30	2023	42,6							-	-	-
AUTOMATISME FILIERE EAU	1	2010	15	2025	9,5							-	-	-
AUTOMATISME FILIERE BOUES	1	2010	15	2025	9,5							-	-	-
ONDULEUR	1	2014	16	2030	1,4							-	-	-
<b>BATIMENT (hors exploitation)</b>												-	-	-
<b>LABORATOIRE</b>												-	-	-
BALANCE DE PRECISION	1	1993	30	2023	4,6							-	-	-
ETUVE DE SECHAGE	1	1993	30	2023	0,8							-	-	-
CENTRIFUGEUSE	1	1993	30	2023	3,7							-	-	-
FOUR A MOUFLE	1	1993	30	2023	2,3							-	-	-
HOTTE ASPIRANTE	1	1993	30	2023	4,6							-	-	-
MICROSCOPE	1	1993	30	2023	2,7							-	-	-
PRELEVEUR MOBILE	1	1993	30	2023	5,2							-	-	-

Nature des biens	Quantité	Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur de remplacement (K€ HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Montant du renouvellement programmé (K€ HT)	Montant du renouvellement non programmé (K€ HT)	Total
REFRIGERATEUR	1	1993	30	2023	0,8							-	-	-
STATION VIDE PRESSION	1	1993	24	2017	0,9	0,9						0,9	-	0,9
ARMOIRE DE STOCKAGE POUR ACIDES	1	1996	30	2026	1,2							-	-	-
BURETTE AUTOMATIQUE	1	1993	30	2023	0,7							-	-	-
MEUBLES	4	1993	40	2033	4,2							-	-	-
<b>LOCAUX ADMINISTRATIFS</b>														
RADIATEURS	4	2010	15	2025	0,8							-	-	-
PORTE D'ENTREE ANTI-PANIQUE	1	2010	15	2025	2,7							-	-	-
ORDINATEUR DE SUPERVISION	1	2014	5	2019	2,8			2,8				2,8	-	2,8
AEROTHERMES DESHYDRATATION	3	1993	30	2023	1,4							-	-	-
VENTILATEUR EXTRACTEUR D'AIR LOCAL SOUS-FILTRE	1	2009	20	2029	1,0							-	-	-
CAMERA INFRA ROUGE	1	2014	21	2035	7,0							-	-	-
<b>ATELIER</b>														
ENROULEURS EAU FROIDE	4	2002	15	2017	0,6	2,5						2,5	-	2,5
NETTOYEUR HAUTE-PRESSION	1	2012	9	2021	4,4					4,4		4,4	-	4,4
<b>Total STEP</b>					<b>1 552,8</b>	30,2	21,1	6,1	5,2	4,4	-	67,0	-	67,0
<b>Total Général</b>					<b>1 552,8</b>	30,2	21,1	6,1	5,2	4,4	-	67,0	-	67,0

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 août 2016 – n° (1/3)

**VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b> Article 2111 : Terrains	-410 000,00	<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b> <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	-410 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>-410 000,00</b>		<b>-410 000,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	-410 000,00		
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b> Article 657364 : Subvention aux budgets annexes à caractère industriel et commercial	-373 000,00		
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b> Article 67441 : Subventions aux budgets annexes	783 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-372 828,06	<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b> Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	-372 828,06
<b>TOTAL</b>	<b>-372 828,06</b>		<b>-372 828,06</b>

29 août 2016 – n° (2/3)

## BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 6061 : Eau et assainissement	-171,94	<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	372 828,06
		<b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b> Article 74 : Subventions d'exploitation	-373 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>-171,94</b>		<b>-171,94</b>

## BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	356 025,89	<b>Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-16 802,17
		<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b> <u>Ordre</u> Article 021 : Virement section fonctionnement	256 151,64
		<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b> Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	-116 676,42
<b>TOTAL</b>	<b>356 025,89</b>		<b>356 025,89</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 60611 : Eau et assainissement	171,94	<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b> <u>Ordre</u> Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	-116 676,42
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> <u>Ordre</u> Article 023 : Virement section investissement	256 151,64	<b>Chapitre 74 : Dotations et participations</b> Article 74741 : Communes membres du GFP	373 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>256 323,58</b>		<b>256 323,58</b>

29 août 2016 – n° (3/3)

## BUDGET ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
<u>Ordre</u> Article 3555 : Terrains aménagés	410 000,00	<u>Ordre</u> Article 3351 : Terrains	410 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>410 000,00</b>		<b>410 000,00</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b> Article 6015 : Terrains à aménager	410 000,00	<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
		<u>Ordre</u> Article 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	410 000,00
		Article 796 : Transferts de charges financières	-90 421,75
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	
<u>Ordre</u> Article 6068 : Autres matières et fournitures	-90 421,75	<u>Ordre</u> Article 796 : Transferts de charges financières	90 421,75
Article 7133 : Variation des en-cours de production de biens	410 000,00		
<b>Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>Chapitre 77 : Produits exceptionnels</b>	
<u>Ordre</u> Article 6068 : Autres matières et fournitures	90 421,75	Article 774 : Subventions exceptionnelles	410 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>820 000,00</b>		<b>820 000,00</b>

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	36 089 487,14	33 495 058,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		2 594 429,14
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		36 089 487,14	36 089 487,14

### INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	6 468 460,00	7 418 336,65
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	2 020 933,83	539 055,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		532 002,18
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		8 489 393,83	8 489 393,83

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	44 578 880,97	44 578 880,97
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

## Budget Principal consolidé

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
011	Charges à caractère général	8 362 038,00	429,14				8 362 467,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 459 000,00	1 417 000,00				15 876 000,00
014	Atténuations de produits	95 000,00					95 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 144 550,00	206 000,00	-373 000,00			4 977 550,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>28 060 588,00</b>	<b>1 623 429,14</b>	<b>-373 000,00</b>			<b>29 311 017,14</b>
66	Charges financières	1 465 000,00					1 465 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 157 010,00	-489 000,00	783 000,00			1 451 010,00
68	Dotations aux provisions (4)	15 000,00	1 420 000,00				1 435 000,00
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>30 697 598,00</b>	<b>2 554 429,14</b>	<b>410 000,00</b>			<b>33 662 027,14</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 184 796,00					1 184 796,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 636 460,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>2 427 460,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>33 334 058,00</b>	<b>2 755 429,14</b>				<b>36 089 487,14</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 089 487,14</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 342 100,00					1 342 100,00
73	Impôts et taxes	22 963 500,00	201 000,00				23 164 500,00
74	Dotations et participations	8 199 458,00					8 199 458,00
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00	-40 000,00				133 000,00
013	Atténuations de charges	206 000,00					206 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>32 884 058,00</b>	<b>161 000,00</b>				<b>33 045 058,00</b>
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	80 000,00					80 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)						
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>32 964 058,00</b>	<b>161 000,00</b>				<b>33 125 058,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	370 000,00					370 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>370 000,00</b>					<b>370 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>33 334 058,00</b>	<b>161 000,00</b>				<b>33 495 058,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 089 487,14</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>2 057 460,00</b>
--	---------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks (6)		366 123,08				366 123,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 262,00					261 262,00
204	Subventions d'équipement versées		1 828 417,55				1 828 417,55
21	Immobilisations corporelles	3 499 198,00		-410 000,00			3 089 198,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		27 393,20				27 393,20
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 760 460,00</b>	<b>2 221 933,83</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>5 572 393,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 000,00					209 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00					10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 328 000,00					2 328 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 547 000,00</b>					<b>2 547 000,00</b>
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)						
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 307 460,00</b>	<b>2 221 933,83</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>8 119 393,83</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	370 000,00					370 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)						
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>370 000,00</b>					<b>370 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 677 460,00</b>	<b>2 221 933,83</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>8 489 393,83</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=		<b>8 489 393,83</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 489 393,83</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks (6)						
13	Subventions d'investissement	475 000,00	539 055,00				1 014 055,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00					2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (7)						
23	Immobilisations en cours						
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 475 000,00</b>	<b>539 055,00</b>				<b>3 014 055,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	870 000,00					870 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)		949 876,65				949 876,65
138	Autres sub. d'invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations	696 000,00					696 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 566 000,00</b>	<b>949 876,65</b>				<b>2 515 876,65</b>
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)						
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 041 000,00</b>	<b>1 488 931,65</b>				<b>5 529 931,65</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 184 796,00					1 184 796,00
041	Opérations patrimoniales (5)						
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 636 460,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>2 427 460,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 677 460,00</b>	<b>1 689 931,65</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>7 957 391,65</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>532 002,18</b>
=		<b>8 489 393,83</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 489 393,83</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>2 057 460,00</b>
--	---------------------

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>8 362 038,00</b>	<b>429,14</b>				<b>8 362 467,14</b>
6042	Achats de presta.de services(autre que t	1 380 000,00					1 380 000,00
60611	Eau et assainissement	114 450,00					114 450,00
60612	Energie électricité	870 450,00					870 450,00
60613	Chauffage urbain	1 073 950,00					1 073 950,00
60622	Carburants	135 200,00					135 200,00
60623	Alimentations	58 750,00					58 750,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 100,00					8 100,00
60631	Fournitures d'entretien	72 700,00					72 700,00
60632	Fournitures petits équipements	490 540,00	429,14				490 969,14
60633	Fournitures de voirie	85 000,00					85 000,00
60636	Vêtements de travail	51 400,00					51 400,00
6064	Fournitures administratives	71 450,00					71 450,00
6065	Livres,disques,cassettes	57 700,00					57 700,00
6068	Autres matières & fournitures	112 950,00					112 950,00
611	Contrats prest services	1 820 150,00					1 820 150,00
6122	Crédit-bail mobilier	20 000,00					20 000,00
6132	Locations immobilières	61 200,00					61 200,00
6135	Locations mobilières	137 790,00					137 790,00
614	Charges locatives	7 620,00					7 620,00
61521	Bâtiments publics	180 800,00					180 800,00
615221	Bâtiments publis	32 400,00					32 400,00
615228	Autres bâtiments	500,00					500,00
615232	Réseaux	190 000,00					190 000,00
61551	Matériel roulant	82 500,00					82 500,00
61558	Autres biens mobiliers	53 420,00					53 420,00
6156	Maintenance	170 120,00					170 120,00
6161	Multirisques	190 000,00					190 000,00
617	Etudes et recherches	4 000,00					4 000,00
6182	Documentation	25 260,00					25 260,00
6184	Versements organismes formation	70 000,00					70 000,00
6188	Autres frais divers	13 100,00					13 100,00
6225	Indemnité comptable et régisseurs	6 000,00					6 000,00
6226	Honoraires	34 000,00					34 000,00
6227	Frais d'actes et contentieux	83 200,00					83 200,00
6228	Divers	6 550,00					6 550,00
6231	Annonces et insertions	44 000,00					44 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 760,00					38 760,00
6236	Catalogues et imprimés	46 658,00					46 658,00
6237	Publications	55 000,00					55 000,00
6238	Publicité, publication	60 500,00					60 500,00
6241	Transports de biens	5 000,00					5 000,00
6247	Transports collectifs	10 500,00					10 500,00
6248	Divers	6 500,00					6 500,00
6251	Voyages et déplacements	30 400,00					30 400,00
6257	Réceptions	7 400,00					7 400,00
6261	Frais d'affranchissement	88 800,00					88 800,00
6262	Frais de télécommunications	96 130,00					96 130,00
627	Services bancaires	2 100,00					2 100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	29 890,00					29 890,00
6282	Frais de gardiennage	500,00					500,00
6288	Autres services extérieurs	21 000,00					21 000,00
63512	Taxes foncières	34 700,00					34 700,00
63513	Autres impôts locaux	700,00					700,00
6354	Droits enregistrement et de timbre	500,00					500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00					2 000,00
6358	Autres droits	6 000,00					6 000,00
637	Autres impôts,taxes,vers	3 750,00					3 750,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>14 459 000,00</b>	<b>1 417 000,00</b>				<b>15 876 000,00</b>
6336	Cotisations cnfpt	82 300,00					82 300,00
6338	Autres impôts taxes versem.assimilés/rém	20 500,00					20 500,00
64111	Rémunération principale	6 810 000,00	1 068 800,00				7 878 800,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement	133 600,00					133 600,00
64118	Autres indemnités	498 000,00	50 000,00				548 000,00
64131	Rémunérations	2 672 200,00	298 200,00				2 970 400,00
64168	Autres emplois d'insertion	179 700,00					179 700,00
6451	Cotisations à l'urssaf	1 776 300,00					1 776 300,00
6453	Cotisations caisse de retraites	2 007 800,00					2 007 800,00
6454	Cotisations aux assedic	130 700,00					130 700,00
6455	Cot.assurance personnel	90 000,00					90 000,00
6471	Prest.vers.pour cpt fnal	11 400,00					11 400,00
64731	Allocations versées directement	9 000,00					9 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 400,00					15 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 100,00					22 100,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>95 000,00</b>					<b>95 000,00</b>
7391172	Dégrèvement de th sur logements vacants	80 000,00					80 000,00
73942	Reversement sur taxe de versement de tra	15 000,00					15 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 144 550,00</b>	<b>206 000,00</b>	<b>-373 000,00</b>			<b>4 977 550,00</b>
6531	Indemnités des élus	280 000,00					280 000,00
6532	Frais de missions élus	15 000,00					15 000,00
6533	Cot.de retraite des élus	23 000,00					23 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale,part pat	21 000,00					21 000,00
6535	Formation des élus	15 000,00					15 000,00
65372	Cot fonds alloc fin mandat	1 000,00					1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00					10 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00					5 000,00
6553	Service d'incendie	650 000,00	4 000,00				654 000,00
6557	Contribution - politique de l'habitat	43 000,00					43 000,00
6558	Autres dépenses obligatoires	76 800,00					76 800,00
657348	Autres communes	13 000,00					13 000,00
657361	Caisse des ecoles	600 000,00	160 000,00				760 000,00
657362	Ccas	880 000,00					880 000,00
657364	Spic	1 285 000,00	32 000,00	-373 000,00			944 000,00
65738	Autres organismes public	387 000,00					387 000,00
6574	Subvention fonctionnement pers.droit pri	839 750,00	10 000,00				849 750,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>						
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>							
<b>(a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>28 060 588,00</b>	<b>1 623 429,14</b>	<b>-373 000,00</b>			<b>29 311 017,14</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 12.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 465 000,00</b>					<b>1 465 000,00</b>
6615	Intérêts cpts courants	10 000,00					10 000,00
6616	Intér.banc.et sur opér.financement(escom)	5 000,00					5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 450 000,00					1 450 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=						
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 157 010,00</b>	<b>-489 000,00</b>	<b>783 000,00</b>			<b>1 451 010,00</b>
6711	Intérêts moratoires	1 000,00					1 000,00
6713	Secours et dots	2 000,00					2 000,00
6714	Bourses et prix	26 710,00					26 710,00
6718	Autres charges except.sur opérations ges	25 000,00					25 000,00
673	Titres annulés	15 100,00					15 100,00
67441	Subv. budgets annexes	1 080 200,00	-489 000,00	783 000,00			1 374 200,00
6745	Subventions aux pers. de droit privé	6 000,00					6 000,00
678	Autres charges except.	1 000,00					1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (6)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>1 420 000,00</b>				<b>1 435 000,00</b>
6815	Dot.prov.risq.&charges d'exploitation						
6865	Dot.prov.risques&charges financiers	15 000,00	1 420 000,00				1 435 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>30 697 598,00</b>	<b>2 554 429,14</b>	<b>410 000,00</b>			<b>33 662 027,14</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 451 664,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>1 242 664,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</b>	<b>1 184 796,00</b>					<b>1 184 796,00</b>
6811	Dot.amort.immobilisations corpor.incorp.	1 096 000,00					1 096 000,00
6862	Dotat. aux amort. charges fin. à répart.	88 796,00					88 796,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 636 460,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>2 427 460,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 636 460,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>2 427 460,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>33 334 058,00</b>	<b>2 755 429,14</b>				<b>36 089 487,14</b>
+							
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>							
+							
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>							
=							
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>							<b>36 089 487,14</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").  
(9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES							A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>013</b>	<b>Atténuations des charges</b>	<b>206 000,00</b>					<b>206 000,00</b>
6419	Remb. sur rémunérations	111 000,00					111 000,00
6459	Remb. sur charges ss	90 000,00					90 000,00
6479	Remboursements autres charges sociales	5 000,00					5 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes ...</b>	<b>1 342 100,00</b>					<b>1 342 100,00</b>
70311	Concession cimetière	35 000,00					35 000,00
70323	Occupation du domaine public	105 000,00					105 000,00
70388	Autres redevances et recettes	144 700,00					144 700,00
7062	Redevances et droits services culturels	23 000,00					23 000,00
7066	Redevances et droits	60 000,00					60 000,00
7067	Redevances et droits serv.péri-scolaires	55 000,00					55 000,00
70688	Autres prestations de services	486 000,00					486 000,00
7078	Autres marchandises	4 000,00					4 000,00
7083	Loc div (autres qu'immeubles)						
70846	Au gfp de rattachement	20 000,00					20 000,00
70872	Remboursement frais par budgets annes	211 500,00					211 500,00
70873	Par les ccas	41 000,00					41 000,00
70876	Par le gfp de rattachement	100 000,00					100 000,00
70878	Facturé à d'autres redevables	56 900,00					56 900,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>22 963 500,00</b>	<b>201 000,00</b>				<b>23 164 500,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	12 230 000,00	240 000,00				12 470 000,00
7321	Attribution de compensation	7 700 000,00	-39 000,00				7 661 000,00
7323	Fngir	674 000,00					674 000,00
7325	Fonds péréq recettes fisc com et interco	250 000,00					250 000,00
7328	Autres reversements de fiscalité						
7336	Droits de place	41 500,00					41 500,00
7337	Droits de stationnement	348 000,00					348 000,00
7342	Versement de transport	880 000,00					880 000,00
7351	Taxes sur l'électricité	410 000,00					410 000,00
7363	Impôts sur spectacles						
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	180 000,00					180 000,00
7381	Taxes mutations ou tax de publicité fonc	250 000,00					250 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>8 199 458,00</b>					<b>8 199 458,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	2 400 000,00					2 400 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 770 000,00					2 770 000,00
74126	Dotation de compensation des groupements						
74127	Dotation nationale de prérequalification	375 000,00					375 000,00
746	Dotation générale de décentralisation						
74712	Emplois d'avenir	100 000,00					100 000,00
74718	Participations autres	373 978,00					373 978,00
7472	Régions	16 380,00					16 380,00
7473	Départements						
74748	Autres communes	20 000,00					20 000,00
7478	Autres organismes	820 000,00					820 000,00
7482	Compensation perte taxe						
748313	Dotation compensation de la réforme tp	355 000,00					355 000,00
748314	Dotation unique compensations spéc tp	96 000,00					96 000,00
74833	Etat - compensation au titre de la cet	178 000,00					178 000,00
74834	Compensation exonération tf	80 000,00					80 000,00
74835	Compensation exonération th	600 000,00					600 000,00
7484	Dotation de recensement	4 900,00					4 900,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00					10 000,00
7488	Autres participations	200,00					200,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>173 000,00</b>	<b>-40 000,00</b>				<b>133 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	73 000,00					73 000,00
7551	Excédent budgets annexes	100 000,00	-40 000,00				60 000,00
757	Redev versées par les fermiers et conces						
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>							
<b>(a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>32 884 058,00</b>	<b>161 000,00</b>				<b>33 045 058,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>						
761	Produits de participations						
7688	Autres produits financiers						
7621	Intérêts encaissés à l'échéance						
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE						
	Calcul du 7622						
	Montant des ICNE de l'exercice=						
	Montant de l'exercice N-1=						
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>80 000,00</b>					<b>80 000,00</b>
7718	Autres prod. exceptionnels/opération ges						
773	Mandats annulés	10 000,00					10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	70 000,00					70 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions (d) (5)</b>						
7815	Reprises sur provisions pour risques						
7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers						
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>32 964 058,00</b>	<b>161 000,00</b>				<b>33 125 058,00</b>

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)</b>	<b>370 000,00</b>					<b>370 000,00</b>
722	Immobilisations corporelles	250 000,00					250 000,00
773	Mandats annulés						
777	Quote-part subvent.inv	120 000,00					120 000,00
<b>043</b>	<b>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)</b>						
60315	Variation des stocks des terrains à aménager						
7133	Variation des en-cours de production de biens						
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>370 000,00</b>					<b>370 000,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>33 334 058,00</b>	<b>161 000,00</b>					<b>33 495 058,00</b>
---	----------------------	-------------------	--	--	--	--	----------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>36 089 487,14</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 - DI 040.  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").  
(8) L'article 7815 est budgété si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES							B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>						
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>261 262,00</b>	<b>366 123,08</b>				<b>627 385,08</b>
2031	Frais d'étude	205 000,00	240 340,04				445 340,04
2033	Frais insertion						
2051	Concessions et droits similaires	56 262,00	125 783,04				182 045,04
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>						
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>3 499 198,00</b>	<b>1 828 417,55</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>4 917 615,55</b>
2111	Terrains nus		456 576,00	-410 000,00			46 576,00
2121	Plantations	16 000,00	2 790,25				18 790,25
2128	Autres agencements	970 700,00	116 278,54				1 086 978,54
2135	Installations générales	766 100,00	580 760,07				1 346 860,07
2138	Autres constructions	330 000,00	144 000,00				474 000,00
2151	Réseaux de voirie	515 000,00	256 614,04				771 614,04
2152	Installations de voirie	288 000,00	57 325,36				345 325,36
21538	Autres réseaux	131 100,00	37 500,00				168 600,00
2158	Autres installations, matériel outillage	22 800,00	12 133,38				34 933,38
2161	Oeuvres et objets d'art		19 496,00				19 496,00
2182	Matériel de transport	195 000,00					195 000,00
2183	Matériel bureau & matériel informatique	74 861,00	5 819,26				80 680,26
2184	Mobilier	18 600,00	82 160,86				100 760,86
2188	Autres immobilisations corporelles	171 037,00	56 963,79				228 000,79
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>						
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>		<b>27 393,20</b>				<b>27 393,20</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques		27 393,20				27 393,20
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corpo						
	<b>Total des opérations</b>						
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 760 460,00</b>	<b>2 221 933,83</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>5 572 393,83</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>209 000,00</b>					<b>209 000,00</b>
10223	Taxe locale d'équipement						
103	Plan de relance fctva	209 000,00					209 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>					<b>10 000,00</b>
1323	Départements	10 000,00					10 000,00
1328	Autres						
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 328 000,00</b>					<b>2 328 000,00</b>
1641	Emprunts à taux fixe	2 280 000,00					2 280 000,00
16878	Autres organismes	48 000,00					48 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>						
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>						
261	Titres de participation						
266	Autres formes de participation						
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>						
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé						
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>						
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 547 000,00</b>					<b>2 547 000,00</b>
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)						
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>6 307 460,00</b>	<b>2 221 933,83</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>8 119 393,83</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</b>	<b>370 000,00</b>					<b>370 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>	<b>120 000,00</b>					<b>120 000,00</b>
1021	Dotation						
13911	Subvention d'équipement	1 600,00					1 600,00
13932	Amendes de police	118 400,00					118 400,00
	<b>Charges transférées (7)</b>	<b>250 000,00</b>					<b>250 000,00</b>
2128	Autres agencements	5 000,00					5 000,00
2135	Installations générales	243 000,00					243 000,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00					2 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>						
2111	Terrains nus						
2128	Autres agencements						
2135	Installations générales						
2138	Autres constructions						
2151	Réseaux de voirie						
2152	Installations de voirie						
21538	Autres réseaux						
2182	Matériel de transport						
2188	Autres immobilisations corporelles						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>370 000,00</b>					<b>370 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>6 677 460,00</b>	<b>2 221 933,83</b>	<b>-410 000,00</b>			<b>8 489 393,83</b>
---	---------------------	---------------------	--------------------	--	--	---------------------

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
	+
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 489 393,83</b>

- (1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé et les chapitres budgétaires correspondants  
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.  
(6) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats); DETAILLE PAR COMPTE

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES							B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
010	Stocks						
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>475 000,00</b>	<b>539 055,00</b>				<b>1 014 055,00</b>
1321	Etat & établissements nationaux	225 000,00	509 055,00				734 055,00
1322	Régions						
1323	Départements		30 000,00				30 000,00
1328	Autres						
1332	Amendes de police	250 000,00					250 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 000 000,00</b>					<b>2 000 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00					2 000 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>						
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>						
21	<b>Immobilisations corporelles</b>						
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>						
23	<b>Immobilisations en cours</b>						
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corpo						
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 475 000,00</b>	<b>539 055,00</b>				<b>3 014 055,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>870 000,00</b>	<b>949 876,65</b>				<b>1 819 876,65</b>
10222	Fctva	720 000,00					720 000,00
10223	Taxe locale d'équipement	150 000,00					150 000,00
10226	Taxe d'aménag et verse pour sous densité						
1021	Dotation						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		949 876,65				949 876,65
138	<b>Autres subventions d'investiss. non transférables</b>						
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>						
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>						
26	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>						
266	Autres formes de participation						
27	<b>Autres immobilisations financières</b>						
27638	Créances sur collectivités publiques						
2764	Créances sur des particuliers						
024	<b>Produits des cessions d'immobilisation</b>	<b>696 000,00</b>					<b>696 000,00</b>
024	Produit des cessions d'immobilisations	696 000,00					696 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 566 000,00</b>	<b>949 876,65</b>				<b>2 515 876,65</b>
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)						
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>							
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>4 041 000,00</b>	<b>1 488 931,65</b>				<b>5 529 931,65</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES							B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget primitif 22/12/2015	Budget supplémentaire 18/03/2016	Décision modificative n°1 29/08/2016	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	TOTAL (=BP + DM)
021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	1 451 664,00	201 000,00	-410 000,00			1 242 664,00
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</b>	1 184 796,00					1 184 796,00
28031	Amortissements frais études	108 000,00					108 000,00
28032	Amortissements frais recherches	1 600,00					1 600,00
28033	Amortissements frais insertions	600,00					600,00
2804112	Bâtiments et installations	16 400,00					16 400,00
2804132	Bâtiments et installations	182 000,00					182 000,00
2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt natio						
2804182	Bâtiments et installations	32 500,00					32 500,00
280422	Bâtiments et installations	5 900,00					5 900,00
28051	Concessions et droits similaires	34 600,00					34 600,00
28121	Réceptions	18 200,00					18 200,00
28132	Immeubles de rapport	16 100,00					16 100,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 100,00					1 100,00
281568	Autre matériel incendie						
28158	Autres installations, matériel outillage	107 000,00					107 000,00
28181	Installations générales						
28182	Matériel de transport	166 500,00					166 500,00
28183	Matériel bureau et informatique	194 500,00					194 500,00
28184	Mobilier	48 400,00					48 400,00
28188	Autres	162 600,00					162 600,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	88 796,00					88 796,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00			2 427 460,00
041	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>						
1328	Autres						
16878	Autres organismes						
2031	Frais d'étude						
2033	Frais insertion						
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		2 636 460,00	201 000,00	-410 000,00			2 427 460,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		6 677 460,00	1 689 931,65	-410 000,00			7 957 391,65
							+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>							
							+
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>							532 002,18
							=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>							8 489 393,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(7) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats); DETAILLE PAR COMPTE

29 août 2016 – n°

**MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Vu la délibération du conseil municipal n° 5 du 24 novembre 2015 relative à la création d'un budget annexe Locations Commerciales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 9 du 18 mars 2016 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2015 ;

Vu les comptes de gestion 2015 des budgets annexes « Bâtiments Industriels et Commerciaux » et « Locations Commerciales » et notamment les écritures non budgétaires de transfert entre ces deux budgets annexes ;

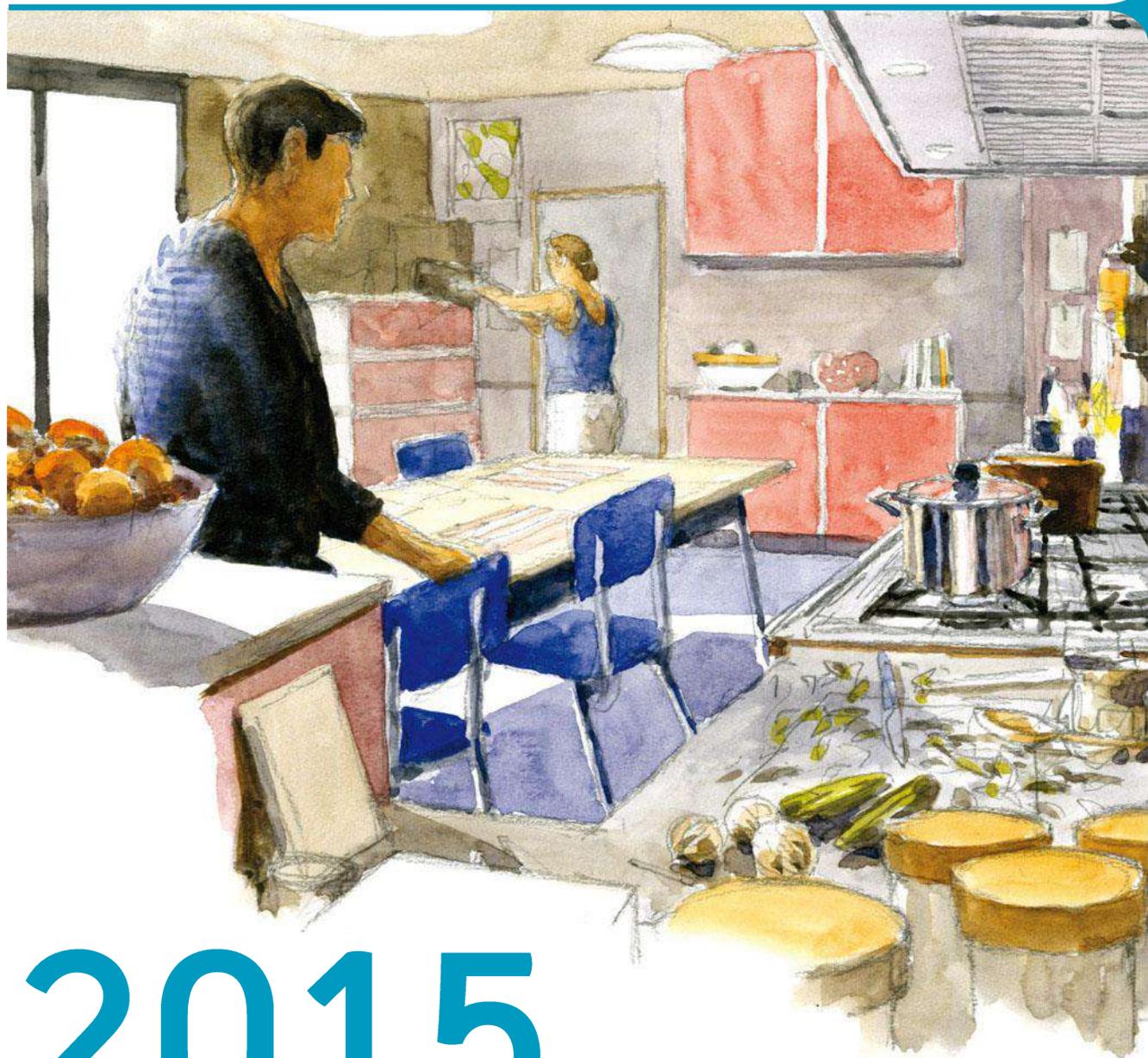
Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier l'affectation des résultats de fonctionnement comme suit :

- ◆ Budget Bâtiments Industriels et Com.      Résultat      + 734 798,27 €  
affecté - pour + 219 443,91 € en recette de la section d'investissement de ce budget  
          - pour + 515 354,36 € en recette de la section de fonctionnement de ce budget
  
- ◆ Budget Locations Commerciales              Résultat      + 386 874,25 €  
affecté - pour + 386 874,25 € en recette de la section d'investissement de ce budget

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les affectations ci-dessus.



# 2015

Compte rendu d'activité  
de la **Concession**

---



# Éditorial



La transition énergétique des territoires est en marche. Elus locaux, fonctionnaires territoriaux, responsables de collectivités, vous êtes au cœur de cette nouvelle donne énergétique.

Le débat sur la transition énergétique et la loi pour la croissance verte, promulguée en août 2015, ont mis en avant vos attentes, en tant qu'autorités concédantes, en matière de distribution de gaz naturel : un dialogue renforcé, une relation plus transparente, ou encore une mise à disposition de données en adéquation avec le périmètre de la concession.

Autant de souhaits que GRDF avait en partie anticipés avec la démarche de concertation « Nouvelles données pour une nouvelle donne », initiée fin 2014.

Basée sur le dialogue et la co-construction, cette dynamique a réuni pendant près d'un an des collectivités désignées par les associations d'élus, des représentants des pouvoirs publics, des assistants maître d'ouvrage, un membre du Club secteur public de l'Ordre des experts-comptables et des collaborateurs de GRDF. Ensemble, ils ont déterminé les données à transmettre aux autorités concédantes dans le cadre des comptes-rendus annuels d'activité prévus à l'article 153-III de la loi de transition énergétique.

Le compte-rendu annuel que vous allez consulter a été entièrement repensé et enrichi en fonction des travaux de ce groupe de travail. J'espère qu'il répondra au mieux à vos attentes.

Ce compte-rendu illustre la démarche de transformation initiée par GRDF depuis plusieurs années.

C'est dans ce but que nous avons lancé il y a quelques mois un projet d'entreprise ambitieux, qui nous accompagnera au cours des trois prochaines années. Les territoires sont au cœur de ce projet, qui réaffirme notre fierté d'être une entreprise de service public de proximité. Nous nous engageons à remplir de façon exemplaire les missions que vous nous confiez, tout en innovant au service des enjeux environnementaux, économiques et sociaux des territoires. Je pense notamment au développement du biométhane, ce gaz vert produit à partir de déchets, qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et au développement de l'emploi local. Mais aussi au compteur communicant gaz, qui permettra une meilleure maîtrise des consommations et dont le déploiement est en cours en 2016 dans 24 communes pilotes. Ou encore à CIVIGAZ, le service civique de la transition énergétique, qui mobilisera plus de 600 jeunes au service de la solidarité.

Ces chantiers, et d'autres encore, ne sont que les prémices d'une tendance qui va se développer et s'accélérer en 2016. Ensemble, avec le réseau de distribution de gaz naturel, nous agissons aujourd'hui pour demain.

**Édouard Sauvage**  
Directeur Général de GRDF

# Sommaire

---

<b>L'essentiel de votre concession</b>	<b>7</b>
• Les chiffres clés de l'année 2015	8
• Vos interlocuteurs GRDF	9
• Du nouveau sur le partage des données	10
<b>Notre mission de service public</b>	<b>13</b>
• Comprendre la distribution du gaz naturel	14
• La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel	14
• Les missions de GRDF : du Contrat de Service Public à la transition énergétique	15
• La tarification du service de distribution du gaz naturel	16
• Votre contrat de concession	20
<b>Une organisation à votre service</b>	<b>23</b>
• Une organisation mutualisée	24
• Des métiers au service de la concession	25
• Un ancrage local pour mieux vous servir	26
<b>Le patrimoine de votre concession</b>	<b>29</b>
• Comprendre les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel	30
• L'inventaire du patrimoine de votre concession	33
• La connaissance du patrimoine	34
• La modernisation et le développement du réseau	38

## La gestion du réseau et de la clientèle 43

- La sécurité du réseau 44
  - Le schéma de vannage 44
  - La maintenance des ouvrages 45
  - La sécurité des installations intérieures 46
  - Les mesures de lutte contre la précarité énergétique : l'initiative CIVIGAZ 46
  - La vérification des dispositifs de comptage 47
- La chaîne d'intervention 48
  - Les appels de tiers sur votre concession 48
  - Les incidents sur votre concession 50
  - Les interventions de sécurité 52
  - La Procédure Gaz Renforcée (PGR) 52
  - ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz 53
- La prévention des dommages 54
  - Le Plan anti-endommagement 54
  - Le suivi des travaux de tiers sur votre concession DT-DICT 55
  - Les dommages aux ouvrages 55
- La gestion de la clientèle 56
  - Les clients et les consommations sur la concession 56
  - Rendement du réseau 58
  - Contrôle du Pouvoir Calorifique Supérieur moyen 58
  - Les services et prestations proposés par GRDF 59
  - Les principales prestations réalisées 59
  - Le Service Client GRDF 61
  - Le relevé des compteurs 62
  - Les collectivités se dotent de compteurs communicants 65
  - GRDF à l'écoute des clients et des collectivités 67

## Lexique 75







# L'essentiel de votre concession

# L'essentiel de votre concession

- Les chiffres clés de l'année 2015

**146 092**  
MWh acheminés

**31**  
nouveaux  
raccordements gaz



**104 042**  
mètres de réseau

**11 200 €**  
redevance R1

**6 714**  
clients du réseau

**10 619 786 €**  
valeur initiale des  
ouvrages en concession

**30 ans**  
durée du contrat

# L'essentiel de votre concession

**1 901 741 €**  
recettes acheminement

**30493**  
mètres de réseau surveillés

**03/10/2000**  
signature du contrat



**99,00%**  
intervention  
sécurité gaz  
en moins d'une heure

**90 102 €**  
valeur des ouvrages en  
concession mis  
en service  
en 2015

## • Vos interlocuteurs GRDF

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.

**Patrick GAUFFRE, Directeur Territorial**  
06 62 70 95 51  
patrick.gauffre@grdf.fr

**Patrick SAVOLDELLI, Directeur Territorial Régional**  
03 89 46 73 31  
patrick.savoldelli@grdf.fr

- Du nouveau sur le partage des données

## Une année de concertation pour plus de transparence sur les données de la concession

Entre novembre 2014 et décembre 2015, plusieurs associations d'élus et GRDF ont lancé une démarche de concertation autour des données à communiquer dans le compte-rendu d'activité de la concession : « Nouvelles données pour une nouvelle donne ». De nombreux ateliers de travail, rassemblant des autorités concédantes, la DGEC, un expert-comptable, des cabinets de conseil aux collectivités et GRDF, ont jalonné l'année. Ces ateliers ont porté sur les indicateurs de suivi d'activité et de qualité de service, le patrimoine et le compte d'exploitation de la concession.

Le décret sur les données du CRAC s'appuie sur les conclusions du groupe de travail et rend obligatoire la production d'un compte-rendu d'activité pour toutes les concessions.



Le livre blanc, ouvrage pédagogique et synthèse des échanges de la concertation ainsi que l'ensemble des documents présentés au cours des ateliers sont disponibles sur [www.nouvellesdonneesgaz.fr](http://www.nouvellesdonneesgaz.fr)

# L'essentiel de votre concession

## Ma Concession Gaz : vos données en ligne

En ligne depuis plus de deux ans sur le site [grdf.fr](http://grdf.fr), l'espace dédié aux collectivités concédantes a été mis à jour et complété de nouveaux services. Dénommé « Ma Concession Gaz » cet espace présente, de manière sécurisée et sur le périmètre de la collectivité, les informations communiquées dans le compte-rendu d'activité (données financières, techniques et patrimoniales, indicateurs de suivi de l'activité et gestion de la clientèle). Il propose également les documents contractuels de référence (contrats, avenants).

Courant 2016, l'espace « Ma Concession Gaz » s'enrichit d'un nouveau service de plateforme de données, sur laquelle la collectivité concédante peut parcourir, visualiser (sous forme de carte) et télécharger les données lui étant afférentes. Ce service dynamise et simplifie le partage des informations entre GRDF et l'autorité concédante.

Retrouvez les données propres à votre collectivité sur l'espace « Ma Concession Gaz » accessible sur [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr).





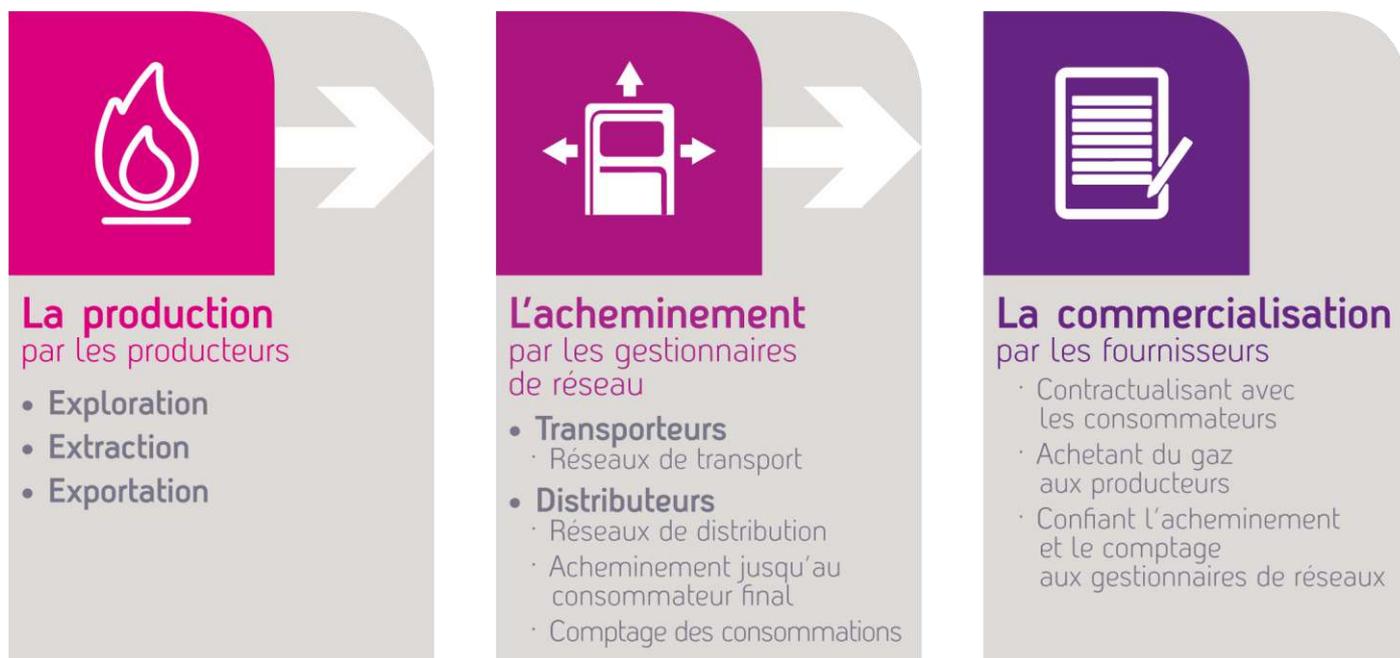


# Notre mission de service public

# Notre mission de service public

## • Comprendre la distribution du gaz naturel

La chaîne gazière compte trois activités principales: la production, l'acheminement (« transport » et « distribution ») et la commercialisation de gaz naturel.



## • La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

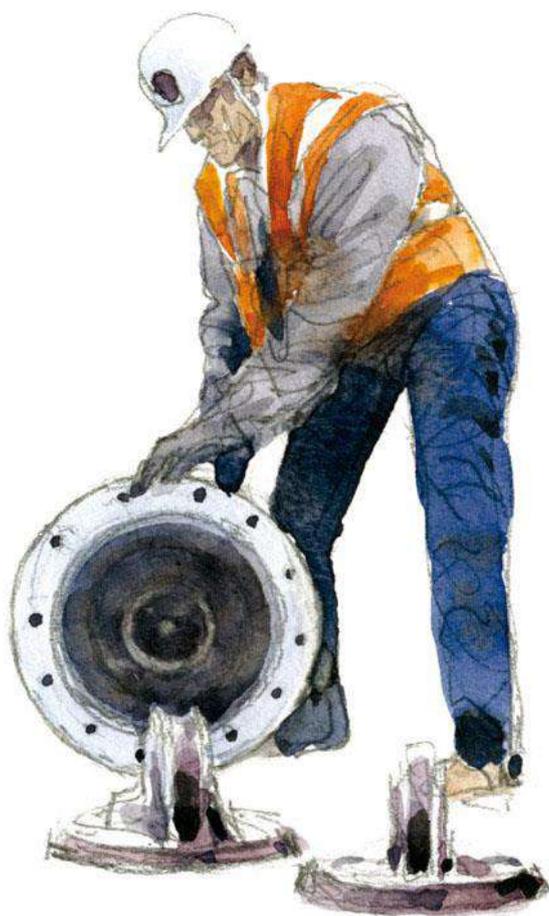
- **L'Etat** : GRDF est lié à l'Etat par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité.
- **La Commission de Régulation de l'Energie (CRE)** : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF.
- Localement, **l'autorité concédante** : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

- Les missions de GRDF : du Contrat de Service Public à la transition énergétique

## **Le Contrat de Service Public**

Le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre GRDF et l'Etat a été signé le 30 novembre 2015, pour une durée de 3 ans. Ce nouveau CSP, le premier au périmètre du distributeur, renforce les engagements de GRDF dans l'exercice de son métier et met l'accent sur sa contribution à la transition énergétique des territoires. Parmi les applications concrètes du CSP on notera : le déploiement du compteur communicant gaz, l'objectif de 95 % d'interventions sécurité gaz traitées en moins d'une heure, le renforcement de la sécurité des installations intérieures grâce au dispositif CIVIGAZ, ou encore la poursuite des actions en faveur de l'efficacité énergétique et du développement de la filière gaz naturel. Ce contrat s'accompagne d'indicateurs chiffrés qui feront l'objet d'un suivi annuel entre l'État et GRDF.

Pour en savoir plus sur le CSP 2015-2018, connectez-vous sur [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr).



Le Contrat de Service Public est le socle des engagements de service public de GRDF sur l'ensemble du territoire, **identique pour toutes les concessions.**

# Notre mission de service public

## Les missions de service public



- La tarification du service de distribution du gaz naturel

### La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Il s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle réglementaire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

# Notre mission de service public

## Méthode de détermination du tarif de distribution

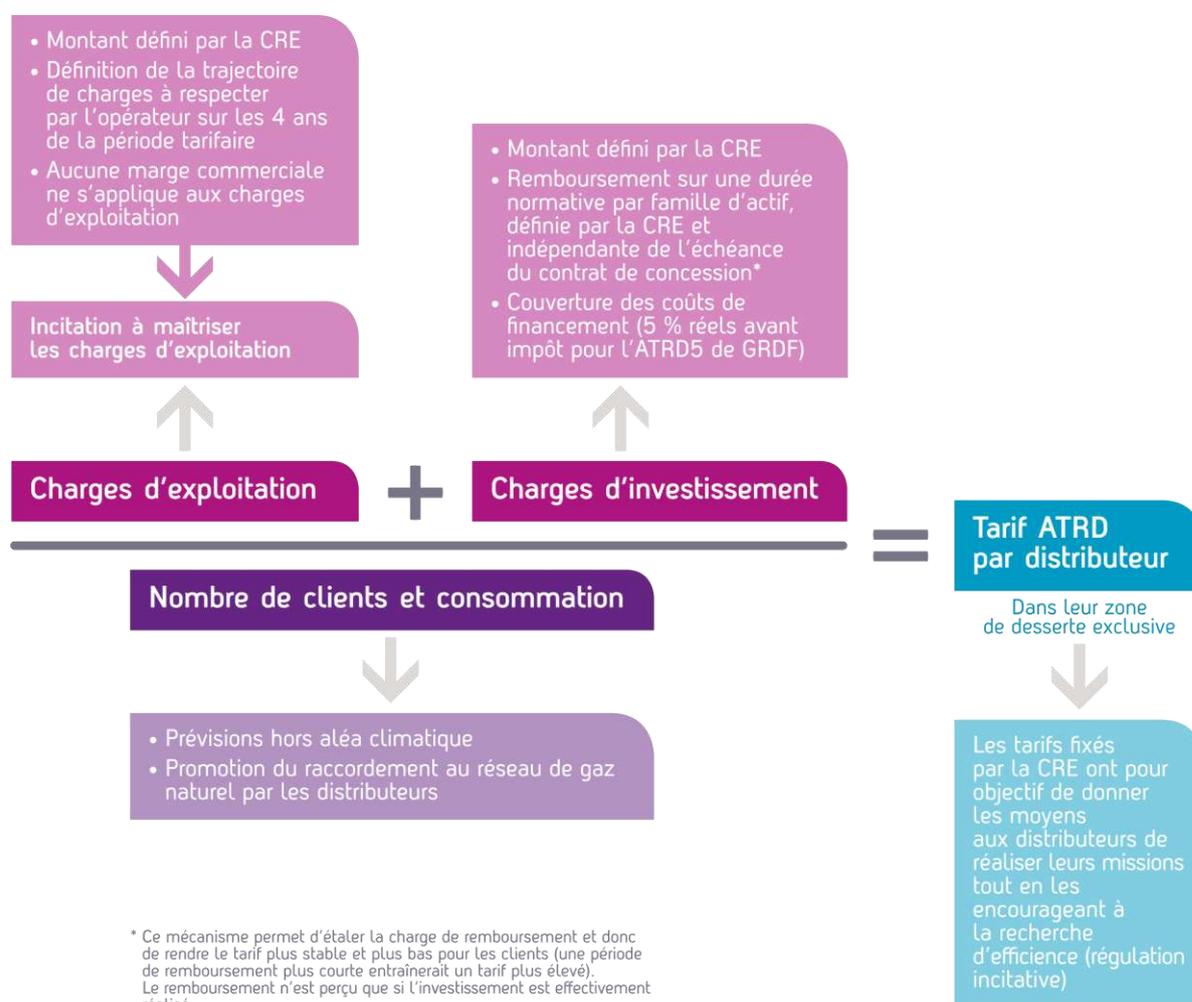
Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1, L455-2 et L452-3 du code de l'énergie).

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2012 pour une durée de 4 ans (délibération de la CRE du 28 février 2012), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

### Décomposition du tarif de distribution fixé par la CRE :



# Notre mission de service public

## La grille tarifaire

Les délibérations de la Commission de Régulation de l'Énergie portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2015.

La grille tarifaire s'appliquant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 est la suivante :

Option tarifaire	Part abonnement annuel (en €)	Prix proportionnel (en €/MWh)	Terme de souscription annuelle de capacité journalière (en €/MWh/j)	Terme annuel à la distance (en €/m)
Clients T1 < 6 MWh/an	34,56	27,35		
Clients T2 de 6 à 300 MWh/an	133,32	8,04		
Clients T3 de 300 à 5 000 MWh/an	757,08	5,65		
Clients T4 > 5 GWh/an	15 295,56	0,79	199,08	
Clients TP tarif de proximité	35 684,40		99,24	65,16

Le tarif TP est destiné aux clients finals ayant les caractéristiques techniques pour se raccorder directement à un réseau de transport de gaz naturel, avec un mécanisme de pénalités de dépassement de capacité souscrite (applicable également aux clients T4).

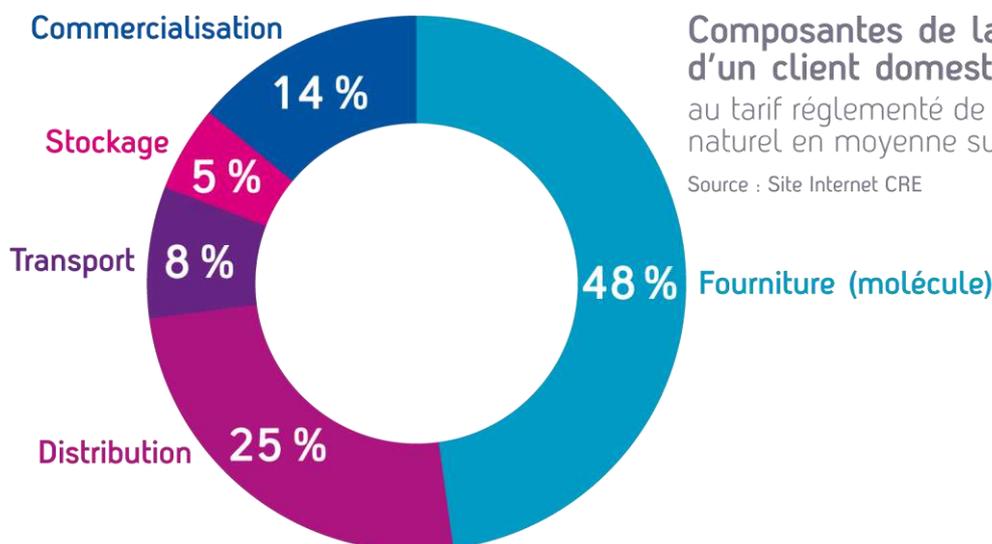
Ce tarif ATRD, péréqué, concerne environ 11 millions de clients finals, et s'applique pour les usagers de votre concession.

La péréquation tarifaire et l'existence d'une zone de desserte exclusive de GRDF permettent une solidarité spatiale et temporelle entre les concessions. Voici quelques exemples des principaux bénéficiaires de cette solidarité et de la mutualisation des ressources :

- **assurer** au plus grand nombre **un accès à une énergie compétitive** et atténuer les inégalités afférentes aux territoires,
- **assurer une complète égalité de traitement des usagers**, avec une qualité de service identique quelles que soient les conditions d'exploitation du service,
- **réaliser les investissements nécessaires à une concession**, quel que soit le moment où cet investissement s'avère indispensable,
- **mener des plans d'actions de sécurité industrielle** à l'échelle nationale, avec d'importants programmes d'investissements, sans surcoût pour les concessions les plus impactées,
- **garantir une stabilité du tarif dans le temps** pour chaque concession.

# Notre mission de service public

## Les factures type



## Composantes de la facture HT d'un client domestique

au tarif réglementé de vente de gaz naturel en moyenne sur l'année 2014

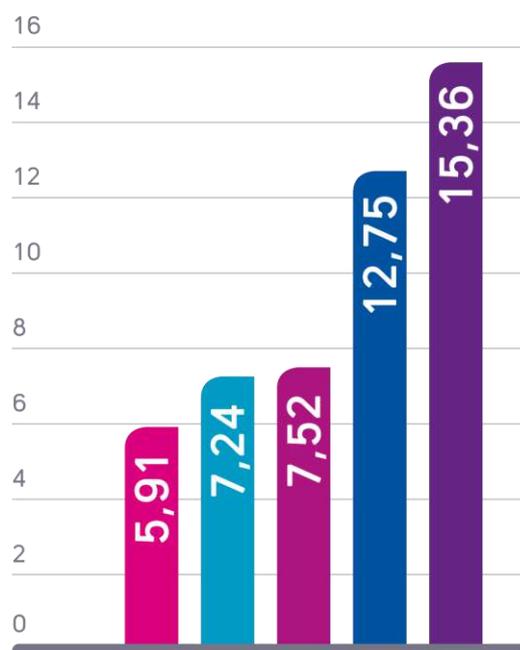
Source : Site Internet CRE

## Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

en moyenne d'octobre 2014 à septembre 2015

Source : données MEDDE/SOeS/Base Pégase

- **Bois granulés en vrac**  
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEEB/Propellet.
- **Gaz naturel**  
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.
- **Fioul domestique**  
100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (livraison de 2 000 à 5 000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.
- **Propane**  
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.
- **Électricité**  
Prix complet de 100 kWh (puissance 12 kVA double tarif). Conso 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.



## Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives.

GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » des prix des énergies :

[www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie](http://www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie)

# Notre mission de service public

## • Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.



## Le contrat de concession

L'autorité concédante

**VOUS**

- Possède les réseaux de distribution
- Délègue la gestion du service public de distribution de gaz
- Contrôle le bon accomplissement des missions de service public

Le concessionnaire

**NOUS**

- Assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession
- Exploite les équipements nécessaires au public
- Assure la sécurité des infrastructures et des personnes

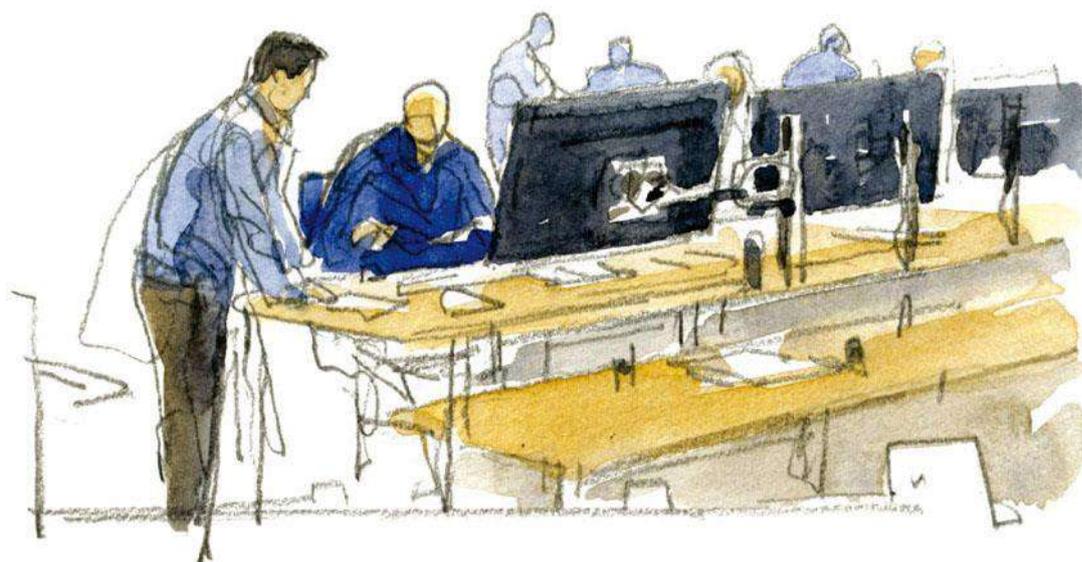
Retrouvez ici les informations spécifiques au contrat de concession de votre collectivité.

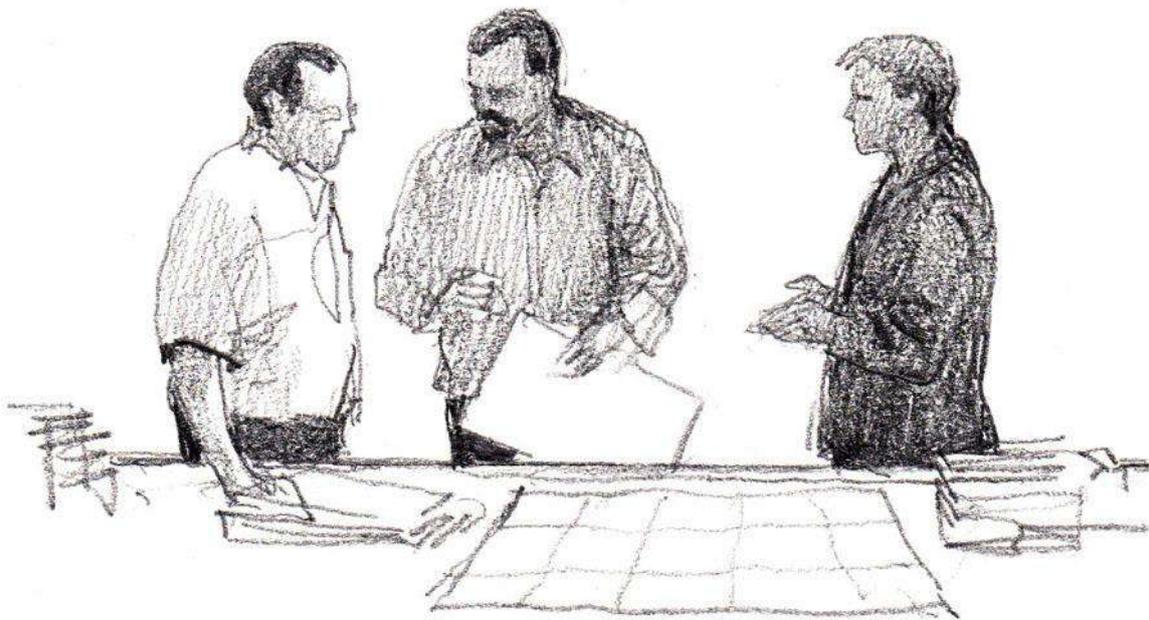
Date d'entrée en vigueur du contrat : **03/10/2000**

Durée d'application : **30 ans**

# Notre mission de service public

---







# Une organisation à votre service

# Une organisation à votre service

## • Une organisation mutualisée

Principal gestionnaire de réseau de distribution du gaz naturel en France, GRDF emploie environ 11 500 salariés répartis sur tout le territoire métropolitain.

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ».

### Description macro de l'organisation de GRDF

Complémentarité entre un ancrage local et des actions mutualisées au niveau national

#### Au national

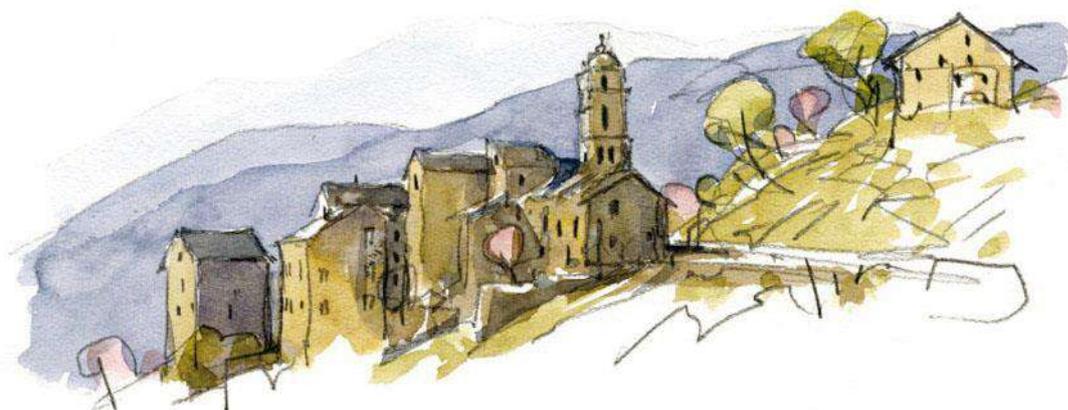
- **Les experts métiers**
  - Acheminement & gestion de la clientèle
  - Technique industrielle
  - Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
  - Concessions et nouveaux usages du gaz (filiale biométhane, gaz naturel véhicule...)
- **Les fonctions support**
  - Système d'information
  - Ressources humaines
  - Finance & controlling

#### Dans chacune des 8 régions de GRDF

- Direction Réseaux
- Direction Clients-Territoires
- Direction Clients Fournisseurs
- Direction Supports



- Siège social : Paris Condorcet
- Directions Réseaux et Clients-Territoires
- Direction Clients-Territoires
- Direction Réseaux



# Une organisation à votre service

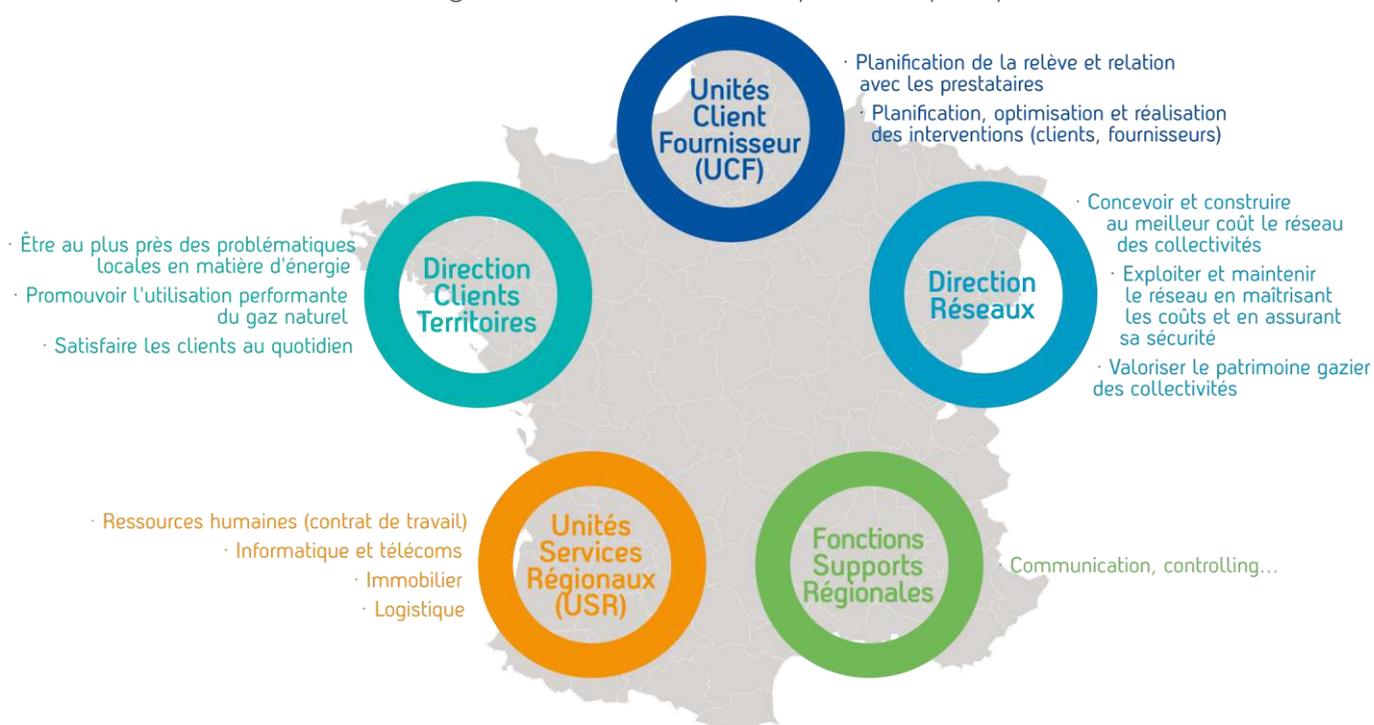


GRDF partage avec ERDF un service commun créé par la loi. Ce service commun assure les missions de service public de proximité auprès des clients. Il comprend 35 000 salariés. Le service commun de GRDF et ERDF comprend l'accueil clientèle, l'exploitation, la maintenance, le dépannage, les interventions et le relevé des compteurs du parc actuel.

Les activités de conception et d'évolution de la structure des réseaux (schémas directeurs), de planification et de gestion des investissements sont assurées par GRDF seul et sous son unique responsabilité.

## • Des métiers au service de la concession

Chacune des 8 « régions GRDF » comprend cinq fonctions principales :



# Une organisation à votre service

- Un ancrage local pour mieux vous servir

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF...



... en s'appuyant sur un maillage régional...



... et sur des services nationaux mutualisés.

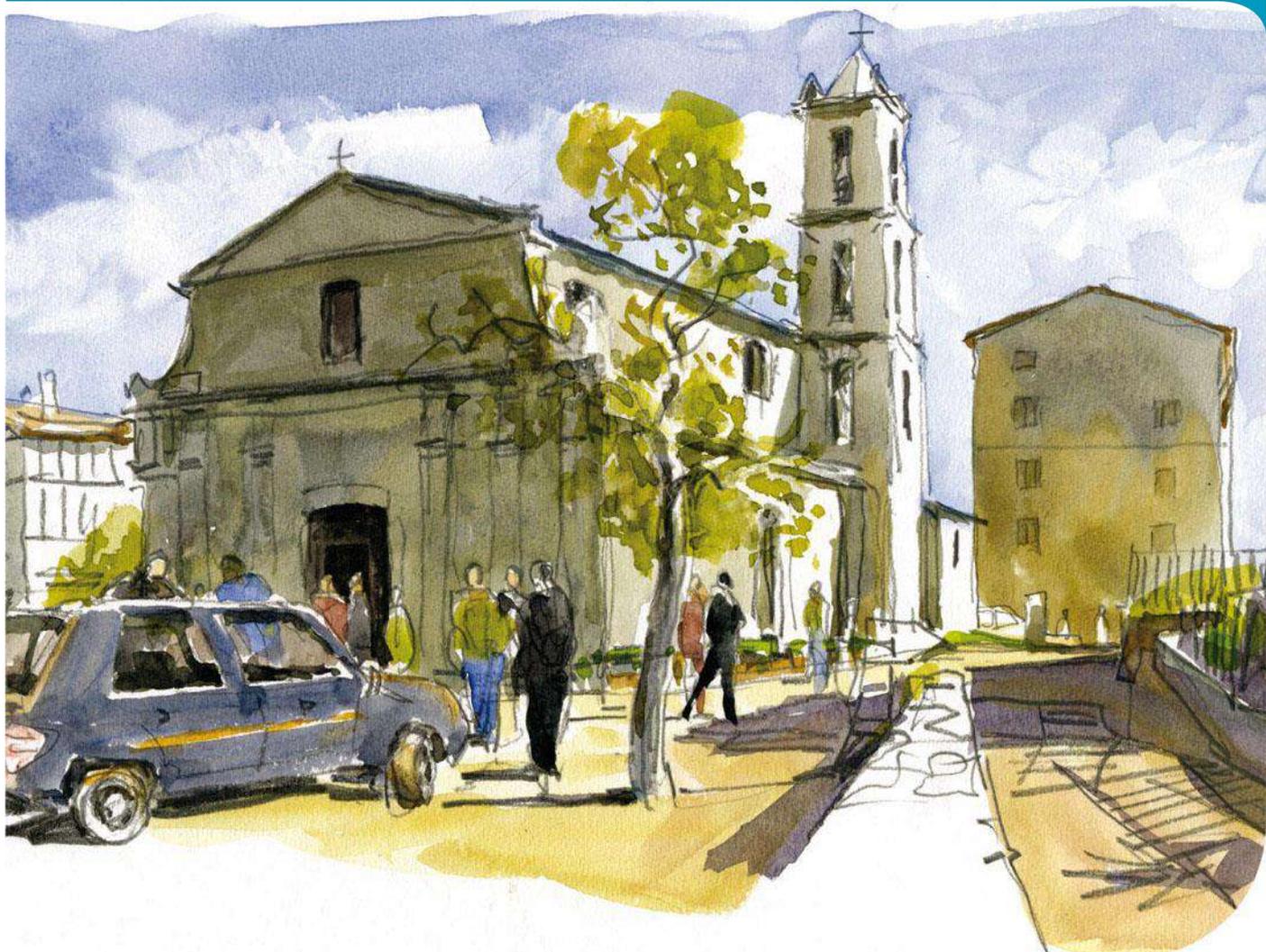


# Une organisation à votre service

---







# Le patrimoine de votre concession

## Le patrimoine de votre concession

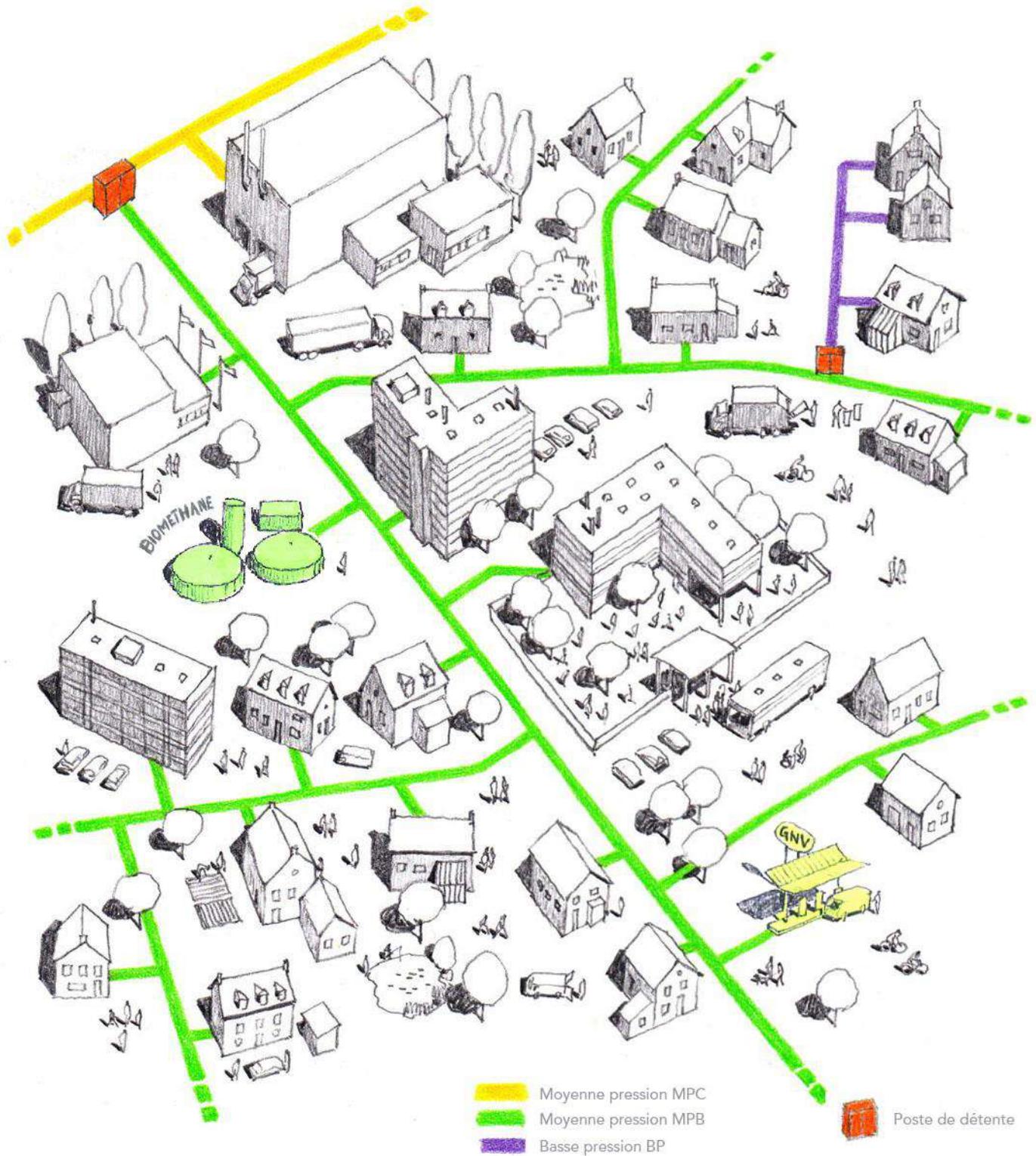
- Comprendre les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

L'essentiel du réseau de distribution de gaz naturel est constitué de Moyenne Pression (MP, pression  $\geq 0,3$  bar), correspondant à 95 % du réseau en France. Sur ce réseau MP sont connectés à fin 2015 :

- 5,4 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons individuelles, des immeubles à chaufferie collective et des sites industriels,
- 690 000 branchements collectifs d'immeubles qui alimentent 5,5 millions d'appartements,
- 14 sites d'injection de biométhane (sur les 15 sites raccordés sur le réseau exploité par GRDF),
- 280 stations Gaz Naturel Véhicule (GNV), en majorité des stations privées.

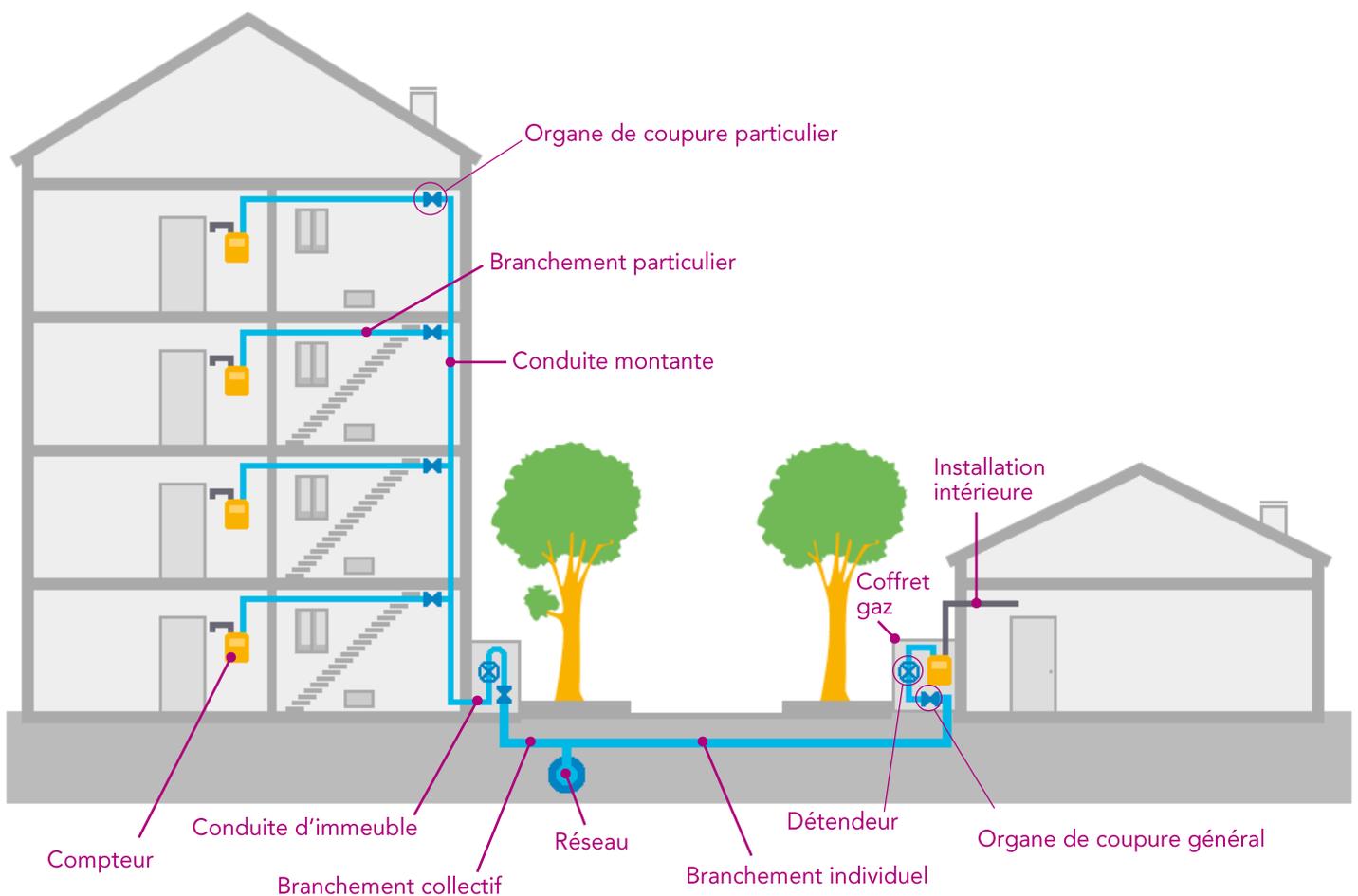


# Le patrimoine de votre concession



# Le patrimoine de votre concession

L'illustration suivante présente les principaux ouvrages de distribution sur un logement collectif et sur une maison individuelle.



# Le patrimoine de votre concession

- L'inventaire du patrimoine de votre concession

Retrouvez ici votre patrimoine référencé par catégorie de pression et par matière :

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	2015	2014	2013
<b>Longueur totale des canalisations</b>	<b>104 042</b>	104 085	104 093
<b>Par pression</b>			
<b>Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)</b>	<b>6 564</b>	6 564	6 650
<b>Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bar)</b>	<b>97 478</b>	97 521	97 443
<b>Par matière</b>			
<b>Polyéthylène (PE)</b>	<b>63 315</b>	63 358	63 278
<b>Acier</b>	<b>40 727</b>	40 727	40 815
<b>Autres matériaux</b>	<b>0</b>	0	0

# Le patrimoine de votre concession

## • La connaissance du patrimoine

### L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques (SIG, GMAO...) et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF met en place un indicateur de suivi : l'indice de connaissance du patrimoine. La construction de cet indice a été réalisée avec l'aide d'un conseil externe.

Au niveau national, l'indice de connaissance du patrimoine s'élève à 76.

Cet indice est composite et constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Chacun des sous-indicateurs doit atteindre un nombre maximal de points. Ce système de mesure permet d'évaluer finement la progressivité de la connaissance du patrimoine au fil des années.

La valeur de l'indice, calculée chaque année, est comprise entre 0 et 100.

Retrouvez ci-après le tableau détaillant les sous-indicateurs composant l'indice de connaissance du patrimoine, le nombre maximal de points, la méthode de gradation (règle de mesure) ainsi que la note calculée pour l'année 2015 au niveau national.

# Le patrimoine de votre concession

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2015
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	3
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	8
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	≤ 80% : 0 point > 80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	≤ 90% : 0 point > 90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	1
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	6
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	1
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Existence et communication à la collectivité d'une prévision pluriannuelle de renouvellement sur 3 ans pour les contrats concernés	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
<b>Total</b>		100		<b>76</b>

# Le patrimoine de votre concession

## L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

### Les classes de précision

Avant de réaliser des travaux, des actions d'investigation peuvent être lancées en fonction de la classe de précision des ouvrages posés. Il existe trois classes de précision : A, B et C. GRDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A (précision maximale, à  $\pm 40$  cm) les réseaux neufs et renouvelés. Le positionnement en classe A vise notamment à améliorer la prévention des dommages aux ouvrages.

### La fréquence de mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour et améliore sa cartographie du réseau de façon continue, en préparation et à la suite de travaux ou, plus ponctuellement, à l'occasion d'actions correctives.

Parmi les projets en cours, et pour mieux partager les données de localisation avec les collectivités, le projet « Adjust ME » vise à recalibrer la cartographie moyenne échelle sur des fonds de plan correctement géoréférencés. L'usage historique de fond de plan cadastral est remplacé par l'utilisation de la base de données « BD Parcellaire » de l'IGN.

En 2015, 38 actes de mise à jour de la cartographie ont été lancés sur le périmètre de votre concession.

GRDF consacre environ  
15 millions d'euros par  
an pour améliorer la  
cartographie des réseaux  
gaz.

GRDF a signé le 24 juin 2015 le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan de corps de rue simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux DT-DICT. Une étape essentielle en matière de sécurité à proximité des réseaux a été franchie.

# Le patrimoine de votre concession

## La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

Début 2015, GRDF a lancé une phase de complément d'inventaire technique des branchements collectifs, des conduites d'immeuble et des conduites montantes, dans le cadre du projet RIO 2 (« Référentiel Inventaire Ouvrages »). Cette démarche concerne l'ensemble du territoire français, et consiste à visiter quelque 464 000 adresses.

En 2015, plus d'un tiers des adresses a été visité, contribuant ainsi à améliorer la fiabilité de connaissance du patrimoine.

En fin d'année 2015, 166 000 adresses ont été visitées (soit plus d'un tiers) sur lesquelles 53 000 branchements collectifs supplémentaires ont été identifiés. Cette action permettra de renforcer la sécurité en intégrant ces branchements supplémentaires à la politique de maintenance des ouvrages. A l'issue de ce recensement technique, ces branchements collectifs viendront compléter et ajuster l'inventaire patrimonial.

Le projet d'inventaire RIO 2 se poursuit en 2016, avec pour objectif de se terminer fin 2017. Le budget global de la démarche est évalué à 14 millions d'euros.



## Le patrimoine de votre concession

- La modernisation et le développement du réseau

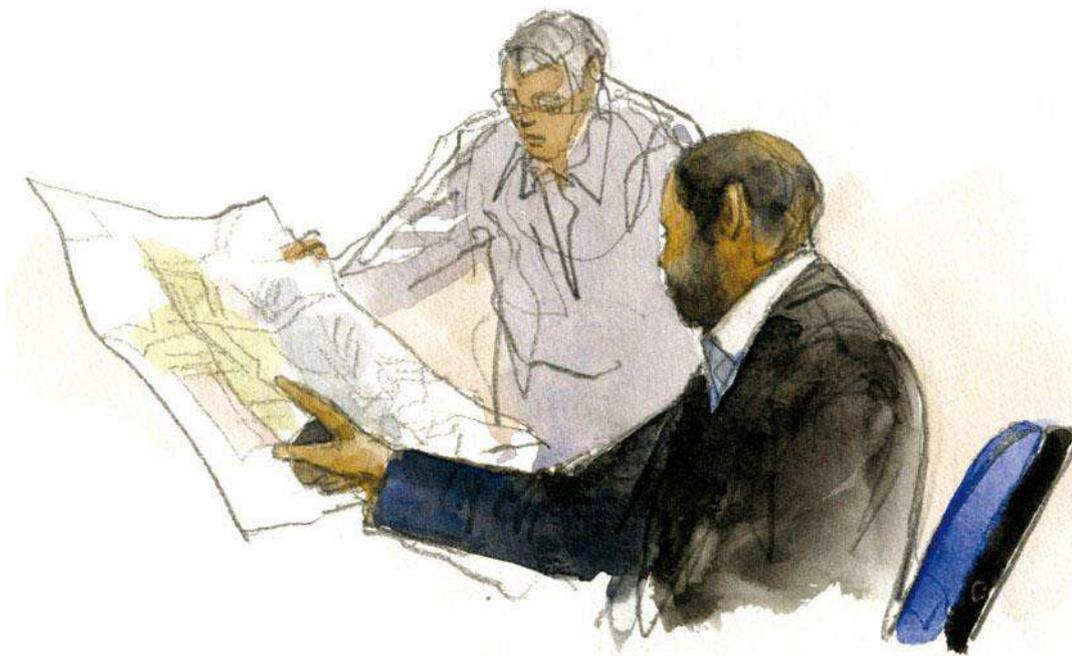
La qualité et la conformité des ouvrages neufs remis par les entreprises prestataires est un enjeu majeur de GRDF. Chaque année, près de 50 000 ouvrages enterrés sont réalisés, dont 30 000 branchements et 10 000 petites affaires dont chacune est réalisée en moins d'une semaine.

### La prise en compte des travaux sur les milieux naturels, l'outil SIGnal

En 2015, sur toute la France, les bureaux d'études GRDF ont réalisé près de 600 diagnostics de prise en compte des travaux sur l'environnement.

GRDF a développé un logiciel capable d'évaluer l'impact de ses chantiers sur les milieux naturels. Cet outil, appelé SIGnal, est utilisé au sein des bureaux d'études GRDF depuis janvier 2015. Il permet d'identifier les risques des travaux sur la biodiversité pour pouvoir adapter les modes opératoires si nécessaire.

# Le patrimoine de votre concession



## Les principaux chantiers sur votre territoire

### La politique d'investissement de GRDF

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L.432 - 8 du code de l'énergie). Les investissements réalisés par GRDF se décomposent en grandes « familles » et selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

### Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à construire :

- des nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies afin de raccorder de nouveaux clients ;
- des unités de production de biométhane ;
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

# Le patrimoine de votre concession

En 2015, GRDF a développé le réseau de votre concession de 48 mètres.

Retrouvez ici les principaux chantiers de développement du réseau réalisés en 2015 sur la concession :

- AV LEON GRANDJEAN (28 m)
- AV LEON GRANDJEAN (20 m)



# Le patrimoine de votre concession

## Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent des investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. Ces investissements peuvent également résulter d'exigences réglementaires fixées sous l'impulsion de la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de l'Énergie, comme l'installation d'équipements de télésurveillance de la pression du gaz sur les postes de détente MPC/MPC ou MPC/MPB.

D'autres investissements d'adaptation et de modernisation du réseau sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs inducteurs : les défauts constatés lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité aux dommages de tiers, le matériau de l'ouvrage, son âge, la technique de construction et d'assemblage, sa sensibilité à un environnement spécifique mais aussi les opportunités de coordination de voirie ou les déplacements d'ouvrages. Ces investissements concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux dits plus sensibles (fonte ductile, cuivre, acier sans protection cathodique) qui représentent 3,5 % du linéaire total du réseau exploité par GRDF ;
- le renouvellement des branchements en fonction de leurs caractéristiques (plomb, solacier, cuivre à faible profondeur) ;
- le renouvellement des branchements collectifs construits avant 1977 en fonction de leur état et de la nature des incidents éventuels.

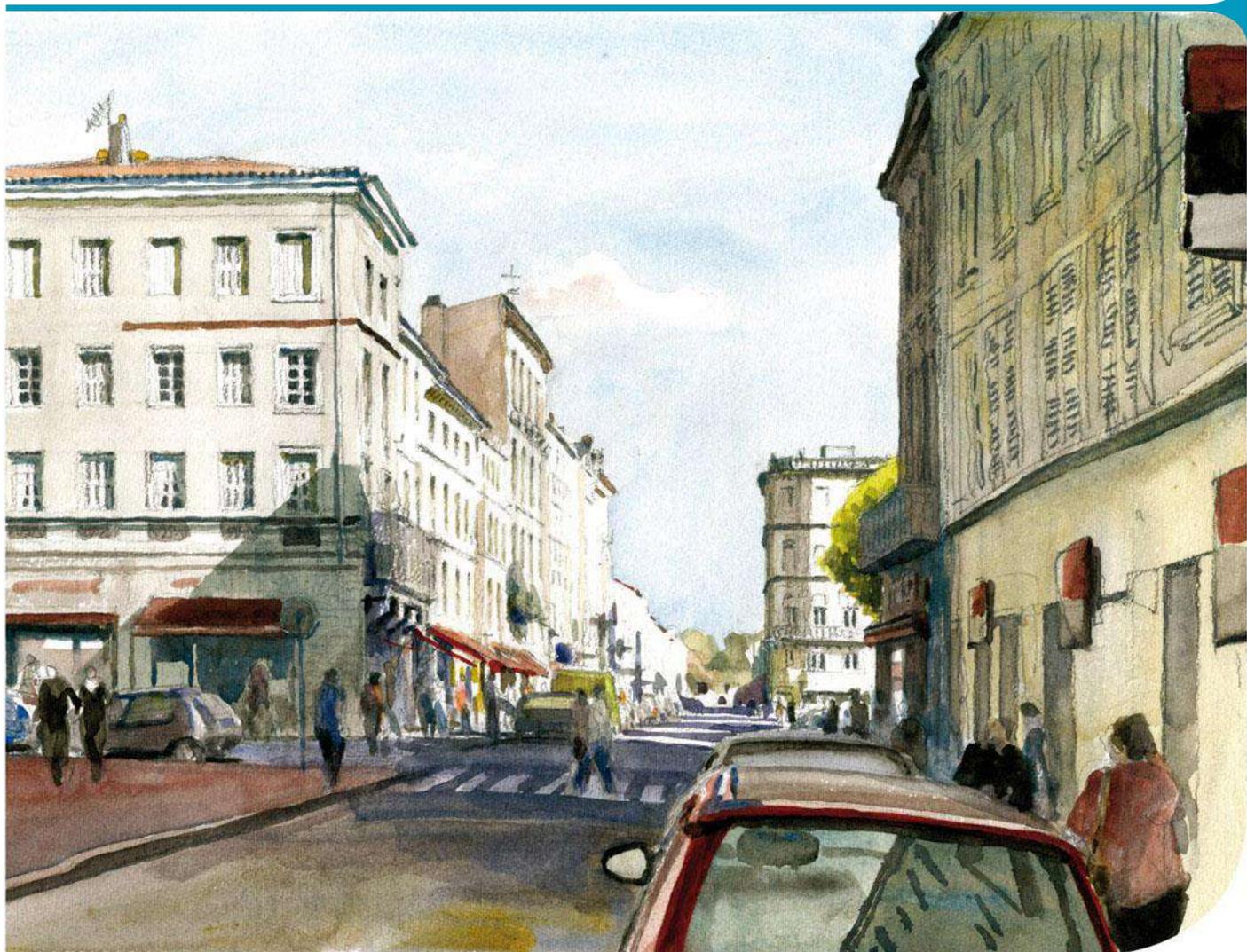
Dans certains cas, la sécurisation des branchements peut être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

# Le patrimoine de votre concession

## Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains (tramway, métro, etc.), soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.





# La gestion du réseau et de la clientèle

# La gestion du réseau et de la clientèle

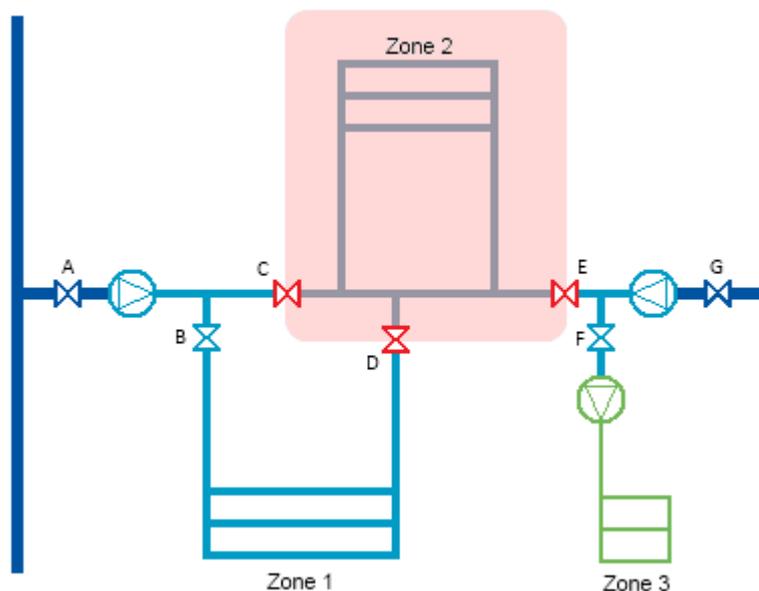
- La sécurité du réseau

## Le schéma de vannage

Le schéma de vannage a pour objectif de définir le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux et de limiter le nombre de clients coupés (de l'ordre de 1 000 clients).

En 2015, GRDF a investi 23 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des inutiles, remplacement en cas de blocage...). Il exploite et entretient environ 130 000 organes de coupure sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En manœuvrant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



# La gestion du réseau et de la clientèle

## La maintenance des ouvrages

### La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance préventive et corrective des ouvrages vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, de prévenir les incidents par une intervention ciblée et de corriger d'éventuelles défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance à l'échelle nationale, de façon pluriannuelle. Celle-ci fait l'objet de révisions régulières à partir de retours d'expérience collectés dans toutes les régions auprès des exploitants.

La politique de maintenance est définie par type d'ouvrage. GRDF gère au total environ 80 « gammes de maintenance ». À titre d'exemple un poste « double ligne », dans le réseau primaire, sera maintenu plus souvent qu'un poste non réglable alimentant les réseaux tertiaires. Dans ce second cas, un passage sera effectué tous les quatre ans. GRDF vérifie régulièrement que la fréquence de visite définie pour chaque catégorie d'ouvrage est cohérente au regard des constats réalisés lors des opérations de maintenance.

Programme de maintenance	2015	2014
	Visites	Visites
Postes de détente réseau	8	12
Robinets	36	41
Branchements collectifs	36	18
Conduites d'immeuble et montantes		

### La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR), soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. Ces véhicules sont équipés de capteurs de méthane, dits « barbiches », 10 000 fois plus sensibles que le nez humain. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).

Surveillance du réseau	2015	2014
	Mètres	Mètres
Canalisations	30 493	30 913

# La gestion du réseau et de la clientèle

## La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97 % des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

Pour compléter la réglementation en vigueur, GRDF mène une politique de prévention basée sur :

- **la réalisation d'actions de communication** sur la sécurité des installations à destination des utilisateurs gaz,
- **la proposition de diagnostics** sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GRDF.

En 2015, sur votre concession :

- **67 diagnostics** ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- **3 situations de danger** - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Ces mesures permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.

## Les mesures de lutte contre la précarité énergétique : l'initiative CIVIGAZ

Dans le cadre du programme national de service civique « Transition énergétique, climat et biodiversité » initié en 2015, GRDF et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) ont lancé CIVIGAZ avec le soutien du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

CIVIGAZ est une opération nationale innovante et ambitieuse ayant pour objectif de former des jeunes volontaires et de sensibiliser des foyers à revenu modeste aux éco-gestes et à la sécurité des installations intérieures au gaz naturel.

660 jeunes sont missionnés, d'ici 2018, pour visiter 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

# La gestion du réseau et de la clientèle

## La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2015	2014
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	338	196
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	21	21
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	6	4



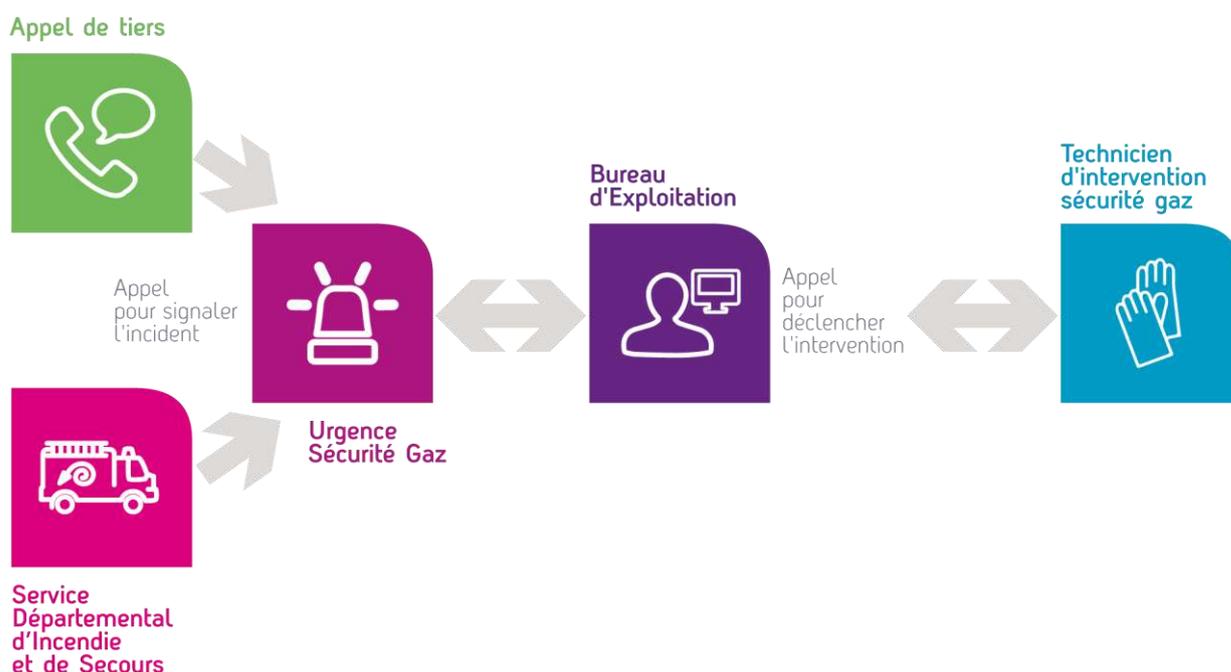
# La gestion du réseau et de la clientèle

## • La chaîne d'intervention

### Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis déclenche, avec le Bureau d'Exploitation, l'intervention. Dans 98 % des cas d'appels, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2 % des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

La chaîne d'intervention de sécurité, cas non complexes (98 % des appels) :



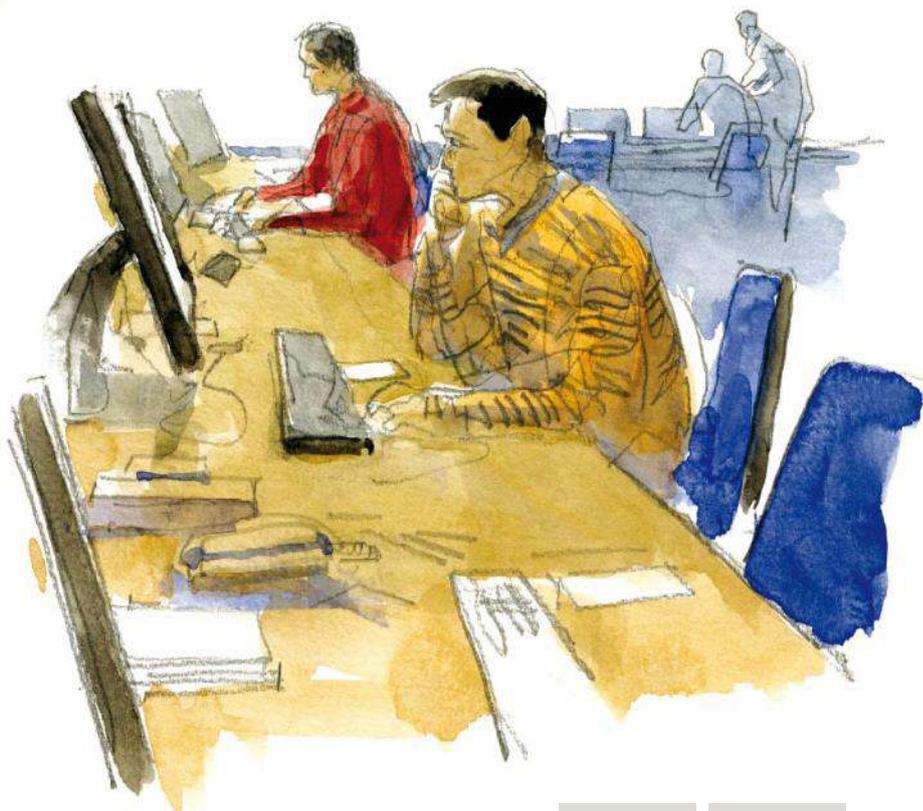
- **Plus d'un million d'appels** sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites GRDF de Toulouse, Sartrouville et Lyon garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrements, temps de transmission...).
- **Des lignes prioritaires sont réservées** aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

## URGENCE SECURITE GAZ

**0 800 47 33 33** Service & appel gratuits

Les appels de tiers reçus en 2015 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant votre concession sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuite ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages). Dans la majorité des cas, la collectivité territoriale est informée de l'intervention déclenchée.

# La gestion du réseau et de la clientèle



## Total des appels de tiers

(clients, pompiers, collectivités locales...)

208

132

2015

2014

## Pour intervention sécurité gaz

101

71

## Pour fuite ou odeur

75

54

## Pour incendie ou explosion

8

6

## Pour autres motifs

18

11

## Pour dépannage gaz

107

61

## Pour manque de gaz

92

49

## Pour autres dépannages

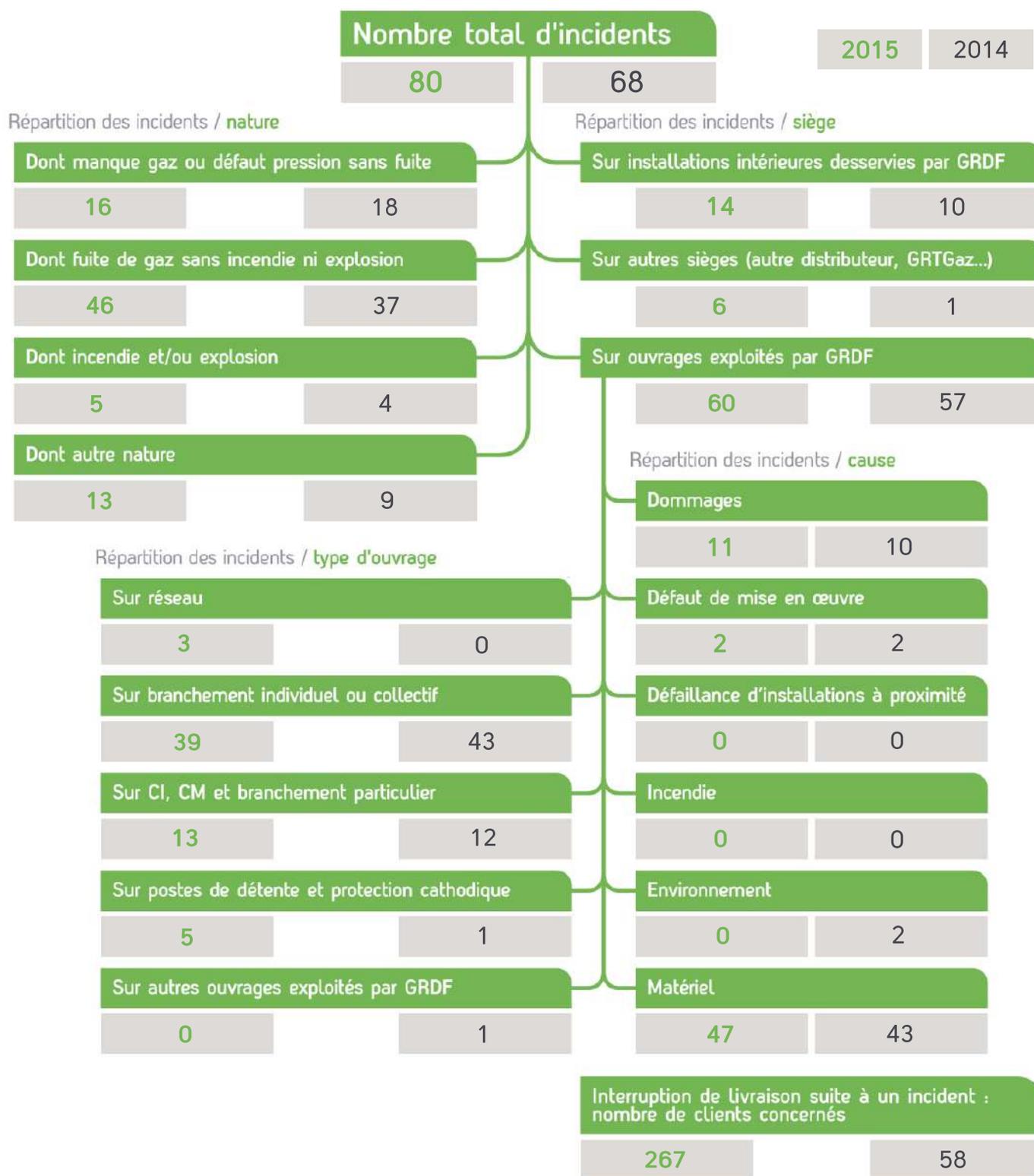
15

12

# La gestion du réseau et de la clientèle

## Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



# La gestion du réseau et de la clientèle

En complément des informations précédentes, retrouvez ici, à l'échelle de la concession, la répartition du nombre d'incidents par type de pression, ainsi que le nombre d'incidents par endommagement de tiers :

Nombre d'incidents	2015	2014	2013
Nombre d'incidents sur réseau par pression BP	1	0	0
Nombre d'incidents sur réseau par pression MPB	2	0	1
Nombre d'incidents par endommagement de tiers	3	1	2

En 2015, le nombre de clients finals coupés pour incidents sur la concession s'élève à 267 clients.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz (sans incendie, ni explosion). Sur la concession, en 2015, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites	2015	2014	2013
Nombre de fuites sur réseau	0	0	1
Nombre de fuites sur ouvrages collectifs	10	11	3
Nombre de fuites sur branchements	23	20	22

## Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession, aucun incident significatif ne s'est produit.

# La gestion du réseau et de la clientèle

## Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public (CSP) signé avec l'état. Une attention particulière est apportée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

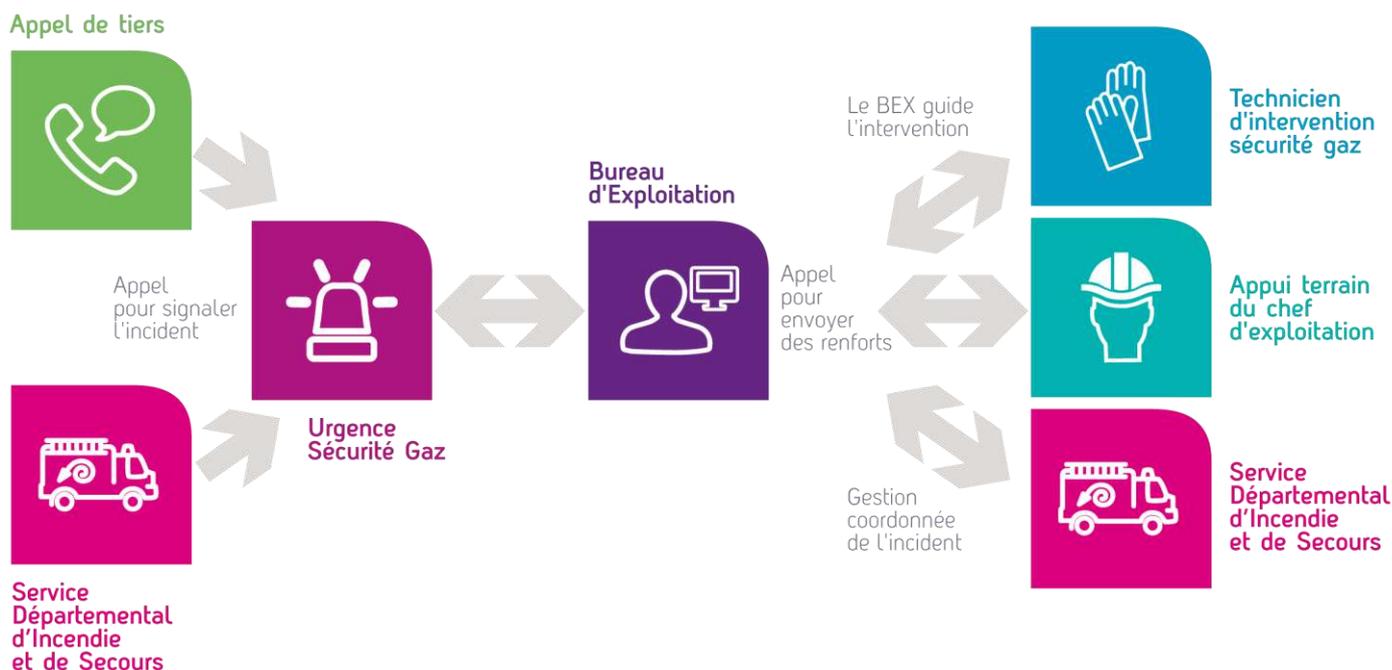
Sur la concession, le nombre d'interventions de sécurité en 2015 est de 101.

Sur le département des Vosges, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,00%.

## La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.

Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.



# La gestion du réseau et de la clientèle

Dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite sur une canalisation de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel :

- les sapeurs-pompiers et GRDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GRDF prépare les manœuvres à faire pour couper le gaz,
- les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des coupures préventives éventuelles.

Un Retour d'Expérience (REX) national a été réalisé entre le ministère de l'intérieur (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises), GRDF et les autres Entreprises Locales de Distribution (ELD) de gaz naturel en décembre 2015. Les éléments chiffrés partagés lors de ce REX ont montré une réelle maturité du processus s'appuyant sur un très bon niveau de coopération entre les exploitants de réseaux et les SDIS.

En 2015, sur la concession, 2 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 101 interventions de sécurité gaz.

## ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, qui lui permet de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Bureau d'Exploitation (BEX), par le biais du Chef d'Exploitation, assure sur un territoire donné la conduite du réseau gaz en étant informé des actes réalisés sur les ouvrages en exploitation. De plus, il dirige toutes les opérations et actions, lors des incidents et des manœuvres d'exploitation.

Ainsi, il organise les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours, si nécessaire, en prenant les décisions appropriées pour la maîtrise de l'acheminement du gaz.

Pour garantir le professionnalisme des Chefs d'Exploitation, GRDF organise un parcours de formation spécifique intitulé « Académie CE » pour l'intégration de tout nouveau Chef d'Exploitation.

Un plan ORIGAZ a été déclenché le 01/12/2015.

Il s'agissait d'un exercice. Son scénario : un dommage sur ouvrage (camionnette qui percute un coffret) en face de l'hôpital de Saint-Dié.

- La prévention des dommages

## Le Plan anti-endommagement

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

Fin 2015, un arrêté complète ce plan en renforçant le contrôle des compétences des personnes intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux enterrés. A compter du 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux devront disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur.

Connectez-vous sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) pour plus d'informations sur le Plan anti-endommagement.



# La gestion du réseau et de la clientèle



## Le suivi des travaux de tiers sur votre concession DT-DICT

Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF reçoit et traite les Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) produites par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages sur ouvrages enterrés.

En 2015 sur votre concession, GRDF a reçu et traité les DT-DICT suivantes :

DT – DICT sur la concession	2015	2014	2013
Nombre de DT reçues et traitées	57	75	60
Nombre de DICT reçues et traitées	254	225	267
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	51	71	58
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	219	195	226

## Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages - lors ou après travaux de tiers - provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont diminué, au national, de 4 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est d'autant plus satisfaisante qu'elle intervient dans un contexte de hausse de plus de 2 % des chantiers à proximité des ouvrages gaz.

Plusieurs facteurs expliquent ce bon résultat :

- l'amélioration de la qualité des déclarations préalables de travaux,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- l'amélioration du marquage au sol des réseaux,
- le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces »,
- la mise en œuvre progressive de la réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés (plan anti-endommagement).

Dommages aux ouvrages de la concession	2015	2014	2013
Dommages lors ou après travaux de tiers	3	1	2
dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	1	0	2

- La gestion de la clientèle

## Les clients et les consommations sur la concession

### Les clients de la concession

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Points de livraison de la concession	2015	2014	2013
<b>Clients T1</b> (< 6 MWh/an)	<b>1 562</b>	1 491	1 520
<b>Clients T2</b> (de 6 à 300 MWh/an)	<b>5 099</b>	5 207	5 263
<b>Clients T3</b> (de 300 MWh/an à 5 GWh/an)	<b>51</b>	53	54
<b>Clients T4</b> (> 5 GWh/an)	<b>2</b>	2	2
<b>Clients TP</b> (tarif de proximité)	<b>0</b>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 714</b>	6 753	6 839

(NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution)



# La gestion du réseau et de la clientèle

## Les consommations des clients de la concession

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Quantités consommées (MWh)	2015	2014	2013
Clients T1 (< 6 MWh/an)	ICS	ICS	ICS
Clients T2 (de 6 à 300 MWh/an)	ICS	ICS	ICS
Clients T3 (de 300 MWh/an à 5 GWh/an)	ICS	ICS	ICS
Clients T4 (> 5 GWh/an)	ICS	ICS	ICS
Clients TP (tarif de proximité)	ICS	ICS	ICS
<b>TOTAL</b>	<b>146 092</b>	<b>132 868</b>	<b>177 785</b>

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Recettes d'acheminement (€)	2015	2014	2013
Clients T1 (< 6 MWh/an)	NC	NC	NC
Clients T2 (de 6 à 300 MWh/an)	NC	NC	NC
Clients T3 (de 300 MWh/an à 5 GWh/an)	NC	NC	NC
Clients T4 (> 5 GWh/an)	NC	NC	NC
Clients TP (tarif de proximité)	NC	NC	NC
<b>TOTAL</b>	<b>1 901 741</b>	<b>1 776 149</b>	<b>1 986 714</b>

# La gestion du réseau et de la clientèle

## Rendement du réseau

Le rendement du réseau permet de mesurer la performance du réseau en prenant en compte les pertes constatées (fuites ou fraudes) et les biais de comptage. Le calcul précis de ce taux est complexe, car certains termes (les fraudes) sont difficilement mesurables.

Depuis plusieurs années, le taux de rendement du réseau atteint 99,27 % au niveau national.

## Contrôle du Pouvoir Calorifique Supérieur moyen

Le Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS) du gaz naturel est une donnée de qualité produite par les transporteurs, certifiés ISO 9001 pour la détermination des énergies livrées.

Le PCS est mesuré directement par les transporteurs sur le réseau de transport, via des laboratoires équipés de chromatographes et situés sur les points d'entrée et les nœuds essentiels de ce réseau. A partir de ces mesures et de calculs liés au temps de transit, les transporteurs communiquent quotidiennement aux distributeurs un PCS moyen journalier pour chacun des postes de livraison Transport Distribution.

GRDF, comme tous les autres distributeurs de gaz, n'effectue pas de mesure du PCS. Les contrôles du PCS sont à réaliser auprès des transporteurs.

# La gestion du réseau et de la clientèle

## Les services et prestations proposés par GRDF

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations qui est consultable sur le site : [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)

Au quotidien, GRDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et a engagé en 2015 la refonte des principaux parcours clients.

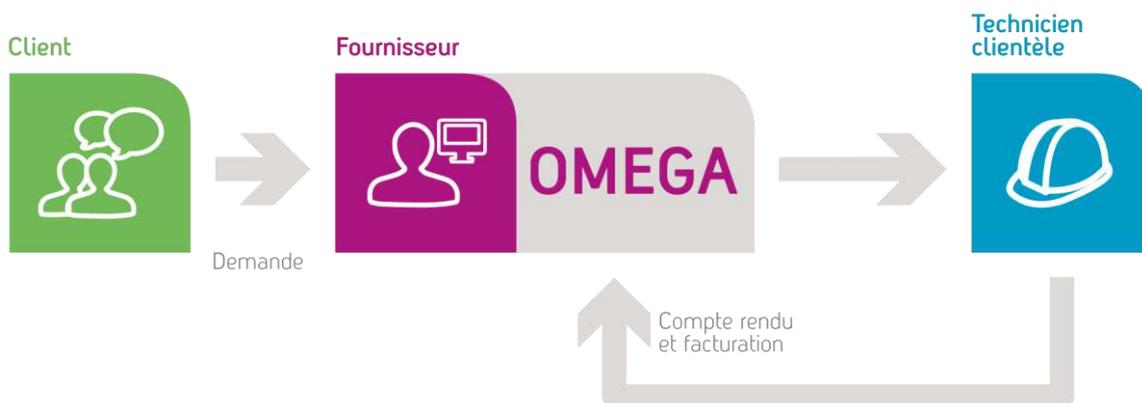
## Les principales prestations réalisées

GRDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- **des prestations comprises dans le tarif d'acheminement** (par exemple, changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture) ;
- **des prestations payantes**, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple, mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

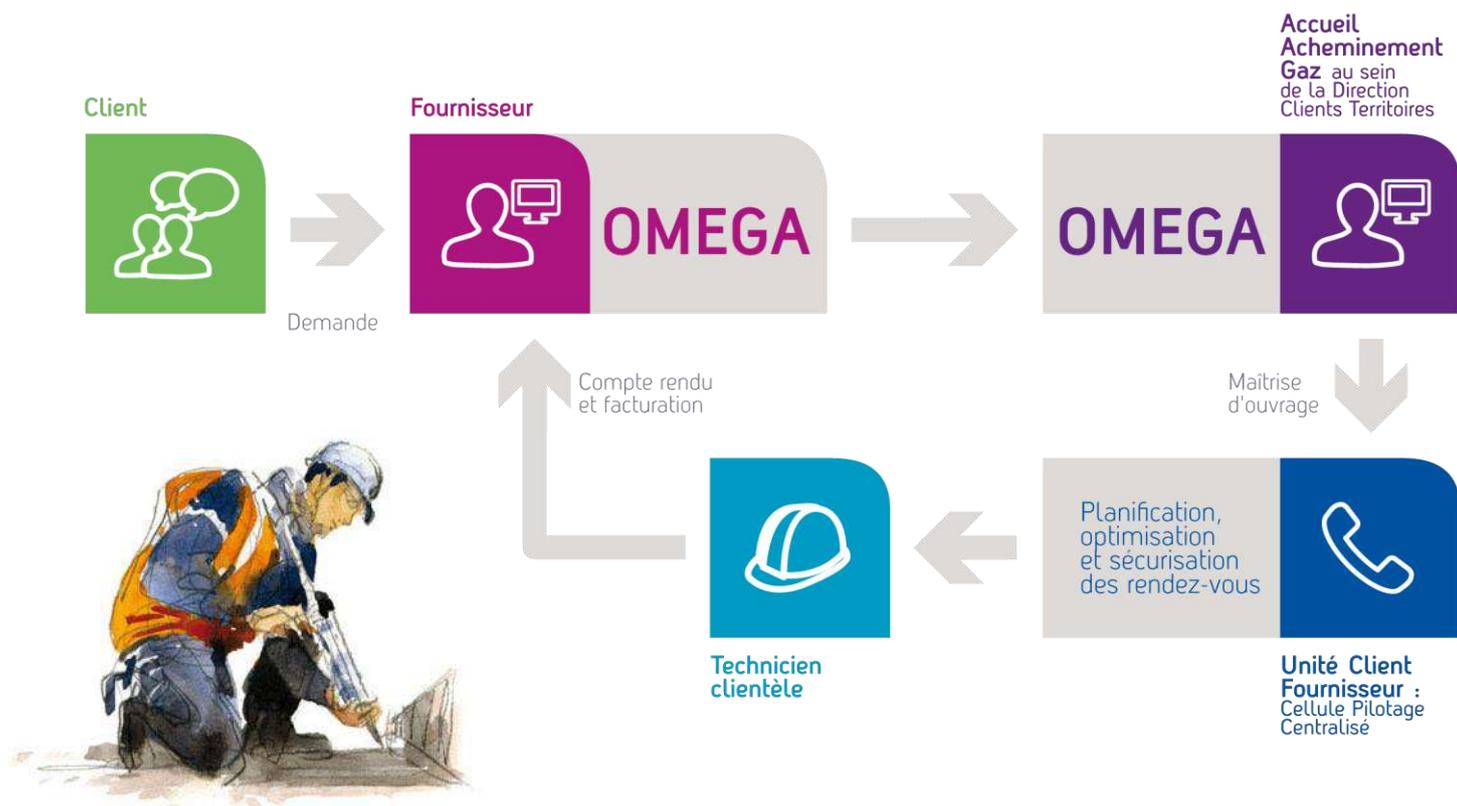
Seulement la moitié des interventions est connue 2 jours avant.

Parcours de la demande client nécessitant une intervention, suite à une demande « simple » (90 % des cas) :



# La gestion du réseau et de la clientèle

Parcours de la demande client nécessitant une intervention, suite à une demande « complexe » (10 % des cas) :



Retrouvez ici la liste des principales prestations réalisées sur la concession :

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2015	2014	2013
<b>Mise en service</b> (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	<b>1 105</b>	1 125	1 099
<b>Mise hors service</b> (initiative client ou fournisseur)	<b>849</b>	906	898
<b>Intervention pour impayé</b> (coupure, prise de règlement, rétablissement)	<b>131</b>	190	168
<b>Changement de fournisseur</b> (avec ou sans déplacement)	<b>441</b>	522	217
<b>Demande d'intervention urgente ou express</b>	<b>48</b>	49	45
<b>Déplacement vain ou annulation tardive</b>	<b>53</b>	59	82

# La gestion du réseau et de la clientèle

## Premières mises en service clients

En 2015 sur votre concession, 31 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

## Respect des délais de demandes

Retrouvez ici les indicateurs de suivi liés au respect des délais pour les demandes réalisées sur la concession :

Respect des délais catalogue	2015	2014
Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs	97,60%	98,60%
Taux de raccordement dans les délais catalogue	100,00%	90,90%

## Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solution gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Service Client GRDF sur la région EST	2015	2014	2013
Nombre d'appels tous motifs confondus	44 303	41 721	43 891
Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur	92,40%	93,50%	93,70%

**SERVICE CLIENT**

**09 69 36 35 34** Service & appel gratuits



# La gestion du réseau et de la clientèle

## Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, au tarif d'acheminement T3, T4 ou TP, qui sont relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients, 10 millions de clients environ, dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires pilotées par GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

Sur votre maille régionale GRDF, 1 111 653 compteurs ont fait l'objet de relevés ou auto-relevés en 2015.



Retrouvez ici les taux de qualité de service liés au relevé des compteurs :

Qualité des relevés de comptage sur la région EST	2015	2014	2013
Taux de relevés sans erreur	99,60%	99,70%	99,60%
Taux de relevés sur index réels	97,80%	97,90%	97,80%
Taux d'index rectifiés a posteriori	99,90%	99,90%	N.C.

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas ou ne souhaite pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF par voie postale (carte T) ou sur le site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr).

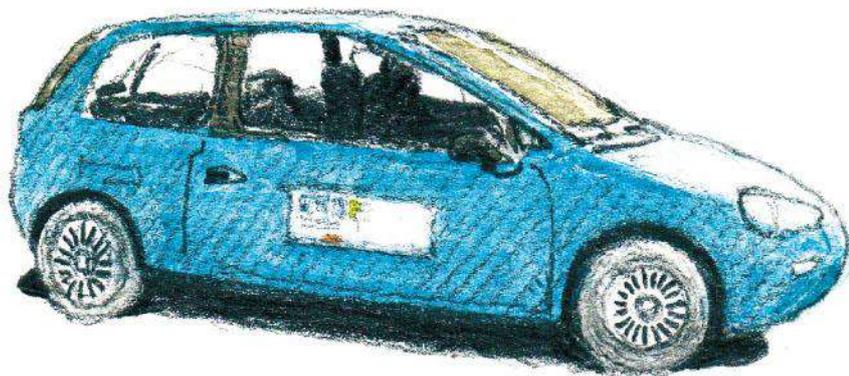
# La gestion du réseau et de la clientèle

Retrouvez ici le récapitulatif des volumétries des compteurs, suivant l'activité et l'accessibilité, au périmètre de la concession :

Accessibilité des compteurs domestiques (<16m <sup>3</sup> )	2015	2014
<b>Nombre de compteurs actifs</b>	<b>6 462</b>	6 504
dont accessibles	<b>5 456</b>	5 662
<b>Nombre de compteurs inactifs</b>	<b>730</b>	785
dont accessibles	<b>503</b>	566
<b>Taux d'accessibilité sur la concession</b>	<b>82,90%</b>	85,40%

*Rappel : un compteur accessible est situé en dehors du logement et ne nécessite pas la présence du client.*

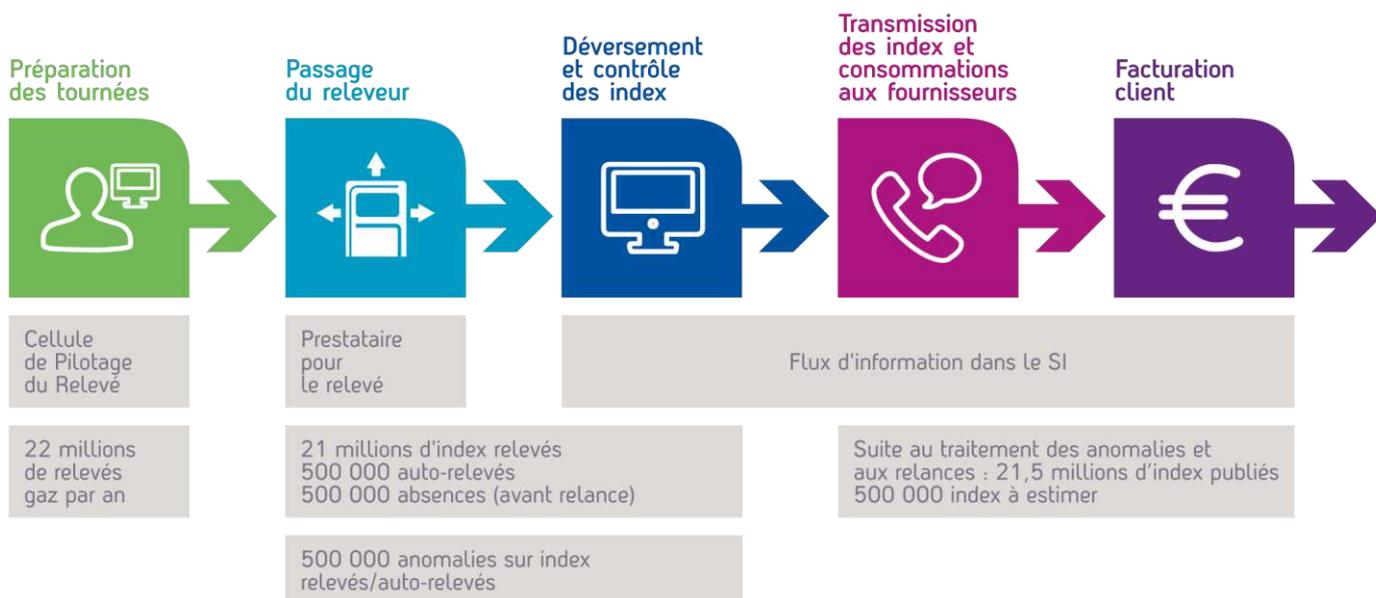
En France, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 79 %.



# La gestion du réseau et de la clientèle

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation du relevé des compteurs actifs, et du contrôle de leur qualité.

## Organisation de GRDF pour le relevé



Ce processus va évoluer avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduiront, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amèneront des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité produite.



# La gestion du réseau et de la clientèle

## Les collectivités se dotent de compteurs communicants

Le projet compteurs communicants gaz est un jalon essentiel de la politique des collectivités en faveur de la transition énergétique. Il résulte d'années de concertation, au niveau national comme local, et de recherche pour développer la solution technique la plus optimale pour la société.

A partir de 2017, les nouveaux compteurs communicants offriront aux consommateurs la possibilité de mieux maîtriser leurs consommations de gaz grâce à la mise à disposition quotidienne et sécurisée des données de consommation sur un espace privé en ligne. Ils permettront également d'optimiser la gestion du réseau de distribution grâce à un meilleur suivi des flux de gaz qui y transitent.

### 2015 : Préparation du déploiement des premiers compteurs communicants

L'année 2015 aura notamment été consacrée à la finalisation des différents Systèmes d'Information (SI) et à la réalisation d'observations de terrain pour mesurer la qualité des matériels et de la chaîne communicante dans son ensemble.

GRDF lance, en 2016, la phase « pilote » de ce projet. Cette phase consiste en la pose de 150 000 compteurs communicants dans 24 communes pilotes, réparties dans 4 zones (Hauts-de-Seine, Le Havre, Lyon et Caluire-et-Cuire, Pays de Saint-Brieuc). Il s'agit d'une première mise en conditions réelles du déploiement industriel qui concernera, d'ici 2022, l'ensemble des communes raccordées au réseau de gaz naturel. Les échanges se poursuivront avec l'ensemble des acteurs du projet.

65 % des communes raccordées au gaz naturel ont signé une convention cadre d'hébergement pour la pose des concentrateurs sur les toits de bâtiments municipaux.



# La gestion du réseau et de la clientèle



# La gestion du réseau et de la clientèle

## GRDF à l'écoute des clients et des collectivités

### Satisfaction des clients particuliers et professionnels, un dispositif d'enquête remanié pour plus de réactivité

Le dispositif de mesure de la satisfaction des clients particuliers et professionnels de GRDF a évolué à fin avril 2015. GRDF est ainsi passé d'un dispositif d'enquêtes réalisées par téléphone (un mois après l'événement) à un dispositif de mesure à chaud via l'envoi d'un sms ou d'un courriel. Les événements qui font désormais l'objet de mesure de la satisfaction sont ceux qui mettent directement en relation, téléphonique ou physique, le client et les équipes de GRDF.

Au-delà du dispositif de mesure, l'exploitation des résultats évolue également profondément. Les clients répondant rapidement à l'enquête et exprimant un avis « pas du tout satisfait » font l'objet d'un appel téléphonique systématique, sous 3 jours, par le responsable GRDF de l'activité concernée. Ce rappel client « pas du tout satisfait » permet de recueillir le témoignage du client, les raisons de son mécontentement et de planifier des actions d'amélioration rapides et pertinentes.

Retrouvez ici les résultats par segments de marché, à la maille régionale GRDF, issus du nouveau dispositif de mesure, sur la période du 29 avril au 31 décembre 2015.

*A noter : il n'est pas possible, rétrospectivement, de donner des points de comparaison sur ces items pour l'année 2014.*

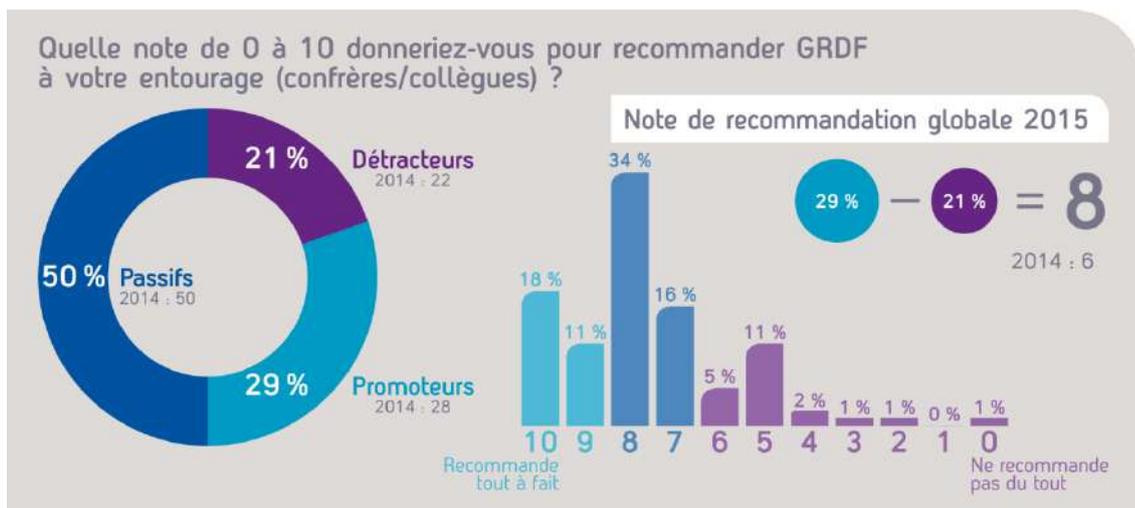
Résultats sur la région EST	2015
<b>Satisfaction « Particuliers » uniquement</b>	
Raccordement avec et sans extension - hors collectif (MEG et 1ère MES)	86,10%
Mise en service avec intervention	84,10%
Relevé des compteurs inaccessibles	65,70%
<b>Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »</b>	
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	90,10%



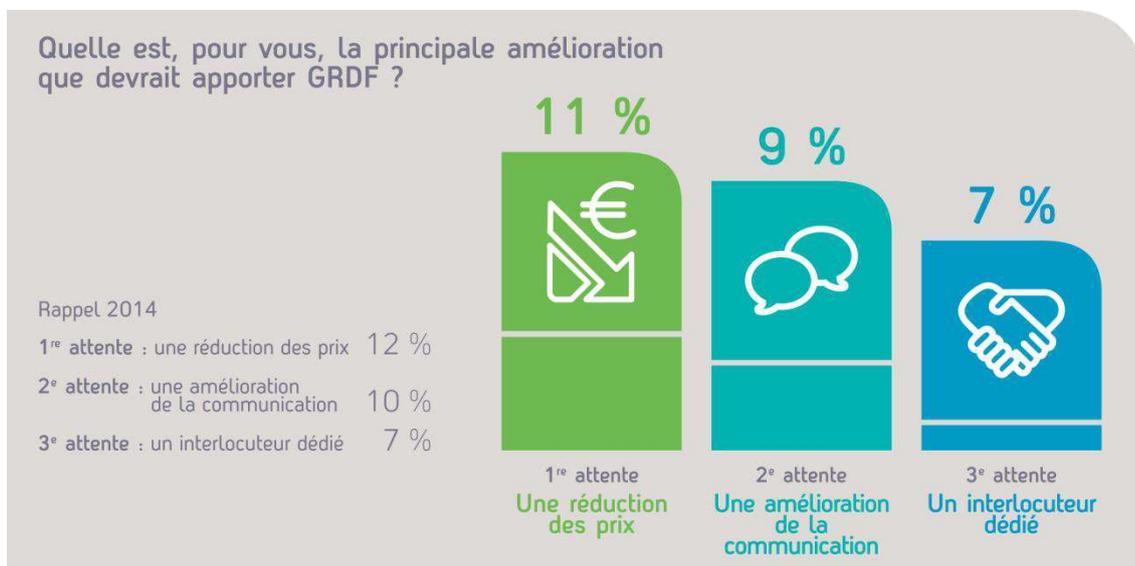
# La gestion du réseau et de la clientèle

## Satisfaction des clients industriels et tertiaires, des résultats stables

Concernant les clients industriels et tertiaires, la satisfaction est en légère hausse par rapport à 2014 : la part des clients « promoteurs » (qui recommandent GRDF à leur entourage) atteint 29 % des personnes interrogées.



En 2015, les trois principales attentes d'amélioration sont identiques à celles remontées en 2014.



# La gestion du réseau et de la clientèle

Au national, 98 % de satisfaction sur les obligations du contrat de concession.

## Satisfaction des collectivités territoriales, un haut niveau de confiance

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. En 2015, 1 586 élus et agents territoriaux se sont librement exprimé sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF.

Les propos recueillis montrent que le sentiment d'information sur la distribution du gaz naturel se consolide. 90 % des élus et fonctionnaires territoriaux déclarent être bien informés cette année (+4 pts vs 2014).

La confiance accordée à GRDF demeure stable : 96 % des interviewés se disent satisfaits de la distribution du gaz naturel sur leur territoire dont 45 % « très satisfaits » (+13 pts vs 2014).

La perception sur les relations entretenues demeure très positive : 96 % des élus et 94 % des fonctionnaires territoriaux déclarent être satisfaits des relations avec leurs interlocuteurs GRDF dont 53 % « très satisfaits ».

98 % des répondants dont la collectivité est autorité concédante estiment que GRDF respecte les engagements du contrat de concession et assure une relation concessionnaire de qualité, dont 49 % en sont « tout à fait convaincus » (+10 pts vs 2014).

En tant qu'opérateur de réseau, spécialiste du gaz naturel et du gaz vert, GRDF est considéré par 90 % des interviewés comme un partenaire indispensable des collectivités territoriales. Pour autant, ces dernières ont affiché des attentes fortes à l'égard de GRDF pour accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires.

## La gestion et le traitement des réclamations, en progrès

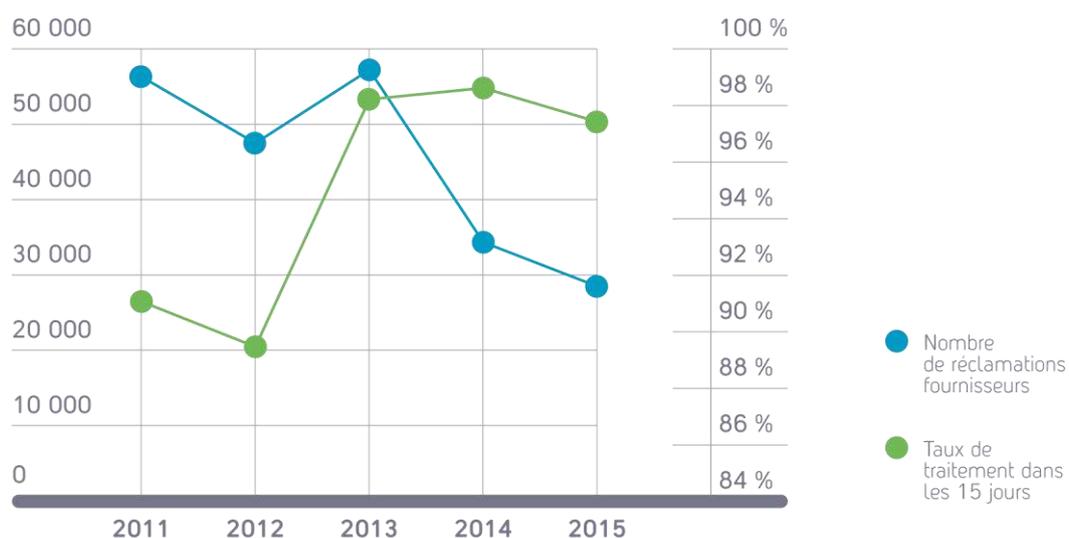
Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte de leurs clients est en forte décroissance depuis 2 ans. Une meilleure maîtrise des prestataires de relevé et une plus grande clarté des frais facturés lors des prestations sont les principaux facteurs de cette baisse.

# La gestion du réseau et de la clientèle

## Gestion des réclamations fournisseurs

L'engagement de GRDF d'un taux de traitement des réclamations fournisseurs sous 15 jours se stabilise autour de 98 % à l'échelle nationale. Les réclamations dépassant les 15 jours de traitement constituent les cas complexes à instruire, qui nécessitent souvent des délais plus importants.

### Évolution réclamations fournisseurs



Sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs sous 15 jours atteint 98,90%.



# La gestion du réseau et de la clientèle

## Gestion des réclamations directes

La simplification de l'accueil téléphonique GRDF et la modernisation du site internet grdf.fr ont facilité les contacts clients pour les demandes ou les réclamations. GRDF est aussi mieux connu des clients ; ces derniers l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie. Ceci se traduit par un nombre de réclamations directes en augmentation, notamment via internet ou par téléphone.

Le délai de traitement de celles-ci s'est considérablement amélioré. Les clients sont mieux orientés vers les structures de traitement adéquates.

### Évolution réclamations clients



# La gestion du réseau et de la clientèle

## Les réclamations sur votre concession

Retrouvez ici le suivi des réclamations par type, sur votre concession en 2015 :

Suivi des réclamations	2015	2014	2013
<b>Nombre de réclamations</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>22</b>
accueil (acheminement-livraison/gestion des demandes)	0	1	6
conduite et surveillance du réseau	1	0	1
gestion et réalisation des prestations	2	11	4
données de comptage (relevé et mise à disposition)	8	3	11
autres	0	0	0

En 2015 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100,00%.

# La gestion du réseau et de la clientèle

---







# Lexique

## BRANCHEMENT

Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du Compteur.

## CLASSE DE PRÉCISION CARTOGRAPHIQUE DES OUVRAGES EN SERVICE

Selon l'arrêté du 15 février 2012, les classes de précision cartographique des ouvrages en service se définissent comme suit :

**Classe A** : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ; l'incertitude maximale est portée à 80 cm pour les ouvrages souterrains de génie civil attachés aux installations destinées à la circulation de véhicules de transport ferroviaire ou guidé lorsque ces ouvrages ont été construits antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Classe B** : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe A et inférieure ou égale à 1,5 mètre ;

**Classe C** : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1,5 mètre, ou si son exploitant n'est pas en mesure de fournir la localisation correspondante.

## CLIENT

Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.

## COMPTEUR

Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

## CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.

## CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.

## DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble constitué du Compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le GRD pour déterminer les quantités livrées au Point de Livraison. Les volumes mesurés par le Compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en Mètres Cubes Normaux et transformés en kWh par multiplication par le Pouvoir Calorifique Supérieur (P.C.S.) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.

## EXPLOITATION

Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

## FOURNISSEUR

Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.

## GAZ

Gaz répondant aux spécifications techniques imposées sur le Réseau de Distribution en application des prescriptions réglementaires.

## GRD

Gestionnaire du Réseau de Distribution.

## INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du Client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

## MÈTRE CUBE NORMAL OU M3 (N)

Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

## MISE EN SERVICE OU REMISE EN SERVICE

Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.

## **MISE HORS GAZ**

Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.

## **MISE HORS SERVICE**

Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.

## **OUVRAGES DE RACCORDEMENT**

Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.

## **POINT DE LIVRAISON**

Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

## **PRESSION DE LIVRAISON**

Pression relative du gaz au Point de Livraison.

## **QUANTITÉ LIVRÉE**

Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

## **RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.

## **RÉSEAU MPB**

Réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 (zéro virgule quatre) bar et 4 (quatre) bars.

# Chiffres clés 2015

Le plus long réseau  
de gaz naturel en Europe

**197 928** km

de réseau de gaz naturel, soit presque 5 fois le tour de la terre !

**277** TWh  
de gaz naturel acheminé

**747** millions  
d'euros investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

**1** million  
d'euros consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Un vecteur d'énergie  
au service des territoires

Une entreprise  
dynamique

**10,9** millions de clients en France

**9 528** communes  
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

**77 %** de la population  
habite une commune desservie en gaz par GRDF

**130** opérateurs  
de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz

**17** sites  
d'injection de biométhane

**11 431** collaborateurs

**582** collaborateurs recrutés et **1 040** alternants  
qui vont être formés 2016

**3,029** milliards d'euros de chiffre d'affaires

QUEL QUE SOIT  
VOTRE FOURNISSEUR



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris – RCS Paris 444 786 511



# 2015

Compte rendu économique  
de la **Concession**





# Sommaire

## Les investissements sur votre Concession 5

- Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession 5
- Les investissements sur la concession : mises en service présentées par familles d'ouvrage 8
- Les investissements sur la concession : flux de dépenses présentés par familles d'ouvrages 10
- Les investissements sur la concession : mises en service présentées par finalités 12
- Les investissements sur la concession : flux de dépenses présentés par finalités 13
- Les prévisions d'investissement 15

## Préambule sur la notion de compte d'exploitation 16

- Que reflète le compte d'exploitation pour une délégation de service public dont le tarif est péréqué et régulé ? 16
- Le principe de péréquation tarifaire 16
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire 17
- L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution 19
- La part locale de la performance nationale de l'opérateur 20
- L'affectation des charges d'exploitation 21

## Le compte d'exploitation de votre concession 22

- Le compte d'exploitation synthétique 22
- Détail des produits 23
- Détail des charges d'exploitation 24
- Détail des charges liées aux investissements sur les biens concédés 25
- Détail des charges liées aux investissements sur les autres biens 26

## Méthodes d'élaboration du compte d'exploitation 27

- Les recettes d'acheminement 27
- Les recettes liées aux prestations complémentaires 27
- Les charges d'exploitation de la concession 29
- Les charges d'investissement de la concession 31

## La valorisation du patrimoine 33

- Les origines du financement 33
- La valeur nette réévaluée de votre concession 35

## Vos données économiques en ligne sur la « Plateforme de données » 38

---

# Préambule

Cette partie consacrée à l'économie de votre concession est entièrement nouvelle.

Elle résulte des travaux et conclusions du groupe de travail de concertation " Nouvelles données pour une nouvelle donne ".

C'est une nouvelle étape pour GRDF pour plus de transparence sur les données économiques au regard des 3 grandes thématiques : les investissements, le compte d'exploitation et la valorisation du patrimoine de votre concession.



## • Les investissements sur votre concession

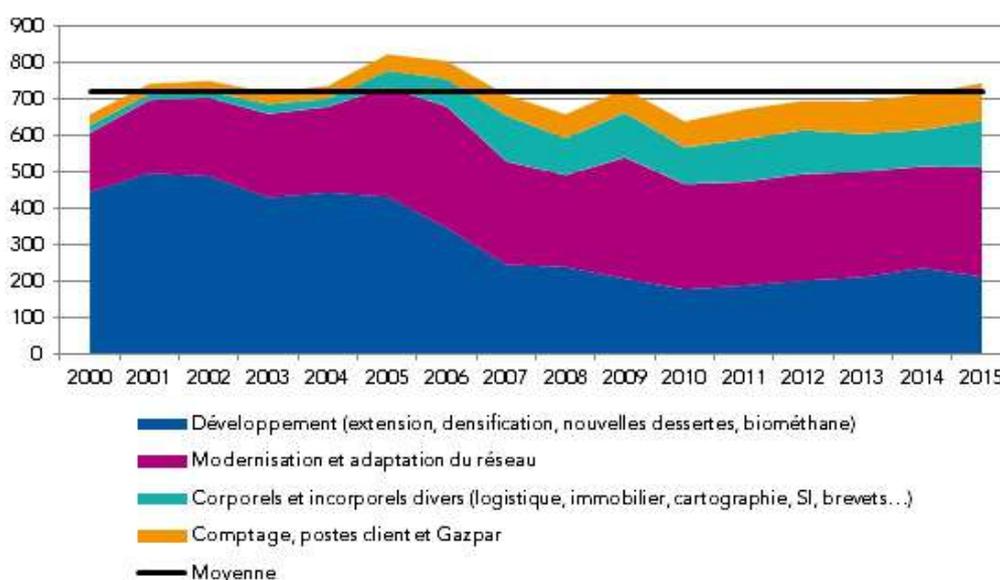
### Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L. 432-8 du Code de l'énergie).

Au plan national, les investissements de GRDF sont stables, avec un peu plus de 700 millions d'euros d'investissement par an depuis le début des années 2000.

La nature de ces investissements a évolué dans le temps :

- Entre 2000 et 2007, ils étaient notamment consacrés à la résorption des réseaux en fonte grise et à de nouvelles dessertes.
- Depuis 2007, les investissements dans les systèmes d'information sont en forte croissance liés, pour l'essentiel, à l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture du gaz naturel.



À ce jour, les investissements de GRDF se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Avec le déploiement des compteurs communicants gaz sur l'ensemble du territoire desservi par GRDF, les niveaux d'investissement devraient croître, au cours des prochaines années.



Le mécanisme de régulation décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation. La rémunération générée par un investissement décroît au cours du temps.
- il incite également le distributeur gaz à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- **A court terme** : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- **A moyen terme** : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution, GRDF dispose d'une visibilité stricto sensu de 4 ans en début de période tarifaire, puis cette visibilité diminue jusqu'à la fin de la période tarifaire.
- **A long terme** : les échanges réguliers avec la CRE permettent une vision à plus long terme, notamment sur les projets complexes. Le projet compteurs communicants gaz dispose ainsi d'un cadre de régulation spécifique courant sur plusieurs périodes tarifaires. GRDF, ayant par nature une activité qui s'inscrit dans la durée, définit également sa stratégie d'entreprise sur le long terme (promotion du raccordement des unités de production de gaz renouvelable sur le réseau, mise en place des *smart gas grids* à horizon 2030).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale (confer : chapitre « la politique d'investissement de GRDF » du compte-rendu d'activité) et est ensuite déclinée et adaptée localement. Il est important de souligner que les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Votre interlocuteur de proximité se tient à votre disposition pour vous éclairer sur la politique d'investissement locale.

Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession. Voici quelques clés de lecture des tableaux présentés.

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation et modernisation du réseau, comptage, systèmes d'information,...) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, vannes...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques. Notamment GRDF ne maîtrise pas le nombre de demandes de nouveaux raccordements qui sont à la seule initiative des clients.

Les flux de dépenses et les mises en service sont également présentés. Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue. A l'échelle de 2 années consécutives, il peut cependant y avoir des différences.

Le flux de dépenses correspond au montant décaissé sur une année, alors que la mise en service correspond à la totalité de la valeur. Exemple : GRDF pose une canalisation dans une rue et le chantier commence en décembre 2014. GRDF dépense 7 000€ avant le 31 décembre pour ouvrir une tranchée et 3 000€ début janvier 2015 pour poser la canalisation et finaliser le chantier. L'ouvrage est mis en service en janvier. La dépense (ie le flux) pour l'année 2015 est de 3000€, mais la valeur mise en service pour 2015 vaut 10 000€.

---

Les investissements sur les biens concédés correspondent aux dépenses effectives pour la construction de biens qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.

Les investissements relatifs aux autres biens correspondent pour la plupart à une quote-part des investissements réalisés à une échelle plus large que celle de la concession. Ceux-ci sont tout de même utiles à la concession et contribuent à la continuité et à la qualité du service assuré par GRDF. Par exemple, les investissements relatifs aux systèmes d'information de gestion de la clientèle ne sont pas localisés physiquement sur une concession en particulier. Ils servent pour tous les clients, où qu'ils se situent. Pour rendre compte de la quote-part de ces investissements supportée par les clients de chaque concession, le groupe de travail « Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne » a préconisé d'utiliser une clé de répartition simple pour présenter une vision globale des investissements réalisés par GRDF. C'est la clé « nombre de PDL » ( PDL : « points de livraison », proche de la notion de clients) qui a été retenue.



## Les investissements sur la concession : mises en service présentées par familles d'ouvrages

Vous trouverez ci-après les mises en service des investissements par familles d'ouvrages pour les biens concédés et les autres biens.

Année	2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ BIENS CONCÉDÉS	123,8		103,3		86,7	
▼ Premier établissement	72,0		27,1		64,3	
▪ Canalisations de distribution	22,6	169	0,0	0	8,7	48
▼ Branchements	49,4	18	27,1	11	35,4	22
▪ Branchements - Individuels	49,4	18	27,1	11	28,7	10
▪ Branchements - Collectifs	0,0	0	0,0	0	2,3	4
▪ Branchements - Conduites montantes	0,0	0	0,0	0	2,2	4
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	0,0	0	0,0	0	2,2	4
▼ Installations techniques					20,3	
▪ Autres équipements					20,3	1
▼ Renouvellement	51,8		76,1		22,3	
▪ Canalisations de distribution	0,1	0	9,3	31	4,5	0
▼ Branchements	51,8	16	66,9	17	17,8	5
▪ Branchements - Individuels	4,5	1	5,6	1	7,4	1
▪ Branchements - Collectifs	2,8	3	8,3	1	-4,1	0
▪ Branchements - Conduites montantes	24,3	6	24,5	7	7,4	2
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	20,2	6	28,4	8	7,2	2

Année	2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	155,8		97,4		87,3	
▼ Installations techniques	11,3		12,5		5,0	
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	11,3	0	12,4	0	5,0	0
▪ Autres équipements	0,0	0	0,0	0	0,0	0
▪ Génie Civil	0,4	0	0,1	0		
▪ Terrains	0,0	0	0,0	0	0,0	0
▪ Mobilier et Matériels Divers	41,1	0	7,2	0	9,4	0
▪ Aménagements	16,9	0	9,5	0	10,9	0
▪ Compteurs	31,4	0	25,5	0	24,7	0
▪ Véhicules et engins d'exploitation	6,7	0	6,6	0	6,3	0
▼ Immobilisations incorporelles	48,2		36,0		30,9	
▪ Projets informatiques	48,2	0	34,5	0	30,6	0
▪ Autres immobilisations incorporelles			1,5	0	0,3	0

## Les investissements sur la concession : flux de dépenses présentés par familles d'ouvrages

Vous trouverez ci-après les flux de dépenses des investissements par familles d'ouvrages pour les biens concédés et les autres biens.

	2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ BIENS CONCÉDÉS	150,0		113,7		82,2	
▼ Premier établissement	72,3		48,2		46,0	
▪ Canalisations de distribution	22,6	169	8,7	0	2,7	0
▼ Branchements	49,7	16	39,5	10	34,7	12
▪ Branchements - Individuels	49,7	16	36,7	10	30,8	9
▪ Branchements - Collectifs	0,0	0	1,4	0	0,9	1
▪ Branchements - Conduites montantes	0,0	0	0,7	0	1,6	1
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	0,0	0	0,7	0	1,5	1
▼ Installations techniques					8,6	
▪ Autres équipements					8,6	0
▼ Renouvellement	77,7		65,5		36,2	
▪ Canalisations de distribution	0,1	0	9,3	31	4,5	0
▼ Branchements	77,6	5	44,5	5	31,6	3
▪ Branchements - Individuels	7,1	1	3,3	1	7,7	1
▪ Branchements - Collectifs	2,0	0	14,1	1	-9,9	0
▪ Branchements - Conduites montantes	37,5	2	11,5	2	17,6	1
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	31,0	2	15,6	1	16,2	1
▼ Installations techniques			11,7			
▪ Autres équipements			11,7	0		

	2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	144,7		117,5		135,2	
▼ Installations techniques	12,8		0,0		5,0	
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	12,7	0	0,0	0	4,9	0
▪ Autres équipements	0,0	0	0,0	0	0,0	0
▪ Génie Civil	0,0	0	0,1	0		
▪ Terrains	0,0	0	0,0	0	0,0	0
▪ Mobilier et Matériels Divers	18,2	0	8,3	0	9,3	0
▪ Aménagements	13,5	0	11,9	0	10,6	0
▪ Compteurs	30,4	0	25,4	0	24,5	0
▪ Véhicules et engins d'exploitation	6,7	0	6,6	0	6,3	0
▼ Immobilisations incorporelles	63,1		65,1		79,5	
▪ Projets informatiques	62,0	0	59,0	0	76,7	0
▪ Autres immobilisations incorporelles	1,0	0	6,2	0	2,8	0

## Les investissements sur la concession : mises en service présentées par finalités

Vous trouverez ci-après les mises en service des investissements par finalités. Les catégories " Développement du réseau " (hors " dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession "), " déplacements d'ouvrages à la demande de tiers ", " adaptation et modernisation des ouvrages " correspondent à des biens concédés.

	2013 K€	2014 K€	2015 K€
▼ TOTAL	279,7	200,6	174,0
▼ Développement du réseau	56,5	28,3	44,0
▼ Raccordements individuels de pavillons et petits professionn	56,4	24,5	24,5
▪ sans extension	28,1	24,5	24,5
▪ avec extension	28,4	0,0	0,0
▪ Lotissements, zones d'aménagement	0,0	0,0	12,4
▼ Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0,0	3,8	7,1
▪ sans extension	0,0	3,8	7,1
▪ avec extension	0,0	0,0	0,0
▪ Extension sur territoire concédé pour desserte autre commu	0,0	0,0	0,0
▪ Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	16,4	5,6	-0,3
▼ Adaptation et sécurisation des ouvrages	70,3	80,1	46,8
▼ Investissements de structure des ouvrages	0,0	0,0	20,3
▪ Dont schéma de vannage	0,0	0,0	20,3
▼ Modernisation des ouvrages	50,9	69,4	22,6
▪ Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0,0		
▪ Dont branchements et ouvrages collectifs	50,9	43,5	14,6
▪ Autres investissements de modernisation	0,0	25,9	8,0
▪ Modernisation de la cartographie	19,4	10,7	3,9
▼ Comptage	42,6	37,9	29,7
▪ Postes de livraison clients	11,3	12,4	4,8
▪ Compteurs et télérelevé	31,3	25,5	25,0
▼ Autres	93,8	48,8	53,7
▼ Logistique	63,6	23,7	26,7
▪ Véhicules	6,7	6,6	6,3
▪ Immobilier	17,2	9,7	10,9
▪ Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	39,6	7,4	9,5
▪ Système d'information	30,3	25,0	27,1

## Les investissements sur la concession : flux de dépenses par finalités

Vous trouverez ci-après les flux de dépenses des investissements par finalités. Les catégories " Développement du réseau " (hors " dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession "), " déplacements d'ouvrages à la demande de tiers ", " adaptation et modernisation des ouvrages " correspondent à des biens concédés.

Le tableau ci-après présente les investissements réalisés et les prévisions d'investissement.

	2013 K€	2014 K€	2015 K€	2016 K€	2017 K€	2018 K€
▼ Développement du réseau	66,4	49,3	37,4	64,9	45,9	45,9
▼ Raccordements individuels de pavillons et petits professionn	65,5	34,8	29,3	37,3	38,0	38,4
▪ sans extension	37,2	34,8	25,8	26,4	27,0	27,2
▪ avec extension	28,4	0,0	3,5	10,8	11,0	11,1
▪ Lotissements, zones d'aménagement	0,0	11,5	1,0	24,0	3,9	3,9
▼ Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0,8	3,0	7,1	3,6	4,0	3,6
▪ sans extension	0,8	3,0	7,1	3,6	4,0	3,6
▪ avec extension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
▪ Extension sur territoire concédé pour desserte autre commu	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
▪ Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	7,5	5,9	0,0	7,0	4,0	4,0
▼ Adaptation et sécurisation des ouvrages	96,7	67,4	50,3	47,3	56,0	222,8
▼ Investissements de structure des ouvrages	0,0	11,7	8,6	0,0	0,0	0,0
▪ Dont schéma de vannage	0,0	11,7	8,6	0,0	0,0	0,0
▼ Modernisation des ouvrages	76,1	46,7	36,2	40,0	50,0	220,0
▪ Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0,0			0,0	0,0	0,0
▪ Dont branchements et ouvrages collectifs	67,8	29,1	13,8	0,0	30,0	200,0
▪ Autres investissements de modernisation	8,3	17,6	22,4	40,0	20,0	20,0
▪ Modernisation de la cartographie	20,6	9,0	5,5	7,3	6,0	2,8

	2013 K€	2014 K€	2015 K€	2016 K€	2017 K€	2018 K€
▼ Comptage	43,2	25,4	29,4	45,5	29,3	27,8
▪ Projet Compteurs Communicants Gaz				14,0	0,0	0,0
▪ Postes de livraison clients	12,8	0,0	4,8	5,8	4,1	4,1
▪ Compteurs et télérelevé	30,4	25,4	24,7	25,7	25,2	23,6
▼ Autres	80,8	83,1	100,3	107,6	99,3	86,8
▼ Logistique	38,8	27,2	26,3	26,7	31,4	23,2
▪ Véhicules	6,7	6,6	6,3	12,3	17,2	9,2
▪ Immobilier	13,5	12,0	10,6	5,8	6,4	6,5
▪ Autres (outillage, télécom, matériel informatique,...)	18,5	8,5	9,3	8,5	7,7	7,5
▪ Système d'information	42,1	55,9	74,0	80,9	68,0	63,5

## Les prévisions d'investissements

Dans le cadre de la démarche de concertation " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ", GRDF s'est engagé à produire des prévisions d'investissements pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes **pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans).**<sup>1</sup>

A l'échelle de GRDF, les investissements ainsi prévus représentent de l'ordre de 80% du montant total des investissements de la zone péréquée. Les prévisions présentées par GRDF ne sont pas engageantes, et comme toute prévision, elles sont soumises à des aléas (par exemple les autorisations de voirie, le nombre de demandes de raccordements des clients...) et ne se révéleront pas forcément exactes. Votre interlocuteur de proximité pourra vous expliquer l'an prochain les raisons expliquant les différences entre la prévision présentée dans les CRAC 2015 et les montants effectivement investis en 2016. Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas directement choisis délibérément par GRDF : c'est le cas par exemple pour les investissements de développement du réseau liés essentiellement au nombre de demandes de nouveaux raccordements et à la typologie des clients concernés (raccordement d'un client résidentiel, d'une ZAC, d'un client industriel). Ces derniers sont obligatoires et ne sont prévisibles que par tendance dès lors que la concession est suffisamment grande. Pour autant, un certain nombre de demandes de raccordement sont connues à l'avance (lotissements, ZAC, projets de rénovation urbaine). Les tendances de marché permettent également d'estimer le volume de raccordement potentiel. Ce volume est traduit en investissement. Plus l'horizon est proche, plus l'estimation est juste.

En ce qui concerne les investissements de déplacement d'ouvrages, les grands projets urbains (tramways, métros,...) permettent d'avoir une visibilité des investissements à 2 ou 3 ans. Le partage en amont avec les collectivités sur leurs projets d'aménagement de voirie (création d'un nouveau rond-point, élargissement de chaussées) permet également d'améliorer la visibilité à court terme.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements réglementaires au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle (par exemple : investissements relatifs aux réseaux à " hautes caractéristiques ", pour lesquels la pression est supérieure à 16 bar). Ils sont également prévisibles à 2 ou 3 ans dans le cadre de programmes.
- Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères (exemple : nombre d'incidents, retour d'expérience suite à maintenance/surveillance...). Ils sont caractérisés en fonction de la garantie de sécurité des personnes, de continuité de service et de maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Les choix de renouvellement de réseaux sont décidés à partir de l'analyse de ces critères et de la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissement prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :

- Les prévisions d'investissements " Modernisation de la cartographie " et " Compteurs et télé-relève " sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.
- Les prévisions d'investissements " Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) " et " systèmes d'information " sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon que les enveloppes soient régionales ou nationales, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national.

<sup>1</sup> Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2016, 2017, 2018 ne sont pas renseignés

## • Préambule sur la notion de compte d'exploitation

### Que reflète le compte d'exploitation pour une délégation de service public dont le tarif est péréqué et régulé ?

La construction d'un compte d'exploitation reflétant au plus près l'activité de votre concession est une étape importante dans le dialogue entre vous, autorité concédante, et GRDF. Ce compte d'exploitation est le fruit des travaux du groupe de travail " Nouvelles données pour une nouvelle donne ". Les spécificités du service public de la distribution de gaz naturel (péréquation tarifaire, maîtrise d'ouvrage des travaux assurée pour l'essentiel par GRDF, infrastructures diffuses...) se retrouvent dans les rubriques de ce compte d'exploitation. Pour bien appréhender ce qu'il reflète et ce qu'il contient, il convient de bien comprendre le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité, en particulier la notion de péréquation tarifaire.

### Le principe de péréquation tarifaire

Pour aborder la notion de compte d'exploitation, il est essentiel de bien comprendre le mode de détermination du tarif de distribution de gaz naturel (ATRD) issu de la régulation actuelle et fixée par la CRE. Ce mode de calcul tient compte des spécificités des dépenses d'exploitation des réseaux et de la rémunération des investissements propres au secteur de la distribution de gaz naturel.

Le tarif de distribution péréqué de GRDF est déterminé par la CRE **à partir de l'ensemble des charges de GRDF** sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur de réseau efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession (confer : chapitre " La tarification du service de distribution du gaz naturel " du compte-rendu d'activité).

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel et les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé. A contrario, en cas de " non péréquation ", un réseau peu dense (avec un faible nombre de clients et une faible consommation au kilomètre) présenterait normalement un coût d'exploitation par client élevé et à l'inverse, un réseau dense présenterait un coût d'exploitation par client relativement moins élevé<sup>2</sup>.

Le tarif de distribution est identique quels que soient les réseaux de distribution en amont ou en aval de la concession, alors qu'en cas de " non-péréquation " certaines concessions éloignées du réseau de transport devraient normalement payer des charges de transit sur les réseaux de distribution amont.

Enfin, le tarif de distribution est identique quels que soient les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. Le tarif péréqué est stable dans le temps pour chaque concession, ce qui préserve aussi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissement.

<sup>2</sup> Hors cas de zones d'agglomérations très denses où les contraintes de circulation ou d'accessibilité des ouvrages sont telles qu'elles peuvent occasionner des surcoûts importants.

## La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

Si pour une délégation de service public dont le tarif est fixé par le contrat de concession, le compte d'exploitation permet de mesurer la marge du concessionnaire et de s'assurer que le tarif négocié est au bon niveau (et le cas échéant de rediscuter le niveau de tarif), cela n'est pas le cas pour un service péréqué, comme la distribution publique de gaz naturel, puisque l'équilibre économique n'est pas recherché concession par concession, mais à l'échelle nationale de toutes les concessions. Le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " a cependant souligné l'importance de disposer d'un compte d'exploitation à l'échelle de la concession **pour que chaque autorité concédante puisse mesurer chaque année sa place dans le système de péréquation national.**

Pour mettre en lumière cette **contribution à la péréquation**, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers à travers le tarif de distribution soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais cela au périmètre de la concession. **Le compte d'exploitation constitue donc la déclinaison locale des principes de détermination tarifaire définis par la CRE.**

Il est toutefois apparu au groupe de travail que faire la différence entre les recettes et les charges de la concession et considérer cette différence comme la contribution (positive ou négative) de la concession à la péréquation tarifaire n'était ni exact, ni satisfaisant. Si le mécanisme tarifaire mis au point par la CRE est bien destiné à ce que les recettes du distributeur couvrent ses charges, cela est vrai en moyenne sur plusieurs années mais cela ne se réalise pas chaque année, pour les raisons suivantes :

- les recettes sont variables du fait d'un aléa climatique important : dans une année chaude les recettes ne seront pas suffisantes pour couvrir les charges, dans une année froide elles seront au contraire plus élevées que les charges.
- les aléas sur les charges et la régulation incitative (incitation de l'opérateur à la performance sur les dépenses d'exploitation, bonus/malus financiers liés à l'atteinte d'objectifs en matière de qualité de service et d'efficacité des actions de promotion du gaz, etc.) impliquent que le distributeur peut réaliser chaque année un gain ou une perte par rapport à l'équilibre tarifaire déterminé initialement par le régulateur.

Le groupe de travail en a conclu qu'il fallait scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- l'impact du climat sur les recettes ;
- la contribution (positive ou négative) à la péréquation tarifaire (dont la somme sur l'ensemble des contrats doit bien être nulle chaque année) ;
- la part locale de la performance de GRDF au regard des principes de régulation incitative.

La contribution à la péréquation est calculée selon la méthode proposée par le représentant de l'Ordre des Experts-Comptables dans le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " .

Cette méthode consiste, une fois l'impact climatique sur les recettes mis en évidence, à répartir sur les contrats de concession les recettes totales (" à climat moyen ") sur la zone de péréquation au prorata des charges de chaque concession puis de faire la différence entre ces produits répartis et les recettes réelles : cette différence correspond à la contribution à la péréquation. Le résultat résiduel (c'est-à-dire la différence entre les recettes d'une part et les charges, l'impact climatique sur les recettes et la contribution à la péréquation d'autre part) représente alors la part locale de la performance de GRDF.

Pour comprendre simplement cette méthode, il suffit de se figurer que la répartition des recettes totales au prorata des charges de la concession représente le chiffre d'affaires que le concessionnaire devrait percevoir pour équilibrer recettes et charges s'il n'y avait pas de péréquation : la différence entre ce chiffre d'affaires " non péréqué " et le chiffre d'affaires réel au tarif péréqué permet de déterminer si la concession contribue au système de péréquation ou au contraire si elle en bénéficie.

Illustration :

Si la péréquation était construite sur 3 concessions fictives :

	Concession 1	Concession 2	Concession 3	National
<b>Produits résultant de la facturation (recettes acheminement et hors acheminement)</b>	110,0	176,0	154,0	440,0
Produits résultant de la facturation (recettes acheminement et hors acheminement) à climat moyen	100,0	160,0	140,0	400,0
Charges d'exploitation fixées par la CRE pour l'année				210,0
Charges d'exploitation (y compris performance de l'opérateur)	49,0	58,8	98,0	205,8
Charges liées aux investissements selon les principes de la CRE	40,0	60,0	90,0	190,0
<b>Somme des charges</b>	<b>89,0</b>	<b>118,8</b>	<b>188,0</b>	<b>395,8</b>
<b>Total induisant la péréquation et de l'impact climatique et la performance</b>	<b>21,0</b>	<b>57,2</b>	<b>-34,0</b>	<b>44,2</b>
Répartition au prorata des charges	23%	30%	48%	100%
Produits fictifs à climat moyen répartis au prorata des charges	90,0	120,0	190,0	400,0
<b>Dont impact climatique</b>	<b>10,0</b>	<b>16,0</b>	<b>14,0</b>	<b>40,0</b>
<b>Dont contribution à la péréquation</b>	<b>10,0</b>	<b>40,0</b>	<b>-50,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dont part locale de la performance nationale de l'opérateur</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>2,0</b>	<b>4,2</b>

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système de solidarité nationale. Inversement, si la contribution à la péréquation est négative, cela signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale. La " valeur " de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître la situation de sa concession dans le système de solidarité mais elle n'a absolument aucune incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service.

La contribution à la péréquation mise ainsi en évidence dépend de plusieurs facteurs : du nombre de clients, de leur consommation, de l'activité d'exploitation sur la concession, de la quantité d'ouvrages, des valeurs initiales des ouvrages et de l'âge de ceux-ci.

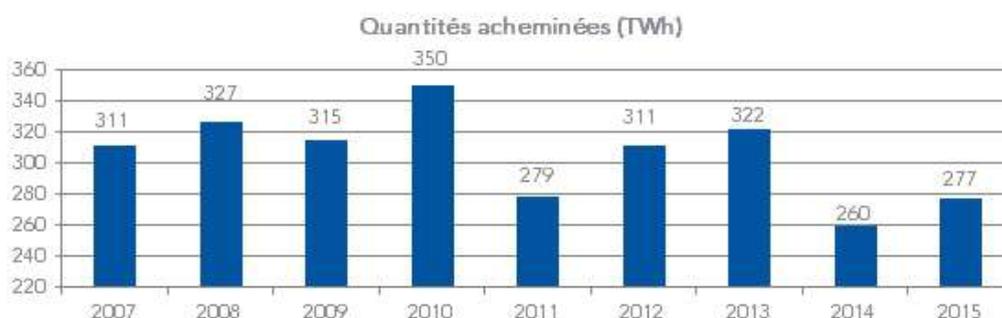
A noter :

1. Le tarif de distribution péréqué de GRDF est déterminé selon le principe de juste couverture des charges de l'opérateur par les recettes, la contribution à la péréquation au niveau national est donc nulle. Avec la méthode de calcul retenue et décrite ci-dessus, on vérifie bien que la somme des contributions à la péréquation de toutes les concessions en zone péréquée est nulle.
2. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Même si les facteurs d'une concession donnée ne changent pas, leur évolution à la maille nationale aura un impact sur la contribution à la péréquation de toutes les concessions.

## L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose également qu'il soit possible d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées évoluent très fortement d'une année sur l'autre, comme le montre cet historique au niveau national :



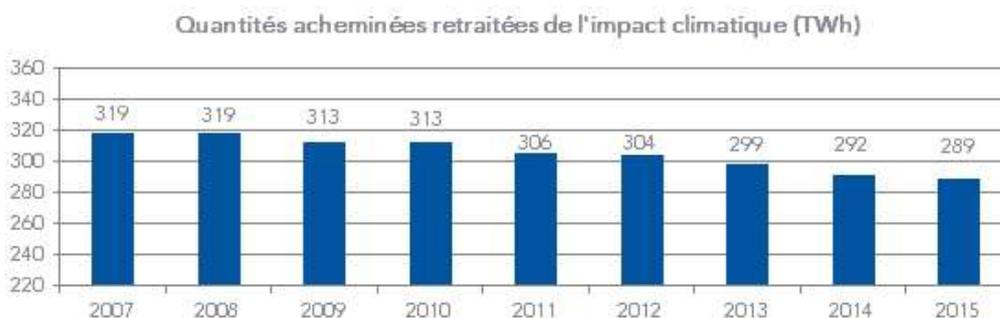
Ces variations sont dues à plusieurs effets : les variations du nombre d'utilisateurs, de la consommation spécifique de chaque usager et surtout l'impact du climat. L'effet du climat est prépondérant et masque largement les deux autres : les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 9 dernières années pour les années les plus froides et les plus chaudes.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine " des quantités acheminées à climat de référence " (ou " climat moyen ") en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes : GRDF utilise les données météorologiques tri-horaires d'une trentaine de stations météo (chaque commune étant rattachée à une station météo - voir table des PITD sur [gtg2007.com](http://gtg2007.com))
- Des températures de référence : la base de référence climatique utilisée est constituée des moyennes journalières des températures des stations sur un historique de 30 ans conformément à la préconisation de l'Organisation Météorologique Mondiale et redressée du réchauffement climatique.
- Des variables climatiques, qui permettent de prendre en compte le fait que tous les consommateurs ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver.
- Des variables calendaires, qui permettent de prendre en compte les différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel (ces derniers ne consomment pas, ou peu, les jours non ouvrés par exemple) ainsi que l'effet des années bissextiles.

Ce modèle de calcul est un modèle statistique sophistiqué qui donne des résultats très satisfaisants à l'échelle régionale et est amélioré continuellement.

Au niveau national, les quantités acheminées (théoriques) à climat de référence sont les suivantes :



Ainsi entre 2014 et 2015 les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence diminuent de 1% alors que les quantités réellement acheminées ont augmenté de 6,5%.

C'est le foisonnement sur l'ensemble des clients desservis par GRDF qui rend ce modèle statistique juste dans son ensemble. Autrement dit, l'application directe de ce modèle à l'échelle de la concession donnerait très probablement des résultats faux.

Afin de mettre au point une méthode d'évaluation de l'impact climatique qui puisse être utilisée à l'échelle de la concession, GRDF a développé une méthode alternative, qui simule une consommation " à climat moyen " client par client en s'appuyant sur la "**méthode publique des profils**" définie par l'instance de concertation gaz de la CRE (GTG 2007, groupe de travail mis en place par la CRE lors de l'ouverture du marché, réunissant les distributeurs et les transporteurs pour faire fonctionner le système gazier).

La méthode des profils permet de calculer une estimation de consommation journalière pour chaque point de comptage (PCE). Pour cela, la température moyenne journalière, la station météo, la zone climatique, la consommation annuelle de référence (CAR) et le profil de chaque client pour chaque concession sont pris en compte. L'application de cette méthode donne des résultats différents de la méthode statistique régionale. L'impact climatique ainsi calculé est recalé sur les résultats de la méthode statistique régionale.

Les consommations à climat moyen sont ensuite valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation constitue la ligne " impact climatique " du compte d'exploitation.

La méthode présente des imperfections, mais c'est la seule réalisable en l'état actuel des connaissances de GRDF. Elle permet toutefois d'apprécier l'impact climatique à l'échelle de la concession.

Lorsque le chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimée sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

### La part locale de la performance nationale de l'opérateur

La part locale de la performance nationale de l'opérateur est donc calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Elle n'est pas identique pour chaque concession et dépend réellement du niveau de performance de GRDF à l'échelle locale. Lorsque le chiffre est positif, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalise un gain sur la concession (et inversement).

---

## L'affectation des charges d'exploitation

Pour estimer au plus juste la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, calculées selon les méthodes fixées par la CRE pour déterminer le tarif de distribution de GRDF. Il y a deux types de charges : les charges d'exploitation qui traduisent les coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service et les charges liées aux investissements qui correspondent aux remboursements des investissements et à leur coût de financement.

S'agissant des charges d'exploitation, rappelons que ce tarif est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

Ainsi, GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession : c'est le principe même de la délégation de service public que de confier la gestion du service concédé à une entreprise qui mutualise les moyens permettant de répondre aux missions qui lui ont été confiées sur plusieurs concessions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

Pour certains services publics délégués, il est relativement facile de connaître les charges relatives à la gestion du service à partir des factures et dépenses de l'entreprise délégataire. C'est le cas notamment pour la gestion d'équipements et d'infrastructures localisées. A titre d'exemple, les factures de produits chimiques utilisés par un centre aquatique sont directement liées à la gestion du service.

Lorsque l'infrastructure concédée est plus diffuse sur le territoire, il devient plus complexe de rattacher directement des dépenses à la gestion d'un seul service/d'une seule concession. C'est le cas pour la gestion de réseaux interconnectés et maillés sur plusieurs concessions. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables directement à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs concessions. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, qui doivent être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " a souhaité que les charges de chaque concession reflètent la réalité de l'exploitation, et a défini l'ensemble des nouvelles règles pour fournir la meilleure vision économique de l'exploitation aux autorités concédantes. Ces règles sont précisées à la suite de la présentation du compte d'exploitation.

S'agissant des charges liées aux investissements, il est primordial de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, des informations sur ces investissements et leur amortissement ne suffisent pas : il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " a donc souhaité que les charges d'investissement soient calculées selon les principes définis par la CRE, détaillés à la suite de la présentation du compte d'exploitation.

A retenir : les dépenses d'exploitation sont mutualisées, donc difficilement rattachables à une concession en particulier. Cela nécessite des règles d'affectation identiques pour toutes les concessions. A l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la concession (c'est le cas pour les biens concédés, notamment). Pour les autres biens nécessaires à la concession mais qui ne sont pas situés physiquement sur celle-ci (5%), les charges d'investissement sont ventilées au nombre de PDL de la concession (Points De Livraison, proche de la notion de clients), conformément aux recommandations du groupe de travail.

- Le compte d'exploitation de votre concession

### Le compte d'exploitation synthétique

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Produits	1.945,6	1.983,3	1,9
▪ Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1.776,1	1.901,7	7,1
▪ Recettes liées aux prestations complémentaires	169,4	81,5	-51,9
▼ Charges	1.654,7	1.633,3	-1,3
▪ Charges d'exploitation de la concession	973,4	952,2	-2,2
▪ Charges liées investissements sur les biens concédés	545,7	542,6	-0,6
▪ Charges liées investissements autres biens	135,6	138,5	2,2
▼ Total	290,9	350,0	
▪ Dont impact climatique	-115,9	-43,6	
▪ Dont contribution de la concession à la péréq. tarifaire	423,1	391,6	
▪ Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise	-16,3	1,9	

Remarques :

- Un impact climatique négatif (respectivement positif) signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures (resp. supérieures) à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud (resp. plus froid) que le climat moyen.
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire positive (resp. négative) signifie que la concession contribue (resp. bénéficie) au système de solidarité national.

## Détail des produits

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Produits	1.945,6	1.983,3	1,9
▼ Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1.776,1	1.901,7	7,1
▶ Recettes pour acheminement du gaz naturel (T1-T2)	1.505,9	1.606,6	6,7
▶ Recettes pour acheminement du gaz naturel (T3-T4-TP)	270,3	295,1	9,2
▼ Recettes liées aux prestations complémentaires	169,4	81,5	-51,9
▼ Recettes liées aux prestations du catalogue	156,8	71,1	-78,9
▼ Recettes liées aux prestations ponctuelles	35,0	30,9	-11,9
▪ Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	4,8	1,8	-62,8
▪ Prestations clients aux conditions standards de livraison	30,3	29,1	-3,9
▼ Recettes liées aux prestations récurrentes	121,7	40,2	-67,0
▪ Prestations clients aux conditions standards de livraison	36,9	39,4	6,8
▪ Prestations clients ayant un contrat de livraison direct	84,8	0,8	-99,1
▪ Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	1,8	2,3	28,3
▪ Autres recettes	10,8	8,1	-24,9

## Détail des charges d'exploitation

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Charges d'exploitation de la concession	973,4	952,2	-2,2
▪ Main d'œuvre	383,1	410,1	7,0
▪ Achats de matériel, fournitures et énergie	70,7	75,0	6,1
▪ Sous-traitance	30,7	44,0	43,5
▼ Autres charges d'exploitation	386,2	311,0	-19,5
▪ Dont immobilier	45,5	47,1	3,6
▪ Dont informatique, poste et telecom	63,2	61,2	-3,1
▪ Dont assurances	25,6	32,8	28,1
▪ Dont entretien des véhicules et carburant	10,4	9,5	-8,4
▪ Dont communication et développement des usages du gaz nature	13,4	17,2	28,8
▪ Dont autres	58,7	61,6	4,9
▪ Dont charges liées aux prestations complémentaires	169,4	81,5	-51,9
▼ Redevances	15,8	16,1	2,0
▪ Dont redevance contractuelle	11,2	11,2	-0,2
▪ Dont redevance d'occupation du domaine public	4,6	4,9	7,2
▼ Impôts et taxes	25,3	26,8	5,9
▪ Dont CVAE et taxes foncières	22,7	23,8	5,0
▪ Dont autres impôts et taxes	2,6	2,9	13,3
▪ Contribution des fonctions centrales mutualisées	61,7	69,2	12,2

## Détail des charges liées aux investissements sur les biens concédés

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Charges liées investissements sur les biens concédés	545,7	542,6	-0,6
▼ Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	425,3	418,8	-1,5
▪ Branchements - Individuels	117,4	117,0	-0,3
▪ Branchements - Collectifs	71,2	69,4	-2,5
▪ Branchements - Conduites montantes	187,3	183,7	-1,9
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	49,4	48,7	-1,5
▼ Premier établissement hors branchements	47,8	48,4	1,2
▪ Canalisations de distribution	44,6	44,1	-1,0
▼ Installations techniques	3,3	4,3	31,6
▪ Postes de détente	2,2	2,1	-2,0
▪ Protection Cathodique	1,1	1,1	-3,1
▪ Autres équipements	0,0	1,1	X
▪ Génie Civil	0,0	0,0	X
▼ Renouvellement hors branchements	72,6	75,4	4,0
▪ Canalisations de distribution	67,1	70,1	4,4
▼ Installations techniques	5,4	5,3	-1,8
▪ Postes de détente	5,4	5,3	-1,8
▪ Protection Cathodique	0,0	0,0	-9,1

## Détail des charges liées aux investissements sur les autres biens

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Charges liées investissements autres biens	135,6	138,5	2,2
▼ Installations techniques	13,2	12,8	-3,2
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	13,0	12,7	-2,9
▪ Autres équipements	0,1	0,1	-25,0
▪ Génie Civil	0,1	0,1	-3,3
▪ Terrains	0,2	0,2	-0,2
▪ Mobilier et Matériels Divers	15,7	15,4	-2,0
▪ Aménagements	12,9	13,7	5,6
▪ Compteurs	36,9	36,8	-0,3
▪ Véhicules et engins d'exploitation	9,4	8,6	-8,0
▼ Immobilisations incorporelles	47,1	50,9	8,0
▪ Projets informatiques	47,0	50,6	7,7
▪ Autres immobilisations incorporelles	0,1	0,3	122,1

## • Méthodes d'élaboration du compte d'exploitation

### Les recettes d'acheminement

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF.

Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées<sup>3</sup>.

### Les recettes liées aux prestations complémentaires

Ces recettes contiennent les recettes liées aux prestations du " catalogue ", les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages), le cas échéant les recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte exclusive et les autres recettes.

#### Recettes liées aux prestations du " catalogue "

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- Couvertes par le tarif d'acheminement (ex. : changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture)
- Payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (ex. : mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes est individualisée dans le système de facturation de GRDF par un " code frais " (confer " catalogue de prestations ", disponible sur [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)) et sont enregistrées au périmètre de chaque concession. Lorsqu'une prestation est suivie par un code frais, un retraitement simple dans le système de gestion de GRDF permet de retranscrire directement les recettes afférentes dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes respecte la structure du catalogue de prestations.

- Les recettes liées aux prestations ponctuelles à destination des clients aux conditions standards de livraison sont identifiées par des " codes frais " et contiennent les recettes des prestations suivantes :
- Mises en service, coupures ou déposes du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive,...)

<sup>3</sup> Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de distribution, aux Points d'Interface Transport Distribution (chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface). Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

- Les recettes liées aux prestations récurrentes à destination des clients aux conditions standards de livraison sont identifiées par des " codes frais " et contiennent les recettes des prestations suivantes : locations matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cyclique avec déplacement
- Les recettes liées aux prestations (ponctuelles ou récurrentes) à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement/modification/suppression de branchements sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.
- Les recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane sont identifiées par des " codes frais " et sont constituées des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité du biométhane, des services d'injection du biométhane.

#### Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

#### Recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone de péréquation (dite " concession amont " permet l'acheminement de gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession " aval "), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval<sup>4</sup>.

Cette valeur de 50 %, applicable quel que soit l'opérateur amont, correspond à la couverture :

- des charges d'exploitation normatives, qui représentent en moyenne 47 % du tarif ATRD (charges d'exploitation / total des charges),
- et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs, représentant en moyenne 3 % du tarif de distribution.

Dans les comptes d'exploitation des concessions aval, il s'agit d'une charge<sup>5</sup>, mais par convention celle-ci est présentée comme une « recette négative » :

#### Autres recettes

Seules les " autres recettes " ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit :

- de recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais qui ne sont pas identifiées par un code frais.

<sup>4</sup> Confer arrêté du 2 juin 2008 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, modifié par l'arrêté du 24 juin 2009 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, repris par les délibérations du 28 février 2012 (" ATRD 4 ") et du 10 mars 2016 (" ATRD5 ") portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF.

<sup>5</sup> Lorsqu'une concession aval hors de la zone de péréquation a elle-même des concessions aval hors de la zone de péréquation, la charge supportée peut être " compensée " par les recettes engendrées par ces dernières.

- de recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais qui ne sont pas liées à des activités sur le territoire de la concession (Exemple : recettes liées aux formations réalisées pour le personnel des fournisseurs).
- de recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais qui ne sont pas liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 13 M€ sur 200 M€ à l'échelle de GRDF.

Conformément aux recommandations du groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ", elles sont réparties sur chaque concession au prorata des PDL de chaque concession.

## Les charges d'exploitation de la concession

Comme on l'a vu précédemment, lorsque l'infrastructure gérée est diffuse et maillée sur le périmètre de plusieurs contrats, il devient plus complexe de rattacher les dépenses à chacun des contrats de concession. En effet, bien que les temps de maintenance soient suivis acte par acte, lorsqu'un agent de maintenance sur le réseau part le matin de son lieu d'embauche et effectue un certain nombre d'interventions sur un nombre différent de contrats, comment affecter correctement la charge de main d'œuvre correspondant aux temps de trajet de cet agent ?

Le débat s'est tenu dans le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ". Il en ressort que :

- Du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions (générant des économies d'échelle), il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges mutualisées à chacune des concessions.
- Plus la méthode d'affectation des charges est sophistiquée - dans le souci de refléter au mieux l'économie de la concession, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Le groupe de travail a convergé unanimement sur le fait que les charges d'exploitation de la concession doivent tout de même refléter au mieux la réalité de l'exploitation, et doivent varier en fonction de l'activité du concessionnaire au périmètre de la concession. Plusieurs ateliers ont porté spécifiquement sur la définition de la méthode d'élaboration des charges d'exploitation pour trouver le juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité du concessionnaire au périmètre du contrat de concession.

Les principes retenus sont les suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doivent être affectées à l'ensemble des contrats de concession gérés par GRDF.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité (ex : les coûts d'une agence intervenant sur 3 départements seront répartis sur les concessions de ces 3 départements, les coûts des équipes mutualisées à un périmètre régional seront répartis sur les concessions de la région).
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité du distributeur et au plus près du contrat, doivent être utilisées dès que cela est possible. De manière générale, une clé opérationnelle est donc utilisée pour affecter les charges qui peuvent être rattachées à une activité opérationnelle. L'action opérationnelle est localisée, il est donc possible de connaître la concession sur laquelle elle a eu lieu. L'action génère un coût (inducteur de coût), qui lui-même peut être rattaché à la commune. Exemple : nombre d'actes de maintenance préventive sur poste de détente réseau sur la concession.
- Trois conditions doivent être réunies pour qu'une clé opérationnelle soit retenue. Il faut :
  - Qu'elle génère un coût et que la charge associée soit enregistrée dans nos SI de gestion,
  - Que ce qu'elle représente soit homogène,

- o Qu'elle soit enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,...) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession. Exemple : longueur du réseau sur la concession, nombre de clients.
- Enfin et en dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière. Exemple : répartition des charges de management local d'une agence réseau gaz au prorata des charges opérationnelles affectées sur chaque concession du périmètre de l'agence réseau gaz.
- L'information sur la nature de charges doit être conservée afin de refléter la répartition par nature de charges au plus près du contrat (autrement dit, par exemple : les charges de main d'œuvre du compte d'exploitation ne doivent contenir que des charges de main d'œuvre).
- Dans la mesure où les charges générées par les activités complémentaires ne sont pas comptabilisées en tant que tel dans les SI, un montant de charges équivalent aux recettes est affecté à chaque concession. Cette méthode permet d'illustrer le principe selon lequel les recettes complémentaires ne génèrent pas de marge commerciale. Ainsi, la première étape de construction des charges d'exploitation consiste à retirer, de manière homogène sur l'ensemble des charges de GRDF, la quote-part de charges correspondant à ces activités complémentaires.

Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées. Ces charges sont directement rattachables à chaque concession. Elles ne correspondent pas exactement au montant de la nature comptable " redevance " enregistré dans le système de gestion de GRDF car ce compte peut contenir des régularisations et des provisions diverses. L'écart (très faible) entre le montant réellement payé et le montant de la nature comptable est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique " autres charges d'exploitation ".

La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles :

- ayant une activité très opérationnelle (direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques)
- ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation : direction de la communication, direction des systèmes d'information

La contribution est répartie au prorata des PDL de chaque concession.

A l'échelle nationale, le niveau moyen de cette contribution est de 6,7% pour 2014 et de 6,9% pour 2015.

Les types de clés opérationnelles retenues ont été déterminées par le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ". Chaque type de clé permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession (exemple : Le nombre d'acte de maintenance préventive sur poste de détente réseau permet d'affecter les charges de maintenance préventive sur poste de détente réseau). Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- Nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients
- Nombre de nouveaux clients domestiques
- Consommation prévisionnelle des nouveaux clients (marché d'affaires)
- Nombre d'interventions suite à appels de tiers
- Montant des investissements réalisés
- Nombre de déclarations de travaux
- Nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages)
- Nombre de pose/dépose de compteurs industriels

Les charges imputées directement (redevances payées), les charges affectées par des clés opérationnelles, et les charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles constituent les charges directement liées à l'activité.

A l'échelle nationale, ces charges directement liées à l'activité représentent plus de 48,5% des charges d'exploitation de GRDF pour 2015.

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- Nombre de PDL (Points De Livraison, notion proche du nombre de clients)
- Nombre de clients T1 et T2
- Nombre de clients T3, T4 et TP
- Longueur de réseau
- Longueur de réseau acier

En moyenne, à l'échelle nationale, les charges sont affectées de cette manière :

Maille / Type de clés	Directement liées à l'activité d'exploitation	Patrimoniales	Total
Contribution des fonctions centrales		6,9%	6,9%
Maille Nationale	1,1%	21,8%	22,9%
Maille Régionale	11,7%	15,9%	27,6%
Maille Infrarégionale	6,5%	4,6%	11,1%
Maille Locale	29,2%	2,3%	31,5%
Total	<b>48,5%</b>	<b>51,5%</b>	100,0%

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci traduit bien l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le terrain au périmètre de la concession (confer : " une organisation à votre service " du CRAC).

## Les charges d'investissement de la concession

Elles sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N ( $CINV_N$ ) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N ( $R_N$ ) et du coût de financement de l'année N ( $C_N$ ).

Tel que :  $CINV_N = R_N + C_N$

La durée de remboursement des ouvrages est déterminée par la CRE en fonction de leur catégorie.

Le remboursement économique de la première année ( $R_1$ ) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage ( $V_1$ ) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D).

Tel que :  $R_1 = V_1 / D$

Le remboursement économique de l'année N ( $R_N$ ) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en fin d'année précédente ( $VNR_{N-1}$ ) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1)

Tel que :  $R_N = VNR_{N-1} / (D-N+1)$

La valeur nette réévaluée en fin d'année N ( $VNR_N$ ) de l'ouvrage est :

- la valeur initiale de l'ouvrage ( $V_1$ ) multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage ( $I_N$ )
- et diminuée
- du remboursement économique de la première année ( $R_1$ ) multiplié par le nombre d'année écoulée depuis la mise en service (N) et multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage ( $I_N$ )

Tel que :  $VNR_N = (V_1 \times I_N) - (R_1 \times N \times I_N)$

Le coût de financement de la première année ( $C_1$ ) est la valeur initiale de l'ouvrage ( $V_1$ ) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE ( $T_1$ )

Tel que :  $C_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N ( $C_N$ ) est la valeur nette réévaluée en fin d'année précédente ( $VNR_{N-1}$ ) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE ( $T_N$ )

Tel que :  $C_N = VNR_{N-1} \times T_N$

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année n'est comptée que sur une demi-année.

A noter : Les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004 : cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

**Exemple :** GRDF investit 450 en début d'année 1 pour un ouvrage qui sera remboursé sur une durée de 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée, avec une hypothèse d'inflation de 1%, alors les charges liées à cet investissement se calculent ainsi :

Année	Valeur initiale de l'ouvrage (en millions d'euros)	Remboursement économique (en millions d'euros)	Coût des financements (en millions d'euros)	Charges d'investissement (en millions d'euros)	Valeur nette réévaluée en fin d'année
1	<b>450</b>	450/45=10	450x5%=22,5	<b>10+22,5=32,5</b>	(450-10)x1,01 = 444,4
2	444,4	444,4/44=10,1	444,4x5%=22,2	<b>10,1+22,2=32,3</b>	(444,4-10,1)x1,01=438,6
3	438,6	438,6/43=10,2	438,6x5%=21,9	<b>10,2+21,9=32,1</b>	(438,6-10,2)x1,01=432,7
...					
45	15,5	15,5/1=15,5	15,5x5%=0,8	<b>15,5+0,8=16,3</b>	(15,5-15,5)x1,01=0,0

## • La valorisation du patrimoine

Lorsqu'un ouvrage est construit, il peut avoir été financé en partie par :

- GRDF,
- Les tiers (aménageurs, lotisseurs,...), grâce à la mise à disposition de tranchées par exemple. Ces mises à disposition de tout ou partie d'ouvrages sont valorisées grâce à un barème.
- L'autorité concédante

Le groupe de travail " Nouvelles données pour une nouvelle donne " a relayé la demande récurrente des autorités concédantes de connaître les montants financés par chacune des parties et GRDF s'est engagé à les fournir. Il en est de même des attentes liées au besoin d'informations permettant de connaître la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste à rembourser.

### Les origines de financement

Les tableaux suivants présentent les origines de financement des investissements à fin 2014 et à fin 2015.

	Valeur initiale nette financée par GRDF K€		Valeur initiale financée par l'autorité concédante K€		Valeur init. financée par des tiers (aména.,lotiss.) K€		Valeur nette réévaluée Fin d'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	7.007,7	7.087,9	0	0	3.535,4	3.546,5	5.491,5	5.372,8
▼ Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	5.397,9	5.448,2	0	0	339,5	348,9	4.094,8	3.982,5
▪ Branchements - Individuels	1.471,2	1.506,2	0	0	88,6	88,5	1.147,3	1.137,8
▪ Branchements - Collectifs	911,0	909,0	0	0	49,8	55,4	679,5	649,9
▪ Branchements - Conduites montantes	2.372,7	2.381,0	0	0	152,9	154,7	1.814,8	1.752,7
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	643,0	652,0	0	0	48,3	50,3	453,2	442,1
▼ Premier établissement hors branchements	601,4	626,8	0	0	1.507,8	1.509,4	508,9	518,3
▪ Canalisations de distribution	563,5	568,6	0	0	1.444,6	1.446,3	479,2	470,2
▼ Installations techniques	37,9	58,2	0	0	57,6	57,6	29,7	48,2
▪ Postes de détente	26,7	26,7	0	0	47,8	47,8	22,0	21,2
▪ Protection Cathodique	11,1	11,1	0	0	9,8	9,8	7,7	7,1
▪ Autres équipements	0,0	20,3	0	0	0,0	0,0	0,0	19,8
▪ Génie Civil	0,0	0,0	0	0	5,5	5,5	0,0	0,0
▼ Renouvellement hors branchements	1.008,4	1.013,0	0	0	1.688,1	1.688,1	887,8	872,0
▪ Canalisations de distribution	942,9	947,4	0	0	1.656,9	1.656,9	828,6	814,5
▼ Installations techniques	65,6	65,6	0	0	31,2	31,2	59,1	57,4
▪ Postes de détente	65,5	65,5	0	0	11,6	11,6	59,1	57,4
▪ Protection Cathodique	0,0	0,0	0	0	19,6	19,6	0,0	0,0

	Valeur initiale nette financée par GRDF K€		Valeur initiale financée par l'autorité concédante K€		Valeur init. financée par des tiers (aména., lotiss.) K€		Valeur nette réévaluée Fin d'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	1.212,0	1.266,4	0	0	0,0	0,0	578,0	558,0
▼ Installations techniques	122,4	124,2	0	0	0,0	0,0	50,6	44,5
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	99,3	101,2	0	0	0,0	0,0	50,3	44,2
▪ Autres équipements	23,1	23,0	0	0	0,0	0,0	0,3	0,3
▪ Génie Civil	2,9	2,8	0	0	0,0	0,0	1,3	1,2
▪ Terrains	0,5	0,5	0	0	0,0	0,0	3,8	3,8
▪ Mobilier et Matériels Divers	138,6	145,1	0	0	0,0	0,0	51,5	48,4
▪ Aménagements	93,0	103,1	0	0	0,0	0,0	57,1	57,4
▪ Compteurs	385,1	390,7	0	0	0,0	0,0	228,1	228,9
▪ Véhicules et engins d'exploitation	73,0	74,7	0	0	0,0	0,0	19,7	18,4
▼ Immobilisations incorporelles	396,5	425,4	0	0	0,0	0,0	166,0	155,4
▪ Projets informatiques	394,9	423,5	0	0	0,0	0,0	164,5	153,9
▪ Autres immobilisations incorporelles	1,6	1,9	0	0	0,0	0,0	1,5	1,5

## La valeur nette réévaluée de votre concession

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire constitue une information utile et financière, porteuse de sens dans le domaine de la distribution du gaz régulée, à l'échelle de la concession. En effet, comme décrit précédemment, le système de régulation repose sur le remboursement et la couverture des coûts de financement relatifs aux investissements financés par le distributeur. La couverture des coûts de financement est calculée en multipliant le taux de rémunération du capital réel avant impôts à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (voir ci-avant « Les charges d'investissement de la concession »). La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer par leur facture d'acheminement à venir.

Les tableaux suivants présentent la valeur nette réévaluée des investissements réalisés. La somme du remboursement économique réévalué et du coût de financement de l'année constitue la charge d'investissement présentée dans le compte d'exploitation.

	Valeur Nette Réévaluée Début d'année K€		Remb.Eco. Réeval. de l'année K€		Valeur Nette Réévaluée Fin d'année K€		Coût de Financement de l'année K€		Charges D'invest. de l'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Charges investissements sur les biens concédés	5.636,5	5.513,8	205,7	209,8	5.491,5	5.372,8	340,0	332,9	545,7	542,6
▼ Branch. (Premier étab. et Rvt)	4.214,4	4.105,2	171,0	171,1	4.094,8	3.982,5	254,4	247,7	425,3	418,8
▪ Branchements - Individuels	1.157,8	1.148,5	46,9	47,0	1.147,3	1.137,8	70,5	70,0	117,4	117,0
▪ Branchements - Collectifs	700,1	677,8	29,0	28,8	679,5	649,9	42,2	40,7	71,2	69,4
▪ Branchements - Conduites montantes	1.887,0	1.821,9	74,0	74,2	1.814,8	1.752,7	113,3	109,5	187,3	183,7
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	469,5	457,0	21,1	21,1	453,2	442,1	28,3	27,6	49,4	48,7
▼ Premier établissement hors branchements	525,2	514,9	16,3	16,9	508,9	518,3	31,5	31,5	47,8	48,4
▪ Canalisations de distribution	494,1	485,2	14,9	15,0	479,2	470,2	29,6	29,1	44,6	44,1
▼ Installations techniques	31,1	29,8	1,4	1,9	29,7	48,2	1,9	2,4	3,3	4,3
▪ Postes de détente	22,8	22,0	0,8	0,8	22,0	21,2	1,4	1,3	2,2	2,1
▪ Protection Cathodique	8,3	7,7	0,6	0,6	7,7	7,1	0,5	0,5	1,1	1,1
▪ Autres équipements	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	19,8	0,0	0,6	0,0	1,1

	Valeur Nette Réévaluée Début d'année K€		Remb.Eco. Réeval. de l'année K€		Valeur Nette Réévaluée Fin d'année K€		Coût de Financement de l'année K€		Charges D'invest. de l'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Renouvellement hors branchements	896,9	893,7	18,4	21,8	887,8	872,0	54,2	53,7	72,6	75,4
▪ Canalisations de distribution	836,0	834,5	16,6	20,0	828,6	814,5	50,5	50,1	67,1	70,1
▼ Installations techniques	60,9	59,2	1,8	1,8	59,1	57,4	3,7	3,6	5,4	5,3
▪ Postes de détente	60,9	59,2	1,8	1,8	59,1	57,4	3,7	3,6	5,4	5,3
▪ Protection Cathodique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

	Valeur Nette Réévaluée Début d'année K€		Remb.Eco. Réeval. de l'année K€		Valeur Nette Réévaluée Fin d'année K€		Coût de Financement de l'année K€		Charges D'invest. de l'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Charges invest. autres biens (Premier étab. et Rvt)	605,6	585,4	97,2	101,3	578,0	558,0	38,3	37,2	135,6	138,5
▼ Installations techniques	57,3	49,3	9,6	9,7	50,6	44,5	3,5	3,1	13,2	12,8
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	56,9	49,0	9,5	9,6	50,3	44,2	3,5	3,1	13,0	12,7
▪ Autres équipements	0,4	0,3	0,1	0,1	0,3	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1
▪ Génie Civil	1,3	1,3	0,1	0,1	1,3	1,2	0,1	0,1	0,1	0,1
▪ Terrains	3,8	3,8	0,0	0,0	3,8	3,8	0,2	0,2	0,2	0,2
▪ Mobilier et Matériels Divers	57,4	52,4	12,1	12,0	51,5	48,4	3,6	3,4	15,7	15,4
▪ Aménagements	59,5	61,5	9,2	9,8	57,1	57,4	3,8	3,9	12,9	13,7
▪ Compteurs	231,9	227,9	22,5	22,5	228,1	228,9	14,4	14,4	36,9	36,8
▪ Véhicules et engins d'exploitation	21,1	19,4	8,0	7,3	19,7	18,4	1,4	1,3	9,4	8,6
▼ Immobilisations incorporelles	173,4	169,8	35,9	39,9	166,0	155,4	11,2	10,9	47,1	50,9
▪ Projets informatiques	173,3	168,1	35,8	39,8	164,5	153,9	11,2	10,8	47,0	50,6
▪ Autres immobilisations incorporelles	0,1	1,7	0,1	0,2	1,5	1,5	0,0	0,1	0,1	0,3

## • Vos données économiques en ligne sur la « Plateforme de données »

GRDF met à disposition sur [grdf.fr](http://grdf.fr) un espace sécurisé dédié aux collectivités concédantes. Dénommé " Ma Concession Gaz " ce portail présente les documents contractuels de référence, tels que les contrats et les avenants, des données techniques relatives à votre concession, ainsi que les données de détail permettant d'élaborer les données économiques présentées ici.

Courant 2016, les données économiques 2014 et 2015 seront progressivement déposées sur le nouveau service, la " Plateforme de données ", intégré à " Ma Concession Gaz ". Ce service vous permettra de télécharger les données de détail sur le périmètre de compétence de votre collectivité.

Conformément aux engagements pris par GRDF lors de la démarche de concertation « Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne », les informations suivantes seront mises à disposition :

- Les valeurs des mises en service, les flux de dépenses, les quantités, relatifs aux investissements seront fournis ouvrage par ouvrage pour les biens concédés. La quote-part relative aux investissements sur les autres biens sera présentée par catégorie d'immobilisation.
- Les valeurs initiales, les origines de financement, les charges d'investissement (y compris la part remboursement et la part cout de financement), la valeur nette réévaluée seront également fournis ouvrage par ouvrage pour les biens concédés. Les quotes-parts de chacune de ces valeurs seront présentées par catégorie d'immobilisation pour les autres biens.
- Dans le cas où votre contrat de concession concerne plusieurs communes, le compte d'exploitation sera également disponible commune par commune.

Retrouvez les données propres à votre collectivité sur la " Plateforme de données ", au sein de l'espace " Ma Concession Gaz " accessible sur [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr).



Conception, création graphique et maîtrise d'œuvre : Atelier Patrick Guillon  
Illustrations : Denis Clavreul o Infographies : Dominique Durand o Mise au format Word® : Optipage

QUEL QUE SOIT  
VOTRE FOURNISSEUR



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris – RCS Paris 444 786 511



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

**COMPTE RENDU ANNUEL  
2015**

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*

# SOMMAIRE

<b>DONNEES GENERALES</b>	<b>4</b>
I - Présentation de notre métier	4
II - Les réseaux de chaleur	5
1 - Principe technique général	5
2 - Production de chaleur	6
2.1 - La chaudière classique (gaz ou fioul)	6
2.2 - La biomasse	7
2.3 - Unité Mobile de Production de Chaleur mise à disposition par Dalkia	8
3 - Forme contractuelle d'une Délégation de Service Public	9
III - Présentation du contrat	11
1 - Modification du périmètre de la délégation	11
IV - Les principaux abonnés	11
1. Logements	12
2. Enseignement	12
3. Industriel	12
4. Santé	12
5. Autres	13
V - Les chiffres clés	14
VI - Les moyens physiques et techniques	15
1 - Les moyens mis en œuvre pour répondre à nos engagements	16
VII - Evénements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus durant la saison 2015	20
1 - Amélioration des installations	20
2 - Management de la sécurité	21
3 - Management de l'environnement	21
4 - Faits marquants de l'exercice	25
<b>DONNEES FINANCIERES</b>	<b>27</b>
I - Compte de résultat	27
II - Commentaires sur l'évolution financière du contrat	28
III - Précisions sur les méthodes retenues	29
1 - Charges directes	29
2 - Charges indirectes	29
3 - Charges économiques calculées	29
<b>TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT</b>	<b>31</b>
I - Objet des travaux de gros entretien et de renouvellement réalisés en 2015	31
II - Répartition des travaux de gros entretien et de renouvellement	32
<b>SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS</b>	<b>34</b>
I - Chaufferie	34
1 - Bâtiments	34
2 - Equipements en chaufferie	34
II - Réseau de chauffage	34
III - Sous-stations	34
<b>PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUELEMENT</b>	<b>36</b>
<b>DONNEES TECHNIQUES</b>	<b>38</b>
I - Bilan énergétique	38
1 - Caractéristiques de la saison de chauffe	38
2 - Ventes d'énergie	39
3 - Sources d'énergie utilisées	41
4 - Rendement global de l'installation	41
II - Aspects environnementaux	43
III - Communication	45
<b>QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES</b>	<b>47</b>
I - Incidents d'exploitation	47
II - Contrôles réglementaires et vérifications périodiques	48



<b>SYNTHESE ET PERSPECTIVES</b>	<b>50</b>
I - Prévisions de travaux de gros entretien et renouvellement	50
II - Actions prévues dans le domaine de la sécurité	50
III - Actions prévues dans le domaine de la protection de l'environnement	51
IV - Perspectives de raccordement ou dé-raccordement	51
V - Perspectives commerciales	51
VI - Conclusion	51
<b>ANNEXES</b>	<b>54</b>
<i>Détail de la révision de prix - Année 2015</i>	54
<i>Synthèse des ventes HT - Année 2015</i>	57
<i>Synthèse des ventes HT - Année 2015</i>	58
<i>Etat du compte gros entretien et renouvellement 2015</i>	60
<i>Détail des investissements 2015</i>	61
<i>Détail du calcul de la redevance au concédant - Année 2015</i>	62
<i>Inventaire des biens</i>	63



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

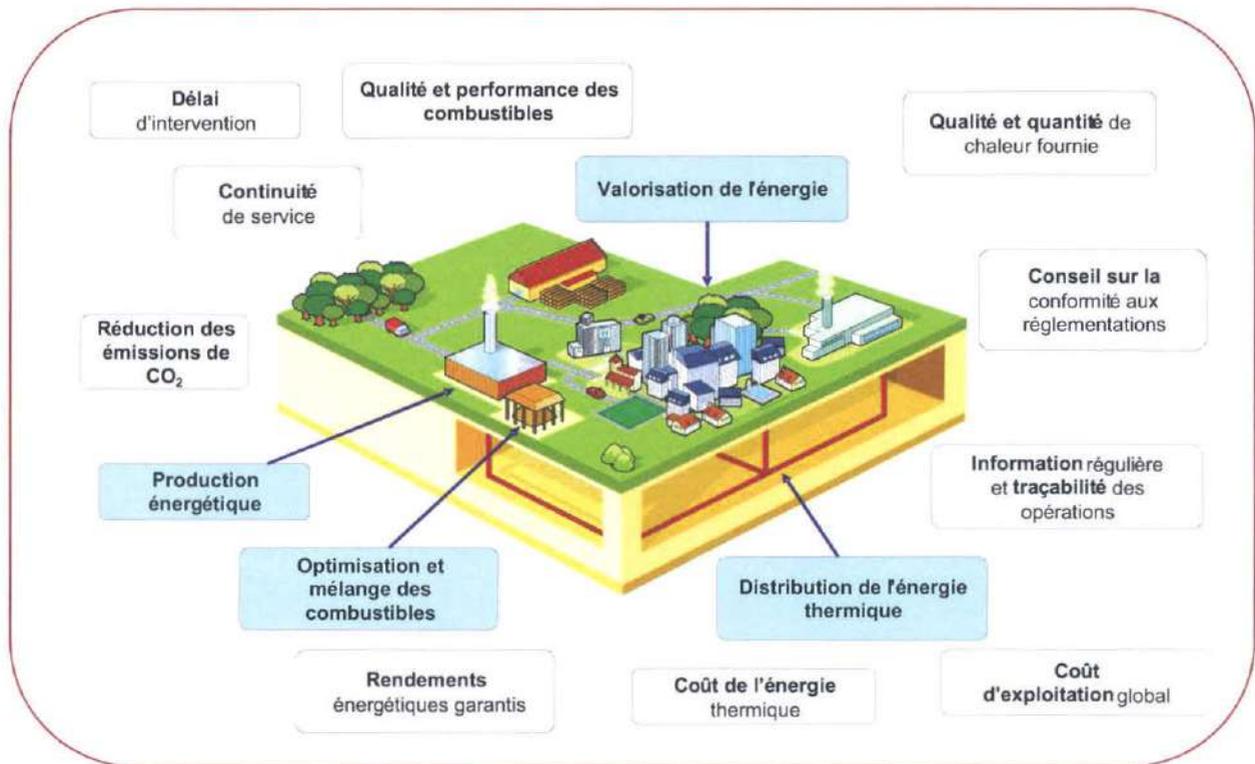
# **1. DONNÉES GÉNÉRALES**



# DONNEES GENERALES

## I - Présentation de notre métier

- 🔥 Produire, transporter et distribuer la chaleur pour tout usage dans le périmètre concédé
- 🔥 Produire de l'électricité
- 🔥 Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort.

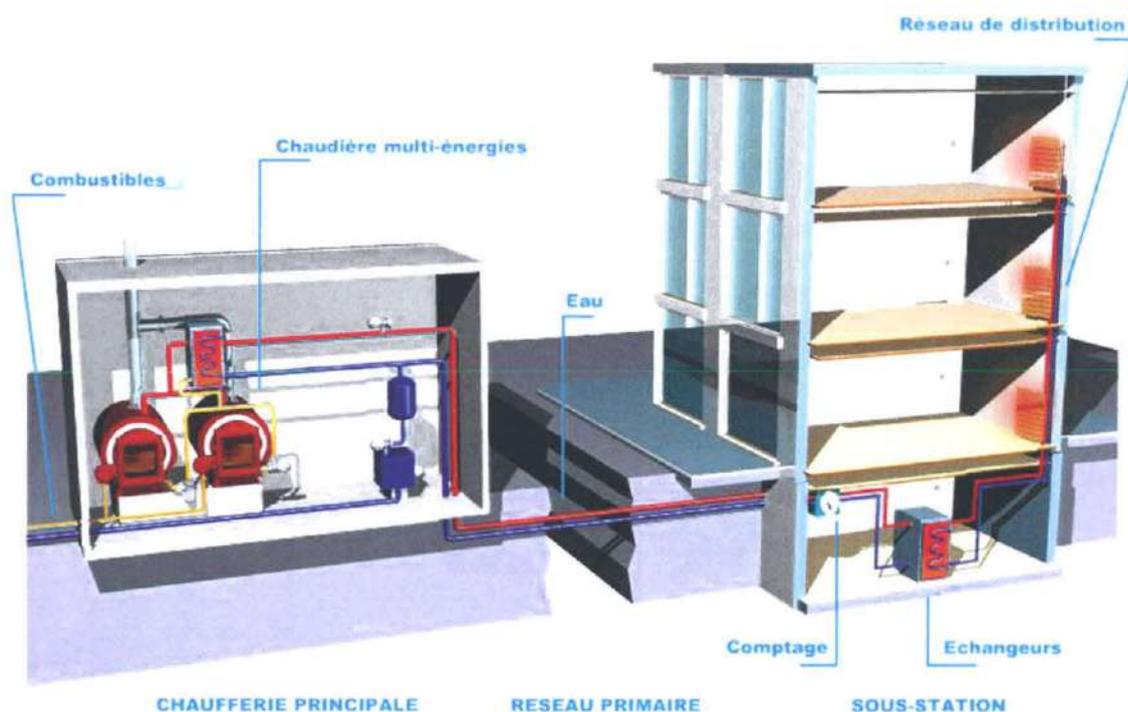


## II - Les réseaux de chaleur

### 1 - Principe technique général

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- ✚ Une centrale de production de chaleur
- ✚ Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur
- ✚ Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients (abonnés).



## 2 - Production de chaleur

### 2.1 - La chaudière classique (gaz ou fioul)

#### Principe :

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur.

Le combustible et le comburant sont consommés dans une chambre de combustion. La chaleur produite permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

#### Avantages :

- 🔧 Technologie simple
- 🔧 Utilisation de combustibles variés
- 🔧 Rendement thermique élevé.

#### Inconvénients :

- 🔧 Emissions atmosphériques liées à l'utilisation des combustibles fossiles
- 🔧 Intégration dans le paysage urbain.

#### La chaufferie de KELLERMANN :

- 🔧 Puissance totale : 12 240 kW.



## 2.2 - La biomasse

(Chaudière biomasse entrée en phase d'exploitation en février 2011)



### Principe :

La biomasse est l'énergie obtenue principalement à partir de sous-produits d'exploitation forestière. Il s'agit de la chaleur fournie par la combustion du bois issu de :

- ✚ forêt (plaquettes forestières).
- ✚ scieries (plaquettes de scierie),
- ✚ bois recyclés (palettes, élagage, ...).

Une évolution réglementaire est apparue en septembre 2013 pour les installations de combustion utilisant de la biomasse (évolution de la rubrique ICPE 2910-B). En effet, en fonction du combustible solide de type biomasse utilisé, une installation de combustion sera susceptible de changer de classification et de se voir imposer de nouvelles contraintes réglementaires.

Deux types de classification sont donc possibles :

- ✚ La biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois (palettes, caquettes, planches, caisses, cageots, bois d'emballages non traités, etc.) entre dans la rubrique 2910-B. Les installations utilisant ce type de biomasse seule ou avec d'autres combustibles sont soumises à enregistrement à partir de 0,1 MW et jusqu'à 20 MW et à autorisation au-dessus de 20 MW,
- ✚ La biomasse à 100% constituée de plaquettes forestières et de déchets de scierie reste en rubrique 2910-A, donc les installations utilisant ce type de biomasse sont soumises à déclaration entre 2 et 20 MW et à autorisation ensuite.

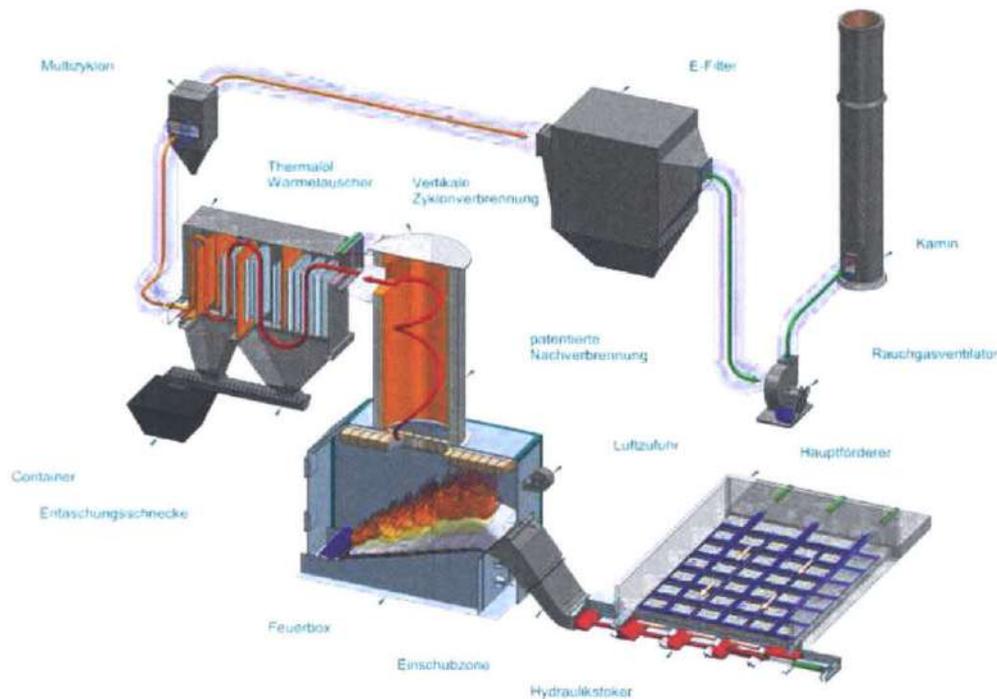
Les deux textes récents qui encadrent le dispositif sont :

- ✚ Le Décret 2013-814 du 11 septembre 2013 modifiant la nomenclature des installations classées et donnant une nouvelle définition de la biomasse,
- ✚ L'arrêté du 24 septembre 2013 applicable aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2910-B (entre 0,1 et 20 MW).



Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'entrée en vigueur des textes réglementaires, la chaudière bois de Saint-Dié-des-Vosges n'utilise plus de biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois.





#### Avantages :

- ✚ Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✚ Valorisation des sous-produits d'exploitation sylvicole.

#### Inconvénients :

- ✚ Problème de qualité : la matière première n'est pas homogène, la taille des copeaux de bois peut varier ainsi que l'hygrométrie, toutefois l'utilisation d'une plateforme de préparation permet de limiter les inconvénients
- ✚ Problème des cendres humides dans les chaudières pouvant provoquer de la corrosion et nécessitant un nettoyage régulier des installations.

#### La chaufferie biomasse de KELLERMANN :

- ✚ Une chaudière bois d'une puissance de 6 000 kW.

### 2.3 - Unité Mobile de Production de Chaleur mise à disposition par Dalkia

#### L'U.M.P.C. :



Il s'agit d'une chaufferie mobile. C'est une installation autonome de chauffage disposée dans une semi-remorque. Elle est destinée à palier d'éventuelles pannes ou à pouvoir opérer des coupures de chauffage et d'eau chaude. La puissance thermique maximale de l'UMPC est de 2 000 kW. Des piquages pour son raccordement rapide ont été réalisés pour les sous-stations du Centre Hospitalier Saint Charles ainsi que du Centre Aqualudique AquaNova America.

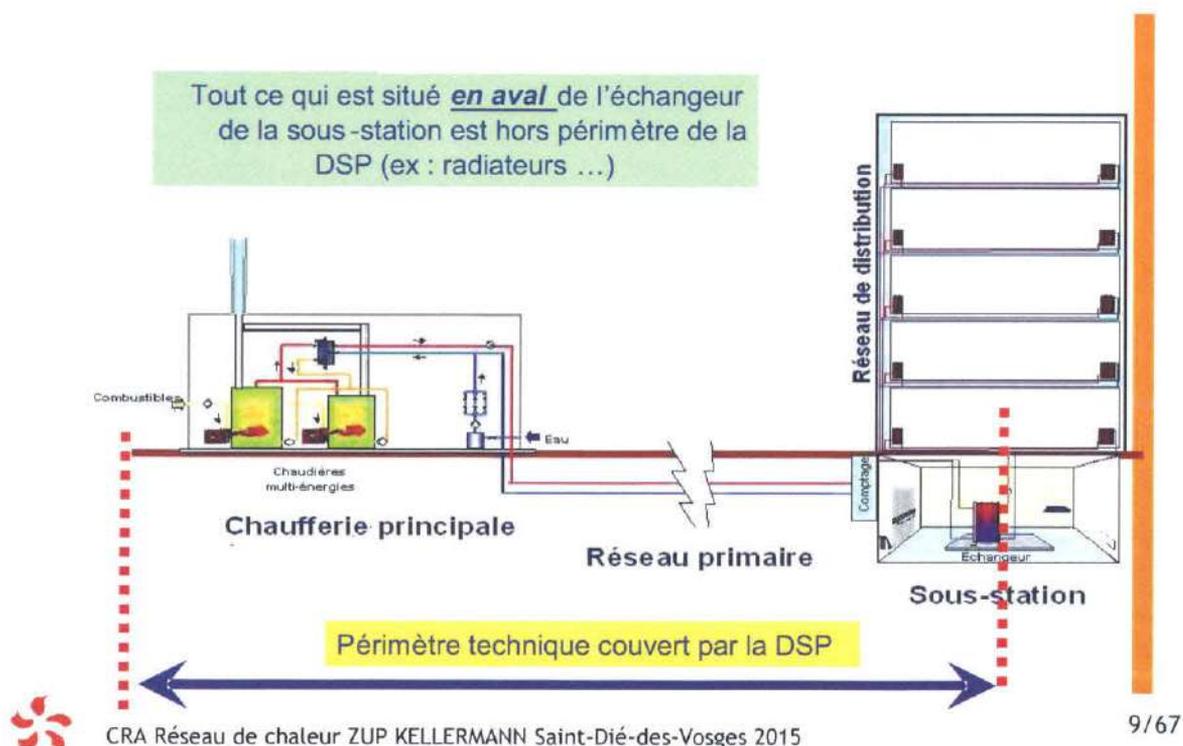


### 3 - Forme contractuelle d'une Délégation de Service Public

#### 3.1 - Les parties prenantes



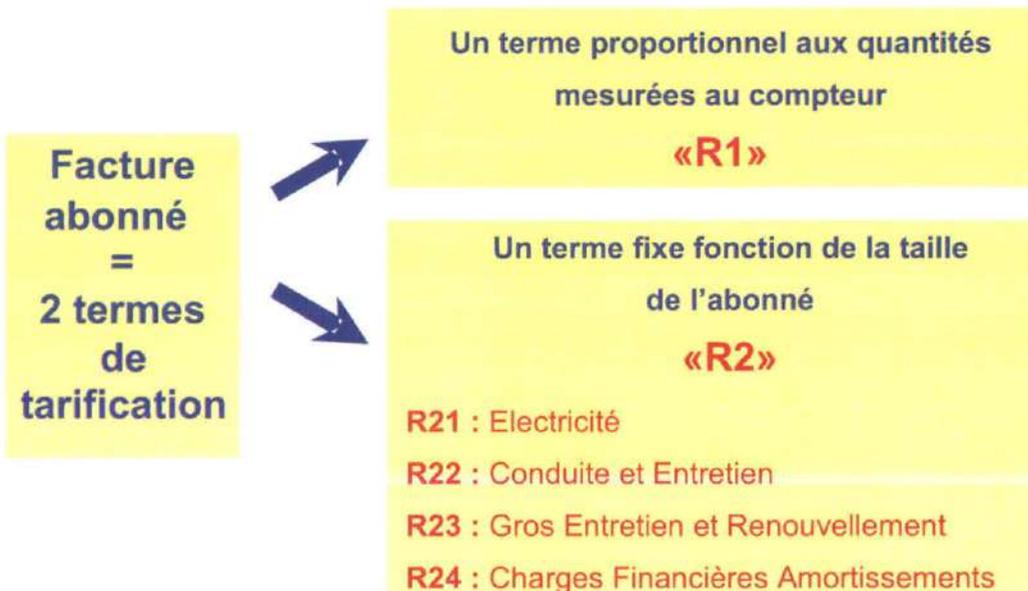
#### 3.2 - Le périmètre technique



Exemple de sous-station : la sous-station La Chaumière



3.3 - La tarification



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction des puissances souscrites.



### III - Présentation du contrat

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a attribué à la Société DALKIA France la Délégation de Service Public pour la production et la distribution d'Énergie sur le réseau de Kellermann.

Prise d'effet le 01/07/2008 pour une durée de 25 ans.

Avenant 1 du 27/08/2014 prenant effet le 01/04/2014 : Intégration de la TICGN dans la formule de révision du tarif R1 Gaz.

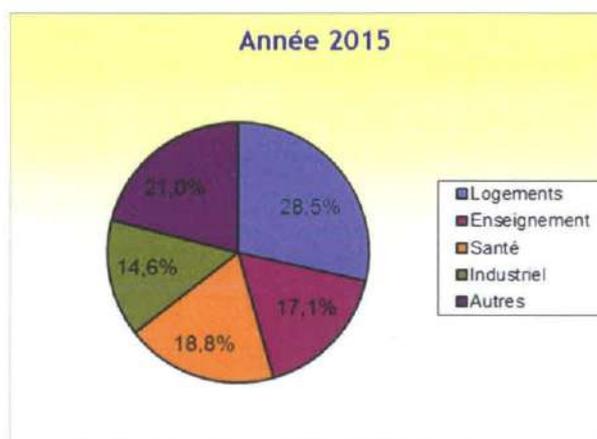
Avenant 2 du 20/01/2015 prenant effet le 01/01/2015 : Modification des conditions fixées à l'article 62 « indexation des tarifs » du Contrat déterminant les modalités de révision du terme R1, consécutivement à la suppression des tarifs réglementés au terme de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

#### 1 - Modification du périmètre de la délégation

Raccordements au réseau de chauffage urbain :

- ✚ Tous les raccordements prévus dans le contrat de concession sont réalisés. Les puissances souscrites sont de **14 875 kW** à fin 2015, elles étaient prévues de 19 851 kW
- ✚ Les raccordements supplémentaires ont permis d'atteindre 17 350 kW, le dernier réalisé est :
  - Nova Bowling - 120 kW - avril 2015
- ✚ Les retraits suivants ont été confirmés par Vosgelis :
  - Bâtiment Bourgogne - Déconnexion du réseau en septembre 2015 compte-tenu de la démolition du bâtiment

### IV - Les principaux abonnés



Répartition de la puissance souscrite par type de clients



## 1. Logements

17 sous-stations VOSGELIS desservant 750 logements.

1 sous-station desservant le Foyer de Personnes Agées La Chaumière.

1 sous-station desservant le Foyer des Jeunes Travailleurs.

7 sous-stations Toit Vosgien desservant 210 logements :

-  Guyenne - Savoie,
-  Picardie,
-  Poitou,
-  Ile de France,
-  Touraine,
-  Alsace dont le Foyer des Personnes Agées,
-  Bâtiment Rue René Jacquot.

3 sous-stations Copropriétés des Provinces desservant 80 logements :

-  Orléanais,
-  Flandres,
-  Roussillon - Franche-Comté.

## 2. Enseignement

3 sous-stations Ville de Saint-Dié-des-Vosges desservant :

-  Ecole maternelle Claire Goll,
-  Groupe Scolaire Vincent Auriol,
-  Groupe Scolaire Paul Elbel.

1 sous-station desservant le Lycée Augustin et le GRETA.

1 sous-station desservant l'internat du Lycée Jules Ferry.

1 sous-station desservant le Lycée Jules Ferry.

1 sous-station desservant le Collège Souhait.

## 3. Industriel

1 sous-station desservant l'usine INTEVA (ex-ARVIN MERITOR).

## 4. Santé

1 sous-station desservant le Centre Hospitalier Saint-Charles.



## 5. Autres

10 sous-stations Ville de Saint-Dié-des-Vosges desservant :

-  Bibliothèque, Centre Social, la Poste,
-  Centre Robert Marchal,
-  Bâtiment KAFE,
-  Palais Omnisport Joseph Claudel,
-  Gymnase Léo Lagrange,
-  Musée Pierre Noël,
-  Médiathèque Victor Hugo,
-  Centre Aqualudique AquaNova America,
-  Centre artistique pluridisciplinaire « La NEF »,
-  Nova Bowling.



## V - Les chiffres clés

Le site du « Quartier Kellermann » à Saint-Dié-des-Vosges est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques :

- 2910 A (installations de combustion)
- 1432-b (stockage de liquides inflammables).

### Pour la chaufferie gaz / Fod

 Puissance thermique installée décomposée comme suit :	<b>12 240 kW</b>
✓ 1 chaudière gaz	<b>8 240 kW</b>
✓ 1 chaudière mixte gaz/fioul domestique (secours)	<b>4 000 kW</b>
 Puissance de production de secours :	
✓ 1 chaudière gaz	<b>8 240 kW</b>

### Pour la chaufferie Biomasse

 Puissance thermique installée décomposée comme suit :	
▪ 1 chaudière bois	<b>6 000 kW</b>

### Pour le réseau

 Nombre de sous-stations d'échange	<b>49</b>
 Longueur du réseau primaire	<b>7 700 m</b>
 Puissance souscrite annuelle égale à	<b>17 031kW</b>
 Nombre d'abonnés	<b>52</b>

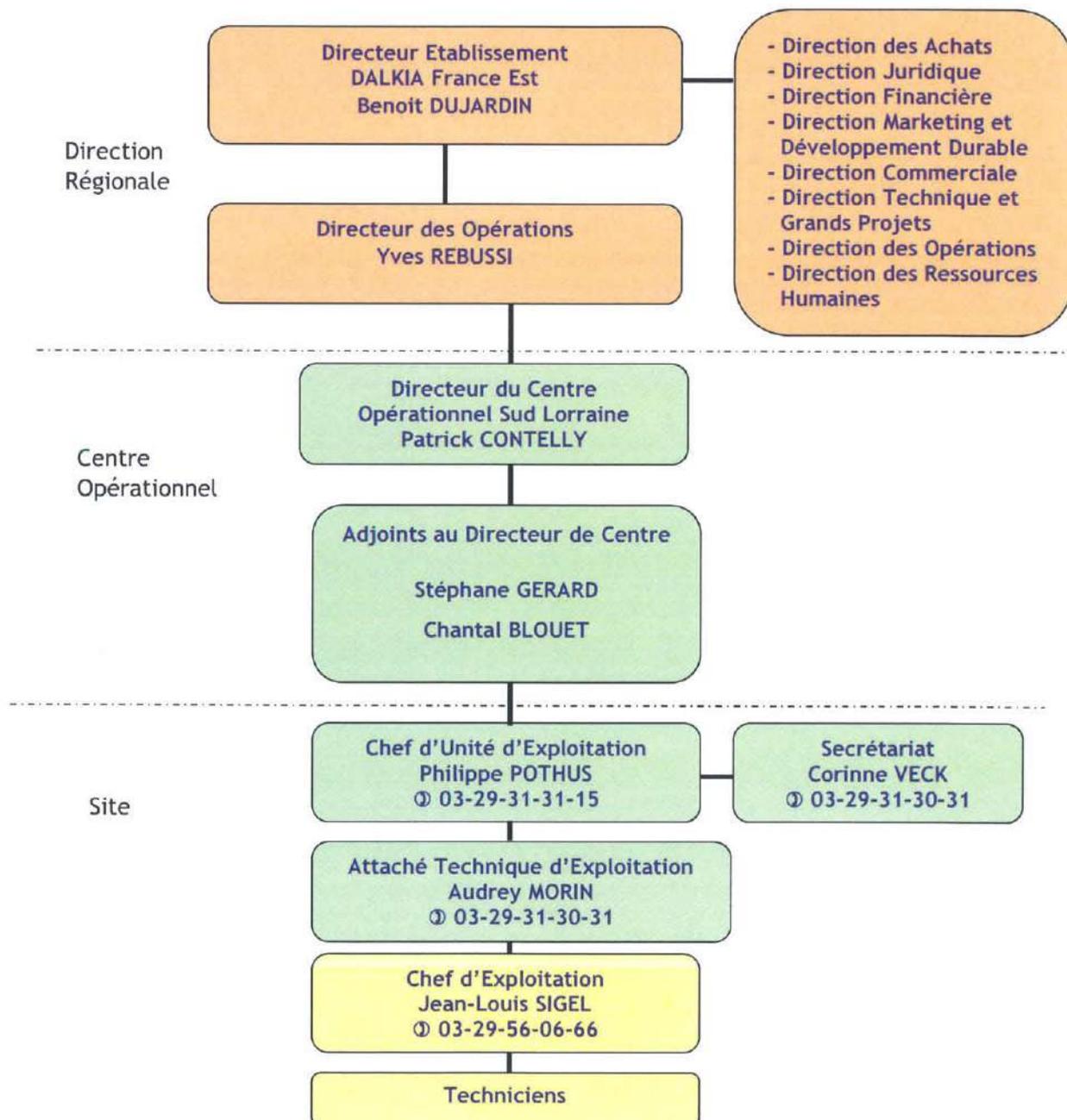


## VI - Les moyens physiques et techniques

DALKIA EST - CENTRE OPERATIONNEL SUD LORRAINE  
 1 RUE MENDES FRANCE  
 BP N° 71031 - PULNOY  
 54272 ESSEY LES NANCY CEDEX  
 ☎ 03-83-18-11-71 📠 03-83-33-88-79

ASTREINTE 24H/24 - 7J/7 - 365 JOURS/AN

☎ 0811-90-24-24



## 1 - Les moyens mis en œuvre pour répondre à nos engagements

DALKIA France bénéficie de structures locales, régionales et nationales.

### 1.1 - Les moyens apportés par la Direction de DALKIA

Basée à PARIS (La Défense), elle pilote les 7 établissements français de DALKIA et développe, au-delà de ses activités de siège, des missions essentielles qui sont :

- ✚ La recherche et le développement liés aux services énergétiques
- ✚ La promotion et la défense de nos activités au sein des Instances nationales et internationales (Ministère de l'Economie, Assemblées Nationales, CEE), notamment dans les domaines de la dérégulation des marchés énergétiques, le développement durable, la fiscalité des réseaux urbains, etc...
- ✚ La représentation au sein des grands syndicats et des associations de notre profession (Fedene, ...)
- ✚ La définition des axes stratégiques
- ✚ La définition et la mise en œuvre de la politique technique du groupe
- ✚ La validation technique des projets et la maîtrise des risques
- ✚ L'initiation des projets innovants et la participation aux programmes de recherche
- ✚ La réalisation de diagnostics énergétiques et de bilans Carbone
- ✚ La définition des méthodes de travail
- ✚ La définition des outils et leur développement
- ✚ Le partage des savoir-faire et la conduite du changement
- ✚ La définition des plans d'actions préventives (légiionellose, sécurité électrique, qualité de l'air intérieur ...)
- ✚ La mise à disposition d'une cellule d'assistance à l'ingénierie des grands projets
- ✚ La prise en compte des évolutions réglementaires
- ✚ La veille sur les marchés de l'énergie (gaz, électricité, biomasse, ...) en vue de proposer un mix énergétique adapté aux marchés et aux installations de nos clients
- ✚ L'organisation de la gestion des ressources humaines, du développement des compétences
- ✚ L'analyse de la performance sociale
- ✚ L'organisation de la paie et l'administration du personnel
- ✚ Le management de la sécurité
- ✚ La gestion centralisée de la trésorerie par la mise en place d'un cash-pooling
- ✚ L'optimisation et l'accès au financement sur les marchés financiers mondiaux.

Ainsi, la chaufferie Kellermann dispose à tout moment de l'ensemble des moyens offerts par un grand groupe : DALKIA est leader européen des services énergétiques avec 12 950 collaborateurs (*Chiffres de l'année sociale 2015*).



## 1.2 - Les moyens apportés par l'établissement de DALKIA Est



Basé à Pulnoy, près de Nancy, il dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- ✚ Direction Générale
- ✚ Direction de l'Exploitation (technique, sécurité, qualité, méthodes)
- ✚ Direction Commerciale (vente, marketing)
- ✚ Direction Financière (finances, comptabilité)
- ✚ Risk Management
- ✚ Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).

### Assistance commerciale et développement :

- ✚ Préparation des contrats, avenants
- ✚ Manifestations commerciales
- ✚ Séminaires commerciaux
- ✚ Elaboration de documents commerciaux
- ✚ Elaboration du rapport annuel d'activité remis aux cocontractants.

### Assistance administrative, comptable et financière :

- ✚ Assistance et conseils
- ✚ Mise en place, élaboration et suivi du budget
- ✚ Elaboration et mise en place des plans de financement
- ✚ Elaboration des comptes aux normes françaises et internationales
- ✚ Evaluation annuelle des procédures de la société
- ✚ Gestion des échéances fiscales et contact avec les Administrations



#### Assistance juridique et facturation :

-  Tenue des Conseils et Assemblées
-  Tenue des Registres
-  Publications périodiques
-  Intervention pour les démarches et formalités inhabituelles au Registre du Commerce et des Sociétés
-  Mise à disposition d'un fonds documentaire juridique et fiscal actualisé en permanence et diffusion d'une information juridique et fiscale périodique
-  Négociation aux meilleures conditions de la couverture des risques que comporte l'exploitation de la jouissance du patrimoine immobilier
-  Aide au suivi du contentieux et prise en charge de dossiers particuliers de contentieux
-  Conseil pour la préparation, la mise au point et le suivi des documents contractuels avec les collectivités locales
-  Gestion des sinistres
-  Elaboration des procédures de facturation.

#### Assistance technique :

-  Centre d'expertise réseaux
-  Télésurveillance
-  Politique QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)
-  Assistance à la gestion environnementale des installations
-  Optimisation des achats et contractualisation
-  Gestion des plateformes d'appels clients 24 heures/24 (Centre de Relation Clients)

### 1.3 - Les moyens apportés par le Centre Opérationnel Sud Lorraine

Basé à Pulnoy, avec une Unité d'Exploitation dans les Vosges et une antenne locale à Saint-Dié-des-Vosges, elle apporte ses compétences dans les domaines suivants :

#### Assistance générale :

-  Relation avec les collectivités locales.



### Assistance commerciale et développement :

- ✚ Contacts avec la clientèle locale présente sur l'installation
- ✚ Organisation et amélioration du « Service Clients ».

### Assistance technique :

- ✚ Commandes de matériel ; gestion des relations avec les fournisseurs
- ✚ Etudes techniques (renouvellement de matériel, choix des fournisseurs)
- ✚ Contrôle et assistance sur site
- ✚ Assistance au maintien et à l'entretien des installations confiées
- ✚ Assistance à la définition et à l'élaboration de comptes rendus techniques annuels aux collectivités
- ✚ Assistance à l'optimisation du mix énergétique : gestion des combustibles
- ✚ Organisation et gestion des astreintes destinées aux interventions sur site 24h/24
- ✚ Assistance à la certification ISO 14001.



## VII - Evénements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus durant la saison 2015

### 1 - Amélioration des installations

#### Améliorations techniques

##### ▪ Réseau de chauffage urbain :

- Mise en place d'une alimentation électrique et hydraulique pour le raccordement rapide de la chaufferie mobile de secours (UMPC) sur le site AquaNova America.

#### Travaux de remise en état

##### ▪ Chaufferie gaz - fioul :

- Production : Maintien et remise en état (pompes, appareils de mesure, moteurs, ...), modification de paramétrages (Gestion Technique Centralisée), ...

##### ▪ Chaufferie biomasse :

- Production : Maintien et remise en état (remplacement de pièces d'usure : éléments de grille, joues latérales, paliers, roulements, câble du grappin d'approvisionnement en bois, manchettes sur l'évacuation des suies ...)
- Auxiliaires : Remplacement de diverses pièces (composants d'armoires électriques, joints de vérin, module de communication du pont roulant, tampon d'accès à l'échangeur vertical, ...), modification de la programmation du grappin d'amenée du bois,
- Remise en état du foyer de la chaudière,
- Entretien sur le filtre multi-cyclonique (remise en état vanne rotative dépoussiéreur),
- Remise en état du groupe hydraulique,
- Remplacement des sondes foyer chaudières.

##### ▪ Sous-stations du réseau de chauffage urbain :

- Remplacement du compteur d'énergie thermique de la sous-station du Centre Robert Marchal.



## 2 - Management de la sécurité

Les principales actions sont les suivantes :

- ✚ Des formations et recyclages sont planifiés tout au long de l'année pour l'ensemble des techniciens (secouristes du travail, utilisation des extincteurs, sécurité des Petites Installations de Combustion, habilitations électriques, etc...)
- ✚ Mise en place d'instructions d'urgence sur site
- ✚ Protocole de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement en place
- ✚ Réalisation de plans de prévention avec les entreprises intervenant sur le site
- ✚ Contrôles périodiques des équipements individuels de protection
- ✚ Mise à jour des fiches de données de sécurité sur les produits stockés
- ✚ Bilan annuel du conseiller à la sécurité
- ✚ Mise à jour de l'analyse des risques sur l'installation (pas de nouveaux risques détectés)
- ✚ Mise en place d'un classeur sécurité sur site regroupant l'ensemble des préconisations sécuritaires en vigueur dans le groupe DALKIA
- ✚ Mise en place d'une passerelle sécurisée dédiée au ramonage de la chaudière biomasse
- ✚ Certifications OHSAS 18001 version 2007 et ILO-OSH version 2001.

Aucun accident du travail n'est à déplorer depuis l'origine de la Délégation de Service Public

## 3 - Management de l'environnement



La chaufferie centrale de la ZUP Kellermann est certifiée ISO 14001 par l'AFNOR selon le certificat n°1998/14092.11.

L'installation n'étant plus soumise à autorisation, le site n'est plus soumis aux allocations de quotas de CO<sub>2</sub>.



### Actions réalisées en complément des contrôles réglementaires :

- ✚ Système de gestion des déchets banals en place : caisse spécifique pour les tubes fluorescents et container spécifique pour les piles, les aérosols, ...
- ✚ Registre de suivi de déchets et archivage des bordereaux de suivi de déchets en place.
- ✚ Mise en place des consignes environnementales : elles permettent de rappeler les principales règles environnementales que le personnel intervenant (interne ou externe) doit respecter (tri des déchets, nuisance sonore, maîtrise des rejets aqueux,...).
- ✚ Mise en place d'une procédure pour la coupure de la vanne de barrage du gaz : nous avons mis en place deux affichages (intérieur et extérieur) expliquant la manipulation de la vanne de barrage gaz générale. Une procédure explicative a été réalisée.

Des engagements forts en termes d'amélioration continue des performances environnementales, de prévention de la pollution et de respect de la réglementation déclinés dans la Politique Développement Durable de Dalkia (voir ci-après).





TERRITOIRES

L'énergie de Bien Faire



## NOS ENGAGEMENTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



### NOTRE MEILLEUR ATOUT : L'ÉNERGIE DE BIEN FAIRE

Leader des services énergétiques et acteur majeur de la transition énergétique, Dalkia est la référence de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique à l'échelle du territoire : Dalkia propose à ses clients des solutions fondées sur les ressources et les économies locales, plus sobres en énergie et respectueuses de l'environnement. Consommer moins et mieux est devenu un enjeu majeur pour nos clients. Pour y répondre, Dalkia s'appuie sur des collaborateurs formés et motivés, des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et leur fiabilité, et un savoir-faire unique en matière de pilotage et de gestion d'installations énergétiques, développé sur chacun des territoires où nous opérons.

Pour répondre aux enjeux du développement durable des territoires, Dalkia s'engage auprès de ses parties prenantes à promouvoir « l'énergie de Bien Faire » dont les engagements répondent à cet objectif. C'est notre façon d'être au service de nos clients, notre Dalkia way !

Ensemble, engageons-nous ! À vos côtés, je mettrai toute mon énergie pour atteindre et conforter les objectifs ambitieux que nous nous donnons.

JEAN-MICHEL MAZALÉRAT  
Président-Directeur Général



## BIEN FAIRE

- SÉCURITÉ
- DIALOGUE
- RÉSULTATS
- ENVIRONNEMENT
- ÉTHIQUE



### PARTIES PRENANTES

### ENGAGEMENTS

### INDICATEURS

#### CLIENTS

- Économies d'énergie et lutte contre le dérèglement climatique
- Développement des énergies renouvelables et de récupération
- Qualité de service
- Accompagnement du client

- ▶ Réaliser des économies d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'ensemble de nos solutions d'efficacité énergétique
- ▶ Développer les énergies locales, renouvelables et de récupération, en particulier la biomasse, la géothermie et le biogaz
- ▶ Satisfaire nos clients par notre qualité de service
- ▶ Accompagner nos clients dans la durée par des offres adaptées à leurs enjeux

- CO<sub>2</sub> économisé
- Taux d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique
- Satisfaction globale
- Durée moyenne des contrats en portefeuille

#### COLLABORATEURS

- Prévention Santé Sécurité
- Développement des compétences
- Accompagnement des parcours professionnels
- Diversité et égalité des chances

- ▶ Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et sous-traitants en réduisant significativement le nombre d'accidents de travail
- ▶ Mettre le développement des compétences au cœur de la gestion des ressources humaines
- ▶ Accompagner les parcours professionnels en favorisant la promotion et la mobilité tout au long des carrières
- ▶ Agir au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

- Taux de fréquence des accidents de travail
- Taux de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation
- Nombre de salariés ayant bénéficié d'une évolution professionnelle
- Taux de féminisation au sein du management

#### PARTENAIRES

- Achats responsables
- Développement des territoires
- Solutions innovantes
- Engagement citoyen et solidaire

- ▶ Développer avec nos partenaires une démarche d'achats responsables
- ▶ Contribuer au développement des territoires en favorisant les initiatives et ressources locales
- ▶ Imaginer, développer et mettre en œuvre les solutions de demain
- ▶ Soutenir les engagements citoyens et solidaires par des actions locales

- Taux de contrats cadres multirisques dépassant la base classe de développement durable
- Nombre d'emplois directs et indirects
- Nombre de clients d'affaires intégrant des engagements de responsabilité sociale
- Engagement financier soutenant des initiatives citoyennes solidaires

Crédits photos : Pierre Morant et Dalkia  
 Direction de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise  
 Conception : Sidièse - Juin 2015



#### 4 - Faits marquants de l'exercice

- ✚ **20 janvier 2015** : signature de l'avenant n°2 modifiant les modalités de révision du terme R1, consécutivement à la suppression des tarifs réglementés au terme de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.
- ✚ **31 mars et 2 avril 2015** : participation aux Journées Lorraines Portes Ouvertes (JLPO) - Visites de la chaufferie biomasse
- ✚ **Du 30 mai au 05 juin 2015** : participation à la semaine du Développement durable - Visites de la chaufferie biomasse par les écoles de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et notamment l'école Baldensperger (une classe de 27 CM1/CM2 le 2 juin à 14h et 1 classe de 24 CE2/CM1 le même jour à 15h)



- ✚ **30 juin 2015** : présentation du Compte-Rendu Technique et Financier à la Commission des Services Publics de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges
- ✚ **07 décembre 2015** : envoi des éléments à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'enquête annuelle AMORCE
- ✚ **22 décembre 2015** : accusé de réception de la Chambre d'Agriculture de Lorraine du Programme Prévisionnel des Epandage des cendres issues de la chaudière biomasse

# Ville de Saint-Dié-des-Vosges

## Réseau de chaleur ZUP KELLERMANN

## 2. DONNÉES FINANCIÈRES



# DONNEES FINANCIERES

## I - Compte de résultat

	Réel	Réel	Prévisionnel	Compte d'exploitation prévisionnel annexe 6 2014/2015
	2014	2015	2016	2014/2015
<b>PRODUITS</b>				
R1 chaleur	1 170 282	1 263 000	1 148 617	1 100 993
Valorisation des CO2	0	0	0	0
r21 Electricité	121 905	117 530	125 466	91 140
r22 Conduite et Entretien	631 849	570 918	614 070	624 358
r23 Gros entretien et renouvellement	153 866	137 984	148 585	143 520
r24 Charges financières amortissements	228 112	201 726	216 975	252 982
<b>Produits totaux (r1+r21+r22+r23+r24)</b>	<b>2 306 013</b>	<b>2 291 158</b>	<b>2 253 713</b>	<b>2 212 993</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>R1 Energie</b>				
Achats gaz chaudière	-301 354	-391 362	-355 918	-279 593
Achats fioul lourd	0	0	0	-79 332
Achats fioul domestique	0	0	0	0
Achats biomasse	-811 796	-776 475	-706 154	-587 468
Frais de gestion, frais généraux	-57 489	-58 655	-53 343	-37 856
<b>Total R1 général</b>	<b>-1 170 639</b>	<b>-1 226 492</b>	<b>-1 115 415</b>	<b>-984 249</b>
<b>R2 Prestations</b>				
<b>r21 Electricité</b>				
Achat + taxes	-72 955	-78 660	-80 233	-81 267
<b>Total r21</b>	<b>-72 955</b>	<b>-78 660</b>	<b>-80 233</b>	<b>-81 267</b>
<b>r22 Conduite et Entretien</b>				
<b>a) Prestations charges externes</b>				
eau et produits de traitement	-7 168	-3 781	-6 000	-9 031
travaux sous traités	-54 435	-41 485	-53 668	-28 890
petit matériel	-1 792	-2 417	-2 500	-9 095
frais de visite et d'entretien compteurs	-6 041	-6 557	-6 700	-2 500
frais de contrôles	-9 317	-11 287	-11 500	-24 343
traitement des cendres	-14 785	-15 828	-16 300	-23 968
<b>total partiel a)</b>	<b>-93 538</b>	<b>-81 355</b>	<b>-96 668</b>	<b>-97 827</b>
<b>b) Charges de personnel</b>				
salaires + primes + charges sociales	-187 286	-189 573	-193 365	-156 090
<b>c) impôts, taxes, assurances</b>				
taxes professionnelle et de solidarité	-26 162	-29 219	-26 858	-84 000
impôt foncier et taxes diverses	-27 442	-27 827	-28 384	-15 000
crédit bail antérieur et TP liée	-98 407	0	0	0
assurance (RC + bris de machine)	-11 085	-9 545	-9 736	-10 131
<b>total partiel c)</b>	<b>-163 096</b>	<b>-66 591</b>	<b>-64 978</b>	<b>-109 131</b>
<b>d) charges financières (autres que r24)</b>				
télésurveillance	-2 820	-2 876	-2 934	-1 000
redevance occupation domaine public	-18 129	-18 306	-18 489	-30 000
redevance ville	-33 780	-34 110	-34 451	-30 000
frais financiers	-1 777	-214	-230	-12 000
frais de gestion, frais généraux	-128 824	-124 901	-127 193	-56 812
autres ( commissaires aux comptes)	-2 306	-2 291	-2 300	0
<b>total partiel d)</b>	<b>-187 636</b>	<b>-182 698</b>	<b>-185 597</b>	<b>-129 812</b>
<b>total r22</b>	<b>-631 556</b>	<b>-520 217</b>	<b>-540 608</b>	<b>-492 860</b>



	Réel	Réel	Prévisionnel	Compte d'exploitation prévisionnel annexe 6 2014/2015
	2014	2015	2016	
<b>r23 Gros entretien et renouvellement</b>				
Matériel et Main d'œuvre	-74 235	-35 744	-168 000	-233 000
Provision GER	-55 765	-69 926	-1 003	0
<b>total r23</b>	<b>-130 000</b>	<b>-105 670</b>	<b>-169 003</b>	<b>-233 000</b>
r24 charges financières, amortissements	-253 904	-267 555	-256 681	-252 982
<b>total r24</b>	<b>-253 904</b>	<b>-267 555</b>	<b>-256 681</b>	<b>-252 982</b>
<b>Charges totales (R1+r21+r22+r23+r24)</b>	<b>-2 259 054</b>	<b>-2 198 594</b>	<b>-2 161 939</b>	<b>-2 044 358</b>
<b>RESULTATS</b>				
R1 Chaleur	-357	36 508	33 202	116 744
r21 Electricité	48 950	38 871	45 234	9 873
r22 Conduite et Entretien	293	50 701	73 462	131 498
r23 Gros entretien et renouvellement	23 866	32 314	-20 418	-89 480
r24 charges financières, amortissements	-25 792	-65 829	-39 706	0
<b>Résultat total</b>	<b>46 959</b>	<b>92 564</b>	<b>91 774</b>	<b>168 635</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-1 356 917</b>	<b>-1 264 353</b>		

## II - Commentaires sur l'évolution financière du contrat

Le résultat 2015 s'établit à 93 k€,

Les principaux faits marquants sont :

- 📉 L'évolution du prix de l'énergie fossile favorable
- 📉 La baisse de puissance souscrite de certains abonnés
- 📉 L'ajustement des charges financières suite au versement définitif des subventions
- 📉 La fin du crédit-bail sur les réseaux

Le résultat cumulé est de - 1 264 k€.

Par ailleurs, le Conseil Départemental des Vosges n'a pas donné de suite favorable au dossier de subvention de 110k€.



### III - Précisions sur les méthodes retenues

Description des différentes catégories de charges affectées à la concession :

#### 1 - Charges directes

- ✚ Achats de matières premières et autres approvisionnements
- ✚ Produits de traitement (eau, autres ...)
- ✚ Fournitures (matériel et outillage)
- ✚ Sous-traitance (matières et divers)
- ✚ Impôts et taxes
- ✚ Redevances
- ✚ Assurances
- ✚ Investissement de développement : le montant correspond aux dépenses engagées au cours de la période
- ✚ Annuités (crédit-bail, location financière)
- ✚ Frais de personnel affecté :
  - ils correspondent au coût salarial des techniciens affectés sur le site
  - les frais rattachés au personnel opérationnel correspondent aux coûts de véhicule, aux équipements individuels de protection, à l'outillage et petites fournitures ...

#### 2 - Charges indirectes

- ✚ Frais généraux

La méthode retenue est celle de l'affectation des charges au prorata du chiffre d'affaires selon la répartition suivante :

- 8 % du chiffre d'affaires

Ces frais correspondent aux ressources humaines et techniques du centre opérationnel, de la Direction Régionale, nécessaires au fonctionnement de la concession.

- ✚ Frais financiers

La répercussion du financement du besoin en fonds de roulement s'effectue sur les bases suivantes : 60 jours de chiffres d'affaires Total (R1 + R2) financés au taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés.

- ✚ Charges et provisions exceptionnelles.

#### 3 - Charges économiques calculées

- ✚ Amortissements économiques et financiers

Les amortissements calculés tiennent compte d'un taux intérêt de 5 % correspondant au coût de l'emprunt défini pour la redevance R24.



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

### **3. TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT**



# TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

## I - Objet des travaux de gros entretien et de renouvellement réalisés en 2015

### Chaufferie gaz fioul

- Mise en place d'un module pour communication sur le réseau hôpital,
- Remplacement de la pompe de charge de la chaudière 3,
- Remplacement du servo-moteur de la vanne 3 voies chaudière 3.

### Chaufferie biomasse

- Chaudière biomasse :
  - Remplacement des sondes du foyer,
  - Remise en état transporteur mécanique Stoker,
  - Remise en état groupe hydraulique silo biomasse.
  - Remise en état du groupe hydraulique grilles mobiles,
  - Remplacement du servomoteur volet recyclage fumées,
- Grappin :
  - Intervention sur le grappin pour cause de défaut sur la température d'huile,
  - Remise en état du grappin suite à la défaillance de son enrouleur ayant entraîné une indisponibilité partielle de la chaufferie biomasse.
- Filtration :
  - Remise en état de l'électrofiltre,
  - Remplacement paliers de la vis du dépoussiéreur multi-cyclone.
- Auxiliaires :
  - Remplacement batteries sur l'onduleur.

### Sous-Station

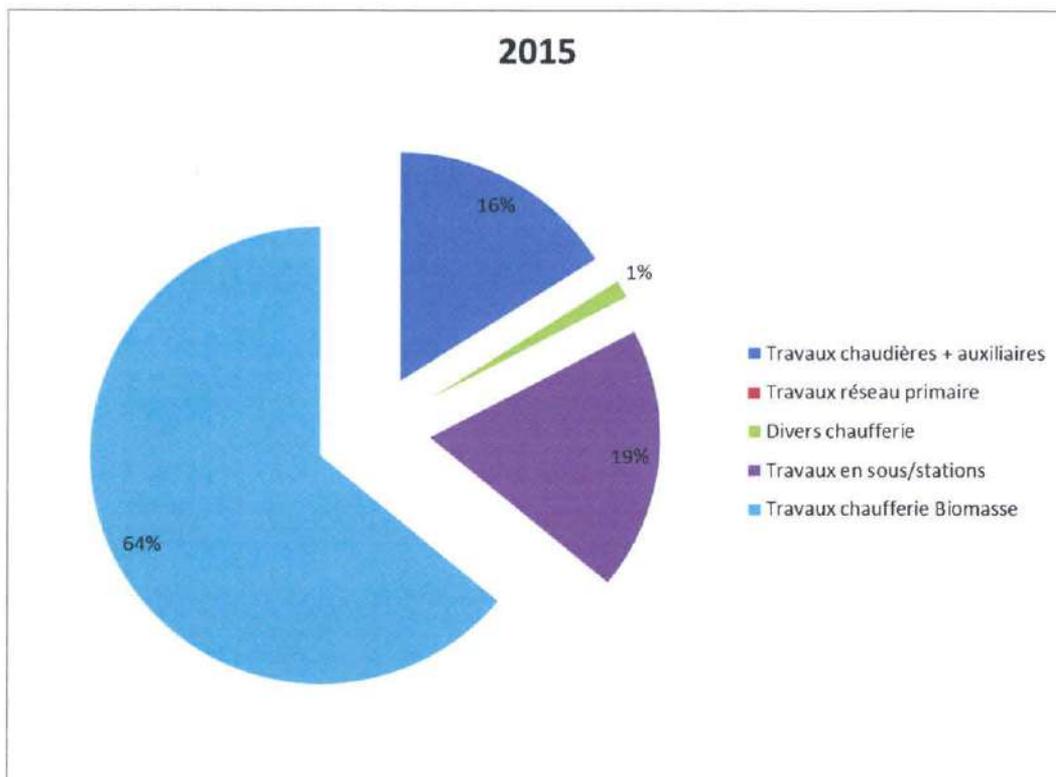
- AquaNova América :
  - isolation thermique des équipements et de la tuyauterie primaire,
  - mise en place alimentation électrique avec protection pour la chaufferie mobile.
- Relais paroissial : reprise calorifuge sur la tuyauterie primaire,
- POJC : remplacement du servomoteur de la vanne 2 voies primaire.

### Réseau

- Pas de travaux sur le réseau en 2015.



## II - Répartition des travaux de gros entretien et de renouvellement



# Ville de Saint-Dié-des-Vosges

## Réseau de chaleur ZUP KELLERMANN

### 4. SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS



# SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

## I - Chaufferie

### 1 - Bâtiments

#### **Chaufferie gaz fioul :**

Les bâtiments regroupant les installations de production de la concession sont en état satisfaisant.

#### **Chaufferie biomasse :**

Bâtiment neuf réceptionné le 23 février 2011. Les réparations des dégâts occasionnés par la tempête Joachim ont été achevées en 2013.

### 2 - Equipements en chaufferie

#### **Chaufferie gaz fioul :**

Les équipements de la chaufferie sont en bon état de fonctionnement. Une chaudière fonctionnant au gaz / fioul domestique a été mise en service en 2011. Les travaux de démantèlement de la cogénération se sont achevés durant l'été 2014. Une étude est en cours sur le remplacement de la bache d'expansion.

#### **Chaufferie biomasse :**

Les équipements sont neufs et ont été réceptionnés le 23 février 2011. La cheminée a été remplacée dans le cadre du sinistre lié à la tempête Joachim en octobre 2012.

## II - Réseau de chauffage

Le réseau nécessitera d'importants travaux dans les années à venir, notamment sur l'artère alimentant le bâtiment Picardie.

Des remplacements de tuyauteries en caniveau par des tuyauteries pré-isolées sont réalisés régulièrement :

- 2012 : au niveau du passage de route alimentant le Bâtiment Guyenne,
- 2013 : au niveau de la Tour Champagne et de l'avenue Léon Grandjean,
- 2014 : au niveau du bâtiment Normandie.

Une thermographie infra Rouge aérienne du réseau de chaleur est prévue à horizon 2016 - 2017.

## III - Sous-stations

#### **Sous-stations :**

Toutes les sous-stations sont équipées d'échangeurs en bon état de fonctionnement. Les réfections et/ou améliorations des calorifuges de certaines sous-stations (relais paroissial, Aquanova America) ont été réalisées en 2015.



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

## **5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT**



## PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

Le détail du plan prévisionnel est joint en annexe.



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

## **6. DONNÉES TECHNIQUES**



# DONNEES TECHNIQUES

## I - Bilan énergétique

### 1 - Caractéristiques de la saison de chauffe

#### Année 2015

L'arrêt du chauffage s'est effectué le 02 juin 2015

La date de mise en route du chauffage s'est effectuée le 15 septembre 2015

#### Données chiffrées pour la période moyenne de chauffage :

- Nombre de jours chauffés pour les logements : **261 J**
- Température moyenne extérieure pendant la période : **8,07° C**
- Degrés Jours Unifiés pendant la période : **2 639 DJU**  
(Station de Luxeuil Saint Sauveur)

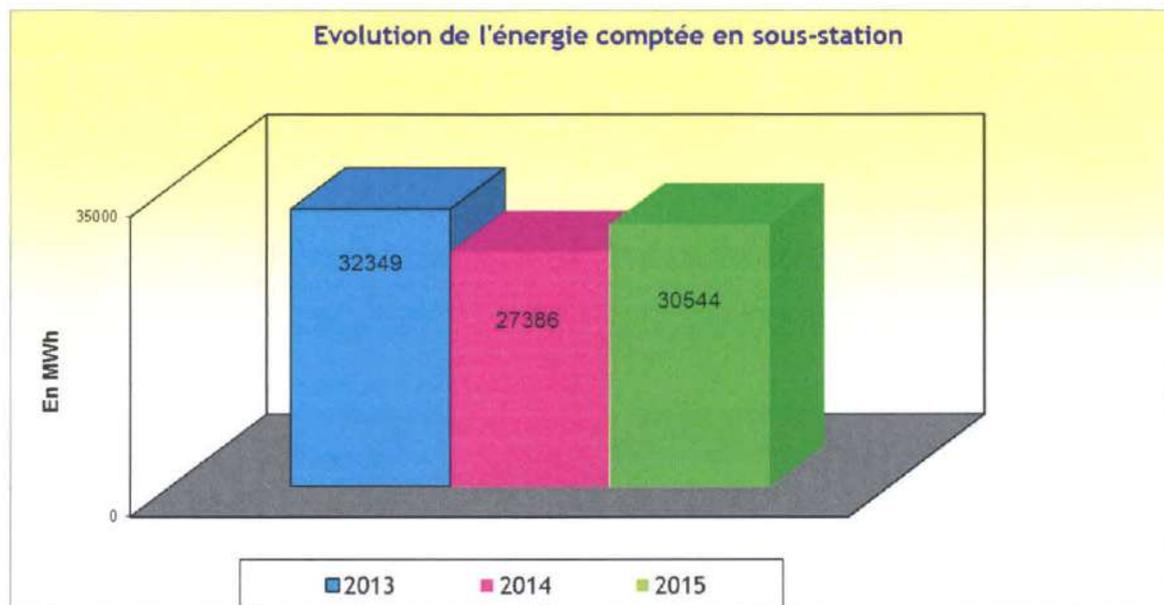
Période	Nombre de jours chauffés	Température moyenne	DJ sur période de chauffage
2013	277	6,61	3 224
2014	274	9,28	2 467
2015	261	8,07	2 639



## 2 - Ventes d'énergie

La quantité de chaleur comptée en sous-station est de **30 544 MWh** pour l'année.

### Evolution annuelle de l'énergie délivrée en sous-station



Année	DJ sur période de chauffage	Energie comptée en sous-station (MWh)	Ratio de consommation (MWh / DJ)
2013	3 224	32 349	10,033
2014	2 467	27 386	11,101
2015	2 639	30 544	11,574



Détail des ventes d'énergie enregistrées aux compteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

SOUS - STATIONS	2014 (MWh)	2015 (MWh)	Variation
<b>LOGEMENTS</b>			
TOIT VOSGIEN BATIMENT TOURAINE	136,312	161,66	18,59%
TOIT VOSGIEN BATIMENT ILE DE FRANCE	229,69	273,37	19,02%
TOIT VOSGIEN BATIMENT POITOU	515,3	540,77	4,94%
TOIT VOSGIEN BATIMENT PICARDIE	405,53	479,97	18,35%
TOIT VOSGIEN BATIMENT GUYENNE ET SAVOIE	328,89	396,70	20,62%
TOIT VOSGIEN BATIMENT FPA ALSACE	280,34	302,19	7,79%
TOIT VOSGIEN BATIMENT Rue René Jacquot	68,939	80,96	17,44%
SCI - ORLEANAIS	189,59	235,53	24,23%
SCI - FLANDRES	148,541	182,21	22,67%
SCI - ROUSSILON	183,653	205,26	11,76%
SCI - FRANCHE-COMTE	165,907	188,94	13,88%
VOSGELIS BT QUERCY	501,87	597,93	19,14%
VOSGELIS BT BOURGOGNE	463,72	370,03	-20,20%
VOSGELIS BT FPA LA CHAUMIERE	321,77	192,83	-40,07%
VOSGELIS BT ARTOIS	321,32	381,19	18,63%
VOSGELIS BT BRETAGNE	346,88	432,48	24,68%
VOSGELIS BT AUVERGNE	615,28	677,52	10,12%
VOSGELIS BT DAUPHINE	220,674	278,86	26,37%
VOSGELIS BT AUNIS ET AQUITAINE	675,21	773,30	14,53%
VOSGELIS BT PERIGORD	234,503	265,45	13,20%
VOSGELIS BT BERRY ET BEARN	645,56	810,05	25,48%
VOSGELIS BT PROVENCE	340,6	343,70	0,91%
VOSGELIS BT LANGUEDOC ET GASCOGNE	531,95	659,49	23,98%
VOSGELIS BT NORMANDIE	441,3	468,46	6,16%
VOSGELIS BT CHAMPAGNE	601,41	653,99	8,74%
VOSGELIS BT 50 RUE JEAN JAURES	158,646	188,74	18,97%
VOSGELIS BT 51	94,996	108,06	13,75%
VOSGELIS BT 52	85,543	95,99	12,21%
VOSGELIS BT 53	56,49	61,91	9,59%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - BAT 54 55 et 56	103,71	134,51	29,70%
<b>SOUS TOTAL LOGEMENTS</b>	<b>9414,12</b>	<b>10542,03</b>	<b>11,98%</b>

SOUS - STATIONS	2014 (MWh)	2015 (MWh)	Variation
<b>SANTE</b>			
CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES	6553,7	7095,63	8,27%
<b>SOUS TOTAL R1 SANTE</b>	<b>6553,7</b>	<b>7095,63</b>	<b>8,27%</b>



SOUS - STATIONS	2014 (MWh)	2015 (MWh)	Variation
<b>TERTIAIRE</b>			
ARVIN MERITOR	2 744,40	3 404,46	24,05%
FJT	296,57	365,447	23,22%
VILLE ST-DIE - KAFE	72,047	82,159	14,04%
VILLE ST-DIE - GROUPE SCOLAIRE VINCENT AURIOL	404,99	460,03	13,59%
VILLE ST-DIE - ECOLE MATERNELLE CLAIRE GOLL	118,004	118,406	0,34%
VILLE ST-DIE - BIBLIOTHEQUE, LA POSTE, CENTRE SOCIAL	146,705	166,584	13,55%
VILLE ST-DIE - CENTRE ROBERT MARCHAL	58,07	46,022	-20,75%
VILLE ST-DIE - PALAIS OMNISPORT J, CLAUDEL	1 049,11	1 022,50	-2,54%
VILLE ST-DIE - GYMNASSE LEO LAGRANGE	103,99	127,63	22,73%
VILLE ST-DIE - GROUPE SCOLAIRE PAUL ELBEL	239,68	278,5	16,20%
VILLE ST-DIE - MUSEE PIERRE NOEL	359,97	391,07	8,64%
VILLE ST-DIE - MEDIATHEQUE	156,99	204,79	30,45%
LYCEE JACQUES AUGUSTIN	616,73	736,11	19,36%
LYCEE JACQUES AUGUSTIN - GRETA	202,53	251,205	24,03%
LYCEE JULES FERRY & INTERNAT FERRY	1 832,50	2 105,46	14,90%
COLLEGE SOUHAIT	767,02	897,681	17,03%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE AQUALUDIQUE	1904,4	2050,191	7,66%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - NEF	84,73	102,79	21,31%
ST DIE DES VOSGEST - ZUP - NOWA BOWLING		95,74	NS
<b>SOUS TOTAL R1 TERTIAIRE</b>	<b>11 158,43</b>	<b>12 906,77</b>	<b>15,67%</b>
<b>TOTAL LOGEMENTS + SANTE + TERTIAIRE</b>	<b>27 126,26</b>	<b>30 544,43</b>	<b>12,60%</b>

### 3 - Sources d'énergie utilisées

Le contrat gaz est un contrat de type T4.

Suite à la mise en service de la chaufferie biomasse, le débit journalier souscrit a été ajusté à 150 MWh PCS / jour,

🔧 Energie Totale Entrante 36 429 MWh PCI, répartis comme suit :

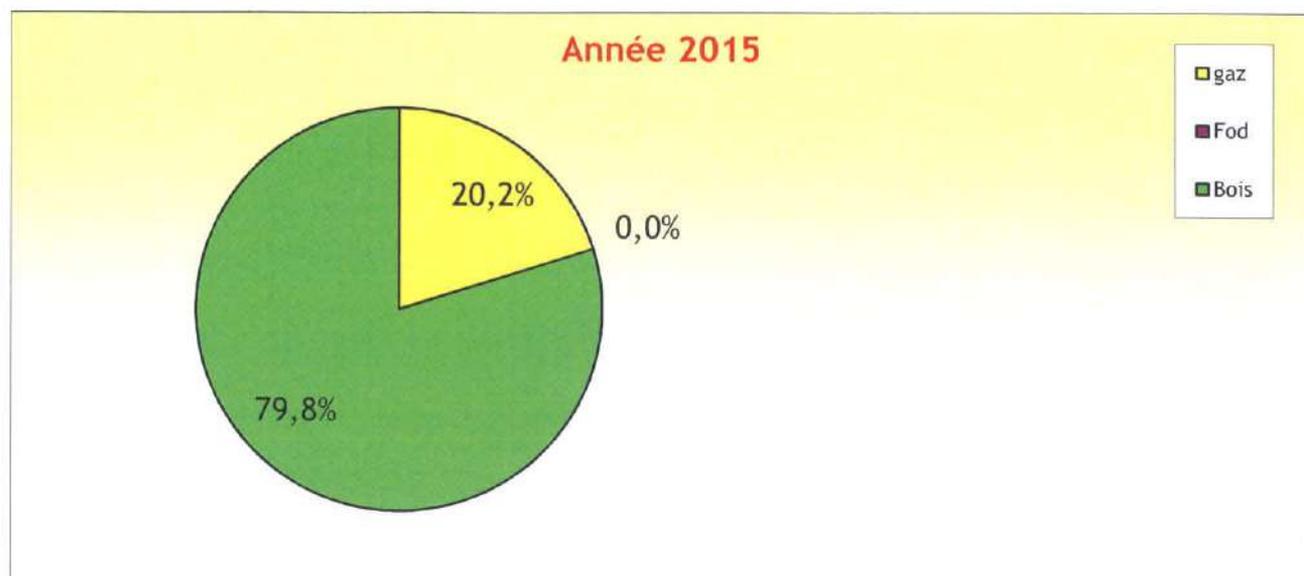
- Gaz 7 341 MWh PCI
- Bois 29 088 MWh PCI
- Fioul domestique 0 MWh PCI

### 4 - Rendement global de l'installation

Le rendement global de l'installation est de 83,8 %.



## Répartition des énergies utilisées



## II - Aspects environnementaux

### Certification ISO 14 001

La mise en place d'un système de management ISO 14001 sur la chaufferie Kellermann a entraîné la réalisation de plusieurs actions contribuant à diminuer l'empreinte environnementale liée à notre activité.

Les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place des fiches d'instructions d'urgence : ces fiches rassemblent les procédures à appliquer en cas d'urgence dans le but d'améliorer notre capacité à réagir lorsqu'une situation dangereuse se présente. Ces instructions sont testées une fois par an sur l'ensemble du personnel intervenant sur la chaufferie
- Mise en place des consignes environnementales : elles permettent de rappeler les principales règles environnementales que le personnel intervenant (interne ou externe) doit respecter (tri des déchets, nuisance sonore, maîtrise des rejets aqueux ...)
- Réalisation d'un diagnostic réglementaire complet de l'installation et mise en place d'une veille réglementaire adaptée
- Mise en place d'un suivi mensuel des rejets atmosphériques
- Mise en place d'un suivi mensuel de surveillance des consommations d'eau

L'ensemble de ces actions associées à l'implication du personnel DALKIA France a permis la Certification ISO 14001 de la chaufferie centrale de la ZUP Kellermann (certificat n°1998/14092.11 réalisé par l'AFNOR).

### Écobilan - Historique et réalisation 2015

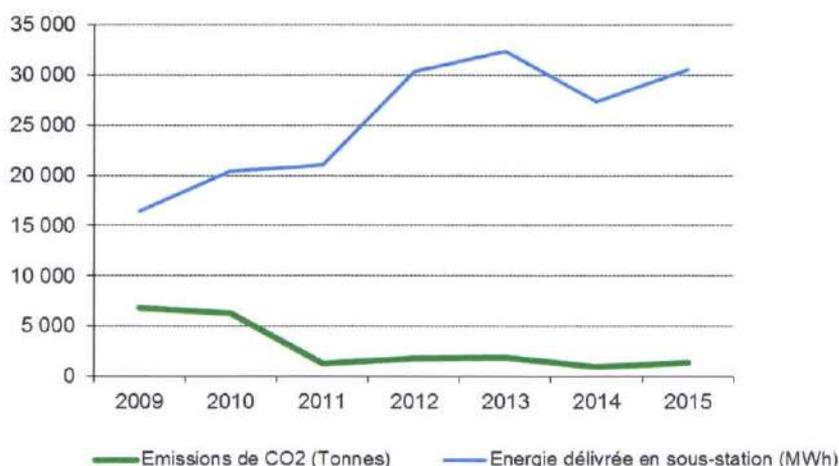
- CO<sub>2</sub>

CO <sub>2</sub>	2013	2014	2015
CO <sub>2</sub> en kg	1 907 000	1 013 000	1 408 000
Energie délivrée en sous-station (MWh)	32 349	27 126	30 544
Ratio kg CO <sub>2</sub> /MWh	59	37	46

Depuis le fonctionnement de la chaufferie biomasse, l'utilisation d'une part importante d'énergie renouvelable a favorisé une baisse très significative des émissions de CO<sub>2</sub>.



Evolution des émissions de CO2 par rapport à l'énergie délivrée

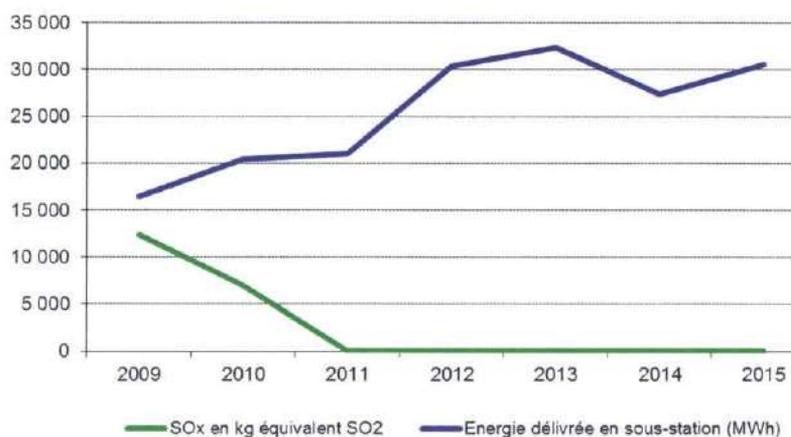


■ SO<sub>2</sub>

SO <sub>2</sub>	2013	2014*	2015*
SO <sub>2</sub> en kg	45	0	0
Energie délivrée en sous-station (MWh)	32 349	27 126	30 544
Ratio kg SO <sub>2</sub> /MWh	0,0014	0	0

\* En 2014 et 2015, le combustible fioul domestique n'a pas été sollicité.

Evolution des émissions de SO2 par rapport à l'énergie délivrée



Cette installation biomasse, qui a produit près de 80% de l'énergie totale distribuée en 2015 par le réseau de chaleur, permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % sur la partie combustible et de garantir une stabilité économique par rapport aux combustibles fossiles.

### III - Communication

#### Communications auprès des Services de l'Etat

- Les informations relatives à la délégation de service public sont communiquées au fil de l'eau à l'autorité concédante. Le Programme Prévisionnel des Epanage des cendres issues de la chaudière biomasse a été adressé à la Chambre d'Agriculture de Lorraine fin 2015, et accepté par l'organisation indépendante (OI) créée en 2014.

#### Communications auprès du public



De nombreuses visites ont été organisées à la chaufferie bois, notamment pour les Journées Lorraine Portes Ouvertes (les 31 mars et 2 avril 2015).

Nous avons participé à la Semaine du Développement Durable organisée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 30 mai au 5 juin 2015.

De nombreuses écoles ont visité la chaufferie biomasse durant l'année 2015.



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

## **7. QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX ABONNÉS**



# QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES

Le *concessionnaire* est certifié ISO 9001 version 2008 n° 2011/40196.1 depuis 1995.

## I - Incidents d'exploitation

### 1 - Liste des incidents d'exploitation

Date de l'incident	Description	Action corrective
du 26/10/2015 au 19/11/2015	Défaillance du grappin de la chaufferie biomasse	- court terme : alimentation manuelle de la chaudière par la porte prévue à cet effet  - long terme : remplacement de la cassette de l'enrouleur

Le nombre d'incidents significatifs survenus durant l'année 2015 est le plus faible constaté depuis le démarrage du contrat de Délégation de Service Public. De plus, cet incident n'a eu aucun impact sur les abonnés.

Il est important de souligner que la chaudière biomasse a fonctionné en mode dégradé durant cet incident. La faible rigueur climatique nous a permis une alimentation manuelle en bois dans la chaudière (2 interventions par jour).

### 2 - Incidents ayant eu un impact pour les abonnés

Date de l'incident	Description	Durée de l'interruption	% d'abonnés concernés
Néant	Néant	Néant	Néant

La disponibilité du réseau s'élève à 100% durant l'année 2015.

### 3 - Incidents ayant eu un impact sur l'environnement

Date de l'incident	Description	Etendue de l'impact
Néant		

Aucun incident environnemental n'est survenu au cours de l'année 2015.



## II - Contrôles réglementaires et vérifications périodiques

### 1 - Synthèse des contrôles réglementaires

Description	Périodicité	Contrôleur	Date du dernier contrôle	Synthèse des résultats
Mesure des rejets dans l'atmosphère des chaufferies	Annuel	Externe	03/02/2015	Aucun écart n'a été constaté
Vérification système de détection gaz	Annuel	Externe	05/03/2015	Aucun écart n'a été constaté
Vérification des installations électriques au titre de la protection des travailleurs	Annuel	Externe	03/03/2015	Quelques observations mineures (identification manquante, absence de couvercle sur goulotte, ...)
Mesure des niveaux sonores	3 ans	Externe	19/12/2012	Prochain contrôle à réaliser en 2016 (rapport du 10/01/2013)
Mesure des rejets aqueux	Annuel	Externe	07/07/2015	Aucune observation n'a été signalée
Vérification des extincteurs	Annuel	Externe	04/12/2015	Aucune observation n'a été signalée
Contrôle des compteurs de chaleur servant à la facturation	Annuel	Externe	01/07/2015	Aucune non-conformité réglementaire n'a été signalée
Vérification des installations de protection contre la foudre	5 ans	Externe	21/01/2014	Le rapport a déterminé que « la chaufferie ne nécessite pas de dispositif de protection supplémentaire contre la foudre »



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

## **8. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES**



## SYNTHESE ET PERSPECTIVES

Le fonctionnement de l'ensemble des installations durant l'année 2015 a été satisfaisant, malgré la défaillance du grappin de la chaufferie biomasse.

Aucun incident impactant les abonnés ou l'environnement n'est à signaler.

### I - Prévisions de travaux de gros entretien et renouvellement

Au cours de l'année 2016, il est envisagé de procéder à des travaux :

- ✚ Sur la chaufferie biomasse :
  - Interventions sur le foyer : rénovation du réfractaire, remplacement des grilles, des sondes, ...
  - Entretien du groupe hydraulique ainsi que des grilles mobiles,
  - Entretien de l'électrofiltre : remplacement de ventilateurs de vibreur de bloc, de motohélices, ...
  - Travaux d'entretien du grappin,
  - ...
- ✚ Sur des auxiliaires situés en chaufferie gaz fioul :
  - Chaudière n° 3 : Remplacement de la pompe de charge et de la vanne trois voies,
  - ...
- ✚ Dans les sous-stations :
  - Réfection du calorifuge de tuyauteries « primaires » de certaines sous-stations
- ✚ Sur les réseaux :
  - Réfection du réseau de la branche Normandie

### II - Actions prévues dans le domaine de la sécurité

Durant l'année 2016 :

- ✚ Contrôle des équipements de détection gaz et incendie
- ✚ Contrôle des extincteurs
- ✚ Vérification des installations électriques au titre de la protection des travailleurs



### III - Actions prévues dans le domaine de la protection de l'environnement

- ✚ Poursuivre les actions ayant permis la Certification ISO 14001 (mise à jour des fiches d'instructions d'urgence, respect des consignes environnementales, suivi des rejets atmosphériques, surveillance des consommations d'eau, ...).
- ✚ Effectuer des réglages de combustion sur la chaudière n°1 afin de respecter les émissions en NOx définies par l'arrêté du 23 août 2013.
- ✚ Mise en place d'un outil de remontée de situation dangereuse par smartphone (Echap&Belle)

### IV - Perspectives de raccordement ou dé-raccordement

#### Raccordements :

Les raccordements suivants seront à étudier au cours de l'année 2016 :

- ✚ Bâtiment ADAPEI (ex Hermès Gantois) : 500 kW
- ✚ 7 bâtiments communaux de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et quelques bâtiments (Communauté de Communes, TGI, ...) dans le cadre de l'extension du réseau vers le cœur de Ville
- ✚ Cour de la poste à la place de l'ancien centre de tri : 55 logements
- ✚ Complexe cinématographique (localisation probable : Quai de la Résistance)

#### Dé-raccordements :

Le bâtiment Vosgelis Bourgogne sera détruit courant de l'année 2016.

### V - Perspectives commerciales

Un avenant sera à rédiger pour tenir compte des nouvelles conditions d'achat en électricité sur le marché dérégulé.

### VI - Conclusion

Les installations de production et de distribution de chaleur de la ZUP Kellermann ont fonctionné correctement en 2015, sans aucun incident d'exploitation ayant eu un impact pour les abonnés ou pour l'environnement. La fiabilité des installations est la meilleure depuis le démarrage du contrat de Délégation de Service Public.

L'année 2015 a permis d'atteindre un taux d'énergie renouvelable de près de 80%.

L'arrêté ministériel du 26 août 2013 fixe les prescriptions minimales applicables aux installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW, lesquelles sont soumises à déclaration préfectorale au titre de la rubrique 2910 des installations classées pour la protection de l'environnement.



L'application de ce texte va nécessiter de futures mises en conformité, principalement concernant des valeurs limites d'émissions atmosphériques revues à la baisse. Une étude de remplacement du brûleur 1 est en cours.

Nous étudions actuellement les travaux à prévoir pour, notamment, évaluer l'impact sur la Délégation de Service Publique qui nous lie.

Par ailleurs, une étude de mise en place d'une nouvelle cogénération associée à une extension du réseau de chaleur au cœur de Ville a été présentée à la Municipalité. Outre l'aspect environnemental, une telle opération pourrait permettre de réduire la facture des différents abonnés.



**Ville de Saint-Dié-des-Vosges**

**Réseau de chaleur  
ZUP KELLERMANN**

## **9. ANNEXES**



# ANNEXES

## Détail de la révision de prix - Année 2015

KELLERMANN - EXERCICE 2015

EFFET 01/07/2008

REVISION DES TARIFS (formules de révision avant la Mise en Service de la chaufferie biomasse)

R1						
INDICES	VALEURS DE BASES	01/04/2009	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15
<b>FORMULE BOIS</b>						
IS (TSHO) *	132,04		138,60	138,60	138,60	138,60
IS (SHO) *	appliqué à compter de 04/2009	99,7	111,60	111,60	111,80	111,80
IT (LV14)	190,97		218,09	218,09	218,09	218,09
IPC (IPCE)	115,87		127,69	126,40	127,26	128,10
<b>FORMULE GAZ</b>						
TH	2,840		4,3160	4,4200	4,4200	4,228
TE	2,544		3,6890	3,7930	3,7930	3,601
AS2S	6907,08		9 142,710	9 041,050	9 041,050	9041,05
RIT	0,595		0,595	0,595	0,595	0,595
PFH	39,552		38,280	42,763	42,763	42,763
<b>FORMULE FL</b>						
I	299,74		344,780	400,700	405,470	422,69

\* remplacement de l'indice TSHO par l'indice SHO : Info INSEE 04/2009 : méthode de double fraction appliquée, soit  $0,20 \times (138,6/132,04) \times (IS/99,7)$

### FORMULES R1

#### BOIS

$$0,20 \times IS / IS_0 + 0,40 \times IT / IT_0 + 0,40 \times IPC / IPC_0$$

COEFFICIENT DE REVISION		1,1326	1,1281	1,1315	1,1344
<b>PRIX R1 BOIS</b>	<b>25,140</b>	<b>28,474</b>	<b>28,360</b>	<b>28,446</b>	<b>28,519</b>

#### GAZ

$$0,79 \times TH/TH_0 + 0,13 \times TE/TE_0 + 0,03 \times AS2S/AS2S_0 - 0,11 \times RIT/RIT_0 + 0,16 \times PFH/PFH_0$$

COEFFICIENT DE REVISION		1,4737	1,5256	1,5256	1,4624
<b>PRIX R1 GAZ</b>	<b>58,580</b>	<b>86,329</b>	<b>89,370</b>	<b>89,370</b>	<b>85,667</b>

#### FIOUL LOURD

##### I/I<sub>0</sub>

COEFFICIENT DE REVISION		1,1503	1,3368	1,3527	1,4102
<b>PRIX R1 FIOUL LOURD</b>	<b>42,920</b>	<b>49,371</b>	<b>57,375</b>	<b>58,058</b>	<b>60,526</b>

#### PRIX MIXTE R1

$$(\text{PRIX R1 BOIS} \times 0,74) + (\text{PRIX R1 GAZ} \times 0,20) + (\text{PRIX R1 FIOUL LOURD} \times 0,06)$$

<b>PRIX MIXTE R1</b>		<b>41,299</b>	<b>42,303</b>	<b>42,408</b>	<b>41,869</b>
----------------------	--	---------------	---------------	---------------	---------------



KELLERMANN - EXERCICE 2015  
 EFFET 01/07/2008  
 REVISION DES TARIFS (formules de révision après la Mise en Service de la chaufferie biomasse)

R1	INDICES	VALEURS DE BASES	01/04/2009	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
<b>FORMULE BOIS</b>											
	IS (TSHO) *	132,04		138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60
	IS (SHO) *	appliqué à compter de 04/2009	99,7	111,80	112,40	112,40	112,40	112,70	112,70	112,70	112,90
	IT (LV14)	190,97		221,62	221,62	221,62	221,62	222,98	222,98	222,98	218,62
	IPC (PCE)	115,87		128,24	128,55	128,44	127,89	128,32	127,81	127,90	127,65
<b>FORMULE GAZ</b>											
	avant mise en service biomasse										
	TH	2,840		4,228	4,228						
	TE	2,544		3,601	3,601						
	AS2S	6907,08		9041,05	9041,05						
	RIT	0,595		0,595	0,595						
	PFH	39,552		42,763	42,763						
<b>FORMULE FL</b>											
	l	299,74		428,36	413,8	390,97	337,27	316,470	315,610	305,760	266,790

\* remplacement de l'indice TSHO par l'indice SHO : info INSEE 04/2009 : méthode de double fraction appli \*

FORMULE GAZ	après mise en service biomasse	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
THS2S	2,840								
TICGN		0,2640	0,2640	0,2640	0,2640	0,2640	0,2640	0,2640	0,2640
CRE2014	25,1	20,15	20,15	20,48	20,48	20,48	19,42	19,42	19,42
TVDT4	0,76	0,760	0,760	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79
CTSS	0,02	0,020	0,020	0,020	0,020	0,020	0,020	0,020	0,020
CSPG	0,00072	0,00153	0,00153	0,00153	0,00153	0,00153	0,00153	0,00153	0,00153
TES2S	2,544								
Abt4	14717,16	14717,16	14717,16	15295,56	15295,56	15295,56	15295,56	15295,56	15295,56
AbS2S	6907,08								
RIT	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595
TCS	89,32	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75
TCR	64,42	67,61	67,61	67,61	67,61	67,61	67,61	67,61	67,61
TCL	33,92	35,61	35,61	35,61	35,61	35,61	35,61	35,61	35,61
PFH	39,552								

**FORMULES R1**

**BOIS**

$$0,20 \times IS / ISo + 0,40 \times IT / ITo + 0,40 \times IPC / IPCo$$

COEFFICIENT DE REVISION	1,1423	1,1447	1,1443	1,1424	1,1445	1,1456	1,1459	1,1363
PRIX R1 BOIS	25,140	28,717	28,778	28,768	28,720	28,773	28,800	28,567

**GAZ**

$$0,79 * ((4,321 + TICGN + (CRE2014 / 10) - (CRE / 10) + TVDT4 - TVDT4o + CTSS - CTSSo + CSPG - CSPGo) / THS2SoS2SN2_HIVER_0) + 0,13 * ((3,694 + TICGN + (CRE2014 / 10) - (CRE / 10) + TVDT4 - TVDT4o + CTSS - CTSSo + CSPG - CSPGo) / TES2So) + 0,03 * ((9128,49 * (Abt4 / Abt4o)) / AbS2So) - 0,11 * (RIT / RITo) + 0,16 * ((38,28 * ((TCS + 2 * TCR + TCL) / (TCS + 2 * TCRo + TCLo))) / PFHo)$$

COEFFICIENT DE REVISION	1,4071	1,4071	1,4294	1,4294	1,4294	1,3945	1,3945	1,3945
PRIX R1 GAZ	58,580	82,429	82,429	83,736	83,736	83,736	81,691	81,691

**FIOUL LOURD**

**l/lo**

COEFFICIENT DE REVISION	1,4291	1,3805	1,3044	1,1252	1,0558	1,0529	1,0201	0,8901
PRIX R1 FIOUL LOURD	42,920	61,337	59,251	55,985	48,294	45,315	43,783	38,203

**PRIX MIXTE R1**

$$(PRIX R1 BOIS \times 0,74) + (PRIX R1 GAZ \times 0,20) + (PRIX R1 FIOUL LOURD \times 0,06)$$

PRIX MIXTE R1	41,418	41,338	41,395	40,899	40,758	40,362	40,283	39,770
---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------



R2	VALEURS DE BASES													
INDICES		base 100 en 2010	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
<b>FORMULE R21</b>	(valeur MV /1,1936)													
MV (*)	101,60	85,1	129,90	134,30	134,30	134,30	134,30	134,30	134,30	134,30	138,20	138,20	138,20	138,20
<b>FORMULE R22</b>														
ICHTTS1 (**)	135,70													
ICHTrev-TS	94,90		116,70	116,70	116,70	117,30	117,30	117,30	118,00	118,00	118,00	118,50	118,50	118,50
FD	105,07	93,36	113,20	112,90	113,40	113,30	113,80	113,70	113,60	113,60	101,30	102,50	102,20	100,70
<b>FORMULE R23</b>														
ICHTTS1 (**)	135,70													
ICHTrev-TS	94,90		116,70	116,70	116,70	117,30	117,30	117,30	118,00	118,00	118,00	118,50	118,50	118,50
BT40	841,10	85,40	1027,90	1026,90	1024,00	1026,90	1024,90	1023,00	1024,00	1024,00	104,70	103,80	103,90	103,50

(\*) indice MV : rebaseage 2005 : application coef diviseur sur valeur initiale : 105 / 1,033 = 101,6

(\*\*) indice ICHTTS1 : remplacement par nouvel indice ICHT à/c de 07/2009 application coef raccordement 1,43

### FORMULES R2

#### FORMULE R21

MV / MVo

COEFFICIENT DE REVISION

			1,5264	1,5781	1,5781	1,5781	1,5781	1,5781	1,5781	1,5781	1,6240	1,6240	1,6240	1,6240
<b>PRIX R21</b>	<b>4,590</b>	<b>8%</b>	<b>7,006</b>	<b>7,243</b>	<b>7,454</b>	<b>7,454</b>	<b>7,454</b>	<b>7,454</b>						

#### FORMULE R22

0,125 + 0,40 x ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,475 x FD/FDo

COEFFICIENT DE REVISION

			1,1286	1,1273	1,1295	1,1316	1,1339	1,1334	1,1359	1,1359	1,1378	1,1460	1,1444	1,1368
<b>PRIX R22</b>	<b>31,450</b>	<b>56%</b>	<b>35,494</b>	<b>35,454</b>	<b>35,523</b>	<b>35,589</b>	<b>35,661</b>	<b>35,645</b>	<b>35,724</b>	<b>35,724</b>	<b>35,784</b>	<b>36,042</b>	<b>35,991</b>	<b>35,752</b>

#### FORMULE R23

0,125 + 0,175 x ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,70 x BT40/BT40o

COEFFICIENT DE REVISION

			1,1957	1,1948	1,1924	1,1959	1,1943	1,1927	1,1948	1,1948	1,2008	1,1943	1,1952	1,1919
<b>PRIX R23</b>	<b>7,230</b>	<b>13%</b>	<b>8,645</b>	<b>8,638</b>	<b>8,621</b>	<b>8,646</b>	<b>8,635</b>	<b>8,623</b>	<b>8,638</b>	<b>8,638</b>	<b>8,682</b>	<b>8,635</b>	<b>8,641</b>	<b>8,617</b>

**PRIX R24 (non révisé)**

	<b>12,74</b>	<b>23%</b>	<b>12,74</b>											
--	--------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------



## Synthèse des ventes HT - Année 2015

PERIODE	CHAUFFAGE MWH	R1 CHAUFFAGE	TOTAL R2	TOTAL R1 + R2
janv-15	5 694,625	235 182,30	95 424,63	330 606,93
févr-15	5 043,661	210 295,45	93 644,94	303 940,39
mars-15	4 348,065	181 783,94	75 957,64	257 741,58
avr-15	3 254,133	142 686,88	94 059,48	236 746,36
mai-15	1 306,006	54 091,65	94 148,52	148 240,17
juin-15	734,731	30 371,98	71 282,18	101 654,16
<b>TOTAL S1</b>	<b>20 381,221</b>	<b>854 412,20</b>	<b>524 517,39</b>	<b>1 378 929,59</b>
juil-15	384,610	15 920,79	91 328,62	107 249,41
août-15	381,300	15 594,65	91 328,62	106 923,27
sept-15	535,312	21 818,32	91 774,32	113 592,64
oct-15	2 143,583	86 518,45	90 469,03	176 987,48
nov-15	2 429,323	97 860,68	91 847,46	189 708,14
déc-15	4 208,124	167 357,10	91 475,70	258 832,80
fact.individuelle	<b>80,961</b>	<b>3 517,82</b>	<b>3 159,86</b>	<b>6 677,68</b>
<b>TOTAL S2</b>	<b>10 163,213</b>	<b>408 587,81</b>	<b>551 383,61</b>	<b>959 971,42</b>
<b>IMPACT REGUL PUISSANCE SOUSCRITE ANTERIEURES AU 01/01/2015</b>			<b>-47 742,98</b>	<b>-47 742,98</b>
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>30 544,434</b>	<b>1 263 000,010</b>	<b>1 028 158,02</b>	<b>2 291 158,03</b>



## Synthèse des ventes HT - Année 2015

SOUS - STATION	N° CONT.	CHAUFFAGE							Régularisations Puissance Souscrite sur période antérieure au 01/01/2015		
		CONSO CHAUFFAGE MWH	R1	CHAUFFAGE	PRIX UNITAIRE R1	PS SOUSCRIT	R2	PRIX UNITAIRE R2		TOTAL R1 +R2	
ST DIE DES VOSGES - ORLEANAIS	3008792L	235,525		9 728,86	41,307	104,000		758,57	7,294	10 487,43	
ST DIE DES VOSGES - FLANDRES	3008794P	182,214		7 536,85	41,363	88,000		641,87	7,294	8 178,72	
ST DIE DES VOSGES - ROUSSILLON	3009142Y	205,258		8 477,32	41,301	96,000		700,22	7,294	9 177,54	
ST DIE DES VOSGES - FRANCHE COMTE	3009143Z	188,940		7 807,41	41,322	96,000		700,22	7,294	8 507,63	
ST DIE DES VOSGES - ARVIN MERITOR	3009144A	3 404,461		140 973,83	41,409	2488,000		18 147,30	7,294	159 121,13	
ST DIE DES VOSGES - BIBLIOTHEQUE - LA POSTE - CENTRE SOCIAL	3009146C	166,584		6 898,11	41,409	120,000		875,27	7,294	7 773,38	
ST DIE DES VOSGES - TOURAINE	3009147D	161,657		6 681,65	41,332	109,667		723,01	6,593	7 404,66	-1 763,12
ST DIE DES VOSGES - GUYENNE ET SAVOIE	3009148E	396,701		16 397,64	41,335	224,000		1 633,84	7,294	18 031,48	
ST DIE DES VOSGES - ILE DE FRANCE	3009149F	273,366		11 291,56	41,306	195,667		1 275,75	6,520	12 567,31	-2 999,56
ST DIE DES VOSGES - PICARDIE	9009150H	479,965		19 848,04	41,353	320,000		2 334,06	7,294	22 182,10	
ST DIE DES VOSGES - POITOU	3009151J	540,765		22 374,36	41,375	320,000		2 334,06	7,294	24 708,42	
ST DIE DES VOSGES - QUERCY	3009341J	597,930		24 720,54	41,344	261,000		1 903,72	7,294	26 624,26	
ST DIE DES VOSGES - BOURGOGNE	3009342K	370,030		15 508,97	41,913	92,500		666,36	7,204	16 175,33	
ST DIE DES VOSGES - FPA LA CHAUMIERE	3009343L	192,830		7 935,16	41,151	192,000		1 400,43	7,294	9 335,59	
ST DIE DES VOSGES - ARTOIS	3009346R	381,185		15 746,47	41,309	123,000		897,15	7,294	16 643,62	
ST DIE DES VOSGES - BRETAGNE	3009348T	432,482		17 877,45	41,337	115,000		838,80	7,294	18 716,25	
ST DIE DES VOSGES - AUVERGNE	3009349W	677,519		27 991,64	41,315	185,000		1 349,38	7,294	29 341,02	
ST DIE DES VOSGES - DAUPHINE	3009350X	278,859		11 518,32	41,305	77,000		561,63	7,294	12 079,95	
ST DIE DES VOSGES - AUNIS ET AQUITAINE	3009351Y	773,304		31 969,48	41,341	314,000		2 290,29	7,294	34 259,77	
ST DIE DES VOSGES - PERIGORD	3009353A	265,449		10 975,90	41,348	77,000		561,63	7,294	11 537,53	
ST DIE DES VOSGES - BERRY ET BEARN	3009355C	810,045		33 448,81	41,293	303,000		2 210,06	7,294	35 658,87	
ST DIE DES VOSGES - PROVENCE	3009359H	343,700		14 205,06	41,330	123,000		897,15	7,294	15 102,21	
ST DIE DES VOSGES - LANGUEDOC ET GASCOGNE	3009361K	659,492		27 230,44	41,290	379,000		2 764,40	7,294	29 994,84	
ST DIE DES VOSGES - NORMANDIE	3009362L	468,463		19 361,51	41,330	123,000		897,15	7,294	20 258,66	
ST DIE DES VOSGES - CHAMPAGNE	3009363N	653,987		27 070,41	41,393	229,000		1 670,31	7,294	28 740,72	
ST DIE DES VOSGES - CHAMPAGNE - BUREAU DE POLICE	3009363N					11,000		80,23	7,294	80,23	
ST DIE DES VOSGES - JEAN JAURES	3009366S	188,742		7 803,49	41,345	64,000		466,81	7,294	8 270,30	
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 53	3009369X	108,057		4 467,46	41,344	64,000		466,81	7,294	4 934,27	
ST DIE DES VOSGES - ALSACE	3009374C	302,192		12 488,83	41,327	197,417		1 329,78	6,736	13 818,61	-3 823,66
ST DIE DES VOSGES - F J T	3009483X	365,447		15 105,14	41,333	216,000		1 575,49	7,294	16 680,63	
ST DIE DES VOSGES - KAFE	3009486A	82,159		3 401,69	41,404	80,000		583,51	7,294	3 985,20	
ST DIE DES VOSGES - CENTRE ROBERT MARCHAL	3009490E	46,022		1 919,19	41,702	48,000		350,11	7,294	2 269,30	
ST DIE DES VOSGES - G.S. V. AURIOL	3009492H	460,030		18 995,10	41,291	304,000		2 217,35	7,294	21 212,45	
ST DIE DES VOSGES - ECOLE MATERNELLE C. GOLL	3009493J	118,406		4 906,17	41,435	88,000		641,87	7,294	5 548,04	
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 52	3010027L	95,992		3 972,41	41,383	50,000		364,70	7,294	4 337,11	
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 53	3010029P	61,908		2 564,76	41,429	40,000		291,76	7,294	2 856,52	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE HOSPITALIER	3011082A	7 095,632		293 168,70	41,317	3200,000		23 340,58	7,294	316 509,28	
ST DIE DES VOSGES - LYCEE J. AUGUSTIN	3012433C	736,110		30 452,31	41,369	659,167		3 040,63	4,613	33 492,94	-20 238,70
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE JULES FERRY + INTERNAT	3013718T	2 105,455		86 998,76	41,321	1920,583		11 749,39	6,118	98 748,15	-18 917,94
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE JULES FERRY LYCEE	3013718T										
ST DIE DES VOSGES - ZUP - PALAIS OMNISPORT	3014337H	1 022,500		42 292,10	41,361	480,000		3 501,09	7,294	45 793,19	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - GYMNASSE LEO LAGRANGE	3014340L	127,630		5 297,68	41,508	150,000		1 094,09	7,294	6 391,77	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - G.S. PAUL ELBEL	3014342P	278,500		11 513,47	41,341	160,000		1 167,03	7,294	12 680,50	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE J.AUGUSTIN GRETA	3014387Z	251,205		10 403,57	41,415	80,000		583,51	7,294	10 987,08	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - TOIT VOSGIEN - FACT. INDIV.	3015223Z					75,000					
ST DIE DES VOSGES - ZUP - MUSEE	3015736Z	391,070		16 184,52	41,385	225,000		1 641,13	7,294	17 825,65	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - MEDIA THEQUE	3015747N	204,790		8 482,86	41,422	225,000		1 641,13	7,294	10 123,99	
ST DIE - COLLEGE SOUHAIT	3019076T	897,681		37 146,08	41,380	500,000		3 646,97	7,294	40 793,05	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE AQUALUDIQUE	3022907J	2 050,191		84 562,51	41,246	1400,000		10 211,50	7,294	94 774,01	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - NEF	3026519L	102,790		4 250,19	41,348	145,000		1 057,62	7,294	5 307,81	
ST DIE DES VOSGES - ZUP - BAT 54 55 et 56	3026529A	134,514		5 563,97	41,364	112,500		659,89	5,866	6 223,86	
ST DIE DES VOSGEST - ZUP - NOWA BOWLING	3030610W	95,739		3 965,44	41,419	100,000		707,07	7,071	4 672,51	
TOTAL		30 463,473		1 259 482,190	41,344	17 349,500		121 442,702	7,000	1 380 924,892	-47 742,98
ST DIE DES VOSGES - TOIT VOSGIEN FACT. INDIVIDUELLE	(000)	80,961		3517,82	43,451			3 159,86		6 677,68	
TOTAL		30 544,434		1 263 000,01	41,350	17 349,50		124 602,56	7,182	1 387 602,57	-47 742,98

## Plan Prévisionnel de Renouvellement



## Plan Prévisionnel de Renouvellement

(Montants exprimés en k€)

Prix unitaire YC MO actualisé avec indice et FS

Localisation / regroupement	Libellé matériel standard	Libellé complémentaire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
MRE GLOBALE INSTALLATION	MRE GLOBALE INSTALLATION	MRE GLOBALE INSTALLATION	15	35	58	51	68	85	81	82	85	80	78	80	80	80	80	80	80	80
<b>Total MRE GLOBALE INSTALLATION</b>			<b>15</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>68</b>	<b>85</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>+++CHAUFFERIE+++</b>	CHAUD AC TUB DE FUM GAZ ECBP	CHAUDIERE N°1 DANSTOCKER TYPE TVB 13 GAZ					77													
	CHAUD AC TUB DE FUM GAZ ECBP	BRÛLEUR CHAUDIERE N°1 HAMWORTHY GAZ NAT AWG30					120													
	CHAUD BIOMASSE 6MW	AUXILIAIRES CHAUDIERE BIOMASSE	25	38	25	23	42	15	25	35	20	48	16	17	17	19	54	16	16	16
	POMPE PRIMAIRE	ECHANGEUR N°3 RESEAU HÔPITAL	2																	
	AUXILIAIRES EN CHAUFFERIE	CHAUFFERIE HISTORIQUE	6		10		12		18		15		13			15		18		15
	CANALISATIONS	EXPANSION	25																	
	CALORIFUGE	CANALISATIONS				15	15		15											
<b>Total +++CHAUFFERIE+++</b>			<b>58</b>	<b>158</b>	<b>80</b>	<b>23</b>	<b>146</b>	<b>15</b>	<b>58</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>54</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>31</b>
<b>+++SST NOVA AMERICA+++</b>	CALORIFUGE	CANALISATIONS	3																	
<b>Total +++SST NOVA AMERICA+++</b>			<b>3</b>																	
<b>+++SST RELAIS PAROISSIAL+++</b>	CALORIFUGE	CANALISATIONS	3																	
<b>Total +++SST RELAIS PAROISSIAL+++</b>			<b>3</b>																	
<b>+++RESEAU+++</b>	RENOVATION CANALISATIONS	RESEAU HISTORIQUE	84			84		84												
	CANALISATIONS	THERMOGRAPHIE INFRA ROUGE	6																	
<b>Total +++RESEAU+++</b>			<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>169</b>	<b>193</b>	<b>108</b>	<b>158</b>	<b>214</b>	<b>184</b>	<b>139</b>	<b>117</b>	<b>120</b>	<b>128</b>	<b>107</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>114</b>	<b>134</b>	<b>114</b>	<b>96</b>	<b>111</b>



## Etat du compte gros entretien et renouvellement 2015

Période	SOLDE P3 REEL				PROVISION GER			
	C.A	Travaux Réalisés (yc 20% Frais Gestion)	Solde C.A Travaux	Solde cumulé	Dotations	Reprises	Provision Nette	Solde Provision
	(1)	(2)	(3) = (1) -	(4) = Cumul	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = Cumul (3)
2008	65 567	112 852	-47 285	-47 285	112 852	112 852	0	0
2009	137 335	63 025	74 310	27 026	63 025	63 025	0	0
2010	170 026	306 616	-136 590	-109 564	306 616	306 616	0	0
2011	117 465	44 734	72 731	-36 833	44 734	44 734	0	0
2012	136 735	65 378	71 356	34 523	168 269	65 378	102 890	102 890
2013	140 747	164 579	-23 832	10 691	100 000	164 579	-64 579	38 311
2014	153 866	74 235	79 631	90 322	130 000	74 235	55 765	94 076
2015	137 984	35 744	102 241	192 563	105 670	35 744	69 926	164 003



## Détail des investissements 2015

FOURNISSEUR	MONTANT
Investissement de premier établissement	
Travaux bâtiments	1 661 440,00
Travaux chaufferie	1 870 497,00
Travaux réseaux	1 959 188,00
Travaux sous-stations	336 093,00
Travaux médiathèque	246 980,00
Raccordement collège Souhait	110 000,00
Plus value sur cession moteur cogénération	-35 000,00
Subventions ADEME	-2 600 833,33
Subvention ADEME raccordt Médiathèque Musée	-148 188,00
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 400 176,67</b>



ARTICLE 56

**Redevance pour occupation du domaine public**

\* Pour le réseau de chaleur :

Redevance annuelle fixée à 2 €/mètre linéaire de canalisation au 1er juillet 2007, soit 7 700 mètres linéaires, indexée selon les dispositions du terme R22 au dernier jour de l'exercice

Mètre linéaire : 7700 mètre

soit  $7\,700 \times 2 \text{ € HT} \times 1,137 =$  **17 509,80 €**

\* Pour la chaufferie :

Redevance annuelle fixée à 1 €/mètre carré d'emprise du site de production et de ses accès, indexée selon les dispositions du terme R22 au dernier jours de l'exercice

Mètre carré : 700 m2

soit  $700 \times 1 \text{ € HT} \times 1,137 =$  **795,90 €**

**Redevance pour frais de gestion et de contrôle**

Le délégataire est tenu de percevoir gratuitement pour le compte de la Collectivité une redevance destinée à couvrir ses dépenses relatives au Service, notamment les frais de contrôle de la bonne exécution du Contrat. En contrepartie de ces frais, le Délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle dont le montant de base est fixée à 30 000 € au 30 juin 2007, indexée dans les mêmes conditions que la redevance pour l'occupation du domaine public.

$30\,000,00 \times 1,137$  **34 110,00 €**



## Inventaire des biens

### CHAUFFERIE BIOMASSE KELLERMANN



#### Informations générales

Nom : Chaufferie Biomasse Kellermann  
 Adresse : Rue Sébastien Lehr  
 88 Saint-Dié-des-Vosges  
 Puissance installée : 6 000 kW  
 Energie : Bois

#### Relevé de l'installation (1/3)

Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année	
 <b>CHAUDIERE BOIS AGRO FORST</b> dépolluissage par <b>MULTI CYCLONE</b> composé de enceinte avec cyclones intégrés cône d'évacuation des cendres écluse à roue cellulaire vis sans fin poussières	AVR-S6000 PUISSANCE 6000KW (BOIS EGORCES PLAQUETTES) FOYER GRILLE MOBILE A DECENDRAGE AUTOMATIQUE AGRANDISSEMENT PASSERELLE	2010 2010 2014	
	AGRO MZ 600	2010	
	REDUCTEUR CERNET TOREX RV5 type 063.moteur WAM type MV FELCO type TS 190*2756*320/LW.2566* 220mm	2010 2010 2010 2010	
 <b>ELECTROFILTRE</b> Comprenant : armoire de commande local TGBT convertisseur de tension, appareil électrode émettrice électrode receptrice dispositif de frappe électrodes par motoreducteur et marteau secoueur de tremie écluse à roue cellulaire vis de repartition poussières hélice transporteuse vers conteneur	IONITEC TYPE TPE 14-2,0,30,10-4 SERIE 1002 PUISSANCE 20KW	2010	
	automate de commande, système exploitation BECKHOFF, écran HSG-300-LW	2010 2010 2010 2010	
 <b>VENTILATEUR CENTRIFUGE DE TIRAGE</b> entraînement direct et variation de vitesse	Watt Drive H31/H41 0,75KW	2010	
	Netter vibrationstechnik NEG 50300 REDUCTEUR CERNET TOREX RV5 type 063.moteur WAM type MV	2010 2010 2010 2010	
 <b>VENTILATEUR radial AIR PRIMAIRE</b> entraînement direct et variation de vitesse Vanne de regulation debit air neuf	FELCO type 190*2756*320/ lw2566* 220mm	2010	
	SCHEUCH serie VKD 71 0560-HB29 2950tr/mn 35000m3/h MOTEUR électrique WEG 250 S/M-02	2010 2010	
 <b>VENTILATEUR Centrifuge AIR SECONDAIRE</b> entraînement par courroies et variation de vitesse 2 vannes regulation debit d'air	SCHEUCH serie VMK 80 0400 -HB29 2950tr/mn 13000m3/h MOTEUR électrique WEG Joventa DMS 1-1, 24 volts	2010 2010 2010	
	SCHEUCH serie VRE 80 0450 HB29 2950tr/mn 16300m3/h Joventa DMS 1-1, 24volts	2010 2010 2010	
 <b>Stockage BOIS</b> SILO de dechargement STOCKAGE passif STOCKAGE echelles	Volume 240 m3 Volume 1650 m3 Volume 216m3	2010 2010 2010	
	<b>Repartition et chargement bois</b> Pont roulant auto ponté	KONECRANES N° 10JB 1843 ref JB 0000001843 N°KNH 780790 6300 DaN	2010 2010 2010
	<b>Charge</b> chargement automatique chargement manuel	programmation des zones et fréquence par automate à écran tactile pupitre local bureau télécommande radio RENOX 726 PROFIBUS	2010 2010 2010
 Desilage par echelles 1 ensemble groupe hydraulique 4 verins hydrauliques double effet	ref Agg Silo 1V,1EDS 7,5 KW Reservoir 75 l 230 bars course 500mm	2010 2010	
	<b>Chargement chaudière par stocker</b> 1 ensemble hydraulique 1 vern hydraulique 1 pompe de relevage stocker	ref Agg Stocker 1V,1EDS 37KW Reservoir 400 l 230 bars poussé 60 tonnes Unlift KP 150 AV1	2010 2010 2012
 Dispositif de sécurité coupe feu 2 vannes alimentation eau froide 1 electrovanne alimentation eau froide	Vanne thermostatique Danfoss AVTA à capilaire	2010 2010	



## Relevé de l'installation (2/3)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	<b>Circuit refroidissement entrée combustible</b> pompe n°1 pompe n°2 1 Soupape 1 vase d'expansion Avancement et recul grille 1 ensemble hydraulique 2 Verins hydrauliques	KSB ETARLOC GN 040 KSB ETARLOC GN 040 ARI DN 25/40 5 BARS Zilmet 4 bars 30 l  ref Agg Rost -Dopplpumpe 1+1V,1+1EDS 0,75 KW Reservoir 40 l	2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010
	<b>Decendrage</b> 1 Ensemble hydraulique 1 Verin hydraulique	ref Agg Ascheschieber Rost 1V,1EDS 1,1 Kw reservoir 15l	2010 2010
	<b>Evacuation des cendres</b> Double Sas 1 ensemble hydraulique 2 Verins	ref Agg Aschenschleuse 2V,1EDS 1,5 Kw reservoir 15 l	2010 2010 2010
	Poussoir cendres 1 ensemble hydraulique 1 verin	ref Agg Scheforderer 1V,1EDS 1,5Kw reservoir 15l	2010 2010 2010
	acheminement cendres vers conteneur extérieur 1 convoieur à chaîne	KF 650/2/450*11200	2010 2010
	<b>Cheminée autoportante</b>	REFUT : DE10234 D= 795mm, H=23m	2010 2012
	<b>Conteneurs extérieur x3</b>	10m3	2010
	<b>Evacuation des suies</b> 2 réducteurs 1 vis sans fin fixe 1 vis sans fin orientable 2 Manchettes souples de liaison avec les	Type SK2282AFB-90L/4 Fourreau, palier L=6m D=160 Fourreau en 2 parties, palier D=160 D= 700mm, H = 1000mm	2010 2010 2012 2011
	<b>circuit chauffage</b> reseau pre isole vers chauffeure Kellermann Pompe reseau N° 1 Pompe reseau N° 2	KSB Etabloc GN 125-250/1854 265m3/h KSB Etabloc GN 125-250/1854 265m3/h	2010 2010 2010
	1 vannes de regulation 3 voies servo moteur	SKS DN 200 ARI Armaturen 12,0 KN	2010 2010
	2 soupapes securites	ARI DN 80/125	2010
	1 Actionneur régulant la Température sortie chaudière	BERNARD Type OA15	2010
	1 compteur energie 1 integrateur + 2 sondes	Kamstrup Kamstrup 67 B 00070120	2010 2010
	Controleur de debit circuit principal Controleur de debit circuit refroidissement	KAL-KH KAL-KH	2010 2010
	<b>Ensemble vannes isolements</b>		2010
	1 circuit Aerothermes chaufferie 2 aérothermes 1 pompe 1 vanne equilibrage thermostat regulation	SEET grundfos UPS 35-55 180 Oventrop dn 50	2010 2010 2010 2010 2010
	1 circuit radiateur 1 pompe 1 vanne 3 voies regulation 1 bouteille de melange 1 vase d'expansion à membrane sous pression 1 circulateur 1 échangeur de chaleur (en lieu et place) 1 ensemble de vannes d'isolement 1 ensemble de thermometres ,purgeurs , 7 radiateurs locaux	grundfos UPS 25-60 180 Thermador Thermador  Grundfos Alpha 2 25-60	2010 2010 2010 2010 2013 2013 2013 2010 2010 2010
	<b>Air comprimé</b> 1 compresseur d'air 1 Cuve Ensemble de tuyauteries air comprimé - raccords rapides - vannes	LUCHARD 6000E TYPE 6025 X ROSSIGNOL 1000 L	1987 1966 2012
	<b>Alimentation Eau Froide</b> 1 disconnecteur	Socla DN 50 H27 519	2010 2010



**Relevé de l'installation  
(3/3)**

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	Electricité		2010
	local TGBT		2010
	1 armoire commande et régulation	automate Siemens	2010
	1 armoire API	automate Wago	2010
	1 armoire puissance		2010
	1 armoire Variateur ventilateur		2010
	comprenant		2010
	variateur ventilateur triphase	Danfoss VTL aquadrive FC 202 P55K	2010
	ventilateur air primaire	Danfoss VTL 2880 PT	2010
	ventilateur air secondaire	Danfoss VTL 2881 PT	2010
	1 Baie de brassage (liaison fibre optique,		2010
	1 Onduleur	S2S Syrius	2010
1 Master guard	A1500T	2010	
2 transformateurs		2010	
1 Armoire TGBT avec Comptage		2010	
1 Armoire protection éclairage et commande		2010	
1 armoire protection Climatisation		2010	
	4 unités intérieures (dans locaux 1er et 2ème étage)	Mitsubishi inverter SRK 25ZJ-S	2010
	1 groupe extérieur	Mitsubishi	2010
	1 centrale détection incendie 8 zones	TYCO zettler basic réf ZB/UGA+2F	2010
	10 détecteurs		2010
	7 déclencheurs manuels		2010
	5 voyants		2010
	4 sirènes		2010
	2 répartiteurs capteur optique sur batteries		2010
	5 capteurs optique zone stockage bois		2010
	2 ensembles de prises de courant en chaufferie	24V, 230V, 400V	2010
	1 ensemble de prises de courant sur évacuation suies	24V, 230V, 400V	2010
	1 ensemble de prises de courant en zone de stockage	24V, 230V, 400V	2010
	1 ensemble éclairage sécurité		2010
			2010
	locaux 1er étage (vestiaire, toilette, douche, coin repas, ...)		2010
	locaux 2em étage (bureau, supervision pont roulant, pc, salle reunion)		2010
	desenfumage des locaux par ouverture des skydomes		2010
	desenfumage chaufferie par ouverture des skydomes		2010
	déclencheurs à cartouches		2010



# CHAUFFERIE CENTRALE KELLERMANN



## Informations générales

### Données

**Norm :** Chaufferie Kellermann  
**Adresse :** 34, rue Ernest Colin  
 88 100 Saint-Dié-des-Vosges  
**Energie :** Gaz / FOD  
**Puissance installée :** 20 480 kW

## Relevé de l'installation (1/2)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	<b>CHAUDIERE N°1</b>	COMETH DANSTOKER TVB N°13 / 8240KW	1994
	BRULEUR N°1 GAZ NAT	HAMWORTHY GAZ NAT AWG30	1994
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE ( ISOLATION CONDENSEUR )	DAMFOS DN200 VS 150 90A G00	2010
	CONDENSEUR		2011
	POMPE DE CHARGE	SALMSON NOS 125/200-15-4-12	2013
	<b>ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE</b>		
	SERVO MOTEUR VANNE 3 VOIES VANNE 3 VOIES CHAUDIERE		2010 2010
	<b>CHAUDIERE N°2</b>	COMETH DANSTOKER TVB N°13 / 8240 KW	1994
	BRULEUR N°2 GAZ NAT	HAMWORTHY GAZ AWD MK2 (ARRET FOL 2010)	1994
	ARMOIRE DE COMMANDE (BOITIER DE CONTRÔLE, CONTACTEUR ...)		2010
	<b>CHAUDIERE N°3</b>	ATLANTIC GUILLOT LRR54 / 4500KW	2010
	BRULEUR N°3 MIXTE FOD/GAZ	CUENOD C750 BD 917	2010
	VARIATEUR DE VITESSE BRULEUR	ABB 15KW ACH 550-01	2010
	POMPE DE CHARGE CHAUDIERE	SALMSON SIL 410-10/2.2	2015
	VANNE 3 VOIES REGULATION CHAUDIERE	KFM DN 150 VG31415	2010
	SERVO MOTEUR VANNE 3 VOIES	KFM 431415 HE	2010
	ENSEMBLE ALIMENTATION ET COMPTAGE FOD	CUENOD C750 BD 917	2010
	SOUPAPE SECURITE CHAUDIERE		2010
	COMPTEUR GAZ +FILTRE	ITRON	2010
	<b>CHEMINEE</b>	3 CONDUITS HAUTEUR 35M	2010
<b>Desenfumage chaufferie</b>	3 skydomes	2013	
<b>BACHE ALIMENTAIRE</b>	PRESSOSTAT MINI SUR EXPANSION VARIATEUR DE VITESSE SUR POMPE ALIMENTAIRE SALMSON	2012 2011	
<b>CIRCUIT CHAUFFAGE RESEAU MERITOR</b>			
VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE RETOUR	SECTORIEL UVC-15 DN 150	2010	
VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE DEPART	SAUTER DN 150	2010	
VANNE 2 VOIES RETOUR BOUTEILLE	DANFOSS SOCLA DN 200 VALPES VS 150	2010	
<b>CIRCUIT CHAUFFAGE RESEAU RADIATEURS</b>			
POMPE RESEAU N°1		2010	
POMPE RESEAU N°1	VARIATEUR DE VITESSE KSB	2013	
POMPE RESEAU N°2		2010	
POMPE RESEAU N°3		2010	



**Relevé de l'installation  
(2/2)**

Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
<b>ENSEMBLE DE MAINTIEN DE PRESSION</b>		
UNE ARMOIRE ELECTRIQUE REGULATION PRESSION RESEAU	AUTOMATE WAGO AVEC ECRAN TACTILE	2010
VANNE DE DECHARGE MECANIQUE	SART DN 32	2010
VANNE DE DECHARGE ELECTRIQUE	VALPES DN 50	2010
COMPTEUR	ZENNER DN 50	2010
<b>GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU HOPITAL</b>		
POMPE N°1 RESEAU HOPITAL	SALMSON MULTI V817 FSE T4/2	2010
POMPE N°2 RESEAU HOPITAL	SALMSON MULTI V814 FSE T4/2	2010
<b>GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU RADIATEURS</b>		
POMPE N°1 RESEAU RADIATEURS		2010
POMPE N°2 RESEAU RADIATEURS		2010
POMPE N°3 RESEAU RADIATEURS		2010
<b>GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU MERITOR</b>		
POMPE N°1 RESEAU MERITOR		2010
POMPE N°2 RESEAU MERITOR		2010
POMPE N°3 RESEAU MERITOR		2010
VANNE 2 VOIES ISOLEMENT RESEAU	DANFOSS SOCLA SVLAX	2010
VANNE 2 VOIES ISOLEMENT RESEAU	DANFOSS SOCLA SVLAX MOTEUR BELLIMO SYD 230 3T	2010
<b>COMPTAGE</b>		
COMPTEUR SAPPTEL RESEAU RADIATEUR	DN 200	2010
INTEGRATEUR SAPPTEL RESEAU RADIATEUR	PALLAS	2010
<b>TRAITEMENT D'EAU</b>		
ADOUCCISSEUR N°1 1665	WAVE CYBER J1025 NS D064	2010
ADOUCCISSEUR N°2 1665	WAVE CYBER J1025 NS D064	2010
2 BACS A SAUMUR		2010
POMPE DOSEUSE	230V, 10B, 4.4 L/H	2011
CUVE DE DOSAGE	60 LT AVEC BAC DE RETENTION	2011
1 COMPTEUR		2010
FILTRE	CINTROPUR	2010
2 KITS INJECTION		2010
<b>CIRCUIT RESEAU HOPITAL</b>		
BOUTEILLE DE MELANGE RESEAU 4 BARS	BOUTEILLE COMESSE 5400LITRES N° 6148	2010
BOUTEILLE DE MELANGE RESEAU 4 BARS	VANNE 3 VOIES DN200 REGULEE	2012
ECHANGEURS SOUDE N°1	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
ECHANGEURS SOUDE N°2	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
ECHANGEURS SOUDE N°3	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°1	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°2	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°3	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°3	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
<b>RESEAU 8 BARS SORTIE ECHANGEUR RESEAU HOPITAL</b>		
POMPE RESEAU N°1	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
POMPE RESEAU N°2	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
POMPE RESEAU N°3	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°3	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
<b>DESEMBOUAGE RESEAU HOPITAL</b>		
DESEMBOUEUR MAGNETIQUE	TIGR T3	2010
POMPE CIRCULATION DESEMBOUEUR	KSB GN 065-160/024 G11	2013
VANNE DE REGLAGE DEBIT	TA DN 65	2010
<b>MATERIEL PERIPHERIQUE</b>		
3 FILTRES AVANT ECHANGEUR	CGR DN 100	2010
3 SOUPAPES SECURITE ECHANGEUR		2010
3 PURGEUR GRAND DEBIT ECHANGEUR	FLEXVENT DN 15	2010
3 MANOMETRES ECHANGEUR	CGR	2010
3 PURGEUR GRAND DEBIT	FLEXVENT DN 20	2010
3 MANOMETRE GLYCERINE	CGR 15 BARS	2010
FILTRE RESEAU	CGR DN 250	2010
<b>ARMOIRE DE COMMANDE INTEGRANT LES VARIATEURS - RESEAU HOPITAL</b>		
AVEC PROTECTIONS DES POMPES, VOYANTS, COMI		2010
<b>RESEAU PRE ISOLE VERS BIOMASSE</b>		
RESEAU PRE ISOLE HOPITAL		2010
BAIE DE BRASSAGE BUREAU CHAUFFERIE		2010
COMPRENANT AUTOMATE, ONDULEUR, PC	DELL	2010
TRANSMETTEUR	SOFREL	2010





## **Délégation de service public du réseau de chaleur 2015**

**Rapport annuel du Maire**

**Déléataire : Dalkia France**

## **I. Données générales**

### ***1-Données contractuelles***

Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, la société Dalkia, groupe EDF, a été retenue dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour la construction, le financement, la conduite et l'exploitation des installations pour une période de 25 ans.

### ***2-Données Techniques***

Créé en 1969, le réseau de chauffage urbain de la ville de Saint-Dié-des-Vosges a vu sa longueur doubler en 2010 avec la création d'une nouvelle branche en direction du centre hospitalier Saint-Charles, pour atteindre aujourd'hui 7,7 km.

La production de chaleur s'effectue à partir d'une Chaufferie Biomasse d'une puissance de 6 MW ainsi que de la chaufferie classique mixte gaz/fioul domestique de 12 240 kW. Elles fournissent la chaleur à plus de 3 500 équivalents-logements à travers 49 sous-stations et 52 abonnés pour une puissance annuelle de 17 031 KW.

## II. Données Techniques

### 1 Bilan énergétique

#### 1- Caractéristiques de la saison de chauffe

Temps fort de l'année 2015

L'arrêt du chauffage s'est effectué le 2 juin 2015 pour la saison 2014/2015.

La date de mise en route du chauffage s'est effectuée le 15 septembre pour la saison 2015/2016.

#### 2-Données chiffrées pour la période moyenne de chauffe :

°Nombre de jours chauffés pour les logements : 261 j

°Température moyenne extérieure pendant la période : 8,07°C

°Degrés Jours Unifiés pendant la période : 2 639 DJU

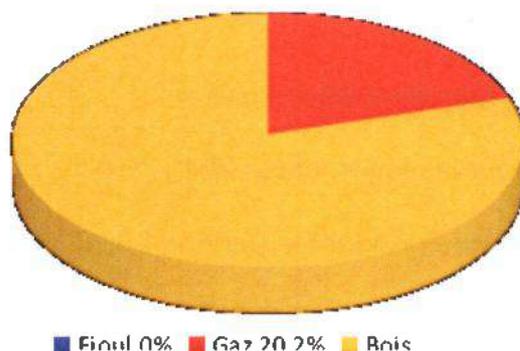
Période	Nombre de Jours Chauffés	Température moyenne	DJ sur période de chauffage
2013	277	6,61	3 224
2014	274	9,28	2 467
2015	261	8,07	2 639

## 2 Vente d'énergie

La quantité de chaleur comptée en sous-station est de 30 544 MWh pour l'année.

Année	DJ sur période de chauffage	Énergie comptée en sous-station (MWh)	Ratio de consommation (MWh/DJ)
2013	3 224	32 349	10,033
2014	2 467	27 386	11,101
2015	2 639	30 544	11,574

### 1- Sources d'énergie utilisées



### 2- Rendement global de l'installation

Le rendement global de l'installation est de 83,8 %, le débit journalier souscrit a été ajusté à 150 MWh PCS/jour.

Le résultat de l'année 2015 s'établit à +93 K€.

Les principaux faits marquants sont :

- l'évolution du prix de l'énergie fossile favorable
- la baisse de puissance souscrite de certains abonnés
- l'ajustement des charges financières suite au versement définitif des subventions
- la fin du crédit-bail sur les réseaux

Le résultat cumulé est de -1 264 K€.

Par ailleurs, le Conseil Départemental des Vosges n'a pas donné de suite favorable au dossier de subvention de 110 K€.

### **III. Travaux de gros entretien et de renouvellement**

#### Chaufferie gaz /fioul :

Mise en place d'un module pour communication sur le réseau hôpital,

Remplacement de la pompe de charge de la chaudière 3,

Remplacement du verso-moteur de la vanne 3 voies chaudière 3.

#### Chaufferie Biomasse :

##### *Chaudière biomasse*

Remplacement des sondes de foyer,

Remise en état transporteur mécanique Stoker,

Remise en état groupe hydraulique grilles mobiles,

Remplacement du servomoteur volet recyclage fumée.

##### *Grappin :*

Intervention sur le grappin pour cause de défaut sur la température d'huile,

Remise en état du grappin suite à la défaillance de son enrouleur ayant entraîné une indisponibilité partielle de la chaufferie biomasse.

##### *Filtration :*

Remise en état de l'électro-filtre,

Remplacement des paliers de la vis du dépoussiéreur multi-cyclone.

##### *Auxiliaires :*

Remplacement batteries sur l'onduleur.

### Sous-Stations :

#### *AquaNova America :*

Isolation thermique des équipements et de la tuyauterie primaire,

Mise en place alimentation électrique avec protection pour la chaufferie mobile.

#### *Relais paroissial :*

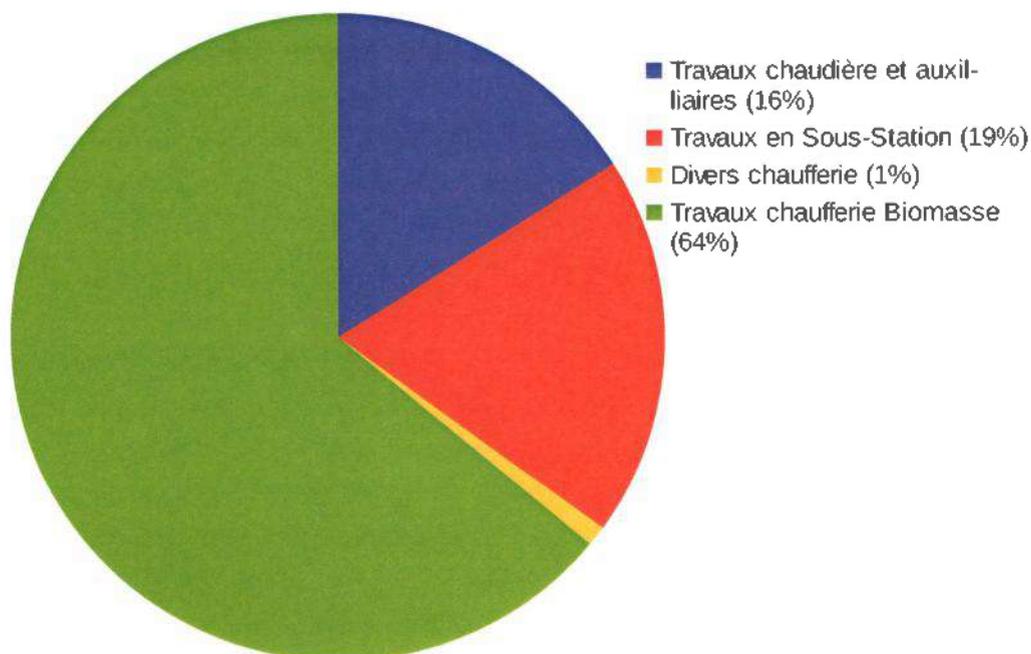
Reprise calorifuge de la tuyauterie,

#### *Palais Omnisports Joseph Claudel :*

Remplacement du servomoteur de la vanne 2 voies primaire.

### Réseau :

Pas de travaux sur le réseau en 2015.



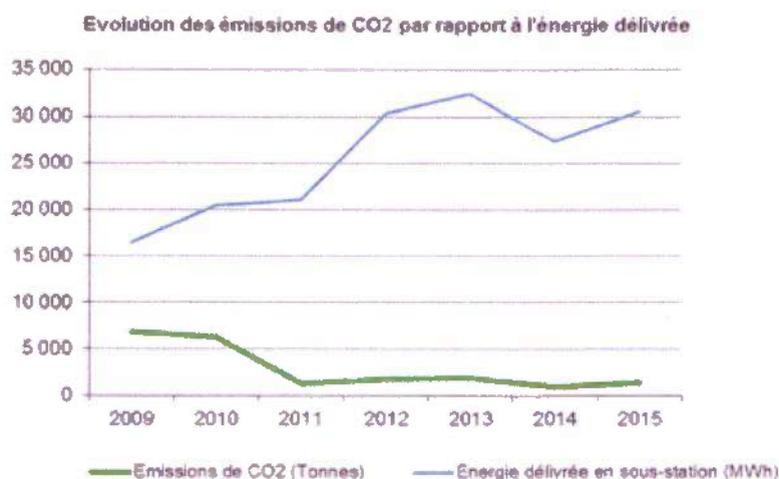
## IV. Actions environnementales

### Historique Écobilan

CO <sub>2</sub>	2013	2014	2015
CO <sub>2</sub> en Kg	1 907 000	1 013 000	1 408 000
Énergie délivrée en Sous-Station (MWh)	32 349	27 126	30 544
Ratio Kg CO <sub>2</sub> /MWh	59	37	46

Depuis le fonctionnement de la chaufferie Biomasse, l'utilisation d'une part importante d'énergie renouvelable a favorisé une baisse très significative des émissions de CO<sub>2</sub>

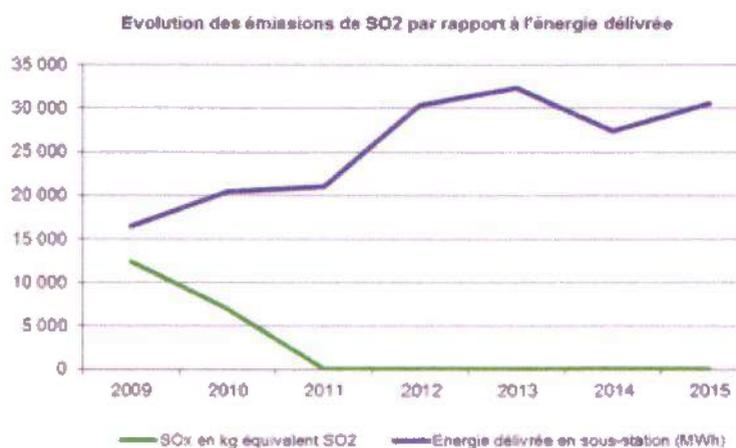
## Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à l'énergie délivrée



### ■ SO<sub>2</sub>

SO <sub>2</sub>	2013	2014*	2015*
SO <sub>2</sub> en kg	45	0	0
Energie délivrée en sous-station (MWh)	32 349	27 126	30 544
Ratio kg SO <sub>2</sub> /MWh	0,0014	0	0

\* En 2014 et 2015, le combustible fioul domestique n'a pas été sollicité.



Cette installation biomasse, qui a produit près de 80% de l'énergie totale distribuée en 2015 par le réseau de chaleur, permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % sur la partie combustible et de garantir une stabilité économique par rapport aux combustibles fossiles.





## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public

- 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
- 1.1.2. Autorité délégante
- 1.1.3. Déléataire
- 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
- 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

### 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

- 1.2.1. Les services fournis
- 1.2.2. Les installations
- 1.2.3. Le partage des charges entre le déléataire et le délégant

## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. Compte de résultat

### 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

- 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
- 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
- 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
- 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

### 2.3. Engagements financiers

- 2.3.1. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
- 2.3.2. Les engagements à incidences en matière de personnels

## 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

### 3.1. Analyse des cases vendues

## 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

### 4.1. Le compte rendu technique

- 4.1.1. Les horaires d'ouverture
- 4.1.2. Les moyens en personnel

### 4.2. Le compte rendu financier

- 4.2.1. Les tarifs
- 4.2.2. La révision des tarifs

**1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation de service public a pour objet l'aménagement et l'exploitation du site cinéraire de la ville de Saint-Dié des Vosges. Cela comprend :

- la réalisation du site cinéraire,
- l'exploitation du site,
- la gestion administrative des emplacements cinéraires.

**1.1.2. Autorité délégante**

Ville de Saint-Dié des Vosges (88).

**1.1.3. Déléгатaire**

OGF

Société anonyme au capital de 40.904.385 €

RCS Paris B 542 076 799

Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris

Habilitation n°12-75-001

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE

Directeur délégué : M. Philippe BARNOLE

Directeur de secteur opérationnel : M. Jérôme GUERIN

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

La durée du contrat est de 25 ans à compter du 10 mai 1995. Le contrat prendra fin le 9 mai 2020.

**1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE****1.2.1. Les services fournis**

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site, situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt.

Il assure également les opérations de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, ainsi que les opérations de dépôt et de transfert de cendres dans le site cinéraire.

**1.2.2. Les installations**

Les équipements sont composés de :

- modules de columbariums « SYCOMORE » réalisés en granit Rose de la Clarté.
- une stèle modèle « ROCHER » pour matérialiser le Jardin du Souvenir.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La ville de Saint-Dié des Vosges a mis à disposition du délégataire les terrains nécessaires à la création du site cinéraire

Le délégataire assure à ses frais les missions qui lui ont été confiées. Il est chargé de l'entretien des équipements cinéraires.

**2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**
**2.1. COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 1er janvier au 31 décembre :

	2014	2015
<b>Nombre de cases de columbariums vendues :</b>	6	4
<b>Mise en place de l'urne :</b>		3

	2014	% du C.A.	2015	% du C.A.
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>EUROS</b>		<b>EUROS</b>	
Chiffre d'affaires droits d'occupation	3 639		2 426	
Chiffre d'affaires droits d'accès	135		203	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 774</b>		<b>2 629</b>	
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Autres achats et charges externes</b>				
Fournitures administratives	110	2,32%	112	2,37%
Assurance	55	1,16%	56	1,18%
Frais postaux et Telecom	8	0,17%	5	0,11%
<b>Sous-total</b>	<b>173</b>	<b>3,65%</b>	<b>173</b>	<b>3,65%</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Personnel (charges administratives)	175	3,70%	110	2,32%
Personnel pour les ouvertures de cases	71	1,50%	47	0,99%
Charges sociales	362	7,65%	231	4,88%
<b>Sous-total</b>	<b>608</b>	<b>12,84%</b>	<b>388</b>	<b>8,20%</b>
<b>Frais d'administration générale</b>	<b>291</b>	<b>7,71%</b>	<b>202</b>	<b>7,68%</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>				
Amortissements techniques	1 772	46,95%	3 642	138,53%
<b>Sous-total</b>	<b>1 772</b>	<b>46,95%</b>	<b>1 532</b>	<b>138,53%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 844</b>	<b>71,16%</b>	<b>2 295</b>	<b>158,06%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>930</b>	<b>24,64%</b>	<b>334</b>	<b>12,71%</b>
<b>Impôt société</b>	<b>353</b>	<b>9,35%</b>	<b>115</b>	<b>4,38%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>577</b>	<b>15,29%</b>	<b>219</b>	<b>8,33%</b>

**Commentaires sur le compte d'exploitation****Chiffre d'affaires du compte d'exploitation :**

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 2 629€ pour 4 cases de columbarium vendues (dont 1 case qui a été reprise par un nouveau concessionnaire, 1 acquisition et 2 renouvellements de concessions).

Le chiffre d'affaires 2014 s'élève à 3 639€ pour 6 cases de columbarium vendues (dont 2 cases qui ont été reprises par un nouveau concessionnaire et 4 renouvellements de concessions).

**Charges du compte d'exploitation :****Fournitures administratives :**

Ce poste est évalué forfaitairement à 104€ en 2015 (papier, photos...). Ce montant est inflaté à 2% depuis 2010.

**Assurances :**

La prime d'assurance responsabilité civile est estimée à 56€ en 2015. Ce montant est inflaté à 2% depuis 2010.

**Frais postaux et télécom :**

Estimés à 2 timbres par opération, soit 0,68 € le timbre pour une lettre économique.

**Salaires et charges :**

Les salaires sont décomposés entre le temps passé pour les charges administratives (2 heures par dossier) et le temps passé par les marbriers pour les ouvertures de cases (1 heure par opération). Les coûts salariaux sont inflatés de 2% entre 2014 et 2015.

**Frais d'administration générale :**

Ils recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services d'OGF en matière d'encadrement, de comptabilité, finance, ressources humaines, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des collectivités... Ils sont égaux à 7,7 % des produits d'exploitation pour 2015.

**Dotations aux amortissements :**

Les cases de columbariums sont amorties sur une durée de 8 ans. Les montants indiqués correspondent aux dotations annuelles.

**Impôt sur les sociétés :**

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 38%.

## **2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS**

### **2.2.1. État de variation de patrimoine**

Il y a eu une pose d'un columbarium de 9 emplacements le 27 mai 2015.

Toutefois, il convient de préciser que l'investissement pour la pose du columbarium n'a pas été comptabilisé.

Cet investissement apparaîtra sur l'exercice 2016 pour régularisation.

### **2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**

Le site cinéraire comprend 15 modules de columbarium totalisant 111 cases. A fin 2015, il reste 8 emplacements disponibles.

### **2.2.3. Programme contractuel d'investissements**

Les cases de columbarium sont implantées par tranches au fur et à mesure des besoins.

### **2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

En 2015, il n'y a pas eu d'autres dépenses de renouvellement.

### **2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

Les cases de columbarium du site cinéraire constituent des biens de retour.

## **2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

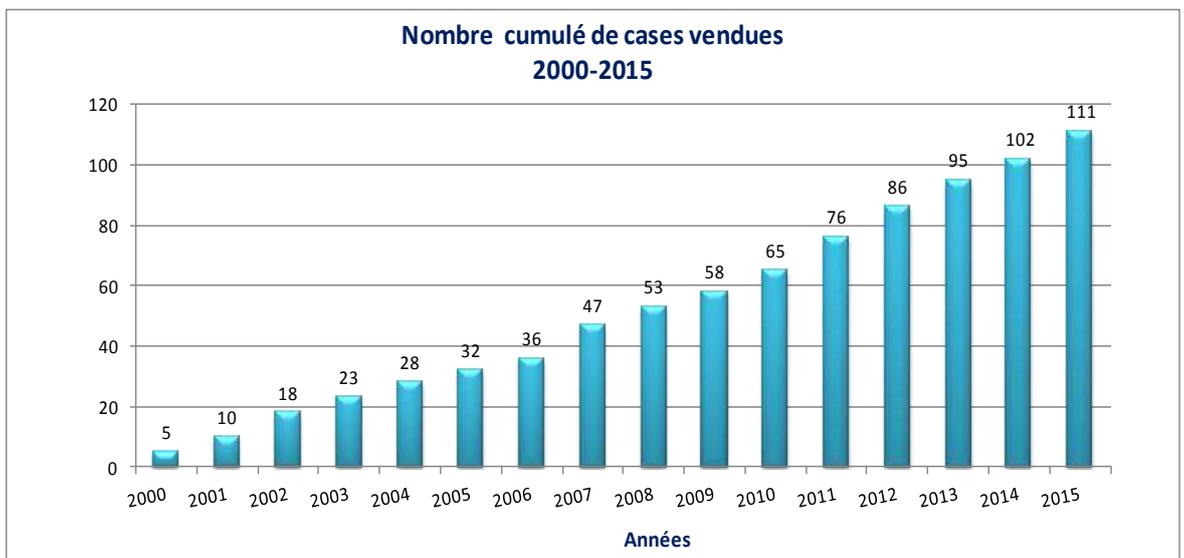
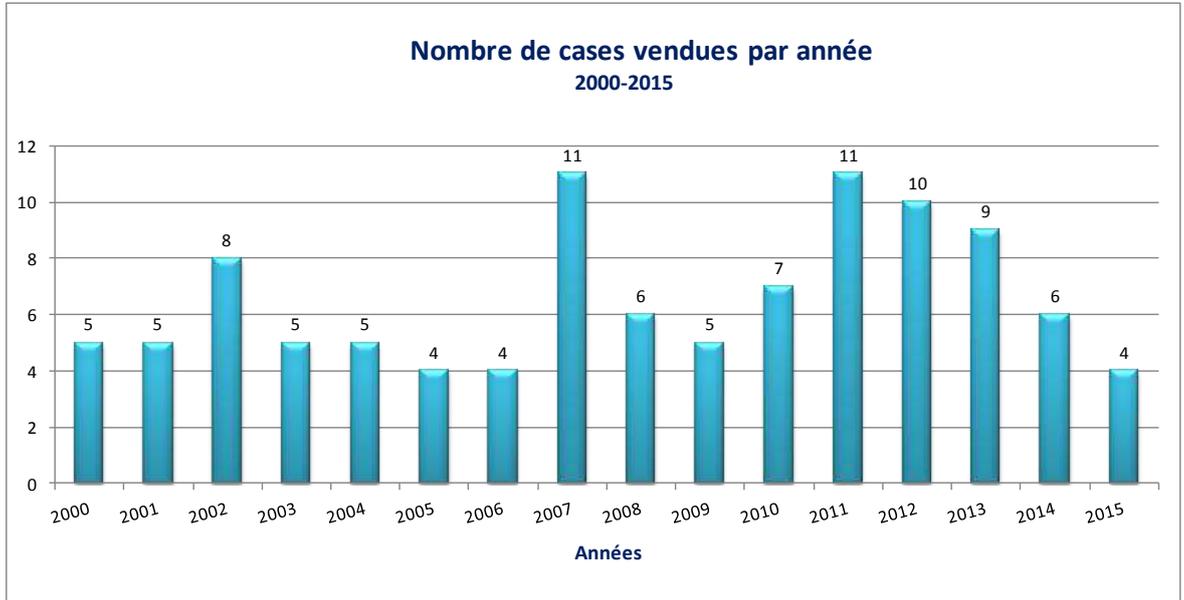
Tous les biens acquis par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit bail.

### **2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels**

Le délégataire comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

**3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**

**3.1. ANALYSE DES CASES VENDUES**



**4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE****4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE**

## 4.1.1. Les horaires d'ouverture

Le site cinéraire qui est situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt, suit les mêmes horaires que ceux du cimetière.

## 4.1.2. Les moyens en personnel

Une personne concourt à l'exploitation, du site. Selon les besoins, il est fait appel aux marbriers de l'entreprise notamment pour la pose des columbariums et pour les ouvertures et fermetures de cases.

**4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER**

## 4.2.1. Les tarifs

Les tarifs pratiqués :

- Droit d'occupation : 727,86€ TTC pour une durée de 15 ans
- Droit d'accès (ouverture de case) : 81,14€ TTC



**Délégation de service public de la gestion  
du columbarium du cimetière de la rive gauche**

**Rapport du Maire – exercice 2015**

**Déléataire : Pompes Funèbres Générales Est**

Par délibération en date du 25 mars 1995, la ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de déléguer à la société des Pompes Funèbres Générales Est l'exclusivité de l'aménagement et de l'exploitation du site cinéraire de la ville sur les terrains du cimetière de la rive gauche.

### **1. notion de délégation de service public:**

La mission du cocontractant est définie à l'article 1 de la convention :

1. la réalisation en tant que maître d'œuvre du site cinéraire,
2. l'exploitation de ce site (entretien de l'équipement exclusivement),
3. l'encadrement et la formation du personnel salarié du cocontractant,
4. la perception auprès des usagers des redevances pour service rendu par ses soins dans le cadre de sa mission de service public.

Sa durée mentionnée à l'article 2 est de 25 ans.

Il est prévu à l'article 3 qu'en contrepartie du service délégué, le cocontractant perçoit auprès des usagers une redevance pour service rendu.

Ces éléments correspondent à la définition de la Délégation de Service Public suivant les termes de l'article 1411-1 du CGCT modifiés par la loi 2005-101 du 11 février – art 30.

### **2. les services fournis**

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site du cimetière de la rive gauche et la dispersion de cendres au jardin du souvenir.

### **3. le compte d'exploitation**

En 2015, 4 cases de columbarium ont été vendues pour un chiffre d'affaires de 2 629 €. A titre de comparaison, en 2014, 6 cases ont été vendues pour un CA de 3 639 €.

### **4. les biens et immobilisations**

Le site cinéraire comprend 15 modules de columbarium pour un total de 111 cases vendues. Fin 2015, il restait 8 emplacements disponibles.

### **5. La révision des tarifs**

Le contrat de Délégation de Service Public doit comporter, parmi d'autres, les clauses relatives aux tarifs applicables aux usagers en contrepartie des services qui leur sont rendus, c'est ainsi que l'article 4 rappelle qu'ils ont été établis, compte tenu des charges de service et des frais de la délégation au mois de décembre 1994.

Les conditions de variation, en hausse ou en baisse de la tarification, sont fixées de façon à ce qu'elles soient applicables chaque année avec effet au 01 janvier, la première révision intervenant au 01 janvier 1996.

Les tarifs pratiqués :

	1996*	2015
Droit d'occupation (pour 15 ans)	650,89 TTC	727,86 TTC
Droit d'accès – ouverture de case-	72,32 TTC	81,14 TTC

\* 1996 : année d'origine du contrat



# RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DEOBUS 2015

DSP DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA VILLE  
DE SAINT-DIE DES VOSGES

01/09/2007 – 31/08/2016

# Sommaire

<b>1. Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Présentation du réseau</b> .....	<b>5</b>
2.1. Lignes urbaines régulières et lignes urbaines virtuelles fonctionnant en TAD .....	6
2.2. Dénomination des zones desservies par le service Taddéo .....	7
2.3. Les lignes scolaires .....	8
2.4. La gamme tarifaire.....	9
<b>3. L'utilisation du réseau</b> .....	<b>10</b>
3.1. La fréquentation .....	11
3.2. Les recettes commerciales (hors TAD) .....	15
<b>4. Les moyens mis en œuvre</b> .....	<b>16</b>
4.1. Les données sociales .....	17
4.2. Le parc de véhicules .....	18
4.3. La structure commerciale .....	19
<b>5. Qualité Sécurité Environnement (QSE)</b> .....	<b>20</b>
5.1. La mesure de la qualité .....	21
5.2. La labellisation QSE .....	21
<b>6. Les actions de commercialisation</b> .....	<b>22</b>
<b>7. L'utilisation du site internet</b> .....	<b>30</b>
7.1. La fréquentation du site internet .....	31
7.2. Les pages les plus visitées .....	32
<b>8. Le compte d'exploitation</b> .....	<b>33</b>
<b>9. Conclusion</b> .....	<b>35</b>

# 1

## Préambule

---



L'année 2015 constitue la huitième année d'exploitation du réseau de bus de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges par la société Bus Est, filiale de Transdev.

Le but de ce rapport est de mesurer les performances du réseau urbain Déobus afin de dégager les leviers d'actions dont la finalité est l'amélioration continue de l'efficacité du service. L'objectif demeurant de répondre au mieux aux exigences de qualité de service rendu aux clients.



# 2

## Présentation du réseau

## 2.1. LIGNES URBAINES REGULIERES ET LIGNES URBAINES VIRTUELLES FONCTIONNANT EN TAD



### LES LIGNES URBAINES REGULIERES

**L1**

Alsace <> Hellieule Mauss

**L2**

Gare SNCF <> Paradis

**L3**

Gare SNCF <> Dijon

### LES LIGNES URBAINES VIRTUELLES FONCTIONNANT EN TAD

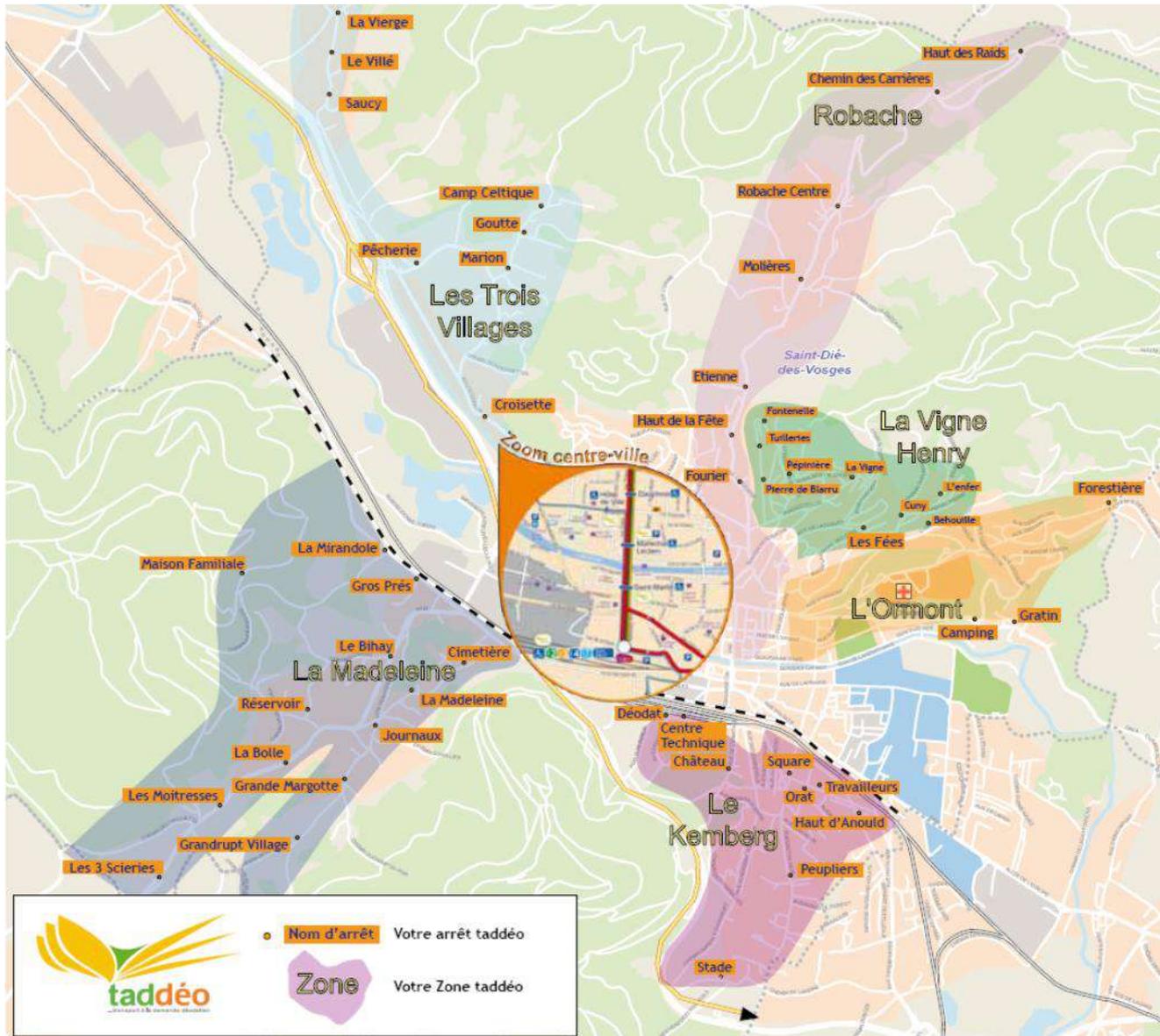
**L4**

Gare SNCF <> Hellieule Mauss

**L7**

Gare SNCF <> Souhait

## 2.2. LE SERVICE TADDEO



Les Trois Villages

La Madeleine

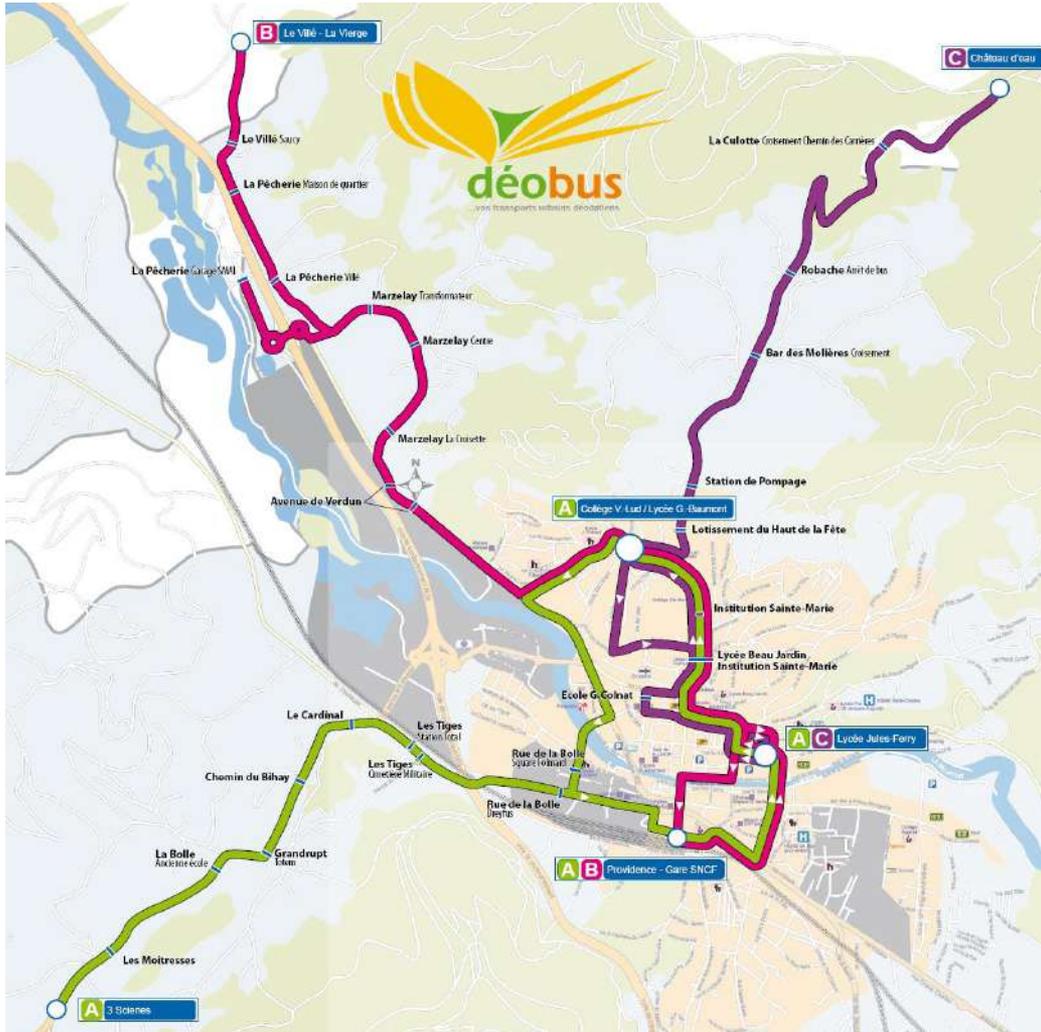
Le Kemberg

L'Ormont

La Vigne Henry

Robache

## 2.3. LES LIGNES SCOLAIRES



- A** Les 3 Scieries <> Centre-Ville
- B** Le Villé <> Centre-Ville
- C** La Culotte <> Robache <> Centre-Ville

## 2.4. LA GAMME TARIFAIRE

<b>(€TTC)</b>	<b>TARIFS A COMPTER DU 02/09/2013</b>
TICKET UNITÉ	<b>1,00</b>
CARTE 10 VOYAGES	<b>6,00</b>
PASS JEUNE MENSUEL	<b>16,00</b>
PASS JEUNE MENSUEL INTERMODAL	<b>14,40</b>
PASS ADULTE MENSUEL	<b>18,00</b>
PASS ADULTE MENSUEL INTERMODAL	<b>16,20</b>
PASS JEUNE ANNUEL	<b>144,00</b>
PASS JEUNE ANNUEL INTERMODAL	<b>129,60</b>
PASS ADULTE ANNUEL	<b>192,00</b>
PASS ADULTE ANNUEL INTERMODAL	<b>172,80</b>



**Pas de variation de tarifs** depuis le 2 septembre **2013**

# 3 **L'utilisation du réseau**

---

## 3.1. LA FREQUENTATION

### 3.1.1. LES GRANDES TENDANCES

Validations	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart valeur 2015/2014	Ecart % 2015/2014	Ecart % 2015/2007
réseau Déobus (urbain + scolaire, hors TAD)	434 823	434 677	496 993	445 938	464 916	473 038	449 785	441 593	437 979	-3 614	-0,82%	0,73%
voyages TAD			914	1 369	1 743	2 295	2 637	2 089	1 987	-102	-4,88%	
réseau Déobus (y compris TAD)	434 823	434 677	497 907	447 307	466 659	475 333	452 422	443 682	439 966	-3 716	-0,84%	1,18%



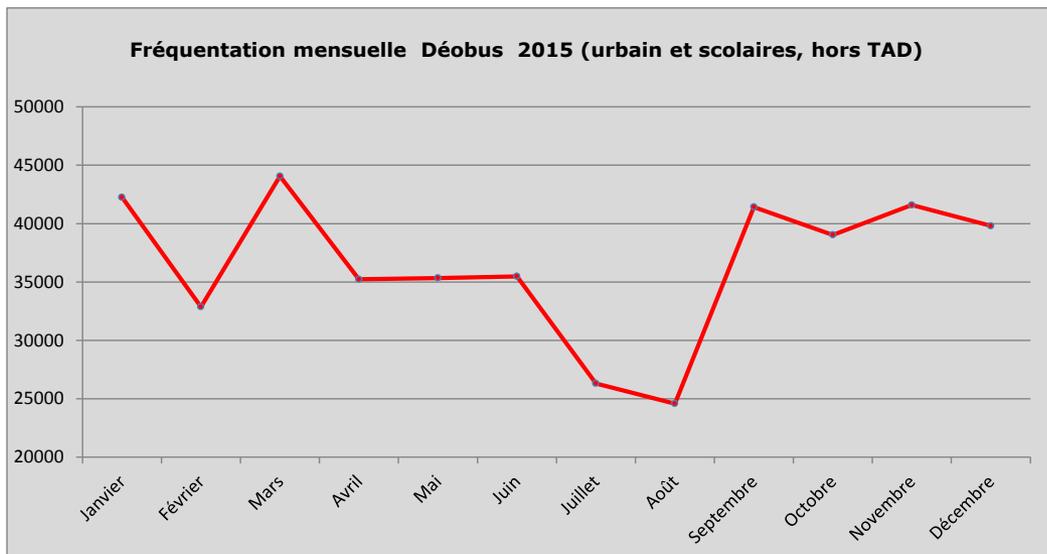
**-0,84%** de fréquentation entre 2014 et 2015  
**+1,18%** de fréquentation depuis 2007



Les causes majeures identifiées pour expliquer ce constat global, sont :

- la baisse du coût du carburant depuis le 2ème semestre 2013 favorisant l'usage de la voiture individuelle : l'indice gazole diminue de 19.6% entre juillet 2013 et décembre 2015.
- la réduction de l'offre mise en place sur le réseau au printemps 2013.

### 3.1.1. LES GRANDES TENDANCES

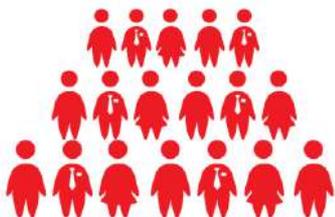


Une saisonnalité qui montre des pics de fréquentation au moment de la rentrée des classes, et **une fréquentation plus soutenue en période scolaire**



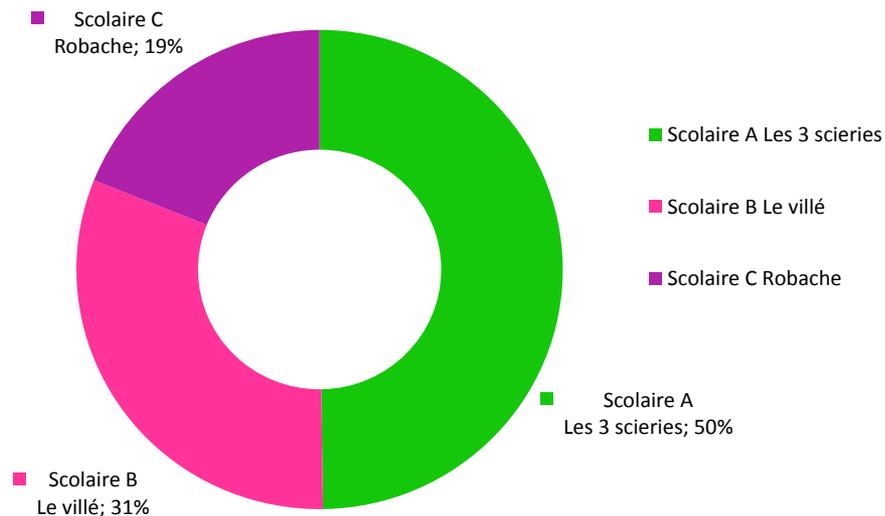
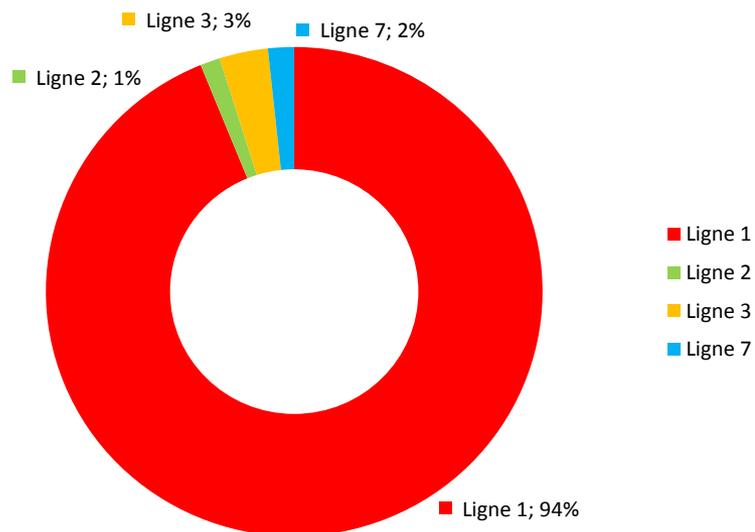
### 3.1.2. LA FREQUENTATION PAR LIGNE

Fréquentation mensuelle par ligne en 2015	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2015 janvier à décembre	Cumul 2014 janvier à décembre	Ecart en valeur 2015/2014	Ecart en % 2015/2014
<b>Ligne 1</b>	36610	29587	37499	31663	30732	31454	25000	23639	34786	34512	35229	35469	386 180	391 340	-5 160	-1%
<b>Ligne 2</b>	480	425	539	520	431	467	406	414	425	387	369	441	5 304	6 200	-896	-14%
<b>Ligne 3</b>	1131	877	1212	893	1000	1113	788	532	1602	1241	1377	1253	13 019	11 557	1 462	13%
<b>Ligne 4</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
<b>Ligne 7</b>	801	378	936	352	529	587	33	0	950	665	1039	705	6 975	6 375	600	9%
<b>Total urbain</b>	<b>39 022</b>	<b>31 267</b>	<b>40 186</b>	<b>33 428</b>	<b>32 692</b>	<b>33 621</b>	<b>26 227</b>	<b>24 585</b>	<b>37 763</b>	<b>36 805</b>	<b>38 014</b>	<b>37 868</b>	<b>411 478</b>	<b>415 472</b>	<b>-3 994</b>	<b>-0,96%</b>
<b>Ligne A</b>	1458	830	1861	952	1358	751	23	0	1951	1089	1666	1254	13 193	12 479	714	6%
<b>Ligne B</b>	1006	352	1143	482	863	692	10	0	1184	827	1384	349	8 292	8 906	-614	-7%
<b>Ligne C</b>	769	420	867	369	425	418	51	0	522	314	529	332	5 016	4 736	280	6%
<b>Total Scolaire</b>	<b>3 233</b>	<b>1 602</b>	<b>3 871</b>	<b>1 803</b>	<b>2 646</b>	<b>1 861</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>3 657</b>	<b>2 230</b>	<b>3 579</b>	<b>1 935</b>	<b>26 501</b>	<b>26 121</b>	<b>380</b>	<b>1,45%</b>
<b>Total Déobus (hors TAD)</b>	<b>42 255</b>	<b>32 869</b>	<b>44 057</b>	<b>35 231</b>	<b>35 338</b>	<b>35 482</b>	<b>26 311</b>	<b>24 585</b>	<b>41 420</b>	<b>39 035</b>	<b>41 593</b>	<b>39 803</b>	<b>437 979</b>	<b>441 593</b>	<b>-3 614</b>	<b>-0,82%</b>



Les lignes les plus fréquentées du réseau sont :

- La **ligne 1** du réseau urbain, représentant à elle seule **94% des validations**.
- La **ligne Scolaire A**, représentant **48% des validations**.



### 3.1.3. LE TRANSPORT A LA DEMANDE

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2015 janv à déc	Cumul 2014 janv à déc	Ecart en valeur 2015/2014	Ecart en % 2015/2014
Fréquentation mensuelle Taddéo en 2015	173	117	171	163	145	175	123	174	183	185	197	181	1987	2637	-650	-25%
Nombre de courses mensuelles Taddéo en 2015	134	103	129	138	122	133	97	112	141	146	153	140	1548	1768	-220	-12%
Taux de regroupement	1,29	1,14	1,33	1,18	1,19	1,32	1,27	1,55	1,30	1,27	1,29	1,29	1,28	1,49	-0,21	-14%



- **1987 personnes transportées**, soit **une baisse de 25%** par rapport à 2014
- **1548 courses réalisées**, soit **une baisse de 12%** par rapport à 2014
- 100% des demandes de réservation assurées (0% de refus)

## 3.2. LES RECETTES COMMERCIALES (hors TAD)

RECETTES (€TTC)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Poids 2015	Ecart valeur 2015/2014	Ecart % 2015/2014	Ecart % 2015/2007
Ticket unité	114 047	140 583	149 147	146 891	151 388	151 748	144 415	141 088	136 402	<b>51,63%</b>	<b>-4 686</b>	<b>-3,32%</b>	<b>19,60%</b>
Carte 10 voyages	110 784	63 482	48 741	39 222	33 612	32 364	30 864	30 516	33 120	<b>12,54%</b>	<b>2 604</b>	<b>8,53%</b>	<b>-70,10%</b>
Pass Mensuel Adulte	17 984	30 320	43 160	49 400	55 480	59 300	55 316	55 764	55 638	<b>21,06%</b>	<b>-126</b>	<b>-0,23%</b>	<b>209,38%</b>
Pass Mensuel Jeune	16 480	25 808	28 496	24 480	24 512	30 016	32 560	33 408	33 696	<b>12,76%</b>	<b>288</b>	<b>0,86%</b>	<b>104,47%</b>
Pass Annuel Adulte	252	1 072	1 008	1 184	1 392	1 376	1 392	1 040	912	<b>0,35%</b>	<b>-128</b>	<b>-12,31%</b>	<b>261,90%</b>
Pass Annuel Jeune	816	864	720	744	720	936	2 544	2 952	1 080	<b>0,41%</b>	<b>-1 872</b>	<b>-63,41%</b>	<b>32,35%</b>
Pass scolaire	0	0	1 800	2 400	2 220	2 040	2 000	2 240	2 240	<b>0,85%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>/</b>
Pass Mensuel Adulte Multimodal							16		405	<b>0,15%</b>	<b>405</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>/</b>
Pass Mensuel Jeune Multimodal							29	850	677	<b>0,26%</b>	<b>-173</b>	<b>-20,32%</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL</b>	<b>260 363</b>	<b>262 129</b>	<b>273 072</b>	<b>264 321</b>	<b>269 324</b>	<b>277 780</b>	<b>269 136</b>	<b>267 858</b>	<b>264 170</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3 688</b>	<b>-1,38%</b>	<b>1,46%</b>



**264 170 €TTC**

**- 1,38 %** de recettes entre 2014 et 2015

# 4 **Les moyens mis en oeuvre**

---

## 4.1. LES DONNÉES SOCIALES

### LES EFFECTIFS

Le personnel affecté au réseau urbain se compose ainsi :

- Un responsable de réseau : Delphine DORION
- Un agent d'accueil : Nadyne MARTIN
- Un agent d'exploitation : Jean-François NICOLE
- Un chef d'atelier : Guillaume MARCOLET
- Une équipe de 13 conducteurs dont 12 à temps complet, d'une ancienneté moyenne de 12,56 ans, et répartis comme suit :



23% de femmes



77% d'hommes

### LA FORMATION

**100%** du personnel formé

Les modules de formation dispensés :

- Sauveteur Secouriste du Travail
- Gestes et postures
- Conduite responsable
- FCO (**F**ormation **C**ontinue **O**bligatoire)

(perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité; actualisation des connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique).



**1,48%** de la masse salariale dédiés à la formation (soit au-delà des 0,9% versés au titre du plan de formation)



**139 Heures** de formation en 2015

## 4.2. LE PARC DE VEHICULES

N° parc	N° immat	Affectation principale	Marque bus	Type gamme	Première mise en circulation	Age au 31/12/15 (en années)
940	3940VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	8,2
941	3941VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	8,2
942	3942VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	8,2
943	8943VQ88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	12/08/2008	7,4
944	AH-238-VW	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	13/04/2007	8,7
945	AH-518-VZ	lignes 2-3-scol C	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	24/12/2009	6,0
357	1337 ND 70	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 20	01/10/2007	8,3
18704	AN-759-MJ	ligne A	SETRA	S 315 UL	14/01/2003	13,0
611	570AXR67	Scolaire B	SETRA	S 416 NF	27/04/2007	8,7
14238	CV-736-MF	Scolaire C	MERCEDES	VARIO	01/08/2006	9,4
98746	2108RJ55	RESERVE	MERCEDES	CITARO	15/10/2001	14,2



**7,9 ans** d'âge moyen du parc urbain (hors réserve) au 31 décembre 2015

**Mise en place à titre gracieux**, d'un véhicule de type **Mercedes Vario de 9,4 ans**, afin de pouvoir absorber le nombre croissant de voyageurs sur le circuit scolaire C (Robache).



**299 125 km** parcourus en 2015

## 4.3. LA STRUCTURE COMMERCIALE

### LES CONDUCTEURS DU RESEAU

Personnel au contact des clients, ils les renseignent et les orientent afin de leur faciliter l'accès au réseau et aux ressources de la Ville.

Ils assurent la vente de titre unitaire et le rechargement des Pass 10 voyages.

### L'AGENCE COMMERCIALE

Située Rue Sébastien LEHR, elle permet de renseigner la clientèle et d'assurer une vente de titres complémentaire à celle effectuée à bord des véhicules : Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à plein tarif.

### LA MAIRIE

Elle assure la délivrance et le rechargement des Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à tarif réduit.



# 5 **Qualité Sécurité Environnement (QSE)**

---

## 5.1. LA MESURE DE LA QUALITE



- **9 054** voyageurs contrôlés
- **12** contrôles contradictoires menés avec la Ville
- **1** enquête de satisfaction réalisée avec un panel de **306** clients interrogés
- Indicateur Qualité : **93,7%**

## 5.2. LA LABELLISATION QSE



Obtention par Bus Est du maintien de la **Labellisation Niveau 1**  
(« Fondamentaux ») en **Qualité, Sécurité, Environnement** de la démarche  
FACE

# 6 Les actions de commercialisation

---

## LES VOEUX



Pour bien commencer l'année, Déobus a souhaité ses **voeux** à ses clients voyageurs, via une campagne d'affichage papier d'un mois, complétée par une information numérique sur le site internet Déobus.

## LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



A l'occasion de la **Semaine du Développement Durable**, Déobus a diffusé une campagne de communication visant à offrir à ses voyageurs l'accès gratuit à la lecture de la presse et de nouvelles, via un simple flash de QR Code.

## LA FETE DES MERES



## LA FETE DES PERES



Deux campagnes d'affichage successives ont mis les mamans et papas à l'honneur à l'occasion de la **fête des mères** puis de la **fête des pères**.

## LA FETE DE LA MUSIQUE



A l'occasion de la **fête de la musique**, Déobus a organisé un tirage au sort permettant aux gagnants de remporter des abonnements annuels, mensuels et des cartes de 10 voyages utilisables sur le réseau Déobus.

## LA RENTREE DES CLASSES



En vue de **fluidifier les files d'attente dues à la rentrée scolaire**, et afin de **promouvoir l'utilisation des transports en commun pour se rendre à l'établissement scolaire**, une campagne d'affichage a été menée dès fin août, avec à la clé un petit lot remis à chaque jeune qui se prêtait au jeu.

## LA BRADERIE



A l'occasion de la **Braderie**, Déobus a mis en place des services de transports accessibles gratuitement à la clientèle entre les arrêts « Hellieule Mauss » et « Alsace », et le Centre-Ville.

Le bilan affiche une fréquentation de 2647 voyageurs, qui ont emprunté ce service, soit une augmentation de 26,71% par rapport à l'an dernier (+8,07% sur la navette d'Hellieule et +69,01% sur celle d'Alsace).

Une campagne de communication avait été déployée via des affichages dans les bus, mairie, office de tourisme, Résidence Alsace, agence Déobus, site @ Déobus, et gros panneaux d'indications sur les parkings relais.

## LA SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC

A l'occasion de la **Semaine Européenne de la Mobilité** & de la **Journée du Transport Public**



**1 Jouez avec nous !**  
Du 16 au 22 septembre 2015, réalisez un selfie sur notre réseau et envoyez le à [jeu.selfies@transdev.com](mailto:jeu.selfies@transdev.com) pour tenter de remporter :

- 1 Pass annuel ou 1 Pass mensuel ou 1 Carte 10 voyages

**2 Voyagez malin !**  
Le 19 septembre, voyagez toute la journée sur notre réseau pour 1€  
Parlez-en autour de vous !



03 29 54 16 12

Du 16 au 22 septembre 2015  
**Semaine Européenne de la Mobilité**



**vous transporte**

- Bus - Autocar - Vélo
- Méto - Taxi - Ferry
- Train - Tram/train - Tramway
- Auto-partage - Navette-partagée
- Bus à Haut Niveau de Service
- Transport pour personnes à mobilité réduite

**13 modes de transport**  
...Notre planète a toutes ses chances !



A l'occasion de la **Semaine Européenne de la Mobilité et de la Journée du Transport Public**, Déobus a déployé un programme d'actions et de communication visant à promouvoir l'utilisation des transports publics :

- Une campagne visant à valoriser l'usage de modes de transport plus écologiques (bus, trams, vélos,...) tout en valorisant l'expertise du groupe Transdev en matière de mobilité a été déployée en amont sur l'ensemble des réseaux urbains Transdev de taille moyenne des régions Alsace, Lorraine, Champagne et Ardenne ainsi que par nos réseaux interurbains.
- Un jeu Selfies : ouvert à tous, il récompensait les clichés les plus insolites des participants s'étant photographiés dans une mise en situation en lien avec le réseau de bus Déobus (dans un bus, avec un conducteur, à un point d'arrêt, etc...)
- Journée à 1 € : un tarif unique appliqué le jour de la Journée du Transport Public, permettant de voyager toute la journée et de façon illimitée sur le réseau pour 1€ seulement.
- Campagne de sensibilisation contre le réchauffement climatique : une opération de Street Marketing à destination des automobilistes a été menée. Elle consistait à leur délivrer un traitement contre le réchauffement climatique : une boîte de médicament leur a été remise contenant toutes les informations utiles pour voyager sur le réseau Déobus.

**Un jour en ville...**

### Distribution thérapeutique

Hier matin, rue Thiers, une opération de distribution de boîtes de médicaments a étonné plus d'un automobiliste... Du « street marketing » percutant mis en place dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité. La directrice du réseau Déobus et sa collaboratrice ont délivré un traitement contre le réchauffement climatique sous forme d'une boîte contenant, non pas des médicaments, mais tous les documents et informations utiles pour voyager sur le réseau Déobus.

Un jeu « Selfie » est également au programme de cette semaine et met en jeu des abonnements sur le réseau. Dégainez vos appareils, les photos les plus insolites seront récompensées par des abonnements : [jeu.selfies@transdev.com](mailto:jeu.selfies@transdev.com)




*Posologie Minimum 3x15*

**Remède contre le réchauffement climatique**





Déobus a renouvelé son **soutien au FIG** via son soutien financier, ainsi que par la création d'un titre de transport à l'attention des invités, leur permettant de voyager gratuitement sur le réseau durant la manifestation.

### PLAN VIGIPIRATE



Suite aux attentats de Paris, un plan de communication appelant à la vigilance a été déployé.



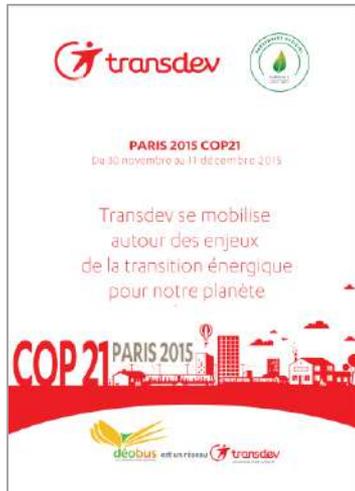
Au regard des types d'incivilités constatées sur le réseau, Déobus a souhaité rappeler quelques règles de bon sens pour bien voyager sur le réseau Déobus et ainsi améliorer la qualité des déplacements de nos voyageurs.

5 thématiques ont été abordées l'une après l'autre, et durant une semaine pour chacune d'entre elles, de novembre à décembre :

- Les nuisances sonores
- La gestion de l'espace et des objets encombrants
- La vigilance dont il faut faire preuve pour ne pas perturber le conducteur
- L'anticipation dans son déplacement
- La lutte contre la fraude

3 supports de communication ont été employés :

- des affiches, apposées dans les véhicules du réseau et en agence,
- des crochets, fixés sur les barres qui équipent l'intérieur des véhicules du réseau,
- le site @ Déobus, reprenant les visuels.



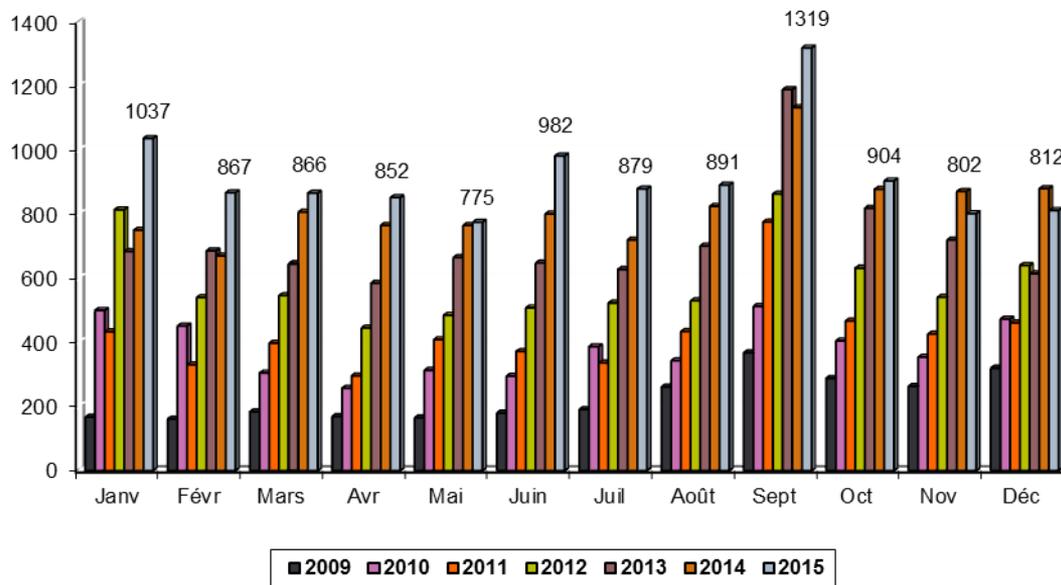
Déobus a témoigné sa mobilisation autour des enjeux de la transition énergétique lors de la COP 21.

# 7

## L'utilisation du site internet

---

## 7.1. LA FREQUENTATION DU SITE INTERNET DEOBUS



	2015				2014		
	soit :				soit :		
<b>Nombre total de visites</b>	10986	916 /m	30,1 /j	+ 11,4%	9865	822 /m	27 /j
<b>Nombre de visiteurs uniques</b>	6747	562 /m	18,5 /j	+ 10,4%	6109	509 /m	16,7 /j
<b>Nouvelles visites</b>	6552	59,64%			5919	60%	



- Nombre total de visites **10 986**
- Nombre total de visiteurs **9 659**
- Nombre de visiteurs uniques **6 747**
- Nombre de pages vues **27 046**
- Nombre moyen de visites par visiteur **1,63**
- Nombre moyen de pages vues par visite **2,46**
- Temps moyen par visite **1:51**
- Nouvelles visites **59,64%**

## 7.2. LES PAGES LES PLUS VISITÉES

Page	Pages vues	Consultations	Tps moyen
/r:Votre_voyage/p:Horaires_de_nos_lignes	9545	7314	02:15
/	7537	6047	00:36
/r:Votre_voyage/p:Le_réseau_Déobus	3673	2532	01:36
/r:Votre_voyage/p:Tarifs_des_titres_de_transport	1213	940	01:29
/r:Services_Déobus/p:La_boutique_Déobus	924	684	01:11
/r:Services_Déobus/p:Taddéo_le_transport_à_la_demande	740	596	01:17
/r:Services_Déobus/p:Lignes_scolaires	608	448	01:24
/r:Votre_voyage/m:Informations_trafic	405	334	00:41
/m:Recherche	389	308	00:32
/r:Mieux_nous_connaître/p:Qui_sommes-nous	304	230	00:39
/r:Services_Déobus/m:Horaires_des_départs_TER-SNCF	304	255	00:34
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_contact	300	243	01:02
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_candidature	188	163	01:26
/r:Mieux_nous_connaître/p:Le_bus_mode_d'emploi	170	153	00:44
/m:Contactez-nous	169	133	01:07
/m:Contactez-nous/m:Objet_trouvé_perdu	156	117	00:51
/r:Mieux_nous_connaître/p:Foire_aux_questions_(FAQ)	152	127	01:09
/r:Services_Déobus/p:Découvrir_Saint-Dié-des-Vosges	134	121	00:36
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_réclamation	46	42	00:15
/r:Mieux_nous_connaître/p:Nos_partenaires	45	42	01:08
/r:A_propos/p:Notice_légale	21	18	03:56
/m:Plan_du_site	18	13	00:18
/r:Services_Déobus/p:Journée_du_Transport_Public_2013	5	5	00:09
<b>Total</b>	<b>27 046</b>	<b>20 865</b>	<b>01:26</b>

# 8

## **Le compte d'exploitation**

---

## CEXP ANALYTIQUE 2015

CHARGES EN €HT		PRODUITS EN €HT	
Frais de personnel direct	443 183	Compensation forfaitaire	909 427
Charge Kilométrique, entretien inclus	241 419	Recettes commerciales	264 996
Sous-Traitance	16 665	Publicité	4 000
Amortissement, Crédit Bail et LLD véhicules	169 869	CET	5 384
Structure et frais généraux	272 270	TS	16 886
Dont frais de personnel de structure	92 692	Taddeo	15 595
Dont frais généraux	179 579	Occasionnel	-
Marketing / Com. Réseau	15 726	PV de cession	-
Impôts et taxes	22 270		
<b>BENEFICE</b>	<b>34 885</b>		
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>1 216 288</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 216 288</b>

# 9 Conclusion

---

L'année 2015 est la deuxième année complète d'exploitation, suite aux réductions d'offre mises en place à l'automne 2013. Cette restructuration du réseau avait été définie à l'issue de l'étude d'optimisation des services réalisée par Bus Est à la demande de la collectivité.

La baisse de la fréquentation induite par la réduction de l'offre continue à se faire ressentir, y compris sur la Ligne 2 où des horaires ont pourtant été réajustés en avril 2015, afin de permettre aux voyageurs scolarisés d'emprunter le service.

Au-delà de l'offre de transport, la chute importante du prix du carburant fait partie des causes majeures identifiées pour expliquer l'érosion de la fréquentation.

Au regard de ces résultats, Bus Est a développé des actions de communication en vue de conquérir de nouveaux clients et de renforcer la visibilité du réseau :

- Une opération de Street Marketing au cours de laquelle les équipes sont allées plusieurs jours alpaguer les automobilistes sur la chaussée, pour les convertir à l'utilisation des transports en commun,
- Un relooking de l'information commerciale en commençant par le Guide Pratique du réseau : nouveau look, nouveau format, réécriture des instructions d'utilisation du réseau. Ces principes seront à terme dupliqués sur l'ensemble des supports d'information.

Concernant le service de Transport à la Demande, Bus Est se tient à la disposition de la collectivité pour l'accompagner lors de réunions de quartier au cours desquelles la présentation de ce service, manifestement encore trop méconnu, pourrait être faite.

Par ailleurs, Bus Est travaille en partenariat avec Pôle Emploi, qui se montre ainsi relais d'information auprès des demandeurs d'emploi. Pour ces derniers, l'absence de véhicule personnel peut être un frein à l'embauche, auquel le réseau Déobus peut palier.

Enfin, pour comprendre la mobilité des usagers du réseau, Bus Est a réalisé fin 2015, à l'aide de 21 enquêteurs, une enquête Origine/Destination auprès de 675 clients voyageurs. Les résultats mettent en évidence que les utilisateurs sont à ce jour des déodatens qui se déplacent intra-muros.

Cette enquête constitue une des briques de l'étude mobilité réalisée par Transdev pour la collectivité.

En effet, compte-tenu des évolutions territoriales et des transferts de compétences inhérents, les partenaires ont signé, en avril 2015, un avenant visant à prolonger d'un an et pour motif d'intérêt général, le contrat de DSP.

Cette prolongation sera mise à profit par les deux parties pour engager une réflexion sur la définition d'un nouveau service de transport à l'échelle communautaire. En effet, cette compétence devant être à terme transférée :

- dans un premier temps au niveau intercommunal, avec un périmètre appelé à évoluer, et faire l'objet d'une nouvelle consultation.
- dans un second temps, la réforme intercommunale impliquée par la loi NOTRe s'oriente vers la création d'une Communauté d'Agglomération, dont le nouveau périmètre serait applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## **Délégation de service public de Transport pour l'année 2015**

### **Rapport annuel du Maire sur le Transport Urbain**

**Déléataire : Déobus**

## I. Caractéristique du Service

### **I.1 . Mode de gestion**

L'année 2015 constitue la huitième année d'exploitation du réseau de bus de Saint-Dié-des-Vosges par la société Bus Est, filiale de Transdev.

Il y a 3 lignes urbaines régulières, 2 lignes urbaines fonctionnant en TAD, 6 lignes de service TADDEO et 3 lignes scolaires qui desservent toute la ville.

### **I.2 . La gamme tarifaire**

Titre de Transport	Tarifs à compter du 02/09/2013 (€ TTC)
Ticket unité	1,00
Carte 10 voyages	6,00
Pass jeune mensuel	16,00
Pass jeune mensuel intermodal	14,40
Pass adulte mensuel	18,00
Pass adulte mensuel intermodal	16,20
Pass jeune annuel	144,00
Pass jeune annuel intermodal	129,60
Pass adulte annuel	192,00
Pass adulte intermodal	172,80

Il n'y a pas eu de variation de tarif depuis le 2 septembre 2013.

### 1.3 La fréquentation

Validations	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart valeur 2015/2014	Ecart % 2015/2014	Ecart % 2015/2007
réseau Déobus (urbain + scolaire, hors TAD)	434 823	434 677	496 993	445 938	464 916	473 038	449 785	441 593	437 979	-3 614	-0,82%	0,73%
voyages TAD			914	1 369	1 743	2 295	2 637	2 089	1 987	-102	-4,88%	
réseau Déobus (y compris TAD)	434 823	434 677	497 907	447 307	466 659	475 333	452 422	443 682	439 966	-3 716	-0,84%	1,18%

Fréquentation mensuelle par ligne en 2015	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2015 janvier à décembre	Cumul 2014 janvier à décembre	Ecart en valeur 2015/2014	Ecart en % 2015/2014
Ligne 1	30610	29587	37499	31883	30732	31454	25000	23839	34786	34512	35229	35409	386 180	391 340	-5 160	-1%
Ligne 2	480	425	539	520	431	467	406	414	425	387	369		4415 304	6 200	-896	-14%
Ligne 3	1131	877	1212	893	1000	1113	788	532	1602	1241	1377	1253	13 019	11 557	1 462	13%
Ligne 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Ligne 7	301	378	936	352	529	587	33	0	960	665	1039		7056 975	6 375	600	9%
Total urbain	39 022	31 267	40 186	33 428	32 692	33 621	26 227	24 585	37 763	36 805	38 014	37 866	411 478	415 472	-3 994	-0,96%
Ligne A	1458	830	1861	952	1358	751	23	0	1951	1089	1666	1254	13 193	12 479	714	6%
Ligne B	1006	352	1143	482	663	692	10	0	1184		827	1384	3498 292	8 906	-614	-7%
Ligne C	766	420	867	369	425	418	51	0	522	314	529		3325 016	4 736	280	6%
Total Scolaire	3 233	1 602	3 871	1 803	2 646	1 661	84	0	3 667	2 230	3 579	1 935	26 901	26 121	3801,45%	
Total Déobus (hors TAD)	42 255	32 869	44 057	35 231	35 338	35 282	26 311	24 585	41 420	39 035	41 593	39 803	437 979	441 593	-3 614	-0,82%

Les lignes les plus fréquentées du réseau sont :

- La **ligne 1** du réseau urbain, représentant à elle seule **94% des validations**.
- La **ligne Scolaire A**, représentant **48% des validations**.

## **II. Les Moyens**

### **II.1 Les effectifs**

Le personnel affecté au bon fonctionnement du réseau urbain se compose de :

- un responsable de réseau,
- un agent d'accueil,
- un agent d'exploitation,
- un chef d'atelier.

Une équipe de treize conducteurs, dont douze à temps complet, 23 % de femmes et 77 % d'hommes.

### **II.2 Le parc Véhicules**

Il y a actuellement onze véhicules (allant du minibus au bus) dans le parc.

La moyenne d'âge est de 7,9 ans.

En 2015, ce sont 299 125 km qui ont été parcourus dans les rues de Saint-Dié-des-Vosges.

### **II.3 La structure commerciale**

#### **Les conducteurs du réseau**

Personnel au contact des clients, ils les renseignent et les orientent afin de leur faciliter l'accès au réseau et aux ressources de la ville.

Ils assurent la vente du titre unitaire et le rechargement des Pass10 voyages.

#### **L'agence commerciale**

Située rue Sébastien LEHR, elle permet de renseigner la clientèle et d'assurer une vente de titres complémentaires à celle effectuée à bords des véhicules : Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à plein tarif.

#### **La Mairie**

Elle assure la délivrance et le rechargement des Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à tarif réduit.

## **III Qualité Sécurité Environnement**

### **III.1 La mesure de la qualité**

Au cours de l'année, 9 054 voyageurs ont été contrôlés.

Douze contrôles contradictoires ont été menés avec la ville.

Lors de ces contrôles, les horaires, la propreté et la qualité du service sont soumis à une vérification. Les arrêts bus et les abris bus sont également soumis à un état des lieux.

Une enquête de satisfaction réalisée sur un panel de 306 clients rapporte un indicateur de qualité de 93,7 %.

### **III.2 La labellisation QSE**

Bus Est a obtenu le maintien de la Labellisation Niveau 1 en Qualité, Sécurité, Environnement de la démarche FACE.

## IV Les recettes commerciales

### IV 1 Recettes

RECETTES (CTTC)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Poids 2015	Ecart valeur 2015/2014	Ecart % 2015/2014	Ecart % 2015/2007
Ticket unité	114 047	140 583	149 147	146 891	151 388	151 748	144 415	141 088	136 402	51,63%	-4 686	-3,32%	19,60%
Carte 10 voyages	110 784	63 482	48 741	39 222	33 612	32 364	30 864	30 516	33 120	12,54%	2 604	8,53%	-70,10%
Pass Mensuel Adulte	17 984	30 320	43 160	49 400	55 480	59 300	55 316	55 764	55 638	21,06%	-126	-0,23%	209,38%
Pass Mensuel Jeune	16 480	25 808	28 496	24 480	24 512	30 016	32 560	33 408	33 696	12,76%	288	0,86%	104,47%
Pass Annuel Adulte	252	1 072	1 008	1 184	1 392	1 376	1 392	1 040	912	0,35%	-128	-12,31%	261,90%
Pass Annuel Jeune	816	864	720	744	720	936	2 544	2 952	1 080	0,41%	-1 872	-63,41%	32,35%
Pass scolaire	0	0	1 800	2 400	2 220	2 040	2 000	2 240	2 240	0,85%	0	0,00%	/
Pass Mensuel Adulte							16		405	0,15%	405	#DIV/0!	/
Pass Mensuel Jeune							29	850	677	0,26%	-173	-20,32%	/
<b>TOTAL</b>	<b>260 363</b>	<b>262 129</b>	<b>273 072</b>	<b>264 321</b>	<b>269 324</b>	<b>277 780</b>	<b>269 136</b>	<b>267 858</b>	<b>264 170</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3 688</b>	<b>-1,38%</b>	<b>1,46%</b>

On note une baisse de 1,38 % des recettes entre 2014 et 2015.

### IV 2. Comptes d'exploitation

CHARGES EN €HT		PRODUITS EN €HT	
Frais de personnel direct	443 183	Compensation forfaitaire	909 427
Charge Kilométrique, entretien inclus	241 419	Recettes commerciales	264 996
Sous-Traitance	16 665	Publicité	4 000
Amortissement, Crédit Bail et LLD véhicules	169 869	CET	5 384
Structure et frais généraux	272 270	TS	16 886
Dont frais de personnel de structure	92 692	Taddeo	15 595
Dont frais généraux	179 579	Occasionnel	-
Marketing / Com. Réseau	15 726	PV de cession	-
Impôts et taxes	22 270		
<b>BENEFICE</b>	<b>34 885</b>		
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>1 216 288</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 216 288</b>

## V Utilisation du site internet

### V.1 Fréquentation du site internet

	2015				2014		
	soit :				soit :		
<b>Nombre total de visites</b>	10986	916 /m	30,1 /j	+ 11,4%	9865	822 /m	27 /j
<b>Nombre de visiteurs uniques</b>	6747	562 /m	18,5 /j	+ 10,4%	6109	509 /m	16,7 /j
<b>Nouvelles visites</b>	6552	59,64%			5919	60%	

→ Nombre total de visites	<b>10 986</b>
→ Nombre total de visiteurs	<b>9 659</b>
→ Nombre de visiteurs uniques	<b>6 747</b>
→ Nombre de pages vues	<b>27 046</b>
→ Nombre moyen de visites par visiteur	<b>1,63</b>
→ Nombre moyen de pages vues par visite	<b>2,46</b>
→ Temps moyen par visite	<b>1:51</b>
→ Nouvelles visites	<b>59,64%</b>

## V.2 Les pages les plus visitées

/r.Votre_voyage/p.Horaires_de_nos_lignes	96457314		02:15
/	75376047		00:36
/r.Votre_voyage/p.Le_reseau_Déobus	36732532		01:36
/r.Votre_voyage/p.Tarifs_des_titres_de_transport	1213	940	01:29
/r.Services_Déobus/p.La_boutique_Déobus	924	684	01:11
/r.Services_Déobus/p.Taddéo_le_transport_à_la_demande	740	596	01:17
/r.Services_Déobus/p.Lignes_scolaires	608	448	01:24
/r.Votre_voyage/m.Informations_trafic	405	334	00:41
/m.Recherche	389	308	00:32
/r.Mieux_nous_connaître/p.Qui_sommes-nous	304	230	00:39
/r.Services_Déobus/m.Horaires_des_départs_TER-SNCF	304	255	00:34
/m.Contactez-nous/m.Formulaire_de_contact	300	243	01:02
/m.Contactez-nous/m.Formulaire_de_candidature	188	163	01:26
/r.Mieux_nous_connaître/p.Le_bus_mode_d'emploi	170	153	00:44
/m.Contactez-nous	169	133	01:07
/m.Contactez-nous/m.Objet_trouvé_perdu	156	117	00:51
/r.Mieux_nous_connaître/p.Foire_aux_questions_(FAQ)	152	127	01:09
/r.Services_Déobus/p.Découvrir_Saint-Dié-des-Vosges	134	121	00:36
/m.Contactez-nous/m.Formulaire_de_réclamation	46	42	00:15
/r.Mieux_nous_connaître/p.Nos_partenaires	45	42	01:08
/r.A_propos/p.Notice_légale	21	18	03:56
/m.Plan_du_site	18	13	00:18
/r.Services_Déobus/p.Journée_du_Transport_Public_2013	5	5	00:09
<b>Total</b>	<b>27 046</b>	<b>20 865</b>	<b>01:26</b>



SAINT  
DIÉ  
DES  
VOSGES

elior  
restauration

## Sommaire

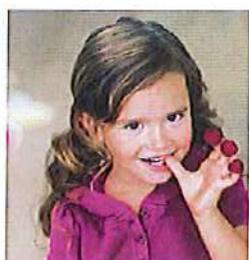
- P-01** 1. LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET FINANCIERS
  - 1.1. L'évolution de la fréquentation
  - 1.2. L'activité économique
  - 1.3. Les flux financiers avec la ville
  - 1.4. L'activité pour les tiers
  
- P-02** 2. LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE
  - 2.1. La qualité et la sécurité des Repas
  - 2.2. La satisfaction des Convives
  - 2.3. L'engagement de nos Équipes
  - 2.4. Nos engagements en matière de Développement Durable
  
- P-03** 3. LES ELEMENTS TECHNIQUES
  - 3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel
  - 3.2. La maintenance
  - 3.3. Les engagements pluri- annuels
  - 3.4. Les fluides
  
- P-04** 4.1. Elior en bref- Laboratoire –Observatoire du goût- Menus
  - 4.2. Le Compte d'Exploitation
  - 4.3. Compensation
  - 4.4. Sous Activité
  - 4.5. Récapitulatif des tarifs par convives
  - 4.6. Contrat d'entretien

elior  
restauration

# INTRODUCTION

## Introduction

---



**Notre passion,  
à votre service.**

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-présent le rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale de la **ville de Saint-Dié des Vosges pour l'année 2014-2015**.

La présentation de ce document répond aux exigences de la loi N° 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005, relatifs aux Marchés Publics et Délégation de Services Public.

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Par ailleurs, ce rapport doit faire l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux (article L 1413 -1).

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et nous vous prions de croire notre engagement permanent pour que la qualité du service de restauration de votre ville soit à la hauteur de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

## Introduction

---



**Nous cherchons chaque jour à mériter davantage votre confiance.**

Nous avons ainsi mis en place la démarche Elior Proximity, gage de notre engagement quotidien à vos côtés.

**Elior Proximity, c'est :**

- un projet d'accompagnement entièrement dédié,
- l'intégration de vos particularités et de vos besoins, analysés et partagés ensemble,
- des rituels de rencontres et d'échanges tout au long de notre collaboration.

**Notre engagement :**

- maintenir une qualité de relation contractuelle optimale,
- et être toujours plus proactif dans notre rôle d'accompagnement et de conseil.

**La notion de proximité s'inscrit dans notre vision de marque globale, axée sur le professionnalisme, l'écoute, et l'action.**

## Historique

---

- La cuisine centrale de Saint Dié des Vosges a été construite par la société EGSR hexagone, aux droits de laquelle vient aujourd'hui ELRES, dans le cadre d'une concession de service public de la restauration scolaire et municipale signée en date du 11 Mars 1991 d'une durée initiale de 15 ans, portée à 25 ans par avenant N° 3 (base initiale de 272000 repas devient 184510 repas annuel).
- Avenants 8&9 ( 2006&2008), mise en place de » 7 Selfs qui fait grandir » et « 2 restaurant des tous petits »
- Avenant 10 (2008) – restitution du solde de crédit bail à la ville
- Avenant 13 (2010) – modification base contractuelle: 183 000 .
- Avenant 14 (2012) – mise en place d'une redevance concessive de 115 k€/an.
  
- 31/12/2012 – Ville de St Dié fait part de son désir de céder la cuisine centrale à Elres; formalisé par promesse de vente à échéance au 1<sup>er</sup> Février 2017.

# 1. LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET FINANCIERS



- 1.1. L'évolution de la fréquentation
- 1.2. L'activité économique
- 1.3. Les flux financiers avec la ville
- 1.4. L'activité pour les tiers

## 1.1. L'évolution de la fréquentation



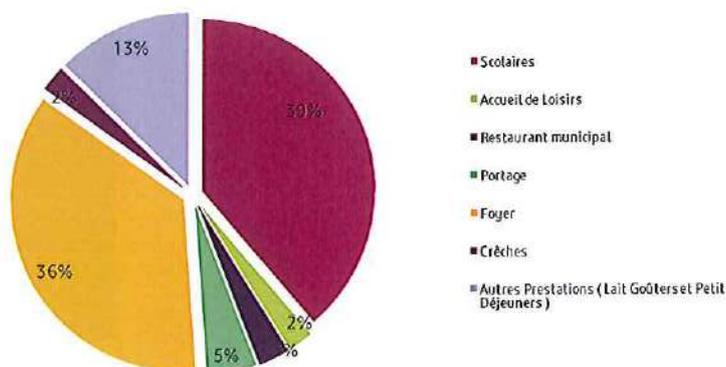
## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • Repas facturés par catégorie de convives et prestations

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Evolution vs A -1	
				En Quantités	En %
Scolaires	75 959	74 070	66780	-7 290	-9,8%
Accueil de Loisirs	3 503	3 110	4103	993	31,9%
Restaurant municipal	5 587	4 975	5084	109	2,2%
Portage	11 045	9 879	8180	-1 719	-17,4%
Foyer	55 766	53 900	62046	8 146	15,1%
Crèches	4 450	4 374	4150	-224	-5,1%
<b>Total Repas</b>	<b>156 310</b>	<b>150 308</b>	<b>150 323</b>	<b>15</b>	<b>0,0%</b>
Autres Prestations ( Lait Goûters et Petit Déjeuners )	18 396	17 799	21804	4 005	22,5%

## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • La répartition de la fréquentation par nature de convives



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

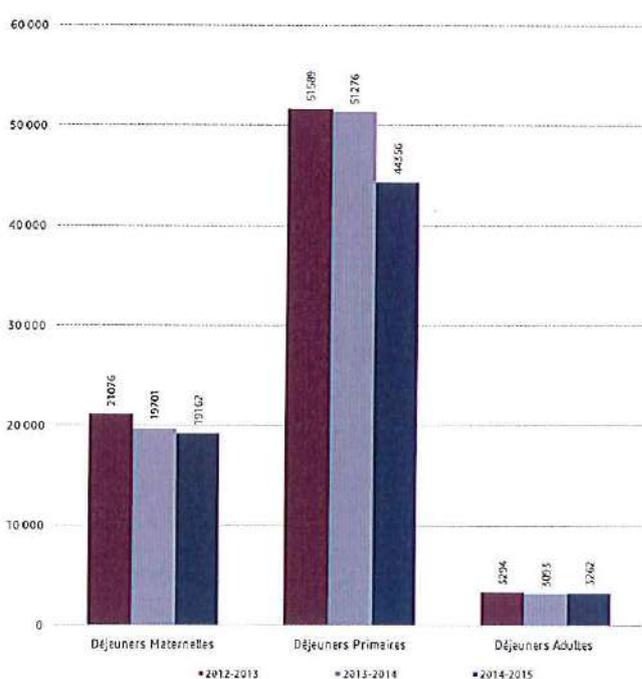
### • Repas facturés par catégorie de convives et prestation

L'activité du service au cours de l'exercice 2014-2015 s'établit à 150 323 repas avec 140 jours scolaire pour 140 jours l'an passé

	A-1	A
Nombre de jours scolaires	140	140

## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation scolaire

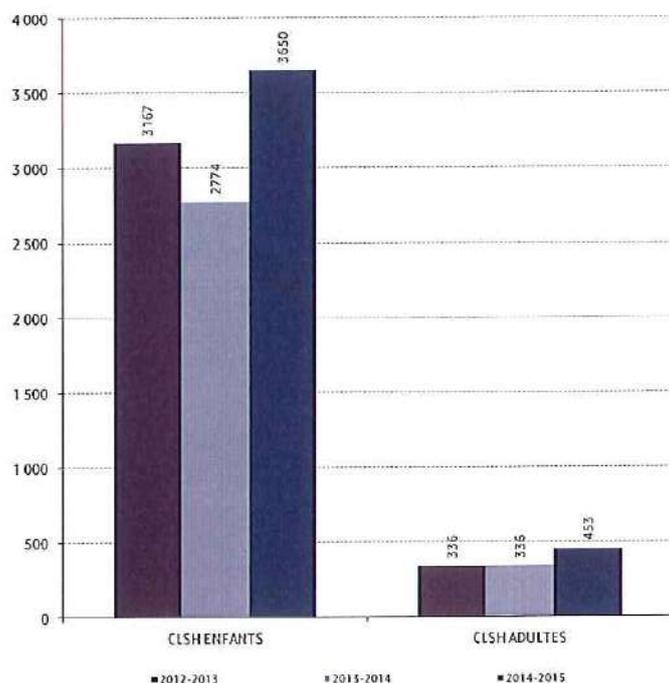


Evolution de la fréquentation scolaire  
 Maternelles -539 cvts soit -2.7%  
 Primaires -6290 cvts soit -13.5%  
 Adultes +169 cvts soit +15.5%



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation en accueil de loisirs



#### ACCUEIL DE LOISIRS

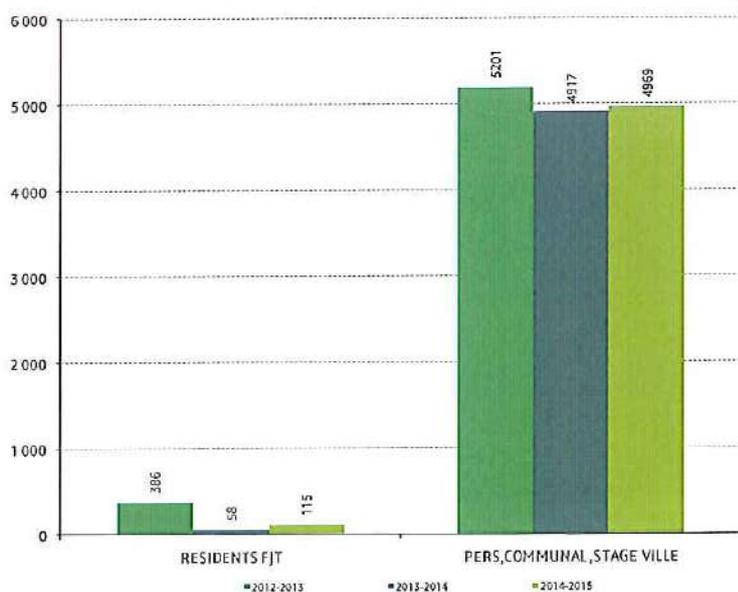
Primaire +876 cvts soit +31.6%

Adultes +117 cvts soit + 34.8%



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation en restaurant municipal

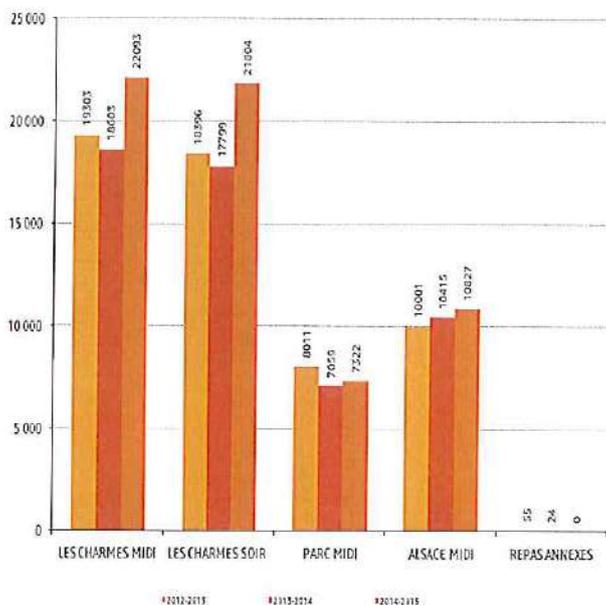


Restaurant Municipal  
+109 cvts soit +2.2%



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation en foyer résidence

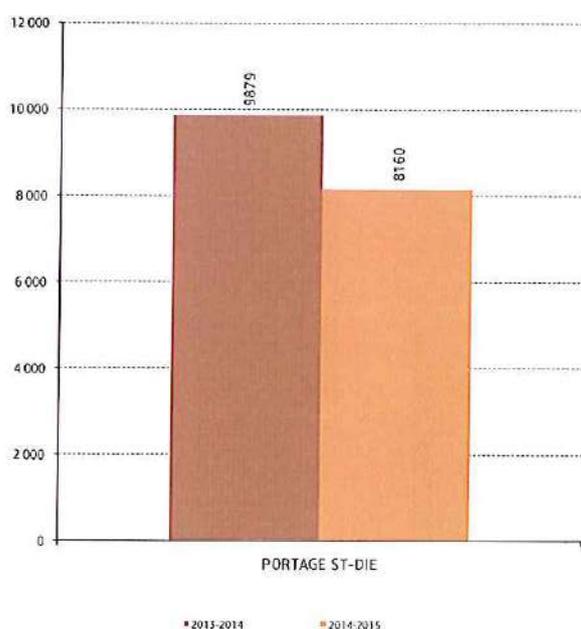


Suite au regroupement  
De la chaumière –  
Flora Tristan  
Sur la nouvelle  
Résidence des Charmes  
**+3490 dejeuners soit +18.8%**  
**+4005 Diners soit +22.5%**  
Résidence du Parc  
**+ 263 dejeuners soit +3.7%**  
Batiment Alsace  
**+412 dejeuners soit +4%**



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation en portage

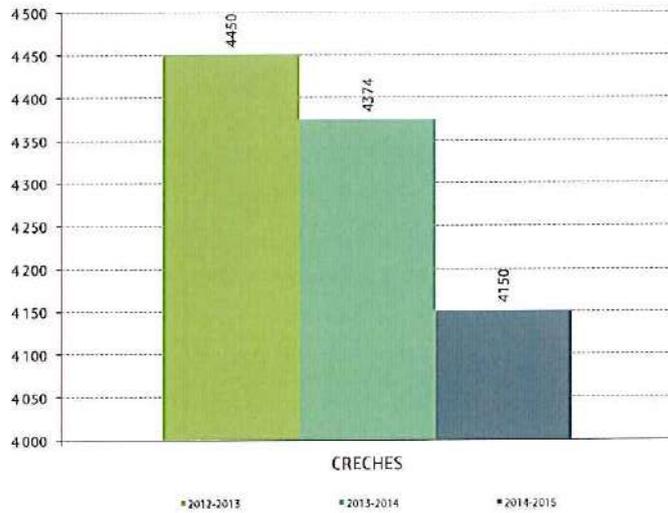


**-1719 Déjeuners**  
**-Soit -17.4%**  
**-Soit environ - 5**  
**repas jour**



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation en crèches

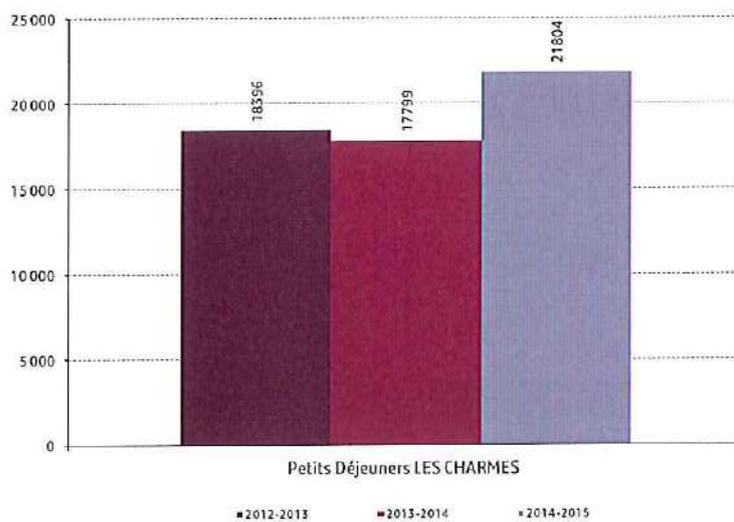


-224 repas soit -5.1%



## 1.1 L'évolution de la fréquentation

### • L'évolution de la fréquentation pour les autres prestations



Regroupement de la  
Résidence des CHARMES  
+ 4005 petits-dej  
Soit +22.5%



## 1.2. L'activité économique



## Compensation de l'exercice 2014 2015

COMPENSATION DE L'EXERCICE 2014-2015  
Contrat concession St Dié

BASE CONTRACTUELLE	Nombre de repas	Chiffre d'affaires contractuel €.H.T	Total €.TTC
MATERNELLES	19162	151 130.69€	159 442.88€
PRIMAIRES	44356	349 835.77€	369 076.74€
ADULTES	3262	35 536.23€	37 490.72€
PERSONNEL COM FJT	4699	51 190.91€	54 006.41€
<b>Sous Total Compensé</b>	<b>71 479</b>	<b>587 693.60€</b>	<b>620 016.41€</b>
CRECHES	4150	32 731.05€	34 531.26€
CDL PRIMAIRES & MATER	3650	28 787.55€	30 370.87€
CDL ADULTES	453	4 934.98€	5 206.41€
EPHAD LES CHARMESMIDI	22093	240 681.14€	253 918.60€
EPHAD LES CHARMES SOIR	21804	237 532.78€	250 597.08€
CCAS PARC MIDI	7322	79 765.87€	84 152.99€
CCAS ALSACE MIDI	10827	117 949.34€	124 436.55€
CCAS PORTAGE MIDI	8160	88 895.04€	93 784.27€
DEJ SAINT DIE PERSO STAGE VILLE	385	4 194.19€	4 424.87€
<b>Sous Total Factures Directes</b>	<b>78884</b>	<b>835 471.93€</b>	<b>881 422. 89€</b>
<b>TOTAL REPAS AFFERMARGE</b>	<b>150 323</b>		
AUTRES PETITS DEJEUNERS CCAS	21 804	107 319.29€	113 221.85€
<b>TOTAL REPAS AFFERMARGE + PETITS DEJEUNERS CCAS</b>	<b>172 127</b>	<b>1 530 484.82€</b>	<b>1 614 661.49€</b>

## 1.2 Les flux financiers avec la ville Compensation

Solde de l'Apurement des comptes 2014-2015	HT	TTC
Total CA contrat(1)	1 530 484.82€	1 614 661.49€
Facturation acomptes provisionnels	410 364.84€	432 934.91€
Facturation Usagers	228 612.04€	241 185.70€
Facturation Directes	942 791.22€	994 644.74€
Total recettes (2)	1 581 768.28€	1 668 765.35€
Solde en Euros (1)-(2)	-51 283.28€€	-54 103.86€

## 1.2 Les flux financiers avec la ville Calcul Sous Activité 2014-2015

Période	Base contractuelle	variation	Seuil sur-Activité	Seuil sous-Activité	Réel 2014-2015	Sur (+) / Sous Activité(-)
2014-2015	1830 00	5%	192 150	173 850	150 323	-81 167 € + 50 000€
Avenant 16 remise						-31 167€

## 1.2 L'activité économique

### • Prix de vente applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014, décomposé par type de prestations

Catégories de convives	Prix en € HT	
	Prix applicable au 01/09/2013	Prix applicable au 01/09/2014
Repas Crèches	7,669	7,887
Restauration scolaire		
Maternelles	7,669	7,887
Primaires	7,669	7,887
Personnel de service	10,592	10,894
Centres de loisirs		
Primaires	7,669	7,887
Personnel de service	10,592	10,894
Restaurant Municipal		
Catégorie d'usagers 1	10,592	10,894
Foyers Résidences		
résidents	10,592	10,894
peti-déjeuner CHARMES	4,786	4,922

Sur l'année en cours, les prix ont été révisés par application de la formule de révision de prix contractuelle.

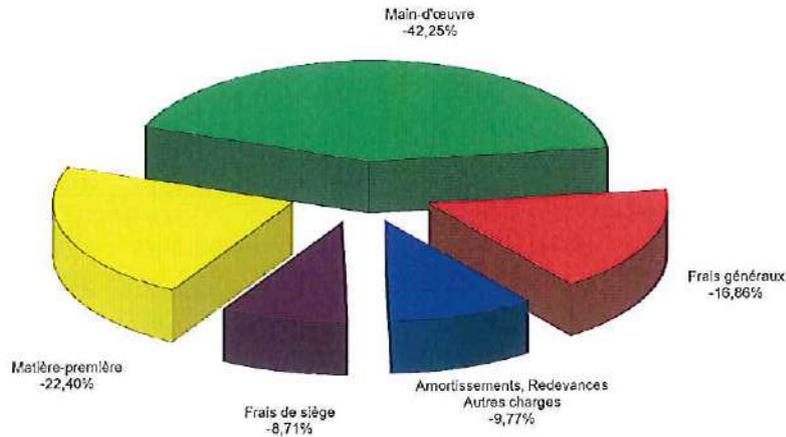
## 1.2 L'activité économique

### • Le compte d'exploitation synthétique

Montants en € HT	2013-2014	2014-2015
Nombre de repas	150 308	150 323
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 448 911	1 530 485,00
SOUS ACTIVITE	71 312	31 168
MATIERE PREMIERE	-372 080	- 358 646
MAIN-D'ŒUVRE	-669 653	- 676 350
TOTAL FRAIS GENERAUX	-274 911	- 269 958
TOTAL CHARGES DIVERSES	-172 187	- 156 481
FRAIS DE SIEGE	-129 011	- 139 439

## DECOMPOSITION DU COUT MOYEN PONDERE POUR VOTRE VILLE

### Cuisine Centrale de Saint Dié Décomposition du coût moyen pondéré Période du 01/09/2014 au 31/08/2015



### 1.3. Les flux financiers avec la ville



## 1.3 Les flux financiers avec la ville

### Facturation

CANTINES.COM

Type de convive	Tarif	Total nombre repas	Total prix repas
Adulte Ville en gratuité	0.00€	3021	0.00€
Adulte	2.50€	2	5.00€
Adulte	4.50€	93	418.50€
Adulte	5.50€	7	38.50€
Adulte	9.85e	35	344.75€
<b>TOTAL TTC</b>		<b>3158</b>	<b>806.75€</b>

## 1.3 Les flux financiers avec la ville

### Facturation

CANTINES.COM

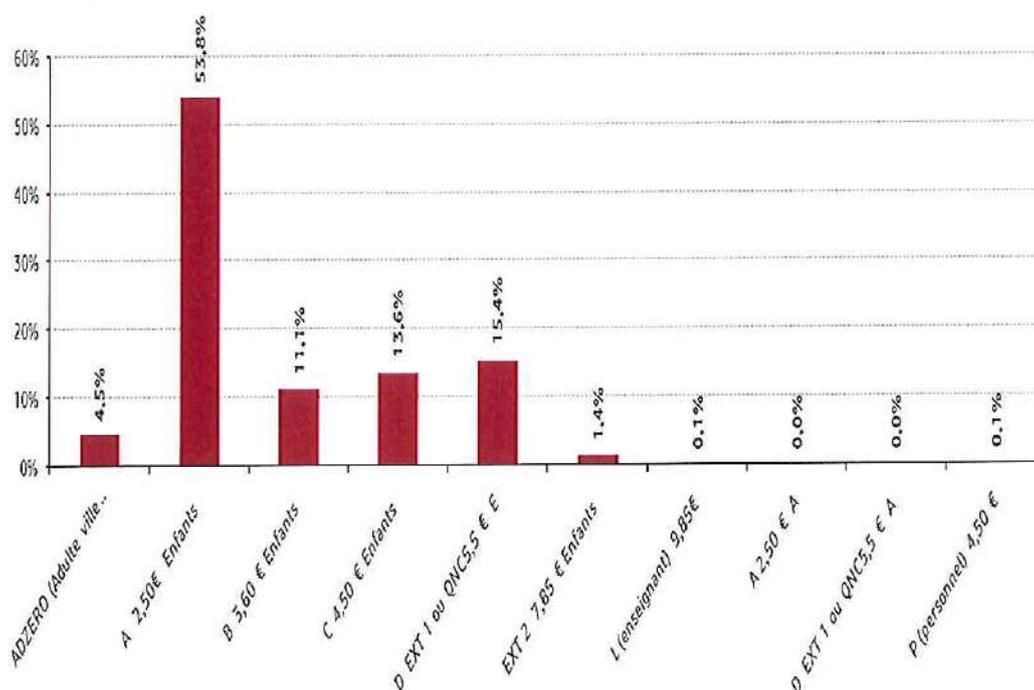
Type de convive	Tarif	Total nombre repas	Total prix repas
Maternelle	2.50e	10 869	27 172.50€
Maternelle	3.60€	2 336	8 049.60€
Maternelle	4.50€	2 887	12 991.50€
Maternelle	5.50€	2 953	16 241.50€
Maternelle	7.85€	138	1 083.30€
Primaire	2.50€	24 922	62 305.00€
Primaire	3.60€	5 165	18 594.00€
Primaire	4.50€	6 144	27 648.00€
Primaire	5.50€	7 273	40 001.50€
Primaire	7.85€	774	6 075.90€
<b>TOTAL TTC</b>		<b>63 361</b>	<b>220 162.80€</b>

## 1.3 Les flux financiers avec la ville

Option	Quantité	Quantité (Co %)	Euros TTC	Ratio T.T.C. (Co %)
ADZERO (Adulte ville en gratuité)	3021	4,54%	0	0,00%
A 2,50€ Enfants	35791	53,81%	89477,5	40,49%
B 3,60 € Enfants	7401	11,13%	26643,6	12,06%
C 4,50 € Enfants	8031	13,58%	40639,5	18,39%
D EXT 1 ou QNC5,5 € Enfants	10226	15,37%	56243	25,45%
EXT 2 7,85 € Enfants	912	1,37%	7159,2	3,24%
L (enseignant) 9,85€	35	0,05%	344,75	0,16%
A 2,50 € Adulte stagiaire scolaire	2	0,00%	5	0,00%
D EXT 1 ou QNC5,5 € Adulte stagiaire scolaire	7	0,01%	38,5	0,02%
P (personnel) 4,50 €	93	0,14%	418,5	0,19%
<b>TOTAL</b>	<b>65 519</b>	<b>100,00%</b>	<b>220 969,55</b>	<b>100,00%</b>

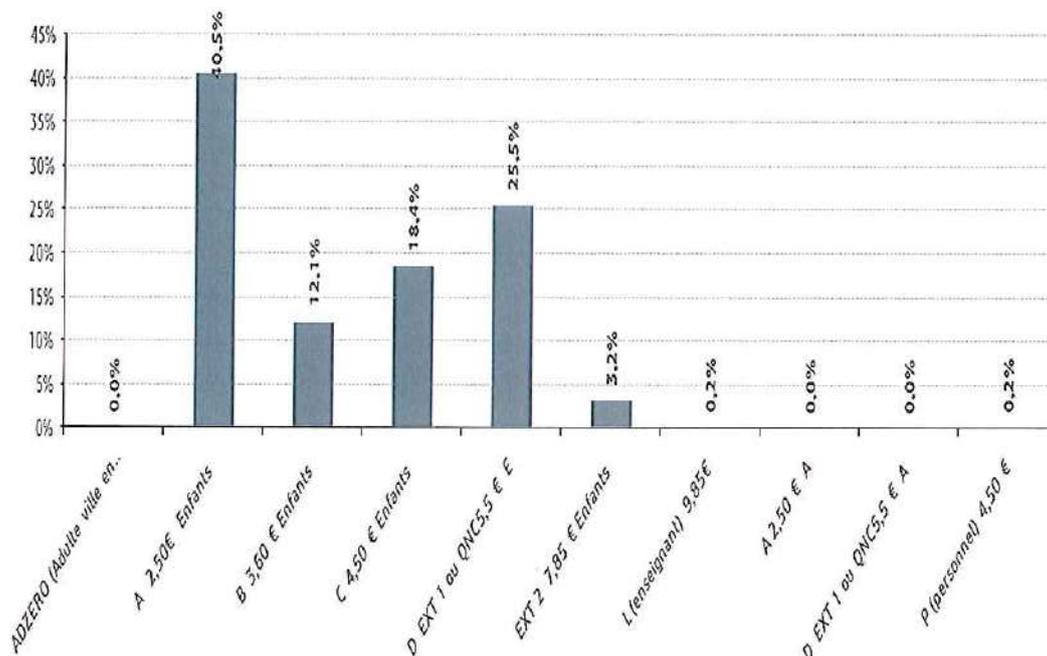
## 1.3 Les flux financiers avec la ville

### • La part des repas consommés par catégorie



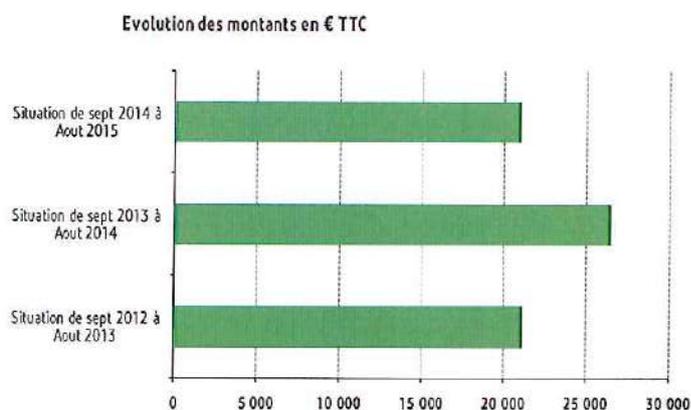
### 1.3 Les flux financiers avec la ville

#### • La part des recettes familles par catégorie



### 1.3 Les flux financiers avec la ville

•

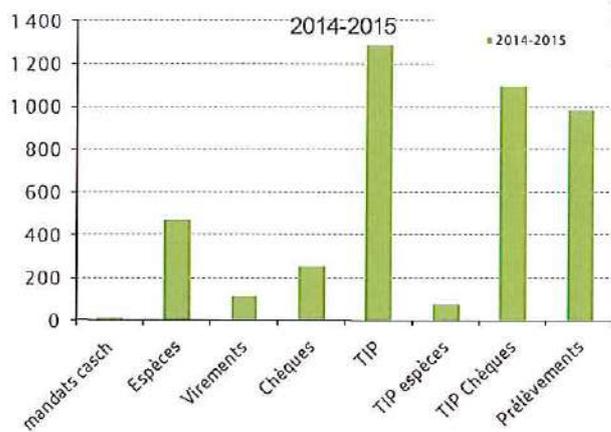


#### Montant des impayés

2012/2013  
21 140 €  
2013/2014  
26 470 €  
2014/2015  
21 000 €

## 1.3 Les flux financiers avec la ville

### • La répartition des modes de paiement



Répartition des modes de paiement en volume

## 1.4. L'activité pour les tiers



## COMPTE D EXPLOITATION CUISINE CENTRALE DE SAINT-DIE DES VOSGES

Montants en €	DSP	EXTERIEURS	GLOBAL
HT	2014-2015	2014-2015	CUISINE CENTRALE 2014-2015
COUVERTS	150 323	487 620	637 943
CA	1 530 485€	1 641 560€	3 172 045€
SOUS -ACTIVITE	31 168€		31 168€
MP	-358 646	-971 610	-1 330 256
MO	-676 350	-358 613	-1 034 962
FG	-269 958	-219 889	-489 847
TOTAL CHARGES DIVERSES	-156 481	-140 651	-297 132
FRAIS DE SIEGES	-139 481	-149 513	-288 953
RESULTAT D EXPLOITATION	-39 220	-198 717	-237 937

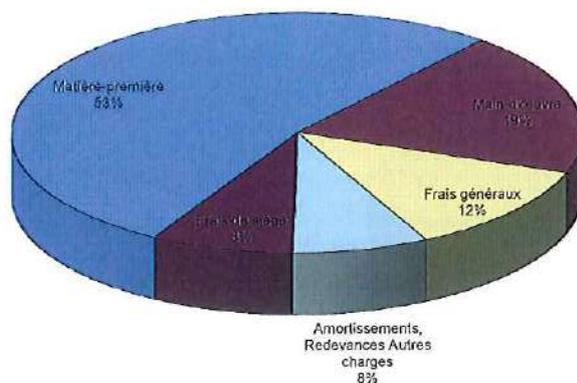
## 1.4 L'activité pour les tiers

### ⊗ Détail redevance mensuelle

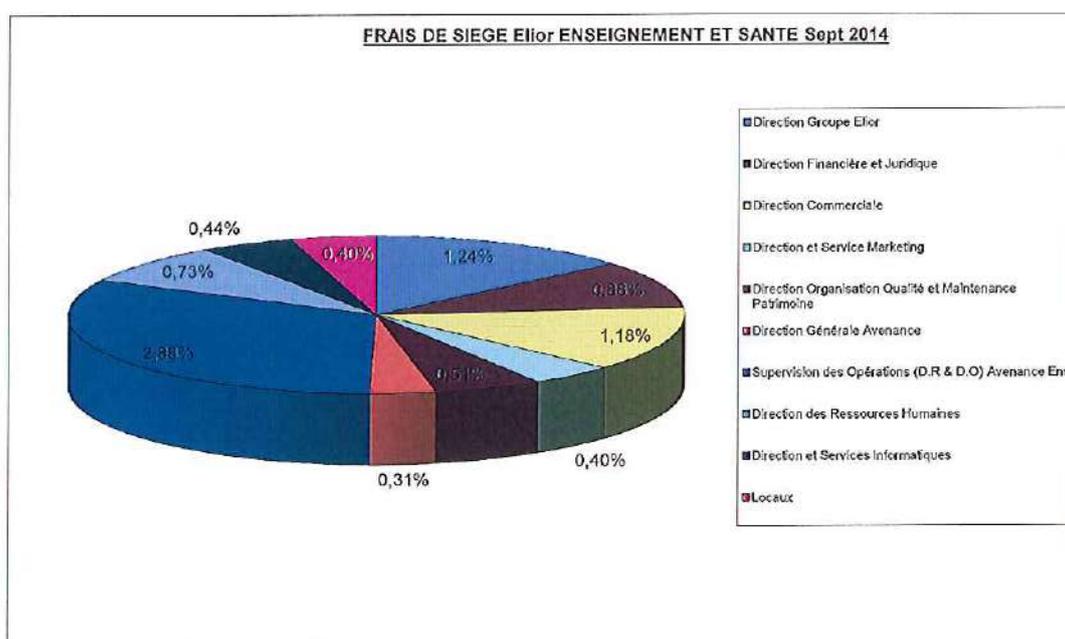
MOIS	COUVERTS MOIS	COUVERTS CUMUL	Redevance MOIS TTC (0,3588 € TTC au couvert)	Redevance HT
SEPTEMBRE	52 555	52 555	18 856.73€	15 713.95€
OCTOBRE	41 590	94 145	14 922.49€	12 435.41€
NOVEMBRE	48 626	142 771	17 447.01€	14 539.17€
DECEMBRE	40 855	183 626	14 658.77€	12 215.65€
JANVIER	44 790	228 416	16 070.65€	13 392.21€
FEVRIER	30 951	259 367	11 105.22€	9 254.35€
MARS	48 590	307 957	17 434.09€	14 528.41€
AVRIL	30 590	338 547	10 975.69€	9 146.41€
MAI	37 366	375 913	13 406.92€	11 172.43€
JUIN	50 890	426 803	18 259.33€	15 216.11€
JUILLET	32 411	459 214	11 629.07€	9 690.89€
AOUT	20 006	479 220	7178.15€	5 981.79€
<b>TOTAL</b>	<b>479 220</b>		<b>171 944.14€</b>	<b>143 286.78€</b>

## DECOMPOSITION DU COUT MOYEN PONDERE DES REPAS EXTERIEURS

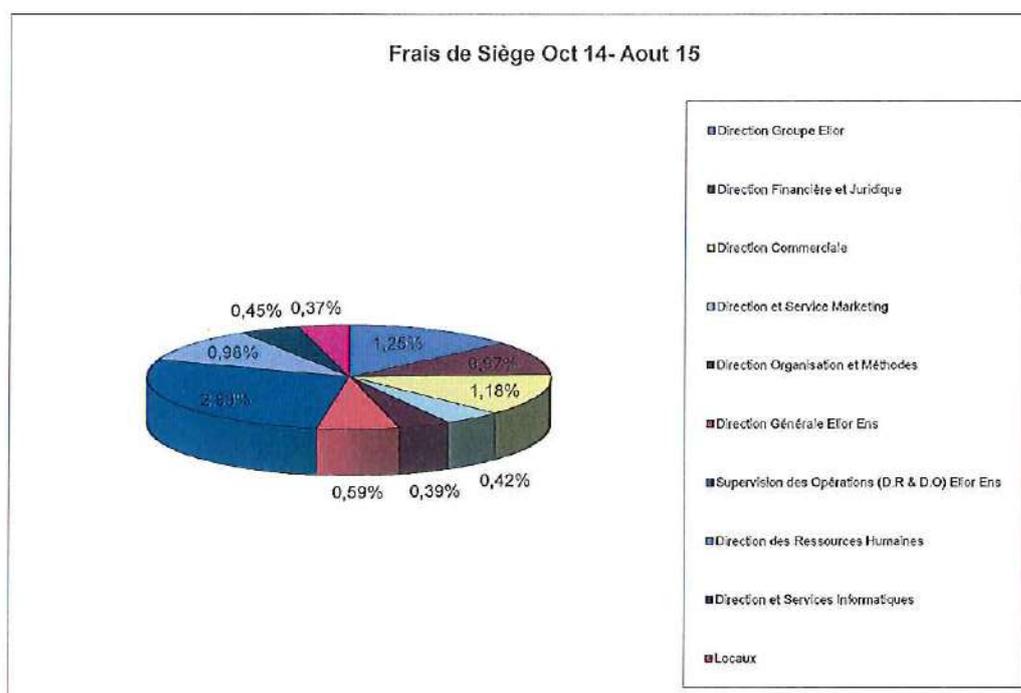
Cuisine Centrale de Saint Dié  
Décomposition du coût moyen pondéré  
des repas extérieurs  
Période du 01/09/2014 au 31/08/2015



## REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE Elior ENSEIGNEMENT SEPT 2014



## REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE Elior ENSEIGNEMENT OCTOBRE 2014 à AOUT 2015



## 2. LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE



2.1. La qualité et la sécurité des Repas

2.2. La satisfaction des Convives

2.3. L'engagement de nos Équipes

2.4. Nos engagements en matière de Développement Durable

## 2.1. La qualité et la sécurité des Repas



### 2.1. La qualité et la sécurité des repas

#### • La qualité nutritionnelle des repas

Nos menus sont composés par le pôle offre alimentaire :

- > Nos **diététiciennes** veillent au respect de l'équilibre et de la variété alimentaires.
- > Le **Responsable Innovation** et un **comité de chefs experts** créent de nouvelles recettes à intégrer aux menus.

Nos menus suivent strictement les règles fixées par les pouvoirs publics:

- > le **décret du 30 septembre 2011** relatif à l'équilibre nutritionnel
- > le **Programme National Nutrition Santé**
- > la **Circulaire interministérielle** du 25/06/2001

Elior Restauration  
Enseignement participe  
à la prévention du  
surpoids et de  
l'obésité



## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Focus sur les objectifs du décret du 30 septembre 2011

<b>Garantir les apports en fibres et vitamines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser la consommation de fruits et légumes à tous les repas</li><li>▪ Proposer des féculents un repas sur deux</li></ul>
<b>Diminuer les apports en lipides et rééquilibrer la consommation des acides gras</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire la consommation de charcuteries, produits frits et pré-frits, entrées pâtisseries</li><li>▪ Favoriser la consommation de filets de poisson</li><li>▪ Favoriser les pâtisseries simples à base de fruits, faites maison</li></ul>
<b>Diminuer la consommation de glucides simples</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préférer des desserts à base de fruits frais ou cuits</li><li>▪ Proposer des pâtisseries et desserts lactés maison</li></ul>
<b>Augmenter les apports en fer et en oligoéléments</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Proposer des viandes entières de boucheries (bœuf, agneau et veau) au moins une fois pas semaine</li></ul>
<b>Garantir les apports en calcium</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préférer des fromages et des laitages riches en calcium</li></ul>

**Améliorer les pratiques et les apports nutritionnels pour lutter contre l'obésité**



## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • La politique nutritionnelle d'Elior

Nourrir les enfants et les jeunes est un enjeu d'avenir essentiel

Nos **4 engagements** pour mettre en œuvre cette politique à vos côtés :

- > Etablir des plans alimentaires respectueux du **décret du 30 septembre 2011** et **prévenir l'obésité**
- > Favoriser **l'innovation culinaire** et **éduquer aux goûts**
- > Sélectionner des **produits de qualité**
- > Répondre aux **attentes liées à l'âge** et aux **spécificités de nos convives**

**Les 4 engagements de la politique nutritionnelle d'Elior**



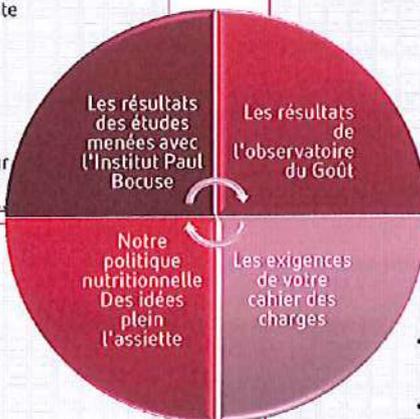
## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Focus sur les axes de conception des menus

- **Importance de la familiarité** : appréciation déterminée par la connaissance = la répétition favorise la consommation
- **Goût pour la simplicité des recettes**  
==> nécessité d'accompagner les enfants dans la découverte
- **Textures croquantes appréciées**
- **Eviter les marquants** (persil...)
- **Associations à travailler** pour accroître la consommation (ajout de thon aux poireaux...)



- **Recettes les mieux consommées** sur l'année scolaire 2013 - 2014  
==> à valoriser dans les menus
- **Recettes les moins bien consommées** sur la même période  
==> à retravailler en fonction des recommandations de l'Institut Paul Bocuse



- **Respect des règles nutritionnelles et des saisons**
- **Variété des menus** : recettes des patrimoines culinaires d'ici et d'ailleurs, plats préférés des enfants, recettes végétariennes et de saison...
- **Intégration de recettes Innovation culinaire, validées par nos convives**
- **Recettes maison**



- **Composition d'un repas : équilibre et variété**
- **A compléter en fonction de votre contrat**

## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Fréquences moyennes observées cette année

Composantes	Fréquence recommandée
Entrées contenant plus de 15% de lipides	4 sur 20 max
Crudités ou fruits crus contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	8 sur 20 min
Produits frits ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides	4 sur 20 max
Plats protéiques ayant un rapport P/L < 1	2 sur 20 max
Poissons ou préparations à base de poisson contenant au moins 70% de poisson et ayant un P/L > ou = 2	4 sur 20 min
Viandes non hachées de bœuf, de veau ou d'agneau et abats de boucherie	4 sur 20 min
Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou de fromage, contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la denrée protéique des plats composés	4 sur 20 max
Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes	10 sur 20 min
Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes secs, féculents ou céréales	10 sur 20 min
Fromages contenant au moins 150 mg de calcium laitier par portion	8 sur 20 min
Fromage contenant entre 100 et 150 mg de calcium laitier par portion	4 sur 20 min
Produits laitiers ou dessert lactés contenant plus de 100 mg de calcium laitier et moins de 5g de lipides par portion	6 sur 20 min
Desserts contenant plus de 15% lipides	3 sur 20 max
Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20g de glucides simples totaux par portion et moins de moins de 15% lipides	4 sur 20 max
Desserts de fruits crus 100 % fruits crus	8 sur 20 min

## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Focus sur la démarche d'innovation culinaire

Elior Restauration Enseignement a mis en place, depuis plus de deux ans, une démarche d'Innovation Culinaire afin de renouveler régulièrement le plaisir dans l'assiette.

En partenariat avec ses chefs, le Responsable Innovation culinaire sélectionne de nouveaux produits et imagine des recettes savoureuses, innovantes et simples à réaliser.

Innover et revisiter le patrimoine culinaire, en adéquation avec les goûts des convives

=

Une démarche structurée et participative

Animer cette démarche dynamique implique de :

- Rechercher ou créer des produits en lien avec les fournisseurs
- Créer de recettes avec des partenaires reconnus : Comités des experts Elior , Michel Sarran...
- Travailler sur les plats les moins appréciés par nos convives pour accroître leur consommation
- Tester des recettes auprès des convives pour s'assurer qu'elles correspondent à leurs goûts.



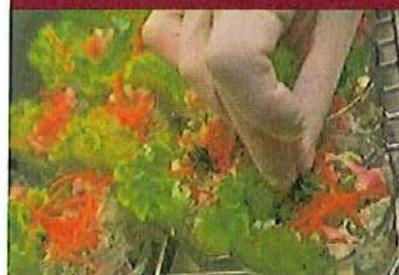
## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Notre politique de sécurité alimentaire

> Basée sur la prévention et la maîtrise des risques sanitaires, **notre politique Hygiène et Sécurité Alimentaire a largement anticipé les nouvelles réglementations** en matière d'hygiène dans les établissements de restauration collective

> **Par la méthode HACCP**, « Hazard Analysis and Critical Control Points », qui définit des procédures systématisées de prévention des risques alimentaires pour les convives, **nous prouvons notre maîtrise de chaque risque**, tout au long de la chaîne culinaire

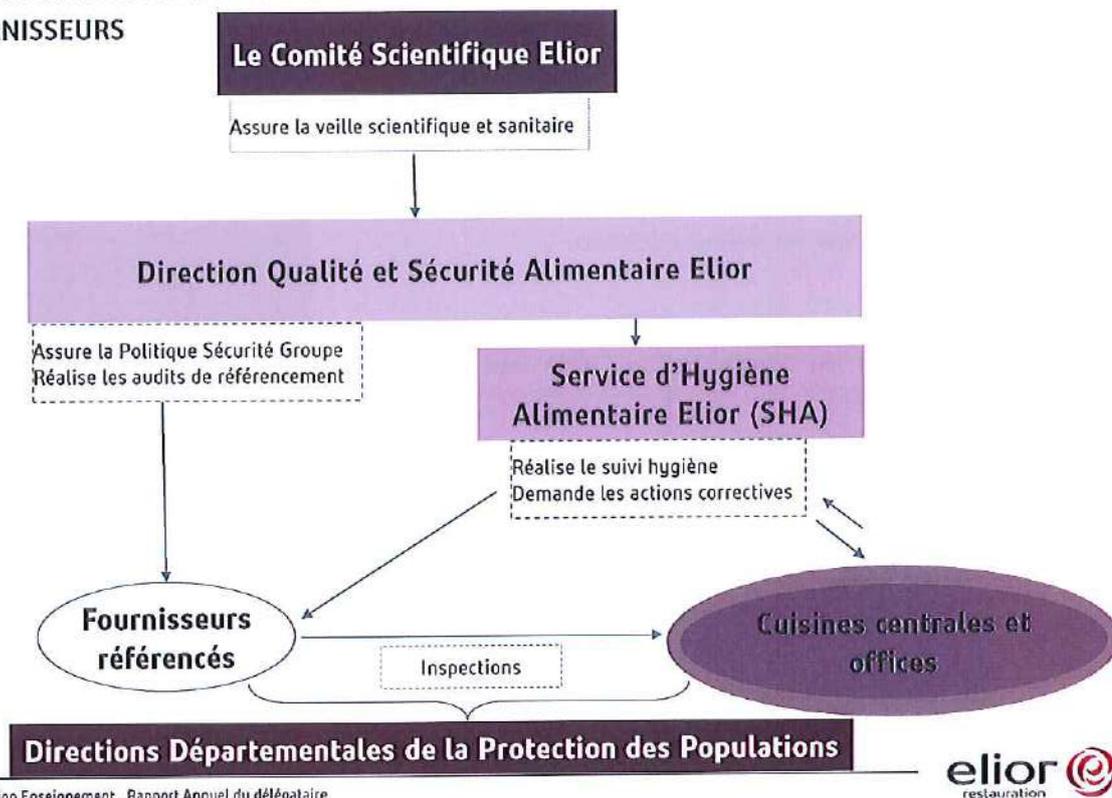
La politique  
**Hygiène et Sécurité**  
Alimentaire



## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Les acteurs de la sécurité alimentaire

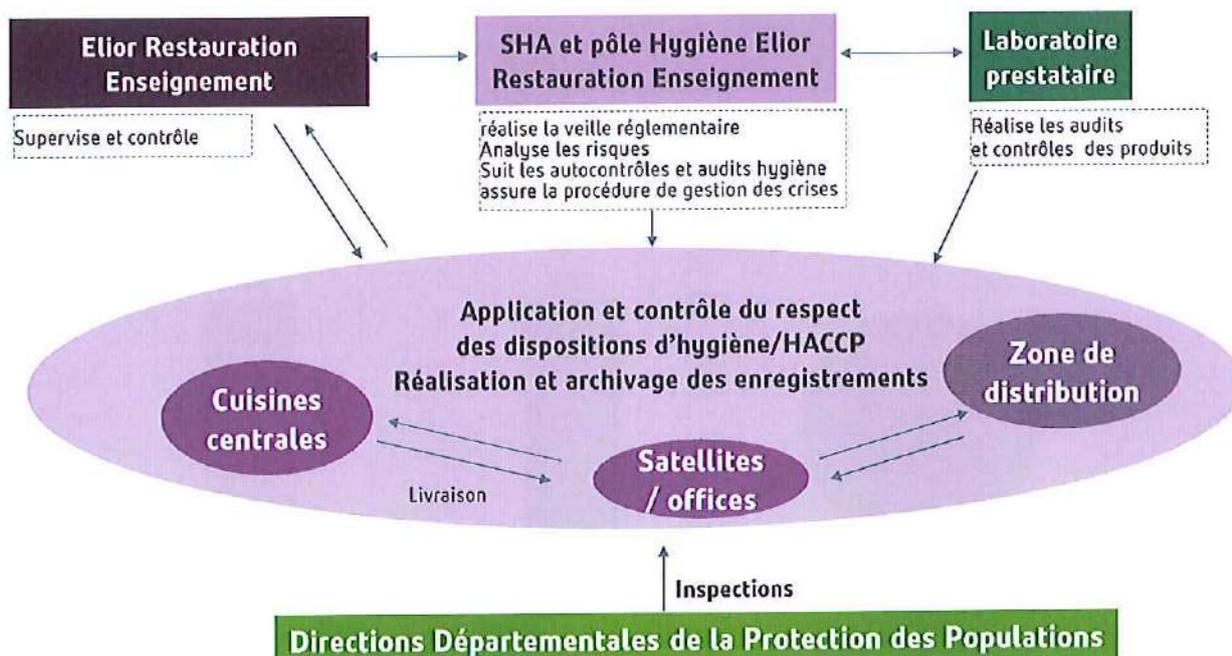
#### Les FOURNISSEURS



## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Les acteurs de la sécurité alimentaire

#### Les RESTAURANTS



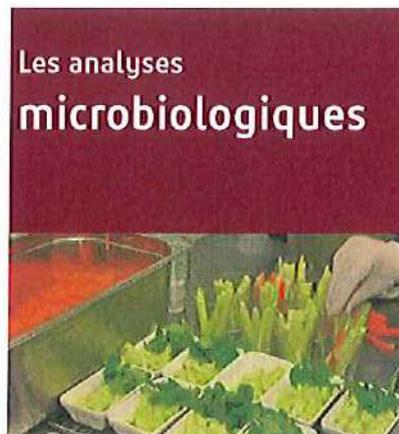
## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Les autocontrôles microbiologiques

Conformément aux textes réglementaires et à notre manuel HACCP, nous faisons réaliser régulièrement des **analyses microbiologiques des plats et des surfaces**, par un laboratoire indépendant (Cf. schéma précédent).

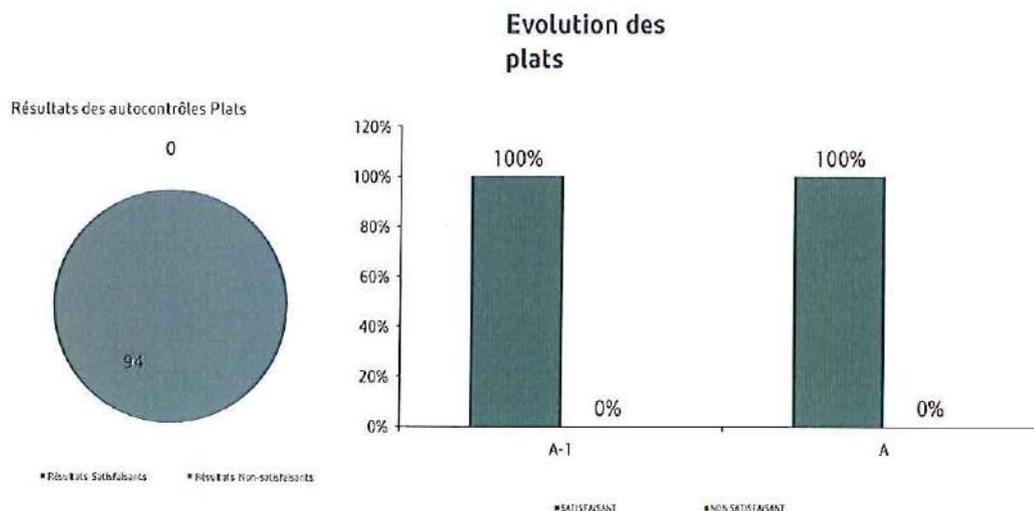
La réglementation classe la qualité microbiologique d'un produit alimentaire ou d'une surface dans une des catégories suivantes

- **Satisfaisant et Acceptable**
- **Non satisfaisant**, à noter que ce niveau n'implique pas nécessairement un danger pour la santé du consommateur



## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

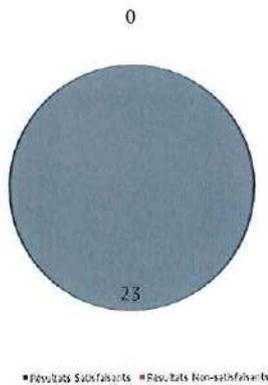
### • Résultats des autocontrôles microbiologiques - Les plats



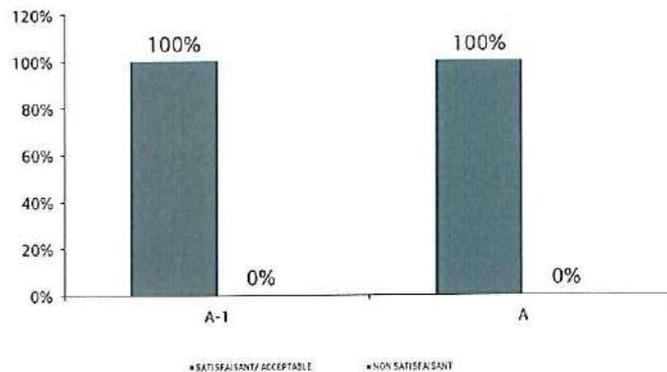
## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

### • Résultats des autocontrôles microbiologiques - Les surfaces

Résultats des autocontrôles surfaces



Evolution des surfaces



## 2.1. La qualité et la sécurité des repas

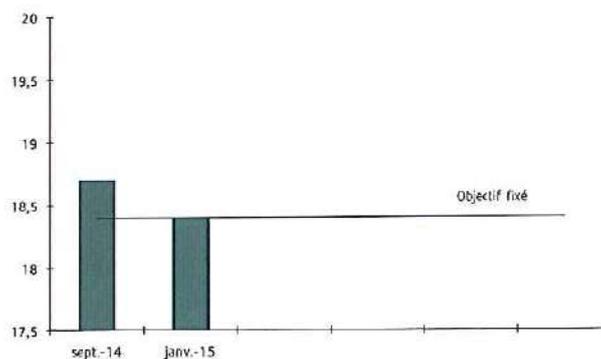
### • Les audits hygiène et rapports de visite des organismes officiels de contrôle

#### Pour votre contrat

Au cours de l'année scolaire, les contrôles suivants ont été réalisés sur la cuisine centrale:

- > Septembre 2014 AGRO ANALYSES note de l'audit 18.7/20
- > Janvier 2015 AGRO ANALYSES note de l'audit 18.4/20

Suivi des notes d'audit hygiène (sur 20)



## 2.2. La satisfaction des convives



### 2.2. La satisfaction des Convives

- Etre à l'écoute de nos clients et nos convives
- Afin de savoir ce qui est apprécié dans notre prestation ou ce qui nécessiterait d'être amélioré, nous donnons à nos clients partenaires ainsi qu'à nos convives des opportunités d'expression de leur satisfaction.
- Qu'il s'agisse d'évaluer notre offre alimentaire ou plus largement l'ensemble de notre prestation, nous avons mis en place, en complément des Commissions Restauration, trois outils de mesure et de suivi de votre satisfaction et de celle de nos convives
  - Le Baromètre Convives
  - L'Observatoire Du Goût
  - Le Baromètre Partenaires

3 outils de mesure et  
de suivi de la  
satisfaction



## 2.2. La satisfaction des Convives

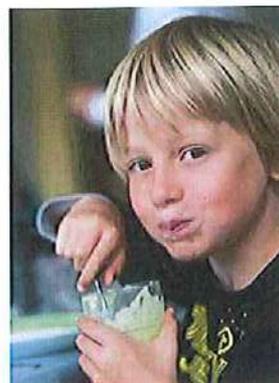
---

- L'Observatoire Du Goût dans votre ville

L'observatoire du Goût est l'analyse de la **consommation des repas** par les enfants. Chaque jour, le ou la responsable d'office indique sur une grille d'évaluation si les enfants ont très bien, plutôt bien, plutôt pas ou pas du tout consommé leur entrée, leur plat et accompagnement, leur laitage et leur dessert.



Écoles qui participent à la démarche	Toutes les écoles de la ville
--------------------------------------	-------------------------------



## 2.2. La satisfaction des Convives

---

L'Observatoire Du Goût dans votre ville  
Le Baromètre Convives dans votre ville

VOIR EN ANNEXE

## 2.2. La satisfaction des Convives

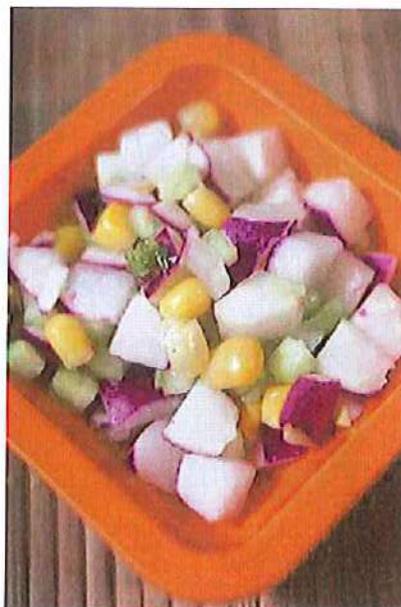
### • Présentation des Commissions Restauration

Les Commissions Restauration sont **des moments privilégiés** partagés avec vous et les représentants des parents d'élèves.

La Commission Restauration doit être une source de progrès pour tous

- le client
- l'équipe de cuisine
- l'équipe éducative
- le personnel de service
- les parents d'élèves

Au cours de ces rendez-vous, en plus d'une analyse des futurs menus, nous en profitons pour **vous informer** sur des sujets d'actualités comme les allergies alimentaires, le PNNS 3, le Bio, la nouvelle réglementation, etc.



## 2.2. La satisfaction des Convives

### • Fréquence des commissions restauration

	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Nombre total
Scolaire	15/09/201 4		3/11/201 4		12/01/15		23/03/201 5			12/05/20 14	01/06/20 15 et le 29/06/20 15		6
CCAS	01/09/201 4	6/10/201 4	03/11/20 14	01/12/20 14	05/01/2015	02/02/20 15	02/03/201 5	07/04/201 5	04/05/20 15	29/06/20 15	06/07/20 15	03/08/201 5	12

## 2.2. La satisfaction des Convives

### • Les animations

Notre programme d'animations, renouvelé chaque année, célèbre les fêtes traditionnelles du calendrier. Nous souhaitons également sensibiliser les convives au développement durable et leurs transmettre de bonnes habitudes alimentaires.

Les thèmes d'animations pour l'année 2014-2015

#### Lulu au paradis des desserts

Cette année, Lulu fait découvrir aux enfants le métier passionnant de cuisinier.

Les animations sont classées en trois catégories:

LES INCONTOURNABLES

LES THÉMATIQUES

LES OPTIONNELLES

Lulu, la mascotte de  
notre programme  
d'animations



elior®

elior®  
restauration

## 2.2. La satisfaction des Convives

### • Les animations

LES INCONTOURNABLES

#### La semaine du Goût

▪ Lulu cuisinier fait découvrir aux enfants l'univers de la pâtisserie à travers de nombreuses recettes de desserts.

#### ▪ AU MENU

- > Mousse au chocolat au lait
- > Crème dessert au caramel
- > Cake Surprise maison (courgettes –chocolat)
- > Compote pomme cannelle

#### Noël

▪ Cette année les enfants découvrent une cheminée trompe l'œil avec des chaussettes de Père Noël.

#### ▪ AU MENU

- > Chiffonnade de laitue & saumon fumé et tomate
- > Médailon de pintade et sauce forestière
- > Pom'pin Forestine
- > Bûche de Noël locale (boulangerie Valério)
- > Chocolat de Noël

#### Pâques

▪ Lulu part à la chasse aux œufs de Pâques dans le restaurant, à travers une nouvelle affiche spécialement conçue pour les enfants.

Des animations  
ludiques et  
éducatives pour les  
enfants



elior®  
restauration

## 2.2. La satisfaction des Convives

### • Les animations dans votre ville

Convives	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
Scolaire	COCKTAIL DE LA RENTREE	SEMAINE DU GOUT	Les Antilles	ST-NICOLAS & REPAS DE NOËL	EPIPHANIE	CHANDELEUR Nouvel An Chinois
CCAS		SEMAINE DU GOUT	POMMES POIRES LE BEAUJOLAIS NOUVEAU	ST-NICOLAS & REPAS DE NOËL	REPAS DE L'AN EPIPHANIE	CHANDELEUR Nouvel An Chinois

## 2.2. La satisfaction des Convives

### • Les animations dans votre ville

Convives	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
SCOLAIRE	LA MONTAGNE	REPAS DE PAQUES	ANGLETERRE	REPAS DE FIN D'ANNEE		
CCAS	LA MONTAGNE	REPAS DE PAQUES	ANGLETERRE	REPAS D ETE	REPAS DU 14 JUILLET	

## 2.2. La satisfaction des Convives

---

- Les animations dans votre ville
  - Fabrication de Dessert Maison



## Une équipe à votre service

---



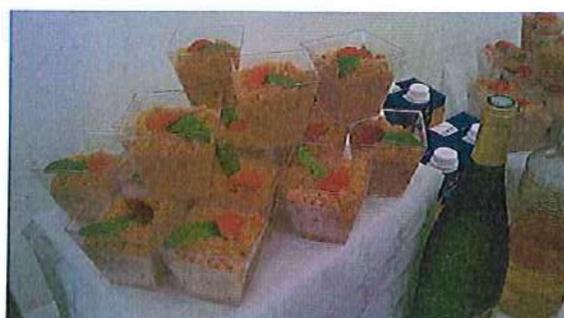
## Les animations scolaires dans votre Ville

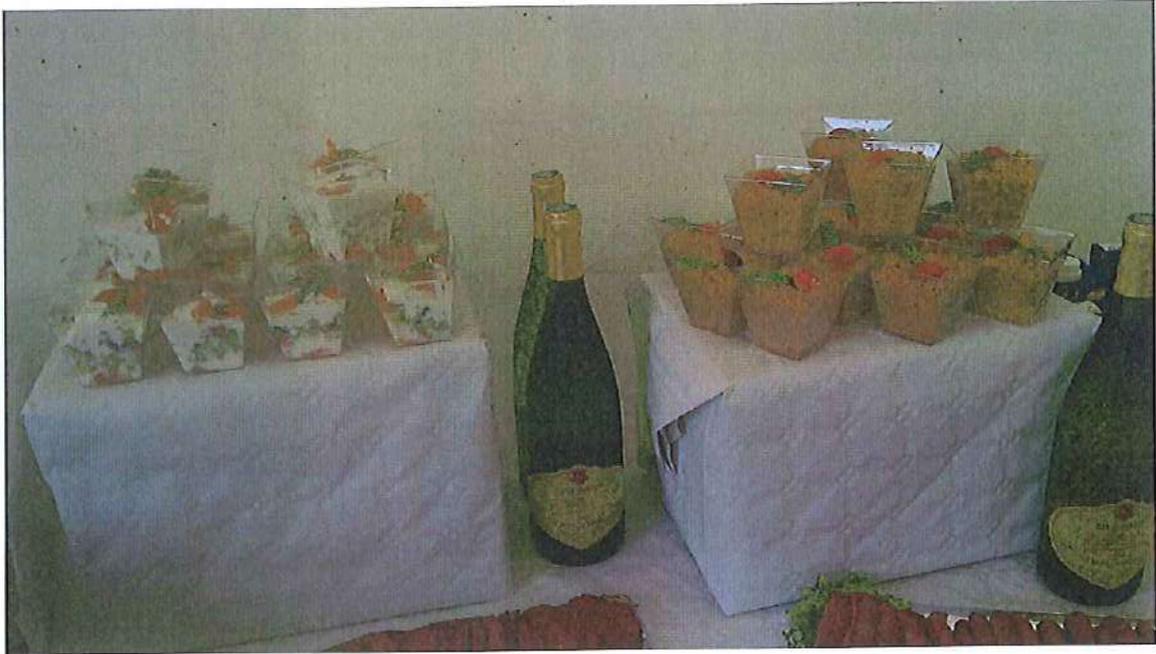
---



## Les Animations du CCAS

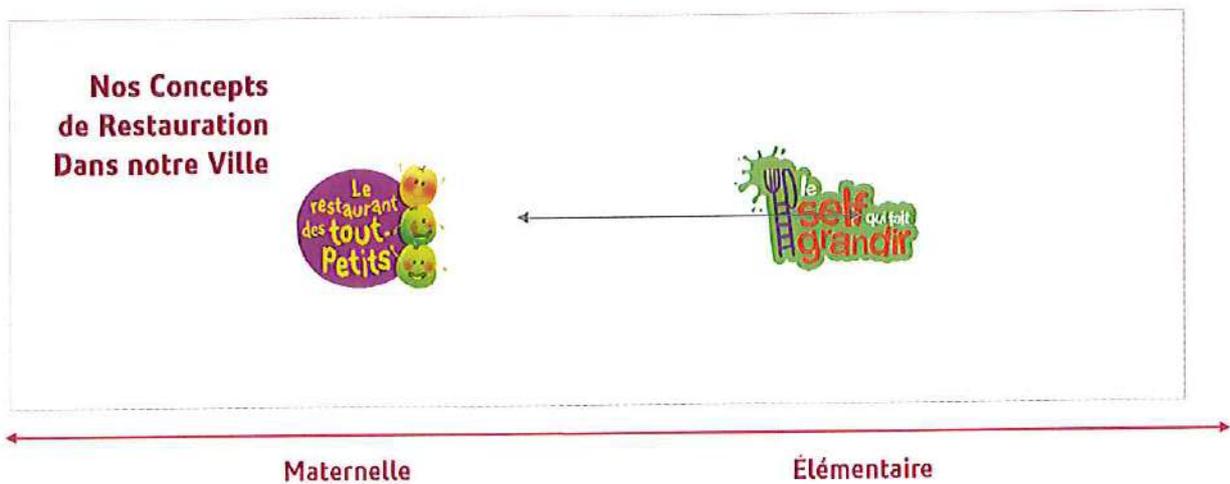
---





## 2.2. La satisfaction des Convives

Pour accompagner les convives dans les différentes étapes d'une croissance harmonieuse, Elior Restauration Enseignement a conçu des solutions de restauration adaptées à nos convives.



## 2.2. La satisfaction des Convives

Dans votre ville



**LE SELF QUI FAIT GRANDIR**  
Définit un nouvel apprentissage nutritionnel pour les enfants dans un lieu de vie convivial et ludo-éducatif.

L'implantation de ce concept nécessite une nouvelle approche en matière de pédagogie et implique un fort partenariat avec les équipes enseignantes.

## 2.3 L'engagement de nos équipes



## 2.3. L'engagement de nos Équipes

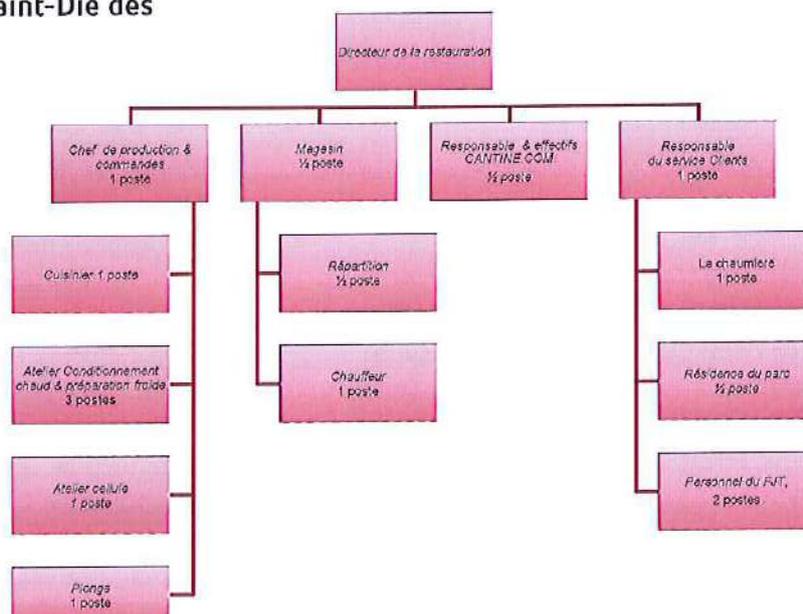
- > Elior Restauration Enseignement s'est développé grâce aux talents et aux compétences de ses collaborateurs
- > Notre première force, ce sont les hommes et les femmes qui composent notre entreprise. Ils exercent un métier noble, puisqu'ils travaillent quotidiennement au service des enfants
- > Notre politique de ressources humaines, axée sur la formation et la promotion interne, contribue à valoriser et renforcer les compétences de chacun
- > Signataire de la Charte de la Diversité et de la Charte pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation, nous nous engageons à refléter la diversité de la société dans laquelle nous sommes implantés

Nos collaborateurs sont nos meilleurs ambassadeurs



## 2.3. L'engagement de nos Équipes

### • Organigramme de la Cuisine Centrale dédié à la Ville de Saint-Dié des Vosges



## 2.3. L'engagement de nos Équipes

### • Liste des salariés ( 1/2)

Nom & Prénom	Statut	Fonction	Affectation	Type de Contrat	N° Jours Semaine	Horaire hebdomadaire
Grandjean Jean-Marc	Cadre	Directeur de la Restauration	cuisine centrale	CDI	5	35
Roelinger Désirée	Employée	Responsable Services Client	cuisine centrale	CDI	5	37
SURMELY CORINNE	Employée	Responsable Encaissements	cuisine centrale	CDI	5	20
Laurent Claudy	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Leost Fabian	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Marchal Sophie	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Seber Adil	Employé	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Zoubiri Menouare	Employé	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
MANGIN Stéphane	Agent Maîtrise	Chef de Production	cuisine centrale	CDI	5	39
Clerc Jean-Marc	Employée	Cuisinier	cuisine centrale	CDI	5	35
Djella Salma	Employée	Responsable Atelier	cuisine centrale	CDI	5	35
Galland Sonia	Employée	cuisinière	cuisine centrale	CDI	5	35
Baradel Frédéric	Employé	secord	cuisine centrale	CDI	5	35
Stephann Christine	Employée	Conditionneuse	cuisine centrale	CDI	5	35
Colombo Vanessa	Employée	employé de Restauration	cuisine centrale	CDI	5	35
Adrian Marie-Laure	Employée	Employé Polyvalent	cuisine centrale	CDI	5	35
Fuxeler Danielle	Employée	Magasinier	cuisine centrale	CDI	5	37
Humbert Sébastien	Employée	Responsable de Flux	cuisine centrale	CDI	5	35
Noel Christine	Employée	Répartiteur	cuisine centrale	CDI	5	0
Ganaye Francis	Employée	Chef de Cuisine	Détaché Communal FJT	CDI	5	39
Portage Marie-Claude	Employée	employé de Restauration	FJT	CDI	5	37
Annabette GERARD	Employée	employé de Restauration	Résidence Le Parc	CDI	5	20
THOMASSIN JEAN-PIERRE	Employée	employé de Restauration	Chaumière	CDI intermittent 900 heures	5	35

## 2.3. L'engagement de nos Équipes

### • Notre politique de formation

#### Trois axes majeurs

- > L'emploi et la gestion de carrières
- > Le développement des compétences
- > Le management de la diversité

- Le premier objectif de cette démarche est d'agir en **employeur responsable** en anticipant les besoins de compétences et en ciblant les talents correspondants
- Fondée sur une offre personnalisée, **la formation est mise en œuvre sous forme de parcours structurés.**



## 2.4 Nos engagements en matière de Développement Durable



### 2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

#### • Restaurateur durable par nature

Nous développons des innovations et des initiatives qui visent **trois principaux objectifs** en matière de responsabilité sociétale et environnementale:

- > Réduire et maîtriser **notre empreinte écologique**
- > **Éduquer les jeunes** générations au Développement Durable
- > Créer du **lien social** et privilégier la **diversité**

Nos équipes se surpassent pour veiller au respect de l'environnement



Restaurateur durable par nature

## 2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

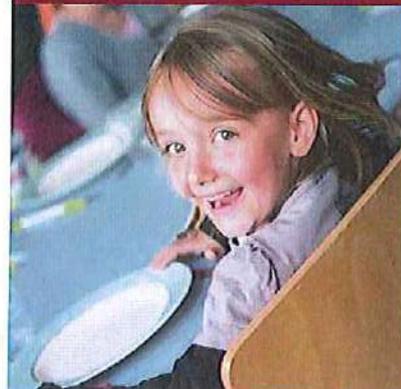
### • SEMER

- > Apprendre à ne pas gaspiller, manger des fruits et légumes de saison, savoir équilibrer ses repas...
- > En accompagnant les enfants dans l'apprentissage d'une alimentation saine, nous semons, dès le plus jeune âge, les graines de comportements respectueux de l'environnement.

Dans votre ville

CHASSE AU GASPI ,TABLE DES CURIEX

Transmettre aux plus jeunes les clés d'une consommation responsable



## 2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

### • RÉCOLTER

- > Concevoir des **offres responsables**, c'est s'approvisionner en réduisant notre impact sur l'environnement
- > Privilégier **les fournisseurs locaux et bio**, sélectionner des produits de saison...
- > Qu'il s'agisse ou non de denrées alimentaires, **notre politique d'achat est fondée sur des approvisionnements responsables.**

Dans votre ville

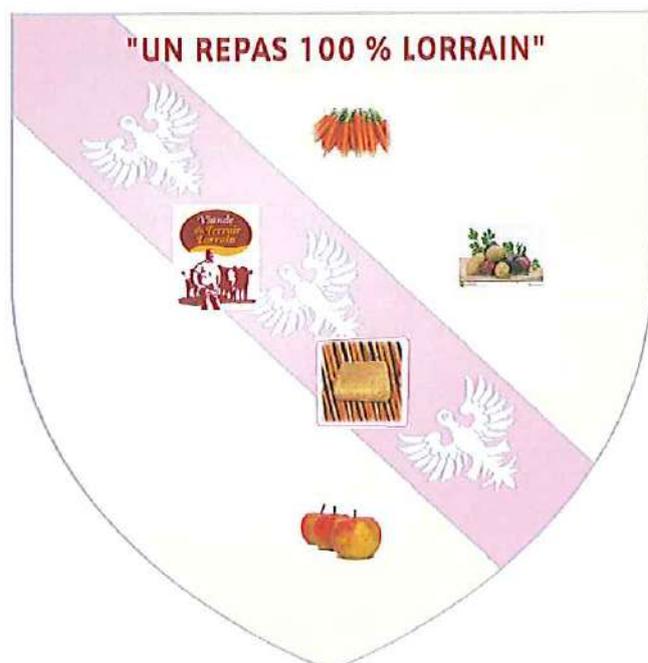
Un repas bio ou local sont produits une fois par mois

Faire la part belle au bio, privilégier la qualité du terroir local font partie de nos engagements



## 2.1. La satisfaction des Convives

Dans la cadre des repas d'animations il a été servi  
aux jeunes convives déodatien



### ENSEMBLE JOUONS LOCAL !

Provenance des produits servis

EARL EHRHART Christian - NIEDERNAI (67)

Abattoir CHARAL - METZ (57)

Monsieur COSSIN  
Producteur de Pommes de Terres  
BARISEY AU PLAIN (54)



Fromagerie de BLÄMONT (54)

M. RICHARD  
Maraîcher arboriculteur  
à SAULNY (57)



## 2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

### • S'ÉQUIPER

> Conditionner, trier, recycler, valoriser, transporter,  
nous nous efforçons de **construire un schéma  
logistique vertueux respectant notre environnement.**

> Réduction des déchets non alimentaires à la source,  
utilisation de **barquettes 100% recyclables** ou  
biodégradables, **compostage** des déchets organiques,  
sans oublier le déploiement de véhicules propres.

Un schéma logistique  
vertueux pour le  
respect de notre  
environnement

Dans votre ville

Les actions à présenter dans ce cadre:

LE TRI SELECTIF , COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES



## 3. LES ELEMENTS TECHNIQUES



3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

3.2. La maintenance

3.3. Les fluides

3.4. Les engagements pluri- annuels

## 3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel



### 3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

#### • Valorisation des matériels mis en place sur **la cuisine** au cours de l'exercice

Date	Type de matériel	Fournisseur	Montant en € HT
2014-2015	Ballon d'eau chaude Compresseur Frigo positif Boucherie Serveur Elixir	Brocard SARL St-Dié Quiétalis Nancy  Elior Data	10 908€ 4241€  6055€
Total			21 204€

### 3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

#### • Travaux immobiliers réalisés sur **la cuisine** au cours de l'exercice

Période	Travaux réalisés
AOUT 2015	NETTOYAGE DES HOTTES
AOUT 2015	REVISION DU MATERIELS DE PRODUCTION

#### • Travaux immobiliers réalisés sur **les restaurants** au cours de l'exercice

Nom du restaurant	Période	Travaux réalisés
TOUTES LES ECOLES DE ST-DIE	Sept 2014 AOUT. 2015	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATELITES
CHAUMIERE	Sept 2014 AOUT. 2015	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATELITES
PARC	Sept 2014 AOUT. 2015	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATELITES
FJT	Sept 2014 AOUT. 2015	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATELITES

## 3.2. La maintenance



### 3.2 La maintenance

---

#### • Les contrats d'entretien

Date	Type de contrat	Montant en € HT
2014-2015	Dégraissage des Hottes & conduits	970
2014-2015	Désinsectisation & Dératisation	1 201
2014-2015	Maintenance du matériel de la cuisine	6 953
2014-2015	Entretien des Sattelites	2 221
2014-2015	Entretien portes sectionnelles	302
2014-2015	Maintenance du disjoncteur	564
2014-2015	Vérification des extincteurs	54

## 3.2 La maintenance

### • L'entretien des équipements sur la cuisine centrale

#### 2.2 L'entretien des équipements sur la CC

Type de matériel	Montant en € HT
entretien maintenance locaux	10 916
entretien maintenance mobilier	25 107
entretien maintenance immobilier	11 970

### • L'entretien des équipements sur les offices

#### 2.3 L'entretien des équipements sur les offices

Nom du restaurant	Montant en € HT
entretien satellites	2 910

## 3.3. Les engagements pluri-annuels



### 3.3 Les engagements pluri-annuels

#### • Les contrats souscrits par Elior

Liste des biens loués :	Nom du prestataire :
Camions	PETIT-FORESTIER
Matériel de cuisine	QUIETALIS
Matériel de nettoyage	ELIOR SERVICE
Matériel administratif (fax, standard téléphonique, informatique, ...)	RICOH-ALSATEL-GARENTEL
Stockage provisoire	
Contrats de prestations :	Nom du prestataire :
<b>Fluides</b>	
Eau	LYONNAISE DES EAUX
Gaz	
Electricité	EDF
<b>Maintenance</b>	
Sécurité réglementaire	QUIETALIS-GECAM-CRAWFORD-SODEL-BOSQUET TECHNICUISINE
<b>Sous-traitance recouvrement</b>	
Linge	ELIS
Produits d'entretien	ECOLAB

### 3.4. Les fluides



## 3.3 Les fluides

---

### Ⓢ Les consommations énergétiques sur la cuisine :



**Eau : 12 876 €**



**Electricité : 40 806 €**

## 4. ANNEXES

- 4.1 Elior en bref-Laboratoire-Observatoire du goût-  
Menus animations.
- 4.2 Compte d'exploitation.
- 4.3 Compensation.
- 4.4 Sous -Activité.
- 4.5 Récapitulatif des tarifs par convives.
- 4.6 Contrat d'entretien.

## 4.1 Elior, une marque commune pour l'ensemble de nos activités

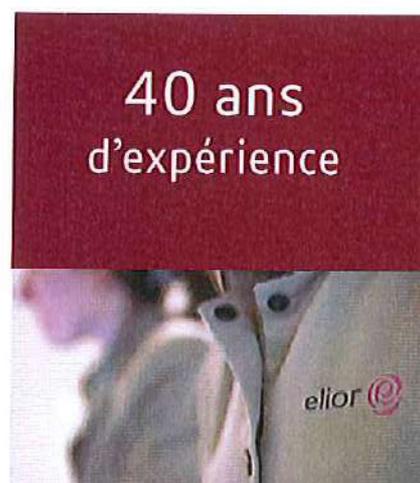
- « Nous sommes tous Elior »
  - > Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, Elior est devenue la marque commerciale de l'ensemble des activités du groupe. Ce changement a pour but de renforcer l'image de marque d'Elior, d'accroître sa notoriété et de rassembler l'ensemble de ses activités du groupe sous une bannière commune porteuse de valeurs.
- Les 4 valeurs d'Elior...



## 4.1 ELIOR, en bref

### Elior

- Troisième groupe en Europe de la Restauration et des Services,
- Chaque jour, pour 3,4 millions de clients dans 14 pays, les 98 000 collaborateurs d'Elior partagent une mission commune : accueillir et prendre soin de chacun avec passion et compétence en apportant des solutions de Restauration et de Services personnalisés.
- Le groupe met en œuvre son savoir-faire en Restauration, Concessions et Services sur les marchés de l'Enseignement, des Entreprises et de la Santé.



### Elior Restauration Enseignement

Numéro 1 de la restauration scolaire et des services associés

6 700 collaborateurs

Près de 2 000 clients partenaires

4 500 restaurants en France

900 000 repas par jour

## 4.2 Compte d'exploitation - Détail des frais généraux

Montants en € HT	2013-2014	2014-2015
ELECTRICITE	-49 190	-40806
EAU	-13 570	-12876
GAZ / MAZOUT	-205	
CARBURANTS	-4 680	-4680
LOC./ ENTRET./ REPAR. VEHICULE	-14 128	-14269
PRODUITS ENTRETIEN LESSI	-7 373	-8503
VERRERIE VAISSELLE	-19	-186
CONSO. A USAGE UNIQUE	-34 229	-33732
LINGE ET UNIFORMES	-5 792	-5908
SOUS TRAITANCE ET LABO	-3 098	-6230
LOCATION MATERIEL ET FOURNITURES D'EXPLOITATION	-19 542	-24719
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	-7 187	-5023
COUTS LOCAUX	-53 232	-48178
ANIMATION COMMERCIALE	-3 747	-7059
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	-6 484	-1055
LOCATION MAT. DE BUREAU / MOBILIER	-523	-1330
TEL / FAX	-2 142	-1894
FRAIS D'EXPEDITION - RELANCES	-227	-688
ASSURANCES	-5 024	-4130
SYSTEME INFORMATION	-14 046	-17278
IMPOTS ET TAXES	-18 285	-19344
CANTINE.COM	-12 187	-11472
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX</b>	<b>-274 910</b>	<b>-269 950</b>

## 4.2 Compte d'exploitation - Détail des frais divers

Montants en € HT	2013-2014	2014-2015
REDEVANCES AFFERMAGE		
REDEVANCES DE CONCESSION	-115 000	-115000
AMORTISSEMENTS	-12 650	-10060
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	-35 259	-48831
PROVISIONS POUR CHARGES DE CADUCITE	-1 673	25780
ELEMENTS EXCEPTIONNELS LIES AU PERSONNEL	-1 475	
PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	-6 129	-9370
<b>TOTAL CHARGES DIVERSES</b>	<b>-172 186</b>	<b>-156 481</b>

Cf. La NOTE METHODOLOGIQUE d'élaboration du Compte d'exploitation analytique annuel à la suite du document.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

Restauration Enseignement

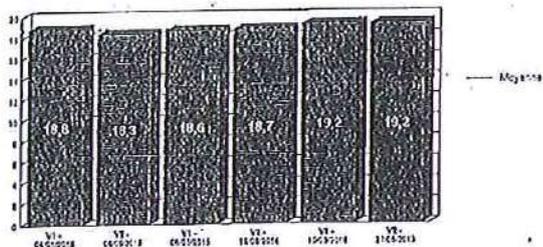


COMPTE RENDU D'AUDIT HYGIENE  
CUISINES CENTRALES

Client	CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES (SAINT DIE DES VOSGES)
Interlocuteur	M. GRANDJEAN gérant et M. MANGIN responsable cuisine
Date de l'audit	04/01/2016
Heure	9:30
Effectué par	Emilia DUCANT

Création de la grille d'observation	Création de la grille d'observation
Création de la grille d'observation	Création de la grille d'observation

Historique de la note finale



CATEGORIE	VI - 04/01/16		HISTORIQUE				
	REUSIS	REVAL	VI-06/02/15	VI-08/03/15	VI-10/04/15	VI-12/05/15	VI-21/06/15
NOMBRE DE POINTS SATISFAISANTS	120		125	125	125	128	121
NOMBRE DE POINTS ACCEPTABLES	2		2	2	3	1	1
NOMBRE DE POINTS NON SATISFAISANTS	14		11	10	9	8	6
NOTE FINALE SUR 20	18,8	18,3	18,6	18,7	19,2	19,2	



AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 87 76 91 60 FAX : 03 87 76 91 65

Client	CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES (SAINT DIE DES VOSGES)
Interlocuteur	M. GRANDJEAN gérant et M. MANGIN responsable cuisine
Date de l'audit	04/01/2016
Heure	9:30
Effectué par	Emilia DUCANT

Création de la grille d'observation	Création de la grille d'observation
Création de la grille d'observation	Création de la grille d'observation

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : TABLE INOX - LABO DECONDITIONNEMENT FROID

Prélevé le	04/01/2016	Heure prélevé	09:30	Par: ED	
Type de prélèvement	Aléatoire	Date de dernier nettoyage	03/01/2016	Heure de dernier nettoyage	11:10
Zone de prélèvement	Laboratoire	Date de l'analyse	04/01/2016	Heure de réception	08:30

Prélevé sur: Contrôle de surface - Échantillon monospécifique  
Type de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Strain gélosé	Coliformes totaux (10 <sup>6</sup> c.f.u/ml)	25	Absence
Strain gélosé	Coliformes lactiques (10 <sup>6</sup> c.f.u/ml)	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les informations portées sur ce rapport ne constituent qu'un état des lieux à un instant T. Elles ne peuvent garantir la conformité de l'installation à tout moment.  
L'absence de défaut constaté ne constitue pas une garantie de conformité à long terme.  
(1) Contrôle de validation

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 87 76 91 60 FAX : 03 87 76 91 65

Client	CUISINE CENTRALE SAINT DIE DES VOSGES (SAINT DIE DES VOSGES)
Interlocuteur	M. GRANDJEAN gérant et M. MANGIN responsable cuisine
Date de l'audit	02/05/2015
Heure	9:30
Effectué par	Emilia DUCANT

Création de la grille d'observation	Création de la grille d'observation
Création de la grille d'observation	Création de la grille d'observation

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : GROSSE LOUCHE

Prélevé le	02/05/2015	Heure prélevé	09:30	Par: ED	
Type de prélèvement	Aléatoire	Date de dernier nettoyage	01/05/2015	Heure de dernier nettoyage	11:00
Zone de prélèvement	Laboratoire	Date de l'analyse	02/05/2015	Heure de réception	08:30

Prélevé sur: Contrôle de surface - Échantillon monospécifique  
Type de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Strain gélosé	Coliformes totaux (10 <sup>6</sup> c.f.u/ml)	25	Absence
Strain gélosé	Coliformes lactiques (10 <sup>6</sup> c.f.u/ml)	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les informations portées sur ce rapport ne constituent qu'un état des lieux à un instant T. Elles ne peuvent garantir la conformité de l'installation à tout moment.  
L'absence de défaut constaté ne constitue pas une garantie de conformité à long terme.  
(1) Contrôle de validation

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 75 91 50

### Non réglementé

Case effectuée sur le site du laboratoire situé au 42 route de Rombas 57110 WOFFY  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015037352

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES (P0457)  
Rue de la Belle Pologne  
Le Bony  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
Le Bony - Rue de la Belle  
Pologne  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : FOND FANT TOUT

Prélevé le : 03/04/2015  
Type de prélèvement : Alcoolisé  
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélevé : 12:35  
Date de dernier nettoyage : 03/04/2015  
Date d'essai : 03/04/2015

Par : EG  
Heure de dernier nettoyage : 03:00  
Date réception : 03/04/2015  
Heure réception : 08:30

Résumé : Contrôle de surface  
Taux de référence : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière glassée	Forme microbienne totale (F1) en 2	≤ 5	Absence
Bière glassée	Coliformes lactaire (F1) en 2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. Tout point non conforme doit être repris. Le taux de référence est à la disposition des clients sur demande par le prestataire de service.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 75 91 50

### Non réglementé

Case effectuée sur le site du laboratoire situé au 42 route de Rombas 57110 WOFFY  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015037352

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES (P0457)  
Rue de la Belle Pologne  
Le Bony  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
Le Bony - Rue de la Belle  
Pologne  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO GROS

Prélevé le : 03/04/2015  
Type de prélèvement : Alcoolisé  
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélevé : 12:30  
Date de dernier nettoyage : 03/04/2015  
Date d'essai : 03/04/2015

Par : EG  
Heure de dernier nettoyage : 03:00  
Date réception : 03/04/2015  
Heure réception : 08:30

Résumé : Contrôle de surface  
Taux de référence : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière glassée	Forme microbienne totale (F1) en 2	≤ 5	Absence
Bière glassée	Coliformes lactaire (F1) en 2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. Tout point non conforme doit être repris. Le taux de référence est à la disposition des clients sur demande par le prestataire de service.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 75 91 50

### Non réglementé

Case effectuée sur le site du laboratoire situé au 42 route de Rombas 57110 WOFFY  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015037352

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES (P0457)  
Rue de la Belle Pologne  
Le Bony  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
Le Bony - Rue de la Belle  
Pologne  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PETITE LOUCHE

Prélevé le : 03/04/2015  
Type de prélèvement : Alcoolisé  
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélevé : 12:18  
Date de dernier nettoyage : 03/04/2015  
Date d'essai : 03/04/2015

Par : EG  
Heure de dernier nettoyage : 03:00  
Date réception : 03/04/2015  
Heure réception : 08:30

Résumé : Contrôle de surface - Site non réglementé  
Taux de référence : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AEB 152 - (E22 (3))	Site la microbiologie des Petites Louches	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. Tout point non conforme doit être repris. Le taux de référence est à la disposition des clients sur demande par le prestataire de service.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 75 91 50

### Non réglementé

Case effectuée sur le site du laboratoire situé au 42 route de Rombas 57110 WOFFY  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015037352

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES (P0457)  
Rue de la Belle Pologne  
Le Bony  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DE-DES-VOGGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
Le Bony - Rue de la Belle  
Pologne  
51100 SAINT-DE-DES-VOGGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PICHET MESUREUR PLASTIQUE

Prélevé le : 03/04/2015  
Type de prélèvement : Alcoolisé  
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélevé : 12:13  
Date de dernier nettoyage : 03/04/2015  
Date d'essai : 03/04/2015

Par : EG  
Heure de dernier nettoyage : 03:00  
Date réception : 03/04/2015  
Heure réception : 08:30

Résumé : Contrôle de surface - Site non réglementé  
Taux de référence : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AEB 152 - (E22 (3))	Site la microbiologie des Pichets Mesureurs	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'essai. Tout point non conforme doit être repris. Le taux de référence est à la disposition des clients sur demande par le prestataire de service.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

613 AV. CENTRALE DES VOSSGES - BP 2011001 - 54117 FRA 54117010107 - APE 7120Z  
TEL: 03 87 76 01 50 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX: 03 87 76 01 55  
agro.analyses@agro.analyses.fr agro.analyses@agro.analyses.com

N° de l'Analyse: 211303  
Code Client: 211303  
N° Echantillon: E201501319

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (KUIS)  
Pia de la Bûche Prolongée  
La Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bûche - Pia de la Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

13 MAR 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : FOUET

Période de validité: 65532015  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 13:45  
Date de dernier nettoyage: 05/03/2015  
Date de l'analyse: 06/03/2015  
Par: EO  
Heure de fin de nettoyage: 13:00  
Date réception: 06/03/2015  
Heure réception: 09:30

Référence: Contrôle de surface - Laboratoire  
Texte de référence: Établir le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 105 - 1003 (9)	Enterobacteriaceae / Plate à 200 unités	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout prélèvement effectué dans les locaux de la bûche de cuisson doit être communiqué à votre responsable afin de garantir la sécurité de vos produits et de votre établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

613 AV. CENTRALE DES VOSSGES - BP 2011001 - 54117 FRA 54117010107 - APE 7120Z  
TEL: 03 87 76 01 50 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX: 03 87 76 01 55  
agro.analyses@agro.analyses.fr agro.analyses@agro.analyses.com

N° de l'Analyse: 211303  
Code Client: 211303  
N° Echantillon: A201501319

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (KUIS)  
Pia de la Bûche Prolongée  
La Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bûche - Pia de la Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : FOUET

Période de validité: 65532015  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 13:15  
Date de dernier nettoyage: 05/03/2015  
Date de l'analyse: 05/03/2015  
Par: EO  
Heure de fin de nettoyage: 13:00  
Date réception: 05/03/2015  
Heure réception: 09:30

Référence: Contrôle de surface  
Texte de référence: Établir le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bactérie totale	Plate microbiologique 110 cm <sup>2</sup>	≤ 5	Absence
Bactérie totale	Cultures à l'état 110 cm <sup>2</sup>	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout prélèvement effectué dans les locaux de la bûche de cuisson doit être communiqué à votre responsable afin de garantir la sécurité de vos produits et de votre établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

613 AV. CENTRALE DES VOSSGES - BP 2011001 - 54117 FRA 54117010107 - APE 7120Z  
TEL: 03 87 76 01 50 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX: 03 87 76 01 55  
agro.analyses@agro.analyses.fr agro.analyses@agro.analyses.com

N° de l'Analyse: 211303  
Code Client: 211303  
N° Echantillon: E2015014151

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (KUIS)  
Pia de la Bûche Prolongée  
La Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bûche - Pia de la Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : GRANDE SPATULE BLANCHE

Période de validité: 65532015  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 06:00  
Date de dernier nettoyage: 05/03/2015  
Date de l'analyse: 10/03/2015  
Par: HA  
Heure de fin de nettoyage: 06:30  
Date réception: 10/03/2015  
Heure réception: 09:30

Référence: Contrôle de surface  
Texte de référence: Établir le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bactérie totale	Plate microbiologique 110 cm <sup>2</sup>	≤ 5	2
Bactérie totale	Cultures à l'état 110 cm <sup>2</sup>	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout prélèvement effectué dans les locaux de la bûche de cuisson doit être communiqué à votre responsable afin de garantir la sécurité de vos produits et de votre établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation

09 FEV 2015



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

613 AV. CENTRALE DES VOSSGES - BP 2011001 - 54117 FRA 54117010107 - APE 7120Z  
TEL: 03 87 76 01 50 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX: 03 87 76 01 55  
agro.analyses@agro.analyses.fr agro.analyses@agro.analyses.com

N° de l'Analyse: 211303  
Code Client: 211303  
N° Echantillon: E2015011241

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (KUIS)  
Pia de la Bûche Prolongée  
La Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bûche - Pia de la Bûche  
8100 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUL DE POULE INOX - STOCK PROPRE PLONGE

Période de validité: 65532015  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 08:45  
Date de dernier nettoyage: 08/02/2015  
Date de l'analyse: 11/02/2015  
Par: HA  
Heure de fin de nettoyage: 09:30  
Date réception: 11/02/2015  
Heure réception: 09:30

Référence: Contrôle de surface  
Texte de référence: Établir le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bactérie totale	Plate microbiologique 110 cm <sup>2</sup>	≤ 5	Absence
Bactérie totale	Cultures à l'état 110 cm <sup>2</sup>	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout prélèvement effectué dans les locaux de la bûche de cuisson doit être communiqué à votre responsable afin de garantir la sécurité de vos produits et de votre établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation

09 JAN 2015



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 76 01 50 FAX : 03 87 76 01 55

Notif/Inscrits  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015001243

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES (P0457)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisy  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES  
ELOR ENGÈVEMENT - EST  
Le Buisy - Rue de la Boite  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : DAC A TROUS INOX PROFOND - STOCK PROPRE PLONGE

Prélevé le : 05/01/2015  
Type de prélèvement : Autoclave  
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélevement : 08:48  
Date de dernier nettoyage : 28/10/2014  
Date de l'analyse : 05/01/2015

Par : LAL

Date d'émission : 07/01/2015  
Heure d'émission : 08:30

Objet : Contrôle de surface  
Fiche de référence : Selon le cahier des charges  
RELEVÉS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bactérie totale	Faire microscopie à 100x	25	Absence
Bactérie filaire	Culture à 37°C pendant 48h	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout prélèvement effectué sur un site doit être accompagné d'un bon de suivi de la pollution de l'échantillon.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 76 01 50 FAX : 03 87 76 01 55

Notif/Inscrits  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015000618

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES (P0457)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisy  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES  
ELOR ENGÈVEMENT - EST  
Le Buisy - Rue de la Boite  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE JAUNE

Prélevé le : 05/01/2015  
Type de prélèvement : Autoclave  
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélevement : 11:30  
Date de dernier nettoyage : 05/01/2015  
Date de l'analyse : 07/01/2015

Par : LAL

Date d'émission : 07/01/2015  
Heure d'émission : 08:30

Objet : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes  
Fiche de référence : Selon le cahier des charges  
RELEVÉS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 103 - 0159 (1)	Listeria monocytogenes (Méthode de référence)	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout prélèvement effectué sur un site doit être accompagné d'un bon de suivi de la pollution de l'échantillon.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 76 01 50 FAX : 03 87 76 01 55

Notif/Inscrits  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015000618

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES (P0457)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisy  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES  
ELOR ENGÈVEMENT - EST  
Le Buisy - Rue de la Boite  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE JAUNE

Prélevé le : 05/01/2015  
Type de prélèvement : Autoclave  
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélevement : 11:30  
Date de dernier nettoyage : 05/01/2015  
Date de l'analyse : 07/01/2015

Par : LAL

Date d'émission : 07/01/2015  
Heure d'émission : 08:30

Objet : Contrôle de surface  
Fiche de référence : Selon le cahier des charges  
RELEVÉS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bactérie totale	Faire microscopie à 100x	25	Absence
Bactérie filaire	Culture à 37°C pendant 48h	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout prélèvement effectué sur un site doit être accompagné d'un bon de suivi de la pollution de l'échantillon.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL : 03 87 76 01 50 FAX : 03 87 76 01 55

Notif/Inscrits  
Code Client : 281303  
N° Echelle : E2015000618

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES (P0457)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisy  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINTE DES VOSSGES  
ELOR ENGÈVEMENT - EST  
Le Buisy - Rue de la Boite  
8100 SAINTE DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : GRANO BAG INOX

Prélevé le : 05/01/2015  
Type de prélèvement : Autoclave  
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélevement : 11:30  
Date de dernier nettoyage : 05/01/2015  
Date de l'analyse : 07/01/2015

Par : LAL

Date d'émission : 07/01/2015  
Heure d'émission : 08:30

Objet : Contrôle de surface  
Fiche de référence : Selon le cahier des charges  
RELEVÉS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bactérie totale	Faire microscopie à 100x	25	3
Bactérie filaire	Culture à 37°C pendant 48h	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout prélèvement effectué sur un site doit être accompagné d'un bon de suivi de la pollution de l'échantillon.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation

13 JAN 2015



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 07 78 01 60 FAX: 03 07 78 01 65

Infos clients  
Code Client: 281303  
N° Echelle: E201402350

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (POISS)  
Rue de la Bule Potigle  
La Buisie  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Buisie - Rue de la Bule  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO

Période: 05/12/2014  
Type de prélèvement: Aliments  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 08:40  
Date de dernier nettoyage: 05/12/2014  
Date de l'analyse: 05/12/2014  
Par: EEE  
Heure de dernier nettoyage: 8:00  
Date réception: 05/12/2014  
Heure réception: 08:30

Prélevé: Contide de surface - Eau de monoglycérol  
Type de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE4 193 - 0102 (1)	Eau de monoglycérols totale chlorure	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un document d'information. Tout point non conforme doit être traité à la suite de la réception et de la mise en œuvre des mesures de correction de la part du client par les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation

15 DEC. 2014



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 07 78 01 60 FAX: 03 07 78 01 65

Infos clients  
Code Client: 281303  
N° Echelle: E201402350

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (POISS)  
Rue de la Bule Potigle  
La Buisie  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Buisie - Rue de la Bule  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO

Période: 05/12/2014  
Type de prélèvement: Aliments  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 08:40  
Date de dernier nettoyage: 05/12/2014  
Date de l'analyse: 05/12/2014  
Par: EEE  
Heure de dernier nettoyage: 8:00  
Date réception: 05/12/2014  
Heure réception: 08:30

Prélevé: Contide de surface  
Type de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière gazeuse	Eau de monoglycérols totale	25	Absence
Bière gazeuse	Cultures totales	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un document d'information. Tout point non conforme doit être traité à la suite de la réception et de la mise en œuvre des mesures de correction de la part du client par les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation

15 DEC. 2014



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 07 78 01 60 FAX: 03 07 78 01 65

Infos clients  
Code Client: 281303  
N° Echelle: E2014021300

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (POISS)  
Rue de la Bule Potigle  
La Buisie  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Buisie - Rue de la Bule  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO INOX TROU - PLONGE

Période: 05/12/2014  
Type de prélèvement: Aliments  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 08:00  
Date de dernier nettoyage: 05/12/2014  
Date de l'analyse: 05/12/2014  
Par: CH  
Heure de dernier nettoyage: 8:00  
Date réception: 05/12/2014  
Heure réception: 08:30

Prélevé: Contide de surface - Eau de monoglycérol  
Type de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière gazeuse	Eau de monoglycérols totale	25	Absence
Bière gazeuse	Cultures totales	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un document d'information. Tout point non conforme doit être traité à la suite de la réception et de la mise en œuvre des mesures de correction de la part du client par les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 07 78 01 60 FAX: 03 07 78 01 65

Infos clients  
Code Client: 281303  
N° Echelle: E201405295

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (POISS)  
Rue de la Bule Potigle  
La Buisie  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Buisie - Rue de la Bule  
8300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO

Période: 21/10/2014  
Type de prélèvement: Aliments  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 08:00  
Date de dernier nettoyage: 21/10/2014  
Date de l'analyse: 21/10/2014  
Par: COO  
Heure de dernier nettoyage: 8:00  
Date réception: 21/10/2014  
Heure réception: 08:30

Prélevé: Contide de surface - Eau de monoglycérol  
Type de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE4 193 - 0102 (1)	Eau de monoglycérols totale chlorure	Absence	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un document d'information. Tout point non conforme doit être traité à la suite de la réception et de la mise en œuvre des mesures de correction de la part du client par les procédures de référence.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

615 AV. CENTRALE DES VOIGES - B.P. 208 28100 VOSGES - TEL: 03 87 75 91 80  
16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ - FAX: 03 87 75 91 85  
agro-analyses@popo-analyses.com

Metz le, 27/10/2014

**Maxi/Microsais**  
Code Client: 281303  
N° Echelle/lot: E201405288

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES (POISS)  
Rue de la Bête Frologne  
La Broye  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES  
EUROENSCHEIMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
FRANCE  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse Am0)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : VERRE DOSEUR

Période: 15/09/2014  
Type de prélèvement: Autoclave  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Heure prélevement: 08:30  
Date de dernier nettoyage: 15/09/2014  
Date début analyse: 28/10/2014  
Par: C00  
Heure de dernier nettoyage: 7:00  
Date réception: 28/10/2014  
Heure réception: 08:30

Révisé par: Contrôle de surface - Etabli microbiologique  
Type de référence: 26018 - Contrôle de surface

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE 3103 - 1196 (1)	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu de ce rapport et être satisfait de son contenu. Je ne pourrais en aucun cas être tenu responsable de la validité des analyses effectuées par le laboratoire. (Signature)

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

615 AV. CENTRALE DES VOIGES - B.P. 208 28100 VOSGES - TEL: 03 87 75 91 80  
16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ - FAX: 03 87 75 91 85  
agro-analyses@popo-analyses.com

Metz le, 23/09/2014

**Maxi/Microsais**  
Code Client: 281303  
N° Echelle/lot: E2014041074

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES (POISS)  
Rue de la Bête Frologne  
La Broye  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES  
EUROENSCHEIMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
FRANCE  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse Am0)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUMER

Période: 15/09/2014  
Type de prélèvement: Autoclave  
Zone de prélèvement: Laboratoire  
Heure prélevement: 08:45  
Date de dernier nettoyage: 15/09/2014  
Date début analyse: 15/09/2014  
Par: E00  
Heure de dernier nettoyage: 8:00  
Date réception: 15/09/2014  
Heure réception: 08:30

Révisé par: Contrôle de surface  
Type de référence: 26018 - Contrôle de surface

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière glucose	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence
Bière glucose	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu de ce rapport et être satisfait de son contenu. Je ne pourrais en aucun cas être tenu responsable de la validité des analyses effectuées par le laboratoire. (Signature)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

615 AV. CENTRALE DES VOIGES - B.P. 208 28100 VOSGES - TEL: 03 87 75 91 80  
16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ - FAX: 03 87 75 91 85  
agro-analyses@popo-analyses.com

Metz le, 23/09/2014

**Maxi/Microsais**  
Code Client: 281303  
N° Echelle/lot: E2014040976

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES (POISS)  
Rue de la Bête Frologne  
La Broye  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES  
EUROENSCHEIMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
FRANCE  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse Am0)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME COUTEAU DOUBLE MANCHE NOIR

Période: 15/09/2014  
Type de prélèvement: Autoclave  
Zone de prélèvement: Laboratoire  
Heure prélevement: 08:45  
Date de dernier nettoyage: 15/09/2014  
Date début analyse: 15/09/2014  
Par: E00  
Heure de dernier nettoyage: 11:00  
Date réception: 15/09/2014  
Heure réception: 08:30

Révisé par: Contrôle de surface  
Type de référence: 26018 - Contrôle de surface

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière glucose	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence
Bière glucose	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu de ce rapport et être satisfait de son contenu. Je ne pourrais en aucun cas être tenu responsable de la validité des analyses effectuées par le laboratoire. (Signature)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

615 AV. CENTRALE DES VOIGES - B.P. 208 28100 VOSGES - TEL: 03 87 75 91 80  
16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ - FAX: 03 87 75 91 85  
agro-analyses@popo-analyses.com

Metz le, 01/10/2014

**Maxi/Microsais**  
Code Client: 281303  
N° Echelle/lot: E2014051823

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES (POISS)  
Rue de la Bête Frologne  
La Broye  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOIGES  
EUROENSCHEIMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
FRANCE  
51100 SAINT DÉES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse Am0)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO INOX

Période: 15/09/2014  
Type de prélèvement: Autoclave  
Zone de prélèvement: Laboratoire  
Heure prélevement: 11:00  
Date de dernier nettoyage: 15/09/2014  
Date début analyse: 15/09/2014  
Par: C00  
Heure de dernier nettoyage: 8:00  
Date réception: 15/09/2014  
Heure réception: 11:00

Révisé par: Contrôle de surface  
Type de référence: 26018 - Contrôle de surface

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bière glucose	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence
Bière glucose	Conte microbiologique après dilution	26018	Absence

Conclusion: Etat de surface SATISFAISANT

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu de ce rapport et être satisfait de son contenu. Je ne pourrais en aucun cas être tenu responsable de la validité des analyses effectuées par le laboratoire. (Signature)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

10, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Nous identifier :**  
Espace affecté au site de laboratoire situé au 43 route de Romilly 51100 VITRY  
Code Client : 211303  
N° Echelonnement : A2015051235

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (PMSI)  
Plus de la Rue Polignac  
Le Buisson  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Buisson - Plus de la Rue  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

04 SEP. 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : **CARRÉ DE L'EST**

Prélevé le : 15/09/2015  
T° à l'air : 11.8°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : TRANVOIE MAISON  
N° lot/Date : FR 811 413 002 CE  
Date de fabrication : 17/09/2015

Prélevé sur : Pâtisserie prête à consommer  
Type de référence : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 11133	Escherichia coli à 37°C /g	10 000	<10
NF V 44 0374	Staphylococcus à température positive à 37°C /g	10 000	<100
AB 8 1531 47111 (1)	Salmonella /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est **SATISFAISANTE**  
Remarque : Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications présentes sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé et ne constituent en aucun cas une garantie de la qualité de l'ensemble de la production de votre établissement.  
(1) Code de NF V44 0374

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

10, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Nous identifier :**  
Espace affecté au site de laboratoire situé au 43 route de Romilly 51100 VITRY  
Code Client : 211303  
N° Echelonnement : A2015051235

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (PMSI)  
Plus de la Rue Polignac  
Le Buisson  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Buisson - Plus de la Rue  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

04 SEP. 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : **CARRÉ DE L'EST**

Prélevé le : 15/09/2015  
T° à l'air : 11.8°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : TRANVOIE MAISON  
N° lot/Date : FR 811 413 002 CE  
Date de fabrication : 17/09/2015

Prélevé sur : Pâtisserie prête à consommer  
Type de référence : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AB 8 1531 47111 (1)	Salmonella /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est **SATISFAISANTE**  
Remarque : Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications présentes sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé et ne constituent en aucun cas une garantie de la qualité de l'ensemble de la production de votre établissement.  
(1) Code de NF V44 0374

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

10, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Nous identifier :**  
Espace affecté au site de laboratoire situé au 43 route de Romilly 51100 VITRY  
Code Client : 211303  
N° Echelonnement : A2015051235

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (PMSI)  
Plus de la Rue Polignac  
Le Buisson  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Buisson - Plus de la Rue  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

04 SEP. 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : **BURGER DE VEAU CHASSEUR**

Prélevé le : 15/09/2015  
T° à l'air : 11.8°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : FANT MAISON  
N° lot/Date : FR 811 413 002 CE  
Date de fabrication : 17/09/2015

Prélevé sur : Pâtisserie prête à consommer, avec pâte cruite, cuites au jus de veau et ET Remarque : Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133	Escherichia coli à 37°C /g	5 000 000	3 650
NF ISO 11134 - NF V 44 0374	Escherichia coli à 37°C /g	>100	>100
NF ISO 11133	Escherichia coli à 4°C /g	10	<10
NF V 44 0374	Staphylococcus à température positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 11133	Streptococcus lactis à 37°C /g	50	<10
NF EN ISO 11133	Escherichia coli à 37°C /g	500	<100
AB 8 1531 47111 (1)	Salmonella /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est **SATISFAISANTE**  
Remarque : Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications présentes sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé et ne constituent en aucun cas une garantie de la qualité de l'ensemble de la production de votre établissement.  
(1) Code de NF V44 0374

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

10, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Nous identifier :**  
Espace affecté au site de laboratoire situé au 43 route de Romilly 51100 VITRY  
Code Client : 211303  
N° Echelonnement : A2015051235

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (PMSI)  
Plus de la Rue Polignac  
Le Buisson  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Buisson - Plus de la Rue  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

04 SEP. 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : **CAROTTES POMMES DE TERRE**

Prélevé le : 15/09/2015  
T° à l'air : 11.8°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : FANT MAISON  
N° lot/Date : FR 811 413 002 CE  
Date de fabrication : 17/09/2015

Prélevé sur : Pâtisserie prête à consommer, avec pâte cruite, cuites au jus de veau

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133	Escherichia coli à 37°C /g	5 000 000	4 200
NF ISO 11134 - NF V 44 0374	Escherichia coli à 37°C /g	>100	1 800
NF ISO 11133	Escherichia coli à 4°C /g	10	<10
NF V 44 0374	Staphylococcus à température positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 11133	Streptococcus lactis à 37°C /g	50	<100
AB 8 1531 47111 (1)	Salmonella /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est **SATISFAISANTE**  
Remarque : Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications présentes sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé et ne constituent en aucun cas une garantie de la qualité de l'ensemble de la production de votre établissement.  
(1) Code de NF V44 0374

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

843 AV. CANTON DE BOUSSY - 40100 BOUSSY-MEYER - FRANCE  
TEL : 03 67 76 01 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAUX - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 67 76 01 65  
Ego analyse@ego-analyse.fr ego-analyse@ego-analyse.com Metz, 14092015

**Adresse :** 16, rue des Potiers d'Etaux  
Code Client : 231303  
N° Echelonné : B201501330

**ELRES**  
Cuisine Centrale Santé des Vosges (Poush)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

Cuisine Centrale Santé des Vosges  
Euro Enseignement - Est  
Le Buisson - Rue de la Boite  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CAROTTES RAPEES

Filet No : 65092015  
T° à 20°C  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Carottes râpées  
Nom du fournisseur : FANT L'USION  
N° lot : FR 11111021CE  
Date de fabrication : 6/5/2015  
Date de réception : 6/5/2015  
T° à réception : 13°C  
Par : EO

Remarque : Contrôle réalisé sur analyse visuelle  
Toute déviance : Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE8103-0101(1)	Listera monogènes (1)		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs pertinents de ce rapport ne concernent que l'opération soumise à audit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table d'approvisionnement et la destination des produits doit être prise en compte par le prestataire de laboratoire.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

843 AV. CANTON DE BOUSSY - 40100 BOUSSY-MEYER - FRANCE  
TEL : 03 67 76 01 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAUX - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 67 76 01 65  
Ego analyse@ego-analyse.fr ego-analyse@ego-analyse.com Metz, 14092015

**Adresse :** 16, rue des Potiers d'Etaux  
Code Client : 231303  
N° Echelonné : B201501330

**ELRES**  
Cuisine Centrale Santé des Vosges (Poush)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

Cuisine Centrale Santé des Vosges  
Euro Enseignement - Est  
Le Buisson - Rue de la Boite  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CAROTTES RAPEES

Filet No : 65092015  
T° à 20°C  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Carottes râpées  
Nom du fournisseur : FANT L'USION  
N° lot : FR 11111021CE  
Date de fabrication : 6/5/2015  
Date de réception : 6/5/2015  
T° à réception : 13°C  
Par : EO

Remarque : Contrôle réalisé sur analyse visuelle  
Toute déviance : Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
MF ISO 11131 - MF V61102	Fonctionnel à 30°C (1)	10 000 000	21 600
MF ISO 15442-1	Escherichia coli à 4°C (1)	100	<100
MF V61151-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C (1)	100	<100
AE8103-0101(1)	Listera (1)		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs pertinents de ce rapport ne concernent que l'opération soumise à audit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table d'approvisionnement et la destination des produits doit être prise en compte par le prestataire de laboratoire.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

843 AV. CANTON DE BOUSSY - 40100 BOUSSY-MEYER - FRANCE  
TEL : 03 67 76 01 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAUX - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 67 76 01 65  
Ego analyse@ego-analyse.fr ego-analyse@ego-analyse.com Metz, 14092015

**Adresse :** 16, rue des Potiers d'Etaux  
Code Client : 231303  
N° Echelonné : F201501778

**ELRES**  
Cuisine Centrale Santé des Vosges (Poush)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

Cuisine Centrale Santé des Vosges  
Euro Enseignement - Est  
Le Buisson - Rue de la Boite  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SEMOULE

Filet No : 65092015  
T° à 20°C  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Carottes râpées  
Nom du fournisseur : FANT L'USION  
N° lot : FR 11111021CE  
Date de fabrication : 6/5/2015  
Date de réception : 6/5/2015  
T° à réception : 13°C  
Par : EO

Remarque : Contrôle réalisé sur analyse visuelle  
Toute déviance : Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
MF EN ISO 4432-2 (1)	Force microscopique à 30°C (1)	1 000 000	2 000
MF ISO 15111 - MF V61102	Fonctionnel à 30°C (1)	<200	<200
MF ISO 15111-1	Escherichia coli à 4°C (1)	10	<10
MF V61151-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C (1)	100	<100
MF EN ISO 21572	Endotoxines à 37°C (1)	500	<100
AE8103-0101(1)	Listera (1)		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs pertinents de ce rapport ne concernent que l'opération soumise à audit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table d'approvisionnement et la destination des produits doit être prise en compte par le prestataire de laboratoire.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable technique



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

843 AV. CANTON DE BOUSSY - 40100 BOUSSY-MEYER - FRANCE  
TEL : 03 67 76 01 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAUX - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 67 76 01 65  
Ego analyse@ego-analyse.fr ego-analyse@ego-analyse.com Metz, 14092015

**Adresse :** 16, rue des Potiers d'Etaux  
Code Client : 231303  
N° Echelonné : F201501778

**ELRES**  
Cuisine Centrale Santé des Vosges (Poush)  
Rue de la Boite Postale  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

Cuisine Centrale Santé des Vosges  
Euro Enseignement - Est  
Le Buisson - Rue de la Boite  
Le Buisson  
81100 SAINT DE DES VOSGES  
FRANCE  
(voir intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATE FARCIE

Filet No : 65092015  
T° à 20°C  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Carottes râpées  
Nom du fournisseur : FANT L'USION  
N° lot : FR 11111021CE  
Date de fabrication : 6/5/2015  
Date de réception : 6/5/2015  
T° à réception : 13°C  
Par : EO

Remarque : Contrôle réalisé sur analyse visuelle  
Toute déviance : Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
MF EN ISO 4432-2 (1)	Force microscopique à 30°C (1)	1 000 000	<200
MF ISO 15111 - MF V61102	Fonctionnel à 30°C (1)	<200	<200
MF ISO 15111-1	Escherichia coli à 4°C (1)	10	<10
MF V61151-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C (1)	100	<100
MF EN ISO 21572	Endotoxines à 37°C (1)	50	<10
MF EN ISO 21572	Endotoxines à 37°C (1)	100	<100
AE8103-0101(1)	Listera (1)		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs pertinents de ce rapport ne concernent que l'opération soumise à audit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table d'approvisionnement et la destination des produits doit être prise en compte par le prestataire de laboratoire.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable technique



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

94 AV. CANTON DE MAISON - 91400 BRANÇON - FRANCE  
TEL: 03 07 76 91 60 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIFOLE - 67070 HEITZ - FAX: 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr ego-analyses@agro-analyses.com Metz-lez-Lizy, 57100/2015

**Notes (Remarques):**  
Essais effectués sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Code Client: 281305  
N° Echelonnement: 0301003320

**ELRES**  
Cuisine Centrale Saint des Vosges (PMS)  
Plus de la Boite Prologue  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DES VOSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Plus de la Boite  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

06 JUIN 2015

## RAPPORT D'ESSAI MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROTI DE DINDE AU JUS

Référence: 21072015  
T° à cons: +20°C  
Type de prélevement: Autoclavé  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: TAVANNE MASON  
N° article: FR 11 411 001 CE  
Date de fabrication: 21/07/2015

Heure prélevement: 11:30  
T° à l'entrée: +20°C  
Emballage produit: PLATS CUISINÉS  
Condition prélevement: Prélevé par pesée  
COC: 21070211  
Date de conditionnement: 21/07/2015  
Type de conditionnement: Paquet Scellé  
Date d'analyse: 21/07/2015

Par: ED  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +20°C

Prélever: Fraîche sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

### RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833 (2) (F)	Flora aérobie totale à 37°C Jy	1 000 000	<100
NF ISO 11184 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C Jy	<100	<100
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 47°C Jy	10	<10
NF V08-001-1	Escherichia coli (serotypes positifs) à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7317	Salmonella pathovirulans à 37°C Jy	50	<10
AES 1011-0511 (1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les données présentées ne doivent servir qu'à l'information et ne sont pas destinées à garantir la conformité aux normes  
03/06/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

94 AV. CANTON DE MAISON - 91400 BRANÇON - FRANCE  
TEL: 03 07 76 91 60 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIFOLE - 67070 HEITZ - FAX: 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr ego-analyses@agro-analyses.com Metz-lez-Lizy, 57100/2015

**Notes (Remarques):**  
Essais effectués sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Code Client: 281305  
N° Echelonnement: 0301003320

**ELRES**  
Cuisine Centrale Saint des Vosges (PMS)  
Plus de la Boite Prologue  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DES VOSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Plus de la Boite  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MELON

Référence: 21072015  
T° à cons: +20°C  
Type de prélevement: Autoclavé  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: TAVANNE MASON  
N° article: FR 11 411 001 CE  
Date de fabrication: 21/07/2015

Heure prélevement: 11:30  
T° à l'entrée: +20°C  
Emballage produit: PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Condition prélevement: Prélevé par pesée  
COC: 21070211  
Date de conditionnement: 21/07/2015  
Type de conditionnement: Paquet Scellé  
Date d'analyse: 21/07/2015

Par: ED  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +20°C

Prélever: Fraîche sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

### RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833 (2) (F)	Flora aérobie totale à 37°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 11184 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C Jy	100	<10
NF V08-011-1	Listeria Jy	<100	<100
NF V08-011-1	Salmonella Jy	100	<100
NF V08-011-1	Escherichia coli (serotypes positifs) à 37°C Jy	1 000	<100
AES 1011-0511 (1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les données présentées ne doivent servir qu'à l'information et ne sont pas destinées à garantir la conformité aux normes  
03/06/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

94 AV. CANTON DE MAISON - 91400 BRANÇON - FRANCE  
TEL: 03 07 76 91 60 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIFOLE - 67070 HEITZ - FAX: 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr ego-analyses@agro-analyses.com Metz-lez-Lizy, 57100/2015

**Notes (Remarques):**  
Essais effectués sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Code Client: 281305  
N° Echelonnement: 0301003320

**ELRES**  
Cuisine Centrale Saint des Vosges (PMS)  
Plus de la Boite Prologue  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DES VOSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Plus de la Boite  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MELON

Référence: 21072015  
T° à cons: +20°C  
Type de prélevement: Autoclavé  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: TAVANNE MASON  
N° article: FR 11 411 001 CE  
Date de fabrication: 21/07/2015

Heure prélevement: 11:30  
T° à l'entrée: +20°C  
Emballage produit: PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Condition prélevement: Prélevé par pesée  
COC: 21070211  
Date de conditionnement: 21/07/2015  
Type de conditionnement: Paquet Scellé  
Date d'analyse: 21/07/2015

Par: ED  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +20°C

Prélever: Fraîche sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

### RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE8 1011-0511 (1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les données présentées ne doivent servir qu'à l'information et ne sont pas destinées à garantir la conformité aux normes  
03/06/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

94 AV. CANTON DE MAISON - 91400 BRANÇON - FRANCE  
TEL: 03 07 76 91 60 10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIFOLE - 67070 HEITZ - FAX: 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr ego-analyses@agro-analyses.com Metz-lez-Lizy, 57100/2015

**Notes (Remarques):**  
Essais effectués sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Code Client: 281305  
N° Echelonnement: 0301003320

**ELRES**  
Cuisine Centrale Saint des Vosges (PMS)  
Plus de la Boite Prologue  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DES VOSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Plus de la Boite  
8100 SAINT DES VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JULIENNE DE LEGUMES

Référence: 21072015  
T° à cons: +20°C  
Type de prélevement: Autoclavé  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: TAVANNE MASON  
N° article: FR 11 411 001 CE  
Date de fabrication: 21/07/2015

Heure prélevement: 11:30  
T° à l'entrée: +20°C  
Emballage produit: PATISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Condition prélevement: Prélevé par pesée  
COC: 21070211  
Date de conditionnement: 21/07/2015  
Type de conditionnement: Paquet Scellé  
Date d'analyse: 21/07/2015

Par: ED  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +20°C

Prélever: Fraîche sur la base de données existantes au 03/06/2015  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

### RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833 (2) (F)	Flora aérobie totale à 37°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 11184 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C Jy	<100	<100
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 47°C Jy	10	<10
NF V08-001-1	Escherichia coli (serotypes positifs) à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7317	Salmonella pathovirulans à 37°C Jy	500	<100
AE8 1011-0511 (1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les données présentées ne doivent servir qu'à l'information et ne sont pas destinées à garantir la conformité aux normes  
03/06/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65

### Notes/Remarques

Essai effectué sur le site de fabrication situé au 43 route de Fontès 87119 VOYRAT  
Code Client : 211203  
N° Echelle : 8011031818

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P413)  
Rue de la Bole Pringlé  
La Boche  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURONDÉMENT - EST  
La Boche - Rue de la Bole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

#### Produit analysé : TOMATE

Prélevé le : 06/07/2015  
T° ambiante : +18°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chaire de tomate  
Nom de l'analyste : FAUTIAISON  
N° analyse : FA1111101101CE  
Date de fabrication : 06/07/2015

Méthode prélevée : 1033  
T° ambiante : +18°C  
Famille produit : ENTRESSES PRODUITS  
Conditionnement : Pâteur par sachet  
CCG : 60070115  
Date de conditionnement : 06/07/2015  
Type de conditionnement : Raccordé  
Date d'analyse : 06/07/2015

Par : EO  
Date réception : 07/07/2015  
Heure réception : 09:35  
T° Réception : +18°C

1) Indiquer précises sur ce rapport les éventuels défauts constatés sur le produit et sur les conditions de fabrication et de stockage. Le site de fabrication et le conditionnement doivent être indiqués en détail par les producteurs. A noter : 1) Coefficient de variation

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133-1 (1)	Pureté totale à 30°C 30g	1000000	800
NF EN ISO 11133-2	Endotoxine col à 4°C 30g	10	<10
NF EN ISO 11133-1	Escherichia coli à 37°C 30g	100	<100
AES 13114/011 (1)	Staphylococcus	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65

### Notes/Remarques

Essai effectué sur le site de fabrication situé au 43 route de Fontès 87119 VOYRAT  
Code Client : 211203  
N° Echelle : 8011031818

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P413)  
Rue de la Bole Pringlé  
La Boche  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURONDÉMENT - EST  
La Boche - Rue de la Bole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

#### Produit analysé : TOMATE

Prélevé le : 06/07/2015  
T° ambiante : +18°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chaire de tomate  
Nom de l'analyste : FAUTIAISON  
N° analyse : FA1111101101CE  
Date de fabrication : 06/07/2015

Méthode prélevée : 1033  
T° ambiante : +18°C  
Famille produit : ENTRESSES PRODUITS  
Conditionnement : Pâteur par sachet  
CCG : 60070115  
Date de conditionnement : 06/07/2015  
Type de conditionnement : Raccordé  
Date d'analyse : 06/07/2015

Par : EO  
Date réception : 07/07/2015  
Heure réception : 09:35  
T° Réception : +18°C

1) Indiquer précises sur ce rapport les éventuels défauts constatés sur le produit et sur les conditions de fabrication et de stockage. Le site de fabrication et le conditionnement doivent être indiqués en détail par les producteurs. A noter : 1) Coefficient de variation

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE8 121 - 0510 (1)	Listeria monocytogenes 25g		Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65

### Notes/Remarques

Essai effectué sur le site de fabrication situé au 43 route de Fontès 87119 VOYRAT  
Code Client : 211203  
N° Echelle : A211044311

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P413)  
Rue de la Bole Pringlé  
La Boche  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURONDÉMENT - EST  
La Boche - Rue de la Bole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

21 JUN. 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

#### Produit analysé : COURGETTES FARCIES SAUCE TOMATE

Prélevé le : 06/07/2015  
T° ambiante : +18°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chaire de tomate  
Nom de l'analyste : FAUTIAISON  
N° analyse : FA1111101101CE  
Date de fabrication : 07/07/2015

Méthode prélevée : 1033  
T° ambiante : +18°C  
Famille produit : PLATS CUISINES  
Conditionnement : Pâteur par sachet  
CCG : 60070115  
Date de conditionnement : 07/07/2015  
Type de conditionnement : Raccordé  
Date d'analyse : 06/07/2015

Par : EO  
Date réception : 07/07/2015  
Heure réception : 09:35  
T° Réception : +18°C

1) Indiquer précises sur ce rapport les éventuels défauts constatés sur le produit et sur les conditions de fabrication et de stockage. Le site de fabrication et le conditionnement doivent être indiqués en détail par les producteurs. A noter : 1) Coefficient de variation

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133-2 (1)	Pureté totale à 30°C 30g	1000000	11000
NF EN ISO 11133-1 (1)	Pureté totale à 30°C 30g	1000000	<200
NF EN ISO 11133-2	Endotoxine col à 4°C 30g	10	<10
NF EN ISO 11133-1	Escherichia coli à 37°C 30g	100	<100
NF EN ISO 11133-2	Staphylococcus aureus à 37°C 30g	100	<10
NF EN ISO 11133-1	Escherichia coli à 37°C 30g	100	<100
AE8 13114/011 (1)	Staphylococcus aureus	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65

### Notes/Remarques

Essai effectué sur le site de fabrication situé au 43 route de Fontès 87119 VOYRAT  
Code Client : 211203  
N° Echelle : A211044311

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P413)  
Rue de la Bole Pringlé  
La Boche  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURONDÉMENT - EST  
La Boche - Rue de la Bole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

21 JUN. 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

#### Produit analysé : PUREE POTIRON

Prélevé le : 06/07/2015  
T° ambiante : +18°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chaire de tomate  
Nom de l'analyste : FAUTIAISON  
N° analyse : FA1111101101CE  
Date de fabrication : 07/07/2015

Méthode prélevée : 1033  
T° ambiante : +18°C  
Famille produit : PLATS CUISINES  
Conditionnement : Pâteur par sachet  
CCG : 60070115  
Date de conditionnement : 07/07/2015  
Type de conditionnement : Raccordé  
Date d'analyse : 06/07/2015

Par : EO  
Date réception : 07/07/2015  
Heure réception : 09:35  
T° Réception : +18°C

1) Indiquer précises sur ce rapport les éventuels défauts constatés sur le produit et sur les conditions de fabrication et de stockage. Le site de fabrication et le conditionnement doivent être indiqués en détail par les producteurs. A noter : 1) Coefficient de variation

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133-2 (1)	Pureté totale à 30°C 30g	1000000	12000
NF EN ISO 11133-1 (1)	Pureté totale à 30°C 30g	1000000	<200
NF EN ISO 11133-2	Endotoxine col à 4°C 30g	10	<10
NF EN ISO 11133-1	Escherichia coli à 37°C 30g	100	<100
NF EN ISO 11133-2	Staphylococcus aureus à 37°C 30g	100	<100
NF EN ISO 11133-1	Escherichia coli à 37°C 30g	100	<100
AE8 13114/011 (1)	Staphylococcus aureus	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 60 FAX : 03 07 75 91 65  
Métz, 24/05/2015

### Non référencé

Essai effectué au site du laboratoire situé au 43 route de Forbach 57100 WOFFY  
Code Client : 211303  
N° Echantillon : A2015040554

**ELAB**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Rue de la Boite Postale  
La Banya  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

**CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES**  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
La Banya - Rue de la Boite  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

20 JUN 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE DE TOMATES

Prélevé le : 17/05/2015 Heure prélevée : 12:30 Par : CH  
T° du local : 18.1°C T° ambiante : 13.3°C  
Type de prélevement : Aléatoire Famille Produit : ENTREES FROIDES  
Zone de prélevement : Chambre froide Condition prélevement : Prélevé par une soie  
Nom du fournisseur : FANT MASON DCC : 31/05/2015 Date réception : 18/05/2015  
Date de fabrication : 15/05/2015 Type de conditionnement : En barquette  
Date d'élab/analyse : 15/05/2015 T° réception : 8.4°C

Prélevé dans l'unité après avoir désinfecté  
Toute de réception : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4352-2 Spinal	Flore microbienne totale à 30°C Jy	10 000 000	<200
NF ISO 18318-2	E. coli à 4°C Jy	100	<10
NF V43-01-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
AES 1511-0111 (1)	Salmonte à 4°C	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent qu'informations sur le produit analysé et ne constituent ni une garantie ni une assurance de la conformité du produit analysé aux exigences réglementaires.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITE MOD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 60 FAX : 03 07 75 91 65  
Métz, 25/06/2015

### Non référencé

Essai effectué au site du laboratoire situé au 43 route de Forbach 57100 WOFFY  
Code Client : 211303  
N° Echantillon : A2015040554

**ELAB**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Rue de la Boite Postale  
La Banya  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

**CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES**  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
La Banya - Rue de la Boite  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

20 JUN 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : EMANÉE DE BOEUF AUX QUATRES EPICES

Prélevé le : 16/06/2015 Heure prélevée : 12:30 Par : CH  
T° du local : 18.1°C T° ambiante : 13.3°C  
Type de prélevement : Aléatoire Famille Produit : PLATS CUISINES  
Zone de prélevement : Chambre froide Condition prélevement : Prélevé par une soie  
Nom du fournisseur : FANT MASON DCC : 25/06/2015 Date réception : 15/06/2015  
Date de fabrication : 15/06/2015 Type de conditionnement : En barquette  
Date d'élab/analyse : 15/06/2015 T° réception : 13.3°C

Prélevé dans l'unité après avoir désinfecté, avec gants stériles, évités au plus de la mer c'est  
Toute de réception : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4352-2 Spinal	Flore microbienne totale à 30°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 18318-2	Flore microbienne à 30°C Jy	100	<200
NF ISO 18318-2	E. coli à 4°C Jy	10	<10
NF V43-01-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7317	Cochon à température à 37°C Jy	20	<10
NF EN ISO 7317	Bactéries à température à 37°C Jy	100	<100
AES 1511-0111 (1)	Salmonte à 4°C	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC -12 (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent qu'informations sur le produit analysé et ne constituent ni une garantie ni une assurance de la conformité du produit analysé aux exigences réglementaires.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITE MOD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 60 FAX : 03 07 75 91 65  
Métz, 25/06/2015

### Non référencé

Essai effectué au site du laboratoire situé au 43 route de Forbach 57100 WOFFY  
Code Client : 211303  
N° Echantillon : A2015040554

**ELAB**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Rue de la Boite Postale  
La Banya  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

**CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES**  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
La Banya - Rue de la Boite  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

20 JUN 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PRINTANIERE DE LEGUMES

Prélevé le : 17/06/2015 Heure prélevée : 12:30 Par : CH  
T° du local : 18.1°C T° ambiante : 13.3°C  
Type de prélevement : Aléatoire Famille Produit : PLATS CUISINES  
Zone de prélevement : Chambre froide Condition prélevement : Prélevé par une soie  
Nom du fournisseur : FANT MASON DCC : 31/05/2015 Date réception : 14/06/2015  
Date de fabrication : 15/06/2015 Type de conditionnement : En barquette  
Date d'élab/analyse : 20/06/2015 T° réception : 2.2°C

Prélevé dans l'unité après avoir désinfecté, avec gants stériles, évités au plus de la mer c'est  
Toute de réception : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4352-2 Spinal	Flore microbienne totale à 30°C Jy	1 000 000	200
NF ISO 18318-2	Flore microbienne à 30°C Jy	100	<200
NF ISO 18318-2	E. coli à 4°C Jy	10	<10
NF V43-01-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7317	Cochon à température à 37°C Jy	20	<10
AES 1511-0111 (1)	Salmonte à 4°C	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC -12 (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent qu'informations sur le produit analysé et ne constituent ni une garantie ni une assurance de la conformité du produit analysé aux exigences réglementaires.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITE MOD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 91 60 FAX : 03 07 75 91 65  
Métz, 18/06/2015

### Non référencé

Essai effectué au site du laboratoire situé au 43 route de Forbach 57100 WOFFY  
Code Client : 211303  
N° Echantillon : A2015040554

**ELAB**  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Rue de la Boite Postale  
La Banya  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

**CUSINE CENTRALE SAINT DÉ DES VOIGES**  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
La Banya - Rue de la Boite  
81100 SAINT DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(à titre informatif)

22 JUN 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : COTE DE PORC AU JUS

Prélevé le : 09/06/2015 Heure prélevée : 12:30 Par : ED  
T° du local : 18.1°C T° ambiante : 13.3°C  
Type de prélevement : Aléatoire Famille Produit : PLATS CUISINES  
Zone de prélevement : Chambre froide Condition prélevement : Prélevé par une soie  
Nom du fournisseur : CUIR MASON DCC : 07/06/2015 Date réception : 09/06/2015  
Date de fabrication : 09/06/2015 Type de conditionnement : Paqueton  
Date d'élab/analyse : 09/06/2015 T° réception : 13.3°C

Prélevé dans l'unité après avoir désinfecté, avec gants stériles, évités au plus de la mer c'est  
Toute de réception : Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4352-2 Spinal	Flore microbienne totale à 30°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 18318-2	Flore microbienne à 30°C Jy	100	<200
NF ISO 18318-2	E. coli à 4°C Jy	10	<10
NF V43-01-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7317	Cochon à température à 37°C Jy	20	<10
AES 1511-0111 (1)	Salmonte à 4°C	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC -12 (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne concernent qu'informations sur le produit analysé et ne constituent ni une garantie ni une assurance de la conformité du produit analysé aux exigences réglementaires.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIEN - ACTIPOLE - 57070 HETZ  
TEL : 03 07 78 91 60 FAX : 03 07 78 91 60

### Non effectués

Eléments effectués au sein du laboratoire et à un 43 route de Fontaines 57110 VORPPE

Code Client : 281303

N° d'Échantillon : 00019000183

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT-DÉ DES VOIGES (PUSJ)  
Rue de la Bataille de Marly  
La Bataille  
81000 SAINT-DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Internet: [www.elres.com](http://www.elres.com))

CUSINE CENTRALE SAINT-DÉ DES VOIGES  
ENJOINCEMENT - EST  
La Bataille - Rue de la Bataille

81000 SAINT-DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(adresse email)

22 JUNI 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PRUNTAIÈRE DE LEGUMES

Prélevé le : 05/06/2015 Heure prélevée : 12:25 Par : ED  
T° ambiante : 14°C T° ambiante : 14°C  
Type de prélevement : Aléatoire Famille Produit : Fruits & Légumes  
Zone de prélevement : Chambre froide Condition prélevement : Froid & pasteurisé  
Nom du fournisseur : CUISINE CENTRALE SAINT-DÉ DES VOIGES  
N° d'analyse : FR 18 113 000000  
Date de fabrication : 05/06/2015  
Date d'envoi analyse : 05/06/2015  
N° de réception : 03060015  
N° de réception : 0433  
T° de réception : 13°C

Prévoir : Faisabilité de l'échantillon, avec les données, en fonction de la méthode  
Fais de référence : Selon le tableau des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133-1 Epif	Forme et compte à 37°C Jy	1 000 000	<210
NF ISO 11214 - NF V08-100	Forme technique à 37°C Jy	<200	<200
NF ISO 11214-2	Exécution technique à 4°C Jy	10	<10
NF V08-010	Exécution technique à 4°C Jy	100	<100
NF EN ISO 11214	Exécution technique à 37°C Jy	100	<100
AFS 1211-0111 (D)	Exécution technique à 37°C Jy	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 4°C (conservation à température réfrigérée)

Agro-Analyses Laboratoire est un organisme agréé par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MARA) pour la réalisation de contrôles de routine et de suivi de la qualité des produits alimentaires.

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIEN - ACTIPOLE - 57070 HETZ  
TEL : 03 07 78 91 60 FAX : 03 07 78 91 60

### Non effectués

Eléments effectués au sein du laboratoire et à un 43 route de Fontaines 57110 VORPPE

Code Client : 281303

N° d'Échantillon : A0019014181

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT-DÉ DES VOIGES (PUSJ)  
Rue de la Bataille de Marly  
La Bataille  
81000 SAINT-DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Internet: [www.elres.com](http://www.elres.com))

CUSINE CENTRALE SAINT-DÉ DES VOIGES  
ENJOINCEMENT - EST  
La Bataille - Rue de la Bataille

81000 SAINT-DÉ DES VOIGES  
FRANCE  
(adresse email)

19 JUN 2015

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MELON

Prélevé le : 05/06/2015 Heure prélevée : 12:25 Par : ED  
T° ambiante : 14°C T° ambiante : 14°C  
Type de prélevement : Aléatoire Famille Produit : PÂTISSERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Zone de prélevement : Chambre froide Condition prélevement : Froid & pasteurisé  
Nom du fournisseur : FRANÇOISE HUSSON  
N° d'analyse : FR 18 113 000000  
Date de fabrication : 05/06/2015  
Date d'envoi analyse : 05/06/2015  
N° de réception : 03060015  
N° de réception : 0433  
T° de réception : 13°C

Prévoir : Faisabilité de l'échantillon, avec les données, en fonction de la méthode  
Fais de référence : Selon le tableau des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133-1 Epif	Forme et compte à 37°C Jy	1 000 000	<1 000
NF ISO 11214 - NF V08-100	Forme technique à 37°C Jy	100	<10
NF V08-010	Exécution technique à 4°C Jy	100	<100
NF V08-010	Exécution technique à 4°C Jy	100	<100
NF V08-010	Exécution technique à 4°C Jy	100	<100
AFS 1211-0111 (D)	Exécution technique à 37°C Jy	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 4°C (conservation à température réfrigérée)

Agro-Analyses Laboratoire est un organisme agréé par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MARA) pour la réalisation de contrôles de routine et de suivi de la qualité des produits alimentaires.

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 HETZ FAX: 03 07 76 91 55  
03 07 76 91 50

Non Affiliés  
Etablissement agréé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Code C/Act: 281303  
N° d'achats: D0315000118

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES (04152)  
Rue de la Rue Protégée  
La Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES  
ELOR ENGONNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MELON

Filière: 03052018  
T° à servir: 11°C  
Type de prélèvement: Alcoolique  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: TRANVOIE MAISON  
N° achat: FR 88 113 0200E  
Date de fabrication: 03052018  
Heure prélevement: 12:25  
T° à servir: 11°C  
Famille Produit: PATISSERIES, DESSERTS, FRAIS FRAIS  
Condition prélevement: FRAIS (à servir)  
DLC: 03052018  
Date réception: 03052018  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: Réfrigéré  
Date début analyse: 03052018  
T° réception: +12°C

Référence: Fiche de l'Unité microbiologique  
Toute de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 103 - 0504 (1)	Unité microbiologique (U)		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent pas l'établissement mais le produit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de service afin de ne pas nuire à la consommation des clients. Toute réclamation doit être adressée au fournisseur du produit.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 HETZ FAX: 03 07 76 91 55  
03 07 76 91 50

Non Affiliés  
Etablissement agréé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Code C/Act: 281303  
N° d'achats: D0315000118

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES (04152)  
Rue de la Rue Protégée  
La Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES  
ELOR ENGONNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ESCALOPE DE DINDE SAUCE TOMATE ADULTE

Filière: 15052018  
T° à servir: 11°C  
Type de prélèvement: Alcoolique  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: PAT MAISON  
N° achat: FR 88 113 0200E  
Date de fabrication: 15052018  
Heure prélevement: 08:15  
T° à servir: 11°C  
Famille Produit: PÂTES CUIVRES  
Condition prélevement: FRAIS (à servir)  
DLC: 15052018  
Date réception: 20062018  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: Réfrigéré  
Date début analyse: 15052018  
T° réception: +12°C

Référence: Fiche de l'Unité microbiologique  
Toute de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11032-2 Spécif	Flore microbienne totale à 37°C (U)	1000 U/g	<100
NF ISO 11111 - NF V04-104	Flore bactérienne à 37°C (U)		<200
NF ISO 11224-2	Escherichia coli à 37°C (U)	10	<10
NF V04-021-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C (U)	100	<100
NF EN ISO 7817	Clostridium perfringens à 37°C (U)	30	<10
NF EN ISO 7813	Salmonelles présumées à 37°C (U)	100	<100
AES 103 - 0504 (1)	Unité microbiologique (U)	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent pas l'établissement mais le produit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de service afin de ne pas nuire à la consommation des clients. Toute réclamation doit être adressée au fournisseur du produit.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 HETZ FAX: 03 07 76 91 55  
03 07 76 91 50

Non Affiliés  
Etablissement agréé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Code C/Act: 281303  
N° d'achats: D0315000118

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES (04152)  
Rue de la Rue Protégée  
La Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES  
ELOR ENGONNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUDDING MAISON

Filière: 15052018  
T° à servir: 11°C  
Type de prélèvement: Alcoolique  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: PAT MAISON  
N° achat: FR 88 113 0200E  
Date de fabrication: 15052018  
Heure prélevement: 08:15  
T° à servir: 11°C  
Famille Produit: PATISSERIES, DESSERTS, FRAIS FRAIS  
Condition prélevement: FRAIS (à servir)  
DLC: 15052018  
Date réception: 20062018  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: Réfrigéré  
Date début analyse: 15052018  
T° réception: +12°C

Référence: Fiche de l'Unité microbiologique  
Toute de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11032-2 Spécif	Flore microbienne totale à 37°C (U)	1000 U/g	<200
NF ISO 11111-2	Escherichia coli à 37°C (U)	10	<10
NF V04-021-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C (U)	100	<100
NF EN ISO 7817	Clostridium perfringens à 37°C (U)	30	<100
AES 103 - 0504 (1)	Unité microbiologique (U)	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent pas l'établissement mais le produit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de service afin de ne pas nuire à la consommation des clients. Toute réclamation doit être adressée au fournisseur du produit.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 HETZ FAX: 03 07 76 91 55  
03 07 76 91 50

Non Affiliés  
Etablissement agréé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Code C/Act: 281303  
N° d'achats: D0315000118

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES (04152)  
Rue de la Rue Protégée  
La Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DÉES VOSSGES  
ELOR ENGONNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Broye  
81100 SAINT DÉES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUDDING MAISON

Filière: 15052018  
T° à servir: 11°C  
Type de prélèvement: Alcoolique  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: PAT MAISON  
N° achat: FR 88 113 0200E  
Date de fabrication: 15052018  
Heure prélevement: 08:15  
T° à servir: 11°C  
Famille Produit: PATISSERIES, DESSERTS, FRAIS FRAIS  
Condition prélevement: FRAIS (à servir)  
DLC: 15052018  
Date réception: 20062018  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: Réfrigéré  
Date début analyse: 15052018  
T° réception: +12°C

Référence: Fiche de l'Unité microbiologique  
Toute de référence: Selon le cahier de charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AE 103 - 0504 (1)	Unité microbiologique (U)		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent pas l'établissement mais le produit. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de service afin de ne pas nuire à la consommation des clients. Toute réclamation doit être adressée au fournisseur du produit.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
Tel: 03 07 76 91 00 Fax: 03 07 76 91 05

### Notes/Références:

Essai effectué sur le site du laboratoire situé au 43 route de Ransat 87103 VIOZELLE  
Code Client: 211203  
N° Echantillon: D211009118

ELRES  
CUISSON CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES (P015)  
Rue de la Bête Phélogie  
La Bèrye  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Bèrye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CELERI MAYONNAISE

Par: ED

Référence: 11052018  
T° à cuis: 114°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chaire froide  
Nom du fournisseur: FATH MAISON  
N° de lot: FATH 413 0202E  
Date de fabrication: 11052018  
Méthode: (Site Intervention)

Résumé: Plats réalisés sans fumage, avec pots scellés, respectant les règles de l'hygiène.  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133 2 Epinal	Plats microphages à 37°C /y	10 000 000	<200
NF ISO 13111 - NF V64 103	Plats bactériels à 37°C /y		<200
NF ISO 11614 3	Echantillon coté à 41°C /y	100	<10
NF V 64 103 1	Staphylocoque et coagulase positive à 37°C /y	100	<100
AES 101142111 (1)	Salmonele /SSy	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Résumé: Analyse à 10°C (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le support ne correspond pas à l'indicateur positif de base, l'absence de contamination est confirmée. La tache de référence est à utiliser pour la comparaison avec les autres échantillons prélevés sur les produits de fabrication.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
Tel: 03 07 76 91 00 Fax: 03 07 76 91 05

### Notes/Références:

Essai effectué sur le site du laboratoire situé au 43 route de Ransat 87103 VIOZELLE  
Code Client: 211203  
N° Echantillon: D211009118

ELRES  
CUISSON CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES (P015)  
Rue de la Bête Phélogie  
La Bèrye  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Bèrye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CELERI MAYONNAISE

Par: ED

Référence: 11052018  
T° à cuis: 114°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chaire froide  
Nom du fournisseur: FATH MAISON  
N° de lot: FATH 413 0202E  
Date de fabrication: 11052018  
Méthode: (Site Intervention)

Résumé: Plats réalisés sans fumage, avec pots scellés, respectant les règles de l'hygiène.  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 101 - 0300 (1)	Chaire microphages /SSy		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Résumé: Analyse à 10°C (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le support ne correspond pas à l'indicateur positif de base, l'absence de contamination est confirmée. La tache de référence est à utiliser pour la comparaison avec les autres échantillons prélevés sur les produits de fabrication.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
Tel: 03 07 76 91 00 Fax: 03 07 76 91 05

### Notes/Références:

Essai effectué sur le site du laboratoire situé au 43 route de Ransat 87103 VIOZELLE  
Code Client: 211203  
N° Echantillon: A2011028118

ELRES  
CUISSON CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES (P015)  
Rue de la Bête Phélogie  
La Bèrye  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Bèrye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CUISSON DE CANNETTE SAUCE POUVRE

Par: ED

Référence: 01052018  
T° à cuis: 114°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chaire froide  
Nom du fournisseur: FATH MAISON  
N° de lot: FATH 413 0202E  
Date de fabrication: 01052018  
Méthode: (Site Intervention)

Résumé: Plats réalisés sans fumage, avec pots scellés, respectant les règles de l'hygiène.  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133 2 Epinal	Plats microphages à 37°C /y	1 000 000	<200
NF ISO 13111 - NF V64 103	Plats bactériels à 37°C /y		<200
NF ISO 11614 3	Echantillon coté à 41°C /y	100	<10
NF V 64 103 1	Staphylocoque et coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 21117	Coagulase positive à 37°C /y	20	<10
AES 101142111 (1)	Salmonele /SSy	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Résumé: Analyse à 10°C (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le support ne correspond pas à l'indicateur positif de base, l'absence de contamination est confirmée. La tache de référence est à utiliser pour la comparaison avec les autres échantillons prélevés sur les produits de fabrication.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
Tel: 03 07 76 91 00 Fax: 03 07 76 91 05

### Notes/Références:

Essai effectué sur le site du laboratoire situé au 43 route de Ransat 87103 VIOZELLE  
Code Client: 211203  
N° Echantillon: A2011028118

ELRES  
CUISSON CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES (P015)  
Rue de la Bête Phélogie  
La Bèrye  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUISINE CENTRALE SANTÉ DES VOIESSES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Bèrye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUREE DE CAROTTES

Par: ED

Référence: 01052018  
T° à cuis: 114°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chaire froide  
Nom du fournisseur: FATH MAISON  
N° de lot: FATH 413 0202E  
Date de fabrication: 01052018  
Méthode: (Site Intervention)

Résumé: Plats réalisés sans fumage, avec pots scellés, respectant les règles de l'hygiène.  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133 2 Epinal	Plats microphages à 37°C /y	1 000 000	<200
NF ISO 13111 - NF V64 103	Plats bactériels à 37°C /y		<200
NF ISO 11614 3	Echantillon coté à 41°C /y	100	<10
NF V 64 103 1	Staphylocoque et coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 21117	Coagulase positive à 37°C /y	20	<100
AES 101142111 (1)	Salmonele /SSy	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Résumé: Analyse à 10°C -11 (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le support ne correspond pas à l'indicateur positif de base, l'absence de contamination est confirmée. La tache de référence est à utiliser pour la comparaison avec les autres échantillons prélevés sur les produits de fabrication.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Non révisé**  
Etablissement de la date de laboratoire à la date de l'émission de l'analyse  
Code Client : 211303  
N° d'échantillon : A2015020119  
**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (POISS)  
Rue de la Bête Folle  
La Broye  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POELEE DE LEGUMES

Par: CR

Révisé le: 07/05/2015  
T° à servir: +37°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: FANT MISONNE  
Date de fabrication: 05/05/2015  
Méthode prélevement: 07/41  
T° à servir: +37°C  
Famille Produit: PLATS CUISINÉS  
Condition prélevement: Prélevé par les clients  
DLC: 15/05/2015  
Date réception: 07/05/2015  
Heure réception: 18:00  
Type de conditionnement: Emballage  
Date de l'analyse: 07/05/2015  
T° réception: +37°C

Prélever: Poêle cuite sans sauce, avec légumes, emballage intact  
Toute de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4853-1 Spécif	Force microbienne totale à 30°C /y	1 000 000	<100
NF ISO 13131-1 NF V04-100	Force bactérienne à 30°C /y		<100
NF ISO 13131-2	Escherichia coli à 41°C /y	10	<10
NF V04-025-1	Staphylococcus à température positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7322	Salmonella à 37°C /y	100	<10
AES 1511-0711 (1)	Salmonella /y	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C-17 (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de référence et le fournisseur doit être informé de cette situation par le prestataire de laboratoire.  
Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Non révisé**  
Etablissement de la date de laboratoire à la date de l'émission de l'analyse  
Code Client : 211303  
N° d'échantillon : B215003110  
**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (POISS)  
Rue de la Bête Folle  
La Broye  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE LUNDI (POTIRON)

Par: EO

Révisé le: 05/05/2015  
T° à servir: +37°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: FANT MISONNE  
Date de fabrication: 05/05/2015  
Méthode prélevement: 12/39  
T° à servir: +37°C  
Famille Produit: PLATS CUISINÉS  
Condition prélevement: Prélevé par les clients  
DLC: 05/05/2015  
Date de conditionnement: 05/05/2015  
Type de conditionnement: Pack individuel  
Date de l'analyse: 05/05/2015  
T° réception: +37°C

Prélever: Pots cuite sans sauce, avec légumes, emballage intact  
Toute de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4853-1 Spécif	Force microbienne totale à 30°C /y	1 000 000	<100
NF ISO 13131-1 NF V04-100	Force bactérienne à 30°C /y		<100
NF ISO 13131-2	Escherichia coli à 41°C /y	10	<10
NF V04-025-1	Staphylococcus à température positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7322	Salmonella à 37°C /y	100	<100
AES 1511-0711 (1)	Salmonella /y	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C-17 (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de référence et le fournisseur doit être informé de cette situation par le prestataire de laboratoire.  
Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Non révisé**  
Etablissement de la date de laboratoire à la date de l'émission de l'analyse  
Code Client : 211303  
N° d'échantillon : D2015007568  
**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (POISS)  
Rue de la Bête Folle  
La Broye  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CELERI MAYONNAISE

Par: EO

Révisé le: 25/05/2015  
T° à servir: +37°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: FANT MISONNE  
Date de fabrication: 25/05/2015  
Méthode prélevement: 12/39  
T° à servir: +37°C  
Famille Produit: ENTRÉES FROIDES  
Condition prélevement: Prélevé par les clients  
DLC: 05/05/2015  
Date de conditionnement: 25/05/2015  
Type de conditionnement: Pack individuel  
Date de l'analyse: 25/05/2015  
T° réception: +37°C

Prélever: Préparation froide avec sauce mayonnaise, avec légumes, emballage intact  
Toute de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4853-1 Spécif	Force microbienne totale à 30°C /y	11 000 000	<100
NF ISO 13131-1 NF V04-100	Force bactérienne à 30°C /y		<100
NF ISO 13131-2	Escherichia coli à 41°C /y	100	<10
NF V04-025-1	Staphylococcus à température positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7322	Salmonella à 37°C /y	100	<10
AES 1511-0711 (1)	Salmonella /y	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C-17 (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de référence et le fournisseur doit être informé de cette situation par le prestataire de laboratoire.  
Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 75 91 50 FAX : 03 07 75 91 55

**Non révisé**  
Etablissement de la date de laboratoire à la date de l'émission de l'analyse  
Code Client : 211303  
N° d'échantillon : D2015007568  
**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (POISS)  
Rue de la Bête Folle  
La Broye  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Rue de la Bête  
41000 SAINT-DÉES-VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CELERI MAYONNAISE

Par: EO

Révisé le: 25/05/2015  
T° à servir: +37°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: FANT MISONNE  
Date de fabrication: 25/05/2015  
Méthode prélevement: 12/39  
T° à servir: +37°C  
Famille Produit: ENTRÉES FROIDES  
Condition prélevement: Prélevé par les clients  
DLC: 05/05/2015  
Date de conditionnement: 25/05/2015  
Type de conditionnement: Pack individuel  
Date de l'analyse: 25/05/2015  
T° réception: +37°C

Prélever: Préparation froide avec sauce mayonnaise, avec légumes, emballage intact  
Toute de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 1511-0711 (1)	Salmonella /y	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C-17 (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la table de référence et le fournisseur doit être informé de cette situation par le prestataire de laboratoire.  
Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 75 91 50 FAX: 03 87 75 91 55

Metz, 05/04/2015

RECEVÉ  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: A201501004

ELRES  
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (60450)  
Rue de la Bête Folle  
La Beye  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELOR ENGÈMEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : EMINCE DE DINDE

Par: EO

Prélevé le: 05/04/2015  
T° à l'usage: +21°C  
Type de prélèvement: Alcoolisé  
Zone de prélèvement: Chambray-le-Vieil  
Nom du fournisseur: FAIM MANSION  
N° lot/lot: FR 01 131 831 CE  
Date de fabrication: 29/03/2015  
Heure prélevement: 12:12  
T° ambiante: +18°C  
Famille Produit: PLATS CUISINÉS  
Conditionnement: Pile de 6 paquets  
DLC: 30/03/2015  
Date de conditionnement: 05/04/2015  
Type de conditionnement: Paqueton  
Date d'analyse: 05/04/2015  
Date réception: 05/04/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +13°C

Prélever: Pile de 6 paquets sans bannage, avec pile entière, expédiée au pds de la marque  
Toute référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4132-2 Sp4	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 11211 - NF VCE 110	Flora lactique à 37°C Jy		<200
NF ISO 11613-2	Escherichia coli à 41°C Jy	10	<10
NF VCE 01-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cryptosporidium parvum à 37°C Jy	33	<10
AES 1011-01/11 (1)	Salmonele spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Au lieu de la partie sur le rapport de conformité que l'échantillon a été Testé par nos services et les services de la  
N° de validation de la conclusion est communiqué par les services de Metz par les postales de Metz, le  
05/04/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 75 91 50 FAX: 03 87 75 91 55

Metz, 05/04/2015

RECEVÉ  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: A201501005

ELRES  
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (60450)  
Rue de la Bête Folle  
La Beye  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELOR ENGÈMEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(adresse envoi)

13 AVR 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : BURGER DE VEAU SAUCE TOMATE

Par: CH

Prélevé le: 05/04/2015  
T° à l'usage: +13°C  
Type de prélèvement: Alcoolisé  
Zone de prélèvement: Chambray-le-Vieil  
Nom du fournisseur: FAIM MANSION  
N° lot/lot: 29/03/2015  
Date de fabrication: 29/03/2015  
Heure prélevement: 14:15  
T° ambiante: +24°C  
Famille Produit: PLATS CUISINÉS  
Conditionnement: Pile de 6 paquets  
DLC: 30/03/2015  
Date réception: 29/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +11°C

Prélever: Pile de 6 paquets sans bannage, avec pile entière, expédiée au pds de la marque et bannage, expédiée au pds  
Toute référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4132-2 Sp4	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 11211 - NF VCE 110	Flora lactique à 37°C Jy		<200
NF ISO 11613-2	Escherichia coli à 41°C Jy	10	<10
NF VCE 01-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cryptosporidium parvum à 37°C Jy	33	<10
AES 1011-01/11 (1)	Salmonele spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Au lieu de la partie sur le rapport de conformité que l'échantillon a été Testé par nos services et les services de la  
N° de validation de la conclusion est communiqué par les services de Metz par les postales de Metz, le  
05/04/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 75 91 50 FAX: 03 87 75 91 55

Metz, 05/04/2015

RECEVÉ  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: A201501006

ELRES  
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (60450)  
Rue de la Bête Folle  
La Beye  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELOR ENGÈMEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : RATATOUILLE COQUILLETTE

Par: CH

Prélevé le: 05/04/2015  
T° à l'usage: +13°C  
Type de prélèvement: Alcoolisé  
Zone de prélèvement: Chambray-le-Vieil  
Nom du fournisseur: FAIM MANSION  
N° lot/lot: 29/03/2015  
Date de fabrication: 29/03/2015  
Heure prélevement: 11:15  
T° ambiante: +13°C  
Famille Produit: PLATS CUISINÉS  
Conditionnement: Pile de 6 paquets  
DLC: 30/03/2015  
Date réception: 29/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +11°C

Prélever: Pile de 6 paquets sans bannage, avec pile entière, expédiée au pds  
Toute référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4132-2 Sp4	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	800
NF ISO 11211 - NF VCE 110	Flora lactique à 37°C Jy		<200
NF ISO 11613-2	Escherichia coli à 41°C Jy	10	<10
NF VCE 01-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cryptosporidium parvum à 37°C Jy	33	<100
AES 1011-01/11 (1)	Salmonele spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Au lieu de la partie sur le rapport de conformité que l'échantillon a été Testé par nos services et les services de la  
N° de validation de la conclusion est communiqué par les services de Metz par les postales de Metz, le  
05/04/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 75 91 50 FAX: 03 87 75 91 55

Metz, 05/04/2015

RECEVÉ  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: A201501008

ELRES  
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (60450)  
Rue de la Bête Folle  
La Beye  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELOR ENGÈMEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
81100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(adresse envoi)

13 AVR 2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE

Par: CH

Prélevé le: 05/04/2015  
T° à l'usage: +13°C  
Type de prélèvement: Alcoolisé  
Zone de prélèvement: Chambray-le-Vieil  
Nom du fournisseur: FAIM MANSION  
N° lot/lot: 29/03/2015  
Date de fabrication: 29/03/2015  
Heure prélevement: 11:15  
T° ambiante: +13°C  
Famille Produit: PLATS CUISINÉS  
Conditionnement: Pile de 6 paquets  
DLC: 30/03/2015  
Date réception: 29/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +11°C

Prélever: Pile de 6 paquets sans bannage, avec pile entière, expédiée au pds  
Toute référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4132-2 Sp4	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	800
NF ISO 11211 - NF VCE 110	Flora lactique à 37°C Jy		<200
NF ISO 11613-2	Escherichia coli à 41°C Jy	10	<10
NF VCE 01-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cryptosporidium parvum à 37°C Jy	33	<100
AES 1011-01/11 (1)	Salmonele spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DLC (conservation à température réglementaire)

Au lieu de la partie sur le rapport de conformité que l'échantillon a été Testé par nos services et les services de la  
N° de validation de la conclusion est communiqué par les services de Metz par les postales de Metz, le  
05/04/2015

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOU

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 50

Non réglementé  
Code Client : 281303  
N° Echelonnement : F201502972

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (PMS)  
Rue de la Bole Pétrole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELCOUR ENSEMBLEMENT - EST  
La Borne - Rue de la Bole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PAUPIETTE DE VEAU SAUCE CHASSEUR

Filière No: 05032015  
T° à servir: +3°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: FARMANON  
Date de fabrication: 04/03/2015

Heure prélevement: 13:45  
T° ambiante: +13°C  
Famille Product: PLATS CUISINES  
Conditionnement: Pâtes par sacs  
ECG: 05032015  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 05/03/2015

Par: ED

Date réception: 05/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +18°C

Référence: Pour échantillon sans emballage, avec pots, cartons, emballés par lots de référence  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp1	Flora aérobie totale à 37°C /y	1 000 000	<200
NF ISO 11111 - NF VSE 100	Flora lactique à 37°C /y	<200	<200
NF ISO 11183-2	Escherichia coli à 37°C /y	10	<10
NF V 04 437-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 2217	Cholera vibrios pathogènes à 37°C /y	20	<10
AES 1011-0111 (D)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne signifient pas que l'analyse a été effectuée sur tout le produit. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le taux de référence utilisé est le conditionnement communiqué par le fournisseur et les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOU

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 50

Non réglementé  
Code Client : 281303  
N° Echelonnement : F201502972

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (PMS)  
Rue de la Bole Pétrole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELCOUR ENSEMBLEMENT - EST  
La Borne - Rue de la Bole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CONCOMBRE

Filière No: 05032015  
T° à servir: +18°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Marque produit: POISEE  
Nom du fournisseur: COMPTONNE LUSIGNY  
N° article: FR 01 413 012 CE  
Date de fabrication: 05/03/2015

Heure prélevement: 13:45  
T° ambiante: +13°C  
Famille Product: ENTRES PRODUITS  
Conditionnement: Pâtes par sacs  
ECG: 05032015  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 07/03/2015

Par: ED

Date réception: 06/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +18°C

Référence: Pour échantillon sans emballage, avec pots, cartons, emballés par lots de référence  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 4833-2 NF VSE 100	Flora lactique à 37°C /y	10 000 000	1 200
NF ISO 11183-2	Escherichia coli à 37°C /y	100	<10
NF V 04 437-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
AES 1011-0111 (D)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne signifient pas que l'analyse a été effectuée sur tout le produit. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le taux de référence utilisé est le conditionnement communiqué par le fournisseur et les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOU

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 50

Non réglementé  
Code Client : 281303  
N° Echelonnement : F2015011339

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (PMS)  
Rue de la Bole Pétrole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELCOUR ENSEMBLEMENT - EST  
La Borne - Rue de la Bole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROTI DE PORC AU JUS

Filière No: 05032015  
T° à servir: +18°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: DECOMTE LUSIGNY  
N° article: FR 01 413 012 CE  
Date de fabrication: 05/03/2015

Heure prélevement: 13:45  
T° ambiante: +13°C  
Famille Product: PLATS CUISINES  
Conditionnement: Pâtes par sacs  
ECG: 05032015  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 05/03/2015

Par: ED

Date réception: 05/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +18°C

Référence: Pour échantillon sans emballage, avec pots, cartons, emballés par lots de référence  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp1	Flora aérobie totale à 37°C /y	1 000 000	<200
NF ISO 11111 - NF VSE 100	Flora lactique à 37°C /y	<200	<200
NF ISO 11183-2	Escherichia coli à 37°C /y	10	<10
NF V 04 437-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 2217	Cholera vibrios pathogènes à 37°C /y	20	<10
AES 1011-0111 (D)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne signifient pas que l'analyse a été effectuée sur tout le produit. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le taux de référence utilisé est le conditionnement communiqué par le fournisseur et les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MOU

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 50

Non réglementé  
Code Client : 281303  
N° Echelonnement : F201502972

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (PMS)  
Rue de la Bole Pétrole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES  
ELCOUR ENSEMBLEMENT - EST  
La Borne - Rue de la Bole  
La Borne  
8100 SAINT-DES-VOSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE ENDIVES

Filière No: 05032015  
T° à servir: +18°C  
Type de prélevement: Autoclave  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom du fournisseur: COCO BIDE  
N° article: FR 01 413 012 CE  
Date de fabrication: 25/02/2015

Heure prélevement: 08:30  
T° ambiante: +13°C  
Famille Product: ENTRES PRODUITS  
Conditionnement: Pâtes par sacs  
ECG: 25/02/2015  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 27/02/2015

Par: BA

Date réception: 05/03/2015  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +18°C

Référence: Pour échantillon sans emballage, avec pots, cartons, emballés par lots de référence  
Taux de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 11111 - NF VSE 100	Flora lactique à 37°C /y	10 000 000	80 000
NF ISO 11183-2	Escherichia coli à 37°C /y	100	<10
NF V 04 437-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
AES 1011-0111 (D)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne signifient pas que l'analyse a été effectuée sur tout le produit. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le taux de référence utilisé est le conditionnement communiqué par le fournisseur et les procédures de référence.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 76 91 50 FAX: 03 87 76 01 55

RELEVÉ (CONSULT)  
Code Client: 281303  
N° Echelle: F201501003

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (04152)  
Rue de la Boite Postale  
La Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Boisse - Rue de la Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : OMELETTE MATURE

Prélevé le: 24/02/2015 Heure prélevée: 08:00 Par: SA  
T° ambiante: 11°C  
Type de prélèvement: Autonorme Famille produit: PLATS CUISINES  
Zone de prélèvement: Chambre froide Condition prélevée: Prélevé par nos soins  
Nom de l'unité: CUISINE CENTRALE ST DE V. Date de réception: 25/02/2015  
N° lot/serie: FR 81 413 032 CE Date d'analyse: 24/02/2015  
Type de conditionnement: Sous film Date d'analyse: 24/02/2015  
T° réception: +12°C

Référence: Fiche de procédure de la Boisse, à consulter en complément de la norme  
Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp14	Faune microbienne totale à 30°C /g	1 000 000	<100
NF ISO 13114-1 NF V04-103	Faune lactique à 30°C /g		<100
NF ISO 16642-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylococcus et coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Coliformes pathogènes à 37°C /g	32	<10
AES 1011-0111(1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à OLC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le rapport ne concerne que l'analyse de contrôle, il ne peut pas être considéré comme un défaut de conformité. Il est recommandé de contacter le client pour lui expliquer les raisons de ce résultat et les actions à mener.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 76 91 50 FAX: 03 87 76 01 55

RELEVÉ (CONSULT)  
Code Client: 281303  
N° Echelle: F201501003

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (04152)  
Rue de la Boite Postale  
La Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Boisse - Rue de la Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SAUCE BOLOGNAISE

Prélevé le: 24/02/2015 Heure prélevée: 08:25 Par: SA  
T° ambiante: 11°C  
Type de prélèvement: Autonorme Famille produit: PLATS CUISINES  
Zone de prélèvement: Chambre froide Condition prélevée: Prélevé par nos soins  
Nom de l'unité: CUISINE CENTRALE ST DE V. Date de réception: 25/02/2015  
N° lot/serie: FR 81 413 032 CE Date d'analyse: 24/02/2015  
Type de conditionnement: Sous film Date d'analyse: 24/02/2015  
T° réception: +12°C

Référence: Fiche de procédure de la Boisse, à consulter en complément de la norme  
Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp14	Faune microbienne totale à 30°C /g	1 000 000	<100
NF ISO 13114-1 NF V04-103	Faune lactique à 30°C /g		<100
NF ISO 16642-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylococcus et coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Coliformes pathogènes à 37°C /g	32	<10
NF EN ISO 7937	Faune totale à 37°C /g	100	<100
AES 1011-0111(1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à OLC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le rapport ne concerne que l'analyse de contrôle, il ne peut pas être considéré comme un défaut de conformité. Il est recommandé de contacter le client pour lui expliquer les raisons de ce résultat et les actions à mener.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 76 91 50 FAX: 03 87 76 01 55

RELEVÉ (CONSULT)  
Code Client: 281303  
N° Echelle: F201501003

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (04152)  
Rue de la Boite Postale  
La Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Boisse - Rue de la Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC

Prélevé le: 05/02/2015 Heure prélevée: 08:00 Par: SA  
T° ambiante: 19°C  
Type de prélèvement: Autonorme Famille produit: CHARCUTERIES  
Zone de prélèvement: Chambre froide Condition prélevée: Prélevé par nos soins  
Nom de l'unité: CUISINE CENTRALE ST DE V. Date de réception: 06/02/2015  
N° lot/serie: FR 81 413 032 CE Date d'analyse: 05/02/2015  
Type de conditionnement: En brique Date d'analyse: 05/02/2015  
T° réception: +18°C

Référence: Cahier de charges  
Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp14	Faune microbienne totale à 30°C /g	1 000 000	420 000
NF ISO 13114-1 NF V04-103	Faune lactique à 30°C /g		800 000
NF ISO 16642-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylococcus et coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Coliformes pathogènes à 37°C /g	32	<10
AES 1011-0111(1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à OLC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le rapport ne concerne que l'analyse de contrôle, il ne peut pas être considéré comme un défaut de conformité. Il est recommandé de contacter le client pour lui expliquer les raisons de ce résultat et les actions à mener.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL: 03 87 76 91 50 FAX: 03 87 76 01 55

RELEVÉ (CONSULT)  
Code Client: 281303  
N° Echelle: F201501002

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES (04152)  
Rue de la Boite Postale  
La Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE VOSSGES  
EURO ENSEIGNEMENT - EST  
La Boisse - Rue de la Boisse  
61500 SAINT DE VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC

Prélevé le: 05/02/2015 Heure prélevée: 08:00 Par: SA  
T° ambiante: 19°C  
Type de prélèvement: Autonorme Famille produit: CHARCUTERIES  
Zone de prélèvement: Chambre froide Condition prélevée: Prélevé par nos soins  
Nom de l'unité: CUISINE CENTRALE ST DE V. Date de réception: 06/02/2015  
N° lot/serie: FR 81 413 032 CE Date d'analyse: 05/02/2015  
Type de conditionnement: En brique Date d'analyse: 05/02/2015  
T° réception: +18°C

Référence: Cahier de charges  
Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp14	Faune microbienne totale à 30°C /g	1 000 000	420 000
NF ISO 13114-1 NF V04-103	Faune lactique à 30°C /g		800 000
NF ISO 16642-2	Escherichia coli à 44°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylococcus et coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7937	Coliformes pathogènes à 37°C /g	32	<10
AES 1011-0111(1)	Salmonella spp	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à OLC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif sur le rapport ne concerne que l'analyse de contrôle, il ne peut pas être considéré comme un défaut de conformité. Il est recommandé de contacter le client pour lui expliquer les raisons de ce résultat et les actions à mener.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 76 01 50 FAX : 03 07 76 01 55  
E-mail: agro-analyses@agro-analyses.fr

**Notif. (Microbes)**  
Code Client: 281303  
N° Echelle: D2015001609

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES (00153)  
Rue de la Bole Frologne  
La Bole  
81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES  
ELRES ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole

81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POULET ROTI SAUCE BASQUAISE

Par: HA

Méthode: NF EN ISO 4833-2  
Température: 45°C  
Type de prélèvement: Aléatoire  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015

Résumé: Faisabilité sans danger, avec résultats validés en amont

Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp1a	Faune microbienne totale à 30°C /y	1 000 000	0/0
NF ISO 11291 - NF V08-100	Faune totale à 30°C /y	<200	<200
NF ISO 11694-2	Escherichia coli à 41°C /y	10	<10
NF V 08-607-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7327	Coûtérisation pathogène à 37°C /y	30	<10
AES 151147011 (1)	Attestation d'AS	Attestée	Attestée

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'une fiche de suivi et ne constituent en aucun cas une garantie de conformité. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués à votre service afin de faciliter la prise en compte des problèmes de conformité.  
(1) Extrait NF V08-100

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 76 01 50 FAX : 03 07 76 01 55  
E-mail: agro-analyses@agro-analyses.fr

**Notif. (Microbes)**  
Code Client: 281303  
N° Echelle: D2015001609

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES (00153)  
Rue de la Bole Frologne  
La Bole  
81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES  
ELRES ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole

81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POIREAU SAUCE BECHAMEL

Par: HA

Méthode: NF EN ISO 4833-2  
Température: 45°C  
Type de prélèvement: Aléatoire  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015

Résumé: Faisabilité sans danger, avec résultats validés en amont

Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp1a	Faune microbienne totale à 30°C /y	1 000 000	<200
NF ISO 11291 - NF V08-100	Faune totale à 30°C /y	<200	<200
NF ISO 11694-2	Escherichia coli à 41°C /y	10	<10
NF V 08-607-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7327	Coûtérisation pathogène à 37°C /y	30	<100
AES 151147011 (1)	Attestation d'AS	Attestée	Attestée

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'une fiche de suivi et ne constituent en aucun cas une garantie de conformité. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués à votre service afin de faciliter la prise en compte des problèmes de conformité.  
(1) Extrait NF V08-100

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 76 01 50 FAX : 03 07 76 01 55  
E-mail: agro-analyses@agro-analyses.fr

**Notif. (Microbes)**  
Code Client: 281303  
N° Echelle: D2015001609

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES (00153)  
Rue de la Bole Frologne  
La Bole  
81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES  
ELRES ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole

81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUREE DE POTIRON

Par: HA

Méthode: NF EN ISO 4833-2  
Température: 45°C  
Type de prélèvement: Aléatoire  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015

Résumé: Faisabilité sans danger, avec résultats validés en amont

Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp1a	Faune microbienne totale à 30°C /y	1 000 000	0/0
NF ISO 11291 - NF V08-100	Faune totale à 30°C /y	<200	<200
NF ISO 11694-2	Escherichia coli à 41°C /y	10	<10
NF V 08-607-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7327	Coûtérisation pathogène à 37°C /y	30	<100
AES 151147011 (1)	Attestation d'AS	Attestée	Attestée

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'une fiche de suivi et ne constituent en aucun cas une garantie de conformité. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués à votre service afin de faciliter la prise en compte des problèmes de conformité.  
(1) Extrait NF V08-100

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation

12 Fév 2015



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAI - ACTIPOLE - 67070 HETZ - FRANCE  
TEL : 03 07 76 01 50 FAX : 03 07 76 01 55  
E-mail: agro-analyses@agro-analyses.fr

**Notif. (Microbes)**  
Code Client: 281303  
N° Echelle: D2015001609

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES (00153)  
Rue de la Bole Frologne  
La Bole  
81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT-DES-VOGES  
ELRES ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole

81500 SAINT-DES-VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC

Par: HA

Méthode: NF EN ISO 4833-2  
Température: 45°C  
Type de prélèvement: Aléatoire  
Zone de prélèvement: Cuisine  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015  
Méthode: NF EN ISO 11694-2  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de fabrication: 05/03/2015

Résumé: Faisabilité sans danger, avec résultats validés en amont

Texte de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Sp1a	Faune microbienne totale à 30°C /y	1 000 000	10 000
NF ISO 11291 - NF V08-100	Faune totale à 30°C /y	<200	8 000
NF ISO 11694-2	Escherichia coli à 41°C /y	10	<10
NF V 08-607-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7327	Coûtérisation pathogène à 37°C /y	30	<10
AES 151147011 (1)	Attestation d'AS	Attestée	Attestée

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'une fiche de suivi et ne constituent en aucun cas une garantie de conformité. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués à votre service afin de faciliter la prise en compte des problèmes de conformité.  
(1) Extrait NF V08-100

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation

12. FEV. 2015



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL: 03 07 76 01 50 FAX: 03 07 76 01 55

Client: ELRES  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: F2015000119

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (0045)  
Rue de la Rue Potier  
Le Bény  
81300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(à titre informatif)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Le Bény - Rue de la Rue  
81300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(à titre informatif)

Metz le, 06/02/2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MACHE

Référence: 50519318  
T° de cuisson: +100  
Type de prélevement: Autocons. 0  
Zone de prélevement: Cantine  
N° Analyse: FA 88 410 0310E  
Date de fabrication: 30/12/2014

Informations: Résultats obtenus en respectant les protocoles en vigueur  
Tous les résultats sont communiqués selon les délais définis par les procédures de laboratoire

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133-2 (9)	Faune microbienne à 37°C /y	10 000 000	1 000 000
NF ISO 11133-2	Escherichia coli à 37°C /y	100	<10
NF V 08 007-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
AES 1011 0711 (7)	Salmonella /y/g	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réfrigératoire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Les résultats ne concernent pas le produit dans son ensemble. Le laboratoire n'est pas responsable de la conservation des échantillons après la date de prélèvement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL: 03 07 76 01 50 FAX: 03 07 76 01 55

Client: ELRES  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: F2015000119

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (0045)  
Rue de la Rue Potier  
Le Bény  
81300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(à titre informatif)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Le Bény - Rue de la Rue  
81300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(à titre informatif)

Metz le, 13/01/2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUREE DE CAROTTE

Référence: 06619315  
T° de cuisson: +90  
Type de prélevement: Autocons. 0  
Zone de prélevement: Cantine  
Date de fabrication: 05/01/2015

Informations: Résultats obtenus en respectant les protocoles en vigueur  
Tous les résultats sont communiqués selon les délais définis par les procédures de laboratoire

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133-2 (9)	Faune microbienne à 37°C /y	1 000 000	200
NF ISO 11131-1 NF V 08 100	Faune totale à 37°C /y		<200
NF ISO 11133-2	Escherichia coli à 37°C /y	10	<10
NF V 08 007-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 11133	Salmonella /y/g	100	<100
AES 1011 0711 (7)	Salmonella /y/g	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réfrigératoire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Les résultats ne concernent pas le produit dans son ensemble. Le laboratoire n'est pas responsable de la conservation des échantillons après la date de prélèvement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation

13 JAN. 2015



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ  
TEL: 03 07 76 01 50 FAX: 03 07 76 01 55

Client: ELRES  
Code Client: 281303  
N° Echantillon: F2015000109

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES (0045)  
Rue de la Rue Potier  
Le Bény  
81300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(à titre informatif)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOSES  
ELUR ENSEIGNEMENT - EST  
Le Bény - Rue de la Rue  
81300 SAINT DES VOSES  
FRANCE  
(à titre informatif)

Metz le, 12/01/2015

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : CONCOMBRE

Référence: 04419318  
T° de cuisson: +90  
Type de prélevement: Autocons. 0  
Zone de prélevement: Cantine  
Date de fabrication: 05/01/2015

Informations: Résultats obtenus en respectant les protocoles en vigueur  
Tous les résultats sont communiqués selon les délais définis par les procédures de laboratoire

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 11131-1 NF V 08 100	Faune totale à 37°C /y	10 000 000	800
NF ISO 11131-2	Escherichia coli à 37°C /y	100	<10
NF V 08 007-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /y	100	<100
AES 1011 0711 (7)	Salmonella /y/g	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réfrigératoire)

Les informations portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Les résultats ne concernent pas le produit dans son ensemble. Le laboratoire n'est pas responsable de la conservation des échantillons après la date de prélèvement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

545 AZZANNEVILLE 1 - 03 07 75 01 60 - 16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65  
agro.analyses@agro-analyses.com

Metz le, 12/01/2015

Statut client  
Code Client : 281303  
N° Echantillon : D0014200378

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES (P&M)  
Pia de la Boite Protégée  
La Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(site intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES  
ELON ENSEMBLEMENT - EST  
La Boite - Pia de la Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POEELE CHAMPETRE

Par : LAL

Référence : 05120218  
N° Echantillon : 05120218  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Date de fabrication : 05120218  
Date de réception : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite fin  
Date d'envoi : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite fin  
Date d'envoi : 05120218

Référence : Pia de la Boite sans fromage, avec Boite de la Boite en métal  
Type de référence : Boite de la Boite en métal

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora aérobie totale à 37°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 11214 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /g		<200
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 47°C /g	10	<10
NF V08-017-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7312	Bactéries aérobies à 37°C /g	100	<100
AB 1511-0511 (0)	Salmonele /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la vente et ne doit pas être utilisé en restauration collective. Les résultats doivent être communiqués à la direction de l'établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

545 AZZANNEVILLE 1 - 03 07 75 01 60 - 16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65  
agro.analyses@agro-analyses.com

Metz le, 05/01/2015

Statut client  
Code Client : 281303  
N° Echantillon : D0014200358

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES (P&M)  
Pia de la Boite Protégée  
La Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(site intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES  
ELON ENSEMBLEMENT - EST  
La Boite - Pia de la Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : BOULETTES DE BOEUF

Par : HA

Référence : 05120218  
N° Echantillon : 05120218  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Date de fabrication : 05120218  
Date de réception : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite grande  
Date d'envoi : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite grande  
Date d'envoi : 05120218

Référence : Pia de la Boite sans fromage, avec pain croustillé, enveloppe de pain de mie  
Type de référence : Boite de la Boite en métal

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora aérobie totale à 37°C /g	1 000 000	800
NF ISO 11214 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /g		<200
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 47°C /g	10	<10
NF V08-017-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7312	Bactéries aérobies à 37°C /g	100	<100
AB 1511-0511 (0)	Salmonele /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la vente et ne doit pas être utilisé en restauration collective. Les résultats doivent être communiqués à la direction de l'établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

545 AZZANNEVILLE 1 - 03 07 75 01 60 - 16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65  
agro.analyses@agro-analyses.com

Metz le, 05/01/2015

Statut client  
Code Client : 281303  
N° Echantillon : D0014200378

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES (P&M)  
Pia de la Boite Protégée  
La Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(site intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES  
ELON ENSEMBLEMENT - EST  
La Boite - Pia de la Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : HACHIS PARMENTIER

Par : HA

Référence : 05120218  
N° Echantillon : 05120218  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Date de fabrication : 05120218  
Date de réception : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite grande  
Date d'envoi : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite grande  
Date d'envoi : 05120218

Référence : Plaque de la Boite sans fromage, avec pain croustillé, enveloppe de pain de mie  
Type de référence : Boite de la Boite en métal

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora aérobie totale à 37°C /g	1 000 000	<200
NF ISO 11214 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /g		<200
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 47°C /g	10	<10
NF V08-017-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7312	Bactéries aérobies à 37°C /g	100	<100
AB 1511-0511 (0)	Salmonele /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la vente et ne doit pas être utilisé en restauration collective. Les résultats doivent être communiqués à la direction de l'établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

545 AZZANNEVILLE 1 - 03 07 75 01 60 - 16, RUE DES POTIERS D'ÉTAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ  
TEL : 03 07 75 01 60 FAX : 03 07 75 01 65  
agro.analyses@agro-analyses.com

Metz le, 05/01/2015

Statut client  
Code Client : 281303  
N° Echantillon : D0014200358

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES (P&M)  
Pia de la Boite Protégée  
La Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(site intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOSES  
ELON ENSEMBLEMENT - EST  
La Boite - Pia de la Boite  
8100 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE DE RIZ

Par : HA

Référence : 05120218  
N° Echantillon : 05120218  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Date de fabrication : 05120218  
Date de réception : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite grande  
Date d'envoi : 05120218  
Méthode : 05120218  
Type de conditionnement : Boite grande  
Date d'envoi : 05120218

Référence : Plaque de la Boite sans fromage, avec pain croustillé, enveloppe de pain de mie  
Type de référence : Boite de la Boite en métal

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora aérobie totale à 37°C /g	1 000 000	2 800
NF ISO 11214 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /g		<200
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 47°C /g	10	<10
NF V08-017-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7312	Bactéries aérobies à 37°C /g	100	<100
AB 1511-0511 (0)	Salmonele /g	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à D/C (conservation à température réglementaire)

Les résultats présentés sur ce rapport ne concernent que l'échantillon analysé. Tout produit non conforme doit être retiré de la vente et ne doit pas être utilisé en restauration collective. Les résultats doivent être communiqués à la direction de l'établissement.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

518 AV CARME DE 1932003 - BUREAU 201101070008 - TVA FR 21211018107 - APF 21211  
16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX: 03 87 76 01 85  
epto.analyses@agroanalyses.com epto.analyses@agroanalyses.com  
Metz le, 09/12/2014

Informations:  
Code Client: 201303  
N° Echelle: 2014022701

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P0452)  
Rue de la Bole Potologie  
La Boole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervenant)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURO ENVOIEMENT - EST  
La Boole - Rue de la Bole

81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TARTIFLETTE

Par: CEE

76 DEC 2014

Pile: No: 65112011  
T° à 6°C  
Type de produit: Autoclave  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom de l'emballage: TARTIFLETTE  
Date de fabrication: 04/11/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
Date de réception: 04/12/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
T° de réception: +3°C

REMARQUE: Plus ou moins à la Boole, avec plus ou moins de jus de viande et de légumes cuits ou crus  
Tous les résultats sont à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 11052-2	Escherichia coli à 4°C Jy	10	<10
NF V 08 652-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cocci thermophiles à 55°C Jy	30	<10
NF EN ISO 7217-1	Escherichia coli à 37°C Jy	100	<100
AES 10114511 (7)	Staphylococcus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réfrigérée)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout produit ne conforme aux normes de sécurité alimentaire est à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz  
D. de Metz 16/12/2014

NICOLAS RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

518 AV CARME DE 1932003 - BUREAU 201101070008 - TVA FR 21211018107 - APF 21211  
16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX: 03 87 76 01 85  
epto.analyses@agroanalyses.com epto.analyses@agroanalyses.com  
Metz le, 09/12/2014

Informations:  
Code Client: 201303  
N° Echelle: 2014022701

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P0452)  
Rue de la Bole Potologie  
La Boole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervenant)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURO ENVOIEMENT - EST  
La Boole - Rue de la Bole

81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON CUIT DE PARIS

Par: CEE

N° de série: 201203111111

Pile: No: 65112011  
T° à 6°C  
Type de produit: Autoclave  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom de l'emballage: JAMBON CUIT  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
Date de fabrication: 04/11/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
Date de réception: 04/12/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
T° de réception: +3°C

REMARQUE: Plus ou moins à la Boole, avec plus ou moins de jus de viande et de légumes cuits ou crus  
Tous les résultats sont à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4313-2 Espal	Pureté descriptif de la viande à 37°C Jy	10 000 000	10 000 000
NF ISO 11216 - NF V 08 100	Pureté descriptif à 37°C Jy		30 000 000
NF ISO 11216-2	Escherichia coli à 4°C Jy	10	<10
NF V 08 652-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cocci thermophiles à 55°C Jy	30	<10
AES 10114511 (7)	Staphylococcus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout produit ne conforme aux normes de sécurité alimentaire est à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz  
D. de Metz 16/12/2014

NICOLAS RAINVILLE  
Responsable validation

27 NOV 2014



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

518 AV CARME DE 1932003 - BUREAU 201101070008 - TVA FR 21211018107 - APF 21211  
16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX: 03 87 76 01 85  
epto.analyses@agroanalyses.com epto.analyses@agroanalyses.com  
Metz le, 29/11/2014

Informations:  
Code Client: 111503  
N° Echelle: 2014022701

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P0452)  
Rue de la Bole Potologie  
La Boole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervenant)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURO ENVOIEMENT - EST  
La Boole - Rue de la Bole

81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATE

Par: CEE

Pile: No: 65112011  
T° à 6°C  
Type de produit: Autoclave  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom de l'emballage: COUSUE MANSON  
Date de fabrication: 18/11/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
Date de réception: 18/12/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
T° de réception: +3°C

REMARQUE: Plus ou moins à la Boole, avec plus ou moins de jus de viande et de légumes cuits ou crus  
Tous les résultats sont à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4313-2 Espal	Pureté descriptif de la viande à 37°C Jy	10 000 000	<100
NF ISO 11216-2	Escherichia coli à 4°C Jy	100	<10
NF V 08 652-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
AES 10114511 (7)	Staphylococcus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réfrigérée)

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout produit ne conforme aux normes de sécurité alimentaire est à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz  
D. de Metz 16/12/2014

NICOLAS RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MOD

518 AV CARME DE 1932003 - BUREAU 201101070008 - TVA FR 21211018107 - APF 21211  
16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX: 03 87 76 01 85  
epto.analyses@agroanalyses.com epto.analyses@agroanalyses.com  
Metz le, 12/11/2014

Informations:  
Code Client: 201303  
N° Echelle: 2014022701

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES (P0452)  
Rue de la Bole Potologie  
La Boole  
81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Site Intervenant)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOIGES  
EURO ENVOIEMENT - EST  
La Boole - Rue de la Bole

81100 SAINT DE DES VOIGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROTI DE PORC

Par: CEE

Pile: No: 65112011  
T° à 6°C  
Type de produit: Autoclave  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Nom de l'emballage: TAMPON MANSON  
Date de fabrication: 03/11/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
Date de réception: 03/12/2014  
N° de série: FA 11 063 011 CC  
T° de réception: +3°C

REMARQUE: Plus ou moins à la Boole, avec plus ou moins de jus de viande et de légumes cuits ou crus  
Tous les résultats sont à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4313-2 Espal	Pureté descriptif de la viande à 37°C Jy	1 000 000	1 000 000
NF ISO 11216 - NF V 08 100	Pureté descriptif à 37°C Jy		1 000 000
Colif	Ratio Pureté descriptif / Pureté descriptif	100	1,0
NF ISO 11216-2	Escherichia coli à 4°C Jy	10	<10
NF V 08 652-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7217	Cocci thermophiles à 55°C Jy	30	<10
AES 10114511 (7)	Staphylococcus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réfrigérée) Complète l'analyse de la Pureté descriptif

Les indicateurs positifs sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Tout produit ne conforme aux normes de sécurité alimentaire est à interpréter avec le contexte de la zone de production de Metz  
D. de Metz 16/12/2014

NICOLAS RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAHI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

Notif. (Référence)  
Code Client : 281203  
N° Echantillon : F2014020108

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (P0457)  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JULIENNE DE LEGUMES

Référence : 06102014  
N° de commande : 0603  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Grande pièce  
Nom du fournisseur : FANT MAREON  
Date de fabrication : 06102014

Par : CH  
Date réception : 06102014  
N° de réception : 0830  
T° réception : 12°C

Région : Préparation effectuée en laboratoire, sans chauffage, sans réfrigération, sans traitement

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133 B2 (1)	Présence de bactéries à 37°C /g	1000000	600
NF ISO 11134 - NF ISO 11133	Présence de champignons à 25°C /g	< 100	< 100
NF ISO 11133 B	Escherichia coli à 4°C /g	10	< 10
NF V08 047-1	Escherichia coli à 37°C /g	100	< 100
NF EN ISO 11133	Salmonella à 37°C /g	100	100
AES 10114011(1)	Salmonella (St)	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs ne signifient pas forcément que l'échantillon est contaminé. Seul un résultat négatif est sûr. La norme de référence est celle en vigueur au moment de l'analyse. Les résultats sont exprimés en nombre de bactéries par gramme de produit.

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAHI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

Notif. (Référence)  
Code Client : 281203  
N° Echantillon : F2014020108

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (P0457)  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POULET ROTI AU JUS

Référence : 06102014  
N° de commande : 0603  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Grande pièce  
Nom du fournisseur : FANT MAREON  
Date de fabrication : 06102014

Par : CCO  
Date réception : 06102014  
N° de réception : 0830  
T° réception : 12°C

Région : Préparation effectuée en laboratoire, sans chauffage, sans réfrigération, sans traitement

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133 B2 (1)	Présence de bactéries à 37°C /g	1000000	200
NF ISO 11134 - NF ISO 11133	Présence de champignons à 25°C /g	< 100	< 100
NF ISO 11133 B	Escherichia coli à 4°C /g	10	< 10
NF V08 047-1	Escherichia coli à 37°C /g	100	< 100
NF EN ISO 11133	Salmonella à 37°C /g	100	100
AES 10114011(1)	Salmonella (St)	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs ne signifient pas forcément que l'échantillon est contaminé. Seul un résultat négatif est sûr. La norme de référence est celle en vigueur au moment de l'analyse. Les résultats sont exprimés en nombre de bactéries par gramme de produit.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAHI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

Notif. (Référence)  
Code Client : 281203  
N° Echantillon : F2014020108

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (P0457)  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JAMBON BLANC 2 PIECES

Référence : 06102014  
N° de commande : 0603  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Grande pièce  
Nom du fournisseur : FANT MAREON  
Date de fabrication : 06102014

Par : CCO  
Date réception : 06102014  
N° de réception : 0830  
T° réception : 12°C

Région : Préparation effectuée en laboratoire, sans chauffage, sans réfrigération, sans traitement

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 11133 B2 (1)	Présence de bactéries à 37°C /g	1000000	1500000
NF ISO 11134 - NF ISO 11133	Présence de champignons à 25°C /g	< 100	< 100
NF ISO 11133 B	Escherichia coli à 4°C /g	10	< 10
NF V08 047-1	Escherichia coli à 37°C /g	100	< 100
NF EN ISO 11133	Salmonella à 37°C /g	100	< 100
AES 10114011(1)	Salmonella (St)	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs ne signifient pas forcément que l'échantillon est contaminé. Seul un résultat négatif est sûr. La norme de référence est celle en vigueur au moment de l'analyse. Les résultats sont exprimés en nombre de bactéries par gramme de produit.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

16, RUE DES POTIERS D'ÉTAHI - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

Notif. (Référence)  
Code Client : 281203  
N° Echantillon : F2014020108

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (P0457)  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
EURO-ENSEMBLEMENT - EST  
La Bouze - Rue de la Bouze  
81100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : FROMAGE BLANC VANILLE

Référence : 06102014  
N° de commande : 0603  
Type de prélèvement : Aliments  
Zone de prélèvement : Grande pièce  
Nom du fournisseur : FANT MAREON  
Date de fabrication : 06102014

Par : CH  
Date réception : 06102014  
N° de réception : 0830  
T° réception : 12°C

Région : Préparation effectuée en laboratoire, sans chauffage, sans réfrigération, sans traitement

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 102 - 600(1)	Salmonella (St)	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs positifs ne signifient pas forcément que l'échantillon est contaminé. Seul un résultat négatif est sûr. La norme de référence est celle en vigueur au moment de l'analyse. Les résultats sont exprimés en nombre de bactéries par gramme de produit.

Nicolas RAINVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

REPERE  
Code Client : 281503  
N° Echantillon : F2014010103

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (PMS)  
Plus de la Boite Pélagie  
La Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENCEMENT - EST  
La Boite - Plus de la Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : FROMAGE BLANC VANILLE

Prélevé le : 06/10/2014  
T° à l'usage : +10°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : FANT LIAISON  
Date de fabrication : 06/10/2014  
Méthode prélevée : 1130  
T° à l'usage : +10°C  
Type de produit : PASTISERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Conditionnement : Film par 400 grammes  
DCC : 06/10/2014  
Date réception : 06/10/2014  
Méthode réception : 08 33  
Type de conservation : En chambre froide  
Date de livraison : 06/10/2014  
T° réception : +10°C

Prélevé par : Par le client ou par le laboratoire. Les résultats sont valables 14 jours.  
Site de prélèvement : Sous le contrôle du client

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133-2 Spécif	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	1 000 000
NF ISO 11111-1 NF V08-110	Flora lactique à 37°C Jy		200 000
Execl	Acide Phosphatase / Flora lactique	100	34
NF ISO 11163-2	Escherichia coli à 41°C Jy	10	<10
NF V 08 021-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
AES 1011-0111 (U)	Salmonella O157	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire) Complète tenue de la fermentation

En l'absence de plan de contrôle ou de plan de maîtrise de la qualité, les résultats ne sont pas valables. Le client est invité à mettre en œuvre un système de contrôle interne et à nous en faire part par retour de ce rapport.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

REPERE  
Code Client : 281503  
N° Echantillon : F2014010302

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (PMS)  
Plus de la Boite Pélagie  
La Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENCEMENT - EST  
La Boite - Plus de la Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JARDINIÈRE LEGUME

Prélevé le : 06/10/2014  
T° à l'usage : +10°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : FANT LIAISON  
Date de fabrication : 06/10/2014  
Méthode prélevée : 1130  
T° à l'usage : +10°C  
Type de produit : PASTISERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Conditionnement : Film par 400 grammes  
DCC : 06/10/2014  
Date réception : 06/10/2014  
Méthode réception : 08 33  
Type de conservation : En chambre froide  
Date de livraison : 06/10/2014  
T° réception : +10°C

Prélevé par : Par le client ou par le laboratoire. Les résultats sont valables 14 jours.  
Site de prélèvement : Sous le contrôle du client

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133-2 Spécif	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	<200
NF ISO 11111-1 NF V08-110	Flora lactique à 37°C Jy		<200
NF ISO 11163-2	Escherichia coli à 41°C Jy	10	<10
NF V 08 021-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
NF EN ISO 7312	Escherichia coli à 37°C Jy	100	<100
AES 1011-0111 (U)	Salmonella O157	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

En l'absence de plan de contrôle ou de plan de maîtrise de la qualité, les résultats ne sont pas valables. Le client est invité à mettre en œuvre un système de contrôle interne et à nous en faire part par retour de ce rapport.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

REPERE  
Code Client : 281503  
N° Echantillon : F2014010110

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (PMS)  
Plus de la Boite Pélagie  
La Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENCEMENT - EST  
La Boite - Plus de la Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE VERTE

Prélevé le : 06/10/2014  
T° à l'usage : +10°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : FANT LIAISON  
Date de fabrication : 06/10/2014  
Méthode prélevée : 1130  
T° à l'usage : +10°C  
Type de produit : PASTISERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Conditionnement : Film par 400 grammes  
DCC : 06/10/2014  
Date réception : 06/10/2014  
Méthode réception : 08 33  
Type de conservation : En chambre froide  
Date de livraison : 06/10/2014  
T° réception : +10°C

Prélevé par : Par le client ou par le laboratoire. Les résultats sont valables 14 jours.  
Site de prélèvement : Sous le contrôle du client

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4133-2 Spécif	Flora mésophile totale à 37°C Jy	1 000 000	1 000 000
NF ISO 11111-1	Escherichia coli à 41°C Jy	100	<10
NF V 08 021-1	Staphylococcus à température ambiante à 37°C Jy	100	<100
AES 1011-0111 (U)	Salmonella O157	Absence	Absence

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque : Analyse à DCC (conservation à température réglementaire)

En l'absence de plan de contrôle ou de plan de maîtrise de la qualité, les résultats ne sont pas valables. Le client est invité à mettre en œuvre un système de contrôle interne et à nous en faire part par retour de ce rapport.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

10, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL : 03 07 76 01 60 FAX : 03 07 76 01 65

REPERE  
Code Client : 281503  
N° Echantillon : F2014010303

ELRES  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (PMS)  
Plus de la Boite Pélagie  
La Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENCEMENT - EST  
La Boite - Plus de la Boite  
81100 SAINT DÉS VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLAQUE A TROU

Prélevé le : 07/10/2014  
T° à l'usage : +10°C  
Type de prélèvement : Aléatoire  
Zone de prélèvement : Chambre froide  
Nom du fournisseur : FANT LIAISON  
Date de fabrication : 06/10/2014  
Méthode prélevée : 1130  
T° à l'usage : +10°C  
Type de produit : PASTISERIES, DESSERTS, FRUITS FRAIS  
Conditionnement : Film par 400 grammes  
DCC : 06/10/2014  
Date réception : 06/10/2014  
Méthode réception : 08 33  
Type de conservation : En chambre froide  
Date de livraison : 06/10/2014  
T° réception : +10°C

Prélevé par : Par le client ou par le laboratoire. Les résultats sont valables 14 jours.  
Site de prélèvement : Sous le contrôle du client

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Etanchéité	Flora mésophile totale à 37°C	25	Absence
Etanchéité	Coliformes lactiques à 37°C	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

En l'absence de plan de contrôle ou de plan de maîtrise de la qualité, les résultats ne sont pas valables. Le client est invité à mettre en œuvre un système de contrôle interne et à nous en faire part par retour de ce rapport.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60

Infos/Infos: 231303  
Code Client: 231303  
N° Echelle: A2014091109

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES (0455)  
Rue de la Bole Prétoria  
La Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SEMOULE

Filière: 18092014  
N° lot: 140  
Type de prélevement: Autocontrôle  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom de l'entreprise: FAIMUSON  
Date de fabrication: 05/10/2014  
N° de prélevement: 0103  
N° de lot: 140  
Famille produit: PLATS CUSINES  
Conditionnement: Pâte par sachets  
C/C: 18092014  
Date réception: 05/10/2014  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de l'analyse: 05/10/2014  
Préception: 14:00

Prélevé: Pâte de semoule dans l'emballage, avec sachet de sel et huile  
Type de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4853-2 (9)	Pourcentage de matière à 30°C (g)	1 000 000	> 300
NF ISO 11111 - NF V08-103	Pourcentage à 37°C (g)		> 300
NF ISO 11111-3	Escherichia coli à 4°C (g)	10	< 10
NF V08-201-1	Escherichia coli à 37°C (g)	100	< 100
NF EN ISO 11132	Bactéries à 37°C (g)	300	< 100
AES 1011-0111 (1)	Salmonella (g)	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif est reporté, il est recommandé de faire un suivi et d'adapter les mesures de maîtrise de la qualité de la production et de la sécurité alimentaire.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60

Infos/Infos: 231303  
Code Client: 231303  
N° Echelle: A2014091109

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES (0455)  
Rue de la Bole Prétoria  
La Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MUNSTER

Filière: 05110211  
N° lot: 140  
Type de prélevement: Autocontrôle  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom de l'entreprise: FAIMUSON  
Date de fabrication: 28/09/2014  
N° de prélevement: 0103  
N° de lot: 140  
Famille produit: FROMAGE  
Conditionnement: Pâte par sachets  
C/C: 05110211  
Date réception: 05/10/2014  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de l'analyse: 05/10/2014  
Préception: 14:00

Prélevé: Fromage en pâte pasteurisée (à l'attention)

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 11111-3	Escherichia coli à 4°C (g)	10	< 10
NF V08-201-1	Escherichia coli à 37°C (g)	100	< 100
AES 1011-0111 (1)	Salmonella (g)	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif est reporté, il est recommandé de faire un suivi et d'adapter les mesures de maîtrise de la qualité de la production et de la sécurité alimentaire.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60

Infos/Infos: 231303  
Code Client: 231303  
N° Echelle: A2014091110

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES (0455)  
Rue de la Bole Prétoria  
La Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MUNSTER

Filière: 05110211  
N° lot: 140  
Type de prélevement: Autocontrôle  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom de l'entreprise: FAIMUSON  
Date de fabrication: 18/09/2014  
N° de prélevement: 0103  
N° de lot: 140  
Famille produit: FROMAGE  
Conditionnement: Pâte par sachets  
C/C: 05110211  
Date réception: 05/10/2014  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de l'analyse: 05/10/2014  
Préception: 14:00

Prélevé: Pâte de fromage à pâte molle  
Type de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 1011-0111 (1)	Salmonella (g)	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif est reporté, il est recommandé de faire un suivi et d'adapter les mesures de maîtrise de la qualité de la production et de la sécurité alimentaire.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60  
03 07 78 01 60 18, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 HETZ FAX: 03 07 78 01 60

Infos/Infos: 231303  
Code Client: 231303  
N° Echelle: B2014072718

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES (0455)  
Rue de la Bole Prétoria  
La Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

CUSINE CENTRALE SAINT DES VOEGES  
ELOR ENGAGEMENT - EST  
La Bole - Rue de la Bole  
8100 SAINT DES VOEGES  
FRANCE  
(à l'attention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE PIEMONAISE

Filière: 18092014  
N° lot: 140  
Type de prélevement: Autocontrôle  
Zone de prélevement: Chambre froide  
Nom de l'entreprise: FAIMUSON  
Date de fabrication: 18/09/2014  
N° de prélevement: 0103  
N° de lot: 140  
Famille produit: SALADES FROMAGES  
Conditionnement: Pâte par sachets  
C/C: 18092014  
Date réception: 05/10/2014  
Heure réception: 08:30  
Type de conditionnement: En baguette  
Date de l'analyse: 05/10/2014  
Préception: 14:00

Prélevé: Salade de légumes et de fromage à pâte molle  
Type de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4853-2 (9)	Pourcentage de matière à 30°C (g)	1 000 000	> 300
NF ISO 11111 - NF V08-103	Pourcentage à 37°C (g)		> 300
NF ISO 11111-3	Escherichia coli à 4°C (g)	10	< 10
NF V08-201-1	Escherichia coli à 37°C (g)	100	< 100
NF EN ISO 11132	Bactéries à 37°C (g)	300	< 100
NF EN ISO 11132	Bactéries à 37°C (g)	300	< 100
AES 1011-0111 (1)	Salmonella (g)	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Si l'indicateur positif est reporté, il est recommandé de faire un suivi et d'adapter les mesures de maîtrise de la qualité de la production et de la sécurité alimentaire.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 NIETZ - FRANCE  
TEL: 03 07 75 01 80 FAX: 03 07 75 01 85  
e@agroanalyses.com

Non (Réponse)  
Code Client: 211000  
N° Echantillon: 02014077373

ELRES  
CLUSEN CENTRALE SAINT DE DES VOSES (0455)  
Rue de la Bûche Prolongée  
La Bûche  
67000 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CASEN CENTRALE SAINT DE DES VOSES  
FLOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bûche - Rue de la Bûche  
67000 SAINT DE DES VOSES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

**RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE**

Produit analysé : SALADE PIEMONTAISE

Date de l'analyse: 15/09/2011  
T° de conservation: 13°C  
Type de prélèvement: Aléatoire  
Zone de prélèvement: Chambres froids  
Nom de l'émission: 02014077373  
Date de fabrication: 15/09/2011

Numéro de commande: 1520  
Plan de contrôle: 13°C  
Faire à Produire: ENTRÉE FROIDES  
Code de production: 02014077373  
Type de conditionnement: Paquet  
Date de début d'analyse: 15/09/2011

Ref: CH  
Date de réception: 15/09/2011  
N° de réception: 15 09

Méthode: Fiche de la norme microbiologique  
Date de référence: 15/09/2011

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AFNOR - 0950 (3)	Microbiologie des légumes		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE

Remarque: Analyse à 13°C (conservation à température réglementaire)

et indiquera par ailleurs les supports concernés et les actions à mener. Tout produit non conforme doit être détruit. Le laborantien avertit le fournisseur et le client de la situation constatée et informe les autorités compétentes de la situation.

**Nicolas RANVILLE**  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

383 AV. GENOULET 63100 SAINT-LEGER - 0477 331870000 - 0477 331870000 - APE 9329  
TEL : 03 07 76 91 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com Metz, 01/10/2014

Notif/Inscrit  
Code Client : 211503  
N° Echelonnement : 0201077377

ELRES  
CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (66152)  
Pue de la Bule Prôlogie  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Pue de la Bule  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE DE BLE

Par: CH

Pilevité: 18092014  
T° à cœur: +10°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Charbonnade  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 18092014  
Heure prélevement: 11:20  
T° ambiante: +10°C  
Famille Produit: ENTREES FROIDES  
Conditions prélevement: Froid par sacs scellés  
CUC: 21092014  
Date réception: 18092014  
Heure réception: 11:00  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 21092014  
T° réception: +10°C

Prélever: Prélever à l'aide d'un échantillonneur, sans tampon, avec stérilité, en 250g minimum  
Toute déviance: Déclarer le cas échéant

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora microbienne à 30°C /g	1 000 000	28 000
NF ISO 11111 - NF V08-100	Flora lactique à 30°C /g		<1000
NF ISO 11163-2	Escherichia coli à 4°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7217	Salmonelles à 37°C /g	320	<100
AES 1511-0711 (1)	Séropositivité	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs portés sur ce rapport ne concernent que le produit analysé. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le mode de référence utilisé et les protocoles sont ceux en vigueur au moment de la prise en compte de la commande.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

383 AV. GENOULET 63100 SAINT-LEGER - 0477 331870000 - 0477 331870000 - APE 9329  
TEL : 03 07 76 91 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com Metz, 01/10/2014

Notif/Inscrit  
Code Client : 211503  
N° Echelonnement : 0201077377

ELRES  
CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (66152)  
Pue de la Bule Prôlogie  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Pue de la Bule  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE DE BLE

Par: CH

Pilevité: 18092014  
T° à cœur: +10°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Charbonnade  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 18092014  
Heure prélevement: 11:20  
T° ambiante: +10°C  
Famille Produit: ENTREES FROIDES  
Conditions prélevement: Froid par sacs scellés  
CUC: 21092014  
Date réception: 18092014  
Heure réception: 11:00  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 21092014  
T° réception: +10°C

Prélever: Prélever à l'aide d'un échantillonneur, sans tampon, avec stérilité, en 250g minimum  
Toute déviance: Déclarer le cas échéant

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 103 - 0403 (1)	Microbiologie totale		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs portés sur ce rapport ne concernent que le produit analysé. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le mode de référence utilisé et les protocoles sont ceux en vigueur au moment de la prise en compte de la commande.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

383 AV. GENOULET 63100 SAINT-LEGER - 0477 331870000 - 0477 331870000 - APE 9329  
TEL : 03 07 76 91 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com Metz, 23/09/2014

Notif/Inscrit  
Code Client : 211503  
N° Echelonnement : F201010913

ELRES  
CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (66152)  
Pue de la Bule Prôlogie  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Pue de la Bule  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SAUTE DE VEAU

Par: EO

Pilevité: 18092014  
T° à cœur: +10°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Charbonnade  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 18092014  
Heure prélevement: 11:20  
T° ambiante: +10°C  
Famille Produit: PLATS CUSINES  
Conditions prélevement: Froid par sacs scellés  
CUC: 21092014  
Date réception: 18092014  
Heure réception: 11:00  
Type de conditionnement: En barquette  
Date début analyse: 21092014  
T° réception: +10°C

Prélever: Prélever à l'aide d'un échantillonneur, sans tampon, avec stérilité, en 250g minimum  
Toute déviance: Déclarer le cas échéant

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora microbienne à 30°C /g	1 000 000	300
NF ISO 11111 - NF V08-100	Flora lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 11163-2	Escherichia coli à 4°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7217	Salmonelles à 37°C /g	30	<10
AES 1511-0711 (1)	Séropositivité	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs portés sur ce rapport ne concernent que le produit analysé. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le mode de référence utilisé et les protocoles sont ceux en vigueur au moment de la prise en compte de la commande.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

383 AV. GENOULET 63100 SAINT-LEGER - 0477 331870000 - 0477 331870000 - APE 9329  
TEL : 03 07 76 91 60 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 67070 METZ FAX : 03 07 76 91 65  
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com Metz, 23/09/2014

Notif/Inscrit  
Code Client : 211503  
N° Echelonnement : F201010913

ELRES  
CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES (66152)  
Pue de la Bule Prôlogie  
La Broye  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSNE CENTRALE SAINT DES VOSSGES  
ELRES ENSEIGNEMENT - EST  
La Broye - Pue de la Bule  
8100 SAINT DES VOSSGES  
FRANCE  
(Adresse client)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : ROTI DE PORC AU JUS

Par: EO

Pilevité: 18092014  
T° à cœur: +10°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Charbonnade  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 18092014  
Heure prélevement: 11:20  
T° ambiante: +10°C  
Famille Produit: PLATS CUSINES  
Conditions prélevement: Froid par sacs scellés  
CUC: 21092014  
Date réception: 18092014  
Heure réception: 11:00  
Type de conditionnement: Autocontrôle  
Date début analyse: 18092014  
T° réception: +10°C

Prélever: Prélever à l'aide d'un échantillonneur, sans tampon, avec stérilité, en 250g minimum  
Toute déviance: Déclarer le cas échéant

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 Spécif	Flora microbienne à 30°C /g	1 000 000	81 000
NF ISO 11111 - NF V08-100	Flora lactique à 30°C /g		<200
NF ISO 11163-2	Escherichia coli à 4°C /g	10	<10
NF V 08 057-1	Staphylocoques à coagulase positive à 37°C /g	100	<100
NF EN ISO 7217	Salmonelles à 37°C /g	30	<10
AES 1511-0711 (1)	Séropositivité	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Les indicateurs portés sur ce rapport ne concernent que le produit analysé. Tout produit non conforme doit être contrôlé. Le mode de référence utilisé et les protocoles sont ceux en vigueur au moment de la prise en compte de la commande.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 01 60 FAX: 03 07 75 01 65

Non Interrogés:  
Code Client: 281503  
N° Echelons: F211010318

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES (POISS)  
Rue de la Bête Prodigieuse  
La Beye  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI: MICROBIOLOGIE

Produit analysé: ROTI DE PORC AU JUS

Prélevé le: 15/09/2018  
T° à 8h: 6°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cantine école  
Nom du fournisseur: FANT MASCOT  
N° lot: FR 01 411 001 CE  
Date de fabrication: 15/09/2018  
Type de conditionnement: Pack conditionné  
Date de l'analyse: 15/09/2018  
Heure prélevé: 08:45  
Par: ED  
Famille produit: PLATS CUISINES  
Conditionnement: Pâté à parer sans sauce  
ECC: 15/09/2018  
Date réception: 15/09/2018  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +24°C

Remarque: Pas de contrôle de la température de la viande

RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AF EN ISO 4853 (1)	Viande monospécifique		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un élément d'information. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une garantie de la qualité ou de la sécurité des produits analysés.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 01 60 FAX: 03 07 75 01 65

Non Interrogés:  
Code Client: 281503  
N° Echelons: F211010318

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES (POISS)  
Rue de la Bête Prodigieuse  
La Beye  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI: MICROBIOLOGIE

Produit analysé: SAUTE DE POULET SAUCE FORESTIERE ADULTE

Prélevé le: 15/09/2018  
T° à 8h: 6°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cantine école  
Nom du fournisseur: FANT MASCOT  
N° lot: FR 01 411 001 CE  
Date de fabrication: 15/09/2018  
Type de conditionnement: Pack conditionné  
Date de l'analyse: 15/09/2018  
Heure prélevé: 08:45  
Par: ED  
Famille produit: PLATS CUISINES  
Conditionnement: Pâté à parer sans sauce  
ECC: 15/09/2018  
Date réception: 15/09/2018  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +24°C

Remarque: Pas de contrôle de la température de la viande

RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AF EN ISO 4853 (1)	Viande monospécifique à 37°C	1 600 000	20 000
AF ISO 11211 - AF VSE 100	Pureté col à 37°C		<200
AF ISO 11692-2	Escherichia coli à 47°C	10	<10
AF VSE 027-1	Staphylococcus à température positive à 37°C	100	<100
AF EN ISO 7217	Coûté d'un organisme à 37°C	30	<10
AF EN ISO 11611 (1)	Sécheresse		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un élément d'information. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une garantie de la qualité ou de la sécurité des produits analysés.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 01 60 FAX: 03 07 75 01 65

Non Interrogés:  
Code Client: 281503  
N° Echelons: F211010318

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES (POISS)  
Rue de la Bête Prodigieuse  
La Beye  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI: MICROBIOLOGIE

Produit analysé: FLAN DE JULIENNE

Prélevé le: 15/09/2018  
T° à 8h: 6°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cantine école  
Nom du fournisseur: FANT MASCOT  
N° lot: FR 01 411 001 CE  
Date de fabrication: 15/09/2018  
Type de conditionnement: Pack conditionné  
Date de l'analyse: 15/09/2018  
Heure prélevé: 08:45  
Par: ED  
Famille produit: PLATS CUISINES  
Conditionnement: Pâté à parer sans sauce  
ECC: 15/09/2018  
Date réception: 15/09/2018  
Heure réception: 08:30  
T° réception: +24°C

Remarque: Pas de contrôle de la température de la viande

RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AF EN ISO 4853 (1)	Viande monospécifique à 37°C	1 600 000	500 000
AF ISO 11211 - AF VSE 100	Pureté col à 37°C		<200
AF ISO 11692-2	Escherichia coli à 47°C	10	<10
AF VSE 027-1	Staphylococcus à température positive à 37°C	100	<100
AF EN ISO 7217	Coûté d'un organisme à 37°C	30	<10
AF EN ISO 7212	Escherichia coli à 37°C	500	<100
AF EN ISO 11611 (1)	Sécheresse		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un élément d'information. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une garantie de la qualité ou de la sécurité des produits analysés.

Nicolas RANVILLE  
Responsable validation



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 01 60 FAX: 03 07 75 01 65

Non Interrogés:  
Code Client: 281503  
N° Echelons: D001013313

ELRES  
CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES (POISS)  
Rue de la Bête Prodigieuse  
La Beye  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SAINT DE DES VOGES  
ELOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Beye - Rue de la Bête  
8100 SAINT DE DES VOGES  
FRANCE  
(Adresse envoi)

## RAPPORT D'ESSAI: MICROBIOLOGIE

Produit analysé: CUISSE DE POULET

Prélevé le: 15/09/2018  
T° à 8h: 6°C  
Type de prélèvement: Autocontrôle  
Zone de prélèvement: Cantine école  
Nom du fournisseur: FANT MASCOT  
N° lot: FR 01 411 001 CE  
Date de fabrication: 15/09/2018  
Type de conditionnement: Boîte film  
Date de l'analyse: 15/09/2018  
Heure prélevé: 13:00  
Par: LA  
Famille produit: PLATS CUISINES  
Conditionnement: Pâté à parer sans sauce  
ECC: 15/09/2018  
Date réception: 15/09/2018  
Heure réception: 13:00  
T° réception: +13°C

Remarque: Pas de contrôle de la température de la viande

RESULTATS

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AF EN ISO 4853 (1)	Viande monospécifique à 37°C	1 600 000	<500
AF ISO 11211 - AF VSE 100	Pureté col à 37°C		<200
AF ISO 11692-2	Escherichia coli à 47°C	10	<10
AF VSE 027-1	Staphylococcus à température positive à 37°C	100	<100
AF EN ISO 7217	Coûté d'un organisme à 37°C	30	<10
AF EN ISO 11611 (1)	Sécheresse		Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DUC (conservation à température réglementaire)

Les indications portées sur ce rapport ne constituent qu'un élément d'information. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une garantie de la qualité ou de la sécurité des produits analysés.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

0103 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ FAX: 03 07 75 91 55  
0103 07 75 91 55

Nom/Référence: Code Client: 281303  
N° Echantillon: D2011013593

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (0455)  
Rue de la Bête Frogonne  
La Bègue  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
ELVOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bègue - Rue de la Bête  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : JARDINIERE DE LEGUMES

Fichier No: 15052014  
T° à analyser: +10°C  
Type de prélèvement: Autorécolte  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Date de fabrication: 15/05/2014  
Heure prélevement: 11:00  
T° à analyser: +10°C  
Famille Produit: PLATS CUISINES  
Condition prélevement: Prélevé par nos soins  
COC: 25/05/2014  
Date réception: 15/05/2014  
Heure réception: 11:00  
Par: LAL  
Type de conditionnement: Sous film  
Date de l'analyse: 21/06/2014  
T° réception: +3°C

Résumé: Prélevé en état de bon usage, sans déchets, emballé en ambiance  
Toute de référence: Site de référence: Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 (spiral)	Flore mésophile totale à 37°C /y	1 000 000	0/0
NF ISO 11111 - NF VSB-100	Flore bactérienne à 20°C /y	<200	<200
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 15°C /y	10	<10
NF VCE 097-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7932	Bactéries totales à 37°C /y	800	<100
AES 150145111 (1)	Salmonella /sly	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Le laboratoire prend en charge le transport de l'échantillon jusqu'à son lieu de prélèvement. Les produits non périssables sont livrés en référence à la norme de référence. Les produits périssables sont livrés en référence à la norme de référence. Les produits périssables sont livrés en référence à la norme de référence.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

0103 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ FAX: 03 07 75 91 55  
0103 07 75 91 55

Nom/Référence: Code Client: 281303  
N° Echantillon: F2011012178

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (0455)  
Rue de la Bête Frogonne  
La Bègue  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
ELVOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bègue - Rue de la Bête  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : OEUFS TRANCHES

Fichier No: 15052014  
T° à analyser: +10°C  
Type de prélèvement: Autorécolte  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Date de fabrication: 11/05/2014  
Heure prélevement: 11:00  
T° à analyser: +10°C  
Famille Produit: ENTREES FROIDES  
Condition prélevement: Prélevé par nos soins  
COC: 22/05/2014  
Date réception: 15/05/2014  
Heure réception: 11:00  
Par: LAL  
Type de conditionnement: Sous film  
Date de l'analyse: 21/06/2014  
T° réception: +3°C

Résumé: Prélevé en état de bon usage, sans déchets, emballé en ambiance  
Toute de référence: Site de référence: Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 (spiral)	Flore mésophile totale à 37°C /y	1 000 000	2/00
NF ISO 11111 - NF VSB-100	Flore bactérienne à 20°C /y	<200	2/00
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 15°C /y	10	<10
NF VCE 097-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7932	Bactéries totales à 37°C /y	800	<10
AES 150145111 (1)	Salmonella /sly	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Le laboratoire prend en charge le transport de l'échantillon jusqu'à son lieu de prélèvement. Les produits non périssables sont livrés en référence à la norme de référence. Les produits périssables sont livrés en référence à la norme de référence.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

0103 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ FAX: 03 07 75 91 55  
0103 07 75 91 55

Nom/Référence: Code Client: 281303  
N° Echantillon: F2011012177

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (0455)  
Rue de la Bête Frogonne  
La Bègue  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
ELVOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bègue - Rue de la Bête  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : OEUFS TRANCHES

Fichier No: 15052014  
T° à analyser: +10°C  
Type de prélèvement: Autorécolte  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Date de fabrication: 15/05/2014  
Heure prélevement: 11:00  
T° à analyser: +10°C  
Famille Produit: ENTREES FROIDES  
Condition prélevement: Prélevé par nos soins  
COC: 25/05/2014  
Date réception: 15/05/2014  
Heure réception: 11:00  
Par: LAL  
Type de conditionnement: Sous film  
Date de l'analyse: 21/06/2014  
T° réception: +3°C

Résumé: Prélevé en état de bon usage, sans déchets, emballé en ambiance  
Toute de référence: Site de référence: Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 150145111 (1)	Salmonella /sly	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Le laboratoire prend en charge le transport de l'échantillon jusqu'à son lieu de prélèvement. Les produits non périssables sont livrés en référence à la norme de référence. Les produits périssables sont livrés en référence à la norme de référence.

Laurence ROUSSELLE  
Responsable Technique  
Microbiologie



# AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

0103 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 87070 METZ FAX: 03 07 75 91 55  
0103 07 75 91 55

Nom/Référence: Code Client: 281303  
N° Echantillon: D2011014203

ELRE S  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES (0455)  
Rue de la Bête Frogonne  
La Bègue  
81100 SAINT-DÉS-VOSGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOSSGES  
ELVOR ENSEIGNEMENT - EST  
La Bègue - Rue de la Bête  
FRANCE  
(Adresse envoi)

### RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POTAGE JEUDI ADULTE

Fichier No: 25/05/2014  
T° à analyser: +10°C  
Type de prélèvement: Autorécolte  
Zone de prélèvement: Chambre froide  
Date de fabrication: 25/05/2014  
Heure prélevement: 11:00  
T° à analyser: +10°C  
Famille Produit: PLATS CUISINES  
Condition prélevement: Prélevé par nos soins  
COC: 25/05/2014  
Date réception: 21/05/2014  
Heure réception: 11:30  
Par: VHL  
Type de conditionnement: En barquette  
Date de l'analyse: 25/05/2014  
T° réception: +10°C

Résumé: Prélevé en état de bon usage, sans déchets, emballé en ambiance  
Toute de référence: Site de référence: Metz

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF EN ISO 4833-2 (spiral)	Flore mésophile totale à 37°C /y	1 000 000	2/00
NF ISO 11111 - NF VSB-100	Flore bactérienne à 20°C /y	<200	<200
NF ISO 11693-2	Escherichia coli à 15°C /y	10	<10
NF VCE 097-1	Staphylocoques à température ambiante à 37°C /y	100	<100
NF EN ISO 7932	Bactéries totales à 37°C /y	800	<100
AES 150145111 (1)	Salmonella /sly	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à 6°C (conservation à température réglementaire)

Le laboratoire prend en charge le transport de l'échantillon jusqu'à son lieu de prélèvement. Les produits non périssables sont livrés en référence à la norme de référence. Les produits périssables sont livrés en référence à la norme de référence.

Nicolas RANVALLE  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50

**Référence(s):**  
Code Client: 231303  
N° Echantillon: 23014016034

Metz le, 05/07/2014

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (C0432)  
Rue de la Bole Pétrolgla  
La Flèche  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEMBLEMENT - EST  
La Flèche - Rue de la Bole  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : TOMATE ADULTE

Référence: 23092011  
T° à 20°C : +15°C  
Type de prélevement: Autonome  
Zone de prélevement: Chambres  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 15/07/2014  
Date de l'analyse: 05/07/2014

Père de famille: Cédric RIVALLÉ, Non intervenant  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
NF ISO 11131-1 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /y	10 000 000	2 000
NF ISO 11131-2	Escherichia coli à 41°C /y	500	<10
NF V08-100-1	Salmonelles à 37°C /y	500	<100
AES 15114/11 (1)	Staphylococcus aureus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCL (conservation à température réglementaire)

Si l'industriel ne peut pas répondre, contactez-nous par téléphone au 03 07 75 91 50. Tout produit non conforme doit être détruit. En toute sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, les clients de ce laboratoire sont informés que les produits de ce laboratoire sont destinés à la consommation humaine.

Nicolas RIVALLÉ  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50

**Référence(s):**  
Code Client: 231303  
N° Echantillon: 23014004234

Metz le, 25/07/2014

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (C0432)  
Rue de la Bole Pétrolgla  
La Flèche  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEMBLEMENT - EST  
La Flèche - Rue de la Bole  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SANOWICH D'INDE

Référence: 17072011  
T° à 20°C : +15°C  
Type de prélevement: Autonome  
Zone de prélevement: Chambres  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 15/07/2014  
Date de l'analyse: 15/07/2014

Père de famille: Cédric RIVALLÉ, Non intervenant  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Etalon NF V08-100-1 - NF V08-100	Flora lactique totale à 37°C /y	1 000 000	68 000
NF ISO 11131-1 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /y	10 000 000	24 000
NF ISO 11131-2	Escherichia coli à 41°C /y	50	<10
NF V08-100-1	Salmonelles à 37°C /y	500	<100
NF EN ISO 7321	Cocci Gram positif à 37°C /y	50	<10
AES 15114/11 (1)	Staphylococcus aureus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCL (conservation à température réglementaire)

Si l'industriel ne peut pas répondre, contactez-nous par téléphone au 03 07 75 91 50. Tout produit non conforme doit être détruit. En toute sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, les clients de ce laboratoire sont informés que les produits de ce laboratoire sont destinés à la consommation humaine.

Nicolas RIVALLÉ  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50

**Référence(s):**  
Code Client: 231303  
N° Echantillon: 23014010787

Metz le, 25/07/2014

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (C0432)  
Rue de la Bole Pétrolgla  
La Flèche  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEMBLEMENT - EST  
La Flèche - Rue de la Bole  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : PUREE POMME DE TERRE

Référence: 17072011  
T° à 20°C : +15°C  
Type de prélevement: Autonome  
Zone de prélevement: Chambres  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 15/07/2014  
Date de l'analyse: 15/07/2014

Père de famille: Cédric RIVALLÉ, Non intervenant  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Etalon NF V08-100-1 - NF V08-100	Flora lactique totale à 37°C /y	1 000 000	4 200
NF ISO 11131-1 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /y	10 000 000	<100
NF ISO 11131-2	Escherichia coli à 41°C /y	50	<10
NF V08-100-1	Salmonelles à 37°C /y	500	<100
NF EN ISO 7321	Cocci Gram positif à 37°C /y	50	<10
AES 15114/11 (1)	Staphylococcus aureus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCL-11 (conservation à température réglementaire)

Si l'industriel ne peut pas répondre, contactez-nous par téléphone au 03 07 75 91 50. Tout produit non conforme doit être détruit. En toute sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, les clients de ce laboratoire sont informés que les produits de ce laboratoire sont destinés à la consommation humaine.

Nicolas RIVALLÉ  
Responsable validation



# AGRO " ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITÉ MDD

18, RUE DES POTIERS D'ÉTAIH - ACTIPOLE - 87070 METZ  
TEL: 03 07 75 91 50

**Référence(s):**  
Code Client: 231303  
N° Echantillon: 23014010788

Metz le, 25/07/2014

**ELRES**  
CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES (C0432)  
Rue de la Bole Pétrolgla  
La Flèche  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

CUSINE CENTRALE SANTÉ DES VOYAGES  
EURO ENSEMBLEMENT - EST  
La Flèche - Rue de la Bole  
81100 SAINTÉ DES VOYAGES  
FRANCE  
(Site Intervention)

## RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : MEDAILLON DE MERLU AU CURRY

Référence: 17072011  
T° à 20°C : +15°C  
Type de prélevement: Autonome  
Zone de prélevement: Chambres  
Nom du fournisseur: FANTAUSSON  
Date de fabrication: 15/07/2014  
Date de l'analyse: 15/07/2014

Père de famille: Cédric RIVALLÉ, Non intervenant  
Tache de référence: Selon le cahier des charges

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Etalon NF V08-100-1 - NF V08-100	Flora lactique totale à 37°C /y	1 000 000	8 200
NF ISO 11131-1 - NF V08-100	Flora lactique à 37°C /y	10 000 000	<100
NF ISO 11131-2	Escherichia coli à 41°C /y	50	<10
NF V08-100-1	Salmonelles à 37°C /y	500	<100
NF EN ISO 7321	Cocci Gram positif à 37°C /y	50	<10
AES 15114/11 (1)	Staphylococcus aureus	Absence	Absence

Conclusion: Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE  
Remarque: Analyse à DCL-11 (conservation à température réglementaire)

Si l'industriel ne peut pas répondre, contactez-nous par téléphone au 03 07 75 91 50. Tout produit non conforme doit être détruit. En toute sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, les clients de ce laboratoire sont informés que les produits de ce laboratoire sont destinés à la consommation humaine.

Nicolas RIVALLÉ  
Responsable validation



AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIR - ACTIPOLE - 67070 METZ
TEL : 03 87 76 01 60

Coordonnées
Code Client : 281303
N° Echelonnage : F201403374
ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (P4152)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES
EUROENVOIEMENT - EST
La Bièvre - Rue de la Bièvre

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : POMMES DE TERRE VAPEUR

Prélevé le : 05/07/2014
T° à l'usage : +20°C
Type de prélèvement : Aléatoire
Zone de prélèvement : Chambre froide

Prélevé sur : Pâte cuite sans friture, avec peu de sel, congelée en sachet
Date de réception : 05/07/2014

Table with 4 columns: METHODE, ANALYSES EFFECTUEES, CRITERES, RESULTATS. Includes rows for total plate counts at 37°C, 45°C, and 60°C, and aerobic count at 37°C.

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Indicateur positif sur ce rapport ne signifie pas que le produit analysé est dangereux. Il ne faut pas conclure à l'absence de risque sanitaire sans avoir fait l'analyse de l'ensemble des paramètres à l'origine des préoccupations du client.

Nicolas RANVILLE
Responsable validation



AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIR - ACTIPOLE - 67070 METZ
TEL : 03 87 76 01 60

Coordonnées
Code Client : 281303
N° Echelonnage : F201403374
ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (P4152)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES
EUROENVOIEMENT - EST
La Bièvre - Rue de la Bièvre

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : BLANQUETTE DE VEAU

Prélevé le : 05/07/2014
T° à l'usage : +20°C
Type de prélèvement : Aléatoire
Zone de prélèvement : Chambre froide

Prélevé sur : Pâte cuite sans friture, avec peu de sel, congelée en pâte de menthe
Date de réception : 05/07/2014

Table with 4 columns: METHODE, ANALYSES EFFECTUEES, CRITERES, RESULTATS. Includes rows for total plate counts at 37°C, 45°C, and 60°C, and aerobic count at 37°C.

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Indicateur positif sur ce rapport ne signifie pas que le produit analysé est dangereux. Il ne faut pas conclure à l'absence de risque sanitaire sans avoir fait l'analyse de l'ensemble des paramètres à l'origine des préoccupations du client.

Nicolas RANVILLE
Responsable validation



AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIR - ACTIPOLE - 67070 METZ
TEL : 03 87 76 01 60

Coordonnées
Code Client : 281303
N° Echelonnage : F201403374
ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (P4152)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES
EUROENVOIEMENT - EST
La Bièvre - Rue de la Bièvre

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE POMMES DE TERRE ECHALOTE

Prélevé le : 05/07/2014
T° à l'usage : +20°C
Type de prélèvement : Aléatoire
Zone de prélèvement : Chambre froide

Prélevé sur : Pâte cuite sans friture, avec peu de sel, congelée en sachet
Date de réception : 05/07/2014

Table with 4 columns: METHODE, ANALYSES EFFECTUEES, CRITERES, RESULTATS. Includes rows for total plate counts at 37°C, 45°C, and 60°C, and aerobic count at 37°C.

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Indicateur positif sur ce rapport ne signifie pas que le produit analysé est dangereux. Il ne faut pas conclure à l'absence de risque sanitaire sans avoir fait l'analyse de l'ensemble des paramètres à l'origine des préoccupations du client.

Nicolas RANVILLE
Responsable validation



AGRO - ANALYSES LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

16, RUE DES POTIERS D'ETAIR - ACTIPOLE - 67070 METZ
TEL : 03 87 76 01 60

Coordonnées
Code Client : 281303
N° Echelonnage : F201403374
ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES (P4152)

CUISINE CENTRALE SAINT-DES-VOSGES
EUROENVOIEMENT - EST
La Bièvre - Rue de la Bièvre

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Produit analysé : SALADE POMMES DE TERRE ECHALOTE

Prélevé le : 05/07/2014
T° à l'usage : +20°C
Type de prélèvement : Aléatoire
Zone de prélèvement : Chambre froide

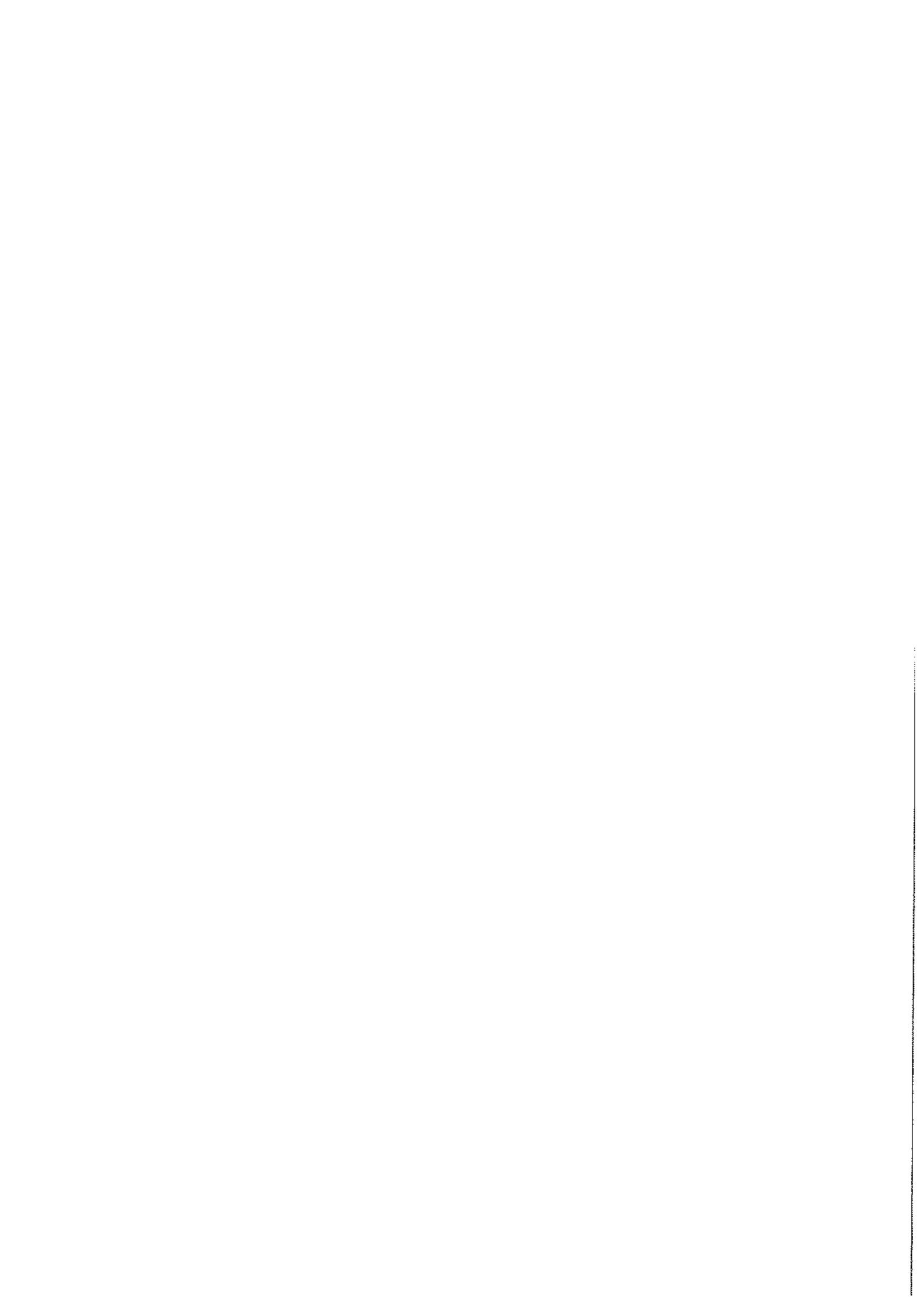
Prélevé sur : Pâte cuite sans friture, avec peu de sel, congelée en sachet
Date de réception : 05/07/2014

Table with 4 columns: METHODE, ANALYSES EFFECTUEES, CRITERES, RESULTATS. Includes rows for total plate counts at 37°C, 45°C, and 60°C, and aerobic count at 37°C.

Conclusion : Au vu des analyses effectuées, la qualité microbiologique est SATISFAISANTE
Remarque : Analyse à DCO (conservation à température réglementaire)

Indicateur positif sur ce rapport ne signifie pas que le produit analysé est dangereux. Il ne faut pas conclure à l'absence de risque sanitaire sans avoir fait l'analyse de l'ensemble des paramètres à l'origine des préoccupations du client.

Nicolas RANVILLE
Responsable validation



# Synthèse



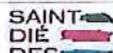
Contrat : SAINT-DIE DES VOSGES

Synthèse du 01/01/2014 au 31/12/2014

Types convives : MATERNELLE, ELEMENTAIRE

Prestation : DEJEUNER

Restauration Enseignement



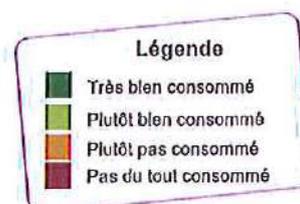
## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### • METHODOLOGIE

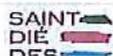
La synthèse porte sur les 17 établissements qui ont effectués l'observation. Au total, la commune compte 17 établissements.

- Types de convives : MATERNELLE, ELEMENTAIRE
- Période observée : du 01/01/2014 au 31/12/2014
- Prestation : DEJEUNER

### • SATISFACTION GLOBALE

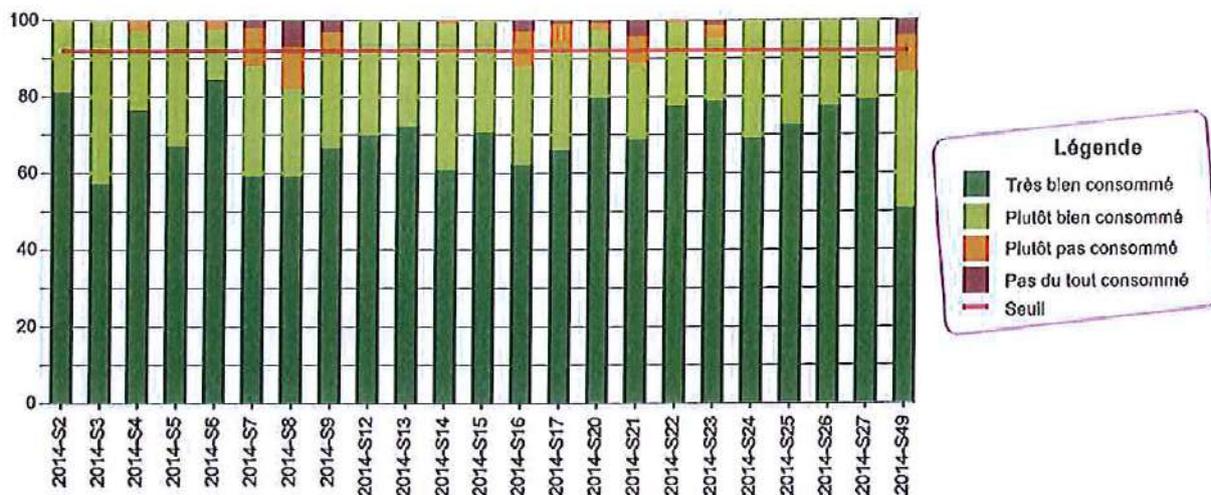


• 96,4% des plats ont été noté « bien consommés » (sous-total Très bien et plutôt bien) par les établissements effectuant l'opération.



# ECOLEES DE SAINT-DIE DES VOSGES

## ◦ SATISFACTION HEBDOMADAIRE



Graphique représentant le pourcentage des plats notés «Très bien consommé / Plutôt bien consommé / Plutôt pas consommé / Pas du tout consommé» par les restaurants ayant effectué l'observation.

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

# ECOLEES DE SAINT-DIE DES VOSGES

## ◦ SATISFACTION HEBDOMADAIRE

## ECOLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

### Sont considérés:

2014-S2	8 / 17 restaurants
2014-S3	13 / 17 restaurants
2014-S4	11 / 17 restaurants
2014-S5	11 / 17 restaurants
2014-S6	9 / 17 restaurants
2014-S7	11 / 17 restaurants
2014-S8	10 / 17 restaurants
2014-S9	10 / 17 restaurants
2014-S12	11 / 17 restaurants
2014-S13	13 / 17 restaurants
2014-S14	17 / 17 restaurants
2014-S15	10 / 17 restaurants
2014-S16	13 / 17 restaurants
2014-S17	10 / 17 restaurants
2014-S20	11 / 17 restaurants
2014-S21	12 / 17 restaurants
2014-S22	10 / 17 restaurants
2014-S23	15 / 17 restaurants
2014-S24	6 / 17 restaurants
2014-S25	15 / 17 restaurants
2014-S26	13 / 17 restaurants
2014-S27	11 / 17 restaurants
2014-S49	3 / 17 restaurants

## ECOLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

### ◦ SATISFACTION PAR RESTAURANT

Période observée : du 01/01/2014 au 31/12/2014

MATERNELLE	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Nombre de plats notés / nombre de plats
Ecole E & J FERRY MATERNELLE	68.3	21.1	89.4	6.7	4.8	10.5	227 / 984 plats
Ecole Ferdinand BRUNOT Mater	73.0	23.7	97.6	1.4	1	2.4	295 / 984 plats
Ecole Georges DARMOIS MATERNEL	70.8	26.7	97.5	2	0.0	2.6	356 / 984 plats
Ecole Jacques PREVERT MATERNEL	73.1	25.1	98.2	1.8	0	1.8	334 / 984 plats
Ecole Paul ELBEL MATERNELLE	66.1	33.9	100	0	0	0	189 / 984 plats
Ecole SELF BALDENSPERGER MATER	77	20.9	97.9	1.3	0.0	2.1	392 / 984 plats
Ecole SELF COLNAT MATERNELLE	63.8	27.4	91.2	6.5	2.3	8.8	307 / 984 plats
Ecole Vincent AURIOL MATERNELLE	66.9	41.8	98.7	1.3	0	1.3	397 / 984 plats

# ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

## ◦ SATISFACTION PAR RESTAURANT

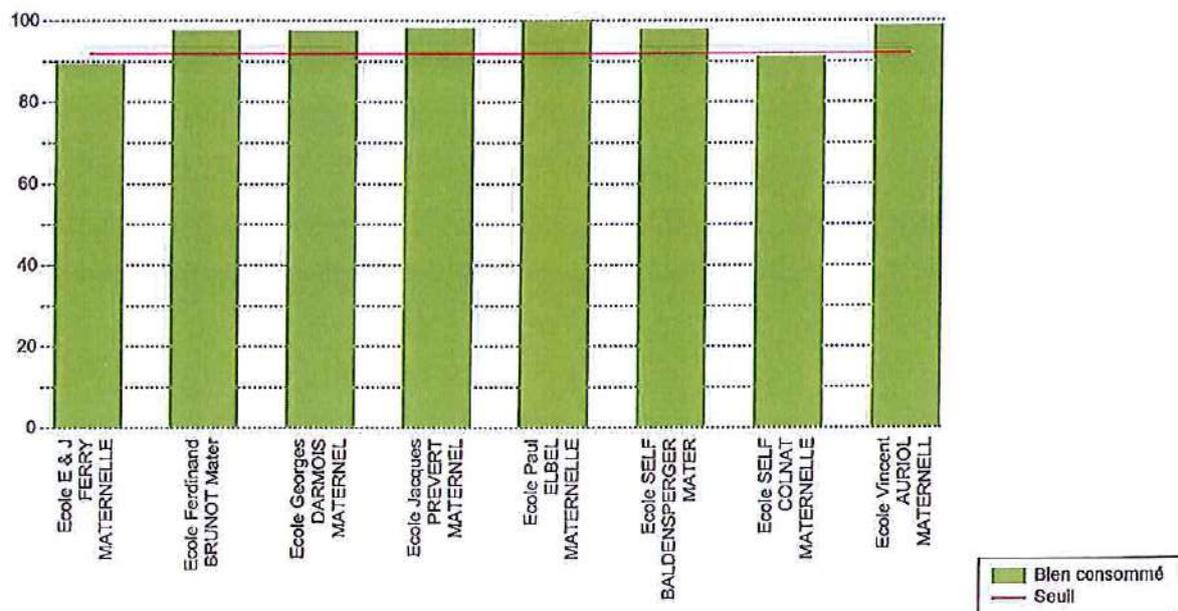
Période observée : du 01/01/2014 au 31/12/2014

ÉLÉMENTAIRE	Très bien consommé %	Plu(t) bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plu(t) pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Nombre de plats notés / nombre de plats
Ecole BALDENSPERGER PRIMAIRE	78.5	20.6	99.1	0.9	0	0.9	340 / 984 plats
Ecole Camille CLAUDEL	77.1	20.6	97.7	1.8	0.5	2.3	389 / 984 plats
Ecole SELF COLNAT PRIMAIRE	75.3	22.5	97.8	1.1	1.1	2.2	457 / 984 plats
Ecole SELF Eugén & Jules FERRY	67.2	24.7	91.9	4.6	3.4	8	348 / 984 plats
Ecole SELF Ferdinand BRUNOT	66.7	27.2	93.9	5.4	0.7	6.1	558 / 984 plats
Ecole SELF Georges DARMOIS	66.8	30.5	97.3	2.1	0.6	2.6	374 / 984 plats
Ecole SELF J. PREVERT PRIMAIRE	74	24.2	98.2	1.6	0.2	1.8	496 / 984 plats
Ecole SELF Paul ELBEL PRIMAIRE	62.6	33.9	96.7	3	0.2	3.2	401 / 984 plats
Ecole SELF Vincent AURIOL	71.8	22.7	94.5	3.5	2.1	5.6	485 / 984 plats

# ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

## ◦ SATISFACTION PAR RESTAURANT

Part des « bien consommé » au sein des restaurants de type MATERNELLE

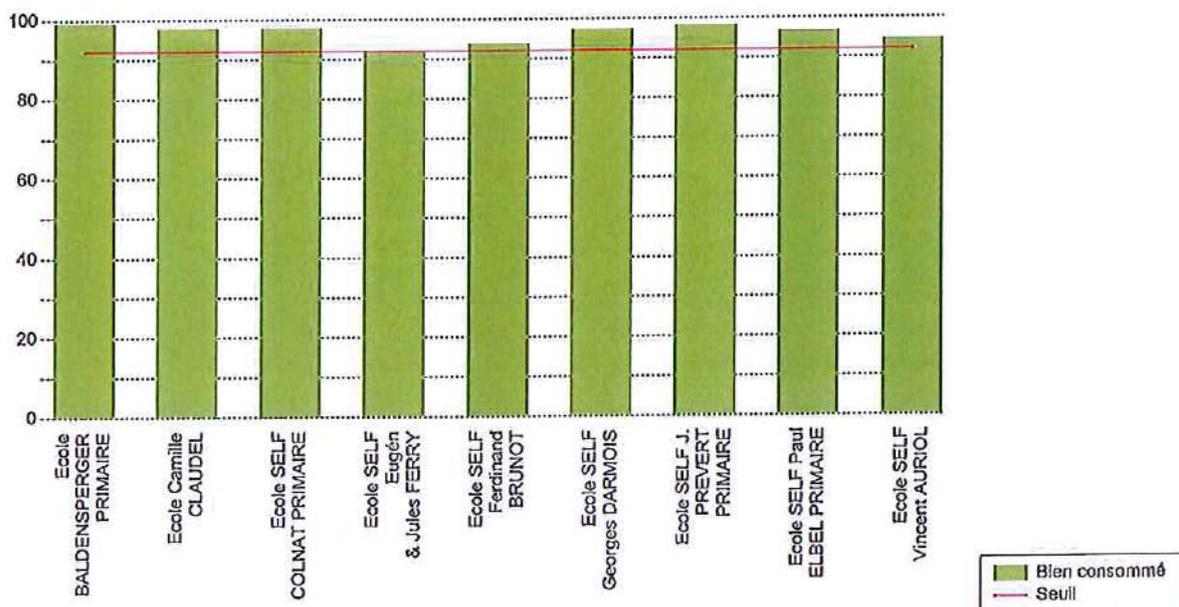


Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

## ECOLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

### ◦ SATISFACTION PAR RESTAURANT

Part des « bien consommé » au sein des restaurants de type ELEMENTAIRE



Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

## ECOLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

### ◦ SATISFACTION PAR CONVIVE

Période observée : du 01/01/2014 au 31/12/2014

Convives	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Seuil
ELEMENTAIRE	71	25.2	96.2	2.8	1	3.8	92%
MATERNELLE	68.8	27.8	96.6	2.4	1	3.4	92%

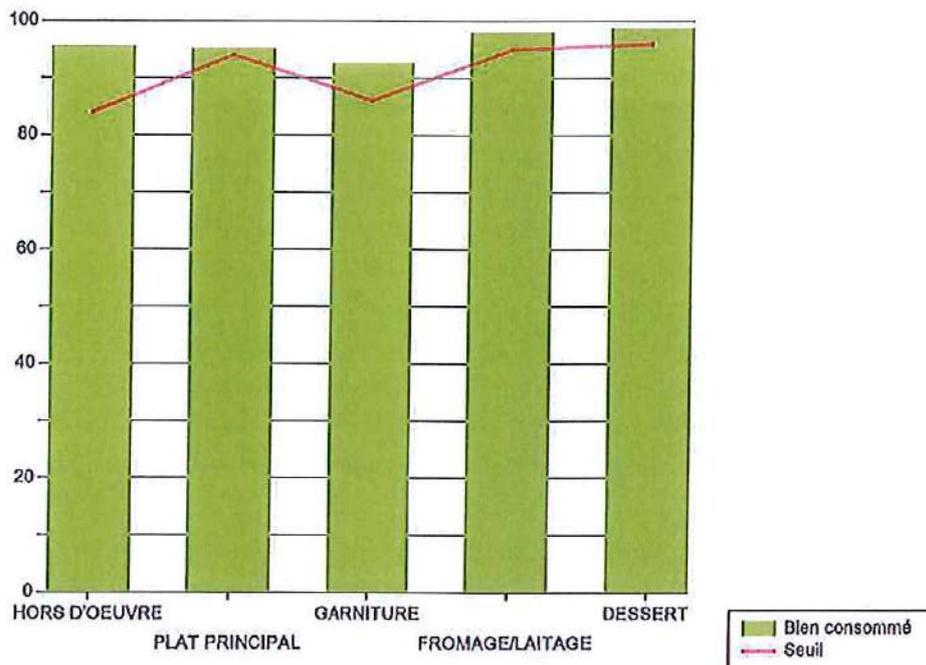
Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

Sont considérés:

ELEMENTAIRE	9 / 17 restaurants
MATERNELLE	8 / 17 restaurants

# ECOLEES DE SAINT-DIE DES VOSGES

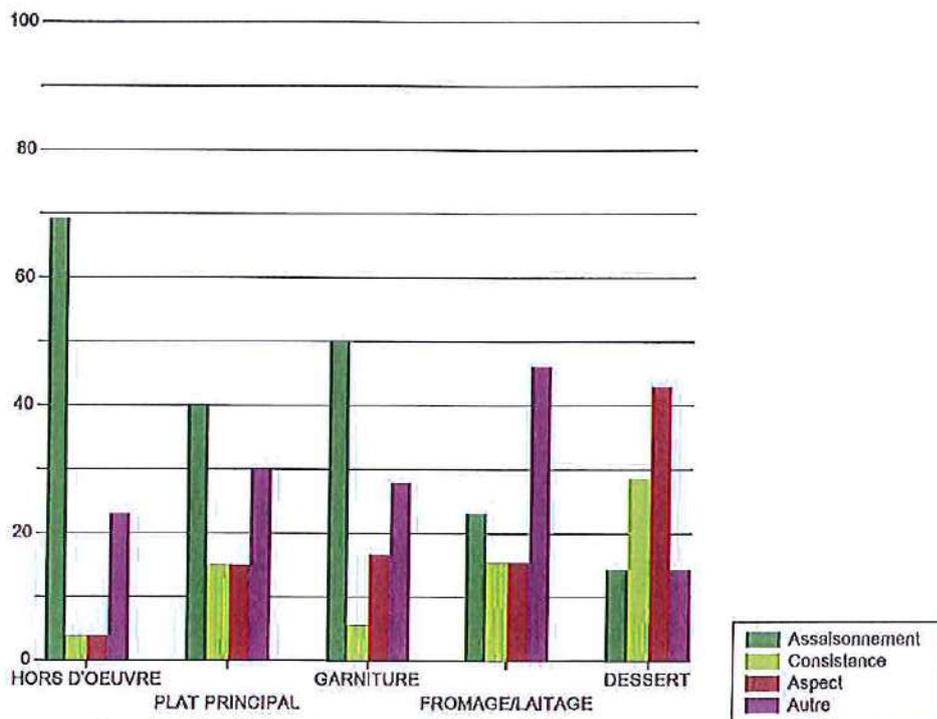
## ◦ SATISFACTION PAR FAMILLE DE PLAT



Chacun des seuils correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus sur l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût » pour chaque famille de plat.

# ECOLEES DE SAINT-DIE DES VOSGES

## ◦ LES CRITERES DE NON CONSOMMATION PAR FAMILLE DE PLATS



Le critère «Autre» est déclaratif. Sa pertinence dépend du plat analysé.

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### ◦ Les tops conso + et conso - / HORS D'OEUVRE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :

- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »

- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

#### HORS D'OEUVRE

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### Les mieux consommés

Betteraves bio sauce vinaigrette

Carottes râpées

Coeur de frisée

Concombre à la ciboulette

Concombre en salade

Laitue iceberg

Macédoine, agrémentée de mayonnaise

Melon charentais

Oeufs durs mayonnaise

Oeufs durs vinaigrette

Pastèque

Pâté de campagne

Perle du Nord et croûtons

Potage cultivateur

Potage de légumes

Radis et beurre

Roulade de volaille

Salade de riz à la parisienne

Salade de tomates

Salade de tortis au surimi

Salade parmentière à la savoyarde (porc)

Salade verte

Taboulé

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### Les moins consommés

Courgettes râpées  
Endives vinaigrette oriental  
Salade fantaisie

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### • Les tops conso + et conso - / PLAT PRINCIPAL

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :  
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »  
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

### PLAT PRINCIPAL

#### Les mieux consommés

aux boulettes de bœuf aux olives  
Boulette d'agneau pascaline  
Boulettes d'agneau orientale  
Boulettes d'agneau sauce tajine  
Boulettes de bœuf à l'orientale  
Burger de veau sauce blanquette  
Burger de veau sauce poudre vert  
Carré de porc fumé au jus  
Choucroute de la mer  
Choucroute Monbellard  
Collin pané et citron  
Cordon bleu  
Couscous merguez  
Escalope de porc charcutière  
Escalope de poulet aux herbes  
Façon tartiflette à la dinde  
Façon tartiflette aux lardons  
Hachis Parmentier maison

# ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

hoki pané  
Jambon de dinde  
Jambon de Paris  
Lasagnes à la bolognaise  
Merguez au jus  
Nem au poulet  
Paëlla au poulet  
Papillons à la méditerranéenne  
Paupiette de veau au jus  
Paupiette de veau basquaise  
Potée  
Poulet émincé au jus  
Poulet rôti  
Poulet rôti au jus  
Sauté de porc sauce dijonnaise  
Spaghetti bio à la bolognaise bio  
Tagliatelles à la forestière

## Les moins consommés

aux boulettes d'agneau au jus  
Paupiette de veau marengo  
Saucisse de Montbéliard  
Sauté d'agneau au jus  
Steak de colin et citron

# ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

## • Les tops conso + et conso - / GARNITURE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :  
- en vert, les mieux consommées ; notées « Très bien consommé »  
- en rouge, les moins consommées ; notées « Pas du tout consommé »

### GARNITURE

#### Les mieux consommés

Chips  
Coquillettes  
Frites  
Jardinière de légumes persillée  
Pâte-mêlée provençal et blé  
Pommes dauphines  
Pommes noisettes  
Purée de brocolis et pommes de terre  
Purée de pommes de terre  
Ratatouille et blé  
Ratatouille et pommes de terre  
Ratatouille et riz  
Riz bio pilaf  
Riz cantonnais  
Salade de coquillettes à la californienne  
Salade de tomates  
Salade verte

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### Les moins consommés

Courgettes et pommes de terre à l'ail  
Courgettes et pommes de terre au grain  
Courgettes relevées au colombo  
Epinards béchamel  
Pâte-mêlée provençal  
Poireaux braisés et pommes de terre

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### • Les tops conso + et conso - / FROMAGE/LAITAGE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :  
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »  
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

### FROMAGE/LAITAGE

#### Les mieux consommés

Brie  
Carré de l'est bio  
Emmental râpé  
Fol EpI  
Fromage blanc aux fruits  
Fromage blanc bio et sucre  
Petit suisse nature et sucre  
Saint MÔret  
Vache qui rit  
Yaourt aromatisé  
Yaourt Les 2 vaches nature bio

#### Les moins consommés

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### ◊ Les tops conso + et conso - / DESSERT

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :

- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

#### DESSERT

## ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

### Les mieux consommés

Ananas au sirop  
Cake au chocolat maison  
Carré framboise  
Chou à la vanille  
Compote de poires  
Compote de pommes bio  
Crêpe nature sucrée  
Eclair à la vanille  
Flan à la vanille  
Flan au chocolat  
Flan nappé au caramel  
Fromage blanc à la framboise  
Fromage blanc aux fruits  
Fromage blanc sucré  
Fruit bio  
Fruit extra  
Galette des rois  
Gâteau au yaourt maison  
Ile flottante  
Liégeois à la vanille  
Liégeois au chocolat  
Mousse au chocolat au lait  
Pêches au sirop  
Petit suisse aux fruits  
Tarte grillée aux pommes

# ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les moins consommés

# ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

◦ La meilleure progression\*



\* présente le plat présenté sur les 3 derniers mois ayant la meilleure progression



Du 1 au 04 septembre 2014

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	COCKTAIL DE RENTRÉE* Salade de tomates	tomate vinaigrette	Taboulé. Salade de lentilles maison	Pâté de foie Jambon de dinde
	Escalope de poulet Sauce crème	Omelette sauce basquaise	Sauté de veau sauce marengo	Médallion de merlu sauce dieppoise
	Spaetzle	Pommes sautées	Courgettes à la provençale	Riz pilaf
	Fromage blanc	Edam	Saint Paulin Bleu	munster camembert
	Fromage blanc/framboise	Fruits de saison	Fruit de saison	Ananas au sirop abricot au sirop



Recettes  
développement durable



Recettes  
d'ici et d'ailleurs

elior®



Du 13 au 17 octobre 2014 SEMAINE DU GOUT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine du goût				
Salade de betteraves Salade fantaisie (salade frisée-chou chinois-chicorée)	Salade de riz Niçois Salade de tortis à la Parisienne	Vélouté d'automne	Salade chou chou (chou rouge - chou blanc)	Carottes râpées au citron Salade verte et mimolette
Steak de colin Et sa garniture de légumes	Escalope de porc s/porc: esc.dinde Sauce camembert	Hachis Parmentier	Emincé de volaille Sauce tomate à la vanille	Boeuf braisé Sauce Bordelaise
Riz pilaf	Emincé de poireaux béchamel		Lentilles paysanne	Haricots plats d'Espagne
Edam Tomme grise	Petit suisse sucré Petit suisse aux fruits	coulommiers	St paulin Gouda	Yaourt nature sucré Yaourt aromatisé
Mousse au chocolat au lait Crème dessert au caramel	Fruit de saison	Fruit de saison	Compote pomme/cannel Pêches au sirop	Cake courgettes chocolat MAISON



Recettes  
développement durable



Recettes  
d'ici et d'ailleurs



elior®



Du 3 au 7 novembre 2014

ANTILLES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade fantaisie vinaigrette terroir <small>(salade frisée, chou chinois, ch'corée)</small> Choux rouge sauce enrobante ail	Taboulé. Salade de tortis à la Parisienne	Céleri à la rémoulade & oeuf	Salade des antilles <small>(iceberg, croutons, vinaigrette panipierreuse ananas)</small>	Potage poliron cuisiné
Poisson au fromage	Sauté de boeuf LOCAL andalouse		Emincé de dinde sauce antillaise	Cassoulet Cassoulet s/porc
Riz créole sauce tomate	Haricots beurre saveur Jardin	Papillons à la méditerranéenne	Carottes BIO saveur antillaise	
Fromage blanc sucré Fromage blanc fruité	Emmental Coeur de dame	Vache qui rit	Yaourt aromatisé BIO	Brie Carré de l'est
Poire au sirop Pêche au sirop	Fruits de saison	Mousse chocolat au lait	Moëlleux coco mandarine Maison	Fruits de saison



Plats préférés des enfants



Innovation culinaire



Recettes développement durable



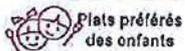
Recettes d'ici et d'ailleurs

elior



Du 15 au 19 décembre 2014

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Taboulé. Salade de riz niçois <small>(riz, ciboulette, échalote, tomate, olives, haricots verts, thon)</small>	Betteraves râpées Chou rouge râpé	Potage au poliron cuisiné	Repas de NOËL <u>Chiffonnade de salade de saumon fumé et tomate</u>	Carottes râpées assaisonnées, & mimolette Endives et dés d'Emmental
Escalope de porc au curry S/porc: escalope de dinde	Sauté de boeuf sce vénitienne	Omelette Basquaise	Suprême de pintade Sauce forestière	Pavé de poisson mariné au thym
Chou-fleur BIO saveur orientale	Riz créole	Pommes cube vapeur	Pom pin forsetine	Boullgour au petits légumes
Saint Paulin Gouda	Pont l'évêque Camembert	Edam	Gouda	Saint Paulin BIO Montboisier
Fruits de saison	Fian à la vanille Fian au chocolat	Fruits de saison LOCAL	Bûche de Noël	Abricots au sirop Compote de poires



Plats préférés des enfants



Innovation culinaire

Recettes développement durable



Recettes d'ici et d'ailleurs

elior



Du 05 AU 08 JANVIER 2015

**EPIPHANIE**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade verte	Salade verte	Salade de tomate	Céleri rémoulade	Potage paysan
Cheese burger	Lasagnes	Saucisse de Toulouse Sans porc: volaille	Pavé de poisson Mariné au thym Purée crécy	Rôti de veau la Dijonnaise 
Frites		Lentilles		Printanière de légumes
Fromage fondu Président	Edam	Camembert	Fraldou	Croquant
Fruits de saison	Mousse au café	Compote de pommes	Galette des rois	Liégeois chocolat

Plats préférés des enfants

Innovation culinaire

Recettes développement durable

Recettes d'ici et d'ailleurs



Du 02 au 06 février 2015

**CHANDELEUR**

**NOUVEL AN CHINOIS**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Potage potiron Betteraves ciboulette Soja et maïs	Duo de carottes vinaigrette agrumes Salade de mâche	Salade verte	Nem au poulet + sauce	Duo de Chou blanc et rouge Salade verte
Hachis Parmentier	Hoki Sauce citron	Emincé de boeuf à l'anclenne	Sauté de Dinde au caramel	Pâtes à la carbonara Sans porc: dés de dinde
	Courgettes et riz	Haricots verts extra fins et flageolets	Poêlée de légumes asiatique	
Fromage blanc sucré Fromage blanc fruité	Camembert Montbolsier	Bleu	Yaourt aromatisé	Gouda St Paulin
Fruit de saison	Crêpe moelleuse topping caramel Crêpe moelleuse topping fraise	Fromage blanc pomme banane et spéculos	Ananas frals	Compote pomme framboise Compote de poire

Plats préférés des enfants

Innovation culinaire

Recettes développement durable

Recettes d'ici et d'ailleurs





Du 22 au 26 février 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>GARNAVAL</b>				
Salade Salade mélange Lentilles terroir	Salade verte/bûchette de chèvre et croutons	Salade de mâche	Quiche Lorraine Quiche au fromage	salade de carottes Endives et croutons
Sauté de poulet sauce chasseur	Spaghetti à la bolognaise au gruyère	Steak haché de saumon sauce beurre blanc	Rôti de veau sauce forestière	Colin pané et citron
Haricots verts extra fins		Riz créole	Purée de brocolis	Pêto mêle saveur orientale
Fromage blanc et sucre Fromage blanc aux fruits		Camembert	Petit suisse fruité Petit suisse sucré	Edam Gouda
Belgnets de carnaval	Fruits de saison	Pomme au four	Fruits de saison	Crème dessert à la vanille
Plats préférés des enfants	Innovation culinaire	Recettes développement durable	Recettes d'ici et d'ailleurs	<b>elior</b>



Du 9 au 13 mars 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	Montagne JEUDI	VENDREDI
Butteraves au maïs Choux-fleurs vinaigrette	Mélange fraîcheur Salade de concombre	Salade de riz niçols	Carottes râpées tarentaise	Chou rouge émincé et mimolotte Céleri mayonnaise au curry
Sauté de bœuf sauce bobotte	Burger de veau sauce échalote	Rôti de dinde au jus	Escalope de porc sauce montbolsler Escalope de dinde sauce montbolsler (s/porc)	Cube de colin pané
Riz pilaf	Penne	Haricots verts	Purée savoyarde S/porc: purée de pommes de terre	Polso (Potée de légumes à l'indienne)
Gouda Fraldou	Yaourt aromatisé Yaourt nature sucré	Camembert	Tarte aux myrtilles	Chèvreline Edam
Fruits de saison	Compote de fraises Compote pomme banana	Fruits de saison		Pêche au sirop Poire au sirop
Plats préférés des enfants	Innovation culinaire	Recettes développement durable	Recettes d'ici et d'ailleurs	<b>elior</b>



Du 23 au 27 mars 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI MENU LOCAL	VENDREDI
Potage à la tomate 100%	Radis et beurre ✨ Cœur de laitue	Salade verte	Salade de carottes	Concombre cube oriental menthe Endive et noix vinaigrette terroir
Chili con carne et riz 🌍	Escalope de poulet sauce crème	Pizza ✨	Sauté de bœuf sauce bourguignonne 🇫🇷	Colin meunlère ❤️
	Printanière de légumes		Pommes vapeur	Epinards béchamel/pdt
Camembert Cantafrais	Croq lait Edam	Saint Paulin	Carré de l'est	Fraldou Emmental
Fruits de saison	Crème dessert au chocolat ❤️ Gélatiné nappé de caramel	Poire au sirop sauce chocolat	Compote de pommes	Tarte ganache chocolat caramel ✨
Plats préférés des enfants ❤️	Innovation culinaire ✨	Recettes développement durable ✨	Recettes d'ici et d'ailleurs 🌍	<b>elior</b> @



Du 6 au 10 avril 2015 SCOLAIRES ST DIE DES VOSGES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	Repas de Paques	
			JEUDI	VENDREDI
Lundi de Pâques	Salade de concombres Salade de tomates entières	Salade verte	Trio de crudités et Œuf ✨	Potage légumes 100% ❤️
	Escalope de dinde au jus	Burger de bœuf sauce barbecue	Sauté d'agneau au romarin	Knacks <u>Sporc</u> : saucisse de volaille
	Blé aux petits légumes	Poêlée de légumes ❤️	Flageolets ail & persil	Frites Ketchup
	Domalait Fraldou	Yaourt nature sucré Yaourt aromatisé	Chantallou	Saint Paulin Cantal
	Compote pomme/poire Compote pomme cassis	Fruits de saison	Gâteau au chocolat Malson ✨	Fruits de saison
Plats préférés des enfants ❤️	Innovation culinaire ✨	Recettes développement durable ✨	Recettes d'ici et d'ailleurs 🌍	<b>elior</b> @



Du 18 au 22 mai 2015

ANGLETERRE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade chinoise Salade de betteraves et maïs	Salade harmonie Salade de tomates entières	Rillettes à la sardine	Salade anglaise (Iceberg, pousse d'épinard, croûtons, cheddar)	Pâté de campagno sans porc: volaille
Saucisse de Toulouse	Chicken wings barbecue	Sauté de bœuf olives Aux	Fish and Chips et sa sauce blanche	Courgettes farcies Sauce tomate
Julienne de légumes	Frites	Brunoise de légumes		Riz créole
Domalait	Yaourt aromatisé	Croqlait	Fraldou	Carré de l'ost
Fruits de saison	Gâteau marbré	Fruit de saison	Puddig	Fruits de saison

Plats préférés des enfants

Innovation culinaire

Recettes développement durable

Recettes d'ici et d'ailleurs



Du 29 Juin au 3 juillet 2015

SCOLAIRES ST DIE des VOSGES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Macédoine mayonnaise	Saucisson sec Œuf dur vinaigrette	Tomate et maïs	MENU FIN D'ANNEE Carottes râpées Pastèque	Salade Iceberg
escalope de dinde Au jus	Cube de hoki pané	Sauté de boeuf et sa sauce chasseur	Pizza	Omelette/pdl/gruyère Maison
Carottes/pdt	Epinards à la crème	Petits pois	Salade verte	
Six de Savoie Gouda	Camembert Bûchette mi-chèvre	Tomme noire	Emmental Fraldou	Fromage blanc et sucre Fromage blanc aux fruits
fruit de saison	Fruits de saison	Compote de fruits	Ile flottante	Carré framboisine

Plats préférés des enfants

Innovation culinaire

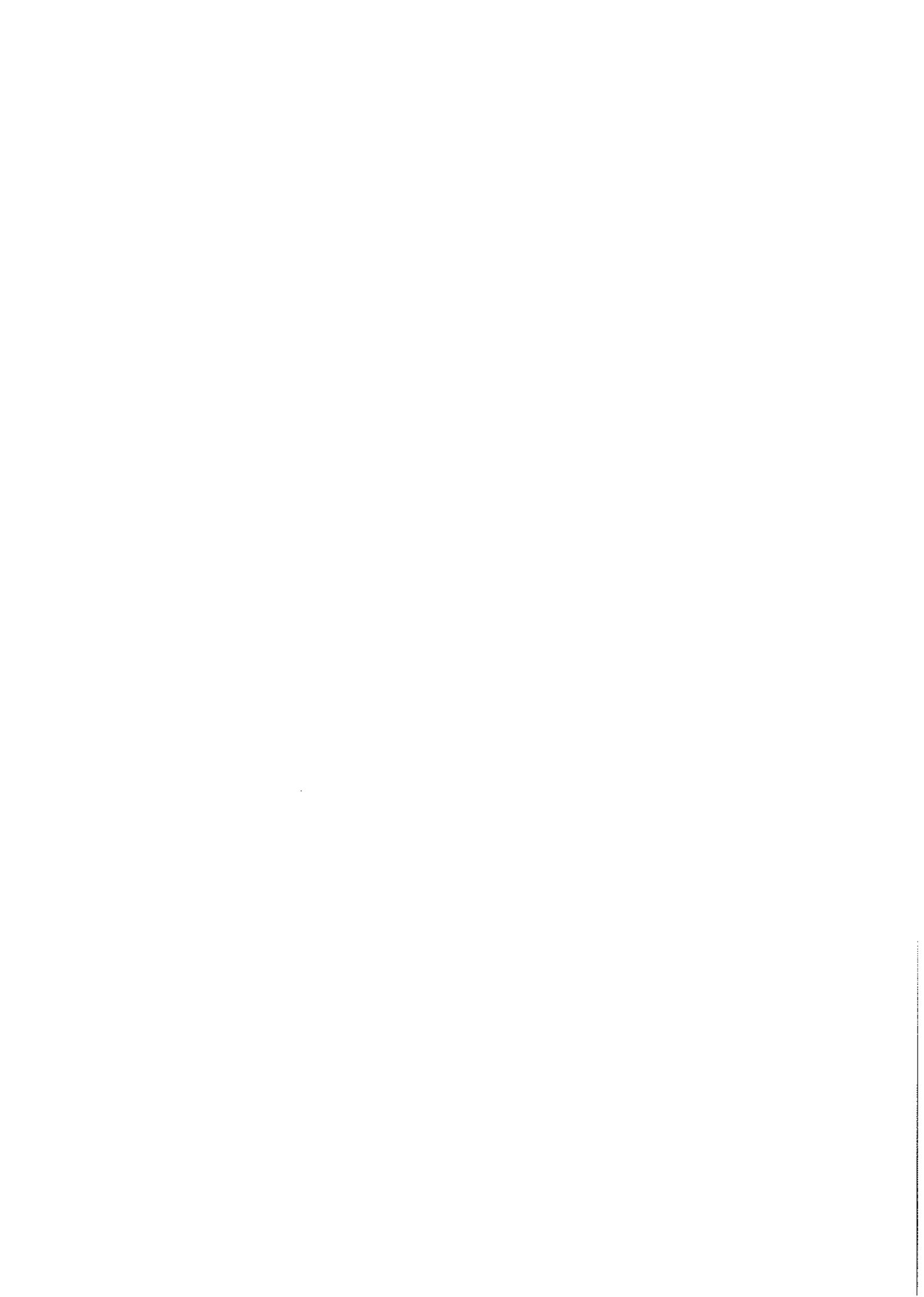
Recettes développement durable

Recettes d'ici et d'ailleurs



Ville de St Dié des Vosges  
Compte d'exploitation de la DSP de restauration  
Période du 01/09/2014 au 31/08/2015

			Ecart	
	contrat 2014 2015	contrat 2013 2014	en masse	en %
<b>NBRE DE COUVERTS</b>	150 323	150 308	15	0,01%
<b>CHIFFRE D AFFAIRES</b>	1 530 484,82 €	1 448 910,77 €	81 574	5,63%
<i>Sous activité</i>	31 168 €	71 312,06 €		
<b>MATIERE PREMIERE</b>	- 358 645,74 €	- 372 079,74 €	13 434	3,61%
<b>MAIN D ŒUVRE</b>	- 676 349,53 €	- 669 653,00 €	-6 697	-1,00%
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	- 1 654,64 €	- 6 484,12 €	4 829	
LOCATION MAT. DE BUREAU	- 1 329,56 €	- 523,33 €	-806	
ASSURANCES	- 4 128,65 €	- 5 023,61 €	894	
TEL / FAX	- 1 893,62 €	- 2 142,49 €	249	
FRAIS D EXPEDITION - RELANCES	- 687,78 €	- 228,73 €	-461	
FOURNITURES D EXPLOITATION	- 11 589,17 €	- 10 195,18 €	-1 394	
LOCATION MAT. D EXPLOITATION	- 13 130,32 €	- 9 347,40 €	-3 783	
<b>S/Total Coûts administratif</b>	<b>- 34 414,74 €</b>	<b>- 33 942,86 €</b>	<b>-472</b>	<b>-1,39%</b>
LOCATION ENTRETIEN REPARATION VEHICULE EXP	- 14 269,18 €	- 14 127,90 €	-141	
AIR / ESSENCE/ CARBURANTS	- 4 680,00 €	- 4 680,00 €	0	
<b>S/Total Coûts location véhicules</b>	<b>- 18 949,18 €</b>	<b>- 18 807,90 €</b>	<b>-141</b>	<b>-0,75%</b>
ENT/ MAINTENANCE IMMOBILIER	- 11 970,28 €	- 4 772,09 €	-7 198	
ENT/ MAINTENANCE MOBILIER	- 25 106,70 €	- 30 302,28 €	5 196	
ENTRETIEN SATELLITES	- 185,09 €	- 4 703,70 €	4 519	
ENTRETIEN LOCAUX	- 10 916,10 €	- 13 453,95 €	2 538	
<b>S/Total coûts maintenance</b>	<b>- 48 178,17 €</b>	<b>- 53 232,02 €</b>	<b>5 054</b>	<b>9,49%</b>
ELECTRICITE	- 40 806,20 €	- 49 190,38 €	8 384	
EAU	- 12 875,90 €	- 13 569,55 €	694	
GAZ / MAZOUT	- €	- 205,00 €	205	
<b>S/Total coûts fluides</b>	<b>- 53 682,10 €</b>	<b>- 62 964,93 €</b>	<b>9 283</b>	<b>14,74%</b>
LINGE	- 5 907,97 €	- 5 792,13 €	-116	
<b>S/total linge du Personnel</b>	<b>- 5 907,97 €</b>	<b>- 5 792,13 €</b>	<b>-116</b>	<b>-2,00%</b>
ANIMATION COMMERCIALE	- 3 189,00 €	- 3 316,00 €	127	
PUBLICITE OBJETS PROMOTIONNELS	- €	- 147,73 €	148	
PUBLICITE	- 3 428,60 €	- 280,00 €	-3 149	
DECORATION / SONORISATION	- 441,15 €	- 2,95 €	-438	
<b>S/total Animation/décoration</b>	<b>- 7 058,75 €</b>	<b>- 3 746,68 €</b>	<b>-3 312</b>	<b>-88,40%</b>
PROD D'ENTRETIEN ET LESSIVIELS	- 8 502,62 €	- 7 372,69 €	-1 130	
VERRERIE-VAISSELLE	- 185,73 €	- 19,49 €	-166	
COND/VAISSELLE A USAGE UNIQUE	- 33 731,57 €	- 34 229,28 €	498	
<b>S/total coûts variable d'exploitation</b>	<b>- 42 419,92 €</b>	<b>- 41 621,46 €</b>	<b>-798</b>	<b>-1,92%</b>
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	- 4 540,38 €	- 7 075,82 €	2 535	
TRANSPORTS FORMATION	- 482,41 €	- 110,80 €	-372	
<b>S/total Depôts-missions</b>	<b>- 6 022,79 €</b>	<b>- 7 186,62 €</b>	<b>2 164</b>	<b>30,11%</b>
CVAE / CFE	- 16 178,46 €	- 15 323,98 €	-854	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	- 3 165,61 €	- 2 961,50 €	-204	
<b>S/total Impôts et taxes</b>	<b>- 19 344,07 €</b>	<b>- 18 285,48 €</b>	<b>-1 059</b>	<b>-5,79%</b>
AUTRES HONORAIRES/SOUS-TRAITANCE	- 3 383,74 €	- 2 275,28 €	-1 108	
HONORAIRES FRAIS DE LABORATOIRE	- 901,54 €	- 822,33 €	-79	
HONORAIRES MARKETING / COMMUNI	- 1 945,00 €	- €	-1 945	
<b>S/total Honoraires</b>	<b>- 6 230,28 €</b>	<b>- 3 097,61 €</b>	<b>-3 133</b>	<b>-101,13%</b>
LOCATION SYSTEMES D INFORMATION	- 4 010,66 €	- 4 174,10 €	163	
COUT DU RESEAU INFORMATIQUE	- 3 840,00 €	- 4 240,00 €	400	
ENTRET./ REPAR. / MAINTEN. SYSTÈME	- 5 875,89 €	- 5 631,72 €	-244	
HONORAIRES SYSTEMES D INFORMATION	- 3 551,00 €	- €	-3 551	
<b>S/total coûts systèmes informations</b>	<b>- 17 277,55 €</b>	<b>- 14 045,82 €</b>	<b>-3 232</b>	<b>-23,01%</b>
CANTINES.COM	- 11 472,00 €	- 12 187,00 €		
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>- 269 957,52 €</b>	<b>- 274 910,50 €</b>	<b>4 953</b>	<b>1,80%</b>
REDEVANCES DE CONCESSIONS	- 115 000,00 €	- 115 000,00 €	0	
AMORTISSEMENTS	- 10 059,51 €	- 12 649,55 €	2 590	
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	- 48 830,94 €	- 35 259,34 €	-13 572	
PROVISIONS POUR CHARGES DE CADUCITE	- 25 779,77 €	- 1 673,24 €	27 453	
<b>COÛTS D OCCUPATION</b>	<b>- 148 110,68 €</b>	<b>- 164 582,13 €</b>	<b>16 471</b>	<b>10,01%</b>
PDTS ET CHARGES / EX. ANTERIEUR	- 8 369,85 €	- 6 129,42 €	-2 240	
AUTRES PRODUITS & CHARGES D EX	- 8 369,85 €	- 7 004,79 €	-765	-10,06%
CONTRIBUTION BRUTE OPERATIONNELLE	100 219,08 €	81 392,66 €	68 826	219,24%
<b>FRAIS DE SIEGE</b>	<b>- 139 439,42 €</b>	<b>- 129 010,82 €</b>	<b>-10 429</b>	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>- 39 220,34 €</b>	<b>- 97 018,16 €</b>	<b>68 398</b>	<b>69,82%</b>







# SUIVI D'ACTIVITE

## ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Contrat	Période	Base contractuelle Avenant 13	Variation	Seuil sur activité	Seuil sous activité	Réel 2014-2015	Incidence couverts
SAINT DIE	Scolaire	183 000	5%	192 150	173 850	172 127	-10 873

BPU année 14-15 base contractuelle:

Postes	Repas Enfants	Repas Adultes	Petits-déjeuners CCAS
Volume de repas / an	84 000	81 000	18 000
Matières Premières	2,011 €	2,011 €	2,011 €
FF	3,683 €	6,806 €	0,800 €
INV	1,933 €	1,933 €	1,933 €
Frais de fonctionnement, d'entretien et d'investissement	5,876 €	8,883 €	2,911 €
<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>7,887 €</b>	<b>10,894 €</b>	<b>4,922 €</b>

Nombre de repas réels 14-15

Postes	Repas Enfants	Repas Adultes	Petits-déjeuners CCAS
Volume de repas / an	71 318	79 005	21 804
Ecart de repas	-12 682	-1 995	3 804

Montant frais de fonctionnement à réajuster	-74 519,4 €	-17 721,6 €	11 073,4 €	-81 167,6 €
---	-------------	-------------	------------	-------------

engagement non refacturation  
A refacturer

50 000,0 €  
-31 167,6 €



Type de convive	Tarif	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	Total nombre repas	Total prix repas	
Adulte	0	359	215	348	278	359	189	384	169	295	390	44	3021	0	
Adulte	2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	5	
Adulte	4,5	24	17	13	4	3	5	3	0	2	25	0	93	418,5	
Adulte	5,5	0	0	0	2	0	0	0	0	5	0	0	7	38,5	
Adulte	9,85	0	3	1	6	2	4	1	5	2	4	6	35	344,75	
Maternelle	2,5	1298	749	1150	942	1223	594	1497	650	1113	1481	172	10869	27172,5	
Maternelle	3,5	291	182	239	195	245	129	279	131	213	296	36	2296	8049,6	
Maternelle	4,5	295	199	339	262	345	171	390	168	275	400	37	2887	12991,5	
Maternelle	5,5	311	238	344	296	332	171	404	157	285	376	39	2953	16241,5	
Maternelle	7,85	0	6	12	18	17	23	18	7	11	13	2	138	1083,3	
Primaire	2,5	3372	1628	2776	2317	2994	1391	3249	1416	2279	3003	297	24922	62305	
Primaire	3,5	746	363	535	445	603	297	654	283	478	678	76	5165	18594	
Primaire	4,5	553	471	740	572	751	361	843	366	554	748	85	6144	27648	
Primaire	5,5	527	614	866	741	885	427	1037	422	688	961	105	7273	40001,5	
Primaire	7,85	0	88	63	94	66	94	43	112	47	63	91	774	6075,9	
		-3	7973	4854	7468	6139	7946	8897	8375	8318	6270	8470	902	56519	220969,55

cantine , com septembre 2014 à juillet 2015

Mois	Tarif	Total nombre repas	Total prix repas
A	2,50	85793	89482,50
B	3,60	7401	26643,60
C	4,50	9124	41058,00
D ou ONC	5,50	10233	56281,50
est adulte	7,85	912	7159,20
ADZERO	9,85	35	344,75
ADZERO	ADZERO	3021	0,00
		66519	220969,55









## **Délégation de service public de restauration collective municipale pour l'année 2015**

**Rapport annuel du Maire**

**Déléataire : Elios Restauration**

Pour rappel :

La DSP liant la ville à la société ELIOR a été signée le 11 mars 1991, initialement pour une durée de 15 ans à compter de la date de réception définitive de la cuisine centrale. Ce contrat a été prolongé de 10 ans par avenant numéro 4 en date du 15 novembre 1997.

La DSP prendra fin au 31 janvier 2017.

Au 30 juin 2016 : 16 avenants ont été signés.

#### Bilan d'activités 2014-2015 :

##### Nombre de repas vendus :

En 2014-2015 : 150 323 repas ont été livrés (hors petits-déjeuners) contre 150 308 en 2013-2014, soit une stabilisation des repas livrés alors que depuis plusieurs années la baisse est régulière.

Globalement, sont toujours en diminution :

- les repas livrés aux scolaires : baisse de 9,8 %,
- le portage à domicile : baisse de 17,4 %.

En augmentation :

- les repas livrés sur les accueils de loisirs : +31,9 %,
- les repas " Séniors " : EHPAD des Charmes, Le Parc et Alsace : +15,1 %.

#### Un avenant n°16 qui baisse le prix des repas :

Une négociation entre la ville et Elixor, menée depuis avril 2014, aboutit en 2015 à la signature d'un avenant favorable financièrement à la collectivité. Cet avenant n°16, signé le 25 novembre 2015, valide une diminution du prix de repas à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, mais également une baisse de la sous-activité payable chaque année par la ville :

- non application de la revalorisation annuelle des coûts de repas de 1,73 % en 2015 et en 2016,
- diminution du prix des repas scolaires de 1,50 € : passage de 7,887 € à 6,387 € HT,
- diminution du prix des petits-déjeuners de 1 € (résidence des Charmes) : passage de 4,922 € à 3,922 € HT,
- remise de 50 000 € HT sur la sous-activité annuelle de 2015,
- non refacturation de la sous-activité totale en 2016.

Le chiffre d'affaires ELIOR, relatif au contrat de DSP pour la période 2014-2015, est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent avec 1 530 485 € HT contre 1 448 911 € HT en 2013-2014.

#### L'activité pour des tiers :

ELIOR, à partir de la cuisine centrale, a réalisé et livré 479 220 repas à des tiers, contre 505 602 en 2013-2014, soit une baisse légère de 5,2 % par rapport à 2013-2014.

La ville bénéficie d'une redevance pour chaque repas livré de 0,30 € HT, soit pour 2014-2015, un montant de 143 766 € HT.

La production totale de repas par la cuisine centrale pour la période 2014-2015 est de 637 943 repas et la ville, avec 150 323 repas livrés annuellement, ne représente plus que 23,56 % des livraisons.

## Un suivi régulier de la DSP au sein de la ville

Les commissions menus :

Une commission trimestrielle pour les repas livrés aux scolaires : présidée par l'adjointe aux affaires scolaires et composée de techniciens d'ELIOR, d'une nutritionniste, de représentants de parents d'élèves et de personnel de restauration.

Une commission mensuelle pour les repas livrés au CCAS : présidée par l'adjointe à la famille, au logement, aux affaires municipales et affaires sociales, et composée de techniciens d'ELIOR, du médecin de prévention et de personnel du CCAS.

Leur but est :

- vérifier l'équilibre nutritionnel et la diversité des menus proposés et de discuter en retour de l'appréciation faite par les usagers des différents menus,
- proposer des pistes d'amélioration du service rendu (tomates cerise, dés de fromage) afin de rendre ces plats plus attractifs,
- adapter les menus au public : plus de sauce et de potage pour les seniors, plus de menus découverte ou de produits originaux pour les scolaires.

Des passages réguliers sur les restaurants scolaires :

Une salariée de la ville passe régulièrement sur les différents restaurants scolaires de la ville afin de vérifier que les consignes d'hygiène et de sécurité sont bien respectées par nos agents et que les produits livrés sont de bonne qualité.

## La fin du contrat

La ville s'est adjoint une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de la restauration collective : le cabinet Agriate Conseil.

Il conviendra dans le cahier des charges de la consultation de :

- différencier les besoins des publics scolaires et des publics seniors (habitudes alimentaires différentes, 3 repas pour les seniors en établissements qu'il convient d'adapter et de rendre plus attractif ...),
- d'intégrer un pourcentage de production locale et saisonnière, voire de produits bio également locaux lorsque cela est possible.

A noter qu'il a été demandé à ELIOR de nous faire une proposition d'avenant pour poursuivre la DSP engagée jusqu'au 31 juillet 2017, de manière à ne pas "changer" de prestataire en pleine période scolaire.

Dans cet avenant ELIOR propose de tester la cuisine sur place à l'EHPAD des Charmes pour mieux répondre aux attentes des usagers et cela à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Parallèlement, un effort supplémentaire au niveau des prix des repas a été proposé sur la durée de l'avenant, ce qui permettrait de rapprocher le prix des repas payé par la ville aux prix du marché. Si cette proposition est acceptée par la ville, elle pourrait faire l'objet d'un avenant n°18.

# Le service de l'assainissement

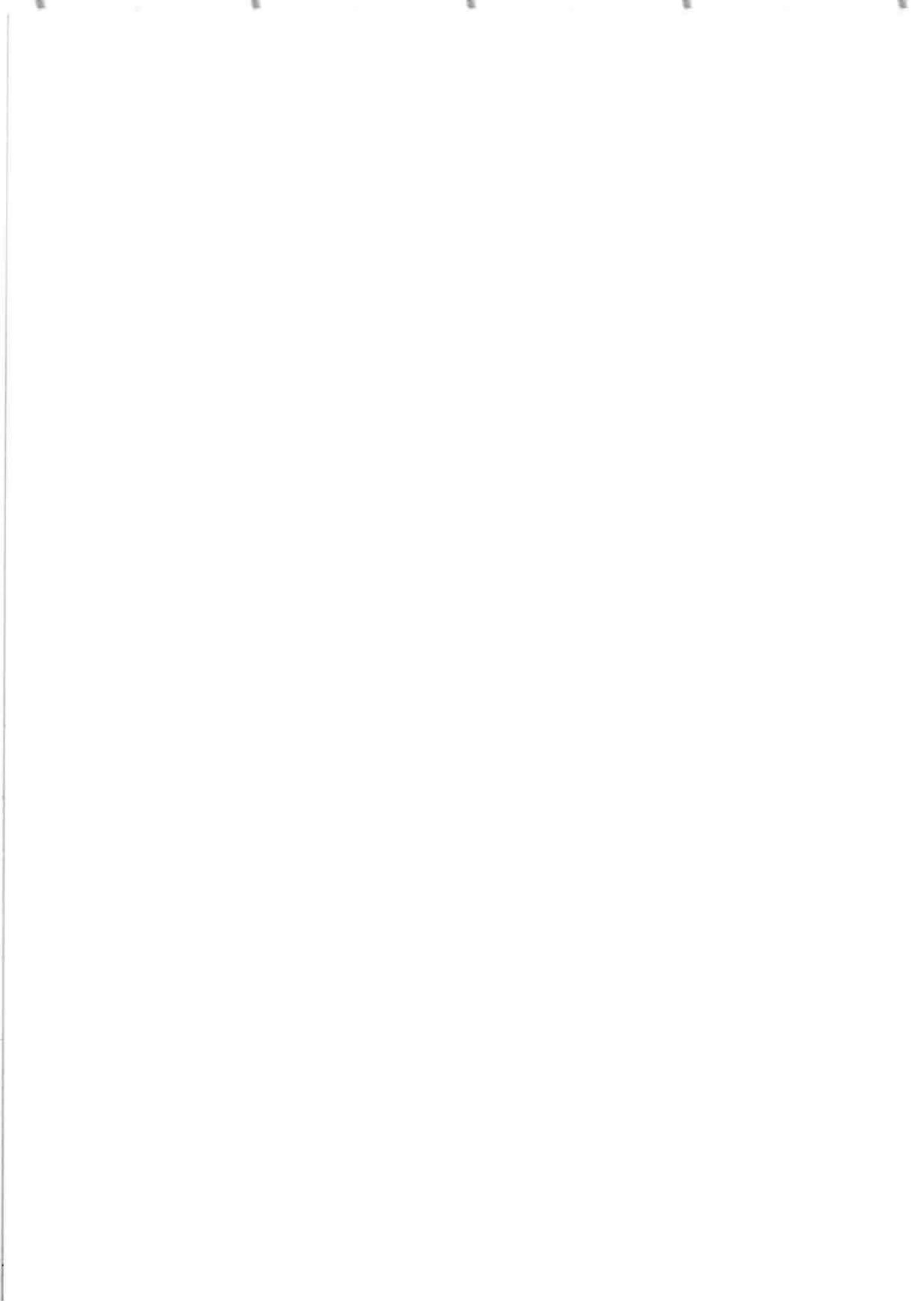
Rapport annuel du délégataire 2015

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SAINT-DIE



prêts pour la révolution de la ressource  **SUEZ**



# Sommaire

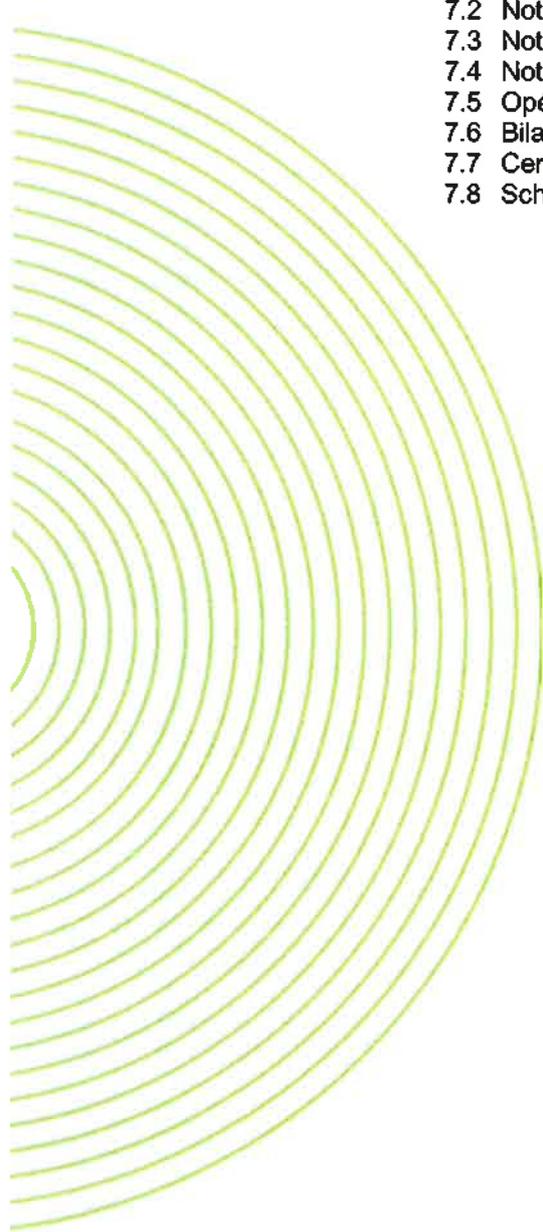
<b>1 Synthèse de l'année .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'essentiel de l'année .....	7
1.2 Les chiffres clés .....	9
1.3 Les indicateurs de performance .....	10
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 .....	11
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL .....	12
1.4 Les évolutions réglementaires .....	13
1.5 Les perspectives .....	14
<b>2 Présentation du service .....</b>	<b>15</b>
2.1 Le contrat .....	17
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat .....	18
2.2.1 Nos moyens humains .....	18
2.2.2 La gestion de crise .....	18
2.3 L'inventaire du patrimoine .....	20
2.3.1 Le cycle de l'eau .....	20
2.3.2 Les biens de retour .....	21
<b>3 Qualité du service .....</b>	<b>25</b>
3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte .....	26
3.1.1 La pluviométrie .....	26
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte .....	27
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage .....	31
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement .....	32
3.1.5 La conformité du système de collecte .....	34
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement .....	35
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique .....	35
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement .....	36
3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration .....	40
3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement .....	41
3.3 Le bilan clientèle .....	43
3.3.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle .....	43
3.3.2 Le nombre de clients assainissement collectif .....	44
3.3.3 Les statistiques clients .....	44
3.3.4 Les volumes assujettis à l'assainissement .....	44
3.3.5 Le fonds de solidarité .....	45
3.3.6 La mesure de la satisfaction client .....	45
3.3.7 Le prix du service de l'assainissement .....	48
<b>4 Comptes de la délégation et patrimoine .....</b>	<b>51</b>
4.1 Le CARE .....	53
4.1.1 Le CARE .....	54
4.1.2 Le détail des produits .....	55
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration .....	55
4.2 Les investissements contractuels .....	62
4.2.1 Le renouvellement .....	62
<b>5 Votre délégataire .....</b>	<b>65</b>
5.1 Notre système de management .....	68
5.2 Notre démarche développement durable .....	71
5.2.1 Des exemples d'application dans le cadre du contrat .....	73

5.3	Nos offres innovantes.....	76
5.3.1	Notre organisation VISIO .....	76
5.3.2	Nos nouveaux produits d'exploitation .....	77
5.4	Nos actions de communication .....	78

## 6 Glossaire ..... 79

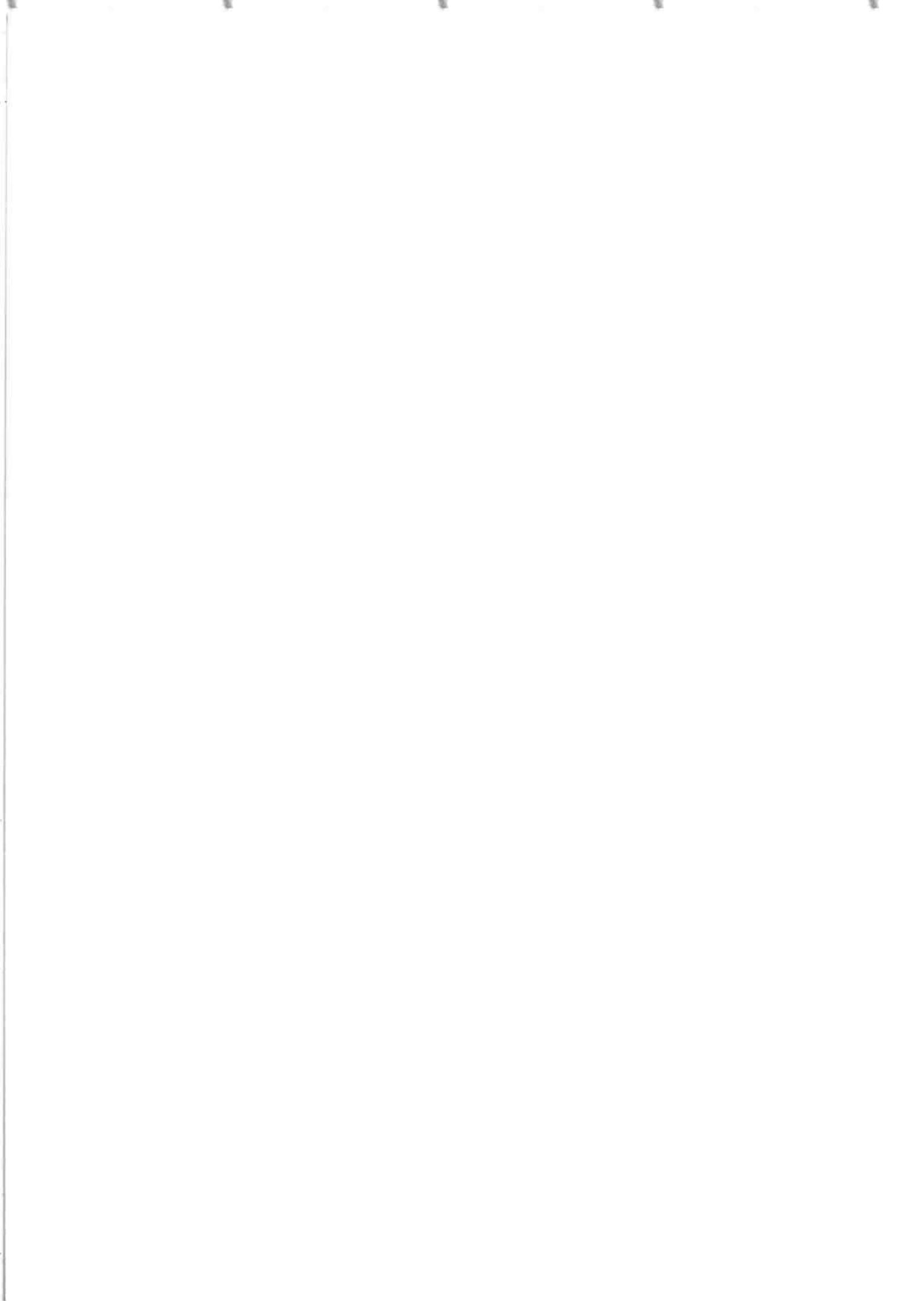
## 7 Annexes ..... 91

7.1	Synthèse réglementaire.....	93
7.2	Notre démarche qualité .....	113
7.3	Notre démarche Environnementale.....	115
7.4	Notre démarche Développement Durable.....	116
7.5	Opérations de curage préventif.....	122
7.6	Bilan annuel.....	131
7.7	Certificats LRQA.....	133
7.8	Schéma de principe.....	134



# 1 | synthèse de l'année





## 1.1 L'essentiel de l'année

- Le linéaire curé est en nette baisse, l'année 2014 avait été marquée par la réalisation d'une étude poussée sur l'état du réseau qui avait généré des actions immédiates au moindre constat d'encrassement.
- Cette année, les opérations de curage préventif ont été réalisées sur la rue du 31ème BCP, la rue Carbonar, la rue de Thurin, la rue du Breuil et la rue du Gymnase Vosgien.
- Résorption de points noirs sur la rue de Thurin, rue du Beau Jardin, rue Marie Marvingt, rue des Alliés grâce aux travaux menés par la Ville.
- Visite de la STEP par les 28 élèves de la Maison Familiale des classes de 1ère BAC Pro Service Aux Personnes et Aux Territoire le 05 Novembre 2015.
- Participation aux journées de la 15<sup>ème</sup> semaine de l'emploi en Déodatie les 02 et 03 Février.
- Création de déversoirs d'orages rue du Nouvel Hôpital en Aout 2015 (photo), Sentier de Robache et Route d'Epinal.





- Mise en place de débitmètre sur les arrivées d'eaux usées en provenance de Saint-Michel et de Sainte-Marguerite.
- Visite de l'ensemble des Postes de Relèvement et contrôle des abonnements électriques.
- Rénovation du bureau d'accueil Lyonnaise à Saint-Dié-des-Vosges.
- Remise en état par Lyonnaise des Eaux d'une tête de regard arrachée Route de Robache.
- Remise du rapport relatif au diagnostic du réseau d'assainissement et présentation de celui-ci le 16/10/2015. Cette étude est destinée à orienter durablement la stratégie de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées de la commune de Saint-Dié-des-Vosges et de faire un état des lieux du réseau d'assainissement.
- Autosurveillance des déversoirs d'orage finalisée.

## 1.2 Les chiffres clés



**1 965 220 m<sup>3</sup>** (m<sup>3</sup>) d'eau traitée

**195,2 km** de réseau total d'assainissement



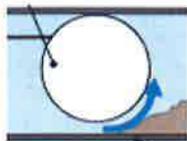
**805 MWh** d'énergie électrique facturée

**864 mm** de pluie



**1,9979€ TTC/m<sup>3</sup>** sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>

**8 314** clients assainissement collectif



**60** désobstructions de réseau et branchement

## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	20 127	Nombre	B
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	8 314	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	7	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	35,71	km	B
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	77,35	km	B
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	809,8	TMS	B
Caractéristique technique	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	1 358	Nombre	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,9979	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	93,68	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	38	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,00307	€/m <sup>3</sup>	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	45	Nombre	A
Indicateur de performance	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	-	Valeur de 0 à 140	-

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	2,5259	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,4366	%	A
Indicateur de performance	P253.2- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	%	-

Certains indicateurs ne sont pas renseignés car nous ne sommes pas en mesure de produire toutes les données nécessaires au calcul. Nous restons à la disposition de la collectivité pour calculer avec vous les indicateurs manquants.

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE

#### Droit européen :

- Transposition des directives européennes « Marchés publics » 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Transposition de la directive « Concessions » 2014/23/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;
- Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique ;
- Publication du Document unique de marché européen (DUME).

#### Droit national :

- Transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à l'horizon 2020 : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Interdiction des coupures d'eau et réduction de débit : décision du Conseil Constitutionnel n° 2015-470 QPC du 29 mai 2015 relative à l'application de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes » (interdiction des coupures d'eau) et ordonnance de référé du TI de Limoges du 6 janvier 2016 (condamnation d'une réduction de débit) ;
- Suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et définition des obligations des collectivités au titre des eaux pluviales : loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Suppression des régies de recettes dans le cadre des contrats portant sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant disposition relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Précision des obligations des collectivités au titre de la défense extérieure contre l'incendie : décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Nouvel arrêté assainissement : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.

## 1.5 Les perspectives

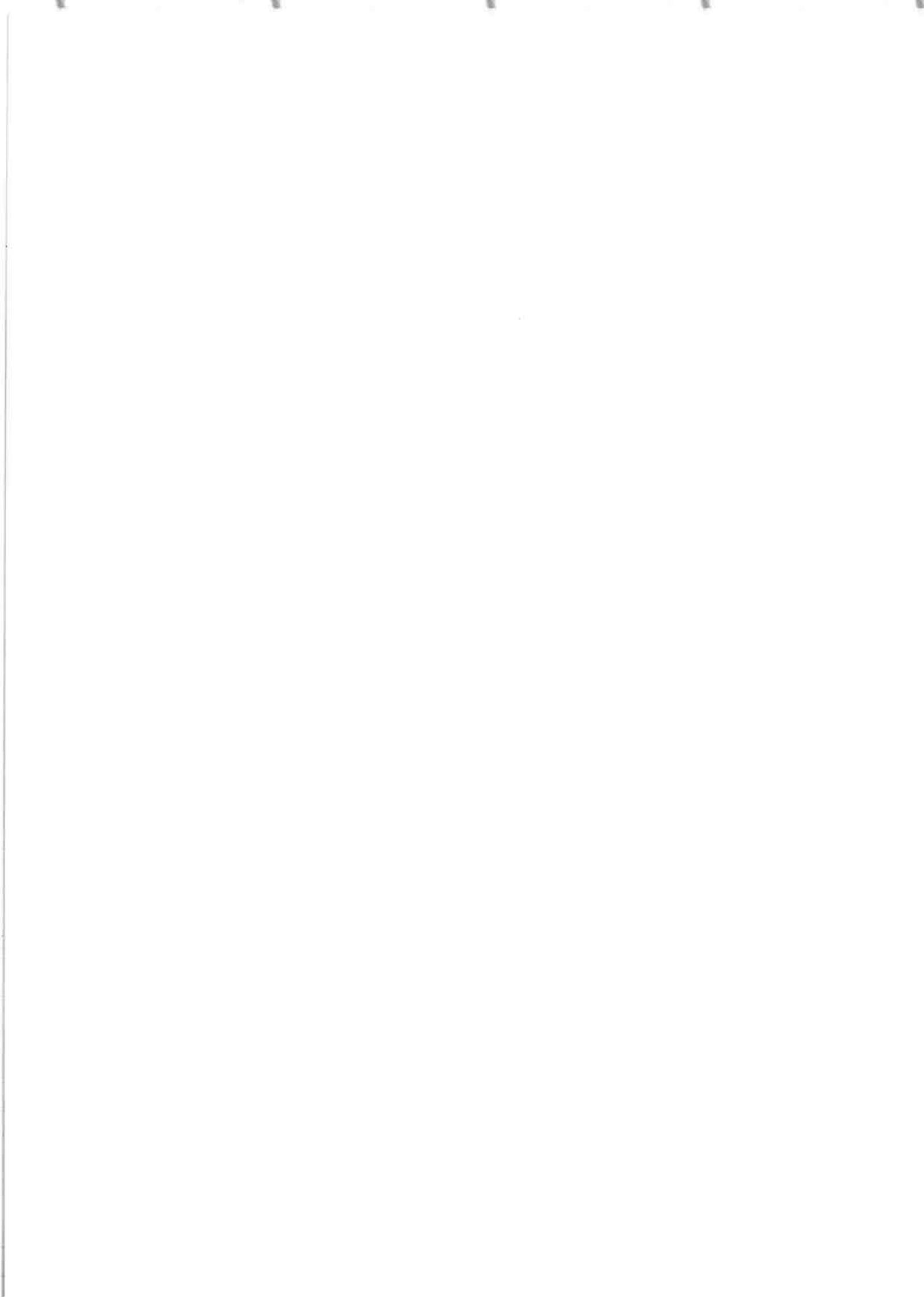
- Améliorer la collecte des effluents en éliminant les entrées diffuses d'eau claire parasites sur les réseaux. Pour cela, il faut renouveler les réseaux fuyards et vétustes, en effectuant des contrôles de conformité sur les raccordements des particuliers.
- Renouveler les collecteurs en grès vétustes par priorité dans les rues :
  - o Saint Charles
  - o Béhouille
  - o Secteur Castor
  - o Avenue Robache.
- Remettre en état la voute du réseau pluvial rue des Folmards, coté exutoire.
- Prévoir les travaux à mettre en œuvre liés au rapport diagnostic du réseau d'assainissement.
- Poser un réseau eaux usées rue de la Ménantille.

### Usines :

- Pour éviter l'accès à la station d'épuration des personnes non autorisées, nous proposons la confection d'un portail d'entrée automatique.
- Les revêtements en enrobés ou dallage de toute la station d'épuration se dégrade avec le temps. Il faudra envisager une réfection de ces surfaces (risques de chute pour le personnel de l'exploitant et les divers sous-traitants).
- Lors de la visite du CHSCT d'octobre 2009, il a été proposé de réaliser une protection sur les têtes de fossé situées à l'extérieur de la station d'épuration, de part et d'autre du portail d'entrée. Il est nécessaire d'examiner la possibilité de réaliser ces protections (risques de chutes).
- Mise en place d'un dégrilleur automatique sur le by-pass de la station d'épuration, afin d'éviter le rejet de déchets dans le milieu naturel.

# 2 | présentation du service





## 2.1 Le contrat

### Descriptif du service

Lyonnaise des Eaux gère et entretient, en tant que **Déléataire du service public de l'assainissement**, les installations remises par la commune de **Saint-Dié des Vosges**.

Le service concerne :

- les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- la station d'épuration,
- la gestion de la clientèle.

### Evolutions contractuelles

Le contrat initial a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 1989 pour une durée de 20 ans. Il a été prolongé de 30 ans en 1993 et prendra fin le 31 janvier 2023.

Le contrat initial a été modifié par 7 avenants :

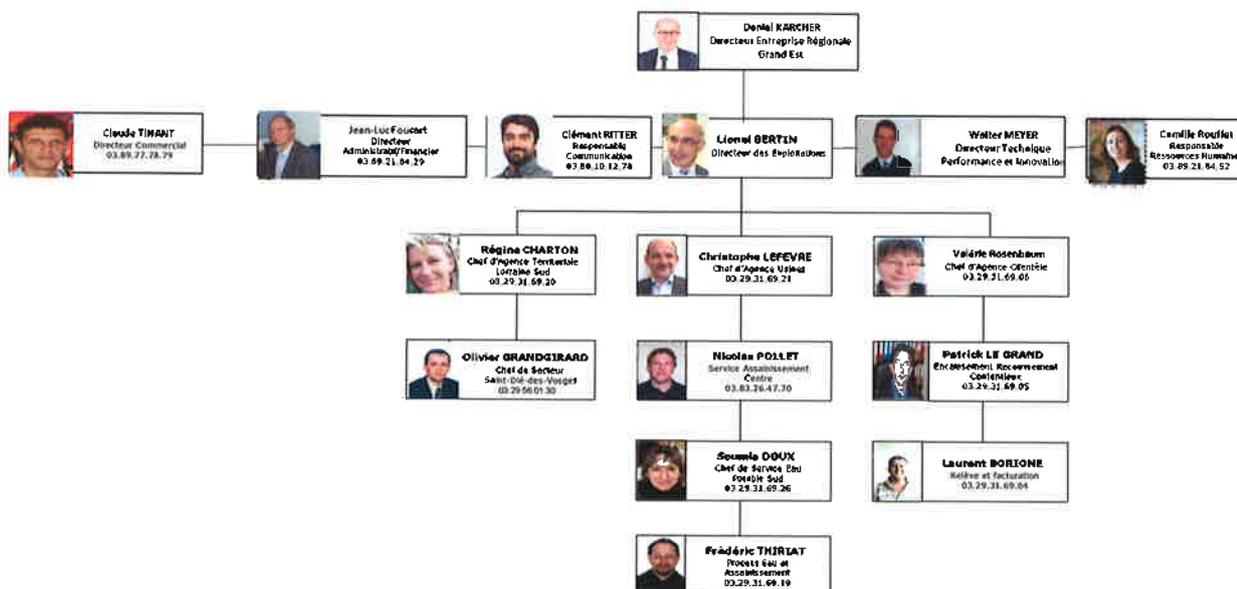
Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/10/1989	31/01/2023	Affermage
Avenant n°01	15/12/1990	30/09/2009	Nouvelles dispositions entre la collectivité et l'Agence de l'eau sur le planning des travaux.
Avenant n°02	01/02/1993	31/01/2023	Travaux supplémentaires.
Avenant n°03	01/09/1998	31/01/2023	Modification de l'assiette de redevance occupation domaine public (RODP) / Modification des pénalités / Intégration de l'auto-surveillance.
Avenant n°04	01/06/2001	31/01/2023	Transfert du contrat de Suez à Lyonnaise des Eaux France.
Avenant n°05	04/04/2005	31/01/2023	Intégration du nouveau traitement des boues de la station d'épuration à TAIJI.
Avenant n°06	01/05/2011	31/01/2023	Validation de la date de fin de contrat (arrêt Olivet) / Augmentation du périmètre.
Avenant n°07	28/12/2012	31/01/2023	Ajustement et remise à niveau de contrat Assainissement

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### 2.2.1 Nos moyens humains

L'organigramme ci-dessous identifie clairement le nom et les coordonnées des principaux interlocuteurs.



Depuis le 3 mai 2016, les adresses mail SUEZ ont changé :

**Nouvelle adresse mail !**  
 Depuis le 3 mai, nos adresses mail  
 se terminent en [@suez.com](mailto:@suez.com)

### 2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations,
- Dépannages d'installations,
- Débouchage de branchements d'assainissement.

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

## 2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

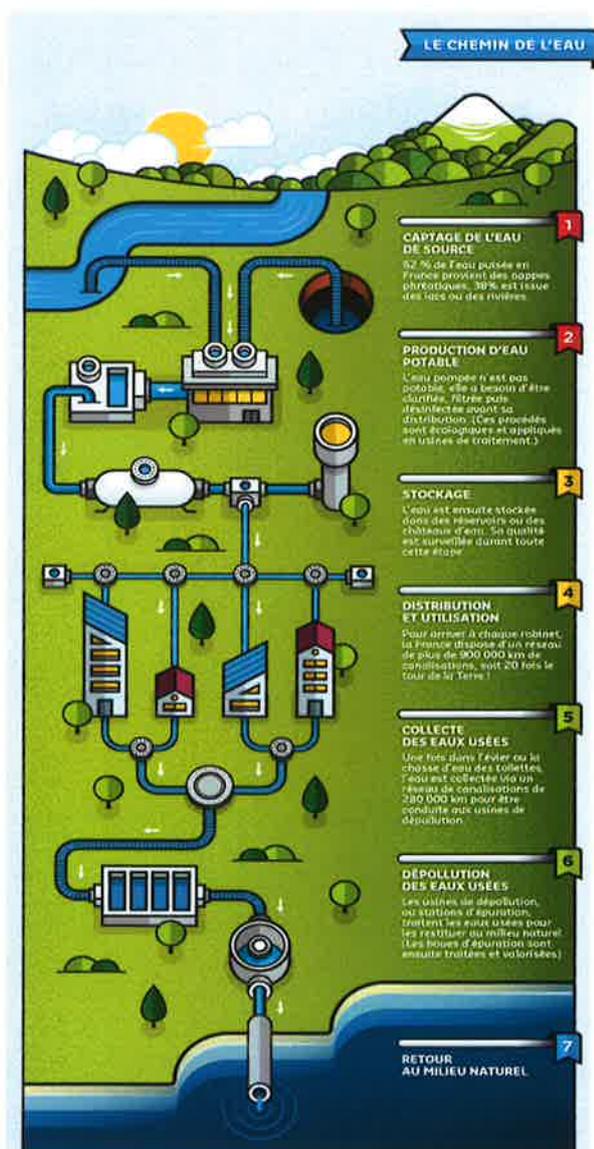
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 2.3.1 Le cycle de l'eau



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

### 2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

#### • LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	79 070	78 641	- 0,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	77 112	77 347	0,3%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	35 100	35 713	1,7%
Linéaire refoulement (ml)	2 724	3 489	28,1%
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>194 006</b>	<b>195 190</b>	<b>0,6%</b>

L'augmentation du linéaire de réseau est due à une mise à jour de notre SIG, certains plans nous manquaient. Le linéaire recensé est principalement des linéaires de refoulement au niveau de la ZA d'Herbaville.

• **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC PE	Autres	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Gravitaire	-	831	58 664	111	350	4 678	266	13 742	<b>78 641</b>
Eaux pluviales	Refoulement	-	-	-	-	-	21	-	-	<b>21</b>
Eaux usées	Gravitaire	-	11 262	6 634	-	17 162	33 992	-	8 297	<b>77 347</b>
Eaux usées	Refoulement	-	-	531	-	508	346	-	2 084	<b>3 468</b>
Unitaire	Gravitaire	-	1 281	22 610	24	1 061	2 008	-	8 728	<b>35 713</b>
<b>Total</b>		-	<b>13 375</b>	<b>88 439</b>	<b>135</b>	<b>19 080</b>	<b>41 044</b>	<b>266</b>	<b>32 852</b>	<b>195 190</b>

• **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Avaloirs	3 385	3 415	0,9%
Regards réseau	4 446	4 520	1,7%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Avaloirs	3 384	3 414	0,9%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Regards réseau	4 438	4 511	1,6%
SAINTE-MARGUERITE	Avaloirs	1	1	0,0%
SAINTE-MARGUERITE	Regards réseau	8	9	12,5%

L'augmentation des accessoires réseaux est due à la mise à jour du SIG citée plus haut.

• **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO ALSACE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DE LA PRAIRIE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DES FOLMARDS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO SIPHON 2A - HELLIEULE 2 ET 4

L'ensemble des déversoirs d'orage ont été équipés pour la quantification des déversements.

• **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de traitement sur réseau			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	BO DE FOLMARD (St DIE)	1996	85

• **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR ALBERT CAMUS 1	2001	25	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR ALBERT CAMUS 2	2001	25	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE BEHOUILLE	1990	75	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE HELLIEULE 2	1996	60	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE HELLIEULE 4	1996	35	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE LA PLACE DU MARCHÉ	2000	30	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE MIRANDOLLE	1999	65	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE ROBACHE	1998	85	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DU FOUCHARUPT	1990	650	m <sup>3</sup> /h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	650	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m³/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR LYAUTEY (Saint-Dié)	2004	30	m³/h

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT-DIE	1993	31000

- **CREATION DE BRANCHEMENTS NEUFS**

9 branchements ont été créés dans le courant de l'année 2015 :

Liste des branchements neufs		
N°	Rue	Nombre
11	RUE DE LA TUILERIE	1
7	RUE JACQUES DELILLE	1
42	AVENUE DE LA FONTENELLE	1
.	RUE DU GYMNASSE VOSGIEN	1
.	VOIE DES HYERES	1
18	RUE DESCELLES	1
15	RUE D ORMONT	1
18	R 12 E RGT D ARTILLERIE	1
25	CHEMIN DU PURGATOIRE	1
Total		9

# 3 | qualité du service



## 3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

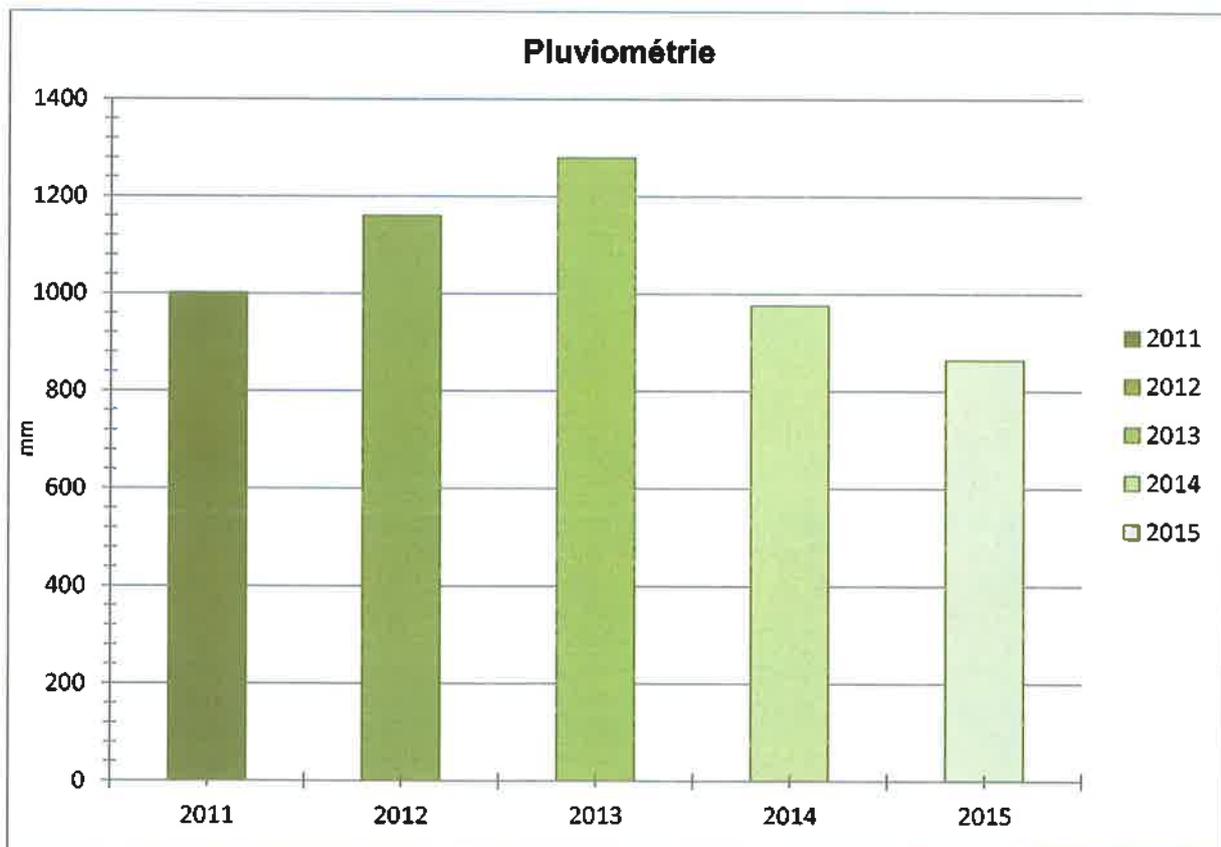
Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

### 3.1.1 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

#### • LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE

Pluviométrie annuelle (mm)						
Finalité	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Pluviométrie (mm)	1 001,5	1 161	1 280	975,8	864	- 11,5%



L'année 2015 a été plus sèche que les années précédentes.

### 3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

#### • LA SURVEILLANCE DU RESEAU

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Curage préventif (Ouvrages)				
	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre d'avales curés	3 359	3 143	3 210	2,1%

#### • LE CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avales, dessableurs).

Curage préventif Réseau				
	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	6 562	11 880	5 284	- 55,5%

Le détail des linéaires curés est donné dans le tableau suivant :

<b>Détail du curage du réseau d'assainissement</b>	
<b>Rue</b>	<b>Total curé rue (ml)</b>
CHEMIN DU HAUT D'ANOULD	85,60
IMPASSE PRAIRIE D'HELLIEULE	30,46
LIEUDIT GRANDE FOURRIERE	41,34
PETITE RUE CONCORDE	140,40
QUAI DE LA RESISTANCE	87,74
QUAI JEANNE D'ARC	79,98
ROUTE DES ECOLES	15,96
ROUTE DU CAMP CELTIQUE	88,12
RUE CARBONNAR	121,31
RUE CHARLES ET JOSEPHINE LINCK	100,64
RUE CHARLES TRIMBACH	56,70
RUE D'ALSACE	40,35
RUE DE LA BOLLE	130,95
RUE DE LA COLOMBIERE	54,23
RUE DE LA MADELEINE	86,90
RUE DE LA MEURTHE	49,45
RUE DE L'ETANG PILLER	41,64
RUE DE L'ORIENT	54,30
RUE DES ALLIES	137,33
RUE DES FOLMARD	197,24
RUE DES TRAVAILLEURS	84,68
RUE D'ORTIMONT	59,70
RUE DU 31EME B.C.P.	134,43
RUE DU BEAU JARDIN	37,55
RUE DU BREUIL	571,25
RUE DU GYMNASSE VOSGIEN	237,51
RUE DU MARECHAL FOCH	69,70
RUE DU PETIT SAINT-DIE	251,30
RUE JACQUES DELILLE	204,36
RUE JEAN PACVE	211,78
RUE MARIE MARVINGT	38,97
RUE PASTEUR	14,04
RUE SAINT-CHARLES	992,84
RUE STANISLAS	22,55
RUE THURIN	454,63
RUELLE DES SABLES	186,85
VOIE DE CONTOURNEMENT	57,05
	14,80
<b>Total type de curage (ml)</b>	<b>5 284,63</b>

Le linéaire curé est en nette baisse, l'année 2014 avait été marquée par la réalisation d'une étude diagnostique (DIAGRAP) sur l'état du réseau qui avait générée des actions immédiates au moindre constat d'encrassement.

#### • LES DESOBSTRUCTIONS

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

<b>Désobstructions</b>				
	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	36	46	35	- 23,9%
Désobstructions sur branchements	15	21	25	19,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,19	0,24	0,18	- 25,0%

Le détail des désobstructions 2015 sur la Commune de SAINT-DIE-DES-VOSGES est donné dans les tableaux suivants :

<b>Désobstructions branchements</b>		
N°	Rue	Nombre
21	RUE JEAN PARVE	1
15	RUE DES ALLIES	1
X	RUE MARIE MARVINGT	1
5	RUE LE CORBUSIER	1
3x	RUE MARIE MARVINGT	1
4	RUE DU SOUVENIR FRANCAIS	1
42	ROUTE DE RAON	1
15	RUE DES ALLIES	1
24	RUE ALBERT CUNY	1
X	4 FRERES MOUGEOTTE	1
X	MOUGEOTTE	1
1	IMPASSE DE LA CRENEE	1
30	RUE OHL DES MARAIS	1
12	IMP N 5 DE LA MADELEINE	1
40	AV DU CIMETIERE MILITAIRE	1
7	RUE JACQUES DELILLE	1
4	RUE DE THURIN	1
3	R LA BEHOUILLE PROLONGEE	1
3	IMPASSE DU CARDINAL	1
4	AVENUE DE ROBACHE	1
7	RUE DE LA FERME	1
32	RUE OHL DES MARAIS	1
X	AVENUE JEAN PROUVE	1
29	RUE DU CAMP CELTIQUE	1
21	RUE JEAN PARVE	1
	<b>Total</b>	<b>25</b>

Désobstructions réseau		
N°	Rue	Nombre
15	RUE DES ALLIES	1
X	ROUTE DU CAMP CELTIQUE	1
21	RUE RENE CASSIN	1
12	RUE DES FUSILLES	1
32	ROUTE D HERBAVILLE	1
X	CHEMIN DU COUCHEUX	1
X	STADE DES TUILERIES	1
15	ALLIER	1
X	RUE DU BEAU JARDIN	1
X	RUE MARIE MARVINGT	1
X	AVENUE LEON GRANDJEAN	1
X	RUE D'ALSACE	1
27	RUE JEAN PARVE	1
15-17	RUE DES ALLIES	1
118	ROUTE D HERBAVILLE	1
X	RUE JOSEPH MENGIN	1
21	RUE JACQUES DELILLE	1
X	IMPASSE DU CARDINAL	1
X	RUE DAUPHINE	1
X	RUE MARECHAL FOCH	1
X	RUE DU BREUIL	1
4	RUE DES FRERES MOUGEOTTE	1
X	RUE DU BEAU JARDIN	1
X	RUE DE LA MARTHE	1
X	CARREFOUR RUE J DELILLE / AMERIQUE	1
X	RUE BALDENSPERGER	1
X	RUE DES ECOLES	1
X	AVENUE DE ROBACHE	1
X	RUE DE THURIN	1
X	RUE DE LA VANNE DE PIERRE	1
X	RUE DU CAMP CELTIQUE	1
32	RUE DE VERDUN	1
5	RUE STANISLAS	1
3	QUAI DE LA MEURTHE	1
X	RUE D'ORTIMONT	1
<b>Total</b>		<b>35</b>

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2014	2015	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	11	9	-18,2%

### 3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte			
Commune	Site	Finalité Type Volume	2015
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO ALSACE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	4181
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DE LA PRAIRIE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	2358
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO DES FOLMARDS	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	61108
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	DO SIPHON 2A - HELLIEULE 2 ET 4	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	447

Le seul DO > 10 000 EH est celui d'Heillieule. Ce déversoir, bien calé, est peu sensible (9 déversement dans l'année seulement pour 447 m<sup>3</sup> surversés).

La charge polluante estimée, par temps de pluie est de (sur la base de la concentration moyenne entrée station d'épuration) :

## Synthèse Analytique

Charge déversé en A1 (DO Hellieule)

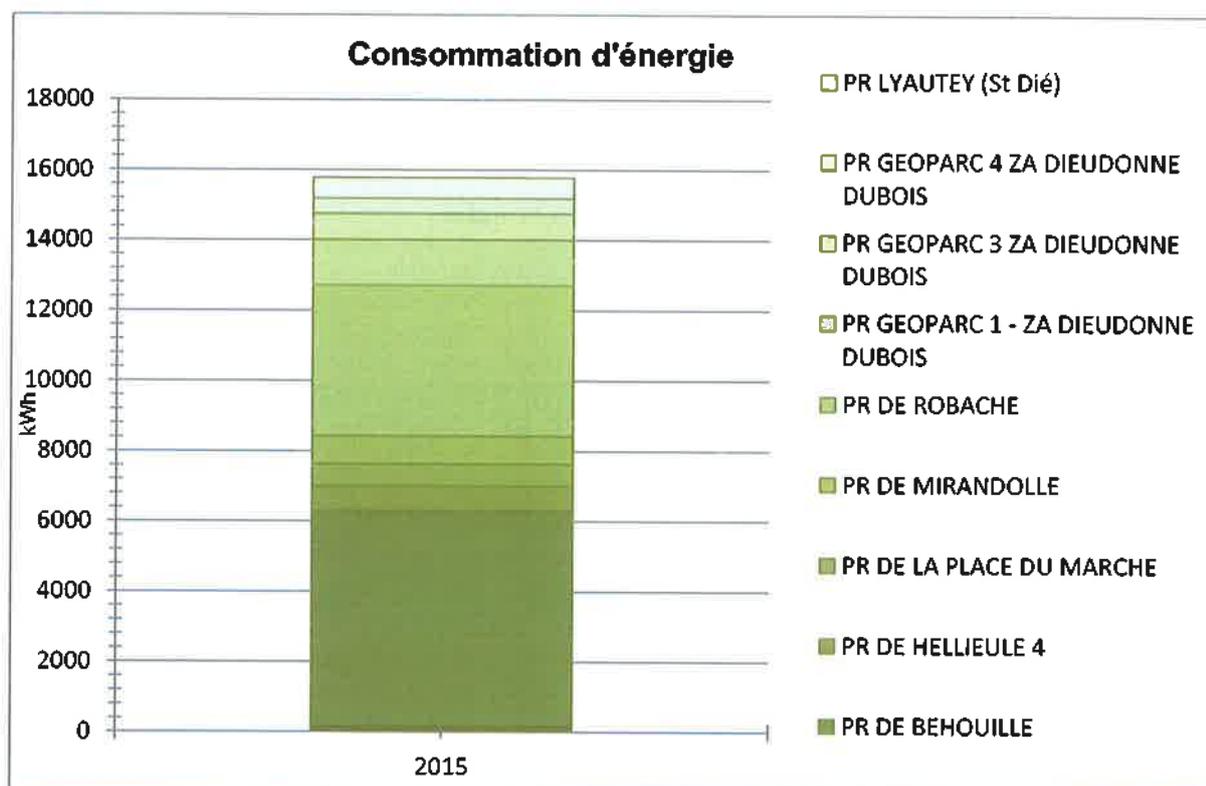
Paramètre	Unité	concentration moyenne	Charge en Kg/J
DBO5	mg(O <sub>2</sub> )/L	162	72
DCO	mg(O <sub>2</sub> )/L	523	234
MeS	mg/L	221	99
N-NH <sub>4</sub>	mg(N)/L	35	16
NG	mg(N)/L	52,8	24
NTK	mg(N)/L	52,3	23
Pt	mg(P)/L	5,93	3

### 3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)	
Site	2015
PR ALBERT CAMUS 1	207
PR DE BEHOUILLE	6 097
PR DE HELLIEULE 4	698
PR DE LA PLACE DU MARCHÉ	627
PR DE MIRANDOLLE	795
PR DE ROBACHE	4 297
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	1 292
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	737
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	439
PR LYAUTEY (Saint-Dié)	590
Total	15 779



Les postes de relèvement ont été repris en facturation par Suez Eau France au cours de l'année 2015, les factures étaient encore jusqu'à cette période à la charge de la collectivité. Une régulation a été faite sur les contrats EDF aux mains de la collectivité et les éléments dus ont été remboursés à la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Ci-dessous les postes de relèvement concernés :

Postes de relèvement concernés par la régulation	
NOM	Adresse
Poste Relevage CAMUS 1	Garage Fiat
Station Relèvement rue Concorde	Place du Marché
Poste de Relevage impasse Hellieule	Direction Discothèque
Poste de Refoulement impasse Hellieule	Dans Géoparc
Station de Relevage La Pêcherie	Hellieule 4, devant Solotra
Poste de Relèvement Lyautey	Rue Maréchal Lyautey
Station de Relevage Gason Save	Rue du Petit Foucharupt
Station Base Nautique	Impasse d'Hellieule, Saint Dié Plage
Pompage Hellieule ( <b>Tarif Jaune</b> )	Devant Géoparc, cloturé
Station de Relevage Prairie Hellieule	Face à la Lyonnaise

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
PR ALBERT CAMUS 1	3	-
PR ALBERT CAMUS 2	3	-
PR DE BEHOUILLE	3	-
PR DE HELLIEULE 2	3	-
PR DE HELLIEULE 4	3	-
PR DE LA PLACE DU MARCHÉ	3	-
PR DE MIRANDOLLE	3	-
PR DE ROBACHE	3	-
PR DU FOUCHARUPT	3	-
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	3	-
PR LYAUTEY (Saint-Dié)	3	-
STEP DE SAINT DIE	1	-
Total	43	-

Le bassin d'orage de Folmard a été curé en 2014, il n'a pas été nécessaire de le faire en 2015.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvements			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PR ALBERT CAMUS 1	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR ALBERT CAMUS 2	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR DE HELLIEULE 2	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	26/03/2015
PR DE HELLIEULE 4	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	26/03/2015
PR DE LA PLACE DU MARCHE	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR DE MIRANDOLLE	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR DE ROBACHE	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR DU FOUCHARUPT	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015
PR LYAUTEY (Saint-Dié)	Equipement Electrique PR	ARMOIRE GENERALE BT	30/03/2015

### 3.1.5 La conformité du système de collecte

#### • LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux		
Indicateur	Unité	2015
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120	38
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	0

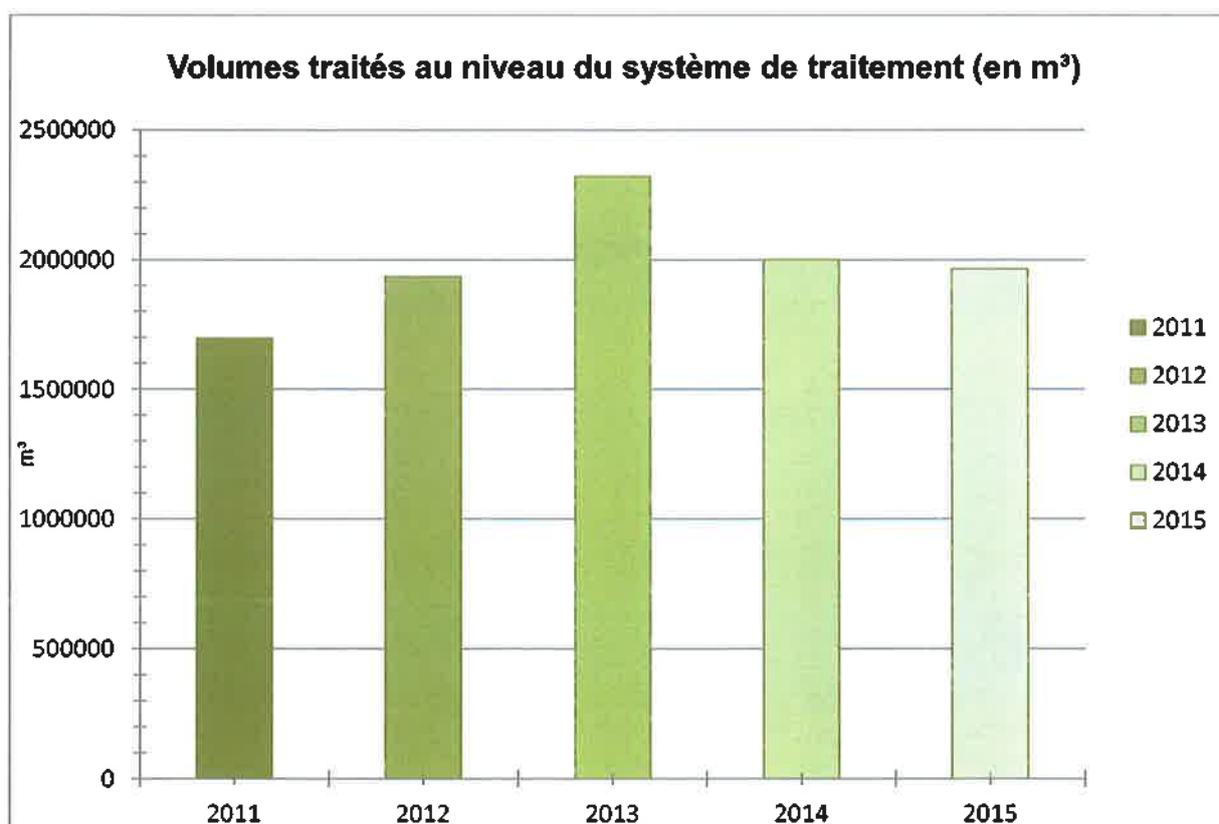
## 3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

### 3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES TRAITÉS (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)							
Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT-DIE	1 696 826	1 934 777	2 321 317	2 000 654	1 965 215	- 1,8%



La baisse des volumes traités est liée à la diminution de la pluviométrie pour la station d'épuration de Saint-Dié des Vosges.

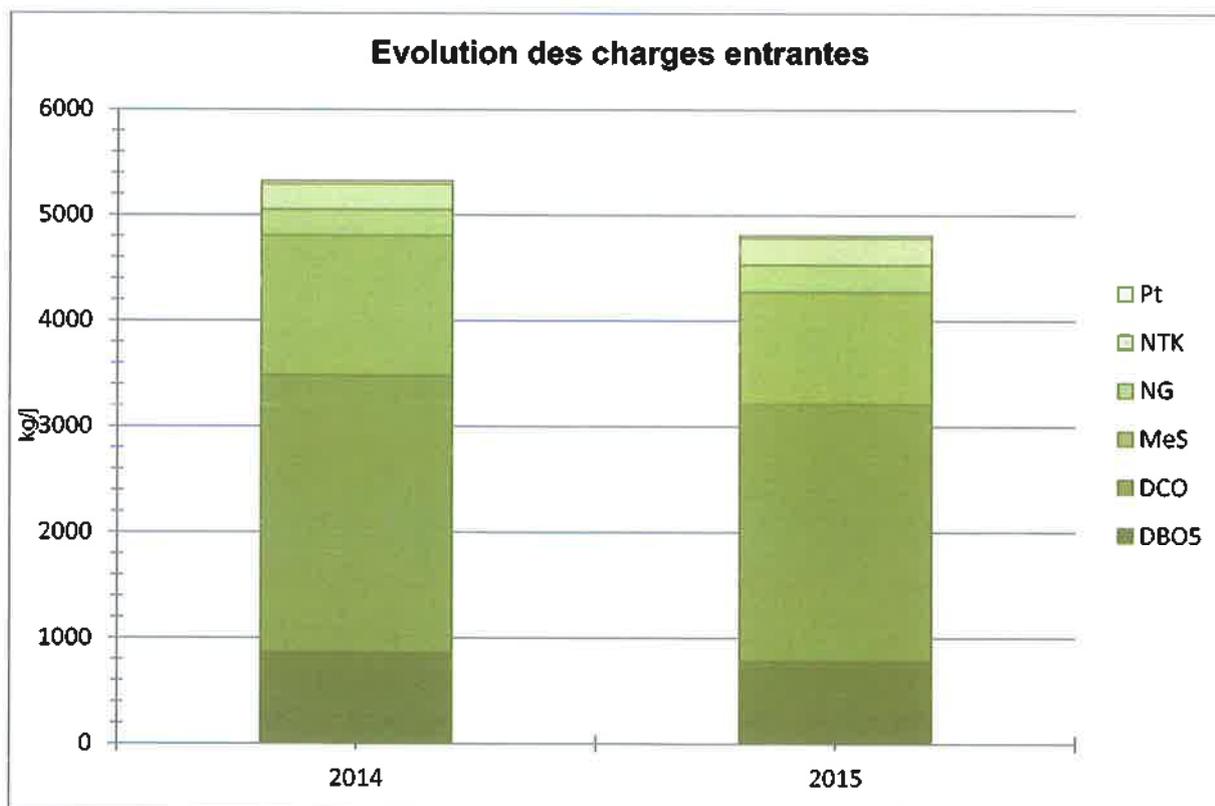
### 3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

#### • LES CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)				
STEP DE SAINT-DIE	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	681	863,9	783	- 9,4%
DCO	2 158	2 614,8	2 432,3	- 7,0%
MeS	969	1 326,3	1 057,7	- 20,3%
NG	240	246,8	256,2	3,8%
NTK	236	243,4	252,6	3,8%
Pt	33	30	28,8	- 4,0%



En 2015, la charge polluante arrivant à la station d'épuration de Saint-Dié des Vosges était moins importante qu'en 2014.

### • LES APPORTS EXTERIEURS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

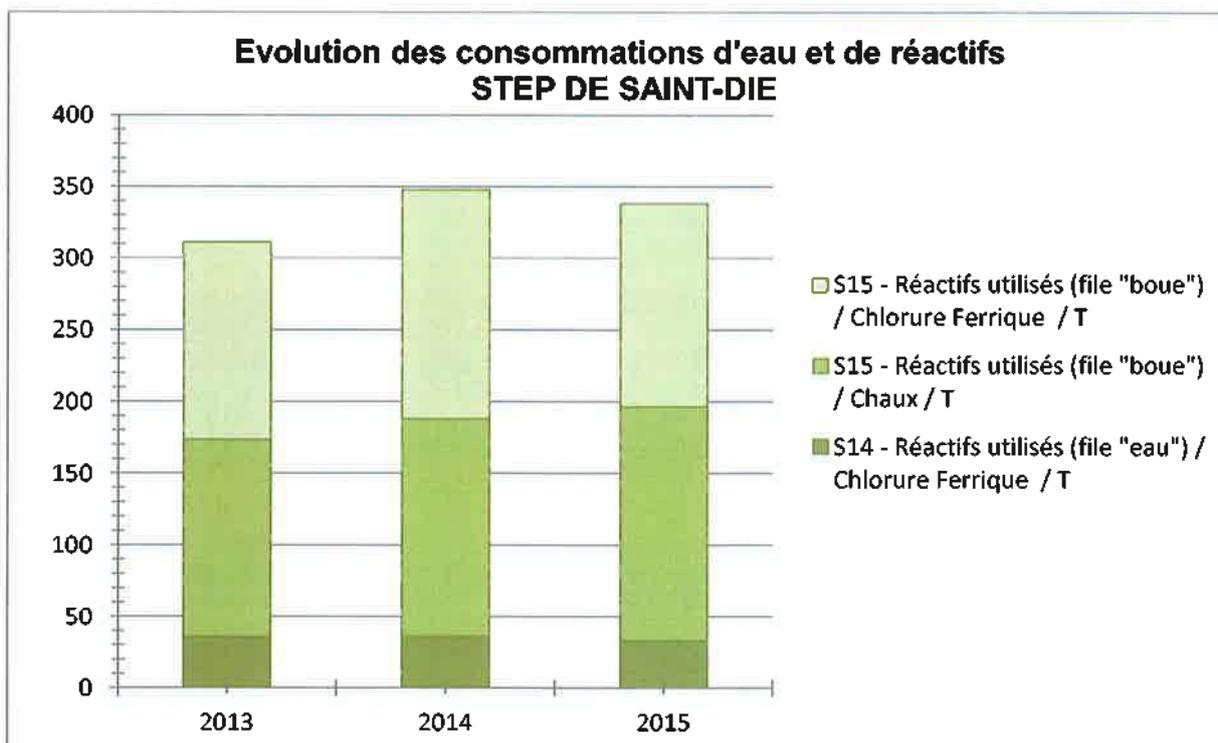
Apports extérieurs				
STEP DE SAINT-DIE	Nature	2013	2014	2015
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m³)	1 487	1 552	1 504
S5 - Apport extérieur boue	MS boues (kg)	103 600	106 200	115 000

L'apport extérieur des boues a augmenté.

### • LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs et d'eau						
STEP DE SAINT-DIE	Nature	Unité	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlorure Ferrique	T	35,4	35,9	33	- 8,1%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux	T	138	152	163,5	7,6%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chlorure Ferrique	T	138	159,8	142	- 11,1%



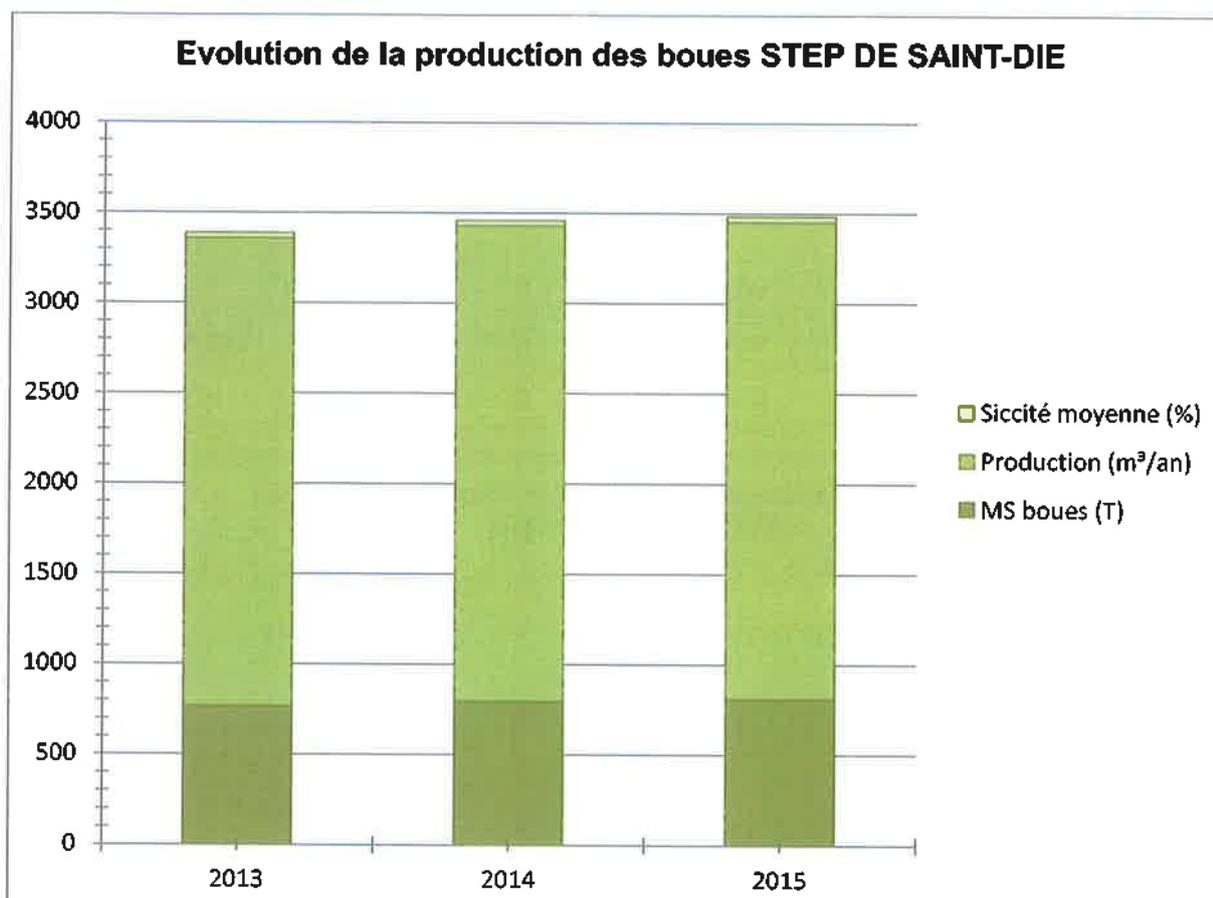
La consommation des réactifs est constante depuis 2013.

- **LA FILIERE BOUE**

**La production de boues**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

<b>Production des boues</b>				
<b>STEP DE SAINT-DIE</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
MS boues (T)	767	794	809,8	2,0%
Production (m³/an)	2 591	2 635	2 643	0,3%
Siccité moyenne (%)	29,6	30,1	30,6	1,6%



829 T des boues sont envoyées vers le centre de séchage TAJI et incinération à la papeterie de Golbey, 1814 T vers le centre de compostage Terralys de Ménarmont.

### • LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

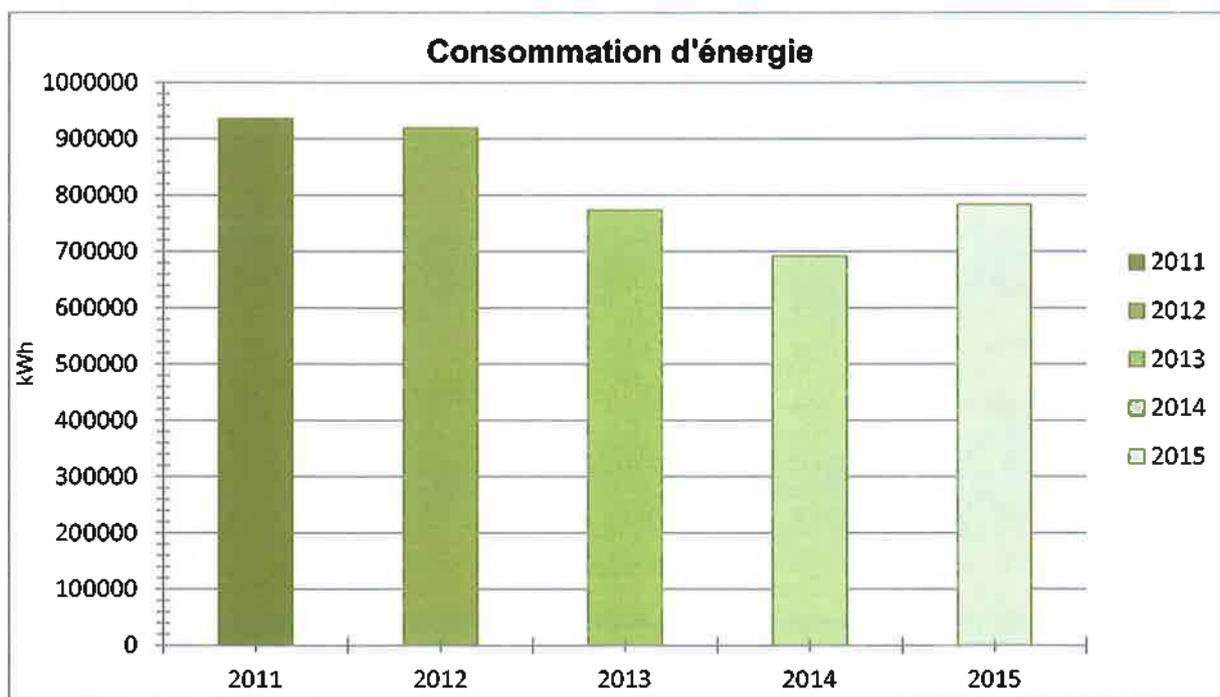
Bilan sous produits évacués					
STEP DE SAINT-DIE	Nature	Filière	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Poids (kg)	ISDND	88 680	97 420	128 600
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	25 400	24 000	21 800
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	26 520	32 680	17 900

L'augmentation importante de la production de sables est due aux apports conséquents des dépotages de sables issus des curages de réseau de 2014 sur la station d'épuration. En effet, l'évacuation des sables n'étant pas à intervalle régulier, les sables issus du curage de 2014 ont été évacués en 2015. La production de graisses est en diminution sans explication évidente.

### • LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)						
Site	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
STEP DE SAINT-DIE	936 379	919 731	773 858	692 122	783 506	13,20%
Total	936 379	919 731	773 858	692 122	783 506	13,20%



La consommation électrique a augmenté en 2015 notamment à cause d'apports d'extérieurs (boues + matières de vidange) plus importants.

### 3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
STEP DE SAINT-DIE	Détecteur	DETECTEUR DE GAZ PORTABLE GHEZALA *	24/06/2015
STEP DE SAINT-DIE	Détecteur	DETECTEUR DE GAZ PORTABLE LOURENCO*	24/06/2015
STEP DE SAINT-DIE	Détecteur	DETECTEUR DE GAZ PORTABLE LOURENCO*	05/01/2015
STEP DE SAINT-DIE	Détecteur	DETECTEUR DE GAZ PORTABLE GHEZALA *	05/01/2015
STEP DE SAINT-DIE	Disconnecteur	DISCONNECTEUR	20/04/2015
STEP DE SAINT-DIE	Équipement électrique	ARMOIRE GENERALE	30/03/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 2 LOCAL TRANSFO	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR BUREAU	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 1 VEHICULE	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR LOCAL DEGRILLEUR	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR LOCAL FLOTATION	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 2 LOCAL DESHYDRAT	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 1 LOCAL TRANSFO	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 1 LOCAL DESHYDRAT	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Extincteur	EXTINCTEUR LOCAL SURPRESSEURS	04/11/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	POMPE MATIERE DE VIDANGE	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	FLOTTATION + PALAN SUR MONORAIL	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	DEGAZEUR / SUPPORT MONORAIL	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	POMPES DE RELEVAGE SPO1.1/SPO1.3 +SUPPORT MONORAIL	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	ATELIER + PALAN	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	POMPE DE RECIRCULATION + SUPPORT POTENCE	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	FILTRE PRESSE + SUPPORT POTENCE	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	ATELIER PALAN MOBILE + PALAN	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	FILTRE PRESSE + PALAN SUR MONORAIL	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	STOCKEUR BOUES + SUPPORT POTENCE	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Moyen de levage	DEGRAISSEUR + SUPPORT POTENCE	01/10/2015
STEP DE SAINT-DIE	Système d'aération	EXTRACTEUR D'AIR LOCAL SOUS-FILTRE	02/02/2015

### 3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP DE SAINT-DIE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
N°2107/95 du 24-10-95	DBO5	24	29	27	120,8%
N°2107/95 du 24-10-95	DCO	52	57	55	109,6%
N°2107/95 du 24-10-95	MeS	52	57	55	109,6%
N°2107/95 du 24-10-95	NG	24	29	29	120,8%
N°2107/95 du 24-10-95	NTK	24	29	29	120,8%
N°2107/95 du 24-10-95	Pt	24	29	29	120,8%

En 2015, nous avons réalisé plus d'analyses que prévues par la réglementation.

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

<b>Conformité par paramètre</b>									
STEP DE SAINT-DIE	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/l)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/l)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
N°2107/95 du 24-10-95	DBO5	783,03	3,01	13,24	98,27	0	3	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	DCO	2432,32	23,71	102,48	95,64	0	6	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	MeS	1057,69	3,07	13,25	98,65	0	6	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	NG	256,24	6,45	28,39	88,98	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	NTK	252,58	3,65	16,08	93,70	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	Pt	28,8	0,49	2,16	92,36	0	4	0	Oui

En 2015, aucune analyse effectuée n'a été jugée non conforme.

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

<b>Conformité annuelle globale</b>						
Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT-DIE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## 3.3 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.3.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle



Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité de sa prestation et afin de mieux servir ses clients, l'activité Eau France de SUEZ a lancé un programme ambitieux destiné à refondre ses outils de gestion clientèle afin de les regrouper dans un outil unique.

Cette décision, plaçant plus que jamais les clients au cœur de la stratégie de notre entreprise, fut le point de départ d'un vaste chantier de plusieurs années mobilisant l'ensemble des services de SUEZ Eau France (clientèle, informatique, comptabilité, ressources humaines, formation, ...).

Odyssee est ce nouveau Système d'Information Clients SUEZ.

Par le déploiement de ce nouveau logiciel clientèle intégrant notamment toutes les normes de compatibilité du marché en matière de communication et d'interopérabilités, SUEZ ambitionne :

- de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services aux clients et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...)
- de disposer d'un outil performant et moderne, utilisé par toutes les filières « métier » Eau France de SUEZ en relation avec les clients (centre de relation clientèle, ordonnancement, comptabilité,...), permettant ainsi un meilleur partage de l'information et une meilleure maîtrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- de vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

Pendant cette phase transitoire, et malgré le soin apporté à la préparation de cette opération (formation des équipes, tests sur simulateurs, correction des bugs informatiques révélés par les sites-pilotes,...), il est possible que certains clients constatent des délais de réponses par téléphone ou par courrier plus longs que d'habitude ou des erreurs dans la transposition de leurs dossiers clients (arrêt des prélèvements mensuels par exemple). Nous tenons à vous assurer que l'ensemble des équipes est mobilisé pour limiter au maximum d'éventuels désagréments, tel que des retards dans la production de facturation.

En complément, nous vous informons que le passage à notre nouveau Système d'Information Clientèle, a permis de faire évoluer la présentation de certains tableaux d'information et/ou d'indicateurs dans ce RAD. Dans le cas où certaines évolutions apporteraient des modifications sensibles des résultats, des explications vous seront fournies. Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires relatives à l'évolution de notre nouveau Système d'Information Clientèle.

### 3.3.2 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif	
Désignation	2015
Collectivités	150
Particuliers	7 782
Professionnels	382
<b>Total</b>	<b>8 314</b>

Contrairement aux années précédentes, seuls les abonnés actifs ont été comptabilisés, ce qui explique la différence par rapport aux années précédentes.

### 3.3.3 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients				
Type	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	9 038	9 082	8 314	- 8,5%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	22 413	22 089	20 127	- 8,9%

### 3.3.4 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement				
VOLUMES ASSUJETTIS (m3)	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Saint-Dié des Vosges	948 204	932 522	938 627	0,7%
Saint-Michel sur Meurthe	44 067	40 049	33 153	-17,2%
Sainte Marguerite	115 334	116 452	81 503	-30,0%
Peltex	495	205	-	-100,0%
Arvin Meritor	3 334	3 229	1 640	-49,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 434</b>	<b>1 092 457</b>	<b>1 054 923</b>	<b>-3,4%</b>

### 3.3.5 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes de votre département gérées par Lyonnaise des Eaux France, au titre de la fourniture d'eau.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer ... Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

Le fonds de solidarité	
Désignation	2015
Nombre de dossiers FSL	108
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	45
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3087,75
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	3041,11
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 690,45
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0
Montant Total HT "solidarité"	3041,11
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0031

### 3.3.6 La mesure de la satisfaction client

SUEZ Eau France fait appel chaque année à l'institut de sondages IFOP pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à SUEZ Eau France :

- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

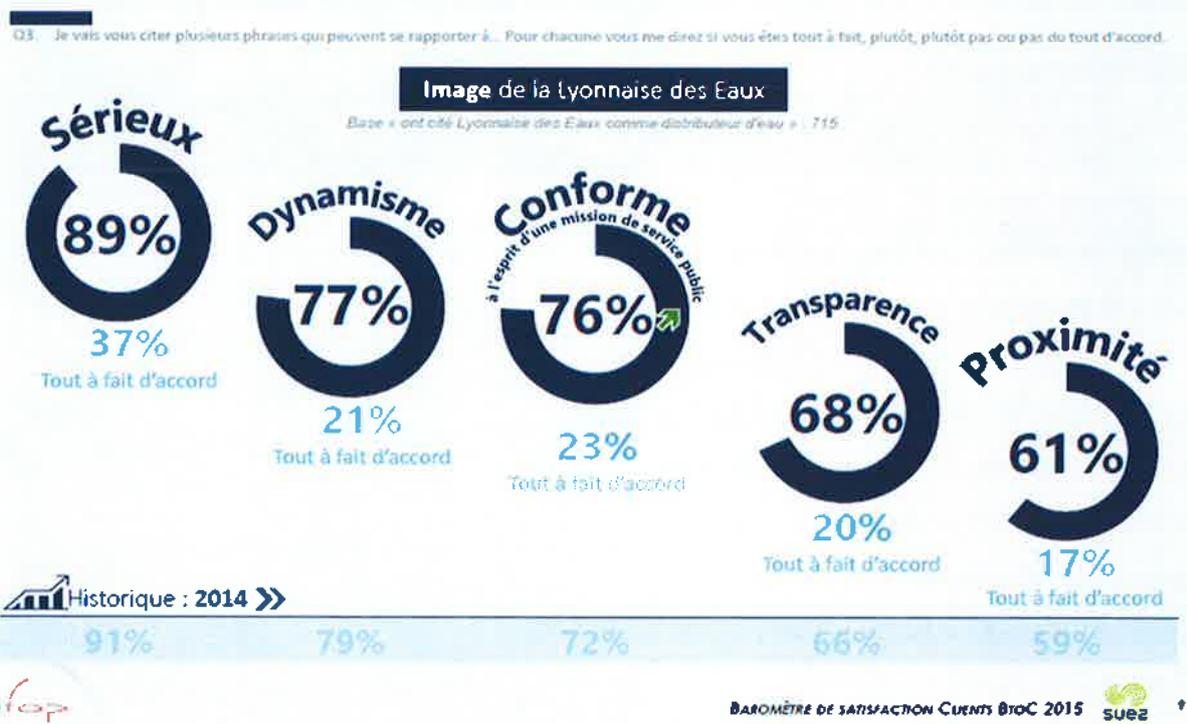
#### > La méthodologie

Pour l'année 2015, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de janvier 2016 en collaboration avec l'Institut IFOP auprès de 1002 clients interrogés. Il s'agit d'un panel représentatif de

la population des communes de l'Entreprise Régionale desservie par l'activité Eau France de SUEZ. Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

> Une image solide du distributeur d'eau

Une image de sérieux toujours très associée à Lyonnaise de Eaux

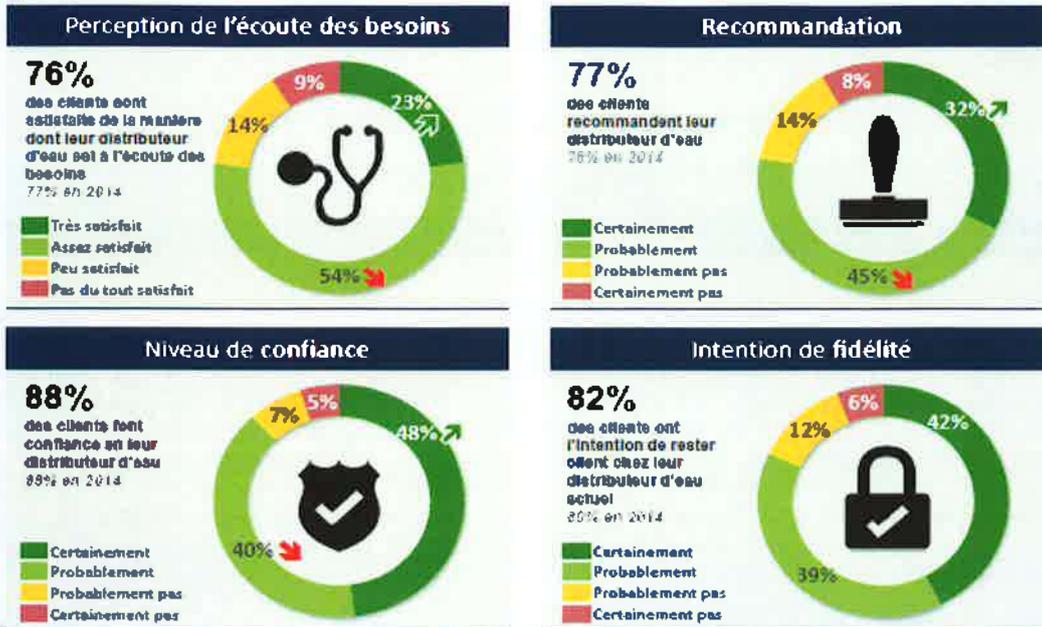


L'image de SUEZ Eau France auprès de ces clients reste solide. L'activité Eau France de SUEZ est reconnue par ses clients pour son sérieux, son dynamisme, sa transparence et parce que ses choix et ses décisions sont conformes à l'esprit d'une mission de service public.

A l'avenir, SUEZ Eau France souhaite continuer ses efforts en matière de proximité clients.

Les taux de recommandation et les taux d'intention de rester client SUEZ restent stables par rapport à 2014. 77% des clients de l'Entreprise Régionale recommanderaient SUEZ.

## Principaux indicateurs



> La satisfaction globale par thème - début de questionnaire : un niveau de satisfaction auprès des clients directs modéré et stable entre les deux périodes

### Près de 9 clients sur 10 sont satisfaits de la Lyonnaise des Eaux. Un score comparable à celui de 2014

Q5. Concernant l'ensemble des prestations de votre distributeur d'eau actuel, diriez-vous que vous êtes globalement...  
Base : 1002



▲ Résultat significativement supérieur à 95% par rapport à l'année précédente  
▼ Résultat significativement inférieur à 95% par rapport à l'année précédente

Plus de 86% des clients interrogés sont globalement satisfaits des prestations de SUEZ Eau France. SUEZ Eau France, comme en 2014, poursuivra ses efforts en matière de qualité de l'eau et en matière d'informations données par le service de l'eau.

### 3.3.7 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m<sup>3</sup>, appliqué au volume d'eau consommé.

#### • LE TARIF

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	18,7	18,84	0,7%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m <sup>3</sup> )	1,6079	1,6126	0,3%
Taux de la partie fixe du service (%)	8,84%	8,87%	0,4%
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,2414	2,1843	- 2,5%
Prix HT au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,0377	2,0026	- 1,7%

#### • LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	18,7	18,84	0,7%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,2254	1,2301	0,4%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	0	0	0,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,3825	0,3825	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,274	0,233	- 15,0%
Redevances Tiers	Autres Contrat	0	0	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,2037	0,1817	- 10,8%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,2037	0,1817	- 10,8%

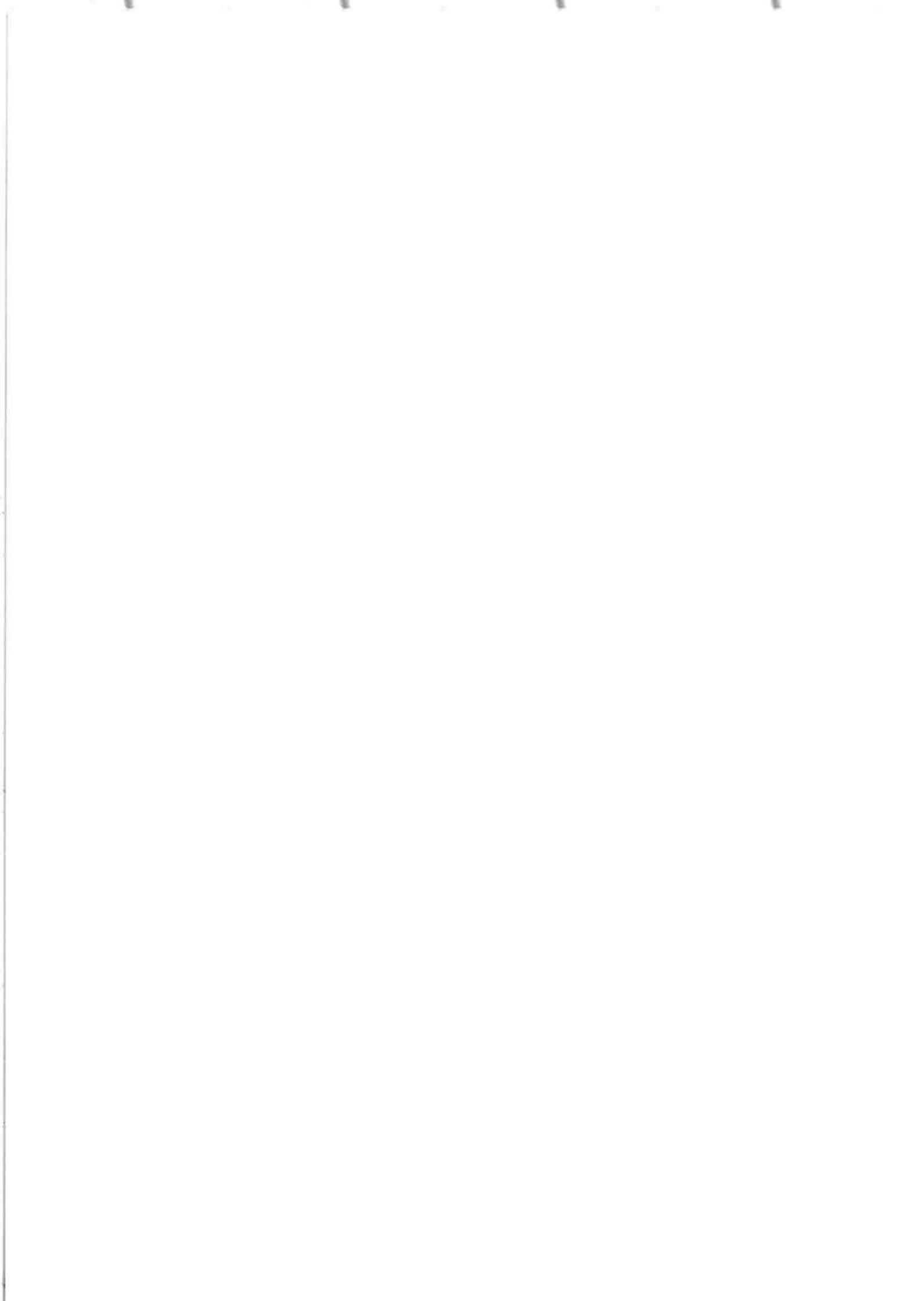
#### • L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	Désignation	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Eau usée	K	1,7062	1,7194	0,8%

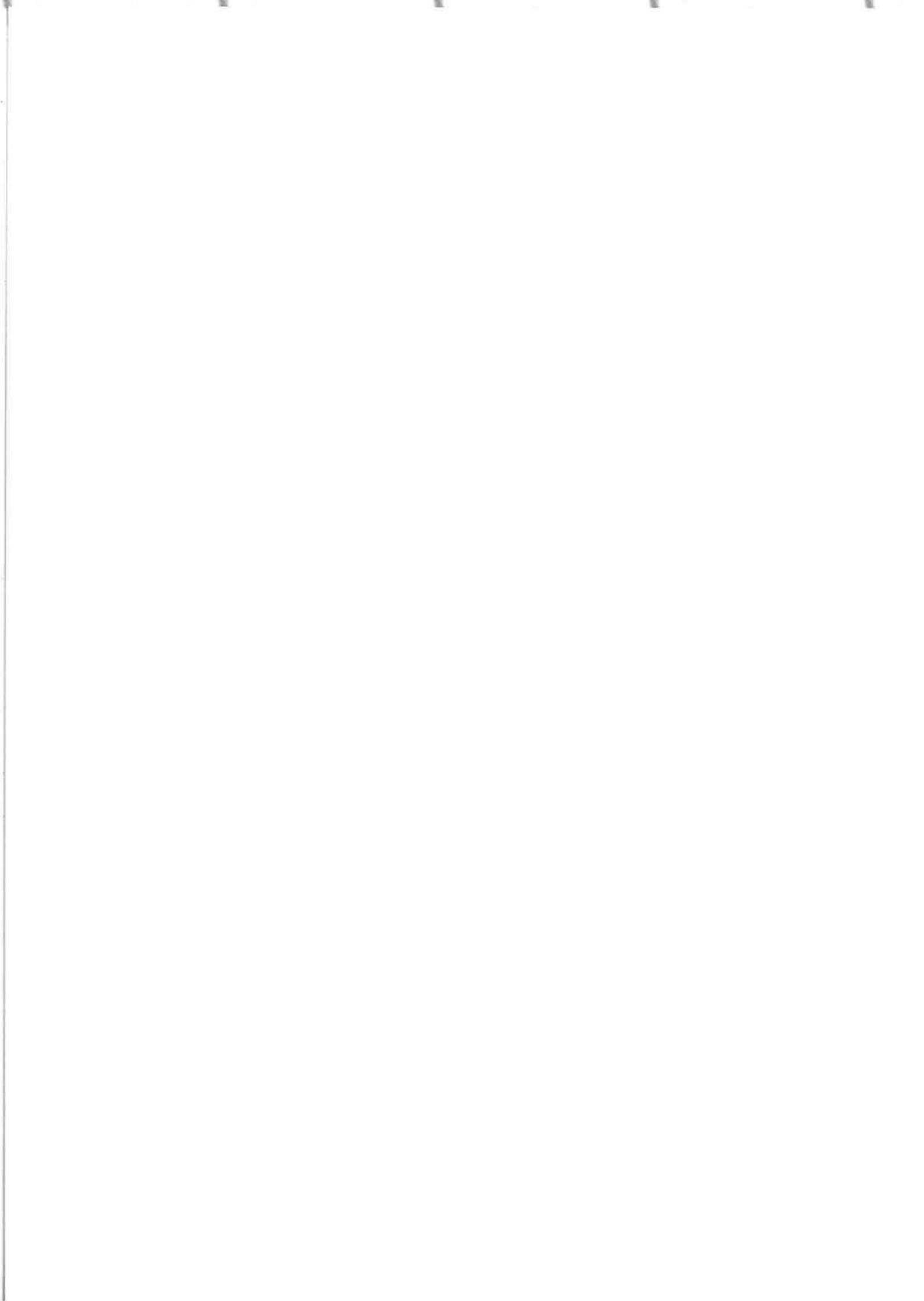
**LA FACTURE TYPE 120 M3**

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2016		Exercice 2015		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ <i>Part du délégataire :</i>						
01.01 Abonnement annuel	2	21,98	43,96	21,82	43,64	0,73%
01.12 Consommation - tranche 1	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
01.12 Consommation - tranche 2	90	1,2035	108,32	1,1947	107,52	0,74%
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
02.13 Surtaxe Communale Eau - tranche 1	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
02.13 Surtaxe Communale Eau - tranche 1	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
<b>COLLECTE des EAUX USEES :</b>						
▪ <i>Part du délégataire :</i>						
03.01 Abonnement annuel	2	9,42	18,84	9,35	18,70	0,75%
03.12 Consommation collecte - tranche 1	30	1,0249	30,75	1,0296	30,89	-0,45%
03.12 Consommation collecte - tranche 2	90	0,7574	68,17	0,7516	67,64	0,78%
03.13 Consommation traitement - tranche 1	30	0,5045	15,14	0,5068	15,20	-0,39%
03.13 Consommation traitement - tranche 2	90	0,3729	33,56	0,3701	33,31	0,75%
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
04.13 Surtaxe Communale Assainissement - T1	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
04.13 Surtaxe Communale Assainissement - T2	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ <i>Agence de l'Eau :</i>						
08.01 Préservation des Ressources en Eau	120	0,0400	4,80	0,0700	8,40	-42,86%
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,3500	42,00	0,3300	39,60	6,06%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	0,2740	32,88	-14,96%
Montant HT soumis à TVA 5,5 % :			<b>283,24</b>		<b>283,32</b>	-0,03%
Montant HT soumis à TVA 10 % :			<b>240,32</b>		<b>244,52</b>	-1,72%
Montant non soumis à TVA :			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>TVA à 5,5 % :</b>			<b>15,58</b>		<b>15,58</b>	0,00%
<b>TVA à 10 % :</b>			<b>24,03</b>		<b>24,45</b>	-1,72%
<b>TOTAL TTC :</b>			<b>563,17 €</b>		<b>567,87 €</b>	<b>-0,83%</b>
Soit le m3 TTC hors abonnement :			<b>4,13 €</b>		<b>4,18 €</b>	<b>-1,20%</b>



# 4 | comptes de la délégation et patrimoine





## 4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure".

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

## 4.1.1 Le CARE

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-236 du 11 mars 2005)

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 419,61</b>	<b>2 417,98</b>	<b>0%</b>
Exploitation du service	1 726,49	1 756,69	
Collectivités et autres organismes publics	693,01	661,56	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,12	-0,27	
<b>CHARGES</b>	<b>2 834,28</b>	<b>2 733,45</b>	<b>-3,55%</b>
Personnel	377,12	397,93	
Energie électrique	69,53	77,59	
Produits de traitement	48,69	44,39	
Analyses	10,07	6,69	
Sous-traitance, matières et fournitures	490,07	426,42	
Impôts locaux et taxes	19,99	20,22	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	279,04	267,33	
• télécommunication, postes et télégestion	12,17	9,51	
• engins et véhicules	34,77	21,67	
• informatique	33,15	48,66	
• assurance	4,37	5,72	
• locaux	28,86	28,78	
Frais de contrôle	84,08	42,70	
Ristournes et redevances contractuelles	10,68	5,58	
Contribution des services centraux et recherche	78,01	76,21	
Collectivités et autres organismes publics	693,01	661,56	
Charges relatives aux renouvellements	0,00	0,00	
• pour garantie de continuité du service	6,32	6,35	
• programme contractuel	82,85	83,23	
Charges relatives aux investissements	0,00	0,00	
• fonds contractuel	326,94	333,48	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	70,54	71,95	
• investissements incorporels	158,51	161,68	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	11,51	12,64	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	17,23	37,06	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,07	0,44	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-414,66</b>	<b>-315,47</b>	<b>23,9%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-414,66</b>	<b>-315,47</b>	<b>23,9%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.1.2 Le détail des produits

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

## Détail des produits

en milliers d'€uros	2014	2015	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>2 419,61</b>	<b>2 417,98</b>	<b>-13,6%</b>
Exploitation du service	1 726,49	1 756,69	1,7%
• Partie fixe	159,27	159,43	
• Partie proportionnelle	1 353,26	1 373,21	
• Traitement des volumes extérieurs en	213,95	224,05	
Collectivités et autres organismes publics	693,01	661,56	-4,53%
• Part Collectivité	452,67	432,39	
• Redevance pour modernisation des réseaux de	240,34	229,17	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
Produits accessoires	0,12	-0,27	
• Autres produits accessoires	0,12	-0,27	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

## PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2015

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

### Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ÉCONOMIQUES CALCULÉES
- IV. APUREMENT DES DÉFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
- VI. ANNEXES

### I. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France en 2015 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

#### 1. L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de Lyonnaise des Eaux France.

#### 2. L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

### II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de l'Entreprise Régionale.

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

#### 1. Éléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

#### 2. Éléments affectés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.
- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.
- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

### 3. Charges indirectes

#### a. Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de l'entreprise régionale sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,7% de leurs Produits (hors compte de tiers).
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par Lyonnaise des Eaux France.

#### b. La contribution des services centraux et recherche

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux entreprises régionales est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale.

### 4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les entreprises régionales, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans l'entreprise régionale, sont répartis suivant la même règle.

## III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

### 1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a garantie pour continuité du service,
- b programme contractuel,
- c fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie):  
La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.
- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.
- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.
- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :  
Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

### 2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a programme contractuel,
- b fonds contractuel,
- c annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1<sup>er</sup> établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m<sup>3</sup> vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe A4.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

### 3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5.

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée

du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).

Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

### 2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de Lyonnaise des Eaux France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ... ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3,67%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

### 4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à 0,1% (0,6% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

## IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

## V. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 4,67 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

## ANNEXES

## 4 | Comptes de la délégation et patrimoine

SAINT-DIE - Assainissement

Année 2015

### A1 - Clés reposant sur des critères physiques

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions réseau et clientèle	1 177,30
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions usine	2 905,66
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et assé	194,41
Autres produits affermage assainissement	Clients affermage assainissement	8 314,00
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement	8 314,00
Charges de télé-contrôle - Contrats eau et assainissement	Nb de sites télégérés	21,00
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales (en km)	78,64
Charges épuration	tonnes de matières sèches produites (milliers tn)	808,28
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement	9,00
Charges facturation encaissement	Client facturé	8 314,00
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement	15,00
Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)	115,76

### A2 - Clés reposant sur des critères financiers

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables	0,00
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total	1 756 423,05
Charges logistique	Sortie de stock	-239,92
Charges achat	HA / Charges externes hors achats d'eau	-705 255,64
Charges supports aux interventions / MO	Charges MO OPEX	-214 388,05
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers	1 756 423,05

Les charges de main d'œuvre annexes (participation, retraites et autres) sont réparties sur la base des charges directes de personnel imputées ou affectées au contrat. Ces dernières représentent 2,16% des charges du Centre Régional.

### A3 - Calcul de Répartition à la Valeur Ajoutée

Les frais généraux locaux de l'Entreprise Régionale, et la charge relative aux autres éléments du domaine privé corporels et incorporels sont répartis sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée. Les charges réparties sur le contrat représentent 2,68% des charges de l'Entreprise Régionale.

### A4 - Taux de financement - Domaine concédé

La valeur de ce taux est égale à : 5,59 %

## 4.2 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

### 4.2.1 Le renouvellement

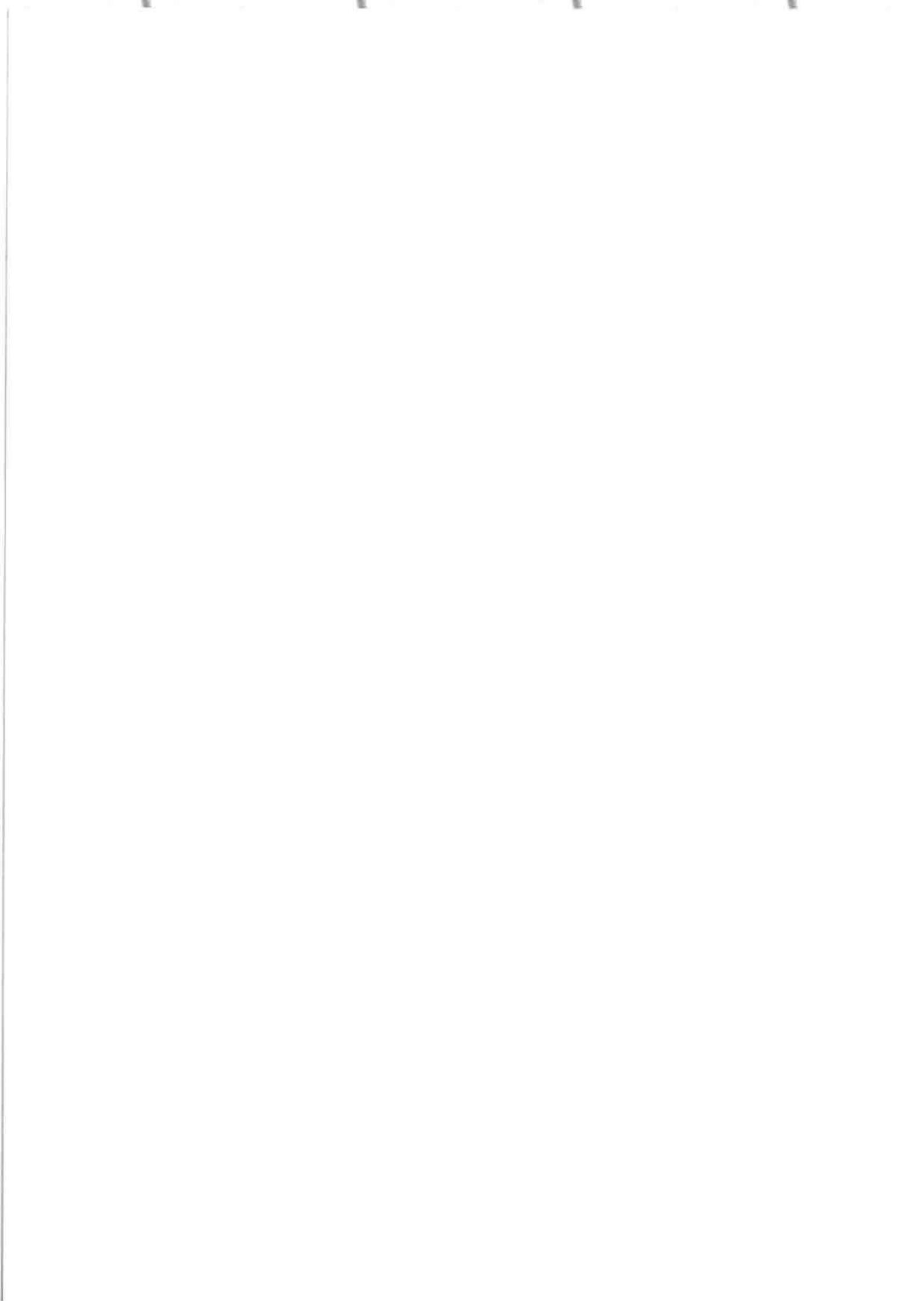
#### • LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	64 159,82
Reseaux	0
Total	64 159,82

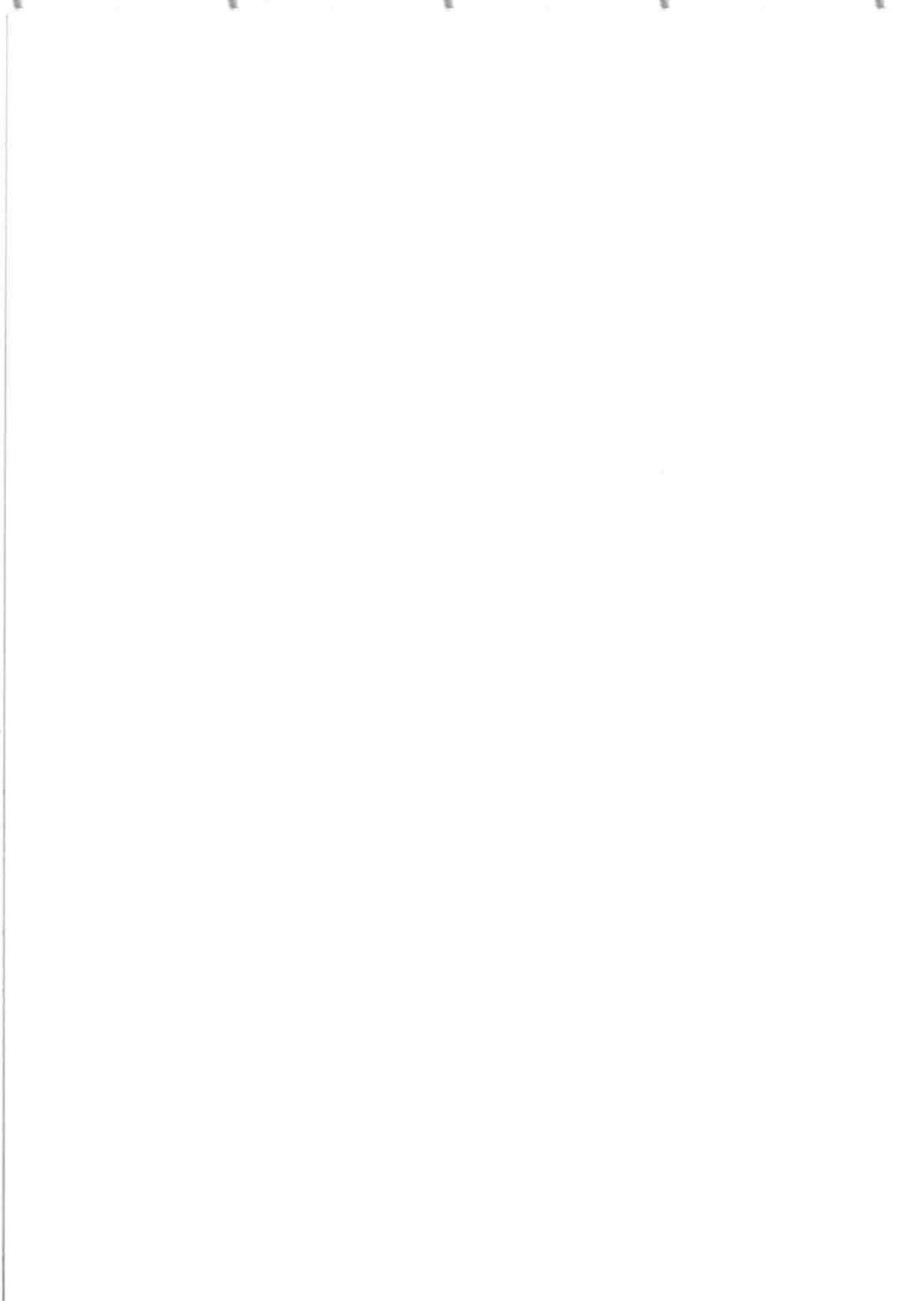
Le détail des opérations de renouvellement des installations est donné dans le tableau suivant :

<b>Renouvellement sur les installations</b>		
<b>SITE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
PR DE LA PLACE DU MARCHÉ	Armoire poste et télégestion PR LIAUTEY	6539,69
PR DE MIRANDOLLE	pompe 1	152,56
PR DU FOUCHARUPT	Télégestion GPRS PR Foucharupt	1637,53
PR ALBERT CAMUS 2	Armoire poste et télégestion	8461,61
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	Télégestion	1219,81
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	pompe 1	679,99
PR ALBERT CAMUS 1	Armoire poste et télégestion	12257,3
STEP DE SAINT DIE	variateur surpresseur n°1 + surpresseur	1026,18
STEP DE SAINT DIE	VANNES PNEUMATIQUES FLOTTATION + FILTRE PRESSE	2949,64
STEP DE SAINT DIE	preleveur eau brute	3127,05
STEP DE SAINT DIE	révision groupe hydraulique	2155,42
STEP DE SAINT DIE	compresseur d'air déshydratation + ballon	2454,11
STEP DE SAINT DIE	pompes FeCl3 dephosphatation (x2)	176,76
STEP DE SAINT DIE	Surpresseur 1 ligne 2	724,75
STEP DE SAINT DIE	pompe relevement n3	4298,63
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	pompes alimentation Filtre presse	867,78
STEP DE SAINT DIE	POMPE 1 TRANSFERT FLOTTATION	4408,86
STEP DE SAINT DIE	pompe fecl3 conditionnement des boues	1336,33
STEP DE SAINT DIE	pompe 2 poste toutes eaux	1419,61
STEP DE SAINT DIE	vanne regulation flottateur	236,76
STEP DE SAINT DIE	extracteur d'air local chaud	1435,8
STEP DE SAINT DIE	Sonde de turbidité	2482,6
STEP DE SAINT DIE	tuyauteries extractions des boues	104
STEP DE SAINT DIE	motoréducteur convoyeur à boues	3622,71
STEP DE SAINT DIE	POMPE TRANSFERT BOUES FLOTTES	250,88
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	pompe 1 FeCl3 dephosphatation	133,49
-		64 159,85



# 5 | votre délégataire





## 5 | Votre délégataire

---

Cette partie décrit notre organisation ainsi les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

## 5.1 Notre système de management

### NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre vision est résolument orientée vers nos clients, collectivités, professionnels et particuliers, industriels et agriculteurs, ... Nous devons sans cesse imaginer de nouveaux services et de nouvelles solutions pour répondre à leurs attentes, notamment dans le domaine du développement durable. Notre politique intégrée (Qualité Santé Sécurité Energie Environnement et Risque Industriel) doit y contribuer avec les femmes et les hommes de l'entreprise. L'activité Eau France de SUEZ a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national. L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos performances économiques et gagner en efficacité.

Trois grands piliers de notre système de management qualité sont :

- la responsabilité de la direction qui définit la politique de l'entreprise,
- l'identification et la gestion des processus qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées,
- l'amélioration continue qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

### NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION NATIONALE

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- gestion du patrimoine
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- prestation de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- études, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.



## NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
  - Identifier les risques et les besoins (ressources)
  - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
  - Gérer la documentation
    - . Définir les règles de réalisation de l'activité
    - . Enregistrer la preuve de réalisation des activités
  - Former (acquisition des compétences nécessaires)
  - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
  - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
  - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
  - Revue des activités

## NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24,
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau,
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur,
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- anticiper et maîtriser les risques associés à nos activités,

## NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

En 2012, l'activité Eau France de SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001. Etant donné les enjeux environnementaux et économiques, l'Entreprise a décidé fin 2014 de s'engager dans une certification

nationale de l'énergie. Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Un premier périmètre composé de plusieurs Entreprises Régionales a obtenu la certification en 2015. Le déploiement de cette certification nationale de l'énergie se poursuivra en 2016.

La démarche repose sur deux actions qui couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'Entreprise :

- Éviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, une campagne de diagnostics énergétiques a été réalisée sur plus des 70 principaux sites en 2015 au niveau national pour identifier des gisements de performance.

Au niveau régional, chaque Entreprise Régionale (ER) a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un réseau d'experts Energie est en place dans les Entreprises Régionales. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.



**POUR ALLER PLUS LOIN**

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE), ... en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

## 5.2 Notre démarche développement durable

### UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, Lyonnaise des Eaux structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux : préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ; être un partenaire local du développement des territoires ; dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

**En septembre 2014, Lyonnaise des Eaux a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :**

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet [www.lyonnaise-des-eaux.com](http://www.lyonnaise-des-eaux.com) notamment.
- et de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets



Le Programme Agir pour la Ressource en Eau couvre 5 thématiques :

- réduire l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau
- favoriser le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité
- partager les données sur l'eau pour rendre accessibles à tous, les informations sur la ressource
- anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau
- mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les aménagements urbains

Le Programme est piloté par un comité stratégique pluridisciplinaire co-présidé par Bertrand Camus, Directeur Général Eau France de SUEZ, et Serge Lepeltier, Ministre de l'Écologie et du Développement durable, actuellement Président de l'Académie de l'Eau.

Chaque année, en septembre, un appel à projets est lancé auprès des acteurs externes à l'entreprise, porteurs d'initiatives pour protéger la ressource en eau en France : associations, start-up, organismes de recherche, universitaires, répartis sur les différentes régions françaises. A l'occasion de la deuxième édition de l'appel à projets (2015 / 2016), 80 porteurs de projets se sont mobilisés.

Par ailleurs, depuis 2006, Lyonnaise des Eaux fait évaluer sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et publie l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès. La dernière évaluation a été réalisée en 2015 et a porté sur l'année 2014, sur le périmètre des activités Eau France de SUEZ.

L'agence Vigeo évalue par une note, de 1 à 4+, l'avancement de chacun des 12 engagements (2012-2016) à l'aune de 3 critères :

- la pertinence des orientations de l'entreprise,
- la cohérence des mesures prises pour déployer ces orientations,
- l'effectivité des résultats enregistrés.

## Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

- 1 Agir en employeur responsable : 3-
- 2 Dialoguer avec toutes nos parties prenantes externes : 4-
- 3 Ouvrir la gouvernance de l'entreprise : 3+
- 4 Garantir la place centrale de l'éthique : 3-

## Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

- 5 Éviter de gaspiller l'eau : 3+
- 6 Restaurer le bon état écologique et développer la biodiversité : 3
- 7 Pérenniser l'excellence de la qualité de l'eau potable produite et distribuée : 3
- 8 Réduire les émissions de gaz à effet de serre : 3-

## Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

- 9 Intégrer la performance environnementale dans la rémunération et partager la valeur créée : 3-
- 10 Améliorer la satisfaction de nos clients consommateurs : 3
- 11 Faciliter l'accès à l'eau pour tous : 3
- 12 Déployer une politique « achats responsables » : 2

En décembre 2015, à l'occasion de la COP21, SUEZ a pris 12 nouveaux engagements, sur la période 2016-2020. Faisant de la lutte contre le changement climatique une priorité absolue, ils visent à :

- poursuivre les efforts pour diminuer l'empreinte carbone du Groupe,
- promouvoir le modèle de l'économie circulaire, permettant structurellement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les ressources,
- s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique sur l'eau.

Chaque année, l'état d'avancement des 12 engagements sera évalué par un tiers indépendant. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics.

### Engagement n°1

Réduire de 30 % les émissions de GES sur l'ensemble du périmètre d'activité en 2030

### Engagement n° 2

Faire éviter à nos clients 60 millions de tonnes d'émissions de GES d'ici 2020

### Engagement n° 3

Multiplier par 2 les volumes de plastiques recyclés d'ici 2020

### Engagement n° 4

Augmenter de 10 % la production d'énergies renouvelables d'ici 2020

### Engagement n° 5

Proposer systématiquement à nos clients des plans de résilience aux effets du changement climatique

### Engagement n° 6

Promouvoir les différents usages de l'eau en multipliant par 3 la mise à disposition d'eaux alternatives d'ici 2030

### Engagement n° 7

Economiser l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 2 millions d'habitants d'ici 2020

### Engagement n° 8

Adopter en 2016 un prix interne du carbone

Engagement n°9  
Se mobiliser pour le renforcement du prix du carbone

Engagement n°10  
S'engager en faveur de l'économie circulaire

Engagement n°11  
Contribuer à la sensibilisation des solutions climat

Engagement n°12  
Installer un Comité d'Experts de la Transition Climatique aux bornes de la Direction Générale de SUEZ

## 5.2.1 Des exemples d'application dans le cadre du contrat

### PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Mise en place de plans de préservation de la ressource
- Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses
- Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants
- Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par SUEZ Eau France...)

### GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite
- Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô
- Récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des eaux usées

### RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE
- Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade
- Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale
- Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement
- Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

### PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Observatoires du goût
- Opération robinets-fontaine dans les écoles,
- Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

### PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Mise en place d'une certification ISO 14001
- Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE
- Participation à l'élaboration d'un Agenda 21
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat
- Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »
- Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)
- Réflexion sur la création d'un éco-quartier,
- Politique véhicules propres, Eloge, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional
- Contrats achats intégrant des clauses environnementales

### **AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

- Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances
- Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité
- Collaboration avec des instances sociales de type CCAS
- Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs
- Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté
- Opérations de mécénat (Aquaassistance, ...)

### **FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

- Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise
- Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle
- Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE , club FACE
- Politique de sous-traitance au secteur protégé

### **VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

- Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..
- Baromètre social, dialogue social
- Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

### **SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

- Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,
- Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

### **RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

- Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD
- Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

### **CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

- Participation d'élus locaux au Club Eau +
- Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)
- Participation à des réunions publiques
- Existence d'une structure créée par SUEZ Eau France permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

### **LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT**

#### **PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

- Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)
- Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

#### **GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES**

- Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

#### **LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE**

- Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- Population pour laquelle un service de télérelève est en place

**RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE**

- Certificat ISO 9001 ou ISO 14001
- Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001
- Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets
- Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

**PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET**

- Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)
- Population concernée par un observatoire du goût

**PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

- Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise
- Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)
- Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE
- Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m3)
- Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m3)

**AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

- Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement
- Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat
- Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

**FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

- Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires
- Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti
- Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

**VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable
- Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle
- Taux de femmes dans l'encadrement

**SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

- Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau
- Nombre de partenariats locaux avec des associations

**RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

- Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

**CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

- Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales
- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

## 5.3 Nos offres innovantes

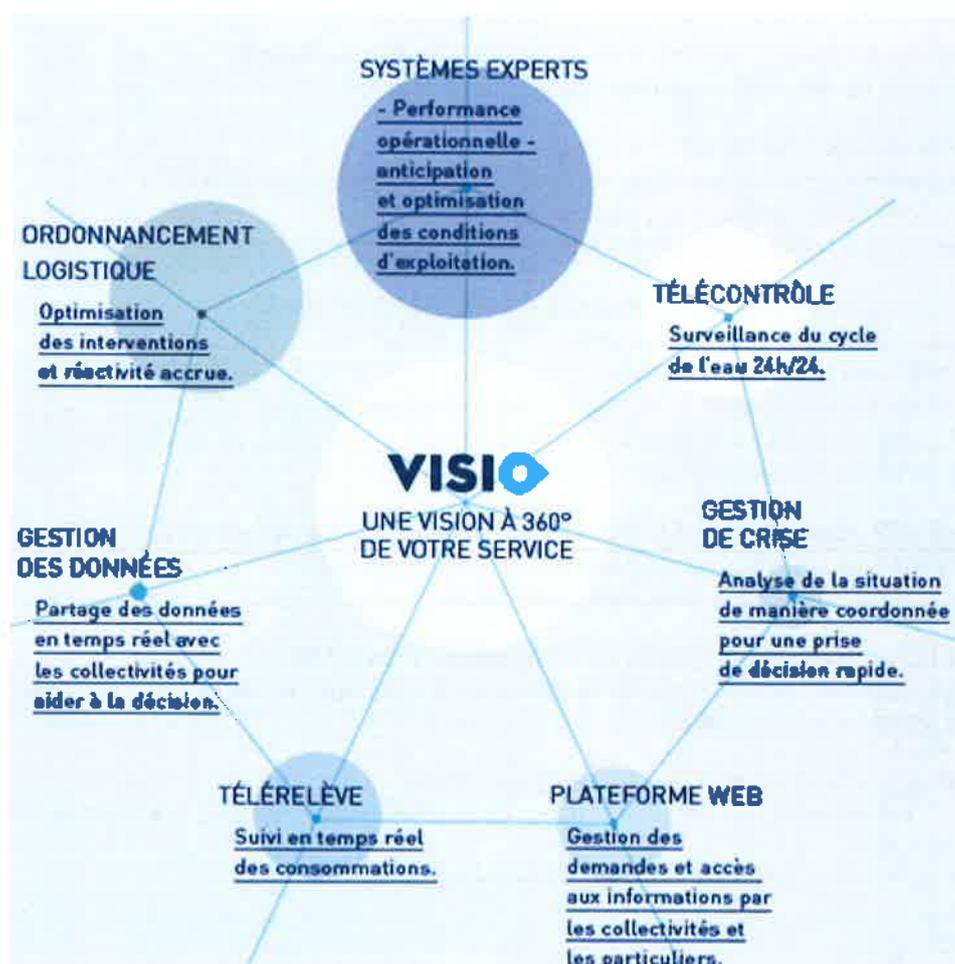
### 5.3.1 Notre organisation VISIO

Accroître la performance du réseau, anticiper les aléas climatiques, préserver la ressource, bénéficier d'informations en temps réel : le centre VISIO apporte une réponse concrète aux besoins actuels des territoires en matière de gestion de l'eau. L'objectif est de mieux préserver la ressource en eau grâce des outils technologiques innovants, alliés à l'expertise humaine et de terrain.



Le centre VISIO permet d'obtenir une vision complète à 360° et en temps réel de l'ensemble du service de l'eau, d'optimiser l'intervention des agents et de gagner en réactivité sur l'ensemble des décisions et interventions.

6 centres VISIO ouverts à fin 2015 : Mulhouse (68), Lyon (69), Cannes (06), Bordeaux (33), Orléans (45), Béziers (34).



### 5.3.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent " .

**Influx®** constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

**Aquadvanced Hydraulique® et Aquadvanced Qualité®** sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

**Aquadvanced Energie® et Aquadvanced forage®** sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

## 5.4 Nos actions de communication

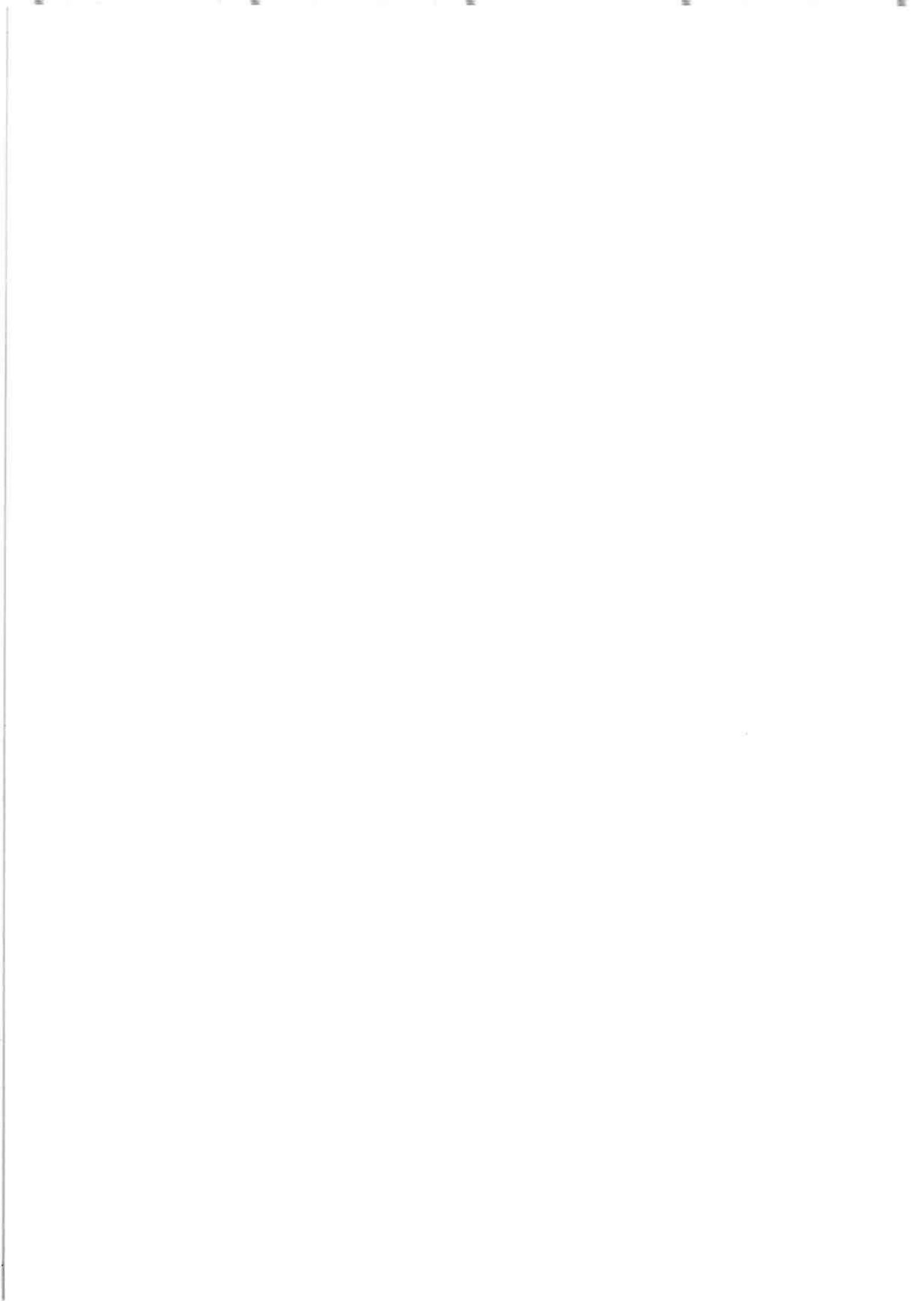
Du 30 novembre au 11 décembre 2015 s'est tenue la COP 21 qui a réuni plus de 196 Etats signataires pour parvenir à un accord majeur permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique.

Pour les salariés de SUEZ qui travaillent au quotidien à la mise en place de solutions pour limiter les impacts sur le climat et préserver les ressources naturelles comme l'eau, la COP 21 a été une formidable opportunité pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et obtenir des engagements clairs des Etats. Pour les parties prenantes de SUEZ, la protection de la ressource est une question de premier ordre. De nombreuses réalisations innovantes et respectueuses de l'environnement concrétisent cette prise de conscience ».

Retrouvez sur notre site <http://www.suez-environnement.fr> les innovations de SUEZ mises à l'honneur pour la COP21.

# 6 | glossaire





## PRINCIPALES DÉFINITIONS

### A

- **Abandon de créance**  
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**  
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).  
L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**  
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**  
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**  
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**  
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**  
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

### B

- **Branchement eau**  
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

### C

- **Certification ISO 9001**  
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**  
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**  
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**  
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**  
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**  
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**  
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**  
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

---

## D

---

- **Débitmètre**  
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**  
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**  
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

---

## E

---

- **Échantillon**  
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**  
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

---

## H

---

- **Habitant**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

---

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$ .  
L'unité est en m<sup>3</sup>/km/j)

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

$ILVNC = (\text{volume MED} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$   
ou  $(\text{volume MED} - \text{volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit"}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$ . Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m<sup>3</sup>/km/j).

L

---

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

---

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

---

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

---

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)  
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

## S

---

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

## V

- **Vanne**  
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**  
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**  
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé**  
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**  
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé**  
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté**  
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé**  
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**  
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé**  
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit**  
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production**  
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau**  
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).

- **Volume mis en distribution (VMED)**  
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).
- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**  
Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.
- **Voirie**  
Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

## LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

### 1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**  
Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D102.0)**  
Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :
  - la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
  - les redevances/taxes
  - le montant facture 120 m<sup>3</sup>
 Formule = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1) / 120
- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**  
Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

### 2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**
- A. Pour ce qui concerne la microbiologie :**
- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule =  $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

#### **B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :**

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule =  $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

#### **• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

#### **Partie A : plan des réseaux (15 points)**

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

#### **Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)**

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
  - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

**Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

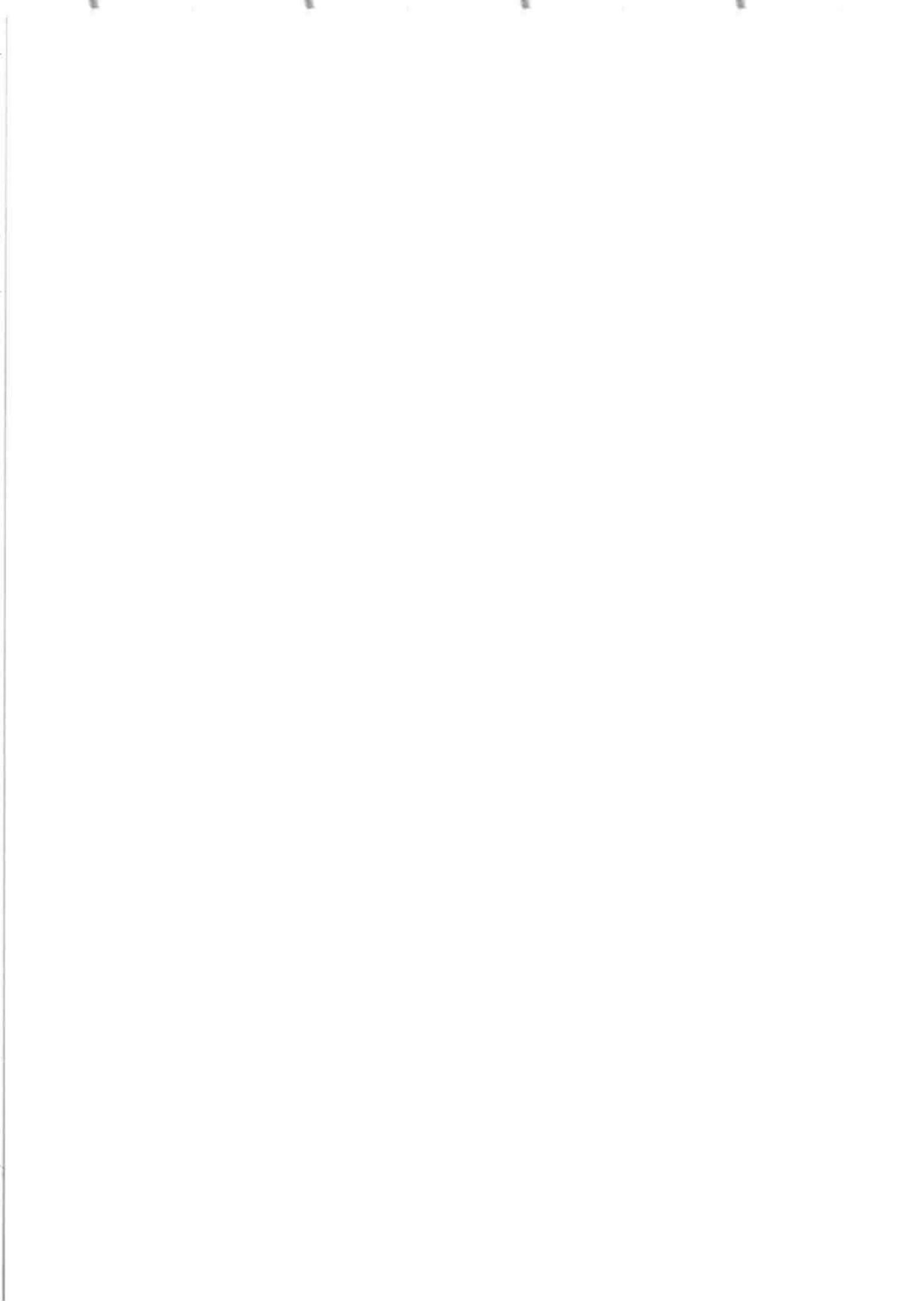
- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

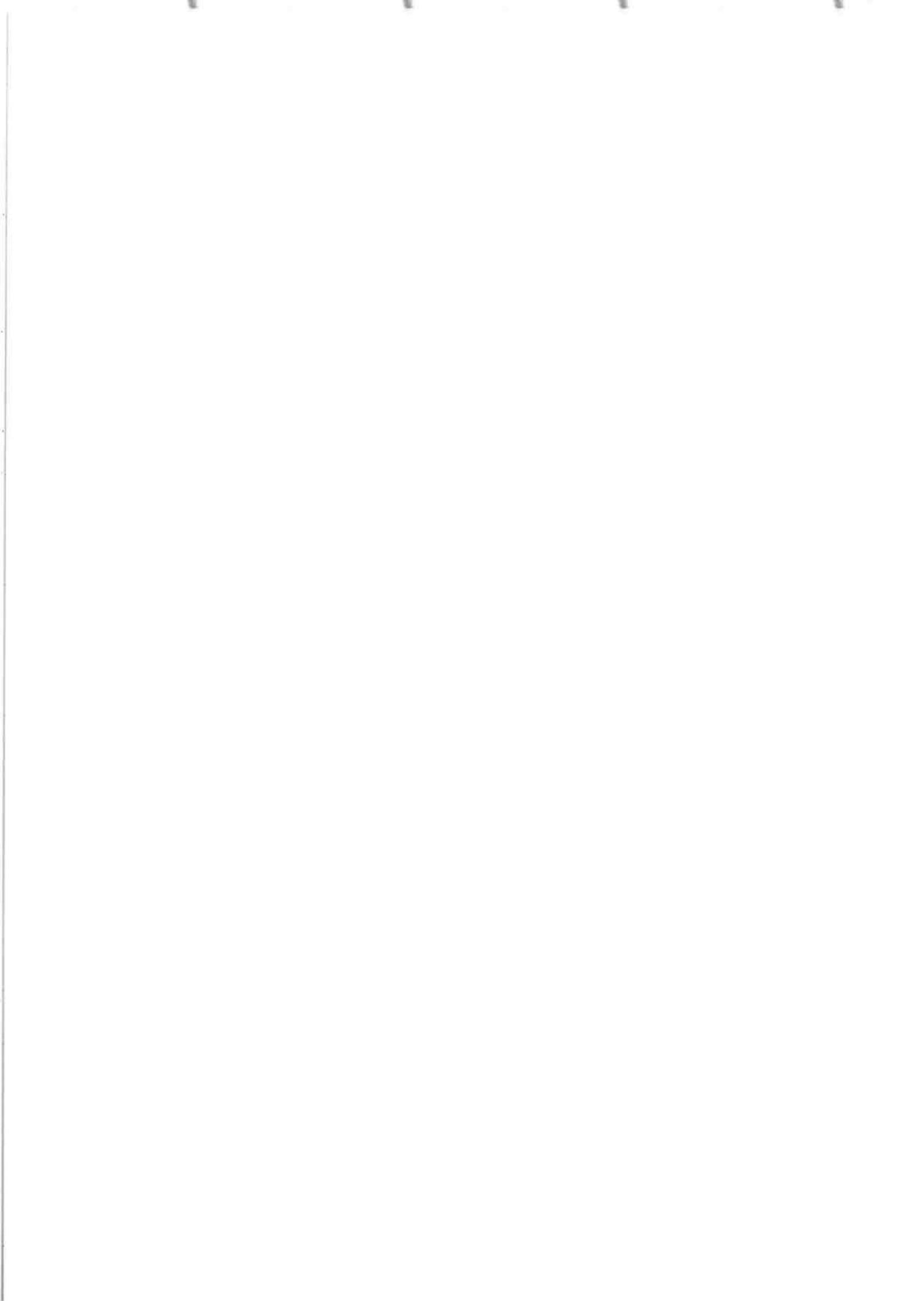
Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000



# 7 | annexes





## 7.1 Synthèse réglementaire

### SOMMAIRE

#### REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT

- Eau potable
- Assainissement
- Règles communes à l'eau et l'assainissement

#### REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

##### ❖ TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPEENNES « MARCHES PUBLICS » ET « CONCESSIONS »

##### > Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

L'ordonnance du 23 juillet 2015, publiée au Journal officiel du 24 juillet, procède à une refonte des dispositions régissant les marchés publics et les contrats de partenariat.

Elle entrera en vigueur au plus tard le 1er avril 2016, et devra être précisée par des décrets d'application.

Cette ordonnance a pour vocation de transposer les directives n°2014/24/UE et 2014/25/ du 26 février 2014 relatives, respectivement, aux marchés publics et aux marchés des entités opérant dans les « secteurs spéciaux » (eau, énergie, transports et services postaux). Elle simplifie également le droit applicable en matière de marchés publics et de contrats de partenariat, aujourd'hui contenu dans divers textes, dont principalement le Code des marchés publics, l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics, l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat et leurs décrets d'application.

#### I. Redéfinition organique

L'ordonnance opère une simplification en appliquant un même texte pour tous les « acheteurs ». Cette notion aligne la définition des pouvoirs adjudicateurs en droit interne sur celle de droit européen, de sorte à mettre fin à la situation dans laquelle un marché pouvait être un marché public au sens des directives sans pour autant être soumis au Code des marchés publics. Elle vise :

Les pouvoirs adjudicateurs, à savoir les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé qui ont été créées pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial (dont soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur ; soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur ; soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur) et les organismes de droit privé dotés de la personnalité juridique constitués par des pouvoirs adjudicateurs en vue de réaliser certaines activités en commun ;

Les entités adjudicatrices, à savoir les pouvoirs adjudicateurs qui exercent une des activités d'opérateur de réseaux; lorsqu'elles ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs, les entreprises publiques qui exercent une activité d'opérateur de réseaux; lorsqu'ils ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs ou des entreprises publiques, les organismes de droit privé qui bénéficient, en vertu d'une disposition légalement prise, de droits spéciaux ou exclusifs ayant pour effet de leur réserver l'exercice d'une activité d'opérateur de réseaux

- Mais aussi les structures complètement privées, qui n'entreraient pas dans la définition d'un « pouvoir adjudicateur », qui bénéficieraient d'une subvention à plus de 50 % émanant précisément d'une structure soumise aux règles applicables en matière de marchés publics.

L'ordonnance précise que ces différentes entités seront soumises à des principes juridiques communs.

Le texte reprend également des exceptions prévues par les directives européennes relatives aux quasi-régies (« *in-house* ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs.

## II Redéfinition matérielle

Tout d'abord, les « marchés publics » comprennent désormais, en tant que catégorie juridique, les marchés et les accords-cadres. Par ailleurs, les anciens « contrats de partenariat » deviennent des « marchés de partenariat » et, ce faisant, des marchés publics (ce qu'ils étaient déjà au regard du droit de l'Union européenne). Conséquence pratique, il devrait par exemple être possible d'avoir recours aux accords-cadres pour les marchés de partenariat.

Par ailleurs, tous les marchés publics passés par des personnes morales de droit public sont qualifiés de « contrats administratifs ». Il n'est donc plus nécessaire de se référer aux critères dégagés par la jurisprudence pour déterminer la nature des marchés passés par les établissements publics à caractère industriel et commercial et les personnes publiques *sui generis* (groupements d'intérêt public, Banque de France notamment).

## III Principales innovations

### • Procédures

La procédure de droit commun était jusqu'alors la procédure d'appel d'offre, qui n'autorisait pas la négociation. L'ordonnance du 23 juillet 2015 prévoit pour sa part d'assouplir les conditions de recours à la « procédure concurrentielle avec négociation » (article 42), qui correspond aux anciens marchés négociés avec publicité et mise en concurrence. Ces dernières seront précisées par le décret d'application.

Le concours de maîtrise d'œuvre n'est plus une procédure à part entière mais un simple mode de sélection (articles 8 et 42). L'ordonnance ne précise pas en revanche de quelle procédure il relèvera.

### • Obligation de recourir à une évaluation préalable

L'article 40 de l'ordonnance prévoit qu'au-delà d'un seuil qui sera fixé par voie réglementaire, les marchés d'un certain montant seront soumis, avant le lancement de la procédure, à une évaluation « ayant pour objet de comparer les différents modes envisageables de réalisation du projet ».

### • Obligation de dématérialisation

La dématérialisation de l'ensemble des procédures en cas de dépassement du seuil européen est prévue à l'horizon 2018. Elle s'accompagnera de la création de formulaires d'avis de publicité simplifiés, standardisés et entièrement électroniques.

### • Recours étendu aux groupements de commande et centrales d'achat

L'ordonnance prévoit que le groupement de commandes pourra être constitué avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices d'autres Etats membres de l'Union européenne, à condition que ce choix n'ait pas été fait dans le but de se soustraire à l'application de dispositions nationales qui intéressent l'ordre public.

De même, elle étend le recours à des centrales d'achat situées dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

### • Modification des conditions de recours aux marchés de partenariat

Les conditions de recours aux marchés de partenariat sont modifiées :

- jusqu'ici, le recours au contrat de partenariat devait être justifié par l'urgence, la complexité technique, juridique ou financière du projet, ou l'efficacité économique (le contrat de partenariat doit présenter un bilan entre les avantages et les inconvénients plus favorable que les autres contrats de la commande publique) ;
- l'ordonnance « *Marchés* » supprime les conditions d'urgence et de complexité et ne conserve que le critère du bilan, assorti d'une condition de seuil qui sera fixé par le décret d'application.

L'évaluation préalable et l'étude de soutenabilité financière demeurent de mise.

- **Généralisation de l'allotissement**

L'article 32 de l'ordonnance consacre une obligation générale d'allotissement, alors qu'actuellement les entités soumises à l'ordonnance du 6 juin 2005 ne sont pas soumises à une telle obligation. Cette mesure a pour objectif de faciliter l'accès des PME à la commande publique.

Parallèlement, l'ordonnance revient sur l'interdiction de faire des « enchères » : désormais, il sera possible aux soumissionnaires de "*présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus*".

L'obligation d'allotir est également quelque peu relativisée par la consécration des marchés globaux.

- **Limitation de la sous-traitance**

La sous-traitance peut désormais être limitée par le pouvoir adjudicateur quant à son étendue alors qu'en l'état du droit, seule la sous-traitance totale est interdite.

En outre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité « *d'exiger que certaines tâches essentielles [du marché] soient effectuées directement par le titulaire* » et non par le sous-traitant (article 62).

Enfin, des dispositions particulières sont prévues en cas de montant anormalement bas des prestations sous-traitées :

- lorsque le montant des prestations sous-traitées semble anormalement bas, l'acheteur doit en effet exiger que l'opérateur économique lui fournisse des précisions et justifications sur le montant de ces prestations ;
- si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que le montant des prestations sous-traitées est anormalement bas, il doit rejeter l'offre lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, ou ne doit pas accepter le sous-traitant proposé lorsque la demande de sous-traitance est présentée après le dépôt de l'offre, dans des conditions fixées par voie réglementaire.

- **Clause d'Indemnisation**

L'une des nouveautés remarquables de la réforme concerne les modalités d'indemnisation en cas de remise en cause judiciaire du contrat. Ces modalités peuvent désormais faire l'objet d'une clause particulière réputée divisible. La clause peut ainsi servir de fondement à l'indemnisation même si le contrat est annulé. L'indemnisation comprend « *les dépenses engagées conformément au contrat* » dont, et c'est une nouveauté, les frais financiers, à condition que soient mentionnées dans les annexes du marché les clauses liant le titulaire aux établissements bancaires.

### > Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession

Publiée le 29 janvier 2016 et suivie de près par son décret d'application, l'ordonnance « *Concessions* » transpose fidèlement la directive européenne 2014/23/UE du 26 février 2014.

Comme l'ordonnance « *Marchés* », l'ordonnance « *Concessions* » poursuit des objectifs de simplification et d'unification, en intégrant dans son champ d'application les concessions de service, exclues du champ d'application des directives de 2004. Il est ainsi mis fin à la dualité existante entre les concessions de travaux, réglementées par l'ordonnance du 15 juillet 2009, et les délégations de service public (DSP), régies par la loi Sapin. Ces dernières deviennent une sous-catégorie des nouveaux contrats de concession, la notion de concession de services étant plus large que la DSP. Toutefois, les délégations de service public gardent un statut particulier et seront assorties de prescriptions spécifiques.

Si le champ d'application de l'ordonnance « *Concessions* » est donc élargi, les exclusions sont cependant nombreuses, l'ordonnance reprenant l'ensemble des exceptions prévues par la directive 2014/23/UE relatives aux quasi-régies (« *in-house* ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs.

L'eau potable était également exclue du champ d'application de la directive, mais elle est incluse dans le champ d'application de l'ordonnance « *Concessions* ». En effet, les concessions portant sur le service public de l'eau potable ne peuvent être attribuées qu'après une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Cette transposition n'entraîne pas de bouleversement des règles internes : si elle pose des obligations de publicité et de mise en concurrence, elle préserve la liberté des autorités concédantes dans leurs négociations et leur choix final, sous réserve du respect de l'égalité de traitement entre les candidats. En ce qui concerne les DSP, elle s'inscrit à bien des égards dans la continuité de la loi « *Sapin* ».

## I Aspects procéduraux

### • Les éléments de continuité avec la loi « *Sapin* »

L'ordonnance et le décret « *Concessions* » reprennent en majeure partie les éléments procéduraux prévus par la loi « *Sapin* ». Les consultations préalables de la Commission des services publics locaux, et, le cas échéant, du Comité mixte paritaire, sont toujours de mise, de même que la délibération préalable sur le choix du mode de gestion. L'intervention de la Commission Sapin, prévue par l'article L.1411-5 du CGCT, demeure identique, celle-ci étant compétente pour :

- ouvrir les plis ;
- examiner les candidatures ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- émettre un avis sur les offres analysées ;

Enfin, à l'issue des négociations, l'obligation de saisine de l'assemblée délibérante par l'exécutif est maintenue. Ce dernier lui transmet un rapport exposant les motifs de son choix, et l'assemblée se prononce sur le choix du concessionnaire. La seule différence est que le président de la commission a désormais la faculté d'inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, alors qu'il s'agissait auparavant d'une obligation.

### • Les dispositions nouvelles

L'ordonnance et le décret « *Concessions* » distinguent deux procédures : la procédure « simple » et la procédure « formalisée ».

Leur champ d'application dépend de la valeur globale hors taxe du contrat de concession et du secteur concerné :

- La procédure formalisée s'applique aux contrats d'un montant global HT supérieur ou égal à 5 225 000 euros ;
- La procédure simplifiée s'applique :
  - aux contrats d'un montant global HT inférieur au seuil européen de 5 225 000 euros ;
  - quel que soit leur montant, aux concessions passées dans certains secteurs spéciaux dont l'eau potable ;

S'agissant des concessions relatives au service public de l'assainissement, la procédure simplifiée s'appliquera pour les concessions passées par une entité adjudicatrice exerçant une activité de réseau liée au service d'eau potable. Dans les autres cas de figure, la procédure sera à déterminer en fonction de la valeur globale de la convention.

Les deux procédures présentent un socle commun en ce qu'elles reprennent les éléments de procédure issus de la loi Sapin présentés ci-dessus. Toutes deux prévoient en outre que l'avis de concession doit être publié sur le profil acheteur de l'autorité concédante et selon un modèle type. La procédure formalisée ajoute à cela certaines contraintes, à savoir :

- la mise en place de délais minimaux pour la réception des candidatures et des offres ;
- une publication hiérarchisée des critères d'attribution ;
- l'information motivée des candidats et soumissionnaires non retenus ;
- une publicité européenne obligatoire au début et à l'issue de la procédure.

En ce qui concerne les négociations, elles restent librement organisées par la commune. Leurs modalités doivent toutefois être précisées dans le document de consultation.

## II Éléments liés à l'exécution du contrat

### • **Durée**

L'ordonnance « *Concessions* » reprend une formule très proche du droit en vigueur, puisqu'elle dispose simplement que « *les contrats de concessions sont limités dans leur durée* » et que celle-ci « *est déterminée par l'autorité concédante en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire* ».

Toutefois, le décret « *Concessions* » précise que les contrats d'une durée de supérieure à cinq ans doivent être justifiés par la nécessité d'amortir les investissements ou travaux de renouvellement.

De même, en matière d'eau potable et d'assainissement, l'avis du DDFIP doit être sollicité pour les concessions d'une durée supérieure à 20 ans (article 34 de l'ordonnance).

### • **Modifications du contrat en cours d'exécution (possibilité de procéder par avenant)**

Le décret « *Concessions* » prévoit les cas de figures dans lesquels un contrat pourra être modifié par avenant.

De manière synthétique, il peut être signalé que les modifications non substantielles du contrat sont autorisées, étant précisé que les augmentations, le cas échéant cumulées, inférieures à 10% du montant du contrat et à 5 225 000 euros HT ne sont jamais substantielles.

Des augmentations de 50% *maximum* par avenant sont également autorisées dans des cas exceptionnels (sujétions imprévues et services ou travaux supplémentaires).

Le contrat peut en outre prévoir, dès l'origine et sans limitation de montant, sous la forme de clauses de réexamen claires et précises, des modifications à venir.

Enfin, un changement de contractant est possible en application d'une clause de réexamen ou dans les cas où le nouveau cocontractant dispose des capacités nécessaires initialement demandées.

### • **Indemnisation des frais financiers en cas de résiliation**

En cas d'annulation, résiliation ou résolution de la convention par le juge, l'ordonnance prévoit que le concessionnaire pourra prétendre à l'indemnisation des dépenses qu'il a engagées conformément au contrat dès lors qu'elles ont été utiles à l'autorité concédante, y compris les frais liés au financement du contrat.

### • **Occupation du domaine public**

On notera pour finir que l'ordonnance lie directement le régime des concessions à celui des autorisations d'occupation du domaine public, la convention de concession valant autorisation d'occupation. La convention peut également prévoir l'octroi de droits réels sur les ouvrages et équipements réalisés.

## ❖ NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> Décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics

> **Décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique**

Deux décrets sont venus modifier respectivement les seuils de dispense de procédure (marchés de gré à gré) et ceux au-delà desquels s'applique la procédure formalisée :

- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le seuil de dispense de procédure est relevé de 15 000 euros à 25 000 euros.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les seuils de procédure formalisée des marchés publics sont relevés à :
  - . 135 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
  - . 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
  - . 418 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité.
  - . 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.

❖ **PUBLICATION DU DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN**

> **Règlement UE n°2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen**

Le document unique de marché européen (DUME), prévu à l'article 59 de la directive « marchés publics » (directive 2014/24/UE) a été publié au JOUE le 6 janvier 2016. Il est entré en vigueur le 26 janvier 2016, et devra être utilisé par tous les Etats membres à compter de la date d'entrée en vigueur du texte transposant la directive « marchés publics ».

Le DUME a pour but de faciliter la phase de candidature pour les entreprises, notamment en supprimant l'obligation de produire un nombre important de certificats ou autres documents relatifs aux critères d'exclusion et de sélection des marchés publics. Ces derniers sont remplacés par une déclaration sur l'honneur présentée selon un formulaire type. Le DUME sera également réutilisable à l'occasion d'autres consultations, à la condition toutefois que les informations initialement fournies demeurent exactes et pertinentes.

On notera que lorsque les marchés sont divisés en lots et que les critères de sélection varient selon les lots, un DUME devrait être rempli pour chaque lot (ou pour chaque groupe de lots partageant les mêmes critères de sélection).

❖ **RESPECT DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES : INSCRIPTION D'UN PLAN DE MAINTIEN DANS L'ENTREPRISE LORSQUE CETTE OBLIGATION EST ACQUITTEE VIA UN ACCORD DE BRANCHE**

> **Décret n° 2014-1386 du 20 novembre 2014 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par l'application d'un accord mentionné à l'article L. 5212-8 du code du travail**

Les candidats aux marchés publics ainsi qu'aux contrats de délégation de service public doivent être en règle avec leurs obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer à plein temps ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph. Cette obligation impacte la capacité des entreprises à se porter candidats aux contrats de la commande publique.

En vertu de l'article L. 5212-8 du code du travail, les employeurs peuvent s'acquitter de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés en mettant en œuvre un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés. Ces accords sont agréés par l'autorité administrative. Afin d'être exonératoires, ils doivent prévoir un programme annuel ou pluriannuel comportant impérativement un plan d'embauche en milieu ordinaire.

Afin de développer les démarches préventives contre le risque de désinsertion professionnelle des salariés handicapés, le décret du 20 novembre 2014 rend obligatoire l'inscription d'un plan de maintien dans l'entreprise au sein des accords agréés au titre de l'obligation d'emploi.

Le décret est applicable aux accords mentionnés à de l'article L. 5212-8 du code du travail et signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### ❖ RELATIONS DES FOURNISSEURS D'EAU AVEC LES USAGERS

#### > Cour d'appel de Paris, 17 septembre 2015, 14/08661

A l'occasion d'un litige opposant un père de famille au distributeur d'eau Veolia, la Cour d'appel de Paris a indiqué que le délégataire du service public de l'eau est toujours responsable de la qualité de l'eau, celle-ci étant une obligation de résultat et non de moyens. En cas de manquement à ses obligations, le délégataire est chargé de la réparation des dommages causés ; aussi Veolia a-t-elle été condamnée à indemniser l'usager au titre du préjudice de jouissance et du préjudice moral.

### ❖ LE COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL NE VAUT PAS ENGAGEMENT CONTRACTUEL

#### > TA Rennes, 16 octobre 2014, LDEF c/Commune de Sainte-Sève, n°1104069

A l'occasion d'un litige opposant la Lyonnaise des Eaux à la Commune de Sainte-Sève, le juge administratif a précisé qu'un compte d'exploitation prévisionnel ne présente qu'un caractère indicatif et ne saurait, en l'absence de toute stipulation contractuelle en ce sens, révéler la volonté des parties de conférer aux chiffres qu'il contient une valeur impérative.

En l'espèce, le contrat liant la commune à la société Lyonnaise des eaux mettait à la charge de cette dernière le renouvellement des branchements sans plus de précisions. Le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat prévoyait en revanche un certain nombre d'opérations de branchement par année. En s'appuyant sur ces chiffres, la commune a émis un titre exécutoire contre la Lyonnaise des Eaux pour réclamer la valeur des opérations non réalisées, que le juge a annulé en estimant que ceux-ci n'avaient pas valeur impérative.

### ❖ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : PAS D'OBLIGATION SI LE DELEGATAIRE APORTE UNE CONTREPARTIE AUTRE

#### > TA Grenoble, 24 novembre 2014, Société AB Environnement, n°1002358

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de l'eau potable, la collectivité n'a pas l'obligation de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public (RODP), dès lors que le délégataire participe à l'entretien, à la réparation et au renouvellement des installations. En effet, ce dernier participant dans cette mesure à la « *conservation du domaine* » public, il peut prétendre à l'exonération de RODP prévue par l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En l'espèce, le contrat exonérait le délégataire du paiement d'une RODP. Le tribunal administratif relève que cette exonération est justifiée par les obligations pesant sur le délégataire, couvrant l'entretien en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect des ouvrages, leur réparation ainsi que le renouvellement des branches.

Le TA de Lille avait pu juger dans le même sens à l'occasion d'un jugement en date du 14 février 2012, *Préfet du Nord*, n° 1005777.

### ❖ LE CARACTERE DEFICITAIRE D'UN CONTRAT N'EMPECHE PAS L'INDEMNISATION DU DELEGATAIRE EN CAS DE RESILIATION

#### > Conseil d'Etat, 04 mai 2015, Société Domaine Porte des neiges, n°383208

En cas de résiliation anticipée par la collectivité d'un contrat de délégation de service public, le délégataire a droit à être indemnisé de la valeur non amortie des biens de retour. Ce droit vaut, quel que soit le motif de résiliation, même lorsque le contrat est déficitaire.

#### ❖ SOUTTE ANTICIPEE

##### > Conseil d'Etat, 13 février 2015, Communauté d'agglomération d'Epinal, n°373645

L'indemnisation du cocontractant de la valeur non amortie de l'ouvrage au terme du contrat lorsque la durée du contrat est inférieure à sa durée normale d'amortissement est un principe bien établi. Cette indemnisation est en pratique généralement qualifiée de « *soulte* ».

Dans cet arrêt du 13 février 2015, le Conseil d'Etat a également reconnu la possibilité pour les collectivités de verser cette indemnité avant le terme du contrat, y compris au début de son exécution, dès lors qu'elle correspond à la valeur nette comptable des biens remis.

### GESTION DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

#### ❖ TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » AUX INTERCOMMUNALITES A L'HORIZON 2020

##### > Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

La loi NOTRe prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'eau et l'assainissement seront soustraits à la compétence des communes pour devenir des compétences obligatoires des communautés de communes et communautés d'agglomération. Elles restent des compétences optionnelles jusqu'à cette date.

Les compétences « eau » et « assainissement » devront faire l'objet de transferts globaux. Il ne sera ainsi plus envisageable pour les communes de ne transférer qu'une partie de leur service, alors qu'en matière d'assainissement, n'étaient souvent transférés que le transport et l'épuration, la collecte demeurant du ressort des communes.

Ses transferts auront des impacts différenciés sur les syndicats existants en fonction du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) auxquels appartiennent les communes membres du syndicat à la date du transfert. La volonté du législateur est de maintenir les « *grands syndicats* », c'est-à-dire ceux dont les communes membres adhèrent par ailleurs à au moins trois EPCI-FP. Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI-FP n'entraînera en effet pas le retrait des communes du syndicat mais l'application du principe de représentation-substitution.

En outre, la loi NOTRe impose aux préfets de département d'édicter, puis de mettre en œuvre avant le 31 décembre 2016, de nouveaux schémas de coopération intercommunal (SDCI). Les SDCI doivent tenir compte des objectifs de rationalisation de l'intercommunalité définis dans la loi. Par ailleurs, la loi attribue aux préfets de département des pouvoirs renforcés pour la mise en œuvre des modifications intercommunales prévues dans le SDCI.

#### ❖ INTERDICTION DES COUPURES D'EAU et REDUCTION DE DEBIT

##### > Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes, dite « loi Brottes »

##### > Conseil Constitutionnel, n°2015-470 QPC du 29 mai 2015, Société SAUR SAS

##### > Tribunal d'Instance de Limoges, ordonnance de référé du 6 janvier 2016, n°15-001264

En 2013, la « *loi Brottes* » a modifié l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. Les difficultés d'interprétation du texte quant à l'interdiction des coupures d'eau ont donné lieu au dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) en 2015. Le Conseil Constitutionnel juge, d'une

part, que le texte a pour effet d'interdire les coupures d'eau aux résidences principales des usagers particuliers tout au long de l'année et, d'autre part, que cette interdiction est conforme à la Constitution, en particulier en ce qu'elle est un moyen de mettre en œuvre l'objectif à valeur constitutionnel que constitue la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent.

Si le doute demeure quant à la possibilité de procéder à des réductions de débit, ce qui semble admis par l'alinéa 3 de l'article L. 115-3, il se pourrait qu'elle soit également interdite. Dans une ordonnance de référé, le Tribunal de Limoges l'a en effet jugée incompatible avec le droit à un logement décent. Cette décision, n'a pour l'heure pas été confirmée ni infirmée par les juridictions d'appel.

#### ❖ **SUPPRESSION DE LA TAXE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES AU TITRE DES EAUX PLUVIALES**

> **Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015**

> **Décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines**

Créée en 2006, la taxe sur la gestion des eaux pluviales avait un double objectif : inciter les propriétaires de grandes surfaces imperméabilisées à modifier leur comportement et fournir des ressources aux collectivités territoriales pour réaliser des investissements en matière de gestion des eaux de pluie. Or sa mise en œuvre s'est révélée trop coûteuse et complexe pour être efficace. La loi de finances pour 2015 a donc supprimé cette taxe et abrogé la section 15 du code général des collectivités territoriales traitant de ce sujet.

Le décret du 20 août 2015 est quant à lui venu préciser les obligations des collectivités au titre de la gestion des eaux pluviales. Il revient ainsi aux collectivités :

- de définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport et au stockage des eaux pluviales.
- d'assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

#### ❖ **RECouvreMENT DES FONDS PUBLIC (SURTAxe) : SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES**

> **Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises (art. 40 III.)**

> **Décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales**

La loi du 20 décembre 2014 a créé un nouvel article L.1611-7-1 au CGCT, autorisant les collectivités à charger leurs gestionnaires des services publics de l'eau et/ou de l'assainissement du recouvrement de leurs créances (« surtaxe » ou « part collectivité » en matière d'eau et d'assainissement). Ce « mandat » est établi dans le contrat de délégation de service public ou le marché d'exploitation du service, après avis conforme du comptable public de la collectivité.

Cette loi est complétée par le décret du 14 décembre 2015, lequel prévoit notamment :

- la consultation préalable du comptable public (étant précisé que son avis est réputé conforme à l'expiration d'un délai d'un mois, et qu'un avis non conforme doit être motivé) ;
- la tenue d'une comptabilité séparée et la reddition annuelle des comptes ;
- le remboursement des recettes encaissées à tort.

La disposition bénéficie notamment aux prestations de facturation dans le cadre des marchés d'exploitation, en permettant d'éviter la constitution de régies de recettes. Elle permet également de

clure le débat juridique qui pouvait exister sur la régularité des contrats de délégation de service public qui prévoient la perception de la surtaxe par le délégataire, ou encore la facturation du service de l'assainissement par le délégataire de l'eau potable (ou inversement).

#### ❖ MODALITES DE TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

> Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

La loi NOTRe a décalé de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement : il doit désormais être produit dans les neuf mois suivants la fin de l'exercice considéré. Elle a également introduit l'obligation, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et de transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ces rapports.

Le décret du 29 décembre 2015 a été adopté pour l'application de ces dispositions. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016.

#### ❖ MODALITES D'EXONERATION DES FRAIS LIES AU REJET DE PAIEMENT D'UNE FACTURE D'EAU

> Arrêté du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, le fournisseur d'eau qui souhaite facturer des frais de rejet de paiement devra au préalable en informer par écrit le consommateur. Il lui indiquera dans ce courrier qu'il peut être exonéré de ces frais s'il a bénéficié, pour le paiement d'une facture d'eau dans les douze mois précédents, d'une aide du Fonds de solidarité pour le logement ou du centre communal d'action sociale ou s'il bénéficie, le cas échéant, d'un tarif social mis en place par son service public d'eau potable.

## ENVIRONNEMENT

### EAU POTABLE

#### ❖ SUIVI SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

> Arrêté du 9 décembre 2015 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R1321.2, R1321.03, R1321.7, R1321.20, R1321.21 et R1321.38 du code de la santé publique (JO du 18 déc 2015) et arrêté du 9 décembre 2015 fixant les modalités de mesures du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine, y compris dans les eaux conditionnées à l'exclusion des eaux minérales naturelles, et dans les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application des articles R1321.10, R1321.15 et R1321.16 du CSP

Le premier arrêté fixe de nouvelles limites de détection pour une vingtaine de paramètres de radioactivité. Il modifie des points de détail pour être en conformité avec la directive 2013/51/Euratom.

Le second arrêté instaure un contrôle par les ARS du radon pour les eaux souterraines destinées à la consommation humaine, à une fréquence de 2 analyses par an pour un forage « classique » (ou 4 par an pour un groupement de 2 à 4 forages). Cependant, les ARS peuvent supprimer cette surveillance si les analyses passées ou le contexte géologique (absence de granit) montrent une absence de risque de présence de radon.

Ce paramètre ne faisait jusqu'alors pas partie du contrôle sanitaire.

**> Directive 2015/1787 du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.**

La directive de l'Union européenne 2015/1787 du 6 octobre 2015 permet aux Etats d'adapter aux réalités locales les fréquences et paramètres du contrôle sanitaire de l'eau potable. Actuellement, les fréquences dépendent uniquement de la taille des zones de distribution (population, volume mis en distribution) et pour les paramètres sur la ressource, de l'origine de celle-ci (souterraine, superficielle). Dorénavant, les Etats peuvent autoriser la réduction de fréquence d'analyses de certains paramètres, voire supprimer leur suivi, sous réserve d'une analyse de risques crédible (incluant les données collectées au titre de la Directive Cadre sur l'Eau) et de résultats d'analyses sur l'eau potable durablement faibles (réduction de la fréquence d'analyses d'un paramètre si pendant au moins 3 ans toutes les valeurs sont inférieures à 60% à sa limite réglementaire, et suppression si elles restent inférieures à 30% de sa limite). Cette analyse de risque pourrait se concrétiser par une certification ISO 22 000. Les Etats ont un délai de 2 ans pour transposer cette directive.

**> Arrêté du 24 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R1321-10, R1321.15 et R1321.16 du CSP ( JO du 26-01-2016)**

Ce texte transpose la directive 2013/39/UE modifiant la directive 2000/60/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau. Il modifie le programme d'analyse des ressources émanant d'eaux superficielles quand le débit atteint ou dépasse en moyenne 100m<sup>3</sup>/jour en ajoutant certaines substances prioritaires. La première analyse doit être réalisée avant 2019.

**> Instruction du 16/06/2015 relative au doublement du taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'usage « alimentation en eau potable » (BO MEDDE n° 2015/13 du 25 juillet 2015)**

L'instruction précise les modalités de mise en œuvre du doublement du taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource pour l'usage « alimentation en eau potable » (AEP) en l'absence d'établissement du descriptif détaillé du réseau de distribution ou en situation de rendement insuffisant des réseaux (L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Il est rappelé que cette sanction s'applique en cas de défaut d'établissement du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2014. Il y a alors doublement du taux applicable dès l'année de facturation 2015 au titre des prélèvements de l'année d'activité 2014.

Par ailleurs il est également rappelé que le plan d'actions en faveur de la réduction des pertes en eau du réseau de distribution d'eau potable doit être établi au plus tard au 31 décembre du second exercice suivant l'exercice pour lequel la valeur du rendement du réseau de distribution est inférieure à la valeur prescrite.

Pour illustrer le dispositif, des exemples sont donnés et la prise en compte de situations particulières est commentée.

## ASSAINISSEMENT

### ❖ NOUVEL ARRETE ASSAINISSEMENT

> Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, JORF n°0190 du 19 août 2015 page 14457 , texte n° 2

> Note technique du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Le nouvel arrêté relatif aux systèmes d'assainissement collectif, qui se substitue à celui en date de juin 2007, a été complété par une note technique en date du 7 septembre 2015. Cet arrêté apporte un certain nombre d'éléments nouveaux, en particulier concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. La conformité du réseau de collecte sera désormais évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants : le nombre de jours de déversement devra être inférieur à 20 par an, ou la pollution déversée devra être inférieure à 5% de la pollution collectée durant l'année, ou le débit déversé devra être inférieur à 5% du débit collecté durant l'année. Ce critère d'évaluation, identique chaque année, sera fixé par arrêté préfectoral sur proposition du maître d'ouvrage.

En cas de non-conformité de son système de collecte, le maître d'ouvrage aura alors deux ans pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité. Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans (ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté). En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

Par ailleurs, les exigences en terme de surveillance en continue des réseaux sont renforcées mais la possibilité de modéliser le système en lieu et place de l'installation de systèmes de mesure en continu est introduite. Les maîtres d'ouvrage doivent également effectuer des diagnostics (un diagnostic tous les dix ans devra être effectué pour les systèmes en deçà de 10 000 eqh, au-delà un diagnostic permanent devra être mis en place dans un délai de 5 ans).

Enfin, un certain nombre de prescriptions relatives aux stations d'épuration sont introduites (définition du débit de référence, cahier de vie, installations de dépotage de matière de vidange, capacité minimale de stockage de boues en cas de valorisation sur les sols, etc ...).

Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cependant, les dispositions relatives à l'autosurveillance devront être effectivement mises en œuvre au 31 décembre 2015. Ce dernier point sera donc pris en compte pour l'évaluation de la conformité des systèmes sur l'année 2015.

## COMMUNE : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

### ❖ ORGANISATION TERRITORIALE

#### 1. Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux

> Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, JORF n°0193 du 22 août 2015 page 14769, texte n° 5

La loi a introduit les Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), comme nouvelles structures de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Elle précise également le rôle des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Les EPAGE et les EPTB sont des syndicats mixtes pouvant exercer la compétence GEMAPI :

- un EPTB a pour vocation de « coordonner » et de « faciliter » la mise en œuvre des politiques de l'eau sur un bassin versant. Son périmètre peut regrouper plusieurs EPAGE, dont il assure alors la coordination ;
- un EPAGE a une vocation directement opérationnelle de maître d'ouvrage d'études et de travaux. Il doit assurer à la fois la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur son territoire de compétence.

Le décret du 20 août 2015 précise les conditions dans lesquelles sont fixés les périmètres des EPAGE et des EPTB.

#### 2. Compétence GEMAPI

> Note technique du 6 octobre 2015 relative aux compétences des collectivités dans le domaine de l'eau et de la biodiversité dans la perspective de la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (texte non publié)

> Instruction du Gouvernement du 21 octobre 2015 relative à l'attribution de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) BOMEDDE du 10 novembre 2015

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue au bloc communal à compter du 1er janvier 2018 une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'instruction d'octobre 2015 demande aux Préfets d'accompagner les collectivités dans cette réforme.

Il s'agit pour les préfets d'organiser des réunions d'informations sur le nouveau dispositif et sur le fait qu'il ne conduit pas à une aggravation des responsabilités en cas de survenance de sinistres.

Précédemment la note technique, rappelant les enjeux et principes de la réorganisation territoriale, insistait sur l'importance d'anticiper l'entrée en vigueur des transferts de compétences dans deux domaines :

- L'attribution aux EPCI à fiscalité propre de la compétence GEMAPI, qui peut se mettre en place avec l'appui des comités de bassins ;
- Le transfert des compétences Eau Potable et Assainissement, à des EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020, lequel transfert peut s'organiser avec l'appui des agents en charge du SISPEA. Une annexe II récapitule les différents schémas d'organisation territoriale avant et après la loi Notre en matière de compétence EP ou Assainissement.

### 3. Comités de bassins et SDAGE

> **Arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (JO du 17-05-2015).**

Deux points à retenir :

- Désignation des bassins avec cartographie
- Liste en annexe des comités de bassins compétents pour l'élaboration et la mise à jour des SDAGE

#### ❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

##### 1. DCE - Programme de surveillance de l'état des eaux

> **Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R212-10, R212-11 et R212-18 du code de l'environnement**

La modification de l'arrêté de 2010 a pour objet de mettre à jour les règles d'évaluation de l'état des eaux, notamment avec de nouveaux indices, des seuils harmonisés au niveau de l'Union européenne et une liste actualisée des polluants chimiques.

> **Arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement**

L'arrêté du 25 janvier 2010 détermine le contenu des programmes de surveillance élaborés par chaque préfet coordonnateur de bassin en application de la DCE pour suivre l'état des masses d'eau. Il définit les modalités de sélection des sites de surveillance, les paramètres suivis, la fréquence de suivi et les protocoles de prélèvement. Les programmes de surveillance sont mis à jour tous les six ans, conformément à la directive-cadre, en parallèle de la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés qui doivent aboutir d'ici à la fin 2015.

La modification de l'arrêté du 25 janvier 2010 a donc pour objectif de mettre à jour les modalités de surveillance en intégrant les nouvelles exigences de la directive relative aux substances, les avancées scientifiques et techniques tout en développant les synergies avec d'autres surveillances pour maîtriser les coûts de la surveillance.

> **Arrêté du 7 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R212.9 du code de l'environnement**

Il s'agit par cet arrêté de compléter la liste des substances prioritaires et dangereuses conformément à l'évolution du droit communautaire et en précisant la date d'inscription de ces substances.

##### 2. Protection des milieux aquatiques : Délimitation des zones vulnérables

> **Décret n° 2015-126 du 5 février 2015 relatif à la désignation et à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

> **Arrêté du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables définies aux articles R. 211-75, R. 211-76 et R. 211-77 du code de l'environnement**

L'arrêté du 5 mars 2015 a été adopté en application du décret du 5 février 2015 relatif à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les masses d'eau superficielles dont la teneur en nitrates dépasse les 18 mg/l en percentile 90 sont considérées comme subissant ou susceptibles de subir une eutrophisation des eaux douces superficielles. En conséquence, les communes en intersection avec les bassins versants qui alimentent ces masses d'eaux sont désignées en tant que zone vulnérable.

Pour les eaux souterraines, les zones vulnérables sont désignées en fonction des masses d'eau. Dès qu'un point d'une masse d'eau présente une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l, la totalité de cette masse d'eau est considérée comme atteinte par la pollution par les nitrates. Les communes dont une partie du territoire est sus-jacent à la masse d'eau sont alors désignées comme zone vulnérable.

#### ❖ **CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU REpondant A LA DEFINITION JURISPRUDENTIELLE DE CETTE NOTION**

##### > **Instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à la cartographie et à l'identification des cours d'eau et à leur entretien**

Pour mieux connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérés comme des cours d'eau supposant le respect de démarches administratives contrairement à un fossé, les services de l'Etat établissent une cartographie ou précisent la méthodologie à suivre.

Trois critères jurisprudentiels de définition sont à respecter : présence permanente d'un lit naturel, débit suffisant au cours de l'année et alimentation par une source.

Il est fait obligation aux services de l'Etat de décliner un guide à l'attention des propriétaires riverains sur leurs obligations et les bonnes pratiques de préservation du milieu aquatique, sur la base du guide national.

#### ❖ **PREVENTION DES RISQUES : INTRODUCTION D'UNE EVALUATION DES PRODUITS SUR L'ENVIRONNEMENT**

##### > **LOI n° 2015-1567 du 2 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques**

Désormais l'ANSES se voit confier une mission d'évaluer les impacts des produits réglementés sur la protection de l'environnement entendu comme regroupant les milieux, la faune et la flore. L'article L1313-1 du code de la santé publique est ainsi modifié (extrait) :

*Elle contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation.*

*Elle contribue également à assurer :*

- *la protection de la santé et du bien-être des animaux ;*
- *la protection de la santé des végétaux ;*
- *l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments ;*
- *la protection de l'environnement, en évaluant l'impact des produits réglementés sur les milieux, la faune et la flore.*

De même, la loi introduit un nouvel article L522-5-1 du code de l'environnement donnant pouvoir au ministre de l'environnement, en cas de risque inacceptable pour l'environnement, d'interdire, de restreindre ou de fixer des prescriptions particulières concernant la mise sur le marché et l'utilisation d'un produit.

Logiquement, l'article L557-8 du code de l'environnement est également modifié pour prévoir que certains produits ou équipements peuvent être interdits ou restreints quant à leur commercialisation à des conditions d'âge ou selon les connaissances techniques des utilisateurs pour des motifs de santé, sécurité ou de protection de l'environnement.

## ❖ OCCUPATION DES SOLS ET URBANISME

### 1. Secteur d'information sur les sols pollués

> **Décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers**

Ce décret définit la procédure d'élaboration des secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'[article L. 125-6 du code de l'environnement](#) : ces secteurs comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

Ces secteurs d'information sur les sols renforcent la connaissance des tiers, acquéreurs potentiels ou locataires, de terrains pollués et seront intégrés aux documents d'urbanisme, C'est un nouvel outil utile à consulter lors de projets d'équipements nouveaux.

Le décret détaille ainsi le dispositif suivant :

- La liste des secteurs d'information avec les parcelles concernées est arrêtée par le préfet, par commune et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 après consultation des collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme. Cette consultation comporte une note de présentation des informations disponibles sur les parcelles et des documents graphiques de délimitation du secteur. Les collectivités peuvent demander des modifications sur la base de document sur l'état des sols. Les propriétaires sont informés d'un tel classement par courrier du préfet. Une consultation du public est organisée dans les conditions fixées par l'[article L. 120-1 du code de l'environnement](#).
- Cette liste est mise à jour par le préfet sur la base des informations reçues par les collectivités ou le propriétaire de la parcelle inscrite.
- Ces secteurs d'information sur les sols sont annexés aux documents d'urbanisme ([article R.123-13 du code de l'urbanisme](#)) et l'Etat reportera les secteurs d'information sur les sols dans un SIG qui regroupera toutes les bases de données déjà créées en matière de sites pollués.
- Le contenu du certificat d'urbanisme est complété. Il devra ainsi indiquer si le terrain est situé sur un SIS. L'obtention de ce document, avant tout projet est donc encore plus utile.

### 2. Réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme

> **Décret n° 2015-836 du 9 juillet 2015 relatif à la réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, JORF n°0158 du 10 juillet 2015**

Ce décret modifie les délais dans lesquels des autorisations ou des avis relevant de législations connexes au droit de l'urbanisme doivent intervenir afin de respecter, au total, un délai maximum de cinq mois pour délivrer une autorisation d'urbanisme. Sont notamment concernés les délais applicables aux autorisations ou avis relatifs aux immeubles de grande hauteur ou aux établissements recevant du public.

## ❖ REGLEMENTATION ICPE

### 1. Simplification du régime des ICPE et dématérialisation

#### > Décret 2015-1614 du 9 décembre 2015 modifiant et simplifiant le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et relatif à la prévention des risques

Ce texte facilite les échanges entre les services préfectoraux et les entreprises, réduit les délais et vise à constituer une base nationale unique des ICPE soumises à déclaration.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les déclarations ICPE devront ainsi être transmises par voie électronique (articles R. 512-47 et suivants du Code de l'environnement). Un envoi sur support papier (en triple exemplaire) demeure cependant possible jusqu'au 31 décembre 2020. Le reste de la procédure ICPE passe, de la même façon, à l'ère électronique, avec une échappatoire papier jusqu'à fin 2020 : sont ainsi concernées la preuve du dépôt de la déclaration, la demande de modification des prescriptions applicables à l'installation, la déclaration du changement d'exploitant, la notification de l'arrêt définitif de l'exploitation, etc.

Cette nouvelle réglementation simplifie la procédure et accroît la transparence : une preuve de dépôt de la déclaration sera délivrée immédiatement par voie électronique et sera accessible sur le site Internet de la préfecture pendant une durée minimale de trois ans ; et les arrêtés de prescriptions générales applicables aux ICPE seront disponibles sur ce même site.

Le décret du 9 décembre modifie également le régime de l'enregistrement des ICPE, afin, précise la notice, « d'améliorer la participation du public, d'ajouter au contenu du dossier d'enregistrement les éléments exigés par la directive 2014/52/UE du 16 avril [concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement] et de simplifier le format du dossier de demande d'enregistrement ». Mais ces nouveautés n'entreront en vigueur que le 16 mai 2017.

### 2. Dématérialisation de la déclaration ICPE

#### > Arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées

Cet arrêté qui entre en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 vise les exploitants d'ICPE soumis à déclaration et pour objet de fixer l'adresse internet à partir de laquelle les porteurs de projet peuvent effectuer leur déclaration en ligne, étant précisé qu'il est possible de conserver la transmission papier jusqu'au 31 décembre 2020. La déclaration est effectuée avec un formulaire homologué.

Les porteurs de projet pourront effectuer leurs déclarations en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>.

Les formulaires homologués, définis par cet arrêté et mis à disposition sur le site sont :

- pour la déclaration visée à l'[art R. 512-47 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15271 ;
- pour la déclaration de modification visée au [II de l'art R. 512-54 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15272 ;
- pour la notification de mise à l'arrêt définitif mentionnée à l'[article R. 512-66-1 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15275 ;
- pour la déclaration de changement d'exploitant mentionnée à l'[article R. 512-68 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15273 ;
- pour les indications mentionnées au [II de l'article R. 513-1 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15274.

### 3. Transposition de la directive Seveso 3: refonte de la nomenclature ICPE

#### > Décret n°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Le décret du 30 mars 2014, entré en vigueur le 1er juin 2015, a transposé la directive Seveso 3 et a modifié en profondeur la nomenclature ICPE en supprimant des rubriques, en créant d'autres rubriques fondées sur une approche danger résultant des substances présentes sur un site. Pour autant, le principe du bénéfice des acquis demeure dès lors qu'une déclaration de ces sites est transmise à la DREAL.

#### 4. Assouplissement du régime de garanties financières

> Décret 2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les ICPE (JORF du 9/10/2015)

Un allègement est introduit pour :

- les petites ICPE par un rehaussement du seuil à partir duquel des garanties financières sont exigées ;
- ces garanties peuvent être appelées dès l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire ;
- il est possible de constituer des garanties financières auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- il est possible de les regrouper en cas de multiples ICPE exploitées par un seul exploitant.

#### ❖ SECURITE DES INTERVENTIONS : REFORME CONSTRUIRE SANS DETRUIRE

##### 1. Redevance guichet unique

> Arrêté du 24 juillet 2015 fixant le barème HT des redevances prévues à l'article L554.5 du code de l'environnement pour l'année 2015

Il s'agit du barème de la redevance de la réforme Construire sans détruire instaurée en vue de financer le guichet unique visé à l'article L554.5 du code de l'environnement ayant pour objet le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir les endommagements lors de travaux.

##### 2. Contrôle de compétences des intervenants

> Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux

Aux fins de s'assurer que le personnel dispose des compétences requises, cet arrêté a pour objet de renforcer le contrôle de leurs compétences en prévoyant des QCM. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La réglementation définit 3 catégories de personnels concernés par l'AIPR (autorisation d'intervention, à proximité des réseaux), à partir de leur fonction réelle sur le terrain, chantier par chantier : « concepteurs », « encadrants » et « opérateurs ».

Pour obtenir leur attestation de compétences, les personnels concernés devront répondre à un QCM dont le but est d'attester des compétences requises.

Cet examen par QCM se fera sur une plateforme nationale d'examen par internet, gérée par le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), et ne pourra être passé que dans un organisme de formation agréé par le MEDDE, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

EN RESUME :

- Pour délivrer l'AIPR Opérateur à un conducteurs d'engins : pas d'examen QCM si CACES en cours de validité jusqu'au 31/12/2018,
- Pour délivrer l'AIPR Opérateur travaux urgents : attestation de compétences obtenue à l'issue de l'examen par QCM obligatoire,
- Pour délivrer l'AIPR Encadrant (Conducteurs de travaux et Chefs de chantier) : attestation de compétences obtenue à l'issue de l'examen par QCM obligatoire.

❖ **DECHETS ISSUS DE TRAVAUX SUR LA CHAUSSEE : LES ENROBES AMIANTES NE SONT PLUS ADMIS SUR LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)**

> Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515-2516-2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées

Cet arrêté exclut l'admission des enrobés contenant amiantes et/ou goudron, au sein des ISDI et introduit une double procédure de vérification par l'exploitant de l'ICPE et le producteur de déchets de la nature des déchets susceptibles d'être admis. Les enrobés non amiantés et sans HAP peuvent être admis et il convient d'apporter la preuve de l'absence d'amiante dans lesdits enrobés.

❖ **SECURITE DES SYSTEMES INFORMATIQUES APPLICABLES AUX OPERATEURS D'ACTIVITES D'IMPORTANCE VITALE**

> Décret n° 2015-351 du 27 mars 2015 relatif à la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale et pris pour l'application de la section 2 du chapitre II du titre III du livre III de la première partie de la partie législative du code de la défense

Le décret précise les conditions et limites dans lesquelles :

- sont fixées les règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale ;
- sont mis en œuvre les systèmes de détection d'événements affectant la sécurité de ces systèmes d'information ;
- sont déclarés les incidents affectant la sécurité ou le fonctionnement de ces systèmes d'information ;
- sont contrôlés ces systèmes d'information ;
- sont qualifiés les systèmes de détection d'événements et les prestataires de service chargés de leur exploitation ou du contrôle des systèmes d'information ;
- sont proposées les mesures pour répondre aux crises majeures menaçant ou affectant la sécurité des systèmes d'information.

❖ **NOUVEAU DISPOSITIF DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

> Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie

Ce décret a été publié après de longues années de réflexion, en application de la loi **de simplification et d'amélioration de la qualité du droit de 2011**. Ce texte, qui donnera lieu à des arrêtés à venir, a le mérite de clarifier l'organisation du service public de défense contre l'incendie et son lien avec le service public d'eau potable. Il comporte :

1. Des définitions ;

- Service incendie (Nouvel Art L2225-1 du CGCT à combiner avec l'art L2213.32 du CGCT) « assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin »
- Les ouvrages affectés à la défense incendie (art R 2225.1 du CGCT) dits « points d'eau incendie ». Il s'agit d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les SDIS pour en assurer l'alimentation en eau. Ceci inclut les bouches et poteaux d'incendie mais aussi d'autres prises d'eau naturelles ou artificielles.
- Les ouvrages/travaux/aménagements relevant du service public de défense extérieure contre l'incendie comprennent : les travaux de création et d'aménagement des points d'eau ; l'accessibilité/numérotation et signalisation; les moyens mis en œuvre pour garantir la pérennité et le volume d'approvisionnement ; gestion et maintenance des points d'eau;

2 Un assouplissement sous l'angle des compétences et une harmonisation de fonctionnement entre service public d'eau potable et service incendie ; la compétence de principe revient toujours au maire avec transfert de compétence possible à un EPCI à fiscalité propre (Art L5211-9-2 art modifié). Le périmètre d'intervention comprend des moyens de défense aux ouvrages d'approvisionnement (Art L2225-2 du CGCT nouvel article). Il est clairement précisé que le service

public de défense incendie supporte les investissements requis pour son service (art L2225.2 et L2225.3 du CGCT) : les ouvrages de défense incendie ne doivent pas nuire au réseau d'eau en régime normal, ni altérer la qualité distribuée en eau potable

- 3 Un encadrement planifié des ouvrages et des obligations de contrôle ; un référentiel national a été publié sur le volet conception, implantation, accessibilité, caractéristiques techniques, signalisation, conditions de mise en service et de maintien en fonctionnement, contrôles techniques. Au niveau départemental, un schéma départemental des risques est maintenu mais un nouveau règlement de déploiement des moyens est instauré, un schéma communal de défense incendie doit identifier les risques et proposer les besoins en point d'eau incendie adéquats. Enfin des obligations de contrôle sont fixées pour les SDIS et les collectivités.

## 7.2 Notre démarche qualité

LES ATTENTES DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE TOUS NOS CLIENTS, EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DOIVENT NOUS INCITER A IMAGINER SANS CESSE DE NOUVEAUX SERVICES ET DE NOUVELLES RELATIONS CONTRACTUELLES. C'EST POUR CETTE RAISON QUE NOTRE VISION EST RESOLUMENT ORIENTEE VERS LES CLIENTS, COLLECTIVITES, PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS.

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC AUDACE DANS CETTE NOUVELLE EPOQUE EST LE DEFI DE TOUS. NOTRE POLITIQUE QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT DOIT Y CONTRIBUER. CHAQUE GESTION COMPTERA POUR QUE NOTRE ENTREPRISE DEVIENNE L'ENTREPRISE PREFEREE DE LA CITE.

Ainsi, nous ferons évoluer nos métiers et nous nous ouvrirons de nouveaux horizons en parvenant à relever quatre grands défis dans les prochaines années : accélérer **notre développement** commercial pour dynamiser notre croissance, **innover** pour enrichir nos métiers et diversifier notre offre, renforcer notre **compétitivité** pour nous imposer plus facilement et développer nos **ressources humaines** pour être une entreprise motivante et attractive pour les hommes et les femmes de talent.

Pour atteindre ses ambitions, notre société s'engage à :

- Produire une eau de qualité, 24h/24,
- Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Progresser en performance et en efficacité,
- Contribuer à la réalisation de 12 engagements Développement Durable, particulièrement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement,
- Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.

**Au niveau national notre société est certifiée par LRQA sur l'ensemble de ses métiers d'exploitation et sur l'ensemble de ses fonctions support.**

### NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

- Production et distribution d'eau potable 24h/24,
- Collecte et traitement des effluents,
- Travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement,
- Irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau,
- Gestion des services et de la relation clientèle,
- Prestations d'ingénierie en eau et assainissement,
- Formation professionnelle pour le développement des compétences,
- Activités du Centre Technique Comptage (vérification et étalonnage de compteurs).

L'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 version 2008 est applicable, y compris les exigences du chapitre 7.3 « Conception et développement ».

## **LES ACTEURS DU SMQ ET SON PILOTAGE**

### **Le responsable du Système de management de la qualité (SMQ)**

Pilote la mise en œuvre du SMQ conformément à la norme ISO 9001 version 2008 dans un but d'amélioration de la satisfaction du client et d'optimisation de nos modes de fonctionnement.

### **L'équipe d'auditeurs internes**

Responsables de la vérification périodique de la cohérence, de la conformité et de l'efficacité du SMQ mis en œuvre. Ils peuvent également conduire des audits fournisseurs.

### **Les pilotes de macro processus**

En charge de la surveillance, de la mesure, de l'analyse et de l'amélioration continue de leur processus.

## **LA MAITRISE DES DOCUMENTS**

La maîtrise des documents est assurée grâce à un système de bases documentaires appelées Rendez Vous Qualité.

## 7.3 Notre démarche Environnementale

### UNE DEMARCHE INSCRITE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### NOTRE OBJECTIF

Faire de la production d'eau potable et de l'assainissement un facteur de développement durable des territoires en mettant en œuvre une démarche de gestion préventive du risque environnemental au niveau de chacun de nos contrats. Nous avons à ce titre mis en place plusieurs systèmes de management environnemental ISO 14001.

#### UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à notre société d'assurer :

Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques,  
 Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur,  
 Une amélioration progressive et en continu de ses installations.

Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...

Un outil de maîtrise des coûts,

Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun,

Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable,

Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

#### L'EXPERIENCE DE NOTRE SOCIETE

Depuis de nombreuses années, les équipes de notre société ont mis en place, auprès des collectivités et industriels, des systèmes de management environnemental concernant tout ou partie du service de l'eau (production, traitement...) et du service de l'assainissement (réseau, stations d'épuration, traitement des boues...). L'expérience ainsi acquise a permis de développer une expertise spécifique dans les différents domaines concernés : études préalables, analyse et prévention des risques, audits environnementaux et certification...

Les chiffres clés actualisés au 30 septembre 2011 :

105 contrats certifiés,

296 sites certifiés,

30% du chiffre d'affaires Délégation de Service Public

#### LES GRANDES PHASES DE LA CERTIFICATION ISO 14001

La mise en place d'un Système de Management Environnemental, s'appuyant sur la notion d'amélioration continue des performances, est une démarche comportant 3 phases :

- Analyse environnementale,
- Elaboration du Système de Management Environnemental,
- Mise en œuvre et suivi du Système de Management Environnemental.

## 7.4 Notre démarche Développement Durable

**Une entreprise citoyenne et socialement responsable qui contribue au développement durable des territoires**

### NOTRE SOCIÉTÉ, UN ACTEUR AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La délégation du service de l'eau et de l'assainissement confère à notre société de vraies responsabilités. Les exercer pleinement aux côtés des collectivités locales, c'est s'engager à répondre aux besoins actuels et léguer aux générations futures un service économiquement, socialement et environnementalement viable.

### UNE VÉRITABLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

#### NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La protection des ressources en eau, la dépollution des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel, la valorisation des boues d'épuration sont au cœur de notre activité. Mais notre activité peut également contribuer très positivement aux problématiques environnementales émergentes comme la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité.

Notre ambition aujourd'hui est de contribuer à la réflexion sur la protection de l'environnement, de jouer un rôle de conseil auprès des Collectivités et des industriels, d'imaginer de nouvelles solutions techniques et contractuelles qui permettent de contribuer à l'amélioration de la performance environnementale globale des services d'eau et d'assainissement.

#### NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'eau est un bien commun auquel chacun doit avoir accès. Le partenariat public/privé engagé depuis de nombreuses années avec les Collectivités locales, à travers la délégation de service public, permet d'assurer une gestion efficace et responsable des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce partenariat est garant d'une équité d'accès aux services. Par ailleurs, nous offrons à nos clients des services adaptés à leurs difficultés : échéanciers de paiement pour les problèmes financiers passagers, travail en liaison avec les services sociaux, traitement des surconsommations, ...

A travers ce partenariat, notre responsabilité est également celle de l'information du public, et de son implication dans les problématiques de l'eau et de l'assainissement.

Notre société est également engagée de manière volontariste dans les problématiques d'insertion professionnelle et d'emploi des personnes handicapées.

#### NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

A travers notre mission de service public, nous nous attachons particulièrement à améliorer les performances techniques à un coût acceptable pour les Collectivités et les usagers.

Nous nous engageons également à une transparence dans notre gestion : dans les contrats de délégation, notre rémunération est définie avec les Collectivités au début du contrat et pour toute sa durée. Les contrats sont régulièrement renégociés et les règles d'évolution des prix sont fondées sur des indices économiques pertinents. Des contrôles sont effectués régulièrement par différents organismes indépendants.

## UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

En 2005, notre société s'est dotée au plan national d'une Direction du Développement Durable, dont l'objectif est notamment de :

Définir une ambition et une politique communes pour l'ensemble des Entreprises Régionales,

Favoriser le relais et le partage des expériences locales.

Notre politique de développement durable incarne la responsabilité de l'entreprise et vise à la fois nos méthodes et nos process internes (achats responsables, formation et ressources humaines, etc.) tout autant que les engagements de services que nous prenons auprès des collectivités.



**Cela s'est traduit en 2006 par la création et la diffusion de 2 outils de management et de progrès pour l'entreprise, à l'horizon 2010.**

12 engagements pour une gestion durable du cycle de l'eau, matérialisés dans une Charte 2006—2010, audités chaque année par le cabinet indépendant Vigeo.

Fondée en 2002 par Nicole Notat, Vigeo, leader européen de l'évaluation extra-financière, procède chaque année depuis 2006 à l'évaluation de la performance de notre société au regard de ses engagements en matière de développement durable : revue de la documentation interne et entretiens au niveau national et local avec des collaborateurs et des parties prenantes externes, au plan national et local.

Une Feuille de Route Développement Durable 2006-2010 : composée de thèmes précis en liaison avec les 12 engagements précités, avec des actions définies et des objectifs quantifiés, assortis d'indicateurs de suivi pour chacun d'entre eux.

A travers cette Charte, notre société s'est par exemple engagée, entre 2006 et 2010, à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de sa flotte de véhicules et à contribuer aux Agendas 21 et Plans Climat des collectivités dont elle est délégataire, à économiser l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 700 000 habitants en réduisant les fuites sur les réseaux publics, à sensibiliser au moins 120 000 enfants et adultes par an à la gestion durable de l'eau ou encore à promouvoir la boisson eau du robinet.



**Fin 2010, pour la cinquième année et dernière année de déploiement de sa Charte des 12 engagements pour une gestion durable de l'eau, Vigeo a attribué à notre société une note de 82 sur 100, en progression de 23 points depuis 2006, et a noté tout particulièrement que « l'entreprise a renforcé très nettement en 2010 son engagement sur le thématiques sociales, sociétales et de gouvernance ». Un résultat satisfaisant qui en même temps continuait à désigner des marges de progrès pour lesquelles il s'agissait de continuer à mobiliser de nouveaux moyens.**

C'est pourquoi, parallèlement au lancement du Contrat pour la Santé de l'Eau qu'elle proposera en 2012 à l'ensemble des collectivités locales dont elle est délégataire, notre société a publié sa nouvelle Charte de 12 engagements pour 2011 – 2016, qui seront à nouveau placés sous le contrôle de Vigeo.

**3 piliers et 12 engagements, sous le contrôle de Vigeo**



### **I) Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger**

#### **1) Contractualiser une charte de gouvernance locale.**

D'ici fin 2012, mettre à disposition de chaque client qui le souhaite des outils lui permettant de renforcer le contrôle de son opérateur et de mieux informer ses usagers.

#### **2) Partager la connaissance avec tous les publics**

Leur permettre de "Tout savoir de l'eau de la commune" via un site internet dédié, et sensibiliser au moins 120 000 enfants et adultes chaque année en partenariat avec les écoles et associations.

#### **3) Ouvrir la gouvernance de l'entreprise et déployer l'éthique d'intervention**

Se doter, d'ici fin 2012, d'un conseil d'orientation composé d'experts et de membres de la société civile ayant un pouvoir de recommandation d'actions auprès de la Direction Générale. Mettre en place un réseau local de déontologues pour déployer la démarche éthique de notre société.

### **II) Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité**

#### **4) Économiser l'eau**

Proposer à l'ensemble des usagers (collectivités, bailleurs, industriels, agriculteurs, consommateurs...) les solutions les plus adaptées pour économiser collectivement l'équivalent de la consommation en eau d'une ville de 500 000 habitants d'ici 2016.

#### **5) Restaurer le bon état écologique de l'eau et compenser les pressions sur la biodiversité.**

Mettre à la disposition de tous les acteurs concernés (collectivités, industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement) des solutions innovantes pour un objectif de "zéro pollution" dans le milieu naturel.

#### **6) Garder un temps d'avance sur la qualité de l'eau potable.**

Mettre en place, d'ici fin 2012, l'Observatoire des polluants émergents. Proposer une analyse multicritère de la qualité de la ressource pour chaque source d'approvisionnement en eau potable.

#### **7) Transformer les installations de traitement et d'épuration en plateformes environnementales.**

Proposer la neutralisation d'ici 2016 des émissions de gaz à effet de serre de dix nouvelles unités d'assainissement. Réaliser dans 50 % des sites où nous opérons des espaces de biodiversité et des zones de compensation écologique.

#### **8) Développer les compétences des hommes et des femmes.**

Consacrer 30 % de notre budget formation à la maîtrise des nouvelles technologies, et rester l'opérateur le plus performant en matière de sécurité au travail avec un taux de fréquence annuel des accidents inférieur à six.

### III) Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

#### 9) Intégrer la performance environnementale dans la rémunération de l'opérateur.

Proposer à nos clients l'empreinte Eau-Air-Sol de nos solutions, et d'ici 2016, indexer jusqu'à 15% de notre rémunération sur des indicateurs de performance environnementale.

#### 10) Partager équitablement la valeur créée.

Proposer une juste répartition des gains de productivité dégagés au cours de l'année entre la collectivité, ses habitants et l'entreprise selon des règles établies en amont du contrat.

#### 11) Rendre possible l'accès de tous à l'eau.

Mettre en place, d'ici fin 2012, l'Observatoire de la précarité hydrique pour développer, avec les acteurs de l'intermédiation sociale, les solutions les mieux adaptées aux personnes en difficulté.

#### 12) Contribuer à l'emploi local.

Initier dès 2012 une démarche Employeur Responsable pour augmenter l'impact des politiques d'achat, de formation qualifiante et d'emploi de notre société sur l'ensemble des territoires.

Notre société est à ce jour la seule entreprise française qui fasse réaliser de manière volontariste une évaluation de sa performance en matière de développement durable, et qui en publie l'intégralité des résultats dans un rapport disponible pour tous

> sur le site [www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)



### PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Mise en place de plans de préservation de la ressource

Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses

Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants

Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par Lyonnaise des Eaux...)

### GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite

Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô

Récupération des eaux pluviales

Réutilisation des eaux usées

### RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE

Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade

Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale

Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement

Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

### PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

Observatoires du goût

Opération robinets-fontaine dans les écoles,

Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

**PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

Mise en place d'une certification ISO 14001

Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE

Participation à l'élaboration d'un Agenda 21

Participation à l'élaboration d'un Plan Climat

Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »

Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)

Réflexion sur la création d'un éco-quartier,

Politique véhicules propres, Eloge, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional

Contrats achats intégrant des clauses environnementales

**AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances

Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité

Collaboration avec des instances sociales de type CCAS

Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs

Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux

Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté

Opérations de mécénat (Aquaassistance, ...)

**FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise

Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle

Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi,

Missions locales, PLIE , club FACE

Politique de sous-traitance au secteur protégé

**VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..

Baromètre social, dialogue social

Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

**SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,

Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

**RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD

Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

**CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

Participation d'élus locaux au Club Eau +

Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)

Participation à des réunions publiques

Existence d'une structure créée par Lyonnaise des Eaux permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

**LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT****PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)

Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

**GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES**

Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE**

Rendement des réseaux de distribution d'eau potable

Population pour laquelle un service de télérelève est en place

**RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE**

Certificat ISO 9001 ou ISO 14001

Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001

Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets

Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

**PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET**

Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)

Population concernée par un observatoire du goût

**PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise

Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)

Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE

Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m<sup>3</sup>)

Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m<sup>3</sup>)

**AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement

Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat

Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

**FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires

Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti

Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

**VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

Taux de fréquence des accidents du travail

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable

Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle

Taux de femmes dans l'encadrement

**SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau

Nombre de partenariats locaux avec des associations

**RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

**CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales

Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

## 7.5 Opérations de curage préventif

Vous trouverez ci-dessous la liste des opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations :

Type	ADRESSE
Curage préventif	Avenue André Colin Avenue de la Fontenelle
	Avenue de la Vanne de Pierre Avenue de Robache Avenue le Corbusier Chemin dit du bas des Courts Chemin du Bihay Chemin Rural Chemin Rural N°105 dit de la Prairie Impasse Prairie d'Hellieule Petite rue Concorde Place du Point du Jour Quai du Stade Quai du Maréchal de Lattre Route des deux Hameaux Route des Ecoles Route du Camp Celtique Rue Cachée Rue Carbonnar Rue Charles et Joséphine Linck Rue Claude Debussy Rue de Behouille Rue de la Bolle Rue de la Colombière Rue de la Prairie Rue de l'Amérique Rue de l'Université Rue des Folmard Rue des Quatre Frères Mougeotte Rue des Trois Villes Rue d'Hellieule Rue d'Ormont Rue du Breuil Rue du Lycée Rue du Maréchal Lyautey Rue du Petit Saint Dié Rue Emile Klufts Rue Jean Prouvé Rue Pasteur Rue Pastourelle Rue Thiers Rue Thurin

Vous trouverez ci-dessous la liste des opérations de curage préventif réalisées sur les ouvrages (avaloirs) :

Date de constatation	Rue	Total
13/02/2014	Avenue de Verdun	1
	Avenue Pierre Mendès France	32
	Chemin de la Bruyère	7
	Chemin de la Couare	2
	Chemin de la Frase	1
	Chemin de la Goutte	4
	Chemin de Nachamps	4
	Chemin des Croisettes	3
	Chemin des Etangs	1
	Chemin des Fêtes	1
	Chemin des Pres du Perre	1
	Chemin du Charbonny	11
	Chemin du Haut du Moncey	5
	Chemin Rural N°2 dit du Serroir	1
	Impasse des Croisettes	2
	Impasse du Charbonny	4
	Lot de la Ferme	8
	Route de la Pêcherie	2
	Route de Marzelay	20
	Route de Raon	17
	Route des deux Hameaux	12
Route des Ecoles	31	
Route du Camp Celtique	14	
Rue du Paquis	2	
15/02/2014	Allée Raymond Aron	3
	Avenue de Robache	17
	Chemin de la Côte Calot	14
	Chemin Rural N°1 dit du dessus de l'Orme	1
	Chemin Rural N°85 Dit Sentier De Saint-Roch	11
	Impasse de L' Orme	3
	Impasse de l'Etang Piller	3
	Impasse des Allies	4
	Impasse des Cypres	5
	Impasse du Haut de la Fête	9
	Impasse Ohl des Marais	15
	Impasse Rovel	3
	Lieudit à la Tuilerie	4
	Place des Marronniers	9
	Place des Tilleuls	13
	Quai du Torrent	3
	Rue Arthur Rimbaud	3
Rue Baldensperger	17	
Rue Beethoven	3	

Date de constatation	Rue	Total
	Rue de la Bure	
	Rue de la Crenee	13
	Rue de la Croix de Mission	13
	Rue de la Tuilerie	20
	Rue de l'Etang Piller	13
	Rue de l'Orme	54
	Rue de Mozart	2
	Rue des Acacias	3
	Rue des Allies	20
	Rue des Peupliers	17
	Rue d'Ortimont	31
	Rue du 43eme R.I.T.	21
	Rue du General Tanant	2
	Rue Ferdinand Brunot	8
	Rue Jean Gazin	12
	Rue Marc Francois	3
	Rue Maurice Lemaire	14
	Rue Monseigneur Blanchet	4
	Rue Monseigneur Foucault	5
	Rue Ohi des Marais	27
	Rue Pierre Evrat	5
	Rue Rene Ferry	13
	Rue Rene Fonck	10
	Rue Rovel	12
	Rue Saint Roch	9
	Sentier de Robache	1
15/02/2014	Avenue Andre Colin	11
	Avenue de La Fontenelle	35
	Chemin de Bellevue	3
	Chemin de La Pepiniere	22
	Chemin du Chateau	3
	Chemin du Purgatoire	1
	Impasse Descelles	5
	Place du Général de Gaulle	2
	Rue Adolphe Weick	5
	Rue Albert Blondin	5
	Rue Albert Cuny	4
	Rue Albert Ferry	8
	Rue Claude Debussy	2
	Rue de Behouille	33
	Rue de la Basse des Juifs	8
	Rue de la Belle Corvee	7
	Rue de la Cathedrale	4
	Rue de la Corvee	34
	Rue de la Roche des Fees	32
	Rue de la Vigne Henry	7
	Rue de l'Amerique	1
	Rue des Castors	12
	Rue des Grands Pres	3
	Rue Descelles	18
	Rue d'Ormont	1
	Rue du Beau Jardin	2

Date de constatation	Rue	Total
	Rue du Pre Fleuri	5
	Rue Hubert Houel	9
	Rue Jean Bonnaire	4
	Rue Mère Teresa	3
	Rue Nicolas Guye	7
	Rue Pierre de Blarru	12
	Rue Rene Koehler	6
	Sentier de Robache	10
15/02/2014	Avenue de la Vanne de Pierre	26
	Chemin de la Fave	1
	Chemin de la Vieille Mitolle	3
	Chemin de l'enfer	11
	Chemin des Bouquets	5
	Chemin dit de la Tour Malakoff	1
	Chemin du Bois Basselin	24
	Chemin du Brule	12
	Chemin du Petit Bois	1
	Chemin du Purgatoire	22
	Chemin du Trou Le Loup	2
	Chemin rural N°62 dit de l'enfer au Bois Basselin	5
	Chemin rural N°86 Dit de la Tour Malakoff	1
	Quai du Stade	4
	Quai Jeanne d'Arc	2
	Route de Nayemont les Fosses	2
	Rue de Dijon	26
	Rue de la Behouille Prolongee	8
	Rue des Anemones	4
	Rue des Dahlias	19
	Rue des Grands Patis	6
	Rue des Jonquilles	7
	Rue des Myosotis	3
	Rue d'Ormont	9
	Rue d'Ormont Prolongee	7
	Rue du 31eme BCP	17
	Rue du Breuil	11
	Rue du Clos Concours	9
	Rue du Nouvel Hopital	46
	Rue Gabriel Pierne	5
	Rue Marie Curie	3
	Rue Nicolas Gravier	5
	Rue Rene Cassin	12
	Rue Thurin	15
13/02/2014	Allée des Tirailleurs	8
	Avenue Ernest Colin	37
	Avenue Jean Jaures	11
	Avenue Leon Grandjean	11
	Chemin Rural N°19 dit du Coucheux	5
	Impasse des Quatre Freres Mougeotte	6
	Impasse du Pre Blinvil	3
	Petite rue Concorde	5
	Place du Point du Jour	2
	Place Jean Basin	3

Date de constatation	Rue	Total
	Place Salvador Allende	3
	Quai de la Resistance	27
	Quai Jeanne D'arc	11
	Quai Marechal de Lattre	1
	Quai Marechal Leclerc	7
	Quai Sadi Carnot	20
	Rue Alice Perrin	2
	Rue Amerigo Vespucci	3
	Rue Charles Peccatte	12
	Rue Charles Scareder	6
	Rue Charles Trimbach	5
	Rue Concorde	8
	Rue Dauphine	5
	Rue de la Croix	5
	Rue de la Prairie	23
	Rue de la Sidi-Brahim	9
	Rue de la Vaxenaire	4
	Rue de l'Amerique	2
	Rue de L'Eveche	7
	Rue de L'Orient	12
	Rue des Freres Simon	6
	Rue des Fusilles Du 18 Novembre 1944	10
	Rue des Grands Moulins	5
	Rue des Jardins	5
	Rue des Orfevres	9
	Rue des Quatre Freres Mougeotte	47
	Rue d'Hellieule	3
	Rue d'Ormont	1
	Rue du 10eme B.C.P.	4
	Rue du 12 Eme Regiment d'artillerie Prolongee	23
	Rue du 12eme Regiment D'artillerie	38
	Rue du 31eme BCP	3
	Rue du Battant	7
	Rue du Lycee	5
	Rue du Mondelet	7
	Rue du Pre Saint-Arnould	13
	Rue Edmond Haouy	17
	Rue Emile Klufts	9
	Rue General Cherin	6
	Rue Isidore Finance	6
	Rue Jean Monnet	3
	Rue Jean Stoetzel	2
	Rue Joseph Mengin	9
	Rue Marcel Roge	12
	Rue Maurice Jeandon	3
	Rue Pastourelle	2
	Rue Paul et Manhes	2
	Rue Pierre Beregovoy	12
	Rue Rene Jacquot	5
	Rue Rene Metz	3
	Rue Robert Barlier	8
	Rue Sadoul	8

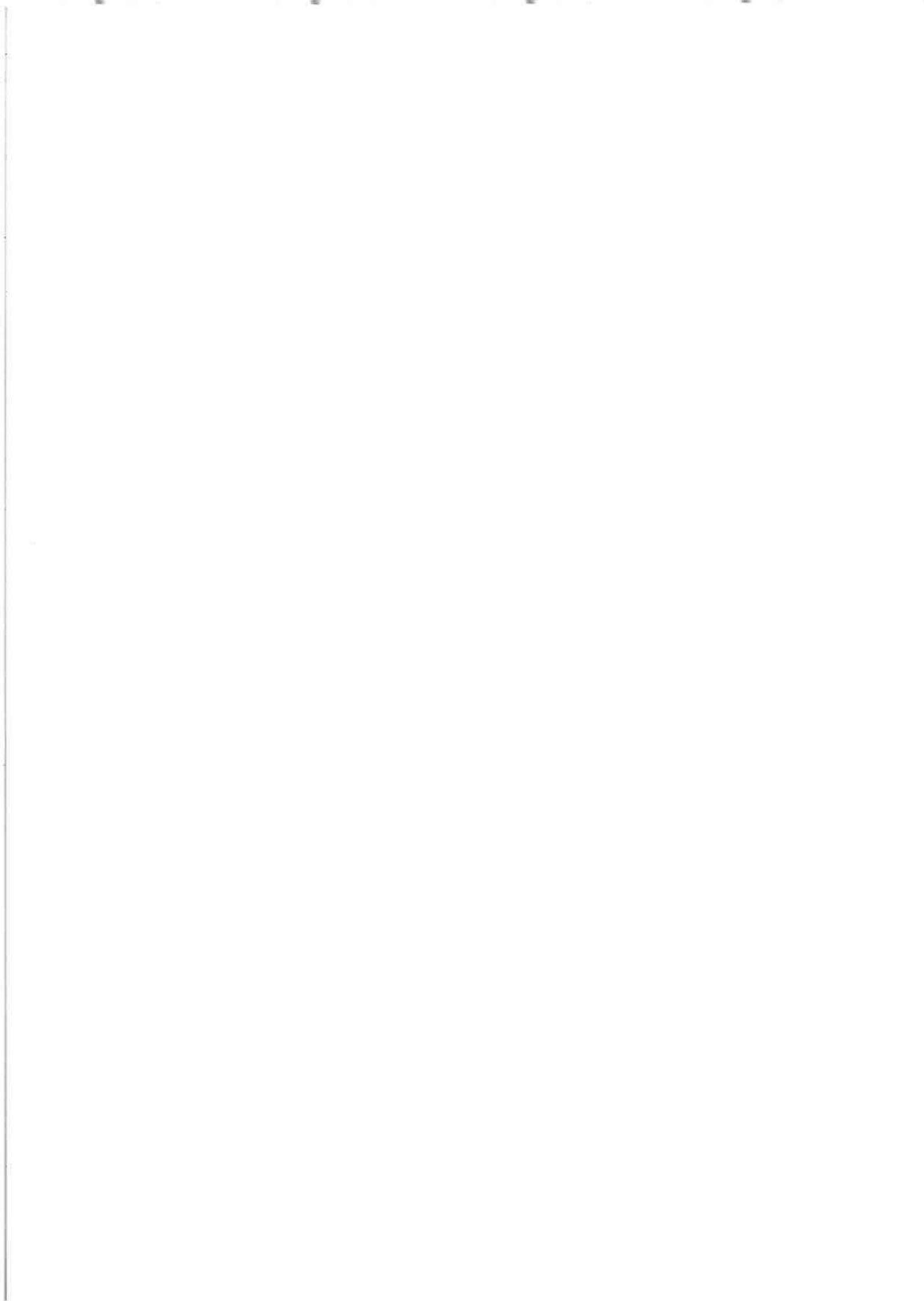
Date de constatation	Rue	Total
	Rue Schuman	6
	Rue Sebastien Lehr	8
	Rue Stanislas	1
	Rue Thiers	22
	Rue Thurin	1
15/02/2014	Rue de la Corvee	3
	Rue du Lycee	1
15/02/2014	Avenue Ernest Colin	1
	Avenue Eugenie Jules Ferry	2
	Avenue Jean Jaures	1
	Chemin du Haut d'Anould	14
	Chemin Rural N°45 Dit De Prevancher A La Cote Saint-Martin	1
	Impasse des Lisieres du Kemberg	1
	Impasse des Travailleurs	6
	Impasse du Clos des Peupliers	1
	Impasse du Pransureux	1
	Lotissement des Capucines	2
	Route de Saulcy	10
	Rue Albert Mare	21
	Rue Auguste Pierrot	9
	Rue Beausejour	6
	Rue d'algesiras	10
	Rue d'alsace	71
	Rue de Foucharupt	3
	Rue de La Chipotte	7
	Rue de La Grotte	11
	Rue de la Paix	9
	Rue des Lisieres Du Kemberg	6
	Rue des Refugies	5
	Rue des Travailleurs	24
	Rue Diderot	6
	Rue du 10eme B.C.P.	1
	Rue du 152eme R.I.	8
	Rue du 3eme Bataillon De Chasseurs A Pied	12
	Rue du Battant	2
	Rue du Champ des Alouettes	3
	Rue du Clos D'anozel	7
	Rue du Clos des Peupliers	6
	Rue du Mondelet	1
	Rue du Prevancher	5
	Rue Gaston Save	54
	Rue Jean de Monachis	8
	Rue Jean-Claude Sommier	5
	Rue Laurent Pillard	11
	Rue Louis Pasteur	4
	Rue Max d'Olonne	8
	Rue Voltaire	3
15/02/2014	Avenue Eugenie Jules Ferry	7
	Avenue Marguerite	

Date de constatation	Rue	Total
	Chemin Rural N°45 Dit De Prevancher A La Cote Saint-Martin	3
	Impasse de L'hermitage	1
	Impasse des Charmilles	2
	Impasse Henri Grandblaise	2
	Lotissement Clos de L' Hermitage	1
	Place Saint-Martin	5
	Rue Aristide Briand	3
	Rue d'Alsace	1
	Rue de Foucharupt	1
	Rue de la Bolle	7
	Rue de la Cote Saint-Martin	35
	Rue de la Foret	6
	Rue de la Gare	6
	Rue de la Meurthe	18
	Rue de L'hermitage	1
	Rue de Perichamp	17
	Rue Deodat	4
	Rue des Folmard	9
	Rue des Sables	1
	Rue des Travailleurs	5
	Rue du Lieutenant Bachelier	3
	Rue du Parc	8
	Rue du Petit Foucharupt	1
	Rue du Petit Saint-Die	24
	Rue du Sergent Stokelein	29
	Rue Erckmann Chatrian	7
	Rue Gambetta	6
	Rue Hector Berlioz	2
	Rue Jacques Augustin	6
	Rue Louis Francois	7
	Rue Louis Pasteur	3
	Rue Richardville	6
	Rue Ruben Vallet	20
	Ruelle des Sables	4
	Ruelle du Sauveu	10
		7
08/02/2014	Rue d'hellieule	2
	Rue du Gymnase Vosgien	2
13/02/2014	Avenue de L'Egalite	28
	Avenue de Verdun	33
	Impasse des Folmard	1
	Impasse d'hellieule	2
	Impasse N°1 de la Madeleine	5
	Impasse N°2 de la Madeleine	9
	Impasse N°3 de la Madeleine	4
	Impasse N°4 de la Madeleine	4
	Impasse N°5 de la Madeleine	4
	Place du 8 Mai 1945	1
	Quai de La Digue	15
	Quai de La Meurthe	7
	Quai Marechal de Lattre	2

Date de constatation	Rue	Total
	Rue Antoine de Saint Exupery	9
	Rue Cachee	4
	Rue Carbonnar	7
	Rue Charles Et Josephine Linck	34
	Rue Constant Et Josephine Divoux	11
	Rue de la Colombiere	3
	Rue de la Madeleine	37
	Rue de la Menantille	14
	Rue de la Meurthe	6
	Rue de l'Amerique	21
	Rue de l'Etang Piller	1
	Rue de l'Universite	6
	Rue des Capucins	3
	Rue des Folmard	11
	Rue des Trois Villes	23
	Rue d'hellieule	26
	Rue d'Ortimont	1
	Rue du 11 novembre 1918	9
	Rue du College	4
	Rue du Colonel Jacques Pierre	12
	Rue du Colonel Souhait	3
	Rue du Gymnase Vosgien	7
	Rue du Marechal Foch	7
	Rue du Marechal Lyautey	2
	Rue du Parc	2
	Rue du Petit Chemin	3
	Rue Emile Durckheim	6
	Rue Henri Bardy	1
	Rue Jacques Delille	4
	Rue Jean Jacques Baligand	8
	Rue Jean Maurice Andre	5
	Rue Jean Parve	13
	Rue Marie Marvingt	6
	Rue Martin Waldseemuller	7
	Rue Mathias Ringmann	2
	Rue Pierre Evrat	16
	Rue Saint-Eloi	4
	Rue Stanislas	12
11/02/2014	Avenue le Corbusier	14
	Impasse Prairie D'hellieule 2	2
	Lieudit Pres Villers	5
	Route D'herbaville	9
	Rue D'epinal	1
	Rue Jean Prouve	2
13/02/2014	Le Pre Le Roy	4
	Avenue du Cimetiere Militaire	20
	Avenue le Corbusier	2
	Chemin de Grandrupt	11
	Chemin de la Bolle	2
	Chemin de la Chaise Du Roi	4
	Chemin de la Creuse Saint-Martin	3
	Chemin de Loriquette	11

Date de constatation	Rue	Total
	Chemin du Bihay	7
	Chemin du Hadee	4
	Chemin du Hallier	3
	Chemin du Reservoir	17
	Chemin du Taintroue	4
	Chemin Rural N°119 Dit Impasse Du Cardinal	1
	Impasse Paul Furst	2
	Impasse Prairie D'hellieule 2	2
	Route d'Herbaville	17
	Route Nationale N°420	4
	Rue d'Epinal	82
	Rue des Grands Jardins	2
	Rue des Gros Pres	10
	Rue du Cardinal	5
	Rue du Lieutenant Allier	6
	Rue du Souvenir Francais	1
	Rue Ferdinand Tisserand	1
	Voie des Hyeres	2
	Chemin de Loriquette	1
18/02/2014	Avenue Le Corbusier	1
	Impasse Prairie D'hellieule 2	1

## 7.6 Bilan annuel



**BILAN ANNUEL**  
**sur le système d'assainissement**  
**(système de collecte et système de traitement)**  
**Année 2015**

**Bilan annuel**  
**Pour les agglomérations > 2 000 EH**

**SAINT DIE DES VOSGES**

**Station d'épuration**  
**de la Pêcherie.**  
**31 000 EH**

Code SANDRE de la station 02 88413 00502

# A – Informations générales

## A.1 – Identification et description succincte

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre :</b>		
<b>Nom :</b>	Saint-Dié			
<b>Taille en EH (= CBPO) :</b>				
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre :</b>		
<b>Nom :</b>	St Dié Sainte Marguerite et St Michel			
<b>Type(s) de réseau :</b>	<input type="checkbox"/> Unitaire et Séparatif			
<b>Industries raccordées :</b>	<input type="checkbox"/> Oui			
<b>Exploitant :</b>	Lyonnaise pour St Dié			
<b>Personne à contacter :</b>	F THIRIAT			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre :</b>		<b>S28841300502</b>
<b>Nom :</b>	Saint-Dié			
<b>Lieu d'implantation :</b>	SAINT-DIÉ-DES-VOSGES / 88413 / Chemin du paquis 88100 - SAINT-DIE			
<b>Date de mise en eau :</b>	01/01/78			
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Ville de St Dié			
<b>Capacité nominale</b>	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m <sup>3</sup> /jour	Q pointe m <sup>3</sup> /heure	Equivalent habitants
	Temps sec	1 850	8 200	31 000
	Temps pluie	1 850		500
<b>Débit de référence (m<sup>3</sup>/j) :</b>	8 200			
<b>Charge entrante : (1) 2015</b>	En kg/j DBO5 :	755	En EH :	12 589
<b>File EAU :</b>	Type de traitement :	Secondaire		
	Filières de traitement :	AEP		
<b>File BOUE :</b>	Type de traitement :	Déshydratation		
	Filières de traitement :	FP		
<b>Exploitant :</b>	Lyonnaise			
<b>Personne à contacter :</b>	F THIRIAT			
<b>Milieu récepteur</b>		<b>Code Sandre :</b>		
<b>Nom :</b>	La Meurthe			

## A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

Schéma directeur d'assainissement et étude diagnostic : par IRH en 1988

**B - BILAN ANNUEL  
sur le système de  
collecte**

## B.1 – Les raccordements

*Le manuel d'autosurveillance fait état des raccordements domestiques et non domestiques aux systèmes de collecte.*

### B.1.1 – Les raccordements domestiques :

#### Communes raccordées :

SAINT DIE	22 000 hab.
SAINTE MARGUERITE	2 000 hab.
SAINT MICHEL SUR MEURTHE (une partie)	200 hab.
<b>Total</b>	<b>24 200 hab.</b>

*PELTEX (Industrie textile Ste Marguerite)  
ARWIN MERITOR (traitement de surface St Dié)  
Bertrand FAURE (traitement de surface St Michel)  
GANTOIS (traitement de surface St Dié)*

Nature du réseau (voir schéma de principe en page suivante) : Unitaire 30 % Séparatif 70 %

Le réseau de St Dié comprend 14 déversoirs d'orage, 14 postes de relèvement et un bassin d'orage et de pollution (BOP), 169.5 km de collecteurs dont 34.4 km de réseau unitaire, 70.9 km de réseau eau usée et 64.2 km de réseau eau pluviale.

Les réseaux de Ste Marguerite et de la zone d'activité de St Michel sur Meurthe sont gérés par les communes concernées.

### B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

IdIndus	Raison sociale	NAF	libellé NAF	Adr. étab. 1	Commune étab	Code postal	SIRET	Situation ICPE
1441	INTEVA PRODUCTS	2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures	8 rue Sebastien Lehr	SAINT DIE DES VOSGES	88100	6020106960 0154	Autorisation
1435	GANTOIS	2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	25 rue des 4 freres Mougeotte	SAINT DIE DES VOSGES	88100	5319184560 0017	
1436	SYNDICAT INTERHOSPITALIER	8411Z	Administration publique générale	11 rue de la Vaxenaire	SAINT DIE DES VOSGES	88100	2688009430 0022	Autorisation
1438	HOPITAL ST CHARLES	8610Z	Activités hospitalières	26 rue du Nouvel Hopital	SAINT DIE DES VOSGES	88100	2688001330 0012	
1439	FAURECIA	2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	2 parc d'activité	SAINT MICHEL SUR MEURTHE	88470	0715023970 0053	Autorisation

En 2015 2 nouveaux établissements ont fait l'objet d'une autorisation de rejet.

SALVECO	2053Z	Fabrication d'huiles essentielles	Zone artisanale Hellieule 4	SAINT DIE DES VOSGES
VOSEGUS	1105Z	Fabrication de bière	4 rue Gaston Save	SAINT DIE DES VOSGES

## **B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte**

Travaux neufs réalisées par les collectivités.

## **B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte**

Surveillance régulière du réseau par LDE pour St Dié

Nettoyage régulier les postes de relevage, du bassin d'orage (Folmard) et des déversoirs d'orage.

## **B.4 – L'entretien du système de collecte**

### **B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :**

5 258 ml curé

3 210 avaloirs nettoyés

27 branchements désobstrués

35 interventions suite obstruction réseau

Le linéaire curé est en nette baisse, l'année 2014 avait été marquée par la réalisation d'une étude poussée sur l'état du réseau qui avait généré des actions immédiates au moindre constat d'encrassement.

Remise du rapport relatif au diagnostic du réseau d'assainissement de la Ville en Mai 2015.

Cette année 2015, les opérations de curage préventif ont été réalisées sur la rue du 31ème BCP, la rue Carbonar, la rue de Thurin, la rue du Breuil et la rue du Gymnase Vosgien.

Résorption de points noirs sur la rue de Thurin, rue du Beau Jardin, rue des Alliés grâce aux travaux menés par la Ville en fin d'année 2015/début 2016 et par Lyonnaise au niveau de la rue Marvingt en Novembre 2015.

Création de déversoirs d'orages rue du Nouvel Hôpital en Août 2015, Sentier de Robache et Route d'Epinal.

Mise en place de débitmètre sur les arrivées d'eaux usées en provenance de Saint-Michel sur Meurthe et de Sainte Marguerite,

### **B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :**

Déchets de curage réseau évacués vers la station (benne à sable spécifique) et CET Villoncurt (plus de 100t de boues de curage évacuées)

## B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

### B.5.1 – Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Le suivi est opérationnel depuis le début de l'année 2014

### B.5.2 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Le seul DO > 10 000 EH est celui d'Heillieule. Ce déversoir bien calé est peu sensible (9 déversement dans l'année seulement pour 447 m<sup>3</sup> surversés).

La charge polluante estimée correspondante est de (sur la base de la concentration moyenne entrée station d'épuration)

#### Saint-Dié

#### Synthèse Analytique

Charge déversé en A1 (DO Hellieule)

Débits surversés (en m <sup>3</sup> )	447
---------------------------------------	-----

Param.	Unite	Charge (Kg/j)	
		concentration moyenne	Charge en Kg
DBO5	mg(O <sub>2</sub> )/L	162	72
DCO	mg(O <sub>2</sub> )/L	523	234
MeS	mg/L	221	99
N-NH <sub>4</sub>	mg(N)/L	35	16
NG	mg(N)/L	52,8	24
NTK	mg(N)/L	52,3	23
Pt	mg(P)/L	5,93	3

**B.5.3 – Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte****BILAN DEBITS ST DIE 2015**

	ST DIE A1 > 10 000 EH	ST DIE A1 DO Folmard	ST DIE A1 DO Prairie	ST DIE A1 DO Alsace	total des A1	ST DIE A2 DO station	ST DIE entrée A3	ST DIE sortie A4	ST DIE Pluviométrie	ST DIE Pluviométrie
TOTAL	447	61 108	2 358	4 181	68 094	156 156	1 971 905	1 965 215	798	864
MOYENNE	1	167	6	11	187	428	5 402	5 384	2	2,4
MINI	0	0	0	0	0	0	2 418	2 202	0	0,0
MAXI	162	9 025	670	1 004	9 381	9 613	15 443	15 231	63	61

Moyennes Mens. m <sup>3</sup> /j	ST DIE A1 > 10 000 EH DO	ST DIE A1 DO Folmard	ST DIE A1 DO Prairie	ST DIE A1 DO Alsace	total des A1	ST DIE A2 DO station	ST DIE entrée A3	ST DIE sortie A4	ST DIE Pluviométrie réseau	ST DIE Pluviométrie step
Janvier	179	20 168	195	595	21 137	46 803	310 621	306 280	131	137
Février	12	3 078	0	49	3 138	9 791	211 775	208 239	52	51
Mars	81	8 046	236	589	8 952	15 542	207 443	206 200	52	64
Avril	0	200	0	22	222	17 928	202 825	200 264	75	76
Mai	55	12 556	501	856	13 969	26 017	218 004	215 985	122	139
Juin	9	3 510	224	472	4 216	3 006	134 620	134 004	64	69
Juillet	0	276	350	298	925	1 582	101 938	100 069	30	23
Août	0	2 746	139	184	3 070	5 061	102 147	103 335	50	66
Septembre	0	7 190	43	111	7 343	13 834	115 421	118 167	77	81
Octobre	0	0	0	0	0	3 408	107 184	109 902	23	29
Novembre	110	3 338	670	1 004	5 122	11 359	143 354	143 389	98	102
Décembre	0	0	0	0	0	1 815	116 573	119 381	24	27

somme des A1 **68 094 (total déversé en réseau)**

somme A1 A2 et A3 **2 196 156**

A1/ A1+A2+A3 **3,1% valeur conforme car < 5% (conformité établie sur la base des prescriptions de la note technique du 07 septembre 2015)**

Les volumes d'eaux usées ou flux de pollution produits par l'agglomération pendant la période considérée sont calculés en totalisant les volumes ou flux de pollution déversés durant cette période au niveau des déversoirs d'orages soumis à autosurveillance (point A1), au niveau du déversoir de tête de station (point A2) et entrant en station (point A3).

Ainsi, dans le cas des deux premières options mentionnées ci-dessus, le système de collecte de l'agglomération d'assainissement sera jugé « conforme ERU » si :

$$\frac{\sum \text{volumes ou flux de pollution au niveau des A1}}{\sum \text{volumes ou flux de pollution au niveau des A1 et A2 et A3}} \times 100 \leq 5$$

Un jour de déversement est constitué :

- d'un déversement continu durant moins de 24 heures, y compris lorsque celui-ci commence avant minuit et se termine après minuit ;
- de plusieurs déversements successifs dans une même journée. Dans le cas où ces déversements durent quelques minutes et concernent de faibles volumes, le service de police de l'eau pourra considérer que ceux-ci ne sont pas à comptabiliser comme un jour de déversement.

**B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance****Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :**

Suivi de l'autosurveillance des réseaux conforme aux prescriptions du manuel d'autosurveillance.

**Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :**

Conformes

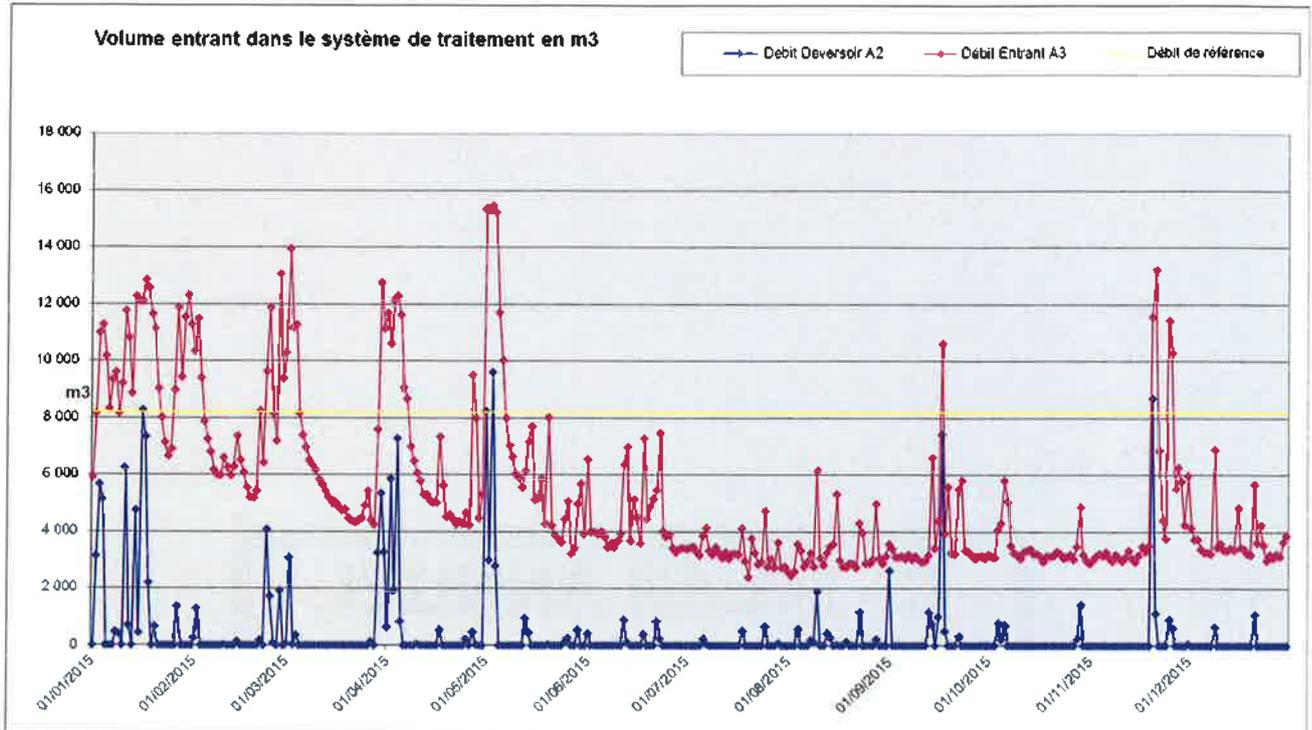
**B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte**

Bilan collecte pollution satisfaisant  
Pas de déversement par temps sec

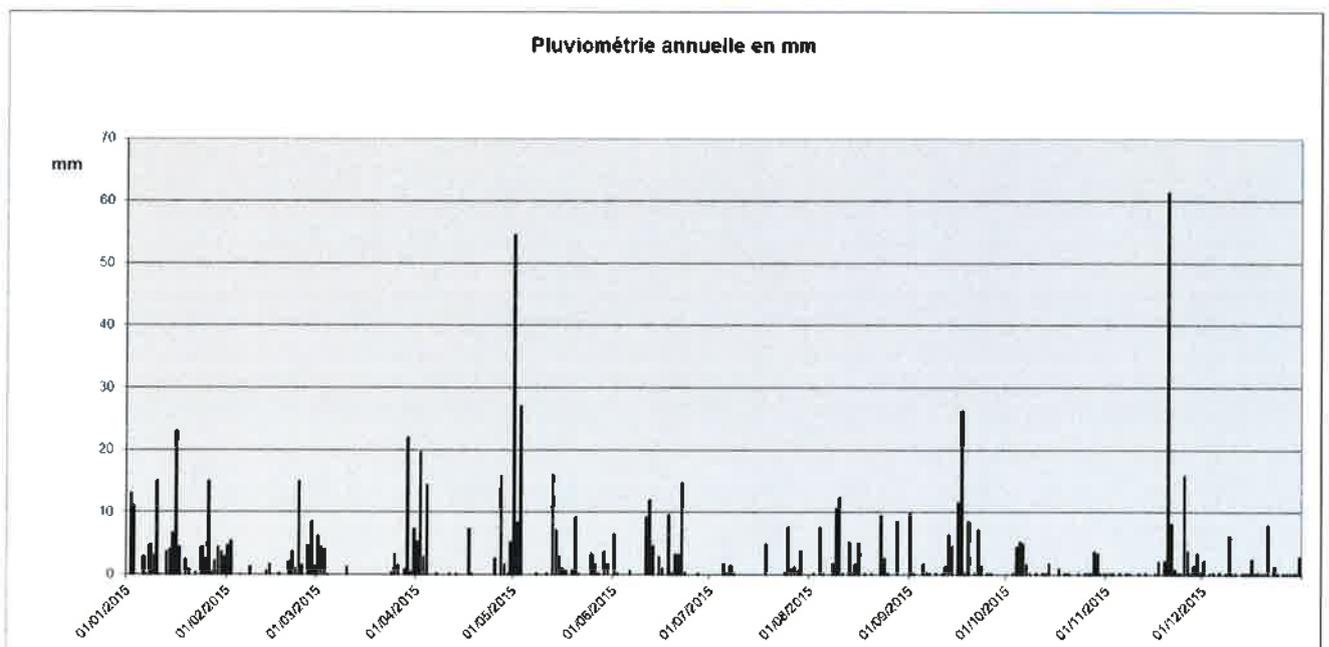
**C - BILAN ANNUEL  
sur le système de  
traitement**

## Bilan sur les volumes d'eau

### Volume entrant dans le système de traitement



La station est souvent en surcharge hydraulique (57 jours de dépassement du débit de référence en 2015) : en période de nappe haute et de fortes précipitations.



Mois	Débit moyen journalier en entrée de station (m3/j) (A)	Pluviométrie > 2 mm (P) (mm)		Moyenne journalière du total charges mesurées en entrée de station d'épuration (kg/j) (4) (E)									
		Total (mm)	Nb jours	MES	DCO	DBO5	NIK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	NG	PT	
Janvier	10 020	129	19	890	2 020	459	167	100	2	7	176	16	
Février	7 563	44	7	938	2 659	876	267	167	0	3	271	28	
Mars	6 691	47	6	1 333	2 880	901	277	173	0	3	280	32	
Avril	6 760	73	8	1 223	2 634	742	242	152	1	5	247	27	
Mai	7 032	132	9	1 108	2 340	546	200	134	1	5	206	22	
Juin	4 487	66	9	1 001	2 438	675	240	174	0	2	242	25	
Juillet	3 288	17	3	919	1 842	544	204	149	0	2	206	23	
Août	3 295	61	8	960	2 316	949	306	205	0	2	309	41	
Septembre	3 847	75	7	729	1 970	719	245	176	0	2	247	27	
Octobre	3 457	22	5	1 165	2 343	1 031	248	169	0	2	250	28	
Novembre	4 778	97	7	860	2 292	736	247	175	0	2	249	31	
Décembre	3 760	22	5	1 102	2 810	893	310	169	0	3	313	35	
Moyenne (1)	5 402	65	8	1 020	2 377	755	246	162	0	3	250	28	
Mini	3 288	17	3	729	1 842	459	167	100	0	2	176	16	
Maxi	10 020	132	19	1 333	2 880	1 031	310	205	2	7	313	41	
<b>Total annuel estimé Te (2)</b>	<b>1 971 757</b>	<b>784</b>	<b>93</b>	<b>372 441</b>	<b>867 553</b>	<b>275 701</b>	<b>89 768</b>	<b>59 055</b>	<b>155</b>	<b>1 120</b>	<b>91 078</b>	<b>10 151</b>	

(1) : moyenne arithmétique pondérée par le nombre de jours du mois soit,  $Em = (E1^{*31} + E2^{*28} + E3^{*31} + E4^{*30} + E5^{*31} + E6^{*30} + E7^{*31} + E8^{*31} + E9^{*30} + E10^{*31} + E11^{*30} + E12^{*31}) / 365$  (sauf pour les colonnes "rendements" : voir (3))

(2) : total = moyenne x 365

(3) : rendement =  $(1 - S/E) * 100$ , soit  $R1 = (1 - S1/E1) * 100$ , pour la moyenne  $Rm = (1 - Sm/Em) / 100$

(4) : report de la moyenne des tableaux mensuels (calculée sur les seuls flux effectivement mesurés)

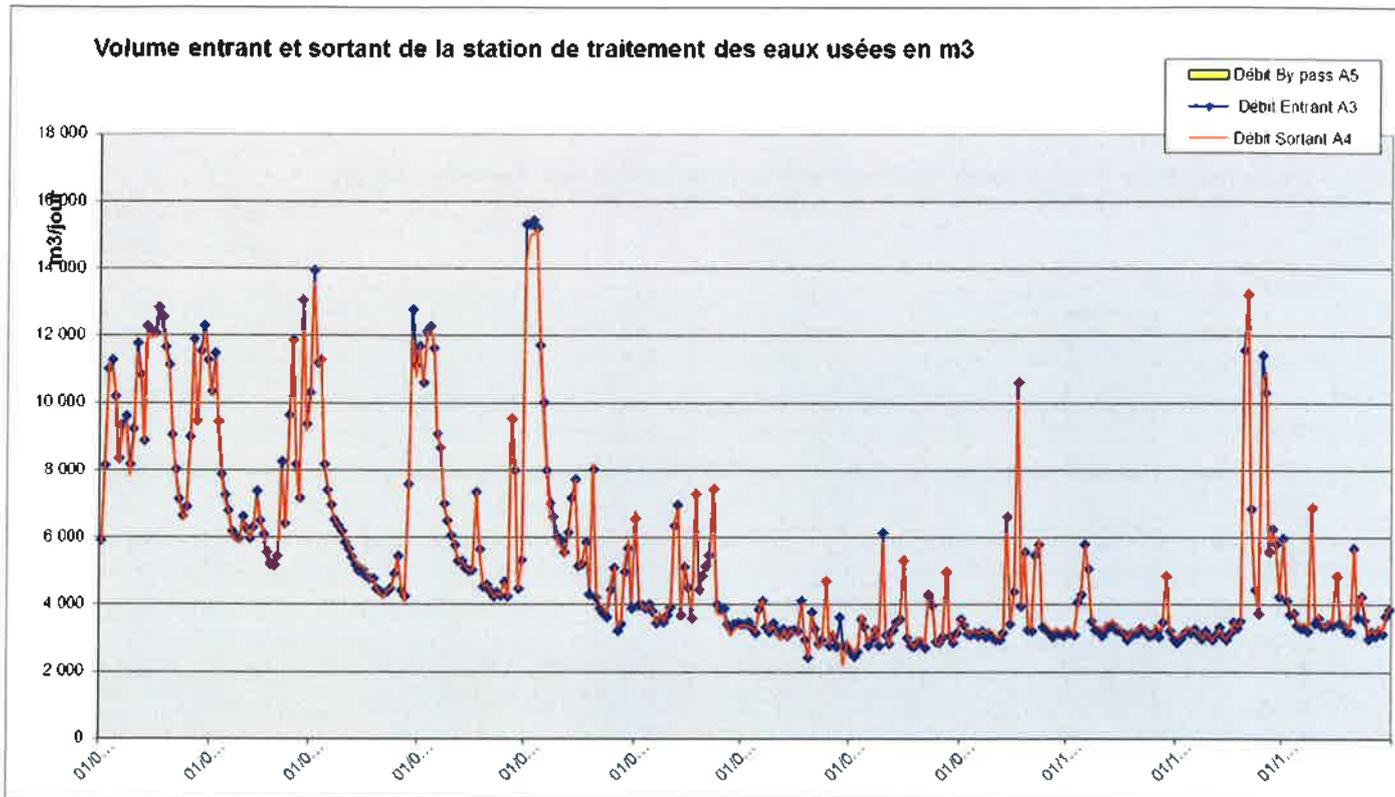
nb : Toutes les données du tableau seront indiquées sans chiffres après la virgule

Moyenne journalière du total charges mesurées en sortie de station d'épuration (kg/j) (4) (S)									
Mois	MES	DCO	DBO5	NK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	NG	PT
Janvier	30	173	36	40	26	1	17	57	5
Février	19	154	19	31	23	0	14	45	4
Mars	20	162	17	18	10	1	18	37	4
Avril	33	177	29	29	12	1	25	55	6
Mai	26	155	26	26	4	1	15	42	5
Juin	8	79	14	14	2	0	12	26	1
Juillet	6	61	9	9	2	0	6	15	1
Août	8	71	14	14	2	0	5	19	2
Septembre	7	71	10	10	3	1	6	17	1
Octobre	10	96	12	12	6	0	10	23	1
Novembre	13	88	10	12	5	0	9	22	1
Décembre	20	120	16	29	15	1	18	48	3
<b>Moyenne (1)</b>	<b>17</b>	<b>117</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>34</b>	<b>3</b>
<b>Mini</b>	<b>6</b>	<b>61</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>1</b>
<b>Maxi</b>	<b>33</b>	<b>177</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>57</b>	<b>6</b>

<b>Total annuel estimé Te (2)</b>	<b>6 104</b>	<b>42 722</b>	<b>6 389</b>	<b>7 365</b>	<b>3 326</b>	<b>196</b>	<b>4 690</b>	<b>12 268</b>	<b>1 006</b>
-----------------------------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	---------------	--------------

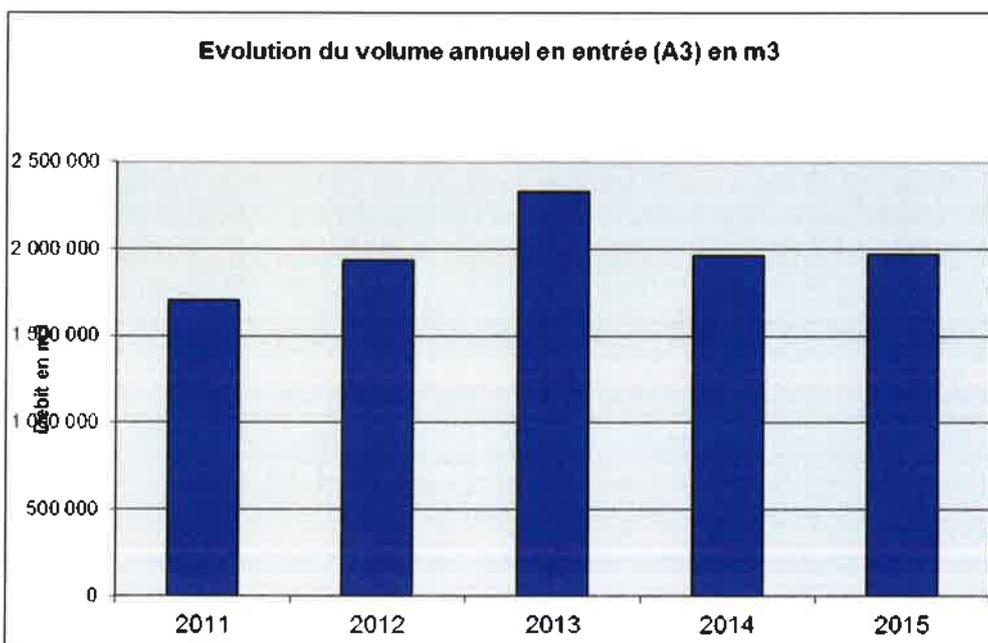
Rendements de la station d'épuration (%) (3) (R)						
Mois	MES	DCO	DBO5	NK	NG	PT
Janvier	97%	91%	92%	76%	67%	68%
Février	98%	94%	98%	89%	83%	85%
Mars	98%	94%	98%	93%	87%	88%
Avril	97%	93%	96%	88%	78%	78%
Mai	98%	93%	95%	87%	80%	78%
Juin	99%	97%	98%	94%	89%	96%
Juillet	99%	97%	98%	96%	93%	94%
Août	99%	97%	99%	95%	94%	96%
Septembre	99%	96%	99%	96%	93%	97%
Octobre	99%	96%	99%	95%	91%	96%
Novembre	99%	96%	99%	95%	91%	96%
Décembre	98%	96%	98%	91%	85%	92%
<b>Moyenne (1)</b>	<b>98%</b>	<b>95%</b>	<b>98%</b>	<b>92%</b>	<b>87%</b>	<b>90%</b>
<b>Mini</b>	<b>97%</b>	<b>91%</b>	<b>92%</b>	<b>76%</b>	<b>67%</b>	<b>68%</b>
<b>Maxi</b>	<b>99%</b>	<b>97%</b>	<b>99%</b>	<b>96%</b>	<b>94%</b>	<b>97%</b>

**Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées**



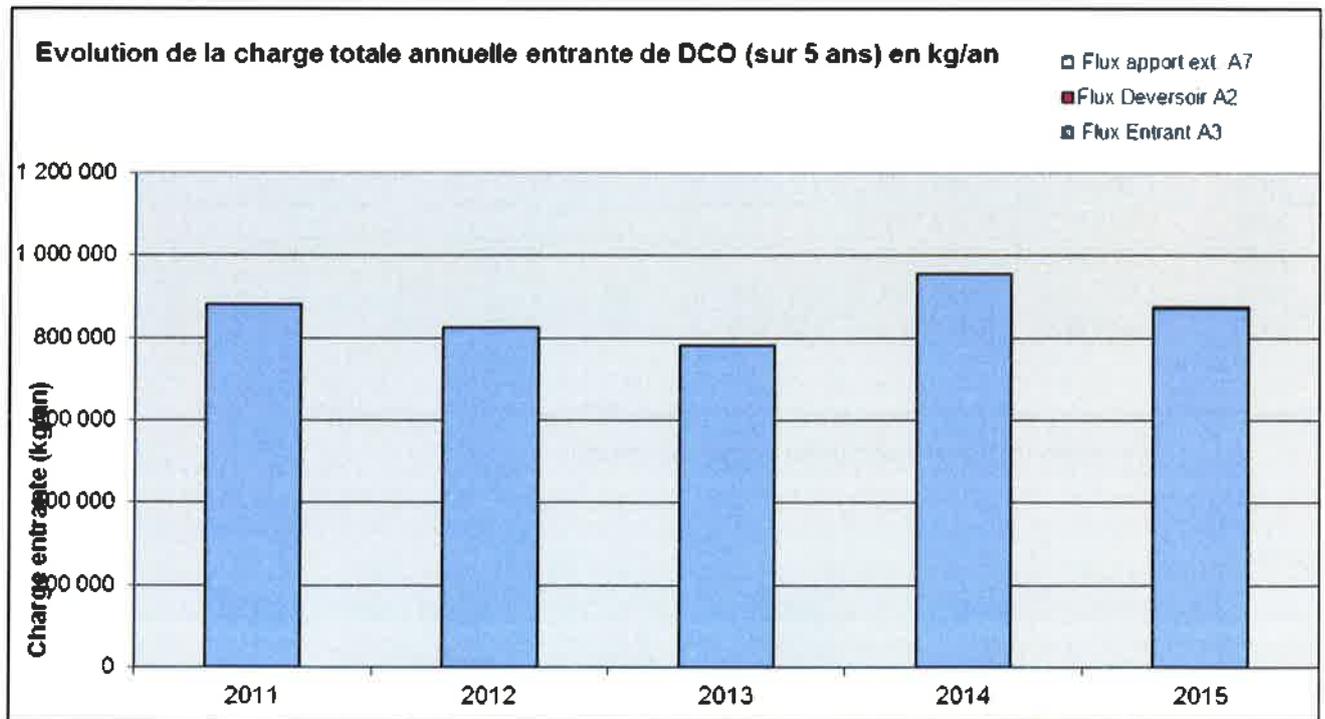
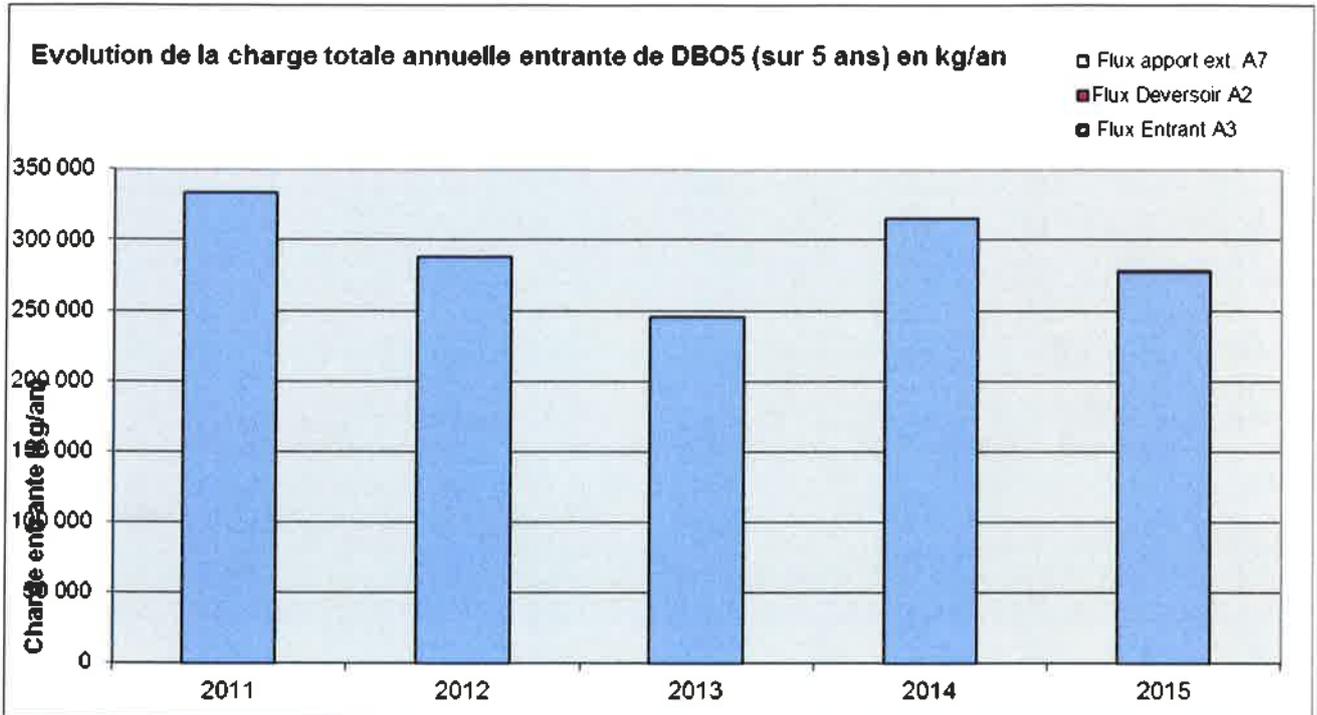
**Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant**

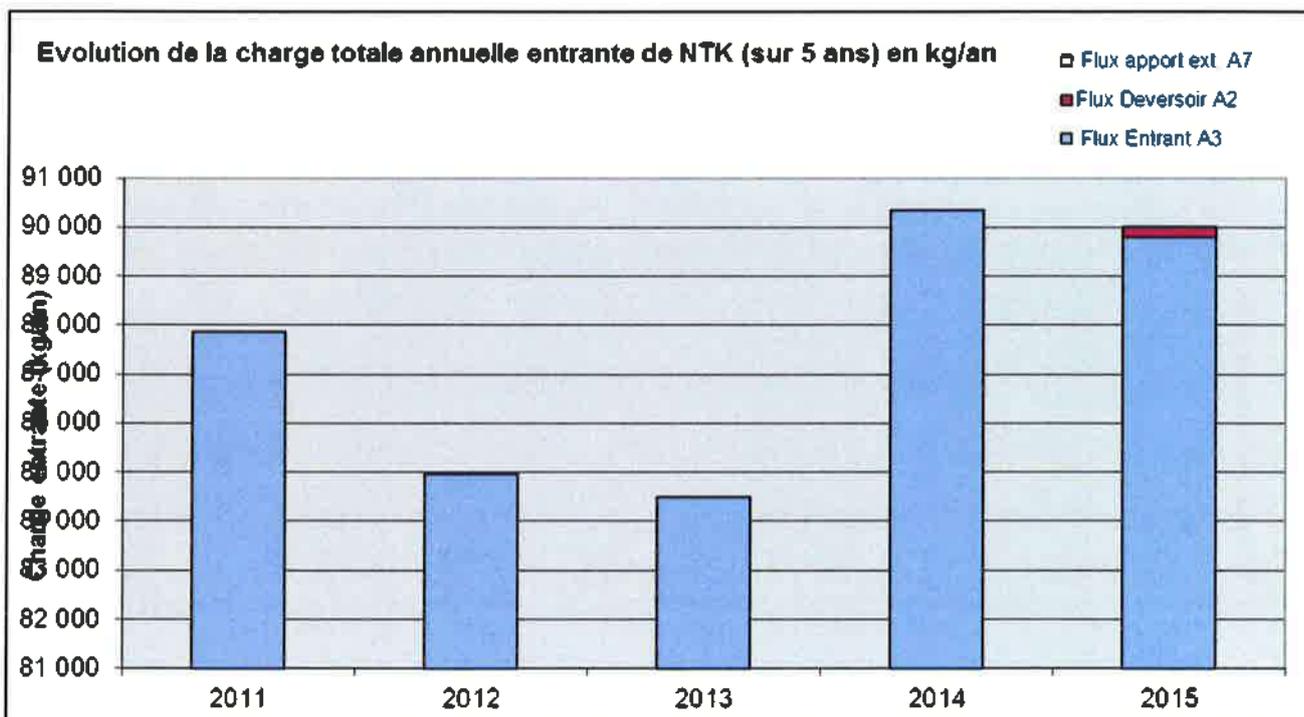
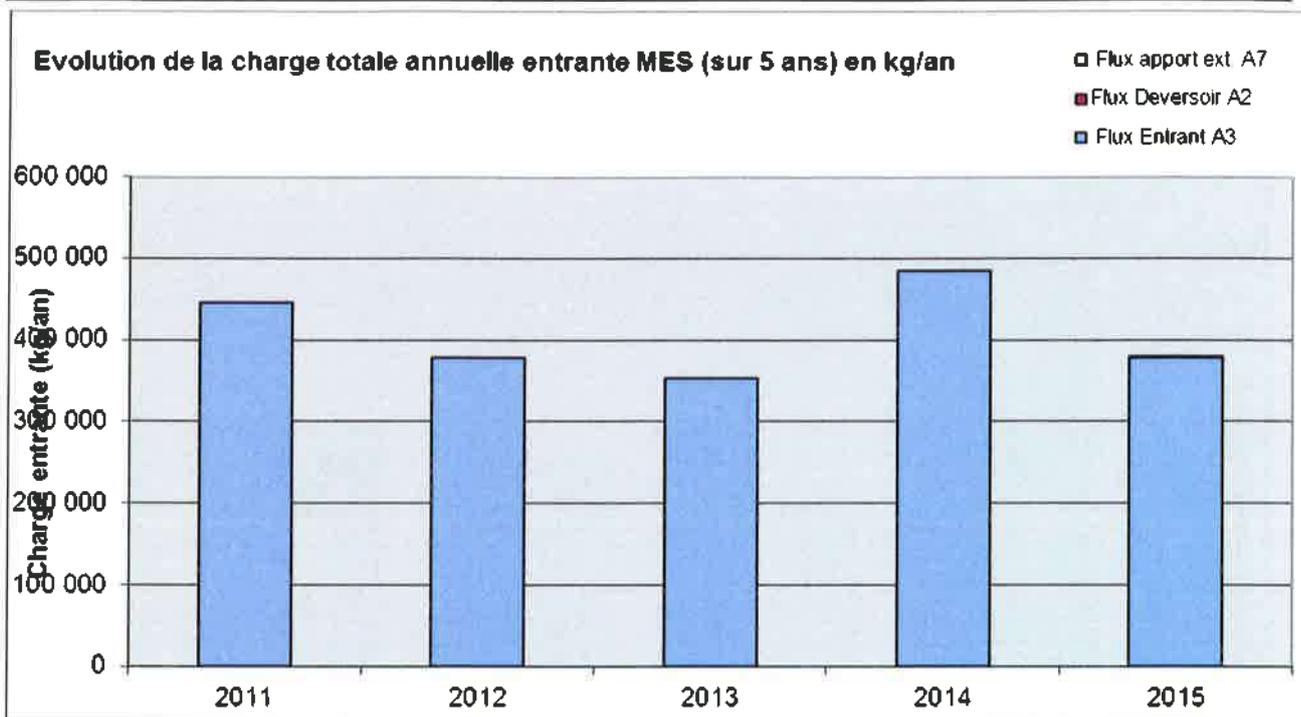
ANNEE	Débit en m3 Entrant A3	Débit en m3 sortant A4	Débit en m3 Deversoir A2	Débit en m3 bypass A5	Nb de jour de deversement en A2	Nb de jour de deversement en A5
2011	1 704 727	1 704 727				
2012	1 934 777	1 934 777				
2013	2 325 835	2 325 835				
2014	1 965 294	1 965 294	147 535	0	101	0
2015	1 971 905	1 967 776	156 156	0	105	0

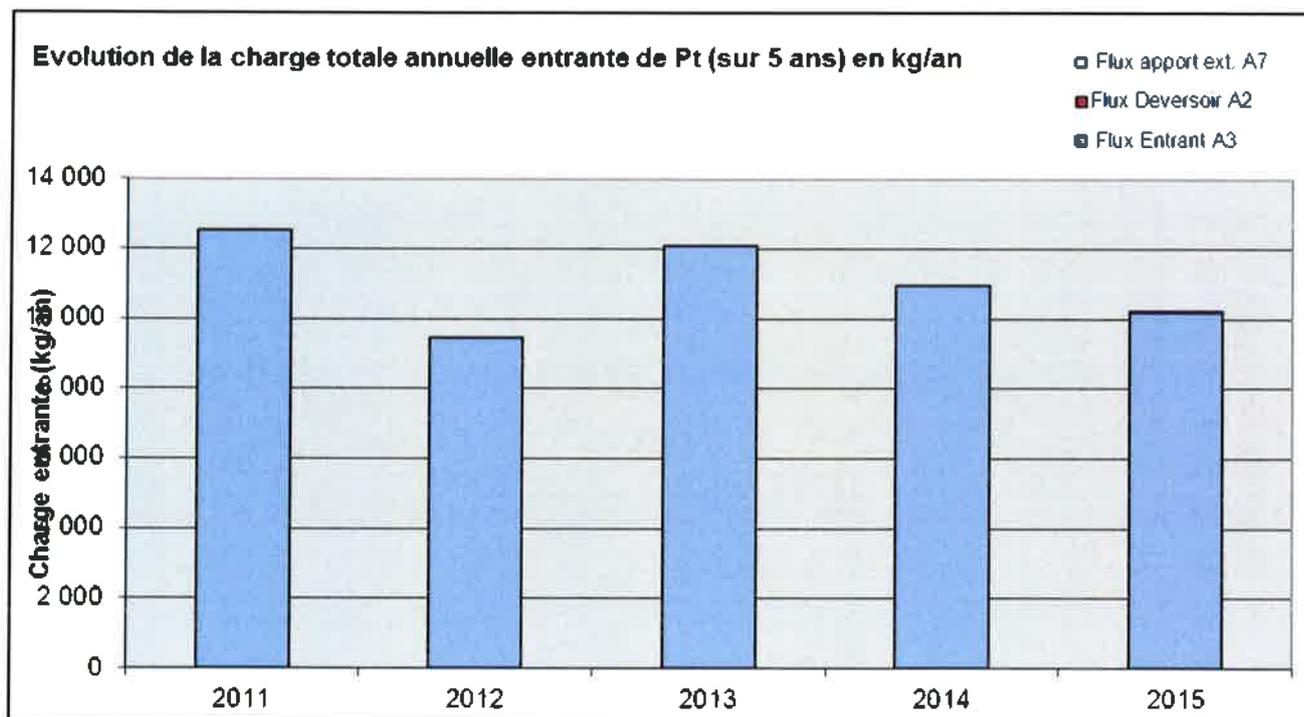
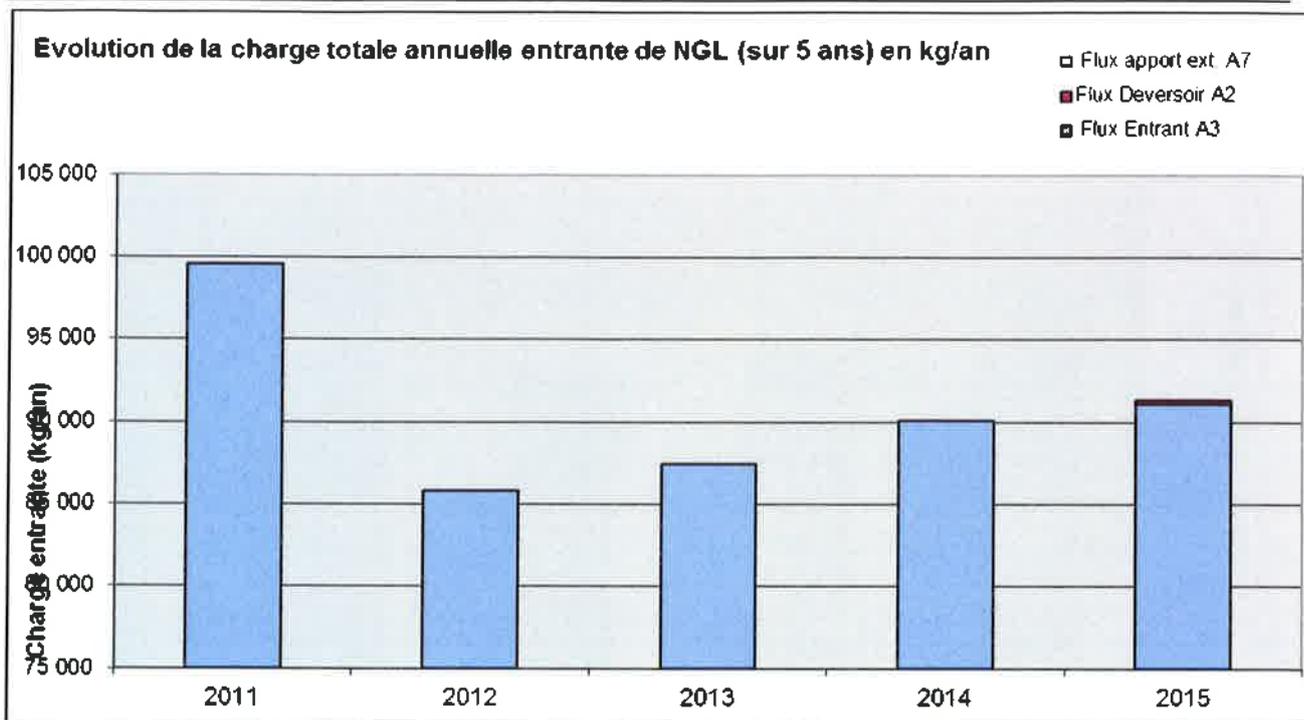


**Bilan sur la pollution traitée et rejetée**

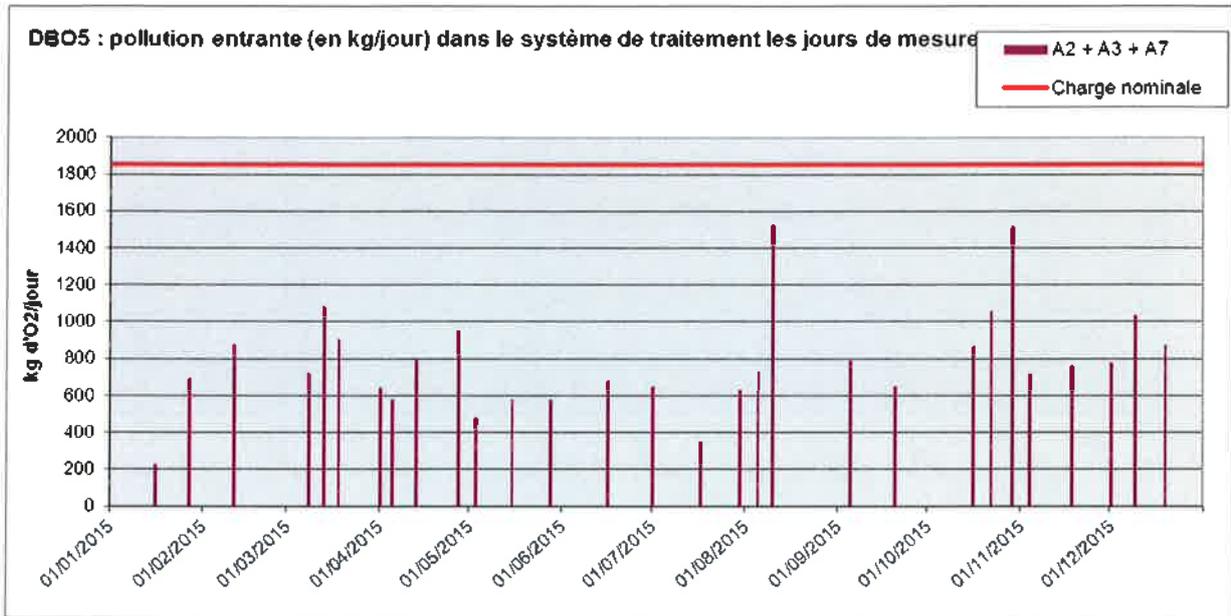
**Evolutions des charges totales annuelles entrantes :**



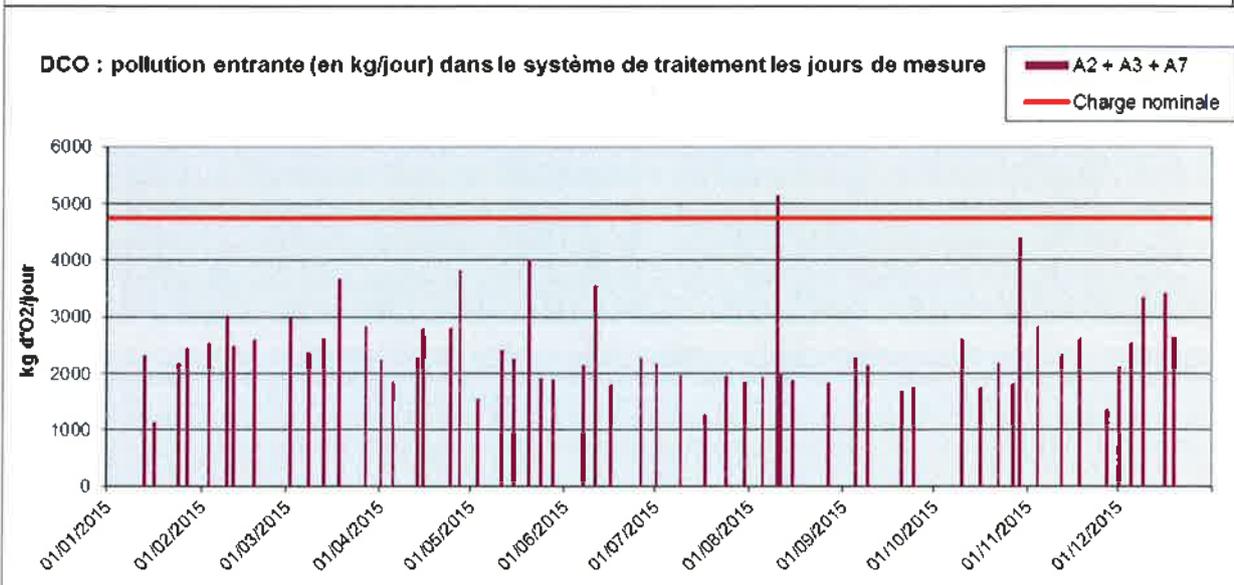
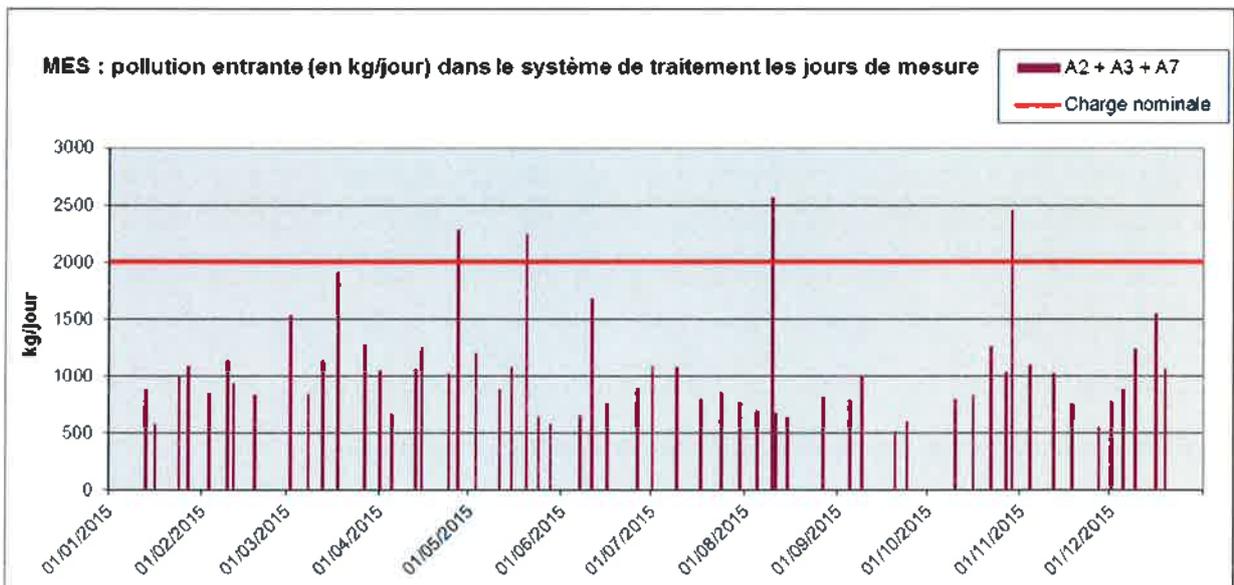


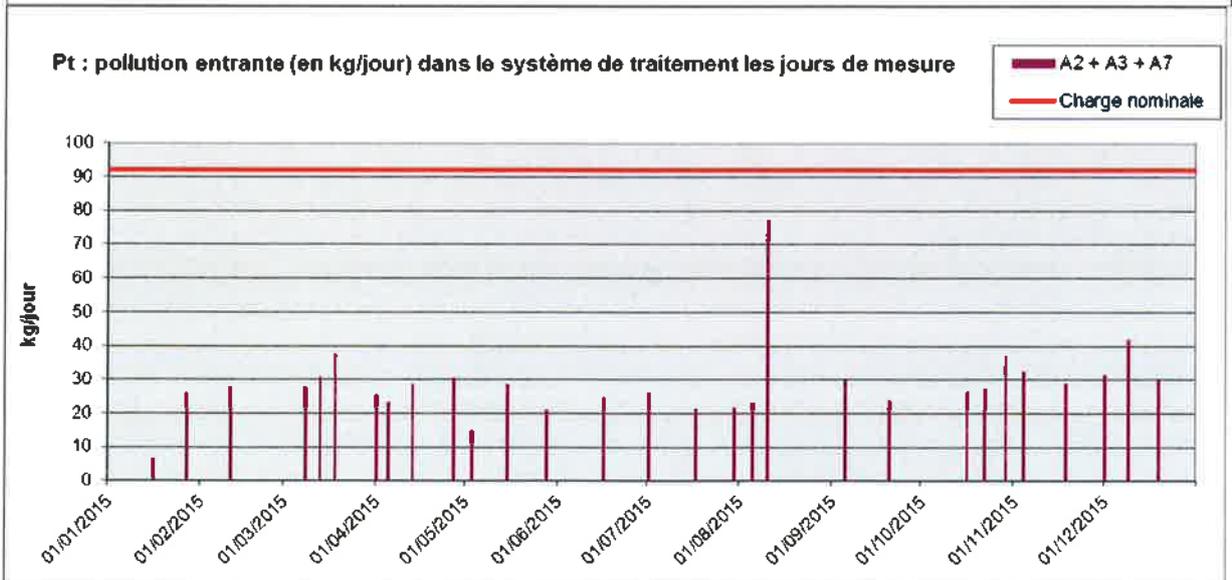
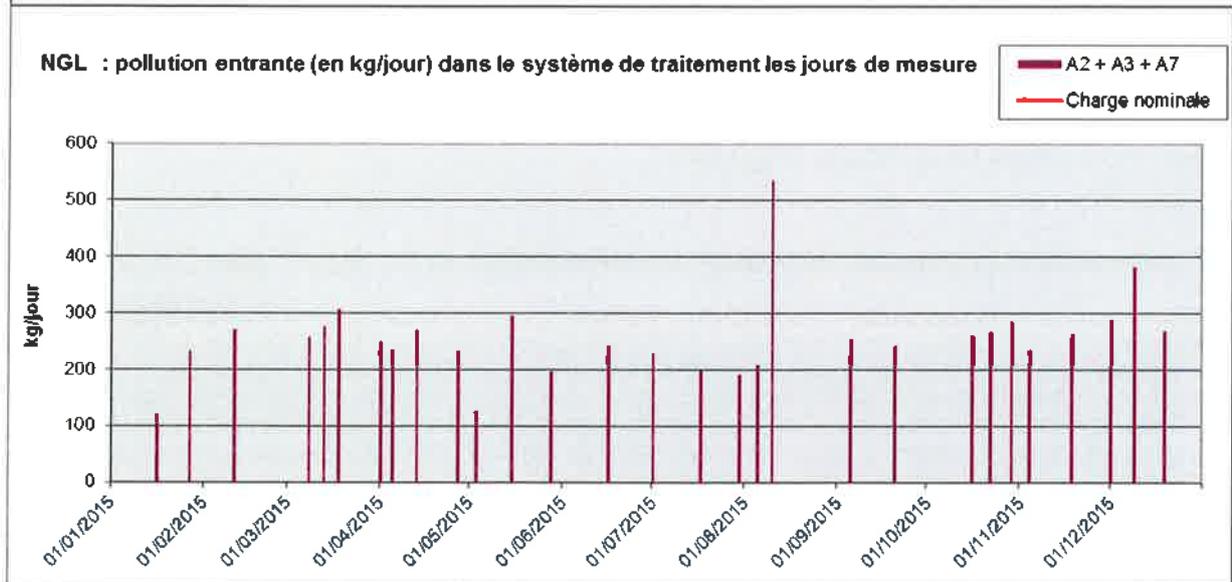
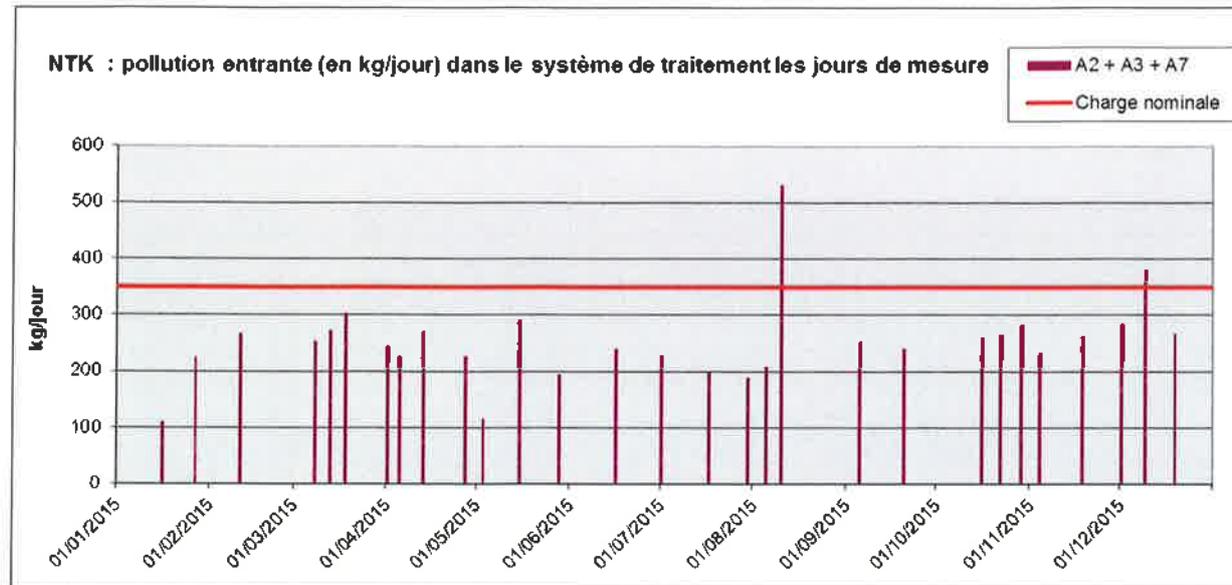


**La pollution entrant dans le système de traitement :**



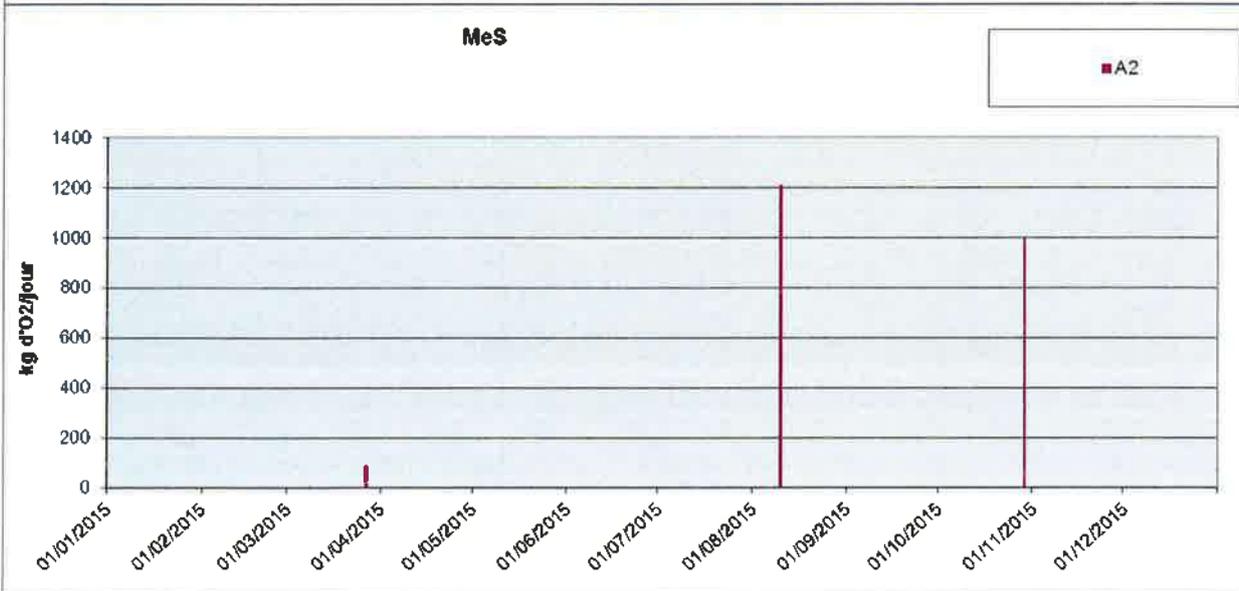
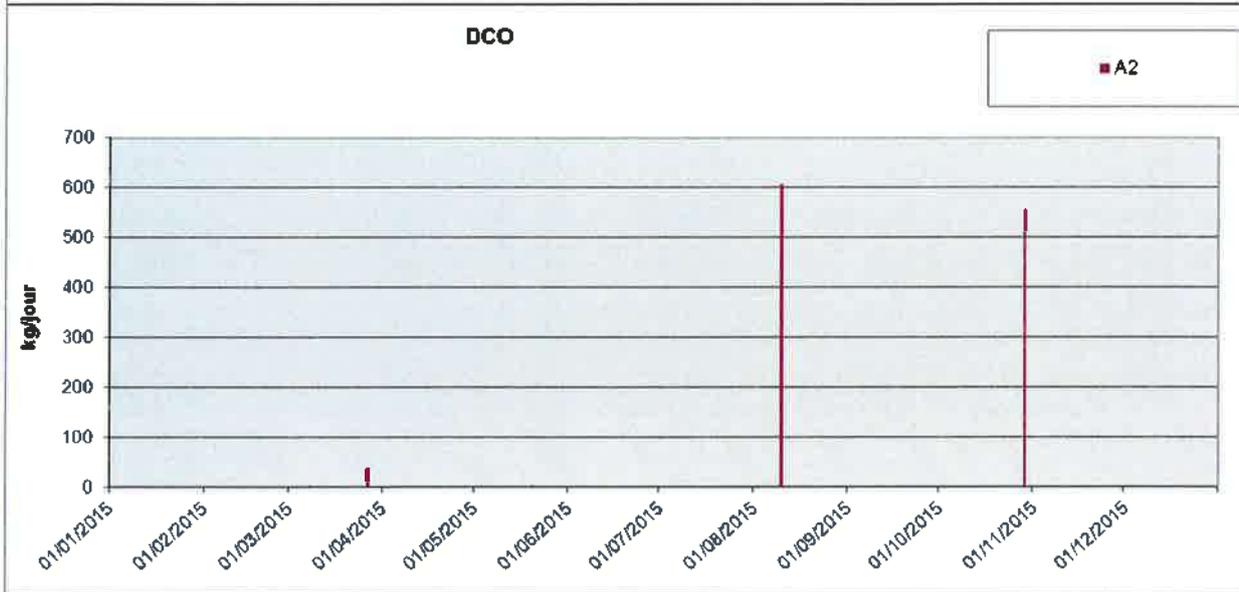
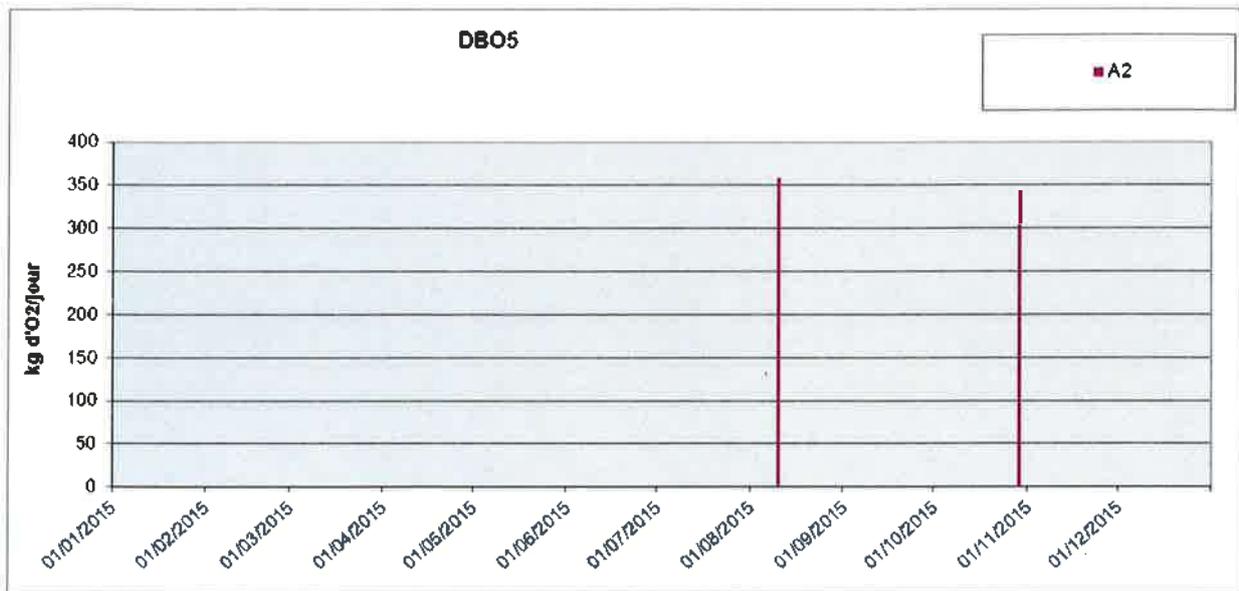
La station n'est jamais en surcharge organique.



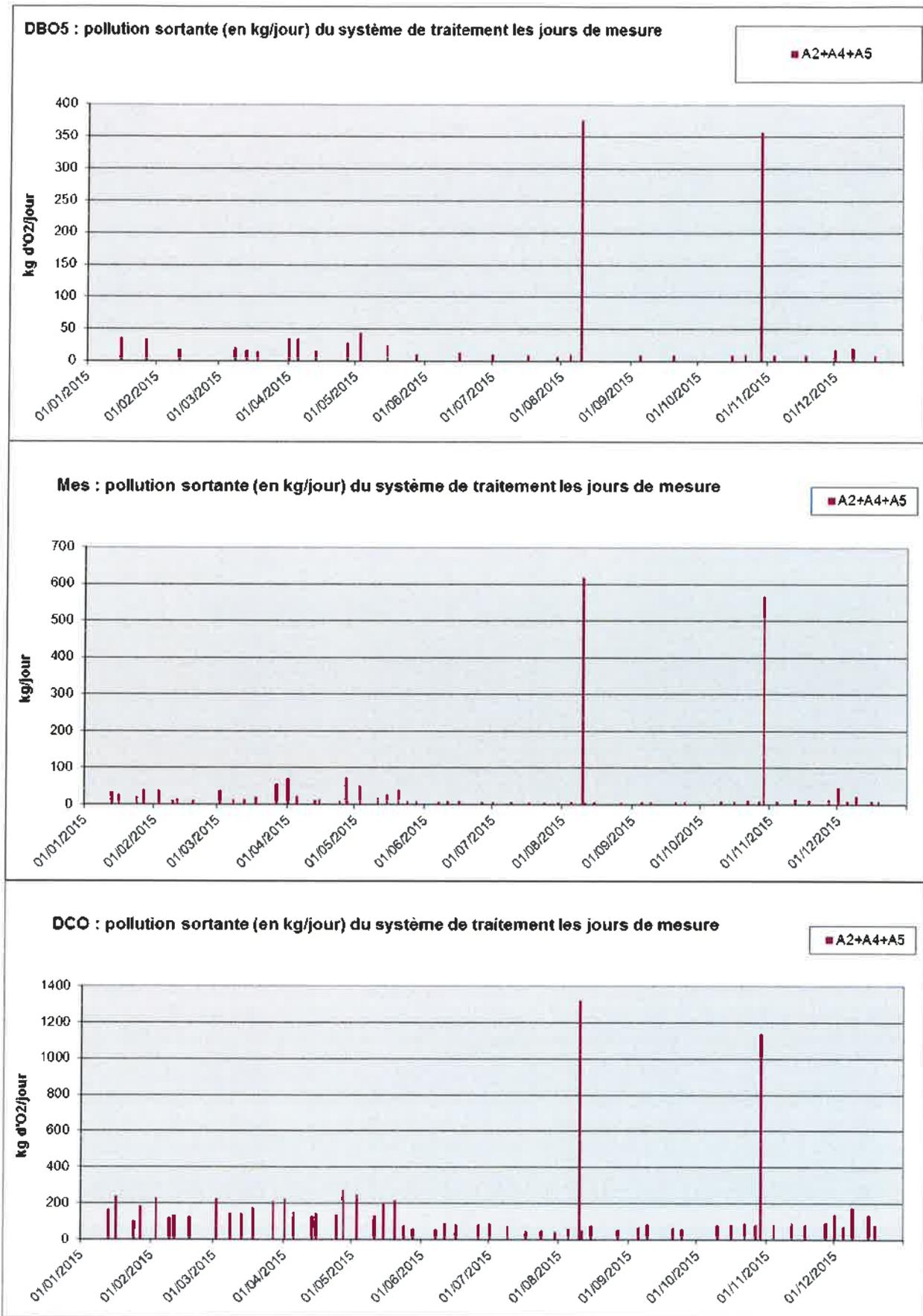


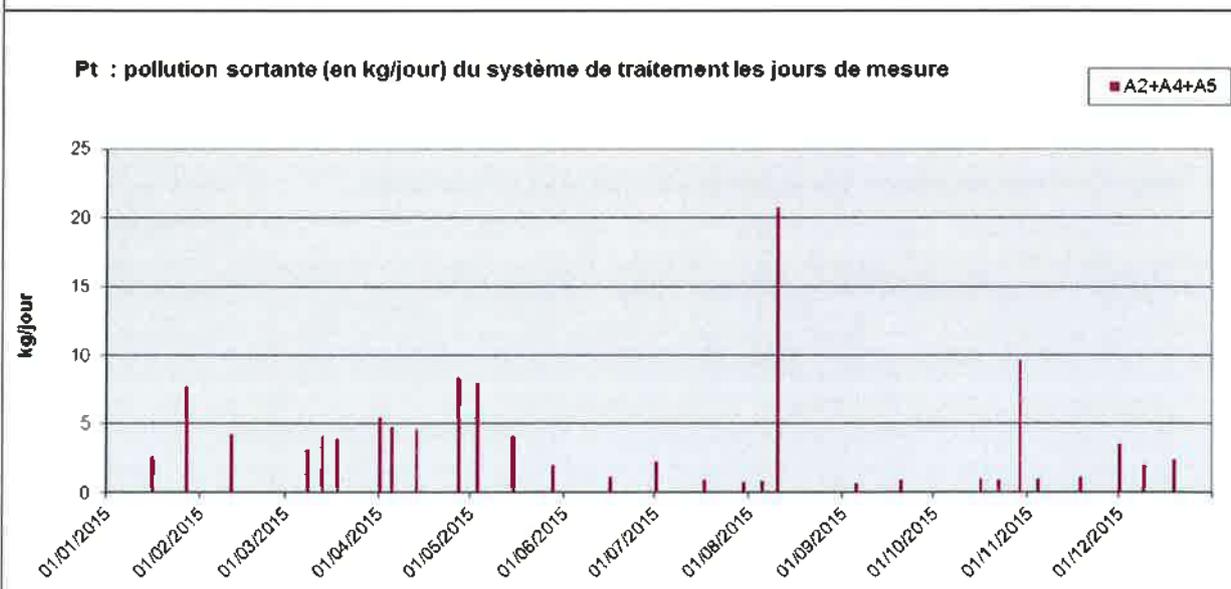
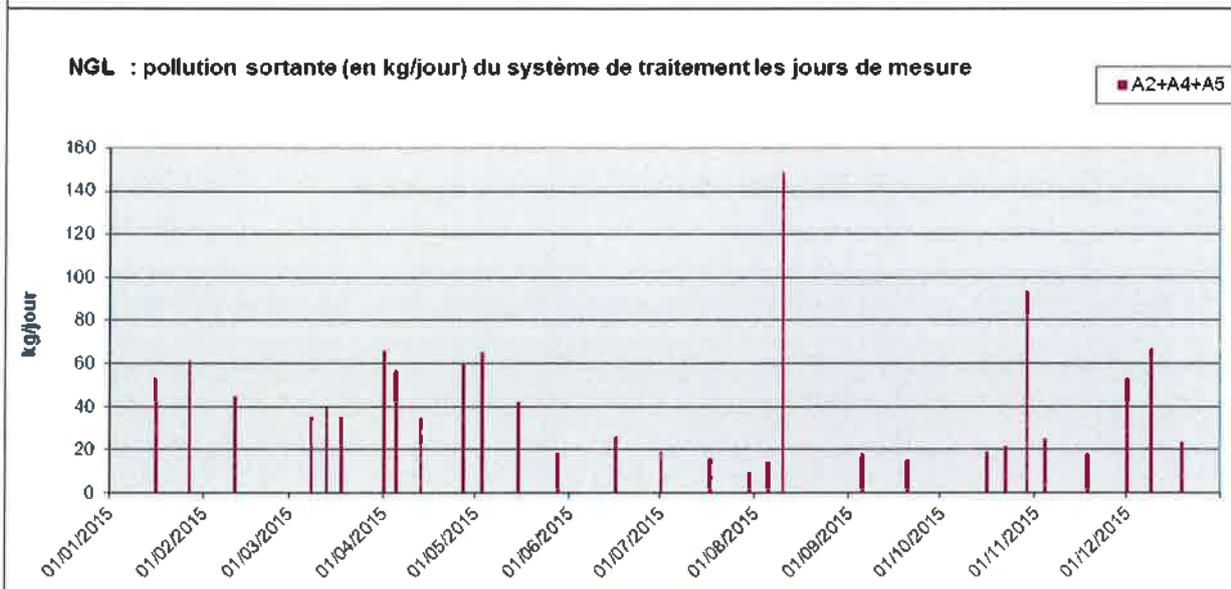
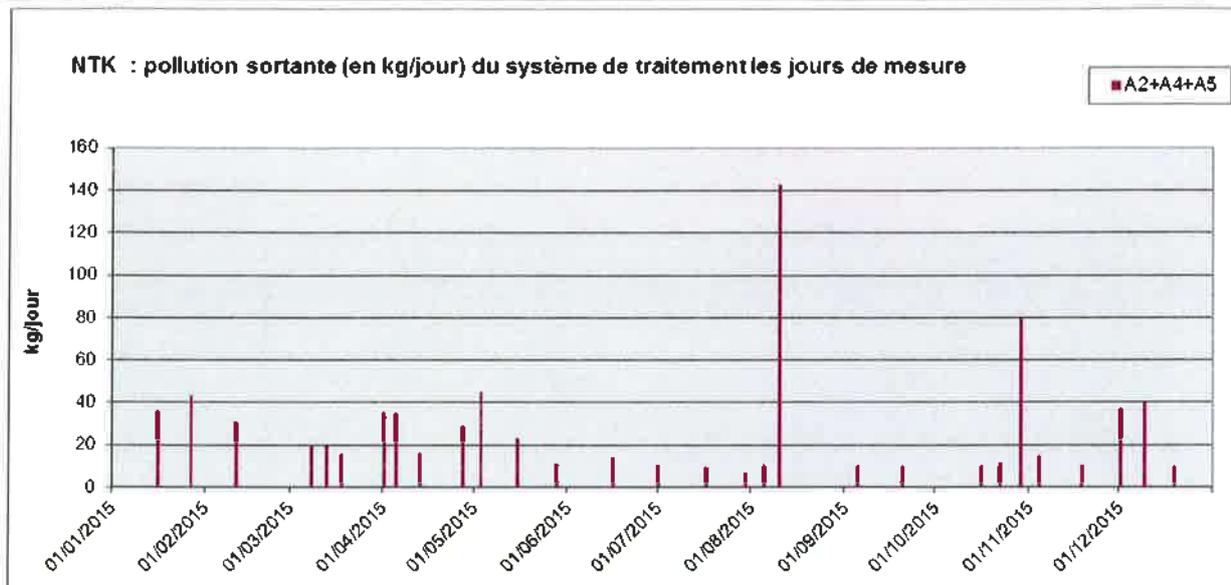
**La pollution déversée en tête de station :**

Mesure à l'occasion des bilans AS



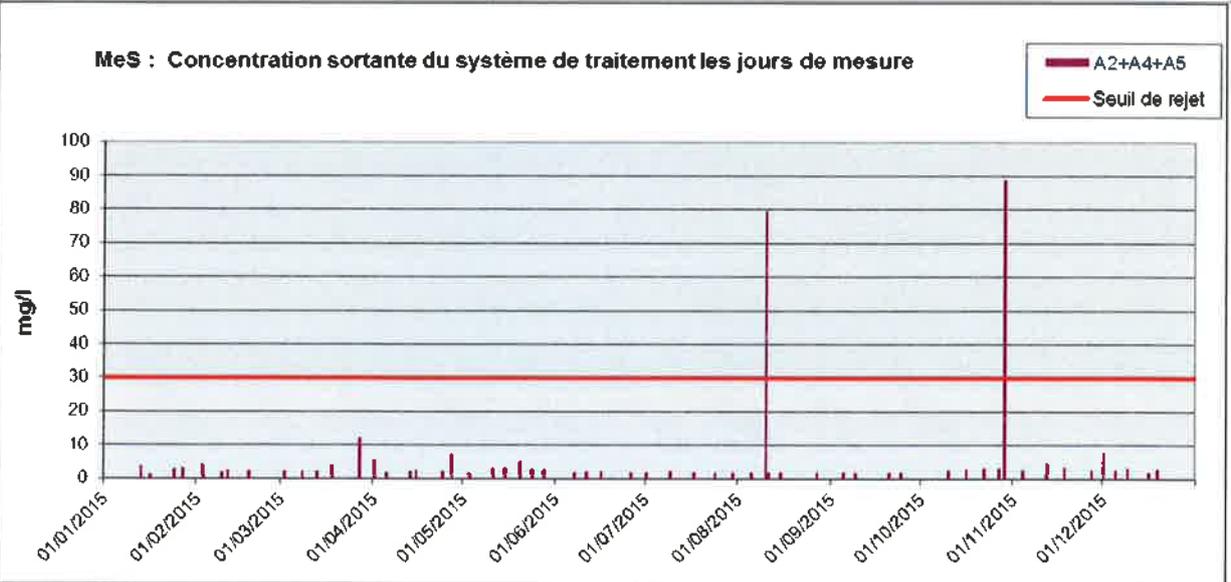
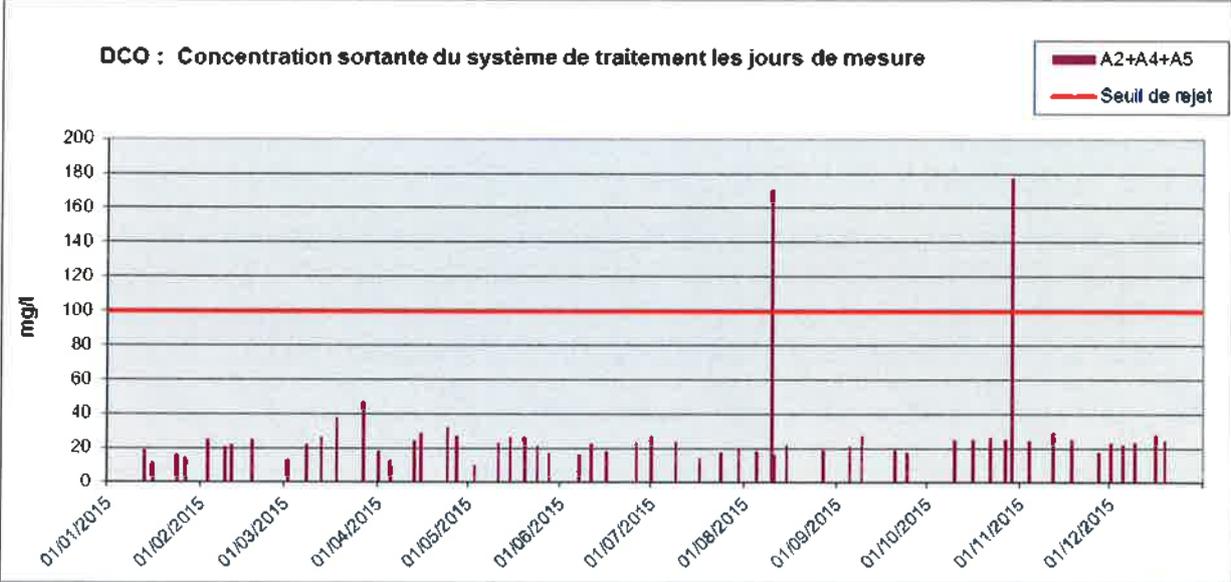
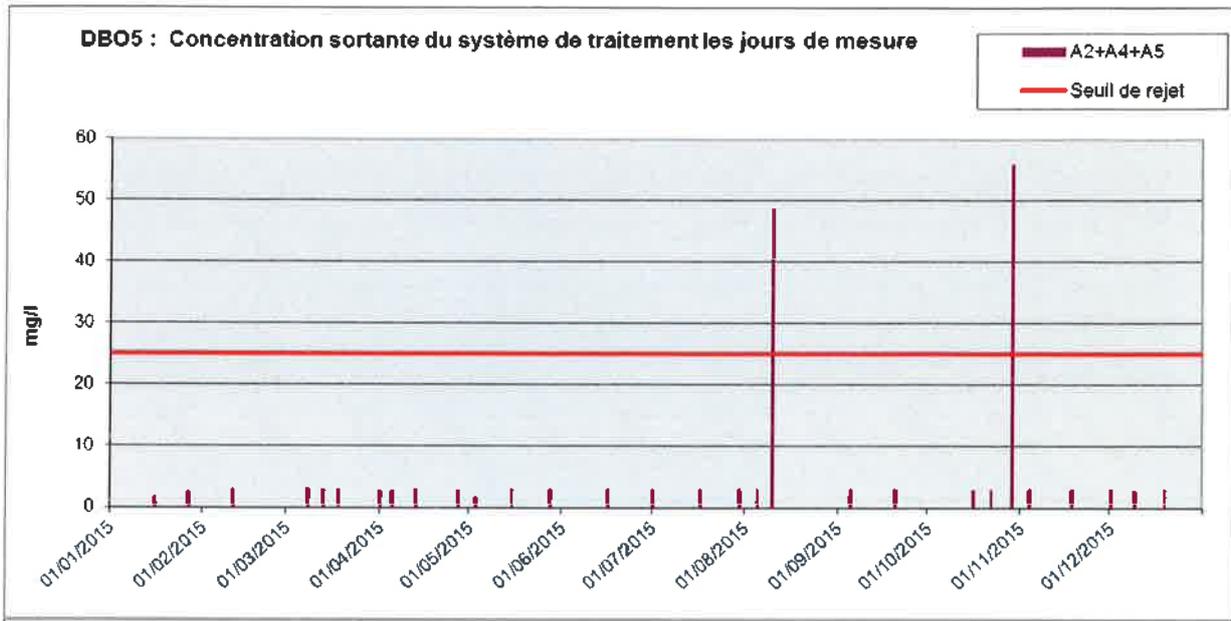
**La pollution sortant du système de traitement :**

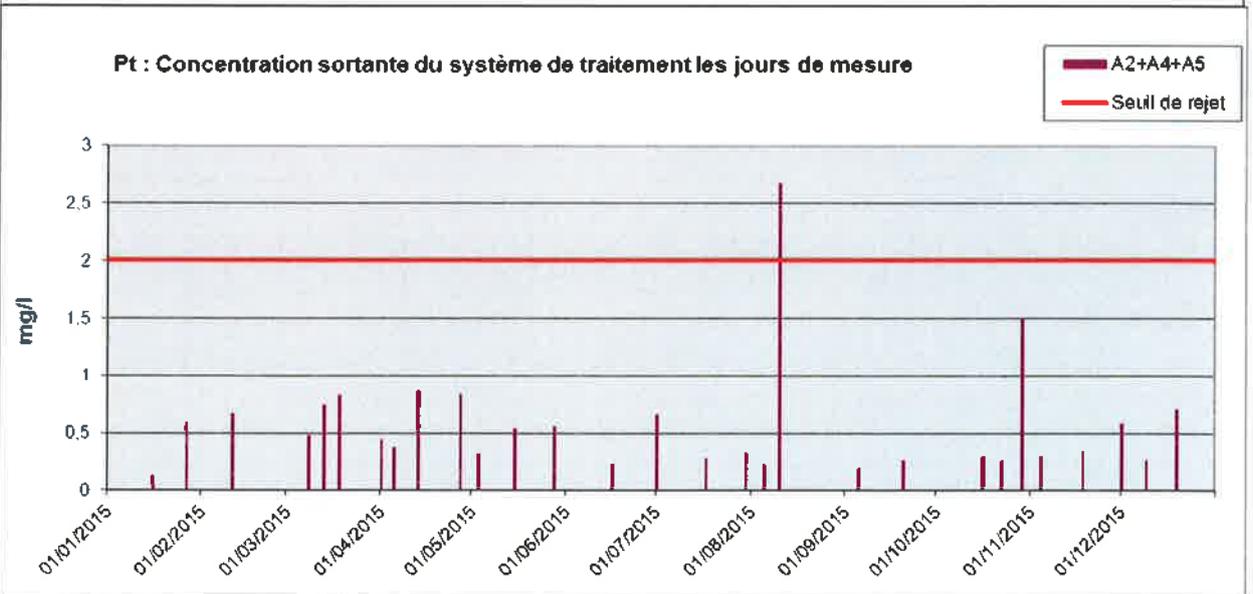
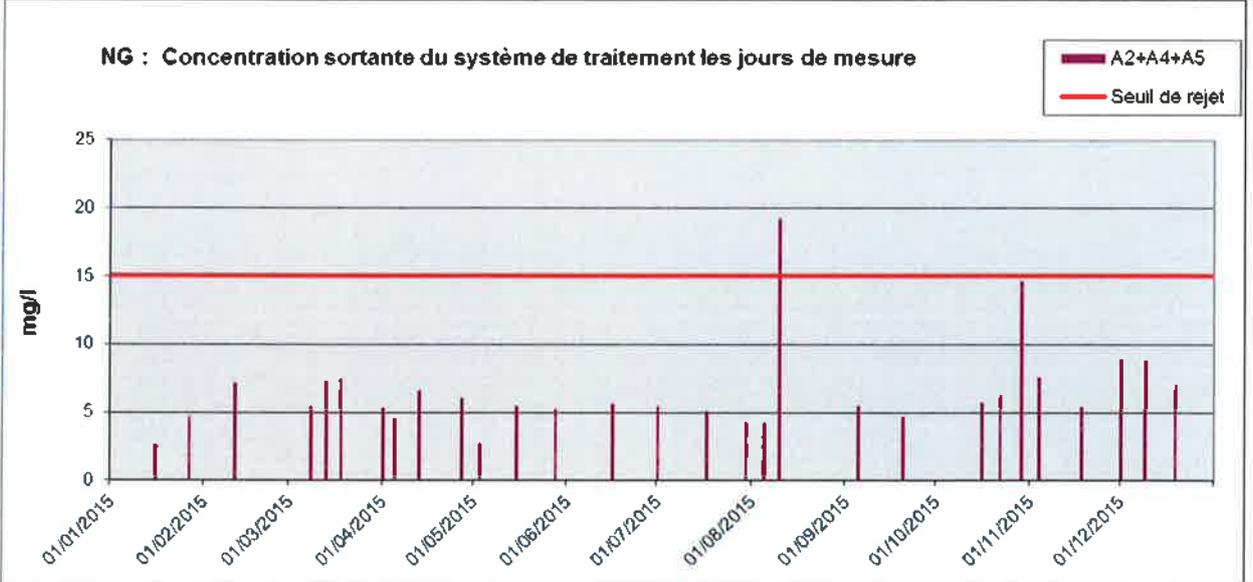
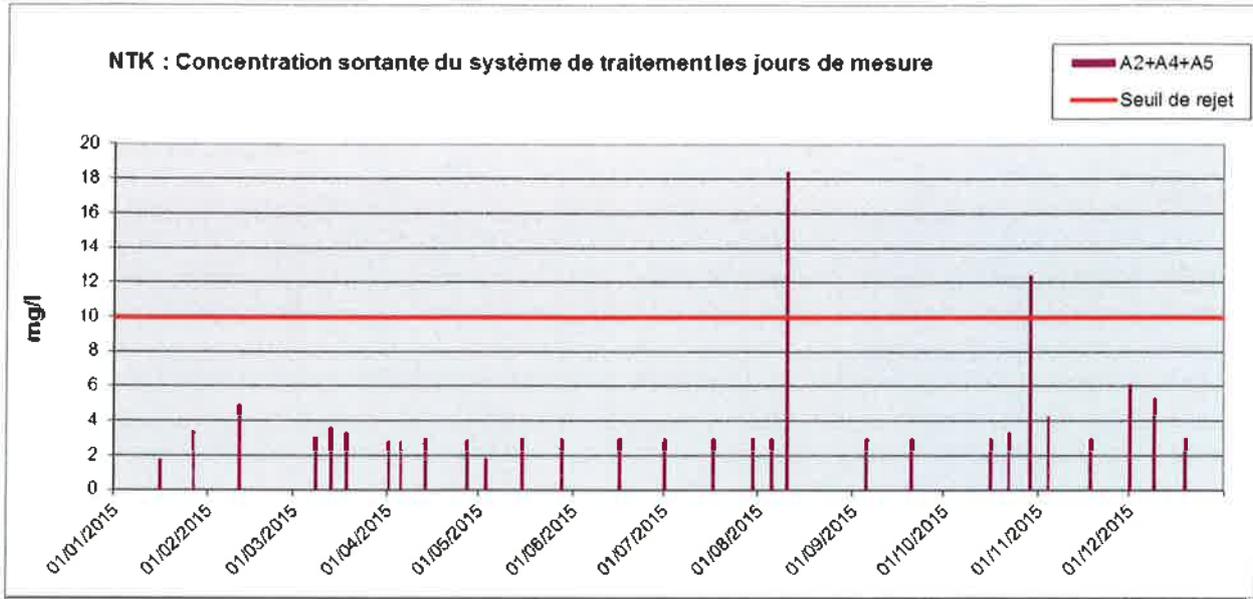




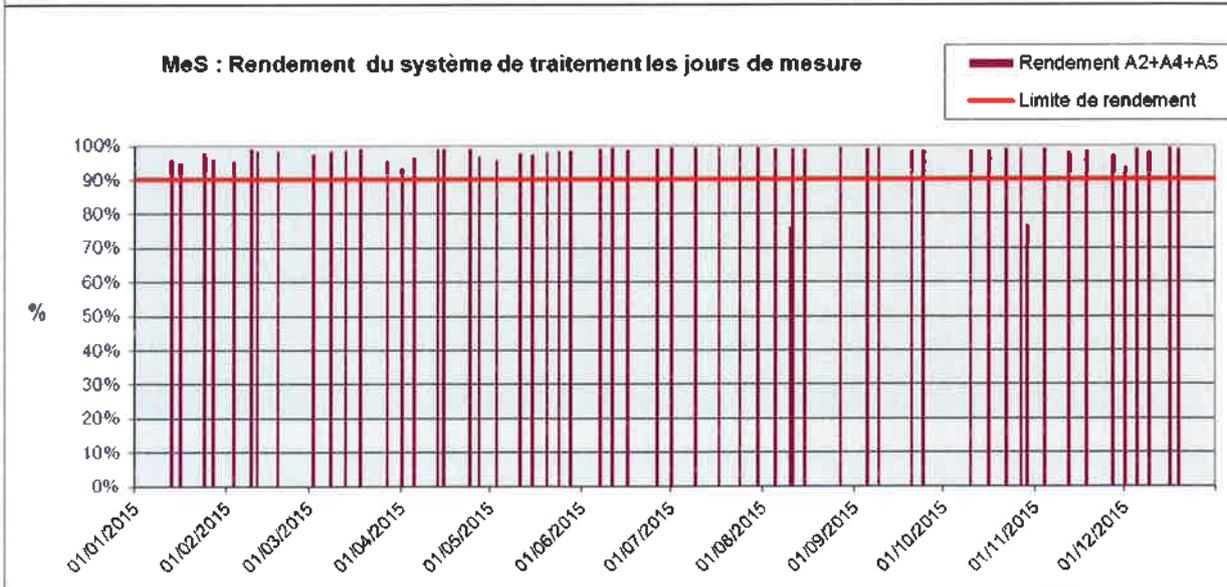
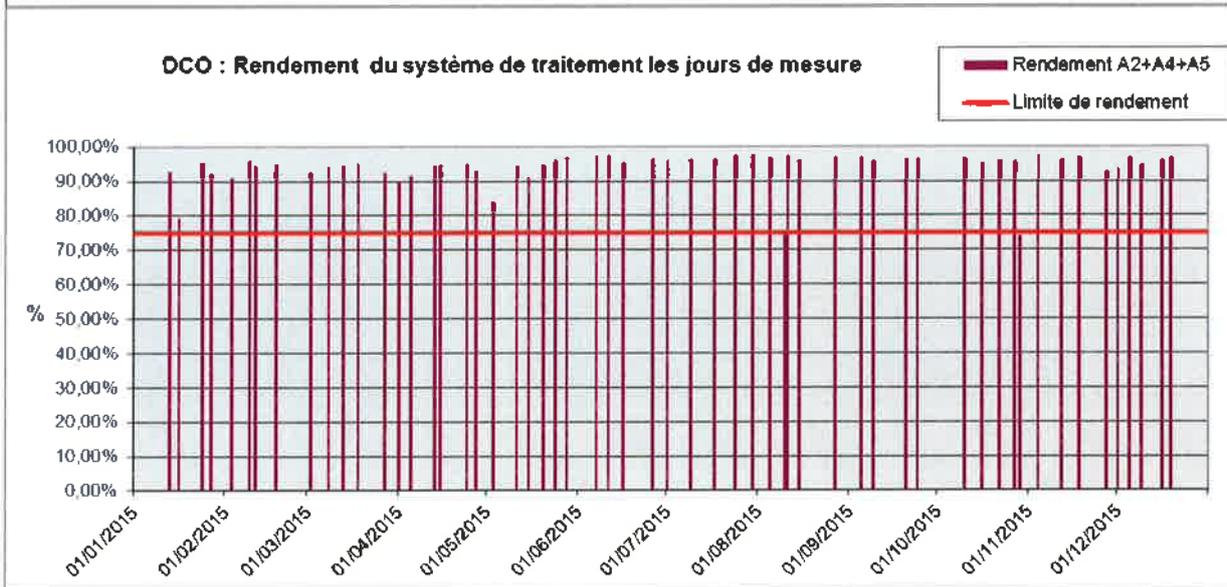
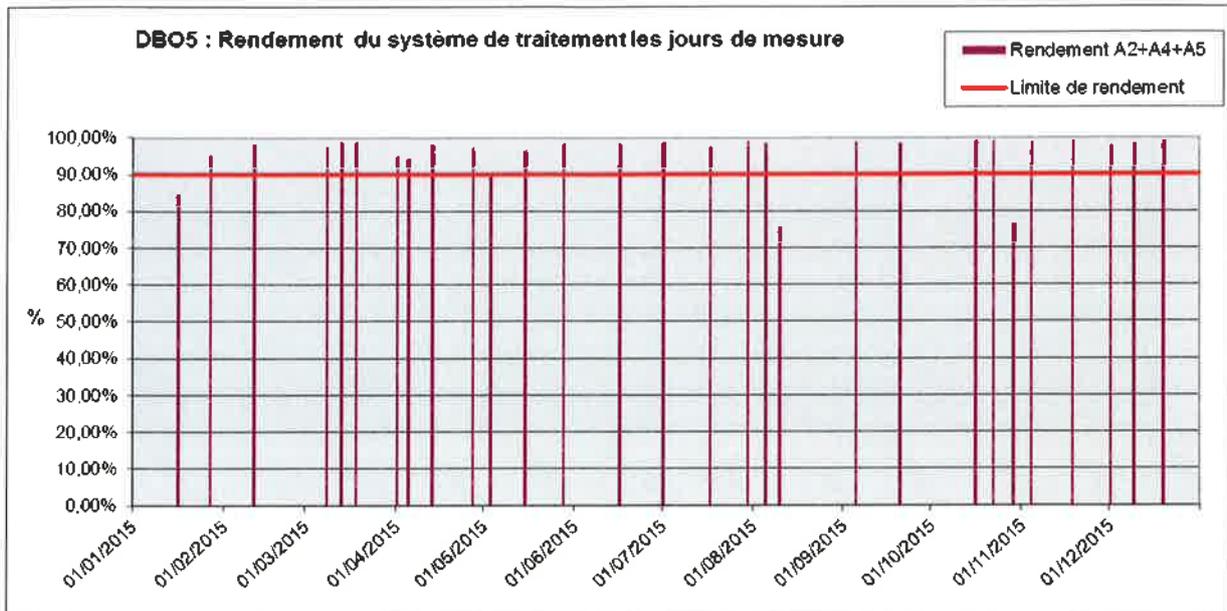
Les 2 pics constaté correspondent aux 2 bilans réalisés avec un by pass en A2 sans l'atteinte du débit de référence.

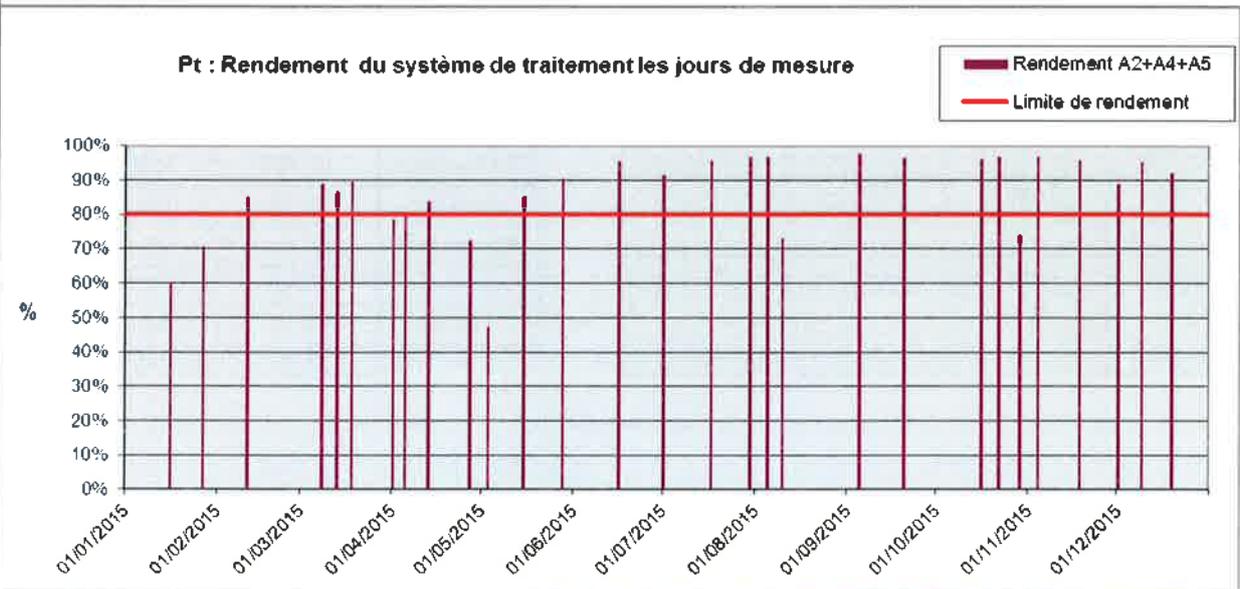
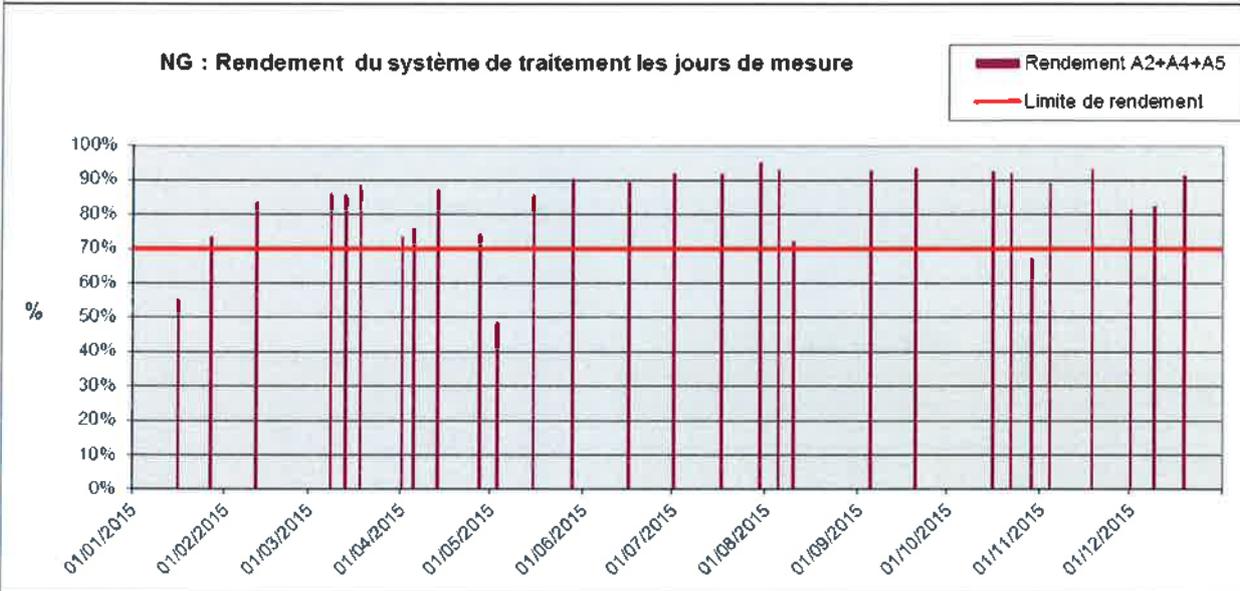
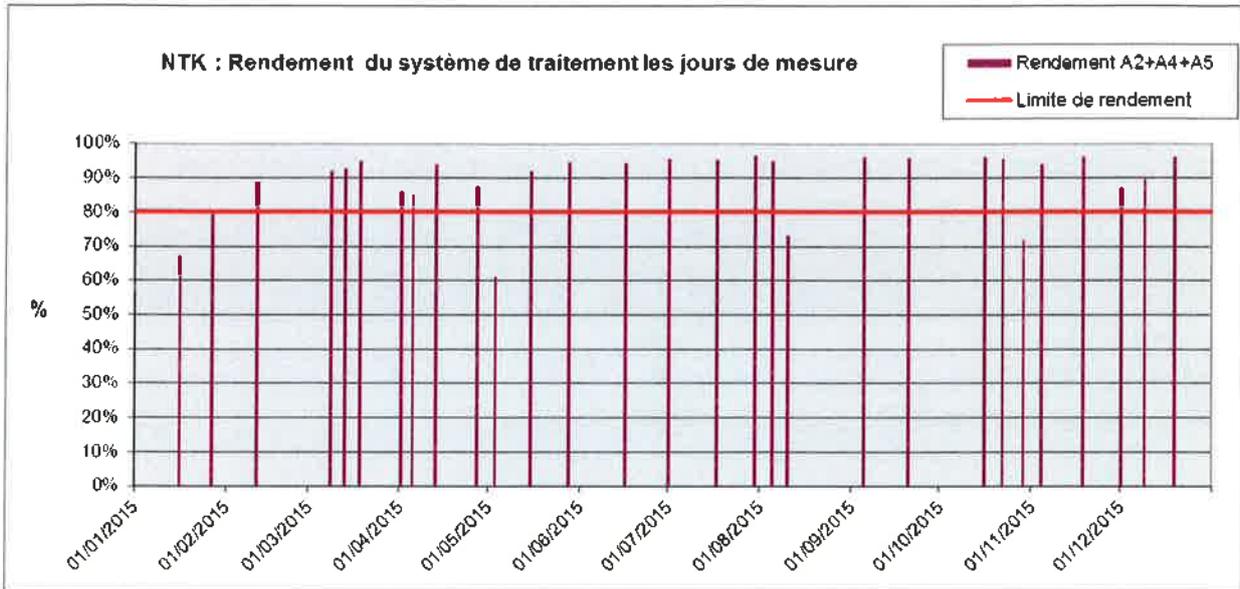
**En Concentration**





**Le calcul des rendements :**





## Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites (point S4)	2643	-	809.8
Boues apportées (point S5)	0	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)	2643	0	809.8

(point A6) : boues sans réactif

Année	Tonnes de MS
2015	647

- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

829.9 t vers le centre de sechage TAJI et incinération à la papeterie de Golbey  
1814 t vers le centre de compostage Terralys de Ménarmont.

MOIS	ANNEE 2015		
	T	siccité	TMS
Janvier	195,6 t	29,9 t	58,5 t
Février	263,1 t	30,6 t	80,5 t
Mars	337,8 t	30,3 t	102,5 t
Avril	274,2 t	30,4 t	83,3 t
Mai	149,6 t	30,5 t	45,6 t
Juin	233,0 t	30,2 t	70,4 t
Juillet	194,3 t	30,8 t	59,7 t
Août	148,4 t	32,2 t	47,8 t
Septembre	169,2 t	31,0 t	52,4 t
Octobre	233,8 t	30,5 t	71,2 t
Novembre	186,3 t	31,0 t	57,7 t
Décembre	258,3 t	31,0 t	80,1 t
<b>Total</b>	<b>2643</b>		
<b>Siccité</b>		<b>30,7</b>	<b>809,77</b>

MOIS	TAJI	TERRALYS
Janvier	79,98 t	115,57 t
Février	94,04 t	169,04 t
Mars	29,56 t	308,26 t
Avril	96,24 t	178,37 t
Mai	66,26 t	83,30 t
Juin	99,36 t	133,60 t
Juillet	46,96 t	147,34 t
Août	0,00 t	148,42 t
Septembre	65,70 t	103,46 t
Octobre	117,18 t	116,48 t
Novembre	88,34 t	97,92 t
Décembre	46,26 t	212,02 t
<b>TOTAL</b>	<b>829,88 t</b>	<b>1 813,78 t</b>
	<b>31%</b>	<b>69%</b>

**Les autres sous-produits :**

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute kg	Quantité annuelle brute m3	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Sables (S10)	128 600	-	C.E.T Villoncourt
Refus de dégrillage (S11)	21 800	-	C.E.T Villoncourt
Huiles / Graisses (S9)	8 860	-	Autre STEP LDE (Carbofil Golbey)

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

MOIS	ANNEE 2015		
	volume	conc.	MS (T)
Janvier	173 m3	41,3 g/l	7,1 T
Février	197 m3	45 m3	9 m3
Mars	288 m3	40 m3	12 m3
Avril	239 m3	40 m3	10 m3
Mai	168 m3	41 m3	7 m3
Juin	205 m3	42 m3	9 m3
Juillet	304 m3	44 m3	13 m3
Août	185 m3	45 m3	8 m3
Septembre	272 m3	44 m3	12 m3
Octobre	220 m3	45 m3	10 m3
Novembre	188 m3	47 m3	9 m3
Décembre	250 m3	40 m3	10 m3
<b>Total</b>	<b>2 687 m3</b>	<b>42,9 g/l</b>	<b>115,0 T</b>

Il s'agit principalement des boues de la stations d'épuration du SIAVR (Etival)

**Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :**

- Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

MOIS	Année 2015
Janvier	77 m3
Février	94 m3
Mars	184 m3
Avril	185 m3
Mai	191 m3
Juin	133 m3
Juillet	147 m3
Août	103 m3
Septembre	89 m3
Octobre	141 m3
Novembre	99 m3
Décembre	62 m3
<b>Total</b>	<b>1 504 m3</b>

Matières de vidange (fosses toutes eaux et fosses septiques)

## Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

### Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation
Energie - kWh	729 250

### Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

163.5t de chaux pour la deshydratation des boues  
175t de FeCl<sub>3</sub> dont 142t pour la déphosphatation

## Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

### Liste des faits marquants sur le système de traitement :

Les 2 bilans ci-dessous sont non conformes car réalisés en période pluvieuse : La police de l'eau a accepté la déclaration en EVO de ces 2 bilans car le débit maximum horaire était atteint (630 m<sup>3</sup>/h) pendant les épisodes pluvieux brefs et violents, et qu'il y a by-pass alors que le débit de référence journalier n'était pas dépassé.

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	10/08/2015	11/08/2015	1	Evènement naturel ayant un impact sur l'ouvrage	néant	néant
2	29/10/2015	30/10/2015	1	Evènement naturel ayant un impact sur l'ouvrage	néant	néant

La recherche des micropolluant en sortie step s'est poursuivie (dernière année avant une nouvelle recherche complète en 2017) : les résultats sont les suivants sur les paramètres identifiés.

ST DIE						
substance	unité	02/04/2015	01/07/2015	11/08/2015	23/11/2015	10/12/2015
Zinc	mg/l	0,038	0,055	0,04	0,06	0,051
Chrome	mg/l	0,006	<0,005	<0.005	0,04	0,008
Cuivre	mg/l	<0,005	<0,005	<0.005	<0.005	<0.005
2,4-MCPA	µg/l	<0,05	<0,05	<0.05	<0.05	<0.05

### Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Rappel de l'évènement			Volumes et charges rejetés du fait de l'évènement (1)					
Date	Type et description de l'évènement	Durée (jours)	Volume (m <sup>3</sup> /j)	MES (kg/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	NG (kg)	PT (kg)
10/08/2015	Evènement naturel ayant un impact sur l'ouvrage	1	1889	585	1127	349	94	15
29/10/2015	Evènement naturel ayant un impact sur l'ouvrage	1	1427	537	969	330	64	7

## Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		DBO5		DCO		MeS		NG		NTK		Pt	
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)										
Débit journalier de référence (m3/j)	8 200												
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)	1 850												
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	24		52		52		24		24		24	
	Nombre de mesures réalisées	29		57		57		29		29		29	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98%	3	95%	23,71	98%	3,06	88%	6,44	93%	3,65	92%	0,49
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	21		46		46		21		21		21	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98%	3,01	95%	23,71	98%	3,07	88%	6,45	93%	3,65	92%	0,49
	Valeur rédhibitoire (1)		50		250		85						
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire												
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90%	25	75%	100	90%	30			80%	10	80%	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	3		6		6		4		4		4	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle							70%	15			80%	2	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		OUI											

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

## **Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**

### **Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :**

Assuré par l'exploitant (RAS)

### **Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :**

Validation par le service ATC (3 bilans validation AS par IRH)

## **Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement**

Bilan conforme de la collecte et du traitement  
Les prescriptions réglementaires sont

Sur 57 bilans AS réalisés sur la station, 57 sont conformes compte tenu de la déclaration en EVO des 2 bilans NC des 10/08 et 29/10/2015 (voir détail des bilans et synthèse pages suivantes)

**Soit un taux de conformité de 100%**



# Synthèse Analytique

Période du : 01/01/2015 au 31/12/2015

## Autorisation de rejet

<b>DBO5 (Temps Sec)</b>	Conc. < 25 ,Valeur Rédhitoire de 50 ET Rdt > 90%
<b>DCO (Temps Sec)</b>	Conc. < 100 ,Valeur Rédhitoire de 250 ET Rdt > 75%
<b>MeS (Temps Sec)</b>	Conc. < 30 ,Valeur Rédhitoire de 85 ET Rdt > 90%
<b>NTK (Temps Sec)</b>	Conc. < 10 ET Rdt > 80%
<b>NG (Temps Sec)</b>	Conc.Moyenne annuelle < 15 OU RdtMoyenne annuelle > 70%
<b>Pt (Temps Sec)</b>	Conc. < 2 ET Rdt > 80%

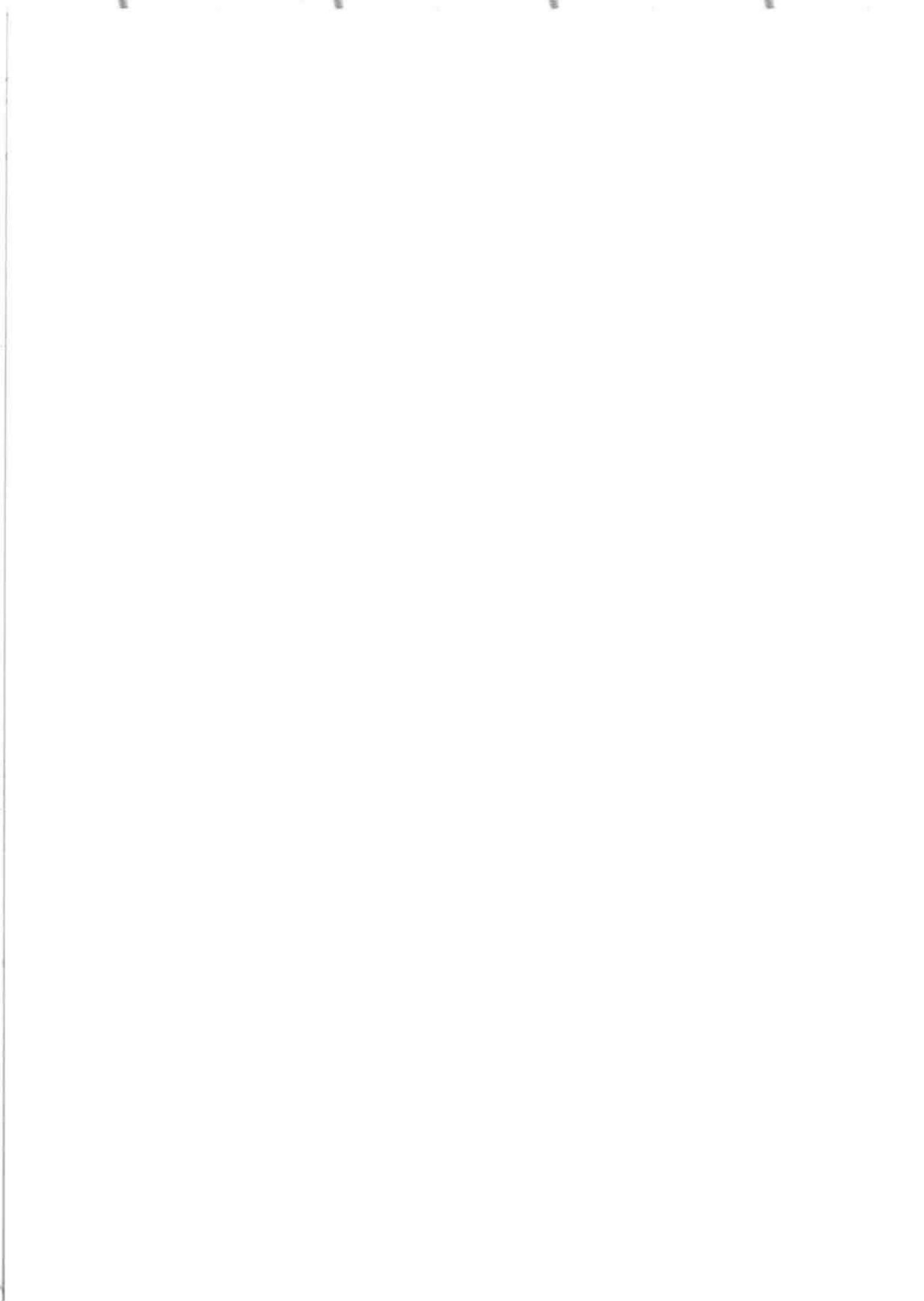
	Nombre d'analyses ...			
	Réalisées	Retenues	Dép. seuil	Dép. rédhib.
DBO5	29	29	0	0
DCO	57	57	0	0
MeS	57	57	0	0
NG	29	29	0	0
NTK	29	29	0	0
Pt	29	29	0	0

Période	Débits (en m <sup>3</sup> )			
	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Temps Sec	3789,8	3825,1	8200	
Temps Pluie	9045,3	8928,7	8200	57

Param.	Unite	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	758	18	98%	162	3	229	1525	36%	3	55,8
DCO	mg(O2)/L	2392	119	95%	523	22,4	1137	5139	31%	13,3	177
MeS	mg/L	1036	17,3	98%	221	2,9	520	2569	44%	2	88,8
N-NH4	mg(N)/L	160	8,83	94%	35	1,35	52,1	342	30%	0,5	10,7
N-NO2	mg(N)/L	0,43	0,59		0,06	0,1	0,13	2,49	120%	0,05	0,26
N-NO3	mg(N)/L	3,16	13,8		0,51	2,39	1,37	9,26	65%	0,8	4
NG	mg(N)/L	249	34,8	86%	52,8	5,89	119	536	29%	4,18	19,2
NTK	mg(N)/L	246	20,4	92%	52,3	3,38	110	531	30%	3	18,4
pH	unité pH				7,4	7,51				7	7,9
Pt	mg(P)/L	27,8	2,96	89%	5,93	0,46	6,65	77	40%	0,2	2,67

	Ratio Moyens
DCO / DBO	3,10
MES / DBO	1,39
DBO / NK	3,08
N-NH4 / NK	0,65
DBO / Pt	27,21

## 7.7 Certificats LRQA





Lloyd's Register  
LRQA

## CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

**LYONNAISE DES EAUX FRANCE**  
**Entreprise Régionale Grand Est**  
**20 Rue des Métiers**  
**68027 COLMAR, France**

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance  
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

**ISO 9001:2008**

Le Système de Management de la Qualité concerne:

**Production et distribution 24h/24h d'eau potable ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, assainissement et eau industrielle, gestion du patrimoine, gestion des services à la clientèle ; prestations d'ingénierie en eau et assainissement ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.**

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation  
No: FQA 9915316A/G

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 05 Janvier 2016

Expiration du certificat: 14 Septembre 2018

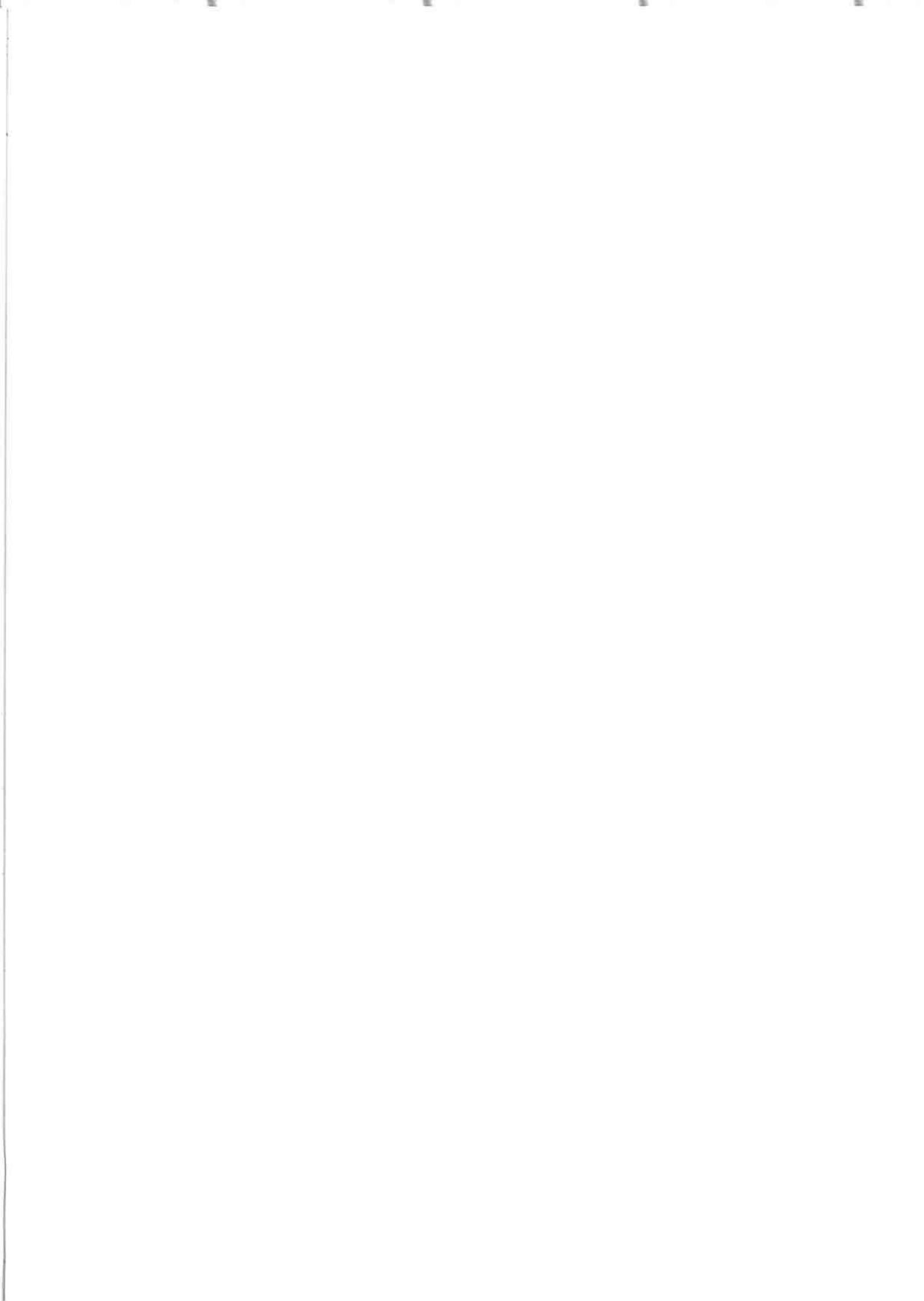
  
Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS



1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03

Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA

Marché Révisé 13



**BUREAU VERITAS**  
Certification



## LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST

22 RUE DES METIERS  
68000 COLMAR - FRANCE  
ET LES SITES LISTES EN ANNEXE

*Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :*

*Standard*

## OHSAS 18001:2007

*Domaine d'activité*

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVÉ)**

Date de début du cycle de certification : **22 octobre 2013**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **21 octobre 2016**

Date originale de certification : **22 octobre 2013**

N° de certificat : **FR011943-1**

Date : **03 décembre 2013**

N° d'affaire : **6032836**

*Jacques Matiffon - Directeur général*

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet  
92046 Paris La Défense

Des Informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





## Annexe

### LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST

Standard

### OHSAS 18001:2007

Périmètre de certification

Site	Adresse	Périmètre
Entreprise Regionale Grand Est	22 Rue des Métiers 68000, COLMAR, France	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES. TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELÈVE)
Agence Territoriale Alsace Nord	36 rue de Rohrwiller 67240, BISCHWILLER, France	
Agence Usine Lorraine	13 rue Léo Valentin 88026, EPINAL, France	
Agence Territoriale Lorraine Nord	18 rue Saint Louis 57150, CREUTZWALD, France	
Agence Territoriale Lorraine Sud	12 rue Léo Valentin 88026, EPINAL, France	
Agence Territoriale Haut-Rhin	17 Rue Guy de Place 68802, THANN, France	

Certificat n° : FR011943-1

Date : 03 décembre 2013

Affaire n° : 6032836

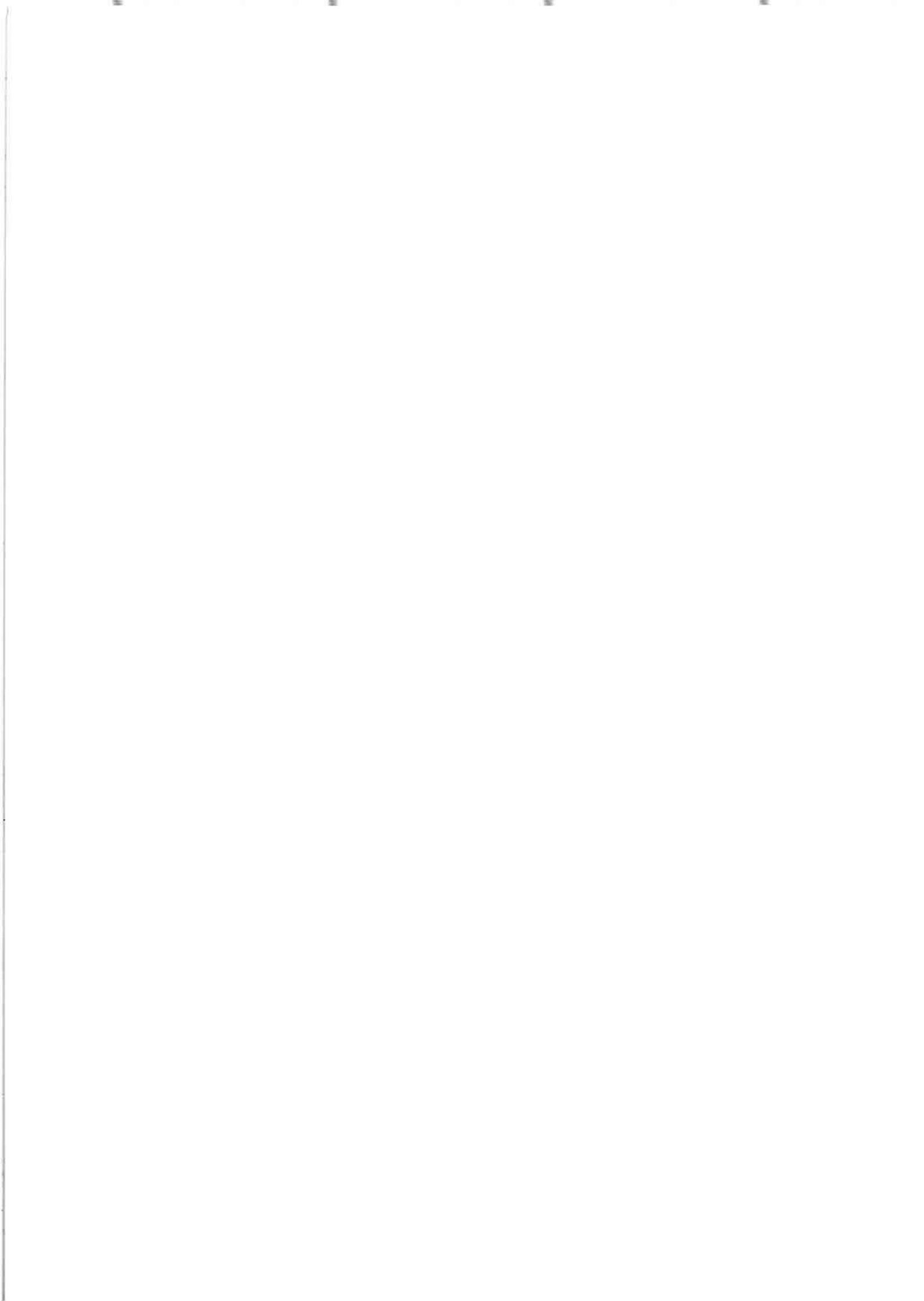
Jacques MATILLON - Directeur général

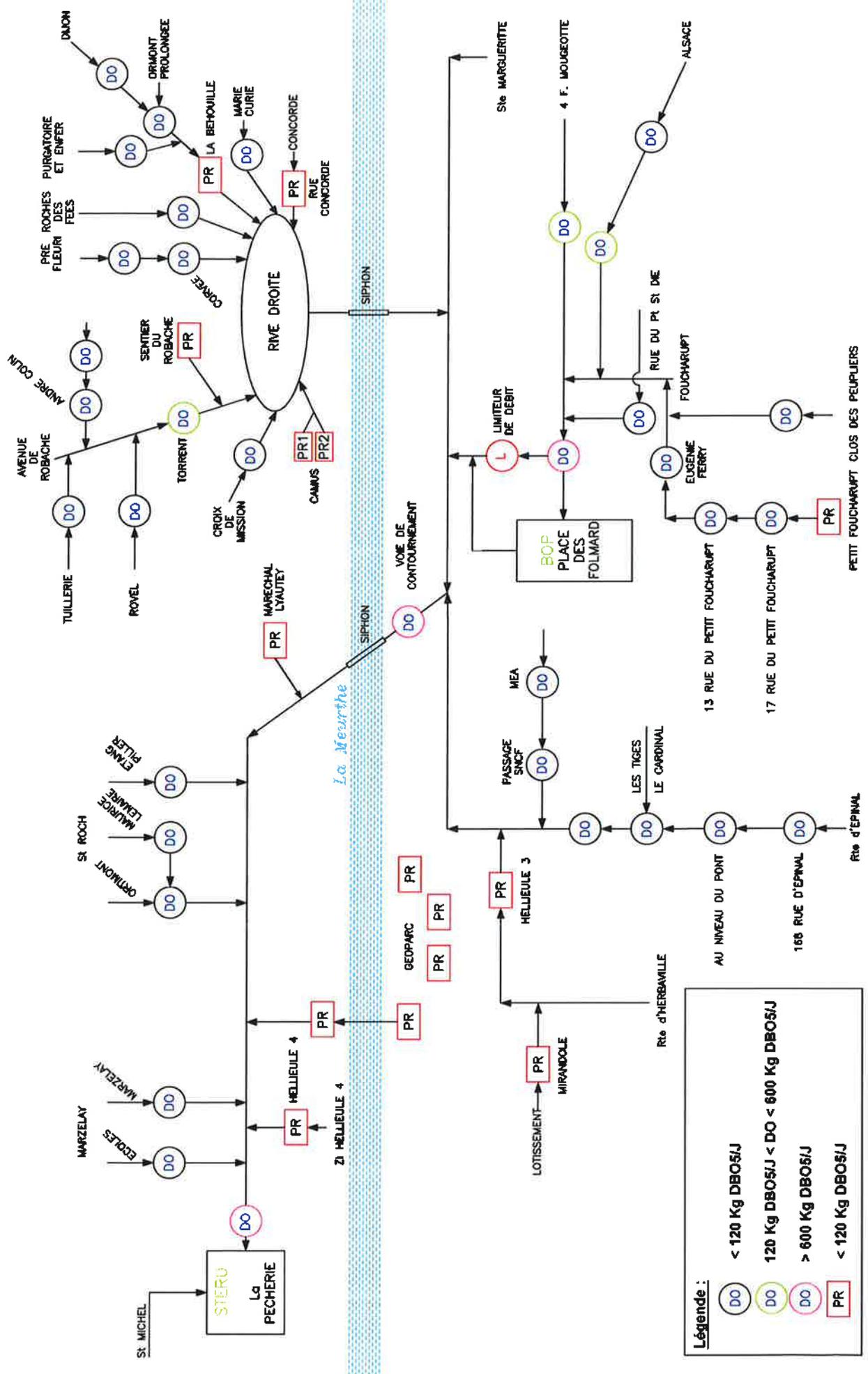
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



## 7.8 Schéma de principe





Mise à jour : 06/04/2011 par VAUTHIER Emilien

Agence Lorraine Sud  
 Parc Eco. du Saut le Carl  
 12, rue Léa Valentin  
 54026 ÉPINAL cedex  
 Tel. 03.29.31.69.00  
 Fax. 03.29.31.98.18

# Ville de SAINT-DIE-DES-VOGES

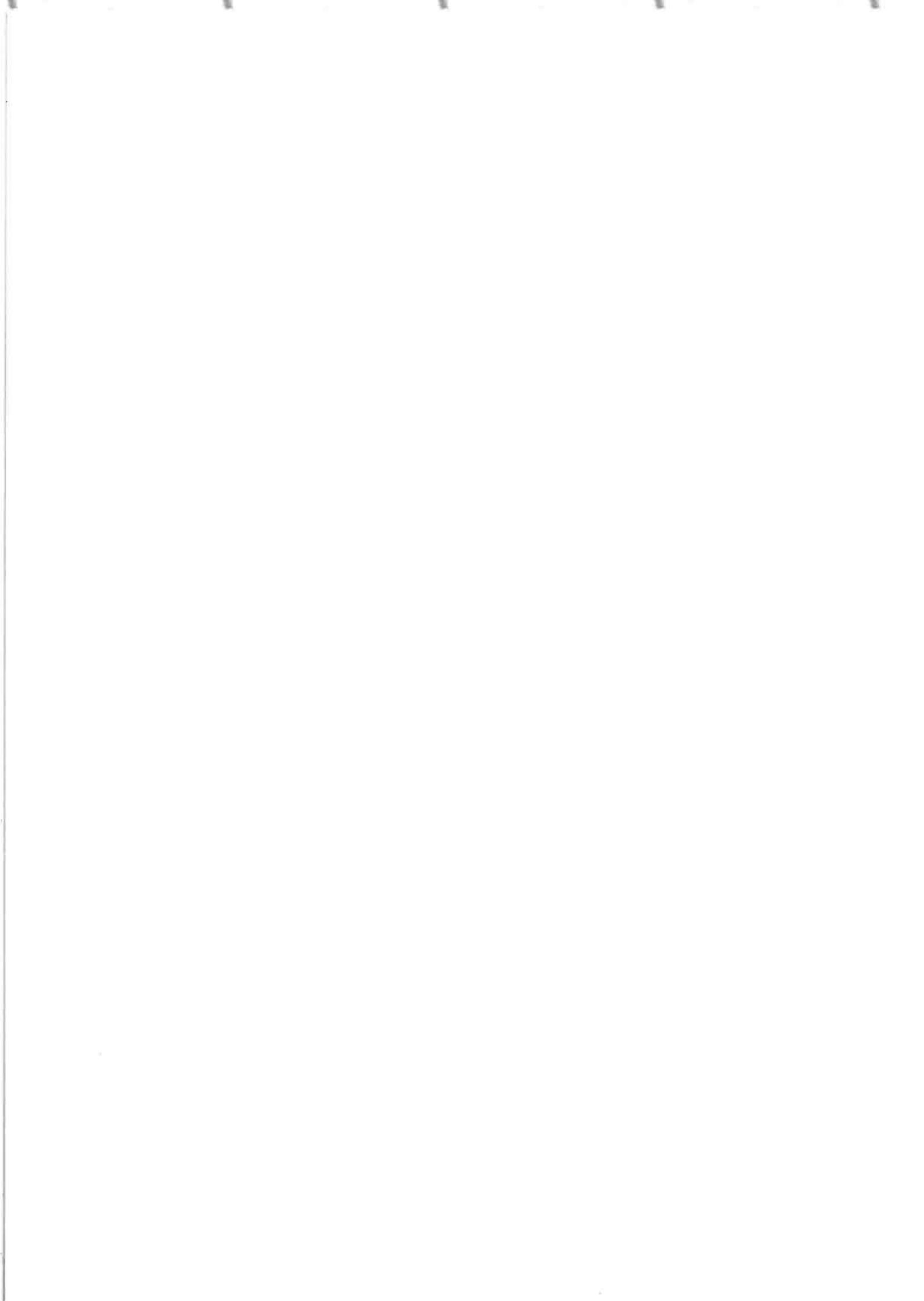
## RESEAU ASSAINISSEMENT

### SCHEMA DE PRINCIPE

Mise à jour : 16/05/2011

H: \... \ostreinte\...  
 ST-DIE (SYNOPTIQUE ASST).DWG







*Prêts pour la révolution de la ressource*



## **Délégation de service public d'assainissement pour l'année 2015**

**Rapport annuel du Maire sur l'assainissement et le traitement des eaux**

**Déléataire : Lyonnaise des Eaux**

# **I. Caractéristique du service**

## ***I.1 . Mode de gestion***

Le présent rapport concerne le service d'assainissement de la ville de Saint-Dié-des-Vosges. La population desservie par le service est de 31 000 équivalents habitants.

Le fonctionnement et la gestion des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et pluviales, la station d'épuration de la Pêcherie et le service clients sont assurés par la société Lyonnaise des Eaux France, en tant que **Déléataire du service public** pour la ville de **Saint-Dié-des-Vosges**.

Le contrat d'affermage, qui lie la société à la collectivité, a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 1989 pour une durée initiale de 20 ans. Celle-ci a été portée à 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 1993 par l'avenant n°1 présenté en conseil municipal le 21 décembre 1992.

## ***I.2 . Les chiffres clés***

<b>Description</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Estimation du nombre d'habitants	22 089	20 127
Nombre d'abonnements	9 082	8 314
Nombre d'autorisations de déversement	5	7
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en T de MS	794	809,8

### ***1.3 Le réseau de transport et de collecte des eaux usées***

Le réseau de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est constitué d'environ 195 km de conduite.

Le linéaire de réseaux de collectes classées par typologie en Mètre Linéaire est répertorié dans le tableau ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	79 070	78 641
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement	77 112	77 347
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement	35 100	35 713
Linéaire de réseau de refoulement	2 724	3 489
Total	194 006	195 190

L'augmentation (6%) du linéaire de réseau est due à une mise à jour de notre SIG (Système d'Information Géographique), certains plans étant manquants. Le linéaire recensé est principalement un linéaire de refoulement au niveau de la ZAC d'Herbaville.

### ***1.4 L'ouvrage d'épuration des eaux de Saint Dié des Vosges***

La station d'épuration de Saint-Dié-des-Vosges est située dans le secteur de la Pêcheurie au point le plus bas de la commune. Elle réceptionne et traite également les eaux usées des communes de Sainte Marguerite et de Saint Michel sur Meurthe.

-

Rendement épuratoire de l'ouvrage de traitement

Paramètres	Flux moyen entrée (kg/j)	Flux moyen sortie (kg/j)	Concentration moyenne de sortie (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	783,03	13,24	3,01	98,27
DCO	2 432,32	102,48	23,71	95,64
MES	1 057,69	13,25	3,07	98,65
NG	256,24	28,39	6,45	88,98
NTK	252,58	16,08	3,65	93,7
Pt	28,8	2,16	0,49	92,36

Bilan, origine et production des boues :

Origine des boues				
	paramètres	2014	2015	Evolution
Apports extérieurs en matière de vidange	Volume en M3	1 552	1 504	-3,1 %
Apports extérieurs boues	MS (Kg)	106 200	115 000	8,2 %
Production des boues				
	paramètres	2014	2015	Evolution
Boues	T de matières humides	2 635	2 643	0,3
Siccité moyenne	En %	30,1	30,6	1,6
Ms des boues	Tonnes	794	809,8	2,00

## ***1.5 Les volumes assujettis à l'assainissement***

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance d'assainissement.

<b>Volumes assujettis</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Saint-Dié-des-Vosges	948 204	932 522	938 627	0,7 %
Saint Michel sur Meurthe	44 067	40 049	33 153	-17,2 %
Sainte Marguerite	115 334	116 452	81 503	-30,00 %
Peltex	495	205		-100 %
Arvin Meritor/INTEVA	3 334	3 229	1 640	-49,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 434</b>	<b>1 092 457</b>	<b>1 054 923</b>	<b>-3,4 %</b>

## **II : Tarification de l'assainissement et recette du service :**

### **II.1 Le tarif :**

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe ainsi qu'un prix au m<sup>3</sup>, appliqué au volume consommé.

<b>Désignation</b>	<b>01/01/2015</b>	<b>01/01/2016</b>	<b>Evolution en %</b>
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	18,7	18,84	0,7%
Taux de la part fixe du service (%)	8,84 %	8,87 %	0,4 %
Part variable ( € HT/an/m3)	1,6079	1,6126	0.3 %
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m3	2,2414	2,1843	-2,5 %
Coefficient d'actualisation (k)	1,7062	1,7194	0,8 %

### **II.2 Présentation de la facture 120 M<sup>3</sup>**

Le tableau ci-dessous présente une facture type de 120 m<sup>3</sup> calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2015. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'assainissement collectif, distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire.

	Q.	Tarif applicable au 1er Janvier 2014		Tarif applicable au 1er Janvier 2015		Evolution n / n-1
		P.U.	Montant	P.U.	Montant	
<b><u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u></b>						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	21,58	43,16	21,82	43,64	1,11%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	1,1812	106,31	1,1947	107,52	1,14%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
<b><u>COLLECTE DES EAUX USEES</u></b>						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	9,24	18,48	9,35	18,70	1,19%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,0296	30,89	1,0296	30,89	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,7429	66,86	0,7516	67,64	1,17%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
<b><u>TRAITEMENT DES EAUX USEES</u></b>						
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	0,5068	15,20	0,5068	15,20	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,3658	32,92	0,3701	33,31	1,18%
<b><u>ORGANISMES PUBLICS</u></b>						
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE						
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40	-12,50%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,3100	37,20	0,3300	39,60	6,45%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,2740	32,88	0,00%
<b><u>TVA à 7,0%</u></b>						
<b><u>TVA à 5,5%</u></b>						
<b><u>TVA à 10%</u></b>						
<b>Total TTC</b>			<b>563,30 €</b>		<b>567,88 €</b>	0,81%

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Part fixe : délégataire + collectivité	18,48 €	18,70 €
Part variable : délégataire + collectivité	191,78 €	192,95 €

### III Indicateurs de performance :

#### **III.1 Les chiffres clés**

Description	Année 2014	Année 2015
Nombre d'abonnements	-	8 314
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	>90 %	93,68 %
Conformité de la collecte des effluents	100 %	120 %
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration, évacuées selon la filière conforme	100 %	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés	0	0
Nombre de points noirs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0
Conformité des performances des équipements d'épuration	100 %	100 %
Indices de connaissance des rejets au milieu naturel valeur de 0 à	100	120

120		
Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année	1,64 %	1,4366 %
Taux de réclamation pour 1000 abonnés	12,88	2,5259

### **III.2 Nombre de clients assainissement collectif**

Désignation	2015
Collectivités	150
Particuliers	7782
Professionnels	382
Total	8 314

### **III 3 Interventions préventives**

	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre d'avaloirs curés	3 359	3 143	3 210	2,1 %
Linéaire total de réseau curé	6 562	11 880	5 284	-55,5 %

### **III.4 Interventions en Astreinte**

Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Interventions sur le réseau	11	9	-18,2 %

### **III.5 Fonds de solidarité**

Désignation	2015
Nombre de dossiers FSL (Fonds de Solidarité Logement)	108
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	45
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3 087,75
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	3 041,11
Montant part fermière (HT) des abandons FSL sur la période	1 690,45
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0
Montant total HT « solidarité »	3 041,11
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0031

## IV. Financement des investissements

### **IV.1 Les chiffres clés de l'investissement**

Le tableau ci-dessous présente les points financiers devant être présentés conformément au décret N°2007-675 du 2 mai 2007.

<b>Thèmes</b>		<b>Remarques</b>
Investissement travaux	88 106,42 €	Maîtrise d'œuvre ville
Encours de dette au 31/12/2015	2 666 867,68 €	
Annuité 2015 :		
capital	215 255,12 €	
intérêts	121 886,18 €	
Extinction de la dette	2032	
Amortissements 2015	453 073,25 €	

## IV.2 Les travaux réalisés par la ville en 2015

Le tableau ci-dessous, fait apparaître les différents travaux réalisés par la ville au cours de l'année 2015. (TTC)

Nature des Travaux	Montant Mandaté
Rue du Nouvel Hôpital, construction d'un déversoir d'orage	5 732,40
Site Géoparc, obturation branchement	901,20
Rue de la croix de Mission, sondage sur réseaux eaux usées	1 234,20
Rue Déodat, création réseau séparatif	55 427,52
Rue des Quatre Frères Mougeotte	5 162,70
Quai de la Digue, recherche et réparation sur affaissement	847,20
Rond point Théodore MONOD, intervention sur réseau unitaire bouché	912,00
Rue Thurin, réparation canalisation eaux usées	1 904,40
Rue Déodat, complément création réseau séparatif	7 774,80
Gratin, modification branchement	739,80
Rue du Breuil, réfection regard	360,00
Rue du 31ème BCP/ rue de Thurin, réparation assainissement	2 556,20
Rue Maurice Jeandon, modification branchement Sadoul	4 554,00
Total	88 106,42

# Le service de l'eau

**Rapport annuel du délégataire 2015**

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

SAINT-DIE



prêts pour la révolution de la ressource





# Sommaire

<b>1</b>	<b>Synthèse de l'année .....</b>	<b>5</b>
1.1	L'essentiel de l'année .....	7
1.2	Les chiffres clés .....	15
1.3	Les indicateurs de performance .....	16
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 .....	17
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL .....	18
1.4	Les évolutions réglementaires .....	19
1.5	Les perspectives .....	20
<b>2</b>	<b>Présentation du service .....</b>	<b>21</b>
2.1	Le contrat .....	23
	LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT .....	23
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat .....	24
2.2.1	Nos moyens humains .....	24
2.2.2	Nos moyens logistiques .....	25
2.2.3	Les autres moyens .....	26
2.2.4	La relation clientèle .....	27
2.2.5	L'accueil physique des clients .....	27
2.2.6	La relation clientèle .....	28
2.3	L'inventaire du patrimoine .....	29
2.3.1	Les biens de retour .....	29
2.3.2	Les biens de reprise .....	34
<b>3</b>	<b>Qualité du service .....</b>	<b>37</b>
3.1	Le bilan hydraulique .....	39
3.1.1	Les volumes d'eau potable produits .....	39
3.1.2	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève .....	40
3.1.3	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève .....	41
3.1.4	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007) ...	42
3.1.5	L'ILC et rendement grenelle 2 .....	44
3.2	La qualité de l'eau .....	45
3.2.1	Le contrôle de la qualité de l'eau .....	45
3.2.2	La ressource .....	45
3.2.3	La production .....	46
3.2.4	La distribution .....	47
3.2.5	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007 .....	48
3.3	Le bilan d'exploitation .....	49
3.3.1	La consommation électrique .....	49
3.3.2	La consommation de produits de traitement .....	50
3.3.3	Les contrôles réglementaires .....	51
3.3.4	Le nettoyage des réservoirs .....	52
3.3.5	Les interventions sur le réseau de distribution .....	53
3.3.6	Les interventions en astreinte .....	58
3.4	Le bilan clientèle .....	59
3.4.1	ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle .....	59
3.4.2	Le nombre de clients .....	60
3.4.3	Le nombre d'abonnements .....	60
3.4.4	Les volumes vendus .....	60
3.4.5	La typologie des contacts clients .....	61
3.4.6	Les principaux motifs de dossiers clients .....	61
3.4.7	L'activité de gestion clients .....	62
3.4.8	La relation clients .....	62
3.4.9	L'encaissement et le recouvrement .....	66
3.4.10	Le fonds de solidarité .....	67
3.4.11	Les dégrèvements .....	68
3.4.12	La mesure de la satisfaction client .....	68
3.4.13	Le prix du service de l'eau potable .....	71

<b>4</b>	<b>Comptes de la délégation et patrimoine .....</b>	<b>75</b>
4.1	Le CARE.....	77
4.1.1	Le CARE.....	78
4.1.2	Le détail des produits.....	79
4.1.3	La présentation des méthodes d'élaboration.....	80
4.2	Les investissements contractuels.....	87
4.2.1	Le renouvellement.....	87
<b>5</b>	<b>Votre délégataire .....</b>	<b>89</b>
5.1	La relation clientèle.....	92
5.2	Notre système de management.....	93
5.3	Notre démarche développement durable.....	96
5.3.1	Des exemples d'application dans le cadre du contrat.....	98
5.4	Nos offres innovantes.....	101
5.4.1	Notre organisation VISIO.....	101
5.4.2	Nos nouveaux produits d'exploitation.....	102
5.5	Nos actions de communication.....	102
<b>6</b>	<b>Glossaire .....</b>	<b>103</b>
7.1	Synthèse réglementaire.....	115
7.2	Notre démarche Qualité.....	119
7.3	Notre démarche environnementale.....	121
7.4	Notre démarche Développement Durable.....	122
7.5	Certificats LRQA.....	129
7.6	Plan de situation.....	131
7.7	Schéma de principe.....	133

# 1 | synthèse de l'année





## 1.1 L'essentiel de l'année

2015

### Faits marquants

- Pose de la borne de distribution d'eau SD le 01/04/2015



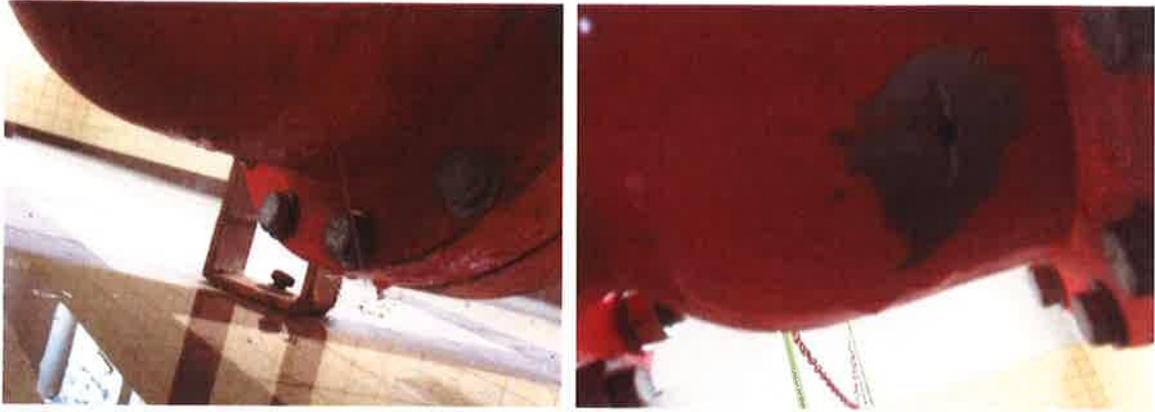
- Participation aux travaux de rénovation de la Fontaine du point du Jour et Fontaine rue de Thurin
  - Etude sur la baisse de pression sur Marzelay au niveau du Chemin du Camp Celtique
  - Visite des captages Mortagne, 3 Scieries et Goutte Morelle avec les Services Techniques
  - Mise en fonctionnement du logiciel Aquadvanced sur Saint-Dié (remontées rapides d'information permettant de corrélérer la production d'eau et la consommation des abonnés par secteur hydraulique).
- 
- Réparation de 91 fuites (Températures élevées, sécheresse, mouvement du sol, ancienneté du réseau).
  - Réponse immédiate de Lyonnaise et présence sur le terrain au sein de la cellule de crise lors de l'incendie rue du Lieutenant Bachelier.
  - Visite de la STEP par les 28 élèves de la Maison Familiale des classes de 1ère BAC Pro Service Aux Personnes et Aux Territoire le 05 Novembre 2015.
  - Participation aux journées de la 15ème semaine de l'emploi en Déodatie les 02 et 03 Février.
  - Fin des travaux de réhabilitation de la Station de Traitement des 3 Fauteuils.
  - Rénovation du bureau d'accueil Lyonnaise à Saint-Dié.



- Renouvellement et renforcement du réseau d'eau de la rue Déodat
- Clôtures mises en place sur les réservoirs de la station de reprise des Trois Fauteuils.
- Pose de serrures de sécurité sur les capots des réservoirs et des captages.
- Nettoyage des espaces vert Gérardin



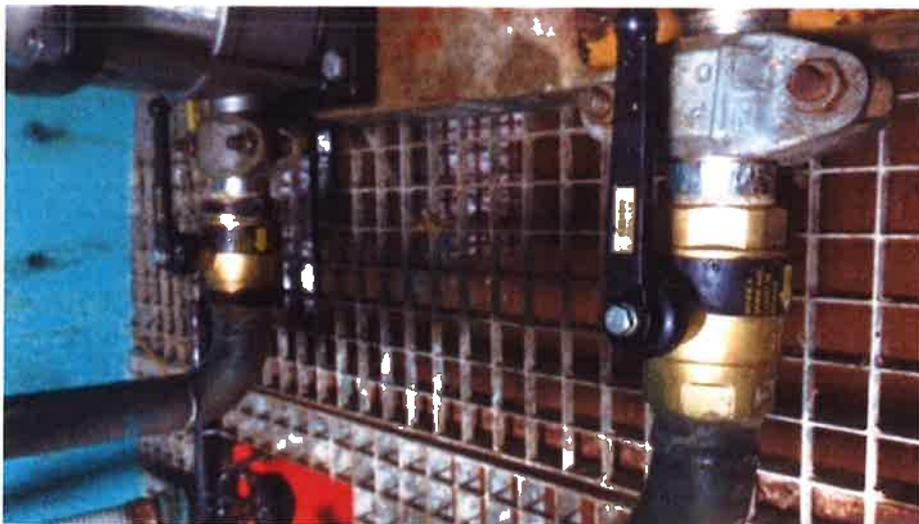
- Remplacement clapet anti-retour sur l'anti-bélier Gratin suite à une fuite.



- Remplacement hydrostat surpresseur de Grandrupt.



- Remplacement contrôleur de cartouche FUSADEE (parafoudre) du surpresseur de Grandrupt.
- Renouvellement des vannes anti-retour surpresseur d'Herbaville.



**Réservoir des 3 Fauteuils :**

- Remplacement tampons fonte 1 et 2 par des capots inox Réservoir des 3 Fauteuils.



- Remplacement de la cheminée d'aération fonte par de l'inox réservoir des 3 Fauteuils.



**Réservoir de Dijon :**

- Modification du capot de protection de la prise de dépotage de la soude Réservoir de Dijon.



- Remplacement du pressostat de la pompe d'eau de service Réservoir de Dijon.



**Réservoir de la Culotte :**

- Mise en place d'un support pour le bidon de javel Réservoirs de la Culotte



**Réservoirs de Saint Roch :**

- Réparation de la clôture Réservoirs de Saint Roch



**Station de Gratin :**

- Étanchéité du toit et réparation des carreaux vitrés.

**Station de Mortagne :**

- Réfection complète du bâtiment. (étanchéité toiture, peinture intérieur extérieur, pose d'un extracteur d'air).
- Remplacement vessie anti-bélier de la station.



**Station de Concours :**

- Renouvellement du compresseur.



**Station de la Bolle :**

- Renouvellement pompe CO2 station de traitement la Bolle.



- Remplacement serrure et mise en peinture de la porte d'accès au silo station de traitement la Bolle.
- Modification de la sortie de la vidange (pose d'une grille) station de traitement la Bolle.



- Nettoyage et réparation des cheneaux station de traitement la Bolle.

## 1.2 Les chiffres clés



**100 %** de conformité sur les analyses bactériologiques

**100 %** de conformité sur les analyses physico-chimiques



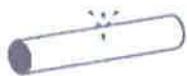
**85,3 %** de rendement du réseau de distribution

**1 017 880 m<sup>3</sup>** d'eau facturée



**2,489 € TTC/m<sup>3</sup>** sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>

**194,3 km** de réseau de distribution d'eau potable



**91** réparations fuites sur branchements et canalisations

**8 875** clients desservis



## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>.

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	21 485	Nombre	B
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	8 875	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	194,3	km	B
Tarifcation	D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,489	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	B
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	B
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	85,3	%	B
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,72	m <sup>3</sup> /km/j	B
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,52	m <sup>3</sup> /km/j	B
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	108	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,00316	Euros par m <sup>3</sup> facturés	A
Indicateur de performance	P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	-	%	-

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

<b>Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL</b>				
<b>Thème</b>	<b>Indicateur</b>	<b>2015</b>	<b>Unité</b>	<b>Degré de fiabilité</b>
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,07	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	6,31	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,44	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	2	Nombre	B
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	0,3	%	A

Certains indicateurs ne sont pas renseignés car nous ne sommes pas en mesure de produire toutes les données nécessaires au calcul. Nous restons à la disposition de la collectivité pour calculer avec vous les indicateurs manquants.

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE

#### Droit européen :

- Transposition des directives européennes « Marchés publics » 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Transposition de la directive « Concessions » 2014/23/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;
- Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique ;
- Publication du Document unique de marché européen (DUME).

#### Droit national :

- Transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à l'horizon 2020 : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Interdiction des coupures d'eau et réduction de débit : décision du Conseil Constitutionnel n° 2015-470 QPC du 29 mai 2015 relative à l'application de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes » (interdiction des coupures d'eau) et ordonnance de référé du TI de Limoges du 6 janvier 2016 (condamnation d'une réduction de débit) ;
- Suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et définition des obligations des collectivités au titre des eaux pluviales : loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Suppression des régies de recettes dans le cadre des contrats portant sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant disposition relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Précision des obligations des collectivités au titre de la défense extérieure contre l'incendie : décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Nouvel arrêté assainissement : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.

## 1.5 Les perspectives

### 2016

---

- Réalisation des travaux d'entretiens sur les captages et poursuite du recensement.
- Finition de la télérelève pour les 131 compteurs restants.
- Poursuite des campagnes de recherche de fuite et des interventions immédiates en cas d'aléas sur les canalisations.
- Réflexions communes sur les périmètres de protection des sources à équiper.
- Prévoir le renouvellement des anciens réseaux Route de Robache, rue du Lieutenant Bachelin, rue des Alliés.
- Couverture incendie Col de la Culotte.
- Pose d'une canalisation route du Haut des Raids de Robache.
- Finalisation de la seconde tranche de travaux de renforcement et réhabilitation de la route du Camp Celtique.
- Remplacement de la pompe du surpresseur d'Herbaville.
- Remplacement de l'hydro éjecteur de Concours.

# 2 | présentation du service





## 2.1 Le contrat

### LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

#### Descriptif du service

Lyonnaise des Eaux gère et entretient, en tant que **Déléataire du service public de distribution de l'eau potable**, les installations remises par la commune de **Saint-Dié des Vosges**.

Ce service comprend :

- la production et le traitement de l'eau,
- la distribution de l'eau potable.

#### Evolutions contractuelles

Le contrat initial a pris effet le 11 Juillet 1989, pour une durée de 34 ans. Il prendra fin le 31 Janvier 2023.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/10/1989	31/01/2023	Affermage
Avenant n°01	01/02/1993	31/01/2023	Extension de la station de neutralisation des trois fauteuils / Nouveau forage de Saulcy-sur-Meurthe / Doublement de la conduite des Trois Fauteuils.
Avenant n°02	01/09/1998	31/01/2023	Adaptation aux nouvelles dispositions réglementaires / Intégration de nouveaux ouvrages confiés au délégataire (forage de Breux) / Dispositions visant à améliorer la relation contractuelle et la qualité de service.
Avenant n°03	01/06/2001	31/01/2023	Transfert du contrat de Suez à Lyonnaise des Eaux France.
Avenant n°04	19/04/2005	31/01/2023	Prise en compte de la Loi SRU et du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.
Avenant n°05	01/05/2011	31/01/2023	Prise en charge du renouvellement de 950 branchements plomb / Intégration de 2 surpresseurs / Neutralité.
Avenant n°05	01/05/2011	31/01/2023	N/A
Avenant n°06	28/12/2012	31/01/2023	Création tarif éco-solidaire / Prise en charge réforme Construire Sans Détruire avec positionnement réseau classe A, loi Warsmann, télérélevé pour tous, avec alerte fuites / Mise en place plan technique de renouvellement+nouvelle gouvernance avec SEVE

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

Afin d'être plus présents sur le terrain et plus proches des usagers, les activités de distribution d'eau, la gestion des réseaux d'assainissement et les relations clients sont gérées par 4 agences opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire où opère la Direction Opérationnelle :

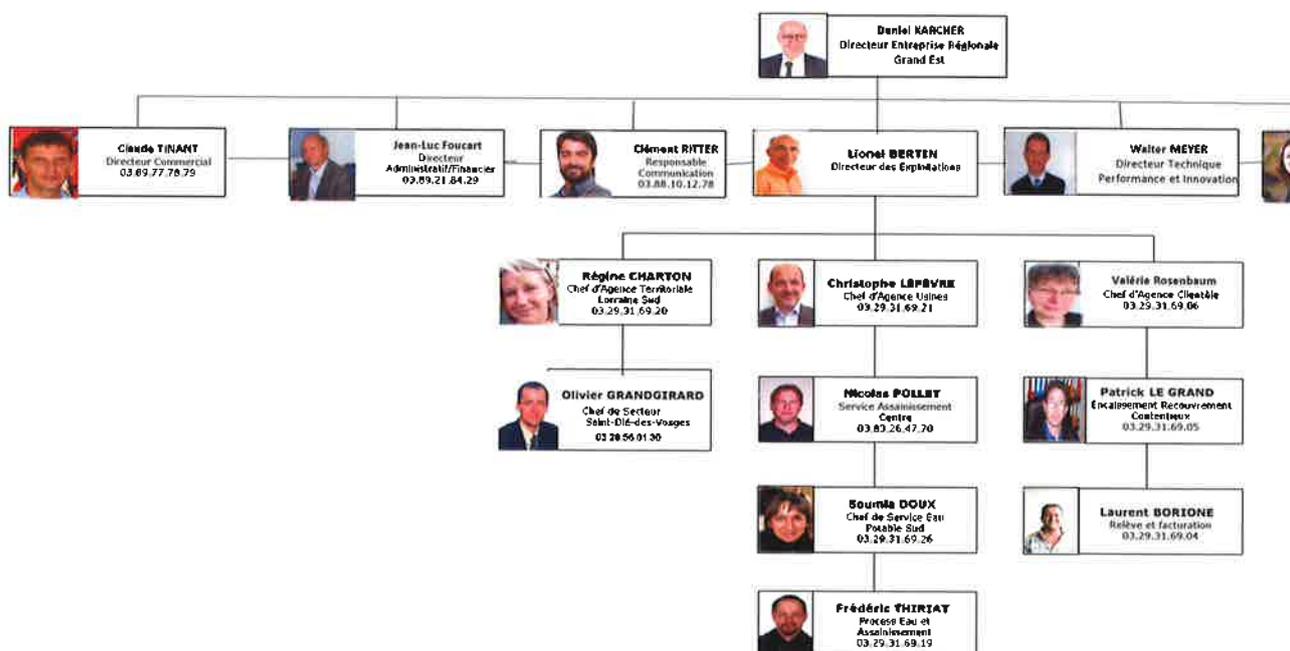
L'Agence Lorraine SUD assure le service dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle sud et dans le sud Meusien. Elle est composée de trois secteurs d'exploitation :

- le secteur d'Epinal/ Vittel,
- le secteur de Saint-Dié des Vosges/Remiremont,
- le secteur de Toul/Dombasle sur Meurthe.

Ses locaux sont situés 12 rue Léo Valentin, 88000 EPINAL  
Tél. : 0.977.408.408

### 2.2.1 Nos moyens humains

L'organigramme ci-dessous identifie clairement le nom et les coordonnées des principaux interlocuteurs.



Depuis le 3 mai 2016, les adresses mail SUEZ ont changé :

**Nouvelle adresse mail !**  
Depuis le 3 mai, nos adresses mail  
se terminent en [@suez.cm](mailto:@suez.cm)



• **ASTREINTES**

Les principaux ouvrages, gérés par Lyonnaise des Eaux, sont équipés d'un système de télésurveillance. Les équipements avec des postes locaux de télésurveillance permettent de contrôler et d'optimiser les fonctionnements des installations et la gestion des ressources en eau en permanence. Ce dispositif permet de suivre à distance le bon fonctionnement des installations 24h/24.

Au niveau de la Lorraine, près de 24 agents, dont un cadre, sont mobilisés en permanence.

**2.2.2 Nos moyens logistiques**

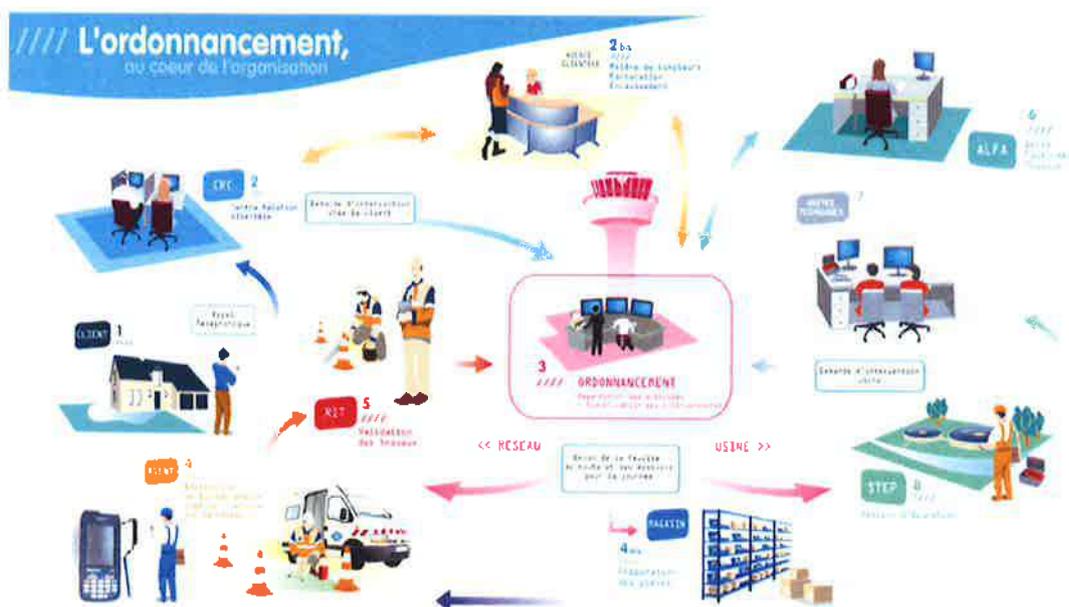
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients.

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

### 2.2.3 Les autres moyens

#### • LA GESTION DE CRISE

Afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

#### • L'APPARTENANCE A UN GROUPE D'ENVERGURE MONDIALE

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de Lyonnaise des Eaux et plus largement du Groupe Suez Environnement pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- Accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- Accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- Protection et gestion durable de la ressource en eau,
- Recherche de nouvelles ressources,
- Amélioration des performances des réseaux,
- Maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- Prévention des risques environnementaux,
- Gestion performante de la relation clientèle.

### 2.2.4 La relation clientèle

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des collectivités, l'Entreprise Régionale Grand Est a désigné un interlocuteur unique pour chaque collectivité, un coordinateur des échanges d'informations avec celle-ci : **le chargé de contrat**.

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

#### *Le Centre de Relation Clientèle*

**Au service des clients, 60 heures par semaine**, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, **le Centre de Relation Clientèle** permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos 18 téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.



Cette équipe traite, en temps réel, tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, prix du service, arrivée dans un logement, paiement mensuel de la facture, rendez-vous avec un technicien, réclamation, intervention d'urgence...

**Pour toute demande ou réclamation :**  
N° Cristal : **09.77.40.84.08** (prix d'un appel local)

**Pour toutes les urgences techniques :**  
N° Cristal : **09.77.40.11.25** (prix d'un appel local)

### 2.2.5 L'accueil physique des clients

Nos clients sont accueillis à l'adresse et aux horaires suivants :

**ZA d'Hellieule  
À Saint-Dié des Vosges**

**Les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**

De 08 h à 12 h

Et de 13 h 30 à 17 h

**Les Vendredi**

De 08 h à 12 h

Et de 13 h 30 à 16 h 30

- **LE SITE INTERNET ET L'INFORMATION CLIENT**

Toujours en phase avec les évolutions les plus récentes de comportements des français, Lyonnaise des Eaux met à disposition son Espace Client sur Internet.

[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)

La plupart des démarches administratives sont **accessibles 24h / 24, aucun temps d'attente et une simplicité totale** pour consulter sa facture, commander un formulaire, demander un devis ou tout simplement poser une question.

➔ **NOUS NOUS ENGAGEONS A REpondre PAR E-MAIL SOUS 48 H.**



### 2.2.6 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

74 % des contacts se sont faits par téléphone en 2015. En 2015, ce sont près de 178 000 contacts qui ont été traités par le CRC.

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, le Centre de Relation Clientèle basé à Dijon permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité. Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

**Pour toute demande ou réclamation** :  **09 77 409 499** (appel non surtaxé)

**Pour toutes les urgences techniques** :  **09 77 409 124** (appel non surtaxé)

## 2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

### 2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

- **LES RESSOURCES**

Inventaire des ressources	
Commune	Site
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE 7 FONTAINES BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE 7 FONTAINES HAUT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE DE LA BROQUE BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE DE LA BROQUE HAUT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE DU CREUX
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSE MARTIN
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE BASSES
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE CHAMP DU CORBEAU 26
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE CHAMP DU CORBEAU 27
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE CROIX DU RENDEZ VOUS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE BAN DE SAPT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE BOIS LE ROY
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE HERMENPAIRE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT 8
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT A
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT B
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT C
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT D

Inventaire des ressources	
Commune	Site
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DE LA GOUTTE DU RUPT E
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DES TERRES MELEES
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE DU BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GOUTTE MORELLE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE 10
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE 8
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE GRANDE BASSE 9
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE LIGNE SOLITUDE BAS
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE LIGNE SOLITUDE HAUT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE LIGNE SOLITUDE MOYEN
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	CAPTAGE MARTIN FONTAINE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE GERARDIN
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE GRATIN
SAULCY-SUR-MEURTHE	STATION DE POMPAGE DE SAULCY

- **LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT**

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	1994	2400	m <sup>3</sup> /j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	1994	1600	m <sup>3</sup> /j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	1994	1200	m <sup>3</sup> /j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	1994	800	m <sup>3</sup> /j

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

<b>Inventaire des réservoirs</b>				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE CONCOURS	1980	1800	m <sup>3</sup>
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE DIJON	1980	1000	m <sup>3</sup>
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE LA CULOTTE	1980	150	m <sup>3</sup>
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	1990	800	m <sup>3</sup>
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	1998	500	m <sup>3</sup>
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	1980	2400	m <sup>3</sup>

- **LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

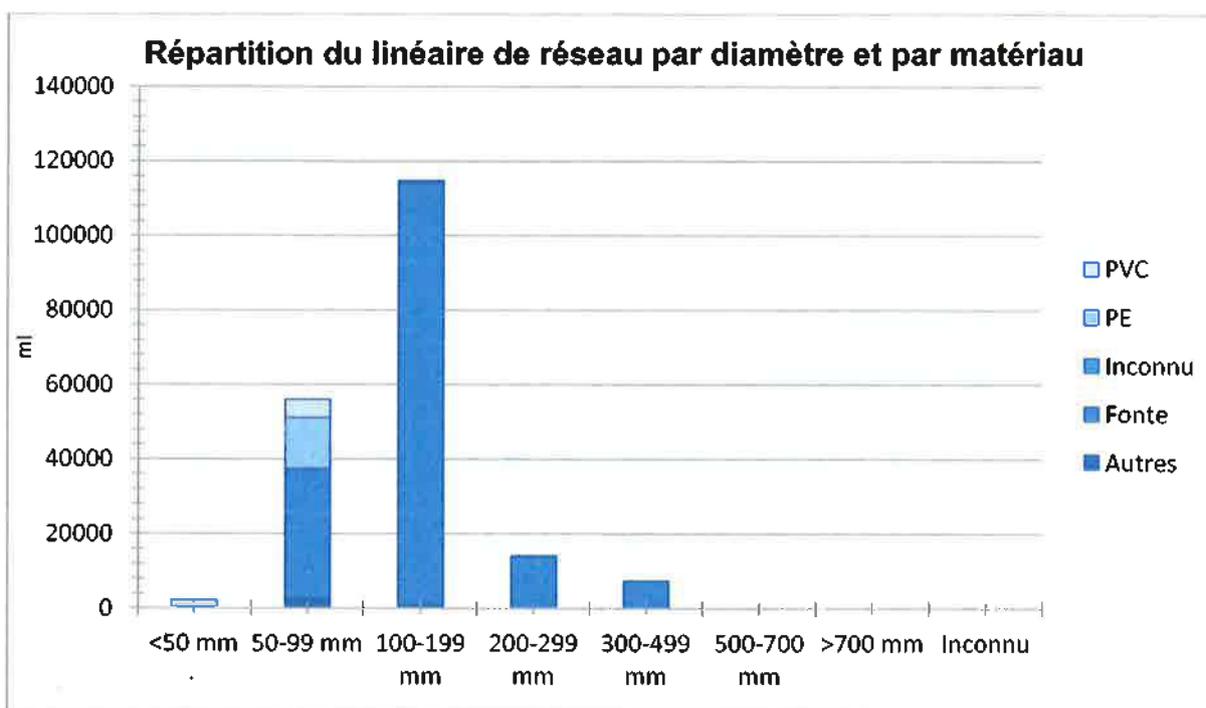
Les stations de pompage / relevage disponibles pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

<b>Inventaire des installations de pompage - relevage</b>				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
BAN-DE-SAPT	STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	1982	30	m <sup>3</sup> /h
MORTAGNE	STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	1982	25	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	1997	30	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	1982	60	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	2003	9,5	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	2000	8	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	2000	14	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	1992	8	m <sup>3</sup> /h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DU PRE DU ROY	2011	7	m <sup>3</sup> /h
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	1992	4	m <sup>3</sup> /h

### • LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	325	1 672	-	67	-	-	-	-	2 064
50-99 mm	34 805	13 653	-	4 917	-	-	2 632	-	56 007
100-199 mm	113 225	282	-	216	-	-	940	18	114 681
200-299 mm	13 727	-	-	386	-	-	-	-	14 113
300-499 mm	7 370	-	-	-	-	-	-	-	7 370
Inconnu	-	-	-	-	-	-	27	6	33
<b>Total</b>	<b>169 453</b>	<b>15 606</b>	<b>-</b>	<b>5 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 599</b>	<b>24</b>	<b>194 267</b>



- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau</b>				
<b>Désignation</b>		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Hydrants (bouches et poteaux incendies)		283	294	3,9%
Vannes		964	967	0,3%
Vidanges, purges, ventouses		133	130	- 2,3%

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune</b>				
<b>BAN-DE-SAPT</b>	<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
BAN-DE-SAPT	Vidanges, purges, ventouses	3	3	0,0%

<b>MORTAGNE</b>	<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
MORTAGNE	Vidanges, purges, ventouses	2	2	0,0%

<b>SAINT-DIÉ-DES-VOSGES</b>	<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	283	294	3,9%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Vannes	964	967	0,3%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Vidanges, purges, ventouses	128	125	- 2,3%

Nous avons rajouté des hydrants manquants et neufs dans le SIG suite au à une vérification terrain en 2015.

- **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

<b>Pourcentage de branchements en plomb restant</b>				
<b>Type branchement</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	
Branchements en plomb avant compteur	19	17	- 10,5%	
Hors plomb avant compteur	6 584	6 597	0,2%	
Branchement eau potable total	6 603	6 614	0,2%	
% de branchements en plomb restant	0,3%	0,3%	- 10,7%	

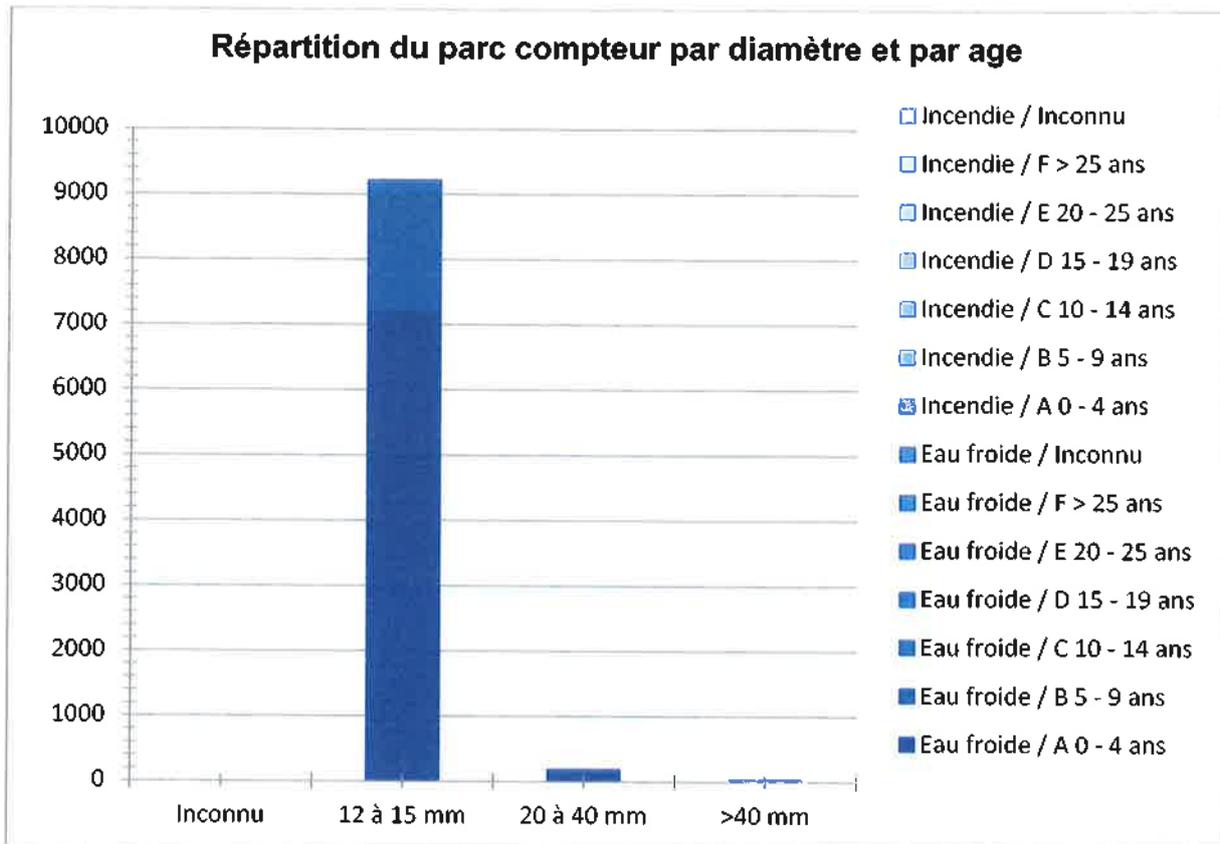
### 2.3.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	0	7 219	140	20	7 379
Eau froide	B 5 - 9 ans	0	1 822	38	5	1 865
Eau froide	C 10 - 14 ans	0	64	2	2	68
Eau froide	D 15 - 19 ans	0	42	1	0	43
Eau froide	E 20 - 25 ans	0	66	1	0	67
Eau froide	F > 25 ans	0	10	4	0	14
Eau froide	Inconnu	0	0	0	0	0
Incendie	A 0 - 4 ans	0	0	1	8	9
Incendie	B 5 - 9 ans	0	0	0	0	0
Incendie	C 10 - 14 ans	0	0	0	0	0
Incendie	D 15 - 19 ans	0	0	0	0	0
Incendie	E 20 - 25 ans	0	0	0	0	0
Incendie	F > 25 ans	0	0	0	0	0
Incendie	Inconnu	0	0	0	0	0
<b>Total</b>		0	9 223	187	35	9 445

L'âge moyen du parc des compteurs de Saint Dié des Vosges est de 3,3 ans en 2015.

A ce jour, nous comptons 9245 compteurs télérelevés, il reste 131 compteurs à équiper. Ces données ne prennent pas en compte les logements vacants, ce qui explique la différence avec les 9 445 compteurs donnés plus haut.



• **LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS**

**Les variations sur les compteurs (nombre)**

Diamètre	2014	2015	N/N-1 (%)
12 à 15 mm	9418	9223	-2,1%
20 à 40 mm	238	187	-21,4%
>40 mm	35	35	0,0%
<b>Total</b>	<b>9691</b>	<b>9445</b>	<b>-2,5%</b>



# 3 | qualité du service





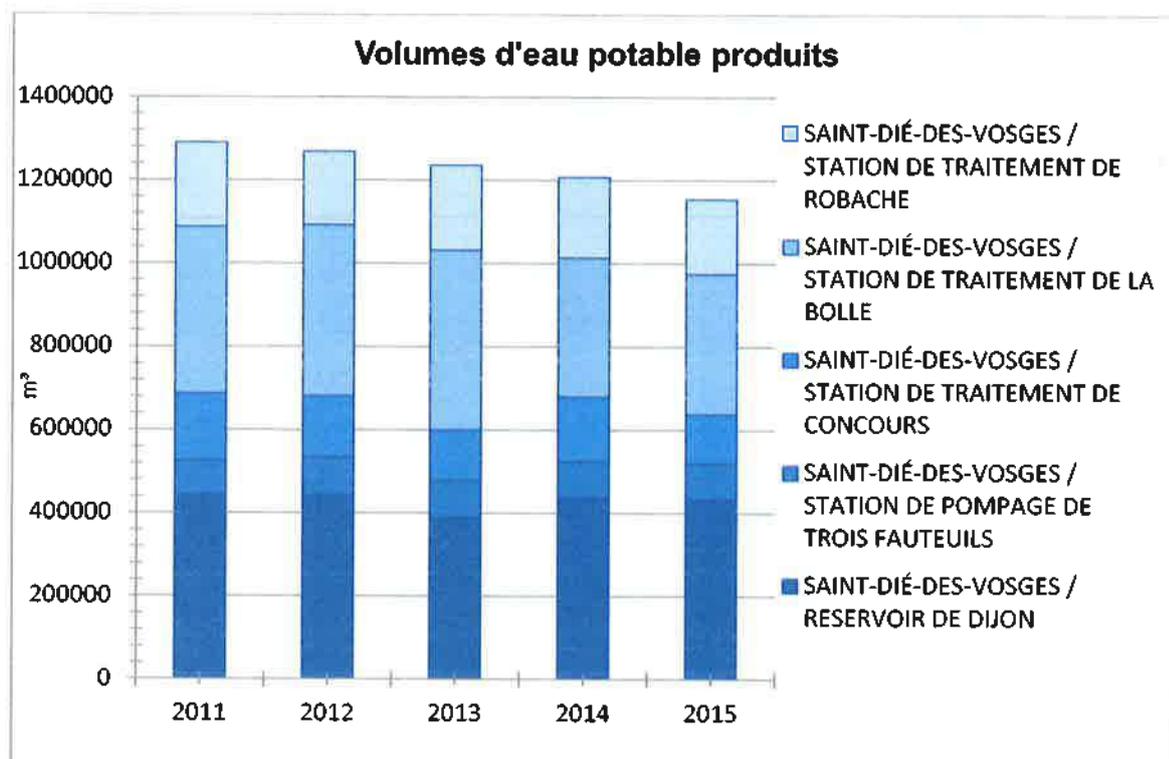
## 3.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

### 3.1.1 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

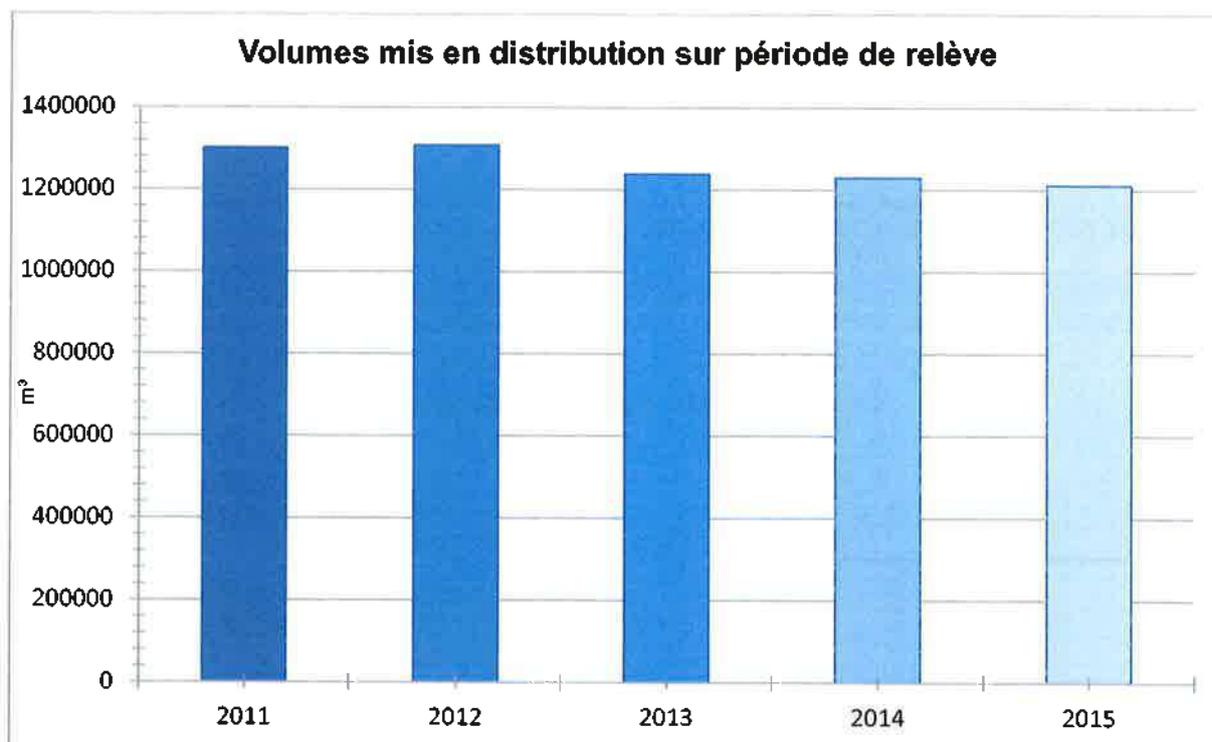
Volumes eau potable produits (m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE DIJON	443 481	442 142	389 463	436 898	433 025	- 0,9%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	82 255	91 429	88 141	86 904	86 282	- 0,7%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	161 665	147 483	122 593	155 726	118 771	- 23,7%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	400 181	410 781	431 459	333 936	336 523	0,8%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	202 601	176 930	205 091	194 534	180 040	- 7,5%
Total des volumes produits		1 290 183	1 268 765	1 236 747	1 207 998	1 154 641	- 4,4%



### 3.1.2 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution sur période de relève (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	- 1,4%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	- 1,4%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	678	476	1 494	5 660	6 483	14,5%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 301 987	1 308 224	1 238 796	1 229 790	1 212 276	- 1,4%



Cette année, la vente d'eau pour la commune de Saulcy-sur-Meurthe a augmenté.

### 3.1.3 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

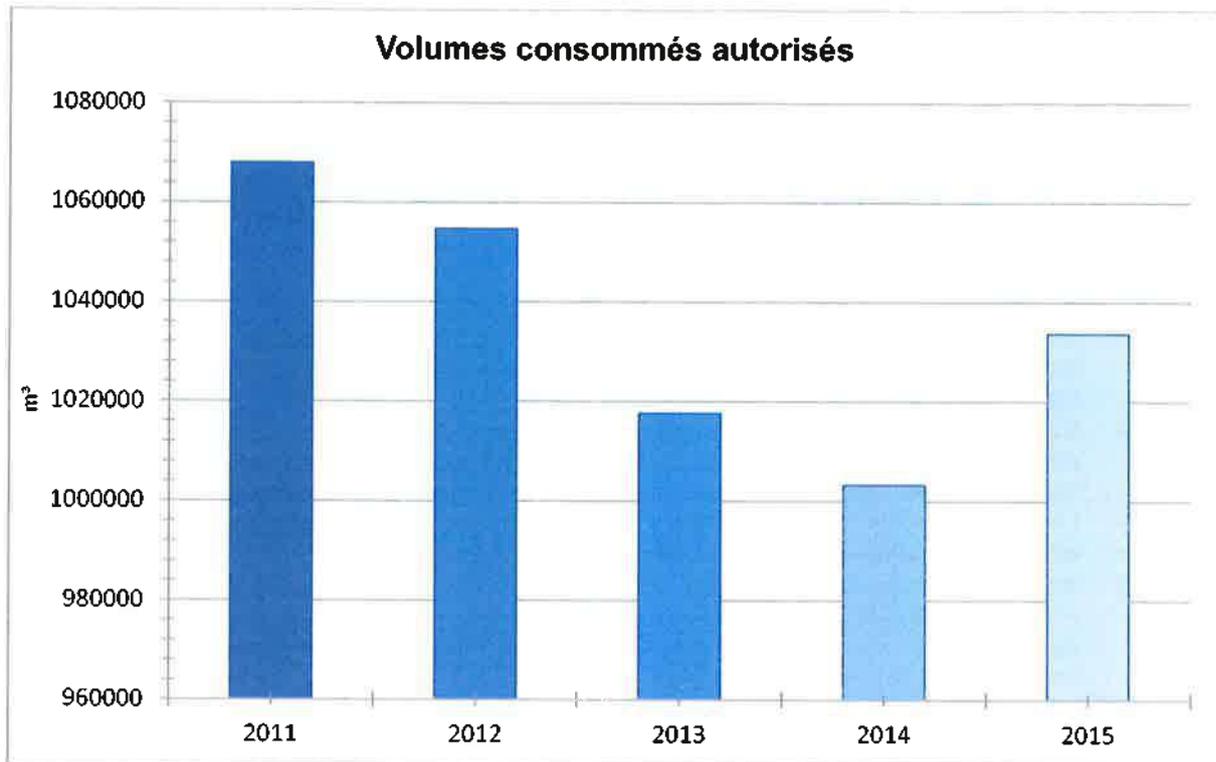
La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )						
Designation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 055 651	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	2,8%
- dont Volumes facturés (E')	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	1 017 883	3,3%
- dont Volume eau potable livré gratuitement avec compteur y compris les volumes dégrévés (E'')	1 580	1 174	2 353	5 982	1 207	- 79,8%
Volumes consommés sans comptage (F)	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes de service du réseau (G)	12 300	12 300	12 300	12 300	14 610	18,8%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	3,0%



### 3.1.4 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en  $m^3/km/jour$  et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en  $m^3/km/jour$  et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

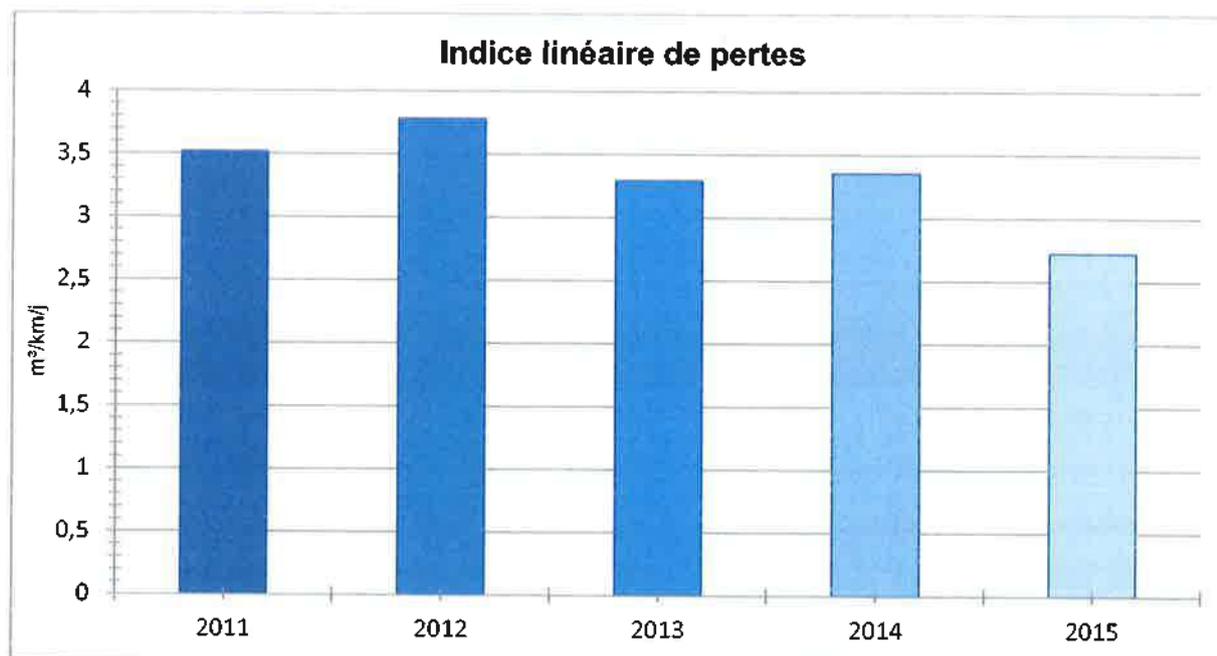
Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

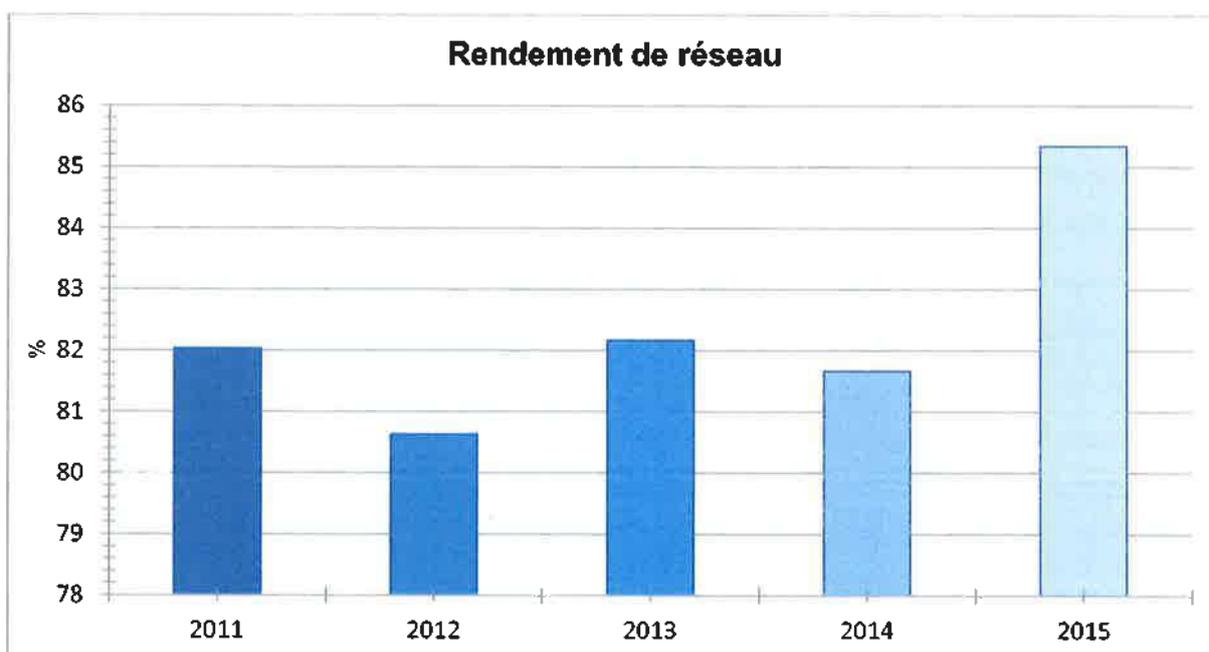
Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 301 987	1 308 224	1 238 796	1 229 790	1 212 276	- 1,4%
Volumes comptabilisés (E)	1 055 651	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	2,8%
Volumes consommés autorisés (H)	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	3,0%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	234 036	253 504	221 148	226 492	178 576	- 21,2%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	246 336	265 804	233 448	238 792	193 186	- 19,1%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	191,82	192,4	194,073	194,96	194,267	- 0,4%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,34	3,61	3,12	3,18	2,52	- 20,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	3,52	3,78	3,3	3,36	2,72	- 18,8%



Rendement de réseau (%)						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	3,0%
Volumes eau potable exportés (C)	678	476	1 494	5 660	6 483	14,5%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	- 1,4%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	1 218 759	- 1,4%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	82	80,6	82,2	81,7	85,3	4,5%



### 3.1.5 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	3,0%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	191,8	192,4	194,1	194,96	194,3	- 0,4%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	15,3	15	14,4	14,2	14,7	3,5%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = $65 + 0,2 \text{ ILC}$ (%)	68,06	68,00	67,88	67,84	67,94	0,1%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	82	80,6	82,2	81,7	85,3	4,5%

## 3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

### 3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

« L'Eau consommée doit être propre à la consommation » (Extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- les substances indésirables,
- les substances toxiques,
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, escherichia coli,...) ou physicochimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb,...). Le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée
- la valeur de qualité de référence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Il est adressé avec la facture à tous les clients du service. La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Code de Santé Publique, reprenant le décret n°2001-1220 en date du 20 décembre 2001.
- La surveillance d'exploitation pour s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité, nous surveillons en permanence la qualité de l'eau qu'elle produit et distribue en vérifiant sa conformité. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

### 3.2.2 La ressource

#### • LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	3	0	100,0%	6	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	3	0	100,0%	1 395	0	100,0%

### 3.2.3 La production

#### • LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production						
		Contrôle sanitaire				
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	18	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	18	5	72,2%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	90	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	3 713	7	99,8%	0	100,0%

#### • LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/03/2015	RESERVOIR DE CONCOURS	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/03/2015	RESERVOIR DES TROIS FAUTEUILS	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	10/03/2015	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/11/2015	SORTIE STATION 7 FONTAINES	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/11/2015	SORTIE STATION ST-ROCH	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/11/2015	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	30/11/2015	SORTIE STATION 7 FONTAINES	TURBIDITE	0.7	NTU	<=,5	

Les non conformités concernent surtout des dépassements de références de qualité (donc sans conséquences sur la santé publique) et sont généralement liées à l'équilibre calco-carbonique (eaux agressives). Des actions sont actuellement en cours au niveau des usines de reminéralisation pour corriger ces légers dépassements, en particulier pour la conductivité dont les valeurs restent proches de la référence de 200 µS/cm.

### 3.2.4 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution						
Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	54	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	61	4	91,8%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	270	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	774	4	99,4%	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Détail des paramètres non conformes en distribution									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/01/2015	Distribution 3 Fauteuils	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/02/2015	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	02/06/2015	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	Hors référence	02/06/2015	Distribution 3 Fauteuils	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110

L'eau distribuée ne respecte pas toujours la référence sur la conductivité (manque de reminéralisation de l'eau au niveau des deux usines de 3 Fauteuils et des sept fontaines).

### 3.2.5 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	72	0	100,0%
Physico-chimique	31	0	100,0%

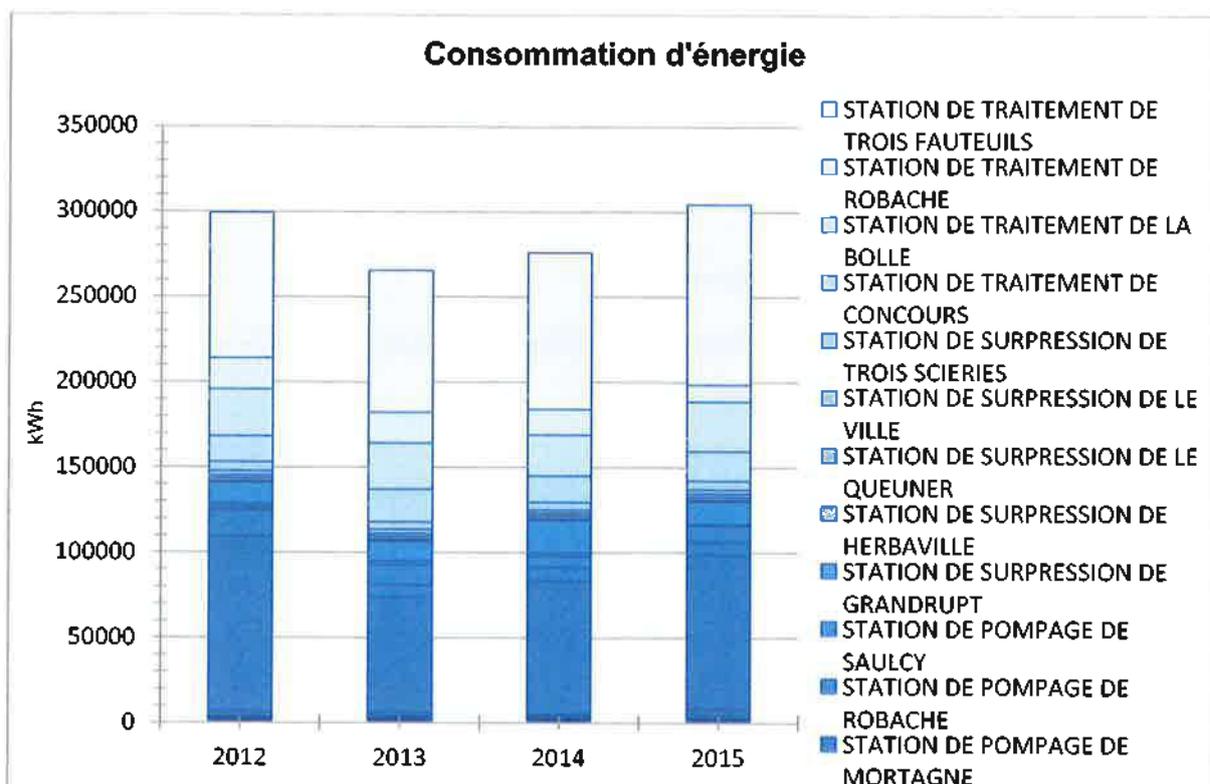
## 3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

### 3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)					
Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
RESERVOIR DE DIJON	3 498	3 741	3 600	3 178	-11,72%
RESERVOIR DE LA CULOTTE	18	62	66	152	130,30%
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	100	43	173	250	44,51%
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	3 306	2 424	1 688	4 963	194,02%
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	102 839	67 712	77 952	90 273	15,81%
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	15 278	7 126	7 923	7 687	-2,98%
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	1 709	11 993	6 346	9 599	51,26%
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	1 998	1 971	2 129	731	-65,66%
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	12 531	11 578	19 371	13 283	-31,43%
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	428	1 117	767	987	28,68%
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	1 837	1 604	1 607	1 694	5,41%
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	1 693	1 707	1 465	1 785	21,84%
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	2 620	2 467	1 925	2 566	33,30%
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	5 285	4 338	4 547	4 905	7,87%
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	15 013	19 163	15 422	17 425	12,99%
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	27 677	27 091	24 136	29 099	20,56%
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	18 105	18 077	14 886	10 032	-32,61%
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	85 388	83 283	92 042	105 881	15,04%
Total	299 323	265 497	276 045	304 490	10,30%



### 3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement				
Réactifs	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Carbonate de sodium (L)	2,48	2,4	6	150,0%
Chlore gazeux (kg)	420	420	510	21,4%
CO2 (kg)	11 530	14 974	22 633	51,1%
Javel (hypochlorite de soude) (L)	200	120	183	52,5%
Neutralite (T)	137,31	143	85,46	- 40,2%
Soude (L)	5 924	7 408	7 898	6,6%

L'augmentation des réactifs CO2 et Carbonate et liée aux travaux de réhabilitation la Station de la Bolle, de plus, la variation de la Neutralité est une question de date de recharge en 2014 et 2015 (la recharge de 2015 était partielle).

### 3.3.3 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
RESERVOIR DE CONCOURS	Equipement électrique		23/02/2015
RESERVOIR DE CONCOURS	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015
RESERVOIR DE DIJON	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	23/02/2015
RESERVOIR DE DIJON	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015
RESERVOIR DE LA CULOTTE	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	09/03/2015
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	05/11/2015
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	23/02/2015
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	Extincteur	EXTINCTEUR	09/11/2015
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Equipement électrique		27/02/2015
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Extincteur	EXTINCTEUR ETAGE LOCAL ARMOIRE ELECTRIQUE	09/11/2015
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Extincteur	EXTINCTEUR RDC	09/11/2015
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Extincteur	EXTINCTEUR	04/11/2015
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	Extincteur	EXTINCTEUR	06/11/2015
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	Extincteur	EXTINCTEUR	05/11/2015
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	09/03/2015
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	05/11/2015
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	Equipement sous pression (inspection)	BALLON ANTI-BELIER 80L*	04/11/2015
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	Extincteur	EXTINCTEUR	04/11/2015
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	Extincteur	EXTINCTEUR	04/11/2015
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	Extincteur	EXTINCTEUR	04/11/2015
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	23/02/2015
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	Extincteur	EXTINCTEUR	04/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	23/02/2015
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Extincteur	EXTINCTEUR	10/11/2015

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Equipement sous pression (inspection)	BALLON COMPRESSEUR EAU DE SERVICE 90L*	09/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Extincteur	EXTINCTEUR	04/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	Equipement sous pression (inspection)	BALLON AIR COMPRESSEUR 90L*	09/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	Extincteur	EXTINCTEUR	06/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Equipement sous pression (inspection)	BALLON AIR COMPRESSEUR 90L*	09/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Equipement sous pression (inspection)	BALLON ANTI-BELIER 750L*	09/11/2015
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	05/11/2015

### 3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
RESERVOIR DE CONCOURS	17/04/2015
RESERVOIR DE CONCOURS	27/03/2015
RESERVOIR DE DIJON	20/03/2015
RESERVOIR DE DIJON	07/05/2015
RESERVOIR DE LA CULOTTE	21/04/2015
RESERVOIR DE LA CULOTTE	02/03/2015
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	30/06/2015
RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	18/03/2015
RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	27/03/2015
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	27/02/2015
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	07/05/2015
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	25/03/2015
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	15/04/2015
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	23/06/2015
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	26/03/2015
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	21/04/2015
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	18/03/2015

Les détails des interventions sur le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Dié-Des-Vosges sont repris dans les tableaux ci-dessous.

<b>Renouvellement des accessoires de réseaux</b>		
Type	Adresse	Nombre
Vanne	RUE DU LYCEE	1
Vanne	CHEMIN DU TAINTROUE	1
<b>Total</b>		<b>2</b>

<b>Réparation des accessoires réseaux</b>		
N°	Rue	Nombre
8	RUE DES JARDINS	1
X	CHEMIN DE LORIQUELLE	1
X	RUE MONSEIGNEUR BLANCHET	1
<b>Total</b>		<b>3</b>

<b>Création de branchements eau</b>		
N°	Rue	Nombre
.	CHEMIN DE LA PEPINIERE	1
.	LOTISSEMENT DE LA PEPINIERE	1
.	RUE DES REFUGIES	1
.	RUE SAINT CHARLES	1
25	CHEMIN DU PURGATOIRE	1
134	RUE D'ALSACE	1
X	RUE DE LA MENANTILLE	1
.	RUE DU GYMNASSE VOSGIEN	1
.	ROUTE DES 2 HAMEAUX	1
9	RUE DU MARECHAL FOCH	1
.	PLACE DU POINT DU JOUR	1
<b>Total</b>		<b>11</b>

<b>Branchements renouvelés</b>			
N°	Rue	Type	Nombre
18	RUE CONCORDE	Exploitation	1
17	RUE JEAN GAZIN	Investissement	1
2	CHEMIN DU PETIT BOIS	Investissement	1
2	RUE PIERRE DE BLARRU	Investissement (Plomb)	1
19	RUELLE DES SABLES	Investissement	1
4	RUE DE LA BURE	Investissement	1
17	RUE DE LA BURE	Investissement (Plomb)	1
4	RUE DE L'ORME	Investissement	1
<b>Total</b>			<b>8</b>

De plus, dans le cadre des travaux de la Route du Camp Celtique, nous avons renouvelé 13 branchements.

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	02/03/2015
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	17/04/2015
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	26/06/2015

### 3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution		
Indicateur	Type d'intervention	2015
Accessoires	créés	0
Accessoires	renouvelés	2
Accessoires	réparés	3
Accessoires	supprimés	0
Appareils de fontainerie	créés	0
Appareils de fontainerie	déplacés	0
Appareils de fontainerie	renouvelés	0
Appareils de fontainerie	réparés	0
Appareils de fontainerie	supprimés	0
Appareils de fontainerie	vérifiés	0
Branchements	créés	11
Branchements	renouvelés	8
Compteurs	posés	16
Réparations	fuite sur branchement	46
Réparations	fuite sur réseau de distribution	45

## Nombres de fuites sur branchements

N°	Rue	Nombre
65	RUE DE LA PRAIRIE	1
25	RUE NICOLAS GUYE	1
17	RUE JEAN GAZIN	1
45	RUE DE LA BEHOUILLE	1
.	RUE DEODAT	1
20	ROUTE DES ECOLES	1
36	RUE DE LA CORVEE	1
.	CHEMIN DE LA BRUYERE	1
5188	ROUTE D HERBAVILLE	1
.	RUE DES JARDINS	1
.	RUE DE LA PRAIRIE	1
7	RUE SAINT ELOI	1
2	RUE ALICE PERRIN	1
.	IMPASSE ROVEL	1
6	CHEMIN DU HAUT DU MONT	1
6	RUE ADOLPHE WEICK	1
17	RUE BALDENSPERGER	1
31	RUE OHL DES MARAIS	1
145	ROUTE D HERBAVILLE	1
7	RUE MONSEIGNEUR FOUCAULT	1
53	R 12 E RGT D'ARTILLERIE	1
4	RUE DE L'ORME	1
54	RUE D ORMONT	1
5	IMPASSE DU CHARBONNY	1
16	CHEMIN DES CARRIERES	1
36	RUE DES CASTORS	1
2	RUE PIERRE DE BLARRU	1
25	RUE MARTIN WALDSEEMULLER	1
6	IMPASSE DE LA CROIX DE MISSION	1
14	RUE DE LA CROIX DE MISSION	1
15	RUE MARIE CURIE	1
15	RUE DES ALLIES	1
15	RUE DES ALLIES	1
5	CHEMIN DES TREMZEUX	1
.	EN FACE DE LA RUE TRIMBACH - ENTRE QUAI DE LA RESISTANCE ET RUE DES 4 FRERES MOUGEOTTE	1
5	RUE DES GRANDS PATIS	1
45	RUE D HELLIEULE	1
18	CHEMIN DES VERGERS	1
53	12eme RA	1
19	RUELLE DES SABLES	1
75	ROUTE DES ECOLES	1
41	RUE DE LA PRAIRIE	1
13	RUE PIERRE DE BLARRU	1
20	ROUTE DE RAON	1
11	RUE ADOLPHE WEICK	1
.	IMPASSE DU PRANSUREUX	1
<b>Total</b>		<b>46</b>

Nombre de fuites sur réseaux		
N°	Rue	Nombre
35 BIS	PETIT FOCHARUPT	1
.	ROUTE DES 2 HAMEAUX	1
11	ROUTE DES 2 HAMEAUX	1
28	RUE DE LA MENANTILLE	1
1	DES ALLIES	1
25	AVENUE DE VERDUN	1
.	CHEMIN DE LA PEPINIERE	1
.	RAIN DU MOUTON	1
.	CHEMIN DU RAIN DU MOUTON	1
.	RUE DE LA PAIX	1
65	ROUTE DE ROBACHE	1
.	ROUTE DU CAMP CELTIQUE	1
3	RUE GEORGES SADOUL	1
11	RUE DE LA PAIX	1
X	AVENUE JEAN JAURES / CARREFOUR DU GENERAL CHERIN	1
29	ROUTE de ROBACHE	1
42	AVENUE DU CIMETIERE MILITAIRE	1
.	CHEMIN DE CHENIGOUTTE A SAINT JEAN D ORMONT	1
4	RUE DES ALLIES	1
.	CAPTAGE 3 SCIERIES	1
.	CAPTAGE 3 SCIERIES	1
entre n°2 et 5	CHEMIN DU HAUT DES RAIDS	1
15	CHEMIN DU PURGATOIRE	1
132	ROUTE D HERBAVILLE	1
.	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	1
91	RUE DE L'ORME	1
58	RUE 43E RGT INF TIRAILLEURS	1
19	AVENUE DE LA FONTENELLE	1
29	RUE C ET JOSEPHINE LINCK	1
.	RUE DE DIJON	1
23	RUE DE LA MENANTILLE	1
.	RUE D'AMERIQUE	1
.	ROUTE D HERMEMPAIRE	1
.	RUE ARISTIDE BRIAND (derrière le bâtiment au niveau du N° 3)	1
29	ROUTE DE ROBACHE	1
12	CHEMIN DE LA COTE CALOT	1
18	RUE DE LA BEHOUILLE	1
184	ROUTE DE ROBACHE	1
.	RUE DES FOLMARD	1
.	RUE DES FOLMARD	1
4	RUE DU LIEUTENANT BACHELIER	1
3	RUE DE LA BEHOUILLE	1
153	ROUTE DE ROBACHE	1
57	ROUTE DE MARZELAY	1
.	CARREFOUR RUE FRANCOIS PELET ET LEON JACQUEREZ	1
<b>Total</b>		<b>45</b>

Dans le cadre du marché d'entretien et de réparation des poteaux d'incendie, nous avons procédé aux opérations suivantes :

<b>Renouvellement des accessoires de réseaux</b>		
Type	Adresse	Nombre
Vanne du PI 102	PLACE SALVADOR ALLENDE	1
<b>Total</b>		<b>1</b>

<b>Renouvellement des accessoires de réseaux</b>		
Type	Adresse	Nombre
Vanne	RUE DU LYCEE	1
Vanne	CHEMIN DU TAINTROUE	1
<b>Total</b>		<b>2</b>

<b>Renouvellement des appareils de fontainerie</b>		
Type	Adresse	Nombre
REPLACEMENT DU PI N° 219 RENVERSE PAR UNE VOITURE	RUE DE LA BASSE DES JUIFS	1
REPLACEMENT DU PI N°188	CARREFOUR OHL DES MARAIS ORTIMONT	1
REPLACEMENT DU PI N°198	RUE DES PEUPLIERS	1
REPLACEMENT DU PI N°102	PLACE SALVADOR ALLENDE	1
RENOUVELLEMENT PI N-142- remplacement du poteau incendie cassé lors de l'intervention du 22/01/2015 par les sapeurs-pompiers	RUE DU LIEUTENANT BACHELIER	1
<b>Total</b>		<b>5</b>

Réparation des accessoires réseaux		
N°	Rue	Nombre
8	RUE DES JARDINS	1
X	CHEMIN DE LORIQUELLE	1
X	RUE MONSEIGNEUR BLANCHET	1
<b>Total</b>		<b>3</b>

Appareils de fontainerie créés		
N°	Rue	Nombre
X	ROUTE DE ROBACHE	1
X	CHEMIN DU TAINTROUE	1
<b>Total</b>		<b>2</b>

Appareils de fontainerie supprimés		
N°	Rue	Nombre
X	CHEMIN DE LA CHAISE DU ROI	1
<b>Total</b>		<b>1</b>

### 3.3.6 Les interventions en astreinte

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2014	2015	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	29	44	51,7%

## 3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.4.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle



Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité de sa prestation et afin de mieux servir ses clients, l'activité Eau France de SUEZ a lancé un programme ambitieux destiné à refondre ses outils de gestion clientèle afin de les regrouper dans un outil unique.

Cette décision, plaçant plus que jamais les clients au cœur de la stratégie de notre entreprise, fut le point de départ d'un vaste chantier de plusieurs années mobilisant l'ensemble des services de SUEZ Eau France (clientèle, informatique, comptabilité, ressources humaines, formation, ...).

Odyssee est ce nouveau Système d'Information Clients SUEZ.

Par le déploiement de ce nouveau logiciel clientèle intégrant notamment toutes les normes de compatibilité du marché en matière de communication et d'interopérabilités, SUEZ ambitionne :

- de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services aux clients et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...)
- de disposer d'un outil performant et moderne, utilisé par toutes les filières « métier » Eau France de SUEZ en relation avec les clients (centre de relation clientèle, ordonnancement, comptabilité,...), permettant ainsi un meilleur partage de l'information et une meilleure maîtrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- de vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

Pendant cette phase transitoire, et malgré le soin apporté à la préparation de cette opération (formation des équipes, tests sur simulateurs, correction des bugs informatiques révélés par les sites-pilotes,...), il est possible que certains clients constatent des délais de réponses par téléphone ou par courrier plus longs que d'habitude ou des erreurs dans la transposition de leurs dossiers clients (arrêt des prélèvements mensuels par exemple). Nous tenons à vous assurer que l'ensemble des équipes est mobilisé pour limiter au maximum d'éventuels désagréments, tel que des retards dans la production de facturation.

En complément, nous vous informons que le passage à notre nouveau Système d'Information Clientèle, a permis de faire évoluer la présentation de certains tableaux d'information et/ou d'indicateurs dans ce RAD. Dans le cas où certaines évolutions apporteraient des modifications sensibles des résultats, des explications vous seront fournies. Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires relatives à l'évolution de notre nouveau Système d'Information Clientèle.

### 3.4.2 Le nombre de clients

Le nombre de clients	
Désignation	2015
Collectivités	169
Particuliers	8 309
Professionnels	397
Total	8 875

### 3.4.3 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnements						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	9 517	9 587	9 657	9 702	8 875	- 8,5%
Total	9 517	9 587	9 657	9 702	8 875	- 8,5%

Contrairement aux années précédentes, seuls les abonnés actifs ont été comptabilisés, ce qui explique la différence par rapport aux années précédentes.

### 3.4.4 Les volumes vendus

Les volumes vendus, décomposés par famille de consommateurs, sont les suivants :

Volumes vendus (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Total des volumes facturés	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	989 996	0,5%

### 3.4.5 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante:

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	3 731
Courrier	1 627
Internet	114
Fax	0
Visite en agence	1 209
Total	6 681

En 2015, nous avons enregistré **6 681 contacts** clients majoritairement par téléphone.

### 3.4.6 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients	
Désignation	Nombre de demandes
Gestion du contrat client	5 004
Facturation	216
Règlement/Encaissement	745
Prestation et travaux	163
Information	2 283
Depose d'index	25
Technique eau	343
Total	8 779

### 3.4.7 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet

Activité de gestion	
Désignation	2015
Nombre de relevés de compteurs	23 023
Nombre d'abonnés mensualisés	4 579
Nombre d'abonnés prélevés	645
Nombre d'échéanciers	385
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	14 787
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	459
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	182
Nombre de factures comptabilisées pour les clients autres	0
Nombre total de factures comptabilisées	15 428

### 3.4.8 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

- **RELEVÉ DES COMPTEURS**

**SUEZ** déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs. Les missions essentielles des agents effectuant le relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- une réponse adaptée aux questions des clients.



copyright : William Daniels

Le carton, utilisé pour la relève des compteurs et le compte-rendu des interventions, a été revu pour une meilleure compréhension des clients.

## RELEVÉ DE VOTRE COMPTEUR D'EAU

Chère cliente, cher client, le voici passé à votre domicile

Il y a eu un problème et il n'a pas pu passer  
à votre domicile pour effectuer le relevé.

Avec ce relevé, le relevé de votre compteur d'eau, nous pouvons continuer à vous fournir le service de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Le relevé de votre compteur d'eau est disponible sur votre espace client.

Le relevé de votre compteur d'eau est disponible sur votre espace client.



Relevé de votre compteur d'eau  
59075

Si vous avez un problème, contactez-nous

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

## COMPTE RENDU D'INTERVENTION

Chère cliente, cher client,

Voici votre compte rendu d'intervention.

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

0 977 406 406

### • UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION

#### > Communication en accueil client et/ou de mairie

Plusieurs supports de communication, destinés aux clients consommateurs, ont été créés pour les accueils clients notamment sur :

- Les bons gestes à adopter pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau (11 cartes postales et 5 affiches sur ce thème),
- Les services Mensualisation, E-facture
- Le service Conso direct



#### > Campagnes d'e-mailing et de SMS

Des campagnes d'information sont envoyées aux clients consommateurs par e-mail ou par SMS pour :

- 1) **Promouvoir les services en ligne gratuits** proposés à tous nos clients et qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :
  - a. Le compte en ligne
  - b. L'e-facture (ou facture électronique)
  - c. Le suivi conso
  - d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
  - e. La dépose d'index en ligne

- 2) **Informez sur le service de l'eau dans la commune :**
  - a. La qualité de l'eau
  - b. Les bons gestes pour préserver les ressources
  - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule, ...)
  
- 3) **Informez l'utilisateur de manière personnalisée sur la gestion de son contrat d'eau :**
  - a. Alertes fuite et surconsommation
  - b. Actions sur le compteur : relève, changement, installation de la télérelève
  - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
  
- 4) **Améliorer la qualité relationnelle avec nos clients**
  - a. Information sur la gestion des données personnelles
  - b. Choix des canaux de contacts préférés et domaines d'intérêt pour nos communications
  - c. Enquêtes de satisfaction



> **Un livret d'accueil pour les nouveaux clients**

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit une enveloppe contenant :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Les réponses aux questions les plus fréquentes sur la qualité de l'eau, le cycle de l'eau, son prix, les différents éléments de la facture d'eau,
- Une information sur les services offerts par Lyonnaise des Eaux (e-facture, mensualisation, ...).



> Magazines Eau services

3 parutions en 2015

**Juin**

Parution du magazine Eau Services n°2

Sujet principal : l'amélioration du rendement

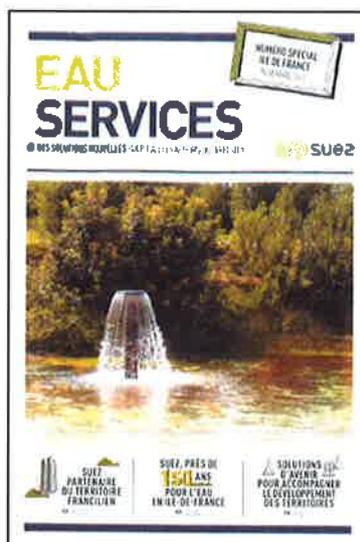


**Novembre**

Parution du magazine Eau Services n°3

Sujet principal : le smart au service de la ressource

**Parution spéciale Eau Services Ile-de-France** sur les solutions d'avenir pour accompagner le développement des territoires.



+ la plateforme <https://eau.toutsurmesservices.fr/>

La relation clients			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	2	2	0,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	88,6	84,7	- 4,4%
Nombre de réclamations écrites FP2E	125	56	- 55,2%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	12,9	6,3	- 51,0%

Le taux de réclamation est de 6,3 pour 1000 abonnés. Les réclamations sont l'ensemble des plaintes qu'elles soient de notre responsabilité ou non.

### 3.4.9 L'encaissement et le recouvrement

Lyonnaise des Eaux met à la disposition de ses clients tous les moyens de paiement classiques (Paiement à nos guichets, par téléphone, sur l'Agence en Ligne, par Chèque, TIP (Titre Interbancaire de paiement), Carte Bleue, paiement par cash compte gratuit à la Poste, ou prélèvement automatique après facturation...).

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples.

Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Il est notamment suivi par le service recouvrement. Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à Lyonnaise des Eaux travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements.

L'encalssement et le recouvrement			
Designation	2014	2015	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	70 853,57	101 812,9	43,7%
Délai Paiement client (j)	- 0,4	7,66	-2 015,0%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	203 417,71	68 461,43	- 66,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,2	0,33	65,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,64	1,44	- 12,3%

Les mesures prises afin de limiter le nombre et le montant global des factures impayées sont les suivantes :

**Etape 1 :** date d'exigibilité + 7 jours : lettre de rappel annonçant les frais.

**Etape 2 :** date d'exigibilité + 14 jours : mise en demeure avec application de la pénalité de retard de 15.00 € et départ des intérêts moratoires.

**Etape 3 :** date d'exigibilité + 21 jours : édition du dernier avis avant fermeture.

**Etape 4 :** date d'exigibilité + 28 jours : création de la fiche enquête-recouvrement et frais de déplacement de l'agent.

Après l'étape 4, pour les factures inférieures à 150.00 €, nos prestataires, COFACE SERVICES ou SOGEDI, effectuent des relances téléphoniques ainsi que des relances par courriers.

Le service recouvrement réalise également des relances téléphoniques à partir de l'étape 4 et transmet la liste des éventuelles fermetures aux services sociaux (Mairie et Conseil Général).

L'efficacité de ces mesures est aussi, en adéquation, avec la déclaration des créances dans les délais des dossiers sensibles tels que :

- le surendettement et le rétablissement personnel,
- redressement judiciaire et liquidation judiciaire.

Pour ce qui concerne l'apport du service à la cohésion sociale, le correspondant « solidarité-précarité » est Madame Sylvie Juillard 03.89.38.62.77.

#### 3.4.10 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par Lyonnaise des Eaux France.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer... Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

<b>Le fonds de solidarité</b>	
Désignation	2015
Nombre de dossiers FSL	108
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	45
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	3 160,34
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	3 128,47
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 755,22
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0
Montant Total HT "solidarité"	3 128,47
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0032

### 3.4.11 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	15	3	- 80,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	26	4	- 84,6%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	11	0	- 100,0%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	5 982	1 207	- 79,8%

On peut noter une forte baisse des volumes dégrévés grâce à la télérelève.

### 3.4.12 La mesure de la satisfaction client

SUEZ Eau France fait appel chaque année à l'institut de sondages IFOP pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à SUEZ Eau France :

- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

#### > La méthodologie

Pour l'année 2015, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de janvier 2016 en collaboration avec l'Institut IFOP auprès de 1002 clients interrogés. Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes de l'Entreprise Régionale desservie par l'activité Eau France de SUEZ. Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

#### > Une image solide du distributeur d'eau

## Une image de sérieux toujours très associée à Lyonnaise de Eaux

G2. Je vais vous citer plusieurs phrases qui peuvent se rapporter à... Pour chacune vous me direz si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas de tout d'accord.

### Image de la Lyonnaise des Eaux

Base : il ont été Lyonnaise des Eaux comme distributeur d'eau n = 715



Historique : 2014 >>

91%      79%      72%      66%      59%



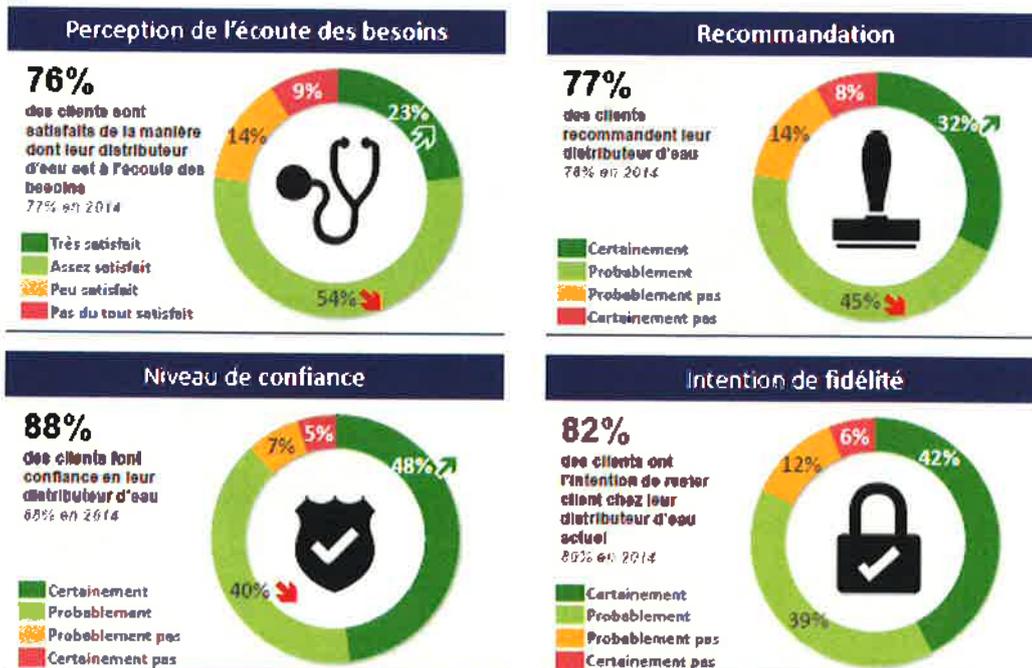
BAROMÈTRE DE SATISFACTION CLIENTS B2C 2015 7

L'image de SUEZ Eau France auprès de ces clients reste solide. L'activité Eau France de SUEZ est reconnue par ses clients pour son sérieux, son dynamisme, sa transparence et parce que ses choix et ses décisions sont conformes à l'esprit d'une mission de service public.

A l'avenir, SUEZ Eau France souhaite continuer ses efforts en matière de proximité clients.

Les taux de recommandation et les taux d'intention de rester client SUEZ restent stables par rapport à 2014. 77% des clients de l'Entreprise Régionale recommanderaient SUEZ.

## Principaux indicateurs



BAROMÈTRE DE SATISFACTION CLIENTS BroC 2015 14

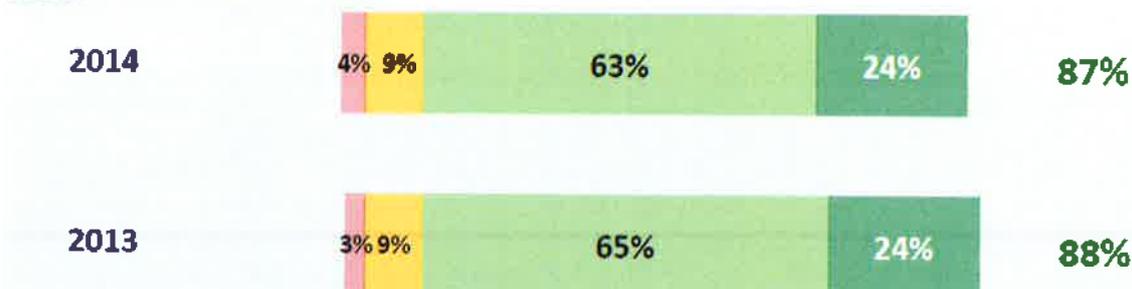
> La satisfaction globale par thème - début de questionnaire : un niveau de satisfaction auprès des clients directs modéré et stable entre les deux périodes

Près de 9 clients sur 10 sont satisfaits de la Lyonnaise des Eaux.  
 Un score comparable à celui de 2014

Q4. Concernant l'ensemble des prestations de votre distributeur d'eau actuel, diriez-vous que vous êtes globalement...  
 Base : 1000



Historique de 2013 à 2014 >>>



Résultat significativement supérieur à 95% par rapport à l'année précédente  
 Résultat significativement inférieur à 95% par rapport à l'année précédente

BAROMÈTRE DE SATISFACTION CLIENTS BroC 2015 10

Plus de 86% des clients interrogés sont globalement satisfaits des prestations de SUEZ Eau France. SUEZ Eau France, comme en 2014, poursuivra ses efforts en matière de qualité de l'eau et en matière d'informations données par le service de l'eau.

### 3.4.13 Le prix du service de l'eau potable

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- Lyonnaise des Eaux France en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau
- La collectivité au travers des redevances collectivités
- l'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA
- l'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m<sup>3</sup>.

#### • LE TARIF

Les compteurs de Saint-Dié des Vosges sont relevés une fois par an en Septembre.

Il y a deux factures par an, une lors de la relève et une via une estimation en Mars.

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	43,64	43,98	0,8%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m <sup>3</sup> )	1,597	1,6027	0,4%
Taux de la partie fixe du service (%)	18,55%	18,61%	0,3%
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,4907	2,4901	- 0,1%
Prix HT au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,3607	2,3603	- 0,1%

- **LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

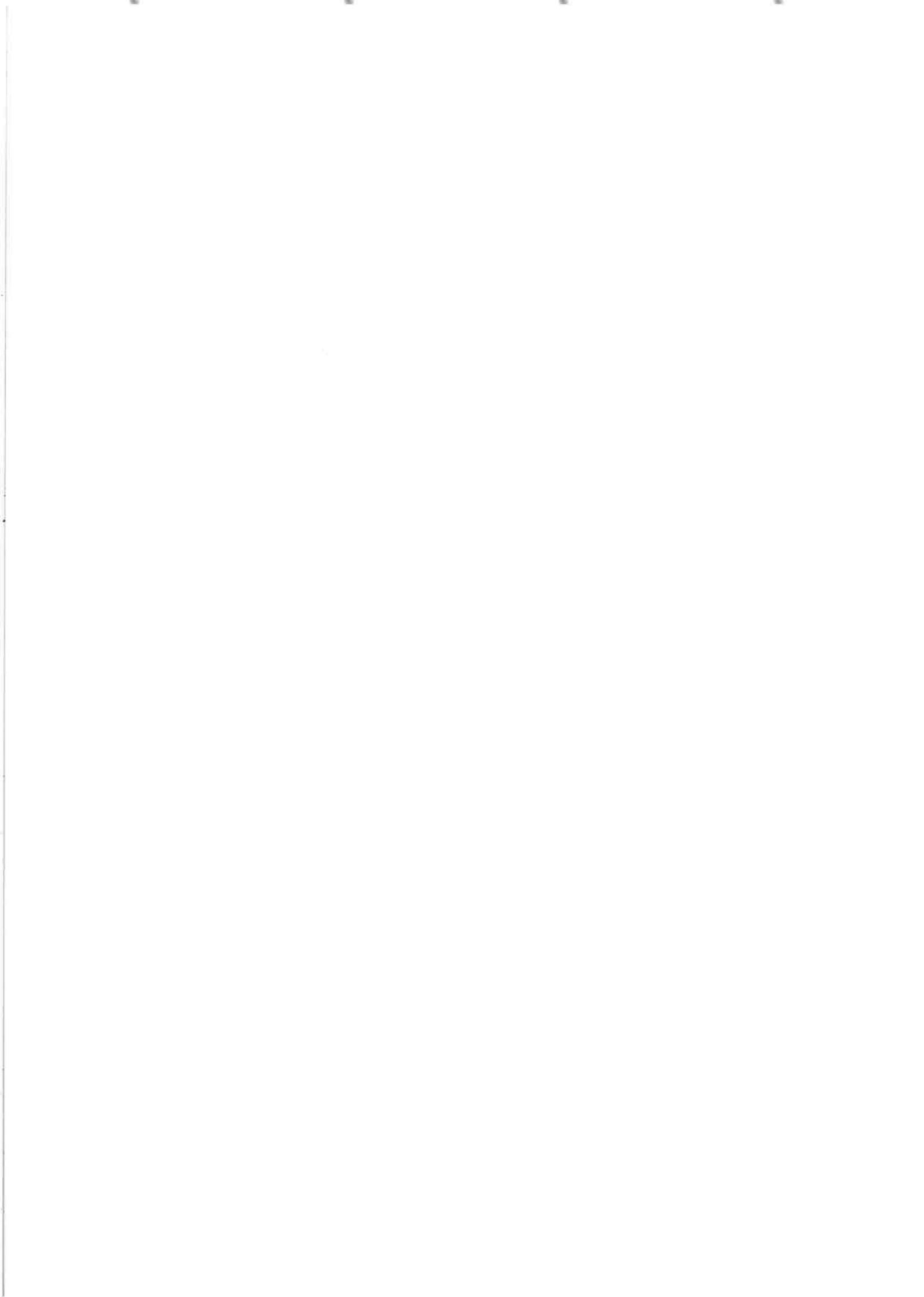
<b>Les composantes du prix de l'eau</b>				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	43,64	43,98	0,8%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,2420	1,2477	0,5%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	0	0	0,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,355	0,355	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,33	0,35	6,1%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,07	0,04	- 42,9%
Redevances Tiers	Autres Contrat	0	0	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,13	0,1298	- 0,2%
Redevances Tiers	Voies Navigables de France Contrat	0	0	0,0%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU**

<b>Evolution des révisions de la tarification</b>			
Désignation	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
K	1,7319	1,7454	0,8%

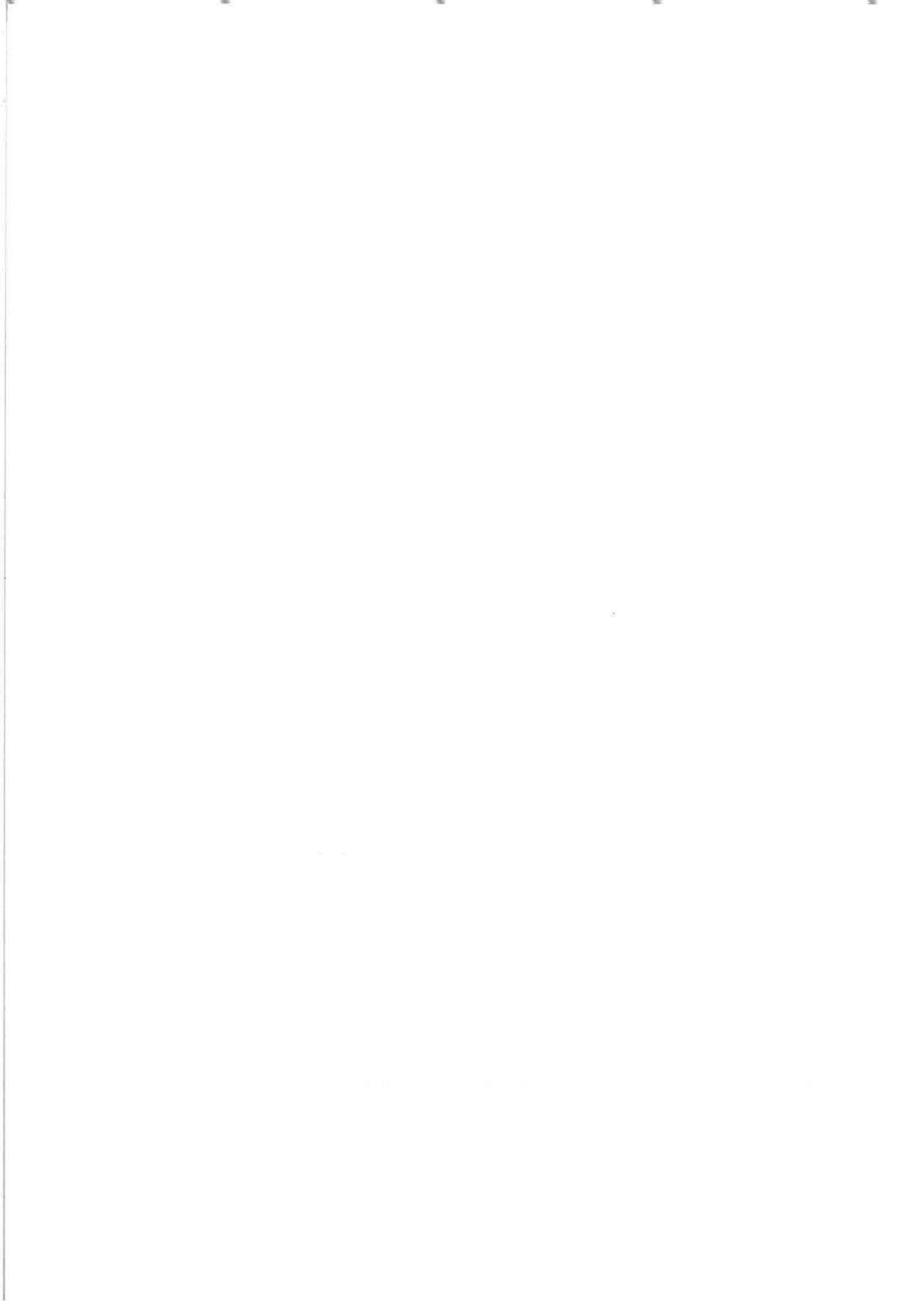
## • LA FACTURE TYPE 120 M3

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2016		Exercice 2015		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>						
▪ <i>Part du délégataire :</i>						
01.01 Abonnement annuel	2	21,98	43,96	21,82	43,64	0,73%
01.12 Consommation - tranche 1	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
01.12 Consommation - tranche 2	90	1,2035	108,32	1,1947	107,52	0,74%
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
02.13 Surtaxe Communale Eau - tranche 1	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
02.13 Surtaxe Communale Eau - tranche 1	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
<b>COLLECTE des EAUX USEES :</b>						
▪ <i>Part du délégataire :</i>						
03.01 Abonnement annuel	2	9,42	18,84	9,55	18,70	0,75%
03.12 Consommation collecte - tranche 1	30	1,0249	30,75	1,0296	30,89	-0,45%
03.12 Consommation collecte - tranche 2	90	0,7574	68,17	0,7516	67,64	0,78%
03.13 Consommation traitement - tranche 1	30	0,5045	15,14	0,5068	15,20	-0,39%
03.13 Consommation traitement - tranche 2	90	0,3729	33,56	0,3701	33,31	0,75%
▪ <i>Part de la Collectivité :</i>						
04.13 Surtaxe Communale Assainissement - T1	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
04.13 Surtaxe Communale Assainissement - T2	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS :</b>						
▪ <i>Agence de l'Eau :</i>						
08.01 Préservation des Ressources en Eau	120	0,0400	4,80	0,0700	8,40	-42,86%
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,3500	42,00	0,3300	39,60	6,06%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	0,2740	32,88	-14,96%
Montant HT soumis à TVA 5,5 % :			283,24		283,32	-0,03%
Montant HT soumis à TVA 10 % :			240,32		244,52	-1,72%
Montant non soumis à TVA :			0,00		0,00	
TVA à 5,5 % :			15,58		15,58	0,00%
TVA à 10 % :			24,03		24,45	-1,72%
<b>TOTAL TTC :</b>			<b>563,17 €</b>		<b>567,87 €</b>	<b>-0,83%</b>
Soit le m3 TTC hors abonnement :			<b>4,13 €</b>		<b>4,18 €</b>	<b>-1,20%</b>



# 4 | comptes de la délégation et patrimoine





## 4.1 Le CARE

Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : «Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure. »

## 4.1.1 Le CARE

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 741,15</b>	<b>2 722,26</b>	<b>-0,7%</b>
Exploitation du service	1 741,58	1 748,60	
Collectivités et autres organismes publics	747,04	749,20	
Travaux attribués à titre exclusif	67,20	45,29	
Produits accessoires	185,33	179,17	
<b>CHARGES</b>	<b>3 015,01</b>	<b>2 971,69</b>	<b>-1,4%</b>
Personnel	645,55	669,90	
Energie électrique	35,19	33,79	
Produits de traitement	31,46	16,29	
Analyses	8,15	4,91	
Sous-traitance, matières et fournitures	287,45	271,31	
Impôts locaux et taxes	51,12	32,43	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	251,30	256,14	
• télécommunication, postes et télégestion	19,52	15,68	
• engins et véhicules	53,91	37,34	
• informelle	71,27	90,58	
• assurance	8,59	9,35	
• locaux	38,35	38,19	
Frais de contrôle	86,25	41,10	
Contribution des services centraux et recherche	90,10	85,61	
Collectivités et autres organismes publics	747,04	749,20	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	4,08	4,12	
• programme contractuel	273,37	278,06	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	142,74	145,59	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	46,85	47,79	
• investissements incorporels	226,72	231,26	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	49,42	45,22	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	23,91	21,37	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	13,95	37,35	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,36	0,25	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-273,86</b>	<b>-249,44</b>	<b>8,9%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-273,86</b>	<b>-249,44</b>	<b>8,9%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.1.2 Le détail des produits

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

## Détail des produits

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>2 741,15</b>	<b>2 722,26</b>	<b>-0,7%</b>
Exploitation du service	1 741,58	1 748,60	0,4%
• Partie fixe	397,74	398,42	
• Partie proportionnelle	1 343,84	1 350,18	
Collectivités et autres organismes publics	747,04	749,20	0,3%
• Part Collectivité	379,94	375,64	
• Redevance prélèvement	79,26	69,66	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	287,84	303,91	
Travaux attribués à titre exclusif	67,20	45,29	-32,6%
• Branchements	67,20	16,50	
• Autres travaux	0,00	28,79	
Produits accessoires	185,33	179,17	-3,3%
• Facturation et recouvrement de la redevance	129,78	120,93	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3,88	6,18	
• Autres produits accessoires	51,66	52,06	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

### 4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

#### PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2015

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

#### **Sommaire**

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- VI. ANNEXES

### **I. ORGANISATION DE LA SOCIETE**

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France en 2015 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

#### **1. L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société**

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de Lyonnaise des Eaux France.

#### **2. L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

## II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de l'Entreprise Régionale.

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

### 1. Éléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

### 2. Éléments affectés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.
- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.
- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

### 3. Charges indirectes

#### a. Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de l'entreprise régionale sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,7% de leurs Produits (hors compte de tiers).
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par Lyonnaise des Eaux France.

#### b. La contribution des services centraux et recherche

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux entreprises régionales est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.

- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale.
4. **La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés**

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les entreprises régionales, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans l'entreprise régionale, sont répartis suivant la même règle.

### III. **LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES**

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

#### 1. **Charges relatives aux renouvellements**

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a garantie pour continuité du service,
- b programme contractuel,
- c fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie):  
La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.
- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.
- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.
- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :  
Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m<sup>3</sup> vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

### **2. Charges relatives aux investissements contractuels**

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a programme contractuel,
- b fonds contractuel,
- c annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.

Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1<sup>er</sup> établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m<sup>3</sup> vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe A4.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

### 3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5.

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).

Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de Lyonnaise des Eaux France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ... ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3,67%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

### 4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à 0,1% (0,6% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

#### **IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS**

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

#### **V. IMPÔT SUR LES SOCIETES**

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 4,67 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

#### **ANNEXES**

SAINT-DIE - Eau

Année 2015

**A1 - Clés reposant sur des critères physiques**

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions réseau et clientèle	3 409,98
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions usine	3 001,51
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et asst	193,75
Autres produits affermage eau	Clients affermage eau potable	8 875,00
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable	8 875,00
Charges de télé-contrôle - Contrats eau et assainissement	Nb de sites télélogés	18,00
Charges distribution	Longueur réseau de distribution (km)	193,75
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau	11,00
Charges facturation encaissement	Client facturé	8 875,00
Charges production eau potable	Volume eau potable produite (milliers m3)	1 218,76
Charges relève compteurs	Nombre de relevés	5 455,00
Charges télérelève contrats eau et assainissement	Clients télérelevés	8 784,00
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable	8 875,00

**A2 - Clés reposant sur des critères financiers**

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables	45 317,85
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total	1 973 054,63
Charges logistique	Sortie de stock	-14 388,59
Charges achat	HA / Charges externes hors achats d'eau	-402 452,76
Charges supports aux interventions / MO	Charges MO OPEX	-372 868,85
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers	1 973 054,63

Les charges de main d'œuvre annexes (participation, retraites et autres) sont réparties sur la base des charges directes de personnel imputées ou affectées au contrat. Ces dernières représentent 3,66% des charges du Centre Régional.

**A3 - Calcul de Répartition à la Valeur Ajoutée**

Les frais généraux locaux de l'Entreprise Régionale, et la charge relative aux autres éléments du domaine privé corporels et incorporels sont répartis sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée. Les charges réparties sur le contrat représentent 4,38% des charges de l'Entreprise Régionale.

**A4 - Taux de financement - Domaine concédé**

La valeur de ce taux est égale à : 5,59 %

**A5 - Compteurs du Domaine Privé**

La durée de vie moyenne des compteurs est de : 14 ans

La valeur du taux de financement est égale à : 5,5 %

## 4.2 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,

Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),

Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de Lyonnaise des Eaux France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

### 4.2.1 Le renouvellement

#### • LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

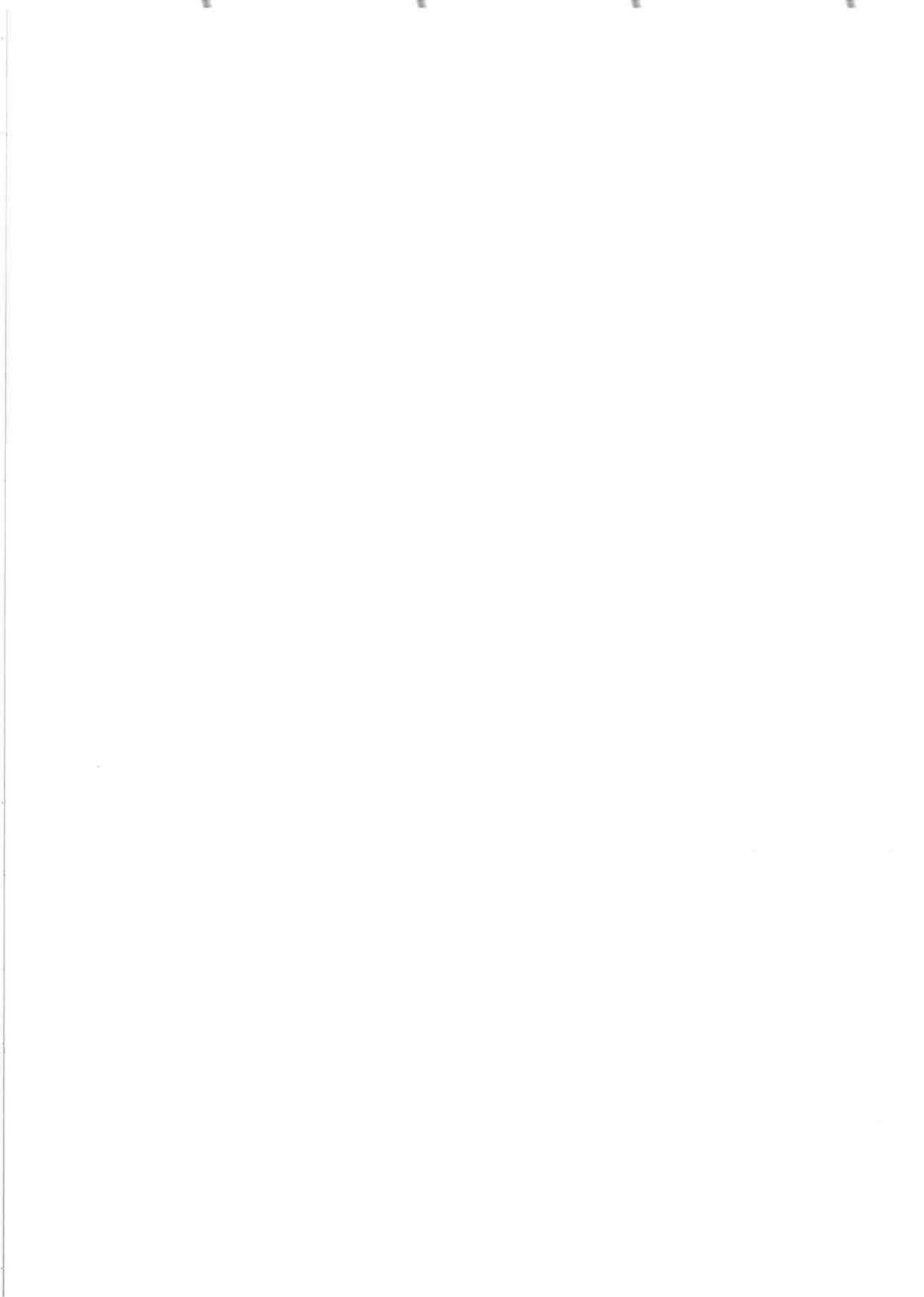
Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	7 256,39
Réseaux	4 109,57
Branchements	20 312,33
Total	31 678,29

Ci-après le détail des opérations réalisées sur les installations :

<b>Renouvellement sur les installations</b>		
<b>SITE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Remplacement compresseur 100 L	649,2
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Remplacement tuyauterie dépotage neutralite	696,88
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Clapet anti-retour anti-bélier Gratin	973,4
MORTAGNE-STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Etanchéité toit station	3129,07
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Remplacement surpresseur eau de service	1091,68
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Pompe doseuse bicarbonate sodium	716,16
-		7 256,39

# 5 | votre délégataire





Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

## 5.1 La relation clientèle

Afin d'être plus présents sur le terrain et plus proches des usagers, les activités de distribution d'eau, la gestion des réseaux d'assainissement et les relations clients sont gérées par 4 agences opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire où opère la Direction Opérationnelle :

L'Agence Lorraine SUD assure le service dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle sud et dans le sud Meusien. Elle est composée de trois secteurs d'exploitation :

- le secteur d'Epinal,
- le secteur de Saint-Dié des Vosges/Remiremont,
- le secteur de Toul/Dombasle sur Meurthe/Vittel.

Ses locaux sont situés 12 rue Léo Valentin, 88000 EPINAL  
Tél. : 0.977.408.408

L'agence Usines (basée à Epinal) : cette agence fonctionnelle transversale assure pour le compte des chefs d'agences territoriaux la gestion de l'ensemble du parc des stations de traitement (eau potable et assainissement) et de collecte placé sous la responsabilité de la Direction Opérationnelle Lorraine. Est intégré à l'agence usines le service électromécanique qui procède à la mise en place et à la gestion des installations de télésurveillance et de télégestion sur l'ensemble du territoire de la Direction Opérationnelle.

### Astreintes

Les principaux ouvrages, gérés par Lyonnaise des Eaux, sont équipés d'un système de télésurveillance. Les équipements avec des postes locaux de télésurveillance permettent de contrôler et d'optimiser les fonctionnements des installations et la gestion des ressources en eau en permanence. Ce dispositif permet de suivre à distance le bon fonctionnement des installations 24h/24.

Au niveau de l'Entreprise Régionale Lorraine, près de 24 agents, dont un cadre, sont mobilisés en permanence.

## 5.2 Notre système de management

### NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre vision est résolument orientée vers nos clients, collectivités, professionnels et particuliers, industriels et agriculteurs, ... Nous devons sans cesse imaginer de nouveaux services et de nouvelles solutions pour répondre à leurs attentes, notamment dans le domaine du développement durable. Notre politique intégrée (Qualité Santé Sécurité Energie Environnement et Risque Industriel) doit y contribuer avec les femmes et les hommes de l'entreprise. L'activité Eau France de SUEZ a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national. L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos performances économiques et gagner en efficacité.

Trois grands piliers de notre système de management qualité sont :

- la responsabilité de la direction qui définit la politique de l'entreprise,
- l'identification et la gestion des processus qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées,
- l'amélioration continue qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

### NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION NATIONALE

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- gestion du patrimoine
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- prestation de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.



### NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
  - Identifier les risques et les besoins (ressources)
  - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
  - Gérer la documentation
    - Définir les règles de réalisation de l'activité
    - Enregistrer la preuve de réalisation des activités
  - Former (acquisition des compétences nécessaires)
  - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
  - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
  - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
  - Revue des activités

### NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24,
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau,
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur,
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- anticiper et maîtriser les risques associés à nos activités,

### NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

En 2012, l'activité Eau France de SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001. Etant donné les enjeux environnementaux et économiques, l'Entreprise a décidé fin 2014 de s'engager dans une certification nationale de l'énergie. Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Un premier périmètre composé de plusieurs Entreprises Régionales a obtenu la certification en 2015. Le déploiement de cette certification nationale de l'énergie se poursuivra en 2016.

La démarche repose sur deux actions qui couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'Entreprise :

- Eviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, une campagne de diagnostics énergétiques a été réalisée sur plus des 70 principaux sites en 2015 au niveau national pour identifier des gisements de performance.

Au niveau régional, chaque Entreprise Régionale (ER) a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un réseau d'experts Energie est en place dans les Entreprises Régionales. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.



**POUR ALLER PLUS LOIN**

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE), ... en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

## 5.3 Notre démarche développement durable

### UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, Lyonnaise des Eaux structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux : préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ; être un partenaire local du développement des territoires ; dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

**En septembre 2014, Lyonnaise des Eaux a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau**, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet [www.lyonnaise-des-eaux.com](http://www.lyonnaise-des-eaux.com) notamment.
- et de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets



Le Programme Agir pour la Ressource en Eau couvre 5 thématiques :

- réduire l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau
- favoriser le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité
- partager les données sur l'eau pour rendre accessibles à tous, les informations sur la ressource
- anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau
- mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les aménagements urbains

Le Programme est piloté par un comité stratégique pluridisciplinaire co-présidé par Bertrand Camus, Directeur Général Eau France de SUEZ, et Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, actuellement Président de l'Académie de l'Eau.

Chaque année, en septembre, un appel à projets est lancé auprès des acteurs externes à l'entreprise, porteurs d'initiatives pour protéger la ressource en eau en France : associations, start-up, organismes de recherche, universitaires, répartis sur les différentes régions françaises. A l'occasion de la deuxième édition de l'appel à projets (2015 / 2016), 80 porteurs de projets se sont mobilisés.

Par ailleurs, depuis 2006, Lyonnaise des Eaux fait évaluer sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et publie l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès. La dernière évaluation a été réalisée en 2015 et a porté sur l'année 2014, sur le périmètre des activités Eau France de SUEZ.

L'agence Vigeo évalue par une note, de 1 à 4+, l'avancement de chacun des 12 engagements (2012-2016) à l'aune de 3 critères :

- la pertinence des orientations de l'entreprise,
- la cohérence des mesures prises pour déployer ces orientations,
- l'effectivité des résultats enregistrés.

## Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

- 1 Agir en employeur responsable : 3-
- 2 Dialoguer avec toutes nos parties prenantes externes : 4-
- 3 Ouvrir la gouvernance de l'entreprise : 3+
- 4 Garantir la place centrale de l'éthique : 3-

## Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

- 5 Éviter de gaspiller l'eau : 3+
- 6 Restaurer le bon état écologique et développer la biodiversité : 3
- 7 Pérenniser l'excellence de la qualité de l'eau potable produite et distribuée : 3
- 8 Réduire les émissions de gaz à effet de serre : 3-

## Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

- 9 Intégrer la performance environnementale dans la rémunération et partager la valeur créée : 3-
- 10 Améliorer la satisfaction de nos clients consommateurs : 3
- 11 Faciliter l'accès à l'eau pour tous : 3
- 12 Déployer une politique « achats responsables » : 2

En décembre 2015, à l'occasion de la COP21, SUEZ a pris 12 nouveaux engagements, sur la période 2016-2020. Faisant de la lutte contre le changement climatique une priorité absolue, ils visent à :

- poursuivre les efforts pour diminuer l'empreinte carbone du Groupe,
- promouvoir le modèle de l'économie circulaire, permettant structurellement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les ressources,
- s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique sur l'eau.

Chaque année, l'état d'avancement des 12 engagements sera évalué par un tiers indépendant. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics.

### Engagement n°1

Réduire de 30 % les émissions de GES sur l'ensemble du périmètre d'activité en 2030

### Engagement n° 2

Faire éviter à nos clients 60 millions de tonnes d'émissions de GES d'ici 2020

### Engagement n° 3

Multiplier par 2 les volumes de plastiques recyclés d'ici 2020

### Engagement n° 4

Augmenter de 10 % la production d'énergies renouvelables d'ici 2020

### Engagement n° 5

Proposer systématiquement à nos clients des plans de résilience aux effets du changement climatique

### Engagement n° 6

Promouvoir les différents usages de l'eau en multipliant par 3 la mise à disposition d'eaux alternatives d'ici 2030

### Engagement n° 7

Economiser l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 2 millions d'habitants d'ici 2020

### Engagement n° 8

Adopter en 2016 un prix interne du carbone

Engagement n°9  
Se mobiliser pour le renforcement du prix du carbone

Engagement n°10  
S'engager en faveur de l'économie circulaire

Engagement n°11  
Contribuer à la sensibilisation des solutions climat

Engagement n°12  
Installer un Comité d'Experts de la Transition Climatique aux bornes de la Direction Générale de SUEZ

### 5.3.1 Des exemples d'application dans le cadre du contrat

#### PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Mise en place de plans de préservation de la ressource
- Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses
- Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants
- Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par SUEZ Eau France...)

#### GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

#### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite
- Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô
- Récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des eaux usées

#### RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE
- Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade
- Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale
- Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement
- Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

#### PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Observatoires du goût
- Opération robinets-fontaine dans les écoles,
- Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

#### PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Mise en place d'une certification ISO 14001
- Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE
- Participation à l'élaboration d'un Agenda 21
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat
- Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »
- Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)
- Réflexion sur la création d'un éco-quartier,
- Politique véhicules propres, Elogé, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional
- Contrats achats intégrant des clauses environnementales

### **AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

- Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances
- Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité
- Collaboration avec des instances sociales de type CCAS
- Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs
- Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté
- Opérations de mécénat (Aquassistance, ...)

### **FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

- Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise
- Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle
- Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE, club FACE
- Politique de sous-traitance au secteur protégé

### **VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

- Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..
- Baromètre social, dialogue social
- Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

### **SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

- Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,
- Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

### **RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

- Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD
- Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

### **CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

- Participation d'élus locaux au Club Eau +
- Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)
- Participation à des réunions publiques
- Existence d'une structure créée par SUEZ Eau France permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

### **LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT**

#### **PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

- Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)
- Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

#### **GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES**

- Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

#### **LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE**

- Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- Population pour laquelle un service de télérelève est en place

**RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE**

- Certificat ISO 9001 ou ISO 14001
- Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001
- Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets
- Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

**PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET**

- Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)
- Population concernée par un observatoire du goût

**PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

- Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise
- Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)
- Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE
- Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m3)
- Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m3)

**AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

- Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement
- Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat
- Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

**FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

- Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires
- Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti
- Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

**VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable
- Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle
- Taux de femmes dans l'encadrement

**SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

- Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau
- Nombre de partenariats locaux avec des associations

**RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

- Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf. texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

**CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

- Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales
- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

## 5.4 Nos offres innovantes

### 5.4.1 Notre organisation VISIO

Accroître la performance du réseau, anticiper les aléas climatiques, préserver la ressource, bénéficier d'informations en temps réel : le centre VISIO apporte une réponse concrète aux besoins actuels des territoires en matière de gestion de l'eau. L'objectif est de mieux préserver la ressource en eau grâce des outils technologiques innovants, alliés à l'expertise humaine et de terrain.



Le centre VISIO permet d'obtenir une vision complète à 360° et en temps réel de l'ensemble du service de l'eau, d'optimiser l'intervention des agents et de gagner en réactivité sur l'ensemble des décisions et interventions.

6 centres VISIO ouverts à fin 2015 : Mulhouse (68), Lyon (69), Cannes (06), Bordeaux (33), Orléans (45), Béziers (34).



## 5.4.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent ".

**Influx®** constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

**Aquadvanced Hydraulique®** et **Aquadvanced Qualité®** sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

**Aquadvanced Energie®** et **Aquadvanced forage®** sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

## 5.5 Nos actions de communication

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 s'est tenue la COP 21 qui a réuni plus de 196 Etats signataires pour parvenir à un accord majeur permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique.

Pour les salariés de SUEZ qui travaillent au quotidien à la mise en place de solutions pour limiter les impacts sur le climat et préserver les ressources naturelles comme l'eau, la COP 21 a été une formidable opportunité pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et obtenir des engagements clairs des Etats. Pour les parties prenantes de SUEZ, la protection de la ressource est une question de premier ordre. De nombreuses réalisations innovantes et respectueuses de l'environnement concrétisent cette prise de conscience ».

Retrouvez sur notre site <http://www.suez-environnement.fr> les innovations de SUEZ mises à l'honneur pour la COP21.

# 6 | glossaire



Le glossaire reprend les définitions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Il est également conforme aux prescriptions de l'arrêté du 2 mai 2007, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement et à la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008, qui précise la mise en œuvre des textes cités ci-dessus.

Certaines définitions complètent les dispositions des textes réglementaires pour permettre une meilleure appréciation de la qualité du service.

Le degré de confiance de chaque indicateur est repris en annexe du rapport annuel d'exploitation.

### EAU

#### Indicateurs descriptifs du service :

- **Estimation du nombre d'habitant (D101.0)**  
Population desservie par le service sur la base des enquêtes de l'INSEE.
- **Clients affermage eau potable :**  
Nombre de compteurs facturés en rubrique délégataire eau, y compris les gros consommateurs.
- **Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D 102.0):**  
Ce prix comprend la rémunération de la collectivité et du délégataire ainsi les taxes afférents au service (Agence de l'Eau, Voie Navigable de France et autres le cas échéant)
- **Délai maximal d'ouverture des branchements (D 151.0) :**  
Ce délai correspond au délai maximal d'ouverture d'un branchement d'eau déjà créé (tel qu'explicité au contrat). Il débute lorsque la demande du client est enregistrée et se termine lors de l'ouverture du branchement a été effectuée.

#### Définitions techniques :

Les définitions ci-dessous permettent de mieux appréhender la valeur des indicateurs de performance du service. Tous les volumes sont ramenés sur 365 jours.

- **Volume mis en distribution :**  
Somme du volume produit et du volume acheté en gros diminué du volume vendu en gros.
- **Volume eau produit :**  
Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.
- **Volume eau acheté en gros :**  
Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est égal au volume d'eau importé.

- **Volume eau vendu en gros :**  
Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est égal au volume d'eau exporté.
- **Volume consommé autorisé :**  
Somme du volume comptabilisé, du volume consommateur sans comptage et du volume de service.
- **Volume comptabilisé :**  
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptages des abonnés. Les règles applicables pour l'estimation de ce volume sont définies par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 est reprises dans le tableau ci-après.
- **Volume de service du réseau :**  
Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Les règles applicables pour l'estimation de ce volume sont définies par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 est reprises dans le tableau ci-après.
- **Volume consommateurs sans comptage :**  
Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.
  
- **Linéaire de réseau :**  
Longueur réseau de distribution eau potable + Longueur réseau de distribution d'eau brute
  - LONGUEUR RESEAU DE DISTRIBUTION EAU POTABLE  
Longueur des réseaux de distribution, tous diamètres confondus et quelle que soit la nature du matériau de la canalisation. Les linéaires de branchement ne sont pas pris en compte.
  - Longueur réseau de distribution d'eau brute  
Longueur des réseaux d'adduction et les feeder (conduites de transport).
  
- **Nombre de branchements eau :**  
Nombre de connections recensées actives ou inactives au réseau de distribution des communes qu'elles soient facturées ou non.

## ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Liste de principe à compléter par le service des eaux

	Volume utilisé par	Méthode d'estimation	Ordres de grandeur	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai P/BI	Evaluer avec le SDIS : le nombre d'essais par an X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure	7 à 10 m <sup>3</sup> /an/unité	
	Manceuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m <sup>3</sup> /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Services des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10% des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m <sup>3</sup> /Rotation/ Camion	
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir		2 à 5 m <sup>3</sup> par jour et par unité	
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service.		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m <sup>3</sup>		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m <sup>3</sup> /h - Purges hors gel : 0,3 m <sup>3</sup> /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissottes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissottes X débit à estimer		90m <sup>3</sup> /an/pompe
	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer		65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m <sup>3</sup> /an/Analyseur
Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité			

P/BI : poteaux bornes incendie ; SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

MBDAD- fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGCT

**Indicateurs de performance :**

- **Taux de conformité microbiologique (P101.1) :**  
Nombre de prélèvements bactériologiques conformes / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année X 100
- **Taux de conformité physico-chimique (P102.1) :**  
Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100.
- **Indice de connaissance de la gestion patrimoniale (P103.2) :**  
Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A :
  - A – Existence de plans
  - 0 : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)
  - 10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
  - 20 : mise à jour du plan au moins annuelle
  - B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)
  - + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
  - + 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
  - + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
  - + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral
  - C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)
  - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement). (0 pour une réalisation partielle)
  - + 10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)
  - + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans
  - + 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
- **Rendement du réseau de distribution (P104.3) :**  
Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100
- **Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) :**  
Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365
- **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) :**  
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) :**
  - 0 % : Aucune action
  - 20 % : Études environnementale et hydrogéologique en cours
  - 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
  - 50 % : Dossier recevable déposé en préfecture
  - 60 % : Arrêté préfectoral
  - 80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
  - 100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

- **Montant des abandons de créances (P109.0) :**  
Abandons de créances = (montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé

Le montant Fonds de solidarité logement ne reprend que le montant des créances abandonnées sur la part du délégataire. Il ne reprend pas l'ensemble des fonds versés par des tiers (la donnée n'étant pas connue par le délégataire).

#### **Pas de distinction eau et assainissement**

- **Taux d'interruptions de service (P151.1) :**  
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés X 1000
- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchements (P152.1) :**  
Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100
- **Taux d'impayés (P154.0) :**  
(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

#### **Pas de distinction eau et assainissement**

- **Taux de réclamations (P155.1) :**  
Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

#### **Pas de distinction eau et assainissement**

## ASSAINISSEMENT

### Indicateurs descriptifs du service :

- **Estimation du nombre d'habitant (D201.0) :**  
Estimation faite à partir du nombre d'abonnés au service de l'assainissement.  
Nombre d'habitant = Nombre d'abonnés \* 2,3
- **Clients affermage assainissement :**  
Nombre de compteurs facturés en rubrique Délégataire assainissement, y compris les gros consommateurs.
- **Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) :**  
Les boues prises en compte sont celles qui sont issues de la file boue exclusivement, après traitement des boues. Elles comprennent donc une part de réactifs (comme la chaux par exemple). En cas d'incinération sur site, sont pris en compte les tonnages de boues avant leur incinération. Les boues proviennent du réseau de collecte mais peuvent comporter une partie en provenance d'autres réseaux ou de l'assainissement non collectif lorsque les effluents, les boues de curage ou les matières de vidange sont déversées en tête de la station d'épuration.  
Le tonnage considéré est le tonnage en matière sèche, obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité
- **Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0):**  
Ce prix comprend la rémunération de la collectivité et du délégataire ainsi les taxes afférents au service (Agence de l'Eau, Voie Navigable de France et autres le cas échéant)

### Définitions techniques :

Les définitions ci-dessous permettent de mieux appréhender la valeur des indicateurs de performance du service

- **Point Noir :**  
On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte
- **Linéaire de réseau :**  
Longueur réseau de collecte (en km). Les linéaires des branchements ne sont pas pris en compte

**Indicateurs de performance :**

- **Indice de connaissance de la gestion patrimoniale (P202.2) :**

Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A :

A – Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)

0 : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quels que soient les autres éléments détenus)

10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

20 : mise à jour du plan au moins annuelle

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)

+ 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations

+ 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)

+ 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite)

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans

+ 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

- **Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3)**

Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000

- **Montant des abandons de créances (P207.0) :**

Abandons de créances = (montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé

Le montant Fonds de solidarité logement ne reprend que le montant des créances abandonnées sur la part du délégataire. Il ne reprend pas l'ensemble des fonds versés par des tiers (la donnée n'étant pas connue par le délégataire).

**Pas de distinction eau et assainissement**

- **Taux de « points noirs » par 100 kilomètres (P252.2) :**

nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100

- **Conformité des performances d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)**

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation

- **Taux d'impayés (P257.0)**

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Pas de distinction eau et assainissement**

- **Taux de réclamation (P258.1)**

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

**Pas de distinction eau et assainissement**

- **Conformités du système de traitement :**

- **à la Directive Européenne et au décret de transposition :**

**OUI OU NON**

- **à l'arrêté préfectoral (s'il existe)**  
Oui ou Non

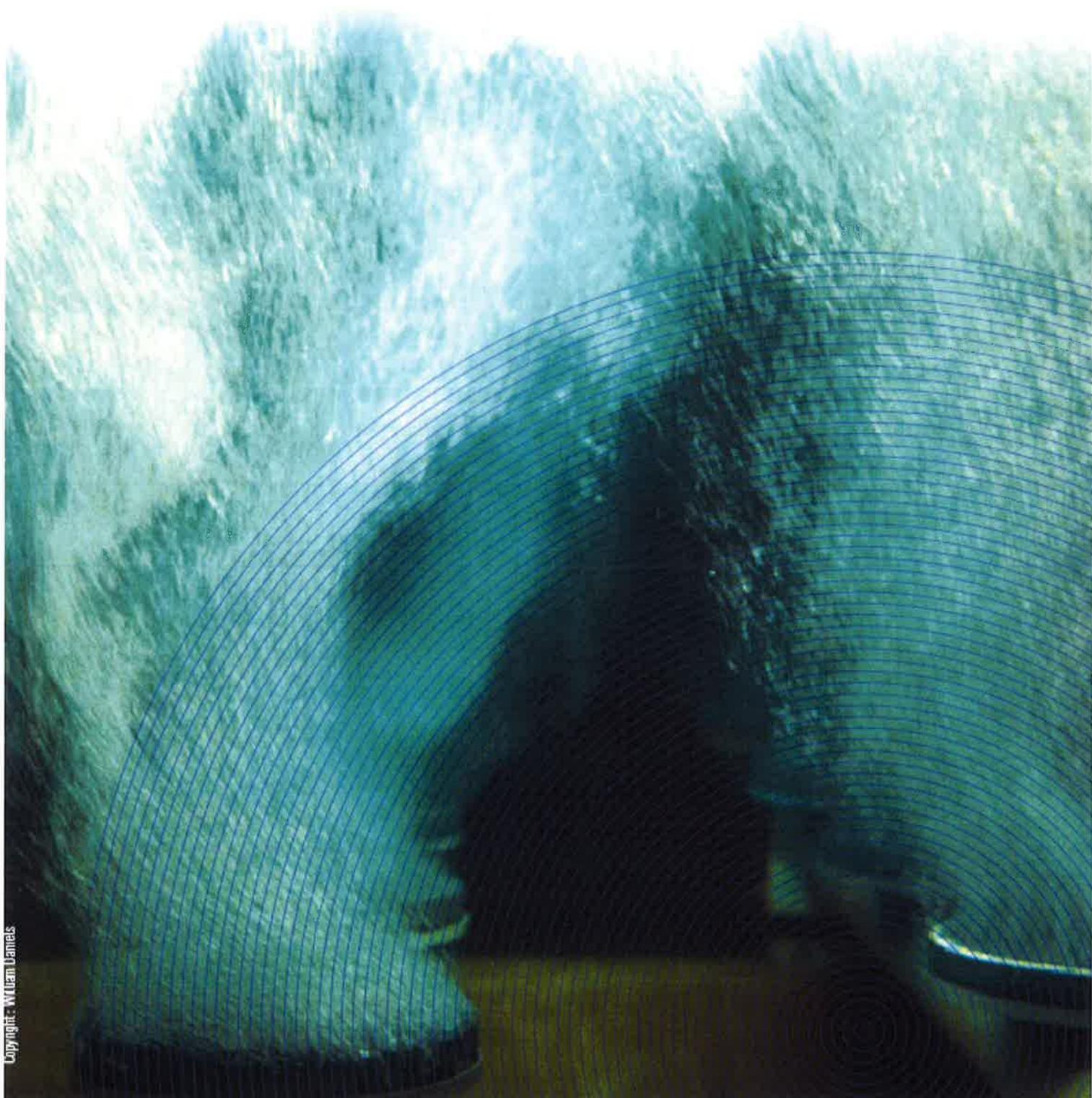
## Gestion CLIENT

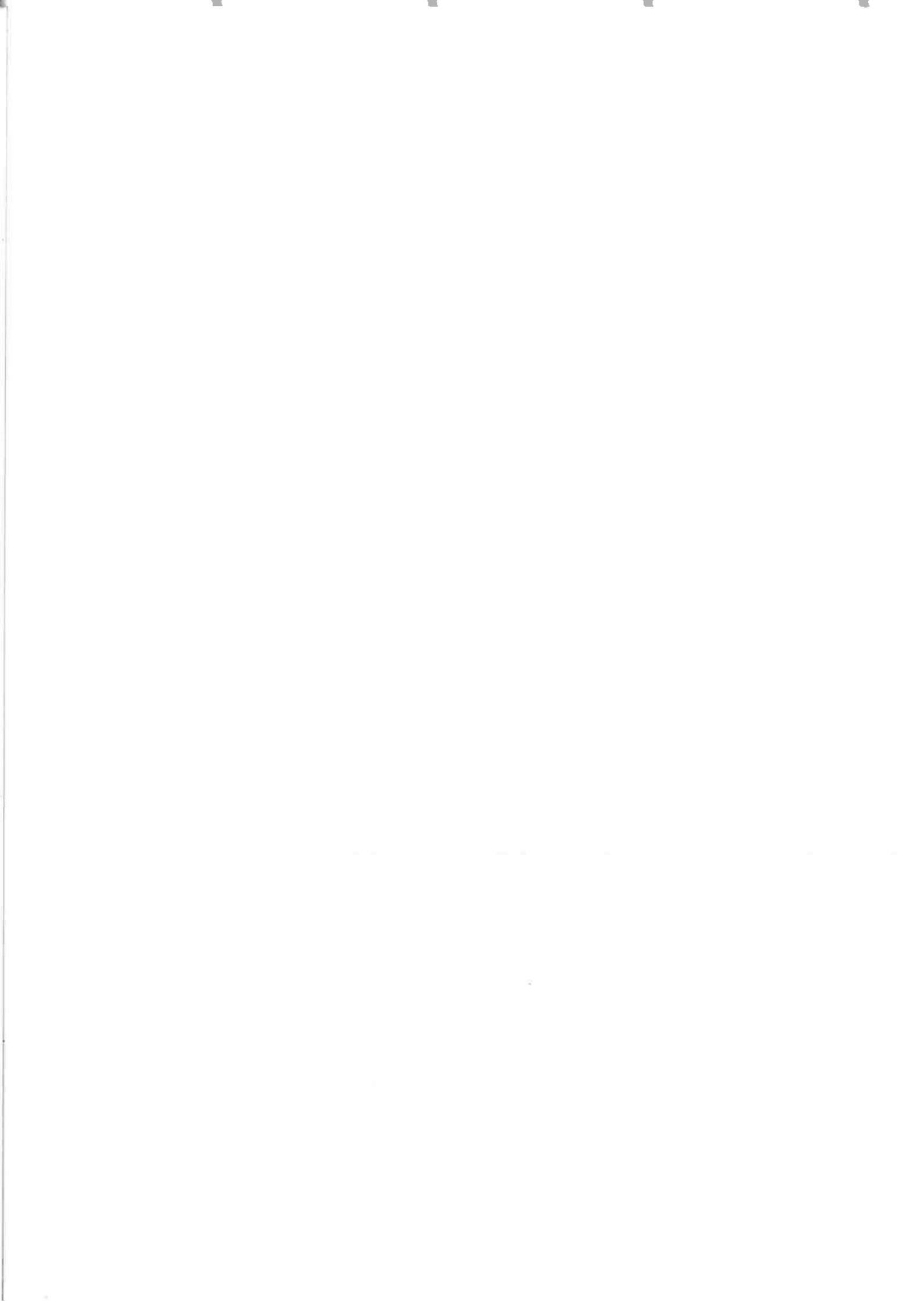
- **Existence d'une mesure de satisfaction clientèle :**
  - 0 = aucune mesure
  - 1 = existence d'une mesure statistique d'entreprise
  - 2 = existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service
- **Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux :**  
Oui ou Non
- **Existence d'une Commission Départementale Solidarité sur l'Eau :**

### OUI OU NON

- **Obtention de la certification ISO 9001 version 2000 :**  
Oui ou Non
- **Obtention de la certification ISO 14 001 :**  
Oui ou Non
- **Existence d'un laboratoire accrédité auquel le service a accès par lien conventionnel ou organique :**  
Oui ou Non

# 7 | annexes





## 7.1 Synthèse réglementaire

### SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
 MARCHES PUBLICS  
 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
 TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT  
 ENVIRONNEMENT

### REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**INTERETS MORATOIRES AU TAUX BCE+8 (8,25 % AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014) ET INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS**

> [Loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière \("Loi Dadue"\). Articles 37 à 44](#)

> [Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique](#)

Cette loi et son décret d'application transposent en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle impose un régime unique pour les retards de paiements dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux...). Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires au taux BCE+8 (soit 8.25% au 1<sup>er</sup> janvier 2014) qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement.

Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013

*Nota : concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012. Le taux des intérêts moratoires fixé à BCE+12 (soit 12,25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.*

### MARCHES PUBLICS

#### NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> [Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique](#)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### DEFINITION DES BIENS DE RETOUR ET INDEMNISATION EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION

> [Conseil d'Etat, 21 décembre 2012, ERDF, req. n° 342788](#)

A l'occasion d'un litige entre la commune de Douai et ERDF, le Conseil d'Etat a entendu actualiser sa jurisprudence sur le statut des biens de retour dans les concessions ainsi que sur les modalités d'indemnisation des biens en cas de fin anticipée du contrat.

- Le Conseil d'Etat précise que les biens de retour établis sur la propriété d'une personne publique relèvent de la domanialité publique dès l'origine et sont obligatoirement la propriété du concédant dès leur réalisation.  
En revanche, si le bien concédé est construit sur un terrain appartenant au concessionnaire, le contrat peut lui en attribuer la propriété pendant la durée du contrat sous réserve d'en garantir le retour à la collectivité en fin de contrat.
- Le Conseil d'Etat indique que l'indemnité au titre de la valeur non amortie d'un bien ne saurait être supérieure à la VNC comptable telle qu'elle figure au bilan de l'entreprise.

### RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

> [CAA Paris, 18 octobre 2013, Société des Eaux de Melun, req. n°11PA02965](#)

En l'absence d'une obligation contractuelle de renouvellement des branchements en plomb, le délégataire n'a pas la charge financière du renouvellement de ces branchements, mais doit procéder aux travaux, compte tenu de l'urgence (fin 2013), et se faire indemniser ensuite par la collectivité.

### TRANSFERT DES DROITS A DEDUCTION DE LA TVA : BERCY MODIFIE SA DOCTRINE

> [BOI-TVA-DED-40-30, 1<sup>er</sup> aout 2013](#)

Par une instruction en date du 1<sup>er</sup> aout 2013, l'administration fiscale a modifié sa doctrine en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et, en conséquence, en matière de transfert du droit à déduction via les attestations de TVA.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la procédure de transfert du droit à déduction sera limitée aux hypothèses dans lesquelles le contrat ne prévoit pas le versement par le délégataire d'une surtaxe (= part collectivité du prix du service), ou alors seulement une surtaxe symbolique. Dans les autres cas, cette mise à disposition est considérée par l'administration fiscale comme une activité économique assujettie à la TVA. La collectivité devra donc collecter auprès du délégataire une TVA assise sur la surtaxe, avant de reverser la TVA ainsi collectée au Trésor. En contrepartie, elle exerce elle-même son droit à déduction de TVA ayant grevé les dépenses relatives aux investissements engagés dans le cadre du service public.

## TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET COUPURES D'EAU

> [Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes \(loi "Brottes"\)](#)

La loi "Brottes" du 15 avril 2013 comporte deux dispositifs majeurs :

- le premier dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent, à titre d'expérimentation d'une durée de 5 ans, de prévoir une facturation progressive de l'eau potable, avec possibilité d'instaurer une première tranche de consommation gratuite pour les abonnés en situation de précarité.
- La définition des tarifs peut être modulée en fonction du nombre de personnes ou des revenus du foyer, de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide octroyée pour l'accès à l'eau.
- Le deuxième dispositif consiste en une modification de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. D'après cette modification, les coupures d'eau pourraient être interdites toute l'année pour toutes les résidences principales. Mais, la même loi admet la suspension ou la résiliation des contrats d'abonnement pour impayés. En raison des contradictions du texte, une nouvelle loi est nécessaire. Dans l'attente, le dispositif antérieur, qui interdit les coupures d'eau à l'égard des seuls bénéficiaires du FSL, reste en vigueur.

## ENVIRONNEMENT

### CREATION D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE

> [Loi du 16 avril 2013 n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte \(JORF n°0090 du 17 avril 2013 page 6465\)](#)

Tout salarié d'une entreprise ou d'une régie, ainsi que le CHSCT peuvent émettre une alerte lorsqu'ils considèrent que les produits ou procédés de fabrication utilisés par l'entreprise font peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Une commission de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est parallèlement créée avec, entre autres missions, celle de la gestion de ces alertes.

Cette commission nationale peut également être saisie, notamment, par les associations de protection de l'environnement agréées en application des dispositions de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

En outre, l'employeur doit organiser une information de ses salariés sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés dans l'entreprise et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article L.4141-1 du code du travail).

L'employeur doit réunir le CHSCT en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement (Article L.4614-10 du code du travail).

Enfin, la loi nouvelle sanctionne civilement l'employeur qui ne traite pas les alertes, que celles-ci lui soient soumises directement par un salarié ou par le CHSCT, puisque le défaut de se conformer aux procédures applicables lui fait perdre le bénéfice de la cause d'exonération de responsabilité pour produit défectueux prévue au 4° de l'article 1386-11 du code civil.

**TRANSPPOSITION DE DIRECTIVES EUROPEENNES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

> [Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable \(JORF n°0164 du 17 juillet 2013 page 11890\)](#)

La loi du 16 juillet 2013 procède à la transposition de six directives (dont les directives "Seveso III" et la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique), adapte le droit existant aux dispositions de divers règlements, améliore la mise en œuvre des dispositions d'autres directives déjà transposées et procède enfin à la ratification de 12 ordonnances. Il en résulte un texte complexe et technique intéressant notamment les ICPE, les déchets et la performance énergétique.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, plusieurs modifications du code de l'environnement en matière d'ICPE devront s'appliquer :

- La loi ajoute à la liste des constructions et activités devant être éloignées de l'ICPE soumise à autorisation les "*zones fréquentées par le public, zones de loisir, zones présentant un intérêt naturel particulier ou ayant un caractère particulièrement sensible*" (art. L.512-1)
- Le bénéfice d'antériorité est étendu au changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un mélange ou d'un produit utilisés ou stockés dans l'installation (art. L.513-1). Ce principe permet aux installations de continuer à fonctionner selon les règles de l'ancien régime.
- De nouvelles obligations sont créées à l'égard des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Les exploitants de ces installations devront procéder au recensement régulier des substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents, et tenir à jour ce recensement et élaborer un document écrit définissant leur politique de prévention des accidents majeurs (art. L515-32 à L515-42). Ces informations sont accessibles auprès des services préfectoraux.

La loi instaure un **audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises**. Cet audit doit être réalisé par des personnes qualifiées ou agréées avant le 5 décembre 2015 (art. L.233-1 et s. du code de l'énergie). Le décret d'application de ce texte n'ayant pas encore été édicté, cette disposition légale n'est pas encore applicable.

Par ailleurs, la loi habilite les agents de l'Office National des Forêts à rechercher et constater les infractions en matière de déchets (art. L.541-44 à -48 du code de l'environnement).

## 7.2 Notre démarche Qualité

LES ATTENTES DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE TOUS NOS CLIENTS, EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DOIVENT NOUS INCITER A IMAGINER SANS CESSER DE NOUVEAUX SERVICES ET DE NOUVELLES RELATIONS CONTRACTUELLES. C'EST POUR CETTE RAISON QUE NOTRE VISION EST RESOLUMENT ORIENTEE VERS LES CLIENTS, COLLECTIVITES, PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS.

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC AUDACE DANS CETTE NOUVELLE EPOQUE EST LE DEFI DE TOUS. NOTRE POLITIQUE QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT DOIT Y CONTRIBUER. CHAQUE GESTION COMPTERA POUR QUE NOTRE ENTREPRISE DEVIENNE L'ENTREPRISE PREFEREE DE LA CITE.

Ainsi, nous ferons évoluer nos métiers et nous nous ouvrirons de nouveaux horizons en parvenant à relever quatre grands défis dans les prochaines années : accélérer **notre développement** commercial pour dynamiser notre croissance, **innover** pour enrichir nos métiers et diversifier notre offre, renforcer notre **compétitivité** pour nous imposer plus facilement et développer nos **ressources humaines** pour être une entreprise motivante et attractive pour les hommes et les femmes de talent.

Pour atteindre ses ambitions, notre société s'engage à :

- Produire une eau de qualité, 24h/24,
- Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Progresser en performance et en efficacité,
- Contribuer à la réalisation de 12 engagements Développement Durable, particulièrement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement,
- Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.

**Au niveau national notre société est certifiée par LRQA sur l'ensemble de ses métiers d'exploitation et sur l'ensemble de ses fonctions support.**

### NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

- Production et distribution d'eau potable 24h/24,
- Collecte et traitement des effluents,
- Travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement,
- Irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau,
- Gestion des services et de la relation clientèle,
- Prestations d'ingénierie en eau et assainissement,
- Formation professionnelle pour le développement des compétences,
- Activités du Centre Technique Comptage (vérification et étalonnage de compteurs).

L'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 version 2008 est applicable, y compris les exigences du chapitre 7.3 « Conception et développement ».

## **LES ACTEURS DU SMQ ET SON PILOTAGE**

### **Le responsable du Système de management de la qualité (SMQ)**

Pilote la mise en œuvre du SMQ conformément à la norme ISO 9001 version 2008 dans un but d'amélioration de la satisfaction du client et d'optimisation de nos modes de fonctionnement.

### **L'équipe d'auditeurs internes**

Responsables de la vérification périodique de la cohérence, de la conformité et de l'efficacité du SMQ mis en œuvre. Ils peuvent également conduire des audits fournisseurs.

### **Les pilotes de macro processus**

En charge de la surveillance, de la mesure, de l'analyse et de l'amélioration continue de leur processus.

## **LA MAITRISE DES DOCUMENTS**

La maîtrise des documents est assurée grâce à un système de bases documentaires appelées Rendez Vous Qualité.

## 7.3 Notre démarche environnementale

### UNE DEMARCHE INSCRITE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### NOTRE OBJECTIF

Faire de la production d'eau potable et de l'assainissement un facteur de développement durable des territoires en mettant en œuvre une démarche de gestion préventive du risque environnemental au niveau de chacun de nos contrats. Nous avons à ce titre mis en place plusieurs systèmes de management environnemental ISO 14001.

#### UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à notre société d'assurer :

Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques,  
 Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur,  
 Une amélioration progressive et en continu de ses installations.

Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...

Un outil de maîtrise des coûts,

Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun,

Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable,

Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

#### L'EXPERIENCE DE NOTRE SOCIETE

Depuis de nombreuses années, les équipes de notre société ont mis en place, auprès des collectivités et industriels, des systèmes de management environnemental concernant tout ou partie du service de l'eau (production, traitement...) et du service de l'assainissement (réseau, stations d'épuration, traitement des boues...). L'expérience ainsi acquise a permis de développer une expertise spécifique dans les différents domaines concernés : études préalables, analyse et prévention des risques, audits environnementaux et certification...

Les chiffres clés actualisés au 30 septembre 2011 :

105 contrats certifiés,

296 sites certifiés,

30% du chiffre d'affaires Délégation de Service Public

#### LES GRANDES PHASES DE LA CERTIFICATION ISO 14001

La mise en place d'un Système de Management Environnemental, s'appuyant sur la notion d'amélioration continue des performances, est une démarche comportant 3 phases :

- Analyse environnementale,
- Elaboration du Système de Management Environnemental,
- Mise en œuvre et suivi du Système de Management Environnemental.

## 7.4 Notre démarche Développement Durable

**Une entreprise citoyenne et socialement responsable qui contribue au développement durable des territoires**

### **NOTRE SOCIÉTÉ, UN ACTEUR AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La délégation du service de l'eau et de l'assainissement confère à notre société de vraies responsabilités. Les exercer pleinement aux côtés des collectivités locales, c'est s'engager à répondre aux besoins actuels et léguer aux générations futures un service économiquement, socialement et environnementalement viable.

### **UNE VÉRITABLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

#### **NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

La protection des ressources en eau, la dépollution des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel, la valorisation des boues d'épuration sont au cœur de notre activité. Mais notre activité peut également contribuer très positivement aux problématiques environnementales émergentes comme la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité.

Notre ambition aujourd'hui est de contribuer à la réflexion sur la protection de l'environnement, de jouer un rôle de conseil auprès des Collectivités et des industriels, d'imaginer de nouvelles solutions techniques et contractuelles qui permettent de contribuer à l'amélioration de la performance environnementale globale des services d'eau et d'assainissement.

#### **NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE**

L'eau est un bien commun auquel chacun doit avoir accès. Le partenariat public/privé engagé depuis de nombreuses années avec les Collectivités locales, à travers la délégation de service public, permet d'assurer une gestion efficace et responsable des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce partenariat est garant d'une équité d'accès aux services. Par ailleurs, nous offrons à nos clients des services adaptés à leurs difficultés : échéanciers de paiement pour les problèmes financiers passagers, travail en liaison avec les services sociaux, traitement des surconsommations, ...

A travers ce partenariat, notre responsabilité est également celle de l'information du public, et de son implication dans les problématiques de l'eau et de l'assainissement.

Notre société est également engagée de manière volontariste dans les problématiques d'insertion professionnelle et d'emploi des personnes handicapées.

#### **NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE**

A travers notre mission de service public, nous nous attachons particulièrement à améliorer les performances techniques à un coût acceptable pour les Collectivités et les usagers.

Nous nous engageons également à une transparence dans notre gestion : dans les contrats de délégation, notre rémunération est définie avec les Collectivités au début du contrat et pour toute sa durée. Les contrats sont régulièrement renégociés et les règles d'évolution des prix sont fondées sur des indices économiques pertinents. Des contrôles sont effectués régulièrement par différents organismes indépendants.

## UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

En 2005, notre société s'est dotée au plan national d'une Direction du Développement Durable, dont l'objectif est notamment de :

- Définir une ambition et une politique communes pour l'ensemble des Entreprises Régionales,
- Favoriser le relais et le partage des expériences locales.

Notre politique de développement durable incarne la responsabilité de l'entreprise et vise à la fois nos méthodes et nos process internes (achats responsables, formation et ressources humaines, etc.) tout autant que les engagements de services que nous prenons auprès des collectivités.



**Cela s'est traduit en 2006 par la création et la diffusion de 2 outils de management et de progrès pour l'entreprise, à l'horizon 2010.**

12 engagements pour une gestion durable du cycle de l'eau, matérialisés dans une Charte 2006—2010, audités chaque année par le cabinet indépendant Vigeo.

Fondée en 2002 par Nicole Notat, Vigeo, leader européen de l'évaluation extra-financière, procède chaque année depuis 2006 à l'évaluation de la performance de notre société au regard de ses engagements en matière de développement durable : revue de la documentation interne et entretiens au niveau national et local avec des collaborateurs et des parties prenantes externes, au plan national et local.

Une Feuille de Route Développement Durable 2006-2010 : composée de thèmes précis en liaison avec les 12 engagements précités, avec des actions définies et des objectifs quantifiés, assortis d'indicateurs de suivi pour chacun d'entre eux.

A travers cette Charte, notre société s'est par exemple engagée, entre 2006 et 2010, à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de sa flotte de véhicules et à contribuer aux Agendas 21 et Plans Climat des collectivités dont elle est délégataire, à économiser l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 700 000 habitants en réduisant les fuites sur les réseaux publics, à sensibiliser au moins 120 000 enfants et adultes par an à la gestion durable de l'eau ou encore à promouvoir la boisson eau du robinet.



**Fin 2010, pour la cinquième année et dernière année de déploiement de sa Charte des 12 engagements pour une gestion durable de l'eau, Vigeo a attribué à notre société une note de 82 sur 100, en progression de 23 points depuis 2006, et a noté tout particulièrement que « l'entreprise a renforcé très nettement en 2010 son engagement sur le thématiques sociales, sociétales et de gouvernance ». Un résultat satisfaisant qui en même temps continuait à désigner des marges de progrès pour lesquelles il s'agissait de continuer à mobiliser de nouveaux moyens.**

C'est pourquoi, parallèlement au lancement du Contrat pour la Santé de l'Eau qu'elle proposera en 2012 à l'ensemble des collectivités locales dont elle est délégataire, notre société a publié sa nouvelle Charte de 12 engagements pour 2011 – 2016, qui seront à nouveau placés sous le contrôle de Vigeo.

**3 piliers et 12 engagements, sous le contrôle de Vigeo**



### I) Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

#### **1) Contractualiser une charte de gouvernance locale.**

D'ici fin 2012, mettre à disposition de chaque client qui le souhaite des outils lui permettant de renforcer le contrôle de son opérateur et de mieux informer ses usagers.

#### **2) Partager la connaissance avec tous les publics**

Leur permettre de "Tout savoir de l'eau de la commune" via un site internet dédié, et sensibiliser au moins 120 000 enfants et adultes chaque année en partenariat avec les écoles et associations.

#### **3) Ouvrir la gouvernance de l'entreprise et déployer l'éthique d'intervention**

Se doter, d'ici fin 2012, d'un conseil d'orientation composé d'experts et de membres de la société civile ayant un pouvoir de recommandation d'actions auprès de la Direction Générale. Mettre en place un réseau local de déontologues pour déployer la démarche éthique de notre société.

### II) Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

#### **4) Économiser l'eau**

Proposer à l'ensemble des usagers (collectivités, bailleurs, industriels, agriculteurs, consommateurs...) les solutions les plus adaptées pour économiser collectivement l'équivalent de la consommation en eau d'une ville de 500 000 habitants d'ici 2016.

#### **5) Restaurer le bon état écologique de l'eau et compenser les pressions sur la biodiversité.**

Mettre à la disposition de tous les acteurs concernés (collectivités, industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement) des solutions innovantes pour un objectif de "zéro pollution" dans le milieu naturel.

#### **6) Garder un temps d'avance sur la qualité de l'eau potable.**

Mettre en place, d'ici fin 2012, l'Observatoire des polluants émergents. Proposer une analyse multicritère de la qualité de la ressource pour chaque source d'approvisionnement en eau potable.

#### **7) Transformer les installations de traitement et d'épuration en plateformes environnementales.**

Proposer la neutralisation d'ici 2016 des émissions de gaz à effet de serre de dix nouvelles unités d'assainissement. Réaliser dans 50 % des sites où nous opérons des espaces de biodiversité et des zones de compensation écologique.

#### **8) Développer les compétences des hommes et des femmes.**

Consacrer 30 % de notre budget formation à la maîtrise des nouvelles technologies, et rester l'opérateur le plus performant en matière de sécurité au travail avec un taux de fréquence annuel des accidents inférieur à six.

**III) Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau****9) Intégrer la performance environnementale dans la rémunération de l'opérateur.**

Proposer à nos clients l'empreinte Eau-Air-Sol de nos solutions, et d'ici 2016, indexer jusqu'à 15% de notre rémunération sur des indicateurs de performance environnementale.

**10) Partager équitablement la valeur créée.**

Proposer une juste répartition des gains de productivité dégagés au cours de l'année entre la collectivité, ses habitants et l'entreprise selon des règles établies en amont du contrat.

**11) Rendre possible l'accès de tous à l'eau.**

Mettre en place, d'ici fin 2012, l'Observatoire de la précarité hydrique pour développer, avec les acteurs de l'intermédiation sociale, les solutions les mieux adaptées aux personnes en difficulté.

**12) Contribuer à l'emploi local.**

Initier dès 2012 une démarche Employeur Responsable pour augmenter l'impact des politiques d'achat, de formation qualifiante et d'emploi de notre société sur l'ensemble des territoires.

Notre société est à ce jour la seule entreprise française qui fasse réaliser de manière volontariste une évaluation de sa performance en matière de développement durable, et qui en publie l'intégralité des résultats dans un rapport disponible pour tous

> sur le site [www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)

**PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Mise en place de plans de préservation de la ressource

Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses

Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants

Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par Lyonnaise des Eaux...)

**GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES**

Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE**

Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite

Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô

Récupération des eaux pluviales

Réutilisation des eaux usées

**RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE**

Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE

Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade

Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale

Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement

Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

**PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET**

Observatoires du goût

Opération robinets-fontaine dans les écoles,

Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

### **PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

Mise en place d'une certification ISO 14001

Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE

Participation à l'élaboration d'un Agenda 21

Participation à l'élaboration d'un Plan Climat

Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »

Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)

Réflexion sur la création d'un éco-quartier,

Politique véhicules propres, Eloge, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional

Contrats achats intégrant des clauses environnementales

### **AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances

Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité

Collaboration avec des instances sociales de type CCAS

Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs

Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux

Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté

Opérations de mécénat (Aquassistance, ...)

### **FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise

Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle

Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE , club FACE

Politique de sous-traitance au secteur protégé

### **VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, seniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..

Baromètre social, dialogue social

Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

### **SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,

Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

### **RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD

Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

### **CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

Participation d'élus locaux au Club Eau +

Participation aux CCSP ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)

Participation à des réunions publiques

Existence d'une structure créée par Lyonnaise des Eaux permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

**LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT****PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)

Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

**GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES**

Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE**

Rendement des réseaux de distribution d'eau potable

Population pour laquelle un service de télérelève est en place

**RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE**

Certificat ISO 9001 ou ISO 14001

Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001

Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets

Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

**PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET**

Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)

Population concernée par un observatoire du goût

**PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES**

Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise

Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)

Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE

Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m<sup>3</sup>)

Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m<sup>3</sup>)

**AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU**

Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement

Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat

Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

**FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI**

Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires

Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti

Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

**VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU**

Taux de fréquence des accidents du travail

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable

Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle

Taux de femmes dans l'encadrement

**SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU**

Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau

Nombre de partenariats locaux avec des associations

**RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS**

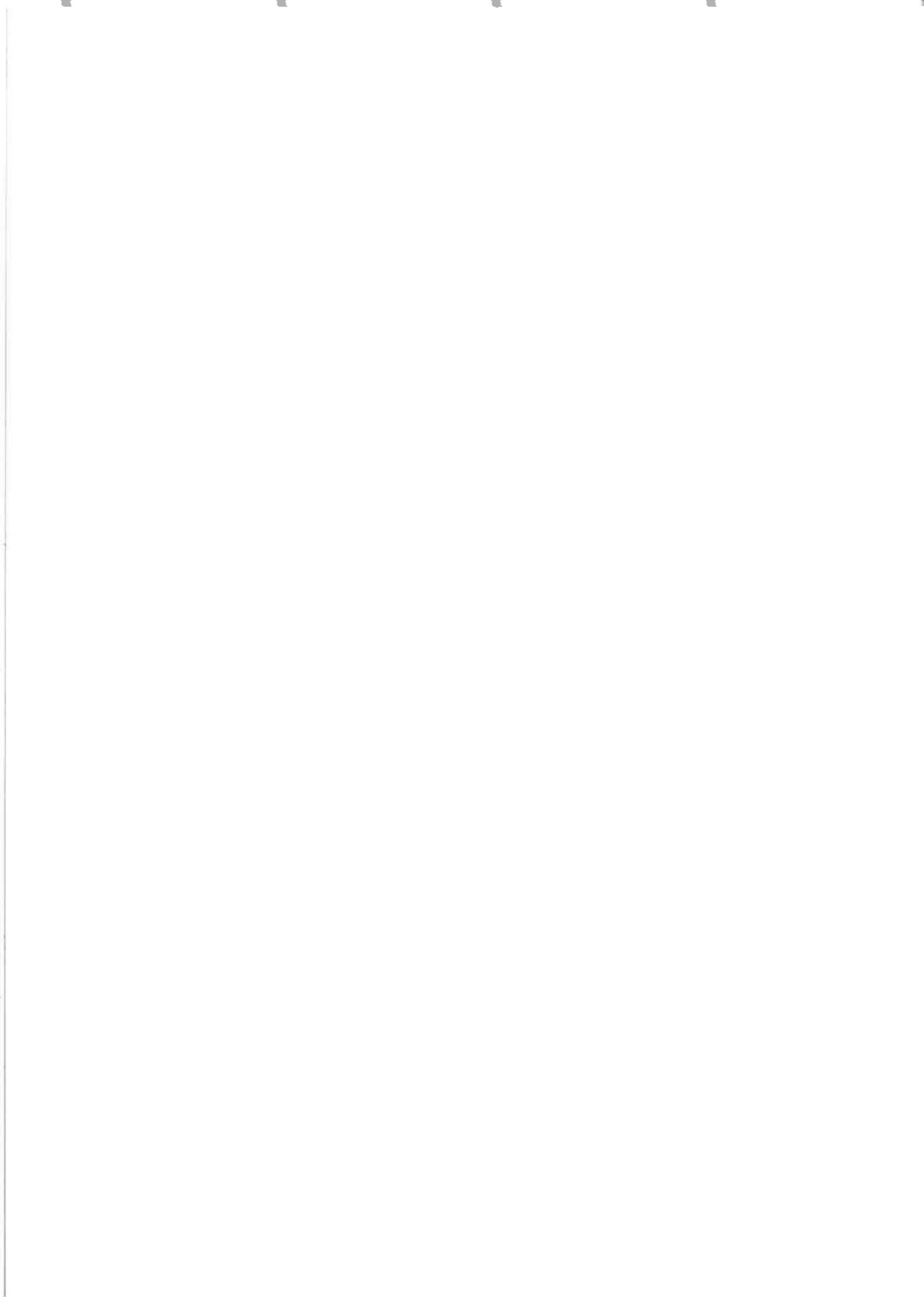
Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

**CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU**

Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales

- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

## 7.5 Certificats LRQA



## CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

**LYONNAISE DES EAUX FRANCE**  
**Entreprise Régionale Grand Est**  
**20 Rue des Métiers**  
**68027 COLMAR, France**

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance  
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

**ISO 9001:2008**

Le Système de Management de la Qualité concerne:

**Production et distribution 24h/24h d'eau potable ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, assainissement et eau industrielle, gestion du patrimoine, gestion des services à la clientèle ; prestations d'ingénierie en eau et assainissement ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.**

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation  
No: FQA 9915316A/G

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 05 Janvier 2016

Expiration du certificat: 14 Septembre 2018

  
Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS



1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03

Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA

Marché N° 01/11



**BUREAU VERITAS**  
Certification



## **LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST**

22 RUE DES METIERS  
68000 COLMAR - FRANCE  
ET LES SITES LISTES EN ANNEXE

*Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :*

*Standard*

## **OHSAS 18001:2007**

*Domaine d'activité*

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVÉ)**

Date de début du cycle de certification : **22 octobre 2013**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **21 octobre 2016**

Date originale de certification : **22 octobre 2013**

N° de certificat : **FR011943-1**

Date : **03 décembre 2013**

N° d'affaire : **6032836**

**Jacques Matillon - Directeur général**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet  
92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**





## Annexe

### LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST

Standard

## OHSAS 18001:2007

Périmètre de certification

Site	Adresse	Périmètre
Entreprise Regionale Grand Est	22 Rue des Métiers 68000, COLMAR, France	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUELEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELÈVE)
Agence Territoriale Alsace Nord	36 rue de Rohrwiller 67240, BISCHWILLER, France	
Agence Usine Lorraine	13 rue Léo Valentin 88026, EPINAL, France	
Agence Territoriale Lorraine Nord	18 rue Saint Louis 57150, CREUTZWALD, France	
Agence Territoriale Lorraine Sud	12 rue Léo Valentin 88026, EPINAL, France	
Agence Territoriale Haut-Rhin	17 Rue Guy de Place 68802, THANN, France	

Certificat n° : FR011943-1

Date : 03 décembre 2013

Affaire n° : 6032636



**Jacques MATILLON - Directeur général**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : +33 (0)1 41 97 00 60.

## 7.6 Plan de situation

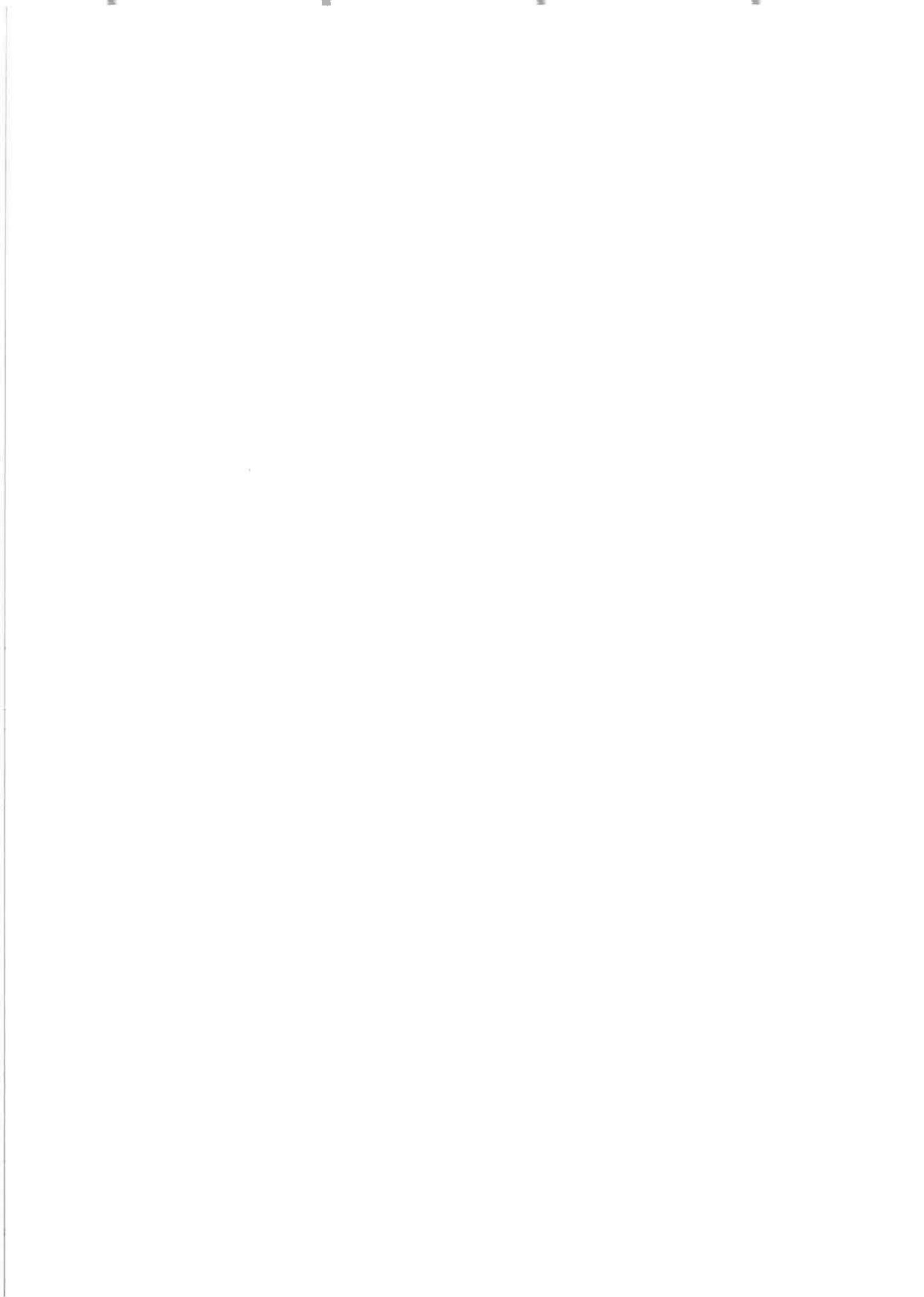




Image © 2010 IGN-France  
© 2010 Tele Atlas

	<p>CENTRE REGIONAL LORRAINE Parc économique du seut le Cerf 12 rue Léo VALENTIN 88 026 EPINAL cedex Tel : 03.28.31.96.00 Fax : 03.28.31.98.19</p>	<h2>SAINT-DIE</h2> <h3>PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU</h3>	
<p>Echelle : Fictive</p>	<p>Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN</p>	<p>IN\... SATDIE 1 PLAN SITU ASST.DWG</p>	<p>Mis à jour le 23/06/2010</p>



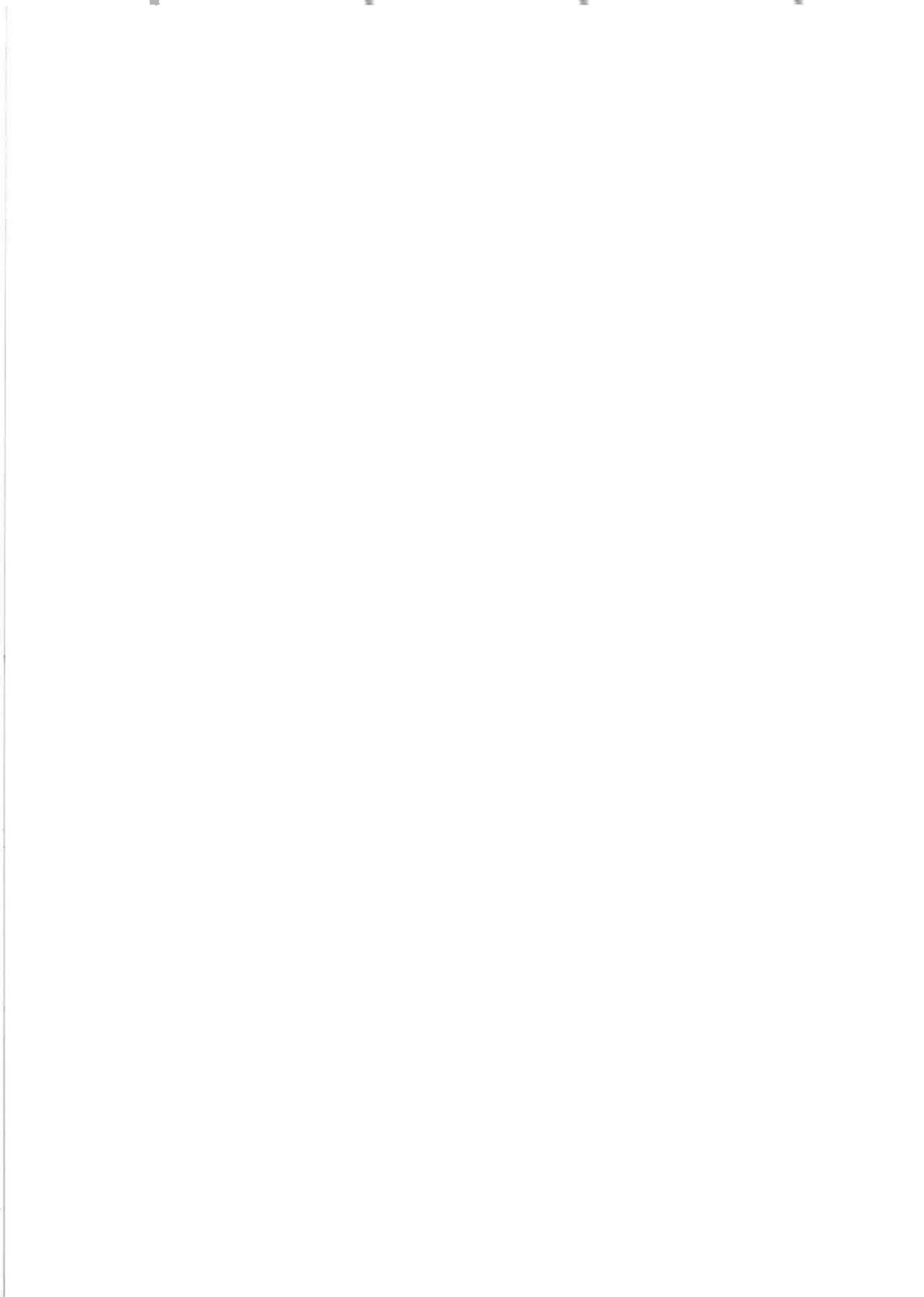


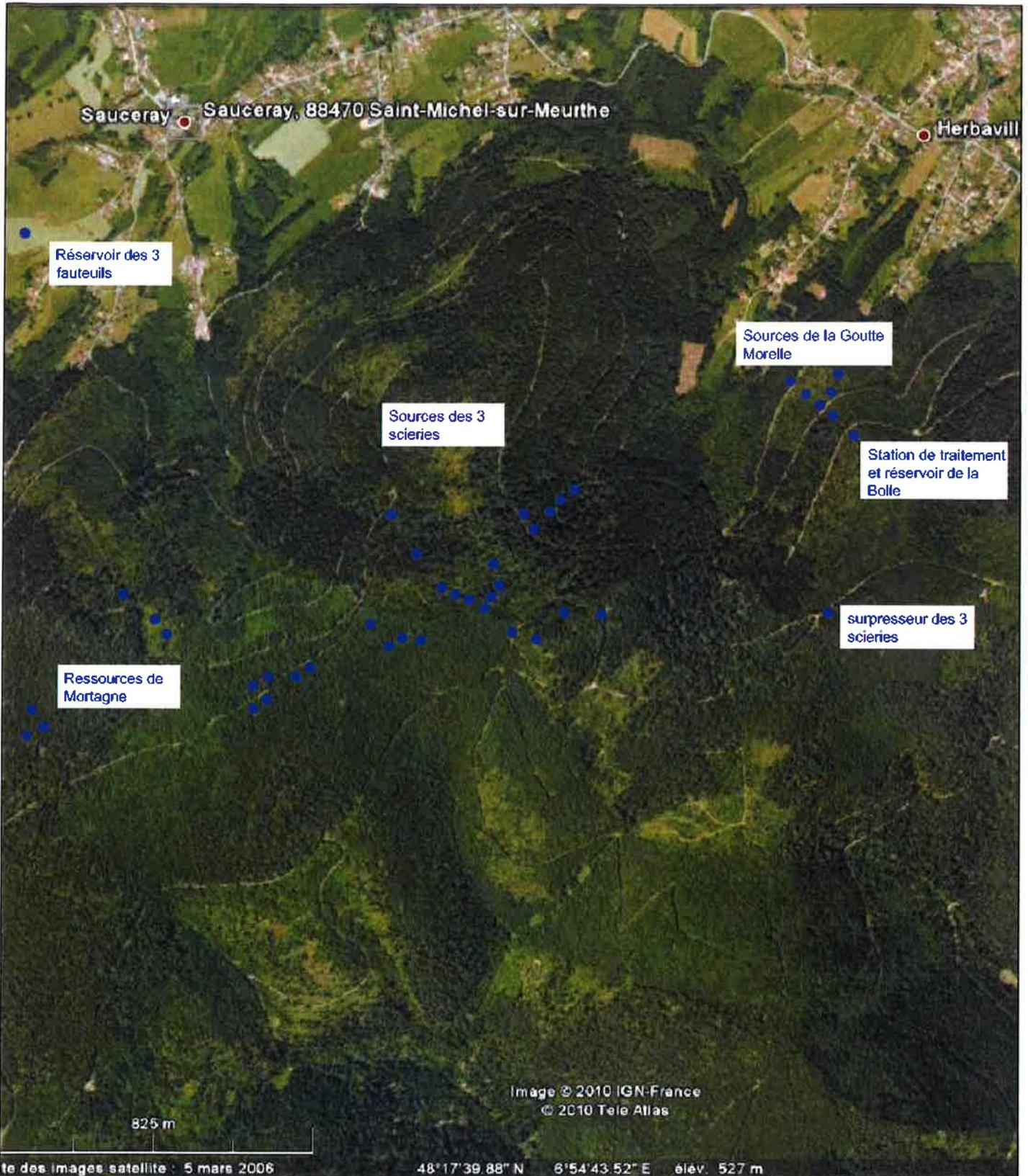
 	<p>CENTRE REGIONAL LORRAINE          Parc économique du saut le Cerf          12 rue Léo VALENTIN          68 028 EPINAL cedex          Tel : 03 29 31 69 00          Fax : 03 29 31 96 18</p>	<p><b>SAINT-DIE</b>  <b>PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS</b>  <b>D'EAU</b></p>	
<p>Echelle : Fictive</p>	<p>Plan dessiné le : 16/06/2009 Par : SN</p>	<p>Image : SATDIE 2 PLAN SITU ASST.DWG</p>	<p>Mis à jour le 23/06/2010</p>





 	<p>CENTRE REGIONAL LORRAINE          Parc économique du saut le Cerf          12 rue Léo VALENTIN          55 028 EPINAL cedex          Tel : 03.28.31.68.00          Fax : 03.28.31.98.10</p>	<p><b>SAINT-DIE</b>  <b>PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS</b>  <b>D'EAU</b></p>	
<p>Echelle : Fictive</p>	<p>Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN</p>	<p>Revue : STDR 3 PLAN SITU ASST.DWG</p>	<p>Mis à jour le 23/06/2010</p>





te des images satellite : 5 mars 2006

48°17'39.88" N 6°54'43.52" E élév. 527 m



CENTRE REGIONAL LORRAINE  
Parc économique du saut le Carf  
12 rue Léo VALENTIN  
88 026 EPINAL cedex  
Tel : 03 29 31 86 00  
Fax : 03 29 31 98 18

## SAINT-DIE

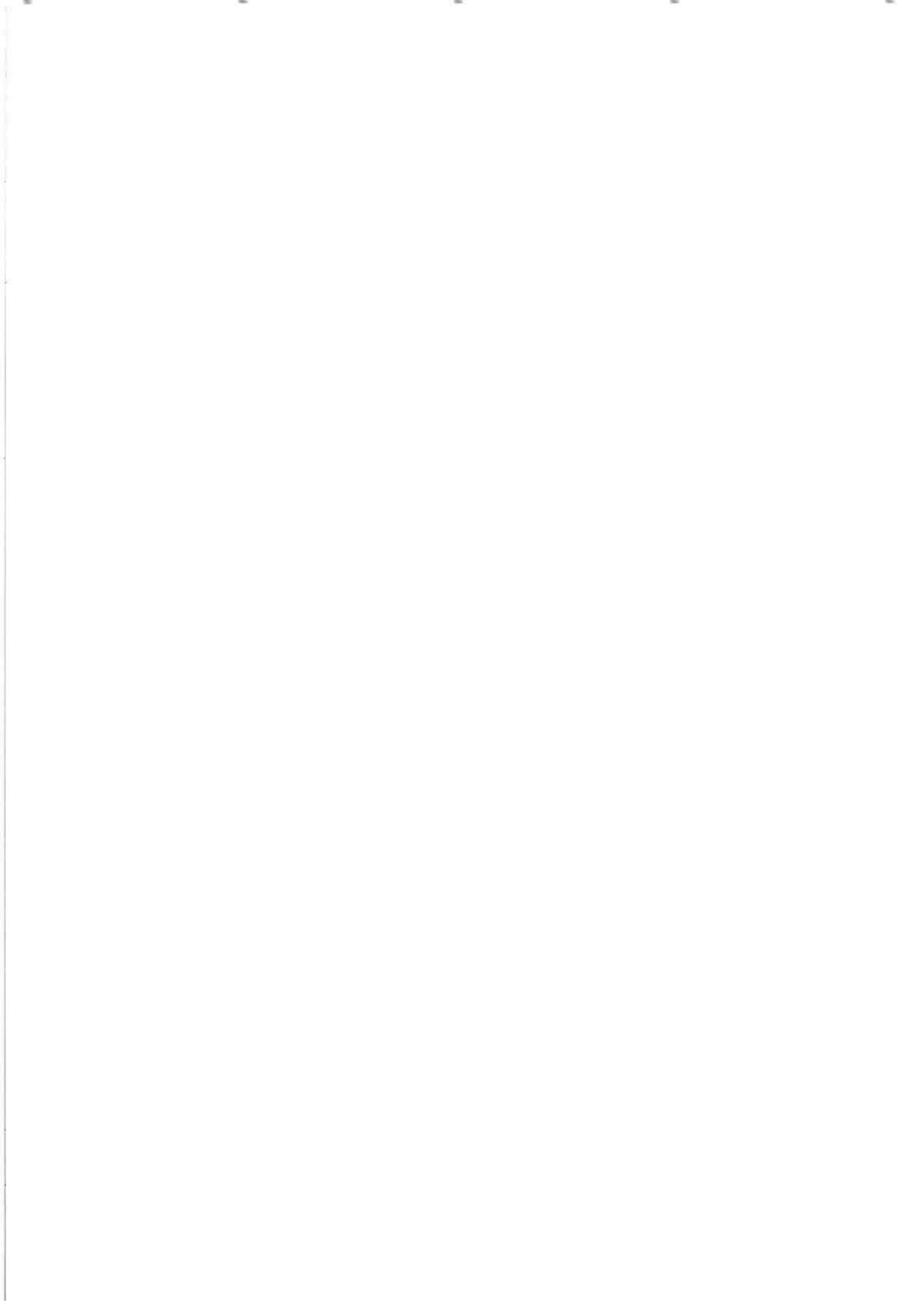
### PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU



Echelle : Fictive | Plan dessiné le : 18/06/2009 | Par : SM

HE\... ST01E 4 PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 23/06/2010



# SAINT-DIE-DES-VOSGES ALIMENTATION EAU POTABLE



SECTEURS D'ALIMENTATION EN

EAU POTABLE

CONCOURS

SEPT FONTAINES

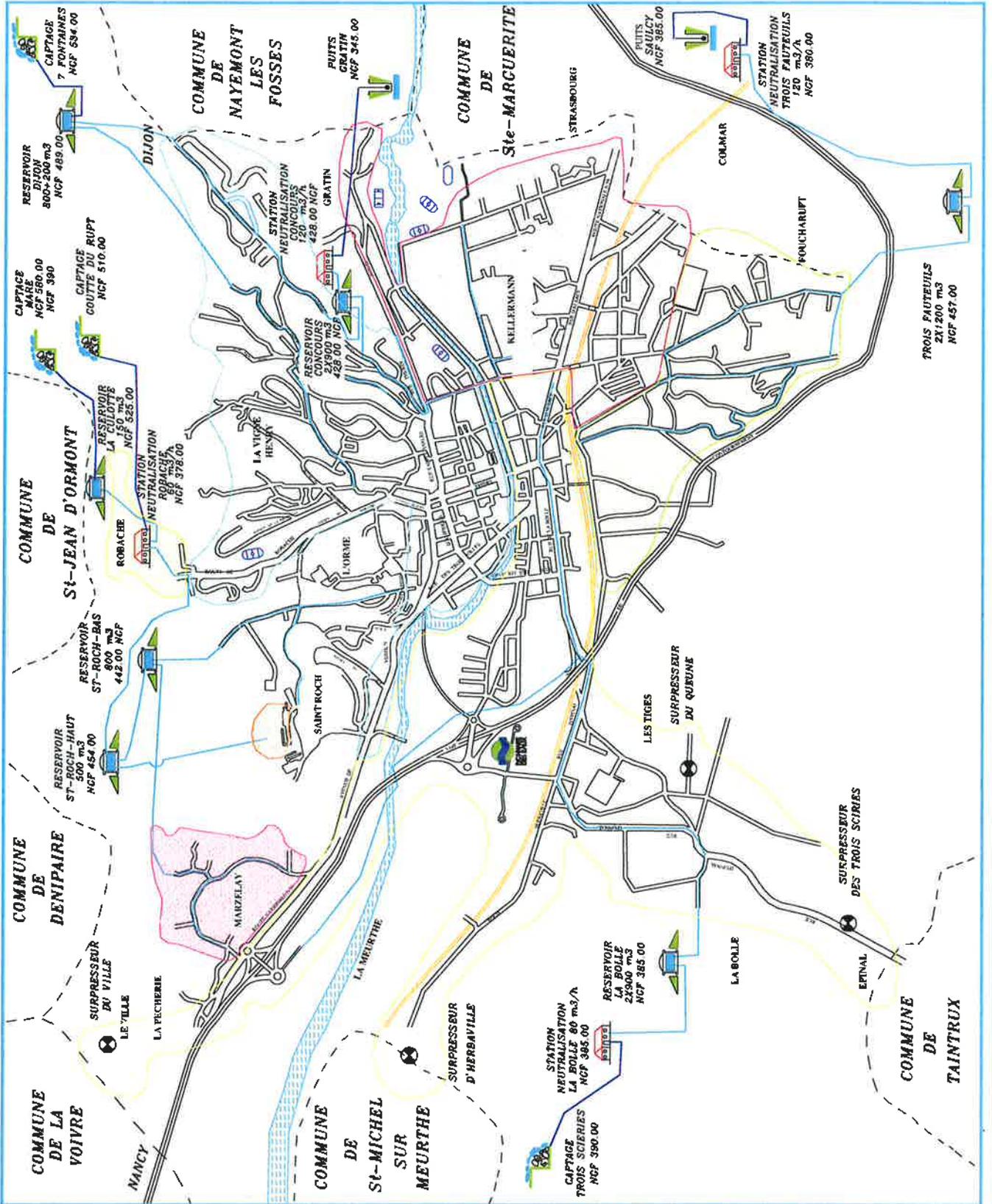
TROIS FAUTEUILS

SAINT-ROCH-BAS

SAINT-ROCH-HAUT

MARZELAY

LA BOLLE

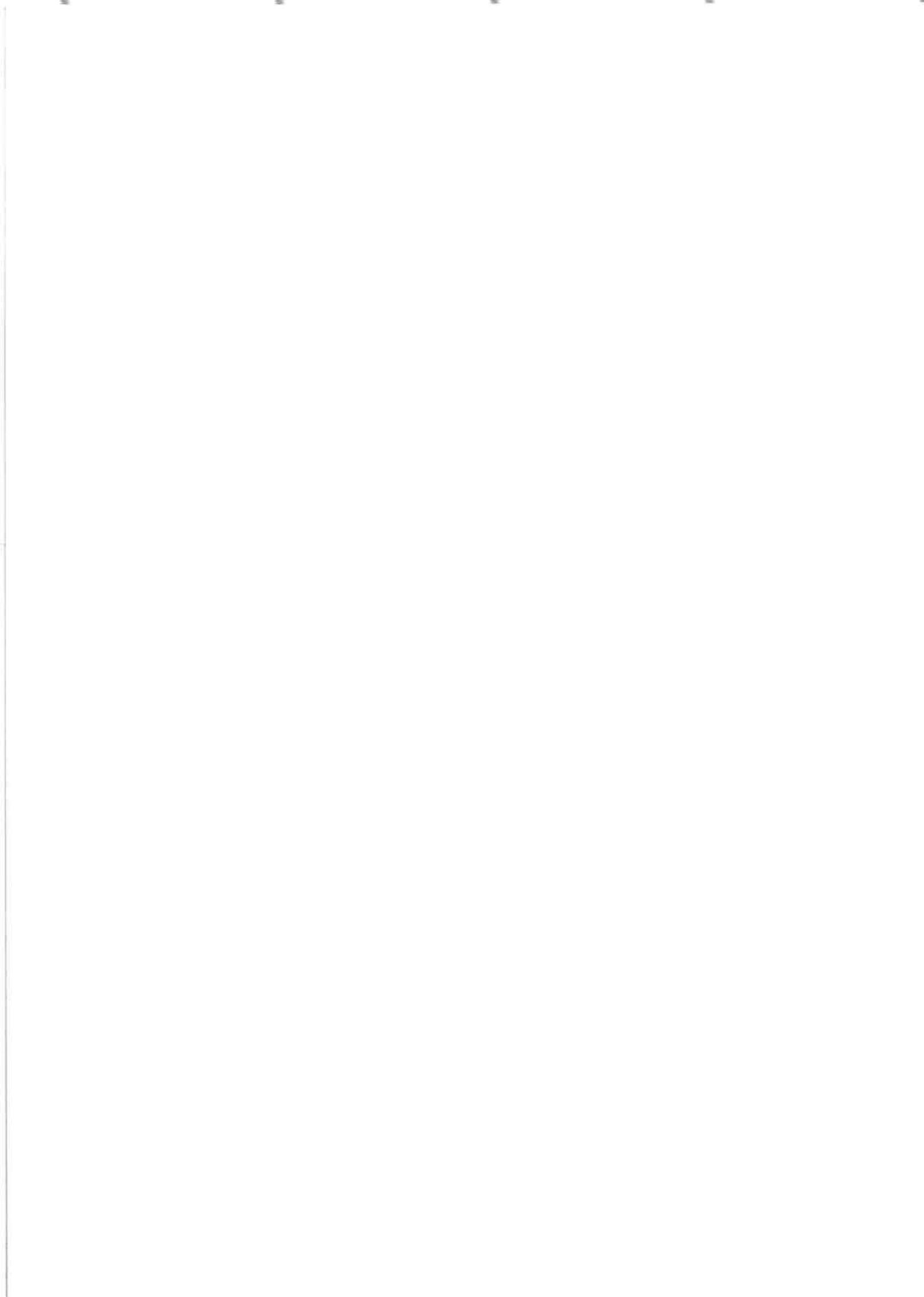




## 7.7 Schéma de principe











*Prêts pour la révolution de la ressource*



## **Délégation de service public d'adduction d'eau potable pour l'année 2015**

**Rapport annuel du Maire sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'adduction  
d'eau potable**

**Déléataire : Lyonnaise des Eaux**

# **I. Caractéristique du service**

## ***I.1 . Mode de gestion***

Lyonnaise des Eaux gère et entretient, en tant que Déléataire du service public de distribution de l'eau potable, les installations remises par la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

Ce service comprend :

- la production et le traitement de l'eau,
- la distribution de l'eau potable.

Le contrat initial a pris effet le 11 juillet 1989, pour une durée de 34 ans, il prendra donc fin le 31 janvier 2023. Il y a 6 avenants au contrat initial, le dernier date du 28 décembre 2012.

## ***I.2 . Les chiffres clés***

Description	2013	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	22 413	22 089	21 485
Nombre d'abonnés domestiques et assimilés	9 657	9702	8 875

### ***1.3 . Evolution du nombre d'abonnements***

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1(%)
Abonnés domestiques et assimilés	9 517	9 587	9 657	9 702	8 875	-8,5 %

### ***1.4. Nombre de clients et répartition***

Désignation	2015
Collectivités	169
Particuliers	8 309
Professionnels	397
Total	8 875

## ***1.5 . Nature des ressources utilisées et volumes prélevés***

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits ces dernières années.

<b>Site</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
<b>Réservoir de Dijon</b>	443 481	442 142	398 463	436 898	433 025	<b>-0,9 %</b>
<b>Station de pompage des Trois fauteuils</b>	82 255	91 429	88 141	86 904	86 282	<b>-0,7 %</b>
<b>Station de traitement de Concours</b>	161 665	147 483	122 593	155 726	118 771	<b>-23.7 %</b>
<b>Station de traitement de la Bolle</b>	400 181	410 781	431 459	333 936	336 523	<b>0,8 %</b>
<b>Station de traitement de Robache</b>	202 601	176 930	205 091	194 534	180 040	<b>-7,5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 290 183</b>	<b>1 268 765</b>	<b>1 236 747</b>	<b>1 207 998</b>	<b>1 154 641</b>	<b>-4,4 %</b>

## 1.6 . Volumes consommés

Le tableau ci-dessous présente les volumes consommés :

Volumes consommés autorisés						
Années	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
<b>Volumes comptabilisés</b> <b>(E=E'+E'')</b>	1 055 651	1 042 420	1 005 348	990 998	1 019 090	2,8 %
<b>Dont volumes facturés</b> <b>(E')</b>	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	1 017 883	3,3 %
<b>Dont volume d'eau livré gratuitement y compris dégrèvement</b> <b>(E'')</b>	1 580	1 174	2 353	5 982	1 207	-79,8 %
<b>Volume de service du réseau</b> <b>(G)</b>	12 300	12 300	12 300	12 300	14 610	18,8 %
<b>Total des volumes livrés</b> <b>(E+G=H)</b>	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1 033 700	3,0 %

Le tableau ci-dessous présente les volumes vendus :

Volumes vendus en m <sup>3</sup>						
Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
<b>Abonnés domestiques et assimilés</b>	1 001 380	987 067	955 531	944 743	949 668	0,5 %
<b>Communaux</b>	52 691	54 179	47 464	40 273	40 328	0,2%
<b>Total</b>	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	989 996	0,5 %

## **II : Tarification de l'eau et recette du service :**

### **II.1 Le tarif :**

Le système tarifaire de la redevance eau potable comprend une part fixe ainsi qu'un prix au m<sup>3</sup>, appliqué au volume consommé.

Détail du prix de l'eau	01/01/15	01/01/16	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	43,64	43,98	0,8 %
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m <sup>3</sup> )	1,597	1,6027	0,4 %
Taux de la partie fixe du service(%)	18,55 %	18,61 %	0,3 %
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,4907	2,4901	-0,1 %
Prix HT au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,3607	2,3603	-0,1 %

### **II.2 présentation de la facture 120 M3**

Le tableau présenté ci après est une facture type de 120 m<sup>3</sup> calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2015 et calculée également selon le volume de référence de l'INSEE.

Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire

	Tarif applicable au 1er Janvier 2014		Tarif applicable au 1er Janvier 2015		Evolution n / n-1	
	Q.	P.U.	Montant	P.U.		Montant
<b><u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u></b>						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	21,58	43,16	21,82	43,64	1,11%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	1,1812	106,31	1,1947	107,52	1,14%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
<b><u>COLLECTE DES EAUX USEES</u></b>						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	9,24	18,48	9,35	18,70	1,19%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,0296	30,89	1,0296	30,89	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,7429	66,86	0,7516	67,64	1,17%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
<b><u>TRAITEMENT DES EAUX USEES</u></b>						
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	0,5068	15,20	0,5068	15,20	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,3658	32,92	0,3701	33,31	1,18%
<b><u>ORGANISMES PUBLICS</u></b>						
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE						
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40	-12,50%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,3100	37,20	0,3300	39,60	6,45%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,2740	32,88	0,00%
<b><u>TVA à 7,0%</u></b>						
<b><u>TVA à 5,5%</u></b>						
<b><u>TVA à 10%</u></b>						
<b>Total TTC</b>			<b>563,30 €</b>		<b>567,88 €</b>	0,81%

EAU	2014	2015
Part fixe : délégataire + collectivité	43,16 €	43,64 €
Part variable : délégataire + collectivité	190,46 €	191,68 €

### **III Indicateurs de performance :**

#### **III 1 Les chiffres clés**

<b>Description</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2015</b>
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 %	100 %
Rendement moyen du réseau	81,7 %	85,3 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	3,36	2,72
Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	3,18	2,52
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	1,96	5,07
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamation (/1000 abonnés)	12,88	6,31
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,64	1,44

### **III 3 Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau**

	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	72	0	100 %
Physico-chimique	31	0	100 %

## **IV. Financement des investissements**

La télérelève à été mise en place pour 9 446 compteurs, il reste 131 compteurs sans télérelève.

### **IV.1 Les chiffres clés de l'investissement**

Désignation	€ TTC
Investissement travaux	103 443,13
Encours de la dette au 31/12/2015	1 729 613,74
Amortissement 2015	231 372,61
Remboursement 2015	142 903,16
Intérêts	86 782,94

## IV.2 Les travaux réalisés par la ville en 2015

Le tableau ci-dessous, fait apparaître les différents travaux réalisés par la ville au cours de l'année 2015 :

Désignations	Montant Mandaté
Route du Camp Celtique, sondage et passage vidéo canalisations	2 455,20
Chemin des Vergers, réparation fuite	625,20
Chemin de la Creuse St Martin, curage source	2 077,20
Marzelay, renouvellement canalisation eau potable, 1 <sup>er</sup> tranche	44 506,80
Rue Déodat, renouvellement canalisation eau potable	36 029,58
Rue du Haut du Mont, extension réseau eau potable	14 422,75
Route de Robache, création nouveau poteau incendie	1 492,80
Gymnase Léo Lagrange, recherche fuite	708,00
Gymnase Léo Lagrange, réparation fuite	398,40
Route de Robache , sondage	727,20
Total	103443,13

---

**CONTRAT DE PARTENARIAT  
PORTANT SUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUALUDIQUE  
POUR LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

---

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

**ARTICLE 81 DU CONTRAT DE PARTENARIAT CONCLU EN DATE DU 20 DECEMBRE 2011**

**PERIODE RETRACEE : ANNEE 2015**



**RAPPORT ETABLI EN DATE DU 25 AVRIL 2016**

## PREAMBULE

---

Ce présent rapport est établi dans le respect de l'article L. 1414-14 du Code général des collectivités territoriales.

Il présente une description technique et financière, sur l'année **2015**, du service rendu par la société AQUADIE<sup>1</sup> (ci-après, le « **Partenaire Privé** ») dans le cadre du contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'exploitation, à la maintenance et au gros entretien renouvellement du centre aqualudique « AQUA NOVA AMERICA » situé à Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) en application des articles L. 1414-1 et suivants et D. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (ci-après, le « **Contrat de Partenariat** »).

Cette opération a été confiée à la société AQUADIE à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, suite à une délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (ci-après, la « **Ville** ») datée du 23 septembre 2011.

Afin de favoriser une meilleure lecture de l'exécution des missions confiées au Partenaire Privé, un bref rappel historique est inclus afin de mieux apprécier les enjeux qui ordonnaient de réaliser cette opération.

Les données comptables, économiques et financières que le présent rapport décrit sont exprimées pour l'année civile.

Ce rapport annuel d'activité est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES.

---

<sup>1</sup> Société par Actions Simplifiée au capital de € 73.000 / 538 418 765 RCS NANTERRE  
Siège social : 123 rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Adresse postale : 7/9 rue Nationale – 92660 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex  
Tél. : 01.46.99.47.25 / Fax : 01.46.99.47.43

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	2
<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>1. HISTORIQUE</b> .....	5
<b>2. SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE</b> .....	6
2.1. Contrat de Partenariat (rappel).....	6
2.2. Principaux sous-contrats (rappel).....	8
<b>3. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX</b> .....	9
3.1. Rappel du périmètre de l'opération.....	9
3.2. Avancement des études et travaux du centre aqualudique (rappel).....	9
3.3. Travaux réalisés après Mise a Disposition et expertises en cours sur l'ouvrage.....	9
3.4. Réunions du Comité de Revue.....	11
<b>4. VOLET FINANCIER - DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES</b> .....	13
4.1 Compte annuel de résultat de l'exploitation.....	13
4.2 Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputés au compte de résultat de l'exploitation.....	13
4.3 Etat des variations du patrimoine immobilier.....	14
4.4 Compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du Contrat.....	16
4.5 Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année.....	16
4.6 Engagements à incidences financières liés au contrat et nécessaires à la continuité du service public.....	18
4.7 Ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet et répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du Contrat.....	18
4.8 Tableau de financement de l'année échue / Etat des financements engagés et des valeurs financières non amorties des biens.....	18
4.9 Etat des comptes de réserve notamment les suivants : service de la dette, GER.....	19
4.10 Liste des opérations de maintenance courante (si possible valorisées) effectuées sur l'exercice.....	20
4.11 Liste des opérations de GER réalisées et valorisées et suivi du compte du GER.....	23
4.12 Suivi des coûts énergétiques (consommations, tarifs...) et note sur les évolutions du marché de l'électricité susceptibles d'intéresser les conditions d'exécution du Contrat.....	23
4.13 Récapitulatif des termes du Loyer payés sur l'année écoulée.....	26
4.14 Récapitulatif des pénalités éventuellement dues au cours de l'exercice.....	26
<b>5. VOLET TECHNIQUE - SUIVI DES INDICATEURS</b> .....	27
5.1 Indicateurs relatifs aux Objectifs de Performance prévus au Contrat de Partenariat (Article 27 du Contrat de Partenariat).....	27
5.2 Indicateurs relatifs à la part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans (article 12 du Contrat de Partenariat).....	27
5.3 Indicateurs relatifs au suivi des recettes annexes perçues par le Partenaire Privé.....	28
5.4 Indicateurs relatifs aux pénalités demandées au Partenaire Privé du contrat et à celles acquittées par lui (Article 83 du Contrat de Partenariat).....	28

<b>5.5 Information exhaustive des interventions survenues au titre du gros entretien renouvellement</b> .....	28
<b>5.6 Programme d'intervention prévu pour l'année suivante, au titre du gros entretien renouvellement</b> .....	29
<b>6. VOLET EXPLOITATION</b> .....	30
<b>6.1 Compte-rendu annuel au titre de l'exploitation</b> .....	30
<b>6.2 Compte-rendu technique</b> .....	30
<b>6.3 Compte-rendu financier</b> .....	30
<b>ANNEXES</b> .....	31
<b>ANNEXE 1 : COMPTES SOCIAUX ANNUELS</b> .....	32
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES PME ET DES ARTISANS</b> .....	33
<b>ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'EXPLOITANT</b> .....	35
<b>ANNEXE 4 : ATTESTATION D'ASSURANCE</b> .....	36

# 1. HISTORIQUE

---

Sur la base d'un rapport d'évaluation préalable, le Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a, par délibération en date du 7 mai 2009, décidé le recours au contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'entretien-maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du centre aqualudique AQUA NOVA AMERICA en application des articles L. 1414-1 et suivants et D. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Cet équipement a vocation à se substituer à la piscine municipale située Quai de la Meurthe.

Par avis d'appel public à concurrence paru au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 mars 2010 et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 31 mars 2010, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a lancé, conformément aux dispositions des articles L. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la procédure de dialogue compétitif relative à la passation du Contrat de Partenariat dont l'objet est ci-dessus rappelé.

Lors de la séance du 8 juillet 2011, le Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a autorisé le Maire à attribuer le Contrat de Partenariat à la société de projet dénommée AQUADIE qui s'est substituée à Patrimoine et Partenariats Publics, le candidat, et à son équipe constituée de CFA, Chabanne et Partenaires, BEST Ingénierie, Spie Batignolles Est, Dalkia et Espace Récréa.

C'est dans ce contexte que le Contrat de Partenariat a été présenté le 23 septembre 2011 au Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par son Maire en vue de son approbation.

Le Contrat de Partenariat a été conclu entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE en date du 20 décembre 2011 et notifié le 11 janvier 2012 à AQUADIE.

## 2. SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

---

### 2.1. CONTRAT DE PARTENARIAT (RAPPEL)

Les principaux évènements juridiques liés à la signature et à l'exécution du Contrat de Partenariat sont rappelés ci-après (les termes ayant une majuscule ont le sens défini dans la documentation contractuelle). **La police de couleur bleue matérialise les éléments nouveaux par rapport au rapport annuel d'activité établi pour l'année 2014 :**

- Délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 8 juillet 2011, autorisant le Maire à attribuer le Contrat de Partenariat à la société de projet dénommée AQUADIE qui s'est substituée à Patrimoine et Partenariats Publics, le candidat, et à son équipe constituée de CFA, Chabanne et Partenaires, BEST Ingénierie, Spie Batignolles Est, Dalkia et Espace Récréa ;
- Délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 septembre 2011, approuvant les termes du Contrat de Partenariat, de la Convention Tripartite, de l'Acte d'Acceptation relatif à la cession de créances de loyers financiers et autorisant le Maire à les signer ;
- Signature du Contrat de Partenariat entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE le 20 décembre 2011 ;
- Transmission du Contrat de Partenariat en Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges pour contrôle de légalité le 4 janvier 2012 ;
- Notification du Contrat de Partenariat par la Ville au Partenaire Privé par courrier en date du 4 janvier 2012 reçu le 11 janvier 2012 par le Partenaire Privé ;
- Publication au BOAMP en date du 17 janvier 2012 ainsi qu'au JOUE en date du 18 janvier 2012 d'un avis mentionnant la conclusion, les caractéristiques essentielles et les modalités de consultation du Contrat de Partenariat conclu le 20 décembre 2011 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et la société AQUADIE ;
- Affichage en mairie le 9 février 2012 d'un avis mentionnant la conclusion, les caractéristiques essentielles et les modalités de consultation de la Convention Tripartite conclue le 20 décembre 2011 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, la société AQUADIE et la Landesbank Saar ainsi que de l'Acte d'Acceptation signé par la Ville ;

- Envoi par le Partenaire Privé à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES d'une copie de la documentation de financement conclue entre AQUADIE et la Landesbank Saar par courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2012 ;
- Signature du procès-verbal de mise à disposition des terrains entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et la société AQUADIE le 3 juillet 2012 ;
- Dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier le 3 juillet 2012 ;
- Etablissement par Maître Philippe Alain SIMON, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Sandra GINDEIN-MASSEROLI Notaire », titulaire d'un Office Notarial à Saint-Dié-des-Vosges, 6 quai Sadi Carnot, d'un acte authentique en date du 19 décembre 2012 portant identification des terrains mis à disposition dans le cadre du Contrat de Partenariat du 20 décembre 2011 ;
- Signature en date du 15 mai 2013 du procès-verbal d'actualisation du Loyer L1 et des échéanciers suite à la fixation anticipée des taux du financement du 13 mars 2013 ;
- Signature en date du 15 mai 2013 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, AQUADIE et Espace Récréa d'un « Accord tripartite relatif à la jouissance paisible par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges du nom porté par le centre aqualudique » ;
- Signature en date du 10 janvier 2014 d'un avenant n°1 au Contrat de Partenariat ayant pour objet les modifications apportées à la notice descriptive des Biens conformément aux rapports d'étude de modifications ;
- Enregistrement et publication du Contrat de Partenariat au Service de la Publication Foncière de Saint-Dié-des-Vosges en date en 22 janvier 2014 ;
- Signature en date du 17 janvier 2014 du procès-verbal de Validation des Biens, valant Date Effective de Mise en Service des Ouvrages, dans les délais prévus par le calendrier prévisionnel de réalisation ;
- Signature en date du 28 février 2014 du procès-verbal d'actualisation du Loyer L1 et des échéanciers suite à la fixation définitive des taux du financement du 17 janvier 2014 ;

- Signature en date du 17 avril 2014 du procès-verbal constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves), à l'exception de celles devant faire l'objet d'interventions lors de la semaine d'arrêt technique ;
- Signature en date du 15 janvier 2015 du procès-verbal constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves) résiduelles, suite au second arrêt technique ;
- Signature en date du 11 février 2015 d'un avenant n°2 au Contrat de Partenariat portant sur les modalités de calcul du Montant de Recettes de Référence ;
- Signature, en date du 20 juillet 2015, entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, AQUADIE et la Lyonnaise des Eaux, d'une convention tripartite relative à la collecte et au traitement des eaux usées du centre aquatique AQUANOVA AMERICA. La convention définit les modalités de facturation par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public de gestion des réseaux d'assainissement, à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, des eaux usées rejetées au réseau d'assainissement et ensuite à la station d'épuration.

## 2.2. PRINCIPAUX SOUS-CONTRATS (RAPPEL)

Concomitamment à la signature du Contrat de Partenariat et de la Convention Tripartite avec la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le Partenaire Privé a conclu :

- Un contrat de promotion immobilière avec la société CFA Nord & Est (le « **Promoteur** »), le 7 décembre 2011 ;
- Un contrat de maintenance avec la société Dalkia France (le « **Mainteneur** »), le 6 décembre 2011 ;
- Un contrat d'exploitation et de services avec la société Action Développement Loisir - Espace Récréa (« **l'Exploitant** »), le 6 décembre 2011 ;
- Un contrat d'interface avec les sociétés CFA Nord & Est, Dalkia France et Action Développement Loisir - Espace Récréa, le 6 décembre 2011 ;
- Un ensemble de documents de financement et de sûretés avec la Landesbank Saar, le 20 décembre 2011.

## **3. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX**

---

### **3.1. RAPPEL DU PERIMETRE DE L'OPERATION**

Le terrain d'assiette sur lequel est construit le centre aqualudique est situé sur un terrain d'une superficie de 14 174 m<sup>2</sup> situé à Saint-Dié-des-Vosges (88100), 50 quai de la Résistance, sections AS parcelles 228 et 230.

### **3.2. AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE (RAPPEL)**

Pour rappel, la visite de Validation des Biens, concomitante à la réception et à la livraison des ouvrages, s'est tenue le 17 janvier 2014. Elle a donné lieu à la signature d'un procès-verbal contradictoire entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE constatant la Mise en Service des Biens.

La Date Effective de Mise en Service des Biens a ainsi eu lieu le 17 janvier 2014.

L'ouverture au public a eu lieu le 22 janvier 2014.

### **3.3. TRAVAUX REALISES APRES MISE A DISPOSITION ET EXPERTISES EN COURS SUR L'OUVRAGE**

Au cours de l'année 2015 :

- 1- CFA Nord & Est a assigné l'entreprise générale au titre de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ;
- 2- AQUADIE a effectué une déclaration de sinistres, à titre conservatoire, auprès de la compagnie assurant la garantie Dommages Ouvrage (DO).

**Ces procédures ont pour but de désigner des experts compétents afin que ceux-ci puissent identifier les responsabilités, puis prescrire les mesures nécessaires à la correction des désordres relevés. Le Promoteur et AQUADIE sont donc pleinement mobilisés et impliqués dans l'objectif de régler ces différents désordres.**

#### **3.3.1. Garantie de parfait achèvement**

A l'issue de l'année de parfait achèvement, AQUADIE et CFA Nord & Est ont constaté qu'un certain nombre de désordres et malfaçons, listé à la suite de la réception des ouvrages, n'a pas été traité par l'entreprise générale (Spie Batignolles Est). A titre d'exemple : décolllement de faïence, dégradation du revêtement de sol de l'entrée extérieure du centre aquatique, etc.

Ces désordres rentrent dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) due par l'entreprise. L'année de parfait achèvement ayant touché à sa fin en janvier 2015, CFA Nord & Est a assigné l'entreprise générale au titre de la Garantie de Parfait Achèvement. AQUADIE en a informé la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par courrier en date du 23 février 2015.

Ces désordres rentrent dans 2 catégories :

- Des malfaçons clairement identifiées qui pourront être traitées dès que l'expert judiciaire aura réalisé son rapport final ;
- Des points qui nécessitent des investigations complémentaires (tests et analyses dans des conditions précises d'exploitation) et qui relèvent de mesures correctives.

Pour la parfaite information de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, la chronologie de la procédure en cours est détaillée ci-après :

- 16/01/2015 : Après mise en demeure restée infructueuse, assignation en référé (TGI de Paris) des constructeurs avant le terme de l'année de parfait achèvement afin d'interrompre le délai d'1 an ;
- 05/03/2015 : Ordonnance TGI de Paris désignant M. LAIBE comme expert ;
- 10/04/2015 : 1<sup>er</sup> Rdv d'expertise judiciaire ;
- 26/06/2015 : 2<sup>nd</sup> Rdv d'expertise judiciaire ;
- 31/07/2015 : Déclaration de sinistre adressée par AQUADIE à la DO (réceptionnée le 03/08/2015) ;
- 12/10/2015 : Réponse de COVEA (dépassement du délai de 60 jours), actant d'un accord pour une prise en garantie des désordres 1/3/14/15/16/17/18 ;
- 22/10/2015 : Courrier adressé par AQUADIE à COVEA actant le dépassement du délai de 60 jours, et l'acquisition de la garantie pour la totalité des désordres déclarés par AQUADIE ;
- 02/12/2015 : 3<sup>ème</sup> Rdv d'expertise judiciaire ;
- 12/01/2016 : Audience devant TGI de Paris afin de rendre opposable les opérations d'expertise à la DO (COVEA), étendre la mission de l'expert judiciaire à l'examen de 6 nouveaux désordres, constater le dépassement du délai de 60 jours par COVEA. Délibéré au 09/02/2016 ;
- 29/03/2016 : 4<sup>ème</sup> Rdv d'expertise judiciaire.

NOTA : Le dernier rendez-vous d'expertise judiciaire a eu lieu le 29 mars 2016. Nous avons demandé à l'expert de se prononcer et d'établir son rapport pour les désordres visuels pouvant être traités rapidement.

Dans ce sens, CFA Nord & Est travaille avec les entreprises déodatienne afin d'obtenir et de rassembler les devis de reprise des désordres objet de l'expertise, afin de les soumettre à l'expert judiciaire.

Il est à noter que la procédure s'étend dans le temps du fait que l'entreprise générale s'est retournée vers ses propres sous-traitants, ce qui allonge la durée et le nombre de réunions sur le site.

### 3.3.2. Expertise en cours relative à la mise en œuvre de la garantie Dommages Ouvrage

Comme indiqué précédemment, AQUADIE a effectué, à titre conservatoire, une déclaration au titre de la garantie Dommages Ouvrage. Un certain nombre de points relèvent en effet de cette garantie.

L'expert DO est convié aux réunions de l'expertise judiciaire.

## **3.4. REUNIONS DU COMITE DE REVUE**

Conformément aux dispositions prévues par l'article 80 du Contrat de Partenariat, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et le Partenaire Privé se rencontrent régulièrement au sein d'un comité de revue périodique (le « **Comité de Revue** »).

Le Comité de Revue a pour objet la bonne information de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES sur le déroulement de l'opération, l'étude des modifications qui pourraient intervenir et, d'une manière générale, le suivi du Contrat de Partenariat.

Il est ci-dessous rappelé la date des Comités de Revue qui se sont tenus au cours de l'année 2015 et début 2016 ainsi que les principaux sujets évoqués :

#### \* Comité de Revue du 30 juin 2015 :

- Présentation du nouveau directeur du centre aquatique, Monsieur Stéphane BARBARAT ;
- Présentation des faits marquants et chiffres relatifs à l'exploitation (1<sup>er</sup> semestre 2015) ;
- Présentation des chiffres relatifs aux consommations (1<sup>er</sup> semestre 2015) ;
- Point sur l'expertise en cours en lien avec la garantie de parfait achèvement ;
- Organisation et revoiture du loyer L4 en lien avec l'accueil des scolaires de l'intercommunalité ;
- Point sur la convention proposée par la Lyonnaise des Eaux ;
- Date des prochains arrêts techniques.

Le compte-rendu de ce Comité de Revue a été adressé par AQUADIE à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par courriel en date du 8 juillet 2015.

\* Comité de Revue du 22 janvier 2016 :

- Présentation des faits marquants et chiffres relatifs à l'exploitation (année 2015) ;
- Projets et perspectives 2016 pour l'exploitation ;
- Organisation et revoiture du loyer L4 en lien avec l'accueil des scolaires de l'intercommunalité ;
- Révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Objectif de recettes de références pour l'année 2016 et définition d'un formalisme pour la validation de l'objectif annuel ;
- Présentation des faits marquants et chiffres relatifs aux consommations (année 2015) et discussion sur la révision des cibles à l'issue des deux premières années de fonctionnement ;
- Point sur l'expertise en cours sur le bâtiment ;
- Date des prochains arrêts techniques.

Le compte-rendu de ce Comité de Revue a été adressé par AQUADIE à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par courriel en date du 4 février 2016.

## **4. VOLET FINANCIER - DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES**

---

### **4.1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION**

Le résultat comptable de la société s'élève à 12 032,48 €.

Le détail de ce résultat se trouve ci-joint en **Annexe 1**.

### **4.2 PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES IMPUTES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION**

La méthode retenue pour la détermination des produits et charges est la comptabilité d'engagement (ou comptabilité sur les débits). Celle-ci est basée sur le principe de l'enregistrement de l'ensemble des flux économiques et financiers de l'entreprise.

Le principe des contrats à long terme a également été appliqué dans le cadre du contrat de partenariat public-privé comme le préconise l'Autorité des Normes Comptables. Ce principe comptable consiste à amortir le bien sur la durée de vie du contrat de partenariat public-privé soit 25 ans. Il faut également lisser le résultat attendu sur la durée du contrat de partenariat public-privé. Pour pouvoir procéder à ce lissage, il est constaté un encours de production ou un déstockage selon les charges et produits comptabilisés sur l'exercice.

### 4.3 ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 18 087 140,59 € et se répartit comme suit :

<b>Prix de contrat de promotion immobilière :</b>	
<b>16 630 000 €* </b>	<b>17 057 409,13</b>
CFA NORD & EST SIGNATURE C/ DEPOT PC 1,7 %	285 891,36
CFA NORD & EST STADE PURGE 1MOIS 2%	340 709,34
CFA NORD & EST STADE DEMARRAGE TRAVAUX 2,3%	391 815,74
CFA NORD & EST FACT ACHEVEMENT TRAVAUX	1 365 020,65
CFANORD STADE ACHEVEMENT 8ù	1 365 020,65
CFANORD ACHEVEMENT FONDATIONS + 1MOIS	1 023 765,49
CFA NORD & EST ACHEVEMENT FONDATIONS +2MOIS	853 137,91
CFA NORD & EST GROS OEUVRE	853 137,91
CFA NORD & EST GROS OEUVRE	1 023 765,49
CFA NORD & EST GROS OEUVRE	1 194 393,07
CFA NORD & EST HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD & EST MISE HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD & EST MISE HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD & EST MISE HORS D'EAU	853 137,91
CFA NORD & EST MISE HORS D'AIR	853 137,91
CFA NORD & EST CORPS D'ETAT SECONDAIRE	853 137,91
CFA NORD & EST CORPS D'ETAT SECONDAIRE	853 137,91
CFA NORD & EST CORPS D'ETAT SECONDAIRE	511 882,75
CFA NORD & EST ACHEVEMENT TRAVAUX INTERIEURS	511 882,75
CFA NORD & EST STADE OPR	511 882,75
CFA NORS LIVRAISON MISE EN SERVICE	341 255,16
<b>Autres frais de fonctionnement :</b>	<b>97 037,59</b>
CFA REFACT PRESTATION DIVERSES	19 651,59
CFA RAPPOT MODIFICATIONS	77 386,00
<b>Frais de gestion en phase de construction :</b>	<b>71 615,55</b>
<b>90 000 €* </b>	
IMFINED Honoraires d'assistance 2011	2 172,60
IMFINED Honoraires d'assistance 2012	30 500,00
IMFINED Honoraires d'assistance 2013	30 500,00
IMFINED Honoraires d'assistance au 17/01/2014	1 420,55
A4 Honoraires CAC 2012	3 511,20
A4 Honoraires CAC 2013	3 511,20

<b>Conseil financier, comptable et fiscal : 120 000 €*</b>	<b>116 000,00</b>
H3P HONORAIRES MISSION D ASSISTANCE	90 000,00
CFA NORD & EST REFACT HONO H3P	15 000,00
H3P FIXATION TAUX	5 500,00
H3P FIXATION TAUX	5 500,00
<b>Audit de modèle et conseil juridique : 115 000 €*</b>	<b>140 289,00</b>
HERBERT SMITH HONORAIRES AFFAIRE LANDERSBANK	85 289,00
HERBERT SMITH HONORAIRES LANDERSBANK	30 000,00
PPP REFACT KPMG	25 000,00
<b>Assurances société en phase de construction : 30 000 €*</b>	<b>7 097,00</b>
CFA NORD & EST REFACT ASSURANCE RC MAITRE D OUVRAGE	7 097,00
<b>Garantie crédit relais Fonds propres : 30 000 €*</b>	<b>22 855,58</b>
Honoraires de caution 2012	12 716,68
Honoraires de caution 1T 2T 3T2013	7 638,90
Honoraires de caution 4T2013	2 500,00
<b>Frais de pré-exploitation : 85 000 €*</b>	<b>85 000,00</b>
Récréa Frais de préexploitation	85 000,00
<b>Frais financiers intercalaires : 680 000 €*</b>	<b>489 836,74</b>
Commission d'arrangement 50 %	88 242,00
Commission d'arrangement 50 %	88 242,00
Intérêts + commission d'agent 2012	118 824,45
Intérêts 2013	180 274,74
Intérêts + commission d'agent 2014	12 755,11
CRTVA 2014	1 498,44
<b>TOTAUX</b>	<b>18 087 140,59</b>

*\* Les montants en gras sont donnés à titre indicatif d'après le budget prévisionnel du coût d'investissement*

Le montant des amortissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 s'élève à 723 485,62 €.

#### **4.4 COMPTE-RENDU DE LA SITUATION DES AUTRES BIENS ET IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DE L'OUVRAGE, EQUIPEMENT OU BIEN IMMATERIEL OBJET DU CONTRAT**

Hormis la construction, au 31 décembre 2015, il n'y a pas d'autre bien et immobilisation dans les comptes de la société.

#### **4.5 ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT REALISEES DANS L'ANNEE**

Le montant des dépenses de GER réalisées dans l'année s'élève à 26 976,73 € HT (cf. détail ci-après).

**Décompte des dépenses P3 du 01/01/2015 au 31/12/2015 - D99095N - Aquanova - Saint-Dié**

Spécialité Technicien      Période 01/01/2015 - 31/12/2015      THO 57,96      Coefficient entreprise Matériel et sous traitance : 1,3

Code H	Code DI	Libellé installation	Date clôture	Nature des travaux	Fournisseurs/Sous Traitants	Main d'oeuvre		Matériel		Sous-Traitance		Total € HT
						Heures	Montant	Débours	Montant	Débours	Montant	
HY0ZHY	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265640 23/12/2015	Remplacement éclairage de bacs tampons	REXEL FRANCE	0	- €	1 505,13 €	1 958,67 €	- €	- €	2 488,33 €
					REXEL FRANCE	0	- €	141,46 €	183,90 €	- €	- €	
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	6	347,76 €	- €	- €	- €	- €	
HY0ZHD	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265638 23/12/2015	Mise en place de niveaux sur filtres bassins	CGR + PUM	0	- €	145,53 €	189,19 €	- €	- €	536,95 €
HY0ZHE	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265626 05/11/2015	Remplacement cartouches thermostatiques douches	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	0	- €	148,93 €	193,81 €	- €	- €	309,53 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	2	115,92 €	- €	- €	- €	- €	
HC20PY	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265621 16/10/2015	REPLACEMENT VARIATEURS MOTEURS SOUFFLAGE DES CTA 4 ET 5	OBTEL ELECTRICITE INDUSTRIELLE	0	- €	- €	- €	1 296,00 €	1 684,80 €	1 858,68 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	3	173,88 €	- €	- €	- €	- €	
HC20SR	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265619 07/10/2015	REPLACEMENT DE PLAQUES DE PLAFONDS	DERREY SAS GEDIMAT	0	- €	403,49 €	524,54 €	- €	- €	840,46 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	2	115,92 €	- €	- €	- €	- €	
HY0SPX	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265618 07/10/2015	Remplacement serrures sur casiers	NAVIC	0	- €	180,00 €	234,00 €	- €	- €	407,88 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	3	173,88 €	- €	- €	- €	- €	
HY0T93Y	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265622 16/10/2015	Remplacement variateur moteur extraction CTA 6	OBTEL ELECTRICITE INDUSTRIELLE	0	- €	- €	- €	620,00 €	808,00 €	808,00 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	0	- €	- €	- €	- €	- €	
HC20PW	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266399 16/09/2015	REPLACEMENT CLAVIERS DE CONTROLE ACCES PORTES	REXEL FRANCE	0	- €	211,56 €	275,03 €	- €	- €	448,91 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	3	173,88 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHDX	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266394 25/08/2005	SAUNA : MISE EN PLACE COMPTAGE ELECTRIQUE	SODEL	0	- €	- €	- €	842,32 €	1 095,02 €	1 152,98 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	1	57,96 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHJL	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266398 25/08/2015	HAMMAM : MISE EN PLACE COMPTAGE ELECTRIQUE	SODEL	0	- €	- €	- €	373,16 €	485,11 €	543,07 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	1	57,96 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHKN	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266396 25/08/2015	ECO ENERGIE : MISE EN PLACE COMPTEUR ELECTRIQUE	SODEL	0	- €	- €	- €	1 051,14 €	1 366,48 €	1 424,44 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	1	57,96 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHLP	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266397 25/08/2015	CTA : MISE EN PLACE COMPTAGE ELECTRIQUE	SODEL	0	- €	- €	- €	400,11 €	520,14 €	578,10 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	1	57,96 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHTP	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266395 25/08/2015	MODIFICATION CABLEAGE CIRCUIT BASES	SODEL	0	- €	- €	- €	1 271,20 €	1 852,59 €	1 710,52 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	1	57,96 €	- €	- €	- €	- €	
HC20PKN	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265524 04/08/2015	ESPACE WELLNESS : REPLACEMENT MOTEUR EXTRACTION	SETEM FOURNITURE INDUSTRIELLE	0	- €	537,15 €	699,30 €	- €	- €	872,18 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	3	173,88 €	- €	- €	- €	- €	
HC20SWX	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265523 04/08/2015	REPLACEMENT POMPE DOSEUSE PH DU BASSIN EXTERIEUR	SOFINTHER	0	- €	767,62 €	997,91 €	- €	- €	1 113,83 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	2	115,92 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHFW	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265611 21/05/2015	REMISE EN ETAT ECLAIRAGE SUBAQUATIQUE	REXEL FRANCE	0	- €	535,00 €	695,50 €	- €	- €	927,34 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	4	231,84 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHGX	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265609 21/05/2015	REMISE EN ETAT ECLAIRAGE INTERIEUR	REXEL FRANCE	0	- €	358,14 €	465,58 €	- €	- €	755,38 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	5	289,80 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHRY	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265610 21/05/2015	ESPACE WELLNESS : REMISE EN ETAT ECLAIRAGE	REXEL FRANCE	0	- €	875,51 €	878,16 €	- €	- €	1 167,96 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	5	289,80 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHMR	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266390 09/04/2015	REMISE EN ETAT DE LA ROBINETTERIE SANITAIRE	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	0	- €	359,72 €	480,64 €	- €	- €	2 235,21 €
					DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	0	- €	1 037,58 €	1 348,85 €	- €	- €	
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	7	405,72 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHNS	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265605 23/04/2015	HAMMAM 1 : REMISE EN ETAT DE L'HUMIDIFICATEUR	SUEDE SAUNA	0	- €	2 288,00 €	2 874,40 €	- €	- €	3 090,32 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	2	115,92 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZHSN	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265607 23/04/2015	HALL BASSINS : REMISE EN ETAT ECLAIRAGE	REXEL FRANCE	0	- €	1 509,26 €	1 962,04 €	- €	- €	2 077,96 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	2	115,92 €	- €	- €	- €	- €	
HC1ZRTC	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 265606 23/04/2015	SAUNA 1 : REMPLI CARTE ELECTRONIQUE + CARTE RELAIS	SUEDE SAUNA	0	- €	493,00 €	640,90 €	- €	- €	988,66 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	6	347,76 €	- €	- €	- €	- €	
HC1YPOX	D99095N01	CENTRE AQUALUDIQUE	FT 266388 19/02/2015	CARTES ELECTRONIQUES ET RESISTANCES POUR SECHES CHEVEUX	OCEDIS	0	- €	499,40 €	610,22 €	- €	- €	842,06 €
					Main d'oeuvre Technicien - 2015	4	231,84 €	- €	- €	- €	- €	
<b>Total</b>						<b>70</b>	<b>4057,20</b>	<b>11776,48</b>	<b>15309,42</b>	<b>5853,93</b>	<b>7610,11</b>	<b>26 976,73 €</b>

## **4.6 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES LIES AU CONTRAT ET NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC**

Sans objet.

## **4.7 RATIOS ANNUELS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET DE RENTABILITE INTERNE DU PROJET ET REPARTITION ENTRE LE COUT DES FONDS PROPRES ET LE COUT DE LA DETTE AFFERENTS AU FINANCEMENT DES BIENS ET ACTIVITES OBJETS DU CONTRAT**

La dette subordonnée est rémunérée à un taux de 12 % annuel, conformément à l'annexe 23 (*Plan de financement*) du Contrat de Partenariat.

L'emprunt, d'une durée de 25 ans à compter de la Mise en Service de l'ouvrage, est rémunéré à un taux de 3.315 % (pour 90 % du notionnel, taux issu de la fixation anticipée du 13 mars 2013) et un taux 3.386 % (pour 10 % du notionnel, taux issu de la fixation définitive des taux en date du 17 janvier 2014).

## **4.8 TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'ANNEE ECHUE / ETAT DES FINANCEMENTS ENGAGES ET DES VALEURS FINANCIERES NON AMORTIES DES BIENS**

Les financements suivants ont été mis en place :

- Un crédit long terme « Dailly » d'un montant de 11 431 129,49 € a été débloqué à la Date Effective de Mise en Service. La société a remboursé 229 390,88 € au cours de l'exercice 2015. L'encours restant dû au 31 décembre 2015 s'élève à 10 921 095,56 €.
- Des Fonds Propres (sous forme de dette subordonnée d'actionnaires) d'un montant initial de 657 000 € ont été débloqués par les actionnaires à la Date Effective de Mise en Service, dont 20 269,50 € ont été remboursés aux associés au cours de l'exercice (conformément à l'échéancier prévisionnel). Au 31/12/2015, le montant du capital restant dû de la dette subordonnée d'actionnaires est de 636 730,42 €.

Le montant du capital social de la société s'élève à 73 000 €.

Pour rappel, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a également contribué au financement du projet par l'intermédiaire d'une subvention d'investissement versée à hauteur de 3 millions d'euros et d'Avances sur loyers versées pour 2 926 000 € HT :

- Concernant la subvention d'investissement, l'amortissement dans les comptes d'AQUADIE s'élève à 120 000 €. Le solde restant au 31 décembre 2015 s'élève donc à 2 763 666,67 € ;
- Concernant les Avances sur loyers, 116 845,24 € HT ont été rétrocédés sur 2015. Le solde TTC restant au 31 décembre 2015 s'élève à 3 225 299,18 €.

## 4.9 ETAT DES COMPTES DE RESERVE NOTAMMENT LES SUIVANTS : SERVICE DE LA DETTE, GER

**Service de la dette :** Il n'y a pas de compte de réserve pour service de la dette.

**GER :**

- Dépenses 2015 : 26 976,73 €HT
- Prévisions de dépenses 2016 : 35 000,00 €HT

Solde sur l'exercice annuel :

01/01/2015 au 31/12/2015				
Code D	Installation	Recettes	Dépenses	Soldes annuels
D99095N	CENTRE AQUALUDIQUE	47 465,12 €	26 976,73 €	20 488,39 €

Solde du compte GER au 31/12/2015 :

	2014	2015
<b>A - TOTAL Loyers L2 versés (recettes) :</b>	<b>45 030,71</b>	<b>47 465,12</b>
<b>Détail des travaux et poste de dépenses de l'année échue :</b>		
Mise en stock d'un cylindre vapeur pour sauna :	897,00	
Serrures des vestiaires :	780,00	
Pièces pour analyseurs d'eau bassins :	731,09	
Sécurisation des interventions en hauteur au niveau des filtres à sable :	15 769,57	
installation de compteurs électriques		3 698,59
remplacement éclairage et BAES		9 127,49
Remplacement variateur ssur CTA		2 664,68
Remplacement robinetterie sanitaire		2 235,21
Remise en état humidificateur		3 090,32
divers réparations et remplacement ( faux plafond , cartes électroniques		6 160,44
<b>B - TOTAL déboursé GER (dépenses)</b>	<b>18 177,66</b>	<b>26 976,73</b>
<b>Solde GER (solde année précédente + A - B)</b>	<b>26 853,05</b>	<b>47 341,44</b>
Taux moyen EONIA sur l'année écoulée	1,00094059	1,00000000
<b>SOLDE GER y compris produits financiers (à reporter )</b>	<b>26 878,31</b>	<b>47 341,44</b>

## **4.10 LISTE DES OPERATIONS DE MAINTENANCE COURANTE (SI POSSIBLE VALORISEES) EFFECTUEES SUR L'EXERCICE**

Les opérations de maintenance ont été adaptées aux équipements installés et réalisées selon l'annexe n°7 du Contrat de Partenariat.

### **Surveillance de la qualité d'eau des bassins**

#### **Circuit de traitement d'eau**

- Contrôle du fonctionnement général
- Relevé des compteurs d'eau
- Contrôle des débitmètres

#### **Analyses d'eau**

- Contrôle journalier (hors weekend) des paramètres et enregistrement dans les cahiers sanitaires pour chaque bassin (chlore libre, chlore total, chlore actif, température de l'eau, compteurs d'appoints, turbidité, pH)
- Contrôle des consignes de régulation
- Etalonnage des sondes

#### **Pompes**

- Contrôle du fonctionnement
- Nettoyage des préfiltres
- Contrôle du presse-étoupe ou de la garniture mécanique
- Contrôle de l'état de la protection mécanique de l'accouplement
- Contrôle de la boîte à bornes moteurs
- Dépoussiérage du ventilateur de refroidissement moteur
- Contrôle des manchons antivibratiles
- Contrôle de la fixation de la moto-pompe

#### **Filtration**

- Contrôle de l'encrassement
- Nettoyage des filtres
- Entretien général des vannes

#### **Pompes doseuses**

- Contrôle de la disponibilité
- Contrôle de l'injection
- Contrôle du niveau du bac
- Contrôle des connexions électriques

## Surveillance de la qualité d'air

### **Centrales de Traitement d'Air**

#### Ventilateur

- Contrôle de l'état général
- Contrôle de la volute
- Contrôle des roulements
- Contrôle de la fixation de la turbine, du moteur et de la protection mécanique de la courroie
- Contrôle des plots anti-vibratiles
- Contrôle du clavetage des poulies et turbines

#### Filtres

- Changement des filtres si nécessaire

#### Caissons

- Nettoyage, dépoussiérage
- Vérification des peintures et revêtements intérieurs
- Contrôle de l'état des soufflets et des plots antivibratiles

#### Batteries chaudes ou froides

- Contrôle de l'état des batteries et de leur étanchéité
- Contrôle de l'encrassement et contrôle du Delta P sur l'air

#### Vannes

- Contrôle de l'étanchéité des vannes et presse étoupes
- Contrôle du fonctionnement des servo moteurs

#### Registres

- Contrôle du fonctionnement des registres
- Contrôle de l'étanchéité des registres

#### Coffrets électriques

- Contrôle des voyants et changement si nécessaire
- Contrôle de la fixation du coffret

#### Régulation

- Dépoussiérage des cartes ou des régulateurs
- Contrôle des points de consigne des régulateurs
- Contrôle des paramètres de fonctionnement
- Contrôle de la cohérence des indicateurs de mesure

### **Opérations relatives aux T.G.B.T.**

Contrôle de la fermeture des panneaux d'accès  
Contrôle de l'état et fixation des chemins de câbles  
Contrôle des voyants et changements si nécessaire  
Relevé des compteurs  
Suivi de la procédure de consignation électrique  
Contrôle de l'état des câbles de raccordement  
Dépoussiérage, nettoyage  
Contrôle de la signalisation et changement si nécessaire

### **Opérations relatives aux échangeurs**

Contrôle absence de fuite  
Contrôle des presse-étoupes des vannes  
Contrôle du calorifuge

### **Contrôles réglementaires**

Contrôle des eaux de bassins selon les préconisations de l'ARS  
Contrôle de l'air ambiant  
Analyses légionelles sur des échantillons d'Eau Chaude Sanitaire  
Contrôle ICPE sur stockage de chlore gazeux contrôle d'une installation classée soumise à déclaration, rubrique 1138  
Contrôle selon le décret n°2010-349 du 31 mars 2010 portant sur les équipements de froid et climatisation de puissance supérieure à 12 kW  
Contrôle d'étanchéité des circuits comprenant des fluides frigorigènes (Pompe à Chaleur et groupe froid Ecoenergie)  
Entretien des ascenseurs avec visites toutes les 6 semaines  
Contrôle des équipements de détection (alarme incendie type 2B) et protection incendie (extincteurs, Bloc Autonomes d'Eclairage de Sécurité, désenfumage pneumatique, ...)  
et la maintenance bâtiment : réparations second œuvre (carrelages cassés, remplacement de dalles de faux plafond)

### **Maintenance bâtiment**

#### **Second œuvre**

Réparation de carrelages cassés, de dalles de faux plafond  
Contrôle de la toiture  
Remplacement de serrures de casiers de vestiaire

## 4.11 LISTE DES OPERATIONS DE GER REALISEES ET VALORISEES ET SUIVI DU COMPTE DU GER

Cf. § 4.5, 4.9 ci-dessus et chapitre 5 du présent rapport.

## 4.12 SUIVI DES COUTS ENERGETIQUES (CONSOMMATIONS, TARIFS...) ET NOTE SUR LES EVOLUTIONS DU MARCHE DE L'ELECTRICITE SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

### Chaleur :

	Chaleur (en kWh)
	Consommation du mois année 2015
janv-15	257 600
févr-15	196 300
mars-15	185 100
avr-15	173 100
mai-15	134 400
juin-15	166 400
juil-15	144 700
août-15	153 700
sept-15	143 400
oct-15	152 100
nov-15	145 200
déc-15	183 900
<b>Total</b>	<b>2 035 900</b>
<b>Cible</b>	<b>2 250 000</b>

Des études sont actuellement en cours afin de proposer des pistes d'économies d'énergie, comme par exemple la mise en place d'une isolation double peau autour des bassins dans les galeries techniques, de filtres athermiques sur les parois vitrées de la hall bassins, de bâches sur les bassins (notamment l'extérieur pour éviter son évaporation et préserver sa température).

La cible contractuelle de consommation de chaleur a été diminuée de - 4,93% pour l'année 2016 (avenant n°3 en cours de validation).

## Eau :

	<b>Eau (en m<sup>3</sup>)</b>
	<b>Consommation du mois année 2015</b>
janv-15	1 421
févr-15	1 736
mars-15	1 569
avr-15	1 686
mai-15	1 614
juin-15	2 802
juil-15	2 062
août-15	2 159
sept-15	1 626
oct-15	1 583
nov-15	1 565
déc-15	2 613
<b>Total</b>	<b>22 436</b>
<b>Cible</b>	<b>23 640</b>

L'inadéquation de la plage de fonctionnement des variateurs des pompes d'alimentation des bassins engendre des lavages de filtres plus fréquents pour les bassins :

- ludique (2 fois par semaine),
- nordique et aquasplash (3 fois par semaine).

La cible contractuelle de consommation d'eau a cependant été conservée pour l'année 2016 (avenant n°3 en cours de validation).

## Electricité :

<b>Electricité (en kWh)</b>	
<b>Consommation du mois année 2015</b>	
janv-15	113 336
févr-15	122 393
mars-15	135 855
avr-15	135 922
mai-15	127 239
juin-15	135 886
juil-15	130 776
août-15	135 290
sept-15	127 231
oct-15	129 255
nov-15	136 259
déc-15	120 016
<b>Total</b>	<b>1 549 458</b>
<b>Cible</b>	<b>1 299 000</b>

Des pistes d'économies d'énergie sont actuellement à l'étude, avec par exemple la mise en place de minuteries sur certains éclairages. Les réglages de l'interrupteur crépusculaire de l'éclairage privatif extérieur sont également affinés pour tenir compte de la saisonnalité.

Le Loyer Electricité (L3b) a été diminué de 13,1% (base janvier 2016 – Avenant n°3 en cours de validation) afin de prendre en compte la dérégulation du tarif de l'électricité depuis le 31 décembre 2015.

La cible contractuelle de consommation d'électricité a été augmentée de 10% pour l'année 2016 (avenant n°3 en cours de validation).

## 4.13 RECAPITULATIF DES TERMES DU LOYER PAYES SUR L'ANNEE ECOULEE

Il est rappelé que le loyer facturé par AQUADIE à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES se décompose de la façon suivante (cf. article 56 du Contrat de Partenariat) :

- **L1** : loyer d'investissement et de financement,
- **L2** : loyer gros entretien renouvellement (GER),
- **L3a** : loyer d'entretien-maintenance,
- **L3b** : loyer électricité,
- **L4** : loyer services,
- **L5** : loyer gestion,
- **L6** : refacturations à l'euro l'euro.

Au cours de l'année 2015, AQUADIE a perçu 2 377 709 ,94 € hors taxe au titre des loyers L1, L2, L3, L4, L5 et L6 :

- Le loyer L1 a été réglé à hauteur de 599 248,88 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 ;
- Le loyer L2 a été réglé pour 49 584,08 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 ;
- Le loyer L3 a été réglé pour 290 957,55 € HT pour la période du 1<sup>ème</sup> trimestre 2015 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 ;
- Le loyer L4 a été réglé pour 1 186 234,78 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 décembre 2015 ;
- Le loyer L5 a été réglé pour 52 134,65 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 ;
- Dans le cadre du Loyer L6, la redevance archéologique, la taxe locale d'équipement ainsi que la CFE et CVAE 2014 ont été réglées sur 2015 pour 199 550 €.

## 4.14 RECAPITULATIF DES PENALITES EVENTUELLEMENT DUES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune pénalité n'a été appliquée au cours de la période retracée.

## 5. VOLET TECHNIQUE - SUIVI DES INDICATEURS

---

### 5.1 INDICATEURS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE PERFORMANCE PREVUS AU CONTRAT DE PARTENARIAT (ARTICLE 27 DU CONTRAT DE PARTENARIAT)

Les performances définies à l'article 27 du Contrat de Partenariat sont atteintes.

Plus particulièrement, au titre de l'objectif du Montant de Recettes de Référence, les versements de recettes à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES se sont élevés pour l'année 2015 à 1 098 495 €, pour un Montant de Recettes de Référence de 1 067 000 €.

**Le dépassement par rapport au Montant de Recettes de Référence s'est donc élevé à 31 495 €. Conformément à l'article 66.2 du Contrat de Partenariat, 40 % du dépassement est conservé par la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES soit 12 598 € au titre de l'année 2015, le solde étant reversé au Partenaire Privé au titre de l'intéressement (cf. détail en page 120 du rapport de l'Exploitant, Annexe 3).**

### 5.2 INDICATEURS RELATIFS A LA PART D'EXECUTION DU CONTRAT CONFIEE A DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET A DES ARTISANS (ARTICLE 12 DU CONTRAT DE PARTENARIAT)

Le Partenaire Privé s'est engagé à attribuer, ou à faire attribuer par l'intermédiaire de ses prestataires, à des petites et moyennes entreprises (PME) et à des artisans une part d'exécution du Contrat de Partenariat, soit :

- **Au titre des prestations de renouvellement et de GER : 20 % du montant annuel actualisé des Loyers L2 ;**
- **Au titre des prestations de services : 5 % du montant annuel actualisé des Loyers L4.**

Au cours de l'année 2015, il a effectivement été confié à des PME et à des artisans :

- **Au titre des prestations de renouvellement et de GER : près de 25 % du montant annuel actualisé des Loyers L2 ;**
- **Au titre des prestations de services : près de 10 % du montant annuel actualisé des Loyers L4.**

L'identité des entreprises ainsi que la nature et le montant des prestations confiées sont détaillés en **Annexe n°2**.

### **5.3 INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DES RECETTES ANNEXES PERÇUES PAR LE PARTENAIRE PRIVE**

Le chiffre d'affaires généré par l'Exploitant au titre des recettes annexes (boutique et des distributeurs) s'élève à 30 211 euros pour l'année 2015. Le montant des charges correspondantes (fournitures...) est de 15 520 euros, soit une marge brute de 14 691 euros.

Conformément à l'article 67.2 du Contrat de partenariat et à l'article 4 de la Convention organisant l'exploitation du centre aqualudique, le montant de l'intéressement reversé par l'Exploitant à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES s'élève à 2 938 euros (20 % de la marge brute).

### **5.4 INDICATEURS RELATIFS AUX PENALITES DEMANDEES AU PARTENAIRE PRIVE DU CONTRAT ET A CELLES ACQUITTEES PAR LUI (ARTICLE 83 DU CONTRAT DE PARTENARIAT)**

Aucune pénalité n'a été appliquée au cours de la période retracée.

### **5.5 INFORMATION EXHAUSTIVE DES INTERVENTIONS SURVENUES AU TITRE DU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT**

Interventions de Gros Entretien et de Renouvellement réalisées par le Mainteneur (Dalkia) en 2015 :

- Remplacement éclairage de bacs tampons
- Mise en place de niveaux sur filtres bassins
- Remplacement cartouches thermostatiques douches
- Remplacement des variateurs des moteurs de soufflage des Centrales de Traitement d'Air 4 et 5
- Remplacement des variateurs des moteurs d'extraction de la Centrale de Traitement d'Air 6
- Remplacement de dalles de faux plafond
- Remplacement serrures sur casiers
- Remplacement des claviers de contrôle des accès portes
- Mise en place de sous-compteurs électriques (sauna, hammam, éco-énergie, Centrales de Traitement d'Air, ...)
- Modification du câblage du circuit des Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours
- Remplacement du moteur d'extraction de l'espace wellness
- Remplacement de la pompe doseuse pH du bassin extérieur
- Remise en état des éclairages subaquatique, intérieur, hall bassin et wellness
- Remise en état de la robinetterie sanitaire

- Remise en état de l'humidificateur du hammam n°1
- Remplacement de la carte électronique et de la carte relais du sauna n°1
- Remplacement des cartes électroniques et des résistances des sèches cheveux

## **5.6 PROGRAMME D'INTERVENTION PREVU POUR L'ANNEE SUIVANTE, AU TITRE DU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT**

Le programme d'intervention prévisionnel au titre du gros entretien renouvellement pour l'année 2016 est le suivant :

- Remplacement des luminaires :
  - des projecteurs du hall bassin
  - subaquatiques (ampoule et transformateur)
  - du local « plaine de jeux »
- Remplacement de cartouches de mitigeurs thermostatiques
- Maintien et remise en état des installations électriques :
  - Remplacement de blocs différentiels des armoires électriques (fitness, accueil et sous-sol)
  - Remplacement de 3 Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité
  - Remplacement de l'interrupteur de proximité Hall bassin
- Remplacement de 70 bracelets de baignade
- Remplacement de pièces d'usure sur les systèmes anti UV et de chloration
- Remplacement du ventilateur du variateur de la pompe de la fosse à plonger et du bassin Nordique
- Remplacement de béquilles de portes
- ....

## **6. VOLET EXPLOITATION**

---

### **6.1 COMPTE-RENDU ANNUEL AU TITRE DE L'EXPLOITATION**

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 3**.

### **6.2 COMPTE-RENDU TECHNIQUE**

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 3**.

### **6.3 COMPTE-RENDU FINANCIER**

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 3**.

## ANNEXES

---

Annexe 1 : Comptes sociaux annuels

Annexe 2 : Liste des PME et artisans

Annexe 3 : Rapport de l'Exploitant

Annexe 4 : Attestation d'assurance

Ville de Saint-Dié-des-Vosges  
Hôtel de Ville  
Place Jules Ferry  
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

A l'attention de Monsieur le Maire

Boulogne-Billancourt, le 7 juillet 2016

Lettre recommandée avec A.R. n°1A 118 223 5556 8

**Objet : Centre aqualudique Aqua Nova America - Rapport annuel d'activité (erratum)**

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la page 19 du rapport annuel d'activité pour l'année 2015, qui annule et remplace celle du rapport transmis par courrier en date du 21 avril dernier.

En effet, une erreur s'était glissée dans le calcul du solde du compte de Gros Entretien Renouvellement (GER) au 31/12/2015.

Nous vous retournons également l'intégralité du rapport ainsi corrigé sur support électronique.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

**AQUADIE**  
Siège social : 123, Rue du Château  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tél. : 01 46 99 47 25 - Fax : 01 46 99 47 23  
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €  
538 418 765 RCS Nanterre  
Eric Duval  
Président

*Pièces jointes : citées (page 19 rectifiée en version papier et rapport rectifié sur support numérique)*

Société par actions simplifiée au capital de € 73.000  
Siège Social : 123 rue du Château - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
538 418 765 RCS NANTERRE

Adresse postale : 7/9 rue Nationale - 92660 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex  
Tél. : 01.46.99.47.25 Fax : 01.46.99.47.43

- Concernant la subvention d'investissement, l'amortissement dans les comptes d'AQUADIE s'élève à 120 000 €. Le solde restant au 31 décembre 2015 s'élève donc à 2 763 666,67 € ;
- Concernant les Avances sur loyers, 116 845,24 € HT ont été rétrocedés sur 2015. Le solde TTC restant au 31 décembre 2015 s'élève à 3 225 299,18 €.

#### 4.9 ETAT DES COMPTES DE RESERVE NOTAMMENT LES SUIVANTS : SERVICE DE LA DETTE, GER

**Service de la dette :** Il n'y a pas de compte de réserve pour service de la dette.

**GER :**

- Dépenses 2015 : 26 976,73 €HT
- Prévisions de dépenses 2016 : 35 000,00 €HT

Solde sur l'exercice annuel :

01/01/2015 au 31/12/2015		Code D	Installation	Recettes	Dépenses	Soldes annuels
D99095N	CENTRE AQUALUDIQUE	47 465,12 €	26 976,73 €	20 488,39 €		

Solde du compte GER au 31/12/2015 :

	2014	2015
<b>A - TOTAL Loyers L2 versés (recettes) :</b>	<b>45 030,71</b>	<b>47 465,12</b>
<b>Détail des travaux et poste de dépenses de l'année échue :</b>		
Mise en stock d'un cylindre vapeur pour sauna :	897,00	
Serrures des vestiaires :	780,00	
Pièces pour analyseurs d'eau bassins :	731,09	
Sécurisation des interventions en hauteur au niveau des filtres à sable :	15 769,57	
installation de compteurs électriques		3 698,59
remplacement éclairage et BAES		9 127,49
Remplacement variateur ssur CTA		2 664,68
Remplacement robinetterie sanitaire		2 235,21
Remise en état humidificateur		3 090,32
divers réparations et remplacemst ( faux plafond , cartes électroniques		6 160,44
<b>B - TOTAL déboursé GER (dépenses)</b>	<b>18 177,66</b>	<b>26 976,73</b>
<b>Solde GER (solde année précédente + A - B)</b>	<b>26 853,05</b>	<b>47 366,70</b>
Taux moyen EONIA sur l'année écoulée	1,00094059	1,00000000
<b>SOLDE GER y compris produits financiers (à reporter)</b>	<b>26 878,31</b>	<b>47 366,70</b>

## **ANNEXE 1 : COMPTES SOCIAUX ANNUELS**

---



# **AQUADIE**

**123 RUE DU CHATEAU**

**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

**Comptes Annuels au 31/12/2015**

# Sommaire

## Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

## Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
Immobilisations	10
Amortissements	11
Provisions et dépréciations	12
Créances et dettes	13
Charges à payer	14
Produits à recevoir	15
Eléments sur les postes des entreprises liées	16
Filiales et participations	17
Composition du capital social	18

## Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	20
Détail des comptes - Passif	22
Détail des comptes - Produits	24
Détail des comptes - Charges	25

# Comptes annuels

# AQUADIE

## Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	18 087 141	1 414 816	16 672 324	17 395 810
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 087 141</b>	<b>1 414 816</b>	<b>16 672 324</b>	<b>17 395 810</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	343 667		343 667	167 633
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 199
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	304 980		304 980	168 916
Autres créances	1 004 091		1 004 091	1 108 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	957		957	327
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 653 695</b>		<b>1 653 695</b>	<b>1 449 798</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 740 836</b>	<b>1 414 816</b>	<b>18 326 020</b>	<b>18 845 608</b>

# AQUADIE

## Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel ( dont versé : 73 000 )	73 000	73 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	5 553	-15 576
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>12 032</b>	<b>21 129</b>
Subventions d'investissement	2 763 667	2 883 667
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 854 252</b>	<b>2 962 219</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 013 817	11 150 486
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	656 257	731 599
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 225 299	3 365 513
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	470 455	486 759
Dettes fiscales et sociales	105 939	149 030
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>15 471 768</b>	<b>15 883 388</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 326 020</b>	<b>18 845 608</b>

# AQUADIE

## Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 650 945		2 650 945	2 342 445
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>2 650 945</b>		<b>2 650 945</b>	<b>2 342 445</b>
Production stockée			176 035	167 633
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	3 512
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 826 980</b>	<b>2 513 589</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 694 013	1 408 047
Impôts, taxes et versements assimilés			22 294	1 005
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			723 486	691 331
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			13 123	35 835
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 452 916</b>	<b>2 136 219</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>374 064</b>	<b>377 371</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 406	476
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>4 406</b>	<b>476</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			448 650	441 648
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>448 650</b>	<b>441 648</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-444 243</b>	<b>-441 171</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-70 180</b>	<b>-63 801</b>

# AQUADIE

## Compte de résultat

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	120 000	116 333
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>120 000</b>	<b>116 333</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>120 000</b>	<b>116 333</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	37 788	31 404
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 951 386</b>	<b>2 630 399</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 939 354</b>	<b>2 609 270</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>12 032</b>	<b>21 129</b>

# Annexe

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe aux comptes annuels de la société AQUADIE pour l'exercice clos le 31/12/2015, présentant un montant total du bilan de **18 326 020 Euros** et dégageant un résultat de **12 032 Euros**

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période **du 01/01/2015 au 31/12/2015**.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en Euros.

### 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC 2014-03 et aux principes comptables généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue du contrat de partenariats soit 25 ans.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de l'immeuble, valorisée en utilisant la méthode par capitalisation, est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.3. Stocks

En application des contrats à lon terme, le résultat attendu dans le cadre du contrat de partenariats publis privé a été lissé sur une durée de 25 ans.

Afin de procéder à ce lissage, chaque année, selon les charges et produits comptabilisés dans les comptes, il est constaté un encours de production ou un déstockage.

## **3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### 3.1. Informations sur l'entité

La société AQUADIE exerce l'activité de financement, conception, réalisation, entretien, maintenance et exploitation du Centre aqualudique " AQUANOVA AMERICA " situé à Saint-Dié-des-Vosges.

### 3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de revenus locatifs.

### 3.3. Effectif

A ce jour, AQUADIE n'emploie aucune personne.

### 3.4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Terrains			
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			18 087 141
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>18 087 141</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>18 087 141</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				18 087 141
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>18 087 141</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>18 087 141</b>	

## Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	691 331	723 486		1 414 816
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>691 331</b>	<b>723 486</b>		<b>1 414 816</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>691 331</b>	<b>723 486</b>		<b>1 414 816</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL</b>							
<b>AUT. INC.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

CORPOREL.			
Acquis. titre			
<b>TOTAL</b>			

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

Provisions gisements miniers, pétroliers  
Provisions pour investissement  
Provisions pour hausse des prix  
Amortissements dérogatoires  
Dont majorations exceptionnelles de 30 %  
Provisions pour prêts d'installation  
Autres provisions réglementées

### PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges  
Provisions pour garanties données aux clients  
Provisions pour pertes sur marchés à terme  
Provisions pour amendes et pénalités  
Provisions pour pertes de change  
Provisions pour pensions, obligations similaires  
Provisions pour impôts  
Provisions pour renouvellement immobilisations  
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.  
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer  
Autres provisions pour risques et charges

### PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Dépréciations immobilisations incorporelles  
Dépréciations immobilisations corporelles  
Dépréciations titres mis en équivalence  
Dépréciations titres de participation  
Dépréciations autres immobilis. financières  
Dépréciations stocks et en cours  
Dépréciations comptes clients  
Autres dépréciations

### DEPRECIATIONS

### TOTAL GENERAL

Dotations et reprises d'exploitation  
Dotations et reprises financières  
Dotations et reprises exceptionnelles  
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

## Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	304 980	304 980	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	602 861	602 861	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	401 230	401 230	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 309 071</b>	<b>1 309 071</b>	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	92 722	92 722		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	10 921 096	392 273	1 376 948	9 151 875
Emprunts et dettes financières divers	656 257	27 913	55 763	572 581
Fournisseurs et comptes rattachés	470 455	470 455		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	6 384	6 384		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	98 463	98 463		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 092	1 092		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 246 469</b>	<b>1 089 302</b>	<b>1 432 711</b>	<b>9 724 456</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice 18 227  
Emprunts remboursés en cours d'exercice 273 183  
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

## Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
168640	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	92 721,50		92 721,50
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>92 721,50</b>		<b>92 721,50</b>
<b>EMPRUNTS DETTES FINANCIERES</b>				
178800	INTERETS COURUS SUR DETTES	19 527,00	74 599,00	-55 072,00
<b>TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES</b>		<b>19 527,00</b>	<b>74 599,00</b>	<b>-55 072,00</b>
<b>DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>				
408100	FRS FACTURES NON PARVENUES	21 507,00	55 643,04	-34 136,04
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>		<b>21 507,00</b>	<b>55 643,04</b>	<b>-34 136,04</b>
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>				
448600	ETAT CHARGES A PAYER	1 092,00	475,00	617,00
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>1 092,00</b>	<b>475,00</b>	<b>617,00</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>134 847,50</b>	<b>130 717,04</b>	<b>4 130,46</b>

## Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>				
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	20 207,40	59 523,13	-39 315,73
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>20 207,40</b>	<b>59 523,13</b>	<b>-39 315,73</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>				
455700	INT COURUS C/C MERE A RECEVOIR	4 406,13	476,35	3 929,78
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>4 406,13</b>	<b>476,35</b>	<b>3 929,78</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>24 613,53</b>	<b>59 999,48</b>	<b>-35 385,95</b>

## Éléments sur les postes des entreprises liées

Rubriques	Entreprises liées	Participations
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
<hr/>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	401 230	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<hr/>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	393 754	262 503
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participations		
Autres produits financiers	4 406	
Charges financières	46 173	30 782

## Filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
<hr/>					
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
<hr/>					
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>					
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		
			0,00		

## Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	7 300			10
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

# Détail des comptes

# AQUADIE

## Détail des comptes - Actif

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
<b>CONSTRUCTIONS</b>					
214100	CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI	18 087 140,59	18 087 140,59		
<b>Total 2050/AP - Constructions, brut</b>		<b>18 087 140,59</b>	<b>18 087 140,59</b>		
281410	AMORT DES CONSTRUCT* SOL AUTRUI	-1 414 816,33	-691 330,71	-723 485,62	104,65 %
<b>Total 2050/AQ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>-1 414 816,33</b>	<b>-691 330,71</b>	<b>-723 485,62</b>	<b>104,65 %</b>
<b>TOTAL CONSTRUCTIONS</b>		<b>16 672 324,26</b>	<b>17 395 809,88</b>	<b>-723 485,62</b>	<b>-4,16 %</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>16 672 324,26</b>	<b>17 395 809,88</b>	<b>-723 485,62</b>	<b>-4,16 %</b>
<b>STOCKS</b>					
<b>EN COURS DE PRODUCTION SERVICES</b>					
345000	ENCOURS DE PRODUCTION DE SERVICES	343 667,34	167 632,52	176 034,82	105,01 %
<b>Total 2050/BP - En cours de production de services, brut</b>		<b>343 667,34</b>	<b>167 632,52</b>	<b>176 034,82</b>	<b>105,01 %</b>
<b>TOTAL EN COURS DE PRODUCTION SERVICES</b>		<b>343 667,34</b>	<b>167 632,52</b>	<b>176 034,82</b>	<b>105,01 %</b>
<b>TOTAL STOCKS</b>		<b>343 667,34</b>	<b>167 632,52</b>	<b>176 034,82</b>	<b>105,01 %</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES /COMMANDES</b>					
<b>AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS</b>					
409100	FRS AVANCES ET ACOMPTES VERSES		4 199,40	-4 199,40	-100,00 %
<b>Total 2050/BV - Avances et acomptes sur commandes, brut</b>			<b>4 199,40</b>	<b>-4 199,40</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>TOTAL AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS</b>			<b>4 199,40</b>	<b>-4 199,40</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>TOTAL AVANCES ET ACOMPTES /COMMANDES</b>			<b>4 199,40</b>	<b>-4 199,40</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>CLIENTS ET DIVERS</b>					
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>					
411000	LOCATAIRES	284 773,08	109 392,70	175 380,38	160,32 %
<b>Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut</b>		<b>284 773,08</b>	<b>109 392,70</b>	<b>175 380,38</b>	<b>160,32 %</b>
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>284 773,08</b>	<b>109 392,70</b>	<b>175 380,38</b>	<b>160,32 %</b>
<b>CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES</b>					
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	20 207,40	59 523,13	-39 315,73	-66,05 %
<b>Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut</b>		<b>20 207,40</b>	<b>59 523,13</b>	<b>-39 315,73</b>	<b>-66,05 %</b>
<b>TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES</b>		<b>20 207,40</b>	<b>59 523,13</b>	<b>-39 315,73</b>	<b>-66,05 %</b>
<b>TOTAL CLIENTS ET DIVERS</b>		<b>304 980,48</b>	<b>168 915,83</b>	<b>136 064,65</b>	<b>80,55 %</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>					
<b>ETAT ET COLLECTIVITES</b>					
445400	TVA SUR AVANCE ET ACOMPTE RECUS	527 796,54	551 165,58	-23 369,04	-4,24 %
445683	TVA DEDUCTIBLE AUTRE EN ATTENTE DE	0,17		0,17	n.a.
445685	TVA DEDUCTIBLE 20% EN ATTENTE DE PA	71 479,46	70 579,56	899,90	1,27 %
445860	TVA SUR FACT NON PARVENUES	3 584,50	9 154,39	-5 569,89	-60,84 %

## AQUADIE

## Détail des comptes - Actif

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>Total 2050/BZ - AUTRES CREANCES</b>					
		<b>602 860,67</b>	<b>630 899,53</b>	<b>-28 038,86</b>	<b>-4,44 %</b>
<b>TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES</b>					
		<b>602 860,67</b>	<b>630 899,53</b>	<b>-28 038,86</b>	<b>-4,44 %</b>
<b>GROUPE ET ASSOCIES</b>					
455235	CC PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLI	396 823,72	477 347,37	-80 523,65	-16,87 %
455700	INT COURUS C/C MERE A RECEVOIR	4 406,13	476,35	3 929,78	824,98 %
<b>Total 2050/BZ - AUTRES CREANCES</b>					
		<b>401 229,85</b>	<b>477 823,72</b>	<b>-76 593,87</b>	<b>-16,03 %</b>
<b>TOTAL GROUPE ET ASSOCIES</b>					
		<b>401 229,85</b>	<b>477 823,72</b>	<b>-76 593,87</b>	<b>-16,03 %</b>
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>					
		<b>1 004 090,52</b>	<b>1 108 723,25</b>	<b>-104 632,73</b>	<b>-9,44 %</b>
<b>TRESORERIE ET DIVERS</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>					
512027	BANQUE ESPERITO SANTO	921,82	326,78	595,04	182,09 %
512044	BESV REVENUS	35,14		35,14	n.a.
<b>Total 2050/CF - TRESORERIE ET DIVERS</b>					
		<b>956,96</b>	<b>326,78</b>	<b>630,18</b>	<b>192,85 %</b>
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>					
		<b>956,96</b>	<b>326,78</b>	<b>630,18</b>	<b>192,85 %</b>
<b>TOTAL TRESORERIE ET DIVERS</b>					
		<b>956,96</b>	<b>326,78</b>	<b>630,18</b>	<b>192,85 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					
		<b>18 326 019,56</b>	<b>18 845 607,66</b>	<b>-519 588,10</b>	<b>-2,76 %</b>

# AQUADIE

## Détail des comptes - Passif

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>CAPITAL</b>					
101300	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	73 000,00	73 000,00	-	-
<b>Total 2051/DA - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>		
<b>TOTAL CAPITAL</b>		<b>73 000,00</b>	<b>73 000,00</b>		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>					
110000	REPORT A NOUVEAU (CREDITEUR)	5 552,50		5 552,50	n.a.
119000	REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)		-15 576,26	15 576,26	-100,00 %
<b>Total 2051/DH - Report à nouveau N</b>		<b>5 552,50</b>	<b>-15 576,26</b>	<b>21 128,76</b>	<b>-135,66 %</b>
<b>TOTAL REPORT A NOUVEAU</b>		<b>5 552,50</b>	<b>-15 576,26</b>	<b>21 128,76</b>	<b>-135,66 %</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
2051/DI	RESULTAT DE L'EXERCICE	12 032,48	21 128,76	-9 096,28	-43,05 %
<b>Total 2051/DI - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>12 032,48</b>	<b>21 128,76</b>	<b>-9 096,28</b>	<b>-43,05 %</b>
<b>TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>12 032,48</b>	<b>21 128,76</b>	<b>-9 096,28</b>	<b>-43,05 %</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
138000	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 763 666,67	2 883 666,67	-120 000,00	-4,16 %
<b>Total 2051/DJ - Subventions d'investissement N</b>		<b>2 763 666,67</b>	<b>2 883 666,67</b>	<b>-120 000,00</b>	<b>-4,16 %</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 763 666,67</b>	<b>2 883 666,67</b>	<b>-120 000,00</b>	<b>-4,16 %</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 854 251,65</b>	<b>2 962 219,17</b>	<b>-107 967,52</b>	<b>-3,64 %</b>
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ETAB. DE CREDIT</b>					
<b>EMPRUNTS</b>					
164001	EMPRUNTS LONG TERME	10 921 095,56	11 150 486,44	-229 390,88	-2,06 %
168840	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	92 721,50		92 721,50	n.a.
<b>Total 2051/DU - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>11 013 817,06</b>	<b>11 150 486,44</b>	<b>-136 669,38</b>	<b>-1,23 %</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>		<b>11 013 817,06</b>	<b>11 150 486,44</b>	<b>-136 669,38</b>	<b>-1,23 %</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS &amp; DETTES ETAB. DE CREDIT</b>		<b>11 013 817,06</b>	<b>11 150 486,44</b>	<b>-136 669,38</b>	<b>-1,23 %</b>
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES FINANCIERES DIV</b>					
<b>DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS</b>					
171100	DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATI	636 730,42	657 000,00	-20 269,58	-3,09 %
178800	INTERETS COURUS SUR DETTES	19 527,00	74 599,00	-55 072,00	-73,82 %
<b>Total 2051/DV - Emprunts et dettes financières divers N</b>		<b>656 257,42</b>	<b>731 599,00</b>	<b>-75 341,58</b>	<b>-10,30 %</b>
<b>TOTAL DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS</b>		<b>656 257,42</b>	<b>731 599,00</b>	<b>-75 341,58</b>	<b>-10,30 %</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS &amp; DETTES FINANCIERES DIV</b>		<b>656 257,42</b>	<b>731 599,00</b>	<b>-75 341,58</b>	<b>-10,30 %</b>
<b>DETTES</b>					
<b>ACOMPTES RECUS</b>					
419100	CLIENTS ACOMPTES	3 225 299,18	3 365 513,46	-140 214,28	-4,17 %

# AQUADIE

## Détail des comptes - Passif

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>Total 2051/DW - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours :</b>					
		<b>3 225 299,18</b>	<b>3 365 513,46</b>	<b>-140 214,28</b>	<b>-4,17 %</b>
<b>TOTAL ACOMPTES RECUS</b>		<b>3 225 299,18</b>	<b>3 365 513,46</b>	<b>-140 214,28</b>	<b>-4,17 %</b>
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>3 225 299,18</b>	<b>3 365 513,46</b>	<b>-140 214,28</b>	<b>-4,17 %</b>
<b>FOURNISSEURS</b>					
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>					
401000	FOURNISSEURS	448 948,17	431 116,20	17 831,97	4,14 %
<b>Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N</b>					
		<b>448 948,17</b>	<b>431 116,20</b>	<b>17 831,97</b>	<b>4,14 %</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>448 948,17</b>	<b>431 116,20</b>	<b>17 831,97</b>	<b>4,14 %</b>
<b>FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES</b>					
406100	FRS FACTURES NON PARVENUES	21 507,00	55 643,04	-34 136,04	-61,35 %
<b>Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N</b>					
		<b>21 507,00</b>	<b>55 643,04</b>	<b>-34 136,04</b>	<b>-61,35 %</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES</b>		<b>21 507,00</b>	<b>55 643,04</b>	<b>-34 136,04</b>	<b>-61,35 %</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS</b>		<b>470 455,17</b>	<b>486 759,24</b>	<b>-16 304,07</b>	<b>-3,35 %</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>					
<b>ETAT ET COLLECTIVITES</b>					
444000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 384,00	31 404,00	-25 020,00	-79,67 %
445510	TVA A DECAISSER	47 833,00	85 998,00	-41 365,00	-46,48 %
445715	TVA COLLECTEE 20%		0,71	-0,71	-100,00 %
445725	TVA COLLECTEE 20% EN ATTENTE D'ENCA	47 462,18	18 232,12	29 230,06	160,32 %
445870	TVA SUR FACTURE A ETABLIR	3 367,90	9 920,52	-6 552,62	-66,05 %
448600	ETAT CHARGES A PAYER	1 092,00	475,00	617,00	129,89 %
<b>Total 2051/DY - Dettes fiscales et sociales N</b>					
		<b>105 939,08</b>	<b>149 030,35</b>	<b>-43 091,27</b>	<b>-28,91 %</b>
<b>TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES</b>		<b>105 939,08</b>	<b>149 030,35</b>	<b>-43 091,27</b>	<b>-28,91 %</b>
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>105 939,08</b>	<b>149 030,35</b>	<b>-43 091,27</b>	<b>-28,91 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>18 326 019,56</b>	<b>18 845 607,66</b>	<b>-519 588,10</b>	<b>-2,76 %</b>

# AQUADIE

## Détail des comptes - Produits

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NET</b>					
706200	LOYERS	915 843,74	875 139,58	40 704,16	4,65 %
706210	REDEVANCES DISTRIBUTEURS	15 747,50	43 002,50	-27 255,00	-63,38 %
706300	REFACTURATION DE CHARGES	1 095 074,16	1 046 876,34	48 197,82	4,60 %
706305	MAINTENANCE TECHNIQUE	334 531,52	309 555,70	24 975,82	8,07 %
706835	REFACT. HONORAIRES DE GESTION	69 511,91	67 280,74	2 231,17	3,32 %
708000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	197 942,00		197 942,00	n.a.
708001	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	22 294,00	590,00	21 704,00	3678,64 %
<b>Total 2052/FG - CHIFFRES D'AFFAIRES NET</b>		<b>2 650 944,83</b>	<b>2 342 444,86</b>	<b>308 499,97</b>	<b>13,17 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 650 944,83</b>	<b>2 342 444,86</b>	<b>308 499,97</b>	<b>13,17 %</b>
<b>TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NET</b>					
		2 650 944,83	2 342 444,86	308 499,97	13,17 %
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
<b>PRODUCTION STOCKEE</b>					
713400	VARIATION DE PRODUCTION DE SERVICES	176 034,82	167 632,52	8 402,30	5,01 %
<b>Total 2052/FM - Production stockée N</b>		<b>176 034,82</b>	<b>167 632,52</b>	<b>8 402,30</b>	<b>5,01 %</b>
<b>TOTAL PRODUCTION STOCKEE</b>		<b>176 034,82</b>	<b>167 632,52</b>	<b>8 402,30</b>	<b>5,01 %</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>					
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	0,55	3 511,80	-3 511,25	-99,98 %
<b>Total 2052/FQ - Autres produits N</b>		<b>0,55</b>	<b>3 511,80</b>	<b>-3 511,25</b>	<b>-99,98 %</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>		<b>0,55</b>	<b>3 511,80</b>	<b>-3 511,25</b>	<b>-99,98 %</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>176 035,37</b>	<b>171 144,32</b>	<b>4 891,05</b>	<b>2,86 %</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
<b>AUTRES INTERETS &amp; PROD ASSIMILES</b>					
768000	PRODUITS FINANCIERS SUR CC	4 406,13	476,35	3 929,78	824,98 %
<b>Total 2052/GL - Autres Intérêts et produits assimilés N</b>		<b>4 406,13</b>	<b>476,35</b>	<b>3 929,78</b>	<b>824,98 %</b>
<b>TOTAL AUTRES INTERETS &amp; PROD ASSIMILES</b>		<b>4 406,13</b>	<b>476,35</b>	<b>3 929,78</b>	<b>824,98 %</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>4 406,13</b>	<b>476,35</b>	<b>3 929,78</b>	<b>824,98 %</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
<b>PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL</b>					
777000	QP DES SUBV. D'INVEST. VIREE AU RSL	120 000,00	116 333,33	3 666,67	3,15 %
<b>Total 2053/HB - Produits exceptionnels sur opérations en capital N</b>		<b>120 000,00</b>	<b>116 333,33</b>	<b>3 666,67</b>	<b>3,15 %</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL</b>		<b>120 000,00</b>	<b>116 333,33</b>	<b>3 666,67</b>	<b>3,15 %</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>120 000,00</b>	<b>116 333,33</b>	<b>3 666,67</b>	<b>3,15 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 951 386,33</b>	<b>2 630 398,86</b>	<b>320 987,47</b>	<b>12,20 %</b>

# AQUADIE

## Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>					
<b>ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>					
604000	ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS DE SER	197 942,00		197 942,00	n.a.
<b>Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>197 942,00</b>		<b>197 942,00</b>	<b>n.a.</b>
<b>TOTAL ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>		<b>197 942,00</b>		<b>197 942,00</b>	<b>n.a.</b>
<b>MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX</b>					
605000	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TR	7 500,00		7 500,00	n.a.
<b>Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>7 500,00</b>		<b>7 500,00</b>	<b>n.a.</b>
<b>TOTAL MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX</b>		<b>7 500,00</b>		<b>7 500,00</b>	<b>n.a.</b>
<b>LOCATIONS</b>					
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	372,00		372,00	n.a.
<b>Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>372,00</b>		<b>372,00</b>	<b>n.a.</b>
<b>TOTAL LOCATIONS</b>		<b>372,00</b>		<b>372,00</b>	<b>n.a.</b>
<b>ENTRETIEN ET REPARATIONS</b>					
615200	ENTRETIEN IMMOBILIERS	1 095 074,16		1 095 074,16	n.a.
615201	ENTRETIEN IMMOBILIERS RECUP		1 046 876,34	-1 046 876,34	-100,00 %
615600	CONTRATS DE MAINTENANCE	334 527,40	309 555,70	24 971,70	8,07 %
<b>Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>1 429 601,56</b>	<b>1 356 432,04</b>	<b>73 169,52</b>	<b>5,39 %</b>
<b>TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS</b>		<b>1 429 601,56</b>	<b>1 356 432,04</b>	<b>73 169,52</b>	<b>5,39 %</b>
<b>PRIMES D'ASSURANCES</b>					
616100	ASSURANCES MULTIRISQUES	13 321,15		13 321,15	n.a.
616103	ASSURANCES MULTIRISQUES VACANT		11 643,19	-11 643,19	-100,00 %
<b>Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>13 321,15</b>	<b>11 643,19</b>	<b>1 677,96</b>	<b>14,41 %</b>
<b>TOTAL PRIMES D'ASSURANCES</b>		<b>13 321,15</b>	<b>11 643,19</b>	<b>1 677,96</b>	<b>14,41 %</b>
<b>REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES</b>					
622613	HONORAIRES CAC	5 100,66	500,00	4 600,66	820,13 %
622625	HONORAIRES ASSISTANCE	30 643,88	29 621,55	1 022,33	3,45 %
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	140,19	190,20	-50,01	-26,29 %
<b>Total 2062/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>35 884,73</b>	<b>30 311,76</b>	<b>5 572,98</b>	<b>18,39 %</b>
<b>TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES</b>		<b>35 884,73</b>	<b>30 311,76</b>	<b>5 572,98</b>	<b>18,39 %</b>
<b>PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES</b>					
623100	ANNONCES ET INSERTIONS		142,26	-142,26	-100,00 %
<b>Total 2062/FW - Autres achats et charges externes N</b>			<b>142,26</b>	<b>-142,26</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES</b>			<b>142,26</b>	<b>-142,26</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES</b>					
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 392,03	9 518,17	-126,14	-1,33 %
<b>Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N</b>		<b>9 392,03</b>	<b>9 518,17</b>	<b>-126,14</b>	<b>-1,33 %</b>
<b>TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES</b>		<b>9 392,03</b>	<b>9 518,17</b>	<b>-126,14</b>	<b>-1,33 %</b>

# AQUADIE

## Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Ecart	%
<b>TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>					
		1 694 013,47	1 408 047,41	285 966,06	20,31 %
<b>IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES</b>					
<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>					
635110	CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	22 294,00	590,00	21 704,00	3678,64 %
635400	DROITS D'ENREGISTREMENTS TIMBRE		415,00	-415,00	-100,00 %
<b>Total 2052/FX - Impôts, taxes et versements assimilés N</b>		<b>22 294,00</b>	<b>1 005,00</b>	<b>21 289,00</b>	<b>2118,31 %</b>
<b>TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>		<b>22 294,00</b>	<b>1 005,00</b>	<b>21 289,00</b>	<b>2118,31 %</b>
<b>TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES</b>		<b>22 294,00</b>	<b>1 005,00</b>	<b>21 289,00</b>	<b>2118,31 %</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>					
<b>AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS</b>					
681120	DAP IMMOBILISATIONS CORPORELLES	723 485,62	691 330,71	32 154,91	4,65 %
<b>Total 2052/GA - Dotations d'exploitation sur Immobilisations, dotations</b>		<b>723 485,62</b>	<b>691 330,71</b>	<b>32 154,91</b>	<b>4,65 %</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS</b>		<b>723 485,62</b>	<b>691 330,71</b>	<b>32 154,91</b>	<b>4,65 %</b>
<b>TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>723 485,62</b>	<b>691 330,71</b>	<b>32 154,91</b>	<b>4,65 %</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>					
<b>CHARGES DIV DE GESTION COURANTE</b>					
651000	REDEVANCES INTERESSEMENT	13 122,50	35 835,00	-22 712,50	-63,38 %
659000	CHARGES DIVERSES GESTION COURAN	0,72	0,40	0,32	80,00 %
<b>Total 2052/GE - Autres charges N</b>		<b>13 123,22</b>	<b>35 835,40</b>	<b>-22 712,18</b>	<b>-63,38 %</b>
<b>TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE</b>		<b>13 123,22</b>	<b>35 835,40</b>	<b>-22 712,18</b>	<b>-63,38 %</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>		<b>13 123,22</b>	<b>35 835,40</b>	<b>-22 712,18</b>	<b>-63,38 %</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>					
661160	CHARGES FINANCIERES EMPRUNT	448 649,54	441 647,58	7 001,96	1,59 %
<b>Total 2052/GR - Intérêts et charges assimilées N</b>		<b>448 649,54</b>	<b>441 647,58</b>	<b>7 001,96</b>	<b>1,59 %</b>
<b>TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>		<b>448 649,54</b>	<b>441 647,58</b>	<b>7 001,96</b>	<b>1,59 %</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		<b>448 649,54</b>	<b>441 647,58</b>	<b>7 001,96</b>	<b>1,59 %</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>					
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>					
695100	IMPOT SUR LES BENEFICES	37 788,00	31 404,00	6 384,00	20,33 %
<b>Total 2053/HK - Impôt sur les bénéfices N</b>		<b>37 788,00</b>	<b>31 404,00</b>	<b>6 384,00</b>	<b>20,33 %</b>
<b>TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		<b>37 788,00</b>	<b>31 404,00</b>	<b>6 384,00</b>	<b>20,33 %</b>
<b>TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		<b>37 788,00</b>	<b>31 404,00</b>	<b>6 384,00</b>	<b>20,33 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 939 353,85</b>	<b>2 609 270,10</b>	<b>330 083,75</b>	<b>12,65 %</b>



## ANNEXE 2 : LISTE DES PME ET DES ARTISANS

ETAT RECAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIEES A DES PME ET A DES ARTISANS

**ANNEE RETRACCÉE : 2015**  
**PRESTATIONS DE SERVICES (L4)**

RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2015	PREVISIONNEL 2016
AG DISTRIBUTION	12 RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	3-5 salariés	355 600	THE	2 538,40	3 000,00
ALL YACHT	QUAI GEORGES THIERRY, PORT DE PLAISANCE, 14150 OUISTREHAM	3-5 salariés	415 000	TALKIES	162,00	200,00
AQUADIF	ZONE DELA VIGIE - 68390 SAUSHEIM	3-5 salariés	899 400	VITROPHANIE	2 416,00	1 200,00
APPLICAM	2 AVENUE SEBASTOPOUL, 57070 METZ	50-99 salariés	13 925 300	MONETIQUE	10 859,00	10 000,00
BARADEL PAYSAGE	PEPINIERE DU KEMBERG, 711 CHEMIN DE LA REINE, 88100 SAINTE MARGUERITE	10-19 salariés	1 511 200	ENTRETIEN ESPACES VERTS	7 617,00	8 608,00
BOULANGERIE BONETTO	6 RUE DAUPHINE, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salariés	nc	GATEAUX ANNIVERSAIRES	1 427,48	1 600,00
C JOE DOG SECURITE	112 CHEMIN DE LA QUENEVRELLE, 88470 SAINT MICHEL SUR MEURTHE	0 salarié	86 500	GARDIENNAGE	3 188,86	3 000,00
CAEN REPRO	8 RUE FERDINAND BUISSON, 14280 SAINT CONTEST	10-19 salariés	2 954 500	IMPRESSION	6 771,00	5 000,00
CAMYILLE	6 RUE GUILLAUME SCHOETTKE, 57200 SARRREGUEMINES	3-5 salariés	1 148 200	PRODUITS WELLNESS	3 421,73	3 000,00
DELORY	26 RUE DU DIEWEG, 67600 SELESTAT	0 salarié	53 700	NETTOYAGE FOSSE	1 459,94	1 650,00
GRAFIK	10 RUE ABO VOLO, 14120 MONDEVILLE	3-5 salariés	nc	IMPRESSION	248,00	0,00
LUSTRAL ENTRETIEN	1 ALLEE DES BONNETONS, 54425 PULNOY	100-199 salariés	19 291 000	SOCIETE DE NETTOYAGE	54 397,64	55 100,00
IMADE IN FORM	37 CHEMIN DES AULNES 88100 SAINTE MARGUERITE	3-5 salariés	en création	COACHING FITNESS	360,00	350,00
PROMAXIDIS	ZONE ARTISANALE HELIULE 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salariés	3 764 100	COMMERCE DE GROS	840,81	1 000,00
SONLIGHT	3 IMPASSE DU PRE BLINVIL 88100 SAINT DIE DES VOSGES	1-2 salariés	74 500	MATERIEL SONORISATION	3 300,00	1 500,00
WATERFORM	19 RUE MAURICE RAVEL, 25200 MONTBELLIARD	20-49 salariés	4 875 630	MATERIEL AQUATIQUE	799,58	500,00
ZEP	ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER, 28210 NOGENT LE ROI	20-49 salariés	29 135 500	PRODUITS ENTRETIEN	5 145,00	5 000,00
<b>MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS</b>						
<b>MONTANT DU LOYER I4 ACTUALISE</b>					<b>104 952,44</b>	<b>100 708,00</b>
<b>RAPPORT EN %</b>					<b>1 095 074,16</b>	<b>1 113 604,00</b>
<b>RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL</b>					<b>9,58%</b>	<b>9,04</b>
					<b>54 753,71</b>	<b>55 680,20</b>

Rappel : Récréta = 5% du L4 actualisé

On entend par « petites et moyennes entreprises » les entreprises visées à l'article L414-9 du CGCT et au décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique et à la recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003.

Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel.

\* Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'exécède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'exécède pas 43 millions d'euros.

\* Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'exécède pas 10 millions d'euros.

\* Une microentreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'exécède pas 2 millions d'euros.

**CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
**ETAT RECAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIEES A DES PME ET A DES ARTISANS**

**ANNEE RETRACEE : 2015**  
**PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT ET DE GER (L2)**

RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2015	PREVISIONNEL 2016
DERREY SAS GEDIMAT	45, avenue de Bellefontaine 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	15	45 000 000	Fourniture de plaques de faux plafond	524,54	
OBTEL	5, rue André Fruchard 54320 MAXEVILLE	35	2 000 000	Fourniture de moteurs de variateurs	2 490,80	
SODEL	8, rue du 12ème Régiment d'Artillerie 88 100 SAINT-DIE- DES-VOSGES	49	21 000 000	Travaux électriques (dont modifications électriques pour le test des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité et pose des sous-compteurs électriques nécessaire au suivi des consommations)	5 119,31	
SUEDE SAUNA	12, traverse du Daval 88250 LA BRESSE	11	1 500 000	Remplacement carte électronique et carte relais. Remise en état d'un humidificateur	3 615,30	
<b>MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS</b>					<b>11 749,95</b>	<b>0,00</b>
<b>MONTANT DU LOYER L2 ACTUALISE</b>					<b>47 465,12</b>	
<b>RAPPORT EN %</b>					<b>24,75%</b>	
<b>RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL</b>					<b>20%</b>	

Rappel : Dalkia = 20% L2 actualisé

On entend par « petites et moyennes entreprises » les entreprises visées à l'article L1414-9 du CGCT et au décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique et à la recommandation de la Commission européenne n° 2003/261/CE du 6 mai 2003.

Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel.

\* Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'exécède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'exécède pas 43 millions d'euros.

\* Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'exécède pas 10 millions d'euros.

\* Une microentreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'exécède pas 2 millions d'euros.

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
Caractéristiques du contrat.....	4
Les faits marquants de l'année.....	5
2015 en chiffres.....	6
<b>DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>7</b>
Accueil des scolaires.....	8
Accueil des clubs.....	11
Accueil du public.....	15
<b>...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES .....</b>	<b>17</b>
Jeunesse et centres de loisirs.....	18
Les handicaps.....	26
Les seniors.....	27
Les associations.....	28
<b>... AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS .....</b>	<b>29</b>
Les activités .....	30
Les animations .....	37
<b>LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE.....</b>	<b>43</b>
La qualité de l'eau.....	44
La propreté.....	45
Baromètre de satisfaction.....	52
<b>LES MATERIELS .....</b>	<b>55</b>
Le contrôle d'accès .....	56
<b>LA FREQUENTATION.....</b>	<b>57</b>
Synthèse sur la fréquentation.....	58
Fréquentation par espace.....	59
Provenance des usagers publics.....	60

<b>LES RECETTES.....</b>	<b>65</b>
La grille tarifaire.....	66
Les recettes par catégorie.....	69
Les reversements.....	70
<b>LES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>73</b>
Les indicateurs RH de l'année.....	74
La formation.....	77
<b>LA COMMUNICATION.....</b>	<b>81</b>
Les actions commerciales.....	82
Des exemples de supports de communication.....	83
Le tableau de bord internet.....	88
Les réseaux sociaux.....	90
Les articles de presse.....	91
<b>LES ELEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>111</b>
Les produits.....	112
Les charges.....	113
L'Intéressement.....	118
<b>PERSPECTIVES 2016.....</b>	<b>119</b>
Les perspectives pour l'avenir.....	120
Proposition de grille tarifaire.....	121
<b>ANNEXES.....</b>	<b>123</b>
Plannings d'ouverture.....	124
Rapport annuel ARS.....	127



# INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2015 EN CHIFFRES



## INTRODUCTION

# CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Date d'ouverture : 22 Janvier 2014

Type de contrat : Contrat de partenariat

Date de signature du contrat de partenariat : 20 décembre 2011

Durée du contrat : 25 ans à compter de la Mise en Service

Personne publique : Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Titulaire du contrat : SAS Aquadié

Titulaire du contrat d'exploitation et de services : ADL RECREA

**INTRODUCTION**

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1<sup>er</sup> Janvier 2015 :  
 Tarification pour Saint Dié des Vosges  
 étendu à la Communauté de  
 Communes



8 Février 2015 :  
 Fitness Event au Palais Omnisports  
 Joseph Claudel



Février 2015 :  
 1<sup>er</sup> stage Multi-activités



4 octobre 2015 :  
 1<sup>ère</sup> participation au Festival  
 International de Géographie



25 octobre 2015 :  
 Octobre Rose



Du 26 au 30 octobre 2015 :  
 Opération « Comme un poisson dans  
 l'eau »



**INTRODUCTION**

## 2015 EN CHIFFRES

**384h** heures d'ouvertures dédiées à l'accueil des scolaires primaires

**18** Ecoles déodatienues accueillies, primaires et secondaires

**5** Clubs résidents à Aquanova America

**208 765** Fréquentation en 2015

**1 080** Moyenne de participants aux cours collectifs par semaine

**1 650** Nombre d'abonnements trimestriels et annuels commercialisés

**61** Nombre de Baptême de plongée en 2015

**14** Nombre de Formation Plongée Niveau 1 en 2015



# DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES SCOLAIRES

ACCUEIL DES CLUBS

ACCUEIL DU PUBLIC

## DU SERVICE PUBLIC...

# ACCUEIL DES SCOLAIRES

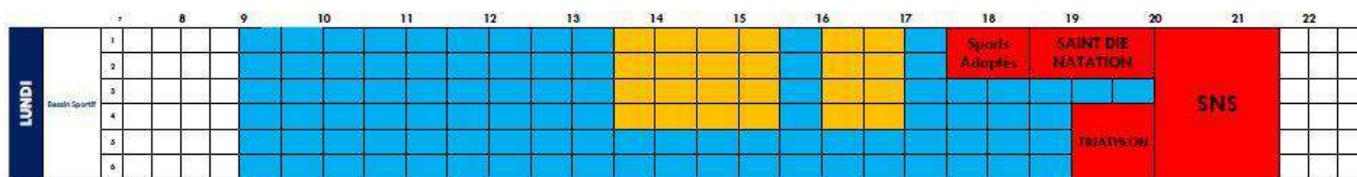
### Horaires et organisation

L'offre initiale du contrat prévoyait l'accueil des établissements scolaires primaires, chaque après-midi. Cette organisation possède comme avantage d'offrir toutes les matinées d'ouvertures au grand public (attractivité du complexe), de privilégier les moments d'apprentissage en classe pour les enfants le matin, avec pratique du sport l'après-midi et permet d'être en cohérence avec les besoins humains du complexe en soirée (Maitre-nageur).

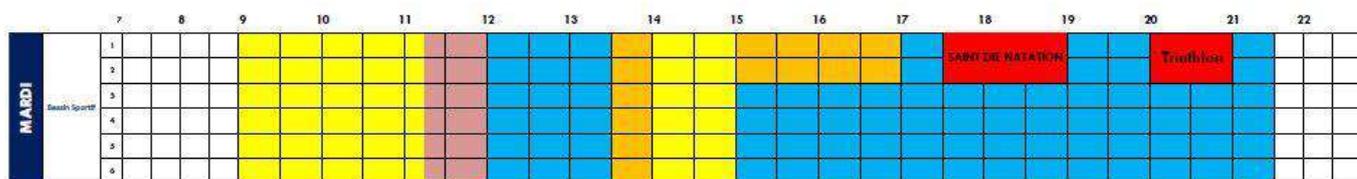
A la demande de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et avec pour objectif d'anticiper la réforme scolaire (septembre 2014), le planning d'accueil a été revu. Ainsi les établissements scolaires primaires ont été accueillis chaque matin (hors mercredi) de 9h à 12h. De plus la ville de Saint-Dié-des-Vosges a souhaité mettre en place la gratuité du service scolaire pour les écoles de l'intercommunalité.

En parallèle, il nous a également été demandé de modifier l'organisation d'accueil des établissements en favorisant l'accueil sur deux bassins et non uniquement sur le bassin sportif.

#### Journée « lundi idem mercredi » – Septembre 2015



#### Journée « mardi idem jeudi et vendredi » à l'ouverture – Septembre 2015



L'indisponibilité des bassins au public 4 jours par semaine, a entraîné de nombreux retours négatifs des clients. Dès les premiers échanges préparatoires à la rentrée 2014 avec les services de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et sous l'impulsion de Monsieur Le Maire, une nouvelle organisation a été actée en septembre 2014. Le nouveau planning, qui a pour objectif d'offrir une matinée d'ouverture en plus du mercredi matin, propose un accueil du public le lundi toute la journée grâce à l'accueil des classes primaires 3 après-midis sur 5, de 13h30 à 15h00.

## DU SERVICE PUBLIC...

## ACCUEIL DES SCOLAIRES

## Classes accueillies et projet pédagogique

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des établissements scolaires accueillis en 2015.

## LA FREQUENTATION SCOLAIRE PRIMAIRE

Etablissements	Fréquentation
Etablissements com com	
Ecole élémentaire publique Paul Elbel	1 396
Ecole élémentaire publique Vincent Auriol	774
Ecole primaire privée Notre Dame de la Providence	1 017
Ecole primaire privée Sainte Marie	485
Ecole primaire publique Baldensperger	835
Ecole primaire publique Camille Claudel	255
Ecole primaire publique Clémence Darmois	1 421
Ecole primaire publique E et J Ferry	641
Ecole primaire publique Gaston Colnat	926
Ecole primaire publique Ferdinand Brunot	668
Ecole primaire publique Jacques Prévert	886
Etablissements hors com com	
Plainfaing	712
Saint Léonard	127
Saulcy sur Meurthe	795
Taintrux	454
Nayemont les Fosses	450
Mandray	213
<b>Total fréquentation scolaire primaire</b>	<b>12 055</b>

## LA FREQUENTATION SCOLAIRE SECONDAIRE

Etablissements	Fréquentation
Etablissements com com	
Collège Vautrin Lud	745
Collège souhait	1 586
Lycée Jacques Augustin	231
Lycée Beaujardin	668
Collège la Providence	771
Collège Sainte Marie	1 187
<b>Total fréquentation scolaire secondaire</b>	<b>5 188</b>

**DU SERVICE PUBLIC...**

## ACCUEIL DES SCOLAIRES

En collaboration avec le conseil pédagogique de circonscription de Saint-Dié-des-Vosges, un projet pédagogique a été proposé aux enseignants. La volonté d'Aquanova America a été de faciliter l'approche des nouveaux bassins et matériels à disposition des enseignants.

En parallèle à ce document joint ci-après, plusieurs formations (parents et/ou professeurs) ont également été réalisées au cours de l'année 2015.

Pour sa première année, le service mis en place pour l'accueil des établissements scolaires a connu plusieurs modifications. Les équipes enseignantes ont également connu de nombreuses modifications par rapport aux habitudes de l'ancienne piscine municipale. Le travail en collaboration entre Aquanova America, les services de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et Mr Schaller conseil pédagogique de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges a permis de lever progressivement les freins face à ces nouveautés.

Bilan créneaux et séances 2015 :

Aquanova America a proposé sur l'année 2015 : 384 créneaux à l'année avec un total de séances de 810 prestations. Le contractuel sur 12 mois étant de 330 créneaux pour 660 séances.

Vous trouverez en annexes le projet pédagogique travaillé par Aquanova America en partenariat avec le conseil pédagogique de circonscription. Ce document accompagne les enseignants dans l'organisation des séances au Centre.

**DU SERVICE PUBLIC...**

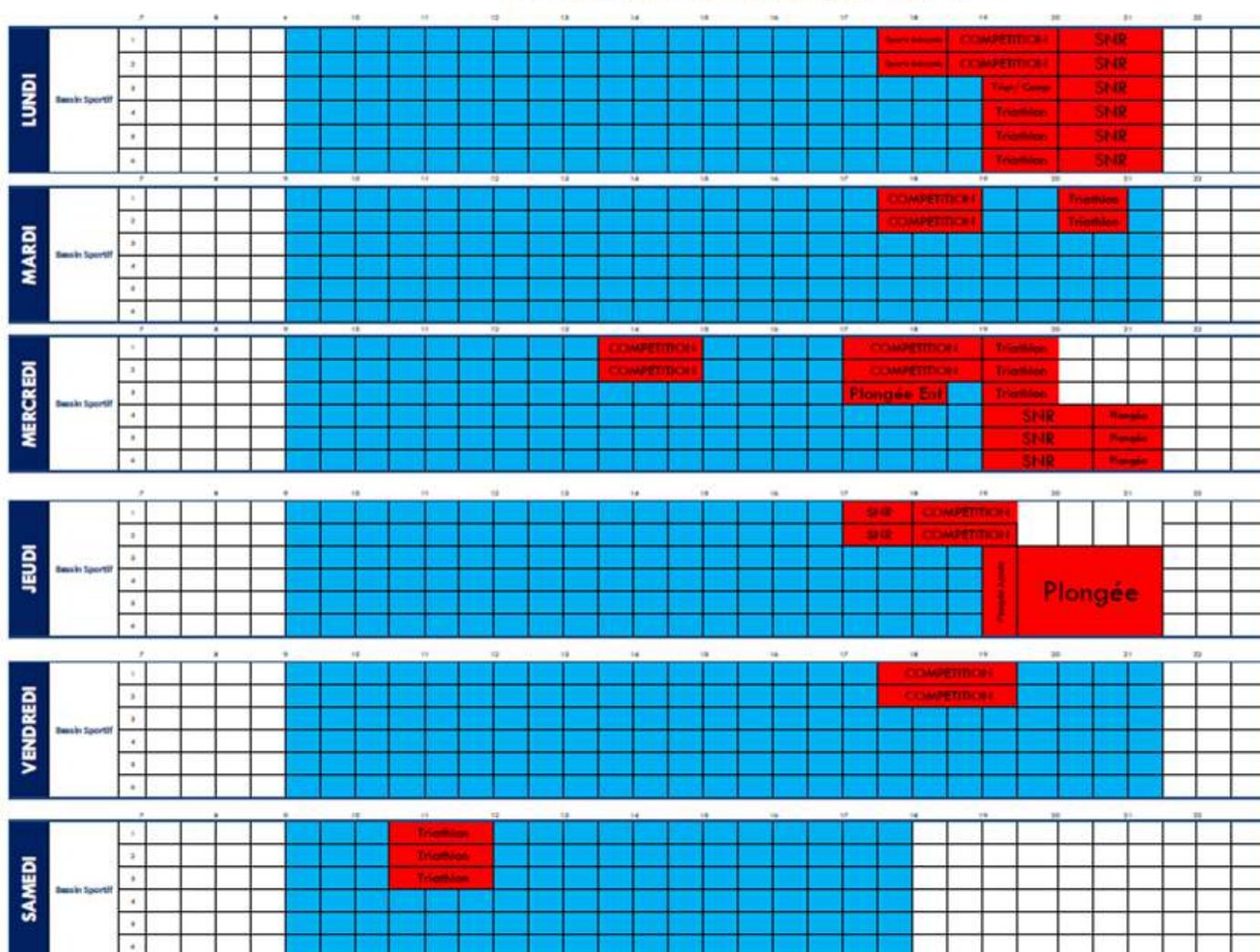
ACCUEIL DES CLUBS

**Horaires et organisation**

Pour la période de septembre 2014 à juin 2015, l'accueil des clubs se déroulait principalement les soirs et le samedi matin pour le club de Triathlon.

Semaine « Type » réelle en 2015 - (club en rouge)

**OCCUPATION BASSIN 2014-2015**

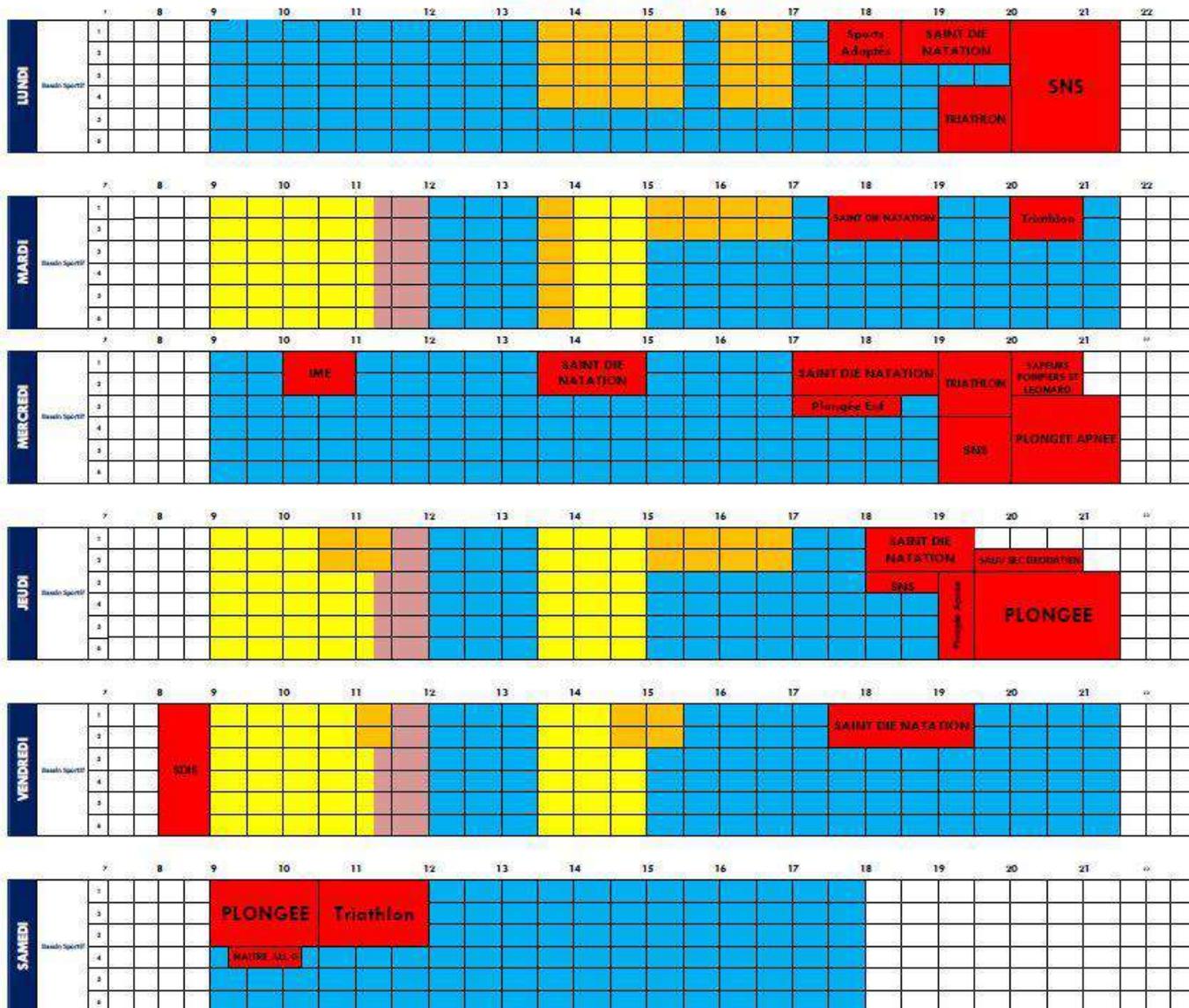


## DU SERVICE PUBLIC...

## ACCUEIL DES CLUBS

Semaine « Type » réelle en 2015 - (club en rouge)

OCCUPATION BASSIN 2015 - 2016



- Liste des clubs accueillis :

- › SNS
- › CN Compétition
- › Triathlon Club Déodatien
- › Saint Dié Plongée
- › Club Sports Adaptés

## DU SERVICE PUBLIC...

## ACCUEIL DES CLUBS

## ACCUEIL DES CLUBS

Nom des clubs	Nombre d'heures hebdo
SNS	10
C.N Saint Dié des Vosges	20
Triathlon Déodatien	12,5
Saint Dié Plongée	22
Club Sport Adaptés	2
<b>Total</b>	<b>66,5</b>
<b>Fréquentation</b>	<b>8 886</b>

A ces mises à dispositions s'ajoutent, l'accès à la fosse de plongée pour le club de plongée. L'accès est possible du lundi au vendredi de 18h à 21h et le mercredi de 17h à 18h30.

Au total, Aquanova America met à disposition des clubs : 80h par semaine.

## DU SERVICE PUBLIC...

## ACCUEIL DES CLUBS

JOUR	HORAIRE	CLUB	MOYENNE FREQ
Lundi	17h30 - 18h30	Sports Adaptés	25
	18h30 - 20h	CN SDDV	19
	19h - 20h	Triathlon	20
	20h - 21h30	SNS	22
Mardi	17h30 - 19h00	CN SDDV	13
	20h - 21h	Triathlon	7
Mercredi	13h30 - 15h	CN SDDV	12
	17h - 19h	CN SDDV	15
	19h - 20h	Triathlon	23
	19h - 20h	SNS	9
	17h - 18h30	Plongée	7
	20h - 21h30	Plongée	25
Jeudi	18h - 19h30	CN SDDV	17
	18h - 19h	SNS	7
	19h30 - 21h30	Apnée	4
Vendredi	17h30 - 19h30	CN SDDV	19
Samedi	10h30 - 12h	Triathlon	40

## Accueil du Championnat Interclubs de Triathlon 8 février 2015

Aquanova America a eu le plaisir d'accueillir le Championnat Interclubs de Triathlon organisé par la ville et le club de Triathlon déodatien. Ce jour de privatisation est contractuel.

**DU SERVICE PUBLIC...**

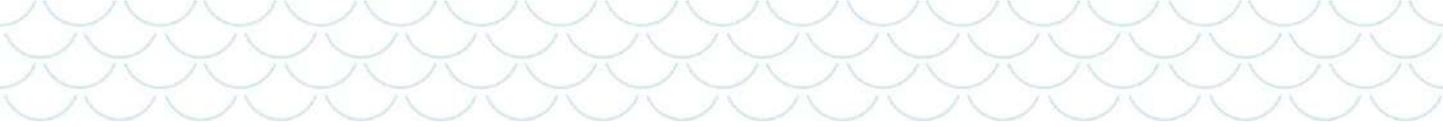
ACCUEIL DU PUBLIC

Concernant l'accueil du public, les horaires restent identiques à ceux mis en place en septembre 2014.

PÉRIODE SCOLAIRE					PETITES VACANCES					GRANDES VACANCES				
ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE	ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE	ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	9 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	-	Lundi	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	Lundi	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>
Mardi	12 <sup>h</sup> > 13 <sup>h</sup> 30 15 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	-	Mardi	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	Mardi	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>
Mercredi	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	Mercredi	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	Mercredi	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>
Jeudi	12 <sup>h</sup> > 13 <sup>h</sup> 30 15 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	-	Jeudi	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	Jeudi	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>
Vendredi	12 <sup>h</sup> > 13 <sup>h</sup> 30 15 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	-	Vendredi	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>	Vendredi	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 21 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> > 19 <sup>h</sup>
Samedi	12 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	Samedi	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	Samedi	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>
Dimanche et jours fériés	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	Dimanche et jours fériés	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	Dimanche et jours fériés	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>	10 <sup>h</sup> > 18 <sup>h</sup>

Le volume d'accueil pour le grand public est conservé avec respectivement 2 883 heures pour l'Espace Aquatique et 3 495 heures pour la partie Bien-être.





# ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIÉS

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

LES HANDICAPS

LES SÉNIORS

LES ASSOCIATIONS

## ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

# JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

### Les Centres de Loisirs

Dans le cadre de l'accueil des centres de loisirs, nous proposons un bon de commande de réservation. Ce bon de commande permet d'anticiper les mises à dispositions des vestiaires collectifs et de s'assurer de la présence de l'encadrement nécessaire.

Plusieurs prestations sont proposées aux centres de loisirs :

Format demi-journée :

Plaine Ludiboo ou Espace Aquatique au choix :

De 10h15 à 12h15- De 14h00 à 16h00

Format journée :

Journée Complète : Plaine de jeux + Espace Aquatique

Plaine Ludiboo - 10h15 à 12h15 puis Espace Aquatique de 13h50 à 16h00



**AQUANOVA  
AMERICA**  
Centre Aquatique Centre de Loisirs de la Vallée

**BON DE COMMANDE  
DE CENTRE DE LOISIRS**

**COORDONNEES DU CENTRE**

Nom du centre : ..... Nom du directeur : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville : .....

Téléphone ..... Nom de l'encadrant : .....

E-Mail ..... Fonction : .....

Fax ..... Mobile : .....

**DATE DE VOTRE RESERVATION :** .....

Indiquez le programme de votre journée :

**Plaine de Jeux LUDIBOO (3 à 14 ans)**  
(Chaussettes **OBLIGATOIRES**)

De 10h15 à 12h15

De 14h00 à 16h00

**Espace Aquatique**  
(Short de bain **INTERDIT**)

De 10h15 à 12h15

De 14h00 à 16h00

**Journée Complète : Plaine de jeux + Espace Aquatique**  
Plaine Ludiboo - 10h15 à 12h15 puis Espace Aquatique de 13h50 à 16h00  
(Aquanova America, ne dispose pas d'espace de pique-nique)

Nombre d'enfants prévus : ..... Nombre d'accompagnateurs : .....

Nombre d'enfants de - 6 ans : ..... Nombre d'enfants de 6 à 12 ans : .....

Nombre d'enfants 13-14 ans : ..... Nombre d'enfants 15-17 ans : .....

L'organisme payeur : .....

Mode de Règlement : .....

**Tarifs :**

	Tarif Résident	Tarif Public	Quantité	TOTAL TTC
Plaine de Jeux LUDIBOO		7,20 €		
Espace Aquatique	3,30 €	3,70 €		
Journée Complète		9,27€		
13 - 14 ans (aquatique)	3,90€	4,40€		
15 à 17 ans (aquatique)	4,40€	4,90€		
Total de la Commande TTC:				

**Merci de retourner ce bon de commande par Email : [accueil@aquanova-america.fr](mailto:accueil@aquanova-america.fr)**

*Le bon de commande vous sera ensuite renvoyé tamponné et signé ce qui confirmera votre réservation.*

**Seuls les bons de commande validés et tamponnés par Aquanova America feront office de réservation.**

Accord  Impossibilité

Signature du Centre:

Signature du Complexe:

## ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

# JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

La fréquentation globale est de 1104 enfants

### Provenance des centres de loisirs

Nom de l'organisme	Localité
ACCUEIL DE LOISIRS	88640 GRANGES SUR VOLOGNE
AIFD	88600 GUGNECOURT
ALSH	88580 SAULCY SUR MEURTHE
ALSH DOCELLES	88460 DOCELLES
ASSO 2 MAINS PR L AVENIR	88580 SAULCY SUR MEURTHE
ASSO DES FAMILLES	88700 RAMBERVILLERS
ASSO KARTADOS	54120 BACCARAT
ASSO LE CHENE ET LE ROSEAU	54000 NANCY
ASSO LES GRANDES HIERES	88480 ST REMY
ASSOCIATION	88000 EPINAL
ASSOCIATION DES FAMILLES	88600 DEYCIMONT
ASSOCIATION SPORTIVE	88210 SENONES
ASSOCIATION VILODEC	67270 HOCHFELDEN
CENTRE 3 SCIERIES	88100 SAINT DIE DES VOSGES
CENTRE AERE	88100 TAINTRUX
CENTRE AERE DE DOCELLES	88000 EPINAL
CENTRE CAPGRAY	70100 GRAY
CENTRE DE LOISIRS	88600 BRUYERES
CENTRE DE LOISIRS	88210 SENONES
CENTRE DE LOISIRS (67)	67620 SARRE UNION
CENTRE DE LOISIRS ELAN	88100 MAYEMONT LES FOSSES
CENTRE LA FLAMME	54540 BADONVILLER
CENTRE LES JONQUILLES	88400 XONRUPT LONGEMER
CENTRE SOCIAL	88100 SAINT DIE DES VOSGES
CENTRE SOCIAL BITOLA	88000 EPINAL
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	67000 STRASBOURG
CENTRE SOCIAL FAMILIALE	68270 WITTENHEIM
CENTRE SOCIAL L ENTRE RIVES	88131 CHARMES
CENTRE SOCIAL LOUISE MICHEL	88190 GOLBEY
CENTRE SOCIAL WAGNER	68100 MULHOUSE
CHALET BELLEFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
CITE DE L ENFANCE	68000 COLMAR
CLUB ADO DE SAULCY	88580 SAULCY SUR MEURTHE
CLUB BADMINTON	88100 SAINT DIE DES VOSGES
DISPOSITIF CEDRE	88100 SAINT DIE DES VOSGES
DOJO DES JUMEAUX	88470 NOMPATELIZE
EPAF LA FECHENOTTE	88400 GERARDMER
JUDO CLUB	88100 SAINT DIE DES VOSGES
JUDO CLUB RAON	88110 RAON L ETAPE
LES TAMARIS	88210 HURBACHE
MAIRIE DE RAMBERVILLERS	88700 RAMBERVILLERS
MAIRIE SAINT LEONARD	88650 ST LEONARD
MAISON DE L ENFANCE	88650 ANOULD
MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	88250 LA BRESSE
MAISON ENFANT DE LA COMBE	88210 SENONES
SCOUTS VIRTON	6760 VIRTON (Belgique)
SERVICE DE PREVENTION	67000 STRASBOURG
SRD VOLLEY	88100 SAINT DIE DES VOSGES
TOURNESOLS (IMS)	68160 SAINTE MARIE AUX MINES

## ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

# JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

### La Jeunesse

Les espaces et services

Aquanova America propose des services spécifiques à destination des enfants :

- Animations dans le bassin ludique :  
Rivière à contre courant, jeux d'eaux



- Aquaspash : ensemble d'animations de jets permettant aux enfants de découvrir l'eau en toute sécurité car sans profondeur.



- Structure gonflable : chaque week-end, en après-midi, ainsi que les après-midi des vacances scolaires, Aquanova America met à disposition des enfants une structure gonflable dans le bassin sportif.



- Animations : depuis les vacances d'été, Aquanova America a lancé les AquaGames. Les après-midi des vacances scolaires, une partie du bassin ludique est aménagée spécialement pour les enfants jusqu'à 8 ans. Cette nouveauté permet aux plus jeunes de jouer en toute sécurité.



## ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

### JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

- o La Plaine de Jeux : Ouvert le mercredi, samedi et dimanche et 7J/7J lors des vacances, cet espace propose notamment une structure tubulaire de plus de 7m de hauteur. Un espace pour les 0-3 ans a été aménagé début 2015, ainsi qu'un mobilier confortable pour les parents.



#### Les activités encadrées

	Nombre de groupes	Nombre de niveaux	Nombre d'enfants	Créneaux
Ecole de Natation 6 à 12 ans	8 groupes	3 niveaux	85 enfants	Mercredi entre 14h00 et 18h00
Kid's Mania 4 à 12 ans	2 groupes	2 niveaux	23 enfants	Samedi entre 10h30 et 12h00
Bébé-Nageurs 6 mois à 3 ans	1 groupe	1 niveau	A la séance	Samedi entre 9h00 et 10h00

Activité à l'année : Septembre à juin

#### Les anniversaires : de 3 à 14 ans

Réalisés dans la plaine de jeux, les anniversaires permettent de profiter au choix :

- Plaine de Jeux
- Plaine de Jeux + Aquatique
- Plaine de Jeux privatisée (vendredi soir)



La formule est un package incluant : l'après-midi ou la soirée pour 8 enfants, le gâteau d'anniversaire et les boissons.

A noter que le gâteau est livré par un boulanger de Saint-Dié-des-Vosges.

En 2015, 95 anniversaires ont été commercialisés.

**...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES**

## JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Descriptif des activités

**Bébé-Nageurs :****1. CATEGORIE D'AGE :**

- Bébé de 6 mois à 3 ans accompagné d'un ou des parents.

**2. ORGANISATION**

- L'eau est chauffée à 32°C
- Créneau libre accès d'une heure,
- Encadrement par un éducateur diplômé qui vient en appui et donne confiance aux parents (dans l'eau).
- Matériel pédagogique varié, adapté et ludique.
- Programme annuel mis au point par les maîtres nageurs.

**3. DIMENSION PLAISIR**

- La séance Bébé nageurs est d'abord un grand moment de complicité entre bébé et parent(s) ; le bébé se trouve en situation d'exercice dans le cadre d'une relation sécurisante parent/enfant, fondée sur le plaisir.

**4. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Permettre à l'enfant la découverte du milieu aquatique.
- Favoriser le développement psychomoteur au contact de l'eau.
- Accompagner l'éveil du tout petit.
- Favoriser la motricité spontanée de l'enfant en respectant le rythme et l'évolution de chaque enfant.
- Apporter au bébé un bien-être et une confiance en lui.
- Favoriser son autonomie dans l'eau.

**5. DIMENSION PHYSIOLOGIQUE**

- Tout nourrisson possède le réflexe natation (ou apnée).
- Immergé, le bébé ferme la bouche.
- Il bloque immédiatement la respiration.
- Il agite les bras et les jambes.
- Il se retrouve dans une situation proche de ce qu'il a vécu dans le ventre de leur maman.

**6. DÉROULEMENT**

- C'est le parent qui va faire évoluer l'enfant. L'éducateur vient en appui. Il apporte un soutien adapté à chaque parent et à chaque enfant.
- Quelques étapes :
  - Prise de contact dans l'eau dans les bras des parents.
  - Mouvements latéraux puis verticaux.
  - Immersion dans l'eau jusqu'au menton.
  - Allongé sur l'eau (tapis par exemple).
  - Immersion mais non prolongée dans l'eau sans être lâché.

## ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

# JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

### Ecole de Natation :

#### 1. CATEGORIE D'AGE :

- Enfants de 6 à 12 ans

#### 2. OBJECTIFS RECHERCHES, 3 niveaux

- 1. Découvrir les joies du milieu aquatique
- 2. Apprendre les fondamentaux des pratiques aquatiques : immersion, flottaison, respiration, propulsion.
- 3. S'initier et se perfectionner aux nages codifiées

#### 3. DESCRIPTIF

- Les séances sont organisées autour des capacités individuelles des enfants au moyen de parcours aménagés et mises en situations ludiques et éducatives.
- La progressivité des situations ludiques permet d'acquérir les bases fondamentales des activités aquatiques : immersion et flottaison.
- Les apprentissages progressifs des techniques de propulsion et de respiration viennent par la suite compléter les séances.
- Des évaluations régulières permettent à l'enfant et à l'éducateur de vérifier la progression et de fixer les étapes suivantes.
- En fin de cycle l'enfant peut changer de groupe et par la suite intégrer un groupe d'entraînement pour la compétition (club) ou la pratique d'une autre activité aquatique : natation synchronisée, plongée, water polo etc...



### Kid's Mania :

#### 1. CIBLE

- Enfants de 4 à 12 ans

#### 2. OBJECTIFS RECHERCHÉS

Cette activité a pour objectif principal d'offrir aux enfants de 4 à 12 ans, la possibilité de s'épanouir, de se défouler et de s'amuser, dans l'eau. Tout au long de son année chez les kids's, l'enfant va découvrir, apprendre, acquérir puis s'appropriier l'ensemble des cinq thèmes de l'activité de la natation (immersion, respiration, entrées dans l'eau, équilibre et déplacements), à travers le jeu.

Les enfants selon leurs âges vont découvrir autrement le milieu aquatique de façon ludique : Baby-gym, water-polo, natation, sauvetage, secourisme, plongeurs, danse, apnées, parcours aquatiques, sont les atouts de cette activité. Kids' mania s'adresse à tous les enfants nageurs ou non nageurs.

Pendant toute une année scolaire, ils vont évoluer et progresser de façon considérable. Ainsi les parents vont découvrir au fur et à mesure un enfant autonome, non stressé, ayant une culture de la natation et du milieu aquatique très développé.

**...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES**

## JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

### 3. DESCRIPTIF

- NIVEAU 1 : 4-8 ans
- NIVEAU 2 : 9-12 ans

### 4. SEANCE TYPE :

- 5 à 10 minutes de réveil musculaire
- 30 minutes de séance
- 5 à 10 minutes de défouloire

### 5. REVEIL MUSCULAIRE

- Considérer comme un échauffement.

### 6. CORPS DE SEANCE

(Initiation et apprentissage)

Développer l'esprit de groupe, évoluer sur des parcours aquatiques et subaquatiques, donner la possibilité à l'enfant de s'affirmer face au groupe et à l'activité.

### 7. BREAKS MUSICAUX

Type aquagym, récréation sans chorégraphie



**...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES**

LES HANDICAPS

Un fauteuil pour milieu humide, disponible au niveau de la zone de déchaussage pour les personnes à mobilité réduite.



Un appareil de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite.



## ...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

# LES SENIORS

### Semaine en Or

Du 7 au 11 Septembre, la manifestation « Semaine en Or » a eu lieu à Aquanova America. Cette année, Aquanova America a décidé de permettre aux bénéficiaires de l'opération d'accéder à l'espace Balnéo le mardi 8, jeudi 10 et vendredi 11.

La manifestation a permis d'accueillir sur la semaine 146 personnes.

### Cours aquafitness et fitness adaptés

Notre palette de cours permet aux adhérents d'intégrer des séances en toute sécurité. Pour cela ils optent pour les cours « VERT ».

#### Aquabalance - LUNDI à 9h15 et 17h30, et MERCREDI à 9h15

##### Description :

*"Laissez-vous porter"*

Activité aquatique alliant travail cardio-vasculaire et musculaire, stretching et équilibre. Les propriétés de l'eau vous permettront d'acquérir un développement harmonieux de l'ensemble du corps.

Durée : 45 mn



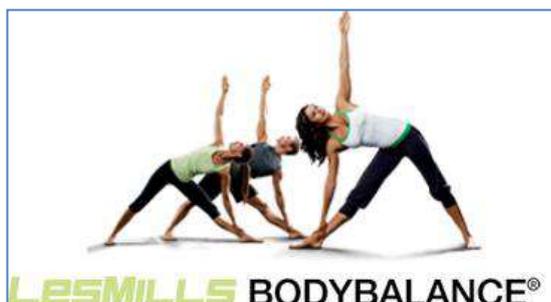
#### Bodybalance - LUNDI à 9h15, MARDI à 12h30, MERCREDI à 9h30 et 19h45, et VENDREDI à 9h30 et 19h30

##### Description :

*"Découvrez votre corps autrement !"*

Activité physique associant des exercices de Yoga, Tai chi et Pilates, permettant d'acquérir force et flexibilité, concentration et calme. La respiration contrôlée, la concentration et une série d'étirements structurée, de mouvements et de postures, associés à des musiques savamment choisies, contribuent à créer un entraînement harmonieux.

**DUREE : 45 MN**



**...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES**

## LES ASSOCIATIONS

**Associations utilisatrices :**

<b>Associations</b>	<b>Jour</b>
Naitre Allaiter Grandir	Samedi matin
IME	Mercredi matin
Sapeurs Pompiers St Léonard	Mercredi soir
SSR Nutrition	Mercredi matin
SDIS de Saint Dié des Vosges	Vendredi matin
SSD	Jeudi soir



# ... AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

LES ANIMATIONS

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

Planning cours collectifs

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h15 à 10h00 <b>AQUA BALANCE</b>		9h15 à 10h00 <b>AQUA BALANCE</b>				9h15 à 9h45 <b>AQUA BIKING</b>
10h15 à 10h45 <b>AQUA BIKING</b>				12h15 à 12h45 <b>AQUA BIKING</b>		10h15 à 11h00 <b>BODY PALM</b>
11h15 à 12h00 <b>BODY PALM</b>	12h15 à 13h00 <b>AQUA BUILDING</b>	12h30 à 13h15 <b>AQUA FIT</b>	12h30 à 13h15 <b>AQUA FIT</b>	13h00 à 13h30 <b>AQUA BIKING</b>	12h15 à 13h00 <b>AQUA FIT</b>	11h30 à 12h00 <b>AQUA BIKING</b>
12h30 à 13h00 <b>AQUA BIKING</b>						
17h30 à 18h15 <b>AQUA BALANCE</b>	17h30 à 18h00 <b>AQUA BIKING</b>		17h00 à 17h45 <b>AQUA FIT</b>			
18h30 à 19h15 <b>AQUA BUILDING</b>	18h20 à 18h50 <b>AQUA BIKING</b>	18h20 à 19h05 <b>AQUA FIT</b>	18h00 à 18h30 <b>AQUA BIKING</b>	17h30 à 18h00 <b>AQUA BIKING</b>		
19h45 à 20h15 <b>AQUA BIKING</b>	19h15 à 20h00 <b>BODY PALM</b>	19h15 à 20h00 <b>AQUA BUILDING</b>	19h45 à 19h30 <b>AQUA FUSION</b>	18h45 à 19h15 <b>AQUA FIT</b>		
20h30 à 21h15 <b>AQUA FUSION</b>		20h30 à 21h00 <b>AQUA BIKING</b>	19h45 à 20h30 <b>AQUA BUILDING</b>	19h45 à 20h30 <b>BODY PALM</b>		
			20h50 à 21h20 <b>AQUA BIKING</b>			

Intensités :

- Cours doux et modéré
- Cours modéré à rythmé
- Cours rythmé à intense
- Cours intense à spécifique

♦ Activités Premium\*

AQUAFITNESS

Document non-contratuel. La direction se réserve la possibilité de changer les horaires en fonction des impératifs de fonctionnement. \*sur réservation.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9h15 ☺ <b>LES MILLS BODYBALANCE</b>		9h30 ☺ <b>LES MILLS BODYBALANCE</b>	9h30 ☺ <b>abdos 30</b>	9h30 ☺ <b>LES MILLS BODYBALANCE</b>	9h30 ☺ <b>abdos 30</b>	
	10h15 ☺ <b>LES MILLS SH'BAM</b>				10h30 ☺ <b>LES MILLS BODYATTACK</b>	
12h30 ☺ <b>caf</b>	12h30 ☺ <b>LES MILLS BODYBALANCE</b>	12h30 ☺ <b>LES MILLS RPM</b>	12h30 ☺ <b>LES MILLS BODYPUMP</b>	12h30 ☺ <b>caf</b>		
17h15 ☺ <b>caf</b>	17h30 ☺ <b>LES MILLS SH'BAM</b>		17h30 ☺ <b>LES MILLS BODYPUMP</b>	17h30 ☺ <b>LES MILLS RPM</b>		
	17h30 ☺ <b>LES MILLS RPM</b>			17h30 ☺ <b>caf</b>		
18h15 ☺ & ☺ <b>LES MILLS RPM</b>	18h30 ☺ <b>LES MILLS RPM</b>	18h ☺ <b>abdos 30</b>	18h45 ☺ <b>step</b>	18h30 ☺ <b>LES MILLS RPM</b>		
	18h30 ☺ <b>caf</b>			18h30 ☺ <b>step</b>		
19h30 ☺ <b>LES MILLS BODYATTACK</b>	19h30 ☺ <b>LES MILLS BODYPUMP</b>	19h ☺ <b>LES MILLS SH'BAM</b>		19h30 ☺ & ☺ <b>LES MILLS BODYBALANCE</b>		
		19h45 ☺ <b>LES MILLS BODYBALANCE</b>	19h45 ☺ <b>LES MILLS BODYATTACK</b>	19h30 ☺ & ☺ <b>coaching</b>		



**fitness**  
à compter de septembre 2015

sur réservation  
au ☎ 09 71 00 88 00

Retrouvez toute l'actu de votre centre sur [www.aquanova-america.fr](http://www.aquanova-america.fr) et en direct sur [f](#) facebook & [t](#) twitter

Document non-contratuel. La direction se réserve la possibilité de changer les horaires en fonction des impératifs de fonctionnement. Merci de votre compréhension.

## ...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

## LES ACTIVITÉS

## Descriptif des cours collectifs Aquatique



## AQUAFITNESS



### AQUABALANCE

*"Laissez-vous porter"*

Activité aquatique alliant travail cardio-vasculaire et musculaire, stretching et équilibre. Les propriétés de l'eau vous permettront d'acquies un développement harmonieux de l'ensemble du corps.

DURÉE : 45 MN

### AQUAFIT

*"Dessinez-vous un corps harmonieux"*

Cours aquatique dynamique accessible à tous. Une dominante cardio-vasculaire conjuguée à un ensemble de mouvements favorisant l'endurance du haut et du bas du corps.

DURÉE : 45 MN

### AQUABIKING\*

*"Relèverez-vous ce nouveau défi ?"*

Cours de vélo aquatique intense et rythmé avec un fort travail cardio vasculaire et respiratoire. Il affine la silhouette, tonifie le corps, améliore le retour veineux. Son hydromassage vous procurera des sensations nouvelles et des résultats étonnants.

DURÉE : 30 MN

### BODYPALM

*"Puissance et légèreté"*

Cette activité ludique, intense et bénéfique est accessible à tous. Le travail à la verticale avec une ceinture de flottaison et à l'horizontale avec des mini-palmes améliorent l'endurance et le tonus musculaire. L'ensemble du corps se façonne et on constate une amélioration générale de la condition physique.

DURÉE : 45 MN

### AQUABUILDING

*"Repoussez vos limites"*

Activité aquatique offrant un travail complet du corps avec des équipements délivrant une résistance exceptionnelle type hydrotone. Vous désirez 100% de sensations musculaires, ce cours est fait pour vous.

DURÉE : 45 MN

### AQUAFUSION\*

*"Plus vite, plus haut, plus fort"*

Cours s'appuyant sur le principe d'entraînement en small group training en HIIT (Haute intensité interval training). La fusion représente, la dimension plaisir associée à la dimension énergétique.

DURÉE : 45 MN



Cours doux et modéré

Cours modéré à rythmé

Cours rythmé à intense

Cours intense à spécifique

### AQUAFORME

*"forgez-vous une nouvelle condition physique"*

Cours rythmé et complet, un concept de tonification dynamique et ludique en milieu aquatique. Améliorez vos capacités physiques telles que force et endurance.

DURÉE : 45 MN

## INTENSITÉS

Un code couleur simple pour repérer les cours adaptés à votre rythme, à votre niveau...

♦ Activités Premium sur réservation

## ...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

## LES ACTIVITÉS

## Descriptif des cours collectifs Fitness

 **FITNESS**
**BODYBALANCE***"Découvrez votre corps autrement !"*

Activité physique associant des exercices de Yoga, Tai chi et Pilates, permettant d'acquérir force et flexibilité, concentration et calme. La respiration contrôlée, la concentration et une série d'étirements structurée, de mouvements et de postures, associés à des musiques savamment choisies, contribuent à créer un entraînement harmonieux.

DURÉE : 45 MN

**STEP** *"Suivez le mouvement"*

Cours d'activation cardio-vasculaire chorégraphié avec une marche. Cette discipline améliore le souffle, brûle les calories et développe la coordination et l'équilibre.

DURÉE : 45 MN

**C.A.F.** (CUISSSES ABDOS FESSIERS)*"Dessinez-vous une nouvelle silhouette"*

Séance de renforcement musculaire ciblant les cuisses, les abdominaux ainsi que les muscles fessiers. Grâce à une pratique régulière, vous obtiendrez rapidement un nouveau galbe et un raffermissement des tissus musculaires. Découvrez aussi les séances 100% adbos ou Abdos-Fessiers.

DURÉE : 45 MN

**BODYPUMP***"En aurez-vous la force ?"*

Cours original avec poids et haltères qui sculpte, renforce et tonifie tout votre corps rapidement ! En mettant l'accent sur l'utilisation de poids légers et sur la répétition des mouvements, vous allez brûler des calories et raffermir votre silhouette.

DURÉE : 60 MN

**SH'BAM***"Alors on danse !"*

Chaque cours de SH'BAM™ dure 45 minutes et vous entraîne dans un moment unique à travers 12 morceaux des tubes du moment. Chaque piste a sa propre chorégraphie !

DURÉE : 60 MN

**RPM<sup>+</sup>***"Découvrez l'athlète qui se cache en vous !"*

Cours de cyclisme en salle, dans le cadre duquel vous roulez au rythme d'une musique entraînante. Prenez la route avec votre coach qui guidera le peloton par monts et par vaux, sur le plat, dans les ascensions, les contre-la-montre et «l'interval training». La sueur et les calories brûlées feront monter votre taux d'endorphine.

DURÉE : 30 MN

**BODYATTACK***"Exprimez la rage qui est en vous !"*

Cours cardio par excellence, inspiré de nombreux sports, dont l'objectif est de développer l'endurance et la force, dans une ambiance électrique. Sous forme d'interval training, y sont combinés des mouvements aérobiques athlétiques et des exercices de renforcement et de stabilisation.

DURÉE : 60 MN

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

## LES ACTIVITÉS

### NOMBRE DE COURS PAR SEMAINE

AQUAFITNESS	FITNESS
32	34



**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

## LES ACTIVITÉS

**La Plongée**

Depuis Novembre 2014, Aquanova America a obtenu l'agrément fédéral : Structure Commerciale Agréé Fédération Française Etudes et Sports Sous-marins.

Avec son agrément fédéral, la SCA peut afficher son appartenance à la fffesm, délivrer des licences, utiliser le cursus fédéral et délivrer des qualifications et autres produits distribués par la fffesm.



## Les Offres Plongée

**BAPTEME ADULTE**

Encadré par un moniteur, nous vous aidons à aborder en totale sécurité cette impression nouvelle. L'ensemble du baptême dure 30 minutes.

Après vous être équipé d'une combinaison, nous vous présentons le matériel puis nous vous équipons.

Il nous reste maintenant 20 minutes pour nous immerger à une profondeur de 6 mètres et nous déplacer.

Votre respiration se calme et devient régulière, en quelques minutes vous appréciez les lumières, les équilibres, les sensations...et ne pensez qu'à une chose : recommencer.

Vous n'avez pas besoin de certificat médical.

**BAPTEME ENFANT**

Dès huit ans, il peut découvrir les sensations de la plongée, RESPIRER SOUS L'EAU !

Equipé d'un matériel adapté à sa morphologie, c'est en toute sécurité que nous l'accompagnerons durant l'immersion.

(3 mètres pour un enfant de 10 à 14 ans et 2 mètres pour un enfant de 8 à 10 ans)

Nous lui présenterons d'abord le matériel puis nous l'équiperons. C'est dans le calme que nous allons nous immerger progressivement durant 20 minutes. Nous lui ferons découvrir ce nouvel élément et jouerons avec lui sous l'eau. C'est avec regret qu'il terminera son baptême.

Vous n'avez pas besoin de certificat médical

**PACK DECOUVERTE**

Après votre baptême, vous commencez une formation très facilement sans engagement véritable.

L'acquisition du titre « pack découvert » permet de valider trois plongées au moyen du carnet de plongée spécifique, lequel pourra être incorporé ultérieurement au carnet de plongée officiel de la Fédération d'Etudes et de Sports Sous Marins.

A qui s'adresse le Pack découverte

A partir de 8 ans : profondeur maximum = 2m

A partir de 10 ans : profondeur maximum = 3m

**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

## LES ACTIVITÉS

**STAGE PLONGEE NIVEAU 1**

Le **niveau 1** est le premier niveau de plongeur. Il vous permet d'accéder à la plongée dite « d'exploration ».

Acquérir des compétences permettant de plonger dans la zone des 0 - 20 mètres.

**Le tarif comprend :**

- 6 demi journée ou 3 journées de stage à Aquanova
- La location de l'équipement complet (combinaison, bouteille, détendeur...)
- L'assurance
- Les frais de certification internationale
- Le carnet de plongée
- Le passeport de plongée
- Ce prix ne comprend pas la licence **PRIX A RENSEIGNER**

**En suis-je capable ?**

Beaucoup de bons plongeurs ne sont pas de bons nageurs. Les déplacements en plongée ne s'effectuent pas dans la même configuration ni de la même manière, vous apprendrez à utiliser vos palmes et votre matériel. Il faut néanmoins être capable de nager 200 mètres.

**Qui enseigne ?**

Les encadrants d'Aquanova sont brevetés d'Etat.

**Que vais-je apprendre ?**

En plus de la découverte d'un nouvel espace et de nouvelles sensations, l'objectif du Niveau 1 est d'assurer votre propre sécurité dans la zone des 20 mètres. Compétences à acquérir :

- Immerger le visage et les voies respiratoires
- Maîtriser les différents équilibres dans l'eau
- Contrôler l'inspiration et l'expiration en immersion
- Gréer et dégréer sa bouteille
- S'équiper et se déséquiper
- Préparer son matériel
- Techniques de mise à l'eau
- Techniques de déplacements
- Se maintenir en surface
- Respirer avec un tuba, un détendeur
- Techniques d'immersion et d'équilibres
- Apprendre à gérer son stock d'air
- Connaître et utiliser les codes de communications
- Se positionner dans une palanquée
- Respecter les procédures de remontée
- Maîtriser les éléments de sécurité
- S'équilibrer à l'aide de son gilet.

**Les conditions ?**

- Etre âgé au minimum de 12 ans et fournir : Une autorisation parentale si vous êtes mineur.
- Un certificat médical
- Une photo

**Mon diplôme Niveau 1 ?**

Il s'agit d'une reconnaissance internationale. Vous serez plongeur une étoile et une carte vous sera délivrée valable dans le monde entier.

Vous aurez le droit de plonger encadré par un moniteur dans la zone des 20 mètres.

**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

# LES ACTIVITÉS

**Et ensuite ?**

Vous n'aurez qu'une envie, CONTINUER !

Le niveau 2 s'ouvre à vous afin de devenir un plongeur autonome dans la zone des 20 mètres



**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

# LES ANIMATIONS

Dimanche 8 février 2015 : Fitness  
Event au POJC  
250 personnes



Du 9 au 15 février 2015 :  
1<sup>er</sup> Stage Multiactivités  
5 enfants



Samedi 28 mars 2015 :  
Soirée Zen  
30 personnes



**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

LES ANIMATIONS

Du 30 mars au 31 mai 2015 :  
Résolutions Eté  
10 abonnés Pack Résolutions

**DÉCOUVREZ NOTRE PASS**  
**RESOLUTIONS ÉTÉ**  
Du Lundi 30 Mars au Dimanche 31 Mai

Accès de 3 mois illimité, idéal pour préparer l'été !

ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BIEN-ÊTRE	ESPACE FITNESS	ACTIVITES BASIC FITNESS AQUAFITNESS	+	1 SEANCE PREMIUM* AQUABIKE, AQUAFUSION par semaine <small>* créneaux limités</small>	<b>249€</b> au lieu de 404€ <small>Tout le détail sur le détail Résolutions 7-12 avenue de l'Europe - Gray</small>
AQUANOVA AMERICA			<b>Attention : Offre limitée à 100 Pass !</b>			

SAINTE-DIE DES VOGGES

Lundi 6 avril 2015 :  
Chasse aux œufs dans la Plaine de Jeux  
30 enfants



Vendredi 10 avril 2015 :  
Soirée Disco  
150 personnes



Samedi 4 juillet 2015 :  
Aquanova America fête l'Amérique  
800 personnes



...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

Samedi 8 août 2015 :  
Lancement des Aquagames



Du 19 août au 9 octobre 2015 :  
La Rentrée en Mode Forme  
255 abonnés annuels



Dimanche 4 octobre 2015 :  
FIG  
480 personnes



**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

LES ANIMATIONS

Dimanche 25 octobre 2015 :  
Octobre Rose  
40 personnes



Vendredi 30 octobre 2015 :  
Halloween (Plaine de Jeux et Bassins)  
340 personnes



Vendredi 11 décembre 2015 :  
Nocturne XTrem Bike  
100 personnes



**...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS**

LES ANIMATIONS

Vendredi 18 décembre 2015 :  
Nocturne Fitness Lesmills  
(35 personnes)



Vendredi 18 décembre 2015 :  
Goûter enfants Ecole de Natation et Kid's Mania  
100 enfants







# LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA QUALITÉ DE L'EAU

LA PROPRETÉ

LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

# LA QUALITÉ DE L'EAU

Nous contrôlons la qualité de l'eau 3 fois par jour (normes à 2 fois par jour):

- Le matin à 8h00 (Dalkia)
- Le Matin à 11h30
- L'après-midi à 14h30

L'ARS effectue des analyses tous les mois sur l'ensemble des bassins avec un retour par courrier.

Les résultats sont affichés à l'accueil, à la vue des clients dans le SAS d'accueil

**Rapport annuel de l'ARS en annexe.**

## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

### LA PROPRETÉ

La gestion de la propreté est gérée par deux interventions :

- La remise en Etat : Prestation externalisée à l'entreprise LUSTRAL, consiste à la remise au propre générale avant ouverture.

Interventions :

- Matins : Du Lundi au samedi
- Soirs : Samedi

- La régie : Prestation interne, effectuée par 2 ETP, consiste à maintenir la propreté du bâtiment en journée. Une personne en permanence tous les jours à chaque heure d'ouverture grand public.

Notre Cahier des Charges

Bassin extérieur	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte, évacuation des déchets :</b>												
Vidage des corbeilles, ramassage des déchets	Tous les jours du mois de juin au mois d'août											
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Lavage plage au nettoyeur haute pression												
Lavage manuel des zones inaccessibles à l'autolaveuse												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

Ventilation	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Nettoyage des VMC												
Nettoyage des grilles de soufflage												

## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

## LA PROPRETÉ

Espace Océane (Salle de fitness, Balnéo)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte, évacuation des déchets :</b>												
Vidage des poubelles												
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Essuyage des glaces												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes								X2				
Enlèvement des traces de doigts sur parois en verre (casiers, portes de douches, cabines...)												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Essuyage et désinfection des casiers + vérification de tous les casiers tous les jours								X2				
Nettoyage et essuyage des luminaires												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Aspiration de l'ensemble des sols												
Lavage des sols												

Sauna, Hammam, Douches à jets, Luminothérapie, Banquette chauffante	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Essuyage des portes vitrées												
Détartrage des faïences (douches tous les jours, assise banc mosaïque 1 x par semaine)												
Détartrage pommeau de douche (sans démontage)												
Essuyage et désinfection de toutes les faïences								X2				
Essuyage des éléments en bois								X2				
Essuyage et désinfection des assises												
Détartrage robinetterie, pommeau de douche (avec démontage)												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Aspiration des sols												
Séchage des sols												
Lavage des sols au détergent, désinfectant												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage, désinfection des siphons de sol												

## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

## LA PROPRETÉ

Infirmierie	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte, évacuation des déchets :</b>												
Vidage des corbeilles												
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Essuyage du mobilier et objets meublants												
Enlèvement traces doigts sur les portes												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Nettoyage des interrupteurs électriques												
Dépoussiérage des piétements de tables et chaises												
Essuyage des radiateurs, convecteurs												
Essuyage des plinthes												
<b>Nettoyage du mobilier, composants mobilier :</b>												
Lavage des poubelles médicales au détergent, désinfectant												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												

Plaine de Jeux LUDIBOO	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte, évacuation des déchets :</b>												
Vidage des corbeilles												
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Tables, chaises et tous objets meublants, à l'exception des claviers informatiques												
Dépoussiérage piétements tables et chaises												
Essuyage des extincteurs												
Nettoyage des interrupteurs électriques												
Essuyage des plinthes												
Essuyage des radiateurs, convecteurs												
<b>Nettoyage des sols * :</b>												
Aspiration de l'ensemble des sols												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												

## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

## LA PROPRETÉ

Douches toutes zones (Public, Espace Océane)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Nettoyage approfondi des portes, cloisons												
Nettoyage et essuyage des luminaires et bouches d'aération												
Détartrage robinetterie et pommeau de douche (avec démontage)												
Détartrage robinetterie et pommeau de douche (sans démontage)												
Détartrage des faïences murales												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Lavage des sols à l'autolaveuse												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

Plages et bassins intérieurs	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Nettoyage séparation sportif/ludique												
Essuyage des rebords de baies vitrées												
Nettoyage et désinfection des animations plastiques type champignon etc...												
Nettoyage et désinfection des parties inox (rampes, animation type col de cygne etc...)												
Essuyage des traces de doigts sur les portes vitrées												
Vitres à hauteur d'homme												
Vitres hautes												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Lavage des sols à l'autolaveuse												
Lavage manuel zones inaccessibles machine												
Contrôle et nettoyage des dessus de goulottes												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol, y compris pédiluve	1 fois par jour, par rotation											

## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

## LA PROPRETÉ

Vestiaires collectifs	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte et évacuation des déchets :</b>												
Vidage des poubelles												
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Essuyage des glaces												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Essuyage et désinfection des sèche-cheveux												
Nettoyage approfondi des portes et des cloisons des cabines												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Essuyage et désinfection des assises des cabines												
Nettoyage des tuyauteries basses												
Essuyage des étagères												
Essuyage et désinfection de l'intérieur et des dessus d'armoires vestiaires												
Essuyage des plinthes												
<b>Nettoyage mobiliers, composants mobilier :</b>												
Désinfection des poubelles												
Nettoyage approfondi des murs												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Séchage des sols par aspiration des eaux stagnantes												
Aspiration de l'ensemble des sols												
Lavage à l'autolaveuse des sols												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

Sanitaires toutes zones (Public, Personnel, Espace Océane...)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte et évacuation des déchets :</b>												
Vidage des poubelles sanitaires								/				
<b>Dépoussiérage, essuyage :</b>												
Essuyage des glaces et robinetterie								/				
Enlèvement traces de doigts sur les portes									/			
Enlèvement des toiles d'araignées										/		
Dépoussiérage des distributeurs papier, savon essuie-mains									/			
Dépoussiérage des tuyauteries basses										/		
Essuyage des plinthes										/		
<b>Nettoyage mobiliers, composants mobilier :</b>												
Nettoyage des cuvettes, lavabos, urinoirs, vasques												
Désinfection des poubelles sanitaires												
Détartrage des cuvettes, lavabos, urinoirs, vasques et bacs à douches												
Détartrage robinetterie (sans démontage)												
Nettoyage approfondi des faïences murales												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

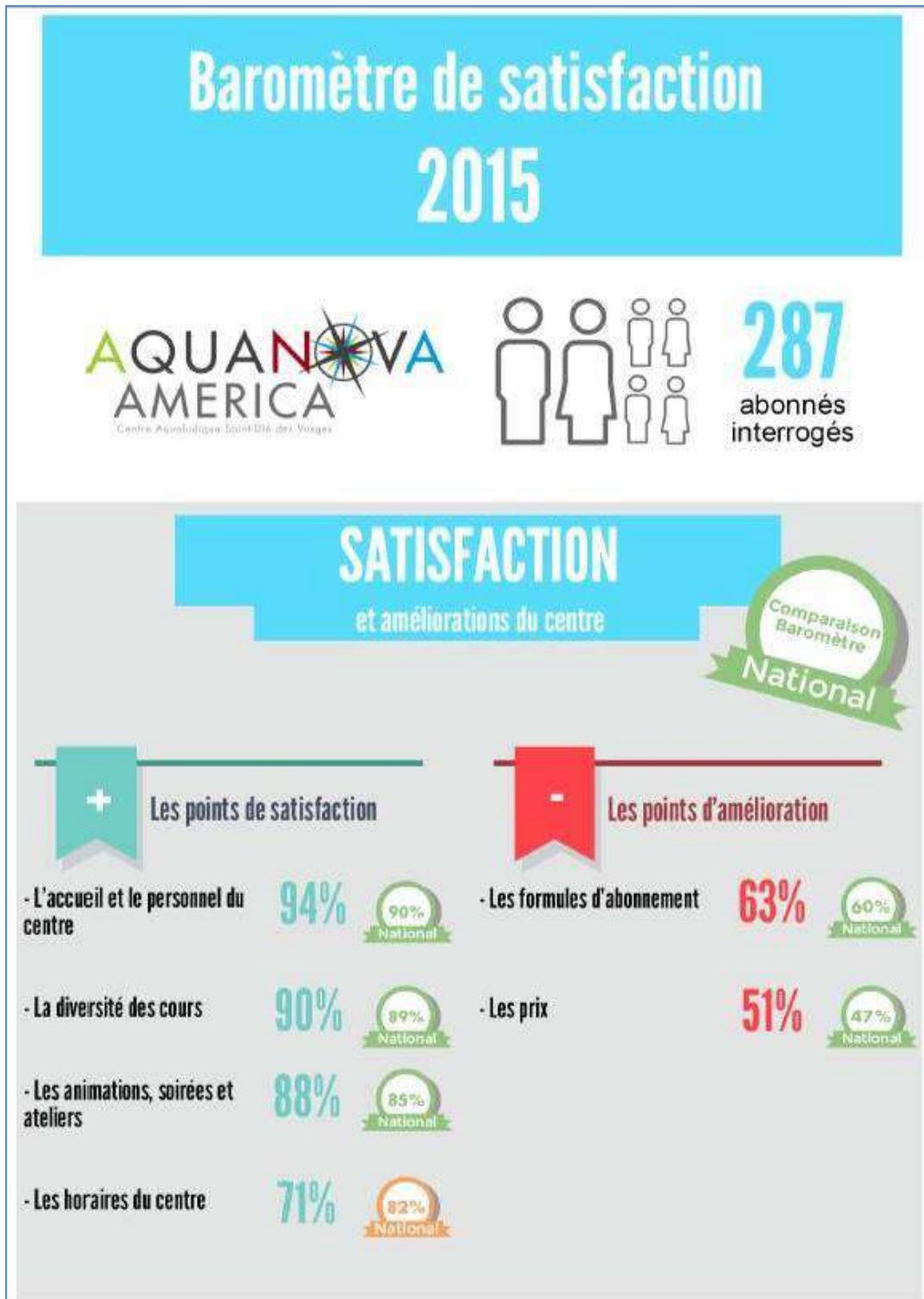
## LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

## LA PROPRETÉ

Trottoirs, accès (Public et Scolaire)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
<b>Collecte et évacuation des déchets :</b>												
Vidage des poubelles et changement des sacs												
Lavage des poubelles												
Vidage des cendriers												
Ramassage des déchets au sol (environ immédiats, environ 10m)												
<b>Zone accueil</b>												
<b>Dépolissage, essuyage :</b>												
Enlèvement traces de doigts sur les cloisons vitrées												
Nettoyage des vitres hautes												
Nettoyage des vitres à hauteur d'homme												
Enlèvement traces de doigts sur les portes et portes d'ascenseur												
Enlèvement traces de doigts sur les portes vitrées												
Essuyage des téléphones, des meubles (bureaux, armoires), tables, chaises et tous objets meublants, sauf claviers informatiques												
Essuyage des extincteurs												
Essuyage des portiques inox												
Nettoyage et essuyage des luminaires												
<b>Nettoyage mobiliers, composants mobilier :</b>												
Nettoyage de la banque de réception												
Nettoyage de la zone accueil												
Maintenance propreté de la zone accueil												
<b>Nettoyage des sols :</b>												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												
Maintenance propreté des sols de l'accueil												

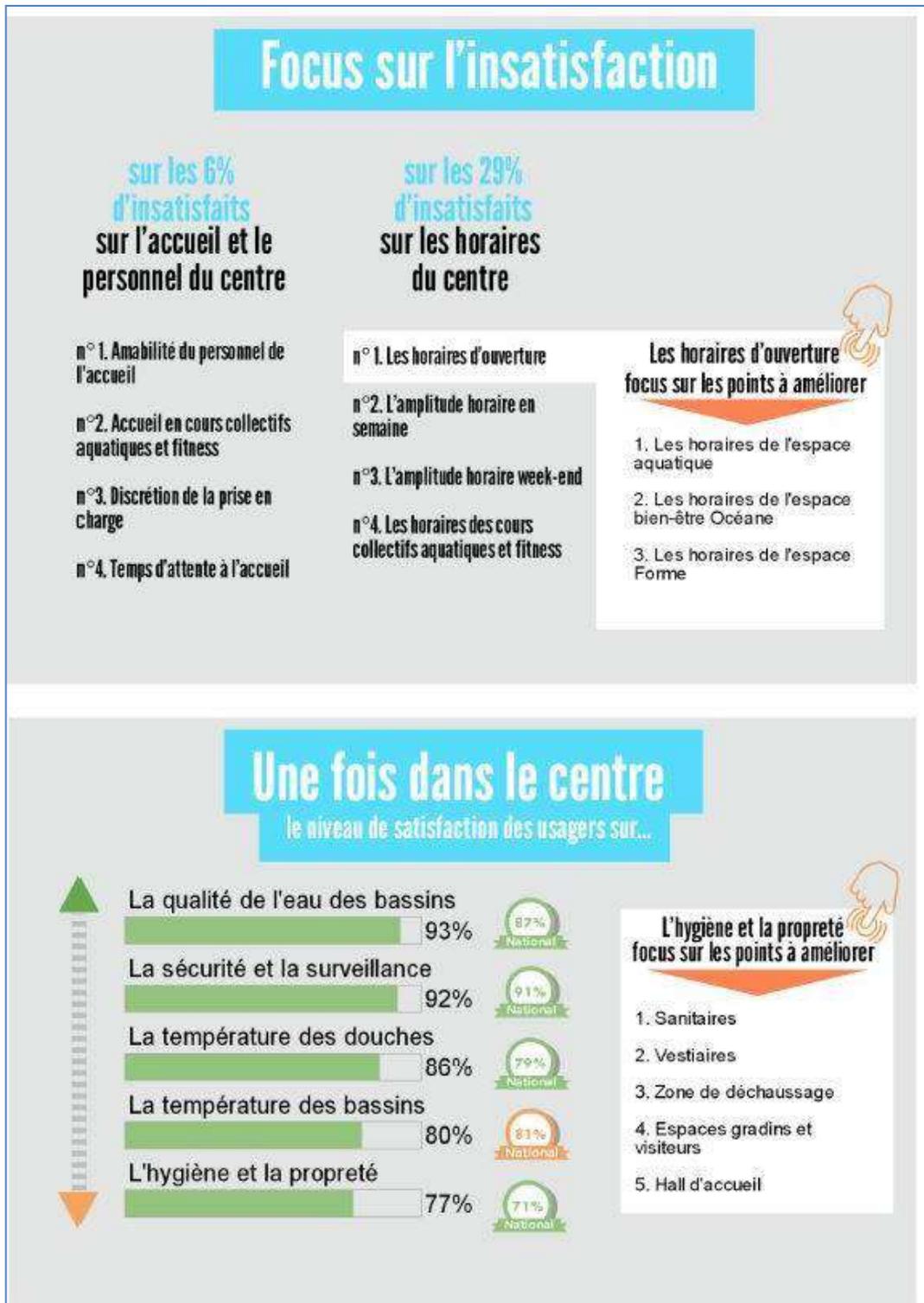
LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

BAROMETRE DE SATISFACTION



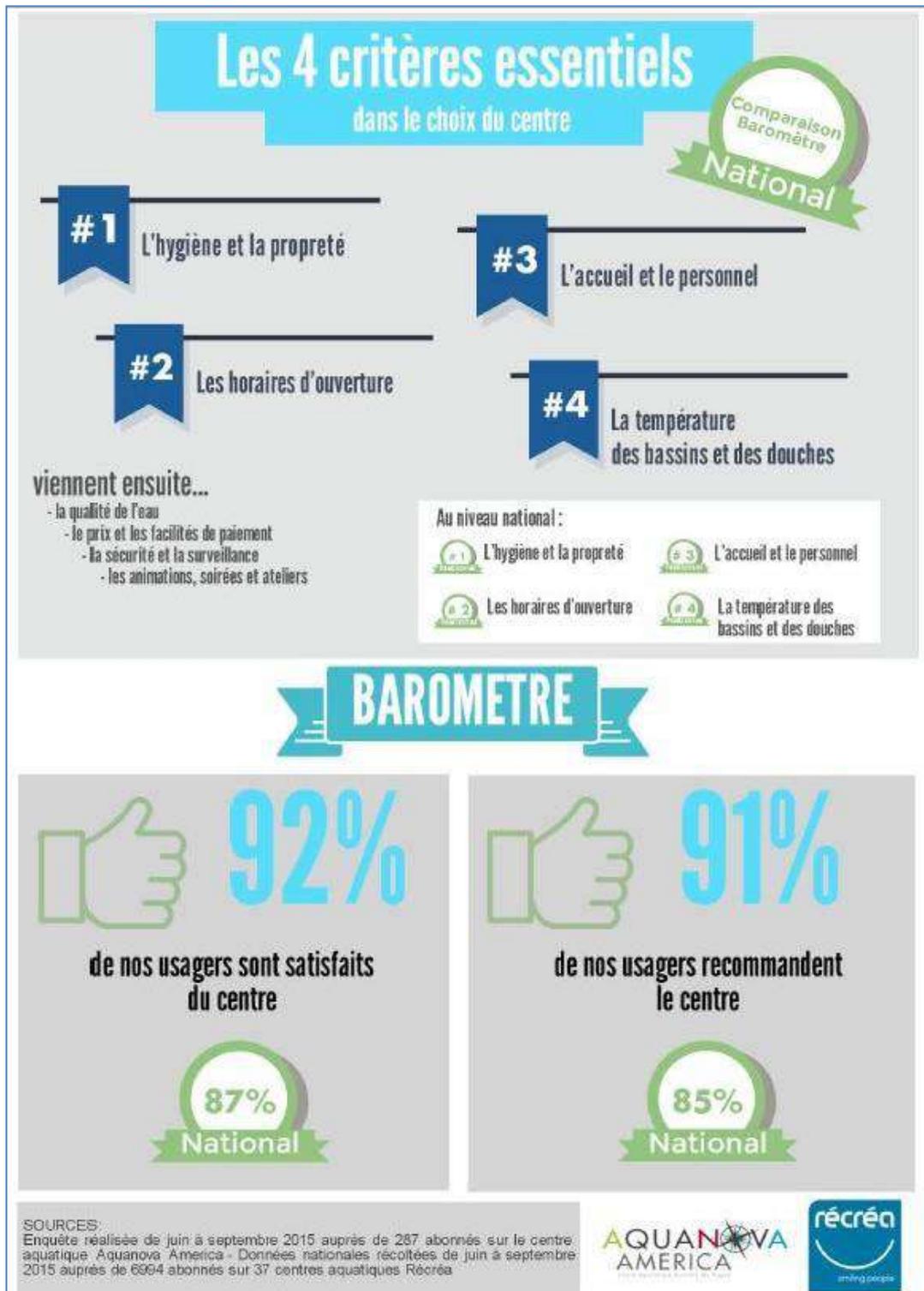
LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

BAROMETRE DE SATISFACTION



LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

BAROMETRE DE SATISFACTION





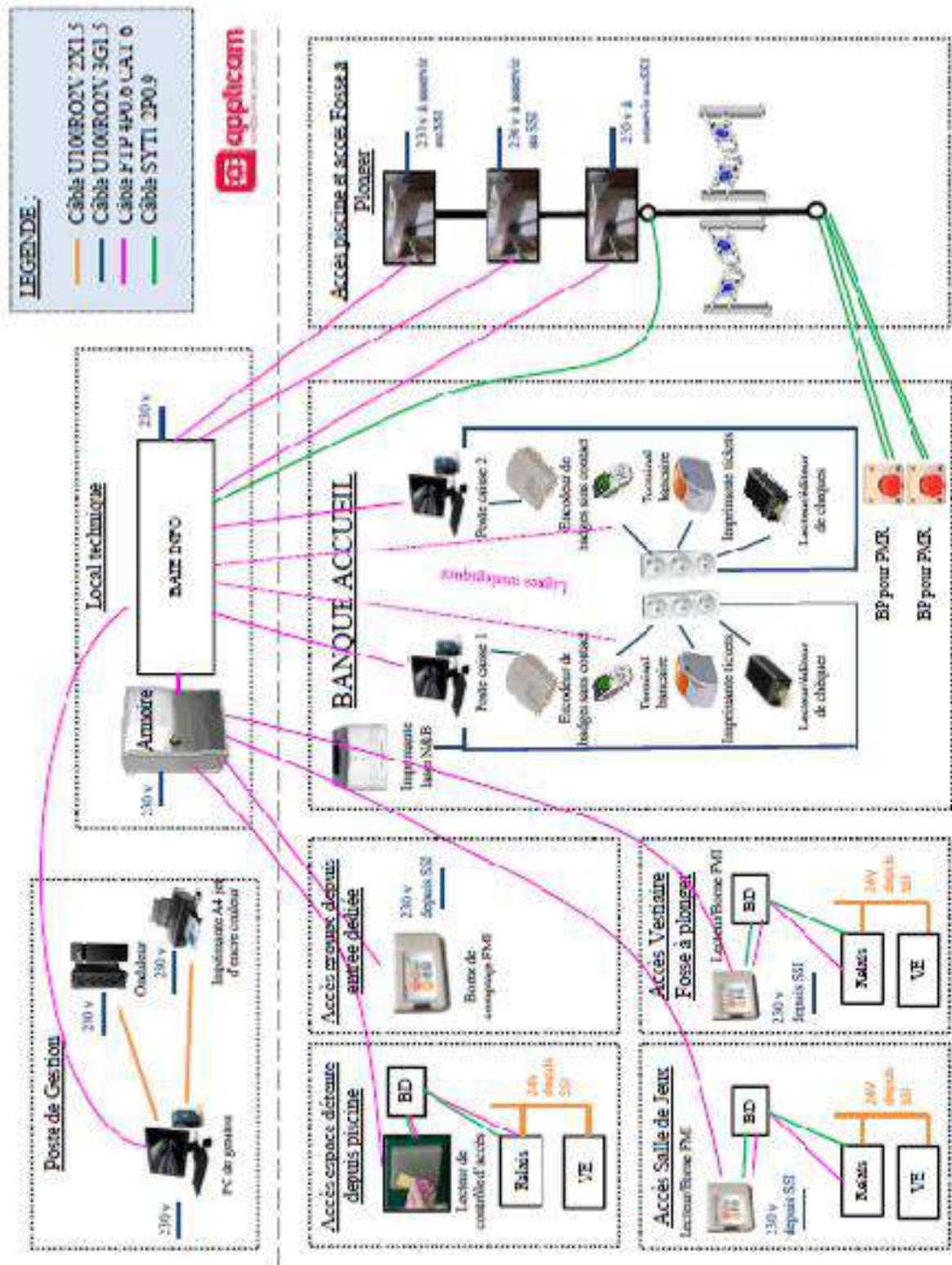
# LES MATERIELS

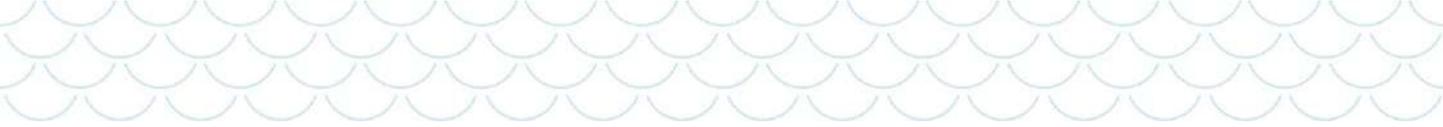
## LE CONTRÔLE D'ACCES



LES MATERIELS

LE CONTROLE D'ACCES





# LA FREQUENTATION

SYNTHÈSE SUR LA FRÉQUENTATION

FRÉQUENTATION PAR CATÉGORIE

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

**LA FREQUENTATION**

## SYNTHÈSE SUR LA FRÉQUENTATION

**208 765** Fréquentation en 2015

**19 574** Fréquentation des scolaires en 2015

**13 789** Fréquentation mensuelle la plus faible : Juin

**20 058** Fréquentation mensuelle la plus haute : Juillet

**1 102** Fréquentation journalière la plus forte : 07/08/2015

**467** Fréquentation instantanée la plus haute de l'année : 04/07/2015

## LA FREQUENTATION

## FRÉQUENTATION PAR ESPACE

	Aquatique	Fitness	Plongée	Plaine de Jeux	TOTAL
Janvier	14 488	2 030	123	147	16 788
Février	14 086	1 953	149	345	16 533
Mars	15 875	2 398	99	260	18 632
Avril	15 331	2 026	135	285	17 777
Mai	13 863	1 909	79	203	16 054
Juin	11 929	1 677	47	136	13 789
Juillet	18 281	1 585	12	180	20 058
Août	17 861	1 485	8	175	19 529
Septembre	15 262	1 992	35	129	17 418
Octobre	16 844	2 110	108	333	19 395
Novembre	15 963	2 136	64	118	18 281
Décembre	12 478	1 707	17	309	14 511
<b>Total 2015</b>	<b>182 261</b>	<b>23 008</b>	<b>876</b>	<b>2 620</b>	<b>208 765</b>

## LA FREQUENTATION

### PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

#### Entrees unitaires

Provenance	Nombre d'entrées	%
Saint Dié des Vosges	1210	69
Anould	113	6
Saulcy sur Meurthe	135	8
Taintrux	94	5
Fraize	54	3
Saint Léonard	53	3
Mandray	55	3
Plainfaing	22	2
Ban sur Meurthe Clefcy	18	1
<b>Total</b>	<b>1754</b>	<b>100</b>

Provenance	Nombre d'entrées	%
Sainte Marguerite	169	12
Saint Michel Sur Meurthe	107	8
Raon l'Etape	96	7
Moyenmoutier	88	6
Etival Clairefontaine	79	5
Nayemont les Fosses	56	4
Autres Communes (88)	707	50
Autres Communes (67,68)	35	2
Autres Communes (54,57)	83	6
<b>Total</b>	<b>1420</b>	<b>100</b>

## LA FREQUENTATION

## PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

## Abonnements

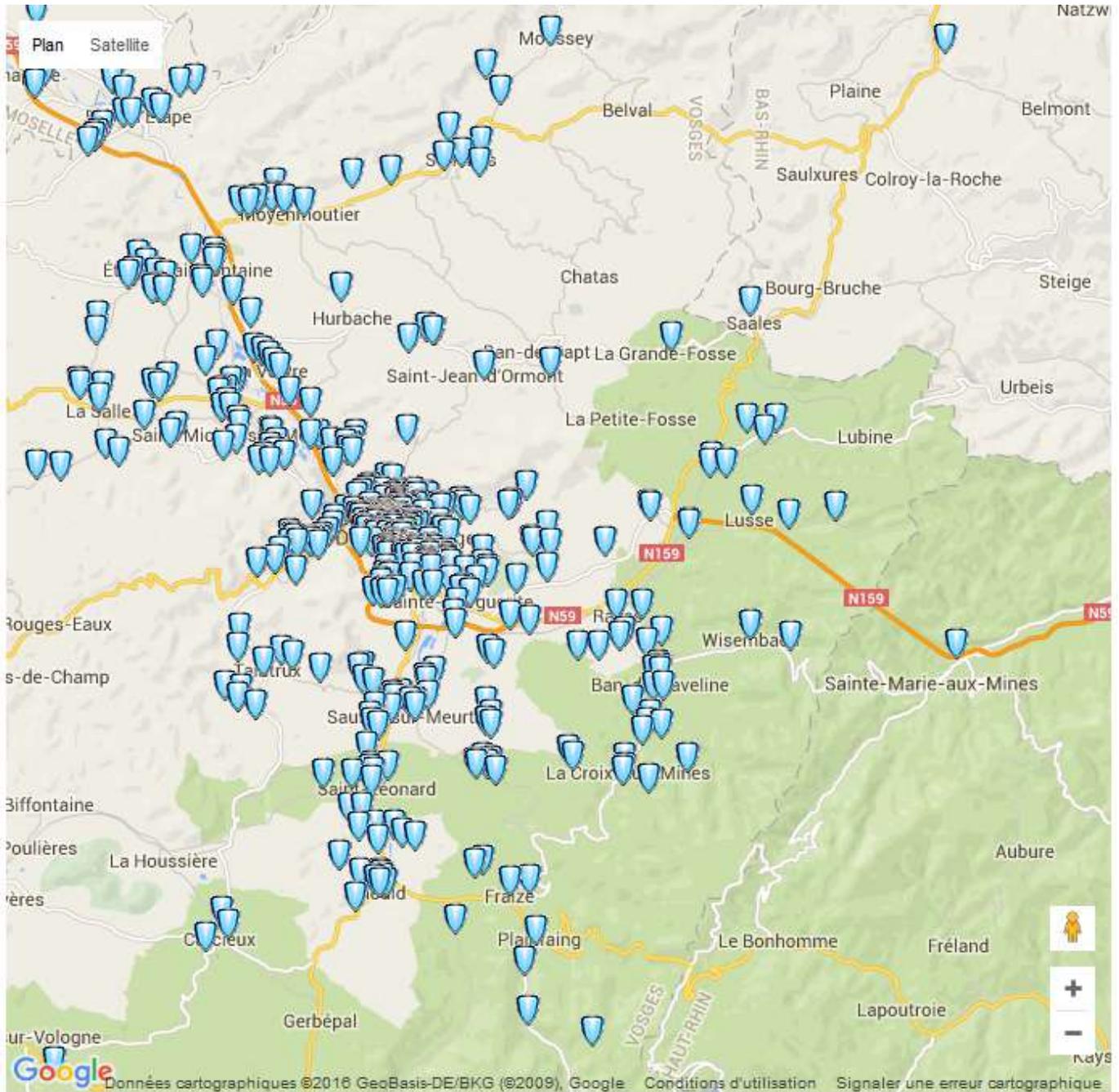
Provenance	Nombre d'abonnés	%
Saint Dié des Vosges	535	71
Saulcy sur Meurthe	62	9
Anould	40	5
Taintrux	32	4
Mandray	22	3
Saint Léonard	25	3
Fraize	22	3
Plainfaing	7	1
Ban sur Meurthe Clefcy	5	1
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>100</b>

Provenance	Nombre d'abonnés	%
Sainte Marguerite	72	12
Saint Michel sur Meurthe	59	9
Raon l'Etape	38	6
Moyenmoutier	31	5
Etival Clairefontaine	37	6
Nayemont les Fosses	28	5
Autres Communes	352	57
<b>Total</b>	<b>617</b>	<b>100</b>

## LA FREQUENTATION

# PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

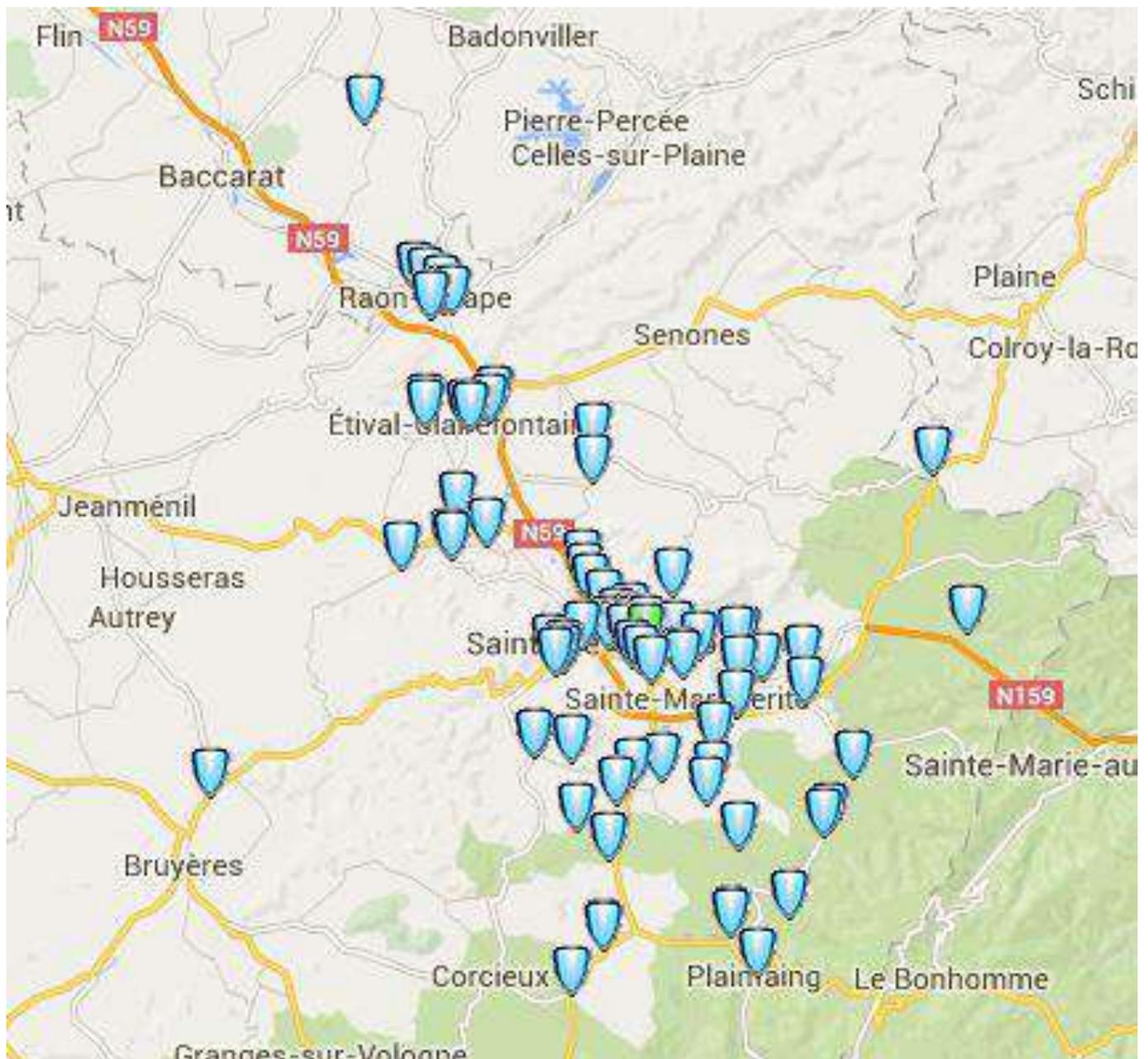
### Mapping Abonnés 2015



## LA FREQUENTATION

# PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

### Mapping Enfants Ecole de Natation et Kid's Mania 2015







# LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

LES RECETTES PAR CATÉGORIE

LES REVERSEMENTS



## LES RECETTES

## LA GRILLE TARIFAIRE

ENTREE ESPACE AQUATIQUE / ESPACE WELNESS / LUDIBOO	HORS VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES SDDV	VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES & COMMUNAUTE DE COMMUNES SDDV
	PROPOSITION	PROPOSITION
	01/01/2015	01/01/2015
<b>ENTREES AQUATIQUE</b>		
Adulte : 1 entrée individuelle aquatique à partir de 18 ans	5,40 €	4,90 €
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)	4,90 €	4,40 €
ludiboo enfants de 3 à ans inclus	4,40 €	3,90 €
enfants de - de 3 ans		
entrees centres de loisirs	3,70 €	3,30 €
entree famille (2 adultes 2 enfants)	16,00 €	12,00 €
entrée evenementiel	11,50 €	10,00 €
<b>aquatique 10 entrées</b>		
Adulte : à partir de 18ans	49,50 €	44,00 €
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)	44,10 €	39,50 €
ludiboo enfants de 3 à ans inclus	39,60 €	35,00 €
<b>ESPACE WELNESS + espace aquatique</b>		
1 entrée	15,50 €	
10 entrées	139,50 €	
location peignoir et sandales	3,10 €	
<b>Plaine ludiboo sans encadrement</b>		
1 entrée sans encadrement	8,00 €	
10 entrées sans encadrement	72,00 €	
<b>PLAINE LUDIBOO + ESPACE AQUATIQUE (sans encadrement)</b>		
1 entrée	10,30 €	
10 Entrées	92,50 €	
<b>Anniversaire espace aquatique ou plaine ludiboo</b>		
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule basic	93,00 €	
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants basic	12,50 €	
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule premium	115,00 €	
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants premium	14,50 €	

## LES RECETTES

## LA GRILLE TARIFAIRE

Pass-Activité		TARIF UNIQUE
1 Séance activité BASIC natation		11,50 €
10 Séances activité BASIC natation		102,50 €
Année scolaire (septembre à juin) activité BASIC natation		255,00 €
1 Séance activité BASIC activité forme sèche et humide		11,30 €
10 Séances activité BASIC activité forme sèche et humide		102,50 €
All Inclusive Day		19,50 €
1 Séance activité Premium		15,40 €
10 Séances activité Premium		139,00 €
1 séance coaching		31,00 €
10 séances coaching		260,00 €
ABONNEMENTS		
CLASSIC	- accès illimité à l'espace aquatique	272,00 €
		87,00 €
LIBERTE	- accès illimité à l'espace aquatique + l'espace Océane+ l'espace cardio training	400,00 €
		135,00 €
ESSENTIAL	Liberté+ accès illimité aux activités basic	500,00 €
		170,00 €
EXCELLENCE	Essential + accès aux activités premium + prélèvement + report annulation + 10% sur la boutique	615,00 €
ABONNEMENTS OCEANE - ENFANTS		
Océane Basic E (accès illimité à l'espace aquatique et plaine de jeux)		272,00 €
		87,00 €
Océane Kid's (Basic E, activité Kid's mania, et plaine de jeux)		430,00 €

## LES RECETTES

## LA GRILLE TARIFAIRE

SCOLAIRES	
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin	103,00 €
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin	82,50 €
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin extérieur	134,00 €
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin extérieur	103,00 €
secondaire sans encadrement (60 minutes)	62,00 €
secondaire sans encadrement (60 minutes) extérieur	82,50 €
Prestation pédagogique	31,00 €
LOCATIONS	
1 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance	26,00 €
1 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance	31,00 €
4 lignes d'eau (1 heure) sans surveillance	77,00 €
4 lignes d'eau (1 heure) avec surveillance	93,00 €
6 lignes d'eau (1 heure) sans surveillance	93,00 €
6 lignes d'eau (1 heure) avec surveillance	155,00 €
bassin sportif (1/2 journée sans surveillance)	515,00 €
bassin sportif (1/2 journée avec surveillance)	620,00 €
hall aquatique (demi journée sans surveillance)	720,00 €
hall aquatique (demi journée avec surveillance)	1 030,00 €
Equipement (soir ou demie journée)	1 030,00 €
Equipement (soir ou demie journée)	2 060,00 €
Equipement (journée) sans surveillance	1 850,00 €

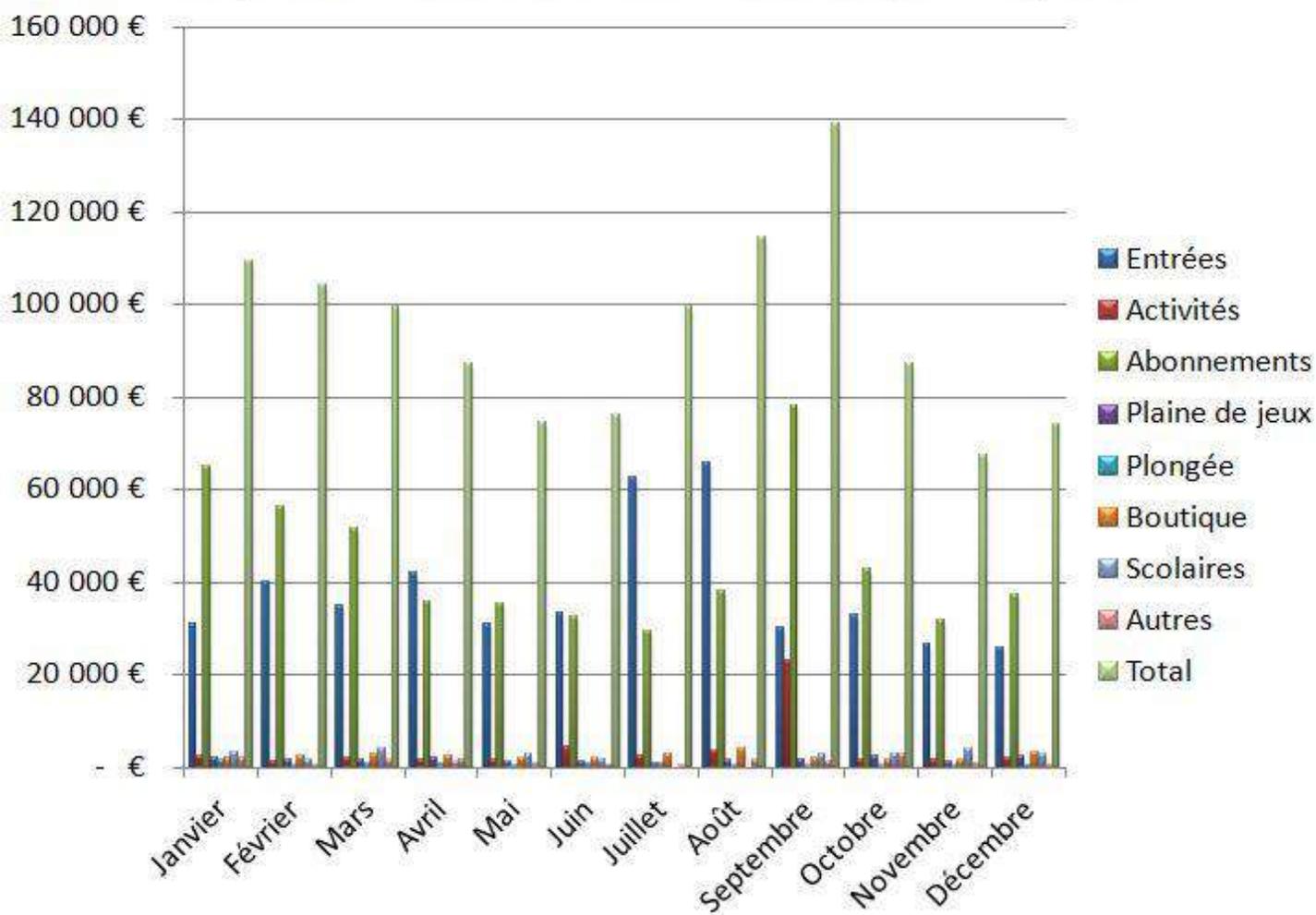
FOSSE A PLONGEE	
1 entrée	15,50 €
Baptême	26,00 €
1 séance encadrée	27,00 €
location club pour groupe encadré / 1 heure	145,00 €
indépendant /1heure	105,00 €
formation (cmas) niveau 1	260,00 €

## LES RECETTES

## LES RECETTES PAR CATÉGORIE

	Entrées	Activités	Abonnements	Plaine de jeux	Plongée	Boutique	Scolaires	Autres	Total
Janvier	30 906 €	2 332 €	65 027 €	2 059 €	1 609 €	2 143 €	3 100 €	2 157 €	109 333 €
Février	40 166 €	1 332 €	56 406 €	1 554 €	65 €	2 439 €	1 580 €	478 €	104 020 €
Mars	34 803 €	1 884 €	51 569 €	1 608 €	884 €	2 810 €	4 160 €	1 590 €	99 308 €
Avril	41 937 €	1 523 €	35 499 €	2 100 €	628 €	2 465 €	1 060 €	1 787 €	86 999 €
Mai	31 077 €	1 526 €	35 178 €	1 143 €	104 €	1 989 €	2 740 €	696 €	74 453 €
Juin	33 153 €	4 219 €	32 495 €	1 219 €	862 €	1 831 €	1 800 €	611 €	76 190 €
Juillet	62 719 €	2 522 €	29 314 €	905 €	780 €	2 844 €	- €	171 €	99 256 €
Août	65 856 €	3 466 €	38 065 €	1 422 €	391 €	3 918 €	- €	1 541 €	114 659 €
Septembre	29 927 €	22 970 €	78 234 €	1 786 €	339 €	1 920 €	2 604 €	1 379 €	139 159 €
Octobre	32 927 €	1 657 €	42 922 €	2 427 €	78 €	1 517 €	2 790 €	2 758 €	87 076 €
Novembre	26 627 €	1 723 €	31 871 €	1 251 €	78 €	1 466 €	3 822 €	691 €	67 528 €
Décembre	25 826 €	1 873 €	37 070 €	2 294 €	572 €	3 027 €	2 726 €	522 €	73 910 €
<b>Total 2015</b>	<b>455 924 €</b>	<b>47 027 €</b>	<b>533 650 €</b>	<b>19 768 €</b>	<b>6 390 €</b>	<b>28 370 €</b>	<b>26 382 €</b>	<b>14 381 €</b>	<b>1 131 893 €</b>

## Répartition des recettes mensuelles 2015 par catégories



## LES RECETTES

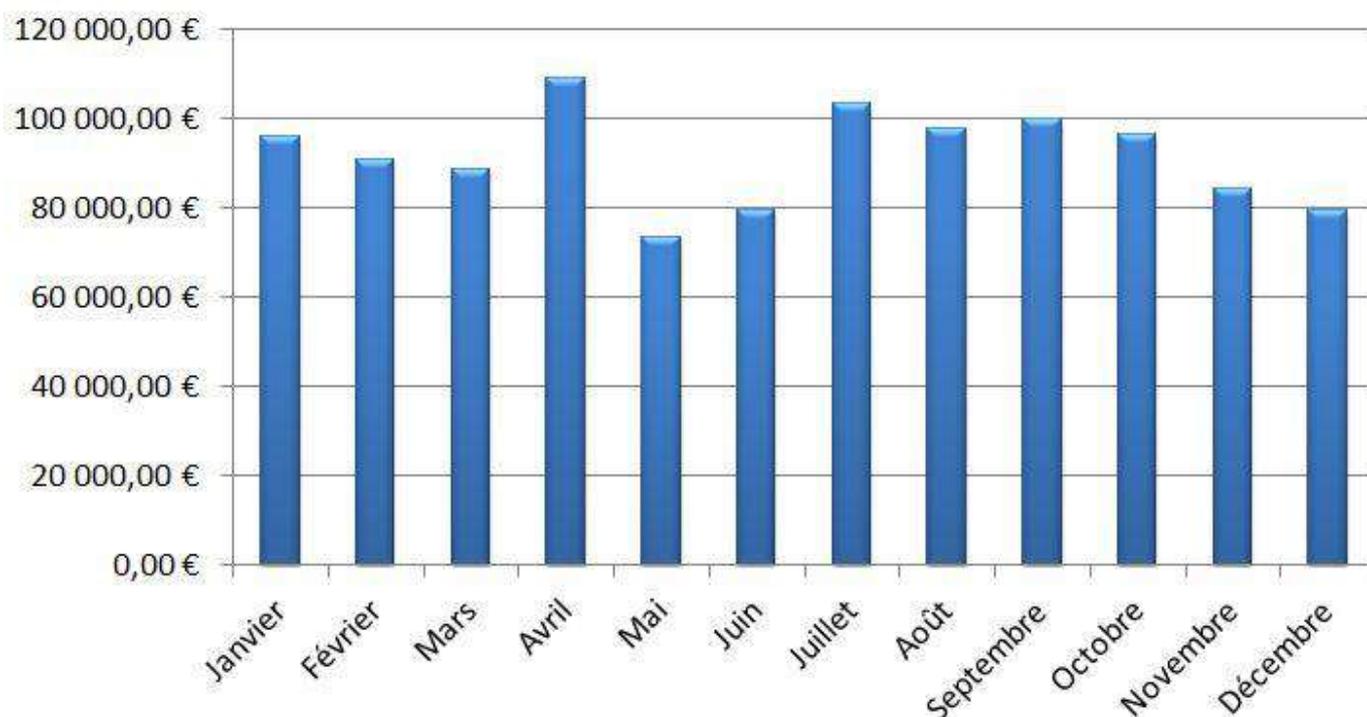
### LES REVERSEMENTS

Les Recettes d'exploitation encaissées font l'objet d'un reversement mensuel par le Partenaire Privé à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à l'euro l'euro ;

Recettes d'exploitation désigne les recettes encaissées par le Partenaire Privé au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges desquelles sont exclues :

- Les recettes annexes ;
- Les recettes des scolaires primaires privés et publics de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Les recettes émanant des clubs résidents : S.N.R, C.N Saint-Dié-des-Vosges, Triathlon Cub Déodatien, Saint Dié Plongée, Club Sport Adaptés Saint-Dié-des-Vosges.

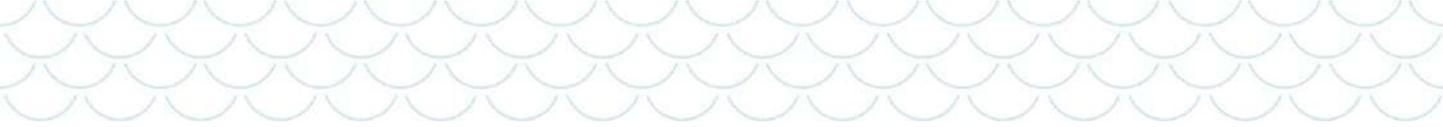
#### Reversement Ville SDDV



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
96 016,12 €	90 694,53 €	88 812,43 €	108 880,47 €	73 252,27 €	79 344,86 €	103 228,27 €
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2015	Contrat
97 845,17 €	99 740,64 €	96 642,61 €	84 352,54 €	79 684,84 €	1 098 494,75 €	1 067 000,00 €







# LES RESSOURCES HUMAINES

LES INDICATEURS RH DE L'ANNEE

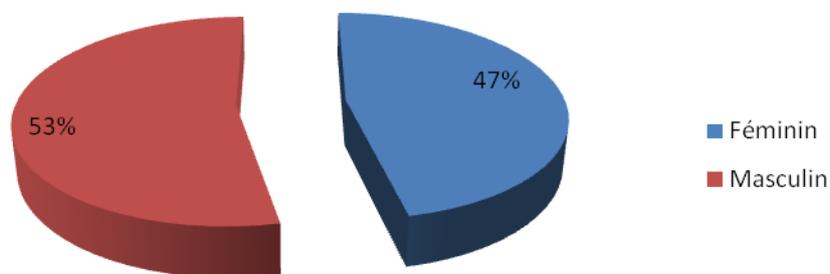
LA FORMATION

## LES RESSOURCES HUMAINES

### LES INDICATEURS RH DE L'ANNEE

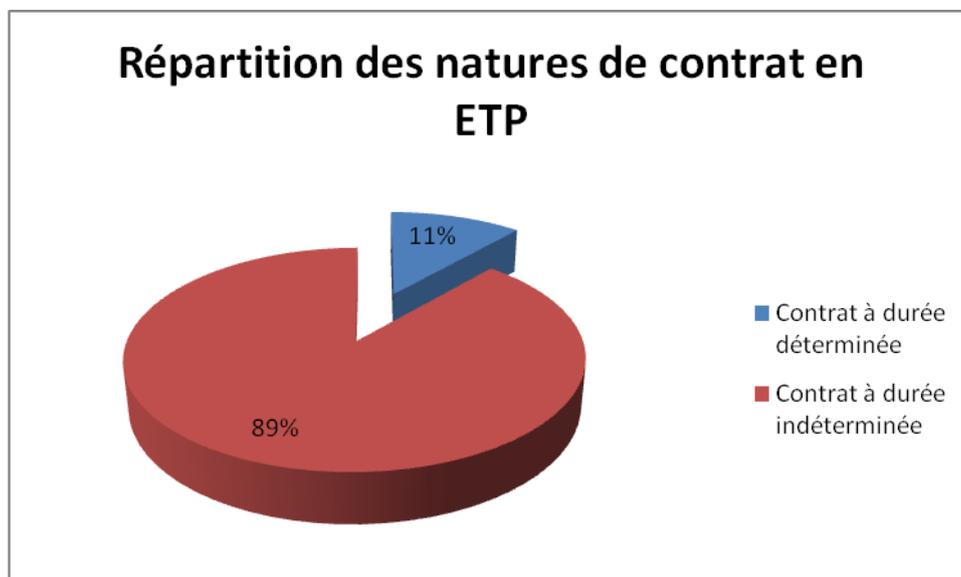
Emploi occupé	Nombre d'ETP
Agent Hygiène et Entretien	1,51
Animateur(trice)	0,02
Coord. Accueil & Plaine de Jeux	0,95
Coord. Aquatique & Forme	0,97
Educ. Activités Aquat. & Forme	0,57
Educ. Activités Aquatiques	7,49
Educateur/trice Activité Forme	1,00
Hôte(sse) d'Accueil	3,00
Responsable 'Etablissement	0,94
Surveillant(e) Aquatique	3,60
<b>Total ETP</b>	<b>20,06</b>

#### Répartition Homme Femmes en Equivalent Temps Plein en 2015



## LES RESSOURCES HUMAINES

### LES INDICATEURS RH DE L'ANNEE



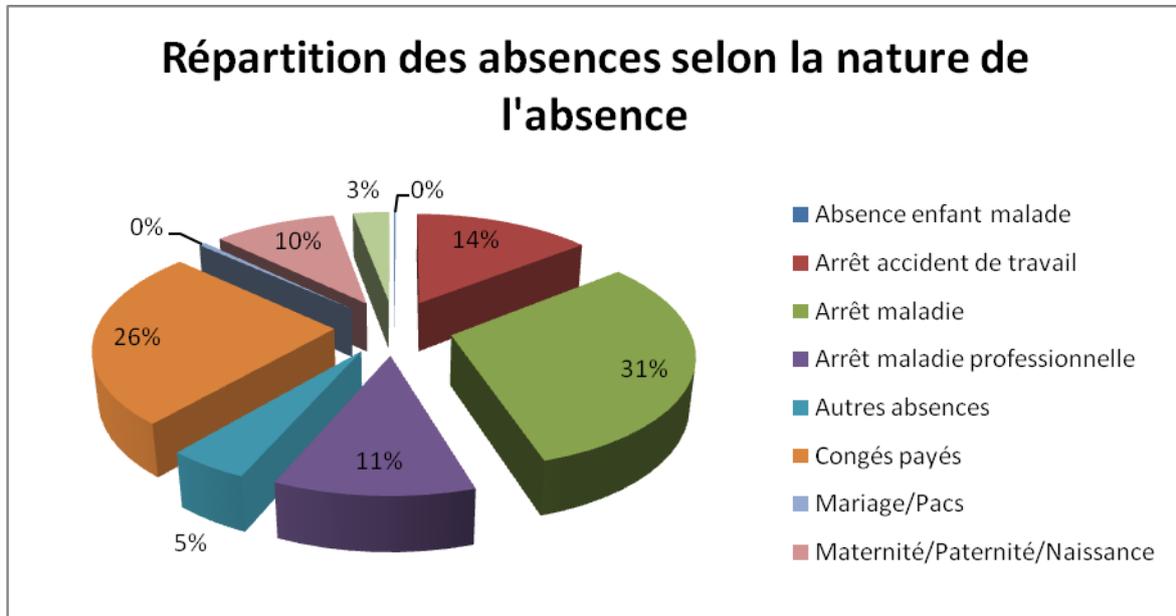
Répartition par âge de l'effectif total au 31/12/2015

Tranche d'âge	Cadre	Employe	total
-25 ans		4	4
25 - 30 ans		2	2
30 - 35 ans		8	8
35 - 40 ans		2	2
40 - 50 ans	2	3	5
+ 50 ans		2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>23</b>

Aquanova América à un taux de rotation d'emploi en Contrat à Durée Indéterminée(CDI) de 14% sur l'année 2015. La rotation d'emploi est la moitié de la somme du nombre de salarié en CDI parti et entré en 2015 par rapport au nombre de salarié en CDI au 31 décembre 2014.

**LES RESSOURCES HUMAINES**

LES INDICATEURS RH DE L'ANNEE



## LES RESSOURCES HUMAINES

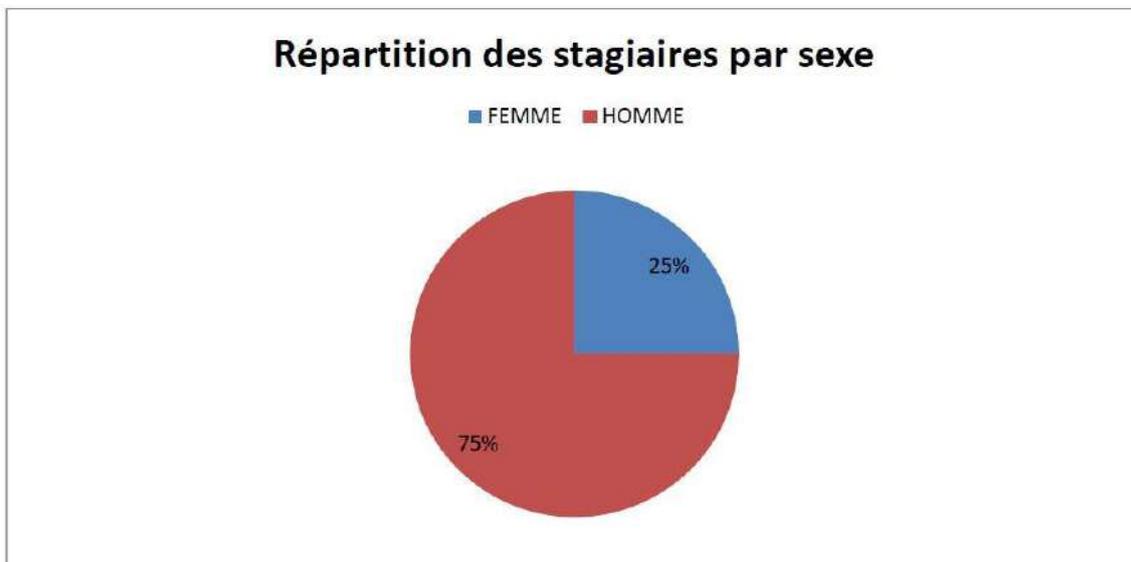
## LA FORMATION

RECREA AQUANOVA AMERICA  
COUT PEDAGOGIQUE  
NB HEURES FORMATION

560 €  
76

Numéro	Formation	Organisme	Stagiaire
128058.001-15-33-1-R	HORIZON	FORMEA	MODESTE Noémie
128058.001-15-63-2-R	Logiciel Kelio	FORMEA	LEFEBVRE Stéphane
128058.001-15-27-R	CAEPMNS	FNMNS FNMNS	GAEL Vincent BRAULT Gael

FEMME	1
HOMME	3
TOTAL	4



EMPLOYE	3
CADRE	1
TOTAL	4

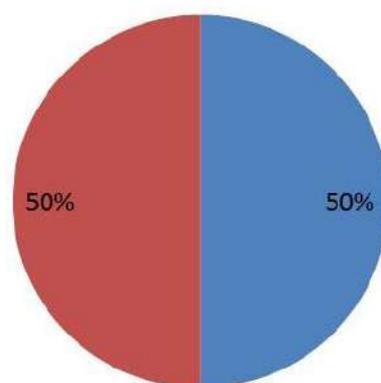
FORMEA	2
ORGANISME EXTERNE	2
TOTAL	4

## LES RESSOURCES HUMAINES

### LA FORMATION

#### Répartition des stagiaires par type de formation : forméa vs organisme externe

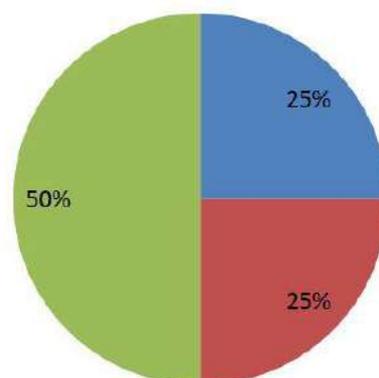
■ FORMEA ■ ORGANISME EXTERNE



DEVELOPPEMENT PERSONNEL	1
INFORMATIQUE	1
RECYCLAGE (Caepmns)	2
TOTAL	4

#### Répartition des stagiaires par axe de formation

■ DEVELOPPEMENT PERSONNEL ■ INFORMATIQUE ■ RECYCLAGE (Caepmns)



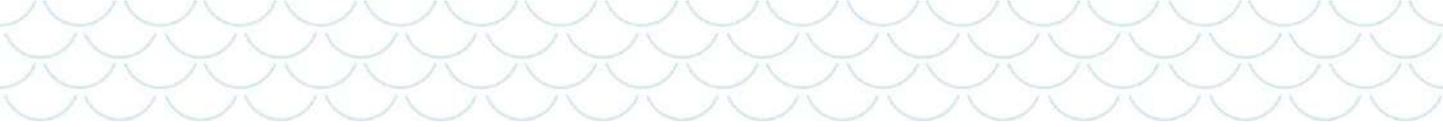
## LES RESSOURCES HUMAINES

## LA FORMATION

Stagiaire - CSP	Nombre de Stagiaire	Durée (h)	Nb Jours Formation
Employé	1	14	2
Ingénieur, cadre	1	14	2
Employé	1	24	3
Employé	1	24	3
	4	76	10

Cout pédagogique	Stagiaire - Age
250	33
250	46
30	31
30	31
560	35,25





# LA COMMUNICATION

LES ACTIONS COMMERCIALES

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

LES RESEAUX SOCIAUX

LES ARTICLES DE PRESSE

## LA COMMUNICATION

### LES ACTIONS COMMERCIALES

CALENDRIER DES ACTIONS COMMERCIALES 2015

	Evènements	Supports	Cibles
Février	Event Fitness	Affiches, réseaux sociaux, mailing,	Sportifs cours collectifs
Mars	Résolutions Eté	Pub Facebook, réseaux sociaux, écran, mailing, communiqué de presse	Sportifs cours collectifs
Avril			
Mai			
Août	La rentrée en mode Forme	Pub Facebook, réseaux sociaux, écran, mailing, communiqué de presse	Pub Facebook, réseaux sociaux, écran, mailing
Septembre			
Octobre			

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

**FITNESS  
EVENT**

**AQUANOVA  
AMERICA**

**DIMANCHE 8 FÉVRIER**  
**PALAIS OMNISPORT J. CLAUDEL**  
 11H30 **SH'BAM** 14H30 **BODYATTACK\***  
 15H45 **BODYBALANCE\***

\*Cours par **Alexandra Trumeau** Pro-Instructeur Elite  
**11€30** (prévente) la journée | invitations abonnés ANA  
 CHAUSSURES PROPRES & SERVIETTE OBLIGATOIRES, VENEZ EN TENUE !

**AQUANOVA  
AMERICA**  
 Centre Aquatique Saint-Dié des Vosges

50 QUAI DE LA RÉSISTANCE • 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES  
 ☎ 09 71 00 88 00 • [WWW.AQUANOVA-AMERICA.FR](http://WWW.AQUANOVA-AMERICA.FR)  

Merci à l'Association de 371 10291 € de la ville de Saint-Dié des Vosges pour son soutien financier et technique. 100% D'ÉNERGIE VERDE. 100% D'ÉNERGIE VERDE. 100% D'ÉNERGIE VERDE.

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION



**Soirée Zen**

Sophrologie, Pilates, Relaxation Subaquatique  
Dégustations, Bain Nordique Hammam et Saunas parfumés

Relaxation Personnalisée par des professionnels  
Amma, Réflexologie Plantaire, Abyanga, Massage du Dos,  
Massage du Cuir Chevelu, Massage Suédois

**Samedi 28 Mars 2015**  
**De 18h15 à 22h00**

Tarif Unique : 26 €  
Tarif spécial : 20€  
pour les abonnés Excellence

Inscription et réservation  
obligatoires à l'accueil  
(nombre de places limité)

**Elle revient !**



**Lunettes, Perruques** **Déguisement disco**

**NOCTURNE DISCO**

**18h30 Aquafit Disco** **Tarif identique**  
**20h AquaDISCO !** **\*Plaine de Jeux DISCO pour les enfants**

**Vendredi 10 Avril de 18h30 à 21h30**

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

**DÉCOUVREZ NOTRE PASS**  
**RESOLUTIONS ÉTÉ**  
 Du Lundi 30 Mars au Dimanche 31 Mai

Accès de 3 mois illimité, idéal pour préparer l'Été !

ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BIEN-ÊTRE	ESPACE FITNESS	ACTIVITES BASIC FITNESS AQUAFITNESS	+	1 SEANCE PREMIUM* AQUABIKE, AQUAFUSION par semaine * créneaux limités	<b>249€</b> au lieu de 404€*
---------------------	---------------------	-------------------	--	---	--	---------------------------------



**Attention : Offre limitée à 100 Pass !**



**AQUANOVA AMÉRICA**  
**FÊTE L'AMÉRIQUE**  
**AMBIANCE COUNTRY**

DE 12H À 18H

TARIF ENTRÉE PISCINE

**ESPACE PELOUSE : INITIATION COURS GRATUIT**

RESTAURATION BURGER FRITES SUR PLACE

**ANIMATIONS STRUCTURE GONFLABLE**

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES SANTIAGS DE L'EST



LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

la **rentrée**  
en mode  
**forme**

c'est maintenant !

A partir du 19 août,  
jusqu'à  
**21 jours**  
en + offerts

Plus vous tardez,  
plus le nombre de jours  
offerts diminue.  
Dépêchez-vous !

formules sport › remise en forme › détente

natation à la rentrée

pratiquez la natation,  
le sport le plus complet,  
en illimité

devenez  
membre **classic**

la **rentrée**  
en mode  
**forme**

formules sport › remise en forme › détente

**PARRAINAGE**

GAGNEZ JUSQU'À  
**100**  
JOURS\*

d'abonnement supplémentaires  
en parrainant des amis !

la **rentrée** en mode **forme**

du 23 au 30 septembre  
**opération spéciale**

Pour toute souscription  
à un abonnement annuel :  
un **cadeau offert** !

Excellence : 1 paire de Zampa offerte  
Essential : 1 sac Adidas offert  
Liberté : 1 paire de Tongs offerte

AQUANOVA  
AMERICA

30 quai de la résistance • 88100 Saint-Denis-les-Yvelines • T. 09 71 00 88 00 • WWW.AQUANOVA-AMERICA.FR

la **rentrée**  
en mode  
**forme**

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Dimanche 4 octobre 2015  
**L'Australie s'invite à Aquanova**  
 À partir de 14h\* :  
 course à l'australienne et remise de prix,  
 initiation au  
**Stand Up Paddle,**  
 cours d'Akuagourou  
**OUVERT À TOUS**

\*Shorts de bain et tenues de surfeur autorisés pour cette journée

FIG

**octobre rose**  
 dimanche 25 octobre  
 9h > 18h

Bodybalance 9h30 > 10h - Pink Sh'Bam 10h15 > 10h45 - Bodyattack 11h > 11h30  
 journée spéciale ouverte à tous  
 Bodypalm 15h30 - Aquapink 16h  
 (dress code rose)

AQUANOVA AMERICA

50 Quai de la Résistance • 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
 09 71 00 88 00 • www.aquanova-america.fr

**vacances de la Toussaint ludiques**  
 les après-midis  
 du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

14h30 > 17h : **aquagames** pour les moins de 8 ans  
 bassin ludique aménagé

14h > 18h : **structure gonflable**  
 Profitez de notre **Pass famille**  
 4 personnes dont 2 adultes maximum  
 public 16€ • résident 12€ (CC Saint Dié des Vosges)

**AQUANOVA AMERICA**  
 50 Quai de la Résistance • 88100 Saint Dié-des-Vosges • 09 71 00 88 00  
 WWW.AQUANOVA-AMERICA.FR

**Aquanova America : Soirée Halloween**  
 Vendredi 30 octobre à partir de 17h

**NOCTURNE AQUALLOWEEN**  
 DRESS CODE ORANGE & HORREUR  
 20H : COURS AQUALLOWEEN  
 EAUX COLOREES

**POUR LES ENFANTS**  
 NOCTURNE PLAINE LUDIBOO : 17h - 21h  
 CONCOURS DE DEGISEMENT  
 ATELIER MAQUILLAGE

LA COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET



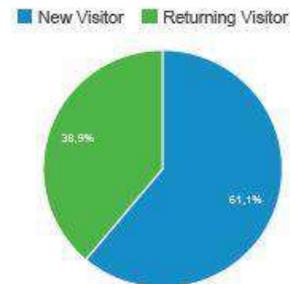
Aquanova America - <http://www.aquanova.com> - [Accéder à ce rapport](#)  
Toutes les données du site Web

Présentation de l'audience

1 janv. 2015 - 31 déc. 2015

Tous les utilisateurs  
100,00 % Sessions

Vue d'ensemble



Ville	Sessions	% Sessions
1. Nancy	12 378	24,70 %
2. Paris	9 090	18,14 %
3. Saint-Die-des-Vosges	6 595	13,16 %
4. Metz	3 527	7,04 %
5. (not set)	3 455	6,89 %
6. Strasbourg	1 784	3,56 %
7. Etival-Clairefontaine	1 028	2,05 %
8. Epinal	913	1,82 %
9. Gérardmer	548	1,09 %
10. Thionville	495	0,99 %

LA COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

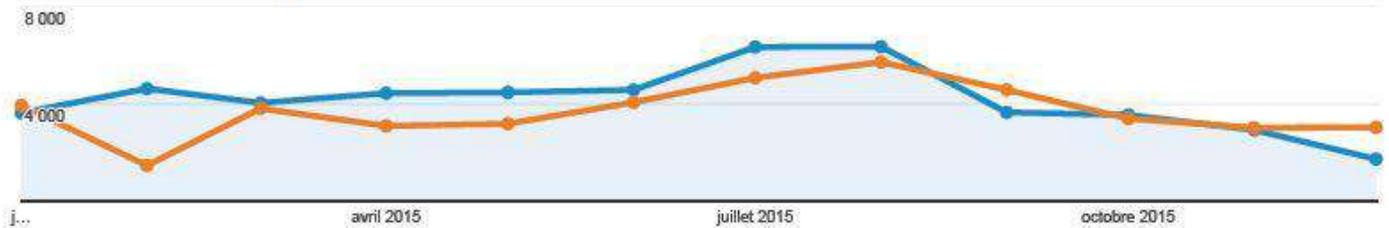
Présentation de l'audience

1 janv. 2015 - 31 déc. 2015  
 Comparer à : 1 janv. 2014 - 31 déc. 2014

Tous les utilisateurs  
 + 0,00 %, Sessions

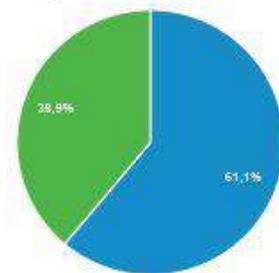
Vue d'ensemble

1 janv. 2015 - 31 déc. 2015 : Sessions  
 1 janv. 2014 - 31 déc. 2014 : Sessions

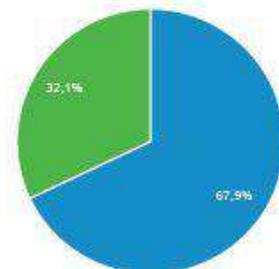


<b>Sessions</b> <b>13,54 %</b> 50 120 / 44 144	<b>Utilisateurs</b> <b>6,61 %</b> 31 945 / 29 964	<b>Pages vues</b> <b>-10,62 %</b> 179 028 / 200 310
<b>Pages/session</b> <b>-21,28 %</b> 3,57 / 4,54	<b>Durée moyenne des sessions</b> <b>-21,29 %</b> 00:02:35 / 00:03:17	<b>Taux de rebond</b> <b>31,40 %</b> 36,74 % / 27,96 %
<b>% nouvelles sessions</b> <b>-10,04 %</b> 61,05 % / 67,86 %		

New Visitor Returning Visitor  
 1 janv. 2015 - 31 déc. 2015



1 janv. 2014 - 31 déc. 2014

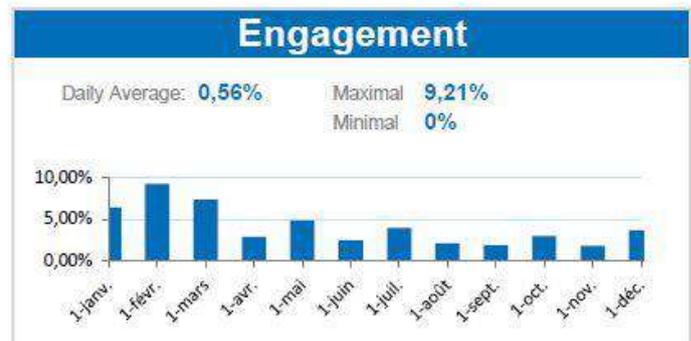
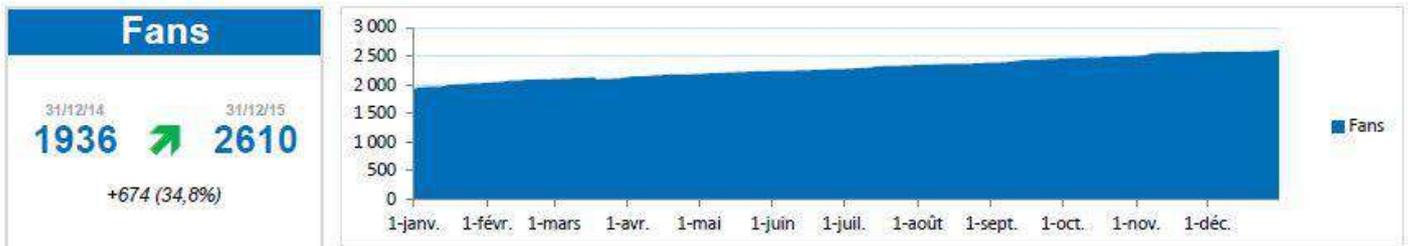


LA COMMUNICATION

LES RESEAUX SOCIAUX

Rapport Facebook Aquanova America

Année 2015



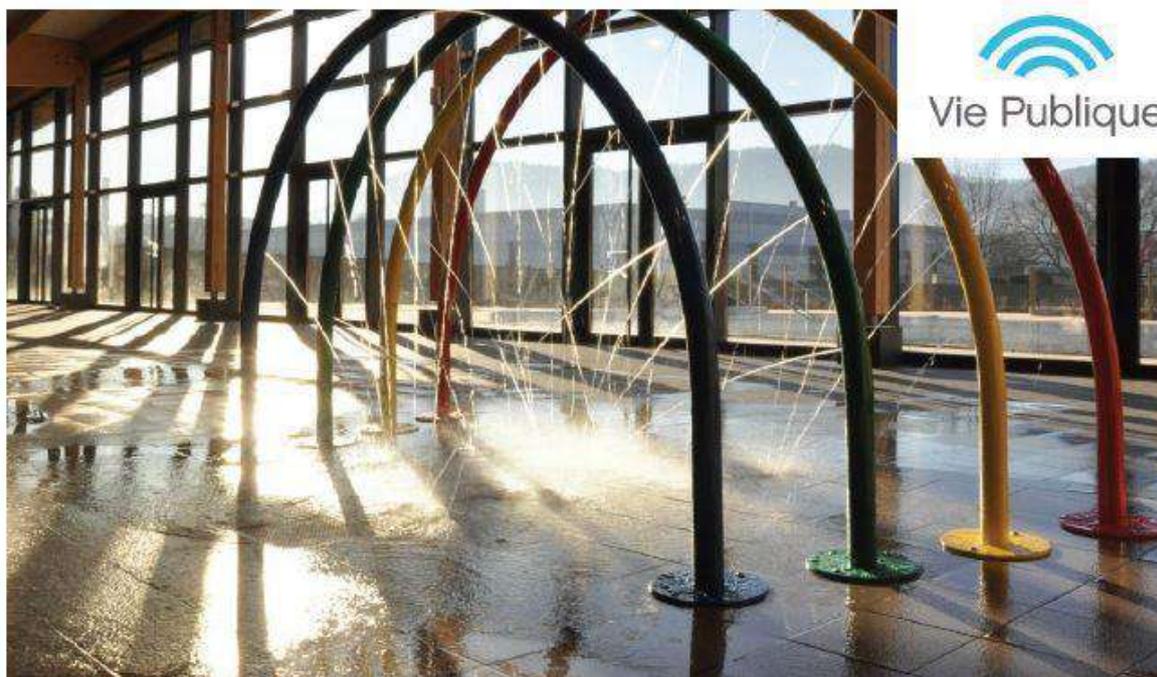
TOP 10 POSTS

Date	Message	Likes	Comments	Shares
10 Mar 2015	R.I.P CHAMPIONNE !	150	4	1
08 Feb 2015	BodyAttack !!!!	98	13	1
20 May 2015	Samedi 23 mai : ouverture de l'espace extérieur : A partir de 12h, venez	91	1	16
02 Mar 2015	== Evenement Fitness== Le clip !Merci encore à vous tous pour cette :	71	7	13
17 Jul 2015	ON RECRUTE .HOTE(SSE) D'ACCUEIL EN CDD 35H POUR LA PERI	15	12	50
08 Jan 2015	== MINUTE DE SILENCE ==Dans le cadre de la journée de deuil natio	74	-	-
16 Mar 2015	Récompense pour l'équipe d'AnA Parmi les 55 établissements du group	63	5	6
03 Jan 2015	Bonne Année !! :)	68	1	-
29 Mar 2015	Merci à tous les prestataires, clients et salariés pour cette merveilleuse	54	6	5
14 Apr 2015	Aquanova America's cover photo	60	-	3

©2013 fannare karma

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE



## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

PARUTIONS			
Média	Sujet	Diffusion	Date de parution
L'ECHO DES VOSGES	Nouveaux tarifs à Aquanova America	6000 Exemplaires	01/01/15
NOTRE ST DIÉ DES BOSGES	Mêmes tarifs pour le Com com à Aquanova America	NC	01/01/15
ACTU88	Aquanova America fête son 1er anniversaire	NC	23/01/15
VOSGESMATIN.FR	Les vacances à Aquanova America	NC	29/01/14
VOSGESMATIN.FR	Les coulisses d'Aquanova s'ouvre demain	NC	30/01/15
VOSGES MATIN	Les coulisses d'Aquanova s'ouvre demain	38644 Exemplaires	30/01/15
L'ECHO DES VOSGES	La première bougie d'Aquanova America	6000 Exemplaires	01/02/15
VOSGES MATIN	Aujourd'hui	38644 Exemplaires	01/02/15
VOSGES MATIN	Aquanova : un anniversaire en coulisses	38644 Exemplaires	01/02/15
VOSGES MATIN.FR	Aquanova : un anniversaire en coulisses	NC	01/02/15
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Succès pour les 1 an d'Aquanova America	NC	janv/fev 15
L'ECHO DES VOSGES	Une première bougie d'Aquanova America	6000 Exemplaires	05/02/15
L'ECHO DES VOSGES	Une convention fitness à St Dié des Vosges	6000 Exemplaires	05/02/15
VOSGES MATIN	Aquanova : le prix de l'eau assaini	38644 Exemplaires	02/03/15
VOSGESMATIN.FR	Aquanova : le prix de l'eau assaini	NC	02/03/15
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Une fréquentation globalement satisfaisante	NC	01/03/15
VOSGES MATIN	Au bonheur des enfants	38644 Exemplaires	12/03/15
L'ECHO DES VOSGES	Dans le grand bain du bien-être et de la détente	6000 Exemplaires	19/03/15
VOSGESMATIN.FR	Une soirée Zen à Aquanova America	409 Visites	28/03/15
VOSGES MATIN	Un jour en ville : Une soirée Zen à Aquanova America	38 632 Exemplaires	28/03/15
VOSGESMATIN.FR	Les bienfaits d'une soirée zen	NC	04/04/15
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Ça s'est passé à St Dié des Vosges	NC	01/04/15
VOSGES MATIN.FR	Un homme retrouvé inanimé au fond de la piscine	NC	08/05/15
VOSGES MATIN.FR	Le grand bain de l'été	NC	26/05/15
VOSGES MATIN	Un jour en ville : le grand bain de l'été	NC	26/05/15
L'ECHO DES VOSGES	En Bref	6000 Exemplaires	11/06/15
L'ECHO DES VOSGES	Vidange es bassins à Aquanova America	6000 Exemplaires	18/06/15

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGESMATIN.FR	St Dié "J'apprends à nager" dès le 6 juillet	NC	22/06/15
VOSGES MATIN	"J'apprends à nager" dès le 6 juillet	38644 Exemplaires	23/06/15
L'ECHO DES VOSGES	Vidange es bassins à Aquanova America	6000 Exemplaires	25/06/15
L'ECHO DES VOSGES	Ce sera l'Amérique à Aquanova	6000 Exemplaires	02/07/15
VOSGESMATIN.FR	Mille et un jardin	NC	10+07/15
VOSGES MATIN	Des échanges bien sous tous rapports	37817 Exemplaires	25/07/15
VOSGESMATIN.FR	Des échanges bien sous tous rapports	NC	25/07/15
L'ECHO DES VOSGES	Au conseil municipal	6000 Exemplaires	31/07/15
VOSGES MATIN	Projet culturel majeur : Bibliothèques : un geste pour la com'com	37817	21/08/15
VOSGES MATIN.FR	Projet culturel majeur Saint-Dié : La médiathèque de demain sur les rails	NC	20/08/15
VOSGES MATIN.FR	Projet culturel majeur Saint-Dié : La médiathèque de demain sur les rails	NC	21/08/15
VOSGES MATIN	Arnould : Semaine en or pour les seniors	37817	24/08/15
VOSGES MATIN	Vacances : Une kermesse pour se dire au revoir à Colnat	37817	24/08/15
VOSGES MATIN	À noter : Rentrée tonique au centre aquatique Aquanova	37817	21/08/15
VOSGES MATIN.FR	Rentrée tonique au centre aquatique Aquanova	NC	21/08/15
VOSGES MATIN	Accès gratuit au centre aquatique Aquanova America	37817 Exemplaires	01/09/15
VOSGES MATIN	Tests gratuits pour les enfants	37817 Exemplaires	01/09/15
VOSGESMATIN.FR	Une semaine en or dans les bassins	NC	03/09/15
L'ECHO DES VOSGES	Ils étaient comme des poissons dans l'eau	6000 Exemplaires	03/09/15
VOSGES MATIN	La natation c'est leur truc !	37817 Exemplaires	04/09/15
VOSGES MATIN	Une semaine en or dans les bassins	37817 Exemplaires	04/09/15
VOSGESMATIN.FR	Une semaine en or dans les bassins	NC	04/09/15
VOSGES MATIN	Accès gratuit au centre aquatique Aquanova America	37817 Exemplaires	06/09/15
L'ECHO DES VOSGES	Dans les bassins de "l'Aqua Seniors"	6000 Exemplaires	10/09/15
BUSINESSIMMO.COM	L'Aren Ice s'intègre dans un nouveau quartier de ville de 57 hectares	171702 Visites	14/09/15
VOSGES MATIN	De drôles de kangourous se jettent à l'eau	37817 Exemplaires	05/10/15
L'ECHO DES VOSGES	Dans les bassins ce dimanche 25 octobre	6000 Exemplaires	22/10/15

## LA COMMUNICATION LES

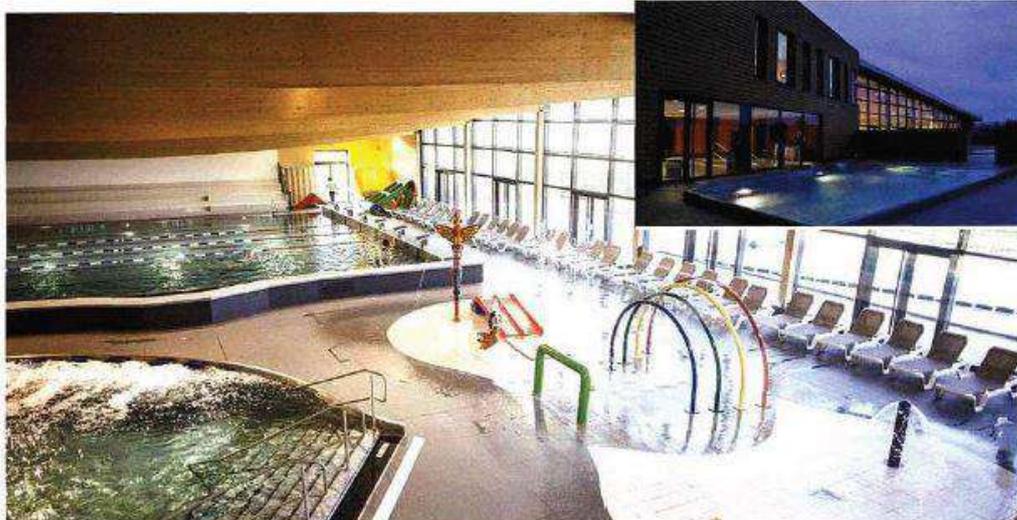
## LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGESMATIN.FR	L'eau était rose à Aquanova	NC	26/10/15
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Ce baigne pour aqueséniors	NC	oct-15
L'ECHO DES VOSGES	Ils se sont évadés pendant les vacances	6000 Exemplaires	01/11/15
VOSGES MATIN	Comme 10 poissons dans l'eau	37817 Exemplaires	02/11/15
VOSGESMATIN.FR	St Dié : quand le Secours Populaire apprend à nager	NC	02/11/15
VOSGES MATIN	Semaine enrichissante pour les pré-ados	37817 Exemplaires	04/11/15
VOSGES MATIN	Un premier championnat pour les apnéistes vosgiens	37817 Exemplaires	30/11/15
VOSGES MATIN	Formation BNSSA	37817 Exemplaires	02/12/15
L'ECHO DES VOSGES	Toute la ville en bref	6000 Exemplaires	03/12/15
SAINT DENIS	Le téléthon mobilise toutes les énergies	NC	DEC 15
VOSGES MATIN	Formation BNSSA	37817 Exemplaires	10/12/15
VOSGES MATIN	Soirée spéciale Aquabiking	37817 Exemplaires	11/12/15
VOSGES MATIN	Formation BNSSA	37817 Exemplaires	13/12/15
VOSGES MATIN	Vidange des bassins à Aquanova America	37817 Exemplaires	14/12/15
VOSGES MATIN	Nocturne vendredi à Aquanova America	37817 Exemplaires	16/12/15
VOSGES MATIN	Vidange des bassins à Aquanova America	37817 Exemplaires	17/12/15
L'ECHO DES VOSGES	Toute la ville en bref	6000 Exemplaires	17/12/15
VOSGES MATIN	Fermeture exceptionnelle des bassins à Aquanova America	37817 Exemplaires	21/12/15
VOSGES MATIN	Fermeture exceptionnelle des bassins à Aquanova America	37817 Exemplaires	23/12/15
L'ECHO DES VOSGES	Petit rappel : vidange des bassins d'Aquanova America	6000 Exemplaires	24/12/15
VOSGES MATIN	Nettoyer, balayer, estiquer	37817 Exemplaires	28/12/15
VOSGESMATIN.FR	Des tarifs plus avantageux pour la com'com	NC	28/12/15
VOSGESMATIN.FR	Le complexe Aquanova America nettoyé de fond en comble	NC	28/12/15
NOTRE SAINT DIÉ DES VOSGES	Le Téléthon mobilise les énergies	NC	DEC 15

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

L'AQUANOVA AMERICA



DESSCRIPTIF DE L'ÉQUIPEMENT
Implantation Saint-Dié-des-Vosges (88)
Shon 4 800 m <sup>2</sup>
Année de mise en service 2013
Coût de l'opération 12 900 000 € <sup>HT</sup>
Subventions NC
Maître d'ouvrage Aquadité
Maître d'œuvre CFA
Programmist Mission H2O
Architecte Chabanne & Partenaires Architectes
Bureau d'études BEST - KEO
Fournisseurs Exploitant : Espace Récréa, Maintenance technique : Dalkia
Gestionnaire Espace Récréa

LES MODES DE DESSERTE
✓ Parking véhicule ✓ Parking vélo ✓ Bus

LES SERVICES
✓ Rivière ✓ Jacuzzi ✓ Sauna ✓ Salle de musculation ✓ Fosse à plongée ✓ Plaine de jeux pour enfants

LES BASSINS	Dim., surface et lignes	Prof.	Équipement/accessoires
Sportif intérieur • inox	• 425 m <sup>2</sup> • 6-8 lignes	2 m	-
Ludique intérieur • inox	• 250 m <sup>2</sup>	1,2 m	Nage à contre-courant, banquettes à bulles, jets massants
Balnéo extérieur • inox	• 70 m <sup>2</sup>	1,2 m	Banquettes à bulles, jets massants
Fosse intérieur • carrelage	• 6 m de diamètre	10 m	Structure amovible à - 6 m
Extérieur été extérieur • inox	• 120 m <sup>2</sup>	1,2 m	-
Aquasplash intérieur • carrelage	• 80 m <sup>2</sup>	-	8 jeux aqualudiques

LE FONCTIONNEMENT
Effectif (équivalent temps plein) • Hiver : 23 personnes • Été : 27 personnes dont 4 saisonniers
Nombre d'heures d'ouverture • Annuelle : 4 900 heures • Hebdomadaire : 81 heures 50
Fréquentation moyenne instantanée • Intérieur/extérieur : 872 personnes
Fréquentation annuelle globale 225 000 personnes
Fréquentation en chiffre et % • Public : 170 000 personnes → 70 % • Scolaires : 35 000 personnes → 15 % • Clubs : 25 000 personnes → 10 %
Spécificités techniques • Traitement de l'eau : Hervé Thermique, chlore gazeux • Traitement de l'air : CIAT • Chauffage : biomasse

LA DÉMARCHE H2E
de 1 : standard à 5 : globale

➤ Pas de chaufferie, piscine reliée au réseau de chaleur de la biomasse de la ville. Système de récupération de la chaleur de l'eau des douches.

LA VOCATION
de 1 : usage faible à 5 : usage dédié

Sport	■■■■■
Loisirs	■■■■■
Scolaire	■■■■■
Bien-être	■■■■■

LES PRESTATIONS
de 1 : offre spécifique restreinte à 5 : multi-activités

Activités	■■■■■
Animations	■■■■■

52 activités aquafitness et fitness hebdomadaires, 25 vélos aquabike, soirées thématiques (Disco, Zen, Do Brasil)

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

Fraize - Au Conseil Communautaire

**Retour sur la réunion fraixinienne**

***C'est donc à Fraize que c'étaient réunis les élus du Conseil Communautaire en décembre dernier. Nous l'avions évoqué ; retour sur les grands points de l'ordre du jour.***

Fonctionnement de la Communauté de Communes, où a été votée l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale des communes de Hergugney, d'Entre-deux-Eaux, d'Éloyes, de Chermissey, de la Communauté de Communes de Vittel-Contrexeville ainsi que du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse-Corimont.

Finances, où le conseil communautaire a décidé la participation au financement de l'utilisation du centre aqualudique AquaNovaAmerica pour les scolaires et les clubs de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2014 à hauteur de 18,19% appliqué au montant de référence du contrat, soit 469 886 euros.

Aménagement de l'Espace Communautaire, avec la décision d'élaborer un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes, en collaboration avec les communes membres.

Le conseil communautaire a également validé le principe de création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, ouvert à ce stade aux communes de la

Communauté de Communes, décidant que ce service pourra également être proposé à d'autres collectivités. De plus, il a été décidé la création de 6 postes, dont un poste de technicien, un poste de rédacteur et quatre postes d'adjoints administratifs, afin de mettre en place le service des AOS (Autorisations des Sois) pour le compte des communes du territoire.

Développement économique et touristique, où le conseil communautaire a autorisé le vice-président en charge de l'économie de signer la convention avec le GRETA d'un coordinateur formateur. A également été approuvée la proposition de programmation 2015/2016 au Conseil Général des Vosges et au Conseil Régional de Lorraine.

Personnel, le conseil communautaire décidant d'instituer pour l'année 2014 la prime de service et de rendement pouvant être attribuée aux agents de grade d'ingénieur principal. Un Compte Epargne Temps en faveur du personnel territorial sera prochainement mis en place, le conseil communautaire donnant pouvoir au président quant à l'instauration de ce CET.

CCSDPV

**Nouveaux tarifs à AquaNova America**

**Entrée Aquatique :** Baisse des prix pour la Communauté de communes et tarif inchangé pour les Déodatien en 2015. La prise en compte des villes de la Communauté de communes débutera au 1er janvier 2015. A cette date, les nouveaux tarifs d'Aquanova America entreront en vigueur.

A la demande du Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Aquanova America a étendu le tarif déodatien, valable sur les entrées unitaires Piscine, aux administrés de la Communauté de communes. A partir du 1<sup>er</sup> janvier, le tarif sera donc de 4,90 euros pour l'entrée Adulte pour tous ses administrés.

Cette modification intervient dans le cadre de la revue annuelle des tarifs d'Aquanova Ameri-

ca. Les modifications seront portées uniquement sur les entrées aquatiques « hors Communauté de communes » ainsi que sur les abonnements et entrées dédiés aux activités sportives et de détente. Conformément à la volonté de la Mairie de Saint-Dié-des-Vosges ces modifications restent mesurées : les entrées Wellness augmentent de 30 centimes et les abonnements entre 2 et 15 euros à l'année soit 1,25 euros par mois maximum. Les tarifications Aquatique « hors communauté de communes » augmentent de 10 centimes par entrée.

En cette période de fêtes rappelons que le centre sera fermé les 24, 25, 31 décembre et le 1er janvier, les nouveaux tarifs entreront donc en vigueur à partir de Vendredi 2 Janvier. Pour

bien débiter l'année 2015, le centre aquatique Aquanova America proposera le samedi 3 janvier, en partenariat avec Alabama Productions, la diffusion exceptionnelle du 4ème épisode de la série documentaire « 47 minutes » sur le coureur local Stéphane Brogniart de Saulcy-sur-Meurthe.

Ce documentaire de 26 minutes évoque la reconnaissance du parcours de l'ultra trail du Mont-Blanc et la course en elle-même, où Stéphane termine 10ème, ce qui le place dans les meilleurs mondiaux.

Retrouvez l'ensemble des tarifs et toutes les informations sur le site : [www.aquanova-america.fr](http://www.aquanova-america.fr)

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

Saint-Dié – AquaNova America fête son premier anniversaire



Aujourd'hui, AquaNova America situé à Saint-Dié-des-Vosges a un an. Pour fêter cette année, il ouvre ses sous-sol à la visite et organise des animations Aquafitness.

A l'occasion du premier anniversaire d'exploitation, AquaNova America et la Ville, en partenariat avec l'entreprise Dalkia chargée de la maintenance, proposent une visite des impressionnantes parties techniques du complexe. Filtres, pompes, bac tampon et autres organes de traitement d'air, l'ensemble des installations seront ouvertes par les techniciens Dalkia.

Fitness

Le centre proposera également aux baigneurs, des animations Aquafitness. De 14 h à 17 h, des cours seront proposés toutes les trente minutes.

Un programme instructif et sportif à faire en famille !

[www.aquanova-america.fr](http://www.aquanova-america.fr) / Accueil du centre : 09 71 00 88 00

Loisirs

Les coulisses d'AquaNova s'ouvrent demain



Le centre aqualudique a ouvert ses portes le 22 janvier 2014. Il célèbre son premier anniversaire. (Archives VM)

A l'occasion de son premier anniversaire, AquaNova America organise demain samedi des visites des galeries techniques seront ouvertes par les techniciens. L'inscription est obligatoire au 0 971 00 88 00.

En plus de ces visites, le centre proposera également aux baigneurs, des animations Aquafitness. De 14 h à 17 h, des cours seront proposés toutes les 30 minutes. Un programme instructif et sportif à faire en famille !

En plus de ces visites, le centre proposera également aux baigneurs, des animations Aquafitness. De 14 h à 17 h, des cours seront proposés toutes les 30 minutes. Un programme instructif et sportif à faire en famille !

Le temps passe...

Une première bougie pour AquaNova

Le temps s'écoule à une vitesse folle ; si bien qu'on s'est déjà plongé dans le bain du tout premier anniversaire. Et pourquoi ne pas aller plus loin encore ?... c'était il y a deux ans. Au programme à l'époque, une visite d'un vaste chantier. C'était grandiose, prometteur, on se félicitait d'une large avance sur les délais : on s'extasiait devant le fond de cette fosse à plongée d'une dizaine de mètres de profondeur, unique dans la région.

On parlait béton armé, épaisseur du verre, du encore au lamellé-collé, bassins en acier inoxydable... et pourtant, ce n'était qu'un chantier. Le « chantier » du centre aqualudique Aquanova America Oa, le dossier a été sulfureux, où les contracteurs ont été nombreux et le mode de financement aujourd'hui encore fait frémir certains. Reste qu'à l'heure de son premier anniversaire, il faut bien avouer qu'Aquanova, ça marche. Le maire David Valencio l'ayant déjà sculpté il y a quelques semaines, samedi dernier, c'était donc l'effervescence dans et autour des bassins ; de nombreuses animations ayant été programmées pour l'occasion.



P. Lalevère heureux... Même tarif pour tous les écumeurs de la com'com. (L.L.)

Mais c'était aussi l'heure du premier bilan annuel : autour du directeur de la structure, Alexandre Lehner, on retrouvait ainsi le maire, l'adjointe Marie-Josée Leudig, la directrice générale des services adjointe Françoise Colson, et le vice-président de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges Patrick Lalevère. Car il n'oublions pas que l'équipement est à 18,17 % financé par la Ville et de la communauté de communes. Programme bien garni pour la délégation puis il avait débuté par une visite des installations techniques menée par Philippe Pothus, responsable d'exploitation chez Dalkia pour le département des Vosges.

Plus d'entrées que ce qui était prévu

Casques reliés, retour autour des tables... et bon petit déjeuner chiffrés. A commencer par la fréquentation de l'année naturellement ; AquaNova fait mieux qu'espéré. On attendait 154 000 entrées, il y en a eu 161 000. Joli coup. Parmi les « petits baigneurs », beaucoup de scolaires, environ 10% des entrées.

Bonne nouvelle ce même jour pour les écoles de la communauté de communes puisque depuis le 1er janvier 2015, les habitants du ter-

ritoire bénéficient du même tarif que les Doo-détiens. A savoir 4,90 euros au lieu de 5,90 euros. Séance grand sourire pour Patrick Lalevère... Le succès d'Aquanova ? C'est aussi les animations qui y sont régulièrement proposées. Les esprits sont en perpétuelle effervescence et se plonger sans cesse dans de nouveaux concepts. Le centre aqualudique brille par la réussite de ses « incursions » par le mise en place de nouvelles activités telles « AquaFusion » en décembre dernier, et dont son extraordinaire fosse à plongée.

A ce titre, le centre d'activités a reçu récemment l'agrément fédéral sur la plongée, permettant le passage de niveau fédéral de plongée, dans les rangs de l'équipe en place, on entend bien surfer sur la vague ; et développer l'attractivité de ce secteur. Après AquaNova, Noddy, on évoque sérieusement la sortie de terre du fameux projet de complexe cinéma, « peut-être à la fin de l'année 2016 », glissa David Valencio.



Séquence souvenirs... première visite de chantier. C'était il y a deux ans. (Arch.)

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

## AquaNova America : une fréquentation globalement satisfaisante

Après un an d'exploitation, les chiffres de fréquentation présentés par Alexandre Lehuger, Directeur d'AquaNova America pour l'exploitant Récréa sont satisfaisants. 2014 en chiffres, ce sont 180 000 entrées (toutes formules confondues), 432 heures d'ouverture dédiées à l'accueil des scolaires primaires qui représente un total de 16 557 écoliers. Cinq clubs sont résidents du site pour 63 heures de mise à disposition hebdomadaire et l'on compte une moyenne par semaine de 1 000 participants aux cours collectifs. 1 900 abonnements trimestriels et annuels ont été commercialisés et 118 personnes ont réalisé leur baptême de plongée. Parmi les animations offertes au public à l'occasion de cet anniversaire, le centre aqualudique et la Ville, en partenariat avec l'entreprise Dalkia chargée de la maintenance, ont proposé la visite des impressionnantes parties techniques : filtres, pompes, bac tampon et autres organes de traitement d'air ainsi que l'ensemble des installations ont été présentés. L'occasion pour le premier magistrat de rappeler que tous les habitants de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges bénéficient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, du même tarif d'entrée que les Déodatien et d'évoquer aussi le développement de cette zone de loisirs pour laquelle, après Nova Bowling, plusieurs projets privés, dont ceux d'un complexe de cinéma et d'un restaurant, sont en train de se préparer. ■



## L'OMS le partenaire des clubs sportifs

«L'OMS (Office Municipal des Sports), c'est un peu une grande boutique au service des clubs sportifs déodatien. Une boutique de qualité» explique Daniel Canet, l'actuel président. L'association a pour principale mission de répondre aux diverses demandes venant des quelque 80 clubs déodatien qui lui sont affiliés : des prêts de matériel, le financement de la location des gymnases des établissements scolaires aux clubs sportifs, etc. «Nous organisons aussi des visites médicales au Palais Omnisports Joseph-Claudel» souligne le président. Deux mini-bus sont aussi réservés aux clubs qui les sollicitent pour leurs sorties sportives à un tarif préférentiel. S'ajoute sa participation à l'organisation de l'un des temps forts de l'action municipale, la Fête du Sport et des Associations. Pour assurer ces missions, l'OMS dispose de l'aide du service des Sports. A noter également que la structure fête cette année ses cinquante ans d'existence. Un anniversaire qui sera célébré à la fin du mois de juin. ■

## Les éducateurs : des initiateurs au plaisir du sport

Les éducateurs participent aux nombreuses manifestations sportives proposées par la Ville (Passeports Vacances, animations dans les quartiers, activités dans le cadre des NAP, Fête du Sport et des Associations...). Ils interviennent également dans les écoles des clubs qui les sollicitent (écoles de rugby, VTT, football, athlétisme, gymnastique, badminton...) et dans les établissements scolaires (maternelles, primaires et collèges). «Dans les écoles élémentaires, par exemple, nous travaillons en collaboration avec l'enseignant sur le projet pédagogique sportif» précise Ghislaine Daubiné, responsable de l'animation sportive. Font également partie de leurs missions : l'accueil et l'encadrement des enfants en grandes sections de maternelles au Gymnase René-Perrin. L'an dernier, ils ont été environ 350 enfants à venir pratiquer de la gymnastique dans une salle qui leur est spécialement dédiée. «Un parc à ski et raquette, appartenant à la Ville, permet aux enfants des écoles élémentaires de participer à des sorties neige à la journée. ■



Bruno Laurent fait partie des six éducateurs rattachés au service des Sports.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

NAYEMONT-LES-FOSSES

Au bonheur des enfants



Au centre de loisirs, quatorze enfants de 3 à 12 ans ont vécu une semaine de vacances mémorable ayant pour thème les jeux de neige. Ils ont fait une sortie à Raon-l'Étape et ont découvert les chiens de traîneaux, puis sont allés au centre aquatique ludique Aquanova America. Les activités manuelles étaient bien entendu en rapport avec le thème et les après-midi luge ont été un vrai régal. Les jeunes de 8 à 12 ans ont pris des cours de ski afin de passer leur flocon, étoile ou fléchette.

Un jour en ville

Une soirée Zen à Aquanova America

Le centre aquatique Aquanova America propose ce soir, de 18 h 15 à 22 h une soirée dédiée au bien-être, en partenariat avec les professionnels de la Déodatie et des alentours.

Les espaces sont mis à disposition des acteurs du bien-être et de la relaxation des environs. Le centre sera privatif pour une trentaine de privilégiés durant plus de trois heures : détente et plaisir... L'entrée comprend les espaces en illimité ainsi qu'un modelage et la participation à des ateliers exclusifs. Au cœur d'une ambiance sereine et détendue sont proposées des animations du bien-être : saunas et hammams parfumés, bain nordique, tisanario. Des animations massages : réflexologie plantaire, massage du cuir chevelu, massage du dos et animations collectives : sophrologie, pilates, relaxation subaquatique...

Le prix est de 20 euros pour les abonnés « excellence », 26 euros pour les autres abonnés et extérieurs.



Stage à Aquanova : une première réussie



Encadrée par Rémi, Audrey, Annabelle et Lia, la jeunesse déodatienne n'a pas boudé son plaisir.

Annabelle donne ses derniers conseils pour l'échauffement du fitness pendant que Stéphane prodigue les consignes de bases pour la première plongée de Lili. Pas de doute, le stage multi-activités a pris ses quartiers à l'espace Aquanova. Une dizaine d'enfants, filles et garçons, ont pu changer leurs habitudes de vacances en s'adonnant à la plongée et au fitness. Comme passe-temps, y a pire quand même.

Après un programme mis sur pied en totale collaboration, toute l'équipe réunie autour de Lia Terre, coordinatrice, a pu concocter un menu à la carte entre l'animation aquatique et celle liée au fitness. La première nommée a pu permettre à Emilien et ses camarades d'une semaine, de découvrir la nage sous un aspect ludique avec les palmes, le masque et le tuba. « Ils ont appris les bases, expliquait Lia Terre, les enfants ont ensuite alterné avec le fitness où la motricité, la danse et

l'expression corporelle étaient à l'honneur. »

Et comment oublier la fosse où le toboggan a fini de rassurer la jeunesse présente d'autant que Stéphane, le responsable de l'activité, a mis l'accent sur la réglementation et la sécurité.

Tout ce beau monde, âgé de 8 à 10 ans, était placé sous la responsabilité des professeurs, diplômés du brevet d'Etat, qui a changé de public l'espace des vacances. Ainsi Audrey, Annabelle et Nicolas ont pu s'occuper d'une jeunesse disciplinée pendant que Rémy, pour sa part, ne lâchait pas les troupes d'une semelle, avant de les voir déguster un goûter et de profiter de la Plaine des jeux en attendant l'arrivée des parents.

Pas de doute, les premiers stages organisés par Aquanova auront probablement une suite puisque ceux du mois d'avril sont déjà sur les tablettes de Lia Terre sans oublier les grandes vacances d'été. Une première réussie, assurément !



Une première plongée qui a ravi Lili grâce au professionnalisme de Stéphane, responsable de l'activité.

Vosges  
Matin

dimanche 22 février 2015

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

Edition de Saint-Dié | D'un directeur à l'autre à AquaNova America - Vosges Matin



Il est arrivé quelques mois avant l'ouverture du centre aqualudique, à l'automne 2013. Il a connu la fièvre de l'ouverture, les enjeux d'une mise en route à réussir. Il a aussi animé toute une équipe qui a su donner une âme à cet établissement. Repondant à l'opportunité d'un retour géographique vers sa Bretagne natale, Alexandre Lehuger a quitté AquaNova America.

Avant de partir, il a tenu à assurer une transition plaisible aux côtés de son successeur, Stéphane Barbarat qui arrive avec plein d'enthousiasme et d'idées pour poursuivre le développement du centre, dans la continuité.

Ce Nancéien connaissait déjà AquaNova America : il est venu à plusieurs reprises dans l'établissement déodatien en famille.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

Un jour en ville

Le grand bain de l'été

La température de l'air est encore un peu frisquette. Mais l'eau affiche déjà 30°. Le centre aqualudique Aquanova America a ouvert ce week-end ses espaces extérieurs comprenant sa piscine, son espace pique-nique et son solarium. Hier, le bassin inox de 125 m² et l'espace jardin de plus de 400 m², ont servi de lieu de choix à quelques familles pour passer un agréable après-midi.



Saint-Dié  
Qui sont donc les travailleurs de l'été ?



► Page Saint-Dié

Natation

« J'apprends à nager » dès le 6 juillet

L'opération « Savoir nager » s'appelle désormais « J'apprends à nager », sur décision du ministère en charge des Sports qui souhaite ainsi aller plus loin dans la problématique de l'apprentissage de la natation en faveur de la population. A ce titre, le plan « J'apprends à nager » est plus vaste que l'opération « Savoir nager » mise en place il y a huit ans par le ministère des Sports et la Fédération française de natation et à laquelle la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a adhéré dès la première année avec le soutien du club local. Tous deux signataires d'une convention avec Aquanova America et la FFN.

Vendredi, Nicolas Blosser, adjoint délégué aux quartiers-villages, au budget et aux sports, Philippe Martin, président du Club natation Saint-Dié-des-Vosges, Karine Sernaglia, directeur du service des Sports et de la Jeunesse ont présenté l'opération qui aura

lieu du 5 juillet au 28 août sur le site du centre aqualudique Aquanova America.

Deux lignes d'eau seront réservées de 10 h à 11 h ou de 11 h à 12 h, cinq jours par semaine pendant trois semaines.

A l'issue des trois semaines d'apprentissage, les enfants aptes passeront les tests de l'école de natation française afin d'évaluer leurs compétences saluées par l'obtention du diplôme Sauv'nage, requis par le Club de natation de Saint-Dié pour les jeunes qui souhaitent faire de la compétition. Les autres enfants obtiendront une attestation d'apprentissage de la natation délivrée par les maîtres nageurs sauveteurs.

Destinée aux enfants de 7 à 12 ans, cette opération a pour but d'offrir à chacun d'eux les éléments essentiels pour empêcher les noyades et pratiquer les activités aquatiques en toute sécurité, natation bien sûr, mais aussi nautiques

(voile, plongée, canoé, jeux d'eau...).

Le Club de natation de Saint-Dié licenciera chaque enfant participant et mettra à disposition le matériel nécessaire à l'enseignement. Les leçons de natation seront dispensées par Bruno Laurent, Thierry Heigen et Gaëtan Gérardin, éducateurs à la ville et maîtres nageurs sauveteurs ainsi que par Bertrand Gebl. Des bénévoles du club seront présents pour aider les jeunes enfants dans les vestiaires.

Les inscriptions, pour une durée de 3 semaines obligatoires, se font auprès du service des Sports. Le prix de la licence pour les 15 séances est de 15 euros la région uniquement en chèque lors de l'inscription), un certificat médical est à fournir.

En chiffre, l'opération a attiré 80 enfants - la moitié a obtenu le diplôme sauv'nage - en 2014 contre 91 en 2013 et 106 en 2012. Les familles qui souhaitent s'abonner un certain



De gche à dte: Philippe Martin, Karine Sernaglia et Nicolas Blosser.

laps de temps, ne sont pas obligées d'inactiver leurs enfants sur les 3 semaines d'affilée, l'essentiel étant que

la durée prescrite soit in fine respectée.

J.F.

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

La vie de la cité

Plouf !

## Ce sera l'Amérique à AquaNova America

De 12 h à 18 h ce samedi 4 juillet, AquaNova America organise une journée « Américaine », pour laquelle de nombreuses animations en rapport avec les Etats-Unis d'Amérique seront proposées au public.

Le 4 juillet est en effet la date de la fête Nationale des Etats-Unis, « Independence Day », commémorant la Déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776. Saint-Dié-des-Vosges étant mairaine de l'Amérique, l'établissement souhaitait fêter cette indépendance à sa manière. Au menu :

expositions de véhicules américains – voitures et motos – ainsi qu'un stand de restauration, avec des burgers et frites cuisinés par l'Office Municipal des Sports de Saint-Dié-des-Vosges. Plusieurs structures pour les enfants seront de plus installées, tandis que les plus grands pourront participer aux cours d'« Aqua-Country ».

Enfin, les Santiags de l'Est proposeront quant à elles des démonstrations et des initiations à la danse country.

T.J.

### A noter

#### Rentrée tonique au centre aquatique AquaNova

Jusqu'au 9 octobre, le centre aquatique AquaNova invite à la découverte des activités et équipements pour se mettre en forme. Du 24 au 26 août et les 29 et 30 août, le centre propose de découvrir différentes activités aquatiques. Que l'on soit fan de bodypalm, d'aquabiking ou d'aquabuilding, c'est plus de 10 cours proposés. La Flash Testing : l'opportunité de tout tester. Encadrés par un coach, les participants découvrent l'activité de leurs choix, le matériel utilisé et ses bienfaits.

Pendant cette séquence sportive, ils peuvent tester l'activité pour ressentir l'intensité et les sensations procurées par cette dernière, puis échanger en fin de séance avec le coach sur les objectifs de chacun. Séance de Flash Testing du 24 au 26 août et les 29 et 30 août, à partir de 14 h. Prix de la séance compris dans l'entrée aquatique. Pour les enfants : école de natation, tests gratuits le mercredi 2 septembre, de 14 h à 17 h. Kid's Mania (apprentissage de la natation), tests gratuits le samedi 5 septembre, de 10 h 30 à 11 h 10 (4 à 6 ans inclus) et de 11 h 15 à 11 h 55 (7 à 10 ans inclus).

#### AquaNova America

## Une Semaine en or dans le grand bassin

Le dispositif Aqua Seniors est élargi aux habitants de la com'com de Saint-Dié-des-Vosges âgés de plus de 65 ans. Du 7 au 11 septembre : gratuité pour découvrir le complexe aqualudique et pratiquer la natation.

Pour la première année depuis sa mise en place en 2004, la Semaine en or s'adresse à tous les habitants de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges. Jusqu'à présent réservé aux Décroissants âgés de plus de 60 ans, le dispositif Aqua Seniors sera ouvert aux seniors autochtones des communes de Spully-sur-

Meurthe, Saint-Léonard, Anould, Ben-sur-Meurthe-Clefy, Fraizey, Pharling, Taintux, Mandray.

Une belle occasion pour ces habitants de découvrir le centre aquatique et ses espaces de détente en forme et autres.

Cette action est mise en place par la municipalité de Saint-Dié-des-Vosges en partenariat avec le centre AquaNova America qui met à disposition

gratuitement trois lignes d'eau et le bassin ludique, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30, sans réservation.

Les personnes intéressées doivent se munir d'un justificatif de domicile ainsi que d'une pièce d'identité.

« Les clubs du 3<sup>e</sup> âge de Saint-Dié-des-Vosges et des environs, le bâtiment Alsace, la Résidence du Parc et les mail-

les des Américanistes ont été contactés », précise Fran-

çoise Legendre, adjointe au maire en charge des affaires sociales, lors de la conférence de presse de présentation du dispositif Aqua Seniors en

présence de Patrick Schmitt, directeur du cabinet du maire David Valente, Nicolas Blosse, séjout de quartier en charge des sports, Patrick Lelove,

vice-président de la com'com, Nathalie Mandra, directrice du CCA6, Karine Sernaglia, directrice de l'activité des sports.

Cette action impliquant deux services de la mairie (affaires sociales et sports), a rassemblé 32 personnes au 29 le qui ont pu ainsi « se rencontrer et aller vers des associations proposant des activités adaptées à leur âge ».



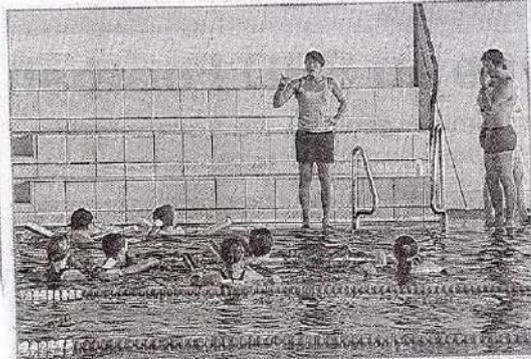
Le complexe AquaNova America met à disposition trois lignes d'eau et le bassin ludique. (D.R.)



De gauche à droite : Karine Sernaglia, Nathalie Mandra, Nicolas Blosse, Françoise Legendre, Patrick Lelove.

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE



Concentration dans le bassin à l'écoute des conseils des maîtres-nageurs.

Solidarité

Vosges matin 02/11/15

## Comme dix poissons dans l'eau

À l'initiative du Secours populaire en partenariat avec le groupe Recréa et pour répondre à une mission de service public, l'opération « Comme un poisson dans l'eau » est parrainée cette année par l'acteur Gérard Klein. Pour ses 70 ans, le Secours populaire souhaite que 700 enfants apprennent à nager gratuitement d'ici les vacances de printemps. Pour l'heure, ce sont 10 jeunes de 8 à 12 ans inscrits par l'antenne du Secours populaire de Saint-Dié-des-Vosges, dirigée par Françoise Vincent, qui ont profité du savoir-faire de trois maîtres-nageurs du centre Aquanova. Les cours prodigués par Aurélie, Sabine et Maxime auront permis aux dix jeunes

à l'issue de la semaine, à raison d'une heure chaque matin, de savoir se débrouiller dans l'eau, voire d'obtenir leur diplôme de capacité aux 25 mètres. Ils ont reçu en début de semaine un package comprenant un équipement avec maillot de bain, bonnet et sac de sport et le directeur du centre Aquanova, Stéphane Barbarat est allé plus loin en leur offrant l'entrée baigneur tous les après-midi. Pour lui, cette action solidaire de prévention pour lutter contre la noyade doit rimer avec plaisir. Ils ont également profité gracieusement de la plaine de jeux du centre en milieu de semaine avec repas tirés des sacs.

Ils font gagner notre ville &gt;&gt;&gt;

Le grand plongeon

## Ils étaient comme des poissons dans l'eau...

Quand on s'y plonge, le bilan fait froid dans le dos. Chaque année en France, de très nombreux cas de noyades sont recensés. Cette année a d'ailleurs été plus meurtrière encore que les précédentes puisque 261 décès ont été enregistrés entre le 1er juin et le 9 août ; 34% de ces décès ayant eu lieu en mer, 23% en rivière, 21% en piscine, 20% en plan d'eau et 2% dans d'autres lieux.

Un bilan dressé récemment par l'adjoint aux sports, Nicolas Blossé, à l'occasion de la traditionnelle remise des diplômes de l'opération « Savoir Nager », devenue aujourd'hui « J'apprends à Nager », venue aujourd'hui à Saint-Dié-des-Vosges pour ce dispositif mis en place par la Commune, avec le soutien du Club de Natation déodatien, du service « sports et jeunesse » et du centre aquatique Aquanova America.

Concrètement, l'opération se décline à travers un programme d'apprentissage de la natation destiné aux enfants de 7 à 12 ans. L'objectif étant d'offrir à tous ces enfants les éléments essentiels à la pratique des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité. Au bout du bassin : faire en sorte que les minots sachent nager à leur entrée en 6ème.

## Ils ont reçu leurs diplômes

Cet été donc, les plongeurs se sont succédés dans les bassins déodatien, les exercices également... les enfants aptes passant les tests de l'École de Natation Française qui permettent d'évaluer leurs compétences pour l'obtention du diplôme « Sauv'Nage » délivré par les maîtres nageurs-sauveteurs.

À ce sujet, les jeunes nageurs déodatien se sont toujours brillamment illustrés, hissant Saint-Dié-des-Vosges à la première place métropolitaine en 2009 !

Durant cette édition 2015, 103 enfants s'étaient ainsi, 1 443 leçons dispensées, 47 nageurs ont passé les tests « Sauv'Nage » et 38 d'entre eux ont décroché le diplôme. Les autres ayant reçu leur attestation de participation.

Et c'est à l'occasion d'une sympathique cérémonie de remise de récompenses que les enfants ont été mis à l'honneur dans les locaux du Grand Salon de l'Hôtel de Ville ; et ainsi de se voir féliciter par les élus, leurs familles et ami(e)s. Toujours aussi à l'aise que des poissons dans l'eau. (T.J.)



Des jeunes nageurs-sauveteurs largement félicités ce matin là.



Les récipiendaires ont attendu leurs diplômes et attestations.

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

## La natation, c'est leur truc !

Ils ont entre 7 et 12 ans et une chose est sûre, leur coupe de cheveux est prête pour la rentrée ! Leur autre point commun est d'avoir participé durant l'année scolaire 2014-2015 à l'opération Sauv'nage. C'est un test qui se présente sous la forme d'un parcours permettant d'évaluer différentes compétences et d'assurer sa propre sécurité dans l'eau. Il peut être admis comme test de sécurité pour la pratique des activités nautiques.

Grâce à la Fédération française de natation, au club de natation de Saint-Dié-des-Vosges, à AquaNova America, au service des sports, pas moins de 303 jeunes Dédodatiens ont appris les rudiments de la natation au travers d'un parcours effectué en grande profondeur sans reprise

d'appui et sans lunettes.

Pour la huitième année consécutive, la ville a participé à cette opération et dans le classement national se trouve bien placée. Samedi matin, c'était la foule des grands jours au grand salon de l'hôtel de ville. Des diplômes ont été distribués pour 38 enfants. Quant aux autres, ils ont reçu une attestation sanctionnant leur participation. Ils pourront dès cette nouvelle année tenter leur chance.

Le président du service des sports Philippe Martin était aux côtés de l'adjoint aux sports Nicolas Blosser, lequel a remis cette multitude de récompenses et d'ajouter : « Savoir nager est primordial, encore cette année en France à ce jour, 261 personnes ont péri noyées ».



Les enfants de l'opération Sauv'nage ont posé pour la postérité sur le perron de l'hôtel de ville.

## De drôles de kangourous se jettent à l'eau

Le festival international de géographie est présent partout dans la cité de Dédodat. AquaNova America a même sauté sur l'occasion pour se rebaptiser hier l'espace d'une journée AquaNova Australia.



Des démonstrations de paddle étaient également proposées au public.

Comment faire pour associer le centre aquatique au festival international de géographie ? En lui réinventant une histoire différents. Et qui dit histoire différents, dit, proposer des animations totalement remodelées à la sauce australienne par l'équipe d'animation emmenée par le très créatif directeur, Stéphane Barbat.

« On voulait absolument s'associer à cet événement en proposant quelque chose de plus ludique et de plus festif », explique le maître des lieux.

Aussi, les cours d'aquagym habituels se sont transformés hier en séances de sauts en tous genres au travers d'un cours dénommé Akusagourous.

En avant, en arrière, sur le côté ou encore groupe, tout y est passé pendant 45 minutes au rythme des conseils prodigués par Thibault. « C'est trop cool, ça change des langoureux que l'on fait en temps normal », précise en bonnes habitudes du site Adèle, Marie, et Elise âgées respectivement de 12, 13 et 14 ans, venues entre copines découvrir « la piscine



AquaNova a proposé hier des cours d'Akusagourous. Entendez par là une animation totalement inventée : l'aquagym en sautant.

supremement ». Et tant pis si ça fait mal aux jambes, il est parfois plaisant de faire des efforts, surtout quand la convivialité est au rendez-vous.

## L'Australie autrement

Juste à peine le temps de se reposer un peu que la cinquantaine d'aventuriers se sont retrouvés dans l'autre bassin, sportif celui-ci, pour

une course dite à l'australienne. Une épreuve d'endurance au cours de laquelle le dernier arrivé est aussitôt éliminé. Les plus courageux ont ainsi répété les allers-et-retours à la vitesse grand V tout en essayant de faire preuve de stratégie et de s'économiser. Pas évident...

D'autant que les plus téméraires ont pu ensuite s'essayer à la discipline du paddle, ou

l'art du paddle, c'est selon, tant il est parfois compliqué de garder son équilibre sur cette planche à l'aide seulement de pagales. Petits et grands ont savouré ce moment familial totalement décalé à mille lieues des conférences proposées au centre-ville, mais en plein cœur des traditions australiennes.

Seb.C.

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE



Une soixantaine de participantes ont profité de la matinée rose à Aquanova.

## Détente

## L'eau était rose à Aquanova

Ce dimanche, même l'eau du bassin était rose ! Grâce à la magie de colorants et à la volonté du directeur du centre aquatique Stéphane Barbarat. Une journée consacrée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein avec, à l'accueil, un stand tenu par les bénévoles de la Ligue contre le cancer et des décorations ballons roses de-ci de-là.

La matinée était consacrée aux cours de fitness et les 3 coaches Audrey, Elodie et Annabelle ont fait chauffer la salle de leur énergie et leur dynamisme. Une salle comptant plus de 60 participants pour l'occasion, toutes vêtues de rose ! D'ordinaire, il n'y a pas de cours le dimanche matin et c'est spécialement pour Octobre

rose que les abonnées ont profité de ces séances avec la possibilité d'inviter gratuitement chacune, une personne. Une vraie demi-journée rien que pour ces dames, de la détente sportive pour une bonne cause. En fin de matinée, elles ont partagé un cocktail apéritif sans alcool et ont pu poser toutes leurs questions à Anna-Marie Forterre et Marie-José Walter, bénévoles de la délégation de la Ligue contre le cancer à l'antenne de Saint-Dié-des-Vosges. Une fin de campagne de sensibilisation sur l'invitation de M. Barbarat, très bien relayée dans la ville déodatienne cette année. L'après-midi, Vincent et Dimitry, les coaches bassins, ont animé le cours de body palm et l'aqua pink.

## SAINT-DIE

Ça a bougé pour les vacances

## Ils se sont évadés avec du sport et des loisirs



Place aux jeux de ballons du côté du gymnase Plingnier à Saint-Roch.



Les enfants ont profité d'une semaine bien remplie.

C'est le « grand » plus de l'année... on s'était familiarisé avec le concept durant l'été ; il a fait son grand retour à l'occasion de ces vacances de la Toussaint. Des sports, des loisirs, de l'évasion... c'est toute la substance de cette belle option proposée par la Commune aux minots de 7 à 14 ans avec, pour objectif, de leur permettre

de découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Un mix réussi, un savant mélange entre l'accueil de loisirs municipal et les fameux « Passeports Vacances ».

Et on se doute bien que lorsqu'on rejoint les troupes, les journées s'annoncent bien remplies. La semaine dernière, les minots ont goûté aux plaisirs de l'accrobranche du côté d'un parc spinalien, ils ont fait le grand plongeon dans les bassins d'AquaNova America, se sont essayés au bowling sur les pistes déodatiennes... et avant de se lancer dans de nouvelles aventures avec un grand jeu de piste organisé en forêt le vendredi, c'est très précisément sur les parquets du gymnase Plingnier qu'on les retrouvait autour d'Alex, leur animateur du jour. Au programme de cet après-midi, toujours autant de bonne humeur et de plaisirs sportifs à gogo, mais surtout une large panoplie de jeux de ballons.

E.L.



## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

ANOULD

## Semaine enrichissante pour les pré-ados

La deuxième semaine des vacances de la Toussaint a été encore bien remplie à l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Vingt-neuf pré-ados de 11 à 15 ans étaient inscrits, bien encadrés par Nadine Roth, directrice, Isabelle et Gautier, animateurs.

Au programme : sortie au cinéma afin de voir « Les nouvelles aventures d'Aladin » pour certains, et « Pan » pour d'autres, sortie à la piscine AquaNova America à Saint-Dié-des-Vosges, tournoi de ping-pong, sortie au bowling décadation, mais aussi tournois de molyk, ultimate, théâtre, pétanque et Ping.

Les participants étaient

ravis, tout comme les animateurs qui ont apprécié la bonne entente, le dynamisme et l'implication de ces jeunes qui ont fait montre d'une belle maturité.

Jeudi, ils ont pris part à un atelier culinaire selon la formule de l'émission télévisée Top Chef. Portant charlotte, gants et tablier blanc, ils ont confectionné des crêpes et des gaufres qu'ils ont offerts aux personnes âgées fréquentant le club des Aulnois et l'association « Anould les Idées » lors du loto intergénérationnel organisé dans le cadre de la Semaine bleue (lire notre édition du 2 novembre).

Des jeux de société et des balades ont ponctué cette semaine très active.



Vingt-neuf pré-ados ont participé à la deuxième semaine de l'Accueil de loisirs sans hébergement de la Toussaint.

## Compétition

## Un premier championnat pour les apnéistes vosgiens

Cinq clubs lorrains et alsaciens ont participé au premier championnat d'apnée des Vosges. Quatre épreuves se devaient de départager des candidats au souffle long.

SAINT-DIE

Cette année, l'équipe de France d'apnée s'est illustrée à plusieurs reprises lors des championnats du monde organisés notamment sur l'île d'Ischia en Italie, au mois d'octobre, et à Mulhouse, version indoor, en juillet dernier.

Cette discipline subaquatique ne cesse de faire des adeptes et les clubs émergent çà et là. Au sein du club de plongée de Saint-Dié, plusieurs athlètes pratiquent des entraînements d'apnée chaque semaine. Dimanche, et pour la première fois à Saint-Dié-des-Vosges au sein des bassins d'Aquanova America, 27 compétiteurs se sont réunis pour disputer un championnat départemental d'apnée. « Nous sommes fiers et heureux d'organiser ce premier championnat départemental d'apnée des Vosges », explique Alain Poter, vice-président du comité d'organisation pour le club local, qui précise que « cela nécessite la présence de 20 juges fédéraux, d'apnéistes de sécurité et de nombreux bénévoles qui encadrent, surveillent et suivent les compétiteurs dans des clubs d'Espiral, Vittef, Sarrebourg, Esclatot et Saint-Dié ».

## Quatre épreuves au programme

Au programme de cette journée, quatre épreuves distinctes, toutes précédées d'indispensables échauffements. L'apnée statique a monopolisé le petit bassin du centre aquatique jusque 11h45, heure à laquelle les sportifs se sont préparés à l'épreuve d'apnée dynamique avec palmes, précédée de celle sans palmes. La dernière épreuve consiste, quant à elle, à parcourir 16 fois 25 mètres. Un sprint éprouvant où il est

bien sûr autorisé de respirer. Une trentaine de personnes, assises au bord des bassins, assistent silencieusement aux immersions successives et semblent, aussi, par solidarité sans doute, retenir son souffle.

L'ambiance est à l'image de ce qui peut apporter ce sport : sérénité, calme et détente. Le bien-être et la sensation de plénitude gagnant les regards des compétiteurs lorsqu'ils regagnent l'eau. Une fois immergés, leurs visages respirent la sérénité, ils font corps avec l'élement et lorsque le décompte résonne, les yeux se ferment, ils ne sont déjà plus tout à fait présents. Les performances atteintes, ils profitent toute du rendez-vous fixé au palais omnisports Joseph Claudel par les organisateurs pour participer aux différentes remises de médailles et partager leurs sensations du jour.



La compétition a débuté par l'épreuve d'apnée statique. Certains compétiteurs ont dépassé les cinq minutes.

## Georgette Raymond vice-championne du monde

Vice-championne du monde d'apnée statique, en 2011, à Tenerife, avec 5'35 mn, ainsi qu'en apnée dynamique avec palmes. Georgette Raymond, la licenciée du club de Sarrebourg, compte également quatre titres de championne de France à son actif. Son arrivée dans le cercle des apnéistes ne remonte qu'à huit ans et elle a été rapidement dans le top 10 mondial. On notera récemment sa sixième place lors des derniers championnats du monde en 2015. « De Sarrebourg, je ne suis pas très loin des Vosges et pour ma première compétition de la saison, j'apprécie de recommencer



Georgette Raymond, apnéiste de Sarrebourg.

en douceur. Ça me fait plaisir d'être ici », explique l'apnéiste. Au bord du bassin, la

championne, chrono en main, veille aussi sur l'entraînement d'autres sportifs avant de se plonger à son tour dans le bassin décadation. Pourquoi l'apnée ? La sportive de haut niveau répond : « Cela me convient bien, j'ai toujours pratiqué beaucoup de sports et celui-ci m'apporte beaucoup de bien-être. C'est un réel travail sur soi, une autre philosophie de vie aussi, si il y a des moments difficiles au cours de l'existence, ça m'aide beaucoup, on cubite tout avec l'apnée. » Battre ses records, tel est son objectif et c'est tout le bien qu'on lui souhaite.

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

## Vivre à Saint-Dié-des-Vosges\_sport



## Le Téléthon mobilise les énergies !

Cette année, le Téléthon déodatien se déclinera en deux pôles distincts chapeautés par le service des Sports de la Ville et par l'Office Municipal des Sports.

D'une part, tous les agents communaux et ceux de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges sont invités à se jeter à pleins poumons dans un Déodathlon prévu les 3, 4 et 5 décembre. L'affaire n'est pas mince puisqu'il s'agit de réaliser un triathlon de 1 000 km, à parcourir en relais. Les participants devront rallier Saint-Dié-des-Vosges en courant depuis Friedrichshafen, commune située sur le bord du lac de Constance (Bodensee)

basket, les Boules Lyonnaises, les Coyotes, la Pétanque, le Sport adapté, Sporty Gym, l'Orchestre Symphonique de Saint-Dié-des-Vosges... seront eux aussi de ce Téléthon qui devrait battre des records de

participation ! Certains collèges et lycées participent également à leur manière. L'ensemble des dons recueillis sur toutes les animations sera apporté et comptabilisé le jour même à l'Espace François-Mitterrand

dans le sud de l'Allemagne. Soit 280 km réalisés à pied. Il faudra également enfourcher des vélos et pédaler sur 420 km pour rejoindre Arlon, chef-lieu de la Province du Luxembourg. Enfin, les nageurs iront mouiller les maillots pour 300 km dans les bassins d'AquaNova America. D'autre part, des animations seront conduites à l'Espace François-Mitterrand grâce à la forte mobilisation des associations déodatiennes qui proposent un panel d'activités dont la liste est si longue qu'il est impossible de la détailler ici (voir le programme sur [www.saint-die.eu](http://www.saint-die.eu)).

Dans les grandes lignes, moyennant 2 € reversés au profit du Téléthon, des activités et des démonstrations de Baby Gym, de Zumba, de Kizomba, de Twirling, de danse, de chant, d'aérobic... créeront l'ambiance. Une exposition d'aquarelles, la fabrication et la vente de bracelets, le jeu d'échecs, la reliure, le bar tenu par l'OMS. De son côté, le Club Vosgien s'engagera dans une marche de 7,8 km, dénivelé 180 m. En partenariat avec Optic 2000, l'Écurie Gentiane Historique proposera des tours de voitures de rêve. Pour Kustom Brothers, ce sera une expo moto et une vente d'autocollants. Les clubs UCV et JECDE partiront la tête dans le guidon sur des parcours vélos et VTT. Le

profit du Téléthon, des activités et des démonstrations de Baby Gym, de Zumba, de Kizomba, de Twirling, de danse, de chant, d'aérobic... créeront l'ambiance. Une exposition d'aquarelles, la fabrication et la vente de bracelets, le jeu d'échecs, la reliure, le bar tenu par l'OMS. De son côté, le Club Vosgien s'engagera dans une marche de 7,8 km, dénivelé 180 m. En partenariat avec Optic 2000, l'Écurie Gentiane Historique proposera des tours de voitures de rêve. Pour Kustom Brothers, ce sera une expo moto et une vente d'autocollants. Les clubs UCV et JECDE partiront la tête dans le guidon sur des parcours vélos et VTT. Le

une buvette avec restauration rapide sera ouverte. Les Déodatien ne se font jamais tirer l'oreille lorsqu'il s'agit de solidarité, alors maintenant, pour la bonne cause du Téléthon, tous sur le pont !

## LA COMMUNICATION

## LES ARTICLES DE PRESSE

## « Nocturne Xtrem Bike », soirée spéciale Aquabiking

AquaNova America organise la Nocturne Xtrem Bike qui a lieu ce **vendredi 11 décembre**, de 17 h 30 à 20 h 20, à l'espace aquatique situé 50, quai de la Résistance. Les cours sont accessibles aux abonnés « Excellence et Essential ». Gratuit. Renseignements complémentaires au 09 71 00 88 00.

## A savoir

## Nocturne vendredi à AquaNova America

L'espace aquatique AquaNova America organise une nocturne le **vendredi 18 décembre**. De 18 h 30 à 21 h, nocturne Fitness Lesmills, cours accessible aux Excellence. De 18 h 30 à 18 h 50, RPM, cours accessibles aux Excellence, Essential et aux personnes ayant pris un accès pour un cours. De 19 h à 19 h 20, Bodypump. De 19 h 30 à 19 h 50, Shbam. De 20 h à 20 h 20, Bodyattack. De 20 h 30 à 20 h 50, Bodybalance. A 21 h, apéro diététique. Plus d'infos au 09 71 00 88 00.

## Aquanova America

## Nettoyer, balayer, astiquer...

Eau à haute pression, dégraissants, anticalcaire, antirouille et la bienvenue huile de coude...  
Tout est bon pour aider les acteurs d'Aquanova America sur le pont pour la vidange bisannuelle.

C'est la réglementation qui le veut : Aquanova America (Aa) doit être vidangée deux fois par an : en juin et en décembre. Cette opération menée du 21 au 27 décembre, ne consiste pas seulement à vider l'eau et à en remettre, loin de là. Tout le complexe aquatique est nettoyé de fond en comble et chacun des quinze salariés nettoie pas ses efforts.

Les seaux d'eau, les tuyaux et les nettoyeurs haute-pression sont de sortie pour ce grand nettoyage hivernal et les produits qui vont avec.

« Garnitures, assés, por-

tes, casters, matériels divers, buselets... Tout ce qui compose les espaces aquatique et océano sont inspectés et nettoyés de même que les espaces fitness, accueil et piscine de jeux. Sans oublier les bouches d'aération », confirme La Ter, coordinatrice accueil et plaine de jeux.

L'air qui passe en soufflerie ou en extraction est renouvelé et chauffé grâce à des batteries. Cette même chaleur qui vient à 95 °C de la chaufferie sise à Kellermann est la également pour faire retrouver à l'eau du bassin sportif une température proche de 28

degrés alors qu'elle arrive aux environs de neuf ou dix degrés actuellement. C'est Dalka, la prestataire de services d'Aa, qui se préoccupe justement de la vidange, de la remise en eau, du traitement de l'eau et de l'air et de mise en température de tous les baignoires.

Franck, employé dans cette société, confirme au sous-sol avec sa casquette de sécurité vissée sur la tête : « Il n'y a pas de chaudière sur place, juste un appoint au gaz. Nous sommes en train toute l'opération de vidange, mais nous intervenons de façon hebdomadaire pour nettoyer les énormes filtres constitués de sable et d'antracite ».

Juste au-dessus, dans l'espace réservé au public, c'est aussi l'heure du nettoyage. Le bassin sportif de deux mètres de profondeur est vidé sans eau, de même que l'autre bassin qui n'est profond que d'un mètre cinquante. L'eau évacuée, il est l'heure d'utiliser les produits dégraissants, anticalcaires, antirouille et de laisser agir. Puis de rincer. Et voilà, la remise en eau est possible et qui se fera en douze heures environ. Juste après avoir vérifié que les ampoules sous-aquatiques sont encore fonctionnelles et qu'il ne manque par un carrelage.

Aujourd'hui 28 décembre, la vie d'Aquanova America repart pour six mois, jusqu'à la prochaine vidange.



L'huile de coude est essentielle durant cette grande opération de nettoyage.

## Des tarifs plus avantageux pour la com'com

Aquanova America et la mairie de Saint-Dié-des-Vosges ont décidé de permettre aux administrés de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges de bénéficier de tarifs plus avantageux. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, la baisse des tarifs pourra diminuer jusqu'à 50 € pour les abonnements annuels, de 10 € sur les trimestriels, et pour ceux qui apprécient la détente, l'accès à l'espace wellness baissera de 2 €. Quant aux enfants, l'entrée de la plaine de jeux sera 3 € moins chère.

Les nouveaux tarifs rentreront donc en vigueur à partir de samedi 2 janvier, Aquanova America étant fermé jusqu'au 1<sup>er</sup> inclus.

Pour bien débuter l'année 2016, le centre aquatique Aquanova America propose du 9 au 17 janvier les « jours résolutions », pour tester l'ensemble des équipements et des activités fitness et aquatiques que propose le centre au prix d'une année découverte ! Le 22 janvier, le centre fêtera ses 2 ans à l'occasion d'une soirée disco ouverte à tous : un anniversaire qui s'annonce des plus festifs !

Retrouvez l'ensemble des tarifs et toutes les informations sur le site : [www.aquanova-america.fr](http://www.aquanova-america.fr)



Le sous-sol d'Aquanova America est également inspecté durant la vidange.

## Vosges Sant-Dié : Aquanova America : des tarifs plus avantageux pour la com'com

Aquanova America et la mairie de Saint-Dié-des-Vosges ont décidé de permettre aux administrés de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges de bénéficier de tarifs plus avantageux. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, la baisse des tarifs pourra diminuer jusqu'à 50 € pour les abonnements annuels, de 10 € sur les trimestriels, et pour ceux qui apprécient la détente, l'accès à l'espace wellness baissera de 2 €. Quant aux enfants, l'entrée de la plaine de jeux sera 3 € moins chère.

Les nouveaux tarifs rentreront donc en vigueur à partir de samedi 2 janvier, Aquanova America étant fermé jusqu'au 1<sup>er</sup> inclus.

Pour bien débuter l'année 2016, le centre aquatique Aquanova America propose du 9 au 17 janvier les « jours résolutions », pour tester l'ensemble des équipements et des activités fitness et aquatiques que propose le centre au prix d'une année découverte ! Le 22 janvier, le centre fêtera ses 2 ans à l'occasion d'une soirée disco ouverte à tous : un anniversaire qui s'annonce des plus festifs !

Retrouvez l'ensemble des tarifs et toutes les informations sur le site : [www.aquanova-america.fr](http://www.aquanova-america.fr)



# LES ELEMENTS FINANCIERS

LES PRODUITS

LES CHARGES

L'INTERESSEMENT

## LES ELEMENTS FINANCIERS

## LES PRODUITS

## AQUANOVA AMERICA

	2014	2015	CEP Prévisionnel
CA Boutique	21 004	23 642	
CA Recettes accessoires	4 136	6 569	
<b>Total recettes commerciales HT</b>	<b>25 141</b>	<b>30 211</b>	<b>0</b>
Remboursements clients	0	0	
<b>Total CA commercial HT</b>	<b>25 141</b>	<b>30 211</b>	<b>0</b>
Marché Prestation Service	1 046 876	1 095 074	1 067 000
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>	<b>1 072 017</b>	<b>1 125 285</b>	<b>1 067 000</b>

## LES ELEMENTS FINANCIERS

## LES CHARGES

	2014	2015	CEP Prévisionnel
Conso boutique	12 023	16 342	
Conso soins		96	
Petites fournitures	16 867	15 940	
<b>MP marchandises et fournitures</b>	<b>28 889</b>	<b>32 378</b>	<b>0</b>
P2 Maintenance	1 651	209	
Nettoyage et entretien	64 603	60 695	62 000
Contrats de maintenance	8 941	-652	12 980
Entretien espaces verts	7 617	7 617	5 000
Entretien matériel exploit.	6 380	6 978	
Entretien biens immobiliers	604	876	
<b>Maintenance et entretien</b>	<b>89 796</b>	<b>75 722</b>	<b>79 980</b>
Salaires et charges	659 968	651 533	695 778
Participation des salariés	4 769		
Formation	12 528	6 917	5 500
Autres coûts salariaux	6 235	1 800	
Vêtements de travail	5 982	687	
<b>Coûts salariaux</b>	<b>689 482</b>	<b>660 937</b>	<b>701 278</b>
Cours prestataires extérieurs	120	2 774	12 000
<b>Cours prestataires extérieurs</b>	<b>120</b>	<b>2 774</b>	<b>12 000</b>
Monétique cartes bracelets	11 605	3 426	
Promotion communication	40 899	20 456	21 000
<b>Promotion communication</b>	<b>52 503</b>	<b>23 882</b>	<b>21 000</b>
Taxes sur les salaires			5 558
CVAE	11 509	12 428	9 000
Autres taxes		321	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>11 509</b>	<b>12 749</b>	<b>14 558</b>
Frais postaux	505	577	
Téléphonie internet	4 016	3 927	
Assurances	5 551	4 108	8 000
Frais de déplacement	23 271	14 518	8 000
Sécurité et gardiennage	18 456	3 580	10 000
Frais bancaires	3 319	5 576	
Autres frais	4 507	6 345	18 720
<b>Frais généraux</b>	<b>59 625</b>	<b>38 630</b>	<b>44 720</b>
Frais de démarrage	-53 300		
Charges financières	12	1	
Charges exceptionnelles			
<b>Charges diverses</b>	<b>-53 288</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Redevance var./ intéressement	-33 212	-10 185	
<b>Redevance collectivité</b>	<b>-33 212</b>	<b>-10 185</b>	<b>0</b>
Matériel pédagogique	7 590	1 093	
Dotations aux amortissements	69 948	82 000	69 205
Financement investissements	15 193	13 532	17 018
<b>Coûts des investissements</b>	<b>92 731</b>	<b>96 624</b>	<b>86 222</b>
Frais de structure	37 153	38 083	49 000
<b>Frais de structure</b>	<b>37 153</b>	<b>38 083</b>	<b>49 000</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>975 309</b>	<b>971 596</b>	<b>1 008 758</b>

## LES ELEMENTS FINANCIERS

### LES CHARGES

## VENTILATION DES CHARGES :

- **Matières premières, marchandises et fournitures**

Ces postes regroupent :

- Les consos (Achats moins variation de stock) des soins et boutique ;
- Les achats de petites fournitures (administratives – petit matériel – matériel d'exploitation – pharmacie – fournitures diverses)

- **Maintenance et entretien**

› **Entretien et maintenance (P2 ou maintenance de niveau 1 à 3), analyses d'eau, visites techniques réglementaires, produits de traitement et achat petit matériel / fournitures :**

Ces postes de dépenses correspondent à la prestation de notre partenaire technique pour l'entretien et la maintenance quotidienne du centre. Notre partenaire s'engage à rechercher en permanence des pistes d'optimisation des ressources et de préservation du matériel et de la partie technique du bâtiment.

› **Nettoyage et entretien**

Ce poste correspond au coût de la prestation de notre partenaire nettoyage

La prestation comprend :

- les moyens humains (Agent d'entretien)
- l'achat du matériel adapté au milieu aquatique (auto laveuses...)
- l'achat des produits d'entretien et des consommables (Produits écologique dans la mesure du possible)

› **Contrats de maintenance**

Ce poste regroupe l'ensemble des contrats souscrits auprès de sociétés spécialisées (en général le fournisseur de l'équipement) pour la maintenance du matériel et du bâtiment.

› **Entretien Espaces verts, bâtiments, matériel d'exploitation**

- Nous retrouvons ici toutes les charges liées à l'entretien du bâtiment et de ses matériels

## LES ELEMENTS FINANCIERS

### LES CHARGES

- **Coûts salariaux**

Dans un souci de clarté et de transparence, nos charges liées au personnel sont ventilées en plusieurs postes :

- Poste « Salaires, primes et charges » Il s'agit de la masse salariale prévue correspondant à notre organigramme et de la variation congés payés.
- Participation : participation sur le résultat versée aux salariés
- Formation : coûts liés aux formations effectuées par nos salariés
- Autres coûts salariaux (Médecine du travail- Remboursement apprentissage)
- Vêtement de travail : afin de permettre une identification rapide du personnel au sein du centre aquatique, nous équipons l'ensemble de nos employés (hôtesse, éducateurs, agent d'entretien...) de vêtement de travail avec logo du site. Ce coût inclut l'achat des tenues utilisées par les éducateurs lors des activités (tenues dont la couleur informe le client sur l'intensité du cours).

- **Cours prestataires extérieurs**

En cas de besoin pour effectuer certains de nos cours (Zen-Sophrologie-Fitness...) nous faisons appel à des prestataires extérieurs, et aussi pour assurer nos cours aquatiques en cas de manquement de personnel (arrêt maladie, démission, ou manque de poste...)

- **Promotion communication**

Ce poste couvre les achats d'espaces publicitaires, les frais d'imprimerie, les insertions publicitaires, les coûts de création des différents supports de communication (internet, réseaux sociaux) et les coûts d'agence de communication interne.

- **Impôts et taxes**

Ce poste comprend la CET (Contribution économique territoriale) dont la part sur la valeur ajoutée (CVAE) et la contribution foncière (CFE) et les autres Taxes (ordures ménagères, redevance TV...).

## LES ELEMENTS FINANCIERS

### LES CHARGES

- **Frais Généraux**

#### CES POSTES REGROUPENT TOUTES NOS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

- › **Frais postaux, téléphonie**

- › **Assurances**

Ce poste comprend une assurance responsabilité civile et une multirisques industrielle. La multirisque couvre les dommages aux biens.

- › **Frais de déplacements**

Ce poste regroupe les coûts des véhicules (carburant, location, entretien...) ainsi que les dépenses liées aux différents déplacements effectués durant l'année.

- › **Sécurité Gardiennage**

Pour garantir la sécurité des bâtiments et de notre clientèle nous faisons appel à des entreprises spécialisées de gardiennage.

- › **Frais Bancaires**

Agios comptabilisés pour le suivi de nos comptes bancaires (cartes bleues, frais de comptes, impayés, prélèvements,...)

- › **Autres frais**

Toutes autres petites charges non incluses dans les postes ci-dessus

- **Coûts des investissements**

Ces postes correspondent à l'amortissement des investissements de départ et de renouvellement nécessaire à l'exploitation du centre, les frais financiers sont calculés sur la base de l'investissement. Les autres achats représentent toutes les fournitures et petit matériel nécessaire pour une ouverture et le renouvellement.

- **Les frais de structure**

Afin de favoriser la mutualisation des compétences entre les différents centres que nous gérons, le siège social d'Espace Recréa est constitué de plusieurs services (direction générale, paie, ressources humaines, comptabilité, juridique, contrôle de gestion) qui interviennent en soutien des managers pour la gestion quotidienne des centres. Ce poste correspond aux opérations et dépenses effectuées au niveau du siège au profit des exploitations.

## LES ELEMENTS FINANCIERS

## LES CHARGES

CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES						
ETAT RECAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIEES A DES PME ET A DES ARTISANS						
ANNEE RETRACEE :	2015					
PRESTATIONS DE SERVICES (L4)						
RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2015	PREVISIONNEL 2016
AG DISTRIBUTION	12 RUE DU SOUVENIR Français, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	3-5 salaries	355 600,00	THE	2 538,40	3 000,00
ALL YACHT	QUAI GEORGES THIERRY, PORT DE PLAISANCE, 14150 OUISTREHAM	3-5 salaries	415 000,00	TALKIES	162,00	200,00
AQUADIF	ZONE DELA VIGIE- 68390 SAUSHEIM	3-5 salaries	899 400,00	VITROPHANIE	2 416,00	1 200,00
APPLICAM	2 AVENUE SEBASTOPOL, 57070 METZ	50-99 salaries	13 925 300,00	MONETIQUE	10 859,00	10 000,00
BARADEL PAYSAGE	PEPINIERE DU KEMBERG, 711 CHEMIN DE LA REINE, 88100 SAINTE MARGUERITE	10-19 salaries	1 511 200,00	ENTRETIEN ESPACES VERTS	7 617,00	8 608,00
BOULANGERIE BONETTO	6 RUE DAUPHINE, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salaries	nc	GATEAUX ANNIVERSAIRES	1 427,48	1 600,00
C JOE DOG SECURITE	112 CHEMIN DE LA QUENEVRELLE, 88470 SAINT MICHEL SUR MEURTHE	0 salarie	86 500,00	GARDIENNAGE	3 188,86	3 000,00
CAEN REPRO	8 RUE FERDINAND BUISSON, 14280 SAINT CONTEST	10-19 salaries	2 954 500,00	IMPRESSION	6 771,00	5 000,00
CAMYILLE	6 RUE GUILLAUME SCHOETTKE , 57200 SARREGUEMINES	3-5 salaries	1 148 200,00	PRODUITS WELLNESS	3 421,73	3 000,00
DELORY	26 RUE DU DIEWEG, 67600 SELESTAT	0 salarie	53 700,00	NETTOYAGE FOSSE	1 459,94	1 650,00
GRAFIK	10 RUE ABO VOLO, 14120 MONDEVILLE	3-5 salaries	nc	IMPRESSION	248,00	-
LUSTRAL ENTRETIEN	1 ALLEE DES BONNETONS, 54425 PULNOY	100-199 salaries	19 291 000,00	SOCIETE DE NETTOYAGE	54 397,64	55 100,00
MADE IN FORM	37 CHEMIN DES AULNES 88100 SAINTE MARGUERITE	3-5 salaries	en création	COACHING FITNESS	360,00	350,00
PROMAXIDIS	ZONE ARTISANALE HEULIEULE 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6-9 salaries	3 764 100,00	COMMERCE DE GROS	840,81	1 000,00
SONLIGHT	3 IMPASSE DU PRE BLINVIL 88100 SAINT DIE DES VOSGES	1-2 salaries	74 500,00	MATERIEL SONORISATION	3 300,00	1 500,00
WATERFORM	19 RUE MAURICE RAVEL, 25200 MONTBELLiard	20-49 salaries	4 875 630,00	MATERIEL AQUATIQUE	799,58	500,00
ZEP	ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER, 28210 NOGENT LE ROI	20-490salariés	29 135 500,00	PRODUITS ENTRETIEN	5 145,00	5 000,00
<b>MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS</b>					<b>104 952,44</b>	<b>100 708,00</b>
<b>MONTANT DU LOYER L4 ACTUALISE</b>					<b>1 095 074,16</b>	<b>1 113 604,00</b>
<b>RAPPORT EN %</b>					<b>9,58%</b>	<b>9,044</b>
<b>RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL</b>					<b>54 753,71</b>	<b>55 680,20</b>

Rappel : Récréa = 5% du L4 actualisé

On entend par « petites et moyennes entreprises » les entreprises visées à l'article L1414-9 du CGCT et au décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique et à la recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003.

Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel.

\* Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

\* Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

\* Une microentreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

## LES ELEMENTS FINANCIERS

## L'INTÉRESSEMENT

## CALCUL DE L'INTERESSEMENT 2015 AQUANOVA AMERICA

Au titre de l'année 2015:

## Intéressement sur dépassement des recettes de référence

TTC

Recettes de références 2015	1 067 000 €
Recettes réelles 2015	1 098 495 €
Dépassement des recettes	31 495 €

Art. L. 66.2 du contrat de partenariat 60% du dépassement des recettes

Intéressement du partenaire privé à verser par la ville	18 897 €
---	----------

Art.L. 13.10.2 du contrat d'exploitation Aquadié-ADL

Intéressement de l'exploitant : 50/60ème	15 747 €
Intéressement du partenaire privé : 10/60ème	3 149 €

## Intéressement sur la marge des recettes annexes

HT

Recettes annexes 2015 (boutique, distributeur)	30 211 €
Fournitures annexes consommées 2015	15 520 €
Marge brute	14 691 €

Art. L. 67.2 du contrat de partenariat 20% de la marge brute

Intéressement à reverser à la ville	2 938 €
-------------------------------------	---------



# PERSPECTIVES 2016

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

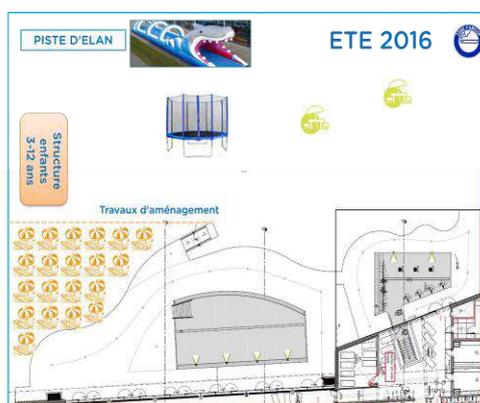


## PERSPECTIVES 2016

# LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

- **AMELIORATION DE L'OFFRE NATATION**
  - › Livret- suivi-passeport pour les enfants
  - › Vidéo des séances
  - › Offre de perfectionnement adulte
  
- **MISE EN AVANT DE L'ESPACE BIEN ETRE**
  - › Service valeur ajoutée en océane
  - › Parcours bien être
  - › Mise en avant de la luminothérapie
  
- **DEVELOPPEMENT DE LA DIMENSION LUDIQUE**
  - › Ouverture anticipée de l'espace extérieur
  - › Aménagement ludique de l'espace (Plage, ventrigriss, trampoline, etc...)
  - › Amélioration du confort-détente
  - › Offre enfants en fitness
  
- **RENFORCER LA NOTORIETE DE LA PLAINE DE JEU**
  - › Renforcer la visibilité (vitrophanie)
  - › Page Facebook dédiée

› Lancement vacances de Pâques



## PERSPECTIVES 2016

## PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

 ENTREE ESPACE AQUATIQUE / ESPACE WELNESS / LUDIBOO	HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES
	PROPOSITION 2016	PROPOSITION 2016
<b>ENTREES AQUATIQUE</b>		
Adulte : 1 entrée individuelle aquatique à partir de 18 ans	5,50 €	5,00 €
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)	5,00 €	4,50 €
ludiboo enfants de 3 à 3 ans inclus	4,50 €	4,00 €
enfants de - de 3 ans		
entrees centres de loisirs	3,00 €	3,40 €
entree famille (2 adultes 2 enfants)	16,50 €	12,50 €
entrée evenementiel	11,50 €	10,00 €
<b>aquatique 10 entrées</b>		
Adulte : à partir de 18ans	49,50 €	44,50 €
etudiants et adolescents (de 15 à 17 ns inclus)	45,00 €	39,00 €
ludiboo enfants de 3 à 3 ans inclus	40,50 €	35,30 €
<b>ESPACE WELNESS + espace aquatique</b>		
1 entrée	15,70 €	13,70 €
10 entrées	141,50 €	123,50 €
location peignoir et sandales	3,10 €	
<b>Plaine ludiboo sans encadrement</b>		
1 entrée sans encadrement	8,00 €	5 €
10 entrées sans encadrement	72,00 €	45 €
<b>LUDIBOO+AQUATIQUE</b>	10,30 €	8,30 €
<b>Anniversaire espace aquatique ou plaine ludiboo</b>		
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule basic	94,50 €	
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants basic	12,50 €	
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule premium	115,00 €	
anniversaire enfant supplementaire au-delà de 8 enfants premium	14,50 €	
<b>SCOLAIRES</b>		
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin	104,50 €	
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin	89,50 €	
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin exterieur	136,50 €	
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin exterieur	104,50 €	
secondaire sans encadrement (80 minutes)	83,50 €	
secondaire sans encadrement (80 minutes) exterieur	88,50 €	
Prestation pédagogique	32,00 €	
<b>LOCATIONS</b>		
1 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance	27,50 €	
1 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance	32,50 €	
4 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance	78,50 €	
4 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance	94,50 €	
bassin sportif (1/2 journée sans surveillance)	516,00 €	
bassin sportif (1/2 journée avec surveillance)	625,00 €	
hall aquatique (demi journée sans surveillance)	735,00 €	
hall aquatique (demi journée avec surveillance)	1 035,00 €	
Equipement (soir ou demie journée)	1 035,00 €	
Equipement (soir ou demie journée)	2 070,00 €	
Equipement (journée)	1 870,00 €	

## PERSPECTIVES 2016

## PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

Pass-Activité		TARIF UNIQUE	
1 Séance activité BASIC natation			11,80 €
10 Séances activité BASIC natation			104,40 €
Année scolaire (septembre à juin) activité BASIC natation	Année		250,00 €
1 Séance activité BASIC activité forme sèche et humide			11,50 €
10 Séances activité BASIC activité forme sèche et humide			103,50 €
All Inclusive Day			20,00 €
1 Séance activité Premium			15,50 €
10 Séances activité Premium			130,50 €
1 séance coaching			31,50 €
10 séances coaching			262,50 €
<b>ABONNEMENTS</b>			
BASIC - accès illimité à l'espace aquatique	Année		275,00 €
	Trimestre		89,00 €
LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique + l'espace Océane+ l'espace cardio training	Année		410,00 €
	Trimestre		135,00 €
ESSENTIAL Liberté+ accès illimité aux activités basic	Année		510,00 €
	Trimestre		172,00 €
EXCELLENCE sur la boutique Essential + accès aux activités premium + prélèvement + report annulation + 10%	Année		625,00 €
<b>FOSSE A PLONGEE</b>			
1 entrée unitaire 1h			10,00 €
Baptême			27,00 €
1 séance encadrée			28,00 €
location club pour groupe encadré / 1 heure			81,00 €
location club pour groupe encadré / 2 heures			150,00 €
PASS CLUB (10H DE LOCATION)			600,00 €
formation (omas) niveau 1			265,00 €

18,00 €

235,00 €

79,00 €

370,00 €

125,00 €

460,00 €

182,00 €

575,00 €



# ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

RAPPORT ANNUEL ARS

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période scolaire 2<sup>e</sup> semestre

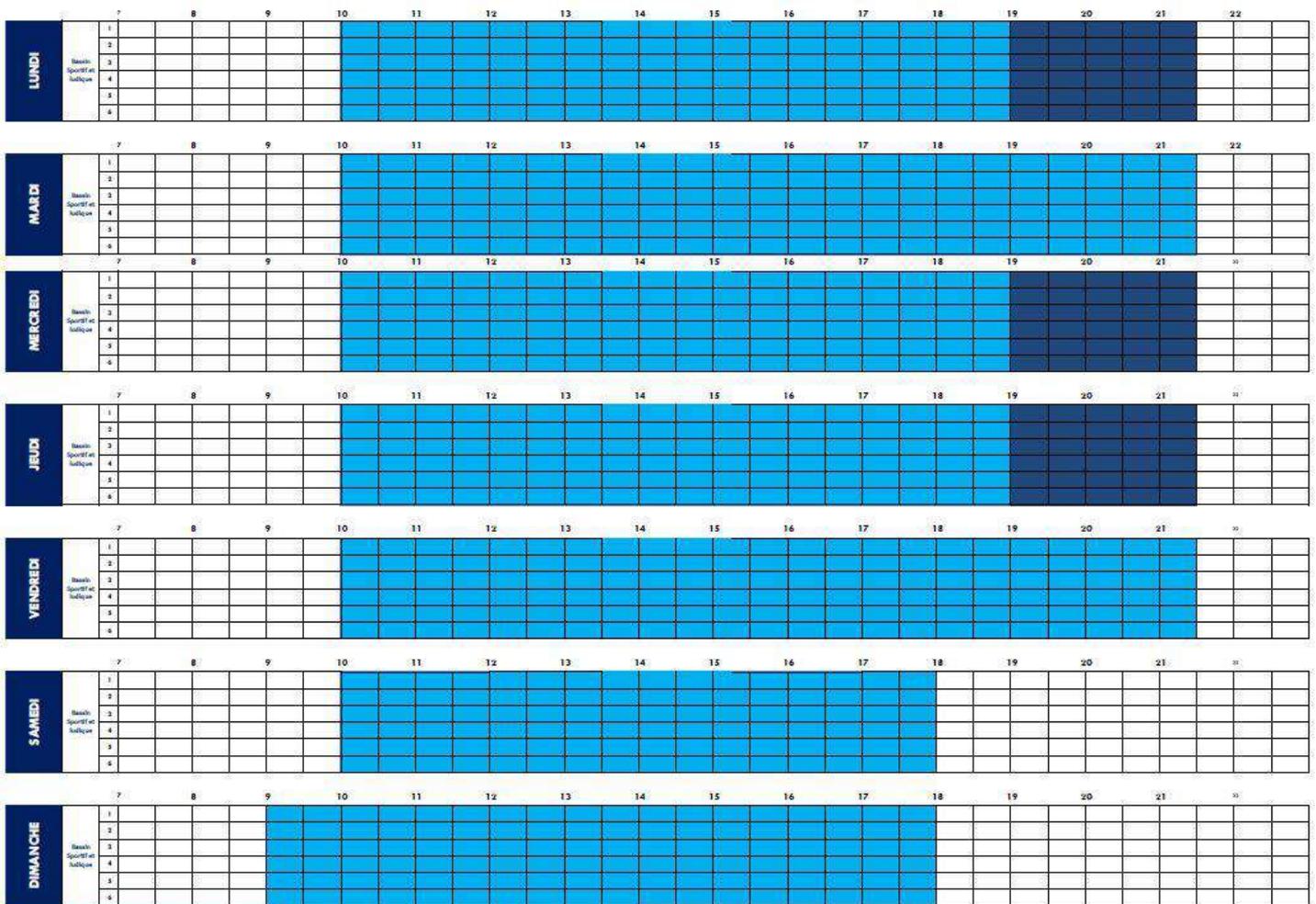
OCCUPATION BASSIN 2015 - 2016



**ANNEXES**

PLANNINGS D'OUVERTURE

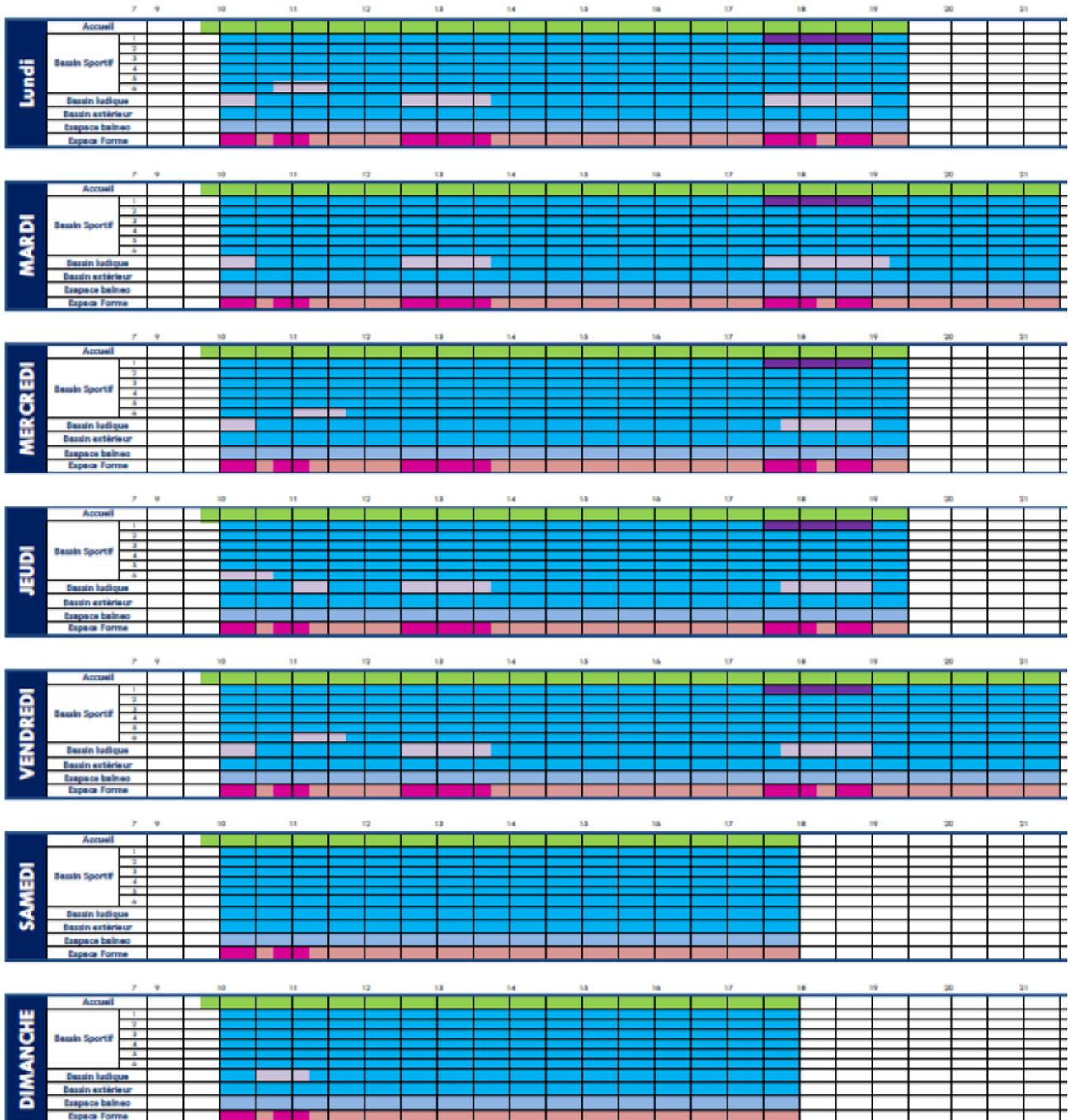
Planning de fonctionnement période petites vacances



ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période grandes vacances



**ANNEXES**

RAPPORT ANNUEL ARS



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 12 janvier 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-088-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-088-vsse@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106628

Prélevé le : mercredi 07 janvier 2015 à 09h36  
par : EUROPINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI 005822 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PL  
Point de surveillance: P 000006963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PL

Localisation exacte: BASSIN  
Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Type d'eau: PI COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	25,5 °C		
pH	7,3 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,38 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,19 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,19 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,73 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N. qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00106604

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	83,8 mg/l		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/l O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,9 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/l C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00106628)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durshlet 556 - Site de Maxéville - Rue Lucien Caenot 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 58 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 12 janvier 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt89-veee@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt89-veee@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106627

Prélevé le : mercredi 07 janvier 2015 à 09h41

par : EUROFINIS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005820 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006861 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL

Type d'eau: PI COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	35,4 °C		
pH	7,3 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,57 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,35 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,22 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre adif	0,72 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00106603

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	131 mg/l		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,9 mg/l O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,0 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00106627)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 7 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosaire - BP 61019 - 88060 EPENAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement des Vosges Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54321 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 12 janvier 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106626

Prélevé le : mercredi 07 janvier 2015 à 09h39  
par : EUROFINIS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI 005819 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU  
Point de surveillance: P 000005960 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN  
Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Type d'eau: PI COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	30,0 °C		
pH	7,3 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,40 mg/LCl2		
Chlore libre	1,17 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,23 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,67 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00106602

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	62,8 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,2 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,6 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00106626)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Petric - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cornot 54320 Maxéville Tél. : 03 83 30 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 12 janvier 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt89-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt89-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106629

Prélevé le : mercredi 07 janvier 2015 à 09h42  
par : EUROFINIS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC  
Point de surveillance: P 000008962 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN  
Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Type d'eau: PI COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	33,9 °C		
pH	7,3 unitégH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,67 mg/LCl2		
Chlore libre	1,40 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,27 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,75 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif *		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs.

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00106605

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chloures	99,6 mg/l		
Oxydeb. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,9 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00106629 )

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Ross Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cornot 34320 Maxéville Tél. : 03 83 50 35 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 12 janvier 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106625

Prélevé le : mercredi 07 janvier 2015 à 09h39

par : EUROFINIS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 006518 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006959 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB INT

Type d'eau: PI COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	28,5 °C		
pH	7,2 unité pH	6,6 à 7,7	
Chlore total	1,39 mg/LC12		
Chlore libre	1,14 mg/LC12		
Chlore combiné	0,25 mg/LC12	<0,6	
Chlore libre actif	0,71 mg/LC12	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fortes soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00106601

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlores	30,0 mg/L		
Oxydab, KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,8 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00106625)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL sacré, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54370 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 17 février 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-d188-ve-se@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-d188-ve-se@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107104

Prélevé le : mardi 10 février 2015 à 13h45

par : EUROFINIS, MULL YVES

Unité de gestion: 0659 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006962 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC

Type d'eau: PI NORDIQUE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	34,0 °C		
pH	7,3 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,90 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,75 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	1,04 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit *		

\* N=Nullité soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107080

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MMS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	189 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,1 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00107104)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-541).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Ross Poirier - BP 61019 - 88062 EPINAL. Codes 00 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Quecnot 54310 Maxéville Tél : 03 83 50 35 34 Fax : 05 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 17 février 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt68-vsg@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107103 Prélevé le : mardi 10 février 2015 à 13h53  
par : EUROFINIS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005622 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	26,9 °C		
pH	7,2 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,40 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,30 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,81 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107079

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/ml	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	6,3 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	<0,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	<0,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	<0,5 mg/l C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00107103)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Bassin Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
E-mail: ars@ars.lorraine.fr - Site: www.ars.lorraine.fr - Site de Maxéville : Site: www.ars.lorraine.fr - Site de Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 17 février 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-ds@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107102 Prélevé le : mardi 10 février 2015 à 13h46  
par : EUROFINS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006961 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Type d'eau: PI AQUASPLASH

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	34,4 °C		
pH	7,5 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,85 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,60 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,60 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107078

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. sér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	120 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en ml. cc. à chaud	2,0 mg/l. O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichlorométhylène	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,6 µg/l	<100	
Chlorobromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,0 mg/l. C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107102)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguee Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 3 du décret 94-811).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61013 - 88093 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 19 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
7, rue des Forges 101 - 54000 - environnement des Vosges - Rue de Maxéville - Rue Lucien Dorval 54213 Maxéville, Tél. : 03 83 58 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 17 février 2015

**Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE**

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.86.70

Courriel : [ars-lorraine-dt26-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt26-vsse@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

**Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA**

Prélèvement: **00107101** Prélevé le: **mardi 10 février 2015 à 13h49**  
 par: **EUROFINS, MULL YVES**  
 Localisation exacte: **BASSIN**  
 Unité de gestion: **0856 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA** Commune: **SAINT DIE DES VOSGES**  
 Installation: **UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU** Type d'eau: **PI LUDIQU**  
 Point de surveillance: **P 000008860 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU**

**Mesures de terrain**

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	31,0 °C		
pH	7,4 unitépH	6,8 à 7,7	
Chlore total	1,80 mg/LCl2		
Chlore libre	1,55 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0,5	
Chlore libre actif	0,79 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M quasi*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par: LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00107077

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MIF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	103 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,6 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,6 µg/l	<100	
Chlorobromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,2 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107101)**

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges**

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
 Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
 L'abonnement IPB, service environnementale des Vosges, Epinal-Maxéville - Rose Lucien Cuenot 54300 Maxéville Tél. : 03 83 50 16 34 Fax : 03 83 56 84 22





Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 17 février 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt08-verse@ars.lorraine.fr](mailto:ars-lorraine-dt08-verse@ars.lorraine.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107100 Prélevé le : mardi 10 février 2015 à 13h52  
par : EUROFINIS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0655 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005618 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006969 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB\_INT Type d'eau: P1 GRAND BASSIN

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	28,8 °C		
pH	7,5 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,55 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,45 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,74 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107076

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	88,7 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,0 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00107100)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Délégue Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Clément 54320 Maxéville Tél. : 03.83.30.36.34 Fax. : 03.83.56.84.22



Serv. Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des bassins

Epinal, le 27 mars 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.84.86.70

Courriel : [ars-lorraine-dt89-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt89-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107661

Prélevé le : mardi 24 mars 2015 à 11h24

par : EUROFINS, HAULER GEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006962 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC

Type d'eau: PI COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	15,1 °C		
Température de l'eau	34,4 °C		
pH	7,4 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,4 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,3 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,60 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA, qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisée

Code analyse : 00107637

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	186 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,2 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,0 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107661)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. CÔME*  
Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61019 - 58020 EPINAL Cedex 08 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92



Serv. Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des ges

Epinal, le 27 mars 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt68-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107659 Prélevé le : mardi 24 mars 2015 à 10h58  
par : EUROFINS HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006961 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Type d'eau: PI COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	30,4 °C		
Température de l'eau	33,5 °C		
pH	7,6 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,0 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,6 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,21 mg/L Cl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,65 mg/L Cl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif.*		

\* N=Nulla soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107635

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. révisibles à 36°-44h	21 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	135 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichlorobromobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,6 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107659)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguee Territoriale des Vosges

*C. Côme*  
Catherine CÔME



Serv. Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 27 mars 2015

**Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE**

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt85-vssg@ars.sainte.fr](mailto:ars-lorraine-dt85-vssg@ars.sainte.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

**Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA**

Prélèvement:	00107660	Prélevé le :	mardi 24 mars 2015 à 11h31
		par :	EUROFINS, HAULER CEDRIC
Unité de gestion:	0658 PIS_SAINTE_DIE_AQUANOVA AMERICA	Localisation exacte:	BASSIN
Installation:	UDI 005622 PIS_SAINTE_DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL	Commune:	SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance:	P 000006963 PIS_SAINTE_DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL	Type d'eau:	PI COUVERT

**Mesures de terrain**

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	23,9 °C		
Température de l'eau	20,0 °C		
pH	7,7 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,5 mg/LCl2		
Chlore libre	1,4 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,09 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,56 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N nullit.*		

\* N=Nullité soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107636

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/ml	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	26,7 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,5 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	0,7 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107660)**

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Côme*  
Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Russe Poiret - BP 61019 - 88660 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 33 30 70 70 - Fax : 03 29 64 66 62





Serv. Santé et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 27 mars 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vosge@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vosge@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107657

Prélevé le : mardi 24 mars 2015 à 10h34

par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005618 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006959 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT

Type d'eau: PI COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	32,7 °C		
Température de l'eau	28,7 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,7 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,5 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,75 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forse soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107633

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	181 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00107657)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Côme*  
Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Russe Poulx - BP 61019 - 88260 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92



S  
e  
Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 27 mars 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vosges@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vosges@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107658

Prélevé le : mardi 24 mars 2015 à 10h34

par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_B.LUDIQU

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000008960 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_B.LUDIQU

Type d'eau: PI COUVERT

#### Analyses de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	30,7 °C		
Température de l'eau	30,9 °C		
pH	7,3 unitéspH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,1 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,8 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,30 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,96 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107634

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	157 mg/l		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,6 mg/l O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromono-bromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	8,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,5 mg/l C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107658)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Délégue Territoriale des Vosges

*C. CÔME*  
Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC: Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poizier - BP 01019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Bassins

Epinal, le 17 avril 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00108001

Prélevé le : lundi 13 avril 2015 à 13h50

par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005622 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PL

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000008963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PL

Type d'eau: PI FOSSE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	26,5 °C		
pH	7,7 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,3 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,0 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,30 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,40 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107977

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	37,7 mg/L		
Oxydab. K/MnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O <sub>2</sub>	<4,6*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,3 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00108001)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61019 - 88060 EPINAL, Cedex 09 - Standard : 03 83 39 19 19 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IP, santé, environnement Durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cornet 54320 Maxéville Tél. : 03 83 90 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des V 15

Epinal, le 17 avril 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.65.70

Courriel : ars-lorraine-dt66-veeq@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00108000 Prélevé le : lundi 13 avril 2015 à 13h46  
par : EUROFINS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000005961 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Type d'eau: PI AQUASPLASH

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	34,4 °C		
pH	7,7 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,0 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,9 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,60 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107976

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	230 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en ml. ac. à chaud	1,3 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromono-bromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	10,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	10,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,6 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00108000)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rinsé Pierre - BP 61019 - 88090 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL, savoir, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cornet, 54320 Maxéville Tel : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 50 84 32



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des V

Epinal, le 17 avril 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-d88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-d88-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107999 Prélevé le : Jundi 13 avril 2015 à 13h48  
par : EUROFINs, MULL YVES  
Unité de gestion: 0858 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005619 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 080006660 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU Type d'eau: PI LUDIQU

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	30,0 °C		
pH	7,5 unités pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,7 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,6 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	<0,05 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,82 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyens soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisée

Code analyse: 00107975

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	163 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,6 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,3 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107999)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue de René Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuverot 54720 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 64 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des V

Epinal, le 17 avril 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-di88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-di88-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107998

Prélevé le : lundi 13 avril 2015 à 13h51

par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000000862 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC

Type d'eau: PI NORDIQUE COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	24,5 °C		
Température de l'eau	35,0 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,2 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	2,0 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,06 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107974

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	179 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en ml. ac. à chaud	1,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	12,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	12,0 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,3 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 6,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107998)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Parlier - BP 81019 - 58050 EPINAL, Cedex 09 - Standard : 03 83 39 75 79 - Fax : 03 29 64 65 92  
Laboratoire EP santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuénot 54700 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 17 avril 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.28.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vass@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vass@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00107997

Prélevé le : Lundi 13 avril 2015 à 13h44  
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI 005618 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT  
Point de surveillance: P 000000659 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN  
Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Type d'eau: PI GRAND BAIN COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	28,8 °C		
pH	7,6 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,5 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,4 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,8	
Chlore libre actif	0,56 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00107973

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	148 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,7 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	2,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,9 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,8 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00107997)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-843).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Polier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 25 64 66 92  
Laboratoire (PL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54320 Maxéville Tel : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22

Caractéristiques des bassins				Accessibilité				Traitement	
Bassin	Type	Profondeur maximum	Configuration	Capacité (litres)	Périodes d'ouverture	Horaires d'accès du public	Période prévue pour les vidanges	Type de traitement	Type de chlore
<b>Exhonor</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Bassin de loisirs <input type="checkbox"/> Réception toboggan <input type="checkbox"/> Bassins ludiques/parcours, jets... <input type="checkbox"/> Bain bouillonnant, jacuzzi, spa <input type="checkbox"/> Autre ou inqualifiable	2,25	<input checked="" type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Mixte (découvrable)	50	<input checked="" type="checkbox"/> Toute l'année Ou par mois: <input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Février <input checked="" type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre <input type="checkbox"/> Mai <input type="checkbox"/> Novembre <input type="checkbox"/> Juin <input type="checkbox"/> Décembre	<input checked="" type="checkbox"/> Journée entière Ou: Matin de h à h Après-midi de h à h Soirée de h à h Ou: A la demande du client	<input checked="" type="checkbox"/> A chaque utilisation Ou par mois: <input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Février <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre <input checked="" type="checkbox"/> Mai <input type="checkbox"/> Novembre <input type="checkbox"/> Juin <input type="checkbox"/> Décembre	<input checked="" type="checkbox"/> Chlore stabilisé <input checked="" type="checkbox"/> Chlore non stabilisé + éventuellement <input checked="" type="checkbox"/> Dichloramine/UV <input type="checkbox"/> Ozone	<input type="checkbox"/> Chlore liquide <input checked="" type="checkbox"/> Chlore gazeux
<b>POUSSERASH</b>	<input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Le déclare ces <input type="checkbox"/> Réception toboggan <input type="checkbox"/> Bassins ludiques/parcours, jets... <input type="checkbox"/> Bain bouillonnant, jacuzzi, spa <input checked="" type="checkbox"/> Autre ou inqualifiable	0 m	<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Mixte (découvrable)	<input type="checkbox"/> Toute l'année Ou par mois: <input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Février <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre <input type="checkbox"/> Mai <input type="checkbox"/> Novembre <input type="checkbox"/> Juin <input type="checkbox"/> Décembre	<input type="checkbox"/> Journée entière Ou: Matin de h à h Après-midi de h à h Soirée de h à h Ou: A la demande du client	<input type="checkbox"/> A chaque utilisation Ou par mois: <input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Février <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre <input type="checkbox"/> Mai <input type="checkbox"/> Novembre <input type="checkbox"/> Juin <input type="checkbox"/> Décembre	<input type="checkbox"/> Chlore stabilisé <input type="checkbox"/> Chlore non stabilisé + éventuellement <input type="checkbox"/> Dichloramine/UV <input type="checkbox"/> Ozone	<input type="checkbox"/> Chlore liquide <input type="checkbox"/> Chlore gazeux	

**Rappels**  
 La qualité de l'eau dépend de la taille, de la profondeur et de l'usage du bassin. Un bassin se définit par une qualité d'eau homogène. A noter que pour les pataugeoires, l'eau doit être recyclée en 30 minutes.  
 Les bassins dont la profondeur est inférieure à 1,5m doivent être recyclés en 1h30. Ceux de profondeur supérieure à 1,5m, en 4h.  
 Les bassins extérieurs sont plus sensibles aux contaminations environnementales et nécessitent l'utilisation de chlore stabilisé, plus résistant aux rayonnements du soleil.  
 Il est recommandé de cocher les mois comprenant au moins une semaine d'ouverture. Le contrôle sanitaire prévoit une analyse par mois et par bassin. Le laboratoire réalise les prélèvements durant les périodes d'ouverture à la clientèle. Aussi, toute structure planifiée doit être signalée au moins 48h à l'avance à l'ASAS.  
 A noter que les bassins ouverts plus de 6 mois dans l'année doivent faire l'objet d'une vérification et d'un nettoyage complet au minimum deux fois par an (au moins 1 fois pour les autres).  
 Les produits de désinfection utilisés doivent être agréés par le ministère de la santé. Une liste de produits agréés est disponible dans le dossier "Piscine et santé" du site du ministère de la santé. [www.santegaouv.fr/](http://www.santegaouv.fr/)

LEHJGEN



Je déclare ces informations exactes le 26.12.15  
 Nom, signature et tampon de l'établissement



Questionnaire de mise à jour des données nécessaires au contrôle sanitaire des piscines du département des Vosges - 2015

Lorraine

Etablissement	Nom	AQUANOVA AMERICA	
	Adresse	50 QUAI DE LA RESISTANCE . 88100 S' DIE DES VOSGES	
Gestionnaire <i>BRH</i>	Nom	+ RECREA	
	Adresse (facturation)	DALKIA (Exploitant Technique) 6 rue des Trézelots BP 7 Pulnoy - 54272 Essey les Nancy	
	Téléphone		Courriel: <i>ph. l. pp. potus@dalkia.fr</i>
Personne à contacter	Nom	LEUGER	Fonction: Directeur
	Téléphone	0646540109	Courriel: <i>a.leuger@recrea.fr</i>
Prevention de la légionellose	Rappel !	<p>Les légionelles sont des bactéries d'origine environnementale pathogènes qui se développent dans l'eau chaude (réseau d'eau chaude sanitaire, bassins...). Leur inhalation peut provoquer une légionellose (pathologie respiratoire parfois mortelle). Les douches et les bains bouillonnant sont donc considérés comme des installations à risque.</p> <p>L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles impose au gestionnaire la réalisation d'une autosurveillance comprenant un suivi mensuel des températures aux points d'usage à risque et des analyses quantifiant les légionelles sur le réseau d'eau chaude sanitaire (Le nombre d'analyse dépend de la configuration du réseau). L'ensemble de l'auto-surveillance doit être consigné dans un carnet sanitaire "légionelles" et disponible sur demande de l'ARS.</p>	
	Période prévue analyse	AVRIL / MAI	
Autosurveillance de la qualité de l'eau des bassins	Rappels !	<p>Pour chaque bassin, le gestionnaire consigne dans un carnet sanitaire "qualité de l'eau" au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les interventions et vérifications techniques (entretien des filtres, maintenance du disconnecteur, vidanges, gestion du traitement...);</li> <li>* les incidents survenus ;</li> <li>* deux fois par jour minimum: transparence, pH, teneur en désinfectant (chlore total, libre (actif ou disponible), combiné), température de l'eau... ;</li> <li>* une fois par jour: la fréquentation, le relevé des compteurs d'eau;</li> <li>* une fois par semaine minimum: acide isocyanurique ;</li> </ul> <p>A noter que ces mesures doivent être réalisées avec du matériel adapté et correctement étalonné afin d'être représentatives. Elles permettent de réguler le traitement ou l'apport d'eau neuve afin de maintenir la qualité de l'eau.</p>	
	Origine de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Eau du réseau communal <input type="checkbox"/> Eau d'un captage privé <input type="checkbox"/> Autre (précisez)	
Commentaires: <i>FMI Baigneur Pondanté = 653.</i>			
Je déclare ces informations exactes le : <i>20.04.15</i> Nom, signature et tampon de l'établissement <i>LEUGER</i>			
<b>Pour plus d'information:</b> - Dossier "piscine et santé" du Ministère de la Santé : <a href="http://www.sante.gouv.fr/piscines-et-sante.html">http://www.sante.gouv.fr/piscines-et-sante.html</a> - Dossier "les eaux de piscine" de l'ARS Lorraine (Votre santé/Votre environnement/Eau) : <a href="http://www.ars.lorraine.sante.fr/">www.ars.lorraine.sante.fr/</a> - Dossier "légionelles" de l'ARS Lorraine (Votre santé/Votre environnement/Légionelles) : <a href="http://www.ars.lorraine.sante.fr/">www.ars.lorraine.sante.fr/</a>			

----- Délégation territoriale des Vosges - Parc d'Activités "Le Saut Le Cerf" - BP 61019  
 ----- 4, avenue du Rose Poirier - 88060 EPINAL CEDEX 09  
 ----- Standard régional : 03 83 39 79 79  
 ARS-LORRAINE-DT88-DELEGUE@ars.sante.fr  
 www.ars.lorraine.sante.fr



A Epinal, le 15 avril 2015

*t. envoyé par mail  
le 22.04.15.*

Délégation territoriale des Vosges  
Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par : Cellule Environnement Extérieur  
Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03 29 64 66 57  
Télécopie : 03 29 64 66 05

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Réf : 4\_Pis1B\_CampAclProjTravMiseAJourDonneeExploitants\_2015\_A  
RS

Objet : Mise à jour des données des établissements de piscines

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrôle sanitaire, mes services ont constaté des changements survenus dans plusieurs établissements de piscine du département des Vosges. Afin de mettre à jour les données leur permettant d'organiser le contrôle sanitaire, je vous saurais gré de bien vouloir répondre au questionnaire figurant en pièce jointe à ce courrier.

Ce questionnaire est composé de deux parties :

- un premier volet concernant votre établissement dans son ensemble ;
- un second volet concernant plus précisément vos bassins (vous pouvez photocopier ce dernier volet si votre établissement compte plus de quatre bassins).

Vous trouverez également des rappels réglementaires et de bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Ce questionnaire est à retourner **avant le 30 avril 2015** par courrier à l'adresse indiquée au bas de la page ou par courriel à l'adresse suivante : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr).

Il vaut déclaration de vos bassins pour 2015 et les années suivantes. Aussi, il vous appartient d'informer sans délai mes services de tout changement concernant les informations déclarées (caractéristiques des bassins, accès au public et traitement).

En outre, je vous rappelle l'obligation de tenir informé mes services de toute fermeture planifiée et de toute vidange de vos bassins au plus tôt et au minimum 48 heures à l'avance. Ce délai est nécessaire pour décaler un éventuel prélèvement du contrôle sanitaire et ainsi éviter un déplacement inutile du laboratoire. En cas d'absence d'information de mes services dans des délais suffisants, les frais de déplacement du laboratoire sont dus.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question concernant la réponse à ce questionnaire mais plus largement, pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement ou d'amélioration de la qualité de l'eau.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la déléguée territoriale des Vosges,

Lucie TOME,  
Chef du service Veille et Sécurité Sanitaire et  
Environnementale



Servir Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des L as

Epinal, le 13 mai 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sants.fr

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: **00108452** Prélevé le : jeudi 07 mai 2015 à 13h32  
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0558 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_B\_NORDIC Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006982 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_B\_NORDIC Type d'eau: PI BASSON NORDIQUE EXTERIEUR

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	18,4 °C		
Température de l'eau	33,9 °C		
pH	7,4 unités pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,5 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,4 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,12 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,65 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA, qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fortie soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00108428

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	186 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	10,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	10,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,0 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00108452)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du Décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointe - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire (PL santé, environnement durable) Ex - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuervo 54120 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 36 84 22



Servir de Santé et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 13 mai 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-ssse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-ssse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00108451

Prélevé le : Jeudi 07 mai 2015 à 14h15

par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005622 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PL

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PL

Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	29,6 °C		
Température de l'eau	27,0 °C		
pH	7,7 unité pH	8,9 à 7,7	
Chlore total	1,6 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,5 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,09 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,52 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif.*		

\* N=Nullité soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00108427

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	48,1 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,1 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromono-bromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,3 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00108451 )

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Délégation Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats de contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-84).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Roue Pointier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire (PL santé, environnement durable) For - Site de Maxéville - Rue Lucien Cluzot 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Servir eille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 13 mai 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt08-rsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt08-rsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00108450 Prélevé le : jeudi 07 mai 2015 à 13h32  
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0858 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_AQUASPL Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 0000008981 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_AQUASPL Type d'eau: PI AQUASPLASH

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	31,1 °C		
Température de l'eau	34,4 °C		
pH	7,4 unitépH	6,8 à 7,7	
Chlore total	1,8 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,5 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,30 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,73 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00108428

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aérob. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	169 mg/l		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	2,8 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	4,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 6,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00108450)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Parinot - BP 61019 - 88060 EPINAL, Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire P.I. santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54320 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Servir l'Agence Régionale de Santé Lorraine  
Service Santé et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 13 mai 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-055-ves@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-055-ves@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00108449  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU  
Point de surveillance: F 000006660 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU

Prélevé le: jeudi 07 mai 2015 à 13h08  
par: EUROFINIS, HAULER CEDRIC  
Localisation exacte: BASSIN  
Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQU INTERIEUR

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	29,8 °C		
Température de l'eau	30,7 °C		
pH	7,5 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,5 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,2 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,28 mg/L Cl <sub>2</sub>	< 0,6	
Chlore libre actif	0,50 mg/L Cl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par: LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00108425

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chloures	174 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromono-bromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,7 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement N°: 00108449)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats de contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Parier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 02  
Laboratoire IPC, santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Curme 54520 Maxéville Tél. : 03 83 50 26 34 Fax. : 03 83 56 84 22



Serv. de Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 13 mai 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00108448 Prélevé le : jeudi 07 mai 2015 à 13h07  
par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005618 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 0000008959 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,0 °C		
Température de l'eau	29,4 °C		
pH	7,5 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,6 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,4 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,25 mg/L Cl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,83 mg/L Cl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00108424

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	256 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	8,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00108448)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégué,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61019 - 88068 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuendet 54320 Maxéville Tél : 03.83.50.36.34 Fax : 03.83.56.84.22



3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)  
Laboratoire d'analyses et de contrôle  
de qualité, certifié ISO 9001:2008



RAPPORT D'ANALYSE

Origine : 2007773 - DCAC EX DCKA - DALKIA EST  
1 Rue Mendès France  
BP 71.31  
54425 - PULNOY

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P15-18889-001-1

Date de réception : 26/06/2015 à 7:26

Date de début d'analyse : 26/06/2015 à 08:38

Prélevé le 26/06/2015 à 10:00 par SEBENICO

Bon de commande : 3633926

N° Echantillon : P15-18889-001

Provenance : D99095N-01 - SAINT DIE AQUA NOVA

AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Type d'eau : Eau chaude sanitaire

Point de prélèvement : DEPART ECS

Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection

Couleur : Claire

Dépôt : Aucun

Mesure(s) réalisée(s) In situ : Température : 56.1 °C

Bactériologie des eaux :

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<10 UFC / L		
* dont Legionella pneumophila	NF T 90-431	<10 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 06/07/2015

Vanessa BUGÉ

Technicienne du laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.  
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.  
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par \*.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

Page 1 of 1

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY • Tél : 0 890 71 22 46 • [lab@alpa.fr](mailto:lab@alpa.fr)  
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 MONTMÉLIAN • Fax : 09 69 32 80 49 • [labalpa@alpalab.fr](mailto:labalpa@alpalab.fr)

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY  
S.A.S. AU CAPITAL DE 500 000 EURO • RCS : 441 941 1000 • APE 8800 - CRETEIL-EN-VAL



3, place des Capucins - 73800 Montmélan (site administratif)  
Laboratoire d'analyses et de contrôle  
de qualité, certifié ISO 9001:2008

## RAPPORT D'ANALYSE



Origine : 2007773 - DCAC EX DCKA - DALKIA EST  
1 Rue Mendès France  
BP 71.31  
54425 - PULNOY

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P15-18869-002-1

Date de réception : 26/06/2015 à 7:26

Date de début d'analyse : 26/06/2015 à 08:38

Prélevé le 25/06/2015 à 10:00 par SEBENICO

Bon de commande : 3633926

N° Echantillon : P15-18869-002

Provenance : D99095N-01 - SAINT DIE AQUA NOVA  
AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Type d'eau : Eau chaude sanitaire

Point de prélèvement : RETOUR ECS

Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection

Couleur : Claire

Dépôt : Aucun

Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 48.2 °C

## Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<10 UFC / L		
* dont Legionella pneumophila	NF T 90-431	<10 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 06/07/2015

Vanessa BUGÉ

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.  
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.  
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par \*.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

Page 1 of 1

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY • Tél. : 0 890 71 22 48 • [service@alpalab.fr](mailto:service@alpalab.fr)  
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 MONTMÉLIAN • Fax : 09 69 32 80 49 • [lab@alpa.fr](mailto:lab@alpa.fr)

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY  
SARL AU CAPITAL DE 50 000 EUROES - RCS TOURS 4249389 A - APE 880B - SIREN 42493890001E

SAISI LE 06 JUL 2015



3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)  
Laboratoire d'analyses et de contrôle  
de qualité, certifié ISO 9001:2008

## RAPPORT D'ANALYSE



Origine : 2007773 - DCAC EX DCKA - DALKIA EST  
1 Rue Mendès France  
BP 7131  
54425 - PULNOY

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P15-18889-004-1

Date de réception : 26/06/2015 à 7:28

Date de début d'analyse : 26/06/2015 à 08:38

Prélevé le 25/06/2015 à 10:00 par SEBENICO

Bon de commande : 3633826

N° Echantillon : P15-18889-004

Provenance : D89095N-01 - SAINT DIE AQUA NOVA

AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100

SAINT-DIE-DES-VOGUES

Type d'eau : Eau chaude sanitaire

Point de prélèvement : FOND DE BALLON 2

Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection

Couleur : Claire

Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 56.4 °C

Dépôt : Aucun

## Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<10 UFC / L		
* dont Legionella pneumophila	NF T 90-431	<10 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 06/07/2015

Vanessa BUCE

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.  
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.  
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par \*.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

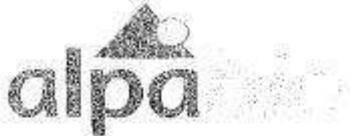
Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

Page 1 of 1

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY • Tél : 0 890 71 22 46 0800 00 00 00  
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 MONTMÉLIAN • Fax : 09 89 32 80 49 • laboalpa@alpalab.fr

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY  
SARL AU CAPITAL DE 500 000 EURO - RCS TOURS 427690 - APE 8800 - URFC 4276900000

SAISI LE 06 JUL 2015



3, place des Capucins - 73800 Montmélian (site administratif)  
Laboratoire d'analyses et de contrôle  
de qualité, certifié ISO 9001/v.2008

## RAPPORT D'ANALYSE



Origine : 2007773 - DCAC EX DCKA - DALKIA EST  
1 Rue Mendès France  
BP 71.31  
54225 - PULNOY

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P15-18869-006-1

Date de réception : 26/06/2015 à 7:26

Date de début d'analyse : 26/06/2015 à 08:38

Prélevé le 25/06/2015 à 10:00 par SEBENICO

Bon de commande : 3833926

N° Echantillon : P15-18869-006

Provenance : D99095N-01 - SAINT DIE AQUA NOVA

AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Type d'eau : Eau chaude sanitaire

Point de prélèvement : POINT DE PUISAGE A RISQUE Douches  
sanitaire baines

Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection

Dépôt : Aucun

Couleur : Claire

Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 45.7 °C

## Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NFT 90-431	450 UFC / L		
* dont Legionella pneumophila	NFT 90-431	<10 UFC / L	<1000	Conforme

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 06/07/2015

Vanessa BUGE  
Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est établi. La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par \*.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

Page 1 of 1

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY • Tel. : 0 690 71 22 48  
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 MONTMÉLIAN • Fax : 09 69 32 80 49 • laboalpa@alpa.fr

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY  
SARL, AU CAPITAL DE 200 000 EURO • RCS TOURS 42475203 • N° SIRET : 497062600040

SAISI LE 06 JUL 2015



3, place des Capucins - 73800 Montmélián (site administratif)  
Laboratoire d'analyses et de contrôle  
de qualité, certifié ISO 9001:V.2008

## RAPPORT D'ANALYSE



Origine : 2007773 - DCAC EX DCKA - DALKIA EST  
1 Rue Mendès France  
BP 71.31  
54425 - PULNOY

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P15-18869-005-1

Date de réception : 26/06/2015 à 7:26

Date de début d'analyse : 26/06/2015 à 08:38

Prélevé le 26/06/2015 à 10:00 par SEBENICO

Bon de commande : 3533926

N° Echantillon : P15-18869-005

Provenance : D99095N-01 - SAINT DIE AQUA NOVA  
AMERICA - 50 quai de la Résistance 88100

SAINT-DIE-DES-VOGES

Type d'eau : Eau chaude sanitaire

Point de prélèvement : POINT DE PUISAGE A RISQUE douche  
sanitaire piscine

Méthode de prélèvement : 2ème jet avec désinfection

Dépôt : Aucun

Couleur : Claire

Mesure(s) réalisée(s) in situ : Température : 39.0 °C

## Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
• Legionella sp.	NF T 90-431	610 UFC / L		
• dont Legionella pneumophila	NF T 90-431	<10 UFC / L	<1000	Conforme

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Attention cette conclusion ne s'applique pas aux établissements thermaux ainsi qu'aux établissements de santé qui reçoivent des personnes particulièrement vulnérables au risque de légionellose pour lesquels les dénombrements en Legionella pneumophila doivent être inférieurs au seuil de détection.

Parçay-Meslay, le 06/07/2015

Vanessa BUGE  
Technicienne de Laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité.  
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.  
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par \*.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

Page 1 of 1

Technique : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY • Tel : 0 890 71 22 46 • info@alpa.fr  
Administratif : 3, place des Capucins • F-73800 MONTMÉLIAN • Fax : 09 69 32 80 49 • laboalpa@alpalab.fr

Siège Social : 4, rue des Aéronefs • F-37210 PARÇAY-MESLAY  
SARL au capital de 300 000 € (RCS : 350 95 4349263) • APE : 8559Z • SIRET : 350 95 4349263 0001

SAISI LE 06/07/2015



Philippe POTHUS  
Dalkia Est  
Centre Opérationnel Sud Lorraine  
Unité d'Exploitation des Vosges  
4, rue de la Bassagard – Z.I. Prê Droué  
88150 CHAVELOT

T +33 3 29 31 30 31  
F +33 3 29 31 30 46  
e-mail : philippe.pothus@dalkia.fr  
Tél. dépannage : 0811 90 24 24

AQUA NOVA AMERICA  
A l'attention de Monsieur LEHUGER Alexandre

50, Quai de la Résistance  
88 100 Saint-Dié des Vosges

Vos références :  
Nos références : PPH/CVC 15-07/089  
Interlocuteur : Philippe POTHUS  
Objet : Analyses Légionelles – Centre Aqualudique

Chavelot, 09 juillet 2015

*Cher* Monsieur,

Dans le cadre de la prévention contre le développement de la légionelle, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les résultats des analyses des échantillons d'eau chaude sanitaire prélevés sur les réseaux de :

- Centre Aqualudique de Saint-Dié des Vosges.

Aucune anomalie n'est constatée dans ces rapports.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe POTHUS  
Chef d'Unité d'Exploitation

P.J : Rapports d'analyses

Dalkia  
Société anonyme au capital de 220 047 504 euros  
37 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 38 – 59350 Saint-André-Lez-Lille  
456 500 537 RCS Lille Métropole  
www.dalkia.fr

DALKIA EST  
CENTRE OPERATIONNEL SUD LORRAINE  
5, rue Mendès France  
BP 71031 Poinoy  
54 272 ESSEY LES NANCY Cedex



Lorraine

Délégation territoriale des Vosges  
Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par : Sandrine IVORRA, TS  
Courriel : ars-lorraine-dt88-vosge@ars.sante.fr  
Téléphone : 03 29 64 66 51  
Télécopie : 03 29 64 66 06

Réf : 4\_Com1StDiodesVosges19\_ERP150qual de la résistance4\_Pist  
C\_CS\_Analyses1150824\_NC

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de Piscine – Prélèvement du 21/08/2015

A Epinal, le 24 août 2015

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé de Lorraine  
à

M. le Directeur  
Aquanova America  
50 Quai de la résistance  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats de l'analyse de l'eau du bassin extérieur de votre établissement prélevée le 21/08/2015. Ces résultats laissent apparaître une non-conformité bactériologique :

	Bact. aérob. revl. -36°C	Coli. totaux	E.Coli	Staphylo. Pathog.	Chlore				pH	Oxydab.
					Total	libre	Comb.	Libre actif		
Norme	<100 /mL	<10 /100 mL	0 /100 mL	0 /100 mL	mg/L	mg/L	<0,8 mg/L	0,4 à 1,4 mg/L	6,9 à 7,7 Unité pH	<4,5 mg/L O2
Bassin extérieur	<1	2	2	<1	1,63	1,52	0,11	En cours	7,3	<0,5

En conséquence, je vous demande de prendre toute disposition nécessaire pour assurer un retour à une qualité d'eau conforme aux dispositions de l'article D.1332-2 du Code de la Santé Publique.

Afin que cette situation ne se reproduise pas, il vous appartient de veiller au bon fonctionnement du système de traitement, au suivi des teneurs en désinfectant, au respect des règles d'hygiène des baigneurs et au renouvellement suffisant de l'eau.

Une contre analyse sera programmée **semaine 38**.

Vous voudrez bien me tenir informé, par écrit, des suites données à cette non-conformité.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
P/La déléguée territoriale des Vosges,

*C. Louche*



A Saint-Dié le 25 aout 2015,

Stéphane Barbarat, directeur Aquanova America

À

Sandrine Ivorra, ARS Epinal

Madame IVORRA,

Pour faire suite à votre mail en date du 24/08/15 concernant les résultats d'analyses de l'eau de notre bassin extérieur laissant apparaître une non-conformité bactériologique, j'ai immédiatement contacté notre référent maintenance, la société DALKIA.

Ils ont effectués les procédures suivantes :

- 24/08 à 19h30 Introduction de 400 gr d'hypochlorite de calcium (Chlore actif=1.6mg/l au lieu de 0.8mg/l – apport eau 8 à 9 m3/jour)
- 25/08 à 6h15 Introduction de 600 gr d'hypochlorite de calcium (Chlore actif=2.5mg/l pendant 30 mn, puis 2mg/l pendant 30 mn puis 1.5mg/l)
- 25/08 à 8h00 Lavage de filtre (Renouvellement d'eau 30m3 – volume du bassin 148m<sup>3</sup>)

Je pense avoir fait le nécessaire pour assurer un retour à une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur et vous précise également que le contrat qui me lie à la ville de Saint-Dié des Vosges implique une fermeture de ce bassin en date du dimanche 30 aout à 18h.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane BARBARAT

Responsable d'établissement





Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 28 août 2015

**Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE**

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"  
 N°TEL : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-lorraine-di88-vssse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-di88-vssse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
 ESPACE RECREA  
 50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
 88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

**Grand bain extérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA**

Prélèvement: **00110265** Prélevé le : vendredi 21 août 2015 à 12h31  
 par : EUROFINIS, BEN HADDOU MYRIAM  
 Localisation exacte: BASSIN  
 Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
 Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
 Installation: UDI 005623 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBEXT  
 Type d'eau: PI BASSIN EXTERIEUR  
 Point de surveillance: P 000006864 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB\_EXT

**Indicateurs de terrain**

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	30,8 °C		
Chlore total	1,63 mg/LCl2		
Chlore libre	1,52 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,11 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,89 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110241

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	2 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	2 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	352 mg/l		
pH	7,3 unité pH	6,9 à 7,7	
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4,5*	
Température de mesure du pH	21,6 °C		
Dichloromonobromométhane	0,7 µg/l		
Chloroforme	15,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trifluorométhane (4 substances)	16,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,1 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00110265)**

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les normes de qualité bactériologique réglementaires en vigueur en raison de la présence de germes de type Escherichia coli.

Conformément aux termes de mon courrier du 24 août 2015, il convient de : Assurer un apport d'eau neuve suffisant. Assurer la conformité des paramètres physico-chimiques. Assurer une désinfection correcte. Surveiller l'application des règles d'hygiène des baigneurs (douche savonnée obligatoire avant l'accès au bassin).

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
 Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
 Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poizier - BP 61019 - 59050 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
 Laboratoire IPL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuquet 54320 Maxéville Tél. : 03.83.30.36.34 Fax. : 03.83.36.84.22





Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 août 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110264 Prélevé le : vendredi 21 août 2015 à 13h01  
par : EUROFINIS, BEN HADDOU MYRIAM  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_B.NORDIC Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 0000008982 PIS\_SAINTE\_DIE\_AQUANOVA\_AMERICA\_B.NORDIC Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

### résultats de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	32,8 °C		
Chlore total	1,99 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,99 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,71 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110240

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	189 mg/l		
pH	7,6 unité pH	6,9 à 7,7	
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Température de mesure du pH	21,4 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	9,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	9,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,7 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00110264 )

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. COME*  
Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 70 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement d'activités Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Caenac 54320 Maxéville Tél. : 03 83 30 36 34 Fax : 03 83 35 84 23



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 août 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-d188-vsso@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-d188-vsso@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110262

Prélevé le : vendredi 21 août 2015 à 12h45

par : EUROFINS, BEN HADDOU MYRIAM

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006960 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU

Type d'eau: PI BASSIN LUDIQU

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	30,1 °C		
Chlore total	1,74 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,55 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,19 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,84 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit.*		

\* N=Nulla soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110238

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. sér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MIS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	178 mg/L		
pH	7,6 unitépH	6,9 à 7,7	
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Température de mesure du pH	21,6 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,9 mg/LC		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00110262)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Délégée Territoriale des Vosges

*C. Come*

Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 3 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Ross Pointier - BP 51019 - 88050 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Méxéville - Rue Lucien Cuernot 54328 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 août 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-qt38-vosges@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-qt38-vosges@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110261 Prélevé le : vendredi 21 août 2015 à 12h35  
par : EUROFINIS, BEN HADDOU MYRIAM  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005818 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 0000006859 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT Type d'eau: PE GRAND BASSIN

#### Indicateurs de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	28,9 °C		
Chlore total	1,58 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,42 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,16 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,64 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FD qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofina, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110237

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	111 mg/L		
pH	7,5 unité pH	6,9 à 7,7	
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/l. O <sub>2</sub>	<4,5*	
Température de mesure du pH	21,6 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00110261)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Poincaré - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire DPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Louise Casnot 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 54 Fax : 03 83 56 64 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 23 septembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.lorraine.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.lorraine.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110687 Prélevé le : vendredi 18 septembre 2015 à 11h45  
par : EUROFINS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0656 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005614 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB/INT Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006959 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB/INT Type d'eau: PI GRAND BASSIN COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,0 °C		
Température de l'eau	29,5 °C		
pH	7,6 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,40 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore libre	2,15 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,25 mg/L Cl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,66 mg/L Cl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualit. *		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110683

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aé. revivifiables à 35°-44h	8 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlorures	157 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	9,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	9,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,6 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110687)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguee Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rive Poivrier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IZL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Costant 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 50 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 23 septembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"  
N°Tél. : 03.28.64.66.70  
Courriel : ars-lorraine-d@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110688 Prélevé le : vendredi 18 septembre 2015 à 11h14  
par : EUROFINS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000000960 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_LUDIQU Type d'eau: PI BASSIN LUDIQU COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,5 °C		
Température de l'eau	30,5 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,95 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,75 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,84 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110684

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. sér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes per 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	165 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00110688)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguee Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Pointier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 28 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuscat 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des V

Epinal, le 23 septembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-d188-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110689 Prélevé le : vendredi 18 septembre 2015 à 11h44  
par : EUROFINs, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005620 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006961 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Type d'eau: PI AQUASPLASH

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,0 °C		
Température de l'eau	33,5 °C		
pH	7,6 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,15 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,85 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,30 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,85 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualif.*		

\*N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110665

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100ml	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100ml	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100ml	0	
Chlores	171 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,9 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00110689)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 04-84)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88000 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 81 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuernet 54320 Maxéville Tél. 03 83 30 36 34 Fax. 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 23 septembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.28.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt98-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt98-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110690

Prélevé le : vendredi 18 septembre 2015 à 12h09

par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005622 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE P1

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000008963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE P1

Type d'eau: P1 FOSSE A PLONGEE COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,5 °C		
Température de l'eau	30,0 °C		
pH	7,7 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,20 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	2,10 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,84 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fortes soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00110666

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	21,9 mg/L		
Oxydeb. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichlorométabromométhane	0,8 µg/l		
Chloroforme	3,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	<0,5 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110690)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Parier - BP 51019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuénot 54130 Maxéville Tél : 03 83 30 36 34 Fax : 03 83 36 84 12



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 23 septembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00110691 Prélevé le: vendredi 18 septembre 2015 à 11h12  
par: EUROFINS, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006952 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.NORDIC Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,0 °C		
Température de l'eau	33,0 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,95 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,95 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,78 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par: LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00110667

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	146 mg/L		
Oxydeb. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/l O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,0 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110691)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-541).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Poirier - BP 61019 - 88060 EPIFAL, Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuerni 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 50 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 octobre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt65-veeo@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111306

Prélevé le : jeudi 22 octobre 2015 à 11h26  
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0558 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI: 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC

Localisation exacte: BASSIN

Point de surveillance: P 0000005962 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,5 °C		
Température de l'eau	32,8 °C		
pH	7,6 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,95 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,85 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,10 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,68 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00111282

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MIS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	126 mg/L		
Oxydeb. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,2 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111306)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointe - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPI, santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuénot 54520 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 octobre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-ds68-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-ds68-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111305

Prélevé le : jeudi 22 octobre 2015 à 11h54

par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005622 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI

Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,0 °C		
Température de l'eau	27,3 °C		
pH	7,8 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,90 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,75 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,8	
Chlore libre actif	0,70 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par: LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00111281

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	31,3 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	0,8 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111305)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Patrier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 02 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 36 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 octobre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vssee@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vssee@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111304

Prélevé le : Jeudi 22 octobre 2015 à 11h21

par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0858 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000008981 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL

Type d'eau: PI AQUASPLASH COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	33,5 °C		
pH	7,7 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,45 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,25 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,45 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement:	FO qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00111280

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	110 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	2,6 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	0,5 µg/l		
Chloroforme	5,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,3 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 6,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111304)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Poiner - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Stouérod - 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire LPL santé, environnement durable Les Cais - Site de Maxéville - Rue Lucien Cochet 54320 Maxéville Tél. : 03 83 20 36 34 Fax. : 03 33 36 34 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 octobre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111303

Prélevé le : jeudi 22 octobre 2015 à 11h42  
par : EUROFINS, MULL YVES

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA  
Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU  
Point de surveillance: P 000006960 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN  
Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Type d'eau: PI BASSIN LUDIQU COUVERT

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	30,1 °C		
pH	7,5 unitépH	6,8 à 7,7	
Chlore total	1,86 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,70 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,16 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,72 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualif.*		

\* N=Nulla soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00111279

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml-MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	148 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ec. à chaud	0,8 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,6 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,3 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111303)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats de contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuendet 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 28 octobre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt68-vssse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt68-vssse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111302  
Prélevé le : jeudi 22 octobre 2015 à 11h37  
par : EUROFINs, MULL YVES  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI: 005616 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006869 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT Type d'eau: PI GRAND BASSIN COUVERT

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,5 °C		
Température de l'eau	23,1 °C		
pH	7,5 unité pH	6,8 à 7,7	
Chlore total	1,55 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,40 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,54 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FO qualr.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00111278

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	43 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml -MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	210 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00111302)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rize Poirier - BP 51019 - 88069 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cornet 54320 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementales  
des Vosges

Epinal, le 20 novembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par le cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111761 Prélevé le : lundi 16 novembre 2015 à 13h05  
par : EUROFINs, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0858 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005618 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006959 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,4 °C		
Température de l'eau	29,1 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,41 mg/LCl2		
Chlore libre	1,25 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,16 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,57 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs.

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00111737

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 38°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	255 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111761)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Ross Pointier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 23 39 79 19 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Eau - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54320 Maxéville Tél. : 03 83 39 36 34 Fax : 03 83 36 94 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 20 novembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vsg@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vsg@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: **00111765** Prélevé le : **lundi 16 novembre 2015 à 12h50**  
Unité de gestion: **0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA** par : **EUROFINS, HAULER GEDRIC**  
Installation: UDI: **005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC** Localisation exacte: **BASSIN**  
Point de surveillance: **P 0000006962 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC** Commune: **SAINT DIE DES VOSGES**  
Type d'eau: **PI BASSIN NORDIQUE**

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	9,6 °C		
Température de l'eau	33,1 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,18 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,94 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,24 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,93 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA: qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: **PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé**

Code analyse : **00111741**

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. sér. revivifiables à 36°-44n	2 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlores	131 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,8 mg/l C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111765)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-817).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rosa Poincaré - BP 61019 - 88050 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Eau - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuynet 54300 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 20 novembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt83-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt83-vsse@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111764

Prélevé le : lundi 16 novembre 2015 à 13h57

par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005622 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006963 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI

Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	24,7 °C		
Température de l'eau	27,0 °C		
pH	7,8 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,48 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,42 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,06 mg/L Cl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,57 mg/L Cl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forse soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par: LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00111740

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml -MS	<1 n°/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n°/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n°/100mL	0	
Chlorures	38,7 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	1,3 mg/l O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichlorobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	2,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,0 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l le teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00111764)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 96-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Peirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 03 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement d'ambles Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cusset 54320 Maxéville Tél. : 03.83.70.36.34 Fax. : 03.83.56.94.22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 20 novembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N° Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-df88-vosges@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-df88-vosges@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111763 Prélevé le : lundi 16 novembre 2015 à 13h26  
par : EUROFIN, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0656 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006961 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL Type d'eau: PI AQUASPLASH

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,1 °C		
Température de l'eau	33,4 °C		
pH	7,6 unitéspH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,60 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,46 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,14 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,5	
Chlore libre actif	0,54 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N nullit*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FC=Fort soit plus de 50 baigneurs

#### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00111739

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml-MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	164 mg/L		
Oxydeb. KMnO <sub>4</sub> en mL ac. à chaud	0,6 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,2 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00111763)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IFC santé, environnement durable Eir - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuemot 54030 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 20 novembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-df@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-df@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00111762 Prélevé le : lundi 16 novembre 2015 à 13h05  
par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0558 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 0000006960 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,5 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,5 unité/pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,77 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,70 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,07 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,72 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M usult.*		

\* N=Nulla soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00111738

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 35°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	161 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac à chaud	1,4 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00111762)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats de contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Ruse Portier - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire (PL santé, environnement durable) Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cusson 54520 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 18 décembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-ysao@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-ysao@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00112251

Prélevé le : jeudi 10 décembre 2015 à 10h17

par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006962 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B\_NORDIC

Type d'eau: PI BASSIN NORDIQUE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	2,00 °C		
Température de l'eau	32,9 °C		
pH	7,2 unitéspH	6,9 à 7,7	
Chlore total	2,32 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	2,12 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	1,26 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00112227

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlores	109 mg/l		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en ml. ac. à chaud	1,0 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,8 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00112251)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 51 019 - 88050 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 29 64 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire DPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuénot 54320 Maxéville Tél : 03 83 30 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Agence Régionale de Santé  
Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 18 décembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE DIRECTEUR**  
**ESPACE RECREA**  
**50 QUAI DE LA RESISTANCE**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00112250  
Prélevé le : jeudi 10 décembre 2015 à 11h10  
par : EUROFINs, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005922 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 000006983 PIS\_SAINt DIE\_AQUANOVA AMERICA\_FOSSE PI Type d'eau: PI FOSSE A PLONGEE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	24,7 °C		
Température de l'eau	27,2 °C		
pH	7,5 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,55 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,50 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,88 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fortes soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00112226

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 35°-44h	3 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	41,8 mg/L		
Oxydeb. KMnO <sub>4</sub> en ml. ac. à chaud	<0,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	1,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	1,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	0,8 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00112250)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Poirier - BP 61019 - 88061 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Evr - Site de Maxéville - Rue Lucien Cunot 54320 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Agence Régionale de Santé  
Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 18 décembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00112249

Prélevé le : jeudi 10 décembre 2015 à 10h51

par : EUROFINIS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0558 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005620 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000006961 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_AQUASPL

Type d'eau: PI AQUASPLASH

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,1 °C		
Température de l'eau	32,8 °C		
pH	7,4 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,85 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,76 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,09 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,84 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fort soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00112225

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	143 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,8 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00112249)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointier - BP 61019 - 88000 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durables Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Cuendet 54320 Maxéville Tél. : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



ARS  
Agence Régionale de Santé  
Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 18 décembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt85-verse@ars.santie.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00112248 Prélevé le: jeudi 10 décembre 2015 à 10h31  
par: EUROFINS, HAULER CEDRIC  
Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA Localisation exacte: BASSIN  
Installation: UDI 005619 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU Commune: SAINT DIE DES VOSGES  
Point de surveillance: P 0000006960 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_B.LUDIQU Type d'eau: PI GRAND BASSIN INTERIEUR

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,1 °C		
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,4 unité pH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,46 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,35 mg/L Cl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,13 mg/L Cl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,65 mg/L Cl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	Mi qualit.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forté soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par: LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse: 00112224

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	133 mg/L		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00112248)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
Catherine COME

(INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 de décret 94-541)

Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Rose Pointe - BP 61019 - 88060 EPINAL Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 66 92  
Laboratoire IPL santé, environnement, déchets Est - Site de Maxéville - Rue Lucien Curque 54320 Maxéville Tél : 03 83 50 36 34 Fax : 03 83 56 84 22



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
des Vosges

Epinal, le 18 décembre 2015

## Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.65.70

Courriel : [ars-lorraine-dt66-vase@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-dt66-vase@ars.sante.fr)

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ESPACE RECREA  
50 QUAI DE LA RESISTANCE  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

### Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00112247

Prélevé le : jeudi 10 décembre 2015 à 10h30

par : EUROFIN, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA

Localisation exacte: BASSIN

Installation: UDI 005618 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GBINT

Commune: SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 000005955 PIS\_SAINTE DIE\_AQUANOVA AMERICA\_GB.INT

Type d'eau: PI BASSIN LUDIQUE

### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	28,1 °C		
Température de l'eau	29,2 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,64 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore libre	1,44 mg/LCl <sub>2</sub>		
Chlore combiné	0,20 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,6	
Chlore libre actif	0,74 mg/LCl <sub>2</sub>	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualif.*		

\* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Fortes soit plus de 50 baigneurs

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00112223

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	263 mg/l		
Oxydab. KMnO <sub>4</sub> en mil. ac. à chaud	0,7 mg/l O <sub>2</sub>	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,00 µg/l	<100	
Chlorobromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,4 mg/L C		

\* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112247)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Il convient d'assurer un apport d'eau neuve suffisant voire de réaliser probablement une vidange du bassin compte tenu de la teneur élevée en chlorures (indicateur du vieillissement de l'eau et risque de corrosion des canalisations).

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine et par délégation,  
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

*C. Come*  
Catherine COME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)  
Agence Régionale de Santé de Lorraine - Délégation Territoriale des Vosges - 4, avenue du Ross Poirier - BP 61019 - 88160 EPINAL, Cedex 09 - Standard : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 29 64 65 92  
Laboratoire IPL santé, environnement durable Ex - Site de Maxéville - Rue Lucien Cosme 54320 Maxéville Tél. : 03 83 36 36 34 Fax : 03 83 36 84 22

# **ANNEXES**

## **SECRET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

LE PROJET PEDAGOGIQUE

ORGANIGRAMME

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

ETAT MONETIQUE DES VENTES

LE GRAND LIVRE ANALYTIQUE

# LE PROJET PEDAGOGIQUE DES SCOLAIRES



## NATATION SCOLAIRE

---



# PROJET PEDAGOGIQUE

# **Aquanova America – Espace Récréa**

# LES TESTS ET LES COMPETENCES ACADEMIQUES

## LES DIFFERENTES ETAPES DU SAVOIR NAGER

Tous les tests se réalisent en grande profondeur (les élèves n'ont pas pied),  
en enchaînant dans l'ordre énoncé les différentes actions

### TEST 1

#### Compétences à acquérir

- S'immerger totalement
- Perdre les appuis plantaires (s'équilibrer par l'action des jambes à partir d'appuis manuels solides (lignes d'eau, objet flottant)
- S'immerger vers le fond à partir d'appuis manuels (perche, échelle, cage....)
- Prendre des informations sous l'eau
- Augmenter le temps d'apnée inspiratoire (inspiration forcée maintenue)
- Accepter la remontée passive
- Se laisser porter par l'eau dans différents équilibres
- Mettre en relation respiration et flottabilité
- Se déplacer sans matériel en utilisant les bras et les jambes dans une position proche de l'horizontal
- Entrer dans l'eau, sans se laisser tomber, après une impulsion

#### Enchaînement du test

Sauter  
Remonter passivement  
S'immerger à l'aide de la perche ou de la cage pour remonter un objet (1,20m)  
Un bref temps de récupération  
Se déplacer 10m (ventral et/ou dorsal)

### TEST 2

#### Compétences à acquérir

- Réaliser et maintenir une position hydrodynamique dans différents équilibres et actions (entrée, immersion en coulée par les pieds, glissées ventrale et dorsale, coulée ventrale)
- Maintenir en déplacement une position hydrodynamique horizontale par l'action efficace :
  - des jambes (alternées, simultanées)
  - et/ou des bras
  - avec une dissociation tête tronc
- Gérer l'apnée et l'expiration aquatique pour se déplacer de plus en plus longtemps en surface et en immersion.

#### Enchaînement du test

Sauter  
Revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau),  
Se déplacer 20m (10m sur le ventre, 10m sur le dos)  
Réaliser un surplace de 5s à 10s (tête hors de l'eau)  
S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau).

### TEST 3

## Compétences à acquérir

- Construire des échanges respiratoires (de l'expiration aquatique à l'alternance expiration longue / inspiration brève), inspirer en dehors de l'action motrice des bras
- Se déplacer avec efficacité propulsive des bras en amplitude, continuité et accélération
- Maintenir la continuité des actions motrices des bras et des jambes en gérant une expiration aquatique (nages hybrides, alternées : crawl et dos crawlé, simultanées : brasse)
- S'immerger par la tête : plongeon et plongeon canard
- En immersion : gérer l'apnée inspiratoire et optimiser la propulsion pour agir sous l'eau

### Enchaînement du test

Plonger (entrer par la tête)  
Se déplacer 50m (25m en ventral et 25m en dorsal sans interruption)  
Maintenir un surplace tête hors de l'eau de 10s  
Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé (1,50m)

## TEST 4

## Compétences à acquérir

- En immersion : gérer l'apnée inspiratoire et optimiser la propulsion pour agir sous l'eau
- Se déplacer efficacement en référence à des techniques de nage (propulsion, respiration, synchronisation)
- Maîtriser des débits et des rythmes respiratoires variés
- Adapter sa vitesse de nage à la nature de l'effort fourni
- Maîtriser le rétro-pédalage et les techniques de remorquage

### Enchaînement du test

Plonger  
Nager 10 mètres en immersion  
Nager 10 minutes sans prendre appui  
Réaliser un surplace de 1 minute  
Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé  
Remorquer l'objet 20m sur le dos et les bras croisés sur la poitrine

**Les compétences à acquérir vont au-delà de la simple réalisation des tests.**

# L'ORGANISATION AU CENTRE AQUATIQUE « AQUANOVA AMERICA »

## **a. Accueil au Centre Aquatique Aquanova America :**

L'accès aux vestiaires se fera au plus tôt 20 minutes avant le début de la séance, la sortie se fera au plus tard 20 minutes après la fin de la séance.

A la sortie du car, les classes entreront par l'accès « vestiaires collectifs » situé sur le côté du bâtiment.

La répartition des vestiaires collectifs s'effectuera selon le tableau d'attribution affiché dans l'entrée des vestiaires. Chaque école se verra attribuer un vestiaire garçon et un vestiaire fille.

La douche et le savonnage sont obligatoires avant d'accéder aux bassins.

Chaque professeur veillera à ce que sa classe entre groupée et dans le calme sur le bassin.

Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés. Le port du bonnet de bain n'est pas obligatoire mais conseillé par l'établissement.

Les enseignants doivent porter une tenue adaptée (maillot de bain ou short et tee-shirt). Une tenue de ville ne sera pas acceptée (cf. au règlement du centre).

Les groupes seront pris en charge immédiatement après l'arrivée des enfants sur le bassin. Chaque membre de l'équipe veillera à accueillir son groupe de façon à éviter un éventuel refroidissement après la douche.

En fin de séance, les BEESAN s'assureront que tous les enfants sortent des bassins. Les classes d'origine se reconstitueront et seront prises en charge par les professeurs respectifs qui en contrôleront les effectifs avant le retour dans les vestiaires.

## **b. L'organisation de la séance**

La durée de la séance est de 40 minutes.

Deux bassins sont mis à la disposition des scolaires.

La fréquentation :

- à l'école
  - nombre de classes par créneau : 2 ou 3
  - nombre de groupes constitués : 4 ou 6.

Le matériel :

- bassin(s) aménagé(s) (lignes, cage ...) par les BEESAN au regard du projet pédagogique, disponible pour les écoles et les collèges.
- un petit matériel mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe.

### c. L'encadrement et la surveillance

En regard du POSS, le bassin est surveillé en permanence par 1 ou 2 Titulaire(s) du BEESAN affecté(s) exclusivement à cette tâche, soit 1 titulaire du BEESAN au bassin sportif, et/ou 1 autre Titulaire du BEESAN au bassin d'apprentissage.

A l'école :

- l'enseignement est assuré par :
  - 2 ou 3 Professeurs des écoles – parents agréés ou bénévoles agréés
  - 2 ou 3 Titulaires du BEESAN agréés.

Les « bains libres collectifs » ne sont pas autorisés.

Dès leur entrée dans l'établissement, les acteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur, les consignes de sécurité et de fonctionnement affichés. Les responsables des groupes scolaires veillent à leur application.

**La sécurité est l'affaire de tous. Elle est active et permanente. Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement.**

Aucun enfant n'entre dans l'eau avant que son responsable de groupe soit en place et ait donné la consigne.

La surveillance des élèves dans les vestiaires relève de la responsabilité du professeur.

#### **d. Bassins et matériels mis à disposition**

##### Les bassins mis à la disposition des scolaires :

- un bassin de 25 mètres permettant diverses organisations en fonction des contenus pédagogiques.
- un bassin d'apprentissage ludique.

##### Le matériel :

Bassins aménagés (lignes, cage, toboggan, tapis) par les BEESAN au regard du projet pédagogique, disponible pour les écoles.

Un petit matériel mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe : frites, planches, cerceaux, anneaux et objets lestés.

Chaque groupe ayant utilisé du matériel doit le ranger en fin de séance.

# L'ORGANISATION DES SEANCES

- **Préparation de la première séance :**

Chaque enseignant doit se rendre à la piscine avec la fiche d'évaluation diagnostique (test initial) en deux exemplaires, complétée avec les noms des élèves par ordre alphabétique. Cette fiche servira à constituer les groupes.

- **Déroulement de la première séance :**

- **Evaluation diagnostique:**

Lors de l'arrivée sur les bassins, l'enseignant donne la fiche d'évaluation diagnostique au préalable renseignée avec les noms des enfants au BEESAN.

**Ce sont les BEESAN qui font passer les tests d'évaluation.**

- **Organisation des membres de l'équipe :**

1 BEESAN assure la surveillance du sportif (cf. POSS).

2 ou 3 BEESAN procèdent aux évaluations.

Les enseignants organisent le passage des élèves par ordre alphabétique, puis les récupèrent une fois les tests réalisés.

- **Constitution des groupes de niveau :**

Une fois les tests réalisés, les BEESAN répartissent les élèves dans leur groupe de niveau et reportent les noms sur une fiche : Organisation pédagogique des séances

Pour chaque classe, deux groupes de niveau sont constitués :

- Niveau 1 (le plus faible)
- Niveau 2 (le plus fort)

S'il reste du temps les élèves pourront faire des jeux dans le bassin d'apprentissage.

- **La deuxième séance :**

Au début de la deuxième séance, les enseignants indiquent les groupes qu'ils ont choisis d'encadrer.

Une régulation de l'attribution des élèves dans les groupes peut être réalisée au cours de cette séance.

- Les enseignants de CP et de CE1 prendront de préférence les groupes les plus faibles, pour la première moitié du cycle (importance de l'affectif pour prendre confiance).
- Les enseignants de CM2 prendront de préférence les groupes les plus forts.

Chaque responsable de groupe remplit sa « fiche de suivi des élèves » durant le cycle d'activité et la complètera de façon continue.

### **PREMIERE SEANCE : CE QU'IL FAUT RETENIR**

- Une préparation a lieu en classe afin de ne pas perdre de temps au cours de la première séance.
- Une seule séance devrait être suffisante pour constituer les groupes de niveaux.
- Le rôle de chacun, l'aménagement et les documents à utiliser sont définis à l'avance.
- Dès la seconde séance, chaque personne responsable d'un groupe possède la liste des élèves constitutifs de son groupe.
- Les élèves sont dans des groupes de niveaux.

### **CONDUITE A TENIR LORSQU'UN ELEVE REFUSE D'ALLER DANS LE GRAND BAIN**

- Si cet élève se trouve dans le groupe du BEESAN, demander à l'enseignant de se rapprocher de l'élève. Sa présence pourrait le rassurer.
- Donner du matériel à l'élève (frite ou ceinture).
- Demander à l'élève de descendre en moyenne profondeur (1,30m à l'extrémité du petit bassin)
- Il est nécessaire de tout essayer avant de le laisser sur le bord du bassin.

#### **• Préparation des deux dernières séances :**

##### **- A l'avant dernière séance**

Chaque enseignant doit se rendre à la piscine avec la fiche de tests remplie avec le nom de chaque enfant présent dans la classe. Se sont les BEESAN qui font passer ces tests.

Ces fiches tests pourront faire partie du livret de compétences de l'élève.

##### **- A la dernière séance**

Passation des tests pour les élèves absents à la séance précédente.

Mise en place d'un parcours ludique reprenant les différentes compétences abordées dans le cycle.

-

- **Organisation des membres de l'équipe**

1 BEESAN assure la surveillance du sportif.

2 ou 3 BEESAN font passer les tests suivant la fiche les tests académiques aux enfants de la classe.

Les enseignants organisent le passage par ordre alphabétique des élèves et récupèrent ceux qui ont fini leur test.

## AMENAGEMENTS DES BASSINS : Ce qu'il faut retenir

### Une obligation en terme de sécurité

- Les circulaires, nationale de juillet 2004 et départementale de juin 2009, en font une obligation car au-delà de l'aspect pédagogique, l'aménagement est un élément de la sécurité des élèves. Il permet d'identifier des espaces de travail pour chacun des groupes.
- Inscrit dans le projet pédagogique de la piscine, il est mis en place à chaque séance.

### Un outil pédagogique

- Il permet :
  - à chacun d'évoluer dans un espace adapté à son niveau.
  - de délimiter un espace d'action restreint auquel les élèves débutants peuvent éventuellement se tenir.
  - d'adapter la longueur des déplacements aux niveaux des élèves par la variété des distances et des espaces.
  - d'offrir des appuis manuels pour s'immerger et se déplacer.

### Un repère commun

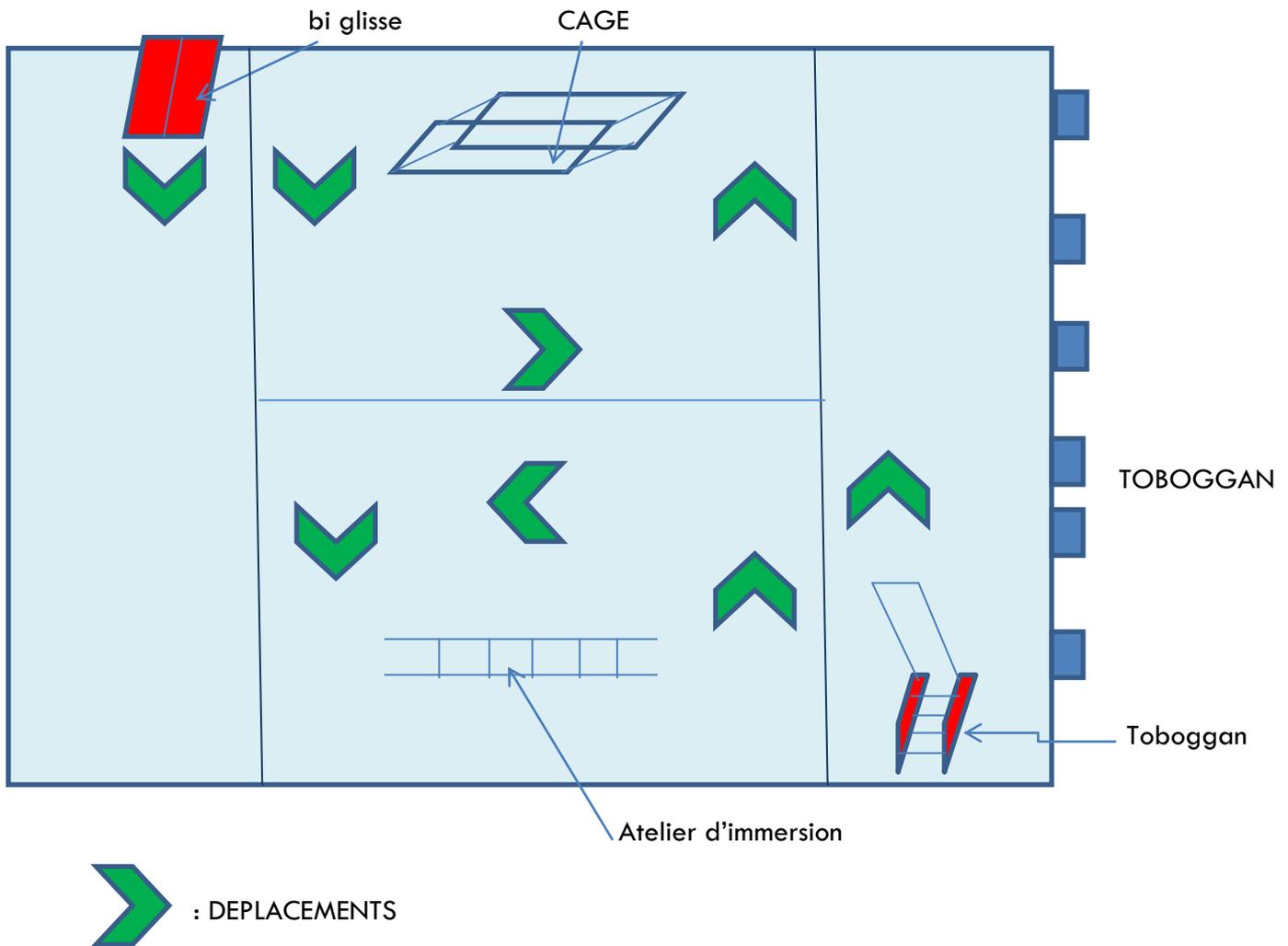
- Il est un repère très important pour les professeurs des écoles dans la préparation et la réalisation de leur séance.
- Toute modification de l'aménagement doit leur être signalée par les BEESAN lors de la séance précédente.
- Il peut, à la demande des professeurs d'EPS, être en totalité ou en partie proposé aux collègues.

### Quel aménagement ?

- Débutants :
  - Dans le bassin ludique : Une ligne afin de matérialiser deux profondeurs différentes.
  - Un ensemble de matériels pédagogiques permettant d'organiser les séances de manière progressive et adaptée en fonction de l'évolution de l'enfant.
- Vers les nageurs
  - Des espaces d'une distance de 10m à 15m pour se déplacer sans s'épuiser et pouvoir aussi bénéficier de retours d'informations.
  - Une cage pour s'immerger de façon collective.
  - Des repères subaquatiques pour se déplacer sous l'eau.

A Aquanova America : L'aménagement et l'organisation des bassins se font de la façon suivante :

- Le bassin sportif est divisé en 4 espaces de travail :



**Plusieurs zones de travail aux fonctions différentes :**

1. Entrée dans l'eau par toboggan suivi d'un déplacement (avec ou sans matériel) sur la largeur.
2. Entrée dans l'eau par bi glisse avec possibilité de déplacement (avec ou sans matériel) sur la largeur.
3. Deux zones de travail à 2 m de profondeur avec une cage (ou autre matériel) pour les ateliers d'immersion et la possibilité de faire du déplacement (avec ou sans matériel).

L'organisation auparavant déclinée ne constitue qu'un exemple de travail et doit être considérée comme évolutive en fonction des objectifs et de la progression des enfants. Il revient à l'encadrement d'ajuster les contenus pédagogiques en fonction de ses observations.

- Le bassin d'apprentissage est divisé en 2 zones de travail :

**Deux zones de travail** : elles sont séparées par une ligne d'eau ou par un tapis (on peut également s'en servir pour courir dessus, faire des galipettes, etc ...)

1. En petite profondeur (90 cm) avec des objets lestés, rochers (ou autre matériel) pour travailler l'immersion avec les plus petits.
2. En moyenne profondeur (1.20m) pour des entrées dans l'eau avec tapis à trous, toboggan (ou autre matériel) et pour du déplacement avec ou sans matériel (suivant le niveau).

- L'aménagement de chaque espace est réalisé par les BEESAN en début de séance afin de faciliter les apprentissages.
- Les deux dernières séances du cycle sont dédiées en partie aux tests de fin de cycle.

# POINTS CLES POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES :

## Concevoir et réaliser une séance de natation

### Concevoir

#### Cinq repères

1. Deux objectifs d'apprentissage au maximum (1 nouveau + 1 révision, ou 2 révisions).
2. Quatre à 5 situations au maximum pour une séance de 40 minutes afin de permettre de nombreuses répétitions avec des évolutions.
3. Première situation de mise en activité :
  - Rapide à mettre en place (consignes simples ou situation connue des élèves).
  - Réalisable par tous.
  - Dynamique (plutôt avec des déplacements).
  - D'une courte durée (environ 3mn).
4. Trois verbes d'actions pour organiser et choisir les situations :
  - Entrer, se déplacer, s'immerger (voir aussi Flotter vers le test 1)
  - Toujours prévoir des séances où les élèves utilisent au moins 2 verbes d'actions dont se déplacer.
5. Possibilité d'utiliser des situations vécues lors des séances précédentes en les rendant plus difficiles.

### Réaliser

#### La sécurité

- Avec des débutants, avoir une frite ou une perche à portée de main.
- Voir en permanence tous les élèves du groupe.
- Ne pas faire sauter les élèves dans les angles (au moins 2 mètres).
- Utiliser une surface de travail adaptée au niveau des élèves.
- Gérer le nombre de « débutants » sur une ligne d'eau ou sur un « rail ».

#### Les situations

- Réaliser un maximum de situations en grande profondeur pour les débutants alors que les « nageurs » peuvent se déplacer dans le petit bain sans que cela ne modifie leurs apprentissages.
- Réaliser plusieurs essais : un temps pour découvrir ce qui est demandé, un temps pour agir et progresser.
- Prévoir pour chaque situation plusieurs niveaux de difficulté (quand cela est possible).
- Réaliser au-delà des situations par verbe d'action (immersion, entrée, déplacement) des situations qui permettent des enchaînements d'actions.
- La dernière situation peut reprendre les situations précédentes et les enchaîner.
- Proposer au moins une situation sans support matériel.
- Varier les organisations
- Utiliser des distances adaptées à des réponses de qualité plutôt que de trop longues distances où les élèves se déplacent avec de plus en plus de difficulté.

#### L'enseignant / les consignes

- Formuler des consignes claires et concises. Renforcer la compréhension par un élève qui illustre.

- Pour certaines situations, donner les consignes en deux fois : en premier pour « faire », en second pour « progresser » (critères de réussite, modalités d'exécution).
- Effectuer des retours d'informations collectifs et individuels (valider, conseiller, corriger, remédier, encourager).

#### **Les élèves**

- Varier les façons d'impliquer les élèves et d'entretenir leur motivation : la difficulté, la quantité d'actions, les progrès qu'ils réalisent, les situations nouvelles (mais ils aiment également revivre des situations), le jeu, l'autonomie, le travail à deux etc.
- Les élèves peuvent avoir des réponses plus élaborées que celles attendues. Les laisser faire si on les sent capables et s'en inspirer pour faire évoluer la situation.

# TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES A L'ECOLE

**SORTIES SCOLAIRES Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques NOR : MENE0001350C RLR : 554-1 CIRCULAIRE N°2000-075DU 31-5-2000 MEN DESCO B6**

---

o La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, publiée au B.O. hors-série n° 7 du 23 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, est modifiée comme suit :

Les dispositions du premier paragraphe du II.4.3. Les conditions particulières à certaines pratiques, sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

"La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique, sur un parcours de 20 mètres, habillé de vêtements propres (tee-shirt et, si possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une brassière de sécurité conforme à la réglementation en vigueur, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

En piscine, le départ est réalisé à partir d'un tapis disposé sur l'eau, par une chute arrière volontaire. Si le test est réalisé en milieu naturel, le départ est effectué de la même manière à partir d'un support flottant. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m 80.

La réussite à l'épreuve est attestée par le conseiller pédagogique en éducation physique et sportive, de circonscription ou départemental, ou un professionnel des activités physiques et sportives du lieu où se passe le test : en piscine, ce professionnel pourra être un maître nageur sauveteur (1), ou bien un éducateur ou conseiller territorial des activités physiques et sportives titulaire ou bien, dans les piscines parisiennes, un professeur de la ville de Paris. Sur une base de plein air, ce professionnel pourra également être un titulaire du brevet d'État de l'activité concernée (voile, canoë-kayak, aviron)."

Ces dispositions sont applicables immédiatement.

Les élèves qui ont, avant la publication de ce texte, réussi les épreuves du test défini par la circulaire du 21 septembre 1999 n'ont pas à passer cette nouvelle épreuve pour une sortie se déroulant avant la fin de la présente année scolaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

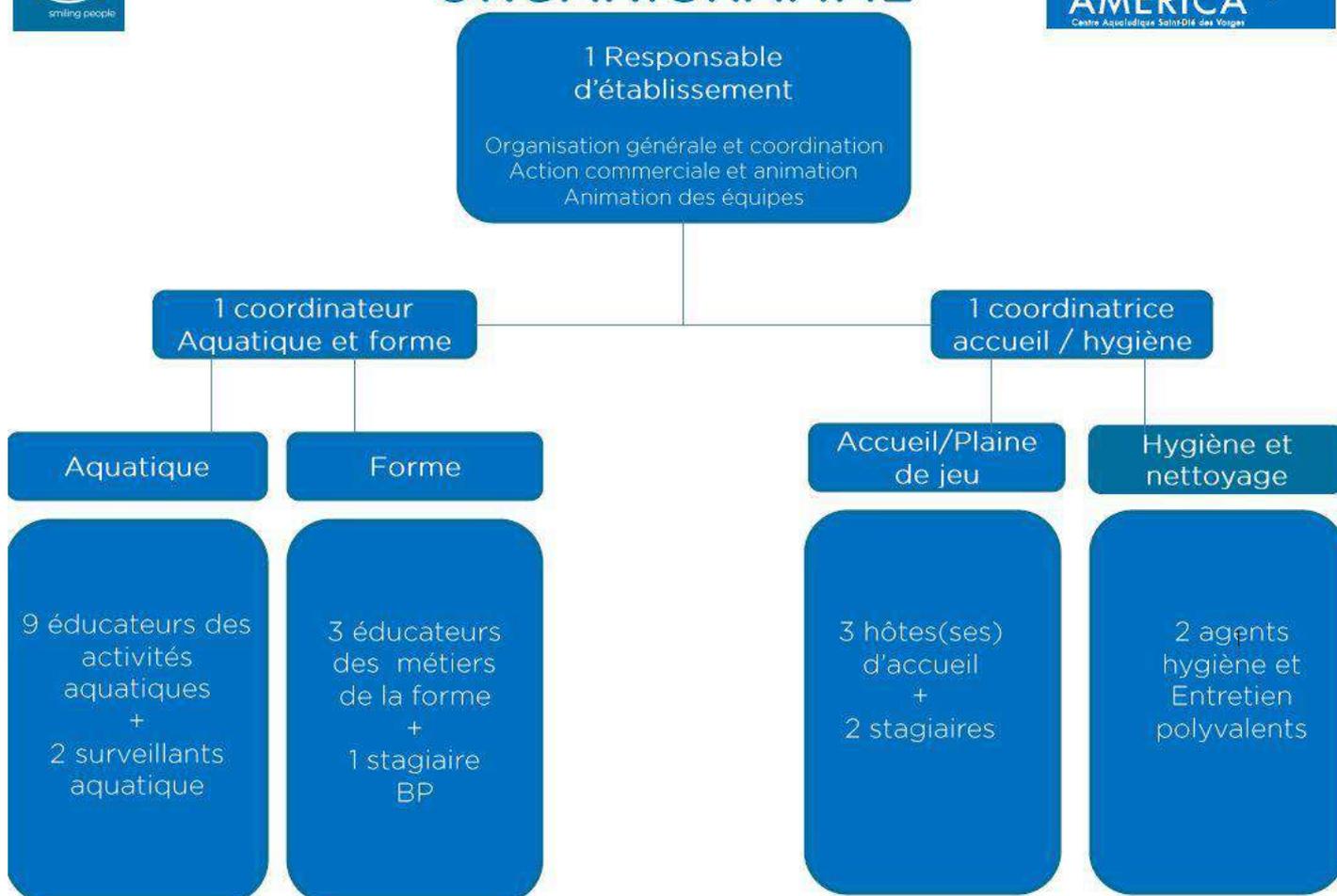
---

*(1) Le titre de maître nageur sauveteur est conféré par la possession d'un diplôme d'État de maître nageur sauveteur ou du brevet d'État d'éducateur sportif premier degré des activités de natation (BEESAN).*

## ORGANIGRAMME



## ORGANIGRAMME



## LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement

Comptable

30/03/2016

Société : GRECR RECREA  
 Exercice : 01/01/2015 au 31/12/2015  
 Devise : EUR

Situation au 31/12/2015

Logiciels

SIEGE RECREA

Site financier	GRECR	SIEGE RECREA		Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00145	HEITZ pack logiciel ARICA	30/01/2015	2 900,00	889,77	2 010,23
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00002	MEDIA VISUEL 2 comptoirs #	22/01/2014	1 035,00	517,50	29,77
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00003	LMP 5 Etagères ABS AquaA	21/01/2014	2 721,75	544,35	1 662,88
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00005	WATERFORM 26 Aquabilles	17/01/2014	31 200,00	6 240,00	18 993,53
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00006	WATERFORM 20 Ceintures #	17/01/2014	989,00	247,25	505,34
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00007	WATERFORM 20 Ceintures #	17/01/2014	989,00	247,25	505,34
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00008	WATERFORM 40 Gants plann	17/01/2014	514,00	128,50	262,63
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00009	WATERFORM 40 Paire Halt	17/01/2014	1 118,40	279,60	571,46
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00010	WATERFORM 30 Halt+barret	17/01/2014	1 888,80	472,20	965,10
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00012	VLAEMYNCK 55 Bain sol Lot	09/01/2014	4 941,20	1 648,90	1 683,49
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00013	VLAEMYNCK Bain sol Allzé #	09/01/2014	4 496,85	1 498,80	1 532,10
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00014	LMP 1 Cage Aquatique Aqua	13/01/2014	670,70	134,14	406,63
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00015	LMP 4 Charlots range. AquaA	13/01/2014	2 485,20	497,04	1 507,46
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00016	LMP Mannequins, Matelas Ac	13/01/2014	1 141,95	228,39	692,68
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00017	LMP 1 Tobo.Kid Vario AquaA	13/01/2014	1 371,80	274,36	832,10
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00018	LMP 1 Maison flottante Aqua#	13/01/2014	645,05	129,01	391,27
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00019	LMP Lot 12 tapis+12 ponc Aq	13/01/2014	1 413,59	282,72	857,45
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00020	LMP 10 Radeaux AquaA	13/01/2014	1 569,78	313,96	952,19
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00021	LMP Frites, jeux enfants Aquz	13/01/2014	2 180,81	436,16	1 322,63
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00022	LMP 9 Lot maglink AquaA	13/01/2014	843,81	168,76	511,84
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00023	LMP Lot Ballons,palmes Aquz	13/01/2014	1 847,77	369,55	1 120,82
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00025	LMP Rangt tapis+panières Ac	13/01/2014	1 072,60	214,52	650,61
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00026	LMP 1 Tobo Junior AquaA	13/01/2014	549,10	109,82	333,07
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00027	LMP Lot Perches, épis. Aquz	13/01/2014	504,52	100,90	306,03
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00028	LMP 1 Charlot range. AquaA	13/01/2014	887,30	177,46	538,21
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00029	HEXAGONE 2 Chaises MNG	13/01/2014	1 764,00	441,00	896,50
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00030	HEXAGONE 1 Quick Vac Aq	13/01/2014	1 501,96	375,49	763,32

## LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement

Comptable

30/03/2016

Société : GRECR RECREA  
 Exercice : 01/01/2015 au 31/12/2015  
 Devise : EUR

Situation au 31/12/2015

Matériel industriel

SIEGE RECREA

Site financier	GRECR	SIEGE RECREA		Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00031	HEXAGONE Robo Chrono 4E	13/01/2014	3 750,13	937,53	1 905,89
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00032	LMP Fauteuil roulant AquaA	11/02/2014	1 709,05	341,81	1 063,83
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00036	OMB 4 Poubelles murales Aq	21/02/2014	1 261,29	252,26	792,02
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00040	SVD 2 TV SEDEA LCD 127 A	26/02/2014	1 570,16	314,03	990,28
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00041	SVD 2 TV SEDEA LCD 127 A	26/02/2014	1 570,17	314,03	990,29
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00043	LMP 2 Tables à langer AquaA	07/04/2014	654,06	218,00	275,40
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00050	HEXAGONE Robo chrono 51l	13/01/2014	5 139,06	1 264,77	2 611,76
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00052	LUKYLUD Struct Gonflable Ai	25/04/2014	3 100,00	1 033,23	1 356,25
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00057	CDLD Struct.gonfla Wibit Aqu	10/01/2014	6 872,10	1 718,03	3 478,41
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00064	GRAFIK Signalétique AquaA	24/01/2014	6 206,00	1 241,20	3 801,81
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00065	APPLICAM Mat.ctri Accè Aqu	24/01/2014	28 487,91	5 697,58	17 451,77
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00066	APPLICAM Poste Calisse Aqu	24/01/2014	8 781,38	1 756,28	5 379,49
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00067	APPLICAM Poste Direction A	24/01/2014	3 118,19	623,84	1 910,21
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00068	APPLICAM Modul Aff Photo A	24/01/2014	3 049,41	609,88	1 868,08
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00074	WATERFORM 20 Haltères A	18/03/2014	790,90	263,81	318,57
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00099	HABA Armoire à chaussure A	01/05/2014	697,19	299,03	397,44
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00126	EQUI PISCINE baby douche	31/10/2014	1 260,00	419,96	768,70
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00127	LMP TRAMPO AQUAFT ARIC	31/10/2014	3 720,00	930,00	2 632,03
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00146	WESCO kit babimodules ARII	02/02/2015	596,50	272,10	324,40
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00147	HITECH tableau lumineux AR	01/03/2015	9 700,06	1 355,62	8 344,46
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00161	Matériel Plongée AQUADIF A	01/01/2015	8 863,40	2 215,85	6 647,55
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00162	Matériel Moniteur Plongée AC	01/01/2015	868,33	217,08	651,25
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00172	LMP chaise surveillance ARIC	13/05/2015	2 337,00	298,37	2 038,63
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00190	CASAL tapis, air pilable ARIC	09/03/2015	1 258,49	513,74	744,75
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01153	FLUO LOIS 12 Voltur enf. Aq	22/01/2014	996,00	331,97	351,16
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01154	JOHNSON 6 Tapis TX1 Aqua	22/01/2014	21 346,60	4 269,32	13 053,59
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01155	JOHNSON 3 Elliptic MX-E1X	22/01/2014	7 844,74	1 568,85	4 797,11

## LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement

Comptable

30/03/2016

Société : SRECR RECREA		Exercice : 01/01/2015 au 31/12/2015		Situation au 31/12/2015			
Devise : EUR				Matériel industriel		SIEGE RECREA	
Site financier	GRECR	SIEGE RECREA		Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01156	JOHNSON 3 Vélos MX-U1X /	22/01/2014	2 763,04	552,61	1 689,62
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01157	JOHNSON 3 Vélos MX-R1X /	22/01/2014	4 785,47	957,09	2 926,35
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01158	JOHNSON 15 Vélo Spinning /	22/01/2014	15 226,43	3 045,30	9 311,10
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01159	JOHNSON 2 Rameurs AquaA	22/01/2014	2 405,16	481,03	1 470,77
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01161	MEGATEX Tabx Affichage A.	22/01/2014	33 300,00	11 098,89	11 740,79
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01167	OMB Tableau,chevalet A.AMÉ	22/01/2014	766,98	255,63	270,42
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01173	ACCAST DIFF 12 Talkies Aq	22/01/2014	2 057,69	665,83	725,49
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01174	ENTELE Standard IPBX Aqu:	22/01/2014	3 850,00	770,00	2 354,30
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01180	TAMO Défibrillateur AquaA	22/01/2014	3 106,04	621,21	1 899,36
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01181	TAMO Bracards,armoire Aqu:	22/01/2014	2 625,34	875,03	925,63
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01184	PLANET FIT Lot 30 Steps Aq	22/01/2014	2 797,84	832,52	986,45
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01185	PLANET FIT Lot 40 Nattes Ac	22/01/2014	922,56	307,48	325,27
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01186	AVENTHEC Sonorisation Aq.	22/01/2014	3 260,00	1 086,56	1 149,40
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01187	PLANET FIT TRX PRO CLUE	22/01/2014	1 078,03	215,61	659,22
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01189	PLANET FIT 1 Pack Club Aq.	22/01/2014	2 131,60	426,32	1 303,49
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01190	PLANET FIT 1 Pack Club Aq.	22/01/2014	2 131,60	426,32	1 303,49
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00045	APPLICAM Lisse Inox verr Aq	24/01/2014	750,00	150,00	459,45
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00100	VALENTINA Podium sport Aq	21/07/2014	800,00	266,64	413,55
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01151	FLUO LOISIRS 7 Banos PDJ	22/01/2014	1 431,50	286,30	875,37
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01152	FLUO LOIS. Structure PDJ Ai	22/01/2014	87 200,00	7 263,76	73 090,39
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01160	SIGN+ Enseigne A.America	22/01/2014	943,59	188,72	577,01
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01175	ACCAST.Diff Pailier fosse A.A	22/01/2014	2 591,97	370,39	1 872,50
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00046	AID'OPC Point accé wifi Aqua	02/01/2014	750,00	249,88	250,73
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00051	VALENTINA Lot 3 Meubles A	28/01/2014	1 172,00	293,00	607,67
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00171	AID'OPC portable 15" ARICA	05/05/2015	571,86	125,85	446,01
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00173	AID'OPC ordi directeur ARICA	22/05/2015	903,19	184,74	718,45
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00191	AID'OPC ordinateur ARICA	01/03/2015	1 030,81	288,03	742,78

## LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement

Comptable

30/03/2016

Société : GRECR RECREA  
 Exercice : 01/01/2015 au 31/12/2015  
 Devise : EUR

Situation au 31/12/2015  
 Matériel de bureau et inform. SIEGE RECREA

Site financier	GRECR	SIEGE RECREA		Date début	Val. bilan	Dotations exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01176	AID O PC Serveur AquaA	22/01/2014	1 084,79	216,96	663,35
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01177	AID O PC Portable Stag. Aqu	22/01/2014	969,91	323,27	341,97
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01178	AID O PC Ordri Coordinat Aqu	22/01/2014	484,00	161,32	170,64
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00034	OMB Bureau, armoire AquaA	21/02/2014	1 385,46	277,09	869,99
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00048	OMB Armoire 2 portes AquaA	06/02/2014	653,53	130,71	405,01
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01162	OMB Mobilier Entrée A.AME	22/01/2014	1 059,71	176,65	716,57
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01163	OMB Mobilier Attente A.AME	22/01/2014	1 917,09	318,58	1 296,32
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01164	OMB Mobilier Bainéo+MNS A	22/01/2014	624,24	104,06	422,11
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01166	OMB Vitrine, porte mant A.AM	22/01/2014	538,69	89,80	364,26
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01168	OMB Mobilier Direction A.AMI	22/01/2014	1 349,97	225,04	912,84
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01169	OMB Mob Coordinateur A.AM	22/01/2014	2 942,13	490,45	1 989,44
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01170	OMB Mobilier Réunion A.AME	22/01/2014	2 357,83	399,72	1 621,39
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01171	OMB Mob local personnel A.F	22/01/2014	1 113,48	185,62	752,92
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01179	OMB Mobilier PDU A.AME	22/01/2014	1 387,73	231,33	938,38

<b>Total</b>					<b>408 253,40</b>	<b>81 999,72</b>	<b>256 310,46</b>
--------------	--	--	--	--	-------------------	------------------	-------------------

ETAT MONETIQUE DES VENTE

LE GRAND LIVRE ANALYTIQUE



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Caissier : Tous les caissiers</b>
<b>Famille : 2 - AQUATIQUE</b>
<b>Groupe : 2 - Entrées AQUATIQUE Public</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 1 - Ent. Aqua</b>				
<i>Entrée Aquatique</i>				
Tarif Adulte	5.40€	-10	-54.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	5.40€	13 171	71 123.40€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	4.40€	-7	-30.80€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	4.40€	8 328	36 643.20€	TAUX 20%
Tarif Etudiant / Ado	4.90€	1 809	8 864.10€	TAUX 20%
Tarif Centre Loisirs	3.70€	373	1 380.10€	TAUX 20%
Tarif Gratuit	0.00€	729	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 1 - Ent. Aqua</b>		<b>24 393</b>	<b>117 926.00€</b>	
<b>Produit : 2 - Enfant -3 Ans</b>				
<i>Entrée Enfant -3 Ans</i>				
Tarif Enfant - 3 ans	0.00€	745	0.00€	TAUX 0%
<b>Total Produit : 2 - Enfant -3 Ans</b>		<b>745</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 3 - Famille 4 Ent.</b>				
<i>Entrée Famille 4 Passages</i>				
Tarif Unique	16.00€	-1	-16.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	16.00€	1 634	26 144.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 3 - Famille 4 Ent.</b>		<b>1 633</b>	<b>26 128.00€</b>	
<b>Produit : 4 - Ent. Evenement</b>				
<i>Entrée Evènementielle</i>				
Tarif Unique	26.00€	20	520.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	30.00€	7	210.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	20.00€	11	220.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 4 - Ent. Evenement</b>		<b>38</b>	<b>950.00€</b>	
<b>Produit : 65 - Badge personnel</b>				
<i>Badge Personnel Aquanova</i>				
Tarif Unique	0.00€	33	0.00€	TAUX 0%
<b>Total Produit : 65 - Badge personnel</b>		<b>33</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 69 - Invité Salarié</b>				
<i>Invité Salarié</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	405	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 69 - Invité Salarié</b>		<b>405</b>	<b>0.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 2 - AQUATIQUE</b>
<b>Groupe : 2 - Entrées AQUATIQUE Public</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 163 - régul mensuelle</b> <i>régul mensuelle</i>				
Tarif Adulte	-921.00€	1	-921.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-590.27€	1	-590.27€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-553.55€	1	-553.55€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-374.00€	1	-374.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-345.70€	1	-345.70€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-223.40€	1	-223.40€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-209.89€	1	-209.89€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-25.00€	1	-25.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-12.10€	1	-12.10€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 163 - régul mensuelle</b>		<b>9</b>	<b>-3 254.91€</b>	
<b>Total Groupe : Entrées AQUATIQUE Public</b>		<b>27 256</b>	<b>141 749.09€</b>	

**Groupe : 4 - Entrées AQUATIQUE Résidents**

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 5 - Ent. Aqua. Résid</b> <i>Entrée Aquatique Résidents</i>				
Tarif Adulte	4.90€	-9	-44.10€	TAUX 20%
Tarif Adulte	4.90€	6 555	32 119.50€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	3.90€	-2	-7.80€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	3.90€	4 613	17 990.70€	TAUX 20%
Tarif Etudiant / Ado	4.40€	921	4 052.40€	TAUX 20%
Tarif Centre Loisirs	3.30€	-19	-62.70€	TAUX 20%
Tarif Centre Loisirs	3.30€	973	3 210.90€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 5 - Ent. Aqua. Résid</b>		<b>13 032</b>	<b>57 258.90€</b>	
<b>Produit : 6 - Enfant -3A Résid</b> <i>Entrée Enfant -3 Ans Résidents</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	-1	0.00€	TAUX 20%
Tarif Gratuit	0.00€	401	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 6 - Enfant -3A Résid</b>		<b>400</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 7 - Fam. 4 Ent. Rési</b> <i>Entrée Famille 4 Passages Résidents</i>				
Tarif Unique	12.00€	-2	-24.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	12.00€	2 452	29 424.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 7 - Fam. 4 Ent. Rési</b>		<b>2 450</b>	<b>29 400.00€</b>	
<b>Produit : 131 - SEMAINE EN OR</b> <i>SEMAINE EN OR</i>				
Tarif Unique	0.00€	146	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 131 - SEMAINE EN OR</b>		<b>146</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Total Groupe : Entrées AQUATIQUE Résidents</b>		<b>16 028</b>	<b>86 658.90€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 2 - AQUATIQUE</b>
<b>Groupe : 6 - Abonnement 10 Entrées Public</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 9 - Carte 10 Entrées</b>				
<i>Carte 10 Entrées</i>				
Tarif Adulte	49.50€	-1	-49.50€	TAUX 20%
Tarif Adulte	49.50€	854	42 273.00€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	39.60€	284	11 246.40€	TAUX 20%
Tarif Etudiant / Ado	44.10€	43	1 896.30€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	47.03€	-10	-470.30€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	47.03€	106	4 985.18€	TAUX 20%
Tarif 3 - 14 ans 5%	37.62€	12	451.44€	TAUX 20%
Tarif etudiant / ado 5%	41.90€	9	377.10€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	44.55€	96	4 276.80€	TAUX 20%
Tarif 3-14 ans 10%	35.64€	23	819.72€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 9 - Carte 10 Entrées</b>		<b>1 416</b>	<b>65 806.14€</b>	
<b>Total Groupe : Abonnement 10 Entrées Public</b>		<b>1 416</b>	<b>65 806.14€</b>	
<b>Groupe : 8 - Abonnement 10 Entrées Résidents</b>				

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 10 - Carte 10 E.Résid</b>				
<i>Carte 10 Entrées Résidents</i>				
Tarif Adulte	44.00€	872	38 368.00€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	35.00€	285	9 975.00€	TAUX 20%
Tarif Etudiant / Ado	39.50€	53	2 093.50€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	41.80€	33	1 379.40€	TAUX 20%
Tarif 3 - 14 ans 5%	33.25€	7	232.75€	TAUX 20%
Tarif etudiant / ado 5%	37.52€	6	225.12€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	39.60€	-1	-39.60€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	39.60€	191	7 563.60€	TAUX 20%
Tarif 3-14 ans 10%	31.50€	29	913.50€	TAUX 20%
Tarif etudiant/ado 10%	35.55€	1	35.55€	TAUX 20%
SDDV ET CC 10%	39.60€	1	39.60€	TAUX 20%
non utilisé 2	31.50€	1	31.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 10 - Carte 10 E.Résid</b>		<b>1 478</b>	<b>60 817.92€</b>	
<b>Total Groupe : Abonnement 10 Entrées Résidents</b>		<b>1 478</b>	<b>60 817.92€</b>	
<b>Groupe : 16 - PASS BASIC NATATION</b>				

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 24 - 10 Pass Basic NA</b>				
<i>10 Séances PASS BASIC NATATION</i>				
Tarif Unique	102.50€	3	307.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 24 - 10 Pass Basic NA</b>		<b>3</b>	<b>307.50€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 2 - AQUATIQUE</b>
<b>Groupe : 16 - PASS BASIC NATATION</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 147 - STAGE MULTIACT</b> <i>STAGE MULTIACTIVITE</i>				
Tarif Unique	102.50€	20	2 050.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 147 - STAGE MULTIACT</b>		<b>20</b>	<b>2 050.00€</b>	
<b>Total Groupe : PASS BASIC NATATION</b>		<b>23</b>	<b>2 357.50€</b>	
<b>Total Famille : AQUATIQUE</b>		<b>46 201</b>	<b>357 389.55€</b>	

<b>Famille : 4 - WELLNESS + AQUA</b>
<b>Groupe : 10 - WELLNESS + AQUA</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 11 - 1 Entrée WELL+AQ</b> <i>1 Entrée Wellness + Aqua</i>				
Tarif Adulte	15.50€	-17	-263.50€	TAUX 20%
Tarif Adulte	15.50€	5 114	79 267.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 11 - 1 Entrée WELL+AQ</b>		<b>5 097</b>	<b>79 003.50€</b>	
<b>Produit : 12 - 10 E. Well + Aqu</b> <i>10 Entrées Wellness + Aqua</i>				
Tarif Adulte	139.50€	123	17 158.50€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	132.53€	2	265.06€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	125.55€	14	1 757.70€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 12 - 10 E. Well + Aqu</b>		<b>139</b>	<b>19 181.26€</b>	
<b>Produit : 77 - Parrainage</b> <i>Invitation Parrainage</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	2 331	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 77 - Parrainage</b>		<b>2 331</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 127 - Complémentpublic</b> <i>Complément public</i>				
Tarif Adulte	10.10€	43	434.30€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 127 - Complémentpublic</b>		<b>43</b>	<b>434.30€</b>	
<b>Produit : 128 - Complémentréside</b> <i>Complément résident</i>				
Tarif Adulte	10.60€	22	233.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 128 - Complémentréside</b>		<b>22</b>	<b>233.20€</b>	
<b>Total Groupe : WELLNESS + AQUA</b>		<b>7 632</b>	<b>98 852.26€</b>	
<b>Total Famille : WELLNESS + AQUA</b>		<b>7 632</b>	<b>98 852.26€</b>	

<b>Famille : 6 - PLAINE DE JEUX</b>
-------------------------------------



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 6 - PLAINE DE JEUX</b>
<b>Groupe : 12 - PLAINE LUDIBOO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 13 - 1 Ent. LUDIBOO</b>				
<i>1 Entrée Plaine LUDIBOO</i>				
Tarif Adulte	0.00€	526	0.00€	TAUX 20%
Tarif Enfant - 3 ans	0.00€	171	0.00€	TAUX 20%
Tarif Centre Loisirs	7.20€	37	266.40€	TAUX 20%
Tarif Unique	8.00€	-18	-144.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	8.00€	935	7 480.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 13 - 1 Ent. LUDIBOO</b>		<b>1 651</b>	<b>7 602.40€</b>	
<b>Produit : 15 - Compl. LUD SDDV</b>				
<i>Complément Plaine de Jeux SDDV</i>				
Tarif Unique	6.40€	13	83.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 15 - Compl. LUD SDDV</b>		<b>13</b>	<b>83.20€</b>	
<b>Produit : 16 - Compl LUD Public</b>				
<i>Complément Plaine de Jeux PUBLIC</i>				
Tarif Unique	5.90€	59	348.10€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 16 - Compl LUD Public</b>		<b>59</b>	<b>348.10€</b>	
<b>Produit : 17 - Compl. Pisc LUD</b>				
<i>Complément Piscine (LUDIBOO)</i>				
Tarif Unique	2.30€	4	9.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 17 - Compl. Pisc LUD</b>		<b>4</b>	<b>9.20€</b>	
<b>Produit : 18 - 1 Ent. LUD AQU</b>				
<i>1 Entrée LUDIBOO AQUA</i>				
Tarif Enfant - 3 ans	0.00€	7	0.00€	TAUX 20%
Tarif Centre Loisirs	9.27€	18	166.86€	TAUX 20%
Tarif Unique	10.30€	143	1 472.90€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 18 - 1 Ent. LUD AQU</b>		<b>168</b>	<b>1 639.76€</b>	
<b>Produit : 19 - 10 E. LUD + Aqua</b>				
<i>10 Entrées LUDIBOO + Aqua</i>				
Tarif Enfant 3 - 14	92.50€	-1	-92.50€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	92.50€	5	462.50€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	87.87€	1	87.87€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 19 - 10 E. LUD + Aqua</b>		<b>5</b>	<b>457.87€</b>	
<b>Total Groupe : PLAINE LUDIBOO</b>		<b>1 900</b>	<b>10 140.53€</b>	

<b>Groupe : 14 - ANNIVERSAIRES</b>
------------------------------------

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 20 - Anniv. BASIC</b>				
<i>Anniversaire Formule BASIC</i>				
Tarif Unique	93.00€	-2	-186.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	93.00€	75	6 975.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 20 - Anniv. BASIC</b>		<b>73</b>	<b>6 789.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 6 - PLAINE DE JEUX</b>
<b>Groupe : 14 - ANNIVERSAIRES</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 21 - Enf. Suppl BASIC</b> <i>Enf. Supplémentaire BASIC</i>				
Tarif Unique	12.50€	20	250.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 21 - Enf. Suppl BASIC</b>		<b>20</b>	<b>250.00€</b>	
<b>Produit : 22 - Anniv. PREMIUM</b> <i>Anniversaire Formule PREMIUM</i>				
Tarif Unique	115.00€	22	2 530.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 22 - Anniv. PREMIUM</b>		<b>22</b>	<b>2 530.00€</b>	
<b>Produit : 23 - Enf. Suppl PREMI</b> <i>Enf. Supplémentaire PREMIUM</i>				
Tarif Unique	14.50€	4	58.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 23 - Enf. Suppl PREMI</b>		<b>4</b>	<b>58.00€</b>	
<b>Total Groupe : ANNIVERSAIRES</b>		<b>119</b>	<b>9 627.00€</b>	
<b>Total Famille : PLAINE DE JEUX</b>		<b>2 019</b>	<b>19 767.53€</b>	

<b>Famille : 8 - ACTIVITES</b>
<b>Groupe : 18 - FORME SECHE HUMIDE</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 26 - 1 séance basic F</b> <i>1 séance Basic Fitness</i>				
Tarif Unique	11.30€	117	1 322.10€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 26 - 1 séance basic F</b>		<b>117</b>	<b>1 322.10€</b>	
<b>Produit : 27 - 10 Basic Activit</b> <i>10 Séances Basic Activité</i>				
Tarif Adulte	102.50€	47	4 817.50€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	97.38€	4	389.52€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	92.25€	8	738.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 27 - 10 Basic Activit</b>		<b>59</b>	<b>5 945.02€</b>	
<b>Produit : 28 - 1 Premium ACTIVI</b> <i>1 séance PREMIUM Activité</i>				
Tarif Adulte	15.40€	158	2 433.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 28 - 1 Premium ACTIVI</b>		<b>158</b>	<b>2 433.20€</b>	
<b>Produit : 29 - 10 Premium Act.</b> <i>10 séances PREMIUM Activités</i>				
Tarif Adulte	139.00€	-1	-139.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	139.00€	7	973.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 29 - 10 Premium Act.</b>		<b>6</b>	<b>834.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 8 - ACTIVITES</b>
<b>Groupe : 18 - FORME SECHE HUMIDE</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 133 - ALL INCLUSIVEDDA</b> <i>ALL INCLUSIVE DAY</i>				
Tarif Adulte	19.50€	-1	-19.50€	TAUX 20%
Tarif Adulte	19.50€	185	3 607.50€	TAUX 20%
Tarif Enfant - 3 ans	15.50€	20	310.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 133 - ALL INCLUSIVEDDA</b>		<b>204</b>	<b>3 898.00€</b>	
<b>Produit : 137 - 1 séance Basic A</b> <i>1 séance Basic Aqua</i>				
Tarif Unique	11.30€	250	2 825.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 137 - 1 séance Basic A</b>		<b>250</b>	<b>2 825.00€</b>	
<b>Total Groupe : FORME SECHE HUMIDE</b>		<b>794</b>	<b>17 257.32€</b>	

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 34 - Baptême Fosse</b> <i>Baptême Fosse</i>				
Tarif Adulte	26.00€	57	1 482.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 34 - Baptême Fosse</b>		<b>57</b>	<b>1 482.00€</b>	
<b>Produit : 35 - 1 Fosse Encadree</b> <i>1 Fosse à Plongée Encadrée</i>				
Tarif Adulte	27.00€	4	108.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 35 - 1 Fosse Encadree</b>		<b>4</b>	<b>108.00€</b>	
<b>Produit : 36 - Loc.FosseClub 1H</b> <i>Location Fosse / Club 1 Heures</i>				
Tarif Adulte	145.00€	9	1 305.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 36 - Loc.FosseClub 1H</b>		<b>9</b>	<b>1 305.00€</b>	
<b>Produit : 38 - Fosse Form. CMAS</b> <i>Fosse Formation CMAS NIV 1</i>				
Tarif Adulte	260.00€	14	3 640.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 38 - Fosse Form. CMAS</b>		<b>14</b>	<b>3 640.00€</b>	
<b>Produit : 154 - AVOIR LOC FOSSE</b> <i>AVOIR LOC FOSSE CLUB</i>				
Tarif Adulte	-145.00€	1	-145.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 154 - AVOIR LOC FOSSE</b>		<b>1</b>	<b>-145.00€</b>	
<b>Total Groupe : FOSSE A PLONGEE</b>		<b>85</b>	<b>6 390.00€</b>	
<b>Total Famille : ACTIVITES</b>		<b>879</b>	<b>23 647.32€</b>	

<b>Famille : 10 - ABONNEMENTS</b>
-----------------------------------



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 10 - ABONNEMENTS</b>
<b>Groupe : 24 - ABONNEMENTS ADULTES</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 39 - Abo Classic 1 AN</b>				
<i>ABO CLASSIC Annuel</i>				
Tarif Adulte	272.00€	65	17 680.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	244.80€	-2	-489.60€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	244.80€	13	3 182.40€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 39 - Abo Classic 1 AN</b>		<b>76</b>	<b>20 372.80€</b>	
<b>Produit : 40 - Abo Liberté 1An</b>				
<i>ABO LIBERTE Annuel</i>				
Tarif Adulte	400.00€	-8	-3 200.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	400.00€	281	112 400.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	380.00€	9	3 420.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	360.00€	-2	-720.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	360.00€	27	9 720.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 40 - Abo Liberté 1An</b>		<b>307</b>	<b>121 620.00€</b>	
<b>Produit : 41 - Abo Essent. 1An</b>				
<i>ABO ESSENTIAL Annuel</i>				
Tarif Adulte	500.00€	-3	-1 500.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	500.00€	185	92 500.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	475.00€	6	2 850.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	450.00€	-2	-900.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	450.00€	18	8 100.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 41 - Abo Essent. 1An</b>		<b>204</b>	<b>101 050.00€</b>	
<b>Produit : 42 - Abo Excel. 1 An</b>				
<i>ABO EXCELLENCE Annuel</i>				
Tarif Adulte	615.00€	-6	-3 690.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	615.00€	221	135 915.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	584.25€	4	2 337.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	553.50€	-1	-553.50€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	553.50€	20	11 070.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 42 - Abo Excel. 1 An</b>		<b>238</b>	<b>145 078.50€</b>	
<b>Produit : 43 - Abo Classic TRIM</b>				
<i>ABO CLASSIC Trimestriel</i>				
Tarif Adulte	87.00€	-1	-87.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	87.00€	133	11 571.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	78.30€	8	626.40€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 43 - Abo Classic TRIM</b>		<b>140</b>	<b>12 110.40€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 10 - ABONNEMENTS</b>
<b>Groupe : 24 - ABONNEMENTS ADULTES</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 44 - Abo Liberté TRIM</b>				
<i>ABO LIBERTE Trimestriel</i>				
Tarif Adulte	135.00€	-5	-675.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	135.00€	401	54 135.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	128.25€	3	384.75€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	121.50€	18	2 187.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 44 - Abo Liberté TRIM</b>		<b>417</b>	<b>56 031.75€</b>	
<b>Produit : 45 - Abo Essent. TRIM</b>				
<i>ABO ESSENTIAL Trimestriel</i>				
Tarif Adulte	170.00€	145	24 650.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	161.50€	5	807.50€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	153.00€	15	2 295.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 45 - Abo Essent. TRIM</b>		<b>165</b>	<b>27 752.50€</b>	
<b>Produit : 66 - Rendu caution</b>				
<i>Rendu caution</i>				
Tarif Unique	-6.00€	352	-2 112.00€	TAUX 0%
<b>Total Produit : 66 - Rendu caution</b>		<b>352</b>	<b>-2 112.00€</b>	
<b>Produit : 67 - caution</b>				
<i>Caution</i>				
Tarif Unique	6.00€	-17	-102.00€	TAUX 0%
Tarif Unique	6.00€	1 008	6 048.00€	TAUX 0%
<b>Total Produit : 67 - caution</b>		<b>991</b>	<b>5 946.00€</b>	
<b>Produit : 130 - FRAIS DOSSIER</b>				
<i>FRAIS DOSSIER</i>				
Tarif Unique	25.00€	-5	-125.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	25.00€	244	6 100.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 130 - FRAIS DOSSIER</b>		<b>239</b>	<b>5 975.00€</b>	
<b>Produit : 161 - PACK RESO ETE JR</b>				
<i>PACK RESOLUTIONS ETE JR</i>				
Tarif Adulte	249.00€	8	1 992.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 161 - PACK RESO ETE JR</b>		<b>8</b>	<b>1 992.00€</b>	
<b>Produit : 162 - PACK RESO ETE</b>				
<i>PACK RESOLUTIONS ETE</i>				
Tarif Adulte	249.00€	-1	-249.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	249.00€	3	747.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 162 - PACK RESO ETE</b>		<b>2</b>	<b>498.00€</b>	
<b>Total Groupe : ABONNEMENTS ADULTES</b>		<b>3 139</b>	<b>496 314.95€</b>	

<b>Groupe : 26 - ABONNEMENTS ENFANTS</b>
--

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
------------	-------------------	----------	----------------	-----



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 10 - ABONNEMENTS</b>
<b>Groupe : 26 - ABONNEMENTS ENFANTS</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 25 - Pass Basic Nat1A</b>				
<i>Pass Basic Natation 1 AN</i>				
Tarif Adulte	255.00€	-2	-510.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	255.00€	56	14 280.00€	TAUX 20%
Tarif Enfant 3 - 14	255.00€	30	7 650.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	127.50€	1	127.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 25 - Pass Basic Nat1A</b>		<b>85</b>	<b>21 547.50€</b>	
<b>Produit : 46 - ABO Ludiboo 1AN</b>				
<i>ABO LUDIBOO Annuel</i>				
Tarif Etudiant / Ado	272.00€	3	816.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 46 - ABO Ludiboo 1AN</b>		<b>3</b>	<b>816.00€</b>	
<b>Produit : 48 - ABO Ludiboo TRIM</b>				
<i>ABO LUDIBOO Trimestriel</i>				
Tarif Etudiant / Ado	87.00€	6	522.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 48 - ABO Ludiboo TRIM</b>		<b>6</b>	<b>522.00€</b>	
<b>Produit : 132 - Abo Kid's Mania</b>				
<i>ABO KID'S MANIA</i>				
Tarif Unique	255.00€	23	5 865.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 132 - Abo Kid's Mania</b>		<b>23</b>	<b>5 865.00€</b>	
<b>Total Groupe : ABONNEMENTS ENFANTS</b>		<b>117</b>	<b>28 750.50€</b>	
<b>Groupe : 37 - ABONNEMENT MODE FORME</b>				

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 175 - CLASSIC MF</b>				
<i>CLASSIC MF</i>				
Tarif Adulte	272.00€	5	1 360.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	244.80€	1	244.80€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 175 - CLASSIC MF</b>		<b>6</b>	<b>1 604.80€</b>	
<b>Produit : 176 - LIBERTE MF</b>				
<i>LIBERTE MF</i>				
Tarif Adulte	400.00€	-3	-1 200.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	400.00€	33	13 200.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	360.00€	2	720.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 176 - LIBERTE MF</b>		<b>32</b>	<b>12 720.00€</b>	
<b>Produit : 177 - ESSENTIAL MF</b>				
<i>ESSENTIAL MF</i>				
Tarif Adulte	500.00€	24	12 000.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 177 - ESSENTIAL MF</b>		<b>24</b>	<b>12 000.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 10 - ABONNEMENTS</b>
<b>Groupe : 37 - ABONNEMENT MODE FORME</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 178 - EXCELLENCE MF</b>				
<i>EXCELLENCE MF</i>				
Tarif Adulte	615.00€	-1	-615.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	615.00€	25	15 375.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 10%	553.50€	2	1 107.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 178 - EXCELLENCE MF</b>		<b>26</b>	<b>15 867.00€</b>	
<b>Produit : 179 - CLASSIC 13E</b>				
<i>CLASSIC 13E</i>				
Tarif Adulte	272.00€	4	1 088.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 179 - CLASSIC 13E</b>		<b>4</b>	<b>1 088.00€</b>	
<b>Total Groupe : ABONNEMENT MODE FORME</b>		<b>92</b>	<b>43 279.80€</b>	
<b>Total Famille : ABONNEMENTS</b>		<b>3 348</b>	<b>568 345.25€</b>	

<b>Famille : 12 - CLUBS</b>
<b>Groupe : 28 - CLUBS</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 50 - Plongée</b>				
<i>Plongée</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	1	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 50 - Plongée</b>		<b>1</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 71 - SNS</b>				
<i>Sauvetage Natation Secourisme</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	23	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 71 - SNS</b>		<b>23</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 72 - Triathlon SDDV</b>				
<i>Triathlon SDDV</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	106	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 72 - Triathlon SDDV</b>		<b>106</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 73 - CN SDDV</b>				
<i>CN SDDV</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	83	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 73 - CN SDDV</b>		<b>83</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 110 - plongee hors fos</b>				
<i>plongee hors fosse</i>				
Tarif Gratuit	0.00€	124	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 110 - plongee hors fos</b>		<b>124</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Produit : 146 - Plongée AnA</b>				
<i>Plongée AnA</i>				
Tarif Adulte	0.00€	1	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 146 - Plongée AnA</b>		<b>1</b>	<b>0.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 12 - CLUBS</b>
<b>Groupe : 28 - CLUBS</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 183 - AMICALE POMPIERS</b> <i>AMICALE POMPIERS ST LEONARD</i>				
Tarif Unique	0.00€	21	0.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 183 - AMICALE POMPIERS</b>		<b>21</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Total Groupe : CLUBS</b>		<b>359</b>	<b>0.00€</b>	
<b>Total Famille : CLUBS</b>		<b>359</b>	<b>0.00€</b>	

<b>Famille : 14 - SCOLAIRES</b>
<b>Groupe : 30 - SCOLAIRES</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 53 - Primaire. 2CL EXT</b> <i>Primaires 2 CL. Extérieurs</i>				
Tarif Unique	100.00€	19	1 900.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	103.00€	10	1 030.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 53 - Primaire. 2CL EXT</b>		<b>29</b>	<b>2 930.00€</b>	
<b>Produit : 55 - Second. 1H SDDV</b> <i>Secondaires 1H SDDV</i>				
Tarif Unique	60.00€	210	12 600.00€	TAUX 20%
Tarif Unique	62.00€	182	11 284.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 55 - Second. 1H SDDV</b>		<b>392</b>	<b>23 884.00€</b>	
<b>Produit : 140 - AVOIR SECONDAIRE</b> <i>AVOIR SECONDAIRE 1H SDDV</i>				
Tarif Adulte	-62.00€	6	-372.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	-60.00€	1	-60.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 140 - AVOIR SECONDAIRE</b>		<b>7</b>	<b>-432.00€</b>	
<b>Total Groupe : SCOLAIRES</b>		<b>428</b>	<b>26 382.00€</b>	
<b>Total Famille : SCOLAIRES</b>		<b>428</b>	<b>26 382.00€</b>	

<b>Famille : 16 - LOCATIONS</b>
<b>Groupe : 32 - LOCATIONS</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 58 - Loc 1 Ligne 1H</b> <i>Location 1 ligne 1H</i>				
SDDV ET CC	26.00€	25	650.00€	TAUX 20%
Tarif adulte 5%	31.00€	91	2 821.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 58 - Loc 1 Ligne 1H</b>		<b>116</b>	<b>3 471.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 16 - LOCATIONS</b>
<b>Groupe : 32 - LOCATIONS</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 59 - Loc 4 Lignes 1H</b>				
<i>Location 4 lignes 1H</i>				
Tarif adulte 5%	93.00€	10	930.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 59 - Loc 4 Lignes 1H</b>		<b>10</b>	<b>930.00€</b>	
<b>Produit : 134 - Loc 1 ligne 1h30</b>				
<i>Location 1 ligne 1h30</i>				
Tarif adulte 5%	46.50€	1	46.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 134 - Loc 1 ligne 1h30</b>		<b>1</b>	<b>46.50€</b>	
<b>Total Groupe : LOCATIONS</b>		<b>127</b>	<b>4 447.50€</b>	
<b>Total Famille : LOCATIONS</b>		<b>127</b>	<b>4 447.50€</b>	

<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 76 - 8-056705061</b>				
<i>ZANPA Rose</i>				
Tarif Adulte	25.00€	7	175.00€	TAUX 20%
Tarif Gratuit	0.00€	6	0.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	-1	-22.50€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	26	585.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	18.75€	7	131.25€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 76 - 8-056705061</b>		<b>45</b>	<b>868.75€</b>	
<b>Produit : 80 - 8-004967197</b>				
<i>BOUCHONS OREILLE</i>				
Tarif Adulte	7.00€	13	91.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 80 - 8-004967197</b>		<b>13</b>	<b>91.00€</b>	
<b>Produit : 81 - 8-708127044</b>				
<i>PINCE NEZ BLANC</i>				
Tarif Adulte	6.00€	69	414.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	5.40€	3	16.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 81 - 8-708127044</b>		<b>72</b>	<b>430.20€</b>	
<b>Produit : 82 - 9-057A151</b>				
<i>SERVIETTE TOWELS</i>				
Tarif Adulte	30.00€	7	210.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	27.00€	1	27.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 82 - 9-057A151</b>		<b>8</b>	<b>237.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 83 - TONG</b>				
<i>TONG FOOTWEAR</i>				
Tarif Adulte	25.00€	2	50.00€	TAUX 20%
Tarif Gratuit	0.00€	12	0.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	2	45.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 83 - TONG</b>		<b>16</b>	<b>95.00€</b>	
<b>Produit : 84 - 8-088413991</b>				
<i>PALMES TRAIN AIDS</i>				
Tarif Adulte	32.00€	14	448.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	28.80€	5	144.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	24.00€	4	96.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 84 - 8-088413991</b>		<b>23</b>	<b>688.00€</b>	
<b>Produit : 85 - BRASSARDS</b>				
<i>BRASSARDS ARMBANDS</i>				
Tarif Adulte	10.50€	27	283.50€	TAUX 20%
Tarif Excellence	9.45€	1	9.45€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 85 - BRASSARDS</b>		<b>28</b>	<b>292.95€</b>	
<b>Produit : 86 - 8-061680000</b>				
<i>SWIMCAPS LONGHAIR</i>				
Tarif Adulte	9.00€	22	198.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	8.10€	1	8.10€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 86 - 8-061680000</b>		<b>23</b>	<b>206.10€</b>	
<b>Produit : 87 - 8-709910001</b>				
<i>SWIMCAPS FLAT SIL</i>				
Tarif Adulte	6.00€	43	258.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	4.50€	1	4.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 87 - 8-709910001</b>		<b>44</b>	<b>262.50€</b>	
<b>Produit : 88 - 8-73156004</b>				
<i>POWER PADDLE</i>				
Tarif Adulte	22.00€	4	88.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	19.80€	1	19.80€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 88 - 8-73156004</b>		<b>5</b>	<b>107.80€</b>	
<b>Produit : 90 - 8-012327239</b>				
<i>FUTURA BIOFUSE Homme</i>				
Tarif Adulte	21.00€	97	2 037.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	18.90€	3	56.70€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 90 - 8-012327239</b>		<b>100</b>	<b>2 093.70€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 91 - 8-012337239</b>				
<i>JUNIOR FUTURA BIOFUSE</i>				
Tarif Adulte	18.00€	-1	-18.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	18.00€	36	648.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	16.20€	1	16.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 91 - 8-012337239</b>		<b>36</b>	<b>646.20€</b>	
<b>Produit : 92 - 8-090139315</b>				
<i>FUTURA ONE BLUE</i>				
Tarif Adulte	13.00€	-1	-13.00€	TAUX 20%
Tarif Adulte	13.00€	47	611.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 92 - 8-090139315</b>		<b>46</b>	<b>598.00€</b>	
<b>Produit : 93 - 8-092979313</b>				
<i>JET ASS</i>				
Tarif Adulte	9.00€	62	558.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	8.10€	3	24.30€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 93 - 8-092979313</b>		<b>65</b>	<b>582.30€</b>	
<b>Produit : 94 - JUNIOR FUT ONE</b>				
<i>JUNIOR FUTURA ONE</i>				
Tarif Adulte	10.00€	68	680.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	9.00€	7	63.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 94 - JUNIOR FUT ONE</b>		<b>75</b>	<b>743.00€</b>	
<b>Produit : 95 - 8-703297239</b>				
<i>RIFT ASS</i>				
Tarif Adulte	25.00€	9	225.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	4	90.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 95 - 8-703297239</b>		<b>13</b>	<b>315.00€</b>	
<b>Produit : 96 - 8-087438815</b>				
<i>MONOGRAM JAMMER</i>				
Tarif Adulte	34.00€	8	272.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 96 - 8-087438815</b>		<b>8</b>	<b>272.00€</b>	
<b>Produit : 97 - SLIP END</b>				
<i>SLIP END</i>				
Tarif Adulte	22.00€	11	242.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 97 - SLIP END</b>		<b>11</b>	<b>242.00€</b>	
<b>Produit : 98 - 8-5658A412</b>				
<i>VALMILTON ASHT AM</i>				
Tarif Adulte	32.00€	82	2 624.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	28.80€	3	86.40€	TAUX 20%
Tarif salarié	24.00€	1	24.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 98 - 8-5658A412</b>		<b>86</b>	<b>2 734.40€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 99 - SHORTY FLUIDFUSE</b>				
<i>SHORTY FLUIDFUSE</i>				
Tarif Adulte	26.00€	1	26.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	23.40€	1	23.40€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 99 - SHORTY FLUIDFUSE</b>		<b>2</b>	<b>49.40€</b>	
<b>Produit : 100 - 8-08733A28</b>				
<i>MONOGRAM MSBK AF</i>				
Tarif Adulte	37.00€	19	703.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	33.30€	4	133.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 100 - 8-08733A28</b>		<b>23</b>	<b>836.20€</b>	
<b>Produit : 101 - 1 PCE FLUIDFUSE</b>				
<i>1 PCE FLUIDFUSE</i>				
Tarif Adulte	34.00€	1	34.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 101 - 1 PCE FLUIDFUSE</b>		<b>1</b>	<b>34.00€</b>	
<b>Produit : 102 - 1 PCE ESSENT</b>				
<i>1 PCE ESSENT</i>				
Tarif Adulte	40.00€	1	40.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 102 - 1 PCE ESSENT</b>		<b>1</b>	<b>40.00€</b>	
<b>Produit : 103 - MAILLOT BOY</b>				
<i>MAILLOT BOY</i>				
Tarif Adulte	16.00€	12	192.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 103 - MAILLOT BOY</b>		<b>12</b>	<b>192.00€</b>	
<b>Produit : 104 - 8-07969A361</b>				
<i>ESS THINSTRAP 1PCE IF</i>				
Tarif Adulte	21.00€	3	63.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 104 - 8-07969A361</b>		<b>3</b>	<b>63.00€</b>	
<b>Produit : 105 - 8-007287780</b>				
<i>ENDMDLT 1PCE JF NAVY</i>				
Tarif Adulte	22.00€	3	66.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 105 - 8-007287780</b>		<b>3</b>	<b>66.00€</b>	
<b>Produit : 107 - SHORTY HOUSTON</b>				
<i>SHORTY HOUSTON</i>				
Tarif Adulte	16.00€	10	160.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 107 - SHORTY HOUSTON</b>		<b>10</b>	<b>160.00€</b>	
<b>Produit : 111 - 8-083827239</b>				
<i>SEA SQUAD ASS</i>				
Tarif Adulte	10.00€	28	280.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	9.00€	1	9.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 111 - 8-083827239</b>		<b>29</b>	<b>289.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 113 - JAMMER BOYS PRO</b>				
<i>JAMMER BOYS PRO</i>				
Tarif Unique	90.00€	1	90.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 113 - JAMMER BOYS PRO</b>		<b>1</b>	<b>90.00€</b>	
<b>Produit : 115 - 1 PCE LEGSUIT</b>				
<i>1 PCE LEGSUIT</i>				
Tarif Adulte	42.00€	1	42.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 115 - 1 PCE LEGSUIT</b>		<b>1</b>	<b>42.00€</b>	
<b>Produit : 117 - 8-09713A363</b>				
<i>SPDSCU CONTOUR AF</i>				
Tarif Adulte	58.00€	12	696.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	52.20€	3	156.60€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 117 - 8-09713A363</b>		<b>15</b>	<b>852.60€</b>	
<b>Produit : 118 - SHORTY LOGO PAN</b>				
<i>SHORTY LOGO PAN</i>				
Tarif Adulte	22.00€	2	44.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 118 - SHORTY LOGO PAN</b>		<b>2</b>	<b>44.00€</b>	
<b>Produit : 119 - 8-095339687</b>				
<i>TSRP MSBK JF</i>				
Tarif Adulte	26.00€	4	104.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 119 - 8-095339687</b>		<b>4</b>	<b>104.00€</b>	
<b>Produit : 120 - 8-069413557</b>				
<i>RIFT PRO MASK</i>				
Tarif Adulte	26.00€	9	234.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 120 - 8-069413557</b>		<b>9</b>	<b>234.00€</b>	
<b>Produit : 125 - 8-090093557</b>				
<i>FUTURA PLUS P14 Rouge</i>				
Tarif Adulte	17.00€	41	697.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 125 - 8-090093557</b>		<b>41</b>	<b>697.00€</b>	
<b>Produit : 126 - 8-080440000</b>				
<i>AQUAPULSE MAX ASS P8</i>				
Tarif Adulte	25.00€	18	450.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	18.75€	1	18.75€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 126 - 8-080440000</b>		<b>19</b>	<b>468.75€</b>	
<b>Produit : 135 - SLIP MONOGRAM</b>				
<i>SLIP MONOGRAM</i>				
Tarif Adulte	25.00€	2	50.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 135 - SLIP MONOGRAM</b>		<b>2</b>	<b>50.00€</b>	
<b>Produit : 138 - 8-069821288</b>				
<i>BOUEE SWIM SEAT</i>				
Tarif Adulte	25.00€	12	300.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 138 - 8-069821288</b>		<b>12</b>	<b>300.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 143 - 1 ESS CPBK</b>				
<i>1 ESS CPBK</i>				
Tarif Adulte	42.00€	4	168.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	37.80€	2	75.60€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 143 - 1 ESS CPBK</b>		<b>6</b>	<b>243.60€</b>	
<b>Produit : 145 - LOGOPAN MEN</b>				
<i>LOGOPAN MEN</i>				
Tarif Adulte	28.00€	39	1 092.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	25.20€	5	126.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	21.00€	1	21.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 145 - LOGOPAN MEN</b>		<b>45</b>	<b>1 239.00€</b>	
<b>Produit : 148 - 8-069468696</b>				
<i>Brassards Rose</i>				
Tarif Unique	12.00€	82	984.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	10.80€	1	10.80€	TAUX 20%
Tarif salarié	9.00€	1	9.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 148 - 8-069468696</b>		<b>84</b>	<b>1 003.80€</b>	
<b>Produit : 149 - 8-05394A379</b>				
<i>ESS PLMT ASHT PM</i>				
Tarif Unique	15.00€	4	60.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 149 - 8-05394A379</b>		<b>4</b>	<b>60.00€</b>	
<b>Produit : 150 - 8-05403A143</b>				
<i>PLMT TSRP MSBK AF NAVY/RED</i>				
Tarif Unique	36.00€	12	432.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	32.40€	-1	-32.40€	TAUX 20%
Tarif Excellence	32.40€	3	97.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 150 - 8-05403A143</b>		<b>14</b>	<b>496.80€</b>	
<b>Produit : 151 - 8-07386A115</b>				
<i>ALV SPBK JF</i>				
Tarif Unique	28.00€	6	168.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 151 - 8-07386A115</b>		<b>6</b>	<b>168.00€</b>	
<b>Produit : 152 - 8-09658A020</b>				
<i>SPDFIT KBCK AF</i>				
Tarif Unique	50.00€	8	400.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	45.00€	2	90.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 152 - 8-09658A020</b>		<b>10</b>	<b>490.00€</b>	
<b>Produit : 153 - 8-09247A195</b>				
<i>MONOGRAM ALOV MSBK AF</i>				
Tarif Unique	46.00€	6	276.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	41.40€	3	124.20€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 153 - 8-09247A195</b>		<b>9</b>	<b>400.20€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 155 - 8-09530A501</b>				
<i>LOGO PNL ASHT JM BLACK/GREEN</i>				
Tarif Adulte	16.00€	22	352.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	14.40€	2	28.80€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 155 - 8-09530A501</b>		<b>24</b>	<b>380.80€</b>	
<b>Produit : 157 - 8-33162A439</b>				
<i>ALV ASHT JM</i>				
Tarif Adulte	24.00€	20	480.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	21.60€	1	21.60€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 157 - 8-33162A439</b>		<b>21</b>	<b>501.60€</b>	
<b>Produit : 159 - 8-08833A114</b>				
<i>MONOGRAM ALV SPBK JF</i>				
Tarif Adulte	28.00€	4	112.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 159 - 8-08833A114</b>		<b>4</b>	<b>112.00€</b>	
<b>Produit : 160 - 8-05394A221</b>				
<i>ESS ALV ASHT IM</i>				
Tarif Adulte	15.00€	14	210.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	11.25€	1	11.25€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 160 - 8-05394A221</b>		<b>15</b>	<b>221.25€</b>	
<b>Produit : 164 - 8-06187A042</b>				
<i>1 PCE PLMT PBCK AF</i>				
Tarif Adulte	50.00€	1	50.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	45.00€	1	45.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 164 - 8-06187A042</b>		<b>2</b>	<b>95.00€</b>	
<b>Produit : 165 - 8-09796A259</b>				
<i>AQUAPULSE MAX2</i>				
Tarif Adulte	25.00€	24	600.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	1	22.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 165 - 8-09796A259</b>		<b>25</b>	<b>622.50€</b>	
<b>Produit : 169 - 8-09142A423</b>				
<i>ALV PRT RLBK JF</i>				
Tarif Adulte	26.00€	8	208.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 169 - 8-09142A423</b>		<b>8</b>	<b>208.00€</b>	
<b>Produit : 170 - 8-09251A113</b>				
<i>MONO ALOV TKI AF</i>				
Tarif Adulte	44.00€	5	220.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	33.00€	1	33.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 170 - 8-09251A113</b>		<b>6</b>	<b>253.00€</b>	
<b>Produit : 171 - 8-09663A326</b>				
<i>SPDFIT PINNACLE-V JAM AM</i>				
Tarif Adulte	48.00€	3	144.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 171 - 8-09663A326</b>		<b>3</b>	<b>144.00€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 172 - 8-09530A434</b> <i>PLMT PNL ASHT JM</i>				
Tarif Adulte	22.00€	14	308.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 172 - 8-09530A434</b>		<b>14</b>	<b>308.00€</b>	
<b>Produit : 173 - 8-087428815</b> <i>MONOGRAM ASHT AM</i>				
Tarif Adulte	31.00€	28	868.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 173 - 8-087428815</b>		<b>28</b>	<b>868.00€</b>	
<b>Produit : 174 - 8-04510A555</b> <i>PLMT PNL ASHT V AM</i>				
Tarif Adulte	32.00€	21	672.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	24.00€	1	24.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 174 - 8-04510A555</b>		<b>22</b>	<b>696.00€</b>	
<b>Produit : 180 - 8-09657A318</b> <i>SPDFIT PINNACLE KBCK AF</i>				
Tarif Adulte	65.00€	3	195.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 180 - 8-09657A318</b>		<b>3</b>	<b>195.00€</b>	
<b>Produit : 181 - 8-09684A437</b> <i>SPDSCU SHNIDREAM PLMT AF</i>				
Tarif Adulte	62.00€	5	310.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 181 - 8-09684A437</b>		<b>5</b>	<b>310.00€</b>	
<b>Produit : 184 - 8-708127634</b> <i>PINCE NEZ COULEUR</i>				
Tarif Adulte	6.00€	5	30.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 184 - 8-708127634</b>		<b>5</b>	<b>30.00€</b>	
<b>Produit : 185 - 8-069468919</b> <i>Brassards bleu</i>				
Tarif Adulte	12.00€	5	60.00€	TAUX 0%
<b>Total Produit : 185 - 8-069468919</b>		<b>5</b>	<b>60.00€</b>	
<b>Produit : 186 - 8-090093537</b> <i>Futura Plus P14 Bleue</i>				
Tarif Adulte	17.00€	2	34.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 186 - 8-090093537</b>		<b>2</b>	<b>34.00€</b>	
<b>Produit : 187 - 8-080357239</b> <i>FUTURA BIOFUSE Femme</i>				
Tarif Adulte	21.00€	8	168.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 187 - 8-080357239</b>		<b>8</b>	<b>168.00€</b>	
<b>Produit : 188 - 8-056700299</b> <i>ZANPA Noire</i>				
Tarif Adulte	25.00€	2	50.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	1	22.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 188 - 8-056700299</b>		<b>3</b>	<b>72.50€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 34 - SPEEDO</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 192 - 8-05403A000</b>				
<i>PLMT TSRP MSBK AF BLUE/ORANGE</i>				
Tarif Adulte	36.00€	1	36.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 192 - 8-05403A000</b>		<b>1</b>	<b>36.00€</b>	
<b>Produit : 194 - 8-08733A142</b>				
<i>MONOGRAM MSBK AF</i>				
Tarif Adulte	37.00€	1	37.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 194 - 8-08733A142</b>		<b>1</b>	<b>37.00€</b>	
<b>Produit : 199 - 09-298-8434</b>				
<i>JUN JET ASS P14</i>				
Tarif Adulte	8.00€	4	32.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 199 - 09-298-8434</b>		<b>4</b>	<b>32.00€</b>	
<b>Produit : 202 - 09-530-A764</b>				
<i>AQUASHRT E10 SP LOGO PAN AQSH BLA</i>				
Tarif Adulte	17.00€	1	17.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 202 - 09-530-A764</b>		<b>1</b>	<b>17.00€</b>	
<b>Produit : 203 - 09-729-A765</b>				
<i>E10 SP LOGO THSTR MSB BLA</i>				
Tarif Adulte	24.00€	1	24.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 203 - 09-729-A765</b>		<b>1</b>	<b>24.00€</b>	
<b>Total Groupe : SPEEDO</b>		<b>1 296</b>	<b>25 644.90€</b>	

<b>Groupe : 36 - AUTRES</b>
-----------------------------

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 79 - COUCHE</b>				
<i>COUCHE AQUATIQUE</i>				
Tarif Adulte	2.00€	78	156.00€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 79 - COUCHE</b>		<b>78</b>	<b>156.00€</b>	
<b>Produit : 109 - CARTE PRO</b>				
<i>CARTE PRO</i>				
Tarif Unique	2.00€	143	286.00€	TAUX 0%
<b>Total Produit : 109 - CARTE PRO</b>		<b>143</b>	<b>286.00€</b>	
<b>Produit : 112 - DALLMAYR</b>				
<i>DALLMAYR</i>				
Tarif Adulte	942.87€	1	942.87€	TAUX 5.5%
Tarif Adulte	1 040.05€	-1	-1 040.05€	TAUX 5.5%
Tarif Adulte	1 040.05€	2	2 080.10€	TAUX 5.5%
Tarif Adulte	1 164.69€	1	1 164.69€	TAUX 5.5%
Tarif Adulte	1 926.18€	1	1 926.18€	TAUX 5.5%
<b>Total Produit : 112 - DALLMAYR</b>		<b>4</b>	<b>5 073.79€</b>	



**Filtres sélectionnés :**  
**Tous les terminaux**  
**Toutes les familles**  
**Tous les groupes**  
**Tous les modes de paiement**  
**Aucun filtre horaire**

**Etat comptable des produits vendus**

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

**Tous les modes de paiement**

<b>Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>
<b>Terminal : Tous les terminaux</b>
<b>Famille : 18 - MATERIEL</b>
<b>Groupe : 36 - AUTRES</b>

Code tarif	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total TTC	TVA
<b>Produit : 129 - JETON</b>				
<i>JETON</i>				
Tarif Adulte	0.90€	-1	-0.90€	TAUX 20%
Tarif Adulte	0.90€	295	265.50€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 129 - JETON</b>		<b>294</b>	<b>264.60€</b>	
<b>Produit : 136 - SAC ADIDAS</b>				
<i>SAC ADIDAS</i>				
Tarif Adulte	25.00€	2	50.00€	TAUX 20%
Tarif Gratuit	0.00€	20	0.00€	TAUX 20%
Tarif Excellence	22.50€	8	180.00€	TAUX 20%
Tarif salarié	18.75€	11	206.25€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 136 - SAC ADIDAS</b>		<b>41</b>	<b>436.25€</b>	
<b>Produit : 195 - COFFRET BIEN ETR</b>				
<i>COFFRET BIEN ETR</i>				
Tarif Adulte	29.90€	64	1 913.60€	TAUX 20%
<b>Total Produit : 195 - COFFRET BIEN ETR</b>		<b>64</b>	<b>1 913.60€</b>	
<b>Total Groupe : AUTRES</b>		<b>624</b>	<b>8 130.24€</b>	
<b>Total Famille : MATERIEL</b>		<b>1 920</b>	<b>33 775.14€</b>	

<b>Total Caissier : Tous les caissiers</b>	<b>62 913</b>	<b>1 132 606.55€</b>
--	---------------	----------------------

<b>Total Terminal : Tous les terminaux</b>	<b>62 913</b>	<b>1 132 606.55€</b>
--	---------------	----------------------

<b>Total Etablissement : AquaNova America - AquaNova America</b>	<b>62 913</b>	<b>1 132 606.55€</b>
--	---------------	----------------------

<b>Total Site :</b>	<b>62 913</b>	<b>1 132 606.55€</b>
---------------------	---------------	----------------------

<b><u>Composition des moyens de paiement des ventes :</u></b>		
Tous types confondus : 1 132 606,55€		

Nombre de cartes vendus : 5 098

**Arrêté le présent état à la somme de 1 132 606,55€ TTC**

St Die Des Vosges, le 20/01/2016

Le Régisseur,

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1501ODDIV002	GRECR	31/01/15	Boutique 01/15 ARICA		1 786,17	-1 786,17
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1502ODDIV017	GRECR	28/02/15	Boutique 02/15 ARICA		2 032,67	-2 032,67
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1503ODDIV012	GRECR	31/03/15	Boutique 03/15 ARICA		2 341,79	-2 341,79
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1504ODDIV014	GRECR	30/04/15	Boutique 04/15 ARICA		2 054,42	-2 054,42
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1505ODDIV011	GRECR	31/05/15	Boutique 05/15 ARICA		1 657,83	-1 657,83
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1506ODDIV059	GRECR	30/06/15	Boutique 06/15 ARICA		1 525,83	-1 525,83
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1507ODDIV036	GRECR	31/07/15	Boutique 07/15 ARICA		2 370,08	-2 370,08
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1508ODDIV063	GRECR	31/08/15	Recettes Boutique 08/15 ARICA		3 264,83	-3 264,83
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1509ODDIV033	GRECR	30/09/15	Recettes Boutique 09/15 ARICA		1 600,00	-1 600,00
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1510ODDIV026	GRECR	31/10/15	Recettes Boutique 10/15 ARICA		1 264,42	-1 264,42
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1511ODDIV027	GRECR	30/11/15	Recettes Boutique 11/15 ARICA		1 221,25	-1 221,25
112111	Recettes Boutique	ODDIV GRECR1512ODDIV061	GRECR	31/12/15	Recettes Boutique 12/15 ARICA		2 522,67	-2 522,67
					<b>Total 112111</b>		<b>23 641,96</b>	<b>-23 641,96</b>
112200	Recettes Accessoires	ODDIV GRECR1501ODDIV002	GRECR	31/01/15	Rétrocession 01/15 ARICA		785,73	-785,73
112200	Recettes Accessoires	ODDIV GRECR1504ODDIV014	GRECR	30/04/15	Distributeur 04/15 ARICA		866,71	-866,71
112200	Recettes Accessoires	ODDIV GRECR1506ODDIV051	GRECR	01/06/15	Régul Retrocession 4+7 ARICA		2 340,71	-2 340,71
112200	Recettes Accessoires	ODDIV GRECR1508ODDIV063	GRECR	31/08/15	Recettes Boutique 08/15 ARICA		970,58	-970,58
112200	Recettes Accessoires	ODDIV GRECR1510ODDIV026	GRECR	31/10/15	Rec. Rétrocession 10/15 ARICA		1 605,15	-1 605,15
					<b>Total 112200</b>		<b>6 568,88</b>	<b>-6 568,88</b>
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1501-001	GRECR	05/01/15	Frais de gestion		2 185,66	-2 185,66
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1501-001	GRECR	05/01/15	Rémunération prestation		2 364,08	-2 364,08
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1501-001	GRECR	05/01/15	Prestation		42 500,78	-42 500,78
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1501-002	GRECR	05/01/15	Frais de gestion		2 051,26	-2 051,26
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1501-002	GRECR	05/01/15	Rémunération prestation		2 218,70	-2 218,70
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1501-002	GRECR	05/01/15	Prestation		39 886,25	-39 886,25
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1502-001	GRECR	06/02/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1502-001	GRECR	06/02/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1502-001	GRECR	06/02/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1502-002	GRECR	18/02/15	Prestation		49,45	-49,45
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1503-001	GRECR	05/03/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1503-001	GRECR	05/03/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :		01/01/2015	31/12/2015	
		AQUANOVA AMERICA								
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1503-001	GRECR	05/03/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1504-001	GRECR	03/04/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1504-001	GRECR	03/04/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1504-001	GRECR	03/04/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1505-001	GRECR	04/05/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1505-001	GRECR	04/05/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1505-001	GRECR	04/05/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1506-001	GRECR	05/06/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1506-001	GRECR	05/06/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1506-001	GRECR	05/06/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1507-001	GRECR	06/07/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1507-001	GRECR	06/07/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1507-001	GRECR	06/07/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1508-001	GRECR	05/08/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1508-001	GRECR	05/08/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1508-001	GRECR	05/08/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1509-001	GRECR	04/09/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1509-001	GRECR	04/09/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1509-001	GRECR	04/09/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1510-001	GRECR	05/10/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1510-001	GRECR	05/10/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1510-001	GRECR	05/10/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1511-001	GRECR	05/11/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1511-001	GRECR	05/11/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1511-001	GRECR	05/11/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1512-004	GRECR	04/12/15	Frais de gestion		4 239,27	-4 239,27		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1512-004	GRECR	04/12/15	Rémunération prestation		4 585,33	-4 585,33		
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1512-004	GRECR	04/12/15	Prestation		82 431,58	-82 431,58		
					<b>Total 121100</b>		<b>1 095 074,16</b>	<b>-1 095 074,16</b>		
212100	P2 Maintenance et entretien	ODDIV GRECR1512ODDIV152	GRECR	01/12/15	Recal OCEDIS Pdt Analyse ARICA	208,90		208,90		
					<b>Total 212100</b>	<b>208,90</b>		<b>208,90</b>		

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1501F0151	GRECR	13/01/15	OCEDIS reactif ph ARICA	208,90		208,90	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1501F0203	GRECR	22/01/15	LUSTRAL fourniture 01/15 ARICA	162,59		162,59	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1501F0202	GRECR	26/01/15	LUSTRAL maint 01/15 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	CORA Air wick, bloc ARICA	17,27		17,27	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1502F0020	GRECR	03/02/15	MANUTAN tapis absorbant ARICA	174,64		174,64	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1502F0150	GRECR	04/02/15	DELORY cordiste fausse ARICA	729,97		729,97	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1502F0152	GRECR	24/02/15	LUSTRAL entret 02/15 ARICA	142,06		142,06	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1502F0151	GRECR	28/02/15	LUSTRAL maint 02/15 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	AVFOU GRECR1504F0042	GRECR	01/04/15	LUSTRAL avoir nettoyage ARICA		58,41	-58,41	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1504F0037	GRECR	01/04/15	LUSTRAL maintenance 3/15 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1504F0069	GRECR	01/04/15	PROMOCASH epong alu ARICA	18,42		18,42	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	CORA Prod entretien ARICA	43,79		43,79	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1504ODINV029	GRECR	30/04/15	FNP Lustral Ent. 04/18 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0039	GRECR	01/05/15	LUSTRAL entret vitre 04 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0109	GRECR	01/05/15	LUSTRAL entretien 04/15 ARICA	78,00		78,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0110	GRECR	01/05/15	LUSTRAL entretien 04/15 ARICA	160,91		160,91	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0115	GRECR	01/05/15	LONZA power clean ARICA	372,27		372,27	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1505ODINV169	GRECR	01/05/15	FNP Lustral Ent. 04/18 ARICA		4 260,80	-4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0195	GRECR	26/05/15	LUSTRAL entretien 05/15 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0192	GRECR	29/05/15	LUSTRAL entretien 05/15 ARICA	210,72		210,72	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1505F0193	GRECR	29/05/15	LUSTRAL roul papier 05/15 ARICA	160,91		160,91	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0014	GRECR	01/07/15	ZEP suersponge ARICA	501,00		501,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0100	GRECR	01/07/15	LONZA prod entretien ARICA	258,85		258,85	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0119	GRECR	01/07/15	PROMOCASH gants ARICA	2,55		2,55	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0277	GRECR	01/07/15	LUSTRAL entretien 06 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0342	GRECR	27/07/15	LUSTRAL entretien 14/07 ARICA	68,25		68,25	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0343	GRECR	27/07/15	LUSTRAL prodentretien 07 ARICA	161,81		161,81	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1507F0344	GRECR	27/07/15	LUSTRAL entretien 07 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1508F0152	GRECR	01/08/15	ZEP supersponge ARICA	501,00		501,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1508F0201	GRECR	31/08/15	LUSTRAL nettoyage piscine ARIC	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP LUSTRAL Prod. 8.15 ARICA	68,25		68,25	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP LUSTRAL Ent. 8.15 ARICA	239,76		239,76	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP ZEP Prod ent 31.08 ARICA	278,00		278,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP LONZA Prod ent 31.08 ARICA	671,09		671,09	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1509F0048	GRECR	01/09/15	LUSTRAL savon papier ARICA	239,76		239,76	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1509F0049	GRECR	01/09/15	LUSTRAL entretien 08 ARICA	68,25		68,25	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1509F0052	GRECR	01/09/15	LONZA prod entretien ARICA	671,09		671,09	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1509F0053	GRECR	01/09/15	ZEP prod entretien ARICA	278,00		278,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP LUSTRAL Prod. 8.15 ARICA		68,25	-68,25	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP LUSTRAL Ent. 8.15 ARICA		239,76	-239,76	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP ZEP Prod ent 31.08 ARICA		278,00	-278,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP LONZA Prod ent 31.08 ARICA		671,09	-671,09	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1509F0055	GRECR	20/09/15	DELORY nettoyage fausse ARICA	729,97		729,97	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1510F0075	GRECR	01/10/15	ZEP prod entretien ARICA	137,40		137,40	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1510F0081	GRECR	01/10/15	LUSTRAL entretien 09 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1511F0023	GRECR	01/11/15	LUSTRAL entretien 10 ARICA	144,42		144,42	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1511F0025	GRECR	01/11/15	ZEP produit entretien ARICA	832,10		832,10	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1511F0027	GRECR	01/11/15	LUSTRAL entretien 10 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0049	GRECR	01/12/15	LUSTRAL entretien 11/15 ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0052	GRECR	01/12/15	LONZA produit entretien ARICA	465,00		465,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0054	GRECR	01/12/15	LUSTRAL nettoyage 11 ARICA	68,25		68,25	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0055	GRECR	01/12/15	LUSTRAL nettoyage 11 ARICA	60,00		60,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0056	GRECR	01/12/15	LUSTRAL papier t savon ARICA	120,78		120,78	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0168	GRECR	01/12/15	LONZA produit entretien ARICA	258,93		258,93	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1512F0163	GRECR	14/12/15	ZEP glass supersonge ARICA	180,00		180,00	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	BRICODEPOT gants, seau ARICA	36,50		36,50	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODINV GRECR1512ODINV089	GRECR	31/12/15	FNP LUSTRAL maint prop ARICA	4 260,80		4 260,80	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODINV GRECR1512ODINV090	GRECR	31/12/15	FNP LUSTRAL savons ARICA	108,96		108,96	
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	ODINV GRECR1512ODINV091	GRECR	31/12/15	FNP LUSTRAL entr vitre ARICA	1 250,00		1 250,00	
					<b>Total 212300</b>	<b>66 270,82</b>	<b>5 576,31</b>	<b>60 694,51</b>	
212400	Entretien espaces verts	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP BARADEL Esp verts ARICA	5 078,00		5 078,00	
212400	Entretien espaces verts	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP BARADEL Esp verts ARICA		5 078,00	-5 078,00	
212400	Entretien espaces verts	FAFOU GRECR1512F0156	GRECR	23/12/15	BARADEL espace vert 2015 ARIC	7 617,00		7 617,00	
					<b>Total 212400</b>	<b>12 695,00</b>	<b>5 078,00</b>	<b>7 617,00</b>	
212500	Contrats de maintenance	ODINV GRECR1501ODINV034	GRECR	01/01/15	CCA sur facture LINDE	1 577,77		1 577,77	
212500	Contrats de maintenance	AVFOU GRECR1501F0207	GRECR	02/01/15	APPLICAM avoir maint 14 ARICA		4 830,98	-4 830,98	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1501F0085	GRECR	09/01/15	DELTA telesurv 15 ARICA	792,82		792,82
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1501ODINV219	GRECR	31/01/15	CCA sur facture DELTA Security		386,64	-386,64
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1501ODINV241	GRECR	31/01/15	CCA sur facture LINDE		1 380,02	-1 380,02
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1501ODINV305	GRECR	31/01/15	CCA sur facture DELTA Security		725,48	-725,48
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1501ODINV316	GRECR	31/01/15	CCA sur facture LINDE		1 544,98	-1 544,98
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1502ODINV171	GRECR	31/01/15	CCA sur facture DELTA Security	386,64		386,64
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1502ODINV193	GRECR	31/01/15	CCA sur facture LINDE	1 380,02		1 380,02
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1502ODINV257	GRECR	01/02/15	CCA sur facture DELTA Security	725,48		725,48
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1502ODINV268	GRECR	01/02/15	CCA sur facture LINDE	1 544,98		1 544,98
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1502ODINV036	GRECR	28/02/15	CCA sur facture DELTA Security		664,67	-664,67
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1502ODINV059	GRECR	28/02/15	CCA sur facture LINDE		1 515,37	-1 515,37
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1503ODINV030	GRECR	01/03/15	CCA sur facture DELTA Security	664,67		664,67
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1503ODINV053	GRECR	01/03/15	CCA sur facture LINDE	1 515,37		1 515,37
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1503ODINV168	GRECR	31/03/15	CCA sur facture DELTA Security		597,33	-597,33
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1503ODINV194	GRECR	31/03/15	CCA sur facture LINDE		1 482,59	-1 482,59
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1504ODINV147	GRECR	01/04/15	CCA sur facture DELTA Security	597,33		597,33
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1504ODINV173	GRECR	01/04/15	CCA sur facture LINDE	1 482,59		1 482,59
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1504ODINV257	GRECR	30/04/15	CCA sur facture DELTA Security		532,17	-532,17
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1504ODINV285	GRECR	30/04/15	CCA sur facture LINDE		1 450,87	-1 450,87
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1505ODINV059	GRECR	01/05/15	CCA sur facture DELTA Security	532,17		532,17
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1505ODINV087	GRECR	01/05/15	CCA sur facture LINDE	1 450,87		1 450,87
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1505ODINV249	GRECR	31/05/15	CCA sur facture DELTA Security		464,83	-464,83
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1505ODINV277	GRECR	31/05/15	CCA sur facture LINDE		1 418,09	-1 418,09
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1506ODINV033	GRECR	01/06/15	CCA sur facture DELTA Security	464,83		464,83
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1506ODINV061	GRECR	01/06/15	CCA sur facture LINDE	1 418,09		1 418,09
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1506ODINV151	GRECR	30/06/15	CCA sur facture DELTA Security		399,67	-399,67
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1506ODINV173	GRECR	30/06/15	CCA sur facture LINDE		1 386,36	-1 386,36
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1507ODINV032	GRECR	01/07/15	CCA sur facture DELTA Security	399,67		399,67
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1507ODINV054	GRECR	01/07/15	CCA sur facture LINDE	1 386,36		1 386,36
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1507ODINV137	GRECR	31/07/15	CCA sur facture DELTA Security		332,33	-332,33
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1507ODINV162	GRECR	31/07/15	CCA sur facture LINDE		1 353,58	-1 353,58
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1508ODINV082	GRECR	01/08/15	CCA sur facture DELTA Security	332,33		332,33
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1508ODINV107	GRECR	01/08/15	CCA sur facture LINDE	1 353,58		1 353,58
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1508ODINV207	GRECR	31/08/15	CCA sur facture DELTA Security		265,00	-265,00
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1508ODINV235	GRECR	31/08/15	CCA sur facture LINDE		1 320,80	-1 320,80

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1509ODINV042	GRECR	01/09/15	CCA sur facture DELTA Security	265,00		265,00	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1509ODINV070	GRECR	01/09/15	CCA sur facture LINDE	1 320,80		1 320,80	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1509ODINV416	GRECR	30/09/15	CCA sur facture DELTA Security		199,83	-199,83	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1510ODINV245	GRECR	01/10/15	CCA sur facture DELTA Security	199,83		199,83	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1510ODINV361	GRECR	31/10/15	CCA sur facture DELTA Security		132,50	-132,50	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1511ODINV274	GRECR	01/11/15	CCA sur facture DELTA Security	132,50		132,50	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1511ODINV408	GRECR	30/11/15	CCA sur facture DELTA Security		67,34	-67,34	
212500	Contrats de maintenance	AVFOU GRECR1512F0314	GRECR	01/12/15	LINDE Ctt 14/1/-31/1/19 AquaA		1 950,00	-1 950,00	
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1512F0313	GRECR	01/12/15	LINDE Ctt 14/1/-31/1/19 AquaA	1 950,00		1 950,00	
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1512ODINV484	GRECR	01/12/15	CCA sur facture DELTA Security	67,34		67,34	
212500	Contrats de maintenance	ODINV GRECR1512ODINV627	GRECR	31/12/15	CCA sur facture LINDE		1 191,78	-1 191,78	
					<b>Total 212500</b>	<b>21 941,04</b>	<b>25 593,21</b>	<b>-3 652,17</b>	
212600	Controles reglementaires	FAFOU GRECR1507F0098	GRECR	01/07/15	OCEDIS prod analyse ARICA	208,90		208,90	
212600	Controles reglementaires	ODDIV GRECR1512ODDIV152	GRECR	01/12/15	Recal OCEDIS Pdt Analyse ARICA		208,90	-208,90	
					<b>Total 212600</b>	<b>208,90</b>	<b>208,90</b>	<b>0,00</b>	
212690	Hébert.Maint.Inform.	ODANA GRECR1512ODA009	GRECR	31/12/15	PROV MAINT INFO 2015	3 000,00		3 000,00	
					<b>Total 212690</b>	<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>	
212710	Entretien et rép bien immo	FAFOU GRECR1504F0035	GRECR	01/04/15	AUTODISTRIB raccord flex ARICA	875,90		875,90	
					<b>Total 212710</b>	<b>875,90</b>		<b>875,90</b>	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1502F0155	GRECR	12/02/15	ACCASTILLAGE DIF repar ARICA	219,27		219,27	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1504F0036	GRECR	01/04/15	SVD cinch cable rca jack ARICA	58,32		58,32	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1504F0073	GRECR	01/04/15	JOHNSON diag cardio ARICA	200,00		200,00	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1504F0074	GRECR	01/04/15	JOHNSON courroie ARICA	24,82		24,82	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1505F0194	GRECR	22/05/15	WATERFORM sangles ARICA	149,75		149,75	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1507F0311	GRECR	16/07/15	LOCALAIN batterie ARICA	162,00		162,00	
212720	Entretien matériel et outillag	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP HEXAGONE Rep° Robot ARICA	1 350,00		1 350,00	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1509F0126	GRECR	01/09/15	HEXAGONE repar chrono ARICA	30,00		30,00	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1509F0127	GRECR	01/09/15	HEXAGONE repar chrono ARICA	668,30		668,30	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1509F0128	GRECR	01/09/15	HEXAGONE repar chrono ARICA	681,70		681,70	
212720	Entretien matériel et outillag	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP HEXAGONE Rep° Robot ARICA		1 350,00	-1 350,00	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1510F0079	GRECR	01/10/15	WATERFORM selle ARICA	40,79		40,79	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1511F0028	GRECR	01/11/15	JOHNSON sangle rameur ARICA	21,16		21,16	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1511F0138	GRECR	09/11/15	WATERFORM sangles ARICA	122,45		122,45	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1512F0058	GRECR	01/12/15	WATERFORM selle kit piec ARICA	399,79		399,79	
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1512F0161	GRECR	18/12/15	AQUADIF entret plongee ARICA	816,00		816,00	
					<b>Total 212720</b>	<b>4 944,35</b>	<b>1 350,00</b>	<b>3 594,35</b>	
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1501F0192	GRECR	30/01/15	OMB cop 30/09-31/12 ARICA	672,52		672,52	
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1501F0192	GRECR	30/01/15	OMB cop 01/01-31/03/15 ARICA	134,17		134,17	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1502ODINV078	GRECR	28/02/15	CCA sur facture O.M.B. VASSARD		46,21	-46,21	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1503ODINV072	GRECR	01/03/15	CCA sur facture O.M.B. VASSARD	46,21		46,21	
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1505F0116	GRECR	01/05/15	OMB cop 31/12-30/06 ARICA	912,70		912,70	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1505ODINV298	GRECR	31/05/15	CCA sur facture O.M.B. VASSARD		150,45	-150,45	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1506ODINV082	GRECR	01/06/15	CCA sur facture O.M.B. VASSARD	150,45		150,45	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP OMB Cop 07+8 ARICA	304,23		304,23	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP OMB Cop 07+8 ARICA		304,23	-304,23	
212730	Entretien matériel bureau info	AVFOU GRECR1510F0080	GRECR	01/10/15	OMB avoir cop 31/03-30/09 ARIC		18,90	-18,90	
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1510F0077	GRECR	01/10/15	OMB cop 31/03-30/09 ARICA	701,55		701,55	
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1511F0021	GRECR	01/11/15	OMB cop 30/06-31/12 ARICA	785,53		785,53	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1511ODINV463	GRECR	30/11/15	CCA sur facture O.M.B. VASSARD		131,63	-131,63	
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1512ODINV539	GRECR	01/12/15	CCA sur facture O.M.B. VASSARD	131,63		131,63	
212730	Entretien matériel bureau info	ODINV GRECR1512ODINV092	GRECR	31/12/15	FNP HEITZ récup fichier ARICA	196,00		196,00	
					<b>Total 212730</b>	<b>4 034,99</b>	<b>651,42</b>	<b>3 383,57</b>	
213100	Salaires et primes	ODINV GRECR1501ODINV103	GRECR	01/01/15	PROV. PRIMES au 31/12/14		3 400,00	-3 400,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	10,60		10,60	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	195,62		195,62	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	23 932,29		23 932,29	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	3 025,00		3 025,00	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213100	Salaires et primes	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	2 975,54		2 975,54
213100	Salaires et primes	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	5 403,04		5 403,04
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	191,42		191,42
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	268,25		268,25
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	180,04		180,04
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	123,55		123,55
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	190,80		190,80
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	2 590,66		2 590,66
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	25 000,69		25 000,69
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	7 323,43		7 323,43
213100	Salaires et primes	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	72,07		72,07
213100	Salaires et primes	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	360,07		360,07
213100	Salaires et primes	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	7 601,93		7 601,93
213100	Salaires et primes	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	3 476,83		3 476,83
213100	Salaires et primes	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	24 380,62		24 380,62
213100	Salaires et primes	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	3 029,94		3 029,94
213100	Salaires et primes	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		10,60	-10,60
213100	Salaires et primes	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		195,62	-195,62
213100	Salaires et primes	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		2 975,54	-2 975,54
213100	Salaires et primes	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		5 403,04	-5 403,04
213100	Salaires et primes	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		23 932,29	-23 932,29
213100	Salaires et primes	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		3 025,00	-3 025,00
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	2 975,54		2 975,54
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	5 403,04		5 403,04
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	23 932,29		23 932,29
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	10,60		10,60
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	195,62		195,62
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	3 032,05		3 032,05
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	6 605,56		6 605,56
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	25 013,92		25 013,92
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	3 022,25		3 022,25
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	348,84		348,84
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	509,61		509,61

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	87,52		87,52	
213100	Salaires et primes	ODS GRECR1504ODINV021	GRECR	30/04/15	Prov° Primes 2014 au 30/04	3 400,00		3 400,00	
213100	Salaires et primes	ODS GRECR1505ODINV161	GRECR	01/05/15	Prov° Primes 2014 au 30/04		3 400,00	-3 400,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	23 339,76		23 339,76	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	6 549,73		6 549,73	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	2 524,32		2 524,32	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	3 025,00		3 025,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	232,45		232,45	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	3 105,07		3 105,07	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	6 606,25		6 606,25	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	25 137,58		25 137,58	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	1 522,85		1 522,85	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	45,32		45,32	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	91,64		91,64	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	442,65		442,65	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	144,14		144,14	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	320,56		320,56	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	641,48		641,48	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	27 980,96		27 980,96	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	3 569,09		3 569,09	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	8 158,33		8 158,33	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	3 000,00		3 000,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	7 623,63		7 623,63	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	25 972,60		25 972,60	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	3 867,11		3 867,11	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	3 000,00		3 000,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	1 526,80		1 526,80	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	801,85		801,85	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		185,53	-185,53	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	238,56		238,56	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		1 507,20	-1 507,20	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	1 444,07		1 444,07	
213100	Salaires et primes	ODS GRECR1508ODINV006	GRECR	31/08/15	PROV PRIMES QUAD	3 573,00		3 573,00	
213100	Salaires et primes	ODS GRECR1509ODINV241	GRECR	01/09/15	PROV PRIMES QUAD		3 573,00	-3 573,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	618,57		618,57	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	944,28		944,28	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	3 080,31		3 080,31	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	7 522,51		7 522,51	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	25 292,88		25 292,88	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	3 000,00		3 000,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		1 283,13	-1 283,13	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	1 825,54		1 825,54	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	2 999,41		2 999,41	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	6 659,71		6 659,71	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	23 520,86		23 520,86	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	3 000,00		3 000,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	2 406,16		2 406,16	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	25 042,48		25 042,48	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	6 968,71		6 968,71	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	3 000,00		3 000,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	120,81		120,81	
213100	Salaires et primes	ODINV GRECR1512ODINV062	GRECR	31/12/15	Provision prime	1 900,00		1 900,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		1 728,10	-1 728,10	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		1 875,17	-1 875,17	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		1 444,07	-1 444,07	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	1 730,97		1 730,97	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	1 521,91		1 521,91	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		1 824,25	-1 824,25	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	1 878,04		1 878,04	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	188,01		188,01	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	1 730,97		1 730,97	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	1 730,98		1 730,98	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	1 856,97		1 856,97	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	1 827,10		1 827,10	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	2 615,64		2 615,64	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	23 984,15		23 984,15	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	6 568,07		6 568,07	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	3 000,00		3 000,00	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		1 854,10	-1 854,10	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		97,78	-97,78	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		1 728,10	-1 728,10	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	1 730,97		1 730,97	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		1 369,30	-1 369,30	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		238,56	-238,56	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	185,53		185,53	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	1 369,30		1 369,30	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		1 752,10	-1 752,10	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		1 728,10	-1 728,10	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		1 712,76	-1 712,76	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	1 715,63		1 715,63	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	1 730,97		1 730,97	
213100	Salaires et primes	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		1 728,10	-1 728,10	
					<b>Total 213100</b>	<b>528 671,47</b>	<b>67 971,44</b>	<b>460 700,03</b>	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV145	GRECR	01/01/15	CP 311214		4 655,50	-4 655,50	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV145	GRECR	01/01/15	CP 311214		19 596,03	-19 596,03	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV145	GRECR	01/01/15	CP 311214		4 650,50	-4 650,50	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV145	GRECR	01/01/15	CP 311214		2 149,24	-2 149,24	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV146	GRECR	01/01/15	CP 311214		1 652,70	-1 652,70	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV146	GRECR	01/01/15	CP 311214		6 956,59	-6 956,59	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV146	GRECR	01/01/15	CP 311214		1 650,93	-1 650,93	
213200	Congés payés	ODS GRECR1501ODINV146	GRECR	01/01/15	CP 311214		763,00	-763,00	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	5 984,24		5 984,24	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	726,48		726,48	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	1 587,95		1 587,95	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	1 758,33		1 758,33	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	16 856,98		16 856,98	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	2 046,40		2 046,40	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	4 473,10		4 473,10	
213200	Congés payés	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	4 953,02		4 953,02	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	302,49		302,49	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	1 671,11		1 671,11	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	224,93		224,93	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	121,30		121,30	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	107,38		107,38	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	593,24		593,24	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	79,85		79,85	
213200	Congés payés	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	43,06		43,06	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	-671,05		-671,05	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	2 063,58		2 063,58	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	563,82		563,82	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	53,94		53,94	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	-238,23		-238,23	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	732,58		732,58	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	200,16		200,16	
213200	Congés payés	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	19,14		19,14	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		16 856,98	-16 856,98	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		2 046,40	-2 046,40	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		4 473,10	-4 473,10	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		4 953,02	-4 953,02	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		5 984,24	-5 984,24	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		726,48	-726,48	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		1 587,95	-1 587,95	
213200	Congés payés	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		1 758,33	-1 758,33	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	16 856,98		16 856,98	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	2 046,40		2 046,40	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	4 473,10		4 473,10	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	4 953,02		4 953,02	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	5 984,24		5 984,24	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	726,48		726,48	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	1 587,95		1 587,95	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	1 758,33		1 758,33	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	74,80		74,80	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	381,49		381,49	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	210,68		210,68	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	-1 088,13		-1 088,13	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	1 503,58		1 503,58	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	-386,28		-386,28	
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	533,77		533,77	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213200	Congés payés	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	135,43		135,43
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-302,32	302,32
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-2 300,26	2 300,26
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-428,44	428,44
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-263,30	263,30
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-107,32	107,32
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-816,60	816,60
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-152,09	152,09
213200	Congés payés	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		-93,47	93,47
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	1 965,75		1 965,75
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	660,58		660,58
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	220,95		220,95
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	152,29		152,29
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	697,80		697,80
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	234,49		234,49
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	78,43		78,43
213200	Congés payés	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	54,06		54,06
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	367,66		367,66
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	15,54		15,54
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	90,07		90,07
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	106,50		106,50
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	1 035,70		1 035,70
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	43,77		43,77
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	253,72		253,72
213200	Congés payés	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	299,99		299,99
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		2 452,10	-2 452,10
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		746,64	-746,64
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		711,67	-711,67
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		-300,00	300,00
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		870,48	-870,48
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		265,05	-265,05
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		252,64	-252,64
213200	Congés payés	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015		-106,50	106,50
213200	Congés payés	FAFOU GRECR1509F0142	GRECR	01/09/15	Refact Lehuger	6 006,83		6 006,83
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		4 032,99	-4 032,99

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		-12,62	12,62
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		-281,39	281,39
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		-299,97	299,97
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		1 431,70	-1 431,70
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		-4,49	4,49
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		-99,89	99,89
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015		-106,49	106,49
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		128,32	-128,32
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	165,97		165,97
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		45,55	-45,55
213200	Congés payés	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	58,92		58,92
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	2 977,40		2 977,40
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	1 072,87		1 072,87
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	299,99		299,99
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	965,43		965,43
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	1 056,97		1 056,97
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	380,88		380,88
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	106,50		106,50
213200	Congés payés	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	342,74		342,74
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	-578,82		-578,82
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	412,87		412,87
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	300,04		300,04
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	-626,09		-626,09
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	-222,27		-222,27
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	106,51		106,51
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	146,57		146,57
213200	Congés payés	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	-205,47		-205,47
213200	Congés payés	ODDIV GRECR1512ODDIV156	GRECR	01/12/15	REGUL CP TRANSFERE		1 286,40	-1 286,40
213200	Congés payés	ODDIV GRECR1512ODDIV156	GRECR	01/12/15	REGUL CP TRANSFERE		3 623,66	-3 623,66
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	509,65		509,65
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	106,50		106,50
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	117,90		117,90
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	201,11		201,11
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	159,87		159,87
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	159,87		159,87

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015		993,03	-993,03	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	141,24		141,24	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015		-170,40	170,40	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	159,87		159,87	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	159,87		159,87	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015		178,32	-178,32	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	2 265,83		2 265,83	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	232,11		232,11	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015	-58,62		-58,62	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	-908,07		-908,07	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		1 196,58	-1 196,58	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015	-20,81		-20,81	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	-322,36		-322,36	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	1 435,57		1 435,57	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	300,01		300,01	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	332,16		332,16	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	566,53		566,53	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015		63,30	-63,30	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	56,75		56,75	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	804,37		804,37	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		424,79	-424,79	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	82,40		82,40	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	50,14		50,14	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015		-60,49	60,49	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	56,75		56,75	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015		352,53	-352,53	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	56,76		56,76	
213200	Congés payés	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	56,75		56,75	
					<b>Total 213200</b>	<b>109 752,93</b>	<b>93 610,70</b>	<b>16 142,23</b>	
213310	Charges sociales	ODINV GRECR1501ODINV103	GRECR	01/01/15	PROV. PRIMES au 31/12/14		1 207,00	-1 207,00	
213310	Charges sociales	ODDIV GRECR1501ODDIV037	GRECR	02/01/15	Régul Transport 2014 ARICA	2 499,00		2 499,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	46,79		46,79	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	10,00		10,00	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	18,15		18,15	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	105,99		105,99	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	45,38		45,38	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	20,23		20,23	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	36,75		36,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	162,74		162,74	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	20,57		20,57	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	323,34		323,34	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	912,53		912,53	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	4 099,99		4 099,99	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	46,27		46,27	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	60,91		60,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	239,32		239,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	30,25		30,25	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	174,07		174,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	336,20		336,20	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	1 299,84		1 299,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	176,96		176,96	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	1 071,48		1 071,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	13,39		13,39	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	24,31		24,31	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	107,71		107,71	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	13,61		13,61	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	11,90		11,90	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	21,62		21,62	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	95,72		95,72	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	12,10		12,10	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	48,91		48,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	469,13		469,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	371,41		371,41	
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	323,34		323,34	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	76,08		76,08
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	19,02		19,02
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	112,52		112,52
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	32,96		32,96
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	41,29		41,29
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	250,00		250,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	17,62		17,62
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	170,00		170,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	49,80		49,80
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	82,42		82,42
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	4 692,52		4 692,52
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	1 179,52		1 179,52
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	308,21		308,21
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	1 071,48		1 071,48
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	11,65		11,65
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	30,25		30,25
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	47,30		47,30
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	48,91		48,91
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	485,88		485,88
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	10,36		10,36
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	100,00		100,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	29,29		29,29
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	151,54		151,54
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	1 354,10		1 354,10
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	428,43		428,43
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	176,96		176,96
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	24,60		24,60
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	8,71		8,71
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	111,93		111,93
213310	Charges sociales	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	626,27		626,27
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	1 437,72		1 437,72

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	4 864,63		4 864,63	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	1 139,81		1 139,81	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	30,41		30,41	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	13,91		13,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	97,53		97,53	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	12,12		12,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	101,22		101,22	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	52,78		52,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	243,80		243,80	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	30,30		30,30	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	424,60		424,60	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	203,39		203,39	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	1 325,19		1 325,19	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	177,25		177,25	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	34,22		34,22	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	15,65		15,65	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	109,73		109,73	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	13,63		13,63	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	304,32		304,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	25,55		25,55	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	11,68		11,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	107,51		107,51	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	45,45		45,45	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	473,68		473,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	46,79		46,79	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	48,92		48,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	51,71		51,71	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	23,64		23,64	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	165,78		165,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	20,60		20,60	
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		20,23	-20,23	
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		36,75	-36,75	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		162,74	-162,74
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		20,57	-20,57
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		46,27	-46,27
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		60,91	-60,91
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		239,32	-239,32
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		30,25	-30,25
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		13,39	-13,39
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		24,31	-24,31
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		107,71	-107,71
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		13,61	-13,61
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		912,53	-912,53
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		4 099,99	-4 099,99
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		371,41	-371,41
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		1 071,48	-1 071,48
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		323,34	-323,34
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		76,08	-76,08
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		38,04	-38,04
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		19,02	-19,02
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		174,07	-174,07
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		336,20	-336,20
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		1 299,84	-1 299,84
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		176,96	-176,96
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		10,00	-10,00
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		18,15	-18,15
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		105,99	-105,99
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		45,38	-45,38
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		46,79	-46,79
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		48,91	-48,91
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		469,13	-469,13
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		11,90	-11,90
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		21,62	-21,62
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		95,72	-95,72
213310	Charges sociales	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		12,10	-12,10
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	20,23		20,23
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	36,75		36,75

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	162,74		162,74	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	20,57		20,57	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	46,27		46,27	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	60,91		60,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	239,32		239,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	30,25		30,25	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	13,39		13,39	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	24,31		24,31	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	107,71		107,71	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	13,61		13,61	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	912,53		912,53	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	4 099,99		4 099,99	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	371,41		371,41	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	1 071,48		1 071,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	323,34		323,34	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	174,07		174,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	336,20		336,20	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	1 299,84		1 299,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	176,96		176,96	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	10,00		10,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	18,15		18,15	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	105,99		105,99	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	45,38		45,38	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	46,79		46,79	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	48,91		48,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	469,13		469,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	11,90		11,90	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	21,62		21,62	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	95,72		95,72	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	12,10		12,10	
213310	Charges sociales	ODDIV GRECR1504ODDIV052	GRECR	30/04/15	URSSAF Solde	2,00		2,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	22,19		22,19	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	110,69		110,69	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	10,15		10,15	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	1,17		1,17	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	45,48		45,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	47,02		47,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	48,92		48,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	473,68		473,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	304,32		304,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	849,76		849,76	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	4 596,29		4 596,29	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	26,42		26,42	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	100,06		100,06	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	12,08		12,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	1,40		1,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	12,13		12,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	44,92		44,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	170,09		170,09	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	20,55		20,55	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	2,37		2,37	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	20,62		20,62	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	80,72		80,72	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	265,52		265,52	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	43,45		43,45	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	6,98		6,98	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	30,32		30,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	29,72		29,72	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	112,60		112,60	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	13,61		13,61	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	1,57		1,57	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	13,64		13,64	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	684,54		684,54	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	76,14		76,14	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	1 073,99		1 073,99	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	386,43		386,43	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	1 362,25		1 362,25	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	176,80		176,80	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	20,41		20,41	
213310	Charges sociales	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	177,37		177,37	
213310	Charges sociales	ODS GRECR1504ODINV021	GRECR	30/04/15	Prov° Chg/Primes 2014 au 30/04	1 207,00		1 207,00	
213310	Charges sociales	ODS GRECR1505ODINV161	GRECR	01/05/15	Prov° Chg/Primes 2014 au 30/04		1 207,00	-1 207,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	176,96		176,96	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	93,35		93,35	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	26,20		26,20	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	10,10		10,10	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	12,10		12,10	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	105,06		105,06	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	29,47		29,47	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	11,36		11,36	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	13,61		13,61	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	105,07		105,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	22,01		22,01	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	8,48		8,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	45,38		45,38	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	158,71		158,71	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	44,54		44,54	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	17,16		17,16	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	20,57		20,57	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	80,16		80,16	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	27,84		27,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	30,25		30,25	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	242,87		242,87	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	891,13		891,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	4 107,81		4 107,81	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	426,06		426,06	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	1 088,12		1 088,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	304,32		304,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	38,04		38,04	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015	
		AQUANOVA AMERICA								
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	76,08		76,08		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	19,02		19,02		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	383,16		383,16		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	147,67		147,67		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	1 264,31		1 264,31		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	47,02		47,02		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	48,91		48,91		
213310	Charges sociales	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	473,68		473,68		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	13,98		13,98		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	29,73		29,73		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	113,13		113,13		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	6,85		6,85		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	21,11		21,11		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	44,93		44,93		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	170,94		170,94		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	10,36		10,36		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	285,30		285,30		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	76,08		76,08		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	38,04		38,04		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	19,02		19,02		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	181,66		181,66		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	386,47		386,47		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	1 369,47		1 369,47		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	89,08		89,08		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	12,42		12,42		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	26,43		26,43		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	100,55		100,55		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	6,09		6,09		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	4 320,28		4 320,28		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	881,71		881,71		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	389,19		389,19		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	548,52		548,52		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	34,91		34,91		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	84,14		84,14		
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	280,04		280,04		

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	15,23		15,23
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	10,43		10,43
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	22,19		22,19
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	111,15		111,15
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	22,84		22,84
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	24,48		24,48
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	47,03		47,03
213310	Charges sociales	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	473,68		473,68
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	343,17		343,17
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	45,61		45,61
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	117,16		117,16
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	30,00		30,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	16,06		16,06
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	125,93		125,93
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	36,73		36,73
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	13,50		13,50
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	285,30		285,30
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	19,02		19,02
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	38,04		38,04
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	76,08		76,08
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	339,91		339,91
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	1 949,51		1 949,51
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	5 093,07		5 093,07
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	1 079,12		1 079,12
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	462,63		462,63
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	14,27		14,27
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	111,93		111,93
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	32,64		32,64
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	12,00		12,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	11,99		11,99
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	120,66		120,66
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	27,41		27,41
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	45,00		45,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	1 548,73		1 548,73
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	208,77		208,77

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	477,27		477,27	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	175,50		175,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	47,02		47,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	48,84		48,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	24,26		24,26	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	190,26		190,26	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	55,49		55,49	
213310	Charges sociales	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	20,40		20,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		462,63	-462,63	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	9,82		9,82	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		5,06	-5,06	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	4,85		4,85	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	392,16		392,16	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	6,50		6,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	34,29		34,29	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	116,89		116,89	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	17,41		17,41	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	13,50		13,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		6,78	-6,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		6,03	-6,03	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	5,78		5,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	30,48		30,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	103,89		103,89	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	15,47		15,47	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	12,00		12,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	459,48		459,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	285,30		285,30	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	47,02		47,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	48,84		48,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	51,84		51,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	176,61		176,61	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	26,30		26,30	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	20,40		20,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		10,25	-10,25	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	100,90		100,90	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	307,17		307,17	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	49,90		49,90	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	30,00		30,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		15,07	-15,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	369,73		369,73	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	1 303,83		1 303,83	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	4 876,37		4 876,37	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	1 079,12		1 079,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		91,23	-91,23	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	263,53		263,53	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	14,44		14,44	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	445,98		445,98	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	1 513,73		1 513,73	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	226,24		226,24	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	175,50		175,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	25,61		25,61	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	113,92		113,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	13,00		13,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	45,00		45,00	
213310	Charges sociales	ODS GRECR1508ODINV006	GRECR	31/08/15	PROV PRIMES QUAD	1 268,60		1 268,60	
213310	Charges sociales	ODS GRECR1509ODINV241	GRECR	01/09/15	PROV PRIMES QUAD		1 268,60	-1 268,60	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	13,87		13,87	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	33,86		33,86	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	113,84		113,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	13,50		13,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		5,77	-5,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	8,21		8,21	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	20,94		20,94	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	51,16		51,16	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	172,02		172,02	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	20,40		20,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		8,73	-8,73	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	12,41		12,41	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	43,97		43,97	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	89,04		89,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	259,45		259,45	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	30,00		30,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		25,66	-25,66	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	36,52		36,52	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	263,19		263,19	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		77,99	-77,99	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	8 483,43		8 483,43	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	1 908,15		1 908,15	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	669,80		669,80	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	1 079,12		1 079,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	180,19		180,19	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	440,07		440,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	1 369,94		1 369,94	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	175,50		175,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		75,07	-75,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	106,80		106,80	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	323,34		323,34	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	10,34		10,34	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	25,27		25,27	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	114,88		114,88	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	45,00		45,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		4,31	-4,31	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	6,13		6,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	47,73		47,73	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	48,84		48,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	481,03		481,03	
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	12,32		12,32	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :		01/01/2015	31/12/2015	
		AQUANOVA AMERICA								
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde		
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	30,10		30,10		
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	101,16		101,16		
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	12,00		12,00		
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 01/09/2015		5,13	-5,13		
213310	Charges sociales	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 02/09/2015	7,30		7,30		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	20,40		20,40		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	45,29		45,29		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	159,94		159,94		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	20,40		20,40		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	44,12		44,12		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	68,25		68,25		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	235,21		235,21		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	30,00		30,00		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	13,51		13,51		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	29,96		29,96		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	105,88		105,88		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	13,50		13,50		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	358,10		358,10		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	4 399,43		4 399,43		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	959,99		959,99		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	1 079,12		1 079,12		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	304,32		304,32		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	76,08		76,08		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	19,02		19,02		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	38,04		38,04		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	175,46		175,46		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	389,59		389,59		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	1 273,52		1 273,52		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	175,50		175,50		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	10,09		10,09		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	22,37		22,37		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	105,69		105,69		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	45,00		45,00		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	47,02		47,02		
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	48,84		48,84		

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	495,05		495,05	
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	12,00		12,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	26,65		26,65	
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	94,09		94,09	
213310	Charges sociales	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	12,00		12,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	10,83		10,83	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	112,72		112,72	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	31,37		31,37	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	13,50		13,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	8,09		8,09	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	110,79		110,79	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	23,40		23,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	45,00		45,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	47,02		47,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	48,84		48,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	502,11		502,11	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	9,62		9,62	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	100,17		100,17	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	27,87		27,87	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	12,00		12,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	16,37		16,37	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	170,27		170,27	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	47,39		47,39	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	20,40		20,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	318,04		318,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	1 113,74		1 113,74	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	6 124,20		6 124,20	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	1 079,12		1 079,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	304,32		304,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	140,76		140,76	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	1 358,29		1 358,29	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	407,67		407,67	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	175,50		175,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	36,31		36,31	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	232,19		232,19	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	74,37		74,37	
213310	Charges sociales	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	30,00		30,00	
213310	Charges sociales	ODDIV GRECR1512ODDIV181	GRECR	31/12/15	FC CPLT 0.3% AFDAS 2015	1 589,29		1 589,29	
213310	Charges sociales	ODINV GRECR1512ODINV062	GRECR	31/12/15	Provision prime	855,00		855,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	511,28		511,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	507,51		507,51	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	511,28		511,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	511,28		511,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	523,48		523,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	510,77		510,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	22,07		22,07	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	45,00		45,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	506,73		506,73	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	511,28		511,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		11,91	-11,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		11,75	-11,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		11,75	-11,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		0,66	-0,66	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		11,75	-11,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		11,65	-11,65	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	10,67		10,67	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	10,77		10,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	10,77		10,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	10,77		10,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	0,28		0,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		12,75	-12,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		11,75	-11,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		9,82	-9,82	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		12,40	-12,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		12,61	-12,61	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	9,35		9,35	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	11,77		11,77	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	10,77		10,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	11,43		11,43	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	11,63		11,63	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		6,13	-6,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		6,30	-6,30	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		5,81	-5,81	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		4,85	-4,85	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		6,23	-6,23	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		5,89	-5,89	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		5,81	-5,81	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		495,05	-495,05	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		469,13	-469,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	17,79		17,79	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	162,09		162,09	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	44,67		44,67	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	20,40		20,40	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	10,77		10,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		481,03	-481,03	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		392,16	-392,16	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		473,68	-473,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		502,11	-502,11	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		473,68	-473,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		473,68	-473,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		485,88	-485,88	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		459,48	-459,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		473,68	-473,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		6,91	-6,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	7,13		7,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	7,56		7,56	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		7,88	-7,88	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		7,78	-7,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		7,78	-7,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		0,44	-0,44	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		7,78	-7,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		7,71	-7,71	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	7,13		7,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	6,19		6,19	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	7,13		7,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	0,19		0,19	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	7,79		7,79	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		40,64	-40,64	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		114,95	-114,95	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		144,00	-144,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	7,70		7,70	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	7,13		7,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		131,49	-131,49	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		114,97	-114,97	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		96,18	-96,18	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	518,63		518,63	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	76,08		76,08	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	304,32		304,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	38,04		38,04	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	7,06		7,06	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	7,13		7,13	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		7,78	-7,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		6,50	-6,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		8,21	-8,21	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		8,34	-8,34	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	105,48		105,48	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	103,66		103,66	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	85,12		85,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	106,77		106,77	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	310,69		310,69	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	4 443,53		4 443,53	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	948,72		948,72	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	1 079,12		1 079,12	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	88,32		88,32	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	97,82		97,82	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	97,82		97,82	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	4,06		4,06	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	97,82		97,82	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	126,94		126,94	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	96,89		96,89	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		182,98	-182,98	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		218,63	-218,63	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		105,44	-105,44	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		263,53	-263,53	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		132,17	-132,17	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		19,02	-19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	19,02		19,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		18,75	-18,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		17,28	-17,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	36,44		36,44	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	223,33		223,33	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	65,68		65,68	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	30,00		30,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		17,28	-17,28	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		0,98	-0,98
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		17,28	-17,28
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		17,52	-17,52
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		8,44	-8,44
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		17,13	-17,13
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	11,77		11,77
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	107,32		107,32
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	29,55		29,55
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	13,50		13,50
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		17,28	-17,28
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		14,44	-14,44
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		18,54	-18,54
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	19,02		19,02
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		19,02	-19,02
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	19,02		19,02
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	153,00		153,00
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	1 306,56		1 306,56
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	384,21		384,21
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	175,50		175,50
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	8,80		8,80
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	107,24		107,24
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		5,81	-5,81
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		5,81	-5,81
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		0,33	-0,33
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		5,75	-5,75
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	5,76		5,76
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	5,82		5,82
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	5,82		5,82
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	0,63		0,63
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	5,82		5,82
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	5,82		5,82
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	6,24		6,24
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	5,11		5,11
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	6,31		6,31
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	5,82		5,82

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	6,14		6,14	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	47,02		47,02	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	48,84		48,84	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		7,30	-7,30	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	41,51		41,51	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	511,28		511,28	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	539,69		539,69	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	10,47		10,47	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	95,94		95,94	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	26,27		26,27	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	12,00		12,00	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		7,50	-7,50	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		6,91	-6,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		5,78	-5,78	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		7,42	-7,42	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		6,91	-6,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		7,01	-7,01	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 04/12/2015		0,39	-0,39	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		6,91	-6,91	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		6,85	-6,85	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	6,86		6,86	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	6,92		6,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	6,92		6,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	6,92		6,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 19/12/2015	0,75		0,75	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	6,92		6,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	7,43		7,43	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	6,09		6,09	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	7,51		7,51	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	6,92		6,92	
213310	Charges sociales	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	7,31		7,31	
					<b>Total 213310</b>	<b>169 726,80</b>	<b>22 478,33</b>	<b>147 248,47</b>	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	496,80		496,80	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	118,80		118,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	36,00		36,00	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	576,00		576,00	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	32,40		32,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	162,00		162,00	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	601,20		601,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	129,60		129,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		496,80	-496,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		118,80	-118,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		36,00	-36,00	
213400	Cheque déjeuner	ODP GRECR1504ODDIV001	GRECR	02/04/15	ODP ODP1504GRECR00001 extourné		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	496,80		496,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	118,80		118,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	36,00		36,00	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00001	GRECR	02/04/15	OD de paie du 31/01/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	32,40		32,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	572,40		572,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	129,60		129,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	61,20		61,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	547,20		547,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	129,60		129,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	507,60		507,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	118,80		118,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1506GRECR00001	GRECR	30/06/15	OD de paie du 30/06/2015	75,60		75,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	97,20		97,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	514,80		514,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1507GRECR00001	GRECR	31/07/15	OD de paie du 31/07/2015	75,60		75,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 27/08/2015		32,40	-32,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 29/08/2015	32,40		32,40	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	525,60		525,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	79,20		79,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1508GRECR00001	GRECR	31/08/15	OD de paie du 31/08/2015	129,60		129,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	313,20		313,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	39,60		39,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1509GRECR00002	GRECR	30/09/15	OD de paie du 30/09/2015	129,60		129,60	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	486,00		486,00	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	172,80		172,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1510GRECR00001	GRECR	31/10/15	OD de paie du 31/10/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	428,40		428,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	151,20		151,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	457,20		457,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	172,80		172,80	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 02/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 07/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 11/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 01/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 08/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 09/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 05/12/2015		32,40	-32,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 10/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 06/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 03/12/2015		43,20	-43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 20/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 21/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 17/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 18/12/2015	32,40		32,40	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 16/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 22/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 13/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 12/12/2015	43,20		43,20	

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 14/12/2015	43,20		43,20	
213400	Cheque déjeuner	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 15/12/2015	43,20		43,20	
					<b>Total 213400</b>	<b>9 723,60</b>	<b>1 148,40</b>	<b>8 575,20</b>	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1501ODINV225	GRECR	31/01/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		877,81	-877,81	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1502ODINV177	GRECR	31/01/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	877,81		877,81	
213500	Médecine du travail	FAFOU GRECR1504F0026	GRECR	01/04/15	EPSAT participation ARICA	1 800,00		1 800,00	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1504ODINV267	GRECR	30/04/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		1 208,22	-1 208,22	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1505ODINV069	GRECR	01/05/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	1 208,22		1 208,22	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1505ODINV260	GRECR	31/05/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		1 055,34	-1 055,34	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1506ODINV044	GRECR	01/06/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	1 055,34		1 055,34	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1506ODINV158	GRECR	30/06/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		907,40	-907,40	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1507ODINV039	GRECR	01/07/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	907,40		907,40	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1507ODINV144	GRECR	31/07/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		754,52	-754,52	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1508ODINV089	GRECR	01/08/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	754,52		754,52	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1508ODINV216	GRECR	31/08/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		601,64	-601,64	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1509ODINV051	GRECR	01/09/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	601,64		601,64	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1509ODINV425	GRECR	30/09/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		453,70	-453,70	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1510ODINV254	GRECR	01/10/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	453,70		453,70	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1510ODINV368	GRECR	31/10/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		300,82	-300,82	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1511ODINV281	GRECR	01/11/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	300,82		300,82	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1511ODINV417	GRECR	30/11/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES		152,88	-152,88	
213500	Médecine du travail	ODS GRECR1512ODINV493	GRECR	01/12/15	CCA sur facture EPSAT VOSGES	152,88		152,88	
					<b>Total 213500</b>	<b>8 112,33</b>	<b>6 312,33</b>	<b>1 800,00</b>	
213600	Personnel	ODS GRECR1508ODINV009	GRECR	31/08/15	FNP LEHUGER A	6 006,00		6 006,00	
213600	Personnel	ODS GRECR1508ODINV010	GRECR	31/08/15	FNP REFACT LEHUGER PM	6 866,00		6 866,00	
213600	Personnel	FAFOU GRECR1509F0142	GRECR	01/09/15	Refact LEHUGER Alexandre	6 866,91		6 866,91	
213600	Personnel	ODS GRECR1509ODINV244	GRECR	01/09/15	FNP LEHUGER A		6 006,00	-6 006,00	
213600	Personnel	ODS GRECR1509ODINV245	GRECR	01/09/15	FNP REFACT LEHUGER PM		6 866,00	-6 866,00	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
					<b>Total 213600</b>	<b>19 738,91</b>	<b>12 872,00</b>	<b>6 866,91</b>
213690	Honoraires anim réseau	FAFOU GRECR1501F0139	GRECR	31/01/15	Honoraires animation réseau	12 000,00		12 000,00
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1501ODINV201	GRECR	31/01/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		5 852,05	-5 852,05
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1501ODINV297	GRECR	31/01/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		10 980,82	-10 980,82
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1502ODINV153	GRECR	31/01/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	5 852,05		5 852,05
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1502ODINV249	GRECR	01/02/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	10 980,82		10 980,82
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1502ODINV018	GRECR	28/02/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		10 060,27	-10 060,27
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1503ODINV012	GRECR	01/03/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	10 060,27		10 060,27
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1503ODINV153	GRECR	31/03/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		9 041,10	-9 041,10
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1504ODINV132	GRECR	01/04/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	9 041,10		9 041,10
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1504ODINV235	GRECR	30/04/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		8 054,79	-8 054,79
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1505ODINV037	GRECR	01/05/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	8 054,79		8 054,79
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1505ODINV227	GRECR	31/05/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		7 035,62	-7 035,62
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1506ODINV011	GRECR	01/06/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	7 035,62		7 035,62
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1506ODINV130	GRECR	30/06/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		6 049,32	-6 049,32
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1507ODINV011	GRECR	01/07/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	6 049,32		6 049,32
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1507ODINV112	GRECR	31/07/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		5 030,14	-5 030,14
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1508ODINV057	GRECR	01/08/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	5 030,14		5 030,14
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1508ODINV176	GRECR	31/08/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		4 010,96	-4 010,96
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1509ODINV011	GRECR	01/09/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	4 010,96		4 010,96
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1509ODINV389	GRECR	30/09/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		3 024,66	-3 024,66
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1510ODINV218	GRECR	01/10/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	3 024,66		3 024,66
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1510ODINV334	GRECR	31/10/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		2 005,48	-2 005,48
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1511ODINV247	GRECR	01/11/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	2 005,48		2 005,48
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1511ODINV377	GRECR	30/11/15	CCA sur facture GROUPE RECREA		1 019,18	-1 019,18
213690	Honoraires anim réseau	ODS GRECR1512ODINV453	GRECR	01/12/15	CCA sur facture GROUPE RECREA	1 019,18		1 019,18
					<b>Total 213690</b>	<b>84 164,39</b>	<b>72 164,39</b>	<b>12 000,00</b>
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1501F0080	GRECR	02/01/15	LES MILLS formation 1eT15 ARICA	1 125,00		1 125,00
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1502ODINV072	GRECR	28/02/15	CCA sur facture LES MILLS		387,50	-387,50
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1503ODINV066	GRECR	01/03/15	CCA sur facture LES MILLS	387,50		387,50
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1504F0039	GRECR	01/04/15	SNS form BNSSA Morel ARICA	160,00		160,00

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1504F0072	GRECR	01/04/15	LESMILLS formation 2eT15 ARICA	1 125,00		1 125,00	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1504ODINV294	GRECR	30/04/15	CCA sur facture LES MILLS		754,12	-754,12	
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1505F0172	GRECR	01/05/15	LESMILLS bodybalance 05 ARICA	210,00		210,00	
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1505F0174	GRECR	01/05/15	LESMILLS starter pack 05 ARICA	1 740,00		1 740,00	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1505ODINV096	GRECR	01/05/15	CCA sur facture LES MILLS	754,12		754,12	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1505ODINV286	GRECR	31/05/15	CCA sur facture LES MILLS		370,88	-370,88	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1506ODINV070	GRECR	01/06/15	CCA sur facture LES MILLS	370,88		370,88	
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1507F0312	GRECR	01/07/15	LESMILLS form body 3eT15 ARICA	1 455,00		1 455,00	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1507ODINV174	GRECR	31/07/15	CCA sur facture LES MILLS		964,73	-964,73	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1508ODINV119	GRECR	01/08/15	CCA sur facture LES MILLS	964,73		964,73	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1508ODINV247	GRECR	31/08/15	CCA sur facture LES MILLS		474,46	-474,46	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1509ODINV082	GRECR	01/09/15	CCA sur facture LES MILLS	474,46		474,46	
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1510F0078	GRECR	01/10/15	LESMILLS form body 4eT15 ARICA	1 455,00		1 455,00	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1510ODINV400	GRECR	31/10/15	CCA sur facture LES MILLS		964,73	-964,73	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1511ODINV313	GRECR	01/11/15	CCA sur facture LES MILLS	964,73		964,73	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1511ODINV451	GRECR	30/11/15	CCA sur facture LES MILLS		490,27	-490,27	
213710	Formation Organisme extérieur	ODS GRECR1512ODINV527	GRECR	01/12/15	CCA sur facture LES MILLS	490,27		490,27	
					<b>Total 213710</b>	<b>11 676,69</b>	<b>4 406,69</b>	<b>7 270,00</b>	
213740	Formation séminaire	FAFOU GRECR1501F0279	GRECR	23/01/15	NOVABOWLING Soirée équip ARICA	280,00		280,00	
213740	Formation séminaire	FAFOU GRECR1504F0311	GRECR	30/04/15	ADL Refact 01 à 04/15 GGREC	69,46		69,46	
213740	Formation séminaire	ODDIV GRECR1504ODDIV012	GRECR	30/04/15	RECREA Séminaire 12-14/3 ARICA	888,20		888,20	
213740	Formation séminaire	FAFOU GRECR1505F0003	GRECR	08/05/15	DEMANGEL anim magie ARICA	600,00		600,00	
213740	Formation séminaire	FAFOU GRECR1507F0093	GRECR	01/07/15	PSN Sortie Site Année ARICA	455,87		455,87	
213740	Formation séminaire	ODDIV GRECR1511ODDIV077	GRECR	30/11/15	RECREA Séminaire 09.15 Sites	382,15		382,15	
213740	Formation séminaire	NFVIR GRECR1512FRAIS000033	GRECR	31/12/15	FRAIS rep année BARBARAT 12 AR	182,01		182,01	
					<b>Total 213740</b>	<b>2 857,69</b>		<b>2 857,69</b>	
213750	Personnel en formation	NFVIR GRECR1508FRAIS000003	GRECR	24/08/15	RC AFDAS - MAXIME ROUX		2 485,28	-2 485,28	
213750	Personnel en formation	ENCAI GRECR1512ENCAI208	GRECR	23/12/15	RC - AFDAS - MAXIME ROUX		5 332,53	-5 332,53	

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
					<b>Total 213750</b>		<b>7 817,81</b>	<b>-7 817,81</b>	
213790	Gestion Formation RH	ODANA GRECR1512ODA007	GRECR	31/12/15	PROV GESTION FORMATION 2015	4 607,00		4 607,00	
					<b>Total 213790</b>	<b>4 607,00</b>		<b>4 607,00</b>	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1501F0095	GRECR	02/01/15	FITNAT zumba ARICA	54,00		54,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1501F0013	GRECR	08/01/15	LORFIT rempl cours fit ARICA	72,00		72,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1501F0159	GRECR	30/01/15	BEN COACH cours 01.15 ARICA	140,00		140,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1504F0070	GRECR	01/04/15	BEN COACH cours 03.15 ARICA	80,00		80,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1505F0118	GRECR	12/05/15	BCB cours fitness ARICA	105,00		105,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1505F0117	GRECR	20/05/15	BCB cours fitness ARICA	105,00		105,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1507F0009	GRECR	01/07/15	BCB cours fitness ARICA	105,00		105,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	AVFOU GRECR1508F0342	GRECR	11/08/15	LORFIT cours zumba 08 ARICA		140,00	-140,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1508F0104	GRECR	11/08/15	LORFIT Cours 08.15 ARICA	140,00		140,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1508F0200	GRECR	11/08/15	LORFIT cours zumba 08 ARICA	140,00		140,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1511F0102	GRECR	03/11/15	FITNAT cours fitness ARICA	41,40		41,40	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1511F0019	GRECR	05/11/15	BCB cours collectifs ARICA	150,00		150,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1511F0103	GRECR	17/11/15	FITNAT cours fitness ARICA	61,80		61,80	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1511F0104	GRECR	17/11/15	BCB cours collectifs ARICA	150,00		150,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1512F0027	GRECR	01/12/15	BCB cours collectifs ARICA	105,00		105,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1512F0028	GRECR	01/12/15	BCB cours collectifs ARICA	105,00		105,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1512F0059	GRECR	01/12/15	DENIS cours collectifs ARICA	620,00		620,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1512F0160	GRECR	16/12/15	BCB cours collectifs ARICA	105,00		105,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1512F0162	GRECR	18/12/15	MADEINFORME rempl cours ARICA	360,00		360,00	
214100	Cours prestataires extérieurs	ODINV GRECR1512ODINV088	GRECR	31/12/15	FNP DENIS C cours collec ARICA	275,00		275,00	
					<b>Total 214100</b>	<b>2 914,20</b>	<b>140,00</b>	<b>2 774,20</b>	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1501F0152	GRECR	21/01/15	COLORS PRINT oriflammes ARICA	366,67		366,67	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1503F0048	GRECR	06/03/15	MOBYT pack sms ARICA	96,00		96,00	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1504F0034	GRECR	01/04/15	CAENREPRO invitation ARICA	164,00		164,00	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	FACEBOOK Communicat° ARICA	20,02		20,02	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	FACEBOOK Communicat° ARICA	13,03		13,03
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1504F0221	GRECR	20/04/15	ASP encart pub ARICA	300,00		300,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1504F0220	GRECR	27/04/15	CAENREPRO horaires ARICA	192,00		192,00
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	FACEBOOK Communicat° ARICA	40,09		40,09
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	FACEBOOK Communicat° ARICA	121,33		121,33
215100	Promotion communication	ODDIV GRECR1504ODDIV009	GRECR	30/04/15	BON WE Com Jrs Résol° ARICA	161,81		161,81
215100	Promotion communication	ODS GRECR1504ODINV024	GRECR	30/04/15	FNP Vie Publique 01-04/14	500,00		500,00
215100	Promotion communication	ODS GRECR1504ODINV055	GRECR	30/04/15	FNP GOOGLE Pub net ARICA	1 965,66		1 965,66
215100	Promotion communication	ODS GRECR1505ODINV164	GRECR	01/05/15	FNP Vie Publique 01-04/14		500,00	-500,00
215100	Promotion communication	ODS GRECR1505ODINV193	GRECR	01/05/15	FNP GOOGLE Pub net ARICA		1 965,66	-1 965,66
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1505F0184	GRECR	29/05/15	CAENREPRO carte resident ARICA	262,00		262,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1505F0196	GRECR	29/05/15	UDAC Encart Pub 05/15 ARICA	150,00		150,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0060	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	50,00		50,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0061	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	200,00		200,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0062	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	350,00		350,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0063	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	11,38		11,38
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0064	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	0,98		0,98
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0065	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	326,98		326,98
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0066	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	273,41		273,41
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0067	GRECR	01/07/15	GOOGLE pub ARICA	355,36		355,36
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0088	GRECR	01/07/15	CAENREPRO flyer fete ARICA	713,00		713,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0313	GRECR	06/07/15	ALVS chapeau paille ARICA	982,00		982,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0329	GRECR	18/07/15	ASSO SPORTIVE bache pub ARICA	125,00		125,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0309	GRECR	29/07/15	VIE PUBLIQUE Presse 2015 ARICA	1 500,00		1 500,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1507F0341	GRECR	31/07/15	ASP encart pub ARICA	300,00		300,00
215100	Promotion communication	ODS GRECR1507ODINV222	GRECR	31/07/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE		628,77	-628,77
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1508F0146	GRECR	01/08/15	CAENREPRO cv Barbarat ARICA	541,00		541,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1508F0302	GRECR	01/08/15	GOOGLE pub ARICA	252,91		252,91
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1508F0303	GRECR	01/08/15	GOOGLE pub ARICA	500,00		500,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1508F0304	GRECR	01/08/15	GOOGLE pub ARICA	330,80		330,80
215100	Promotion communication	ODS GRECR1508ODINV167	GRECR	01/08/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE	628,77		628,77
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1508F0195	GRECR	14/08/15	GRAFIK affiches ARICA	94,00		94,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1508F0206	GRECR	31/08/15	CAENREPRO carte abo ARICA	753,00		753,00
215100	Promotion communication	ODS GRECR1508ODINV300	GRECR	31/08/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE		501,37	-501,37
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1509F0058	GRECR	01/09/15	VOSGESBASKET pan pub ARICA	100,00		100,00

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1509ODINV135	GRECR	01/09/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE	501,37		501,37	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1509F0141	GRECR	29/09/15	CAENREPRO horaires poch ARICA	1 311,00		1 311,00	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	DECATHLON Coupes ARICA	22,50		22,50	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	FACEBOOK Publicité ARICA	6,87		6,87	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	FACEBOOK publicité ARICA	150,40		150,40	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	FACEBOOK publicité ARICA	50,03		50,03	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	FACEBOOK publicité ARICA	50,07		50,07	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1509ODINV422	GRECR	30/09/15	CCA sur facture DIVERS		83,33	-83,33	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1509ODINV494	GRECR	30/09/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE		378,08	-378,08	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1510ODINV251	GRECR	01/10/15	CCA sur facture DIVERS	83,33		83,33	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1510ODINV323	GRECR	01/10/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE	378,08		378,08	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1510F0191	GRECR	07/10/15	SERILEK impress t-shirt ARICA	174,71		174,71	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	FACEBOOK Publicité ARICA	50,01		50,01	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	FACEBOOK Publicité ARICA	9,83		9,83	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1510ODINV367	GRECR	31/10/15	CCA sur facture DIVERS		74,86	-74,86	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1510ODINV451	GRECR	31/10/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE		250,68	-250,68	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1511F0030	GRECR	01/11/15	CAENREPRO tarif carton ARICA	612,00		612,00	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1511ODINV280	GRECR	01/11/15	CCA sur facture DIVERS	74,86		74,86	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1511ODINV364	GRECR	01/11/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE	250,68		250,68	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1511F0022	GRECR	04/11/15	FLUOLOISIRS structure ARICA	40,00		40,00	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1511F0137	GRECR	24/11/15	GRAFIK panneaux pvc ARICA	124,00		124,00	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1511F0136	GRECR	30/11/15	CAENREPRO livret act ARICA	202,00		202,00	
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1511FRAIS000043	GRECR	30/11/15	MOBYT pack sms ARICA	96,00		96,00	
215100	Promotion communication	ODDIV GRECR1511ODDIV076	GRECR	30/11/15	HEYHOP Planning Sites	151,43		151,43	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1511ODINV414	GRECR	30/11/15	CCA sur facture DIVERS		66,67	-66,67	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1511ODINV508	GRECR	30/11/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE		127,40	-127,40	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1512F0051	GRECR	01/12/15	OFFICE ST DIE pub 2016 ARICA	1 000,00		1 000,00	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1512ODINV490	GRECR	01/12/15	CCA sur facture DIVERS	66,67		66,67	
215100	Promotion communication	ODS GRECR1512ODINV584	GRECR	01/12/15	CCA sur facture VIE PUBLIQUE	127,40		127,40	
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1512F0155	GRECR	22/12/15	CAENREPRO horaires carte ARICA	812,00		812,00	
215100	Promotion communication	ODINV GRECR1512ODINV612	GRECR	31/12/15	CCA sur facture DIVERS		58,20	-58,20	
215100	Promotion communication	ODINV GRECR1512ODINV633	GRECR	31/12/15	CCA sur facture OFFICE DE TOUR		1 000,00	-1 000,00	
					<b>Total 215100</b>	<b>19 086,44</b>	<b>5 635,02</b>	<b>13 451,42</b>	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1502F0157	GRECR	07/02/15	HENAL captation video ARICA	150,00		150,00	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1507F0097	GRECR	01/07/15	SSD evenement fitness ARICA	300,00		300,00	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1507F0278	GRECR	04/07/15	LESSANTIAGS danse contry ARICA	60,00		60,00	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1507F0314	GRECR	06/07/15	OFFICESPORT repas ARICA	306,00		306,00	
215110	Animations événementiels	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	FESTIVALYA déco anim ARICA	17,92		17,92	
215110	Animations événementiels	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	DEGUIS MAGIC Déco ARICA	70,31		70,31	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1510F0187	GRECR	15/10/15	PROMOCASH octobre rose ARICA	75,14		75,14	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1510F0187	GRECR	15/10/15	PROMOCASH octobre rose ARICA	27,47		27,47	
215110	Animations événementiels	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	FOIREFOUILLE déco halloween AR	17,88		17,88	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1511F0142	GRECR	01/11/15	DAUPHINE gateaux anim ARICA	201,60		201,60	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1511F0020	GRECR	05/11/15	NEZROUGES maquillage ARICA	87,50		87,50	
215110	Animations événementiels	FAFOU GRECR1512F0050	GRECR	01/12/15	JAERDILAND sapin noel ARICA	189,57		189,57	
215110	Animations événementiels	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	FOIRFOUILLE anim soirée ARICA	13,85		13,85	
215110	Animations événementiels	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	ALDI serviette, jus ARICA	24,23		24,23	
215110	Animations événementiels	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	LIDL légume, fromage ARICA	28,41		28,41	
					<b>Total 215110</b>	<b>1 569,88</b>		<b>1 569,88</b>	
215190	Honor.Agence Comm.	ODANA GRECR1512ODA010	GRECR	31/12/15	PROV HONO AGENCE COMM 2015	4 035,00		4 035,00	
					<b>Total 215190</b>	<b>4 035,00</b>		<b>4 035,00</b>	
215200	Téléphonie Internet	ODINV GRECR1501ODINV008	GRECR	01/01/15	CCA sur facture ADISTA	56,55		56,55	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1501F0018	GRECR	06/01/15	ORANGE abt 01/15 ARICA	77,00		77,00	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1501F0018	GRECR	06/01/15	ORANGE cons 12/14 ARICA	30,53		30,53	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1501F0081	GRECR	13/01/15	ADISTA sdsI 13/01-12/02 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1501F0065	GRECR	19/01/15	ADISTA tel ip 12/14 ARICA	41,08		41,08	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1501ODINV181	GRECR	31/01/15	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1502ODINV133	GRECR	31/01/15	CCA sur facture ADISTA	56,55		56,55	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1502F0018	GRECR	04/02/15	ORANGE abt 2/15 ARICA	77,00		77,00	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1502F0018	GRECR	04/02/15	ORANGE cons 1/15 ARICA	39,37		39,37	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1502F0017	GRECR	13/02/15	ADISTA sdsI 13/02-12/03 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1502ODINV021	GRECR	28/02/15	CCA sur facture ADISTA		62,61	-62,61	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1503ODINV015	GRECR	01/03/15	CCA sur facture ADISTA	62,61		62,61	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1504F0053	GRECR	01/04/15	ADISTA tel ip 03/15 ARICA	41,66		41,66	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1504F0228	GRECR	03/04/15	ORANGE abt cons 03/15 ARICA	113,84		113,84	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1504F0213	GRECR	14/04/15	ADISTA sdsI 13/03-12/04 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1504F0214	GRECR	14/04/15	ADISTA sdsI 13/04-12/05 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1504F0311	GRECR	30/04/15	ADL Refact 01 à 04/15 GGREC	166,38		166,38	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1504ODINV228	GRECR	30/04/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R		8,32	-8,32	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1504ODINV239	GRECR	30/04/15	CCA sur facture ADISTA		58,44	-58,44	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1505F0069	GRECR	01/05/15	ADISTA tel ip 04/15 ARICA	31,75		31,75	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1505ODINV030	GRECR	01/05/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R	8,32		8,32	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1505ODINV041	GRECR	01/05/15	CCA sur facture ADISTA	58,44		58,44	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1505F0072	GRECR	07/05/15	ORANGE 04/15 ARICA	114,98		114,98	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1505F0173	GRECR	13/05/15	ADISTA sdsI 13/05-12/06 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1505F0134	GRECR	31/05/15	ADISTA tel ip 05/15 ARICA	33,84		33,84	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1505ODINV231	GRECR	31/05/15	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1506ODINV015	GRECR	01/06/15	CCA sur facture ADISTA	56,55		56,55	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1506F0016	GRECR	03/06/15	ORANGE tel 05 ARICA	115,29		115,29	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1507F0095	GRECR	01/07/15	ADISTA sdsI 13/06-12/07 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1507F0146	GRECR	01/07/15	ADISTA tel ip 01/15 ARICA	45,26		45,26	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1507F0147	GRECR	01/07/15	ADISTA tel ip 02/15 ARICA	40,52		40,52	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1507F0016	GRECR	03/07/15	ORANGE 07/15 ARICA	117,18		117,18	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1507F0140	GRECR	03/07/15	ADISTA tel ip 06/15 ARICA	35,54		35,54	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1507F0279	GRECR	13/07/15	ADISTA sdsI 13/07-12/08 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1507ODINV115	GRECR	31/07/15	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1508ODINV060	GRECR	01/08/15	CCA sur facture ADISTA	56,55		56,55	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1508F0043	GRECR	03/08/15	ADISTA tel ip 07 ARICA	48,04		48,04	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1508F0016	GRECR	05/08/15	ORANGE tel 07 ARICA	121,42		121,42	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1508F0199	GRECR	13/08/15	ADISTA sdsI 13/08-12/09 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1508F0102	GRECR	31/08/15	ADISTA tel ip 08 ARICA	33,99		33,99	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1508F0178	GRECR	31/08/15	SFR Portable AL 4/4-6/6 ARICA	92,34		92,34	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1508ODINV181	GRECR	31/08/15	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1509ODINV016	GRECR	01/09/15	CCA sur facture ADISTA	56,55		56,55	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1509F0007	GRECR	03/09/15	ORANGE tel 08 ARICA	131,92		131,92	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1509F0177	GRECR	01/10/15	ADISTA sdsI 13/09-12/10 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1510F0246	GRECR	01/10/15	ORANGE Abt 03.15 ARICA	116,28		116,28	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1510F0095	GRECR	02/10/15	ADISTA tel ip 09 ARICA	47,36		47,36	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1510F0100	GRECR	05/10/15	ORANGE tel 09 ARICA	116,89		116,89	

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1511F0006	GRECR	03/11/15	ADISTA tel ip 10 ARICA	44,60		44,60	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1511F0073	GRECR	04/11/15	ORANGE tel 10 ARICA	160,21		160,21	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1511F0139	GRECR	15/11/15	ADISTA sdsI 13/11-12/12 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1511ODINV380	GRECR	30/11/15	CCA sur facture ADISTA		58,44	-58,44	
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1512ODINV456	GRECR	01/12/15	CCA sur facture ADISTA	58,44		58,44	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1512F0008	GRECR	02/12/15	ADISTA tel ip 11 ARICA	26,11		26,11	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1512F0063	GRECR	03/12/15	ORANGE tel 11/15 ARICA	151,02		151,02	
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1512F0166	GRECR	13/12/15	ADISTA sdsI 13/12-12/01 ARICA	146,10		146,10	
215200	Téléphonie Internet	ODINV GRECR1512ODINV100	GRECR	31/12/15	FN P Téléphonie 12.15 ARICA	108,26		108,26	
215200	Téléphonie Internet	ODINV GRECR1512ODINV590	GRECR	31/12/15	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55	
					<b>Total 215200</b>	<b>4 397,32</b>	<b>470,56</b>	<b>3 926,76</b>	
215290	Gestion Site Internet	ODANA GRECR1512ODA008	GRECR	31/12/15	PROV HBGT SITE INTERNET 2015	2 000,00		2 000,00	
					<b>Total 215290</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	POSTE Timbres ARICA	5,20		5,20	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	POSTE Lettre ARICA	35,20		35,20	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	POSTE Lettre ARICA	6,45		6,45	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1502FRAIS000010	GRECR	28/02/15	POSTE Timbres ARICA	7,45		7,45	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	POSTE Timbres ARICA	58,90		58,90	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	POSTE Timbres ARICA	5,77		5,77	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	POSTE Timbres ARICA	42,70		42,70	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	POSTE Timbres ARICA	23,15		23,15	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	POSTE Timbres ARICA	40,75		40,75	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	POSTE Timbres ARICA	5,20		5,20	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1505FRAIS000015	GRECR	31/05/15	POSTE Timbres ARICA	5,20		5,20	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1505FRAIS000015	GRECR	31/05/15	POSTE Timbres ARICA	4,72		4,72	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1505FRAIS000015	GRECR	31/05/15	POSTE Timbres ARICA	30,40		30,40	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1506FRAIS000006	GRECR	30/06/15	FRAIS TERRE 06 ARICA	10,01		10,01	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1506FRAIS000027	GRECR	30/06/15	POSTE Timbres ARICA	66,52		66,52	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1507FRAIS000036	GRECR	31/07/15	POSTE Timbres ARICA	19,96		19,96	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1507FRAIS000036	GRECR	31/07/15	POSTE Timbres ARICA	14,32		14,32	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1508FRAIS000024	GRECR	31/08/15	POSTE Timbres ARICA	22,40		22,40	

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	POSTE Lettre, timbre ARICA	19,05		19,05	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	POSTE Timbres ARICA	22,24		22,24	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	POSTE Timbres ARICA	32,54		32,54	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	POSTE Timbres ARICA	7,48		7,48	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	POSTE Timbres, lettre ARICA	10,11		10,11	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	POSTE Timbres, lettre ARICA	9,07		9,07	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1511FRAIS000043	GRECR	30/11/15	POSTE timbres ARICA	13,00		13,00	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1511FRAIS000043	GRECR	30/11/15	POSTE Timbres ARICA	24,12		24,12	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	POSTE Timbres ARICA	7,13		7,13	
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	POSTE Timbres ARICA	27,64		27,64	
					<b>Total 215300</b>	<b>576,68</b>		<b>576,68</b>	
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1501F0149	GRECR	29/01/15	CAENREPRO cv carte abo ARICA	348,00		348,00	
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1502F0019	GRECR	04/02/15	JCBRACELET bracelets ARICA	286,00		286,00	
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1504F0034	GRECR	01/04/15	CAENREPRO carte abos ARICA	272,00		272,00	
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1504F0217	GRECR	28/04/15	JC BRACELET bracelets ARICA	190,00		190,00	
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1505F0190	GRECR	28/05/15	APPLICAM carte mifare ARICA	2 140,19		2 140,19	
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1511F0029	GRECR	01/11/15	JCBRACELET bracelets ARICA	190,00		190,00	
					<b>Total 215400</b>	<b>3 426,19</b>		<b>3 426,19</b>	
215500	Cadeaux clientele	ODDIV GRECR1504ODDIV058	GRECR	01/04/15	Refac sacs Adidas ARICA/PO2		600,00	-600,00	
					<b>Total 215500</b>		<b>600,00</b>	<b>-600,00</b>	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1501ODINV341	GRECR	31/01/15	Dotation amort. exploitation	114,90		114,90	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1501ODINV341	GRECR	31/01/15	Dotation amort. exploitation	1 609,34		1 609,34	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1501ODINV341	GRECR	31/01/15	Dotation amort. exploitation	5,30		5,30	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1501ODINV341	GRECR	31/01/15	Dotation amort. exploitation	3 985,36		3 985,36	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1501ODINV341	GRECR	31/01/15	Dotation amort. exploitation	714,48		714,48	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1502ODINV293	GRECR	28/02/15	Dotation amort. exploitation	74,14		74,14	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1502ODINV293	GRECR	28/02/15	Dotation amort. exploitation	3 621,79		3 621,79	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1502ODINV293	GRECR	28/02/15	Dotation amort. exploitation	103,82		103,82	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1502ODINV293	GRECR	28/02/15	Dotation amort. exploitation	645,33		645,33	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1502ODINV293	GRECR	28/02/15	Dotation amort. exploitation	1 453,58		1 453,58	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1503ODINV247	GRECR	31/03/15	Dotation amort. exploitation	114,91		114,91	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1503ODINV247	GRECR	31/03/15	Dotation amort. exploitation	1 609,32		1 609,32	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1503ODINV247	GRECR	31/03/15	Dotation amort. exploitation	851,80		851,80	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1503ODINV247	GRECR	31/03/15	Dotation amort. exploitation	4 010,68		4 010,68	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1503ODINV247	GRECR	31/03/15	Dotation amort. exploitation	82,10		82,10	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1504ODINV343	GRECR	30/04/15	Dotation amort. exploitation	4 681,23		4 681,23	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1504ODINV343	GRECR	30/04/15	Dotation amort. exploitation	111,21		111,21	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1504ODINV343	GRECR	30/04/15	Dotation amort. exploitation	1 557,42		1 557,42	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1504ODINV343	GRECR	30/04/15	Dotation amort. exploitation	824,35		824,35	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1504ODINV343	GRECR	30/04/15	Dotation amort. exploitation		-79,44	79,44	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1505ODINV385	GRECR	31/05/15	Dotation amort. exploitation	82,09		82,09	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1505ODINV385	GRECR	31/05/15	Dotation amort. exploitation	4 261,83		4 261,83	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1505ODINV385	GRECR	31/05/15	Dotation amort. exploitation	114,90		114,90	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1505ODINV385	GRECR	31/05/15	Dotation amort. exploitation	1 609,34		1 609,34	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1505ODINV385	GRECR	31/05/15	Dotation amort. exploitation	851,81		851,81	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1505ODINV385	GRECR	31/05/15	Dotation amort. exploitation	8,25		8,25	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1506ODINV329	GRECR	30/06/15	Dotation amort. exploitation	79,45		79,45	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1506ODINV329	GRECR	30/06/15	Dotation amort. exploitation	824,33		824,33	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1506ODINV329	GRECR	30/06/15	Dotation amort. exploitation	24,74		24,74	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1506ODINV329	GRECR	30/06/15	Dotation amort. exploitation	4 144,97		4 144,97	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1506ODINV329	GRECR	30/06/15	Dotation amort. exploitation	111,22		111,22	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1506ODINV329	GRECR	30/06/15	Dotation amort. exploitation	1 557,43		1 557,43	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1507ODINV365	GRECR	31/07/15	Dotation amort. exploitation	4 283,14		4 283,14	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1507ODINV365	GRECR	31/07/15	Dotation amort. exploitation	114,91		114,91	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1507ODINV365	GRECR	31/07/15	Dotation amort. exploitation	1 609,32		1 609,32	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1507ODINV365	GRECR	31/07/15	Dotation amort. exploitation	851,81		851,81	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1507ODINV365	GRECR	31/07/15	Dotation amort. exploitation	25,57		25,57	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1507ODINV365	GRECR	31/07/15	Dotation amort. exploitation	82,09		82,09	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1508ODINV486	GRECR	31/08/15	Dotation amort. exploitation	82,09		82,09	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1508ODINV486	GRECR	31/08/15	Dotation amort. exploitation	1 609,30		1 609,30	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1508ODINV486	GRECR	31/08/15	Dotation amort. exploitation	851,81		851,81	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1508ODINV486	GRECR	31/08/15	Dotation amort. exploitation	25,56		25,56	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1508ODINV486	GRECR	31/08/15	Dotation amort. exploitation	4 283,14		4 283,14	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1508ODINV486	GRECR	31/08/15	Dotation amort. exploitation	114,92		114,92	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	201,43		201,43	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	79,44		79,44	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	24,74		24,74	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	824,34		824,34	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	4 455,00		4 455,00	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	111,21		111,21	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1509ODINV283	GRECR	30/09/15	Dotation amort. exploitation	1 557,43		1 557,43	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	29,18		29,18	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	4 326,69		4 326,69	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	114,91		114,91	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	1 609,34		1 609,34	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	851,81		851,81	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	82,09		82,09	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1510ODINV003	GRECR	31/10/15	Dotation amort. exploitation	25,57		25,57	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	1 557,40		1 557,40	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	79,45		79,45	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	4 187,08		4 187,08	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	111,23		111,23	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	28,24		28,24	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	24,74		24,74	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1511ODINV006	GRECR	30/11/15	Dotation amort. exploitation	824,33		824,33	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	4 326,66		4 326,66	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	25,57		25,57	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	82,09		82,09	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	29,18		29,18	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	114,90		114,90	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	1 609,34		1 609,34	
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1512ODINV181	GRECR	31/12/15	Dotation amort. exploitation	851,81		851,81	
					<b>Total 216000</b>	<b>81 920,28</b>	<b>-79,44</b>	<b>81 999,72</b>	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	PDC Bracelet fitness ARICA	233,60		233,60	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	PDC Bracelets fitness ARICA	164,53		164,53	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	SPOTIFY Musiques ARICA	8,33		8,33	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	ITUNES Musiques ARICA	12,99		12,99	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	SPOTIFY Musique ARICA	8,33		8,33	
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1505F0168	GRECR	22/05/15	LMP planche anneaux ARICA	248,25		248,25	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1508FRAIS000002	GRECR	31/08/15	KING JOUET Bouet ARICA	29,97		29,97	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1508FRAIS000002	GRECR	31/08/15	KING JOUET Bouet ARICA	14,97		14,97	
217110	Matériel pédagogique	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP LMP Ceintures 31.08 ARICA	313,90		313,90	
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1509F0050	GRECR	01/09/15	LMP ceinture 5 plots ARICA	313,90		313,90	
217110	Matériel pédagogique	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP LMP Ceintures 31.08 ARICA		313,90	-313,90	
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1510F0190	GRECR	22/10/15	LMP sangles cerceau lest ARICA	49,38		49,38	
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1511FRAIS000043	GRECR	30/11/15	SPOTIFY musique ARICA	8,33		8,33	
					<b>Total 217110</b>	<b>1 406,48</b>	<b>313,90</b>	<b>1 092,58</b>	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0014	GRECR	07/01/15	TAMO tensio brass thermo ARICA	133,98		133,98	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0270	GRECR	07/01/15	GEANT FETE gobelets ass ARICA	69,87		69,87	
217120	Petites fournitures	AVFOU GRECR1501F0084	GRECR	09/01/15	PROMOCASH avoir cremant ARICA		35,22	-35,22	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0082	GRECR	09/01/15	PROMOCASH cremant ARICA	89,20		89,20	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0082	GRECR	09/01/15	PROMOCASH soda ARICA	76,00		76,00	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0083	GRECR	09/01/15	PROMOCASH soda chips ARICA	51,13		51,13	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0083	GRECR	09/01/15	PROMOCASH alsace bonb ARICA	202,31		202,31	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0204	GRECR	23/01/15	CAMYILLE brume dterge ARICA	1 202,64		1 202,64	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0201	GRECR	28/01/15	THOUY gobelets ARICA	392,14		392,14	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0193	GRECR	31/01/15	FIDUCIAL gobelet ARICA	86,00		86,00	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0193	GRECR	31/01/15	FIDUCIAL sucre ARICA	70,60		70,60	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1501F0193	GRECR	31/01/15	FIDUCIAL patafix devid ARICA	158,93		158,93	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	FOIR FOUILLE Couteau, pelle AR	23,22		23,22	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	BRICORAMA Graise ARICA	25,91		25,91	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	CORA Gobelets ARICA	9,13		9,13	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	CORA Boissons ARICA	12,66		12,66	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1502F0022	GRECR	09/02/15	OMS repas du 08/02 event ARICA	96,00		96,00	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1502F0021	GRECR	10/02/15	SONLIGHT sono evenement ARICA	2 073,66		2 073,66	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1502F0153	GRECR	26/02/15	ARTIFICIELLES petales rose ARI	9,45		9,45	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1502F0154	GRECR	27/02/15	CAMYILLE brume voile ARICA	31,85		31,85	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1502FRAIS000010	GRECR	28/02/15	RUE COMMERCE MP4 ARICA	63,80		63,80	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1502FRAIS000010	GRECR	28/02/15	LECLERC Stage enfant ARICA	18,46		18,46	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1502FRAIS000010	GRECR	28/02/15	LECLERC Stage enfant ARICA	4,20		4,20
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1503F0043	GRECR	10/03/15	TAMO masque ARICA	87,92		87,92
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1503F0045	GRECR	12/03/15	AVENTECH micro recepteur ARICA	440,00		440,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0034	GRECR	01/04/15	CAENREPRO pochette ARICA	589,00		589,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0040	GRECR	01/04/15	GEANT FETE assiette cuil ARICA	54,38		54,38
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0041	GRECR	01/04/15	LUSTRAL essuis main pap ARICA	120,78		120,78
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0044	GRECR	01/04/15	SAVEUR CATHEDRALE gateau ARIC,	245,49		245,49
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0045	GRECR	01/04/15	SAVEUR CATHEDRALE gateau ARIC,	113,74		113,74
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0046	GRECR	01/04/15	SAVEUR CATHEDRALE gateau ARIC,	99,52		99,52
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0069	GRECR	01/04/15	PROMOCASH coussin oeuf ARICA	7,77		7,77
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0069	GRECR	01/04/15	PROMOCASH eau oeuf pral ARICA	46,76		46,76
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0069	GRECR	01/04/15	PROMOCASH serviette ARICA	10,20		10,20
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0071	GRECR	01/04/15	FIDUCIAL rub rteA4 ARICA	114,51		114,51
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	LIVE DECO Soirée zen ARICA	131,34		131,34
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	BUREAU VALLEE Ruban ARICA	32,39		32,39
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	BRICORAMA Etageres ARICA	108,00		108,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000006	GRECR	01/04/15	BRICORAMA Etageres ARICA	12,45		12,45
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000007	GRECR	01/04/15	VISTAGLO Bracelet ARICA	19,97		19,97
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000007	GRECR	01/04/15	PERLE A PERLE oeufs ARICA	32,50		32,50
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0215	GRECR	08/04/15	SAVEURS CATHEDRAL gateau ARIC,	85,31		85,31
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0075	GRECR	09/04/15	TAMO compresse ARICA	26,51		26,51
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0210	GRECR	17/04/15	SONLIGHT enceinte ARICA	542,30		542,30
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1504F0247	GRECR	24/04/15	CAMYILLE eucalyptus ARICA	1 202,64		1 202,64
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	LECLERC Carte SD ARICA	16,97		16,97
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	CASSIS FRAMBOISE Anniv ARICA	17,06		17,06
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	BRICORAMA Fiche antenne ARICA	13,94		13,94
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	BRICORAMA Seau, clé, pince ARI	18,99		18,99
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	LECLERC Gateaux, boisson ARICA	19,31		19,31
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	BRICORAMA Vis ARICA	18,04		18,04
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1504FRAIS000008	GRECR	30/04/15	SONOVENTE Chaîne HI-FI ARICA	315,00		315,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1505F0040	GRECR	01/05/15	FIDUCIAL tromb pochette ARICA	52,58		52,58
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1505F0162	GRECR	05/05/15	TAMO électrodes ARICA	549,15		549,15
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1505F0171	GRECR	12/05/15	TAMO insufflateur ARICA	147,10		147,10
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1505F0170	GRECR	21/05/15	SONLIGHT fiche moulure ARICA	684,40		684,40
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1505FRAIS000015	GRECR	31/05/15	CORA Sucre ARICA	5,17		5,17

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1506FRAIS000026	GRECR	30/06/15	BRICORAMA Mat vidange ARICA	40,90		40,90	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0010	GRECR	01/07/15	TAMO pince gants ARICA	201,42		201,42	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0011	GRECR	01/07/15	SAVEURCATHEDRALE gateaux ARIC	170,61		170,61	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0012	GRECR	01/07/15	FIDUCIAL sucre ARICA	353,00		353,00	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0012	GRECR	01/07/15	FIDUCIAL pile agitac ARICA	290,54		290,54	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0099	GRECR	01/07/15	ZEP senteur balneo ARICA	278,00		278,00	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0119	GRECR	01/07/15	PROMOCASH soda ARICA	67,68		67,68	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0119	GRECR	01/07/15	PROMOCASH mini fleur ARICA	34,14		34,14	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0274	GRECR	01/07/15	BOULANGDAUPHINE gateaux ARICA	71,09		71,09	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0276	GRECR	01/07/15	THOUY gobelets ARICA	350,40		350,40	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0340	GRECR	31/07/15	FIDUCIAL sucre ARICA	42,36		42,36	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1507F0340	GRECR	31/07/15	FIDUCIAL poch rte calc ARICA	96,69		96,69	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1507FRAIS000036	GRECR	31/07/15	Boulangerie croissant ARICA	12,62		12,62	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1507FRAIS000036	GRECR	31/07/15	FFESSM rts & carnets ARICA	30,16		30,16	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1508FRAIS000002	GRECR	31/08/15	GIFI Ballon aqua games ARICA	5,00		5,00	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1508FRAIS000002	GRECR	31/08/15	BRICO DEPOT Fixation, vis ARIC	55,63		55,63	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1508FRAIS000024	GRECR	31/08/15	BRICORAMA cadenas ARICA	17,08		17,08	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1508FRAIS000024	GRECR	31/08/15	BRICORAMA anti-guepe ARICA	14,08		14,08	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1508FRAIS000024	GRECR	31/08/15	PRO&CIE Cable jack 3.5 ARICA	4,17		4,17	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1509F0054	GRECR	01/09/15	FIDUCIAL ciseaux stylo ARICA	63,26		63,26	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1509F0057	GRECR	01/09/15	DAUPHINE gateaux anniv ARICA	71,09		71,09	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	BUREAU V. carnet reçu ARICA	4,50		4,50	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	BRICORAMA Ligne eau ARICA	26,42		26,42	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1510F0073	GRECR	01/10/15	DAUPHINE gateaux ARICA	99,52		99,52	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1510F0074	GRECR	01/10/15	APPLICAM cartouche encre ARICA	37,96		37,96	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1510F0076	GRECR	01/10/15	OCEDIS livret sanitaire ARICA	111,20		111,20	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1510F0188	GRECR	01/10/15	FIDUCIAL cahier adhesif ARICA	145,76		145,76	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1510F0186	GRECR	14/10/15	Facture LE GEANT DE LA FETE	55,87		55,87	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1510F0185	GRECR	20/10/15	SUEDE SAUNA seau bois ARICA	36,00		36,00	
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1510FRAIS000034	GRECR	31/10/15	BUREAU VALLEE ruban, piles ARI	25,45		25,45	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1511F0024	GRECR	01/11/15	FIDUCIAL marqueur cahier ARICA	52,84		52,84	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1511F0026	GRECR	01/11/15	TAMO gants ciseaux ARICA	169,93		169,93	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1512F0053	GRECR	01/12/15	ARICA gateaux anniv 11 ARICA	73,03		73,03	
217120	Petites fournitures	ODDIV GRECR1512ODDIV153	GRECR	01/12/15	Recla CAMYLLE Eucalyptus ARICA	984,60		984,60	
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1512F0165	GRECR	08/12/15	THOUY gobelets ARICA	387,19		387,19	

Section	Sites	ARICA	Société : TOUS			Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA						
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1512F0158	GRECR	15/12/15	GEANTFETE gob assiette ARICA	73,14		73,14
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1512F0167	GRECR	16/12/15	PROMOCASH soda ARICA	111,79		111,79
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1512F0167	GRECR	16/12/15	PROMOCASH bonbon serv ARICA	45,87		45,87
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	LECLERC airwick ARICA	15,40		15,40
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	FOIRFOUILLE bonnet Noël ARICA	26,14		26,14
217120	Petites fournitures	ODINV GRECR1512ODINV087	GRECR	31/12/15	FNP DAUPHINE gateaux ARICA	340,60		340,60
					<b>Total 217120</b>	<b>15 975,46</b>	<b>35,22</b>	<b>15 940,24</b>
217130	Vetement travail	NFVIR GRECR1504FRAIS000011	GRECR	01/04/15	DECATHLON TEE-SHIRT ARICA	34,75		34,75
217130	Vetement travail	ODS GRECR1504ODINV039	GRECR	30/04/15	FNP Prov Vêtements Pers ARICA	364,31		364,31
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1505F0041	GRECR	01/05/15	SPEEDO vet travail ARICA	364,31		364,31
217130	Vetement travail	ODS GRECR1505ODINV179	GRECR	01/05/15	FNP Prov Vêtements Pers ARICA		364,31	-364,31
217130	Vetement travail	ODS GRECR1508ODINV023	GRECR	31/08/15	FNP Speedo Tee-Shirt ARICA	287,93		287,93
217130	Vetement travail	ODS GRECR1509ODINV258	GRECR	01/09/15	FNP Speedo Tee-Shirt ARICA		287,93	-287,93
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1510F0251	GRECR	31/10/15	SPEEDO Vêtements Perso ARICA	287,93		287,93
					<b>Total 217130</b>	<b>1 339,23</b>	<b>652,24</b>	<b>686,99</b>
217210	Conso Boutique textile	ODINV GRECR1501ODINV099	GRECR	01/01/15	INVENTAIRES AU 31/12/2014	13 340,20		13 340,20
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	LECLERC Couches ARICA	14,88		14,88
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1504F0038	GRECR	01/04/15	SPEEDO maillots ARICA	256,99		256,99
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1504F0076	GRECR	01/04/15	SPEEDO maillots ARICA	398,11		398,11
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1504F0212	GRECR	10/04/15	SPEEDO avoir biofuse ARICA		21,90	-21,90
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1504F0211	GRECR	13/04/15	SPEEDO montre ARICA	42,86		42,86
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1504ODINV046	GRECR	30/04/15	Prov° Stocks au 30/04 ARICA		7 841,76	-7 841,76
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1505F0114	GRECR	01/05/15	SPEEDO maillots ARICA	1 501,26		1 501,26
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1505ODINV185	GRECR	01/05/15	Prov° Stocks au 30/04 ARICA	7 841,76		7 841,76
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1505F0169	GRECR	11/05/15	SPEEDO maillots lunettes ARICA	1 357,99		1 357,99
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1505F0191	GRECR	27/05/15	SPEEDO brassard ARICA	137,04		137,04
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1507F0101	GRECR	01/07/15	SPEEDO avoir lunettes ARICA		11,90	-11,90
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1507F0102	GRECR	01/07/15	SPEEDO maillots ARICA	214,86		214,86
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1507F0103	GRECR	01/07/15	SPEEDO maillots ARICA	1 500,48		1 500,48
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1508F0151	GRECR	01/08/15	SPEEDO maillots ARICA	2 101,54		2 101,54
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1508F0169	GRECR	13/08/15	SPEEDO maillots ARICA	868,52		868,52

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1508ODINV019	GRECR	31/08/15	Stocks Boutique au 31.08 ARICA		10 032,07	-10 032,07	
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1509ODINV254	GRECR	01/09/15	Stocks Boutique au 31.08 ARICA	10 032,07		10 032,07	
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1509FRAIS000003	GRECR	30/09/15	DECATHLON couches ARICA	28,95		28,95	
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1510F0189	GRECR	01/10/15	SPEEDO lunettes ARICA	340,06		340,06	
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1510F0184	GRECR	08/10/15	SPEEDO lunettes ARICA	180,04		180,04	
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1512F0159	GRECR	11/12/15	SPEEDO brassard lunettes ARICA	1 558,96		1 558,96	
217210	Conso Boutique textile	ODINV GRECR1512ODINV165	GRECR	31/12/15	Stocks Boutique 31.12 ARICA		8 289,40	-8 289,40	
					<b>Total 217210</b>	<b>41 716,57</b>	<b>26 197,03</b>	<b>15 519,54</b>	
217220	Conso soins	FAFOU GRECR1508F0124	GRECR	01/08/15	ALGOTHERM gel réducteur ARICA	96,00		96,00	
217220	Conso soins	FAFOU GRECR1508F0197	GRECR	21/08/15	CAMYILLE ecalyptus ARICA	984,60		984,60	
217220	Conso soins	ODDIV GRECR1512ODDIV153	GRECR	01/12/15	Recla CAMYLLE Eucalyptus ARICA		984,60	-984,60	
					<b>Total 217220</b>	<b>1 080,60</b>	<b>984,60</b>	<b>96,00</b>	
217230	Conso Accessoires	FAFOU GRECR1501F0007	GRECR	03/01/15	AGDISTRIB the infu ARICA	156,00		156,00	
217230	Conso Accessoires	FAFOU GRECR1501F0150	GRECR	20/01/15	AG DISTRIB thé infusions ARICA	156,00		156,00	
					<b>Total 217230</b>	<b>312,00</b>		<b>312,00</b>	
217250	Conso Boutique Cosmétique	FAFOU GRECR1511F0141	GRECR	25/11/15	AGDISTRIB corbeille kdo ARICA	308,40		308,40	
217250	Conso Boutique Cosmétique	FAFOU GRECR1512F0057	GRECR	09/12/15	AGDISTRIB corbeille noel ARICA	514,00		514,00	
					<b>Total 217250</b>	<b>822,40</b>		<b>822,40</b>	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1501F0184	GRECR	02/01/15	LIXXBAIL Loc copieur ARICA	1 580,00		1 580,00	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1501F0184	GRECR	02/01/15	LIXXBAIL Loc copieur ARICA	59,64		59,64	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1501ODINV248	GRECR	31/01/15	CCA sur facture LIXX BAIL		799,60	-799,60	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1501ODINV323	GRECR	31/01/15	CCA sur facture LIXX BAIL		1 500,38	-1 500,38	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1502ODINV200	GRECR	31/01/15	CCA sur facture LIXX BAIL	799,60		799,60	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1502ODINV275	GRECR	01/02/15	CCA sur facture LIXX BAIL	1 500,38		1 500,38	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1502ODINV068	GRECR	28/02/15	CCA sur facture LIXX BAIL		1 374,60	-1 374,60	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1503ODINV062	GRECR	01/03/15	CCA sur facture LIXX BAIL	1 374,60		1 374,60	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1503ODINV202	GRECR	31/03/15	CCA sur facture LIXX BAIL		1 235,34	-1 235,34	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1504F0112	GRECR	01/04/15	APPLICAM logiciel 1eT15 ARICA	150,60		150,60	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1504ODINV181	GRECR	01/04/15	CCA sur facture LIXX BAIL	1 235,34		1 235,34	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1504ODINV292	GRECR	30/04/15	CCA sur facture LIXX BAIL		1 100,58	-1 100,58	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1505ODINV094	GRECR	01/05/15	CCA sur facture LIXX BAIL	1 100,58		1 100,58	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1505ODINV284	GRECR	31/05/15	CCA sur facture LIXX BAIL		961,33	-961,33	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1506ODINV068	GRECR	01/06/15	CCA sur facture LIXX BAIL	961,33		961,33	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1506ODINV180	GRECR	30/06/15	CCA sur facture LIXX BAIL		826,56	-826,56	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1507F0073	GRECR	01/07/15	APPLICAM logiciel 2eT15 ARICA	150,60		150,60	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1507ODINV061	GRECR	01/07/15	CCA sur facture LIXX BAIL	826,56		826,56	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1507ODINV169	GRECR	31/07/15	CCA sur facture LIXX BAIL		687,30	-687,30	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1508F0068	GRECR	01/08/15	APPLICAM maint 01->12.15 ARICA	2 800,00		2 800,00	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1508ODINV114	GRECR	01/08/15	CCA sur facture LIXX BAIL	687,30		687,30	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP APPLICAM Héberg.Log ARICA	100,00		100,00	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1508ODINV184	GRECR	31/08/15	CCA sur facture APPLICAM		935,89	-935,89	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1508ODINV242	GRECR	31/08/15	CCA sur facture LIXX BAIL		548,04	-548,04	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1509ODINV019	GRECR	01/09/15	CCA sur facture APPLICAM	935,89		935,89	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1509ODINV077	GRECR	01/09/15	CCA sur facture LIXX BAIL	548,04		548,04	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP APPLICAM Héberg.Log ARICA		100,00	-100,00	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1509ODINV394	GRECR	30/09/15	CCA sur facture APPLICAM		705,75	-705,75	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1509ODINV448	GRECR	30/09/15	CCA sur facture LIXX BAIL		413,28	-413,28	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1510F0072	GRECR	01/10/15	APPLICAM logiciel 3eT15 ARICA	150,60		150,60	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1510ODINV223	GRECR	01/10/15	CCA sur facture APPLICAM	705,75		705,75	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1510ODINV277	GRECR	01/10/15	CCA sur facture LIXX BAIL	413,28		413,28	
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1510F0176	GRECR	30/10/15	OVH nom de domaine ARICA	6,99		6,99	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1510ODINV338	GRECR	31/10/15	CCA sur facture APPLICAM		467,95	-467,95	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1510ODINV352	GRECR	31/10/15	CCA sur facture CARTE BLEUE		6,44	-6,44	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1510ODINV395	GRECR	31/10/15	CCA sur facture LIXX BAIL		274,02	-274,02	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1511ODINV251	GRECR	01/11/15	CCA sur facture APPLICAM	467,95		467,95	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1511ODINV265	GRECR	01/11/15	CCA sur facture CARTE BLEUE	6,44		6,44	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1511ODINV308	GRECR	01/11/15	CCA sur facture LIXX BAIL	274,02		274,02	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1511ODINV383	GRECR	30/11/15	CCA sur facture APPLICAM		237,81	-237,81	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1511ODINV396	GRECR	30/11/15	CCA sur facture CARTE BLEUE		5,86	-5,86	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1511ODINV446	GRECR	30/11/15	CCA sur facture LIXX BAIL		139,26	-139,26	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1512ODINV459	GRECR	01/12/15	CCA sur facture APPLICAM	237,81		237,81	

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1512ODINV472	GRECR	01/12/15	CCA sur facture CARTE BLEUE	5,86		5,86	
217510	Location copieur et info	ODS GRECR1512ODINV522	GRECR	01/12/15	CCA sur facture LIXX BAIL	139,26		139,26	
217510	Location copieur et info	ODINV GRECR1512ODINV093	GRECR	31/12/15	FNP APPLI hébergement ARICA	150,60		150,60	
217510	Location copieur et info	ODINV GRECR1512ODINV604	GRECR	31/12/15	CCA sur facture CARTE BLEUE		5,27	-5,27	
<b>Total 217510</b>						<b>17 369,02</b>	<b>12 325,26</b>	<b>5 043,76</b>	
217520	Location autres	DECAI GRECR1501DECAI192	GRECR	26/01/15	FACT TPE	74,00		74,00	
217520	Location autres	NFVIR GRECR1503FRAIS000005	GRECR	26/03/15	EFPPA Loc° 01/15 ROUX M ARICA	240,00		240,00	
217520	Location autres	ODDIV GRECR1504ODDIV063	GRECR	30/04/15	Reclas locat° autres->frais bq		101,10	-101,10	
<b>Total 217520</b>						<b>314,00</b>	<b>101,10</b>	<b>212,90</b>	
217610	Assurance	ODS GRECR1504ODINV022	GRECR	30/04/15	FNP Assurance MRE 1-4/15	988,67		988,67	
217610	Assurance	ODS GRECR1504ODINV023	GRECR	30/04/15	FNP Assurance RC 1 à 4/15	475,33		475,33	
217610	Assurance	ODS GRECR1505ODINV162	GRECR	01/05/15	FNP Assurance MRE 1-4/15		988,67	-988,67	
217610	Assurance	ODS GRECR1505ODINV163	GRECR	01/05/15	FNP Assurance RC 1 à 4/15		475,33	-475,33	
217610	Assurance	ODS GRECR1508ODINV029	GRECR	31/08/15	FNP M.R.E. au 31.08 ARICA	1 977,33		1 977,33	
217610	Assurance	ODS GRECR1508ODINV030	GRECR	31/08/15	FNP RC au 31.08 ARICA	950,66		950,66	
217610	Assurance	ODS GRECR1509ODINV264	GRECR	01/09/15	FNP M.R.E. au 31.08 ARICA		1 977,33	-1 977,33	
217610	Assurance	ODS GRECR1509ODINV265	GRECR	01/09/15	FNP RC au 31.08 ARICA		950,66	-950,66	
217610	Assurance	FAFOU GRECR1512F0324	GRECR	31/12/15	AXA MRE 2015 ARICA	2 767,64		2 767,64	
217610	Assurance	FAFOU GRECR1512F0324	GRECR	31/12/15	AXA RCE 2015 ARICA	1 340,40		1 340,40	
<b>Total 217610</b>						<b>8 500,03</b>	<b>4 391,99</b>	<b>4 108,04</b>	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1501DECAI022	GRECR	02/01/15	INTERET / FRAIS	165,87		165,87	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1501ENCAI048	GRECR	09/01/15	ANCV	7,05		7,05	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1501DECAI056	GRECR	12/01/15	FRAIS BANCAIRE	189,95		189,95	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1501DECAI216	GRECR	30/01/15	COMM CB 01.15 CAMER	175,64		175,64	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1501ENCAI266	GRECR	30/01/15	ANCV	1,00		1,00	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1502DECAI137	GRECR	10/02/15	FRAIS BANCAIRE	199,90		199,90	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1502ENCAI133	GRECR	11/02/15	ANCV	21,50		21,50	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1502DECAI204	GRECR	27/02/15	CION MENS 0215	212,94		212,94	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1503DECAI054	GRECR	10/03/15	FRAIS BANCAIRE	101,10		101,10	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1503ENCAI069	GRECR	10/03/15	ANCV	3,30		3,30	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1503ENCAI070	GRECR	10/03/15	ANCV	2,20		2,20	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1503ENCAI247	GRECR	24/03/15	RC FRAIS BONS UDAC	1,35		1,35	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1503DECAI216	GRECR	31/03/15	COM MENS 0315	205,93		205,93	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1504DECAI022	GRECR	02/04/15	INTERET / FRAIS	139,39		139,39	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1504ENCAI077	GRECR	08/04/15	ANCV	6,10		6,10	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1504ENCAI078	GRECR	08/04/15	ANCV	10,80		10,80	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1504DECAI112	GRECR	10/04/15	COMM PRLV 03.15 CAMER	76,30		76,30	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1504DECAI112	GRECR	10/04/15	COMM IMP 03.15 CAMER	22,20		22,20	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1504DECAI112	GRECR	10/04/15	COMM VIRT 03.15 CAMER	2,85		2,85	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1504DECAI277	GRECR	30/04/15	CION MENS	185,58		185,58	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1504ODDIV063	GRECR	30/04/15	Commission prélèvement émis	71,30		71,30	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1504ODDIV063	GRECR	30/04/15	Commission prélèvement impayé	29,60		29,60	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1504ODDIV063	GRECR	30/04/15	Commission virement émis	0,20		0,20	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1505ODDIV008	GRECR	02/05/15	Rembt frais rejet		90,00	-90,00	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1505ENCAI082	GRECR	07/05/15	ANCV	4,60		4,60	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1505ENCAI083	GRECR	07/05/15	ANCV	12,50		12,50	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1505DECAI084	GRECR	11/05/15	COMM PRLV 0415 CAMER	2,85		2,85	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1505DECAI084	GRECR	11/05/15	COMM IMP 0415 CAMER	29,60		29,60	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1505DECAI084	GRECR	11/05/15	COMM PRLV 0415 CAMER	88,60		88,60	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1505DECAI217	GRECR	29/05/15	COMM CB 0515 CAMER	134,98		134,98	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1506ENCAI109	GRECR	05/06/15	RC FRAIS BONS UDAC	0,27		0,27	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1506DECAI113	GRECR	10/06/15	COMM PRLV 05.15 CAMER	88,87		88,87	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1506DECAI113	GRECR	10/06/15	COMM IMP 05.15 CAMER	26,64		26,64	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1506DECAI113	GRECR	10/06/15	COMM VIRT 05.15 CAMER	0,36		0,36	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1506ENCAI187	GRECR	12/06/15	ANCV	0,10		0,10	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1506ENCAI188	GRECR	12/06/15	ANCV	10,10		10,10	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1506DECAI239	GRECR	30/06/15	COMM CB 0615 CAMER	141,39		141,39	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1506ENCAI379	GRECR	30/06/15	VRST IMP JACQUEMONT		14,00	-14,00	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1507DECAI051	GRECR	02/07/15	INT/FRAIS	179,87		179,87	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1507ENCAI057	GRECR	02/07/15	CB IMP MATHIEU 1025.4		9,00	-9,00	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1507ENCAI126	GRECR	07/07/15	Frais Bons UDAC ARICA	2,45		2,45	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1507DECAI126	GRECR	10/07/15	COMM PRLV 06.15 CAMER	69,30		69,30	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1507DECAI126	GRECR	10/07/15	COMM IMP 06.15 CAMER	11,84		11,84	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015	
		AQUANOVA AMERICA								
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1507DECAI126	GRECR	10/07/15	COMM VIRT 06.15 CAMER	0,18		0,18		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1507ENCAI206	GRECR	16/07/15	ANCV	0,70		0,70		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1507ENCAI207	GRECR	16/07/15	ANCV	9,00		9,00		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1507ENCAI277	GRECR	22/07/15	VRST RBT IMP MANGANIELLO		7,00	-7,00		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1507ENCAI327	GRECR	28/07/15	CB IMP LALEVEE		7,00	-7,00		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1508DECAI001	GRECR	31/07/15	COMM CB 0715 CAMER	210,13		210,13		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1508DECAI033	GRECR	01/08/15	COMM PRLV 07.15 CAMER	71,82		71,82		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1508DECAI033	GRECR	01/08/15	COMM IMP 07.15 CAMER	11,84		11,84		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV015	GRECR	01/08/15	Reclass frais CB+ANCV		9,70	-9,70		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV015	GRECR	01/08/15	Reclass Frais ANCV ARICA	9,70		9,70		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV098	GRECR	01/08/15	Reclasst 04.15 CAMER		185,58	-185,58		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV098	GRECR	01/08/15	COMM CB 04.15 CAMER	185,58		185,58		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV099	GRECR	01/08/15	Reclasst 03.15 CAMER		205,93	-205,93		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV099	GRECR	01/08/15	COMM CB 03.15 CAMER	205,93		205,93		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV100	GRECR	01/08/15	Reclasst 02.15 CAMER		212,94	-212,94		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV100	GRECR	01/08/15	COMM CB 02.15 CAMER	212,94		212,94		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV101	GRECR	01/08/15	COMM PRLV 01.15 CAMER	110,90		110,90		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV101	GRECR	01/08/15	COMM IMP 01.15 CAMER	88,80		88,80		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV101	GRECR	01/08/15	COMM VIRT 01.15 CAMER	0,20		0,20		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV101	GRECR	01/08/15	Reclasst 01.15 CAMER		199,90	-199,90		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV102	GRECR	01/08/15	Reclasst 12.14 CAMER		189,95	-189,95		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV102	GRECR	01/08/15	COMM PRLV 12.14 CAMER	110,00		110,00		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV102	GRECR	01/08/15	COMM IMP 12.14 CAMER	79,75		79,75		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV102	GRECR	01/08/15	COMM VIRT 12.14 CAMER	0,20		0,20		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV103	GRECR	01/08/15	Reclasst 04.15 CAMER		2,85	-2,85		
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1508ODDIV103	GRECR	01/08/15	COMM VIRT 04.15 CAMER	2,85		2,85		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1508ENCAI251	GRECR	21/08/15	ANCV	18,80		18,80		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1508ENCAI335	GRECR	25/08/15	Frais Bons UDAC ARICA	3,27		3,27		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1509DECAI004	GRECR	31/08/15	COMM CB 0815 CAMER	229,92		229,92		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1509ENCAI003	GRECR	01/09/15	ANCV P011 B003367876	1,30		1,30		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1509ENCAI097	GRECR	09/09/15	CB IMP DAILLY Rbt frais rejets		9,00	-9,00		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1509ENCAI099	GRECR	09/09/15	VRST IMP GARNIER Rbt frais rej		10,00	-10,00		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1509DECAI075	GRECR	10/09/15	COMM IMP 08.15 CAMER	8,88		8,88		
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1509DECAI075	GRECR	10/09/15	COMM PRLV 08.15 CAMER	71,64		71,64		
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1509ENCAI274	GRECR	23/09/15	ANCV	3,40		3,40		

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1509ENCAI277	GRECR	24/09/15	ANCV	18,20		18,20	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1509ENCAI280	GRECR	24/09/15	VRST GARNIER Rbt frais rejet		9,00	-9,00	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1509DECAI233	GRECR	30/09/15	COMM CB 0915 CAMER	210,39		210,39	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1509ODDIV030	GRECR	30/09/15	Régul Rbt Frais rejet ARICA		41,00	-41,00	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1510DECAI014	GRECR	02/10/15	INTERETS/FRAIS	140,30		140,30	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1510ENCAI072	GRECR	08/10/15	FRAIS BON UDAC	0,82		0,82	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1510DECAI093	GRECR	12/10/15	COMM PRLV 0915 CAMER	69,66		69,66	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1510DECAI093	GRECR	12/10/15	FAC CIC 0915	37,12		37,12	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1510ENCAI166	GRECR	15/10/15	ANCV	38,30		38,30	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1510ENCAI168	GRECR	15/10/15	FRAIS BONS UDAC	1,91		1,91	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1510ENCAI253	GRECR	21/10/15	ANCV	3,70		3,70	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1510DECAI211	GRECR	30/10/15	COMM CB CAMER 1015	152,29		152,29	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1510ODDIV048	GRECR	31/10/15	Rclass Frais ANCV/UDAC ARICA		182,72	-182,72	
217620	Frais Bancaires	ODDIV GRECR1511ODDIV066	GRECR	01/11/15	ODDIV GRECR1510ODDIV048 extour	182,72		182,72	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1511ENCAI034	GRECR	05/11/15	Frais UDAC 09.15 ARICA	2,32		2,32	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1511DECAI088	GRECR	10/11/15	COMM PRLV 1015 CAMER	71,82		71,82	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1511DECAI088	GRECR	10/11/15	COMM IMP 1015 CAMER	8,88		8,88	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1511ENCAI197	GRECR	20/11/15	ANCV	32,10		32,10	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1511DECAI168	GRECR	30/11/15	COMM CB 1115 CAMER	152,85		152,85	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1512ENCAI036	GRECR	04/12/15	ANCV	2,80		2,80	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1512DECAI048	GRECR	10/12/15	COMM IMP 1115 CAMER	15,60		15,60	
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1512DECAI048	GRECR	10/12/15	COMM PRLV 1115 CAMER	104,04		104,04	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1512ENCAI100	GRECR	10/12/15	Frais Bons UDAC ARICA	0,30		0,30	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1512ENCAI150	GRECR	18/12/15	ANCV	16,85		16,85	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1512ENCAI150	GRECR	18/12/15	ANCV	1,30		1,30	
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1512ENCAI285	GRECR	31/12/15	COMM CB 1215 CAMER	169,49		169,49	
217620	Frais Bancaires	FAFOU GRECR1512F0260	GRECR	31/12/15	Frais de caution	1 000,00		1 000,00	
217620	Frais Bancaires	ODINV GRECR1512ODINV101	GRECR	31/12/15	FNP Intérêt/Frais 12.15 ARICA	140,49		140,49	
217620	Frais Bancaires	ODINV GRECR1512ODINV101	GRECR	31/12/15	FNP Frais Prel 12 ARICA	82,08		82,08	
217620	Frais Bancaires	ODINV GRECR1512ODINV101	GRECR	31/12/15	FNP Frais Impayés 12 ARICA	21,52		21,52	
					<b>Total 217620</b>	<b>6 961,95</b>	<b>1 385,57</b>	<b>5 576,38</b>	
217710	Cout Véhicule	ODINV GRECR1501ODINV148	GRECR	01/01/15	PROV ASSURANCE VEHICULE 2014		500,00	-500,00	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1501GRECR00001	GRECR	31/01/15	OD de paie du 31/01/2015		150,00	-150,00	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1502GRECR00001	GRECR	28/02/15	OD de paie du 28/02/2015		150,00	-150,00	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1503F0006	GRECR	04/03/15	ARVAL Loc° Voitures 2/15 Sites	390,36		390,36	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1503GRECR00002	GRECR	31/03/15	OD de paie du 31/03/2015		150,00	-150,00	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1504F0312	GRECR	01/04/15	G. RECREA assurance autos 2014	506,09		506,09	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1504F0209	GRECR	20/04/15	JEKER pos roue DB-717-VP ARICA	29,23		29,23	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1504F0311	GRECR	30/04/15	ADL Refact 01 à 04/15 GGREC	1 135,04		1 135,04	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1504F0311	GRECR	30/04/15	ADL Refact 01 à 04/15 GGREC	51,22		51,22	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1504F0311	GRECR	30/04/15	ADL Refact 01 à 04/15 GGREC	379,95		379,95	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1504GRECR00002	GRECR	30/04/15	OD de paie du 30/04/2015		150,00	-150,00	
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1504ODINV014	GRECR	30/04/15	FNP Assurance AL 01-04 ARICA	168,70		168,70	
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1505ODINV154	GRECR	01/05/15	FNP Assurance AL 01-04 ARICA		168,70	-168,70	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1505GRECR00001	GRECR	31/05/15	OD de paie du 31/05/2015		150,00	-150,00	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0013	GRECR	01/07/15	RENTACAR loc 29/05-01/06 ARICA	163,15		163,15	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0013	GRECR	01/07/15	RENTACAR loc 29/05-01/06 ARICA	62,92		62,92	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0316	GRECR	01/07/15	TOTAL lavages 05 AL ARICA	32,80		32,80	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0316	GRECR	01/07/15	TOTAL gazole 05 AL ARICA	161,80		161,80	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0317	GRECR	01/07/15	TOTAL gazole 04 AL ARICA	132,81		132,81	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0318	GRECR	01/07/15	TOTAL gazole 06 AL ARICA	151,88		151,88	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0318	GRECR	01/07/15	TOTAL gazole 06 SB ARICA	41,79		41,79	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0319	GRECR	31/07/15	TOTAL lavages 07 SB ARICA	22,20		22,20	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0319	GRECR	31/07/15	TOTAL gazole 07 AL ARICA	227,01		227,01	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1507F0319	GRECR	31/07/15	TOTAL gazole 07 SB ARICA	292,80		292,80	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1508F0178	GRECR	31/08/15	ARVAL Loc VP AL 05/15 ARICA	390,36		390,36	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1508F0179	GRECR	31/08/15	TOTAL 08 lavage lubr SB ARICA	33,00		33,00	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1508F0179	GRECR	31/08/15	TOTAL 08 gazole SB ARICA	188,48		188,48	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1508F0179	GRECR	31/08/15	TOTAL 08 gazole SB ARICA	294,68		294,68	
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1508ODDIV136	GRECR	31/08/15	FNP Ass VP SB 01-05/15 ARICA	210,87		210,87	
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1509ODDIV096	GRECR	01/09/15	FNP Ass VP SB 01-05/15 ARICA		210,87	-210,87	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1510F0017	GRECR	01/10/15	TOTAL 09 gazole SB ARICA	185,66		185,66	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1510F0175	GRECR	31/10/15	TOTAL gazole 10 SB ARICA	299,50		299,50	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1510F0251	GRECR	31/10/15	ARVAL Loc SB 5/10-30/11 ARICA	827,22		827,22	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1510F0251	GRECR	31/10/15	HERTZ Loc SB 11/9-5/10 ARICA	777,31		777,31	
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1510ODINV327	GRECR	31/10/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R		435,38	-435,38	
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1511ODINV240	GRECR	01/11/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R	435,38		435,38	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1511F0128	GRECR	30/11/15	TOTAL lavage 11SB ARICA	3,00		3,00	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1511F0128	GRECR	30/11/15	TOTAL gazole 11 SB ARICA	266,87		266,87	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1511F0191	GRECR	30/11/15	ARVAL Loc VP SB 12.15 ARICA	438,81		438,81	
217710	Cout Véhicule	NFVIR GRECR1511FRAIS000043	GRECR	30/11/15	NORAUTO pneu ARICA	517,83		517,83	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1511GRECR00001	GRECR	30/11/15	OD de paie du 30/11/2015		358,50	-358,50	
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1511ODINV369	GRECR	30/11/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R		438,81	-438,81	
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1512ODINV445	GRECR	01/12/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R	438,81		438,81	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1512F0203	GRECR	31/12/15	TOTAL lavage 12 SB ARICA	12,90		12,90	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1512F0203	GRECR	31/12/15	TOTAL gazole VP 12 SB ARICA	245,74		245,74	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1512F0257	GRECR	31/12/15	ARVAL Loc° VP SB 01/16 ARICA	438,41		438,41	
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1512F0342	GRECR	31/12/15	AXA DW-063-AL ARICA	165,45		165,45	
217710	Cout Véhicule	ODINV GRECR1512ODINV095	GRECR	31/12/15	FNP LOCAM loc voiture ARICA	205,42		205,42	
217710	Cout Véhicule	ODINV GRECR1512ODINV587	GRECR	31/12/15	CCA sur facture ADL - ESPACE R		438,41	-438,41	
217710	Cout Véhicule	ODP ODP1512GRECR00003	GRECR	31/12/15	OD de paie du 31/12/2015		358,50	-358,50	
					<b>Total 217710</b>	<b>10 325,45</b>	<b>3 659,17</b>	<b>6 666,28</b>	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1501F0302	GRECR	31/01/15	APRR A.Lehuger 01/15 ARICA	233,33		233,33	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1501FRAIS000030	GRECR	31/01/15	FRAIS LEHUGER 01	122,70		122,70	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1502F0145	GRECR	28/02/15	APRR A.Lehuger 02/15 ARICA	156,33		156,33	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1503FRAIS000004	GRECR	26/03/15	CAEN For° 4+30/01 Roux M ARICA	157,44		157,44	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1504F0077	GRECR	01/04/15	APRR A.Lehuger 03/15 ARICA	156,33		156,33	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1504FRAIS000027	GRECR	01/04/15	FRAIS SEMINAIRE 03 ARICA	38,55		38,55	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1504F0033	GRECR	15/04/15	CAMPANILE 07/02 ARICA	96,18		96,18	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1504F0033	GRECR	15/04/15	CAMPANILE 07/02 ARICA	3,75		3,75	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1504F0033	GRECR	15/04/15	CAMPANILE 07/02 ARICA	0,80		0,80	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1504FRAIS000001	GRECR	30/04/15	FRAIS ROUX 04.15	162,72		162,72	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1504FRAIS000001	GRECR	30/04/15	FRAIS ROUX 04.15	180,00		180,00	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1504FRAIS000028	GRECR	30/04/15	FRAIS LEHUGER 04 ARICA	136,50		136,50	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1504FRAIS000038	GRECR	30/04/15	FRAIS MODESTE 04 ARICA	18,09		18,09	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1505F0108	GRECR	01/05/15	APRR A.Lehuger 04/15 ARICA	247,50		247,50	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1505FRAIS000010	GRECR	31/05/15	FRAIS Format° DOTI 05 ARICA	111,11		111,11	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1505FRAIS000011	GRECR	31/05/15	FRAIS Format° ROUX 05 ARICA	307,20		307,20	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1505FRAIS000021	GRECR	31/05/15	HERTZ Locat° passation ARICA	62,96		62,96	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1505FRAIS000023	GRECR	31/05/15	FRAIS Dep LEHUGER 05	236,20		236,20	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1505FRAIS000028	GRECR	31/05/15	FRAIS Format° MINET 05 ARICA	93,05		93,05	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000002	GRECR	30/06/15	FRAIS Format° MINET 06 ARICA	50,13		50,13	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000010	GRECR	30/06/15	FRAIS MOREL 06 ARICA	73,35		73,35	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000012	GRECR	30/06/15	FRAIS LEHUGER 06 ARICA	528,70		528,70	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000015	GRECR	30/06/15	FRAIS TERRE 06 ARICA	23,85		23,85	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000032	GRECR	30/06/15	FRAIS Intégrat° 06 ARICA	376,67		376,67	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000042	GRECR	30/06/15	FRAIS LEFEBVRE 06 ARICA	23,85		23,85	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1506FRAIS000046	GRECR	30/06/15	FRAIS DOTTI 06 ARICA	23,85		23,85	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0041	GRECR	01/07/15	HOLIDAY Barbarat 23/06 ARICA	86,36		86,36	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0041	GRECR	01/07/15	HOLIDAY Barbarat 23/06 ARICA	2,20		2,20	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0043	GRECR	01/07/15	APPARTH Barbar. 16-19/06 ARICA	229,09		229,09	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0043	GRECR	01/07/15	APPARTH Barbar. 16-19/06 ARICA	2,40		2,40	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0096	GRECR	01/07/15	APRR peages 05/15 ARICA	235,60		235,60	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0272	GRECR	01/07/15	APRR peages Lehuger 06 ARICA	78,40		78,40	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0315	GRECR	01/07/15	TOTAL carte abo AL ARICA	17,60		17,60	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0316	GRECR	01/07/15	TOTAL parking 05 AL ARICA	53,70		53,70	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0318	GRECR	01/07/15	TOTAL peages 06 AL ARICA	57,30		57,30	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1507FRAIS000001	GRECR	01/07/15	FRAIS TERRE 07 ARICA	12,60		12,60	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1507FRAIS000003	GRECR	01/07/15	FRAIS LEFEBVRE 06 ARICA	27,00		27,00	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0325	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 30/06 ARICA	77,18		77,18	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0325	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 30/06 ARICA	0,80		0,80	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0326	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 25/06 ARICA	77,18		77,18	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0326	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 25/06 ARICA	0,80		0,80	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0326	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 25/06 ARICA	6,67		6,67	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0327	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 20/06 ARICA	68,09		68,09	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0327	GRECR	28/07/15	CAMPANILE A Lehu. 20/06 ARICA	0,80		0,80	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0319	GRECR	31/07/15	TOTAL parking 07 AL ARICA	20,50		20,50	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1507F0345	GRECR	31/07/15	Frais heberg repas form ARICA	72,47		72,47	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1507FRAIS000035	GRECR	31/07/15	FRAIS BARBARAT 07 ARICA	43,64		43,64	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1508F0052	GRECR	01/08/15	VOYAGESNCF SB 23/06 ARICA	55,00		55,00	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1508F0052	GRECR	01/08/15	VOYAGESNCF SB 22/06 ARICA	133,10		133,10	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1508F0052	GRECR	01/08/15	VOYAGESNCF SB 15/06 ARICA	200,20		200,20	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1508F0052	GRECR	01/08/15	VOYAGESNCF SB 24/06 ARICA	66,00		66,00	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1508F0052	GRECR	01/08/15	BOOKING SB 22/06 ARICA	43,64		43,64	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1508F0150	GRECR	01/08/15	APRR peages Lehuger 07 ARICA	3,60		3,60	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1508FRAIS000008	GRECR	01/08/15	FRAIS ROUX 06 ARICA	300,00		300,00	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1508FRAIS000001	GRECR	31/08/15	FRAIS BARBARAT 08 ARICA	179,90		179,90	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1508FRAIS000019	GRECR	31/08/15	FRAIS BARBARAT 08 ARICA	187,80		187,80	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1509FRAIS000004	GRECR	30/09/15	FRAIS Dep séminaire BARBARAT	17,90		17,90	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1510F0017	GRECR	01/10/15	TOTAL 09 frais SB ARICA	3,22		3,22	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1510F0175	GRECR	31/10/15	TOTAL peages frais 10 SB ARICA	3,42		3,42	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1510FRAIS000030	GRECR	31/10/15	FRAIS LEFEBVRE 09 ARICA	27,00		27,00	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1510FRAIS000031	GRECR	31/10/15	FRAIS LEFEBVRE 10 ARICA	27,00		27,00	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1510FRAIS000032	GRECR	31/10/15	FRAIS BRAULT 10 ARICA	27,00		27,00	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1510FRAIS000033	GRECR	31/10/15	FRAIS 2 rep BARBARAT 10 ARICA	34,68		34,68	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1510FRAIS000033	GRECR	31/10/15	FRAIS budget BARBARAT 10 ARICA	190,64		190,64	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1511F0084	GRECR	01/11/15	CAMPANILE Barb. 20-21/10 ARICA	145,45		145,45	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1511F0128	GRECR	30/11/15	TOTAL frais 11 SB ARICA	4,05		4,05	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1511FRAIS000026	GRECR	30/11/15	FRAIS LEFEBVRE 11 ARICA	65,86		65,86	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1511FRAIS000042	GRECR	30/11/15	FRAIS BARBARAT 11 ARICA	166,80		166,80	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1512F0169	GRECR	16/12/15	CAMPANILE Barbarat 14/12 ARICA	105,00		105,00	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1512FRAIS000032	GRECR	30/12/15	FRAIS BARBARAT 12 ARICA	150,45		150,45	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1512F0145	GRECR	31/12/15	Refact frais 3e quadr 15 ARICA	135,63		135,63	
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1512F0203	GRECR	31/12/15	TOTAL frais 12 SB ARICA	2,46		2,46	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1512FRAIS000033	GRECR	31/12/15	FRAIS budget BARBARAT 12 ARICA	166,19		166,19	
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1512FRAIS000037	GRECR	31/12/15	FRAIS BRAULT 12 ARICA	150,09		150,09	
217720	Frais de déplacement	ODINV GRECR1512ODINV061	GRECR	31/12/15	PAR AFDAS ROUX MAXI 09 A 12/15		2 033,28	-2 033,28	
217720	Frais de déplacement	ODINV GRECR1512ODINV072	GRECR	31/12/15	FNP Frais GV 12.15 ARICA	148,00		148,00	
					<b>Total 217720</b>	<b>7 531,60</b>	<b>2 033,28</b>	<b>5 498,32</b>	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1501F0153	GRECR	23/01/15	NOVABOWLING sort du perso ARIC	280,00		280,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1501F0282	GRECR	23/01/15	FAFOU GRECR1501F0153 extournée		280,00	-280,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1503F0049	GRECR	01/03/15	AGDISTRIB the infusion ARICA	156,00		156,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1504F0043	GRECR	01/04/15	AGDISTRIB the infusion ARICA	156,00		156,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1504F0216	GRECR	21/04/15	AGDISTRIB the infusion ARICA	156,00		156,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1505F0040	GRECR	01/05/15	FIDUCIAL sucre ARICA	56,48		56,48	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1507F0094	GRECR	01/07/15	AGDISTRIB infusion the ARICA	156,00		156,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1507F0118	GRECR	02/07/15	PROMOCASH eau equipe ARICA	9,60		9,60	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1507F0275	GRECR	03/07/15	ST MARTIN rep site annee ARICA	570,91		570,91	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1507F0273	GRECR	10/07/15	AGDISTRIB the ARICA	156,00		156,00	

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1509F0056	GRECR	17/09/15	AGDISTRIB the vert ARICA	156,00		156,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1511F0140	GRECR	25/11/15	AGDISTRIB the ARICA	156,00		156,00	
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1512F0164	GRECR	10/12/15	AGDISTRIB infusion the ARICA	312,00		312,00	
217730	Missions Réception	ODINV GRECR1512ODINV160	GRECR	31/12/15	FNP AG DIST Thé ARICA	312,00		312,00	
					<b>Total 217730</b>	<b>2 632,99</b>	<b>280,00</b>	<b>2 352,99</b>	
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1503F0044	GRECR	11/03/15	CJOE agent secu ARICA	390,94		390,94	
217800	Sécurité et Gardiennage	ODS GRECR1508ODINV033	GRECR	31/08/15	FNP C JOE DOG Survei 7+8 ARICA	3 188,86		3 188,86	
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1509F0051	GRECR	01/09/15	JOEDOG gardiennage 07-08 ARICA	3 188,86		3 188,86	
217800	Sécurité et Gardiennage	ODS GRECR1509ODINV268	GRECR	01/09/15	FNP C JOE DOG Survei 7+8 ARICA		3 188,86	-3 188,86	
					<b>Total 217800</b>	<b>6 768,66</b>	<b>3 188,86</b>	<b>3 579,80</b>	
217910	Divers	FAFOU GRECR1501F0277	GRECR	02/01/15	FFESSM cotis 2015 ARICA	20,00		20,00	
217910	Divers	NFVIR GRECR1501FRAIS000021	GRECR	31/01/15	FFESM Licence plongé ARICA	43,38		43,38	
217910	Divers	ODS GRECR1501ODINV226	GRECR	31/01/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		9,75	-9,75	
217910	Divers	ODS GRECR1501ODINV227	GRECR	31/01/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		104,87	-104,87	
217910	Divers	ODS GRECR1501ODINV307	GRECR	31/01/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		18,30	-18,30	
217910	Divers	ODS GRECR1502ODINV178	GRECR	31/01/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	9,75		9,75	
217910	Divers	ODS GRECR1502ODINV179	GRECR	31/01/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	104,87		104,87	
217910	Divers	ODS GRECR1502ODINV259	GRECR	01/02/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	18,30		18,30	
217910	Divers	ODS GRECR1502ODINV044	GRECR	28/02/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		16,77	-16,77	
217910	Divers	FAFOU GRECR1503F0053	GRECR	01/03/15	FFESSM licence plonge 15 ARICA	215,05		215,05	
217910	Divers	ODS GRECR1503ODINV038	GRECR	01/03/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	16,77		16,77	
217910	Divers	ODS GRECR1503ODINV179	GRECR	31/03/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		15,07	-15,07	
217910	Divers	ODS GRECR1503ODINV180	GRECR	31/03/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		162,02	-162,02	
217910	Divers	ODS GRECR1504ODINV158	GRECR	01/04/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	15,07		15,07	
217910	Divers	ODS GRECR1504ODINV159	GRECR	01/04/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	162,02		162,02	
217910	Divers	ODDIV GRECR1504ODDIV047	GRECR	30/04/15	Ajust Fond de caisse ARICA	1,00		1,00	
217910	Divers	ODS GRECR1504ODINV268	GRECR	30/04/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		13,42	-13,42	
217910	Divers	ODS GRECR1504ODINV269	GRECR	30/04/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		144,35	-144,35	
217910	Divers	FAFOU GRECR1505F0020	GRECR	01/05/15	FFESSM licence plonge ARICA	188,84		188,84	
217910	Divers	ODS GRECR1505ODINV070	GRECR	01/05/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	13,42		13,42	
217910	Divers	ODS GRECR1505ODINV071	GRECR	01/05/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	144,35		144,35	

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015	
		AQUANOVA AMERICA								
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde		
217910	Divers	ODS GRECR1505ODINV261	GRECR	31/05/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		11,73	-11,73		
217910	Divers	ODS GRECR1505ODINV262	GRECR	31/05/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		126,08	-126,08		
217910	Divers	ODS GRECR1506ODINV045	GRECR	01/06/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	11,73		11,73		
217910	Divers	ODS GRECR1506ODINV046	GRECR	01/06/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	126,08		126,08		
217910	Divers	ODS GRECR1506ODINV159	GRECR	30/06/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		10,08	-10,08		
217910	Divers	ODS GRECR1506ODINV160	GRECR	30/06/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		108,41	-108,41		
217910	Divers	FAFOU GRECR1507F0114	GRECR	01/07/15	NOYON expeditions ARICA	44,03		44,03		
217910	Divers	ODS GRECR1507ODINV040	GRECR	01/07/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	10,08		10,08		
217910	Divers	ODS GRECR1507ODINV041	GRECR	01/07/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	108,41		108,41		
217910	Divers	ODS GRECR1507ODINV145	GRECR	31/07/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		8,38	-8,38		
217910	Divers	ODS GRECR1507ODINV146	GRECR	31/07/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		90,14	-90,14		
217910	Divers	FAFOU GRECR1508F0198	GRECR	01/08/15	FFESSM licence adulte 15 ARICA	176,84		176,84		
217910	Divers	ODS GRECR1508ODINV090	GRECR	01/08/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	8,38		8,38		
217910	Divers	ODS GRECR1508ODINV091	GRECR	01/08/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	90,14		90,14		
217910	Divers	ODDIV GRECR1508ODDIV129	GRECR	31/08/15	Ajust Fond de caisse ARICA		1,00	-1,00		
217910	Divers	ODS GRECR1508ODINV218	GRECR	31/08/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		6,68	-6,68		
217910	Divers	ODS GRECR1508ODINV219	GRECR	31/08/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		71,88	-71,88		
217910	Divers	FAFOU GRECR1509F0001	GRECR	01/09/15	FFESSM agr plongee 15-16 ARICA	72,00		72,00		
217910	Divers	ODS GRECR1509ODINV053	GRECR	01/09/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	6,68		6,68		
217910	Divers	ODS GRECR1509ODINV054	GRECR	01/09/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	71,88		71,88		
217910	Divers	ODS GRECR1509ODINV426	GRECR	30/09/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		5,04	-5,04		
217910	Divers	ODS GRECR1509ODINV427	GRECR	30/09/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		54,20	-54,20		
217910	Divers	ODS GRECR1509ODINV428	GRECR	30/09/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		53,90	-53,90		
217910	Divers	ODS GRECR1510ODINV255	GRECR	01/10/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	5,04		5,04		
217910	Divers	ODS GRECR1510ODINV256	GRECR	01/10/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	54,20		54,20		
217910	Divers	ODS GRECR1510ODINV257	GRECR	01/10/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	53,90		53,90		
217910	Divers	ODS GRECR1510ODINV374	GRECR	31/10/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		3,34	-3,34		
217910	Divers	ODS GRECR1510ODINV375	GRECR	31/10/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		35,94	-35,94		
217910	Divers	ODS GRECR1510ODINV376	GRECR	31/10/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		47,80	-47,80		
217910	Divers	FAFOU GRECR1511F0001	GRECR	01/11/15	FFESSM cotis 2016 ARICA	147,77		147,77		
217910	Divers	FAFOU GRECR1511F0129	GRECR	01/11/15	UDAC Adhésion 2015 ARICA	120,00		120,00		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV287	GRECR	01/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	3,34		3,34		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV288	GRECR	01/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	35,94		35,94		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV289	GRECR	01/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	47,80		47,80		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV415	GRECR	30/11/15	CCA sur facture DIVERS		10,19	-10,19		

Section	Sites	ARICA				Société : TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015	
		AQUANOVA AMERICA								
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV423	GRECR	30/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		1,70	-1,70		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV424	GRECR	30/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		18,26	-18,26		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV425	GRECR	30/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		41,90	-41,90		
217910	Divers	ODS GRECR1511ODINV426	GRECR	30/11/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		147,77	-147,77		
217910	Divers	ODS GRECR1512ODINV491	GRECR	01/12/15	CCA sur facture DIVERS	10,19		10,19		
217910	Divers	ODS GRECR1512ODINV499	GRECR	01/12/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	1,70		1,70		
217910	Divers	ODS GRECR1512ODINV500	GRECR	01/12/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	18,26		18,26		
217910	Divers	ODS GRECR1512ODINV501	GRECR	01/12/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	41,90		41,90		
217910	Divers	ODS GRECR1512ODINV502	GRECR	01/12/15	CCA sur facture FFESSM EST COM	147,77		147,77		
217910	Divers	NFVIR GRECR1512FRAIS000022	GRECR	31/12/15	CODEP 88 cotisation ARICA	6,50		6,50		
217910	Divers	ODDIV GRECR1512ODDIV119	GRECR	31/12/15	Annul chq 1057472 off ARICA		75,00	-75,00		
217910	Divers	ODINV GRECR1512ODINV616	GRECR	31/12/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		35,80	-35,80		
217910	Divers	ODINV GRECR1512ODINV617	GRECR	31/12/15	CCA sur facture FFESSM EST COM		147,77	-147,77		
					<b>Total 217910</b>	<b>2 373,38</b>	<b>1 597,54</b>	<b>775,84</b>		
217920	Impayés Prov clients douteux	ODDIV GRECR1508ODDIV064	GRECR	31/08/15	Perte Bons Cadhoc ARICA	16,66		16,66		
217920	Impayés Prov clients douteux	ODDIV GRECR1512ODDIV154	GRECR	31/12/15	Regul Pert Bons Cadhoc ARICA		16,66	-16,66		
					<b>Total 217920</b>	<b>16,66</b>	<b>16,66</b>	<b>0,00</b>		
218100	Organic	ODS GRECR1508ODINV026	GRECR	31/08/15	Prov° Organic 31.08 ARICA	1 511,29		1 511,29		
218100	Organic	ODS GRECR1509ODINV261	GRECR	01/09/15	Prov° Organic 31.08 ARICA		1 511,29	-1 511,29		
					<b>Total 218100</b>	<b>1 511,29</b>	<b>1 511,29</b>	<b>0,00</b>		
218200	Taxes foncières et CFE	FACLI ARICA1512-002	GRECR	01/12/15	Refacturation CFE 2015		20 066,00	-20 066,00		
218200	Taxes foncières et CFE	AVCLI ARICA1512-003	GRECR	04/12/15	Refacturation CFE 2015	22 066,00		22 066,00		
218200	Taxes foncières et CFE	FACLI ARICA1512-001	GRECR	04/12/15	Refacturation CFE 2015		22 066,00	-22 066,00		
218200	Taxes foncières et CFE	ODDIV GRECR1512ODDIV120	GRECR	31/12/15	CFE 2015 ARICA	20 066,00		20 066,00		
					<b>Total 218200</b>	<b>42 132,00</b>	<b>42 132,00</b>	<b>0,00</b>		
218300	CVAE	ODS GRECR1504ODINV025	GRECR	30/04/15	Prov° CVAE au 30/04	4 544,00		4 544,00		

Section	Sites	ARICA		Société : TOUS		Législation :		01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
218300	CVAE	ODS GRECR1505ODINV165	GRECR	01/05/15	Prov° CVAE au 30/04		4 544,00	-4 544,00	
218300	CVAE	ODS GRECR1508ODINV032	GRECR	31/08/15	Prov° CVAE au 31.08 ARICA	9 088,00		9 088,00	
218300	CVAE	ODS GRECR1509ODINV267	GRECR	01/09/15	Prov° CVAE au 31.08 ARICA		9 088,00	-9 088,00	
218300	CVAE	ODANA GRECR1512ODA006	GRECR	31/12/15	CVAE 2015	12 428,19		12 428,19	
					<b>Total 218300</b>	<b>26 060,19</b>	<b>13 632,00</b>	<b>12 428,19</b>	
218800	Autres Taxes	ODDIV GRECR1503ODDIV028	GRECR	31/03/15	Redevance Audio	320,58		320,58	
					<b>Total 218800</b>	<b>320,58</b>		<b>320,58</b>	
221000	Frais de structure	ODINV GRECR1501ODINV076	GRECR	02/01/15	ODINV GRECR1412ODINV218 extour		3 869,00	-3 869,00	
221000	Frais de structure	FAFOU GRECR1504F0097	GRECR	01/04/15	Gestion des marques	3 869,00		3 869,00	
221000	Frais de structure	ODANA GRECR1512ODA005	GRECR	31/12/15	FRAIS DE STRUCTURE RECREA 201	34 713,00		34 713,00	
221000	Frais de structure	ODINV GRECR1512ODINV0668	GRECR	31/12/15	FRAIS DE STRUCTURE ADL 2015	3 370,00		3 370,00	
					<b>Total 221000</b>	<b>41 952,00</b>	<b>3 869,00</b>	<b>38 083,00</b>	
231000	Charges Financieres	FAFOU GRECR1507F0016	GRECR	03/07/15	ORANGE penalite	1,08		1,08	
					<b>Total 231000</b>	<b>1,08</b>		<b>1,08</b>	
231190	Financement Investissement	ODINV GRECR1501ODINV076	GRECR	02/01/15	ODINV GRECR1412ODINV218 extour		15 193,00	-15 193,00	
231190	Financement Investissement	FAFOU GRECR1504F0097	GRECR	01/04/15	Frais financement invts	15 193,00		15 193,00	
231190	Financement Investissement	ODINV GRECR1512ODINV0668	GRECR	31/12/15	FRAIS FINANC INVT 2015	13 532,00		13 532,00	
					<b>Total 231190</b>	<b>28 725,00</b>	<b>15 193,00</b>	<b>13 532,00</b>	
254000	Prov.Intéressement	ODINV GRECR1501ODINV080	GRECR	01/01/15	ODINV GRECR1412ODINV090 extour	35 835,00		35 835,00	
254000	Prov.Intéressement	ODINV GRECR1501ODINV082	GRECR	01/01/15	ODINV GRECR1412ODINV193 extour		2 623,00	-2 623,00	
254000	Prov.Intéressement	FACLI ARICA1504-003	GRECR	28/04/15	Intéressement recettes 2014		35 835,00	-35 835,00	
254000	Prov.Intéressement	FAFOU GRECR1504F0274	GRECR	28/04/15	TRESOR ST DIE interes 14 ARICA	2 623,00		2 623,00	
254000	Prov.Intéressement	ODINV GRECR1512ODINV055	GRECR	31/12/15	Prov° Aquadie Int.2015 ARICA		13 122,50	-13 122,50	
254000	Prov.Intéressement	ODINV GRECR1512ODINV180	GRECR	31/12/15	AAR INT VERSE 2015	2 938,00		2 938,00	

Section	Sites	ARICA			Société :	TOUS	Législation :	01/01/2015	31/12/2015
		AQUANOVA AMERICA							
Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde	
					Total 254000	41 396,00	51 580,50	-10 184,50	

Total	Sites	ARICA				1 490 682,32	1 644 371,28	-153 688,96	
					Solde		153 688,96		
		AQUANOVA AMERICA				Solde		153 688,96	

Total général						1 490 682,32	1 644 371,28		
					Solde		153 688,96		



recrea.fr

## **ANNEXE 4 : ATTESTATION D'ASSURANCE**

---

Votre Assurance

▶ DOMMAGES ENTREPRISE



SA IMFINED  
123 RUE DU CHATEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT FR

COURTIER

**HEUX ASSURANCES**

IMMEUBLE LA VIGIE  
3 IMPASSE LA VIGIE CS 31872  
35418 ST MALO CEDEX  
**Tél : 02 99 81 22 52**  
Fax : 02 99 82 89 58  
E-mail : PASCAL.BOBILLE@HEUX-  
ASSURANCES.COM  
Portefeuille : 0204155284

Vos références :

**Contrat n° 6223103404**  
Client n° 0364726520

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

**SA IMFINED  
123 RUE DU CHATEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 6223103404** ayant pris effet le **01/01/2014** dans le cadre duquel est assuré le risque de AQUADIE, d'une surface de 6 000 m<sup>2</sup>, sis Quai de la Résistance 88100 ST DIE DES VOSGES et à usage d'espace aqua ludique.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2016** au **01/01/2017** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS  
le 21 janvier 2016  
Pour la société :

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



**Contrat de Partenariat portant sur la réalisation et le  
fonctionnement d'un centre aqualudique pour la ville de  
Saint-Dié-des-Vosges**

**Rapport du Maire – année 2015**

**Cocontractant : Aquadié**

## **1. TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE**

Aquadié est titulaire d'un contrat de partenariat conclu avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La date effective de Mise en Service des Biens a ainsi eu lieu le 17 janvier 2014. L'ouverture des portes au public a eu lieu le 22 janvier 2014.

## **2. OUVERTURE ET FREQUENTATION**

### Les missions de service public d'AquaNova America

AquaNova America accueille les élèves des écoles privées et publiques de la ville de Saint-Dié-des-Vosges, ainsi que les élèves des écoles publiques de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges qui en font la demande. Les collégiens et lycéens sont également accueillis à la demande.

Les clubs de la ville disposent également de créneaux d'entraînement (SNS, CN compétition, Triathlon Club Déodatien, Saint-Dié Plongée et club de Sports Adaptés) qu'ils gèrent de façon autonome les soirs.

En 2015 :

384 heures d'ouverture dédiées à l'accueil des scolaires primaires et 18 écoles déodatiennes accueillies. Plusieurs formations parents et/ou professeurs organisées.

17 243 entrées scolaires se répartissant en 12 055 entrées primaires et 5 188 entrées collégiens et lycéens.

### Les entrées classiques

Un tarif spécifique pour les habitants de la communauté de communes a été mis en place en 2015. AquaNova accueille tous les publics.

Pour les plus jeunes :

- Sur l'espace aquatique : mise en place d'activités adaptées : bébés nageurs, Kid's Mania, école de natation, accueil des centres de loisirs.

- Sur l'espace jeux : organisation d'anniversaires, accueil des 3 – 14 ans.

Pour les seniors : développement d'activités aquafitness et fitness spécifiques et organisation de la semaine en or.

De nombreuses animations en direction des différents publics sont également proposées tout au long de l'année. A titre d'exemple, en 2015 : soirée zen, disco, fitness ..., chasse aux œufs, journée FIG, octobre rose, Halloween.

Un équipement qui permet aussi l'accueil des publics handicapés.

Quelques chiffres sur la fréquentation de l'année 2015 :

- 208 765 entrées en 2015,

- 1 650 abonnements trimestriels ou annuels,

- 2 nocturnes les mardis et vendredis.

AquaNova America propose 32 cours d'aquafitness, 34 cours de fitness.

38 % des entrées unitaires sont des entrées de Déodatiens,

55 % des entrées unitaires sont des entrées d'habitants de la communauté de communes,

39 % des abonnés sont Déodatiens,

54 % des abonnés sont issus de la communauté de communes.

### Des points à travailler :

Expertise en cours sur un certain nombre de dysfonctionnements liés à la construction du bâtiment. Les travaux nécessaires seront réalisés, au fur et à mesure des retours de l'expert, à compter de septembre 2016.

### Le chiffre d'affaires :

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2015 s'élève à 1 131 892,85 €.

Le montant des versements à la ville s'élève à 1 098 494,75 €, soit 31 494,75 € de plus que le chiffre de référence contractuel fixé, après avenant, à 1 067 000 €.

L'intéressement reversé par la ville, d'un montant de 18 897 € (60% de l'excédent), est réparti comme suit :

- intéressement de l'exploitant (50/60ème) : 15 747 €,
- intéressement du partenaire privé (10/60ème) : 3 149 €.

L'intéressement de la ville sur la marge des recettes annexes s'élève à 2 938 €, correspondant à 20 % de la marge brute sur les recettes annexes (boutique, distributeur).

### Evolutions :

Les différents échanges que la ville a régulièrement avec Aquadié, mais surtout avec l'exploitant Récréa, ont permis d'introduire les évolutions suivantes :

- des investissements importants ont été réalisés en 2016 au niveau des espaces extérieurs pour les rendre plus attractifs : plages avec transats, installation d'un ventrigrisse et d'un trampoline,
- développement d'activités en lien avec la fosse de plongée qui reste aujourd'hui difficile à valoriser,
- amélioration de l'offre de natation : création d'un livret suivi passeport pour les enfants, mise en place d'une offre de perfectionnement natation adulte,
- renforcement de la lisibilité et de l'attractivité de la plaine de jeux.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. Marché de Noël 2016 – Tarifs des emplacements (08/07/2016)
2. Arrêté de consignation échéances d'emprunts DEXIA Crédit Local n°MON240448EUR/0250736 – MIN245983EUR/0258017 – MIN266389EUR/0284182 – MON 269903EUR/0288305 et MON269904EUR/0288306 (19/07/2016)
3. Tarifs carte cité-pass' - Année 2016-2017 (02/08/2016)
4. Tarifs municipaux – Année 2016 – 2017 (10/08/2016)

MARCHES ATTRIBUES DU 9 JUIN 2016 AU 19 AOUT 2016

OBJET	LOTS	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHÉ	N° MARCHÉ	TYPE
ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU	LOT N° 1 : FOURNITURES DE BUREAU	18/07/2016	LYRECO France	59584	MONTANT ANNUEL MAXI : 15 000,00 € HT	201600701	M.A.P.A
	LOT N° 2 : PAPIER D'IMPRESSION	18/07/2016	PAPYRUS France	93692	MONTANT ANNUEL MAXI : 12 000,00 € HT	201600702	M.A.P.A
	LOT N° 3 : ENVELOPPES AVEC LOGO	18/07/2016	CEPAP	16440	MONTANT ANNUEL MAXI : 6 000,00 € HT	201600703	M.A.P.A
	LOT N° 4 : AGENDAS ET CALENDRIERS	18/07/2016	SM BUREAU	57201	MONTANT ANNUEL MAXI : 800,00 € HT	201600704	M.A.P.A